This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

7r 18.7

Bd. Sept., 1887.

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON,

(Class of 1830),

"For books relating to Politics and Fine Arts."

31 July - 1 Nov., 1886.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

CAMBRIDGE
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY
MASS.

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

79e LIVRAISON

1er JUILLET 1886

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1886

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1886.

I. — LA MISSION DU DUC DE LUXEMBOURG A ROME (1589-1590), par **M. le comte de la Ferrière.**

II. — UN MARIAGE AU XVIIe SIÈCLE. — LOUISE-FRANÇOISE DE RABUTIN, MARQUISE DE COLIGNY, par **M. le comte E. de Barthélemy.**

III. — LE PROCÈS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par **M. Henri Mazel.**

IV. — MÉLANGES : LES LETTRES ET LES REGISTRES DES PAPES, par le **R. P. Dom François Chamard,** Bénédictin.

LE DERNIER LIVRE DE M. FUSTEL DE COULANGES, par **M. Paul Fournier.**

LA CIVILISATION EN ITALIE AU TEMPS DE LA RENAISSANCE, par **M. Alfred Baudrillart.**

LA LIGUE ET LES PAPES, par **M. le baron Kervyn de Lettenhove.**

LA COALITION DE 1701 CONTRE LA FRANCE ET LES TRAITÉS DE RASTADT ET D'UTRECHT, par **M. G. Baguenault de Puchesse.**

LES LIVRES DE MAHAUT, COMTESSE D'ARTOIS ET DE BOURGOGNE (1302-1329), par **M. Jules-Marie Richard.**

V. — COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson.**

VI. — COURRIER RUSSE, par le **R. P. Martinov,** S. J.

VII. — CHRONIQUE, par **M. H. de L'Épinois.**

VIII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine.**

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Digitized by Google

29-429

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. XL. 1er JUILLET 1886

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

TOME QUARANTIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1886

Digitized by Google

7n18.7
~~VIII, 113~~

1886, July 31 - Nov. 1.
Summer fund.

Digitized by Google

LA

MISSION DU DUC DE LUXEMBOURG

A ROME

(1589-1590)

I

Dans la soirée du 31 juillet 1589, la Guesle, le procureur général au parlement de Paris, en compagnie de son frère, revenait du village de Vanvres, où il avait une maison de plaisance. Il rentrait à Saint-Cloud où Henri III occupait le château de Jérôme Gondy. Chemin faisant, la Guesle se croisa avec un moine qui, sous l'escorte de deux soldats de l'armée du roi, se dirigeait du même côté.

« — Quel est cet homme, leur demanda-t-il ? D'où vient-il ? »

« — Il est sorti, répondirent-ils, ce matin de Paris. Il se dit « porteur d'avis importants pour Sa Majesté. »

Sur l'affirmation du moine, la Guesle le fit monter à cheval derrière son frère et l'emmena avec lui. A toutes les questions qui lui furent posées, l'inconnu répondit avec assurance ; il y avait donc lieu de présumer qu'il était envoyé par le premier président du parlement, M. de Harlay, resté de force à Paris.

Henri III, sans défiance, consentit à le recevoir le lendemain. Ce soir-là, le moine soupa et coucha au château ; il se servit pour couper son pain d'un long couteau qu'il avait sur lui. Le matin, sur les sept heures, il fut conduit chez Henri III, dont la chambre était au rez-de-chaussée de l'aile droite du château, et qui avait auprès de lui en ce moment Bellegarde et du Hallier. Le moine pria le roi de les faire retirer, ayant à l'entretenir de

Digitized by Google

choses secrètes. Resté seul, il s'agenouilla devant Henri III qui était assis, et feignant de chercher des papiers dans son sein, il en retira son couteau, et d'une main rapide et sûre, le plongea dans le bas ventre du roi, penché pour l'écouter.

« Je suis un homme mort, » s'écria Henri III ; et, retirant le couteau, il en frappa violemment à la tête le meurtrier. Aux cris du roi, la Guesle accourut, l'épée à la main. Le moine s'était relevé et restait immobile.

La tête perdue, la Guesle le frappa de son arme en plein corps, et ceux des Quarante-cinq qui étaient de service l'achevèrent [1].

Les chirurgiens et les médecins ne crurent pas d'abord à l'imminence du danger. Les intestins étaient intacts. Le roi partageait leurs illusions :

« Dieu, qui a le soin des siens, fit-il écrire dans la journée du premier août à Duplessis-Mornay, n'a pas voulu permettre que, sous la révérence que je porte à ceux qui se disent voués à son service, son très humble serviteur perdit la vie, me l'ayant conservée par sa grâce, faisant glisser le couteau de façon que ce ne sera rien et que dans peu de jours, il me donnera la santé première et la victoire de mes ennemis [2]. »

Mais, dans la soirée, des symptômes alarmants se manifestèrent ; de minute en minute les forces du blessé s'affaiblirent ; à grand pas la mort s'approchait. Henri III vit bien que son heure était venue ; en toute hâte, il manda le roi de Navarre, dont le camp était dressé sur la colline de Meudon. Suivi de ses principaux capitaines, il se rendit à ce suprême appel. Cette dernière scène fut émouvante. S'adressant au Béarnais, qui, agenouillé, embrassait ses mains déjà glacées : « Mon frère, dit le mourant, « après que Dieu aura fait de moi sa volonté, cette couronne est « vôtre. » Et se tournant vers les princes et seigneurs qui entouraient son lit de mort : « Voici votre Roi ; et afin que vous restiez « tous unis dans le devoir que vous devez à cette couronne, je « vous demande comme ami et vous ordonne comme votre sou- « verain de lui jurer obéissance et fidélité. »

[1] *Chronique novenn.*, édition du *Panthéon littér.*; Mathieu, *Histoire de Henri IV*; Bibl. nat., dépêches des Vénitiens.

[2] *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, édition de 1824, t. IV.

Digitized by Google

Les princes, grands seigneurs, capitaines, levèrent la main et prêtèrent ce serment.

Henri III mourut à deux heures du matin, et, dès le premier jour, ce beau zèle se refroidit. Si plusieurs, comme d'Humières, d'Aumont, de Givry, restèrent fidèles à la parole donnée, d'autres comme François d'O, et son frère Châteauvieux, avant de reconnaître le Navarrais pour roi, lui imposèrent la condition de se faire et sur l'heure catholique; d'autres, comme d'Épernon et Bellegarde, parlèrent de se retirer dans leurs gouvernements, d'autres enfin, comme Vitry et Balzac d'Entragues, le mari de Marie Touchet, passèrent du côté de la Ligue. Biron exigea le gouvernement du Périgord.

L'heure était décisive. « Les catholiques, écrivait au roi Duplessis-Mornay, le plus éclairé des protestants, sont en alarmes de leur religion; il faut les rassurer par une déclaration [1]. » Sans hésiter, Henri IV se rendit à ce conseil, qui lui était également donné par les plus sages, les plus politiques des catholiques.

Par une déclaration signée de sa main, le 2 août, il promit donc de ne rien innover en la religion catholique, apostolique et romaine, de ne conférer les bénéfices et dignités ecclésiastiques qu'à des catholiques, de se soumettre, en ce qui touchait la religion, à ce qui serait décidé par un concile général, libre ou national, assemblé dans un délai de six mois; enfin il promit à la noblesse de la maintenir dans ses immunités et privilèges [2].

Cette première concession obtenue, les princes et principaux seigneurs se réunirent au logis du duc de Luxembourg, et là, après mûre délibération, ils reconnurent le Navarrais pour leur souverain légitime, à la condition toutefois que dans le délai de six mois il se ferait instruire dans la religion catholique; mais sans vouloir néanmoins se départir de l'obéissance qu'ils devaient au Saint-Siège, ils décidèrent également qu'un personnage de qualité serait député à Rome pour exposer à Sixte-Quint les justes raisons qui les avaient déterminés à reconnaître le nouveau roi. Loin de s'y opposer, Henri IV déclara que, de son côté, il était tout disposé à envoyer un ambassadeur au Saint-Père et qu'il n'était retenu que par la crainte qu'il ne fût mal accueilli,

[1] *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay.*
[2] Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XV, p. 382.
[3] Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XV, p. 381.

Digitized by Google

Le choix de la noblesse s'arrêta sur le duc de Luxembourg. On ne pouvait en faire un meilleur. Le manifeste qu'il devait emporter et remettre au Saint-Père, se ressentait de l'émotion du premier moment et se terminait ainsi :

« Si Votre Sainteté vient avec les foudres de l'Église contre un millier d'âmes que la nécessité tiendra plus attachées au parti royal que toutes autres menaces, ou que vous profaniez l'autorité apostolique de la prodiguer pour néant, vous pourrez causer le désespoir d'une infinité de personnes ; vous romprez le cours du désir que celui qui porte le titre de roi a de reconnaître son erreur de religion. Or, il est sur ce chemin que l'on ne lui peut interdire [1]. »

De jour en jour l'opinion se montrait de plus en plus favorable au nouveau roi. Le 10 août, l'ambassadeur vénitien en résidence à Paris dit à Forget, qui revenait d'une mission en Espagne : « La France est heureuse d'avoir sous la main un « homme si digne et si capable de gouverner [2]. » Quelques jours plus tard, le cardinal de Vendôme écrivait au duc de Nevers, qui n'avait pas quitté son gouvernement de Picardie : « Toute la consolation qui me reste de la mort de Henri III est l'assurance que le roi donne de se rendre bientôt catholique, qui est le seul moyen de retenir en leur devoir les esprits qui se peuvent abuser [3]. »

En tenant un tel langage, le cardinal espérait décider le duc de Nevers à se prononcer. Henri IV lui avait bien écrit de sa main le 2 août : « J'ai fait dépêcher des lettres de déclaration par lesquelles je promets à tous mes sujets de les conserver en leur religion catholique [4]. » Mais, de la race de ces politiques italiens qui ne cherchent qu'à gagner du temps pour se mettre du côté du plus fort, le duc ne voulait être ni ligueur ni rebelle.

« Sire, répondit-il, Dieu a eu pitié de la France, puisqu'il vous a choisi pour héritier de mon bon maître ; mais Dieu ne fait jamais un miracle à moitié, et bientôt il répandra dans votre âme les lumières dont vous avez besoin pour sortir de vos anciennes ténè-

[1] Bibl. nat., *Cinq cents Colbert*, n. 32, p. 11.
[2] Bibl. nat., *Dépêches des ambassadeurs vénitiens.*
[3] Bibl. nat., *Fonds français*, n. 3422, p. 24.
[4] *Lettres missives de Henri IV*, t. III.

Digitized by Google

bres. J'attendrai dans ma maison un moment si désiré de tous les gens de bien, et à l'instant même que je saurai Votre Majesté catholique, j'irai lui offrir mes biens, mon sang, ma vie [1]. »

L'on peut déjà par cette lettre entrevoir les difficultés qui attendaient Henri IV. « Ménagez les catholiques et ne perdez pas vos huguenots, » lui écrivait Mornay [2]. C'était plus facile à dire qu'à faire. Le duc de Mayenne l'accusait de n'avoir d'autre but que d'entretenir et d'établir l'hérésie dans le royaume. D'un autre côté, bon nombre de protestants lui reprochaient ses concessions aux catholiques et menaçaient de se retirer. C'est à ces embarras de chaque jour que, dans une heure de découragement, Henri IV fait allusion :

« Chacun sait les brouilleries que j'ai eues à mon avènement et que j'ai encore, combien de personnes farouches que j'ai eues à apprivoiser en leur ôtant la fantaisie que je tâchois de m'établir pour peu après renverser leur religion, la peine que j'ai eue à retenir la plupart de mes Suisses et beaucoup de la noblesse qui menaçoient de prendre parti pour la Ligue, à regagner le peuple presque partout séduit et dévoyé par les séditieux sermons des prêcheurs [3]. »

Le duc de Luxembourg ne se pressant pas de partir, Henri IV s'en montra très mécontent. Sous cette fâcheuse impression, il écrivait le 7 novembre à M. de Maisse, notre ambassadeur à Venise.

« Il a peu servy que j'aye si longtemps fait ceste despêche, parce que s'en estant M. de Luxembourg, retourné en sa maison, d'où je pensois que tost après il deust passer oultre. Son partement a esté différé sur divers occasions, de sorte que je crois qu'il ne s'est encore mis en chemin, qui m'est un extrême regret et déplaisir [4]. »

Les Espagnols auraient bien désiré que le duc allât tout droit à Rome, mais M. de Maisse émit un avis tout contraire.

« J'ay entendu, écrivait-il au roi le 4 novembre, qu'à Rome ils ont pris résolution d'écouter ce que le duc voudra dire dans les con-

[1] *Mémoires du duc de Nevers.*
[2] *Mémoires de Duplessis-Mornay.*
[3] *Correspondance de Duplessis-Mornay.*
[4] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 93.

Digitized by Google

grégations établies pour les affaires de France et de le renvoyer sans réponse et sans voir Sa Sainteté, tellement que je crains qu'au lieu de prendre de bonne part ce qu'il a charge de leur faire entendre, ils ne lui fassent recevoir quelque indignité et qu'il ne soit traité de même façon par les autres princes d'Italie qu'il aura été à Rome [1]. »

Le duc emportait des lettres du roi pour les seigneurs de Venise et pour les ducs de Florence, de Ferrare et de Mantoue ; et une lettre des princes et seigneurs adressée au pape, lettre plus respectueuse et plus modérée que leur premier manifeste.

« Très Saint Père, cette dépêche est faite à Votre Sainteté de la part des princes du sang et autres princes, ducs, pairs, maréchaux, et autres officiers et principaux seigneurs qui nous sommes trouvés près le feu roi en son armée, lorsqu'il a été malheureusement assassiné, tous catholiques, ayant toujours soutenu, comme nous sommes encore très résolus, la religion catholique. L'occasion qui nous a mus envoyer vers Vostre Sainteté est pour nous condouloir de l'outrage reçu en la personne dudit seigneur roi par nous et tous ses autres bons serviteurs et de la plaie faite par ce meurtre à la dite religion catholique de laquelle il a toujours été et jusques à son dernier soupir très zélateur et autant sincère protecteur que ceux qui se sont couverts du manteau de la religion pour lui faire la guerre, se sont montrés en effet peu soucieux de l'avancement d'icelle, chose que nous avons estimé de notre devoir pour l'obligation que nous demeurons à jamais envers sa mémoire de représenter à Votre Sainteté et par même moyen ce qui s'est depuis passé à l'endroit du roi Henri IV son légitime successeur selon les lois du royaume ; de quoy nous avons bien voulu rendre raison à Votre Sainteté pour la révérence que nous lui devons comme chef de l'Église et père commun de la chrétienté, et pour aussi implorer ses saints et paternels offices envers ce pauvre royaume tant désolé et qui tend les mains à Votre Sainteté, afin d'être consolé en son affliction des salutaires remèdes que sa bonté y peut apporter comme nous en supplions très humblement Votre Sainteté, ayant très instamment prié M. le duc de Luxembourg, commun en cette cause avec nous, de faire cette légation de notre part [2]. »

[1] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 93.
[2] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 67 et 68.

Digitized by Google

II

La première nouvelle de la mort de Henri III avait été apportée à Rome, le 12 août, par un courrier venu de Lyon. Le lendemain l'ambassadeur du grand duc de Toscane, Niccolini, vint trouver Sixte-Quint : « Le moment est venu, lui dit-il, de donner « au monde un témoignage de votre prudence et de votre éner- « gie. Avant que le roi de Navarre n'ait eu le temps de faire « alliance avec les princes protestants, que Votre Sainteté fasse « choix d'un roi catholique dont la main soit assez ferme pour « établir et maintenir la paix en France et assurer ainsi le repos « de l'Italie [1]. – Vous m'y voyez tout disposé, répondit le pape ; « mais j'attends la confirmation des nouvelles venues de « France [2]. »

Ainsi, dès le premier jour, Sixte-Quint se posait en adversaire de Henri IV, et nous trouvons une nouvelle preuve de ses dispositions dans cette lettre de M. de Maisse à Henri IV, datée de Venise le 12 septembre :

« Le pape, sur la nouvelle qui lui avait été apportée de la mort de Henri III par un de Paris nommé Nyvelle [3], s'est montré fort prompt de vouloir secourir la Ligue d'argent et d'hommes et d'envoyer un autre légat exprès pour cet effet ; mais d'autant que le dit Nyvelle se remettoit sur le chevalier de Diou qui devoit le suivre bientôt, le pape a remis toutes choses à sa venue. Cependant, il a commandé de préparer logis à l'agent de la ligue et de le faire recevoir comme ambassadeur de France. Il promet assez de paroles, mais les effets en seront tardifs et difficiles, et ne se peut rien faire avant l'hiver, tellement que Votre Majesté a le temps de pourvoir à ses affaires [4]. »

La nouvelle de la mort de Henri III ayant été confirmée, Niccolini revit Sixte-Quint; mais à aucune de ses questions il ne put obtenir une réponse précise.

« J'attends prochainement, lui dit le pape, le commandeur de

[1] *Négociations diplomatiques avec la Toscane,* t. V, p. 51.
[2] *Ibid.*
[3] C'était un libraire de Paris envoyé par le duc de Mayenne.
[4] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 43.

Digitized by Google

« Diou, qui m'est envoyé par le duc de Mayenne et par l'Union. « On a perdu bien du temps ; dès la première heure, on aurait « dû faire partir un agent sûr pour me renseigner sur l'état des « choses, ce qui m'aurait permis de prendre une résolution « utile. En tous les cas, avant d'envoyer un légat en France, « j'attendrai d'y voir plus clair [1]. »

Le 12 septembre, il y eut consistoire : tout en déplorant la triste fin de Henri III et en énumérant les nombreux bienfaits dont il l'avait comblé, Sixte-Quint observa que le monitoire dont il l'avait frappé, le 30 mai 1588, avait été officiellement publié avant sa mort, ce qui ne lui permettait plus de lui faire des obsèques suivant l'usage, et il rappela que le roi de Navarre, lui aussi, était sous le coup d'une bulle d'excommunication ; mais par une de ces contradictions qui indique combien il était encore irrésolu, lorsqu'il reçut l'envoyé de la Ligue le commandeur de Diou, il se plaignit à la fois de ce que son pouvoir était bien vieux de date et insuffisant, et il reprocha au duc de Mayenne et sa lenteur et son inerte incurie [2]. Il fit plus : de sa main il écrivit au conseil de la Sainte-Union : « Nous n'avons rien appris de certain « par le commandeur de Diou. Nous ignorons ce que vous pensez « de l'avenir et par conséquent nous ne pouvons vous dire ni ce « que vous avez à faire, ni ce qui est nécessaire à faire pour « la défense de la religion catholique et assurer le salut de la « France [3]. »

Les exigences de la Ligue étaient bien faites pour le refroidir.

« Le commandeur de Diou, écrivait de Maisse à Henri IV, a demandé douze cent mille écus ; il a demandé que Sa Sainteté déclarât le duc de Mayenne général des armées en France pour la religion catholique, que lui-même fût reçu en chapelle comme ambassadeur de France. Refusé sur ces trois points, il a demandé les bénéfices du feu cardinal de Guise pour le second fils du duc de Guise ; il a demandé que le pape excommuniât tous les complices de leur mort, et tous ceux qui assistoient Votre Majesté et tous ceux qui détenoient le cardinal de Bourbon prisonnier ; enfin il a demandé des indulgences pour ceux qui combattoient pour la Ligue et un légat [4]. »

[1] *Négoc. diplom. avec la Toscane,* t. V, p. 53.
[2] *Négoc. diplom. avec la Toscane,* t. V, p. 35.
[3] H. de l'Epinois, *La légation du cardinal Caetani en France. Rev. des quest. histor.,* t. XXXI.
[4] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 48, v°.

Digitized by Google

C'est sur le choix de ce légat qu'allait tout d'abord s'engager la lutte. Plusieurs noms étaient mis en avant, et du nombre les cardinaux Mocenigo, Riccordi, Sforza. Le pape désigna le cardinal Gaëtano. C'était la plus grande concession qu'il pût faire à Philippe II.

« Il a été nommé par les Espagnols, écrivait de Maisse à Henri IV. Le pape doit admonester tous les princes catholiques de se joindre à lui. Il en presse fort ces seigneurs de Venise et semble qu'ils ayent peur. Toutefois, je fais tout ce que je puis pour les rassurer, leur remontrant que le but principal de la légation du cardinal Gaëtano est d'établir en France les Espagnols et non la religion catholique; à quoi ils ont plus d'intérêt que nul autre et crois qu'ils ne s'embrouilleront pas [1]. »

M. de Maisse ne voyait que trop juste : la résolution de Sixte-Quint semblait si bien arrêtée qu'il dit à Niccolini : « Il faut s'appuyer sur l'Espagne et se débarrasser du Navarrais [2], » et il se plaignit aigrement à Badoer, l'ambassadeur de Venise, de ce que la République avait reconnu le Navarrais pour roi de France et qu'en lui écrivant elle l'avait qualifié du titre de roi très chrétien. Badoer se borna à le nier ; mais le pape était bien renseigné, et c'est de Maisse qui, dans une nouvelle lettre à Henri IV, va nous dire comment les choses s'étaient passées :

« Les ambassadeurs du pape et du roi d'Espagne ont fait instance à ces Seigneurs de révoquer l'ambassadeur qu'ils avoient près Votre Majesté et de ne m'accepter pour ambassadeur, ni à l'audience, ni aux cérémonies avec paroles indignes ; dont étant advisé, je les fus trouver et fis en sorte que sur la lettre de Votre Majesté du XVIII août que je reçus lors, ces Seigneurs me continuèrent avec honneur dans cette charge, me priant de faire savoir à Votre Majesté qu'ils se sentoient très obligés de ce qu'elle les avoit fait visiter par moi, et m'assurant qu'ils continueront à votre endroit la même affection et observance qu'ils avoient eue avec le feu roi. Le jour même, qui fut le XII de ce mois, le nonce les alla sommer de la part du pape de leur dire leur intention ; à quoy ayant répondu que leur Sénat était résolu de demeurer en l'amitié de Votre Majesté et de me reconnaître pour ambassadeur il s'en est parti sans dire adieu et retourne à Rome [3]. »

[1] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 49.
[2] *Négoc. diplom. avec la Toscane,* t. V, p. 60.
[3] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 51.

Digitized by Google

Mais, tout en se montrant favorables à Henri IV, les Vénitiens ne voulaient pas se brouiller avec le pape : en annonçant à Badoër, leur ambassadeur, le départ du nonce, le Doge plaida les circonstances atténuantes : « La réception faite à M. de Maisse n'était qu'un de ces actes de pure courtoisie que l'on se doit de nation à nation. La république se renfermera dans une expectante neutralité, et un ambassadeur extraordinaire ira bientôt porter des explications satisfaisantes à Sa Sainteté [1]. »

Sixte-Quint ne voulait pas non plus se brouiller avec Venise. C'était chose trop grave. Il tourna la difficulté en refusant de voir le nonce Matteucci. « Faites-lui savoir, dit-il à son camérier « secret, que puisqu'il est venu incognito par la poste, qu'il s'en « retourne de même et le soir même [2]. » Une nouvelle explication qu'il eut à ce sujet avec l'ambassadeur de Venise fut toute amicale. « Quelle belle occasion pour votre république, lui dit-« il, de conseiller au roi Navarre de se réconcilier avec l'Église ! « S'il le fait, nous le comblerons de nos faveurs et nous l'embras-« serons à bras ouverts. »

Dans une situation aussi tendue, les Seigneurs de Venise firent choix pour ambassadeur extraordinaire auprès du Saint-Père du plus experimenté de leurs diplomates, du vieux Léonardo Donato qui toutefois ne partit pour Rome qu'au mois de novembre. Sixte-Quint avait donc eu tout le temps de s'adoucir. La première fois qu'il reçut Donato, par une distinction subtile il voulut bien admettre que M. de Maisse pouvait résider à Venise en qualité d'ambassadeur du roi de Navarre, mais non en tant qu'ambassadeur du roi de France. « Le roi de Navarre, répliqua « Donato, a été reconnu et proclamé roi de France sous les yeux « de Henri III mourant, par les princes du sang, les principaux « Seigneurs de la cour; il a promis de se faire catholique; pourquoi « lui fermer la voie de la réconciliation avec l'Église ? Votre « Sainteté ne devrait pas voir d'un mauvais œil le séjour de « M. de Maisse à Venise, à un moment opportun n'est-ce pas le « meilleur moyen de faciliter l'intervention de la république « entre le roi de Navarre et le Saint-Siège [3] ? »

« — Tout au contraire, répondit Sixte-Quint ; c'est le moyen « d'augmenter les prétentions du Navarrais. »

[1] Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 262.
[2] *Ibid.*, p. 267.
[3] Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 273.

Digitized by Google

Ce premier entretien en resta là. A la seconde audience, le pape se montra plus exigeant que le premier jour. « Il ne con- « vient pas, il ne faut pas, dit-il à Donato, que votre république « soit la seule à reconnaître le roi de Navarre. »

Rompu de longue date à toutes les pratiques de la cour romaine, Donato se garda bien de répliquer, et s'ingénia à trouver quelque expédient qui pût donner une sorte de satisfaction au pape; mais l'arrivée du duc de Luxembourg à Venise avait ravivé tout son mauvais vouloir. Le 15 décembre, il s'en expliqua très aigrement avec Donato : « C'est votre république, dit-il, qui a fait « venir le duc à Venise, et dans le seul but de reconnaître le « Navarrais pour roi de France [1]. »

— « Votre Sainteté est mal renseignée, dit Donato ; le duc est « venu de lui-même, sans être appelé; la meilleure preuve que « je puisse invoquer, c'est que, suivant l'usage, on n'a pas été « à sa rencontre [2]. »

— « Vous avez peur du Navarrais, reprit le pape, et pourquoi? « Il aura beaucoup à faire pour être accepté et pacifier la « France. S'il le faut, nous défendrons votre république; nous « pouvons lui faire plus de bien que le Navarrais ne peut lui faire « de mal [3]. »

Sur ces derniers mots, il le congédia.

A une troisième audience il ne se montra pas plus conciliant. Il ne restait donc plus à Donato qu'à demander son congé; mais le pape tenait à le retenir jusqu'à l'arrivée à Rome du duc de Luxembourg. « Vous voulez me garder, lui dit alors le rusé « Vénitien, jusqu'à la venue du duc. Mais vous rattachez « ainsi ma mission à la sienne; elle y est entièrement étran- « gère. »

— « C'est vrai, répondit le pape, vous avez raison, vous pouvez « donc partir ; écrivez-le au Sénat de Venise, et en même temps « invitez-le à se conduire à l'avenir avec plus de circonspection « et de prudence [4]. »

Tel est le récit que Donato et Badoer nous donnent de leurs entretiens avec Sixte-Quint; mais ce qu'ils n'avouent pas, c'est

[1] Hübner, *Sixte-Quint*, lettre de Donato, append. du t. III, p. 329.
[2] *Ibid.*, p. 33.
[3] Hübner, *Sixte-Quint*, dépêche de Donato et de Badoer, t. III, append., p. 331.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

que Donato avait dû secrètement promettre au pape que de Maisse ne serait plus admis aux cérémonies publiques, et celui-ci était trop clairvoyant pour ne pas s'en douter un peu : « Je verrai, écrivait-il à Henri IV, si ces Seigneurs me rappelleront aux cérémonies, mais j'ai opinion qu'ils ont promis au pape de ne pas le faire [1]. »

Tandis qu'on luttait à Venise pour des questions d'étiquette, Sixte-Quint venait de prendre une détermination qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses. Influencé par le cardinal Gesualdo, l'homme de l'Espagne, il avait été amené à s'entendre avec Philippe II pour la levée d'une armée destinée à agir contre les Huguenots de France. Une note dans ce sens avait été rédigée par Gesualdo, note dans laquelle étaient à l'avance posées toutes les conditions de ce projet de coalition, et la proportion dans cette levée d'hommes qui incomberait à chacune des parties belligérantes. Parti de Rome le 15 décembre, un courrier l'emportait à Madrid [2]. Était-ce une nouvelle ruse de Sixte-Quint pour gagner du temps ? Tenait-il en réserve un nouvel échappatoire ? Tout porte à le croire.

III

Tous les yeux étaient fixés sur la réception qui attendait le duc de Luxembourg à Venise. Le Nonce, l'ambassadeur d'Espagne avaient, à dessein, répandu le bruit qu'il ne venait, qu'il ne serait reçu qu'au nom des princes du sang et non en celui de Henri IV. De Maisse déjoua cette manœuvre de la dernière heure; il fit descendre le duc à son propre logis, et, en se montrant partout avec lui en public, solidarisa leur action commune. « Ces Seigneurs de Venise, put-il écrire au roi, rendirent les plus grands honneurs au duc, et en toutes occasions cherchèrent à témoigner combien ils aimaient et estimaient Votre Majesté et ses serviteurs [3]. »

Cet accueil si bienveillant donna beaucoup à réfléchir au pape

[1] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 78.
[2] Hübner, *Sixte-Quint,* t. II, p. 293.
[3] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 73.

Digitized by Google

et exerça une heureuse influence sur ses propres résolutions. M. de Maisse le constate dans une lettre du 2 janvier au cardinal de Lenoncourt.

« Dieu mercy, Sa Sainteté voit que les affaires de Sa Majesté prennent tous les jours réputation et celles de la Ligue la perdent, vous pouvant bien assurer que, si le roi continue, comme il a commencé, les malédictions de Rome se tourneront en bénédictions et que les battus seront excommuniés, et que si Sa Majesté reprend Paris, qu'il n'y a prince par deçà qui ne lui envoie offrir amitié et service. Sa Sainteté est de jour en jour plus édifiée de ceux de la Ligue ; aussi la savent-ils mal entretenir, car ils lui demandent de l'argent, qui est maintenant pis que d'être hérétiques, tellement que Sa Sainteté a dit depuis peu, et je le sais de bon lieu, qu'elle commence à connaître que la guerre en France n'est pas pour la religion. Les Espagnols s'en plaignent et disent que le pape se moque d'eux, et il en dit autant d'eux. Chacun veut se jouer. Le duc de Luxembourg doit être arrivé à Rome il y a trois ou quatre jours. Le pape l'entendra en bonne dévotion et l'y verra très volontiers [1]. »

Si M. de Maisse augurait si bien de la bonne réception qui serait faite au duc de Luxembourg, cet heureux revirement était dû en grande partie à un jeune français que M. de Pisani avait amené à Rome et y avait laissé [2]. Il se nommait Antoine de la Boderie. Faute de documents, le rôle important qu'il joua alors avait passé inaperçu. Un hasard heureux nous a fait mettre la main au British Museum sur sa correspondance avec Henri IV et le secrétaire d'état M. de Revol [3]; elle va nous servir de guide pour toute la suite de la mission du duc de Luxembourg.

Antoine de la Boderie était le cinquième fils de Jacques Lefèvre de la Boderie, d'une ancienne et noble famille normande, dans la bouche duquel un de ses fils, le poète de la famille, a mis ces vers qui résument et expliquent la vie des cinq frères :

J'ai plutôt désiré de laisser mes enfans
Sçavans et vertueux qu'en grands biens triomphants.
Je prie Dieu qu'il les fasse à mon désir répondre [4].

[1] Bibl. nat., *Fonds français*, n. 3198, p. 17.
[2] Palma-Cayet, *Chronologie novennaire*.
[3] British museum, *Collect. Egerton*, n. VII.
[4] Guy de la Boderie, vers à la suite du poème l'*Encyclie des secrets de l'éternité*.

Digitized by Google

Ce vœu fut exaucé. La cause catholique eut en eux d'opiniâtres champions. Les deux aînés moururent glorieusement, l'un sur la brèche de Saint-Lô, lors de la dernière prise d'armes de Montgommery en 1574 ; l'autre au siège de Pont-Audemer. Les deux cadets, Guy et Nicolas, s'adonnèrent à l'étude des langues orientales et tous deux s'y firent un nom. Aussi, en 1568, lorsque Arias Montanus eut la pensée d'éditer à Anvers sa bible polyglotte, les appela-t-il auprès de lui. Les services éminents rendus par tous ses frères à l'Église et à la cause catholique avaient donc valu à Antoine de la Boderie une sorte d'autorité. Resté à Rome après le départ de M. de Pisani, dès le premier jour il écrivait à Henri IV :

« Puisqu'il plaît à Votre Majesté avoir agréable que je sois demouré icy pour son service, je prie Dieu seulement qu'il luy plaise seconder mon affection, me donnant autant de moyen de luy estre serviteur utile, comme je luy seray toute ma vie très fidelle et très obéissant. Sitost que je sceuz la triste nouvelle de la mort du feu Roy que Dieu absolve, j'eus toujours néantmoins espérance que Dieu ne nous abandonneroit point tand que Votre Majesté demeuroit en vie ; aussi dès l'heure vous vouay-je ma fidélité et plus humble service, si je ne vous ay faict veoir les effets par la continuation de mes lettres, le péril évident que j'aurois couru m'en a gardé, mais si n'ay-je laissé de faire entendre, par toutes les occasions que j'ay peu, tant à M. le marquis de Pisani que à M. de Maisse, tout ce que j'ay estimé importer à votre service estre digne de sa cognoissance. Et puisque Votre Majesté monstre trouver bon que je le fasse moy mesme, je m'en acquicteray à l'advenir et tiendray les voyes qu'elle a pleu de m'ordonner [1]. »

En quittant Venise, le duc de Luxembourg passa par Mantoue, Ferrare et Florence. Nulle part, il ne fut admis comme l'envoyé officiel du nouveau roi. Le duc de Mantoue ne voulut pas recevoir les lettres d'Henri IV; le duc de Florence fit de même ; seul, le duc de Ferrare ne les refusa pas, mais, en sa qualité de vassal du Saint Siège, il les envoya à Sixte-Quint [2]. Quel accueil lui était-il réservé à Rome ? c'était la grande préoccupation du jour. A la réception des ambassadeurs du 1er janvier, celui de Venise, s'étant approché très près de Sixte-Quint, lui dit tout bas :

[1] British museum, *Collect. Egerton*, n. VII.
[2] Hübner, *Sixte-Quint*, dépêche de Badoer, append. du t. III, p. 345.

Digitized by Google

« Il faut prier Dieu d'inspirer le roi de Navarre. Le jour où « Votre Sainteté l'embrassera, les affaires de France seront « accommodées. » — « Dieu fera pour le mieux, répondit le « pape ; pour moi, j'attendrai. » Cette réserve, ce mutisme inquiétait singulièrement l'envoyé de la Ligue. « Le pape reçoit toutes « sortes d'impressions, écrivait-il à Villeroy [1]; les soupçons aug- « mentent. Cette cour est composée de tant de sortes et diffé- « rentes humeurs et nous y avons si faible opinion qu'il faut « avaler cette amertume là. En somme le pape n'a point de « bonne intention envers M. de Maisse [2]. »

Le duc de Luxembourg arriva enfin à Rome le 11 janvier. Audience lui fut donnée pour le lendemain. Suivi par vingt-deux carrosses, où avaient pris place tous les gentilshommes français qui se trouvaient à Rome, il se présenta devant la porte des appartements particuliers du pape ; elle était close ; l'officier de service avait ordre de ne laisser passer que trois des gentilshommes de sa suite et leur fit déposer leurs épées. Le duc se soumit à cette sévère consigne. Après les compliments d'usage, il se borna, le premier jour, à exposer à Sa Sainteté la triste situation de la France. Le pape l'écouta avec beaucoup d'attention ; mais, s'excusant sur son peu d'habitude de la langue française, il le pria d'amener un interprète à sa seconde audience, fixée au lendemain. Cette fois, le duc allait aborder le côté délicat de sa mission, et parler non plus au nom de la noblesse de France, mais en celui de Henri IV. Il s'en tira fort habilement. « En prenant congé du roi : Que voulez-vous, Sire, lui ai-je « dit, que je répète à Sa Sainteté de votre part ? — Dites-lui que « j'embrasse dévotement ses pieds et que je ne suis point héré- « tique. En cela je n'ai jamais varié ; lorsqu'on m'a dit que je « vivais dans l'erreur, j'ai toujours répondu, que dès qu'on me « la ferait connaître, j'étais tout disposé et tout prêt à l'aban- « donner. »

Sixte-Quint resta un instant pensif. « C'est bien vrai, ce que « vous venez de me dire ; c'est bien vrai : le duc de Montmorency « me l'avait déjà écrit. » Luxembourg reprit : « M'entretenant un « jour amicalement avec le roi, comme on a coutume entre « parents : En réalité, me dit-il, nous avons la même croyance,

[1] Hübner, *Sixte-Quint*, dépêche de Badoer, appendice du 3me volume, p. 345.
[2] Bibl. nat., *Fonds français*, n. 3978, p. 7.

Digitized by Google

« ne croyons-nous pas tous deux au symbole des apôtres? — Votre « Majesté, ai-je répondu, croit bien au symbole, mais ce n'est « pas tout; elle croit bien en Dieu, mais non à son omnipotence. — « Comment l'entendez-vous, me répliqua le roi ? — Par la raison, « Sire, que vous ne croyez pas à la présence réelle de l'hostie « consacrée et dans le sacrement de l'autel. — Eh bien ! vous avez « tort, s'écria-t-il, j'y crois, et j'y tiens fermement. S'il n'y a « pas d'autres difficultés, nous serons promptement d'accord. »

— « Dieu soit loué, dit le pape ! quelle bonne nouvelle ! mais « qui m'assurera que c'est bien la vérité ? »

— « Ma seule parole, reprit Luxembourg, je ne voudrais pour « rien au monde mentir à Votre Sainteté. »

— « Eh bien, en ce cas, qu'attendez-vous de moi. Que désirez-« vous que je fasse ? Parlez. »

— « Que Votre Sainteté veuille bien nous permettre, à nous qui « avons suivi le parti du roi, d'y persévérer, et que pour gagner « non seulement l'âme du roi, mais celles de la grande partie « du royaume, elle daigne envoyer en France des ecclésiastiques « instruits et capables. »

Le pape ne se prononça pas sur la première demande du duc, mais passant à la seconde : « N'avez-vous pas quelque personne « à me désigner ? »

— « Non, c'est à Votre Sainteté qu'il appartient de la « choisir. »

— « Eh bien ! accepteriez-vous Mgr Séraphin, auditeur français de la rote ? »

— « Certainement, j'ai en lui toute confiance [1]. »

L'entretien en resta là, pour se reprendre un peu plus tard.

Les princes et seigneurs qui avaient envoyé à Rome le duc de Luxembourg attendaient avec anxiété une lettre de lui qui vînt les rassurer sur les intentions du pape à leur égard. Elle réalisa toutes leurs espérances.

« J'ai estimé de vous faire la présente, leur écrivit-il, vous assurant que tant s'en fault que vous eussiez danger d'excommunication, comme nos ennemis vous en menaçoient, que j'ai trouvé le pape très bien édifié du service que vous faites à Sa Majesté sous l'espérance qu'il y a que vous serez grand moyen de lui faire em-

[1] Hübner, *Sixte-Quint*, dépêche de Badoer, appendice du 3me vol., p. 353 et suiv.

Digitized by Google

brasser notre sainte religion et, toutes et quantes fois qu'il s'y résoudra, Sa Sainteté m'a assuré lui en donner toutes les absolutions dont il a besoin et tourner tout incontinent après les armes que Dieu lui a mises en main contre ceux de ses sujets qui lui demeureroient rebelles. Je lui ai dit suivant ce qui est porté par mes instructions que Sa Majesté lui eût écrit, si elle eût pensé qu'elle eût reçu ses lettres, et qu'elle le fera toutes et quantes fois elle pensera qu'il les ait agréables ; il m'a assuré qu'il les verra toujours de très bon œil, pourvu qu'elle montre aussi qu'elle se veuille faire catholique ; c'est à vous maintenant à faire de votre côté, et vous prie tenir la main à ce que Sa Majesté veuille écrire [1]. »

Pour donner plus de poids à ces paroles encourageantes, le duc adressait en même temps au roi la copie d'une lettre du cardinal Montalto, petit neveu du pape, au légat Gaëtano, lettre dans laquelle, par l'ordre de Sa Sainteté, il lui prescrivait de s'aboucher avec les princes et seigneurs catholiques du parti de Henri IV. Concession importante, car c'était la révocation des premières instructions, qui lui enjoignaient au contraire de détacher les princes et les seigneurs et surtout le duc de Nevers du parti du Navarrais. Mais il était bien tard pour changer si brusquement de politique. Dévoué corps et âme à l'Espagne, le légat Gaëtano ne se tiendrait-il pas plutôt à ses premières instructions, et voudrait-il obéir aux nouvelles ? Parti de Rome le 2 octobre, il était arrivé à Lyon le 9 novembre, où il avait séjourné trois semaines.

« Je n'ai pas entendu, écrivait Henri IV, le 12 décembre, à M. de Maisse, qu'il se soit acheminé plus avant. Je ne sais si la différence qu'il a trouvée des affaires de ce royaume à l'opinion qu'on en pouvoit avoir donnée au pape, quand il le dépêcha, aura quelque peu retardé la continuation de son voyage. J'espère que Dieu, qui a esté jusques icy le directeur de nos actions, comme il est le souverain juge et protecteur du bon droit, me défendra de ceux qui avec tant d'animosité se bandent à ma ruine et à la dissipation de cette belle monarchie. Je vois tous les jours de si évidents effets de sa sainte assistance que j'ay de plus en plus occasion de luy en rendre infinies grâces [2]. »

Au sortir de Lyon, le 1er décembre, le légat avait pris la route

[1] Bibl. nat., *Fonds français*, n. 3978, p. 123.
[2] Bibl. nat., *Fonds Brienne*, n. XI, f. 107 r° (lettre inédite).

Digitized by Google

de la Bourgogne. Le 12, il entrait à Dijon, où il fit de nouveau un long séjour. Une lettre du cardinal de Vendôme vint l'y chercher. Elle lui exposait les graves motifs qui l'avaient décidé à accepter la présidence du conseil du roi qui siégeait à Tours. Rester auprès de Henri IV, c'était le meilleur moyen de le décider à accomplir la promesse qu'il avait faite de se convertir à la religion catholique ; mais Gaëtano n'admettait pas que le roi fût sincère. « On disait bien, répondit-il, qu'il veut se faire catéchiser par les évêques, mais ce n'est que pour gagner du « temps [1]. »

Le 3 janvier seulement, il partit de Dijon, sans avoir voulu aller voir le duc de Nevers, ainsi que le pape le lui avait prescrit ; il se contenta de lui écrire qu'il lui enverrait prochainemement un des prélats de sa suite.

Le 9, il était à Troyes ; le 20, il venait coucher incognito à Paris, et le 22, il avait une première conférence avec les ducs de Mayenne et de Nemours. Ceux de la Ligue étaient à bout de voies ; son premier acte fut de leur verser cinquante mille écus et plus tard il interdira à la plupart des prélats de France de se rendre à Tours où le cardinal de Vendôme les avait appelés. Henri IV revint bien vite de ses premières illusions et jugea à qui il avait affaire. « Je puis attendre de lui, » écrivait-il à M. de Sancy, « tout le mal qu'il pourra », et à M. de Schomberg : « Tout son but ne tend qu'à allumer de plus en plus la division « en ce royaume [2]. »

IV

Le duc de Luxembourg continuait à gagner chaque jour du terrain à Rome ; mais, de leur côté, ses adversaires ne s'endormaient pas, et dans le but de préparer les voies aux remontrances que le comte Olivarès se proposait de soumettre au pape, ils envoyèrent en éclaireur le commandeur de Diou. Le plus sûr moyen de ramener Sixte-Quint à leurs fins, c'était de le rassurer sur ces demandes importunes d'argent qui l'avaient tout d'abord si indisposé. M. de Diou fit donc entendre à Sa Sainteté que le roi d'Espagne ayant promis à la Ligue une somme de trois

[1] H. de l'Epinois, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXI, p. 476.
[2] Bibl. nat., *Fonds français*, n. 13966, p. 15 et 68.

Digitized by Google

cent mille écus et un subside mensuel de cent mille, on n'aurait plus désormais recours à sa bourse. Sans vouloir paraître y attacher trop d'importance : « Est-il vrai, lui demanda le pape, que le roi d'Espagne ait été proclamé protecteur de la Ligue ? » — « Je n'en ai aucune nouvelle, » répondit M. de Diou. L'entretien en resta là [1].

Cette comédie ainsi jouée, le 18 janvier Olivarès vint au Vatican. « Je suis chargé par le roi mon maître, dit-il à Sixte-« Quint, de présenter une note à Votre Sainteté ; » il la tenait à la main. — « C'est sans doute quelque nouvelle insolence, répondit « le pape ; je refuse de la recevoir. »

Sur de nouvelles instances de l'ambassadeur, il consentit à en entendre la lecture. C'était tout à la fois une remontrance et une menace. « Le roi catholique, était-il dit, a lieu de s'étonner de voir Sa Sainteté prêter l'oreille à ceux qui lui sont venus de la part du Navarrais ; pour s'opposer à de telles pratiques, il se verra forcé de recourir aux armes temporelles et, au besoin, aux spirituelles [2]. » Pour se dispenser de répondre, le pape prétexta qu'il attendait des lettres du légat et coupa court à ce premier entretien ; mais il se plaignit amèrement à l'ambassadeur de Venise des obsessions d'Olivarès : « Les Espagnols « prétendent m'enseigner mon métier de pape, lui dit-il ; j'ai « répondu au comte que je le savais mieux qu'eux et que si la « reine d'Angleterre et le roi de Danemark ou tous autres princes « hérétiques venaient se jeter à mes pieds, je les recevrais à « bras ouverts et je les embrasserais [3]. »

L'irritation de Sixte-Quint, surexcitée chaque jour par l'opiniâtre pression d'Olivarès, fut au comble lorsqu'il apprit que son légat avait remis cinquante mille écus à ceux de la Ligue. Le commandeur de Diou lui avait donc menti en faisant étalage des sommes versées et promises par Philippe II ! A la première séance de la congrégation de France, il rappela l'ordre qu'il avait intimé à Gaëtano de ne donner d'argent à aucun des deux partis, et, pour mieux souligner son mécontentement, il déclara que le duc de Luxembourg lui avait formellement annoncé que le roi de Navarre enverrait prochainement une lettre de soumission et lui demanderait l'absolution [4].

[1] *Négoc. diplom. avec la Toscane,* t. V, p. 79.
[2] *Négoc. diplom. avec la Toscane,* t. V, p. 72.
[3] Hübner, *Sixte-Quint,* lettre de Badoer, append., t. III, p. 349.
[4] *Négoc. diplom. avec la Toscane,* t. V, p. 73.

Digitized by Google

Encouragé par de telles paroles, qui lui furent répétées par Nicolini, la Boderie s'empressa d'écrire à Henri IV :

« Nous croyons, Sire, déjà tous que le Pape n'obmettra rien de ce qui peut et doit faciliter la conversion de Vostre Majesté ; toutesfois les Espagnols, redoubtant cela pour la cognoissance qu'ils ont du mal qui leur viendroit, quand votre conversion auroit osté aux princes catholiques le scrupule qui les retient de se déclarer ouvertement pour Votre Majesté, vinrent aux menaces, et ceux de la congrégation de France ayant usé de leurs soffistiqueries accoutumées, ils ont beaucoup altéré la bonne volonté qu'il monstroit avoir, tellement que tout ce que M. de Luxembourg en a peu tirer est la despeche qu'il vous envoie, avec assurance qu'on luy a donnée que toutes et quantes fois que Votre Majesté escrira, monstrant de se vouloir réduire, on aura ses lettres fort agréables, et quand elle demandera l'absolution qu'indubitablement on la lui donnera. Il est vray qu'on veut trouver auparavant quelque tempérament en la prison de Monsieur le cardinal de Bourbon, disant que, quelque abjuration que Votre Majesté fist de sa religion, on ne pourroit néantmoins absoudre, par ce qu'elle demeureroit toujours aussi bien excommuniée pour raison de ladicte prison ; mais le Pape a, de luy mesme, mis en avant que l'on fist demettre le cardinal de Bourbon de ses prétentions, ce qu'il croit n'estre difficile, attendu l'age qu'il a, ou bien que Vostre Majesté le tint prisonnier, au nom toutesfois de Sa Sainteté. Si Votre Majesté se résould à ce que désire le pape, je tiens pour certain qu'elle les met en rupture le roy d'Espagne et lui, et que ce sera une occasion que les Vénitiens et le grand Duc auront très chère pour ayder à Vostre Majesté à se venger de luy et le ruyner ; vray est que par les lettres qu'elle escrira, si tant est qu'elle se résolut, il faudroit qu'elle monstrast confier plus de Sa Sainteté seule que de tout le reste de ce collège, et surtout qu'elle la priast n'appeler point en chose où il traict de son interest, les cardinaulx de la Congrégation qu'il a establis sur les affaires de France pour les avoir tous pour suspects ; car par ce moyen Votre Majesté s'obligeroit davantage du pape et se déferoit de grands ennemis qui sont tous gagnés par ses adversaires ; et quand bien même le pape en voudroit mettre d'autres, ils ne sauroient être pires que ceux-ci, et beaucoup pourroient y entrer qui sont neutres et gens de bien ou à tout le moins qui ne sont pas encore corrompus comme sont les autres [1]. »

Tout semblait donc aller au mieux pour les intérêts de Henri IV ;

[1] British museum, *Collect. Egerton*, n. VII.

Digitized by Google

on parlait hautement à Rome du départ prochain pour la France de Mgr Séraphin, chargé de son instruction religieuse, et du retour de M. de Pisani, porteur de sa lettre de soumission.

C'est à ce moment que parvint à Rome la réponse de Philippe II à la note du pape du 15 décembre dernier. Le roi catholique se disait tout disposé à réaliser le projet d'une coalition contre les Huguenots de France et à lever des troupes en Italie et en Allemagne.

Traduite de l'Espagnol en Italien, cette lettre fut officieusement communiquée au pape par le cardinal Gesualdo, le premier instigateur de cette Ligue; mais les circonstances n'étaient plus les mêmes; Sixte-Quint n'attendait plus pour absoudre Henri IV que sa lettre de soumission. A toutes les instances que lui fit Gesualdo de renvoyer le duc de Luxembourg afin d'éviter une rupture avec l'Espagne, il répondit qu'il ne pouvait le congédier en ce moment et surtout sans motif. Olivarès, auquel Gesualdo rapporta cette réponse évasive, revint à la charge, et de prime abord mit en avant les trois conditions de son ultimatum : le renvoi de Luxembourg, l'exclusion du trône du Béarnais, enfin l'excommunication de tous ceux de son parti.

— « Serait-il bien prudent, observa Sixte-Quint, de réduire « ainsi le roi de Navarre au désespoir ? »

— « Si Votre Sainteté le juge ainsi, » répliqua le comte, avec l'assistance du docteur Martos, président de la cour de la Summaria de Naples, venu à cet effet à Rome, « je n'ai plus qu'à « faire une protestation publique. Que Votre Sainteté veuille « bien m'y autoriser. »

— « Jamais! s'écria le pape; si vous l'osez, je vous excommu- « nierai, vous et tous les impies qui s'y hasarderont. »

Sans répliquer, Olivarès se retira, la menace aux lèvres.

Toutefois, les bravades de l'Espagne avaient fini par ébranler Sixte-Quint. Le lendemain de cette scène violente, il s'en ouvrit à Badoer : « Ces Espagnols, dit-il, me menacent d'une guerre ; « en cherchant à m'intimider ils essayent de me gouverner à « leur guise. Nous ne voulons pas dire que nous n'ayons peur des « hommes, mais nous avons encore plus de crainte de Dieu; son « service, pour nous, passe avant toutes choses. Si nous nous « arrangeons bientôt avec le Navarrais, peut-être cela leur don- « nera à réfléchir, et quand ils auront ce chien à l'oreille, ils « perdront l'envie de tourmenter autrui. Nous avons peine à

Digitized by Google

« croire que le roi catholique aye l'opinion qu'on lui prête ; en « pleine guerre avec Paul IV, il a envoyé le duc d'Albe lui de- « mander pardon à Rome ; Pie IV a jugé la question de pré- « séance contre lui et en faveur de la France, et il s'est contenté « de protester. Tout dernièrement il m'a écrit, et il ne fait aucune « allusion à une rupture ; ses ministres me manquent de res- « pect, me bravent ; mais chiens qui aboient ne mordent pas. »

Durant une grande heure il garda Badoer, et en le quittant : « Ne serait-il pas à propos, dit-il, de faire une Ligue avec votre « république et quelque autre prince de l'Italie ? Pensez-y [1]. »

Ces craintes, qu'il dissimulait mal, prirent le dessus. L'ambassadeur de Toscane se rencontrant le lendemain avec celui de Venise : « Savez-vous, lui dit-il, la grande nouvelle du jour ? le « pape vient de faire partir un courrier pour Madrid, porteur « d'une lettre de sa main pour le roi catholique ; tout en se « plaignant des procédés offensants des Espagnols, vous verrez « qu'il fera ce qu'ils voudront [2]. »

En effet, dans cette nouvelle lettre à Philippe II, Sixte-Quint revenait de lui-même au projet d'une coalition armée contre les huguenots de France. Averti tout aussitôt de cette disposition inattendue, le duc de Luxembourg jugea prudent de laisser passer cet orage et de s'absenter momentanément. Le 7 mars, sous le prétexte d'un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, il partit donc de Rome, suivi d'une partie du personnel de son ambassade. A la nouvelle de ce départ, les partisans de l'Espagne chantèrent victoire : à les entendre, c'était un congé définitif. L'agent de la Ligue, le commandeur de Diou, s'empressa d'écrire au marquis de Saint-Sorlin, le frère du duc de Nemours :

« J'ai su depuis hier au soir que le pape, après avoir connu à la longue les vaines et feintes promesses et paroles que luy a données M. de Luxembourg de la part du prince de Béarn, il n'a pu supporter ses indignes simulations, et Sa Sainteté, très prudente et avisée avec son bon jugement, lui a commandé de se retirer. Pour couvrir son dépit plus modestement, il feint son voyage sur la volonté qu'il a d'aller à Notre-Dame de Lorette, étant très nécessaire que de ce fait tous les bons catholiques soient avertis et principalement Messeigneurs les princes, présents et autres catholiques, j'ay pensé de

[1] Hübner, *Sixte-Quint*, lettre de Badoer, appendice du t. III.
[2] *Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. V, p. 357 et suiv.

Digitized by Google

vous faire cette diligence, afin que chacun soit très résolu de ce fait, et je vous supplie très humblement en donner avis incontinent à mesdicts seigneurs vos frères et autres princes, et à tous les Parlemens, villes et à toute la noblesse et autres catholiques, afin que tout ce royaume averti de la résolution du pape, les débiles soient consolés et les bons et fermes catholiques confirmés [1]. »

La première fois qu'il revit le pape, Niccolini lui rapporta tous les bruits qui couraient au sujet du départ du duc de Luxembourg. « Le côté fâcheux de son absence, lui dit-il, c'est qu'on « prétend que c'est Votre Sainteté qui l'a renvoyé. »

« Mais je ne l'ai pas congédié, répondit le pape ; c'est Mgr « Séraphin qui est venu de sa part me dire qu'il ne recevrait que « dans quinze jours les lettres du roi de Navarre et qu'il profitait « de ce retard pour s'absenter. Ce sont les Espagnols qui pro- « pagent ces bruits, je m'en doute bien. Si j'en étais sûr, j'en- « verrais un courrier pour rappeler le duc ; mais que le monde « ne croie pas qu'ils m'ont mis le pied sur la gorge [2]. »

Enhardi néanmoins par cette prétendue victoire et pressé de la mettre à profit, Olivarès se présenta de nouveau au Vatican. Le duc de Luxembourg n'étant plus à Rome, il n'avait pas à demander son renvoi ; mais il remit sous les yeux du pape l'offre qu'il avait faite d'une alliance offensive et énumérant avec emphase les forces que Philippe II avait déjà levées: « Le roi mon « maître, dit-il, a tenu sa promesse ; c'est à Votre Sainteté à « tenir la sienne ; autrement je me verrai forcé de déposer à la « séance de la congrégation la protestation rédigée par le docteur « Martos. »

Après une violente réplique, le pape se leva et le laissa seul ; mais le cardinal Gesualdo intervenant de nouveau, de guerre lasse il consentit à donner une nouvelle audience à Olivarès.

En le revoyant, il affecta même une apparente bienveillance. « Que voulez-vous donc de moi ? » demanda-t-il au comte qui s'était prosterné à ses genoux. » — « Que Votre Sainteté veuille « bien me laisser exécuter les ordres du roi mon maître. » Le pape le fit relever et d'une voix sévère : « Savez-vous qu'oser « présenter une protestation contre le pape, c'est de l'hérésie « au premier chef ? » Olivarès cita alors l'exemple des papes

[1] Bibl. nat., *Fonds français,* n. 3978, p. 236.
[2] *Négoc. diplom. avec la Toscane,* t. V, p. 92.

Digitized by Google

Paul III et Clément VII qui, loin de s'opposer à une protestation semblable, avaient permis qu'elle fût lue en plein consistoire et en toute liberté, et il se remit à genoux.

Le faisant de nouveau relever et n'écoutant plus que sa colère, le pape lui tourna le dos ; mais la crise passée, la réflexion venue, quel parti prendre ? Fallait-il résister aux menaces d'Olivarès ? Les cardinaux Cosme et Gesualdo profitèrent de l'angoisse où ils le voyaient pour lui conseiller de convoquer une congrégation de vingt-cinq cardinaux et de les consulter sur les affaires présentes, « afin, dirent-ils, que Votre Sainteté « pût justifier davantage ce qu'elle feroit, ce qui lui seroit « plus facile quand il apparoîtroit qu'elle ne l'auroit fait de sa « seule tête [1]. »

Leur conseil était intéressé, car ils se promettaient à l'avance de faire faire aux dits cardinaux ce qui leur plairait [2]. Le pape se rendit à leur avis et de préférence désigna pour cette congrégation tous les partisans de l'Espagne. C'est la Boderie qui, dans une lettre à Henri IV, va nous faire assister aux débats de cette assemblée.

« Le pape entra en la congrégation par un fort long et docte discours ; il dit une grande partie de ce qu'il avoit commandé au légat quand il l'envoya en France et nommément qu'il eût à faire tous les efforts qu'il pourroit pour réunir les catholiques ensemble, et ceux qui voudroient demeurer opiniastres qu'il luy avoit ordonné de procéder contre eux par censures ; que, depuis, M. de Luxembourg estoit arrivé, qui luy avoit apporté beaucoup de soumission de la part des princes et seigneurs qui suyvent V. M. et par protestation que ce qu'ils en faisoient étoit principalement pour moyenner vostre réduction à l'Église ; qu'il luy en avoit donné grande espérance, et nommément lui avoit dit que V. M. luy eust escrit, si Elle eust pensé qu'Elle eust dû recevoir ses lettres ; qu'il luy avoit promis de les recevoir et avoir agréables, pourvu qu'elles demonstrassent quelque disposition de conversion en V. M. et que jusques là il luy avoit promis aussi de ne rien faire contre votre Majesté ni ceux qui vous suyvent ; que, depuis, le comte Olivares l'avoit importuné et tourmenté pour qu'il déclarât par nouvelle bulle V. M. à jamais inhabille de succéder à la couronne de France,

[1] British Museum, lettre de la Boderie, *Collect. Egerton*, n. VII.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

excommuniat tous les catholiques qui vous servent et chassât M. de Luxembourg d'ici ; que maintenant Olivarès se réduisoit à ung point, qui étoit l'excommunication de la noblesse et clergé qui assiste Votre Majesté, et à faute de cela le menaçoit de vouloir faire des protestations et de guerre et de conciles contre l'autorité et dignité de ce Saint Siège ; que, partant, il les prioit luy donner leur advis sur ces deux chefs : à sçavoir si, au préjudice de la promesse qu'il avoit faite à M. de Luxembourg, il pouvoit ou devoit procéder à la dite excommunication et, à faute de cela, s'il devoit admettre au dit ambassadeur ou autre pour luy de luy faire la dite protestation. Tous, excepté Jesualde, Cosme, Madrucy et Alexandrin, furent d'advis qu'il devoit demeurer aux termes de sa promesse, sans innover aucune chose au préjudice d'icelle, et empescher par tous moyens ces protestations, concluant qu'il n'estoit loisible à un séculier de protester contre le pape, mesmement pour choses qui dépendent de la conscience. Le premier qui mit en avant ceste opinion fut le cardinal d'Arragon, lequel, encore qu'il fût vassal du roy d'Espagne, se porta néanmoins très généreusement en cette action, et monstra par beaucoup de raisons que c'étoit le service catholique qui le mouvoit à en parler de ceste sorte ; en quoy il fut suivi de tous les aultres ; mais il n'en eust point qui le tranchast plus au plus vif que Mathey, car il dit qu'il s'émerveilloit comme un roy protecteur des catholiques voulust maintenant tomber en schisme, et que le pape devoit tenir ce qu'il avoit promis et, si l'ambassadeur continuoit en ses braveries, y prendre tel tempérament qu'il luy fist sentir qu'il se gouvernoit mal [1]. »

Tel est le récit donné par la Boderie de cette mémorable séance, récit, au reste, entièrement conforme à celui de l'ambassadeur de Toscane [2]. Avant de se séparer, il avait été décidé à l'unanimité que, pour ménager néanmoins la susceptibilité d'Olivarès, les deux cardinaux Colonne et Sforza iraient en leur nom personnel lui redire ce qui avait été résolu et tâcher d'obtenir de lui qu'il renonçât à sa protestation. Olivarès écouta patiemment leurs observations ; il paraissait même disposé à céder, lorsqu'un page entra dans la chambre où avait lieu l'entretien et lui annonça que le duc de Luxembourg venait de rentrer à Rome. Son visage s'altéra, et lorsque les deux cardinaux le supplièrent de nouveau de renoncer à sa protestation, car ce serait

[1] British museum, *Collect. Egerton*, n. VII.
[2] *Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. V, p. 99.

Digitized by Google

mettre le feu aux poudres : « Je n'ai rien à vous dire, répondit-« il, et je ne veux rien vous dire. Vous pouvez de ma part le « répéter au pape [1]. »

Sixte-Quint, auquel les deux cardinaux rapportèrent cette laconique réponse, le prit de très haut : « Puisque le comte vous « a tenu un pareil langage, j'aurai les yeux sur lui, et je ferai « en sorte qu'il ne soit cause ici ni de trouble ni de scandale. « S'il a l'audace de faire sa protestation, je le chasserai de Rome; « s'il résiste, je lui ferai trancher la tête. »

Dans une nouvelle séance de la Congrégation, il reconnut qu'au mois de décembre dernier, il s'était mis d'accord avec Philippe II, et qu'aux termes de cette convention le roi d'Espagne devait fournir vingt-cinq mille hommes pour son contingent, et lui quinze, destinés à entrer en France pour secourir la ligue ; mais, en temps opportun, il n'avait jamais pu obtenir du roi catholique une réponse formelle ; puis il rappela que c'était à la sollicitation des Espagnols qu'il avait envoyé un légat en France, et maintenant, quand il avait lui toutes les raisons de se plaindre du non accomplissement des promesses du roi d'Espagne, le comte Olivarès le menaçait d'une protestation. « Je suis bien « résolu, ajouta-t-il, de m'ôter cette mouche du nez, et à cette fin, « je vous ai appelés pour avoir votre avis sur deux choses. « D'abord comment dois-je m'y prendre pour chasser Olivarès; « est-ce par excommunication [2] ? » Puis faisant allusion à un rassemblement de gens de guerre, qui en ce moment se massaient sur la frontière des États pontificaux : « Dois-je à mon « tour armer, leur demanda-t-il? donnez-moi votre avis. » Le cardinal de Saint-Georges parla le premier. Du moment qu'un roi aussi puissant que le roi d'Espagne était en cause, il y avait nécessité et intérêt à bien réfléchir avant de renvoyer le comte Olivarès.

Quant à s'armer, il n'en voyait pas la nécessité, car il n'admettait pas qu'une attaque fût à craindre de la part d'un prince aussi religieux qu'était le roi catholique ; et il concluait en invitant le pape à députer de nouveau deux cardinaux vers Olivarès. Le pape l'interrompit violemment. « Taisez-vous, lui

[1] *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. V, p. 99.
[2] British museum, lettre de la Boderie, *Collect. Egerton*, n. VII.

Digitized by Google

« dit-il, vous êtes indigne du titre que vous portez. Le roi « d'Espagne serait-il en personne à Rome, je ne lui enverrais «.pas deux cardinaux. »

La parole vint au cardinal Arragon, qui se rangea de l'avis du cardinal de Saint-Georges. Le cardinal de Saint-Félix, le plus ignorant du Sacré collège, voulut à son tour prendre la parole. « Restez en « là, lui dit le pape, vous ne savez pas ce que vous dites. » Le cardinal Deza, d'origine espagnole, se posa alors en médiateur et se porta fort d'obtenir d'Olivarès pleine satisfaction. La plupart des cardinaux se joignirent à lui pour supplier le pape de différer d'un jour le renvoi du comte. « Eh bien ! soit, leur dit-il, vous « le voulez tous, j'y consens ; mais que le cardinal Deza n'aille « le voir qu'en son nom personnel et non au mien, et que dès le « soir même il me rapporte sa réponse. » Au sortir de la congrégation, il donna l'ordre de ravitailler le château Saint-Ange et d'en doubler la garde [1].

Le cardinal Deza réussit dans sa mission. Olivarès promit d'être plus modéré et plus modeste à l'avenir, et de ne plus parler de protestation, s'il ne recevait pas de nouvel ordre du roi son maître.

« Tout s'apaise donc, écrivait la Boderie à Henri IV, jusqu'à ce qu'Olivarès voye si Votre Majesté demandera l'absolution, de sorte que, la demandant et vous faisant catholique, vous les mettez sans doute en rupture, et pour l'honneur de Dieu, que Vostre Masjesté prenne bien garde de ne perdre en cette occasion son avantage ; mais il faut qu'elle satisfasse au particulier de M. le cardinal de Bourbon, car sans sa délivrance, le pape dit encore hier à l'ambassadeur de Venise qu'il ne pourroit rien faire pour vous. Il pense avoir obtenu une grande victoire et avoir réduit les Espagnols ; il brave à cette heure contre eux et en particulier contre cet ambassadeur, qu'il ne traite rien moins que de scélérat [2]. »

C'est à cette heure si favorable pour la cause de Henri IV que parvint à Rome la nouvelle de sa victoire d'Ivry, et c'est à la Boderie que l'heureux vainqueur fit l'insigne honneur de l'annoncer.

[1] British museum, lettre de la Boderie, *Collect. Egerton*, t. VII.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

« J'en ay reçu la bonne issue que j'en esperois, dont je refère la gloire et louange à Sa Majesté divine, et la prie que ce coup qu'il luy a plu frapper de sa main sur mes ennemis, amolisse de façon l'endurcissement de leurs cœurs qu'ils me donnent le moyen d'exercer plus tost la clémence en leur endroict que occasion d'user du sévère chastiment que la rébellion tire à soy sur ceulx qui y demeurent opiniâtres. Le cardinal Gaëtan a recherché le mareschal de Biron de s'aboucher avec luy, ce que je luy ay permis, et se doivent voir dans un jour ou deux à Noisy. Le sieur de Villeroy, qui monstra, il y a quelque temps, volonté de se retirer, a aussi désiré conférer avec quelqu'un de ma part. Il est sorty de Paris, et j'ay deputé ung de mes serviteurs pour communiquer avec luy en ung lieu non guères loin d'icy, qui a esté choisi à cet effect. Je ne scay s'il se fera quelque ouverture de leur part qui me puisse faire mieulx espérer de leurs intentions que je n'ay eu occasion jusques ici ; s'ils viennent à chose qui soit raisonnable, ils me trouveront encore plus prest qu'eulx à l'embrasser, comme aussi j'ay plus d'interest que nul autre à la conservation de ce royaume. Je ne doute que les ministres et partiaux d'Espagne n'empeschent la réconciliation par deçà tant qu'ils pourront. Le pape ne se doit laisser abuser du faux prétexte duquel ils couvrent leur ambition, et par lequel ils le veulent faire joindre à eulx pour destruire ce royaume, peu soucieux au demeurant du fait de la religion, quelque bon semblant et protestation qu'ils fassent au contraire. Vous prendrez les occasions de faire valoir ces raisons le mieux qu'il sera possible [1]. »

Contraint à son tour et à contre cœur d'avouer une défaite dont il cherchait à atténuer le désastre, Gaëtano annonça en même temps au pape qu'il lui envoyait son frère le patriarche d'Alexandrie, chargé de lui exposer le véritable état des choses. Ce qu'il ne disait pas c'est que, de sa propre autorité, il avait lancé un monitoire contre les princes, seigneurs et prélats du parti de Henri IV. A la première nouvelle de cet acte rigoureux et si inopportun, l'ambassadeur de Toscane voulut savoir ce qu'en pensait le pape. « On parle, lui dit-il, d'un monitoire « qu'aurait fulminé le légat. Si ce fait est vrai, la protestation du « comte Olivarès était bien inutile, et hors de propos. » Le pape prit sur sa table une lettre et la lui mettant aux mains : « Lisez-

[1] *Recueil de divers mémoires et lettres.* Paris, Pierre Chevalier, MDCXXIII, p. 250.

Digitized by Google

la. » Elle était de Mgr Séraphin : il se disait chargé par le duc de Luxembourg de se plaindre d'un monitoire aussi intempestif, qui ne pourrait rien moins que refroidir le roi de France et l'empêcher de se faire catholique. Il suppliait le pape de ne pas y donner suite. L'ambassadeur ayant achevé sa lecture, Sixte-Quint reprit : « Gaëtano n'a point observé mes ordres; ce n'est « plus un légat apostolique, mais le docile serviteur de l'am- « bassadeur d'Espagne ; depuis qu'il est en France, il ne m'a « point obéi ; c'est au reçu d'une simple lettre d'Olivarès qu'il « a fait ce monitoire. Les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt « avaient juste raison de se plaindre de lui ; au mépris de mes « instructions, il a toujours refusé de s'aboucher avec eux. Au « lieu d'être un instrument de paix, il n'a été qu'un instrument « de discorde [1]. »

V

Le mécontentement que Sixte-Quint éprouvait des agissements de son légat en France, s'accrut encore à la réception d'une lettre du duc de Mayenne, lettre maladroite dans ses demandes et offensante dans ses termes [2]. Et, pour surcroît de difficultés, arrivèrent à Rome des députés de Marseille venant lui offrir le protectorat de leur ville. D'urgence il convoqua tous les cardinaux de la congrégation de France, et leur posa les questions suivantes :

« Dois-je répondre à la lettre du duc de Mayenne ?

« Quelle réponse dois-je faire aux envoyés de Marseille ? »

Les cardinaux, à l'unanimité, furent d'avis que Sa Sainteté n'avait pas à répondre à la lettre du duc de Mayenne. De pareilles impertinences ne le méritaient pas Le cardinal Pinelli alla jusqu'à dire que cette lettre avait été fabriquée à Rome ; mais le pape fut d'un avis tout contraire : « Si insolente, si indigne que « soit cette lettre, s'écria-t-il, je dois y répondre. On en viendrait à « croire que je n'ai pas d'argument à y opposer. Il faut apprendre « à Mayenne et à ses adhérents à être plus respectueux et plus

[1] *Négoc. diplom. avec la Toscane,* t. V, p. 104.
[2] *Négoc. diplom. avec la Toscane,* t. V, p. 117.

Digitized by Google

« discrets à l'avenir ; » et il désigna deux des cardinaux présents pour rédiger une réponse.

Il ne restait plus à discuter que la question de Marseille. Les cardinaux Arragon et Santa Severina parlèrent tous deux en faveur du protectorat offert à Sa Sainteté : L'heure était venue de se liguer étroitement avec le roi d'Espagne plus que jamais résolu à mettre les mains dans les affaires de France; acquérir une telle province voisine d'Avignon, ce serait la gloire de son pontificat. Deux autres cardinaux conseillèrent de gagner du temps pour savoir à quoi s'en tenir sur la conversion de Henri IV. Sixte-Quint se rangea du côté de ce dernier avis et ajourna la congrégation à une nouvelle séance. Dans l'intervalle il reçut une lettre du légat, qui venait de s'aboucher avec Biron à Noisy, et une réponse du cardinal de Vendôme au bref qu'il lui avait adressé ; ce fut l'occasion de réunir la congrégation. « Je suis bien malheureux, dit-il tout d'abord, d'avoir été promu « à la papauté dans un temps aussi calamiteux. Les ennuis que « j'en ressens m'ont réduit à l'état maladif dont je souffre ; mais « deux choses surtout me pèsent sur le cœur : la première, c'est « de voir tous ceux dont je me sers gâter en un jour ce que j'ai eu « tant de peine à accommoder ; » et il s'étendit sur toutes les fautes commises par le légat. « La seconde, c'est que le roi de Navarre « tarde tant à me donner quelques signes de sa soumission. « Néanmoins, je suis résolu à patienter encore, et à ne rien « faire qui puisse priver l'Église de l'acquisition d'un prince si « brave et si heureux ; mais s'il persiste à rester opiniâtre, je « suis délibéré à employer contre lui tous les moyens que j'ai « en mon pouvoir. » Puis, revenant au légat et à son entrevue avec Biron : « Les raisons qu'il a employées pour persuader le « maréchal et les seigneurs catholiques d'abandonner le roi, « sont sottes et impertinentes. Gaëtano a parlé en clerc, Biron « a répondu en roi. »

Il fit lire ensuite les lettres du cardinal de Vendôme. L'assemblée les jugea très belles et très prudentes, mais comme elles étaient muettes sur la conversion du roi, il consulta à ce sujet les cardinaux. Il s'était tellement prononcé que pas un n'osa le contredire. Tous furent donc d'avis que, puisqu'il avait tant attendu, il devait attendre encore.

Le 20 mai le duc de Luxembourg lui apporta une lettre qu'il venait de recevoir de Henri IV. Tout en remerciant Sa Sainteté

Digitized by Google

de sa bienveillance, tout en manifestant son désir de se faire catholique, le roi rejetait sur le légat le retard apporté à sa lettre de soumission. Pour préparer Sixte-Quint à ce qu'il avait à lui demander, le duc dit incidemment que le roi venait d'écrire à son neveu le cardinal Montalto pour lui offrir le protectorat des affaires de France à Rome et l'abbaye de Fécamp, et il lui mit sous les yeux une lettre interceptée de Gaëtano au duc de Mayenne, lettre dans laquelle il affirmait que jamais il ne consentirait à l'absolution du roi, et que plutôt que d'y prêter les mains, il préférait ne plus retourner à Rome.

Le pape ayant paru impressionné par cette dernière lecture, le duc jugea le moment favorable pour solliciter le rappel du légat. « Je ne le puis pour le moment, répondit Sixte-Quint. » — « Pourtant Votre Sainteté m'avait dit naguère que telle était son « intention. » — « Je n'en disconviens pas ; j'aurais pu le faire « alors, mais diverses circonstances ne me le permettent plus[1]. » Le duc n'insista pas ; mais la mort du cardinal de Bourbon, qui remontait au 9 mai, et dont la nouvelle était parvenue à Rome le 2 juin, allait lui fournir une occasion toute naturelle de s'expliquer à cœur ouvert avec le pape. Il vint donc le trouver et allant droit au but : « Aujourd'hui que le cardinal de Bourbon « n'est plus, Votre Sainteté serait-elle disposée à donner l'abso- « lution au roi mon maître, aussitôt qu'il la demanderait ? Je ne « puis lui cacher que ce qui le retient, c'est qu'il craint qu'elle ne « soit aussi vite accordée qu'il le désire. » — « Mais d'abord, répli- « qua le pape, votre roi a-t-il autant d'envie que vous me le « dites de se faire catholique? Ce qui me donne lieu d'en douter, « c'est qu'il ne l'est point encore, ainsi que je l'espérais. D'ailleurs, « en se faisant catholique, ne craindrait-il pas d'être abandonné « par les protestants et par les Anglais[2] ? »

Blessé de ce refus, le duc se plaignit de ce qu'à Rome, dans les églises des Jésuites, des prédicateurs avaient fait hautement l'éloge de Gaëtano, ce martyr, à les entendre, de la bonne cause, et se retira médiocrement satisfait. Fort heureusement, grâce à une nouvelle faute du Légat, il allait regagner tout le terrain perdu : Gaëtano avait eu l'imprudente hardiesse d'envoyer à Sa Sainteté des articles rédigés par les docteurs de la Sorbonne,

[1] *Négoc. diplom. avec la Toscane,* t. V.
[2] *Négoc. diplom. avec la Toscane,* t. V, p. 132.

Digitized by Google

articles qui déclaraient formellement qu'il n'était jamais permis d'absoudre un relaps. Dans sa lettre d'envoi, le Légat vantait la science théologique des catholiques zélés qui avaient étudié et approfondi cette question. Il semblait ainsi lui donner sa propre approbation. A cet empiètement sur les droits et l'autorité du Saint-Siège, Sixte-Quint répondit en déférant les articles de la Sorbonne à l'inquisition, et s'en expliquant avec Niccolini: « Toutes « les menaces des Espagnols, lui dit-il, toutes leurs protesta- « tions sortent de l'officine de la Sorbonne, et c'est l'ambassadeur « d'Espagne à Paris qui en est l'instigateur. » Sixte-Quint ne s'en tint pas là ; il fit savoir au duc de Luxembourg qu'il était tout disposé à nommer à Avignon un Légat avec lequel les princes du sang pourraient plus facilement s'entendre et traiter. Ce n'est pas tout ; il interdit au patriarche d'Alexandrie, le frère de Gaëtano, rentré récemment à Rome, de sortir de son logis converti en prison, sous peine d'une très forte amende ; enfin il fit emprisonner les prédicateurs que le duc de Luxembourg lui avait signalés.

VI

En présence des mesures rigoureuses que venait de prendre le pape, Olivarès s'effaça et momentanément fit le mort. Il y était d'ailleurs contraint par une toute autre cause : Philippe II venait de lui adjoindre le duc de Sessa, le fils de l'ancien gouverneur de Milan, bien jeune pour une pareille mission, mais qui passait pour le confident le plus intime et le plus autorisé de la politique personnelle du roi catholique.

Le duc se fit longtemps attendre et n'arriva à Rome que le 21 juin 1590. L'attitude prise par Sixte-Quint dans ces derniers temps était assez significative pour indiquer au jeune envoyé qu'il fallait pour le moment renoncer aux moyens violents dont Olivarès avait abusé. Il laissa donc de côté cette malencontreuse menace d'une protestation qui n'avait servi qu'à irriter le pape. Il limita sa mission à son côté le plus pratique, au retour pur et simple à ce projet d'une coalition dont le pape avait pris l'initia-

[1] British museum, lettre de la Boderie, *Collect. Egerton*, n. VII ; *Négoc. diplom. avec la Toscane*, t. V.

Digitized by Google

tive au mois de décembre dernier. Cette première question une fois règlée, il resterait à s'entendre sur le choix définitif d'un roi catholique à donner à la France.

Le pape ne dissimulait pas ses inquiétudes : « Il demande à tout le monde, écrivait Olivarès à Philippe II, ce que le duc de Sessa apporte. » Mais, à sa première audience, le duc affecta de se montrer très respectueux, et n'aborda aucune des questions qu'il avait à débattre. Il n'entra en matière qu'à une seconde réception. Après avoir tout d'abord exposé l'état de la France, tel, du moins, que le roi son maître l'envisageait, il rappela au pape les engagements que, de lui-même, il avait pris au mois de décembre dernier [1].

« Je les ai toujours maintenus, répondit Sixte-Quint ; j'ai pro-
« mis, il est vrai, de lever des troupes, mais jamais je n'enverrai
« de l'argent à la Ligue. Mieux vaudrait le jeter dans le Tibre.
« C'est la haine suscitée par l'ambition de la maison de Guise qui
« a donné le plus de partisans au Navarrais. » Puis il se plaignit particulièrement du duc de Mayenne, qui lui avait envoyé d'abord pour ambassadeur Nivelle, un libraire, et, après Nivelle, un pauvre chevalier de l'ordre de Saint-Jean. Le duc s'était d'ailleurs montré peu respectueux pour le Saint-Siège. Ses troupes avaient commis toutes sortes de désordres et pillé les églises. « Si jusqu'à
« ce jour je me suis abstenu, ajouta-t-il, la faute en est à Mayenne
« et au Légat. Je suis bien décidé à n'agir que si le roi d'Espagne
« en fait autant de son côté. Savez-vous, Monsieur le duc, ce
« qu'on me dit, c'est que le roi votre maître ne cherche qu'à me
« faire dépenser mon argent. »

— « Le contingent du roi catholique, répliqua le duc, est prêt
« à entrer en campagne et à se joindre aux troupes déjà réunies
« en Savoie, et à celles qui doivent venir des Flandres. »

— « Éparpiller ainsi ses forces, reprit Sixte-Quint, est de mau-
« vaise tactique. Je n'ai pas moi à ma disposition les millions du
« nouveau monde; les ressources du Saint-Siège sont limitées; je
« suis disposé moins que jamais à dépenser inconsidérément le
« peu d'or que j'ai amassé [2]. Je ne me joindrai au roi catholique
« que pour un grand et décisif effort. S'il le faut, j'irai alors
« jusqu'à mettre ma mitre en vente. »

Le duc ayant fait allusion aux armes spirituelles que le pape

[1] Hübner, *Sixte-Quint*, appendice du 3e vol., p. 465 et suiv.
[2] Hübner, *Sixte-Quint*, appendice du 3e vol.

Digitized by Google

avait en réserve : « Laissez, riposta Sixte-Quint, ces questions « à résoudre à des théologiens, car je ne sache pas que vous le « soyez. »

La mort du cardinal de Bourbon lui servit de transition pour aborder la question délicate du choix du roi à donner à la France : « J'accepte d'avance, reprit-il, le candidat qui agréera au roi « votre maître. Parmi les princes du sang, je n'en vois pas un « qui remplisse les conditions voulues. Si le roi catholique a la « moindre envie du royaume de France, qu'il le prenne ; si au « contraire, il préfère le duc de Savoie, le duc de Lorraine ou « même le duc de Mayenne, encore qu'il me soit personnelle- « ment désagréable, j'y souscris. » Et comme si à l'avance il se ménageait un moyen de se dégager : « Au pape seul pourtant, « ajouta-t-il, il appartient de désigner un roi de France. » Et il cita l'exemple de Pépin et d'Hugues Capet. Quand il fut question du chef à donner à cette armée encore sur le papier, les ambassadeurs ayant mis en avant le nom du duc d'Urbin : « Eh bien ! soit, » leur dit-il. Et pour les mettre plus en confiance, il fit venir l'agent du duc à Rome et le chargea d'en prévenir son maître.

Voilà à quoi se borna cette seconde audience. C'était bien vague encore et beaucoup de paroles avaient été échangées pour rien.

Dans une troisième audience, qui fut donnée le 30 juin, Olivarès et le duc de Sessa, désireux d'en finir, s'aidèrent d'une nouvelle lettre de Philippe II. C'était sa réponse à la lettre du pape du 8 mars dernier : « J'ai accepté, disait-il, par ma lettre du 22 fé- « vrier, les offres que Votre Sainteté m'avait faites en décembre, « mais elle s'est arrêtée en si bon chemin, et ne s'est pas servi « des armes que Dieu avait mises entre ses mains ; son or est « improductif dans ses caisses ; » puis, se plaignant de l'indulgence du Saint-Père à l'égard du Navarrais et du séjour prolongé du duc de Luxembourg à Rome, il revendiquait pour les princes séculiers le droit d'intervenir dans les questions religieuses, et comme conclusion, le remède à tant de maux, c'était de recourir à des moyens énergiques [1].

Sans trop paraître vouloir se soumettre à cette mise en demeure de Philippe II, le pape voulut toutefois lui donner un

[1] Hübner, *Sixte-Quint*, lettre de Philippe II, appendice du t. III, p. 444 et suiv.

Digitized by Google

semblant de satisfaction. Il chargea les deux cardinaux Arragon et Santa Severina de s'entendre avec le duc de Sessa et Olivarès et d'arrêter en commun un projet définitif d'intervention dans les affaires de France, et de coalition armée, la note rédigée en décembre dernier par Gesualdo ne contenant que des généralités. Sur la demande des deux ambassadeurs, il fit remettre en liberté le patriarche d'Alexandrie et les prédicateurs qui avaient pris en chaire la défense de Gaëtano.

Arragon et Santa Severina, tous deux amis de l'Espagne, menènèrent vite la besogne. Il fut convenu que le contingent à fournir par le roi d'Espagne serait de vingt-cinq mille hommes, celui du pape de quinze mille et que le duc d'Urbin serait le chef de cette armée. Tout était donc réglé, prévu, et le pape n'avait plus qu'à apposer sa signature à la convention.

Le duc de Sessa et Olivarès croyaient toucher au but ; mais Sixte-Quint leur ménageait une surprise : il fit appeler dans sa chambre les cardinaux de la congrégation de France et il leur posa cette question insidieuse, qu'il avait déjà mise en avant dans son dernier entretien avec Olivarès et Sessa : le trône de France étant vacant, la désignation d'un roi n'appartient-elle pas au pape ? et il leur laissa tout le temps d'y réfléchir et de lui donner réponse.

Se voyant ainsi joués, les deux ambassadeurs accablèrent le pape de lettres et de menaces. Refuser de signer la convention, c'était une insigne trahison. Si Sa Sainteté persistait, ils n'auraient plus qu'à envoyer au roi leur maître toutes les pièces, tout le dossier de cette dernière conférence.

Sixte-Quint se borna à leur faire dire qu'il attendait la réponse de la congrégation à la question qu'il lui avait posée ; mais, lorsqu'elle lui fut apportée, il changea brusquement de langage et déclara qu'il voulait préalablement envoyer deux prélats en France, l'un, Mgr Borghèse, chargé de voir tous ceux du parti de la ligue, l'autre, Mgr Séraphin, accrédité auprès des princes du sang et des seigneurs du parti de Henri IV, afin de les amener à se réunir tous ensemble dans un lieu déterminé, et à procéder d'un commun accord à l'élection d'un roi. S'il cherchait ainsi à gagner du temps, c'est qu'il savait de bonne source qu'Henri IV était maître des deux ponts de Charenton et de Saint-Cloud, et que la ville de Paris, faute de vivres, était réduite à la dernière extrémité.

Digitized by Google

Dans les derniers jours de juillet, il eut un long entretien avec l'ambassadeur de Venise, et il s'ouvrit à lui en toute confiance : « Je suis moins que jamais, dit-il, résolu à entrer en ligue avec « les Espagnols. Je désire faire quelque chose dans l'intérêt de « la France et je crois avoir trouvé le moyen de lui rendre le « repos, mais en tout cas je ne déciderai rien sans avoir consulté « les Seigneurs de Venise ; je compte sur leurs bons avis et sur « leur aide. Loin de vouloir user de contrainte, je m'efforcerai « de pacifier la France sans épouser la querelle et les rancunes « d'autrui [1].

« — Mais le roi de Navarre est victorieux et l'emporte, répondit « Badoer, et surtout, s'il se fait catholique, le chasser ne sera « plus chose facile.

« Je n'entends exclure personne, reprit le pape ; si le roi de « Navarre se fait catholique, il est à présumer qu'il sera élu, « et une fois le maître, qui sera assez fort pour s'élever contre « lui ? »

Ce que Sixte-Quint venait de dire à Badoer, il le répéta à la congrégation de France. Les ambassadeurs espagnols ne pouvaient rester sous ce dernier coup ; ils insistèrent pour avoir une audience. La chaleur était accablante ; Sixte-Quint se sentait un peu souffrant ; il consentit toutefois à les recevoir. Il chercha d'abord à éluder la question brûlante, l'envoi de Mgr Borghese et de Mgr Séraphin, et il s'étendit longuement sur l'état misérable de la France, l'attribuant aux fautes du légat et à celles du duc de Mayenne. Perdant à la fin patience, Olivarès l'interpella brusquement. « Est-il vrai, comme le bruit en court, que Votre « Sainteté envoie deux prélats en France ? — Et quand cela « serait, répondit le pape, qu'est-ce que cela ferait et qu'importe « après tout ? — Quel avantage Votre Sainteté en espère-t-elle, « reprit Olivarès ? — Je n'ai pas à vous confier mes secrets. — « Mais ce n'est point un secret, riposta l'irascible espagnol, « c'est le bruit commun de Rome. Envoyer un ambassadeur à « un ennemi du roi notre maître, c'est une insulte, et vouloir « traiter avec un hérétique, un relaps, c'est un scandale ; nous « manquerions à notre devoir si nous ne protestions pas « hautement. — Vous m'apportez ici des propos des rues, « s'écria Sixte-Quint ; qui vous dit que le roi votre maître n'ap-

[1] Hübner, *Sixte-Quint*, appendice, t, III, p. 188.

Digitized by Google

« prouverait pas le choix de Mgr Séraphin ? Il vous faut des « années à vous avant de vous résoudre, et par ce temps de cha- « leur caniculaire vous me laissez à peine le temps de respirer ; » et se laissant emporter à toute sa colère, il ne leur épargna pas les plus dures épithètes. — « Si nous avions pensé être traités « ainsi, s'exclama le duc de Sessa, nous ne serions pas venus « à cette audience. — Eh bien, libre à vous de vous retirer, riposta « le pape. » Puis, se radoucissant un peu : « Je serai toujours « l'allié et l'ami du roi catholique, mais j'entends avoir la liberté « d'agir à ma volonté. Je vous avertirai de ce que je me résou- « drai à faire ; » et, sur ces derniers mots, il les congédia [1].

Au sortir de cette audience, le pape vit Pinelli, et celui-ci lui ayant demandé si cette fois il n'avait pas trouvé les ambassadeurs espagnols plus modérés que de coutume : « Ce sot de « duc de Sessa, dit-il, ne sait pas même parler ; il a toujours à la « bouche la même phrase : « De grâce, une solution, Saint-Père ; » « et quelle solution voulez-vous donc que je prenne ? lui ai-je « répondu. Ces Espagnols ne cherchent qu'à noircir ma réputa- « tion. La bulle qu'ils voudraient m'arracher est uniquement dans « leur intérêt. Sous le prétexte de la religion, ils ont mis la main « dans les affaires de France pour assurer la sécurité de leurs « Flandres ; et parce que je n'ai pas voulu subir leurs exigences, « ils disent partout que je favorise les hérétiques. En Espagne « leurs prédicateurs m'injurient et répandent des libelles contre « moi. Ils en feront tant que je déclarerai leur roi schisma- « tique [2]. »

Il tint le même langage à l'ambassadeur de Venise.

En présence de la volonté bien arrêtée du pape de ne rien faire, les ambassadeurs espagnols firent partir un courrier pour exposer au roi leur maître cette nouvelle situation, et lui demander quelle conduite ils devaient tenir.

A la suite de ces luttes violentes, le mal dont Sixte-Quint souffrait depuis plusieurs mois s'était très aggravé. Le lundi 20 août il fut pris par la fièvre, ce qui ne l'empêcha pas de dire sa messe et de réunir le lendemain la congrégation de France. Il s'y plaignit des procédés et des exigences des ambassadeurs espagnols ; il traita Philippe II de Nabuchodonosor et lui prédit le même

[1] Hübner, *Sixte-Quint*, appendice, lettre du duc de Sessa, tome III, p. 315.
[2] *Négociat. diplom. avec la Toscane*, t. V, p. 148.

Digitized by Google

sort ; il fit des vœux pour la conversion du roi de Navarre. Si Mgr Séraphin parvenait à l'obtenir, il serait fait cardinal. Le cardinal Arragon ayant émis à ce sujet quelques réserves, l'esprit déjà troublé, les idées confuses, Sixte-Quint lui répondit qu'il ne le reconnaîtrait jamais pour roi de France. Au sortir de cette séance il tomba en syncope; ses médecins et son neveu Montalto accoururent en toute hâte. A cette syncope succéda une forte fièvre, qui ne céda qu'à une heure avancée de la nuit.

Le lendemain, contre l'avis des médecins, il se leva, voulut manger du melon, but quelques verres de vin et comme d'habitude se mit au travail. Le vendredi 23 août, il put encore présider la congrégation de l'inquisition; mais à la fin du jour il fut pris de fatigue et se coucha. Le lendemain la fièvre reparut; les médecins reconnurent qu'elle était continue. Dans la nuit du 26 au 27 août elle le travailla avec une extrême violence. Au matin, d'une voix affaiblie, il demanda à entendre la messe ; à l'élévation, avec l'aide du cardinal Langelotti, il se mit à genoux; mais ses forces le trahirent, il s'évanouit, et ne reprit connaissance que pour entrer en agonie. A ce moment un violent orage grondait sur Rome ; de gros nuages amoncelés avaient étendu un immense crêpe noir sur la capitale du monde chrétien ; l'obscurité était profonde ; c'est au milieu de ces ténèbres que, sur les sept heures du soir, Sixte-Quint rendit son âme à Dieu [1].

« Aucuns disent, écrivit M. de Maisse le 4 septembre à Henri IV, qu'il a esté empoisonné par le ministère des Espagnols par un sien trenchant boulonnois de la maison dell'Arme ; le temps et les événements et l'estat où se trouvoient les affaires d'Espagne pour lors le font facilement croire. Quelques-uns touteffois avoient prévu cette mort pour avoir reconnu en luy quelque indisposition secrète depuis trois ou quatre mois, mais quoique soit, il est mort très mal à propos pour les affaires de la France, de laquelle il désiroit l'union et la conservation à bon escient, et en fut venu à bout s'il eût vescu [2]. »

[1] Voy. Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 369.
[2] Bibl. nat., *Fonds Brienne*, n. XI, f. 220.

Digitized by Google

VII

Le corps de Sixte-Quint n'était pas refroidi que les ambassadeurs espagnols vinrent trouver le cardinal de Saint-Georges et mettre à la disposition du sacré collège les forces du roi leur maître, déjà massées sur la frontière des États pontificaux. « Nous avons pourvu à notre sûreté, répondit-il, et gardez-vous « de troubler le repos de l'Italie. » Sur cette fière réponse, ils se retirèrent un peu confus [1].

Le 7 septembre, les cardinaux entrèrent en conclave, et dès le lendemain le vieux cardinal Colonna ayant été proposé, peu s'en fallut qu'il ne fût à l'heure même nommé d'acclamation ; mais l'hostilité de la puissante maison Orsini, rivale de la sienne, et la crainte qu'il ne fût par trop favorable à l'Espagne le fit écarter. D'autres noms furent mis en avant, mais également repoussés. Le conclave paraissant devoir se prolonger, les ambassadeurs espagnols firent partir un courrier pour pressentir les intentions de Philippe II et savoir s'il fallait se joindre aux partisans du cardinal Colonna ; mais, « tandis qu'ils allaient chercher l'esprit saint en Espagne, » les cardinaux qui marchaient avec le cardinal Montalto et ceux qui, dévoués au grand duc de Florence, s'étaient tenus sur la réserve, voulurent en finir. Le 15 septembre, le cardinal de Saint-Marcel fut élu, et prit le nom d'Urbain VII [2]. « C'était le fils d'un riche marchand génois, de bonne vie, écrivait de Maisse, et traitable [3]. »

Le duc de Luxembourg, qui le lendemain de la mort de Sixte-Quint, s'était retiré en Toscane, du lieu où il s'était fixé, fit demander au nouveau pape s'il désirait qu'il retournât à Rome. « Si le duc, « répondit Urbain VII, n'avait pas quitté Rome, je l'aurais reçu « très volontiers, mais puisqu'il en est parti, qu'il attende encore « au lieu où il est. Je le ferai venir, lorsque j'aurai pu me rendre « compte de l'état des affaires en France [4]. » Il n'en eut pas le temps, il fut pris d'une fièvre double tierce qui l'emporta le 27 septembre.

[1] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 220.
[2] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 223 v°.
[3] *Ibid.*
[4] Bibl. nat., *Fonds Brienne,* n. XI, f. 238.

Digitized by Google

Aurait-il été favorable à Henri IV? On a lieu d'en douter. Dans une lettre non signée et adressée à l'un des chefs de la ligue, nous lisons en effet :

« Dieu l'a appelé à lui, au grand regret de tout le monde et notablement de nous tous autres qui tenons le parti de l'Union, d'autant qu'il s'étoit déclaré vouloir être le chef de la sainte Ligue et de contribuer d'une bonne somme de deniers pour faire la guerre à bon escient. Dieu veuille avoir son âme ! Il a fait une mort telle que je crois que son âme est bien heureuse ; ayant fait dire la messe devant lui ; à l'élévation de Notre-Seigneur il se mit lui-même à genoux sur son lit, et à la fin de la messe, après avoir eu la bénédiction du prêtre et ayant donné la sienne aux assistants, il rendit l'âme à Dieu, tout au contraire de son prédécesseur, auquel de sa maladie on ne put jamais faire dire le nom de Jésus ni montrer aucun signe de contrition [1]. »

L'élection du nouveau pape se présentait dans des conditions bien défavorables pour Henri IV: les Espagnols faisaient courir le bruit qu'il s'était enfui en Normandie. Leur parti s'était renforcé par la venue du cardinal d'Autriche et par celle du cardinal Gaëtano, rappelé à Rome pour assister au conclave qui s'ouvrit le 8 octobre.

« Les Espagnols veulent, écrivait de Maisse au roi le 6 octobre, que tout se fasse selon leur volonté, et semble bien qu'ils y ayent la plus grande part ; mais, à ce que j'entends, les cardinaux ayant reconnu qu'ils veulent manier tout d'autorité, comme s'ils commandoient à l'élection, se sont bandés et résolus de ne partir plus tost d'un an dudit conclave que d'endurer d'estre maniés de cette façon. Toutefois, c'est chose sur laquelle il ne se peut faire assuré fondement, et qui peut se conclure d'heure à autre, le parti françoys, qui autre fois avoit accoutumé de contrepeser en semblable cas celui des autres, n'a aujourd'hui ni force ni considération [2]. »

Ce que de Maisse avait prédit de la durée du conclave se réalisa :

« Ils ne se sont encore, écrivait-il le 30 octobre au roi, accordés d'un sujet qui fût de commune satisfaction. Le duc de Luxembourg

[1] Bibl. nat., *Fonds Dupuy*, vol. 315, p. 87.
[2] Bibl. nat., *Fonds Brienne*, n. XI, f. 240.

Digitized by Google

s'est approché de Rome avec résolution, comme il a été conseillé d'aller soudain, la dite élection faite, visiter le pape et essayer d'y pouvoir continuer le service qu'il a fait à Votre Majesté jusques icy en ce lieu-là et fort dignement [1]. »

Mais, en attendant, le duc avait essayé d'agir par voie de représentations. A l'entrée des cardinaux au conclave, il leur avait adressé une lettre collective et chargé la Boderie, resté à Rome après lui, de la leur faire tenir.

« C'est votre devoir, leur disait-il, d'apporter tous les tempéraments nécessaires et de ne pas suivre l'exemple de ceux qui, par rigueur telle que l'on a voulu naguère essayer en France, ont distrait l'Allemagne et l'Angleterre de l'obéissance du Saint-Siège. Il est bien nécessaire de procéder sagement ; le rang que tient le roi, sa dignité et sa docilité le méritent, sa docilité, dis-je, d'autant qu'il s'offre pour être instruit. La demande qu'il en a faite est imprimée ; le feu pape Sixte-Quint l'avait vue, et je crois qu'il y eut déjà commencé, si les ministres du Saint-Siège, qui y ont été envoyés eussent apporté à l'endroit de Sa Majesté et aux troubles de la France autant d'équité qu'ils y ont apporté d'aigreur et de passion. Il ne faut point, Messeigneurs, mépriser les princes ni cette noblesse qui désire la conversion du roi ; il ne faut point les détourner de ce beau dessein ; surtout il se faut donner de garde d'ajouter foi aux paroles de notre ennemi naturel qui, sous prétexte de la religion, ne cherche qu'à nous diviser et pour l'ambition qu'il a de s'emparer de la France et de l'affoiblir pendant qu'il nous fait la guerre. à nous qui sommes chrétiens et catholiques. Vous ferez donc connaître au pape futur le bien, l'honneur et la gloire qui lui est préparée si par sa prudence, durant son pontificat, un tel prince est réduit à la vraie religion [2]. »

Cette lettre aurait peut-être pu exercer une heureuse influence, mais Gaëtano empêcha qu'elle ne fût distribuée [3].

Pendant tout le mois de novembre la lutte se continua au conclave. Le duc de Luxembourg qui, croyant à une solution prochaine, se tenait toujours aux portes de Rome, perdit enfin patience, et le 10 novembre vint rejoindre M. de Maisse à Venise. L'opinion commune était que le conclave devait se prolonger longtemps encore ; c'est ce qui décida le duc à rentrer en

[2] Bibl. nat., *Fonds Brienne*, n. XI, f. 245 v°.
[1] *Ibid.*, f. 274.
[3] British museum, lettre de la Boderie, *Collect. Egerton*, n. VII.

Digitized by Google

France. Le 30 novembre il quittait donc Venise [1]; mais le 4 décembre, contre toute attente, le cardinal Sfondrato était élu et prenait le nom de Grégoire XIV. Il était âgé de cinquante-trois à cinquante-quatre ans, natif de Milan et ainsi sujet de Philippe II. Son frère le baron Sfondrato avait négocié le mariage du duc de Savoie avec l'infante d'Espagne [1].

Avant de quitter Venise, le duc de Luxembourg avait laissé entre les mains de M. de Maisse une lettre destinée à être envoyée au futur pape, dès qu'il serait nommé.

« Je supplie, disait-il, Votre Sainteté, avec toute l'affection et humilité qu'il est possible, ne vouloir rien précipiter en les affaires, quelque violence et importunité qui lui soit faite, mais faire cette grâce aux princes du sang, officiers de la couronne et principalement à toute la noblesse catholique de France de la part de laquelle je suis venu; qu'elle lui envoie quelque autre homme de qualité pour l'informer plus particulièrement des affaires du royaume et de leur intention, laquelle ne sera jamais trouvée autre en leurs âmes que de conserver la religion catholique apostolique, et romaine [2]. »

Avant d'envoyer cette lettre, de Maisse crut devoir consulter le grand duc de Toscane, et, sur son avis favorable, il la transmit à la Boderie, en y joignant une copie de celle destinée aux cardinaux à leur entrée au conclave [3]. Grâce aux influences qu'il s'était ménagées, la Boderie put faire arriver cette lettre jusqu'au pape; mais les ambassadeurs espagnols, prévenus en temps utile, intervinrent et arrachèrent à Sa Sainteté la promesse de ne pas la communiquer. La Boderie ne se tint pas pour battu; il la fit traduire en italien et parvenir à tous les membres du sacré collège [4].

Qu'avait-on à attendre de Grégoire XIV? Le grand duc de Toscane, que de Maisse alla voir, lui dit : « Si le nouveau pape « n'est pas tel qu'on eût pu le désirer pour l'intérêt public, je « ne crois pas néanmoins qu'il prenne aucune résolution sans « avoir préalablement demandé conseil [5]. »

[1] Bibl. nat., *Fonds Brienne*, n. XI, f. 280.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 280.
[4] British museum, *Collect. Egerton*, n. VII.
[5] Bibl. nat., *Fonds Brienne*, n. XI, f. 294.

Digitized by Google

En effet, Grégoire XIV déclara tout d'abord qu'il était bien décidé à examiner scrupuleusement l'état des choses de France, et de s'entourer, avant d'agir, des bons avis de tous les cardinaux. Les ambassadeurs espagnols abondèrent dans ce sens, et lui conseillèrent alors d'établir une nouvelle congrégation de France. Le feu pape Sixte-Quint, dans la dernière, avait fait entrer un trop grand nombre de cardinaux, et il en était résulté une extrême confusion. Le mieux serait donc de la limiter au chiffre de quatre, et ils eurent l'audace de lui proposer Madruzzi, Santo Ignatio, Santa Severina et Gaëtano, les trois premiers élevés au cardinalat par l'influence espagnole, et Gaëtano leur âme damnée. C'était se montrer vraiment par trop partial. Le pape le leur fit observer et se réserva de désigner lui-même les membres de cette nouvelle congrégation [1]. Ce premier refus ne les découragea pas : gagné par eux, le cardinal Mendoza vint trouver le pape et lui conseilla de reprendre l'ancienne congrégation composée des cardinaux Santa Severina, Santo Ignatio, Sancelloti, Pinelli et Mattei, en leur adjoignant Gaëtano, si au fait des affaires de France, et son propre neveu Sfondrato, qui pourrait ainsi acquérir l'expérience qui lui manquait encore. Le piège était bien tendu ; c'était prendre le pape par son faible ; il ne fit plus d'objections et institua la nouvelle congrégation.

« Ce but est inique, écrivait la Boderie au secrétaire d'État, M. de Révol, mais je crains bien, puisqu'ils ont maintenant cette congrégation à leur mode, qui est celle dont le feu pape Sixte-Quint s'est servi, quand il a voulu brouiller nos affaires et qu'ils en ont ôté ceux qu'il y introduisit, lorsqu'il voulut rhabiller ses fautes, que ils ne soient pour en venir là, et à pis encores, s'ils en ont le pouvoir. Une chose seule me console, c'est que nous avons affaire à un pape qui n'a ni grand esprit, ni grande force, et qui est de sa nature tant irrésolu en toutes choses, que en une telle affaire il y pensera plus de deux fois, et quand bien il y seroit résolu, n'a-t-il pas grand moyen de mal faire. Nos adversaires ne laissent pourtant de s'en promettre grandes choses, et outre les demandes qu'ils luy ont faites par un mémorial, dont je vous envoye copie, et qu'ils luy firent présenter par le cardinal Mendosse, je scay qu'ils en ont un autre pour lui délivrer à la première audience [2]. »

[1] British museum, lettre de la Boderie, *Collect. Egerton*, n. VII.
[2] British museum, *Collect. Egerton*, n. VII.

Digitized by Google

C'était tout simplement un nouveau projet de coalition, et la Boderie put en avoir une copie : tout d'abord, le pape se déclarerait le chef de la ligue et promettrait un subside de cent mille écus par mois ; de son côté, le roi d'Espagne prendrait pareil engagement ; tous les princes d'Italie, les ducs de Florence, de Mantoue et de Ferrare, la république de Gênes, à l'exception de celle de Venise, fourniraient une contribution de guerre proportionnée à leurs propres ressources. Avec toutes ces sommes réunies, on lèverait une armée de cinquante mille hommes de pied et de douze mille chevaux qui entreraient en France et seraient répartis entre les trois armées des ducs de Mayenne, de Mercœur et de Guise. On comptait en finir, cette fois, avec la résistance du Navarrais [1].

En transmettant à M. de Révol ce projet, la Boderie écrivait :

« Je me ris de leurs menaces et mesme de l'espoir qu'ils conçoivent si aisément du secours de ces princes italiens, la bourse desquels je suis seur qu'ils n'ont pas fouillée. Je m'assure que, quand le pape les aura sous les yeux, qu'elles l'étonneront et nous feront beaucoup moins de mal que si elles estoient plus modestes et limitées ; mais si ay-je estimé vous les donner drues, comme je les tiens de personne qui les a vues, affin au moins que vous jugiez par là qu'il faut bien qu'on leur donne de bonnes parolles et des promesses très grandes, puis qu'ils font leur desseing si hault et embrassent desja tant de choses par l'espérance. Ici ne doubtez point qu'on ne vous fasse tout le pis que l'on pourra, si rien nous doibt garder de craindre, c'est que le pouvoir ne répondra pas à la volonté. Toutefois, il est bon d'être adverty et de ne mettre rien en mespris. Le cardinal Sfondrato, neveu du pape, qui est celui qui gouverne tout, est plus espagnol que le comte Olivarez, et outre cela, depuis quatre ou cinq jours, nous avons ici le marquis d'Este que vous aurez connu à Turin, oncle dudict cardinal, lequel sera ung bon ambassadeur pour Monseigneur de Savoye, et qui ne nuira encores rien aux affaires d'Espagne ni de la Ligue. Le comte Sfondrato doit aussy arriver ce soir, de manière que le pape estant ainsy environné de telles gens, quand bien il auroit la meilleure volonté du monde, elle sera toujours pervertie et confuse par leur moyen [2]. »

[1] British museum, *Collect. Egerton*, n. VII.
[2] British museum, *Collect. Egerton*, n. VII.

Digitized by Google

Dans des conditions aussi défavorables, avec de tels adversaires et aussi nombreux, et seul sur la brèche, la Boderie vit bien que la situation n'était plus tenable. A la fin de janvier 1591, il écrivit donc à M. de Révol :

« Je suis délibéré de partir d'ici vers la fin de la semaine prochaine pour aller servir le roy en ce qu'il plaira à sa Majesté, puisque aussi bien je me vois par deçà désormais inutile à son service, oultre que d'ailleurs il m'est impossible de m'y plus entretenir [1]. »

De Rome, la Boderie vint à Venise, et il en repartait pour la France le 19 février, porteur d'une lettre de M. Maisse pour Henri IV où nous lisons :

« M. de la Boderie s'en retourne, si bien instruit des affaires d'Italie que Votre Majesté en pourra avoir par luy entière et assurée information. Il est passé chez les amis, avec lesquels, comme aussi avec moy, il a communiqué de plusieurs choses concernantes votre service. Je supplie très humblement Votre Majesté de le vouloir écouter particulièrement et bien juger par sa prudence de quelle importance est ce qu'elle entendra de luy, et combien cela peut advancer ou retarder le bien de ses affaires et sur le tout prendre résolution qui soit à l'honneur de Dieu et au bien de son royaume [2]. »

HECTOR DE LA FERRIÈRE.

[1] British museum, *Collect. Egerton*, n. VII.
[2] Bibl. nat., *Fonds Brienne*, n. XI, f. 313.

Digitized by Google

UN MARIAGE AU XVIIe SIÈCLE

LOUISE-FRANÇOISE DE RABUTIN, MARQUISE DE COLIGNY.

Une singulière figure, trop négligée par les nombreux écrivains qui se sont occupés du XVIIe siècle, est celle de la fille aînée de Bussy-Rabutin. Ses traits, cependant, méritent d'être esquissés de façon à en composer au moins un croquis. Mme de Sévigné, qui l'appelait sa nièce et paraît l'avoir singulièrement aimée, parlait souvent d'elle dans ses lettres, et même lui écrivait quelquefois ; on sait vaguement qu'elle eut une émouvante aventure, qui donna lieu à un procès assez scandaleux. Le hasard nous ayant fait tomber entre les mains plusieurs lettres adressées par elle à l'un des jesuites les plus considérables de son temps, ainsi que certaines notes autographes de Bussy concernant ce procès, également inédites, il nous a paru intéressant de raconter ce romanesque incident, en faisant connaître celle qui en fut la malheureuse héroïne [1].

Louise Françoise de Rabutin, seconde fille du comte de Bussy-Rabutin et de Gabrielle de Toulongeon, sa première femme, naquit vers 1645 [2]. Elle fut élevée en Bourgogne où son père

[1] Nous indiquerons comme sources à consulter, outre les documents que nous possédons, les lettres de Mme de Sévigné, celles de Bussy-Rabutin, avec l'appendice consacré spécialement à ce sujet à la fin du tome VI, *La vie et le procès de M. de La Rivière*, par Michaud. Paris, 1758, 2 vol. in-18 ; et enfin le *Recueil de pièces fugitives*, par Burigny. Rotterdam, 1729, 1 vol. in-18, qui contient quinze lettres de Mme de Coligny.

La vie et le procès de M. de La Rivière renferme la biographie de ce personnage — toute à son avantage, — le détail du procès, la plaidoirie de Talon, le jugement : le portrait de Bussy par La Rivière et un grand nombre de lettres de lui, écrites de 1713 à 1734.

[2] De ce mariage, Bussy avait eu en outre une fille, religieuse de la Visitation à Paris. Remarié en 1650 à Louise de Rouville, fille du comte de Clinchamps, il eut : 1° Amé, comte de Bussy, mestre de camp de cavalerie, sans postérité de Mlle de Senevois ; 2° Marie-Celse-Roger, évêque de Luçon en

Digitized by Google

partageait les loisirs de sa vie militaire entre ses deux terres de Bussy et de Chaseu, celle-ci située près d'Autun, qu'il affectionnait particulièrement et cherchait sans cesse à embellir [1]. On sait qu'en 1665, après avoir laissé courir imprudemment des copies de son *Histoire amoureuse des Gaules*, malgré ses dénégations et ses tentatives de justification, Bussy fut d'abord mis à la Bastille, puis exilé dans ses terres sans pouvoir reparaître à la Cour : on raconte que le roi prétendit avoir pris cette première mesure non pas tant à cause de son mécontentement contre un écrit dont il se sentait froissé, que pour mettre l'auteur à l'abri des vengeances des nombreuses personnes qu'il avait cruellement offensées. La jeune fille perdit sa mère de très bonne heure et semble avoir eu deux affections principales : son père d'abord, auquel elle devait se consacrer avec un si admirable dévouement, et sa tante, la marquise de Sévigné, qui paraît ne pas l'avoir payée d'ingratitude. M. de Bussy s'étant remarié assez promptement et ayant eu des enfants de sa seconde femme, chercha de bonne heure à marier Louise-Françoise. L'on croit que, dès 1672, il fut question pour elle d'un mariage avec Charles de Rochechouart, comte de Limoges, fils du marquis de Chandeniers. L'alliance plaisait à Bussy, qui attachait, comme on sait, une grande importance à la naissance, mais le manque de fortune du jeune homme l'arrêta cependant ; il ne consentit à lui promettre la main de se fille qu'au cas où il gagnerait un procès engagé contre les créanciers de son père. « C'est la faim et la soif ensemble, écrivait Mme de Sévigné, mais la beauté du nom les charme. » Cela traîna en effet assez longtemps, puisque c'est le 20 juin 1675 seulement que la marquise félicitait sa nièce de n'avoir point épousé un certain homme dont le mérite est aussi petit que le nom est grand. « Il faut avoir mieux ou rien, » ajoutait-elle. Et le 20 mars, Mlle de Rabutin lui répondait : « Je suis persuadée de la part que vous prenez en ma fortune et sur cela je vous aime de tout mon cœur. En me parlant de certain homme que j'ai failli à épouser, vous avez oublié d'ajouter à la petitesse du mérite celle du bien et de la personne. Je ne sais pas si je trouverois mieux, mais je suis bien sûre que je ne

1729, membre de l'Académie française, mort en 1736 ; 3° Louise-Éléonore, seconde femme de Louis de Madaillan de Lesparre, marquis de Montataire.

[1] Il parle continuellement de ces embellissements dans ses lettres à Mme de Sévigné. *Chaseu*, d'après M. Regnier, dans son édition de *Lettres de la marquise de Sévigné*, ou *Chazeux*, d'après le *Dictionnaire de la France*, de Joanne, commune de Laizy (Saône-et-Loire.)

Digitized by Google

pouvois plus mal trouver [1].» Cette fâcheuse affaire devait donner le désir de marier sans trop de retard Mlle de Rabutin, qui commençait d'ailleurs à être d'un âge raisonnable. Dès ce même mois de mars il était question de quelque chose. Le 10, Corbinelli, en effet, écrit à la jeune fille : « Je souhaite, Mademoiselle, que vous soyez bientôt Madame, et je ne doute que vous ne méliez alors l'air de gravité que cette qualité donne à celui des Rabutins qui sait se faire aimer et respecter également. » Et elle de répliquer : « Je tâcherai de ne pas perdre cet air qui vous plaît tant, mais je voudrois bien aller là dessus me perfectionner auprès de ma tante. » Les choses devaient être assez avancées, car Mme de Grignan mande à Bussy (10 mai) : « Si Dieu vous fait la grâce d'être grand père au bout de l'an, je serai la première à vous dire mille gentilesses. »

En effet, au moment où le projet d'union avec le comte de Limoges était définitivement écarté, M. de Bussy avait accueilli les ouvertures faites par le marquis de Coligny. Mme de Sévigné en fut immédiatement avertie et elle remarque avec une vive satisfaction : « Par le nom, il est comme on pourroit le souhaiter si on le fesoit expres » (9 avril 1675). Mlle de Rabutin pensait de même ; mais on a déjà pu voir qu'elle était passablement positive et ne se faisait pas d'illusions exagérées. « L'époux qu'on me destine, mande-t-elle à sa tante le 7 avril, me paraît bon et raisonnable : il n'est pas beau, mais il est de belle taille. » Bussy complète le tableau dans la même lettre : « Il est presque aussi grand que moi ; il a plus de trente ans, l'air bon, le visage long, le nez aquilin et le plus grand du monde, le teint un peu plombé, assez de la couleur de M. de Saucourt, chose considérable, avec une fortune de dix mille livres de rente. » Plus tard, il devait avoir des biens que son père, remarié à Mlle d'Estaing, possédait en usufruit ; il désirait prendre du service ; enfin la terre où il résidait n'était qu'à trois journés de Bussy, et à une de Chaseu.

Ce futur si bien accueilli était Gilbert Allire de Langheac, marquis de Coligny, fils du comte de Dalet et de Barbe de Coligny. Ce que nous venons de rapporter sur sa personne et sur sa fortune était très satisfaisant. Mme de Sévigné, à laquelle on demanda un consentement authentique, l'accorda sans réserve, en

[1] M. de Limoges fut tué en 1678 au siège d'Ypres.

Digitized by Google

ajoutant : « Notre cardinal (Retz) élevoit presque aux nues cette maison de Langheac » (5 octobre). Bussy était ravi : « De tous les gentilhommes qui n'ont pas été à la guerre, écrit-il à sa cousine en lui annonçant que la noce était fixée au 4 novembre, il n'y en a pas un que j'aime mieux que celui-ci. Ce que j'en estime le plus, c'est un grand désir qu'il a de suivre mes conseils et peut-être seront-ils plus heureux pour lui qu'ils n'ont été pour moi. Il veut prendre de l'emploi à la guerre, il a du bien pour y subsister ; il a de l'esprit, il est sage et il me paraît vigoureux. » (1er août.) La fiancée était plus calme : « Mlle de Bussy, écrit le 11 août son père à Mme de Sévigné, pense que quand son mari ne seroit pas tel qu'elle le souhaiteroit, elle ne veut pas en mourir un jour plus tôt : ele veut dans ce cas-là, dit-elle, essayer à le survivre. »

On voit que M. de Coligny n'était pas malhabile : il avait su plaire à son futur beau-père et lui persuader qu'il lui serait entièrement soumis. Il ne sut pas moins conquérir les bonnes grâces de Mme de Sévigné: « M.de Coligny m'a écrit, mande-t-elle à Bussy le 5 octobre ; sa lettre est droite, simple, disant ce qu'il veut dire, d'un ton noble et qui n'est pas abîmé dans les convulsions de compliments,comme dit la comédie. Enfin sur l'étiquette on peut juger que c'est un homme de bon sens et de bon esprit.» On avouera qu'il est assez piquant de voir que, de tous les intéressés, la future était la moins enthousiasmée ; piquante aussi cette réflexion de Mme de Sévigné dans une lettre à son cousin [1] : « A tout hasard les leçons que vous lui donnez pour s'ennuyer et pour se divertir sont très bonnes en mariage. »

Enfin le grand jour arriva. Mme de Sévigné n'avait pu se rendre à la cérémonie, se trouvant alors aux Rochers ; mais elle avait prié son cousin de lui en adresser une relation exacte.

« Ce fut à Chaseu, lui mande-t-il, le 5e novembre dernier, où j'ai un des plus beaux salons de France. L'assemblée n'étoit pas grande. Avec les Toulongeons, mes filles de Saint-Julien et de Chaseu [1], il n'y avoit d'extraordinaire que mes amis Jeannin et le comte d'Epinac [2]. Je leurs fis, trois jours durant, bonne chère. J'avois les officiers de

[1] Charlotte, déjà visitandine, et Louise-Françoise-Éléonore, qui entra en 1678 aux Bénédictines de Saint-Julien près d'Autun.

[2] Louis de Pernes, frère de Mme de Toulongeon, belle-sœur de Bussy.

Digitized by Google

Jeannin avec les miens. Tout le monde fut assez gai, mais la fille de notre très digne mère [1] étoit transportée de joie, et cela n'étoit troublé que par la peur du nouement d'aiguillette. Il faut dire la vérité. Le lendemain de la noce qu'elle apprit comment les choses s'étoient passées, il n'y eut plus de bornes à sa joie. La pucelle ne fut pas bonnement si emportée que sa grand mère ; cependant voyez un peu la dissimulation : elle est grosse [2]. A qui se fiera-t-on après cela ? Car enfin elle avoit l'air fort modeste, et même un peu froid et le plus effronté n'eût pas osé ce soir là lui baiser le bout du doigt. Au reste elle me paraît contente. Dieu veuille que cela dure! Tous les commencements sont beaux. Les maris sont encore des amants au bout de six semaines. Cela ne va que du plus au moins, mais enfin les plus honnêtes, au bout d'un an seulement, sont des maîtres. Pour M. de Coligny, il se dispose à faire campagne. Je le trouve sur ce chapitre plein de bonnes intentions J'oubliois de vous dire que votre nièce ne s'est pas voulu fier à son mari de la façon de son enfant : elle le veut faire à l'image et ressemblance de sa cousine de Grignan, et pour cet effet, dès qu'elle a les yeux ouverts jusqu'à se qu'elle se couche, elle a son portrait devant elle. Si elle a l'imagination bien forte, elle fera le plus joli enfant de France. »

Bussy était vivement ému du mariage de sa fille, qu'il aimait passionnément, à ce point que Saint-Simon a eu la triste hardiesse de se faire l'écho d'un méchant couplet du recueil de Maurepas, interprétant d'une façon odieuse — et sans aucune raison — cette affection bien naturelle cependant.

« J'ai toujours assez compris, écrit-il à sa cousine le 9 janvier 1676, la peine que vous avez eue à vous séparer de cette agréable enfant [3], mais je la comprends bien mieux depuis que j'ai marié ma fille : je ne vous dis pas depuis que je l'ai quittée, car nous sommes encore ensemble, or je ne prévois même pas que nous nous séparions, mais la peur que j'en eus d'abord me donna du chagrin, qui me fit songer à vous et vous plaindre plus que je ne faisois. Je savois donc il y a longtemps qu'il étoit bien rude de se séparer de ce qu'on aimoit fort, mais je ne savois pas encore combien il étoit cruel de se séparer de ce qu'on aimoit fort et de ce qu'on devoit fort aimer. Je viens de l'apprendre par l'appréhension seulement, et cela me fait croire que ce

[1] Mme de Toulongeon, fille de sainte Chantal, aïeule de la mariée.
[2] La lettre de Bussy est du 26 décembre 1675.
[3] Mme de Grignan.

Digitized by Google

seroit pour moi une peine mortelle, si c'étoit une séparation effective. J'ai encore des raisons d'attachement que vous n'avez pas : ma fille a été toute ma consolation dans ma disgrâce, et elle me tient aujourd'hui lieu de fortune. J'aime bien mes autres enfants comme vous aimez M. de Sévigné, mais assurément nos deux filles sont hors de pair. »

Les inquiétudes au sujet de la possibilité d'une séparation ne devaient malheureusement pas tourmenter Bussy. Son gendre, en effet, s'était empressé de prendre du service, comme il l'avait annoncé, et il avait rejoint, au printemps suivant son mariage, l'armée du maréchal de Schomberg. « Ma nièce, écrit Mme de Sévigné le 6 juillet 1676 à sa fille, est veuve de son mari, mort à l'armée d'une horrible fièvre. » Voici en quels termes le marquis de Bussy l'annonça à son père :

« Condé, 7 juillet 1676.

« On ne vous a pas mandé, Monsieur, la maladie de M. de Coligny, de peur d'alarmer ma sœur, et l'on ne croyoit pas qu'elle fut dangereuse. Cependant il vient de mourir par la gangrène qui lui avoit pris au pied, et qui a couru par tout le corps : cela marque une étrange corruption de sang. Nous l'allons faire enterrer dans le chœur de la grande église, avec une tombe sur laquelle son nom soit écrit. »

Le pauvre marquis ne semble pas avoir laissé de vifs regrets après lui ; une lettre de Mme de Grignan donne lieu de le croire. C'est à Bussy que celle-ci s'adresse, le 22 juillet, pour le prier de transmettre ses compliments de condoléance à sa cousine. « Vous savez mieux que moi ce qu'il faut lui dire en cette occasion. Je lui ferai un compliment fort mauvais et fort commun, qui ne la consoleroit point, si elle est affligée, et qui lui paraîtroit impertinent, si elle ne l'est pas. » On avouera que ce doute est au moins étrange à l'égard d'une femme qui ne comptait pas encore un an de mariage ; et Mme de Grignan cependant avait prudemment agi, car Bussy lui répond aussitôt : « Vous avez raison ; vous n'eussiez rien écrit qui vaille sur la mort de son mari ; je lui ferai votre compliment et je ne lui dirai ni plus ni moins ce qu'il lui faut dire. »

Donc, Mme de Coligny n'était nullement attristée, mais évidemment très résolue à réaliser ce qu'elle écrivait naguère, que quel-

Digitized by Google

que soit son mari, elle ne voudrait pas en mourir un jour plus tôt. Nous avons une lettre d'elle au Père Bouhours dans laquelle elle parle de M. de Coligny, peu de semaines après son mariage :

« A Bussy, le 14 décembre 1675.

« Le signe de vie que vous me donnez, mon révérend Père, me réiouit extrêmement, car il m'assure de vostre santé pour laquelle j'estois alarmée, et vous aioutez encor à cette bonne nouvelle l'agrément d'une lettre que je louerois autant qu'elle le mérite sy vous ne m'y donniez trop de louanges. *Tu mi adula ma tu mi piace.* Il est vray, mon révérend Père, que quoy que ie connoisse bien que vous me flattez, ie ne puis m'empescher d'en estre bien aise, et ie me flatte moy-même assez pour écrire que i'ay quelque mérite, puisque vous me faites l'honneur de m'estimer, et que vous avez envie de me plaire en tout bien et en tout honneur, à quoy vous avez très bien réussy, mon révérend Père ; vous avez raison de croire que mon père n'en sera point fâché : ie vous assure même qu'il en est fort aise et qu'il ne souhaite pas moins que moy de me rendre selon votre goût pour être à celuy de tous les honnêtes gens. M. de Colligny, qui sçait tout ce que vous valez, mon révérend Père, et combien je vous honore, me trouve aussy sur cela de fort bon sens : il m'a chargée, en vous assurant de son estime et de son amitié, de vous rendre mille grâces de sa part de tous les sentiments que vous avez pour moy.

« Ie ne pense pas aller cet hiver à Paris, mon révérend Père. Ie vous assure qu'une des choses que i'y regretterai le plus, ce sera l'honneur de vous y voir et de causer souvent avec vous. Cependant, mon révérend Père, souvenez-vous des absens et faittes moy l'honneur de me dire quelquefois que vous y songez. »

Cependant Mme de Coligny avait donné le jour à un fils, et Mme de Sévigné s'en réjouit, trouvant que c'était pour elle « une contenance d'avoir cet héritier[1]. » A quoi Bussy répond que même « sans lui, elle ne seroit pas décontenancée. » Mme de Coligny prit donc philosophiquement les choses, et elle paraît avoir cherché dans la lecture, dans l'étude et dans la correspondance l'occupation de ses loisirs. Corbinelli lui écrit volontiers et paraît avoir eu pour elle une estime toute particulière. « Croyez, lui mande-t-il le 30 juillet 1677, que personne n'est plus à vous que moi, très aima-

[1] Du 18 septembre 1676.

Digitized by Google

ble madame, dont l'esprit me plaît au dernier point et la douceur plus que je ne puis jamais dire, et le mérite plus que vous ne sauriez l'imaginer. » Dans la même lettre il conseillait à Bussy de lui enseigner le latin, ainsi que la méthode de Port-Royal : « il n'y en a que pour quinze jours. » Et Bussy de déclarer à Corbinelli que « Mme de Coligny a toujours aimé votre cœur et votre esprit dans le temps même que vous ne la connoissiez pas tant que vous faites. » Mme de Sévigné s'occupait aussi beaucoup d'elle : « Rendez-moi compte, ma chère nièce, de vos amusements et de vos lectures; c'est ce qui console de tout l'ennui de la solitude. Mais peut-on vous plaindre tous deux ? Non, en vérité, vous êtes en fort bonne compagnie quand vous êtes ensemble » (18 mars 1678). « Le récit de mes amusements, répond-elle le 22, ne vous réjouira pas par la diversité : le seul qu'on ait ici, c'est celui de jouer deux fois par jour : je travaille et je lis ; mais les jours d'ordinaire où nous recevons de vos lettres, ce sont nos beaux jours. Je vous assure que c'est ma plus agréable lecture avec les réponses de mon père, et toute l'antiquité la plus délicate ne me réjouit pas tant que vous deux. » On ne menait pas cependant toujours une vie aussi solitaire : on voisinait volontiers avec le marquis de Saulx-Tavanes à Sully, avec l'évêque d'Autun, avec les Jeannin, les d'Épinac, les Toulongeon, « sans compter encore beaucoup de gens de qualité que vous ne connoissez pas, » disait Bussy à sa cousine [1].

Bussy trouvait un grand charme dans la société de sa fille, et il s'en montrait touché et reconnaissant. « Vous avez fait un grand plaisir à Mme de Coligny et à moi de la louer sur celui qu'elle trouve à me tenir compagnie dans mon exil ; car encore que sans vanité je sois assez divertissant, il est fort extraordinaire qu'une jeune veuve qui ne manque ni de biens, ni d'agrément, ni d'esprit, s'exile elle-même de Paris et de la Cour, où elle auroit des plaisirs et des applaudissements pour ne pas quitter son père exilé. Je dis comme Mlle de Scudéry, cela vient d'un fonds héroïque [2]. » Il loua avec elle un hôtel à Autun à la fin de 1678 pour y passer l'hiver, et là encore il y avait belle et aimable société : toujours l'évêque, Mgr de Gordes, les d'Épinac, les Jeannin, les Toulongeon, les Ragny, l'abbé Bonneau, etc. Ils s'y

[1] Du 2 septembre 1678.
[2] Bussy à Mme de Sévigné, 14 octobre 1678.

Digitized by Google

installèrent au mois de décembre, et l'on se réunissait souvent : le goût des conversations lettrées, précieuses mêmes, s'y développa, et une lettre de Bussy nous montre qu'on s'y occupait parfois de critiquer et d'étudier les sentences de La Rochefoucauld. Un jour Corbinelli dénonça celle-ci comme n'ayant aucun sens : « La bonne grâce est au corps ce que le bon sens est à l'esprit, » et il priait Mme de Coligny de vouloir bien lui définir la bonne grâce, en marquant la différence avec le bon air. Or la marquise s'empresse de répondre que tout au contraire elle approuve, d'accord avec son père et Mgr de Gordes, la pensée de La Rochefoucauld; d'après elle le duc a voulu dire que le corps sans la bonne grâce est aussi désagréable que l'esprit sans le bon sens. « Nous croyons encore, ajoute Bussy, qu'il y a de la différence entre la bonne grâce et le bon air, que la bonne grâce est naturelle et le bon air acquis ; que la bonne grâce est jolie et le bon air beau ; que la bonne grâce attire l'amitié et le bon air l'estime. Monsieur d'Autun, à qui j'ai fait voir votre lettre et nos décisions, a trouvé celle-ci juste et n'approuvoit pas seulement que nous disions que le bon air attiroit le respect : Mme de Colligny a trouvé qu'il falloit mettre l'estime et nous y avons souscrit. Pour moi, j'avois jugé le bon sens et le jugement la même chose ; Mme de Coligny vouloit que le bon sens regardât les pensées et les expressions, et le jugement, la conduite. Monsieur d'Autun a été pour elle et cela m'a fait revenir [1]. » Corbinelli fut enchanté et déclara ne plus avoir qu'une idée, celle de venir à Autun assister aux soirées de l'hôtel Bussy et de l'évêché. Dans l'entourage de Mme de Sévigné la marquise de Coligny était hautement prisée, et sa tante avait pour elle une véritable affection. « Ce que ma chère nièce m'a écrit me paraît si droit et si bon que je n'en veux rien rabattre : il est impossible qu'elle ne m'aime pas à le dire comme elle le dit. Je vous en remercie, ma chère nièce, et je voudrois pour toute réponse que vous eussiez entendu ce que je disois l'autre jour de vous à Mme de Vins, très aimable aussi : je vous peignis au naturel, et bien. Il y a très peu de personnes au monde qui puissent se vanter d'avoir autant de vrai mérite que vous [2]. » Mme de Coligny se hâta de remercier un aussi bon juge, en s'en montrant très touchée et très flattée.

[1] Autun, 31 décembre 1678.
[2] Du 27 juin 1679.

Digitized by Google

Pendant ce temps Mme de Coligny avait eu à s'occuper d'un procès qui touchait gravement aux intérêts de son fils et elle avait pu prouver ainsi qu'elle était très entendue en affaires. Les terres de Dalet et de Malintras, en Auvergne, étaient demeurées en usufruit au comte de Dalet, son beau-père, qui les négligeait de la façon la plus préjudiciable. Mme de Coligny réclama le droit de les faire visiter pour en constater l'état et aviser au nécessaire. Son beau-père s'y refusa absolument : de là procès au présidial de Riom, où Bussy se rendit avec sa fille. L'avocat du comte se montra très agressif. « La chaleur, écrit Bussy, me monta au visage, je me levai et je dis tout haut que ceux qui parloient ainsi avoient menti et que c'étoient des coquins. L'avocat ne fit plus qu'anonner ; celui de ma fille fit merveilles à la réplique, et ensuite le jugement fut rendu conforme aux fins de la requête de Mme de Colligny [1]. » Mais le procès vint en appel devant le parlement de Paris, ce qui amena Mme de Coligny dans cette ville au commencement de l'été de l'année 1680 : Mme de Sévigné avait d'abord pensé à lui offrir de la loger, mais Bussy obtint du roi la permission d'accompagner sa fille : le parlement confirma la sentence du présidial de Riom, après des délais tellement prolongés que la marquise regagna la Bourgogne avec son père au mois de juillet sans attendre l'issue définitive. Mme de Sévigné félicite son cousin de se retrouver chez lui : « J'ai une grande joie que vous soyez enfin en repos dans votre château à philosopher et à moraliser. Que n'êtes-vous un garçon, Mme de Colligny ? vous feriez des merveilles à la cour, mais la Providence vous a destinée pour la chère et douce consolation d'un père illustre et malheureux , jouez donc votre rôle, comme chacun fait le sien. » Et plus tard elle écrit : « C'est une créature admirable et que j'estime infiniment [3]. » Corbinelli renchérit encore en pressant Bussy d'amener au printemps « la divine marquise, c'est-à-dire Mme de Coligny [4]. »

Mais, à cette époque, avait déjà commencé pour Mme de Coligny, toute divine qu'elle fût, le triste roman qui devait assombrir sa vie. Dans sa lettre du 12 juin 1680, Mme de Sévigné félicite M. de

[1] Chaseu, 2 août 1679.
[2] Du 28 août 1680.
[3] Du 12 janvier 1681.
[4] Du 3 avril 1681.

Digitized by Google

Bussy de ce que sa fille venait d'acheter la terre de Lanty [1] en Champagne. Elle l'avait fait à l'instigation d'un homme qui allait tout changer pour elle.

II

Henri-François de La Rivière, fils d'un contrôleur général de la chambre de la reine, gentilhomme ordinaire du roi, et d'une paysanne, — comme nous allons le démontrer tout à l'heure, — était un homme intelligent, aimable, habile qui avait fait bonne figure à l'armée : il fut aide de camp du duc de Beaufort, puis capitaine de chevau-légers, et, en 1664, il prit part au siège de Gigery en Barbarie. La paix ayant été faite en 1678 et ne voyant aucune chance de pousser plus avant sa carrière militaire, il se retira en Bourgogne afin de rétablir sa fortune et avec la pensée de renoncer définitivement au monde : il choisit sa retraite chez la comtesse de Sandricourt, sa sœur [2], ne fréquentant personne et ne cherchant à se créer aucune relation. Le hasard fit que, près de là, se trouvait un gentilhomme qui avait servi avec M. de La Rivière, et qui, apprenant sa présence dans son voisinage, vint le retrouver et l'invita à venir chez lui : La Rivière ne résista pas. Alors Bussy-Rabutin qui, paraît-il, avait précédemment aussi connu La Rivière, lui fit adresser des reproches sur la façon dont il le négligeait et chargea leur ami commun de l'amener à Bussy. C'est là qu'il vit pour la première fois Mme de Coligny : on lui fit grand accueil en le décidant à promettre de les attendre chez leur ami. De ce jour la marquise laissa voir une vive sympathie, si vive que La Rivière ne se l'expliqua tout d'abord que par l'ennui de la vie à la campagne et le plaisir de trouver quelqu'un avec qui pouvoir causer. Toujours est-il, que deux jours après, Bussy et sa fille arrivèrent à leur tour : ils demeurèrent quelque temps et partirent en pressant La Rivière de venir s'installer à Bussy. La Rivière était sous l'impression du charme de la marquise, dont il trace ainsi le

[1] Village du canton de Chateauvillain (Haute-Marne).

[2] Christine Pot de Rochechouart, sœur utérine de M. de La Rivière. — Nous suivons pour ce récit le mémoire de M. de La Rivière sur son engagement avec Mme de Coligny, inséré dans le *Recueil des pièces galantes* de Burigny (in-18, Rotterdam, 1729), qui d'après nos documents inédits, paraît très exact.

Digitized by Google

portrait : « Elle est de la plus belle taille du monde : son air est modeste, doux et majestueux : rien ne déplaît de ce qu'elle montre et tout ce qu'elle cache coûte à sa beauté : on la respecte quand on la voit : on l'aime quand on la connaît. Elle a tout l'esprit qu'on peut avoir et auroit été un modèle de mérite pour son sexe, si son père n'avoit fait d'elle un exemple d'horreur et d'infamie. » Un tel langage indique du reste que le cœur de La Rivière était bien près d'être pris, et il n'a pas besoin d'ajouter : « J'y pense trop : il me sembloit avoir laissé quelque chose auprès d'elle : elle m'occupoit plus que je ne voulois. » Aussi, se retranchant derrière sa détermination de ne plus voir le monde, il résolut de ne pas répondre à l'invitation et de ne plus se rencontrer avec une personne si dangereuse pour sa tranquillité. Ce bel accès de courage dura quinze jours. Une lettre vint lui annoncer le prochain départ pour Riom (juillet 1679). Il lutta quatre jours encore avec lui-même, mais il arriva ce qu'il n'était pas difficile de prédire : il prit le chemin de Bussy. On devine l'accueil : « elle se contenoit de moins en moins, remarque-t-il brièvement : le père nous gardoit à vue, mais nos yeux commençoient à s'entendre. » La Rivière accompagna ses amis en Auvergne. Mme de Coligny avait auprès d'elle une demoiselle de compagnie « propre à être une confidente, » et qui paraît avoir eu avec La Rivière une singulière liberté, car c'est elle qui lui apprit les bruits malveillants qui couraient sur Bussy dans la province. Le pauvre amoureux en conçut un violent désespoir, qu'il ne put dissimuler, et qui aboutit à ce que la marquise lui déclara très franchement les sentiments qu'il lui inspirait. « Je vis alors, dit-il, qu'elle étoit la femme la plus honnête du monde ou tout l'opposé. Mais je vis aussi sa sincérité. » Et le soir même, elle lui écrivit une lettre où elle ne dissimulait plus ses sentiments, s'excusant « d'avoir si mal ménagé la première faiblesse de ma vie ; » se déclarant jalouse des femmes que La Rivière avait pu aimer avant elle, « trop heureuse si vous donnant un cœur qui n'a jamais rien aimé, je puis arrêter le vôtre pour le reste de ma vie. » La Rivière répondit de façon à ne plus la désespérer, et on revint, après le procès gagné, en Bourgogne.

Bussy semblait ne pouvoir se passer de son nouvel ami, bien qu'il redoublât de surveillance par rapport à sa fille. Mais, grâce à la demoiselle de compagnie, la correspondance ne chomait

Digitized by Google

pas. Dans une nouvelle lettre, la marquise avoue avoir aimé La Rivière du premier moment où elle l'a vu, regrette la promptitude avec laquelle elle lui a laissé voir ses sentiments, mais maintenant qu'elle n'a plus à s'en cacher, le prie de l'épouser. La Rivière voulant, prétend-il, l'éprouver, combattit vivement son projet, blâma son choix, mais, après ces beaux raisonnements, il se rendit. « Alors, dit-il, nous profitions de tout. Chaque jour M. de Bussy pendant une heure disparaissoit pour prendre son remède : dès qu'il le prenoit, notre amour prenoit le sien. » Le soir on s'écrivait. « Sans le père, j'aurois été parfaitement heureux. » Les lettres de la marquise étaient singulièrement vives. Mais les premières prouvent du moins qu'elle résista aux prières de La Rivière qui, de ce moment, avait complètement oublié sa résolution de retraite.

La Rivière ne pouvait cependant, sans donner prise aux médisances des voisins, demeurer indéfiniment à Bussy : il s'absenta durant une huitaine. C'est pendant cette séparation que Mme de Coligny, s'étant fait saigner, rédigea la promesse de mariage, signée de son sang, qui fut produite au procès (18 octobre 1679). La demoiselle de compagnie était alors devenue tout à fait une confidente, même une complaisante, poussée à cela par la haine que, paraît-il, lui inspirait Bussy : le soir, quand ce dernier était rentré dans sa chambre, elle l'y enfermait à clef, allait chercher La Rivière, le menait chez Mme de Coligny, puis les laissait seuls : « Si bien que nous lui devions le plus grand plaisir du monde. »

Enfin La Rivière ayant quitté le château, la marquise lui écrivait d'avoir soin de se laisser bien fortement prier avant d'y revenir. Pour lui, il ne pouvait rien comprendre à l'attitude de M. de Bussy. Celui-ci, en effet, ne pouvait plus se passer de sa présence, et cependant il craignait par-dessus tout que quelqu'un pût plaire à sa fille, et il montrait envers elle une jalousie qui troubla fort La Rivière, en lui remettant en mémoire tout ce qu'on avait dit sur les prétendues relations du père avec la fille. Il ne put même le lui cacher plus longtemps. « Elle m'écrivit alors une lettre si entortillée qu'elle me remua profondément, » et il prit brusquement la résolution de rompre en lui adressant « en quatre mots un adieu éternel. » On devine le désespoir de la marquise, « qui pensa en mourir. » Le pauvre La Rivière

Digitized by Google

n'était pas de taille à résister : il fit ses excuses et n'eut pas de peine à obtenir son pardon.

Au bout de quinze jours d'absence, Bussy réclama le retour de son ami : celui-ci parut ne pas s'en soucier, et ne se rendit qu'à la fin du mois. Peu après, Mme de Coligny dut aller à Paris pour l'appel de son procès : La Rivière n'osa l'y accompagner, mais il avoua très ingénuement que ce départ pour la grande ville lui donnait de vives inquiétudes [1]. Les deux amants s'étaient séparés sous le coup de cette impression. « Qu'avois-tu donc ce soir, mon cher enfant ? lui écrit la marquise la veille de son départ. Quel chagrin as-tu ? Je ne t'ai jamais parlé si tendrement qu'aujourd'hui. » Et elle le rassurait au sujet de son voyage. « Je t'adore, et je te réponds d'une éternité d'adoration. Je veux t'épouser, moi heureuse à faire envie, moi qui n'ai jamais rien trouvé de plus dur que le mariage. » De Paris, nouvelle lettre du 14 décembre 1679 ; elle raconte à La Rivière qu'elle a tout avoué à sa sœur la religieuse, « sans cependant, comme nous pensions le faire, lui faire croire *ce qui n'est pas encore*. » Celle-ci accueillit ses confidences, à ce qu'il paraît, avec une bonté parfaite et promit même d'obtenir une consultation d'une personne habile pour indiquer ce qu'il y aurait à faire. Dans cette lettre, Mme de Coligny se décida à éclairer M. de la Rivière d'une façon positive sur sa fortune, qu'on grossissait volontiers dans la province : en résumé, elle déclarait avoir dix mille neuf cents livres de rente, sur lesquelles elle en redevait quinze à dix-huit cents. « Ainsi nous en aurons assez pour deux. Je ne crains qu'une grosse famille : tout ce qu'il plaira à Dieu ! »

III

Il fallait cependant arriver à une solution. La Rivière prétend avoir demandé à Bussy la main de sa fille et en avoir reçu une réponse favorable ; mais plus tard, celui-ci lui aurait manqué de parole, ce qui aurait décidé Mme de Coligny à prendre son parti. Tout démontre à cet égard que La Rivière a absolument dit le contraire de la vérité et qu'il n'osa jamais traiter cette

[1] C'est là que s'arrête le mémoire de M. de La Rivière, dont l'éditeur constate que la fin manque.

Digitized by Google

question avec M. de Bussy. Au mois d'octobre 1680, la marquise ayant eu une rentrée de fonds, elle en disposa pour acheter la terre de Lanty, comme nous l'avons dit plus haut, en réalité pour avoir un endroit où se retirer et se soustraire à l'autorité de son père. Le temps s'écoula ensuite sans incident particulier. Mais en 1681, tout fut précipité. Au mois de mai, les futurs époux firent leur contrat de mariage en profitant d'un voyage de Bussy à Dijon ; ils se marièrent le 19 juin, à minuit, dans la chapelle du château. Plus tard ils voulurent faire croire que la cérémonie n'avait eu lieu que le 1er juillet à Lanty, et, en effet, ce retard était utile pour couvrir le défaut des pièces, publications et dispenses de bans, qui sont toutes postérieures au 19 juin. Les dates sont prouvées par des lettres de Mme de Coligny produites au procès. Le 24 juin, elle écrivait : « Je suis ravie de sentir qu'il manquoit un degré à ma passion pour toi, que je n'attendois pas du sacrement. » Le 2 juillet : « Il y aura demain quinze jours que le marché est ratifié ; mais il y a près de deux ans que j'aimerois mieux être morte que d'avoir songé à le rompre. »

Restait la principale question : avouer l'événement à son père. La pauvre marquise ne savait comment s'y prendre et paraît pour cela s'être vouée à tous les saints du paradis. Elle annonce à son mari qu'elle « va parler à son père ; » mais auparavant elle avait fait une neuvaine pour les âmes du purgatoire et avait dévotement communié. « C'est un jour de bataille. » La bataille fut livrée le 25 juillet : elle fut terrible, d'après la lettre que Mme de Coligny écrivit à ce sujet à M. de La Rivière. Mme de Coligny ne la provoqua point cependant : son père avait reçu l'avis que l'official d'Autun avait accordé des dispenses de bans et il en parla à sa fille « dans l'état d'un homme mort. » C'est alors qu'elle se décida à tout avouer, sans épargner aucun détail. Bussy, en proie à une excitation effrayante, s'enferma chez lui et « eut une crise comme un possédé, une rage à faire peur. » Il exigea que sa fille écrivît à son mari une lettre sous sa dictée et qu'on brûlât tous les papiers relatifs au mariage pour qu'il ne fût plus question de rien. Mme de Coligny résista cependant, en lui faisant remarquer qu'elle ne pouvait pas être mariée sans avoir son mari. Ces réflexions, formulées avec douceur, calmèrent un peu Bussy, qui conclut en annonçant qu'il consulterait sur ce qu'il avait à faire. La pauvre femme continua à chercher à prendre courage en faisant dire de nombreuses messes et en racontant

Digitized by Google

toute cette scène à La Rivière; elle terminait par ce passage significatif: « Je t'envoie le certificat du curé: cela fera encore des équivoques, car disant à mon père que le mariage s'est fait à Dijon et que je crains d'être grosse, comme tout cela est vrai, il prendra la date des bans et dira que tout cela est faux.» On a vu, en effet, que le mariage avait précédé de dix jours la dispense de bans.

Enfin la marquise persista dans sa courageuse résistance jusqu'au 24 juillet. A ce moment, elle s'était retirée au couvent des Ursulines de Montbard. Son père lui fit écrire à son mari un billet contenant qu'en présence de l'irritation de tous les membres de sa famille, elle avait pris ce parti et était résolue à demeurer toute sa vie dans le cloître (26 juillet 1681); mais le lendemain, elle lui faisait porter par une personne sûre une lettre plus tendre que jamais. Nous croyons devoir la reproduire en entier :

« Tu recevras une lettre de moi du 16e, qui fut écrite hier, mon pauvre cher enfant, et par laquelle je te mande ma résolution. J'ai obtenu qu'une religieuse de mérite te la porteroit pour t'aider à supporter ce coup. Pour moi, je ne puis soulager l'extrême douleur où je suis qu'en t'ouvrant mon cœur avec toute la tendresse qui l'étouffe; pour te dire, outrée de la plus cruelle douleur qu'on ait jamais sentie, qu'après le pas que je viens de faire, je suis résolue à la mort ou à le soutenir. Tu crois bien qu'on n'aura pas de peine à me résoudre à quitter la vie; c'est la plus douce chose qui puisse m'arriver après t'avoir perdu. Ton état est effroyable. Le mien est affreux. Car c'est moi qui te mets ce poignard dans le cœur, dans l'indispensable nécessité de faire ce que je fais et pour toi et pour moi. Les Saintes-Marie de Semur se sont dédites de l'offre qu'elles m'avoient faite. On m'a dit que c'étoit de peur de déplaire à mon père, ne sachant pas s'il trouveroit bon ce que je fais.

« J'oubliois de te dire qu'il m'a pardonné sur le dessein de ma retraite. M. de T... te pourra dire ce qu'il a vu de cela et de mon état qui toucheroit mon plus cruel ennemi. L'image du désespoir est dans mes yeux et je ne sais à qui parler de ma douleur. Les veilles et les jeûnes que je fais m'ont mis en état de ne pouvoir sortir de ma chaise sans qu'on me mène. Ce qui achève de me désespérer, c'est de n'être pas morte dans l'excès des premiers mouvements par où j'ai passé. J'envisage une mort de langueur qui me fait frémir. La pauvre La C... se meurt avec moi. Je n'oublierai jamais ce qu'elle me montre d'amitié en cette horrible rencontre. J'ai pour tout logement une chambre

Digitized by Google

où un voleur croiroit être mal logé, et on y étouffe de plus. Mais je ne sens point de maux que les tiens, surtout parce que je te les fais et que je puis pas ne pas te les faire. Retourne-toi à Dieu dans une affliction d'un tel poids. Ma vie, ou ma raison du moins, ne peuvent pas résister à ce que je sens. J'ai écrit ceci en dix reprises. La C... me jette de l'eau de quart d'heure à l'autre. Je crois que j'irai chez ma sœur à Paris, si elle le veut bien, car elle me servira de consolation, et je trouverai des gens de piété et de mérite qui me soutiendront l'esprit. Ne cherche point à me voir. Rien ne seroit plus dangereux pour toi et pour moi; ni même à m'écrire sans des précautions extrêmes, car on a pris d'étonnantes pour savoir si nous nous écrirons. Adieu, mon unique, je me meurs, Dieu merci ! »

Mais, le 14 août, Mme de Coligny signa devant un notaire de Montbard un acte déclarant avoir reconnu la nullité de son mariage et requérant M. de La Rivière de consentir à ce que le dit mariage soit déclaré nul et non valable, « sinon elle en interjettera appel comme d'abus. » Cette sommation fut signifiée le 5 septembre.

Que s'était-il passé entre le 24 juillet et le 14 août ? On n'a jamais pu éclaircir ce mystère. La Rivière assure que Bussy employa de telles menaces qu'il terrorisa complètement sa malheureuse fille : il lui aurait arraché la signature de l'acte du 14 août le poignard sur la gorge et après l'avoir, tous les jours, « jusqu'à trente fois menacée de la mort par le fer et par le poison [1]. » Cette explication ne nous satisfait nullement, car il est impossible d'admettre que Mme de Coligny ait pu ainsi subitement passer d'un amour presque insensé à une aversion qui ne se démentit jamais depuis, même après la mort de M. de Bussy. Et, de plus, son état de grossesse devait la préoccuper très particulièrement.

Toujours est-il que Bussy reconquit absolument sa fille et trouva en elle la plus complaisante alliée dans les procès acharnés qu'il soutint dès lors contre son gendre. Il commença par entamer le procès en nullité de mariage, mais auparavant il eut à pourvoir aux couches de sa fille, et il était d'une extrême importance qu'il pût les dissimuler pour qu'on ne pût pas établir

[1] La Rivière, dans un de ses mémoires, dit assez plaisamment : « Nul ne croira au moins que j'aye épousé la fille du sieur de Bussy pour avoir des protections à la cour, des amis dans le monde, et du crédit au Paradis. »

Digitized by Google

qu'il y ait eu consommation du mariage. Pour cela il l'emmena à Paris, mais La Rivière en fut informé et par lui nous savons toutes les péripéties de cette lamentable odyssée. Mme de Coligny, après avoir signé sa protestation, sortit du couvent et se retira à Lanty, d'où son père l'emmena à Paris : ils descendirent au cabaret de la croix de Lorraine, au faubourg Saint-Antoine, et de là s'installèrent à l'hôtel de Brissac. La Rivière y fit expédier par le lieutenant civil un commissaire qui procéda à un interrogatoire ; la marquise déclara se nommer Gabrielle du Mas, femme de Jacque du Puis, gentilhomme breton, et Bussy prit le nom de du Mas ; mais, quand le commissaire le pressa en lui disant qu'on connaissait pourtant le grand Bussy, sa vanité n'y résista pas et il avoua. On mit alors à la porte de l'hôtel un exempt avec quatre archers. Le lendemain le lieutenant civil vint procéder à l'examen des malles des voyageurs, lesquels avaient disparu en allant prendre gite dans un moulin à Vaugirard, d'où ils revinrent la nuit au cabaret de l'Épée Royale dans la rue du Four, où la marquise accoucha. Dix heures après on la mena à l'hôtel de Saint-Aignan, dans la rue de la Planche, et au bout de onze jours, elle entra au couvent des filles Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine comme arrivant de la campagne.

Tels sont les détails fournis par M. de La Rivière ; mais ils ne sont pas tout à fait exacts, et nous croyons curieux de donner les quatre dépositions des seuls témoins produits au courant du procès, documents inédits et d'autant plus intéressants que nous les reproduisons d'après des copies faites de la main même de Bussy-Rabutin :

« M. François Bouchet [1] a dit que la nuit du mercredy [2] au jeudy 13e mars dernier, on envoia chez lui un carrosse ; ne sçait à qui le carrosse appartenoit ; dans lequel carrosse il n'y avoit personne, et luy ayant été dit par un grand homme qui monta derrière ledit carrosse que c'étoit pour accoucher une fame, il monta en carrosse qui le conduisit dans la rue du Four au faubourg Saint-Germain, lequel carrosse alloit si viste qu'il ne put pas reconnoistre la maison ny l'enseigne ; monta le déposant en une chambre où il vit une fame dans un lit preste à accoucher, et demeura dans ladite chambre environ deux ou trois heures, et la ditte fame accoucha d'un enfant

[1] Chirurgien-accoucheur.
[2] Le mercredy étoit le onziesme mars.

Digitized by Google

masle; dans laquelle chambre il y avoit un homme couché, que le déposant n'a point connu, là seulement ouy ronfler, soit qu'il ronflast ou qu'il en fist le semblant; mais ne sçoit quel étoit le dit homme, or ensuitte le déposant s'en retourna dans le même carrosse avec la même vitesse qu'on l'avoit amené. Depuis, un dimanche en suivant, un grand homme vêtu de gris brun, couvert d'une grande brandebourg assez mal étoffée, une longue épée à son costé, qu'il ne connoist point, et qu'il ne se peut même remettre ne luy en étant demeuré aucune idée, vint prier de luy donner une nourrice pour nourrir un enfant qu'il ne vit point, et fut le déposant avec ledit homme dans la rue Chamfleury proche le Louvre chez une grenetière ou ledit homme fit marché avec la ditte fame pour nourrir ledit enfant, et laquelle nourrice avoit été retenue pour la dame marquise d'Anjau par le déposant, n'a veu ny ouy parler depuis dudit enfant dont il accoucha la ditte fame ledit jour 13e mars dernier, et ne peut dire aussi quelle elle est, d'autant qu'elle étoit tout cachée dans ses cornettes et coiffes de nuit, outre qu'elle se tourna de l'autre costé; qui est tout ce qu'il dit.

Marguerite de Baudemont, fame de Claude Roger, a dit qu'un lundy avant le 16e mars dernier, ne peut autrement cotter le tems, sur les six heures du soir, la servante de la dame d'Apremont vint chez elle déposante, accompagnée d'un laquais vêtu de livrées rouges qui luy demanda si elle avoit une chambre libre pour loger une dame de campagne, et luy ayant dit que ouy, la ditte dame arriva chez elle dans un carrosse, et vit que le cocher et les laquais étaient vêtus de livrées rouges, et étant la ditte dame montée dans une deuxième chambre sur le devant, elle dit qu'elle arrivoit de douze lieues, et se mit au lit, et il y avoit un homme avec elle; il étoit noiraut, lequel souppa avec la ditte dame; il y en survint peu après un autre assez gros, le visage plein et qui a aussy les cheveux noirs, et le lendemain la ditte dame ne sortit point du lit que sur le soir pour le refaire, et après qu'elle fut recouchée la déposante entra dans la ditte chambre, et voyant que la ditte dame étoit fort grosse et qu'elle se plaignoit, elle s'offrit à luy rendre service et luy indiqua une sage fame de son quartier, mais la ditte dame la remercia et luy dit qu'il y avoit une personne qui se devoit rendre auprès d'elle, que si elle ne venoit pas, elle la prieroit de l'assister, et sur les dix heures du soir du même jour la déposante vit passer sur la montée un homme vêtu de noir qu'elle crut être le sieur Bouchet, chirurgien, d'autant que c'étoit pour accoucher la ditte fame, mais ne connust pas ledit Bouchet et ne le vit point au visage, ny en entrant ny en sortant. Quelque tems après que ledit homme vêtu de noir fut entré en la chambre de la ditte fame, la déposante ouit faire trois grands cris et fut dit dans

Digitized by Google

la maison qu'elle étoit accouchée d'un garçon. Le lendemain samedy la déposante entra dans la chambre de la dite fame où elle parla à elle luy demandant comment elle se portoit, à quoy elle répondit qu'elle se portoit assez bien, et ensuite la déposante vit l'enfant emmaillotté et il n'y avoit auprès de la ditte dame qu'une fame de chambre et une garde, et ne peut la déposante dire si elle les reconnetroit, ne le croit pas ; néanmoins, remarqua la déposante que la ditte dame avoit beaucoup de douceur et d'honnêteté, et coucha la ditte dame trois nuits en la maison de la déposante, laquelle fut fort surprise que le dimanche suivant à son retour des vespres de trouver que la ditte dame et sa fame de chambre luy dirent que ledit enfant étoit en nourrice, et le même jour sur les cinq heures du soir la ditte dame voulut sortir de chès elle et fit emporter deux cassettes de bois blanc à elle appartenant, et des porteurs de chaise étant arrivés, ils la descendirent par dessous les bras et la mirent dans leur chaise, et pour le louage de la ditte chambre fut donné au mary de la déposante trois écus. Se souvint la déposante que la fame de chambre luy dit dans la conversation qu'elle étoit de Bourgogne et qu'elle servoit la ditte dame depuis cinq ans, qu'elle l'avoit servie pendant qu'elle étoit fille et depuis qu'elle étoit mariée : et sur ce que la déposante demanda à la fame de chambre si elle connoissoit le père dudit enfant, elle dit que non, laquelle reponce fit soupçonner à la déposante que les dittes gens étoient de mauvaise vie. Il fut porté et reporté un coffre avec des bancs de bois façon de malle, mais ne scoit ce qui étoit dedans, ny où il a été porté. A ouy nommer la ditte dame du nom de la Chambre, et puis la demoiselle du nom de la Planche ou de la Lande ; et que dans la chambre où est accouchée la ditte dame, il n'y avoit qu'un seul lit où elle est accouchée avec un lit de camp qui y fut posé pour coucher la demoiselle. A dit aussi que le jour où arriva la ditte dame en sa maison, on disoit dans la cuisine que son père devoit venir soupper avec elle, mais ne peut dire au vray qui le dit, qui est tout ce qu'elle a dit savoir [1].

« MESSIRE SIGISMOND DE RAHAULT, BARON DE VILLERMAIN, a dit que le onzième de mars dernier comme il croit, ne pouvant dire plus précisément le jour et l'heure, sur les neuf à dix heures, du soir, étant dans son appartement à l'hôtel de Brissac, le dit S^r comte de Bussy-Rabutin le pria de monter dans une chambre où étoit le dit S^r comte de Bussy, ce qu'il fit, où étant, il trouva une fame qu'il n'a jamais veue que cette fois, laquelle luy parut en assez embonpoint et replette vers la ceinture et assez maigre de visage, couverte d'une

[1] Observations sur la ditte déposition ; ce témoin dépose d'un accouchement du vendredy et Bouchez d'un du mercredy. — La fame de la marquise de Colligny n'est à elle que depuis le mois de septembre 1682.

Digitized by Google

robe de chambre doublée d'hermines, en présence de laquelle dame le dit Sr comte de Bussy luy fit mille caresses et luy dit qu'il seroit bien aise de faire sortir la dite dame de la maison et qu'il le prioit de la servir là dedans, et que c'étoit une personne pour laquelle il avoit la dernière estime et tendresse ; sur quoy le déposant leur dit qu'il feroit tout ce qu'il pourroit pour son service, et de fait après plusieurs discours le déposant ayant appris du dit Sr comte de Bussy que le dit Sr de Peindref, conseiller au parlement de Bretagne, était logé dans la dite maison et que l'on pouvoit par sa chambre sortir de la ditte maison par une porte de derrière, le dit Sr comte de Bussy le pria d'aller parler au dit Sr comte de Peindref, et le pria de recevoir la ditte dame dans sa chambre, ce que fit ledit déposant et la ditte dame y passa le reste de la nuit avec sa femme de chambre et avec le déposant, que sur les six à sept heures du matin la dite dame estoit sortie par la porte de derrière dans un carrosse à luy inconnu, et que le dit jour matin, une heure avant la sortie de la ditte dame, le dit Sr comte de Bussy vint à son appartemnnt le prier de luy donner un de ses domestiques pour aller prendre un carrosse, ce qu'il fit, et le même jour, environ sur les neuf heures du matin, le dit Sr comte de Bussy vint le remercier des peines qu'il avoit prises et luy a dit qu'il avoit été chez le lieutenant civil pour luy parler de cette affaire et en même temps luy remit deux coffres pleins de vaisselle, linge et hardes pour luy garder, lesquels deux coffres sur la représentation que le déposant en fit au dit Sr lieutenant civil qui se transporta en son appartement furents cellés et laissés en garde à luy déposant, et quelques jours encore après les dits coffres ayant été encor pour luy représentés furent ouverts en présence du lieutenant civil, du Sr de Riant, procureur du roy, d'un commissaire et autres personnes qu'il ne connoît point, dans lesquel fut trouvé tout ce qui est énoncé au procès-verbal, dont luy a été fait lecture, et entre autres choses un portrait ovale peint sur toile représentant une dame ayant un perroquet sur l'épaule, autour duquel il y avoit ces mots : Louise-Françoise de Rabutin, marquise de Coligny, que le Sr lieutenant civil ayant requis de reconnoître si le dit portrait ressembloit à la dame qu'il avoit fait sortir, à quoy il répondit que non. En effet le déposant n'y trouva aucune ressemblance. Après laquelle ouverture et description du coffre le déposant en fut déchargé et furent mis ès mains du dit Sr de Peindref où ils sont encore, qui est tout ce qu'il a dit nous vouloir dire, attendu qu'il n'a été assigné que pour être répété en ses précédentes dépositions.

« Messire Guillaume Doudelle a dit qu'il y a si longtemps que le fait sur lequel il est appelé est arrivé, qu'il n'en a pas la mémoire bien fraiche, se souvient néanmoins que vers le 11 mars dernier entre

Digitized by Google

onze heures et minuit, étant dans son lit dans son appartement le S^r baron de Willermin logé au mesme hôtel vint frapper à sa porte, laquelle luy ayant été ouverte, le dit S^r baron de Willermin luy dit qu'il y avoit une dame dans la maison qui était originaire de Bretagne, qui se disoit sa parente, et qu'elle le prioit de luy prêter sa chambre pour y coucher avec une fille, à quoy il répondit que tout étoit à son service et qu'il alloit s'habiller ; que quelque temps après la ditte dame accompagnée du S^r baron de Willermin et d'un damoiselle, entrèrent dans la chambre, où y entrant la ditte dame luy fit entendre qu'elle étoit de la maison de du Mas dit Brossé en Bretagne, dont la bisayeule du dit Sr de Pindref étoit, qu'elle avoit quelques affaires civiles et qu'on vouloit encore luy en faire une concernant un mariage et qu'elle le prioit de luy donner sa chambre pour y passer la nuit, ce qu'il fit s'étant retiré dans un autre appartement, et le lendemain matin la ditte dame dit au déposant qu'elle avoit remarqué une porte de communication de l'appartement de M. l'Évêque de Tréguier avec le sien et que si elle en pouvoit avoir la clef, cela luy feroit un très grand plaisir ; que dans le même tems le dit déposant envoia prier le maître d'hôtel d'ouvrir le couloir qui va de la porte de la cuisine dans la rue, ce qu'il fit un quart d'heure après, mais comme on n'avoit pas la clef de la porte de communication de l'un à l'autre appartement, il en fallut lever la serrure, ce qui ne se fit pas sans difficulté ; et après qu'elle fut levée et la porte ouverte, il se trouva derrière un lit de valet de chambre chargé de coffres et valises par dessus lesquel la ditte dame passa fort légèrement, et plus que le déposant, et la ditte dame monta dans un carrosse avec sa fille de chambre, et le déposant monta en la chambre du S^r baron de Willermin, où il trouva le S^r comte de Bussy qui le remercia de ce qu'il avoit fait pour la ditte dame, comme si c'eut avoir été sa propre fille ; et comme la ditte dame étoit enveloppée d'une robe de chambre et de plusieurs jupes, elle luy parut assez grosse : que quelques jours après l'ouverture ayant été faite de deux coffres laissés par le S^r comte de Bussy-Rabutin au S^r baron de Willermin, le déposant y assista et y fut trouvé les choses mentionnées au procès-verbal dont lecture luy a été faite, et entr'autres un tableau sur toile représentant une fame, lequel ayant été montré au déposant par le Sr Lieutenant civil et le procureur du roy, et luy ayant été par le dit S^r lieutenant civil demandé si le dit portrait ressembloit à la dame qui étoit sortie quelques jours auparavant de son appartement, il répondit que non, et le déposant s'étant rapproché, il remarqua qu'il y avoit ces mots écrits autour du tableau. Louise-Françoise de Rabutin, marquise de Coligny, et que les dits deux coffres luy furent laissés entre les mains, et qu'il en est encore chargé, qui est tout ce qu'il a dit. »

Digitized by Google

III

Bussy était absolument résolu à entamer le procès : en attendant il ne décolérait point contre La Rivière, le traitant partout de rustre et de paysan, et proférant contre lui de telles menaces que celui-ci crut devoir requérir la protection du lieutenant des maréchaux de France de la province, M. de Roussillon, qui écrivit dès le 26 juillet à Bussy, « l'ordre de n'en venir à aucune voie de fait, directement ou indirectement sous peine des ordonnances du roi.. » Cette démarche acheva d'exaspérer Bussy, qui répondit quatre jours après de Montbard, le 30 juillet :

« Je n'ai de démêlé avec aucun gentilhomme, monsieur ; ainsi vous n'avez rien aujourd'hui à voir sur mes actions par l'autorité de votre charge. Quand un paysan m'offense, je luy fais donner des coups de bâton, et cela regarde la justice du parlement ; si j'avois une querelle, Dieu et le roi m'empêcheroient de me faire justice à moi-même. Vous m'ordonnez, dites-vous, de n'en venir à aucune voie de fait, et moi je vous ordonne d'apprendre à parler quand vous parlez à un homme comme moi. »

Il s'en tint là cependant, et renonça à ses belliqueux projets[1].

Les amis de Bussy prirent fait et cause pour lui. « Je me réjouis de la résolution de Mme de Coligny, lui écrit Corbinelli, le 10 septembre 1681, de mourir plutôt que d'achever l'affaire qu'elle avoit commencé. Je la trouve si en colère par ce que j'ai vu d'elle depuis peu que j'ai peur qu'elle ne succombe à la tentation d'écrire la rage où elle est à ce coquin : j'en approuve le motif, mais non pas l'exécution. J'aime sa gloire et je la trouverai blessée de mander à ce misérable qu'elle le méprise. » Mme de Sévigné, le même jour, admire la réponse de Bussy au lieutenant

[1] L'affaire fit du bruit en Cour, et le 20 janvier 1681, Bussy crut devoir adresser au roi une lettre dans laquelle il s'excuse de la violence de sa réponse à M. de Roussillon : il explique sa conduite par les indignes calomnies répandues par La Rivière sur lui et sur sa fille et demande au roi la permission de lui exposer ses douleurs en réclamant sa justice, et lui déclarant qu'il ne peut croire qu'il soit abandonné par un prince « qui seul peut le faire souffrir. » Le roi ne paraît pas s'être tenu pour offensé, car il rappela Bussy à la Cour au mois d'avril suivant.

Digitized by Google

des maréchaux et apprend que plusieurs de ses amis « en ont été charmés. » Et le 21 décembre, elle écrit encore : « Je loue le courage de ma nièce de vouloir bien acheter la tranquillité de sa vie au prix de l'éclat que fera cette sorte d'affaire et des peines qu'elle sera obligé d'y prendre pour réussir ; mais il se faut tirer d'un si méchant pas, et quand avec un bon conseil on a pris cette résolution, j'approuve fort qu'on ait la force de le soutenir... Elle est bien votre fille de toutes les façons, non seulement par cette bonne pâte dont vous l'avez faite, mais par le bel et par le bon esprit qu'elle a. » Mais, en réalité, la marquise n'approuvait nullement le procès, et elle s'en explique formellement dans une lettre du 23 juillet 1682 au comte de Guitaut.

« Si j'avois écrit comme on le désiroit, j'aurois bien dit d'autres merveilles ; mais j'aurois eu peur que ma main n'eut séché et j'ai réduit mon approbation au courage qu'il faut avoir pour soutenir tout l'éclat d'une telle affaire. Je ne m'en dédis pas ; il en faut avoir au-dessus des autres ; car pour moi pauvre petite femme, si j'avois fait une sottise, je n'y saurois pas d'autre invention que de la boire, comme on faisoit au temps de nos pères. Il faut que je vous dise les raisons de cette pauvre Coligny pour ne pas en user de même : elle convient d'une folie, d'une passion que rien ne peut excuser que l'amour même : elle a écrit sur ce ton-là toutes les *portugaises* du monde : vous les avez vues. Mais qu'apprendra-t-on par là sinon qu'elle a aimé un homme, avec cette différence des autres, c'est qu'elle en avoit fait et en vouloit faire son mari ? Si tous les maris avoient bien visité les cassettes de leurs femmes, ils trouveroient sans doute qu'elles auroient fait de pareilles faveurs sans tant de cérémonie ; mais cette pauvre Rabutine étoit scrupuleuse et simple, car elle auroit cru que M. de la Rivière étoit un gentilhomme ; il avoit l'approbation de son père ; il a de l'esprit : elle s'est engagée sur ce pied-là : tout d'un coup elle trouve qu'il l'a trompée et qu'il est d'une naissance très basse. Que fait-elle ? Elle se repent, elle est touchée des plaintes et des reproches de son père, elle ouvre les yeux, ce n'est plus la même personne, voilà le rideau tiré. Elle apprend en même temps qu'il y a des nullités dans son prétendu mariage ; elle ne peut demeurer comme elle est, il faut qu'elle se remarie ; elle prend le parti de se démarier, plutôt que de passer le reste de sa vie avec un homme qu'elle hait autant qu'elle l'avoit aimé : *tanto t'agitero quanto t'amai*. Elle sait que nous avons consulté des docteurs, qui croient le mariage absolument nul. Lui, que fait-il de son côté ? Il entre en fureur de sa légèreté, il oublie que c'est lui qui l'a

Digitized by Google

trompée le premier, il dit des choses atroces contre elle, il tâche de l'intimider, il la menace qu'on dira à l'audience qu'elle a empoisonné son mari, qu'elle a supposé un enfant : voilà les petites peccadilles dont il l'accuse. Elle entre en fureur de son côté, elle oublie toute pudeur, elle veut se séparer pour jamais d'un si insolent calomniateur : voilà où ils en sont. Les avocats éclateront de tous les deux partis, nous baisserons nos coiffes, nous tâcherons de nous délivrer d'une si odieuse chaîne. Eh bien ! nous avons aimé un homme ! cela est bien mal ; et nous avons été si sotte que de l'épouser ! Selon le monde, c'est ce qui est encore plus mal. Nous écrivons des lettres brûlantes, c'est que nous avons le cœur brûlant aussi. Que peuvent-elles dire de plus que ce que nous avouons, qui est de l'avoir épousé ? C'est tout dire : c'est la grande et admirable sottise dont nous voulons nous tirer, puisque, par bonheur, en voulant faire le mariage du monde le plus sûr, nous avons fait le mariage du monde le plus insoutenable : c'est ainsi que la Providence nous a laissé tomber, et nous présente ensuite un moyen de nous relever. Or que veut donc faire ce La Rivière ? Voudroit-il d'une furie, d'une bacchante, quand même il la pourroit ravoir ? Ne vaudroit-il pas mieux assoupir et accommoder cette affaire ? Je ne veux point le voir; mais s'il vient ici, nous avons des amis qui pourront parler à lui, et c'est ainsi que l'on rapproche quelquefois les choses du monde qui paraissent les plus éloignées. »

Bussy entama donc résolument le procès. On va lire les moyens de défense qu'il rédigea et que nous reproduisons d'après l'autographe même :

FACTUM CONTRE LE NOMMÉ FRANÇOIS RIVIÈRE.

François Rivière, natif du village de Tenance [1], près Joinville, fils de François Rivière, laquais du chancelier de Sillery, devenu l'un des contrôleurs clercs des cuisines de la feue reine-mère, et petit-fils de Didier Rivière, vigneron dudit Tenance, se faisant appeler dans le monde le marquis de la Rivière, qui est le nom d'une ancienne maison de Bourgogne, vint en 1679 dans la maison du comte de Bussy se réfugier sur ce que par arrest de la Chambre de justice on avoit arrêté la dame Poulaillon accusée de poison et d'assassinat contre son mary, de laquelle Poulaillon étoit l'amant public, et il deut à l'honnêteté de cette fame le repos où la chambre de justice le laissa, car si elle l'eust nommé, il étoit perdu, ses habits ayant été donnés en gage aux assassins pour les cinquante livres qu'on leur avoit promis.

[1] Thonnance, bourg du canton de Joinville (Haute-Marne.)

Digitized by Google

(On en pourra voir davantage quand on voudra fouiller dans cette affaire.)

Le comte de Bussy reçeut honnestement ledit Rivière chez luy et luy donna toutes les marques imaginables d'amitié. Cependant ce misérable paya ces bontés d'un couppe-gorge et suborna la marquise de Colligny, sa fille, qui demeuroit depuis quinze ans auprès de luy.

C'est une déloyauté qui (quoyque les loix ne la punissent point) ne laisse point d'être odieuse et de blesser l'esprit des juges qui ont de l'honneur.

Ledit Rivière, pour s'excuser d'avoir fait une telle infamie, dit qu'il est permis de prendre ses avantages où on les trouve.

Mais on luy répond qu'il n'est permis de les prendre que quand on ne fait point d'infamie en les prenant.

Ledit Rivière dit que le comte de Bussy ne doit point se plaindre de luy, mais seulement de la marquise de Coligny, sa fille.

On lui répond que quand le comte de Bussy haïroit à mort sa fille, il ne pardonneroit jamais audit Rivière l'infidélité et la trahison qu'il luy a faittes.

Rivière donc paroit sous le titre de marquis de la Rivière en Bourgogne comme il avoit fait à Paris, et il a même l'effronterie de se nommer dans son prétendu mariage messire François de la Rivière, chevalier, fils de messire François de la Rivière, chevalier, gentilhomme de la chambre du roy. Cependant il n'est que François Rivière, paysan du village de Tenance, comme il se voit par l'extrait du registre qu'on a tiré du greffe dudit Tenance. La marquise de Colligny a donc raison de demander justice de ce misérable, qui luy ayant pleu d'ailleurs, l'a trompée comme il a fait tout le monde sur sa naissance infâme, mais dont il n'y a qu'elle qui en ayt paty. C'est un dol et une fraude si odieux parmy les hommes et qui sont des crimes punissables de mort, quand ce changement de nom a causé un notable préjudice à quelqu'un. On a les preuves incontestables de cette naissance.

Ledit Rivière dit que la marquise de Colligny est une femme vefve qui a passé trente ans et qu'elle devoit s'informer quel étoit l'homme qu'elle vouloit épouser.

A cela on répond qu'on ne s'informe point d'ordinaire qui est un homme qui paroist dans le monde sous un titre de marquis avec un air de prince, duquel on n'a pas ouy parler en mauvaise part sur la naissance et qui prend même un nom connu dans la Bourgogne. On adjoute à cela qu'une fame que l'amour a surpris croit aisément qu'elle doit être contente sur tant de belles apparences, et quand la marquise de Colligny (comme toutes les femmes de qualité quy se marient à des personnes d'un nom considérable) épousa le marquis de Colligny, on auroit eu tort de dire qu'elle devoit s'informer s'il ne la trompoit

Digitized by Google

point sous un nom d'emprunt, quoyqu'il fust d'une autre province que la sienne.

Le dit Rivière ayant surpris l'esprit de la marquise de Colligny et l'ayant engagée par des lettres d'elle à luy, luy fait peur d'un éclat si elle ne l'épouse pas et la menace presque dans toutes les lettres qu'il luy écrit et que nous avons, et parce qu'il sait par elle qu'elle veut avoir le consentement pour l'épouser du comte de Bussy, son père, par le respect et l'extrême tendresse qu'elle a pour luy, et qu'il sait d'ailleurs que ce consentement est impossible à obtenir, il excita la dame de Colligny par toutes les injures imaginables, l'appelant un bourreau, un tiran, le plus méchant homme du monde, un scélérat, un homme sans foy, sans honneur, sans courage, en horreur au ciel et à la terre, et l'amant de sa fille. Nous en avons les lettres et des témoins qui déposeront qu'il leur a dit (après que la marquise de Colligny a réclamé contre les nullités de son mariage) qu'elle avoit empoisonné le marquis de Colligny son mary, que le marquis d'Andelot, son fils, n'était pas légitime et que le comte de Bussy avoit un commerce infâme avec elle.

Le dit Rivière est lui-même un homme de mauvaise vie qui, après avoir mangé, pour faire le marquis, le peu de bien que son père lui avoit laissé, a vescu aux despens de quelques fames perdues comme la Poulaillon.

Voilà les raisons d'équité qui mériteroient seules de faire déclarer un mariage nul qui seroit fait d'ailleurs dans toutes les formes.

Voici les raisons de justice :

Le Concile de Trente veut sous peine de nullité que ce soit le propre curé des parties ou un prestre qui ait pouvoir du propre curé qui les épouse.

Pour être le propre curé d'une personne, il faut dans toutes les provinces du royaume qu'elle ait demeuré an et jour dans la paroisse de ce curé : dans le parlement de Paris, il ne faut, dit-on, qu'un séjour de trois mois, ou un dessein visible et bien prouvé d'y vouloir passer sa vie.

Le curé de Lanty qui a fait le prétendu mariage de Mme de Colligny n'était pas son curé, attendu que la terre de Lanty n'étoit pas à elle, le decret qu'on en faisoit n'ayant été délivré que six mois après cette prétendue célébration. On pouvoit enchérir la terre ou la faire vendre à la folle enchère de la dite dame, si elle n'avoit point trouvé son argent (comme elle fut sur le point de le faire) ; ladite dame de Colligny n'avoit demeuré que vingt et sept jours au dit Lanty lors de cette prétendue célébration, encore interrompus par un voyage de quatre jours à Bussy où elle avoit une partie de ses meubles qu'elle y a toujours, comme elle en a dans Chaseu, autre terre du comte de

Digitized by Google

Bussy, son père, et dans une maison à Autun qu'elle avoit louée à la fin de 1680 conjointement avec luy pour y passer les hyvers : ce bail est pour jusques en l'année 1684.

D'ailleurs ladite dame de Colligny avoit fait en 1677 élection de domicile au baillage d'Autun (comme il se voit par un arrest du conseil de la ditte année par lequel sa partie d'alors qui l'avoit fait appeller au parlement de Besançon fut renvoiée audit baillage d'Autun) ; la ditte dame de Colligny n'a point revoqué ce domicile et l'a encore aujourd'huy, et dans le contrat de ce prétendu mariage fait à Bussy le 3e mars 1682 elle fait élection de domicile en Bourgogne quoyque sa terre de Lanty fust en Champagne.

En baucoup *(sic)* d'endroits des lettres dudit Rivière à la dame de Colligny, il lui reproche qu'elle ne veut jamais quitter son père, qu'il le voit bien, qu'on luy a dit qu'elle ne veut pas sortir ses meubles du chasteau de Chaseu et qu'elle a loué une maison avec luy à Autun pour trois ans.

Ainsi, l'on voit et il est sans difficulté que le curé de Lanty n'étoit point le curé de la dite dame. Il n'étoit point non plus le curé dudit Rivière, et il n'avoit point de pouvoir de son curé puisque il les épousa le 19e de juin et que le *recedo* du curé de Rivière est du 29e juin, dix jours après.

Voilà la première nullité.

La seconde nullité est le deffaut des bans avant la célébration du mariage.

L'ordonnance de Blois, article XL, veut que les mariages faits sans la publication des bans avant la célébration, soient déclarés nuls et non valablement contractés. Cette ordonnance dit les mariages en général, et comprend les vefves en âge aussi bien que les mineurs.

Le roy Henry quatrième, article XII, confirma cette ordonnance en termes exprès.

Le roy Louis treizième confirma ces ordonnance en 1639.

Le roy les confirma toutes trois en 1667 par son ordonnance dans laquelle il dit qu'il entend que celle des rois ses prédécesseurs subsistent en leur force et vigueur à moins qu'il n'y soit expressément dérogé par cette ordonnance.

Il y a beaucoup d'arrests du parlement de Paris qui suivant ces ordonnances déclarent nuls les mariages de vefves et de personnes en âge faits sans bans avant la célébration, entre autres celuy de Charlet sy connu au Palais, et encore un autre par lequel un père fait déclarer nul le mariage de son fils malgré luy, qui avait 32 ans, parce qu'il n'y avoit pas eu de bans publiés avant la célébration.

La cause de Mme de Colligny est en bien plus forts termes que celles cy-dessus, attendu qu'elle réclame contre son prétendu mariage et

Digitized by Google

qu'il y a une inégalité extrême de conditions (outre le dol et la fraude) qui n'étoit dans les mariages susnommés [1].

Et pour faire voir que la publication de ces bancs étoit absolument nécessaire avant la célébration de ce prétendu mariage, c'est que si on les avoit publiés, comme l'ordonnent les rois, le comte de Bussy se seroit opposé à un mariage si infâme pour sa maison, et auroit encore plus aisément détourné la marquise de Colligny, sa fille, de passer outre qu'il n'a fait de l'obliger par ses remontrances de réclamer contre les nullités.

La troisième nullité est que les parties n'ont point signé sur le registre du curé comme l'ordonne expressément l'ordonnance de 1667.

La quatrième nullité est qu'il n'y a point de tesmoins, quoyque le roy par la même ordonnance en veuille quatre signans sur le registre; car les deux laquais qui l'ont signé n'y sont point nommés, et de là ne sont de nulle considération.

La cinquième nullité est que cette célébration s'est faitte dans une chapelle particulière du château de Lanty sans dispense, or il faut que cette cérémonie se fasse dans une église paroissiale à la veue de tout le monde, ou ailleurs avec permission.

Enfin toutes les marques de clandestinité si odieuse dans les mariages parmy les hommes, et si fort condamnée par l'église et par les roix, sont dans ce prétendu mariage.

Et Rivière lui-même a si bien reconnu toutes les nullités que par la requeste qu'il présenta, le 27 juin dernier, à l'official de M. l'évêque de Langres, il demanda dispense de deux bans pour avancer, dit-il, la bénédiction nuptiale, ce qui est une preuve convaincante qu'il n'y avoit aucun mariage valablement contracté, et que le dessein du dit Rivière étoit de faire célébrer ensuitte de ces bans s'il avoit trouvé la marquise de Colligny bien disposée pour cela [1].

Le 15 février 1682, Mme de Grignan adresse à Bussy un billet pour s'excuser de ne pouvoir aller le voir au moment où il venait d'arriver à Paris. Celui-ci l'inséra avec cette note dans son recueil de correspondance : « Quand je ne fais point de réponse à la femme du monde dont le commerce me plairoit davantage, on peut juger de l'embarras qui m'en empêchoit, et dans ce temps là je m'en allois à Paris, laissant ma fille de Colligny dans sa maison de Lanty. » En réalité, Bussy avait amené la marquise à Paris

[1] Suivent dix lignes si soigneusement raturées qu'il est impossible d'en déchiffrer un seul mot.

Digitized by Google

pour ses couches comme nous l'avons raconté tout à l'heure: il y demeura assez longtemps et n'échangea point, pendant plusieurs mois, de lettres avec Mme de Sévigné, probablement assez embarrassée de son côté pour lui écrire durant les commencements du procès. Le 12 octobre 1682, il lui annonce son retour à Bussy avec sa fille, en ajoutant qu'il reviendrait à Paris à la fin du mois suivant, ce qui lui valut ce billet de Corbinelli. « Si vous revenez bientôt, nous recommencerons nos poursuites et je serai toujours, moi, mon esprit, mon zèle, ma chicane et ma pratique au service de Mme de Coligny, que j'honore parfaitement [1]. » Bussy n'effectua son voyage qu'au commencement de mars 1684, après avoir conduit sa fille à Lanty. Mme de Sévigné était alors à Paris. Nous ne pouvons donner aucun renseignement sur ce séjour, qui se prolongea jusqu'en octobre, époque où Bussy rentra très souffrant à Lanty près de sa fille, d'où il la ramena presque aussitôt à Bussy. Le procès traînait en longueur, mais chaque jour diminuait les chances de succès. Les lettres de Bussy deviennent aussi de plus en plus tristes.

« Il est certain, écrit-il à sa cousine le 15 décembre 1684, qu'il semble que Dieu donne des succès contraires à nos craintes et à nos espérances, ce qui peut confondre la prudence humaine. J'ai éprouvé cela en mille rencontres, mais surtout depuis deux ans : ce que je fais, c'est de prier Dieu de m'aider dans la conduite de mes desseins. »

Au mois de mars 1684, il était encore revenu à Paris, cette fois avec sa fille et, le 14 juin, Mme de Sévigné écrit au président de Moulceau :

« Enfin notre ami (Corbinelli) a si bien fait, à force de raisonner, de conclure, d'écrire, et de philosopher, que M. de Bussy perdit hier son procès tout au long et au lé. Sa fille, obligée de reconnoitre le mari et l'enfant et condamnée à donner cent francs d'aumônes. Ce procès mettra notre ami en vogue. Bussy bondit dans les nues, sa fille est forcenée dans son lit. Dieu l'a ainsi réglé de toute éternité. *Amen.* »

L'avocat général Talon prononça le réquisitoire : il ne laissa subsister aucun des arguments produits par Bussy : il n'attaqua nullement Mme de Coligny, mais il produisit de nombreux ex-

[1] Du 23 décembre 1682.

Digitized by Google

traits de ses compromettantes correspondances, des dépositions des témoins de l'accouchement, et il n'eut pas de peine à obtenir du parlement cet arrêt qui en effet débouta complètement Bussy et sa fille [1]. La cour ordonna à la marquise de retourner incessamment auprès de son mari ; de traiter son fils comme leur enfant légitime ; de donner cent livres en pain aux prisonniers de la conciergerie, plus de payer une amende de douze livres et tous les dépens.

On devine et on comprend la colère des deux perdants. Ils ne se tinrent pas cependant pour définitivement battus, paraît-il, car nous lisons dans une lettre de la marquise de Sévigné à son cousin, du 31 décembre 1684, ce passage : « Je crois que vous avez bien fait de demeurer chez vous pendant que ma nièce de Coligny présentera sa requête civile. On doutera moins du fond de son cœur quand il ne sera point soutenu par votre présence. » Cette tentative n'eut aucun succès, et l'humeur de Bussy s'assombrit encore : sa correspondance avec Mme de Sévigné devint de plus en plus rare, et celle-ci, le 22 juillet 1685, lui recommande de ne pas se laisser abattre :

« Ayez bon courage : j'ai peur que vous ne soyez abattu ; mais je vous fait tort et je vous ai vu soutenir de si grands malheurs que je ne dois pas douter de vos forces. »

Bussy se consolait en écrivant une histoire de sa maison, dont il envoya des copies à ses cousines. En même temps il rassurait Mme de Sévigné :

« Ne craignez pas que les malheurs m'abattent : on s'endurcit pour de moindres que ceux qui me sont arrivés. Dieu me donne une force de corps et d'esprit qui me surprend et qui ferait trembler mes ennemis, s'ils la connoissoient sans connoître ma crainte pour le Seigneur. »

M. de La Rivière supporta assez paisiblement son triomphe : il paraît surtout avoir eu pour but de ne pas reprendre la vie commune avec sa femme ; aussi accueillit-il avec empressement

[1] Chardon avait plaidé pour Bussy ; Nivelle pour La Rivière ; Guyot pour les parents de celui-ci qui étaient intervenus au procès ; Severt pour Mme de Coligny ; Caillard pour les parents de Bussy, intervenant également. L'affaire occupa quinze audiences.

Digitized by Google

sa proposition de transaction. Il consentit donc sans aucune difficulté à laisser Mme de Coligny vivre comme et où elle voudrait, en échange de la jouissance viagère de la terre de Lanty, qu'il avait fait acheter, comme on se le rappelle. Mme de Sévigné félicita aussitôt son cousin de cet heureux arrangement.

« Nous parlâmes de vous chez M. de Lamoignon. Votre fille fut louée de son bon esprit et admirée surtout de M. de Lamoignon, qui croyoit la chose plus impossible que les autres. On ne peut jamais sortir d'une si fâcheuse affaire. Je prends une part sensible à la joie qu'elle a d'être en repos auprès de vous et à celle qu'elle vous donne. Reprenez ensemble la suite de votre douce et agréable société; soyez-vous l'un à l'autre la consolation de tous les chagrins passés ; tâchez même de les oublier, et conservez cette merveilleuse santé qui réjouit vos amis autant que vous croyez qu'elle feroit trembler vos ennemis, si la crainte de Dieu ne vous retenoit. S'il lui plaît de se mêler dans la paix de votre solitude, vous serez trop heureux ; sinon aidez-vous de votre philosophie et de la morale, où vos beaux et bons esprits vous feront trouver des consolations et des amusements [1]. »

Bussy remercia la marquise, en ajoutant simplement :

« Nous vous rendons mille grâces, ma fille et moi, de la part que vous prenez au soulagement que Dieu nous a donné, en nous tirant cette épine hors du pied. Cela pouvoit tirer à conséquence [2]. »

Mais il se montre très touché de la sollicitude qu'elle lui témoignait et « surtout de votre tendresse pour la pauvre Coligny [3]. » Celle-ci, cependant, paraît avoir repris peu à peu du courage et même de la gaieté : elle le prouva cette année là en imaginant des lettres d'une prétendue comtesse de Créaté qui divertirent beaucoup la société de Mme de Sévigné : il en est plusieurs fois question dans ses lettres.

« J'y ai retrouvé, écrit-elle à son cousin, des traits de cette aimable humeur qui vous rendoit si charmant et si délicieux. Mme de Coligny m'a donné le même plaisir. L'un et l'autre ont été assez longtemps accablés sous les horreurs de la cruelle chicane, que je craignois que ce

[1] Du 5 octobre 1685.
[2] Du 14 novembre.
[3] Du 5 mars 1686.

Digitized by Google

beau sang ne fût changé : mais j'y retrouve, Dieu merci, le même feu [1]. »

Bussy, en effet, rentré définitivement en grâce auprès du roi, ayant retrouvé sa fille, qui constituait pour lui la société la plus désirable, voulait oublier le passé et reprendre goût à la vie.

« Voilà, écrit-il à Corbinelli le 15 mars 1686, à propos de ces lettres supposées qui paraissent avoir beaucoup diverti son intimité, les amusements dont nous corrigerons la dureté de la fortune. Vous savez que le chagrin est l'ennemi de la vie. Ceci est autant de pris sur l'ennemi. Toutes les fois que j'ai des sujets de n'être pas content, je m'applique à réparer le mal autant qu'il m'est possible; après cela je m'étourdis par quelque divertisement, et cette conduite entretient ma bonne santé. »

Et le 25 avril, revenant sur la même question, Bussy dit encore :

« Ayant mis tout l'ordre que nous pouvions mettre dans nos affaires, ma fille et moi, le temps même les ayant bien adoucies, nous sentons comme un bonheur l'état d'être moins malheureux ; en nous servant toujours de notre jugement et de l'application à la conduite de nos affaires, nous nous servons quelquefois de notre esprit pour nous réjouir et pour réjouir nos bons amis comme vous. »

Et, dans la même lettre, il ajoute pour Mme de Sévigné :

« Je mande à notre amie que la tranquillité où nous nous sommes mis dans une fortune qui n'est pas telle que nous la devrions avoir, nous a fait reprendre notre belle humeur. »

A cette époque, en effet, on avait repris, à Chaseu et à Bussy, la vie habituelle, voyant beaucoup les voisins et cherchant à se distraire sans en perdre une occasion. Bussy s'occupa beaucoup alors d'embellir particulièrement son château de Chaseu, et Mme de Sévigné, en lui écrivant à l'occasion du jour de l'an, au commencement de 1687, lui souhaitait « que vos jours soient désormais filés de soie, » constatait avec joie que « vous cherchiez

[1] Du 6 avril.

Digitized by Google

à vous amuser, » et le chargeait d'embrasser pour elle l'aimable Coligny. Bussy s'occupait beaucoup aussi de son petit fils Coligny. Au mois de mars la marquise fit une grave maladie : « Après l'*extrémité* où a été ma fille, elle dit qu'elle voit bien qu'elle n'est pas fille de Jupiter et qu'ainsi elle ne mérite pas le titre de divine que vous lui donnez. » Et sur les instances que fit Mme de Sévigné pour avoir des détails de cette maladie, Bussy lui mande qu'elle avait eu une « colique de rhumatisme, et qu'elle a souffert dans le corps des douleurs incroyables et moi des mortelles angoisses dans l'esprit. »

Mme de Coligny menait une vie de plus en plus sérieuse, vivement portée vers les idées religieuses, comme nous allons le voir bientôt. Elle s'occupait activement aussi de l'éducation de son fils et de ses affaires, assez considérables pour lui prendre beaucoup de temps. Son premier mari lui avait laissé d'importantes propriétés en Franche Comté, qu'il lui fallait aller visiter chaque année avec son père pour toucher et renouveler des fermages. Les années s'écoulaient tranquillement ainsi sans amener d'incident. « Adieu, madame de Coligny, écrivait Mme de Sévigné dans une lettre à Bussy du 6 janvier 1689, à qui je désire un fond de philosophie chrétienne, capable de lui donner une parfaite indolence pour toutes les choses du monde. »

Au mois de juillet 1689, Mme de Coligny alla voir en Auvergne son beau-père, le comte de Dalet, et fut reçue par lui « et par sa parenté comme elle pouvoit souhaiter. » Dalet mourut l'année suivante, ce qui donna encore à Mme de Coligny des occupations multipliées. Elle dut rester assez longtemps en Auvergne et saisir cette occasion pour exécuter une des clauses de la transaction passée avec M. de La Rivière, qui lui imposait l'obligation de quitter son nom. Elle revint donc d'Auvergne comme comtesse de Dalet. Voici les motifs, raconte Bussy, le 31 mai 1690, qui lui ont fait prendre ce nom : « Depuis trois cents ans les aînés de la maison de Longheac se sont appelés comtes de Dalet, et cela est tellement établi, que si son mari vivoit, il auroit pris ce nom-là. » Elle vint alors à Paris mettre son fils au collège Louis-le-Grand, pendant que Bussy faisait sa cour au roi et lui offrait ses services. Là-dessus Mme de Sévigné écrit à sa nièce pour approuver la détermination qu'elle avait prise, sans toucher plus que Bussy à la véritable raison qui l'y avait portée.

Digitized by Google

Mme de Dalet continua à vivre auprès de son père, faisant de temps en temps des voyages d'affaires pour les intérêts de son fils, mais passant la plus grande partie de sa vie à Bussy, à Chaseu et à Autun, recherchant avec plaisir la société de son voisinage et ne se refusant pas des distractions. C'est ainsi que nous trouvons dans une lettre de Bussy à sa cousine des bouts-rimés qu'elle s'amusa à remplir sur les vers envoyés par Mmes de Saulx-Tavanes et de Toulongeon [1].

Pour corriger le vice ayez de la *vigueur*,
Ne soyez point brutal, mais montrez du *courage*;
Tâchez dans vos desseins de n'être point *volage*;
Et si vous le pouvez gardez bien votre *cœur*;

Fuyez l'air étourdi, fuyez l'air de *langueur*;
D'un ami bien choisi n'ayez jamais d'*ombrage*;
Faite amas de vertu pour le temps de l'*orage*;
Rien que sur vos défauts n'ayez de la *rigueur*.

Contre toutes leçons ne soyez point *rebelle*;
Faites-vous des amis, puis soyez-leur *fidèle*;
D'amour, du vin, du jeu, tenez pour *suspect*.

Sur des gens approuvés formez-vous un *mérite*;
Et plutôt qu'aux jeunes gens faite aux barbons *visite*;
Et ne parlez de Dieu qu'avec *respect*.

Et Bussy ajoutait; « Trouvez-vous l'esprit de votre nièce en brassières, ma chère cousine ? Le pays, ce me semble, ne nous a pas encore trop gâtés. » Mme de Sévigné mit trois mois à répondre ? Cela dut paraître un peu long aux intéressés, et le compliment se borna à un mot: « Pour le bout-rimé de ma nièce il seroit digne du gouverneur de M. le duc de Bourgogne [2]. » Mais en revanche, dans la dernière lettre que nous ayons d'elle à Bussy, nous trouvons un passage qui prouve que le père et la fille menaient une existence qui les rendaient fort heureux [3]. « Il

[1] Marie-Catherine Daguesseau, nièce du chancelier, mariée, le 9 février 1685, à Charles de Saulx, marquis de Tavanes, lieutenant-général en Bourgogne et grand bailli de Dijon.
[2] Le duc de Beauvillier. — Du 12 avril 1692.
[3] Du 10 décembre 1692.

Digitized by Google

n'y a qu'à vous souhaiter et à ma chère nièce, de jouir de longues années tous deux d'une vie si douce qu'elle devroit faire envie même à ceux qui vous plaignent. N'est-il pas vrai, ma nièce ? Vous ne m'en dédirez pas et vous m'aimerez tous deux s'il vous plaît. »

IV

Bussy mourut peu de temps après, le 9 avril 1693, à Autun. Sa fille lui consacra une longue et éloquente épitaphe. Depuis cette époque nous n'avons rien pu découvrir sur son existence. Elle établit sa résidence au petit château de Montjeu, dans un des faubourgs d'Autun, et elle y mourut en 1716, âgée de soixante-quatorze ans. On l'inhuma dans une des chapelles du couvent de la Visitation de cette ville. Mme de Coligny ne paraît pas avoir un seul moment songé à se réconcilier avec son mari : celui-ci insiste au contraire sur l'aversion qu'elle manifesta toujours à son égard, et il affirme qu'elle lui adressait presque journellement des lettres d'injures ; il ajoute même que huit jours avant de mourir elle renouvela, en présence de deux témoins, la déclaration formelle qu'elle ne l'avait jamais épousé [1]. Nous avons peine à croire à ces allégations et nous aimons mieux la voir occupant ses loisirs d'une façon plus édifiante. Elle fit en effet imprimer deux ouvrages à Paris, en 1697 et en 1699, l'un sur la vie de sainte Jeanne de Chantal, l'autre sur la vie de saint François de Sales. Elle les fit paraître sous le nom de son père, mais M. de La Rivière, dans une lettre à l'abbé Papillon, du 27 juin 1735, ne laisse aucun doute sur le nom du véritable auteur.

« C'est feue Louise de Rabutin, ma femme, qui a écrit la vie de saint François de Sales et celle de M^mo de Chantal ; par modestie et par attention de son état et de son sexe, elle ne voulut point livrer au public son titre d'auteur : elle pria M. de Bussy, son père, d'adopter ses ouvrages ; il y consentit volontiers, sachant bien qu'il ne feroit point de tort à sa réputation de bien écrire. » Et ailleurs il ajoute que Louis XIV avait une vingtaine de lettres de M^mo de Coligny, et que ce prince n'hésitait pas à déclarer qu'elle avait beaucoup plus d'esprit que son père.

[1] Le fils qu'elle avait eu de La Rivière mourut à l'âge de six ans.

Digitized by Google

Mme de Coligny avait été très liée avec les pères Rapin et Bouhours. Nous avons été assez heureux pour retrouver quelques lettres d'elle à ce dernier, et elles nous ont paru assez intéressantes pour être reproduites ; ce sont d'ailleurs les seules que l'on connaisse d'elle jusqu'à présent.

« Le 14me décembre à Chaseu (1680).

« En arivant d'Auvergne, mon trés rév. père, j'ay trouvé une de vos lettres sur le présent que le roy venoit de faire à mon père quand je partis d'icy. Si je n'avois bien creu que mon père vous en feroit son compliment pour lui et pour toute la famille, vous en auriez reçu un de moy à cette nouvelle : vous en méritiez bien mieux que nous, car outre la joie que votre amitié pour mon père rend égalle à la nostre, vous avez tant de part au bienfait que c'est quasy vous qui l'avez donné : jugez sur cela de mes sentiments, mon cher père, et vous comprendrez qu'avec un bon cœur comme Dieu m'a donné je vous ayme autant que je vous estime. Mon père m'a mandé que vous vous estiez souvent souvenu de moy avec amitié ; rien ne m'a fait plus d'honneur et de plaisir, mon cher père ; je vous supplie que son absence et la mienne ne gaste rien sur cela : je l'attens cette semaine ; il a fait une pose à Bussy de quelques jours pour se reposer ; et il me paroit qu'il vient avec plaisir partager sa vie avec moy pendant cet hiver dans la solitude. Vous n'y serez point oublié, je vous assure, mon révérend père, mais il faut bien avant que de vous quitter vous recommander les intérêts de nostre pauvre bénédictine. Mon père m'a mandé qu'il laissait le père de la Chaise bien intentionné pour elle ; pour moy, je n'ay rien plus à cœur que son établissement. Vous sçavez bien, mon cher père, que j'ay toujours préféré les intérêts de mon père aux siens. Mais aujourd'hui qu'ils sont à couvert, je vous avoue que je ne préfère plus rien à ceux de ma sœur, car entre nous, mon frère l'abbé n'en a que trop pour l'usage qu'il en fait. Tachez donc, mon cher père, à placer cette pauvre fille ; vous n'aurez pas moins d'honneur à la rendre heureuse que vous en avez eu à sortir mon père du nombre des malheureux ; or ce que votre bon cœur contera assurément pour avantageux c'est que vous obligerez sensiblement pour le moins trois de vos bons amis. « Louise de Rabutin. »

Dimanche (juin 1684).

« J'ay bien cru, mon révérend père, que vous seriez touché de mes malheurs ; ils m'ont esté d'autant plus sensibles que je ne m'y atten-

Digitized by Google

dois point du tout. Dieu est trop bon pour ne me pas tirer de l'oppression : le parlement a beau me donner un mary, celui-là ne peut jamais estre le mien qu'il ne le devienne. J'avois cru jusque icy que les parlements punissoient les crimes, mais j'apprens par moy qu'ils les ordonnnent quelques fois. Dieu l'a permis, mon révérend père, il faut adorer sa justice et espérer sa miséricorde pour ce monde cy comme pour l'autre. C'est ce que je fais, mon très révérend père, en vous suppliant de vous souvenir de moi devant Dieu et devant les hommes : c'est un service qu'en peut attendre d'une amy de vostre vertu, une personne qui est avec autant d'estime et de reconnaissance que votre très humble servante.

« LA MARQUISE DE COLIGNY.

« Vous voulez bien, mon révérend père, que le père Rauin trouve icy les assurances de mes très humbles services. »

« A Chaseu le 18e novembre (1687.)

« Ma seur vient d'envoier la lettre de votre résurrection, mon cher père, qui m'a ressuscité aussy de mesme mon cœur et mon esprit ; il ne leur manque plus qu'à rentrer en commerce avec vous pour estre tout à fait à leur aise. Je n'ai guerre esté moins mal que vous. Je commence à revenir d'une longue et ennuieuse maladie qui a fini par un coléra-morbus qui m'a mis à l'extrémité en arrivant en province : ce fut chez mon père à Bussy et il n'y a que huit jours que je suis chez moy où je me rétablis dans le repos de la solitude. Mon fils est avec moy qui me la fait trouver bien douce. J'espère, si ma santé me le permet, d'aller environ Noel à Paris avec luy et je regarde avec plaisir par avance celuy que j'auray de vous revoir s'il plait à Dieu en santé et en joie, car l'un dépend de l'autre. Mandez-moy bien de vos nouvelles, mon cher père; vous n'avez qu'à m'écrire tout droit à Autun. Il nous faut un peu dédomager de nostre long silence; ne m'oubliez pas avec nostre cher amy Corbinelly et M. et Mme du Re..., ce sont des amis tout cela de la bonne trempe, et d'un commerce auquel on est malheureux d'estre accoutumé. J'ai quelque fois des nouvelles de ceux-cy, mais pour l'amy Corbinelly, je ne puis espérer une lettre; si j'avois autant d'esprit que luy je l'ataquerois; pour vous, mon cher père, qui estes plus humain, j'espère que vous ne me négligerez pas tant, je vous en conjure, et de croire que personne n'est plus sincèrement à vous et ne vous honore plus sincèrement que je fais.

« L. DE RABUTIN. »

Digitized by Google

« Le 2e aoust à Chaseu.

« Les gens que l'on tue à Paris se portent assez bien en Bourgogne, mon révérend père, mademoiselle de Bussy vit encore ; il est vray qu'elle est menacée de ne pas passer l'automne, mais quelque longue que soit sa maladie on a de la peine à la resiner, et l'incertitude de l'état de l'autre vie luy fait une grande peur. Pour quitter la figure, mon révérend père, je vous diray que je n'ay point encor changé de nom, et que sous celuy que je porte ou sous tel autre que je puisse prendre vous aurez toujours en moy une servante très aquise, non seulement persuadée comme tout le mondé le doit estre de votre mérite, mais encore touchée d'une extrême envie d'être de vos amies ; jugez, mon révérend père, combien (dans cette pensée) votre compliment m'a été agréable ; je vous assure que pas un de ceux qu'on m'a faits sur cette matière ne me l'a été davantage, parce que je ne souhaite l'estime et l'amitié de qui que ce soit plus que je fais la vôtre et que je vous honore autant que personne du monde.

« Il n'est pas besoin de mon entremise pour bien faire recevoir votre livre à mon père ; si j'en faisois un que je voulusse qu'il vit, je le ferai passer par vos mains pour aller à luy, mon révérend père, et cela pour mille raisons. »

« A Chaseu le 4e février.

« Nous avez raison, mon révérend père, il faut faire un choix dans tout ce que j'ai choisy ; je n'ai pas évité de mettre quelquefois des pensées presque pareilles pour vous laisser choisir les meilleures, et c'est ce que vous ferez mieux qu'homme du monde. Je crois que si le roy avoit intercepté la lettre où mon père écrit à Corbinelly : « j'ad-« mirerois le roy quand je serois bourgmestre d'Amsterdam : pour « dire la vérité il m'a un peu traitté à la hollandaise, » Sa Majesté en auroit ri et auroit excusé le dernier trait en faveur du premier, car l'admiration sincère et non suspecte d'un exilé pour celuy qui l'exile, est d'un grand mérite auprès de luy, mais l'impression à cette pensée ne luy laisseroit point le même effet. Pour le portrait du roy je ne vois pas toujours que nous devions l'emploier, comme votre dessein a été en citant mon père en quelques endroits de luy rendre ces citations utilles. Mon révérend père, il faut tacher qu'elles aillent toutes à toucher le cœur ou l'esprit du roy, et ce portrait qu'il a vu ne feroit plus ny l'un ny l'autre ; il est long et il nous tiendroit la place de quelques morceaux qui paroitront même moins affectés et qui nous serviront davantage.

« Il ne se peut rien rien de mieux que de faire lire notre livre à la

Digitized by Google

dame sans qu'il y paroisse du dessein. Sa Majesté le lira aussy et ils ne seront point en guarde contre une dédicace qui affaiblit d'ordinaire le mérite de tout ce qu'on dit en faveur de celui à qui on dédie.

Vous devez avoir reçeu le recueil des lettres au roy. Au reste il me paroist bien plus délicat de desiner les gens qu'on veut louer que de dire leur nom, et il est obligent que de certaines louanges vous nomment sans qu'on s'y puisse méprendre; je m'en fie bien à votre façon, mon révérend père.

« Il faut que je vous dise encore une réflection que mon père a écrite ce jour ici dans ses mémoires : mon révérend père, elle m'a paru digne de vous plaire, et quand vous n'en feriez point d'autre usage, elle seroit assez paiée : la voicy :

« Dieu en me donnant la force de soutenir mes malheurs me met dedans l'esprit un fonds inépuisable de pensées pour en parler et de résination pour les souffrir sans murmure ; et de peur même que mes consolations ne s'usent à la fin il détrone un roy à point nommé pour me faire prendre patience, il me persuade même que le grand prince qui le protège, qui est si heureux et si digne de l'estre, n'a pas fixé la fortune en dormant et que pour conduire et soutenir ses prospérités, il se donne moins de repos que ma misère ne m'en laisse.

« Vous me quittez de mon admiration avec un air de mépris qui m'umilie, mon révérend père ; je sens pourtant tout ce que vous valez, mais je ne vous parleray plus puisque vous le voulez et que l'amitié que j'auray pour vous toute ma vie et le reste de mes sentimens pour vous demeureront, *al mio gran dispetto, in petto.*

« Mon père qui arriva avant-hier vous fait mille complimens, mon révérend père. »

« Ce 25e mars 1692.

« Vous scavés trop bien faire valoir le mérite du cœur de vos amis, mon révérend père, pour avoir besoin qu'on vous aide à les remercier des petites marques d'amitié qu'ils vous donnent. Mon petit cadeau ne vaut pas la moitié de tout le bien que vous en distes pour l'esprit; du reste je n'en veux rien rabattre, car vous n'en scauriés penser pour le cœur.

« Comme nous avons de bonnes répliques à faire aux objections du R. P. de la Chaise, mon père luy écrit pour n'avoir rien à nous reprocher, mon révérend père, et luy et moy vous conjurons de vouloir bien apprécier nos raisons qui sont des vérités ; après cela le bon Dieu fera le reste et j'en attendray l'événement avec beaucoup de résination, car je suis très humble servante de la Providence aussy bien que la vostre.

Digitized by Google

« Mon père vous fait cent mille complimens : l'histoire du roy s'avance ; je croy qu'elle sera à votre gré ; pour moy, mon cher père, j'ayme bien à estre au vostre. »

« A Bussy le 18e octobre 1692.

« Voilà mon fils que je vous présente, mon cher père, et il a bien envie de mériter votre estime et votre amitié, et je luy ay dit qu'il ne pouvoit mieux faire que d'y travailler. Cependant il vous dira avec quelle joie nous recevons la nouvelle de votre résurrection. Mon père vous en parleroit luy-même, s'il n'avoit pas besoin aussy de ressusciter auparavant, car il a été assez mal; la goutte le tient encore au lit et l'empêchera d'aller avant le carême à la cour ; il vous fait cent mille tendres complimens et se plaint à vous du P. Beriet qui ne luy a point voulu faire de réponse à (pour le moins) trois lettres, mais enfin n'y a-t-il pas moien de savoir de vous ny de luy vos sentimens sur le manuscrit du bon usage des prospérités. Vous ferez grand plaisir à mon père de le luy mander et de nous écrire icy, mon révérend père, où nous serons encor du tems : l'addresse est à Bussy, à la Ville neufve près Chevryne.

« Adieu, mon révérend père, je suis fachée, occupée et affligée du départ de mon fils, mais toujours plus à vous que je ne puis l'exprimer. »

V

Il nous reste à parler maintenant de M. de La Rivière, qui est peu connu et dont la figure est cependant une des plus originales de cette époque. Nous avons dit l'obscurité qui planait sur son origine. Il se présenta comme un bon gentilhomme, et produisit au procès des pièces convaincantes en ce sens [1]. Mais nous savons par expérience que, surtout au XVIIe siècle, les preuves présentées pour les questions nobiliaires ont été falsifiées avec une facilité surprenante. Et nous ferons remarquer, comme détail aussi caractéristique, que La Rivière ne paraît jamais avoir su la date de sa naissance, ce qui est peu vraisemblable, mais tendrait à faire croire qu'il avait intérêt à ne pas produire cet acte. Bussy

[1] Le procès a été publié par Guiot de Pitaval dans les *Causes célèbres*, t. VI. Paris, 1735. L'éditeur y émet le regret de n'avoir pu se procurer le factum que nous publions aujourd'hui.

Digitized by Google

raconte que, le lendemain de la mort de Concini, un laquais du chancelier de Villeroy trouva une cédule de 800,000 livres payable à ce maréchal. Il l'aurait portée au Conseil et aurait eu en récompense 12,000 livres et une charge de garde de la porte du Louvre. Ce personnage aurait été l'aïeul de La Rivière. Nous avons vu ce que Bussy fournit de détails circonstanciés sur les origines roturières de celui qui fut son gendre malgré lui. Celui-ci, tout au contraire, affirme que son aïeul était en 1612 écuyer, secrétaire de la Chambre du roi, puis, en 1616, exempt des gardes et qu'il avait eu trois fils : l'aîné, gentilhomme de la chambre, chevalier de Saint-Michel, et lieutenant à la prévôté de l'Hôtel demeurant à Joinville, où il épousa Catherine Perrin, fille du mayeur de Thonnance et de Suzannecourt, — lequel par conséquent était tout simplement un paysan, car ces deux villages n'avaient aucune importance ; — le second, capitaine de chevau-légers du Dauphin et lieutenant du roi à Marsal; le dernier, père de notre héros, seigneur de Coussy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et contrôleur général de la maison de la reine, épousa Madelaine de France, dame de Chesnoy. Maintenant il est certain que de nombreux parents, tous très honorablement qualifiés, intervinrent au procès comme parties en faveur de La Rivière; nous y remarquons: M. de Senailly-Damas, marquis de Sandricourt, son beau-frère; la comtesse de Couches, née Pot de Rochechouart, sa sœur; M. de la Tour, maréchal de camp et gouverneur de Saint-Dizier, son oncle ; Joseph de France, maréchal de bataille sous le maréchal de Turenne ; Nicolas de France, abbé de Valdien; Jean de France, seigneur de Grosbois, lieutenant de vaisseau ; Henri de La Rue, seigneur de Vannes, capitaine de cavalerie, cousins-germains, etc. On conviendra que cette parenté rend bien difficile d'admettre l'origine roturière prêtée par Bussy à la famille de M. de La Rivière.

Nous avons dit comment il avait servi, comment il avait renoncé au monde, jusqu'à ce qu'un hasard malheureux lui eût fait rencontrer Mme de Coligny. Nous n'avons plus à revenir sur ces incidents. Nous avons dit aussi qu'il avait pris son parti philosophiquement après son arrangement avec sa femme, qu'il ne revit jamais, mais dont, d'après la lettre à l'abbé Papillon, la valeur littéraire le flattait assez visiblement [1].

[1] Notons dans ses lettres un détail qui ferait croire qu'il était bien vu par

Digitized by Google

M. de La Rivière paraît avoir reçu une instruction très complète, et la seconde partie de sa vie fut entièrement consacrée aux choses de l'esprit. Avant qu'il ne se donnât tout à fait à Dieu, il habita surtout Paris, fréquentant la meilleure compagnie, bien vu à la Cour et à la ville : il fut même question de lui comme gouverneur du fils du duc d'Orléans, mais il fut écarté par l'influence de Saint-Simon, ami constant de Bussy, et par le chevalier de Lorraine. Le salon de Mme de Lambert était l'un de ceux où on le voyait le plus habituellement, quand il n'était pas à Lanty : Mme de Lambert avait pour lui une affection très particulière, et elle nous a tracé de lui un portrait qui fait comprendre facilement le bon accueil que M. de La Rivière recevait dans le monde.

« Il est bien fait : il a la taille fine et aisée, le visage agréable ; de la délicatesse, de la bienséance dans l'esprit, du goût et des sentiments. Il y a une galanterie répandue dans ses manières et dans ce qu'il écrit qui fait sentir que les grâces et les amours ont pris soin du commencement de sa vie. L'usage qu'il a fait de son cœur n'a servi qu'à le perfectionner ; et l'amour, qui gâte assez souvent les hommes, avait respecté ses mœurs, et lui avait appris à séparer les plaisirs des vices. Il n'a pas seulement la politesse des manières, il a aussi celle de l'esprit. Avec quelle finesse n'examine-t-il pas les choses les plus délicates ? Que d'agrément ne répand-il pas sur les plus stériles. Il s'amuse parfois à faire de jolis vers. Quoique sa poésie soit douce et galante, elle est sage... Rendu à la vie privée, il cultiva toutes les vertus paisibles et devint ce que les autres veulent paraître. C'est là qu'il contracta les habitudes de modestie, qui achevèrent de former son caractère, et son humeur n'y perdit aucun de ses agréments. Il l'a aimable et liante : il dit que le meilleur usage qu'on puisse faire de l'es-

la famille du premier mari de sa femme : « J'ai été trois jours chez Monsieur le comte de Langeac, écrit-il le 10 septembre 1725, à une belle maison de campagne qu'il a près de Paris : je ne pense pas que j'y retourne pour passer cet automne, comme on m'en avoit prié. » Et dans une autre, du 4 janvier 1726, ce passage bien curieux sous sa plume : « J'ai été employé pour charger de réunir un mari et une femme de grande condition : la femme est dans un couvent. J'ai un si grand goût pour la paix et l'union que si le jardinier de la Villette était brouillé avec sa femme, je partirai à heure renduo pour aller les reconcilier. » Que dire aussi de cette réflexion dans une lettre du 30 juin 1728 : « C'est tout ce qu'on peut faire que de réussir en se mariant par raison. Les mariages d'amour sont toujours le tombeau de l'amour même ! »

Digitized by Google

prit est de le faire aimer. Très délicat sans être difficile, il sait mettre dans le commerce toutes les vertus de la société. Libéral par goût, rangé par gloire et par justice, il a un excellent savoir-vivre. »

Même en admettant de l'exagération dans ce portrait, on s'explique difficilement après cela l'antipathie de Bussy et la haine de Mme de Coligny.

Les idées religieuses s'emparèrent entièrement de l'esprit de M. de La Rivière, à ce point qu'il renonça à aller chez la marquise de Lambert, se faisant un scrupule de voir une femme « qui professoit publiquement les doctrines de Platon. » Il ne résista même pas à blâmer dans ses écrits les tendances philosophiques de son ancienne amie. Enfin, en 1713, il rompit complètement avec le monde, et se retira à l'Oratoire, où il commença une vie toute d'austérité. Il continua à y recevoir la plupart de ses amis, ne se montrant nullement morose, aimant la conversation et ne pouvant, paraît-il, renoncer entièrement aux plaisirs d'une table délicate. On peut juger de la situation de son esprit, en lisant les nombreuses lettres qui ont été publiées [1], et celles-ci mériteraient une étude particulière, si nous ne craignions de prolonger démesurément ce travail. Elles sont adressées à un grand nombre de personnes, hommes et femmes, mais la plupart à l'abbé Papillon : tous les sujets y sont traités, et on peut dire que toutes ces lettres sont dignes d'être lues [2]. La Rivière composa en outre un certain nombre de livres, presque tous postérieurement à l'année 1719, et on sait qu'il fournit à Mme de Lambert le sujet d'un grand nombre de maximes publiées par elle. Vers la fin de sa vie, M. de La Rivière eut une bouffée de vanité, et tenta d'obtenir la croix de Saint-Louis

[1] On en a publié cent cinquante-huit dans l'ouvrage déjà cité *La vie et le procès de M. de La Rivière.*

[2] Dans une lettre du 17 juillet 1722 à Mme du M..., La Rivière raconte lui-même la vie qu'il menait à l'Oratoire : « Depuis que je suis dans cette maison, je me suis prescrit de n'en point sortir sans nécessité ; les personnes qui viennent m'y voir, me font honneur; celles qui n'y viennent pas me font plaisir. J'ai tant à réparer que je n'ai pas un moment à perdre. J'essaierai cependant de mettre au rang des choses nécessaires la visite que vous me faites l'honneur de me demander... Le monde m'a toujours fait bon visage ; cependant je crois que, quand on le connaît bien, il faut moins de vocation pour en sortir que pour y demeurer. Heureux ceux qui l'ont abjuré, et plus heureux encore ceux qui n'en entendent point parler et qui ne savent rien de ce qui s'y passe ! »

Digitized by Google

en récompense de ses anciens services militaires, assurant gravement que, malgré son grand âge, il pourrait encore au besoin monter à cheval. Le cardinal de Fleury lui répondit très gracieusement de la part du roi : tout en exprimant le vœu qu'il achevât le siècle, il lui opposa que l'ordre de Saint-Louis n'était pas encore institué quand il avait quitté le service.

La maladie survint cependant; la goutte surtout lui infligea de cruelles souffrances : il les supporta avec une parfaite résignation, cherchant de plus en plus dans sa foi chrétienne une force chaque jour plus nécessaire. Il ne se faisait d'ailleurs aucune illusion, et il avait donné à son valet de chambre l'ordre, quand il verrait son intelligence faiblir, de l'enfermer sans laisser personne approcher de lui. C'est ainsi qu'il s'éteignit le 22 avril 1738, âgé d'environ quatre-vingt-quatorze ans.

Nous espérons que, comme nous, on pensera que les deux personnages qui font l'objet de cette étude méritaient d'être mieux connus. Mais on ne pourra aussi que regretter qu'ils n'aient pas su s'apprécier, car certes tous deux étaient dignes l'un de l'autre, tous deux d'un esprit cultivé, aimant les lettres, profondément religieux. L'aversion de Bussy pour La Rivière et la haine de Louise de Rabutin pour son mari, après une si vive passion, demeurent des problèmes dont nous renonçons à trouver la solution.

Cte E. DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

LE PROCÈS

DE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Ce serait une œuvre intéressante et même neuve à tous égards que d'écrire l'histoire des historiens de la Révolution française. Le philosophe y trouverait une aussi riche matière à réflexions que dans l'histoire de la Révolution elle-même, car toutes les idées, toutes les aspirations qui se sont produites pendant cette époque ont eu leur écho, parfois affaibli, parfois renforcé, dans les œuvres des générations suivantes. Rien surtout de plus certain et de plus curieux que les revirements de l'opinion publique au sujet de la terrible tragédie sur laquelle s'est fermée le XVIIIe siècle. Comme ce nuage que contemplait Hamlet et dans lequel l'esprit troublé de Polonius croyait voir tour à tour une baleine, un chameau ou quelque autre animal fantastique, la Révolution a changé d'aspect au fur et à mesure qu'elle s'enfonçait dans les temps, et dans ces transformations du mirage, chaque historien, à son propre insu, a joué à la fois le rôle de Polonius et celui d'Hamlet. En effet, la Révolution n'est pas pour ses contemporains, Burke, Joseph de Maistre par exemple, ce qu'elle a été pour la génération suivante, celle des Michelet, des Lamartine et des Louis Blanc; et à son tour, la conception que ces derniers s'en sont faite est bien différente de celle que se sont créée de nos jours Le Play, Mortimer-Ternaux, M. Taine et bien d'autres. Il faudrait un gros volume pour raconter cette évolution et en suivre avec quelque précision les phases; peut-être essaierons-nous de l'esquisser un jour, mais aujourd'hui nous nous bornerons à la résumer en quelques pages pour pouvoir nous livrer à une critique générale du sujet, et apprécier notamment les plus importants historiens de la période contemporaine.

Digitized by Google

I

La Révolution française fut accueillie en Europe par une joie universelle; l'Allemagne surtout montra un véritable enthousiasme. Kant avait approuvé la Révolution dès son origine, et Fichte écrivit un livre pour démontrer que tout peuple a le droit de changer de constitution et que toute question politique ne relève que de la raison pure. Mais à cette ardeur de la première heure succéda bientôt le désenchantement; froissés, d'abord par la Terreur dans leurs illusions, ensuite par l'Empire dans leur patriotisme, les Allemands revinrent sur leurs pas [1]. Les Anglais, eux, n'avaient pas eu la peine de revenir; dès la première émeute jacobine, celle d'octobre 1789, la défiance s'était emparée d'eux, et, réunissant leurs griefs dans un livre étincelant d'esprit et d'indignation, Burke, au nom de la justice, de l'histoire et de la politique, avait flétri les révolutionnaires dont la rage aveugle saccageait l'œuvre de cinquante générations [2]. En même temps, un esprit entier et puissant, qui exerça sur son époque une influence considérable, Joseph de Maistre, attaquait avec violence le principe même de la Révolution, l'anathématisait au nom de la religion [3], et, en réponse à la théorie de la démocratie de droit naturel, par défi dressait le système de la monarchie de droit divin.

Donc un premier revirement avait déjà eu lieu dans l'opinion publique; l'enthousiasme du début avait fait place à la répulsion. Une seconde évolution, beaucoup plus importante, ne tarda pas à se dessiner. Elle était en germe, chose étonnante, dans J. de Maistre lui-même, qui, entraîné par sa théorie de la Providence, avait vu dans la Terreur la punition d'une noblesse et d'un clergé

[1] Kant : *Doctrine du droit*, pp. 169, 193, 256; *Essai sur la paix perpétuelle*, p. 296. — Fichte : *Considérations destinées à rectifier le jugement du public sur la Révolution française*, 1794, *passim*. — J. Barni : *Kant et la Révolution française*, p. 184. — Gœthe : *Annales* (*Œuvres*, X, 214). A consulter : H. Carnot : *Échos de la Révolution française en Allemagne* (*Revue indépendante*, 1843).

[2] Burke : *Réflexions sur la Révolution de France*, 1790, pp. 68, 125, etc.

[3] Joseph de Maistre : *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, 1807, §§ 1, 9, 28, 33; *Considérations sur la France*, 1797, p. 92-100, et *passim*.

Digitized by Google

coupables, et dans la dictature robespierriste un moyen providentiel de sauver la France en la châtiant [1]. Cette théorie flotte encore indécise dans les *Considérations* de Mme de Staël sur la Révolution française ; certes, Mme de Staël était trop sincèrement libérale et avait vu de trop près les hécatombes de 1793 pour essayer, même de loin, une apologie de cette époque, mais elle n'en contribua pas moins, par son idolâtrie pour son père, Necker, et sa sympathie pour ses partisans, par son indulgence surtout pour les années qui l'avaient vue dans l'éclat de sa jeunesse et de son esprit, à préparer les esprits au changement de vue qui allait se manifester au sujet de la Révolution française [2].

La nouvelle conception apparaît définitivement formée dans les œuvres de deux jeunes gens destinés, l'un surtout, au plus brillant avenir; nous voulons parler de Thiers et de Mignet. C'est dans l'histoire de Mignet qu'elle est le plus sensible ; son style net et précis fait mieux saillir l'idée que le vêtement un peu lâche dont la drape son ami. D'ailleurs on n'en est pas encore arrivé à l'apothéose de la guillotine, et nos deux historiens réprouvent avec une égale indignation les atrocités de la Terreur ; mais ils les expliquent, les montrent comme inévitables, fatales, font grandir leurs auteurs « sinon dans l'estime, au moins dans l'opinion des hommes, » et atténuent l'horreur en étouffant les plaintes des victimes sous les éclatantes fanfares de nos armées [3]. Bref, ils préparent le terrain et jettent la semence de la légende révolutionnaire qui va bientôt envahir de son ivraie tout le champ de l'histoire ; c'est en effet à partir de ce moment que se déroulent les théories les plus excentriques et les dithyrambes les plus enfiévrés de la Révolution.

Le premier en date de ces rêveurs, et non le moins étrange, est un survivant de la Constituante, Buchez. Les premiers jours de 1830 furent, on le sait, un véritable âge d'or pour les messies, les prophètes, les apôtres de tout genre. C'était l'époque où les

[1] J. de Maistre : *Considérations*, pp. 11-16, 30 et 204.

[2] Mme de Staël : *Considérations sur la Révolution française*, 1818, *passim*. Cpr L'*Histoire de la littérature sous la Restauration* d'A. Nettement, II, 126-130.

[3] Thiers : *Histoire de la Révolution française*, 1823-1827, *passim*. — Mignet : *Hist. de la Révol. française*, 1824. Lire surtout l'introduction et quelques passages, I, 281, 303 ; II, p. 54.

Digitized by Google

Saint-Simoniens boutonnaient fraternellement leur gilet symbolique, où « celui qui fut Ganneaux » inventait sa religion du Mapah, où Fourrier laissait voltiger sa papillonne sous les portiques enchanteurs du phalanstère. Buchez ne voulut pas rester en arrière d'un aussi beau mouvement et enfanta une théorie de la Révolution absolument originale ; c'était une étrange combinaison de christianisme et de terrorisme, d'Évangile et de contrat social; l'onctueux Robespierre y donnait le baiser de paix à saint Pierre et à saint Paul, et les ligueurs de 1572 dansaient fraternellement la carmagnole avec les sans-culottes de 1793 [1]. Le tout développé en quarante volumes.

Tout ce fatras n'eut pas grand succès; un auteur étranger contemporain, Carlyle, en eut davantage. C'est le premier en date des historiens dantonistes, phalange nombreuse et brillante qui comptera après lui Michelet, E. Quinet, Henri Martin, Robinet et bien d'autres encore. Si Buchez est un revenant de l'Inquisition, Carlyle est un échappé de l'Apocalypse ; rien de plus étrange que son livre ; on dirait Hamlet historien ; c'est le même chaos de bizarreries et d'éclairs lucides, de sanglots et d'éclats de rire, de lyrisme élevé et de bouffonneries. Avec cela, l'esprit général du livre est très favorable à la Révolution ; si l'auteur, en sa double qualité de fouilleur d'archives et d'Anglais habitué à la vie parlementaire, ne tombe pas dans les étranges bévues ou l'admiration béate de ses confrères du continent, il n'en admet pas moins, les yeux fermés, tout le bagage d'idées alors en vogue, la fatalité de la Révolution, la nécessité inéluctable de la Terreur, le libéralisme des girondins, et le génie gigantesque de Danton [2].

Notons en passant une nouvelle histoire de la Révolution, celle de Tissot, une sorte de Mignet poussé au jacobinisme, et arrivons au clan du grand Maximilien. Cabet est le premier robespierriste comme Carlyle est le premier dantoniste. C'est avant son départ pour Icarie que Cabet, d'un seul jet, a fondu la statue en bronze de l'Incorruptible : « Qui est moins imparfait que lui, s'écrie-t-il avec foi, qui a plus de capacité, d'antécédents, de qualités, de vertu, de modération, de philosophie, d'huma-

[1] Buchez et Roux : *Hist. parlementaire de la Rév. française,* notamment les préfaces des t. XIII, XIX, XX, XXV.

[2] Carlyle : *La Révolution française, histoire.* Lire comme spécimen les Journées d'octobre, I, 326, la Terreur, III, 64, 205, 340. Cf. Taine : *L'idéalisme anglais* (étude sur Carlyle).

Digitized by Google

nité même, de principes d'ordre et de dévouement patriotique[1] ? » Pendant quatre volumes l'antienne continue sur ce ton, entrecoupée d'aboiements rageurs contre les historiens feuillants, girondins ou dantonistes, tous sceptiques ou négateurs du dieu. Faisons un pas de plus ; nous voici chez Louis Blanc, le grand pontife du robespierrisme. Cabet n'avait pas visé (et pour cause) à l'érudition ; Louis Blanc nous arrive tout poudreux des in-folios du Bristish Museum ; pour lui, la Révolution devient le dernier acte de la tragédie qui se joue dans l'univers depuis la création du monde, le triomphe du principe de fraternité sur les principes d'autorité et d'individualisme. Cette Révolution se personnifie tout entière dans Robespierre ; c'est lui qui est le centre de l'ouvrage ; avant son « annonciation[2] », tout est confus, pénible, sombre, éclairé seulement par les rayons de lumière qu'accroche toujours son profil en lame de couteau, fût-il renfoncé dans le recoin le plus obscur ; après son « martyre », de nouveau l'histoire se traîne et finit par mourir au bout d'un volume. Quant à son portrait, il est tracé, avec amour, avec piété ; c'est ainsi qu'on se représente Fra Angelico peignant la Vierge et les saints ; et de fait, on se demande, en lisant certaines pages, si c'est bien un homme dont Louis Blanc a voulu chanter la vie, et si derrière le petit avocat d'Arras il n'a pas vu rayonner la divine figure de Jésus de Nazareth[3].

Après lui, c'est encore un robespierriste qui paraît : Lamartine. Celui-ci est un curieux exemple de la fascination exercée par « l'homme vert-de-mer[4] » sur les esprits les plus élevés de ce temps-là. Lamartine avait commencé son histoire en girondin convaincu ; personne à ses yeux n'était plus grand politique que Brissot, plus intelligent que Roland, plus courageux que Boileau ou Grangeneuve, plus rigide sur l'orthographe et la vertu que Pétion ; personne surtout ne fut plus libéral que chacun d'entre eux ; à ses yeux les girondins sont les plus purs amants de la liberté ; c'est pour ne pas souiller leurs mains par le contact de

[1] Cabet : *Hist. populaire de la Révol. française*, 1840, IV, 47.

[2] Louis Blanc : *Histoire de la Révol. française*, 1847-1862. « Robespierre s'annonce, » rubrique du chapitre I (liv. IV).

[3] Louis Blanc, *idem*, V, 256-259. Ses amis ont été plus clairs encore dans leurs rapprochements. Voyez Cabet, IV, 137 ; Esquiros, I, 126, II, 336-386 ; E. Hamel, III, 195.

[4] Expression de Carlyle, I, 184.

Digitized by Google

celle de Danton ou par l'extermination de leurs adversaires qu'ils sont morts, et puis, à peine les a-t-il pieusement accompagnés jusqu'au pied de l'échafaud, qu'il entonne un hymne hyperdulique en faveur de leur bourreau, Robespierre, dont il qualifie coup sur coup le dessein de grandiose, le mobile de divin, l'action de méritoire, le dévouement de « constant, absolu, comme une immolation antique [1]. » Quelle étrange suggestion que celle opérée à cinquante ans d'intervalle par une figure semblable !

C'est encore un robespierriste qui surgit de terre après Lamartine, c'est Esquiros. Ici la foi confine au fanatisme, l'exaltation au délire, l'histoire à l'hagiologie. Avec lui l'apologie de la Terreur est absolue, sans nulle restriction. C'est une apothéose. Qu'on ne lui parle ni des feuillants, ni des girondins, « ces pharisiens de la Révolution ! » Ceux qu'il lui faut, ce sont les purs des purs, les montagnards ; il les porte tous dans son cœur, les guillotinés et les guillotineurs, Danton, « le Jupiter Olympien » qui éleva « le crime aux proportions du génie, » Marat, la personnification du « pauvre peuple du moyen âge, » Saint-Just, le plus beau et le plus grand des enfants des hommes, et surtout l'inévitable Robespierre, à qui il finit par sacrifier Danton [2].

En face de ces vaillants champions de l'Impeccable, Michelet brandit fougueusement le drapeau de Danton. Nous ne sommes pas dépaysés en le rencontrant au sortir d'Esquiros ; c'est la même exaltation frénétique, le même ton lyrique avec de grandes qualités historiques en plus, il est vrai. Le point de vue a également changé ; pour Buchez, Tissot et Louis Blanc, la Révolution était la lutte de la bourgeoisie contre le peuple ; pour Michelet, comme pour Thiers et Mignet, elle est avant tout la lutte de la France contre l'étranger ; on y rencontre beaucoup plus de complots d'émigrés, d'intrigues étrangères, de soudoyés de Pitt et Cobourg, mais beaucoup moins de manœuvres bourgeoises, de

[1] Lamartine : *Histoire des Girondins*, 1847, *passim*, et *Critique de l'histoire des Girondins*. Sur Robespierre, voyez l'*Histoire des Girondins*, t. IV, 260, t. VIII, 376. Au sujet de Lamartine on peut lire avec profit les *Etudes critiques sur les Girondins* d'A. Nettement. (1847). Nous saisissons avec plaisir l'occasion de les mentionner.

[2] A. Esquiros : *Histoire des Montagnards*, 1847. Sur La Gironde, II, 33, 49, 93, 343 ; sur Marat, I, 151, II, 339 ; sur Danton, II, 30, 148, 164 ; sur Saint-Just, II, 417, 469.

Digitized by Google

machinations de feuillants et de conspirations de gardes nationaux ; ce n'est plus un babouviste qui écrit, c'est un vieux-cordelier. En effet, le jacobinisme de la dernière heure, c'est-à-dire le robespierrisme n'est pas le fait de Michelet ; il appelle bien Robespierre grand homme, grand citoyen ; au fond il ne l'aime pas, il lui trouve « l'air prêtre, » ce qui est pour lui l'injure suprême, et semble flairer sous son habit vert-olive le « cuistre » que dévoilera plus tard M. Taine ; toutes ses sympathies sont pour Danton, qu'il proclame « l'énergie de la France devenue visible, le cri du cœur de la patrie, » pour ses partisans, et même pour tous les montagnards non robespierristes. Il les aime, et sa tendresse pour eux l'entraîne trop souvent à des indulgences coupables et à de criminelles apologies [1].

Nous voici en 1848. Les histoires révolutionnaires ont porté leurs fruits ; la France a connu de nouveau les angoisses de l'anarchie, et de sanglantes émeutes ont rougi les rues des grandes villes. Un mouvement de réaction, en histoire comme en politique, suit cette crise. Lamartine abandonne son idole Robespierre, « parce qu'il a vu son ombre dans la rue [2]. » Edgard Quinet, l'ami, le frère de Michelet, avoue l'avortement de la grande Révolution ; la foi révolutionnaire vient de recevoir une blessure dont elle ne se relèvera pas. Jusqu'alors le parti modéré en histoire n'avait eu que quelques rares représentants, dont un seul de réel mérite, Droz [3]. Dans la période nouvelle, plusieurs écrivains descendent dans l'arène pour combattre les grands historiens révolutionnaires et la foule toujours nombreuse de leurs admirateurs. Parmi eux, le plus illustre est M. de Barante ; pour rompre entièrement avec le genre fatidique des derniers historiens, il en revint à la narration simple, lucide, élégante, à laquelle Thiers et Mignet avaient dû une bonne part de leur succès. Pourquoi M. de Barante fut-il moins heureux, et pourquoi son œuvre, quoique bien supérieure à celles de ces deux historiens, est-elle restée bien loin de leur renommée ? Sans doute à cause de sa modération même. Peut-être aussi

[1] Michelet : *Hist. de la Révol. française*, 1847-1853. Sur sa conception de la Révolution, I, 50, 67, III, 283-284 ; sur Robespierre, IX, 335, 350, IV, 167, VI, 93 ; sur Danton, V, 15, VI, 9.

[2] Lamartine : *Cours familier de littérature.*

[3] J. Droz : *Histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution*, 1839-1842.

Digitized by Google

s'est-il trop attardé au sein des assemblées ; il a suivi en cela ses goûts de vieux parlementaire, mais en temps de révolution ce qui se passe dans la rue est bien plus intéressant que ce qui se discute dans les réunions, et Michelet et Carlyle auront toujours plus de lecteurs que le *Moniteur* ou le *Bulletin des lois*. Ce défaut est plus sensible encore chez L. de Carné et Duvergier de Hauranne ; ce dernier surtout n'est pas un historien, c'est un sténographe. Notons encore au passage l'*Histoire de la Révolution française* de Poujoulat, un très bon résumé de la matière, celle d'Amédée Gabourd, inférieure à la précédente[1], et arrivons à une des figures les moins connues et pourtant les plus remarquables de notre galerie, à Granier de Cassagnac.

C'est avec une hardiesse et une vigueur étonnantes que celui-ci a porté le fer et la flamme dans les épaisses broussailles de la légende révolutionnaire ; l'entreprise n'était ni aisée ni populaire, et c'est un réel honneur que de l'avoir exécutée. Non sans doute que tout soit à admirer sans réserve dans Granier de Cassagnac : les historiens de cette époque là n'avaient pas le culte passionné de la vérité, la patience des recherches minutieuses qui caractérisent ceux de notre temps ; ils visaient avant tout à la synthèse ; les preuves, les documents étaient affaire secondaire : on prenait ceux qui cadraient avec la théorie et l'on rejetait les autres. Mais bien que l'idée centrale des *Causes de la Révolution*, par exemple, soit inexacte à notre sens, elle n'en contient pas moins une bonne part de vérité, et d'ailleurs, en jetant brusquement le public hors des sentiers battus de l'école révolutionnaire, elle le força à revenir sur des questions qu'il croyait connues, et à les étudier derechef de fond en comble. En revanche, un livre de Granier de Cassagnac à louer sans réserves, c'est son *Histoire des Girondins et des massacres de septembre*. Sous la pression des idées et de quelques historiens illustres, une auréole de vertu et de patriotisme, presque de sainteté, s'était formée autour des girondins ; Granier

[1] De Barante : *Histoire de la Convention*, 1851 ; *Histoire du Directoire*, 1855. — L. de Carné : *Études sur l'histoire du gouvernement représentatif*, 1855. — Duvergier de Hauranne : *Histoire du régime parlementaire*, t. I. — Poujoulat : *Histoire de la Révolution française*, 1848. — Amédée Gabourd : *Histoire de la Révolution française*, 1846-1851. A cette époque paraît un bon livre sur l'ancien régime, celui de Raudot : *La France avant la Révolution*, 1847. L'auteur est, d'après M. de Molinari, « le premier écrivain qui a étudié la Révolution en économiste (*L'Évolution politique de la Révolution*, p. 300, note).

Digitized by Google

de Cassagnac porta une main hardie sur ces idoles ; nulle part la physionomie des divers membres du groupe n'a été mieux saisie et mieux rendue ; le livre tout entier est une galerie de portraits dessinés avec une verve et une vérité surprenantes [1]. Sans doute le prestige de la Gironde n'en fut pas absolument renversé, mais il n'en reçut pas moins une rude atteinte, et MM. Biré et Taine, qui l'achevèrent, n'eurent qu'à lui donner le coup de grâce.

Ce fut vainement, en effet, que Lanfrey et Guadet essayèrent de défendre leurs héros contre ce terrible adversaire et de relever leurs statues profanées. Non content même de répliquer à Granier de Cassagnac, Lanfrey s'attaque encore à Louis Blanc, anti-girondin en sa qualité de robespierriste ; et vraiment l'on prend presque plaisir à le voir rendre avec usure à ce petit homme rageur les coups de griffe et de dent dont il avait été si prodigue envers ses adversaires. D'ailleurs Lanfrey ne voulut pas (heureusement) écrire une nouvelle histoire générale de la Révolution ; il se contenta de donner un volume d'études sérieuses et spécieuses, qui firent grand bruit à l'époque, mais qui sont aujourd'hui à peu près oubliées. Quant à Guadet, « neveu du représentant, » comme il s'intitule avec fierté, son ouvrage, précieux pour l'historien qui y trouve de nombreux renseignements sur les principaux girondins, a bien moins d'importance pour qui ne recherche, comme nous, que l'évolution de l'opinion publique à l'égard de la Révolution [2].

A côté des historiens girondins, il nous faut signaler les historiens montagnards, les derniers desservants de la pagode robespierriste. D'abord Villiaumé, un exalté qui unit dans une commune admiration les trois géants de 1793 que Ponsard a mis en scène dans la moins mauvaise de ses tragédies, et qui se distingue de ses frères et amis par une affection aussi vive qu'inexplicable pour Marat. Notons aussi Laponneraye, une non-valeur, et dans les dernières années de l'Empire, M. J. Claretie, le chantre ému des « martyrs de prairial, » qui dépare quelques qualités historiques par un zèle révolutionnaire excessif. Mais le

[1] Granier de Cassagnac : *Histoire des causes de la Révolution*, 4 vol., 1850 ; *Histoire des Girondins et des massacres de septembre*, 1860.

[2] Lanfrey : *Essai sur la Révolution française*, 1858. — Guadet : *Protestation contre l'histoire des Girondins* de M. Granier de Cassagnac, 1860 ; *Histoire des Girondins*, 1861.

Digitized by Google

véritable coryphée de l'école jacobine, celui qui est à Louis Blanc ce que Saint-Just est à Robespierre, c'est M. Ernest Hamel. Son œuvre maîtresse est une longue biographie du dieu, écrite naturellement dans le sens de la plus pure orthodoxie. C'est plus que de l'idolâtrie, c'est du fétichisme ; pendant trois volumes interminables, il poursuit impitoyablement son lecteur, (à moins que celui-ci ne lui fausse compagnie), dépouillant tous les mémoires pour y trouver quelque bribe de louange pour le grand homme, épluchant tous les journaux pour y surprendre l'écho gelé, comme les paroles ouies en haulte mer par Pantagruel, d'un applaudissement frénétique, ouvrant toutes les armoires de fer de l'histoire pour y respirer la fade odeur de l'encens jadis prodigué à l'Incorruptible. Nous ne connaissons pas d'exemple en histoire d'une idolâtrie aussi constante, aussi absolue, aussi infatigable [1].

Mais, au sein même de l'école révolutionnaire, des symptômes de lassitude commencent à paraître. Edgard Quinet en est un des exemples les plus frappants ; lui aussi avait voulu faire le pèlerinage que son ami, Michelet, avait fait dans toute la force de la vie et dont il avait rapporté son entraînante *Histoire de la Révolution;* mais, à l'époque où lui-même se mit en route, tout était bien changé ; il revint de son voyage désespéré. Un moment il avait cru à la possibilité de créer une religion digne de remplacer ce catholicisme abhorré qu'il avait si âprement combattu toute sa vie, il était allé demander au plus éclatant événement de l'histoire moderne ce qu'il contenait de plus pur et de plus sacré dans son sein, et il revenait de son pèlerinage les mains vides et le cœur froid. De là ses cris de haine, ses imprécations contre l'Église, sa haine du prêtre, moins bruyante que celle de Michelet, mais plus âcre, plus corrosive ; de là aussi ses tristesses, ses cris de désespoir, ses aveux découragés. Ce scepticisme désolé, ce manque de foi en la Révolution, ainsi que son aversion sincère du despotisme et des hommes de sang, expliquent les attaques furieuses qu'il s'attira de la part de ses anciens amis et les polémiques qui saluèrent l'apparition de son livre [2].

[1] Villiaumé: *Histoire de la Révolution française*, 4 vol., 1850.—J. Claretie : *Les derniers Montagnards, Histoire de l'insurrection de prairial*, 1867. — E. Hamel : *Histoire de Saint-Just, Histoire de Robespierre*, 1865-1867. — A. Laponneraye : *Hist. complète de la Révol. française*, 1845.

[2] E. Quinet, *La Révolution française*, 1865, *passim*. Voyez sur lui Louis Blanc, Lettre au *Temps*, 22 février 1866. E. Hamel, t. II (Préface) ; J. Ferry

Digitized by Google

Ici notons deux noms qui mériteraient bien mieux que les quelques lignes que nous pouvons seulement leur consacrer, deux noms de penseurs illustres dont les idées ont eu une influence considérable sur la nouvelle conception de la Révolution française. L'un est Le Play, qui le premier, au cours de sa colossale enquête sociologique, réhabilita scientifiquement la constitution sociale de l'ancien régime en en faisant ressortir les qualités de concorde et de stabilité, et démontra la supériorité à la fois politique et morale de la famille d'avant 1789, la « famille souche, » comme il l'appelle, basée sur la permanence du foyer et la liberté testamentaire, sur la « famille instable » de nos jours, condamnée à la dispersion et à l'épuisement. L'autre est Alexis de Tocqueville, qui fit pour l'organisation politique de l'ancien régime ce que Le Play devait faire peu après pour sa constitution sociale ; dans un livre pénétrant, il a tracé le tableau le plus vrai et le mieux approfondi de l'ancien régime tel qu'il était à la veille de sa chute, a expliqué pourquoi, malgré toutes les conditions favorables en apparence, mérite et bon vouloir des ordres privilégiés, richesse et sagesse du tiers-état, douceur relative du régime féodal alors en décrépitude, pourquoi la Révolution devait éclater en France plutôt qu'ailleurs, et enfin a mis en pleine lumière le lien étroit qui, malgré tout, unit les deux sociétés, et fait de la Révolution l'héritière directe de l'ancienne France, en bien comme en mal, et, malheureusement, plus souvent en mal qu'en bien [1].

Pendant que les théoriciens politiques scrutaient le principe même de la Révolution, la phalange innombrable des historiens poursuivait, avec ardeur et patience à la fois, ses investigations décisives. La rapidité de notre course nous empêche malheureusement encore de leur rendre hommage en passant ; la simple énumération des érudits qui ont éclairé les points obscurs de l'histoire provinciale à cette époque nous entraînerait bien loin des bornes que nous nous sommes tracées. Même en nous restreignant à ceux qui ont écrit des ouvrages généraux, nous devons faire bien des omissions, et souvent à regret, pour

(articles dans le *Temps*, favorables à Quinet); Saint-René Taillandier : *L'histoire et l'idéal de la Révolution* (*Revue des Deux Mondes*, mai 1866). Voyez aussi la surprise attristée de Michelet dans les *Lettres d'exil* de Quinet. (18 septembre 1868)

[1] Le Play : *La réforme sociale*, 1864, *Les ouvriers européens*.— Tocqueville, *L'ancien régime et la Révolution*, 1856.

Digitized by Google

ne pas encombrer à l'excès les pages de ce résumé. Nous nous en voudrions cependant de ne pas citer les brillantes études de MM. de Goncourt sur la société à l'époque révolutionnaire, la magistrale histoire de M. de Sybel où, malgré des tâches qu'un chauvinisme moins ardent aurait évitées à l'auteur; on trouve de précieux renseignements sur le rôle des girondins dans cette déclaration de guerre de 1792 qui devait déchaîner sur l'Europe plus de vingt ans de campagnes meurtrières, les études de MM. Campardon et Berriat-Saint-Prix sur les tribunaux révolutionnaires, celles de M. Dauban sur la démagogie parisienne, le travail si remarquable de M. Rousset sur les Volontaires de 1792 (encore une légende qui s'envole), enfin la grande *Histoire de la Terreur* de Mortimer-Ternaux [1].

Ce dernier ouvrage est très supérieur à toutes les histoires de longue haleine publiées jusqu'alors. Avec ce beau travail, la victoire se décide en faveur de l'école critique; les historiens révolutionnaires, qui avaient eu jusqu'ici le monopole des histoires complètes et surtout volumineuses (et ce n'est pas là un mince argument pour beaucoup de gens), sont battus sur leur propre terrain. Rien de plus solide que le monument construit par Mortimer-Ternaux, et en même temps de plus neuf, puisqu'il écrit sur des pièces « pour les neuf dixièmes complètement inédites; » rien surtout de plus élevé comme inspiration, de plus sincère comme libéralisme : « Après tant d'apologies plus ou moins déguisées (de la Terreur) il faut enfin que la voix de la morale éternelle se fasse entendre; la postérité a commencé pour tous les acteurs du drame de 1793..... L'histoire est là pour nous apprendre que la tyrannie collective est cent fois plus dure, cent fois plus cruelle, cent fois plus insupportable que la tyrannie individuelle, car le tyran collectif n'a ni cœur ni entrailles ni oreilles; il n'entend même pas les plaintes de ses victimes. » Quant aux conclusions historiques de l'auteur, sauf une indulgence pour les girondins qui nous étonnerait aujourd'hui, elles sont inattaquables, et l'histoire, on peut l'affirmer, ne changera

[1] De Goncourt : *La société sous la Révolution*, 1854 ; *La société sous le Directoire*, 1855. — H. de Sybel : *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, trad. Marie Dosquet, 1865-1886.— Berriat Saint-Prix : *La justice révolutionnaire*, 1861-1870. — Campardon : *Le tribunal révolutionnaire de Paris*, 1866.—Dauban : *La démagogie à Paris en 1793*, 1867; *Les prisons de Paris en 1793*, 1869. — C. Rousset : *Les volontaires de 1792*, 1870. — Mortimer-Ternaux : *Histoire de la Terreur*, 1862-1869.

Digitized by Google

rien au verdict sévère mais juste qu'a prononcé l'auteur sur les hommes de cette période néfaste.

La France commençait en effet à être désabusée de la légende révolutionnaire, quand la triste guerre de 1870 vint ajouter sa dure expérience aux leçons de l'histoire; on vit alors qu'il n'était pas suffisant de décréter telle ou telle forme de gouvernement pour ramener la victoire sous les drapeaux qu'elle a abandonnés, et que ce n'est pas en déclarant la patrie en danger et en renouvelant les bruyantes proclamations de Danton que l'on fait un pacte avec la victoire. Devant cette triste vérité apparue à la lueur de la fusillade étrangère, chacun, saisi de découragement, essaie de deviner l'avenir en scrutant le passé, et une fois de plus on interroge le Sphinx historique qui préside à nos destinées, l'époque tour à tour adorée et maudite de la Révolution. C'est à ce moment que M. Renan, rompant brusquement avec les idées en vogue, attaque l'élection, base de notre constitution politique, réhabilite la noblesse, et, dans un rêve fantastique, montre l'aristocratie de l'avenir déifiée par le reste des hommes. Ce n'est plus ici de l'histoire, ce n'est peut-être qu'un jeu, mais la secousse n'en fut pas moins salutaire pour les esprits d'alors [1].

Pendant ce temps, l'histoire proprement dite continuait à progresser d'un pas lent et continu; mais ici les ouvriers deviennent si nombreux, les monographies locales, les biographies, les études de détail se multiplient dans une telle proportion que nous devons forcément omettre la presque totalité de ces érudits si méritants pour ne citer que les principaux d'entre eux, ceux dont les ouvrages ont eu réellement une influence directe sur les esprits. A l'époque où nous en sommes, comme par une trêve tacite entre révolutionnaires et modérés, on laisse de côté la période révolutionnaire pour étudier les temps antérieurs. Pendant que les disciples de Le Play, notamment M. de Ribbe, étudient la famille française avant 1789, d'autres érudits, le baron de Calonne, l'abbé Mathieu, M. A. Babeau étudient diverses provinces de l'ancienne France. Une place spéciale doit être réservée en cette matière à M. Babeau; nul n'a plus fait que lui pour faire connaître cet ancien régime si défiguré par

[1] Renan : *Réforme intellectuelle et morale de la France*, 1871 ; *Dialogues philosophiques*, 1873.

Digitized by Google

Michelet et ses imitateurs ; ses divers ouvrages historiques sont au nombre des meilleurs que notre temps a vu naître. Signalons également l'ouvrage si remarquable de M. de Lavergne sur les assemblées provinciales ; sa connaissance approfondie de cet épisode de notre histoire, si peu connu et si important, donne le plus grand prix à son opinion sur la possibilité en 1789 de mettre fin à l'ancien régime sans « traverser la mer Rouge, » comme dit Esquiros [1].

Bientôt on revient à étudier avec passion la Révolution elle-même. Les rangs de l'école révolutionnaire s'éclaircissent peu à peu. Si nous laissons de côté les manuels civiques et les livres de propagande politique, nous trouvons une histoire générale, celle d'Henri Martin ; une théorie nouvelle de la Révolution, celle de M.P. Laffitte, disciple d'A. Comte ; plusieurs biographies, celles de Danton par M. Robinet, de Marat et de Danton par M. Bougeart, de C. Desmoulins par M. Claretie, de Dubois-Crancé par M. Iung, quelques livres de MM. Avenel, Pellet, et c'est tout. Quant aux travaux purement historiques de ce que nous appelons l'école modérée, ils sont fort nombreux, et nous n'en citerons que les principaux : les travaux de l'abbé Allain et de M. Albert Duruy, réponses décisives à la fanfaronnade de Despois sur *le vandalisme révolutionnaire*, ceux de M. Ernest Daudet sur *les Conspirations royalistes du midi de la France*, de M. Ch. d'Héricault sur *la révolution de thermidor*, de M. Wallon sur *le tribunal révolutionnaire de Paris*, de M. de Martel sur *Fouché*, et le réquisitoire si précis, si écrasant pour les girondins, de M. Edmond Biré [2]. Tout ce mouvement historique si riche, si touffu, si imposant même, et que nous aurions pu grossir à notre gré de noms plus récents, aboutit enfin à l'œuvre colossale de M. Taine, à ces *Origines de la France contemporaine* qui resteront comme un des chefs d'œuvre historiques de notre siècle et comme un des monuments les plus remarquables de notre littérature. Tel qu'il est, avec ses lacunes, ses imperfections, ses inexactitudes même, ce livre n'en marquera pas moins une phase nouvelle dans la vie intellectuelle de la France ; il fête dignement, à sa manière,

[1] C. de Ribbe : *Les familles et la société en France*, 1873.— Albert Babeau : *Le village sous l'ancien régime*, 1879 ; *La ville sous l'ancien régime*, *La vie rurale dans l'ancienne France*, 1883 ; *L'école de village pendant la Révolution*, etc.— L. de Lavergne : *Les assemblées provinciales*. — Félix Rocquain : *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*, 1878.

[2] Nous reviendrons plus loin sur les plus importants de ces ouvrages.

Digitized by Google

le centenaire de 1789, et c'est, croyons-nous, un des agents qui aideront le plus efficacement au relèvement politique et social de la France, s'il n'est pas déjà trop tard pour cela.

II

Rien de plus varié et cependant de plus monotone que cette interminable théorie des historiens de la Révolution française. Celui qui, de gaieté de cœur, se condamne à lire les cent cinquante ou deux cents volumes qui forment cette galerie, ou, pour mieux dire, la partie la plus importante de cette galerie, revient de ce voyage littéralement harassé. Presque toutes ces histoires se copient entre elles ; c'est à qui, pendant la période qui s'étend de 1815 à 1850 environ, entassera le plus de rêveries et d'exagérations, parfois d'extravagances ; encore est-ce là une riche mine pour nous. Les écrivains postérieurs, avec leur souci continuel de la vérité, leur allure prudente et réservée, sont sans doute incomparablement plus utiles que leurs devanciers à la conquête de la vérité, mais ils ont moins d'importance pour nous qui cherchons en eux les philosophes plutôt que les historiens. Aussi citerons-nous de préférence les écrivains révolutionnaires, soit dans la course rapide que nous allons faire à travers les événements, soit dans les appréciations un peu moins brèves que nous porterons sur les principaux historiens contemporains.

La peinture de la France avant 1789 est un des points sur lesquels l'école jacobine a entassé le plus d'erreurs. Pour peu que l'historien eût les nerfs excitables comme Michelet, ce n'était qu'avec horreur, quelquefois avec terreur [1], qu'il descendait dans cet *in-pace* redoutable de l'ancien régime, à côté duquel pâlissaient les plus lugubres oubliettes du moyen âge ; c'était la *Città dolente* de l'histoire, le val des larmes, la géhenne atroce d'où l'ange libérateur de la Révolution était venu nous tirer [2]. Nous verrons à quelle valeur les ouvrages d'Albert

[1] « J'ai essayé d'y descendre dans les cercles de cet enfer (la France avant 1789), guidé de proche en proche par de profonds cris de douleur. » Michelet, I, 127 ; cf. p. 284, 313.

[2] C'est Mme de Staël qui a donné l'exemple (II, 119), Thiers, Mignet (Introduction) et Tissot (Avant-propos) ont suivi. La peinture est acquise à

Digitized by Google

Babeau et de ses collègues réduisent cette légende [1], cependant si enracinée aujourd'hui encore dans le public. Parmi les derniers ministres de cet ancien régime si défiguré, Turgot est le seul qui soit unanimement loué sans distinction de partis; encore faut-il remarquer que toute l'école de Le Play et M. Nourrisson lui sont défavorables [2]. En revanche, Calonne est non moins unanimement conspué ; deux voix seulement s'élèvent en sa faveur, celles de Louis Blanc et de Granier de Cassagnac, rencontre aussi rare que surprenante [3]. Quant aux assemblées provinciales, elles sont en général dédaigneusement traitées par les historiens antérieurs à 1870 ; ce n'est que de nos jours et grâce à M. de Lavergne qu'on en reconnaîtra l'importance, et qu'on étudiera dignement cette question, une des plus graves de notre histoire, car c'est de la réponse qu'on lui donne qu'il faut conclure au caractère fatal ou accidentel de la Révolution. Sur ce dernier point, ce que nous avons déjà dit est suffisant ; tous les révolutionnaires proclament « l'inévitabilité » de la Révolution et en font retomber la faute qui sur le clergé, qui sur l'étranger et les nobles, qui sur la bourgeoisie [4] ; en revanche les royalistes et les écrivains impartiaux croient presque tous qu'il était possible sinon facile d'éviter la Révolution et qu'elle n'a rien eu du caractère fatal, irrésistible qu'on lui a octroyé [5].

l'histoire pour toute l'école révolutionnaire. Ce sont surtout Michelet et Quinet (I, 63, 69, 85) qui ont développé la légende.

[1] Alb. Babeau, ouv. cités, notamment *La ville*, II, 178, 351 ; *Le village*, 363-365 ; *Vie rurale*, p. 56. Comparez Le Play, I, 27, 34 ; A. Sorel (*L'Europe et la Révolution française*, I, 143) ; Tocqueville, de Calonne, abbé Mathieu, Taine (*La Révol.*, III, 424).

[2] Le Play : *Réforme sociale*, chap. XXXVII, XLVI et LX ; Nourrisson : *Trois révolutionnaires* (Turgot, Necker, Bailly).

[3] Louis Blanc en fait un auteur conscient de la Révolution (II, 151) ; Granier de Cassagnac le qualifie « un des hommes d'État les plus éminents qu'ait produit l'ancienne monarchie » (II, 20 et suiv.)

[4] Michelet (I, 336, II, 12, 88, V, 185) ; Louis Blanc (IV, 142, 162, 281); Buchez et Roux (préfaces des tomes IV et VI), et Esquiros (I, 62), accusent le clergé. Thiers, *passim* ; Mignet (II, 54) ; Hamel (I, 273) ; Tissot (I, 11), et Michelet (II, 5, 43, etc.), accusent l'aristocratie ; Louis Blanc (II, 300 et *passim*) ; Cabet, Tissot, Buchez, la bourgeoisie. Quinet est plus original et plus vrai à la fois ; il rend la sottise humaine responsable de l'échec de la Révolution (I, 231).

[5] G. de Cassagnac (III, *in fine*) ; Nettement (*Histoire de la littérature*, II, 149) ; L. de Lavergne (Préface, p. 3 et 4) ; Taine, Droz, Carné (*passim*). Comparez Quinet (I, 96-100, 171, 200). M. Aimé Cherest (*Chute de l'ancien régime*, p. 420), est d'un avis contraire.

Digitized by Google

Avec les États généraux, nous entrons de plain-pied dans la Révolution. Le serment du jeu de paume, les motions de Sieyès et Mirabeau et toute la conduite du Tiers pendant cette première période sont généralement approuvés, même par les esprits modérés et libéraux [1]. Seul, Granier de Cassagnac, en attendant M. Taine, blâme avec une sévérité presque partiale ces premiers mouvements de l'esprit de faction [2]. La conduite de la cour, celle-ci désapprouvée par tout le monde, est pour les révolutionnaires un sujet à déclamations furibondes ; en revanche, le 14 juillet est une heureuse occasion pour les effusions lyriques et les dithyrambes échevelés [3]. Une remarque générale à faire c'est qu'avant M. Taine, aucun historien de la Révolution (et Dieu seul sait leur nombre) ne s'occupe de la province [4]. Tous décrivent minutieusement les événements de la capitale, aucun n'a l'idée d'en sortir de temps en temps pour voir ce qui se passe dans les départements ; ce n'est qu'à la dernière extrémité et quand les événements ne peuvent pas être décemment omis que l'on y fait une courte excursion. D'ailleurs, tout en restant à Paris, chacun va de son côté suivant ses goûts ou l'inspiration du moment ; Michelet, Carlyle rôdent dans les faubourgs ; Barante, Duvergier de Hauranne, Louis Blanc suivent consciencieusement les séances de l'assemblée ; Thiers, Michelet vont fréquemment inspecter les frontières ; Quinet, Lanfrey, Esquiros restent chez eux à philosopher comme Descartes dans son poêle.

Au sujet de la Constituante, trois opinions principales se font jour. D'abord, les révolutionnaires purs louent à peu près tout : pour eux, l'assemblée de 1789 est « le concile œcuménique de la raison humaine, » la plus auguste réunion d'hommes qui ait jamais paru ; tout ce qu'elle a fait est bien fait, et les siècles futurs ne pourront jamais assez lui témoigner leur reconnaissance [5]. Les révolutionnaires socialistes sont moins absolus dans

[1] Voyez surtout Droz : *Histoire de Louis XVI*, Duvergier de Hauranne et Lanfrey (*Essai*, p. 113).

[2] G. de Cassagnac, III, p. 100 et suiv. ; Taine, *La Révolution*, I ; tout le livre II.

[3] Michelet (I, 237-253) ; Louis Blanc (II, 360) ; Tissot (II, 17) ; Carlyle (I, 250). La palme de l'imagination appartient ici à Villiaumé (I, 58) ; il aurait mieux fait de copier ici son maître Marat (*Ami du peuple*, n. 520).

[4] Poujoulat serait peut-être l'historien le moins incomplet à cet égard.

[5] Thiers (II, 2) ; Mignet et Tissot, *passim*, Michelet (III, 250) ; Lanfrey

Digitized by Google

leur enthousiasme ; sans doute, ils félicitent bien la Constituante d'avoir abattu l'aristocratie nobiliaire, mais ils l'accusent, d'un ton amer, d'avoir élevé sur ses ruines l'aristocratie bourgeoise. « Et ne fut-elle bourgeoise que dans les idées ? Ici se dressent tout sanglants devant nous les spectres du Champ-de-Mars [1] ! » Quant aux historiens modérés, ils gardent en général à son égard une attitude embarrassée ; ils n'osent pas blâmer ouvertement à cause des services rendus, ils n'osent pas approuver sans réserve à cause des fautes commises ; dans cette occurrence, chacun suit ses propres inclinations ; les royalistes font dominer le blâme et les indifférents l'éloge. Sur ce fond un peu gris, Granier de Cassagnac [2] se distingue par la violence de ses attaques et la précision de ses coups ; M. Taine lui-même ne le dépassera pas en brio et en vigueur.

Ce que nous venons de dire suffit à donner une idée des appréciations de chaque parti sur l'œuvre de la Constituante. Telle discussion métaphysique qui semblera oiseuse aux parlementaires fera verser des larmes de joie aux apôtres de la fraternité ; telle cérémonie paraîtra aux uns grotesque, aux autres grandiose ou touchante ; telle mesure électorale sera pour certains un sacrilège, pour d'autres une manœuvre habile et salutaire [3]. En général, les historiens s'étendent beaucoup sur des dispositions législatives qui nous semblent aujourd'hui de moindre importance, la division des électeurs actifs et passifs, la déclaration des droits de l'homme, la conservation de la royauté, et glissent sans s'y arrêter sur des mesures plus graves et bien

(110) ; Lamartine (I, 325). Quelques-uns lui reprochent de n'avoir pas proclamé la République après le voyage de Varennes (Thiers, II, 3 ; Lamartine, I, 336). Carlyle, sur ce point, est absolument à part (I, 284, 290, II, 41, etc.); il est intarissable de sarcasmes et de moqueries.

[1] Louis Blanc (VI, 97). Comparez le même (III, 67, 410, VI, 92, 109) ; Cabet (I, 349, II, 157, 349) ; Hamel (I, 338). Au contraire Michelet loue (et il a raison au point de vue révolutionnaire) l'établissement du suffrage restreint (II, 23) en 1791.

[2] G. de Cassagnac (III, p. 93, 99, 153, 201). Dans le même sens Burke, 66-72, 392-489 ; Carlyle, II, 264 et Taine (I, tout le livre second). Michelet, tout en la trouvant métaphysicienne (II, 46) et féodale (I, 357), entonne un dithyrambe en l'honneur de la Constituante (III, 250).

[3] Sur les discussions métaphysiques : Thiers, I, 135 ; Carlyle, I, 290, II, 265 ; Michelet, I, 315 ; Lanfrey, 149 ; Sybel, I, 79 ; Taine, I, livre II. Sur certaines cérémonies : Carlyle, II, 48, 53, 67, 84; Michelet, IV, 42. Sur la loi électorale : L. Blanc, III, 280, 410; Michelet, II, 23.

Digitized by Google

plus grosses de conséquences prochaines [1]. La constitution civile du clergé est fort diversement jugée ; approuvée en principe par les historiens révolutionnaires, elle est blâmée par la plupart d'entre eux comme impolitique, et ayant plus servi que nui au clergé [2]. En revanche, Quinet la trouve trop peu radicale, et reproche amèrement à l'assemblée nationale de n'avoir pas forcé la France à se convertir au protestantisme [3]. D'ailleurs, certains historiens révolutionnaires ne semblent pas avoir soupçonné l'importance de cette constitution civile ; le fanatisme catholique suffit pour eux à expliquer la résistance du clergé et sa persécution ; parmi les historiens non révolutionnaires même, beaucoup ne lui donnent pas l'importance qu'elle mérite : c'est M. de Carné d'abord, et après lui, Mortimer-Ternaux et M. Taine qui ont su le mieux lui donner sa véritable place, et saisir son influence sur le cours de la Révolution [4].

Mêmes variations au sujet des principaux personnages. La Fayette, applaudi par Thiers, Mignet, Tissot, Lamartine, est rejeté par tous les autres, par les royalistes comme trop révolutionnaire, par les révolutionnaires comme trop royaliste, par Carlyle comme « petit pédant constitutionnel [5]. » Le duc d'Orléans, très maltraité par les royalistes, n'excite guère en fait d'enthousiasme que celui de Tissot [6], et Necker que celui de sa fille, bien qu'il soit généralement estimé des historiens, surtout des révolutionnaires modérés [7]. Bailly n'a guère à se plaindre que de la verve moqueuse des Goncourt ou des ineptes calom-

[1] C'est pire encore quand les historiens arrivent à la comparaison des deux projets de constitution girondin et montagnard. Voyez Louis Blanc, VII, 247-254 et IX, 1 ; Michelet, VII, 212 ; Buchez, XXVI ; voyez aussi Barante, Duvergier de Hauranne, Carné, etc.

[2] Thiers, I, 229 ; Louis Blanc, IV, 281, V, 162, VI, 184, 210, IX, 504 ; Hamel, I, 342 ; Michelet, I, 309 ; Tissot, II, 393 (défavorable) ; D. de Hauranne, I, 162.

[3] Quinet, II, 377, 385 ; cf. I, 342.

[4] Ainsi Granier de Cassagnac ne parle pas de la constitution civile du clergé. Voyez sur ce point Droz, Poujoulat, de Carné et Taine.

[5] Carlyle, II, 157 ; Michelet, III, 187 ; Cabet, II, 274 ; Thiers, II, 149 ; Mme de Staël, I, 270 ; Villiaumé, I, 83 ; Sybel, I, 80; Louis Blanc, VI, 127; G. de Cassagnac, IV, 353 ; Gabourd, I, 230 ; Guadet, I, 79 (tous deux favorables), et Mortimer-Ternaux, I, 300.

[6] Tissot, II, 145. Voyez en sens contraire Poujoulat, Droz, Gabourd, I, 230. Comparez Carlyle, I, 204, et G. de Cassagnac, III, 375.

[7] Mme de Staël (I, 169, tout le tome III) ; cf. Carlyle, I, 176 ; Granier de Cass., III, 51, 71, 99 ; Tissot, I, 240 ; Droz, I, p. 78.

Digitized by Google

nies des jacobins [1]. Ceux-ci ne manquent pas de couvrir d'injures Malouet, Mounier, Lally, et à plus forte saison Maury et Cazalès [2]. Sieyès, en revanche, est environné d'un respect attendri par les mécaniciens parlementaires [3]. Quant à Mirabeau, les jugements varient presque d'historien à historien ; pour les socialistes et les purs des purs, la réprobation est unanime, absolue ; les simples révolutionnaires ne prononcent le fatal « raca » qu'avec douleur ; les natures fougueuses surtout sont accessibles à la pitié, en se rappelant le Mirabeau des premiers jours de la Révolution ; quant aux royalistes, ils ont encore plus d'indulgence en considérant la conversion politique du grand orateur et ses efforts désespérés pour sauver la monarchie ; ici encore Granier de Cassagnac se distingue entre tous par la véhémence de ses attaques [4].

L'appréciation des événements politiques varie de même suivant les écrivains. Tandis que la conduite de la cour, du parti de la reine, est blâmée unanimement, même par les royalistes, celle des constitutionnels est envisagée très diversement ; les uns la trouvent trop faible, trop poltronne, trop irraisonnée, d'autres l'approuvent sans réserve, d'autres enfin l'anathématisent au nom de la fraternité et de l'égalité révolutionnaires [5]. Naturellement, il en est de même du rôle des démagogues ; remarquons à ce propos que bien peu d'historiens [6] ont vu ce qu'était en réalité cette population flottante de Paris qui faisait toutes les émeutes d'alors et que les

[1] De Goncourt (*Soc. sous la Rév.*, p. 88) ; Cabet, II, 401 ; Laponneraye, I, 292 ; Comparez G. de Cassagnac, III, 60.

[2] Michelet, II, 196 ; Louis Blanc, III, 59 ; Mme de Staël, I, 203 ; Thiers, I, 312, 326. Sur l'abbé Maury : Carlyle, I, 192, 208; Tissot, II, 159 ; Thiers, I, 186.

[3] Mignet, I, 109 ; H. Martin, I, 35; Droz, I, 103. Cf. G. de Cassagnac, II (chap. XII).

[4] Parmi les premiers : Cabet, II, 167; Louis Blanc, III, 371, V, 235 ; Hamel, I, 398. Parmi les seconds : Michelet, II, 377 ; Tissot, II, 375 ; Lamartine, I, 5 ; Carlyle, II, 10 ; Quinet, I, 243, 304 ; Lanfrey, 125-140. Comparez J. de Maistre, *Consid.*, p. 9 ; G. de Cassagnac, III, 91, 296.

[5] Buchez, XII ; Louis Blanc, III, 280, 410 ; H. Martin, I, 491.

[6] Parmi ce peu d'historiens, citons G. de Cassagnac, III, 123 ; J. de Maistre, p. 155 ; de Barante citant Sieyès, III, 169 ; Mortimer-Ternaux, V, 102 et Taine. Citons encore Michelet, I, 50, 62, VII (Préface) ; Quinet (II, 50), et Carlyle (I, le chapitre intitulé : Patrouillotisme), qui ont bien saisi le caractère extérieur et la faiblesse numérique des Jacobins. Le reste, surtout les historiens révolutionnaires, ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Digitized by Google

révolutionnaires ont pompeusement qualifié de peuple ; la plupart y voient sérieusement le peuple parisien, habituellement calme, laborieux, honnête, mais alors transporté par « le fanatisme sublime de la liberté, » par la sainte folie de la justice et du droit ; s'il y a quelque tête coupée par ci par là, on accuse vite les aristocrates, et le tour est joué. C'est pire encore pour les clabaudeurs et les tricoteuses des tribunes de l'Assemblée ; tandis que certains historiens jacobins y voient comme toujours « le peuple, » d'autres nient absolument leur intrusion dans les débats parlementaires, et parmi eux, Louis Blanc va jusqu'à la regretter [1] !

Comme de juste, les diverses émeutes du temps font bondir d'aise tous les coryphées de l'école révolutionnaire : les journées d'octobre, par exemple, émeuvent au plus haut point leur enthousiasme. Carlyle est celui de tous qui les décrit avec le plus de fougue ; cette émeute bizarre, cette marche des « dix mille ménades » sur Versailles, cette foule grouillante, hurlante, délirante éveille ses passions d'artiste en lui communiquant toute sa frénésie [2]. En revanche, la proclamation de la loi martiale au Champ de mars est un thème heureux pour les plaintes lugubres et les tirades furibondes contre la bourgeoisie [3]. Quant aux jacqueries successives qui éclatent sur tous les points de la province, personne ne s'en occupe ; Michelet, celui qui a saisi avec le plus d'intuition certains côtés de la vie publique dans les départements (donc en somme dans la France), les fédérations, les partages de communaux, le paysan devenu propriétaire par l'acquisition des biens nationaux, Michelet, dis-je, croit la guerre aux châteaux terminée en mars 1790 [4]. D'ailleurs, comme nous

[1] Louis Blanc, III, 37. Comparez Sieyès, cité par Barante, III, 169.

[2] Carlyle, I, p. 326 et suivantes. Voyez aussi Mignet, I, 131 ; Michelet, I, 378 ; Louis Blanc, III, 238.

[3] La palme est ici à Cabet, II, 394, son récit est à lire en entier ; dans le même genre sont ceux de Villiaumé, II, 34 ; Michelet, III, 191 ; Louis Blanc, V, 446, 472 ; Esquiros, I, 375. Voyez en sens différent Thiers, I, 298 et les historiens antijacobins.

[4] Michelet, II, 60. Voyez sur les fédérations Louis Blanc, IV, 316, et Michelet (livre IV, chap. IV, XI et XII) sur le paysan devenu propriétaire ; Michelet, III, 268, sur les jacqueries ; Carlyle, I, 297, II, 157. Rappelons pour mémoire que Michelet a fort exagéré la question des paysans-propriétaires. Voyez à ce sujet G. de Molinari (*L'évolution politique et la Révolution*, p. 278, note) et le récent article de M. P. Leroy-Beaulieu (*Revue des Deux Mondes*, 15 fév. 1886).

Digitized by Google

l'avons déjà dit, la province n'apparaît que lorsque les événements sont trop importants pour être passés sous silence ; encore faut-il avoir affaire à une grosse histoire en huit ou dix volumes ; les ouvrages de moindres proportions croiraient criminel de dérober quelques pages au récit des élucubrations des « douze cents Jean-Jacques évangélistes [1]. » Naturellement, ces événements de province, la bagarre de Nimes, la prise d'Avignon, la révolte de Nancy, sont racontés sous un jour tout particulier par les auteurs, tous jacobins, des grosses histoires en question ; à Nancy, les soldats de Bouillé sont des sicaires gagés par la bourgeoisie pour assassiner le peuple [2] ; à Nimes, les royalistes de Froment sont des fanatiques féroces qu'on a bien fait de massacrer pour les mettre dans l'impossibilité de nuire [3] ; à Avignon, les jacobins de Mainvielle et Duprat sont d'ardents et purs patriotes enflammés d'amour pour la France et de haine pour le despotisme papal, et qui n'ont mis le Comtat à feu et à sang que pour mieux faire aimer à ses habitants leur nouvelle patrie [4]. Sur ces points, et plus généralement sur tout ce qui a rapport à la province, il faudra attendre l'apparition des ouvrages de M. Taine et des études locales que son exemple suscitera de tous côtés [5].

Avec la Législative, ce sont des hommes nouveaux qui entrent en scène. Des trois partis principaux qui se partagent la direction de l'Assemblée, ce n'est pas le groupe feuillant qui attire le plus les regards ; les députés honnêtes mais timides qui le composent peuvent bien exciter les sympathies des historiens royalistes ou partisans modérés de la Révolution, ils n'enflammeront jamais l'enthousiasme du plus grand nombre [6]. Ce n'est pas non plus le petit clan des futurs montagnards qui commande l'attention ; tant qu'il ne s'agira pas exclusivement de vols et d'assassinats, ils seront éclipsés par leurs rivaux ; d'ailleurs, à ce moment

[1] Expression de Carlyle, II, 265.
[2] Cabet, I, 518 ; Michelet, II, 203 ; Villiaumé, I, 271 ; Hamel, I, 314. Comparez Mortimer-Ternaux, I, 59.
[3] Cabet, I, 387 ; Buchez, VI, 186 ; Thiers, I, 205 ; Louis Blanc, IV, 247-260 ; Michelet, II, 104-116.
[4] Michelet, II, 100, IV, 53-80 ; L. Blanc, V, 284 ; Lamartine, I, 407 ; H. Martin, I, 228.
[5] Taine, *Les origines*, sur Nimes, *La Révolution*, I, 324, sur Avignon, II, 168-177.
[6] Duv. de Hauranne, I, 223 ; Lanfrey, 241, 256.

Digitized by Google

là, ils n'ont pas de physionomie distincte, confondus qu'ils sont dans le parti révolutionnaire. C'est ce dernier parti tout entier qui est le plus en vue, et parmi eux ses chefs, ceux qu'on appelait alors Brissotins et qu'on devait bientôt appeler girondins. Ce que nous avons déjà dit de ces derniers peut donner une idée des divers jugements portés sur eux. Ils ont en histoire un véritable parti qui compte dans ses rangs les noms les plus illustres : Thiers, Mignet, Lamartine (sauf dans son dernier volume), Macaulay, Lanfrey, Guadet, Henri Martin [1] ; d'autres, sans les approuver en tout et pour tout, leur sont très favorables : Mme de Staël, Michelet, Quinet, Duvergier de Hauranne, Barante, Mortimer-Ternaux [2]. Ces derniers noms peuvent surprendre ; on n'a pas l'habitude de les voir unis à celui de Michelet, par exemple, et aujourd'hui, on peut être en effet légitimement surpris de leur trouver tant d'indulgence pour la Gironde. S'il fallait à tout prix en donner une raison, nous l'expliquerions par ce fait que les historiens royalistes dont nous venons de parler, Barante et Mortimer-Ternaux, n'ont pris l'histoire de la Révolution qu'en son milieu, après le 10 août ou à l'ouverture de la Convention ; ils n'ont donc pas étudié le rôle de démolisseurs joué par les girondins pendant toute la Législative, et se sont laissés émouvoir par les appels déchirants qu'au bord de l'abîme ils lancent vers le ciel ; ils les croient libéraux parce qu'en se trouvant pris dans leur propre piège, ils implorent à cris désespérés cette liberté qu'ils avaient toujours refusée à leurs adversaires. Aussi ceux qui les ont suivis tout le temps, Poujoulat, A. Gabourd, sont-ils bien plus sévères à leur égard que Barante et Mortimer-Ternaux.

Mais cette sévérité n'est rien à côté de celle des historiens montagnards. Ce n'est que du bout des lèvres, par acquit de conscience, qu'ils renouvellent à leur égard (et quelques-uns seulement) ces mots de libéraux, de vertueux, de patriotes dont leurs fidèles avaient été si prodigues. Beaucoup de ceux qui leur avaient été favorables, Lamartine, Michelet, Quinet, H. Carnot,

[1] Thiers, III, 10, IV, 183, V, 156, 162 ; Mignet, I, 333, 317, 384 ; Lamartine, I, 279, 303 ; Macaulay (*Essais biographiques*, II, sur Barère) ; Lanfrey, 278-284 ; Guadet, I, 233, 293, II, 274, 509-528.

[2] Mme de Staël, II, 86, 122 ; Michelet, III, 133, VI, 225 ; Quinet, I, 7, 159, 213 ; Duv. de Hauranne, I, 255 ; de Barante, III, 4-6, 378-384 ; Mortimer-Ternaux, VI, 11, 16, VII, 429.

Digitized by Google

passent avec armes et bagages à leurs bourreaux [1] ; d'autres, Thiers, Mignet, H. Martin, Th. Lavallée, moins bruyants dans leur volte-face, les sacrifient quand même au salut de la France [2]. Quant aux purs des purs, à Tissot, Carlyle, Cabet, Louis Blanc, Esquiros, Villiaumé, Hamel, Robinet [3], c'est un concert d'insultes, de malédictions, de blâmes incisifs, de cris de joie à leur chute ; à leurs yeux, les girondins ne sont bons qu'à jeter aux chiens ; tous les condamnent, qui au nom de Danton, qui au nom de Robespierre, qui au nom de Jésus-Christ ! A ces ennemis passionnés, joignons par contraste et par anologie à la fois trois historiens d'un réel mérite et d'une grande autorité, Granier de Cassagnac, Edmond Biré et Taine [4] ; c'est à eux que revient l'honneur d'avoir détruit cette tenace légende girondine, non plus au nom de telle idole ensanglantée de la Montagne, mais au nom de la liberté, de la vérité, et de la moralité historique.

L'œuvre propre de la Législative est assez faible, et les séances de l'assemblée, à cette époque là, sont couvertes par le bruit des événements extérieurs, des émeutes dans les rues, des jacqueries dans les provinces, des batailles sur les frontières. Aussi ne donnent-elles pas lieu à des appréciations bien différentes de celles portées sur la Constituante. Les constitutionnels de 1791 partagent maintenant leurs sympathies entre les feuillants et les girondins, et ceux qui avaient découvert que Robespierre avait dominé la Constituante plus que Mirabeau, du vivant même de ce dernier, ne sont pas embarrassés pour le mettre en scène à tous moments à propos d'une assemblée où il n'a jamais paru [5]. Les décrets contre les prêtres insermentés arrêtent peu l'attention des historiens, ceux contre les émigrés leur fournissent une meilleure matière à déclamations ; d'ailleurs l'émigration est blâmée à peu près par tout le monde : les révolutionnaires la

[1] Lamartine, IV, 329-331 ; Michelet, V, 355, VII, 108, 188.

[2] Thiers, IV, 184 ; Mignet, II, 54 ; Lavallée, IV, *passim* ; H. Martin, I, 385, 491.

[3] Buchez, XXV et XXVI ; Tissot, V, 17-19 ; Carlyle, III, 162-182 ; Cabet, III, 123, 317-320 ; Louis Blanc, VI, 135, VII (tout le chap. VII), VIII, 280, 335, IX, 429 ; Esquiros, II, 4, 49, 93, 343 ; Laponneraye, I, 144, 158; Villiaumé, III, 237 ; Hamel, II, 11, 104, 437 ; Robinet, 55-56.

[4] G. de Cassagnac, *Causes de la Révolution*, III, 205 ; *Girondins*, 3-15; E. Biré, *La légende des Girondins, passim* ; Taine, *La conq. jacobine*.

[5] Hamel, I, 175, 398 ; Esquiros, I, 126 ; cf. Lamartine, I, 40.

Digitized by Google

trouvent impie et sacrilège, les royalistes la trouvent impolitique et pensent que les nobles auraient mieux défendu le roi à Paris qu'à Coblentz ; presque tous, confondant l'émigration des premiers mois et celle de 1790, 1791 et 1792, n'y voient qu' « une affaire de vogue ; » aucun ne songe à se demander si, à cette époque, la fuite n'était pas quelquefois forcée, et quelle était la vie qui attendait le noble dans son château, dans le bourg voisin, ou même à Paris [1].

Quant à la guerre de 1791, tous les historiens, se copiant mutuellement depuis Thiers qui, le premier, mit l'idée en circulation, répètent qu'elle a été une nécessité inéluctable, que l'Europe coalisée a attaqué la France, et que celle-ci n'a fait qu'user du droit de légitime défense en préparant ses fameuses quatorze armées et en s'étendant jusqu'au Rhin [2]. Cette légende s'enracinera si profondément que l'apparition de l'histoire de M. de Sybel [3] sera accueillie par une véritable stupéfaction, quand on apprendra que c'est l'entêtement et l'égoïsme du groupe girondin qui a rendu la guerre inévitable et déchaîné ainsi sur l'Europe la période la plus meurtrière de l'histoire contemporaine. Une légende analogue aussi persistante s'est développée au sujet de la formation de nos armées : tous nos succès sont attribués à l'élan des volontaires et l'on passe sous silence les qualités de la vieille armée de ligne réorganisée par les soins de l'ancienne monarchie. Ce ne sera qu'à la veille de nos désastres, en 1870, que M. Camille Rousset dissipera cette autre erreur qui n'a pas été pour peu dans notre folle confiance avant la guerre et par conséquent dans notre défaite [4].

Les nouveaux personnages de la Législative sont jaugés par la plupart des historiens au point de vue de leur foi révolutionnaire. Dumouriez est en général peu estimé, et l'on oublie facilement que, malgré tout, il a sauvé la France ; quelques-uns qui s'en souviennent, en font honneur à Danton [5]. M. de Narbonne est jugé

[1] Cabet, I, 318. Comparez Mme de Staël, II, 28 ; Poujoulat ; Taine (I, 388-436), et H. Forneron (I, 76-210).

[2] Michelet, IV, 133 ; L. Blanc, VI, 235; Guadet, I, 217 ; Quinet, II, 32; cf. Mortimer-Ternaux, I, 302.

[3] Sybel, I, 319-341 ; cf. Biré (*Légende des Girondins*) ; Taine (II, 129-137).

[4] Camille Rousset, *Les volontaires de 1792* (voir notamment la préface).

[5] Michelet, V, 149.

Digitized by Google

d'une façon un peu sommaire, bienveillante par les royalistes ou par Mme de Staël, indifférente ou hostile par les révolutionnaires[1]. Rœderer et les autres officiers municipaux qui, au 10 août, décidèrent le roi à quitter le château, sont merveilleusement saisis et rendus par Granier de Cassagnac[2]. Ici aussi ce sont les girondins qui sont le plus amoureusement dessinés par les historiens ; Mme Roland a beaucoup d'adorateurs, parmi lesquels Michelet et Henri Martin[3] ; les autres chefs du groupe sont également jugés avec bienveillance : chaque historien brûle son grain d'encens sous le nez de l'austère Roland, de l'éloquent Vergniaud ou du vertueux Pétion[4] ; les plaisanteries de Carlyle, les terribles sarcasmes de Granier de Cassagnac passent presque inaperçus, tant les fidèles sont enveloppés dans leur pieuse et béate extase. Le concert est d'ailleurs parfait : robespierristes et dantonistes font trêve pour le moment à leurs haines et tressent les couronnes qu'ils brûleront bientôt ; les royalistes eux-mêmes font dominer l'éloge sur le blâme ; jusque chez Mortimer-Ternaux on peut suivre ces deux tendances de sympathie ou de réprobation, qui finiront bientôt par se fondre en une seule et sévère opinion[5].

Quant aux émeutes, chaque partie applique toujours sa commune mesure ; pour les révolutionnaires, le 20 juin et le 10 août sont de grandes journées ; ce sont des manifestation très licites et très légales de la volonté populaire, de « grands actes » qui ont sauvé la France de la ruine imminente ; le 10 août, surtout, est travesti par tous les jacobins en une bataille rangée, en une lutte courtoise, loyale, glorieuse (au moins du côté des sectionnaires). Ce sera Mortimer-Ternaux qui rendra à cette journée sa véritable physionomie, en déblayant « ces alluvions de mensonge » que Michelet se vantait d'avoir réduites en poudre

[1] Quinet, II, 5 ; Mme de Staël, *Considérations*, II.

[2] G. de Cassagnac, *Girondins*, 361.

[3] Michelet, III, 139-155 ; H. Martin, I, 195, 241, 268, 326. Voyez aussi Thiers, V, 165 ; Lamartine, I, 347 ; Lanfrey, 283. En sens contraire G. de Cassagnac (*Gir.*, 155-249); Biré, Taine (II, 30, note 3) et même Lamartine, VI, 397.

[4] Sur Roland, voyez les historiens girondins d'un côté, de l'autre G. de Cassagnac (*Girond.*, 155, 199) ; Mortimer-Ternaux, VI, 16 ; Robinet, p. 55. — Sur Pétion, Michelet, III, 103 ; Lamartine, II, 163 ; Mortimer-Ternaux, II, 281 ; G. de Cassagnac, *Girond.*, 112-127.

[5] Comparez chez Mortimer-Ternaux ses jugements sur le groupe entier et sur ses principales individualités.

Digitized by Google

et qu'il avait seulement épaissies [1]. Passe encore pour des émeutes en plein jour et en pleine rue ; mais les massacres des prisons ! On s'attendrait au moins à les voir réprouver avec indignation par tous les historiens, à quelque parti qu'ils appartiennent, mais bon nombre de révolutionnaires les approuvent ; tel les excuse au nom de la Saint-Barthélemy, tel autre au nom des provocations des aristocrates prisonniers, tel autre au nom du « Dieu de Moïse qui (paraît-il) passait alors dans une pluie de sang [2] ; » la plupart en font une fatalité de la vie politique de ce temps, une explosion irrésistible de la fureur populaire exaspérée par le manifeste de Brunswick et l'approche des ennemis, et essaient ainsi, en niant toute préméditation de carnage, d'amortir l'horreur excitée par ces scènes atroces [3]. D'ailleurs, tous se rejettent mutuellement ce poids accablant, les girondins sur les montagnards, les robespierristes sur Danton, les dantonistes sur la Commune de Paris ; chacun choisit son homme pour le réhabiliter, Lamartine Robespierre, Tissot Roland, Michelet Maillard, nouveau « juge d'enfer [4]. » En sens contraire, on peut lire les *Considérations* de Mme de Staël, un des ouvrages où la sensation du meurtre est le mieux rendue, et les récits de Granier de Cassagnac, de M. de Viel-Castel, de M. de Barante et de M. Taine [5].

Avec la Convention nous entrons dans le sanctuaire de la Révolution ; nous avons déjà vu quels étaient les principaux fidèles

[1] Sur le 20 juin, Carlyle, II, 346 ; Tissot, III, 74 ; Guadet, I, 233 ; Michelet, IV, 266 ; Louis Blanc, VI, 387, et Mortimer-Ternaux, I, 205. — Sur le 10 août, Cabet, III, 57 ; Carlyle, II, 388 ; Lamartine, II, 421 ; Michelet, IV, 301-344 ; Louis Blanc, VII, 38, 70 ; Esquiros, II, 118-121 ; Lanfrey, 273 ; Quinet, II, 59. Voyez aussi Gabourd, II, 318. Villiaumé est ici mieux inspiré (II, 215). Comparez Mortimer-Ternaux, II, 305-325.

[2] Buchez, XXV ; Michelet, V, 25-27. La phrase citée est d'Esquiros, II, 155.

[3] Villiaumé, II, 270 ; Cabet, III, 88-105 ; L. Blanc, VII, p. 194 (notez le titre du chap. II).

[4] Thiers (II, 324), et Tissot (III, 95), déchargent Roland ; Michelet (V, 115) réhabilite Maillard ; Villiaumé (II, 270) décharge Robespierre et charge les Girondins. Mortimer-Ternaux (III, 184), et Guadet (I, 253) déchargent les Girondins. Enfin, Lamartine amnistie à la fois Robespierre, les girondins et même Danton, jusque-là bouc émissaire pour tous (VI, 233, 298).

[5] Mme de Staël, II, 118 ; G. de Cassagnac, II, 128, *Gir.*, 443 (sur Robespierre) ; H. de Sybel, I, 499 ; H. de Viel Castel : *Les travailleurs de septembre ;* Mortimer-Ternaux, III, 184, 278 ; Taine (II, 281-307). Voyez en sens divers Thiers, II, 320 ; Lamartine, III, 7, 45.

Digitized by Google

de la Gironde, nous allons voir maintenant ceux de la Montagne ; ils sont aussi nombreux et aussi fervents que leurs rivaux ; quant à la Plaine, aucun historien ne lui a fait l'honneur de s'enthousiasmer pour elle. De tous les historiens montagnards, le plus fanatique est sans contredit Esquiros ; son admiration est de taille à embrasser le parti tout entier : « Quels hommes et quel temps ! L'histoire de ces jours de luttes et de haines violentes demande à être écrite avec amour. Le moment est venu d'amnistier les morts pour leur dévouement à la cause de l'humanité. Ayons enfin le courage d'admirer ce qui est grand [1] ! » Quant aux trois grands chefs de la bande, Marat, Danton et Robespierre, chacun a son clan de dévots thuriféraires.

Marat est le moins bien partagé des trois ; beaucoup d'historiens, même révolutionnaires, le traitent de fou furieux, d'Erostrate politique [2] ; il n'y a guère que Villiaumé et Bougeart qui l'unissent à ses amis dans une commune adoration [3] ; rien de plus curieux d'ailleurs que leur étrange affection pour cet être répulsif ; mais nous nous garderons bien de leur chercher chicane à ce sujet : certains excentriques s'amourachent de crapauds, et le Cid Campéador embrassait tous les lépreux qu'il trouvait sur sa route.

Danton a de bien plus nombreux partisans ; sa franchise triviale et rabelaisienne, ses moments d'émotion sincère, sa voix tonnante, sa fin misérable, tout le sert dans cette occurrence. Chez Mignet, il est déjà « gigantesque » ; avec Carlyle, il devient « titan. » Nul plus que ce dernier historien n'admire « ce terrible enfant de la France et du monde, ce composé gigantesque de courage, d'ostentation, de frénésie, d'affection, de force révolutionnaire et de virilité farouche [4]. » A partir de ce moment là, tous les montagnards s'inclinent respectueusement devant lui. Tissot blâme son « assassinat » ; Lamartine finit par le laver du sang de septembre ; Villiaumé fait de même ; Esquiros le compare au Nil, « fertilisant la Révolution par ses déborde-

[1] Esquiros (Introduction). Comparez Tissot, III, 307 ; Michelet, V, 228, 300.

[2] Tissot, II, 201. Voyez dans le même sens Michelet, II, 310-318 ; Lamartine, I, 147 ; Quinet, II, 179 ; G. de Cassagnac, IV, 415, 435 ; Taine, III, 159-174.

[3] Villiaumé, I, 187, 369, III, 137-141 ; Bougeart, *Marat*, 2 vol. Comparez Esquiros, I, 157, II, 339, et Hamel, III, 59.

[4] Mignet, I 203 ; Carlyle, III, 185, 330, 340.

Digitized by Google

ments et ses colères [1].» De même les girondins: Lanfrey déclare qu' « il ne différait guère des girondins que par des dissentiments de politique active très secondaires; » Thiers, Guadet, Lavallée, Lamartine même regrettent que le sang de septembre ait empêché tout rapprochement entre Danton et la Gironde [2]. Quant aux dantonistes purs, ce n'est qu'un dithyrambe perpétuel en faveur du héros. Michelet égale ici Carlyle : il proclame Danton « l'énergie de la France devenue visible, le cri du cœur de la patrie. » Quinet l'appelle « l'Atlas de la Révolution » et le lave du massacre des prisons ; et de nos jours le docteur Robinet, au nom de la philosophie positiviste, loue Danton, « un des plus grands noms de la France,» d'avoir ouvert une ère politique nouvelle en « tournant la difficulté immense offerte par la légalité métaphysique qui prévalait alors pour la subordonner à la force des choses [3] ! »

Le parti robespierriste, longtemps plus puissant que le parti dantoniste en histoire, a fort décliné aujourd'hui, et tandis que la popularité de Danton brille encore d'un éclat assez vif, celle de son ami et assassin est à peu près éteinte. Mais le robespierrisme n'en a pas moins compté sous son drapeau de vaillants et nombreux champions. Sans y comprendre Joseph de Maistre, qui par moments faisait honneur à Robespierre du salut de la France [4], Tissot le proclame « le modérateur suprême des jacobins, un de ceux qui ont commis le moins de violences ; » Cabet entonne en son honneur un hymne en quatre volumes ; Esquiros lui sacrifie tous ses bons amis les montagnards et Lamartine ses chers girondins [5]. Mais rien n'approche de la dévotion de Buchez, Louis Blanc et Hamel ; c'est là la grande trinité robespierriste, les trois pontifes du grand Maximilien. Encore Buchez lui laisse sa nature humaine et lui fait même un reproche de n'avoir pas été

[1] Tissot, V, 150, II, 103 ; Lamartine, VI, 298 ; cf. III, 126, 193, IV, 172; Villiaumé, III, 57 ; Esquiros, I, 30, II, 164, 148, 359.

[2] Lanfrey, 286, 336; Thiers, VI, 129; Lamartine, IV, 165; Campardon, I, 253 ; Mortimer-Ternaux, VI, 5.

[3] Michelet, V, 267, 336, VI, 9 ; Quinet, II, 90, 371 ; Robinet, 56, 60, 65.

[4] J. de Maistre, *Consid.*. 24, 118.

[5] Tissot, V, 335-339 ; Cabet, II, 457, IV, 47, 113-119 ; Esquiros, I, 195, II, 237 ; Lamartine, IV, 260, V, 376. Voyez encore Laponneraye, I, 371 ; Villiaumé, IV, 190 (il approuve cependant son exécution).

Digitized by Google

chrétien [1]. Les deux autres n'ont pas de ces vains scrupules ; écoutez Louis Blanc : « Il demandera justice, justice pour tous sans exception, il prêchera le droit... C'est à travers le temps et l'espace, c'est en les embrassant dans leur obscur ensemble et leur masse confuse qu'il écoutera le cri des souffrances humaines. Aussi ne sera-t-il compris que par des multitudes entassées... Il aime l'humanité, il l'aime avec un froid délire, jusqu'à vouloir mourir pour elle tout couvert d'opprobre... » De qui parle-t-il ? est-ce de Robespierre, est-ce de Jésus-Christ ? Hamel va nous répondre: « Garat alla plus tard jusqu'à le comparer (Robespierre) au fils du charpentier de Bethléem, et cette opinion est la seule à laquelle nous puissions nous arrêter [2]. »

Quant aux comparses de la Convention, ils sont traités suivant leurs relations politiques. Tandis que les robespierristes vantent l'énergie de Coffinhal, prennent au sérieux la sentimentalité alcoolique du « général Henriot [3], » et déclarent à la mort de Saint-Just que « jamais on n'avait vu tant de beauté ni tant de génie luire sous le reflet de la hache [4], » les dantonistes, et à plus forte raison les girondins, traitent tous ces gens-là d'ivrognes [5], appellent Saint-Just « ce fatal jeune homme [6] » et portent aux nues Phelippeaux, Lacroix et surtout Camille Desmoulins, en qui les autres flétrissent « l'immoralité de l'espiéglerie [7]. » Quant à ceux qui ne se sont inféodés à aucun parti, Carnot, Cambon, Prieur, Grégoire, Barrère, ils ont la chance d'être bombardés de fleurs des deux côtés [8]. Les historiens royalistes ou simplement impartiaux, eux, réprouvent en bloc la Montagne tout entière ; la plupart ne font d'exception que

[1] Buchez, XXX (Préface).

[2] Louis Blanc, V, 257-259, VI, 318, VII, 359, X, 435, 483. E. Hamel, I, 173, 289, 561, II, 11, 120, III, 195, 486, 807. En sens contraire Mme de Staël, II, 140, Carlyle, I, 184, Lanfrey, 343, 348, Michelet, IV, 167, VIII, 335, VI (liv. IX, chap. 4) G. de Cassagnac III, 559, 568 ; et *Girondins* 443, Barante, III, 63, 99, Mortimer-Ternaux, I, 74, de Martel (*étude sur Fouché*) Taine, III, 185-220.

[3] Hamel, III, 703, 768. Voyez le portrait d'Henriot par Taine, III, 310.

[4] Esquiros, II, 469. Cf. Villiaumé III. 164.

[5] Michelet, V, 31. « C'étaient des gens nés ivres... rhéteurs larmoyants, tous avaient le don des larmes. »

[6] H. Martin, II, 182. Comparez Barante, IV, 395 et Taine, III, 245.

[7] Esquiros, II, 417. Cf. Lamartine, I, 146.

[8] Michelet, VII, 108, Quinet, III, 184, Robinet, 68, 97. Contre Carnot voyez H. Forneron, I, 66.

Digitized by Google

pour ceux qui, comme Carnot, ont essayé de racheter leur honneur en coopérant au salut de la patrie ; quant à Danton, quelques-uns sont plus indulgents pour lui que pour les autres terroristes, mais certains, M. de Barante et G. de Cassagnac entre autres, redoublent de sévérité à son égard [1].

Au sujet de la Terreur, la plus vive discussion s'engage entre les historiens révolutionnaires. Les plus exaltés n'hésitent pas à l'approuver. Buchez écrit : « la terreur n'est ni un moyen à réprouver d'une manière absolue, ni un moyen à employer à tout propos et sans calcul ; c'est une méthode comme toute méthode, c'est par son but qu'on la juge... La terreur est quelquefois obligatoire [2]. » De même Esquiros : « Il nous faut, nous jeunes gens, étouffer cet égoïsme de la sensibilité... Les révolutions sont des remèdes violents aux sociétés malades... A nos yeux, la Révolution n'est pas seulement un événement, c'est une moisson d'idées ; or à toute moisson, il faut une faux ; à la Révolution française, il faut la terreur [3] ! » Notons encore cette phrase monstrueuse de Villiaumé sur l'exécution de Louis XVI : « Une joie sereine agitait le peuple. Il paraissait assister à une fête religieuse qui l'avait délivré d'un lourd fardeau. Il comprenait que le supplice du monarque pouvait seul ramener la paix [4]. » D'autres historiens, tout en blâmant en principe les massacres, déclarent la Terreur fatale, inévitable, et finissent par l'envisager avec moins d'horreur ; ainsi Cabet, Michelet, Louis Blanc, Hamel ; ainsi, en descendant toujours, J. de Maistre, dominé par ses idées d'expiation providentielle [5], Thiers, Tissot, Lamartine, etc., etc. Chacun d'ailleurs développe à sa guise l'idée commune ; Cabet ne voit dans la Terreur que la conséquence de l'horrible massacre du peuple (au Champ-de-Mars) ou du

[1] De Barante, IV, 62, 108, 206. G. de Cassagnac, III, 449 et *Gir.* 443.

[2] Buchez, XX et XIX. Dans le tome XXV, il se défend d'avoir professé « le principe que la fin justifie les moyens » si clairement exprimé ici.

[3] Esquiros, I, 75, II, 391, 386, 362.

[4] Villiaumé, II, 369, cf. le même III, 130.

[5] J. de Maistre, *Consid.* 11-18. Même idée chez Burke, 421 et A. Gabourd, II, 7. Cette théorie de l'expiation présuppose la culpabilité ; aussi celle-ci est-elle admise universellement. Joseph de Maistre (p. 204), Henri Martin (13), Lanfrey (87), Quinet (I, 325) et Mortimer-Ternaux (I, 14) croient que la noblesse était dégénérée, et Buchez (IV et VI), Le Play (I, 125) de Sybel (I, 190) plus les mêmes (pages 30, 13, 83, I, 102) sauf Mortimer-Ternaux pensent que le clergé était corrompu jusqu'à la moelle. Voyez en sens contraire Burke, Tocqueville, Taine et toute l'école moderne.

Digitized by Google

« premier coup d'état contre les soldats de Nancy ; » il amnistie le régicide au nom de l'approbation unanime des Français, et loue hautement « le peuple » d'avoir égorgé les « satellites » Suisses, au 10 août. Louis Blanc, tout en avouant que la Terreur « éreinta » la République au lieu de la sauver, et tout en flétrissant avec une juste horreur l'exécution de femmes et d'enfants, se laisse entraîner à d'étranges atténuations par dévouement pour Robespierre son héros ; de même Hamel [1]. Michelet réprouve aussi les journées sanglantes, mais seulement après en avoir montré la fatalité et après avoir préalablement proclamé qu'elles ne sont rien à côté de l'Inquisition, de la révocation de l'édit de Nantes, de la réaction thermidorienne ou de la terreur blanche [2]. Le premier de tous, Edgard Quinet rompt absolument, sans arrière pensée, avec les dithyrambes, les apologies, les excuses et les explications. C'est le front haut et la voix assurée qu'il repousse toute tache de sang : « J'ai pu conclure qu'il y avait incompatibilité absolue entre les moyens de 1793 et le but, entre les barbaries jacobines et la philosophie du XVIIIe siècle. J'ai ôté au fétiche son auréole d'épouvante, j'ai montré que les chefs des terroristes n'avaient pas eu (même) le génie de la terreur [3]. » Lamartine également condamne la Terreur en termes éloquents ; Carlyle, lui, est affolé par l'odeur du sang, les éclairs du couperet, l'horrible « systole-diastole » de la guillotine ; il passe subitement de la frénésie à l'horreur, et de l'ivresse sanguinaire à l'indignation vengeresse [4]. Quant aux historiens non révolutionnaires, leurs sentiments sont les mêmes, tous reculent épouvantés devant cette sombre époque, ceux qui en ont été témoins, Mme de Staël, et ceux qui se l'imaginent, les Goncourt ; ceux qui en étudient les rouages, Wallon, Campardon, Berriat-

[1] Cabet, II, 396, III, 59, Louis Blanc (préface de 1868 ; X, 5, 303), Hamel, introd. et III, 128.

[2] Sur la terreur comparée (toujours à son avantage) à l'inquisition, voir Michelet, I, 69, V, 355 ; à la Saint-Barthélemy, Buchez, XXV, Louis Blanc, VII, ch. 2, Robinet 62 ; à la révoc. de l'édit. de Nantes, Quinet, II, 409 et Michelet, IX, 113, Robinet, 62 ; à la réaction thermidorienne, Michelet, VIII, 331, Esquiros, II, 471, L. Blanc, XII (chap. 2 et 6) ; à la terreur blanche de 1815, Quinet, III, 149, Michelet, VIII, 331 (note) X, 148, Villiaumé, IV, 326, Robinet, 100, et Hamel, II, 14.

[3] Quinet, I, 24, 42, II, 280, 400, III, 179. Dans le même sens Lamartine, VI, 191, Lanfrey, 325, de Sybel, II, 355 et tous les historiens modérés.

[4] Carlyle, IV, 93, 254, 342, 409. Comparez L. Blanc, VI, 196 et Bourgoing, III, 115.

Digitized by Google

Saint-Prix, et ceux qui observent les hommes, Mortimer-Ternaux, Barante, Taine : partout, la malédiction est unanime [1].

Maintenant que nous connaissons ces appréciations générales, nous ne nous arrêterons qu'à peine aux principales stations de ce Calvaire de tout un peuple. L'exécution de Louis XVI, par exemple, est appréciée avec autant de juste sévérité du côté des royalistes que d'indulgence du côté des révolutionnaires [2]. Ceux de ces derniers qui la désapprouvent en fait (et nous devons dire que c'est le plus grand nombre) ne le font qu'au nom des circonstances présentes et des craintes futures, au nom surtout de cette « légende du roi-martyr » que la Convention va créer ainsi [3]. Michelet regrette « que le procès du roi n'ait pas été celui de la royauté ; » c'était cependant l'idée de Saint-Just : « un roi est un monstre. » Louis Blanc trouve l'exécution « judiciairement juste, » probablement parce que « la Convention représentait judiciairement la France, » comme dit Michelet [4]. Villiaumé, dont nous avons cité une phrase sur le 21 janvier, déclare le plaidoyer de de Sèze maladroit [5]. Parmi ceux qui approuvent la sentence, nous trouvons avec étonnement Lanfrey [6]; il se place du coup au niveau des plus purs terroristes, en bafouant « les équivoques et les jérémiades des panégyristes sensibles et larmoyeurs de Louis XVI. »

L'exécution des girondins est applaudie par les montagnards, pleurée par les royalistes et les girondins, maudite d'abord et finalement acceptée, un peu par force, par Thiers, Mignet, Lamartine, et tous les dantonistes, sauf Carlyle et Robinet qui sont antigirondins par nature [7]. L'exécution de Danton n'est

[1] Campardon (préface) ; Mme de Staël, II, 118 ; de Goncourt (*Soc. sous la Révol.* 474) ; Dauban (préface) ; Mortimer-Ternaux, I, 7-8 ; Duv. de Hauranne, I, 327, et Taine, tome III tout entier.

[2] Parmi ceux-ci : Buchez, XXV, Tissot, IV, 18, Laponneraye, 122, Carlyle, III, 108, Cabet, II, 60, III, 306, Esquiros, II, 228, 295.

[3] Louis Blanc, VII, 450, Henri Martin, I, 423, Michelet, V, 379, VI, 281.

[4] Michelet, VI, 144, Louis Blanc, VII, 449, Michelet, VI, 208.

[5] Villiaumé, II, 347.

[6] Lanfrey 259, 265. Voyez en sens contraire Guadet, II, 38, 87, 91, Lamartine, IV, 357 et tous les historiens royalistes ou simplement modérés. Quinet pense (II, 153) que si Louis XVI avait été acquitté par la Convention, il n'aurait pas été épargné par le peuple.

[7] En faveur du 31 mai : Buchez, XXVII, Tissot, IV, 328, Esquiros, II, 359, Hamel, II, 720. Contre le 31 mai : Lanfrey, 305, Villiaumé, III, 237 ; en outre Guadet, Barante, Mortimer-Ternaux, etc. Approbation mitigée, Thiers, IV, 184, Mignet, II, 54, H. Martin, I, 385, 491, Lamartine, IV, 329, Michelet, VII, 110. Approbation absolue, Carlyle, III, 183, Robinet, 56.

Digitized by Google

applaudie que par les robespierristes, et celle de Robespierre n'est pleurée que par eux. Quand aux Hébertistes personne n'a eu le courage de réhabiliter leur parti. Michelet, l'homme des réhabilitations étranges, qui avait fait de Maillard un sauveur et de Théroigne de Méricourt un dragon de vertu, ne s'est épris parmi eux que de Chaumette et d'Anacharsis Clootz [1].

La Terreur finit avec Robespierre. Ses dévots en ont profité pour avancer que depuis longtemps leur grand homme se préparait à l'enrayer et que sa mort n'a pas été la cause de ce relâchement et n'a eté qu'une simple coïncidence. C'est un des points du système, dû à Buchez et repris après lui par Louis Blanc, Hamel et les autres, qui fait de Robespierre l'homme le moins ensanglanté de son temps et prétend que le poignard de Tallien seul l'empêcha de mettre le comble à sa gloire en terminant lui-même la Terreur [2]. Rien de plus faux et aujourd'hui de plus unanimement rejeté que ce système ; nous ne nous attarderons pas à le combattre ; il a été réfuté plutôt dix fois qu'une, et personne aujourd'hui n'oserait le reprendre.

A partir du 9 thermidor, les événements intérieurs perdent de leur importance ; le Directoire n'est une époque bénie que pour les peintres de la société et les historiens militaires, pour les Goncourt et pour Thiers. Quant aux amateurs d'émeutes, de séances tapageuses et d'exécutions, ils se désintéressent presque de l'histoire : Louis Blanc, qui avait mis onze volumes à raconter les cinq années précédentes, étrangle ce qui reste en un seul volume ; Taine, de même, condense en un chapitre le Directoire tout entier. D'ailleurs les appréciations sont toujours les mêmes : la répression des sections parisiennes, au 13 vendémiaire, excite la joie des révolutionnaires et la douleur des royalistes, qui exagèrent en leur faveur la couleur politique du soulèvement [3] ; de même pour le coup d'état du 18 fructidor. En revanche, l'émeute de prairial, et la fin des « ultimi Romanorum » des « martyrs » sont amèrement pleurées par tous les révolutionnaires, surtout par M. Claretie, leur historien spécial [4]. La

[1] Sur Maillard, Michelet, V, 80, sur Théroigne, le même, IV, 350, et L. Blanc, III, 189, sur Chaumette, Michelet, VIII, 112, sur Clootz, le même VIII, 164 et L. Blanc, X, 211.

[2] Buchez, XXXV ; L. Blanc, VII, 359, X, 199, 434, 454 ; Hamel, III, 394, 543.

[3] Quinet III, 171, Poujoulat, II, Sybel, III, 494.

[4] Claretie, 135, 296. Comparez Carlyle, III, 406, Michelet, I, 9, 25, Quinet, III, 135.

Digitized by Google

République agonisante se traîne ainsi d'émeute en émeute, et de coup d'état en coup d'état, jusqu'au jour où le talon de fer de Bonaparte achève de l'écraser ; on est, à ce moment là, si las de ce régime avilissant, que les historiens modérés n'ont pas la force de critiquer « l'acte de brumaire. » Seuls les révolutionnaires poussent des cris déchirants (ceux surtout qui écrivaient sous le second empire), et quelques royalistes ou libéraux mêlent leur faible voix à cette protestation. Mme de Staël, nous semble-t-il, a dit le mot de la situation : « En apprenant le succès de Bonaparte, écrit-elle, je pleurais non la liberté, elle n'avait jamais existé en France, mais l'espoir de cette liberté [1]. »

III

Comme nous le disions au début de cette étude, il faudrait un gros volume pour apprécier même d'une façon sommaire les principaux historiens dont les œuvres ont aidé ou entravé la conquête de la vérité historique au sujet de la Révolution française ; aussi n'entreprendrons-nous pas ici une œuvre aussi considérable ; d'ailleurs les plus célèbres de ces historiens au moins, Michelet, Louis Blanc, Lamartine, Quinet et quelques autres sont certainement connus de nos lecteurs, et quant aux autres, le résumé rapide que nous venons de faire nous semble donner une idée suffisante de leur esprit général et de l'importance de leur œuvre. Nous voudrions aujourd'hui présenter seulement un tableau de l'état actuel de la lutte entre les diverses écoles historiques, en appréciant d'une façon moins brève les historiens les plus connus et les plus caractéristiques de notre temps. Ce n'est donc pas un résumé général que nous allons faire, ni quoi que ce soit qui puisse ressembler à une énumération, à un catalogue ; nous allons prendre tout simplement des exemples peu nombreux mais typiques ; ce seront MM. Robinet, Laffitte, Henri Martin d'un côté, MM. A. Babeau, Biré, Taine de l'autre.

Ce n'est pas sans hésitation que nous avons écrit le nom d'Henri Martin ; nous craignions que l'on nous accusât de choisir

[1] Mme de Staël, *Considérations*. Voyez aussi Taine, III, *in fine*.

Digitized by Google

à dessein les plus faibles représentants de l'école révolutionnaire pour nous donner plus facilement le plaisir de les abattre. Rien de plus terne, en effet, rien de plus incolore et en somme de plus médiocre que l'*Histoire de la Révolution* d'Henri Martin [1]. C'est la notoriété du nom de l'auteur, ainsi que la couleur générale des idées et des appréciations, qui nous a fait choisir cet ouvrage comme type de ses similaires, mais ce n'est pas la valeur intrinsèque du travail. De toutes les histoires de la Révolution que nous avons lues (et nous nous sommes condamné à en lire beaucoup) c'est sans contredit une des plus insignifiantes et de toutes la plus pénible à lire. On connaît le style d'Henri Martin, celui de sa grande *Histoire de France ;* une phrase un peu lourde, un peu fatigante, mais correcte, précise, parfois chaude, quelque chose en somme de semblable au style de Louis Blanc ; mais, en lisant son *Histoire de la Révolution*, on se demande involontairement si l'on a affaire au même auteur ; la grande période de jadis, à l'allure noble, se casse en morceaux secs et étriqués ; ce ne sont que petits alinéas de taille uniforme, que récits hachés, aussi ternes que froids, et de l'ensemble se dégage une impression de monotonie et d'ennui que l'on ne peut vaincre sans quelque courage.

Quant au fond, il ne vaut pas mieux que la forme. Un tel ouvrage aurait été excusable s'il eût paru il y a cinquante ans, mais c'est vraiment respecter bien peu son lecteur que de lui offrir de nos jours une histoire de la Révolution aussi banale et aussi peu au courant du progrès des études historiques ; on a tant et tant écrit sur cette époque qu'il n'est plus permis de prendre la plume que pour dire quelque chose de neuf ; or, ce n'est pas là le cas d'Henri Martin ; son livre n'est qu'une pure compilation, et de second ordre encore : pas une pièce nouvelle, pas une ligne inédite, pas un aperçu original, pas même la connaissance des divers travaux qui ont éclairci les principaux points de la matière ; les auteurs cités çà et là peuvent donner une idée de l'érudition de l'historien : Mignet, Michelet, Villiaumé, Louis Blanc et Robinet [2] ; encore le dernier prouve-t-il

[1] *Histoire de la France depuis 1789,* tomes I, II et partie du tome III.

[2] A ces noms, qui reviennent plusieurs fois, il faut ajouter ceux de Thiers (cité I, 369), de Lanfrey (I, 79), de Claretie (à propos de l'émeute de prairial) et de M. Bertrand, rédacteur de la *République française* (I, p. 494) ; tous, on le voit, sont orthodoxes.

Digitized by Google

que l'historien a dépassé, dans ses lectures — une fois n'est pas coutume — la génération de 1848.

La philosophie des événements, en particulier, y est d'une médiocrité déplorable ; rien d'original, et toute personne qui a lu les principaux historiens de la Révolution française peut, au courant de sa lecture, s'amuser à restituer à tel ou tel les diverses qualités dont l'ensemble forme le talent d'historien d'Henri Martin. A Thiers il a pris son masque d'impassibilité et sa résignation philosophique au triomphe successif des révolutionnaires « progressistes », comme on dirait maintenant ; à Louis Blanc il a emprunté certains jugements sur le cens électoral de 1791, sur Robespierre et surtout son superbe mépris pour les censeurs de la Révolution, Burke en particulier [1] ; à Robinet son apologie de Danton, qu'il accueille les yeux fermés, avec un enthousiasme touchant ; à Quinet son antipathie profonde, obstinée, fanatique pour le catholicisme ; peut-être même faut-il rapporter à l'influence des romans de Victor Hugo le rôle par trop important qu'il donne au club de l'Évêché [2] ; mais c'est Michelet sans contredit qui a le plus déteint sur lui : tous ses principaux jugements sont reproduits, les intrigues de la cour, le caractère du roi, le rôle des girondins, la couleur des émeutes, la psychologie de Danton, tout se retrouve chez Henri Martin [3] comme dans un docile miroir. Après cela, que reste-t-il en propre à l'auteur ? Je ne le sais trop : d'abord son style, que personne ne voudrait lui enlever, puis certaines attaques sournoises (il était déjà coutumier du fait) contre la morale des dogmes catholiques [4] ; puis aussi

[1] Sur le cens électoral, comparez H. Martin, I, 110, et L. Blanc, III, 410 ; sur la bourgeoisie, H. Martin, p. 65-73, et Louis Blanc, II, 300, 338, 385, 396, etc ; sur Robespierre, H. Martin, I, 156 et Louis Blanc, V, 256-259. Voyez surtout son jugement sur Burke : « En février 1790, un orateur célèbre qui avait montré jusque-là des sentiments libéraux, E. Burke, avait éclaté contre la Révolution... Tout le fond de son livre était l'inconséquence et l'iniquité même. » (I, 150). De même L. Blanc : « insolence et calomnie, » (III, 283), et Michelet : « brillante faconde sans idées, légèreté de caractère. » (II, 196).

[2] Comparez H. Martin, I, 325, et Robinet, *passim* ; le même (I, 73) et Quinet (I, 171-174) ; le même (II, 437, 469, 470, 475, 479) et V. Hugo, *(Quatre-ving-treize)*.

[3] Comparez sur les dispositions de la cour H. Martin (I, 40, 47) et Michelet (I, 150-300, passim) ; sur Louis XVI, H. Martin (I, 409) et Michelet (III, 20-30) ; sur les Girondins, H. Martin (I, 383-5, II, 9-10) et Michelet (VII, 108-110) ; sur Danton, H. Martin (I, 325) et Michelet (VI, 9, IX, 83).

[4] A propos de Louis XVI : « Les prêtres ultramontains qui dirigeaient sa

Digitized by Google

une admiration sans bornes, sans mélange, une idolâtrie pour Mme Roland [1]; et voilà tout. Encore pourrait-on retrouver le germe de cette dernière originalité chez Michelet, et celui de l'avant dernière chez Quinet.

Mais nous ne chicanerons pas Henri Martin pour si peu; nul n'est tenu d'être un homme de talent, même quand on passe pour tel, et d'ailleurs il est très possible de faire quelque chose de bon sans faire pour cela du nouveau. Rien n'est neuf sous le soleil, et comme l'a dit Musset, « c'est imiter quelqu'un que de planter des choux. » Ce que l'on peut reprocher à Henri Martin, bien plus justement que son défaut d'originalité, c'est son manque d'érudition, pour ne pas dire son ignorance; à ce point de vue, ce serait un travail fastidieux et peu utile que de relever l'une après l'autre les inexactitudes et les erreurs de son ouvrage; toutes ou presque toutes, d'ailleurs, sont reproduites des historiens révolutionnaires antérieurs. Sur les qualités politiques du tiers-état, sur la dureté et les richesses équivoques de Foulon et Berthier [2], sur l'abdication tacite de la royauté résultant de la faible attitude de ses ministres [3], sur la duplicité sournoise du clergé [4], il réédite les vieilles idées de ses devanciers. En revanche, il explique fort pertinemment les premiers meurtres de la Révolution; c'est un des rares passages, croyons-nous, qui lui appartiennent en propre : « On voulait frapper ceux qui avaient projeté de frapper Paris, et poursuivre maintenant les ennemis du peuple pour crime de lèse nation, comme on poursuivait au-

conscience l'avaient habitué à croire permise la dissimulation envers les ennemis de l'Église et les ennemis de la couronne. Les maximes équivoques des casuistes jésuites n'avaient pas détruit, mais avaient altéré en lui la grandeur morale du chrétien évangélique. » (I, 409.) Voyez aussi ce qu'il dit de la doctrine catholique des « restrictions mentales » à propos de la culpabilité de Ravaillac (*Histoire de France*, XI, *in principio*).

[1] « Tout en elle était force, bonté, honnêteté et grâce, faisant valoir tout le reste... Mme de Staël moins capable que Mme Roland de commander à ses passions... Robespierre et Mme Roland conservèrent jusqu'à la fin l'un et l'autre la foi religieuse de leur maître Rousseau; mais chez Robespierre cette foi, si elle conserva de la grandeur, ne conserva rien de la douceur de l'Evangile... L'âme de Mme Roland était au niveau de celle des plus grands héros... la plus noble femme qui ait paru dans l'histoire depuis cette noble Jeanne qui sauva la France. » (H. Martin, I, 195, 241, 268, II, 70, 72.) Comparez Michelet (III, 139, 155).

[2] H. Martin (I, 31 et 66).

[3] H. Martin, I, 32.

[4] « Manœuvres habiles, » dit H. Martin (I, 35); « inventions pharisiennes, » dit Michelet (I, 160).

Digitized by Google

trefois pour crime de lèse majesté les rebelles au roi. Mais poursuivre devant qui ? les anciens tribunaux étaient composés de privilégiés, d'adversaires de la Révolution... De là l'idée que propageaient les esprits violents, de se faire justice à soi-même, de frapper par la justice populaire de la rue [1]. » L'explication n'est-elle pas du dernier ingénieux ?

Naturellement, la province, comme dans toutes les histoires précédentes, est passée sous silence ; les émeutes de 1789 deviennent « des incidents » qui « se perdent en quelque sorte dans l'ensemble du mouvement immense [2], » probablement du mouvement législatif ; à ce point de vue, il serait plus juste de renverser la proposition. La prise de la Bastille, le repas des gardes du corps, le voyage du roi à Paris après les journées d'octobre sont transfigurés et surtout défigurés [3]. Les vieux clichés sur « l'orgueilleuse fille de Marie Thérèse, » sur Cambon, « le grand organisateur des ressources de la Révolution, » sur l'émeute du Champ-de-Mars, « préface de la Terreur [4], » qui n'auraient pas choqué il y a trente ans, détonent aujourd'hui à nos oreilles comme d'horribles dissonances. Indulgent pour Necker et même pour Mirabeau, il admire la haute moralité et les fermes principes de La Fayette, l'inflexibilité de Sieyès et garde tout son dédain pour les Burke et les Mounier [5].

Quant à l'Assemblée Constituante, il la proclame « la plus

[1] H. Martin, I, 65. De même Michelet : « Personne ne croyait à la justice, sinon à celle du peuple. » (I, 280.)

[2] H. Martin, I, 69. La province apparaît pour la première fois à l'occasion de la bagarre de Nimes (I, 126), qu'il travestit de la façon la plus complète. « A voir les processions de pénitents blancs, gris, bleus qui parcouraient avec des chants lugubres les rues des villes languedociennes, à entendre ce qui se disait dans les chaires, on eût pu se croire revenu au temps de la Ligue. » Toutes ses sympathies sont pour le chef des révolutionnaires, Rabaut-Saint-Étienne, dont « le père, vieux pasteur, était fameux pour avoir, durant cinquante ans, prêché l'Evangile dans les Cévennes, traqué de rocher en rocher comme une bête fauve. » (I, 124.)

[3] Henri Martin, *ouvrage cité*, I, 57, 89, 95 : « Il n'est pas vrai, dit-il, qu'on ait porté devant le roi les têtes coupées de ses gardes » aux journées d'octobre ; le fait est pourtant assuré par les mémoires du temps ; voyez, notamment, ceux du comte de Neuilly et de la comtesse de Béarn, témoins oculaires. (H. Forneron, I, 107.)

[4] H. Martin, I, 183, 265, 206.

[5] Sur Necker, I, 145, sur Mirabeau, I, 166 : « La France doit amnistier sa mémoire ; ses services sont bien au-dessus de ses fautes. » Sur La Fayette, I, 100, Sieyès, I, 35, Burke, I, 150. Mounier « manquait de hardiesse d'esprit, » (98.)

Digitized by Google

grande de toutes (les assemblées) dans la mémoire des hommes. » S'il la blâme parfois discrètement, par exemple, de n'avoir pas établi le suffrage universel absolu et de n'avoir pas déposé Louis XVI après Varennes [1], le plus souvent il la loue avec enthousiasme; il lui fait grand' gloire, par exemple, d'avoir ouvert « les prisons monastiques, ces bastilles du clergé où s'étaient passées tant de cruautés secrètes et où bien des victimes des deux sexes, moines et religieuses, condamnées par des supérieurs impitoyables, avaient été ensevelies dans d'affreux cachots souterrains. » (Ces prisons ont toujours frappé l'imagination des historiens révolutionnaires [2].) Il affiche trop haut son libéralisme pour approuver ouvertement les mesures d'exception contre le clergé insermenté, mais il se tire de la difficulté en faisant retomber tous les torts sur les victimes : « La France, dit-il, n'avait pas impunément subi durant les siècles l'éducation catholique qui faisait de la persécution contre les dissidents un principe [3]. »

Avec la Législative, les erreurs grossissent encore. Les troubles d'Avignon sont travestis à la Michelet ; c'est la même transformation des révolutionnaires en représentants de la France et des Avignonais en « papaux », partisans de la domination étrangère [4], le même dédain pour les droits du Saint-Siège sur le Comtat [5], les mêmes allusions à l'Inquisition dont le fantôme semble han-

[1] Henri Martin, I, 223, 110, 205.

[2] H. Martin, I, 103. Comparez Louis Blanc, III, 318 : « Que d'iniquités se couvraient sous votre ombre, lourdes murailles (des couvents) ! Que de cris déchirants vos voûtes étouffèrent, noires demeures dont la loi civile n'osait franchir le seuil ! » Et Michelet, II, 15 : « Il fallait bien à la longue qu'en ce jour de résurrection, le bienfaisant rayon de la loi éclairât pour la première fois ces basses fosses, ces in pace, où dans leurs furieuses haines de cloître, dans leurs jalousies, dans leurs amours plus atroces que leurs haines, les moines enterraient leurs frères ! »

[3] H. Martin, I, 155. Il croit à ce propos « qu'un moyen hardi pour rattacher définitivement le bas clergé à la Révolution (aurait été) de déclarer les prêtres libres de se marier. » Plus loin, ce sont les évêques qui « réussissent à retourner la majorité du bas clergé contre la Révolution. » (I, 161.)

[4] H. Martin, I, 228. Comparez Michelet, IV, 58 : « La pire torture qu'ils éprouvaient, ces pauvres Français d'Avignon, c'était de se voir une terre de prêtres, d'avoir le clergé pour seigneur... le supplice de leur obéir créa dans Avignon... un noir enfer de haine, fort au delà de tout ce qu'a rêvé Dante. »

[5] « Ce n'était pas une chose bien respectable » que ces droits, dit-il. (I, p. 228.)

Digitized by Google

ter son cerveau [1]. A chaque pas, on rencontre d'enfantines légendes que les historiens les plus exaltés de la Révolution n'avaient pas osé admettre dans leurs pages [2]. Les journées les plus mouvementées de ces années si curieuses, celles où les vrais artistes déploient avec amour toutes les ressources de leur esprit et toutes les couleurs de leur palette, et où les timides eux-mêmes échauffent leur style et se laissent entraîner par le récit, ces émeutes des journées d'octobre, du 20 juin, ne sont plus chez lui que de plates et monotones narrations [3], heureux encore quand elles ne sont pas un tissu d'erreurs comme celle du 10 août [4] ! Il nie même la préméditation des massacres de septembre, réhabilite pêle-mêle Danton et Maillard, repousse étourdiment les épisodes qui lui déplaisent [5], et essaie d'atténuer l'horreur générale en amenant la Saint-Barthélemy au cours de son récit [6].

[1] H. Martin, I, 228 et 229. Il prétend que la Tour de la Glacière « avait vu autrefois les cruautés secrètes de l'inquisition. » Il y a là, ce nous semble, une réminiscence de M. Frossard (*Tableau pittoresque de Nîmes et de ses environs*). Sur la véritable appropriation des oubliettes et des cachots de l'inquisition au palais des papes on peut lire Louis de Laincel, *Avignon et le comtat*.

[2] En voici quelques-unes. Page 275 : « La cour tenait secrètement à sa solde plus de quatre mille hommes d'aventures exercés aux armes et prêts à tout faire. » Page 40, tome II : « Quand les Allemands voyaient apparaître du milieu de la fumée son panache tricolore (de Merlin de Thionville), ils s'écriaient : Voilà le diable de feu, et ils n'osaient tirer sur lui ! » Page 157 : « Un rapport de Barrère était pour les soldats le prix d'une victoire ; en courant à l'assaut, ils criaient Barrère à la tribune ! »

[3] H. Martin, I, 95, 283-5. Comparez les mêmes récits dans Carlyle, Michelet ou Taine, et jugez ! D'ailleurs, H. Martin suit scrupuleusement la tactique de ses devanciers : « Le tribunal du Châtelet, dit-il, fut sévèrement blâmé (par les patriotes et aussi par l'historien) pour avoir prétendu confondre le grand mouvement populaire du cinq octobre avec les crimes commis par une bande de furieux dans la matinée du six. » I, 139. Comparez Louis Blanc, III, 238.

[4] Voici son récit : « Les munitions des Suisses s'épuisaient. Ils ne pouvaient répondre aux canons qui battaient le château. Les forces des insurgés croissaient toujours. Aucun secours à attendre du dehors. Les bataillons des gardes nationaux qui occupaient le jardin des Tuileries étaient évidemment favorables à l'insurrection. » D'où l'ordre de M. d'Hervilli de battre en retraite. Ecrire ainsi après Mortimer-Ternaux est impardonnable.

[5] Nous voulons parler notamment du verre de sang de Mlle de Sombreuil, anecdote dont tous les historiens révolutionnaires, se relisant mutuellement, ont contesté l'authenticité. On a cependant le témoignage de Mlle de Sombreuil elle-même, rapporté par son fils. (Nettement : *Etudes critiques sur les girondins*.)

[6] H. Martin, I, 340-348. L'apologie de Maillard est une réminiscence de Michelet.

Digitized by Google

Si les événements sont faussés, les individus sont déguisés. Les girondins, cela était inévitable, sont transformés en purs libéraux. « Ceux-ci voulaient la liberté par la liberté, ceux-là (les montagnards) la liberté par la dictature [1]. Mais l'auteur ne les absout pas de tout reproche ; d'après lui, « ils n'ont pas compris les conditions nécessaires de l'unité politique de la France et n'ont pas apprécié suffisamment la fonction organique que Paris remplit en France comme la tête dans le corps humain [2]. » Les girondins, ajoute-t-il, « entendaient bien la philosophie morale, mais non la philosophie de l'histoire ; ils méconnurent Paris comme ils méconnurent Danton. » En effet, c'est à Danton, à Danton seul qu'il les sacrifie, à Danton transformé lui aussi en libéral. « Guadet devait périr et ses amis avec lui ! et aussi Danton et les siens ! et la liberté avec eux [3] ! » Peste de cette liberté ! puisse-t-elle rester à jamais enterrée avec eux !

Avec de pareilles idées, on ne sera pas surpris de son culte pour la Convention. Comme tous les révolutionnaires, H. Martin lui fait honneur du salut de la France. Les ignorants pourront apprendre dans les pages qu'il lui consacre, que Marat était « désintéressé, » que « le fier et mélancolique » Buzot avait « un grand caractère et une grande autorité morale [4] » (peut-être parce qu'il minotaurisait ce pauvre Roland), que Bailly [5] fut torturé par des royalistes déguisés en jacobins, que Saint-Just et Lebas firent cesser « l'indiscipline et la misère » à l'armée du Rhin, que la Convention ménagea Lyon tant qu'elle espéra le regagner

[1] H. Martin, II, 3. « Le souvenir des girondins est à jamais sacré aux amis de la liberté en France et dans le monde entier. » (*Idem*, p. 70.)

[2] H. Martin, I, 385. « Abattre la Montagne, c'eût été abattre le bras droit de la Révolution. Les girondins, hommes de parole et de plume, courageux pour mourir, non pour vaincre, n'eussent pas su les remplacer. » (II, 10.)

[3] H. Martin, I, 385 et 415. Autres erreurs : les girondins ne formaient pas la droite de la Convention. (I, 382.) Ce n'est pas le sang de septembre qui les a empêchés de s'allier à Danton. (I, 385.)

[4] H. Martin, II, 30, 71, 23. « Dans la Convention, on ne connaissait la peur ni à droite ni à gauche. » (I, 413.) Le paradoxe est fort, dirait Trissotin.

[5] H. Martin, II, 76. « On a toujours cru que les misérables qui prolongèrent l'agonie de Bailly avaient été payés par d'autres que les jacobins. » Ce ne peut être par *a contrario* que les royalistes. Malgré le « toujours » de l'auteur, nous ne nous souvenons pas avoir rencontré ailleurs cette insinuation ; si c'est là un des éléments de l'originalité d'H. Martin, c'est insuffisant.

Digitized by Google

par des moyens pacifiques, que la Saint-Barthélemy (toujours) « à elle seule, a dévoré en quelques jours plus de victimes que n'en ont immolé toutes les exécutions de la Terreur [1]. » A côté de ces belles découvertes, on trouve des pensées profondes jusqu'au non-sens [2], un goût prononcé jusqu'à l'enthousiasme pour les fêtes astronomiques, une des inventions les plus cocasses pourtant du génie révolutionnaire, et des appréciations surprenantes de la part d'un homme qui se dit libéral. Ainsi, il admet la culpabilité du roi et ne blâme son exécution que comme « impolitique, » devant engendrer et ayant en effet engendré « une légende de roi-martyr [3]. » Il approuve également, comme on l'a vu, le 31 mai, mais il blâme absolument l'arrestation et la mort de Danton.

C'est Danton en effet qui, pour lui comme pour la plupart des révolutionnaires de nos jours, est l'incarnation vivante de la Révolution : « Le grand Danton gardera toujours une place dans le cœur de la France ! » Grâce à H. Martin on apprend que la moralité du héros était absolument intacte, qu'il a eu tort d'accepter la responsabilité des massacres de Septembre où il n'avait été pour rien, que de même pour la chute des girondins « il feignit d'approuver après coup ce qui en réalité lui avait fait horreur, » bref que c'était un vrai mouton et que sans Saint-Just, « ce fatal jeune homme, » Robespierre, « l'austère Robespierre, » n'aurait jamais eu l'idée de couper le cou à son ami [4]. Aussi finit-il par absoudre également ce dernier et même par le canoniser, en disant que son « martyre » avait « sanctifié le parti montagnard » comme le sang de Vergniaud et de Mme Roland avait naguère « sanctifié l'échafaud. » Si contraire qu'on puisse être à Robespierre, dit-il, on sent, quand il disparaît, se faire dans la Révolution un vide immense ; on sent se fermer une grande phase de l'histoire, la phase de ces cinq prodigieuses années qui valent des siècles... Ce fut là le plus triste jour et la tache la plus ineffaçable de la Convention : c'était pire que le 2 juin et que le procès des girondins [5]. »

[1] H. Martin, II, sur Saint-Just et Lebas, p. 89 ; sur Lyon, p. 33 ; sur la Saint-Barthélemy comparée à la Terreur, p. 141.

[2] Voici un exemple : « Le peuple, peu soucieux des abstractions de Clootz et de Chaumette, ne voyait là (à propos de la déesse Raison) qu'une image vivante de la Liberté et de la République. » (II, 150.) Qui ne voit que c'est tomber d'une abstraction dans une autre ?

[3] Sur les fêtes d'Arras, II, 150 ; sur le régicide, I, 397-8, 423.

[4] H. Martin, II, 201 ; I, 489 ; II, 182.

[5] H. Martin, II, 314-315. Il le trouve « grand tacticien dans les assem-

Digitized by Google

Au-delà du 9 thermidor, les appréciations se font rares; H. Martin, comme ses collègues, se laisse entraîner par le récit des campagnes militaires, pendant lequel il montre une antipathie constante pour Bonaparte et une sympathie non moins constante pour ses rivaux. Il ne se réveille de sa demi-torpeur que pour maudire le 18 brumaire, qu'il déclare bien plus funeste à la France que le 31 mai, jour de la chute des girondins [1]. L'histoire continue encore pendant plusieurs volumes, mais nous devons nous borner à la Révolution. D'ailleurs nos lecteurs doivent être suffisamment édifiés sur les qualités historiques d'H. Martin. Nous ne nous sommes que trop appesantis sur lui; il est temps de passer à des représentants moins célèbres mais plus sérieux de l'école révolutionnaire.

Voici notamment un groupe d'historiens et de publicistes, celui des disciples d'Aug. Comte, sur lequel nous devons nous arrêter, car il marque une évolution nouvelle dans l'école révolutionnaire. Avec eux, c'est-à-dire avec Comte lui-même, P. Laffitte, Robinet, Stupuy et bien d'autres, le point de vue change complètement. Jusque-là il y avait eu une sorte d'orthodoxie révolutionnaire, un corps de principes admis par les girondins et les dantonistes comme par les robespierristes, et qui se peut résumer en quelques propositions : la Révolution est essentiellement juste [2]; elle a été « l'avènement de la Loi, la résurrection du Droit; » elle a été « la réaction tardive de la justice contre le gouvernement de la faveur et la religion de la grâce [3]; » elle a été « l'avènement de la démocratie, c'est-à-dire du règne de

blées » (II, 157), et semble croire, comme Louis Blanc, que Couthon à Lyon et Jullien à Nantes, envoyés robespierristes, voulaient arrêter la Terreur (II, 129, 139). En revanche, il goûte peu l'Etre suprême et aurait voulu que dans la Constitution de 1793, on le remplaçât par « le Dieu juste » ou « l'Eternelle justice. » (II, 13).

[1] Henri Martin, *ouv. cité*, III, 88.

[2] Voyez surtout l'introduction de Mignet. De même Laboulaye : « On peut toujours défendre l'ancienne monarchie quand on parle en fait; mais il faut la condamner quand on parle en droit. » (Cité par Loudun, *les Précurseurs de la Révolution*, p. 152.)

[3] Michelet, I, 50-62. Pour Louis Blanc, elle a été l'achèvement du triomphe du principe d'individualisme sur le principe d'autorité, et le commencement de la victoire du principe de la fraternité sur les deux précédents (introduction); pour Buchez, le « règne de la morale chrétienne, » l'avènement de l'Evangile dans l'ordre temporel (tome XXV).

Digitized by Google

Dieu [1]. » Donc c'est le consentement populaire qui est sa base et sa raison d'être. Le jour où ce consentement lui aurait fait défaut, la Révolution n'aurait plus été juste.

Cette opinion est celle de tous les historiens révolutionnaires. Tous ont cru que la France tout entière était bien réellement derrière les hommes de 1792 et 1793 [2]; ils se sont laissé prendre à ces mots de peuple, de patriotes, de liberté qui reviennent si souvent dans l'histoire de ces temps ; ils ont cru que c'était le vrai peuple de Paris qui envahissait l'assemblée au chant de la Carmagnole ou assiégeait les Tuileries au 20 juin et au 10 août [3], que c'était le vrai peuple de France qui exigeait par la voix des clubs jacobins la tête de Louis XVI [4]. Un seul d'entre eux, Michelet, a vu combien était petit le nombre des terroristes purs, des affidés de Robespierre [5], et il en a conclu naturellement à l'injustice de cette dictature ; mais dès qu'il a cru voir ce consentement général dont nous parlons, en 1789 dans les élections aux États-généraux, en 1790 dans les fédérations provinciales,

[1] Esquiros, I, p. 398. Le point de vue providentiel, divin, est très marqué chez Esquiros ; c'est du J. de Maistre renversé.

[2] Voyez Esquiros : « Il existe une opinion qui m'est insupportable ; à en croire quelques historiens, une poignée de scélérats s'était alors emparée des destinées de la France... l'immense majorité de la population demeura étrangère au mouvement (II, 305). Je suis las d'entendre dire que la Convention a maîtrisé par la force les destinées du pays ; la puissance de la Convention a été toute morale. » (I, 75.)

[3] Voyez le récit du 10 août par Louis Blanc : « Cette canaille parut, c'était le peuple. C'était le peuple dans la plus large acception du mot... Les bourgeois y fraternisaient avec les ouvriers ; les départements, représentés par les fédérés, ne faisaient qu'un avec Paris. » (VII, 70.) De même Michelet : « Le 10 août, disons-le, fut un grand acte de la France ; elle périssait sans nul doute, si elle n'eût pas pris les Tuileries ;... la chose ne fut nullement exécutée, comme on l'a dit, par un ramas de populace, mais véritablement par le peuple. » (IV, 314).

[4] « On a dit que le procès et la mort de Louis avaient été l'ouvrage de la Convention. J'ai compulsé un grand nombre de documents, desquels il résulte que la mise en accusation du ci-devant roi était demandée de tous les points de la France. » Esquiros, II, 228. La belle chose que la critique historique de M. Esquiros !

[5] Michelet, VII. « Ce temps fut une dictature... Il est curieux de voir nos historiens robespierristes nous dire : Il y eut un grand mouvement. Paris faisait ceci, cela. Paris ne faisait rien ; Paris restait chez lui (préface). L'immense majorité voulait la révolution, mais ne la voulait pas assez. — Pour la faire vouloir vraiment et persévérer, il fallut organiser en pleine anarchie un gouvernement violent de minorité. C'est là le fond de 1793. » (P. 61). Sur cette « passivité » de la foule, voyez J. de Maistre, *Consid.*, p. 155.

Digitized by Google

en 1791 dans les jacqueries antinobiliaires et les persécutions anticléricales, en 1793 dans le départ pour les frontières, il a proclamé la justice des événements ; de là son antipathie mal dissimulée pour Robespierre et sa sympathie tiède pour la Gironde, ardente pour Danton.

Or, si, il y a cinquante ans, on pouvait croire, avec tous les historiens révolutionnaires d'alors, que la France suivait en masse la Convention ou la Législative, ou même la Constituante, et que les « fanatiques » et « les aristocrates » qui s'opposaient à l'Assemblée n'étaient qu'une infime minorité, de nos jours, après Michelet et Quinet, après Granier de Cassagnac et Mortimer-Ternaux [1], cela n'était plus possible. De là la nécessité pour les apologistes de la Révolution de trouver un criterium autre que celui de la souveraineté populaire et du suffrage universel. Ce criterium, on crut le trouver dans la doctrine positiviste : « La légitimité en politique, proclamèrent P. Laffitte et Robinet, ne dépend pas plus du nombre que de la naissance, de la souveraineté populaire que du droit divin des rois. Elle résulte de la conformité de la conduite de ceux qui gouvernent avec les lois naturelles des phénomènes sociaux, avec la force des choses ou l'ordre universel [2]. » Le criterium trouvé, il fallait, selon l'usage invétéré des révolutionnaires, l'incarner dans un homme : ce fut Danton. « Un esprit aussi fort que celui de Danton avait sans contredit l'instinct de cette légalité réelle et immuable quand il tournait la difficulté immense offerte par la légalité métaphysique qui prévalait alors, pour la subordonner à la force des choses, aux nécessités fondamentales de la situation complexe et vraiment terrible où il se trouvait comme homme d'état ! Là fut son mérite, là est sa gloire [3] ! » Comme on le voit, c'était

[1] G. de Cassagnac, III, 309, 123. Mortimer-Ternaux, V, 117.

[2] Page 59. Les chiffres renvoient au Procès des Dantonistes du docteur Robinet ; ce Procès est précédé d'une longue introduction sur la Révolution, « réduction, » dit M. Robinet, et mieux réédition du petit opuscule de P. Laffitte (*La Révolution*, 1881). C'est donc à ce dernier qu'il aurait fallu, en toute justice, renvoyer le lecteur.

[3] Robinet, *Procès des Dantonistes*, p. 60. D'après lui, tenir compte de la volonté du plus grand nombre, c'est le fait d'une « hallucination probablement incurable, puisque de nos jours, après l'effroyable exemple d'incapacité que donna le suffrage universel de 1851 en faveur de Napoléon III, on voit encore des personnes considérables nier au gouvernement le droit et le devoir de rectifier, par l'autorité dont il dispose, ces aberrations funestes. » *Idem*, p. 107.

Digitized by Google

avec de grands mots et de grandes prétentions scientifiques, c'était la très vieille théorie de la raison d'état et du salut public. Cette fameuse politique positiviste qui « consistait à réaliser les progrès indispensables et par conséquent légitimes en dépit de la légalité féodale et de la légalité révolutionnaire » se résolvait en fin de compte dans le « Suprema lex » de Cicéron et le « Beati possidentes » de Fréderic II. S'était-on assez moqué, dans l'école révolutionnaire surtout, de ce pauvre Thiers qui avait écrit son *Histoire de la Révolution* à ce point de vue si simple et si intelligible ? Lamartine avait-il assez fustigé [1], au nom de la morale, ce fatalisme, cette indifférence au fait accompli, cette approbation optimiste du cours des événements ? Voilà qu'après des montagnes de dissertations, on retombait au point de départ ; ce n'était plus même le serpent mystique qui se mord symboliquement la queue ; c'était le catoblépas stupide qui se mange les pattes sans s'en douter.

D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, si la théorie ne brille ni par la nouveauté, ni par le côté scientifique, ni par la largeur et l'élévation des idées, elle n'en est pas moins singulièrement favorable à la recherche de la vérité historique. Les hommes à principes sont toujours disposés, soit à plier rudement les faits à leur système, soit à les « solliciter doucement, » toujours à les défigurer ; la théorie de la raison d'état les laisse tels quels ; elle sépare nettement le côté philosophique de la partie narrative. Aussi Laffitte et Robinet reconnaissent-ils sans peine et l'infériorité numérique des révolutionnaires, et l'ignorance politique du peuple en 1789, et son antipathie pour les girondins et les montagnards [2]. Mais en revanche cette théorie présente un danger sérieux, danger qui avait déjà perdu Thiers, et qui devait perdre les positivistes : celui qui consiste à tout approuver. Dans ce système, tout fait, par cela seul qu'il est accompli, est juste, ou, si ce mot semble trop peu scientifique aux positivistes, a sa raison d'être. De là

[1] Lamartine, *Hist. des Girondins*, VI, 209-210.

[2] Le peuple « restait en réalité ce que l'avait fait l'ancien régime, ignorant surtout en politique, égoïste et fort éloigné du point de vue social (?), prêt à lécher bien longtemps encore la rude main qui le flagellait depuis tant de siècles, à renier et à frapper les grands citoyens qui, au prix de leur sang, venaient de lui enlever ses chaînes. » (P. 59.) « La majorité électorale étant rétrograde sous les girondins comme sous la Constituante, la laisser se prononcer librement en politique, et surtout concourir au gouvernement, c'était perdre la Révolution. » (P. 51.)

Digitized by Google

les approbations continuelles que Laffitte et Robinet, comme jadis Thiers [1], donnent au fait accompli, leurs explications plus ou moins ingénieuses mais toujours favorables à l'événement. Ainsi, on eut raison de violenter le peuple puisqu'il n'était pas révolutionnaire, on eut également raison de guillotiner Louis XVI : d'abord il était « coupable de trahison politique, voilà pour la légitimité de la poursuite et du verdict de condamnation; d'autre part, il était utile, indispensable de montrer que le nouveau gouvernement était réellement capable de se faire respecter, de briser le prestige théocratique et de le subordonner à l'intérêt social [2]. » De même pour les coups d'état qui suivirent: le 31 mai fut « légitime, » le 13 vendemiaire « indispensable. » Quant au régime de la Terreur « il était aussi indispensable qu'inévitable, dût-il verser dans le principal danger de son institution, l'exagération de son principe et de sa durée [3]. » Par cette seule phrase, Laffitte et Robinet se mettent au niveau des historiens les plus fanatiques et les plus sanguinaires de notre siècle, ils les dépassent même tous. Esquiros, le plus féroce, avait fini par dire : « Acceptons tout de ces hommes (les Conventionnels), moins le sang [4] ! » Villiaumé et Cabet sont dépassés eux aussi : « Jusqu'à la fin de 1793 (c'est-à-dire jusqu'au moment où les guillotineurs ont été guillotinés à leur tour) l'ensemble des individus frappés par le tribunal révolutionnaire était réellement coupable envers la patrie et la République. » Non seulement les deux positivistes proclament la justice de la Terreur, mais ils entreprennent même de démontrer que la Saint-Barthélemy ayant tué de trente-six à quarante mille personnes, la révocation de l'édit de Nantes en ayant exilé cinq cent mille, la chute de la Commune de 1871 en ayant fait périr trente mille, « au point de vue de l'économie du sang, tout l'avantage est donc encore et de beaucoup à la Révolution [5]. »

[1] Il y a pour Thiers une autre raison, c'est son goût pour les renseignements oraux des survivants de la Révolution. De là « une tendance naturelle à trouver des motifs à toutes les phases révolutionnaires, car les acteurs de ces diverses scènes tenaient nécessairement à motiver la scène où ils avaient joué un rôle. » A. Nettement, *Hist. de la litt. sous la Restauration*, II, 137.

[2] Robinet, *Procès des Dantonistes*, p. 50. « A ce point de vue, ajoute-t-il, aucune argutie de jurisprudence ou de légalité ne pouvait prévaloir contre la raison d'état. » Le fameux mot est lâché : raison d'état.

[3] Robinet, *Procès*, p. 64 ; sur le 31 mai, p. 56 ; sur vendémiaire, p. 58.

[4] Esquiros, *Hist. des Montagnards*, II, 471.

[5] Robinet, p. 53, note 2. Ceci se rapporte aux seuls massacres de sep-

Digitized by Google

Ce ne sont pas seulement des erreurs de jugement que l'on rencontre dans la théorie positiviste de la Révolution. Il y a beaucoup d'inexactitudes de détail, et même, ce que la rigidité de la théorie semblerait devoir exclure totalement, des contradictions ; non seulement de simples étourderies, d'ailleurs choquantes dans un ouvrage si travaillé [1], mais encore de vraies antinomies ; c'est ainsi qu'après avoir déclaré, ce qui est d'ailleurs conforme à la doctrine positiviste, au fond favorable à l'aristocratie, qu'en 1789 « la solution aurait consisté en l'avènement d'un roi qui aurait transformé la dictature rétrograde des Louis XIV et des Louis XV en une dictature progressive, c'est-à-dire en une présidence républicaine caractérisée par l'institution de l'hérédité sociocratique, » l'auteur se déjuge plus loin ; de même il blâme la suppression du christianisme par la Commune, après y avoir vu « une aspiration à la rénovation universelle, une mesure éminemment propice à la réorganisation ultérieure [2]. »

Quant aux personnages historiques, on peut deviner sans peine les appréciations que portent sur eux les disciples d'Auguste Comte. Danton, sur lequel nous allons revenir, Danton est tout, et la Convention n'est quelque chose que parce qu'elle a obéi à Danton [3]. En revanche, Robespierre est un caractère médiocre, un tempérament sanguinaire, bref un gredin à peine comparable à Napoléon Ier (c'est, paraît-il, la suprême

tembre ; mais plus loin (p. 62) il dit que, « quant aux procédés d'extermination, la Terreur s'est montrée... infiniment plus humaine et réservée que la monarchie agissant en semblable cas. » Quant aux chiffres précités des victimes de la Saint-Barthélemy, etc., je n'ai pas besoin de rappeler qu'il faut les réduire très fortement pour arriver au chiffre probable.

[1] Ainsi (p. 30) il dit que Marie-Antoinette coopéra à la chute de Turgot, et il cite en note un passage de sa correspondance (lettre soixante-seizième à Marie-Thérèse, Köhler), qui tendrait à prouver le contraire. — Il trouve dans la Législative des hommes « plus fermes » que dans la Constituante (p. 39), et il vient de dire que « sans l'insurrection de la capitale, elle (la Législative) n'aurait jamais consenti à la déchéance du roi. »

[2] Robinet, p. 28, 78 ; p. 80 et 85.

[3] « Danton, un politique de la famille d'Henri IV, de Richelieu, de Turgot, un des plus grands noms de la France » (p. 65). Il avait le coup-d'œil qui n'appartient qu'au génie » (p. 61). Il y avait en lui « la relativité d'un esprit aussi dégagé que possible de l'absolu métaphysique et ne prétendant aucunement dans une transition pareille à créer de toutes pièces des institutions éternelles, comme le vulgaire des faiseurs de constitution, mais à trouver la forme la plus efficace de gouvernement pouvant convenir à la situation » (p. 63).

Digitized by Google

injure dans l'école positiviste). Quant aux girondins, ils sont absolument sacrifiés [1]. Il est curieux à ce propos de voir avec quelle facilité on les rapproche ou on les sépare de Danton ; Lanfrey, d'accord en cela avec tous les historiens révolutionnaires, royalistes ou impartiaux, les avait tous unis dans une affection commune, en déclarant « qu'au fond Danton ne différait guère des girondins que par des dissentiments de politique active très secondaires si on les rapproche de ceux qui le séparaient de Robespierre et Saint-Just [2]. » Au contraire, Laffitte et Robinet, suivant l'exemple jusqu'alors unique de Carlyle, les séparent nettement : « Aucun parti ne différa davantage en principe et en action de celui de la Gironde que celui de Danton, parti du gouvernement de la France par Paris et de la subordination des théories aux résultats, de l'effacement de la bigoterie et des superstitions démocratiques devant le triomphe effectif de la République et de la défense nationale. » Ils en veulent surtout aux Roland, ces personnages capables et à influence néfaste, « que leur incurable envie et leur antipathie invincible pour toutes les supériorités qui refusaient de se subordonner à eux-mêmes ou à leurs coteries jetèrent dans l'intrigue criminelle [3]. » Naturellement, s'ils récusent les girondins, ils repoussent encore plus les « très dangereux » feuillants de la Constituante [4]. Ajoutez à ces divers points, un violent mépris (c'est l'usage) pour les historiens adverses [5], des bouffées d'encens à l'adresse de Cambon, « qu'il n'est pas excessif de qualifier d'illustre, » du « grand » Carnot, voire même de Barbès, « le plus pur et le plus dévoué des républicains, » des frémissements

[1] « Robespierre a égalé Napoléon (comme terroriste) » (p. 105). Sur les girondins, p. 55-56.

[2] Lanfrey, *Essai sur la Révol. française*, p. 336.

[3] Robinet, *Procès*, p. 56 ; sur les Roland, p. 55.

[4] Robinet, *idem*, p. 39. D'après Aug. Comte, dont nous saisissons l'occasion de citer un fragment, pendant la Constituante « un irrationnel esprit réglementaire obtenait une extension plus arbitraire et conduisait à de plus complètes déceptions sur l'éternelle durée des institutions les moins stables... Suivant notre théorie historique, en vertu de l'entière condensation antérieure de divers éléments du régime ancien autour de la royauté, il est clair que l'effort primordial de la révolution française pour quitter irrévocablement l'ancienne organisation devait nécessairement consister dans la lutte directe de la puissance populaire contre le pouvoir royal. » *Syst. de phil. positive*, VI, cité p. 34. La belle chose que la clarté !

[5] Le « venimeux » Buchez; ...Quinet, « le culte de l'ingratitude en histoire » (p. 69).

Digitized by Google

d'horreur au souvenir « de la meurtrière réaction de l'an III » et des « abominables excès de la Terreur blanche en 1815, qui laissent loin derrière (eux) les déportements robespierristes de 1794 [1], » et enfin une vénération constante, absolue envers Danton, et vous aurez un croquis sommaire mais pourtant ressemblant des historiens positivistes de la Révolution française.

Toute cette théorie est plutôt l'œuvre d'Auguste Comte et de P. Laffitte; ce qui appartient plus en propre au docteur Robinet (en tenant compte de la part, très considérable, qui revient à M. A. Bougeart) ce sont les travaux sur Danton. Que l'on en adopte ou non les conclusions, il ne faut pas moins rendre hommage à leur érudition et à leur conscience ; ils sont probablement pour beaucoup dans cette sorte d'atmosphère sympathique qui baigne encore aujourd'hui la figure de Danton, et la préserve des justes outrages infligés aux autres géants de 1793. D'ailleurs, disons-le tout d'abord, ces travaux ne nous ont nullement convaincu de la blancheur immaculée de Danton; parfois même l'apologie est à nos yeux une charge accablante: par exemple nous ne considérerons jamais le vote de la mort du roi ou des girondins que comme une cruauté et une lâcheté. Sur certains autres points, le zèle des écrivains dantonistes va trop loin : la trivialité habituelle du langage de Danton est établie par trop de témoignages pour qu'il soit possible de la nier, surtout en s'appuyant sur de simples probabilités [2]. (Heureux encore s'il n'y avait à lui reprocher qu'un langage trivial !) La discussion relative aux massacres de septembre est confuse et insignifiante; dire que « le massacre de Versailles fut comme tous ceux du même genre le résultat de l'effervescence populaire et de la fureur qu'excitait partout à ce moment la présence des agents royalistes, sans qu'il ait été besoin pour le produire d'aucune combinaison secrète, ni surtout d'aucun ordre émané des auto-

[1] Robinet, p. 68, 97, 100.

[2] « Non seulement aucune de ses harangues ne fournit d'indices de cette grossièreté, mais la sollicitude délicate qu'il témoigna toujours à la Convention pour qu'elle gardât sa dignité » prouve le contraire. (*Danton, mémoire sur sa vie privée,* par Robinet, p. 39.) La première assertion est bien téméraire ; quant au second argument, relatif au fameux décret « qu'on n'entendrait plus à la barre de la Convention que la raison en prose, » il ne prouve rien ici ni pour ni contre.

Digitized by Google

rités parisiennes, » c'est résoudre la question par la question, et surtout se laisser aveugler par ses préventions; de ce que Danton a sauvé Duport et Roland, s'en suit-il qu'il n'ait pas eu la main dans les massacres, et est-ce un argument sérieux à invoquer ici que « la répulsion de Danton pour ces fatales journées, restée traditionnelle dans sa famille [1] ? ».

Le point le plus délicat et le plus discuté est la vénalité de Danton; jusqu'à l'apparition du livre de M. A. Bougeart, cette vénalité était unanimement admise; M. Bougeart détermina une réaction sur ce point en démontrant [2] que le remboursement de la charge d'avocat de Danton en 1790, au lieu de lui faire gagner quatre-vingt-dix mille francs, comme le prétendait La Fayette qui voyait dans ce gain un cadeau de la cour, lui avait plutôt fait perdre dix mille francs. C'est là une découverte intéressante, mais, à notre sens, elle ne suffit pas à faire écarter le chef de vénalité. Il y a trop de témoins à charge. Que B. de Moleville se soit souvent trompé dans ses *Mémoires*, c'est possible; mais est-il juste d'écarter ici son témoignage parce qu'on le suppose mensonger? Croit-on qu'en injuriant Mirabeau, on atténue la gravité de ses confidences au comte de la Mark [3] ? N'est-il pas trop commode de repousser le témoignage de Brissot et celui de Mme Roland comme girondins et menteurs? Et quant à La Fayette, que l'on a accusé de calomnie, ne vaut-il pas mieux croire qu'il a fait simplement erreur? Au cours de ses *Mémoires*, il se borne à dire que Danton était vendu à la cour. Voilà ce qu'il faut retenir. Ce ne fut que bien plus tard sans doute que, repassant ces événements, il crut trouver dans le remboursement de la charge d'avocat au conseil du roi une preuve de cette vénalité, sans voir ce qu'elle aurait eu à cette époque d'insolite et de compromettant pour Danton; il ajouta une note en ce sens à ses *Mémoires* et s'ingénia à présenter le fait sous les apparences les plus plausibles; mais, remarquons-le, il est le seul à parler de ce remboursement de charge; les autres se bornent

[1] *Danton*, par Robinet, p. 128. « Parmi les contemporains, aucun ne le signale comme y ayant eu un rôle spécial ou une influence générale. » P. 133. L'assertion est ici plus que téméraire.

[2] *Danton*, par A. Bougeart, p. 391-396.

[3] « Observons que le comte de Mirabeau, qui était peut-être l'intrigant le plus besogneux, le personnage le plus immoral et le plus taré de cette époque, se trouvait tout particulièrement porté, par nature et par nécessité de situation, à calomnier tous ceux avec qui il entrait en relation politique. » Robinet, *Danton*, p. 81.

Digitized by Google

à dire que Danton reçut de l'argent de la cour, et parmi ces témoins s'en trouvent deux, Mirabeau et Moleville, au courant mieux que personne de ces marchés, et un troisième, Brissot, qui a vu de ses yeux le reçu. Voilà ce que n'ont réfuté ni M. A. Bougeart ni le docteur Robinet; ils ont déplacé la question, ils ne l'ont pas résolue [1].

Il nous resterait beaucoup de noms à citer, beaucoup d'ouvrages à analyser si nous voulions présenter un tableau même sommaire des productions historiques de l'école révolutionnaire; mais, nous l'avons déjà dit, nous ne visons nullement au complet d'un catalogue de librairie; nous avons voulu seulement caractériser en quelques pages les divers groûpes des historiens révolutionnaires; or, ce que nous venons de dire est, croyons-nous, suffisant pour cela. Nous parcourrions la longue série de toutes les histoires, monographies et biographies girondines ou montagnardes, que nous aurions à relever les mêmes erreurs, à souligner les mêmes passages, à noter les mêmes inexactitudes. L'*Histoire de la Révolution* de M. Carnot rappelle celle de M. Henri Martin [2], comme l'apologie de Danton par Robinet fait penser à l'apologie de Marat par Bougeart. Et cela est vrai de tous les historiens de la secte, quel que soit d'ailleurs leur talent respectif. Cela est vrai des études travaillées et sérieuses du colonel Iung sur Dubois-Crancé comme des dithyrambes non moins travaillés mais presque grotesques de M. Bougeart sur l'*Ami du peuple* [3]; cela est vrai également des *scriptores*

[1] Voyez sur ceci : La Fayette, I, 467, 471; *Correspondance de Mirabeau et La Mark*, III, 82; B. de Moleville, I, 354, II, 388; Brissot, IV, 193; Mme Roland, Rœderer, Saint-Just, Robespierre, Garat, Miot de Melito, etc. M. Taine (*la Révolution*, II, 258, note 2) a résumé en quelques lignes précises l'etat de la question; il se prononce pour la vénalité. M. Emile Bos (*les Avocats au Conseil du roi*, p. 517) s'est prononcé dans le même sens, après complète discussion.

[2] Elle lui est cependant supérieure, soit par le fond, soit par la forme; l'auteur y a fondu son article de la *Revue indépendante* mentionné plus haut (p. 2, note 1), ce qui donne à l'ouvrage une physionomie plus originale. D'ailleurs ce n'est qu'un manuel sans nulle prétention scientifique, nous le croyons du moins; les récentes publications historiques lui ôtent à peu près toute valeur.

[3] Sur le *Dubois-Crancé* de M. Yung, on peut consulter le récent article de M. Duruy (*Revue des Deux-Mondes*, janv. 1886). Le *Marat* de M. Bougeart est comparable, comme hagiologie, au *Robespierre* de M. Hamel. C'est une réponse en deux volumes au portrait du héros, tracé par Michelet, que l'auteur poursuit avec une ténacité rageuse.

Digitized by Google

minores de l'école révolutionnaire, des lundistes et des samedistes (car, hélas, l'histoire aussi a maintenant son feuilleton) de MM. G. Avenel, M. Pellet,[1] et de leurs chroniques au style léger, si l'on veut, mais au fond bien plus léger encore.

IV

Malgré tout, ce n'est pas sans regret que nous quittons ces hoplites et ces peltastes de l'armée révolutionnaire, car nous avions avec eux de nombreuses raisons de batailler. Avec les véritables historiens et érudits, nous nous trouvons réduits malgré nous à des approbations et à des énumérations continuelles. Encore faisons-nous un choix, ici aussi ; nous devons, par exemple, sous peine d'encombrer à l'excès ces pages, passer sous silence les biographes, les publicistes spéciaux et les nombreux auteurs de monographies locales, dont les travaux sont pourtant si utiles, si nécessaires même à l'historien; nous nous contenterons de cinq ou six noms des plus connus ou des plus dignes de l'être.

Parmi ces historiens qu'il nous est impossible de taire, citons-en tout d'abord trois qui se sont occupés de divers points de la période révolutionnaire : MM. Camille Rousset, Edmond Biré et Wallon. Chacun d'eux a rempli le but qu'il s'était imposé dans l'œuvre de reconstitution historique. M. C. Rousset, pour sa part, a renversé une des légendes les plus enracinées et malheureusement les plus consolantes et les plus glorieuses de l'histoire de la révolution, celle qui attribuait aux volontaires, aux paysans en sabots les grandes victoires de l'époque. C'est presque avec regret que l'on se rend à ses conclusions accablantes : que les volontaires de 1792 n'ont contribué qu'aux défaites, et que les victoires sont dues uniquement aux vieilles troupes de ligne réorganisées par M. de Saint-Germain ; et cependant, l'auteur faisait alors un acte de haut patriotisme,

[1] G. Avenel, *la Vraie Marie-Antoinette*, 1876 ; *Lundis révolutionnaires*, 1871-74. M. Pellet, *Variétés révolutionnaires*, 1885. M. G. Avenel est le moins mauvais des deux. Félicitons-le en passant de ne pas s'être laissé aller à d'infâmes insinuations sur le compte de Marie-Antoinette, comme l'avait fait Michelet, V. 91-92, 97. D'ailleurs, il la déclare « foncièrement vicieuse, incorrigible, antifrançaise et sans moralité. » P. 96 et 117.

Digitized by Google

et si son livre avait été écrit et popularisé plus tôt, peut-être nous aurait-il épargné bien des désastres [1].

L'ouvrage de M. Wallon sur le tribunal révolutionnaire de Paris est moins original que le précédent. Déjà MM. Berriat-Saint-Prix et Campardon avaient étudié le jeu de cette infernale machine de la Terreur, de ce sombre engin de destruction qui avait manqué broyer entièrement et détruire à jamais la France; le premier avait patiemment démonté tous les rouages secondaires qui transmettaient au loin la force développée par le principe moteur ; le second s'était attaché de préférence à ce rouage central, le plus meurtrier de tous. Mais il restait à éclaircir quelques points de détail, à supputer plus rigoureusement les frais d'entretien, à rattacher plus étroitement cette pièce centrale aux autres rouages accessoires dont on l'avait trop abstraite. Ce fut l'œuvre de M. Wallon [2], qui s'en acquitta avec la sûreté d'érudition et la haute impartialité qui lui sont ordinaires.

La *Légende des girondins* de M. Edmond Biré n'est pas non plus une œuvre absolument originale, en ce sens que Granier de Cassagnac avait déjà renversé les idoles girondines et les avait montrées aussi sanglantes et aussi coupables que les idoles montagnardes. Ce n'en est pas moins un des ouvrages d'histoire les plus remarquables de ces dernières années, et aussi un des plus opportuns, car la bienveillance de Mortimer-Ternaux et de Barante avaient laissé aux girondins un reflet de grandeur et de vertu qu'il était urgent de dissiper. D'ailleurs ce n'est plus, comme chez Granier de Cassagnac, une étude sur un point spécial de leur carrière politique, c'est une histoire générale de leur vie ; nulle part leur incapacité, leurs condescendances criminelles pour leurs alliés de la veille et leurs faiblesses honteuses pour leurs ennemis du lendemain, ne sont démontrées

[1] L'auteur semble en avoir eu le pressentiment : « Il y a depuis tantôt quatre-vingts ans une légende des volontaires. Non seulement cette légende a faussé l'histoire, mais elle trouble encore aujourd'hui la question, si importante et si débattue, du système d'organisation militaire qui convient le mieux à la France. » C. Rousset, *Les volontaires de 1792*, Avant-propos.

[2] « J'ai voulu, dit-il lui-même, rattacher plus étroitement l'histoire du tribunal (révolutionnaire) au mouvement de la Révolution dont il est l'instrument, en montrant les développements qu'il reçoit de ses progrès et le dénouement qu'il donna à ses crises. » Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, 1881, préface, p. XII. Le même auteur vient de publier tout récemment un ouvrage en deux volumes sur la Révolution du 31 mai et ses conséquences.

Digitized by Google

d'une façon plus irréfutable ; l'érudition historique, l'exactitude minutieuse y est poussée à un point que l'on pourrait trouver excessif s'il ne s'agissait pas de matières aussi graves, où un document, une date, un mot suffisent parfois à changer la physionomie de tout un côté de l'histoire. Désormais la légende girondine, « ce scandale [1], » a vécu.

La dernière courtine de la grande Légende révolutionnaire venait de s'écrouler sous les coups de bélier de M. Edmond Biré. Plus rien ne s'opposait à ce qu'un grand historien parût, qui couronnât dignement l'œuvre de réédification historique entreprise par l'école critique, en généralisant toutes ses études et en présentant à la fois à l'élite lettrée et à la masse du public le résultat de ses efforts persévérants pendant près d'un demi siècle. Ce grand historien, heureusement, ne fit pas défaut à la France ; ce fut M. H. Taine, et son admirable ouvrage, *les Origines de la France contemporaine*, vint éclater comme un coup de tonnerre aux oreilles de ceux qui n'avaient pas suivi attentivement la croisade des historiens anti-jacobins et qui vivaient encore sur les périodes vieillies de Lamartine et de Michelet. C'est là, on peut l'affirmer, un des monuments littéraires que notre siècle transmettra aux âges suivants ; en tout cas, et quel que soit son sort dans l'avenir, il aura eu la gloire de marquer une phase nouvelle dans l'histoire de la Révolution, et d'avoir profondément imprimé sa marque sur tous les historiens et même sur tous les esprits de son époque.

Le premier volume des *Origines* est consacré à l'ancien régime. Ce livre venait à son heure ; jusqu'à nos jours, l'ancien régime était resté presque inconnu : en dehors du beau livre de Tocqueville, malheureusement incomplet, on n'avait que les rapsodies de Michelet et de Quinet[2]. C'est tout récemment, avec

[1] E. Biré, *la Légende des girondins*, dans le *Correspondant*, juillet 1880, p. 237.

[2] « Du prêtre au roi, de l'inquisition à la Bastille, le chemin est direct, mais long. Sainte, sainte Révolution, que vous tardez à venir ! Moi qui vous attendais depuis mille ans sur le sillon du moyen âge, quoi, je vous attends encore ? Oh ! que le temps va lentement, etc. » Michelet, I, 127. Ça continue ainsi pendant trois pages et ça recommence page 313. — De même Quinet : « J'ai eu longtemps la pensée d'écrire une histoire de l'ancienne France pour le peuple ; j'y ai renoncé, convaincu que la chose est impossible, à moins de remplir son esprit de colères et de ressentiments... Qu'importe au peuple, une histoire où il ne paraît jamais ?... On jeta la monarchie au vent, et pour la première fois la France apparut. » *La Révolution*, I, 63, 287.

Digitized by Google

MM. Taine, Babeau, de Lavergne et l'école de Le Play que le goût des études relatives à cette époque s'est développé. Il est possible que *l'Ancien régime* soit des quatre volumes de M. Taine celui dont la composition littéraire est la plus parfaite [1] ; mais, tout en reconnaissant les puissantes qualités de l'auteur, il nous faut bien reconnaître d'abord qu'il est, lui aussi, incomplet (sans doute à dessein), et en outre qu'il est discutable sur certains points. Ne parlons pas ici des idées de l'auteur sur la philosophie de Condillac ; restons sur le terrain historique ; reportons-nous notamment à ces pages où l'auteur, qui vient de nous dépeindre avec une richesse de couleurs étonnante ce prodigieux *high-life* de l'ancien régime, ce peuple de seigneurs et de prélats si brillant, si splendide, si exquisément délicat, déchire tout à coup le voile qui sépare les salons du reste du monde, et montre le peuple des campagnes, le troupeau des « animaux farouches, mâles et femelles, noirs, livides et tout brûlés du soleil [2] » qui halètent, accablés par les impôts, ruinés par les droits seigneuriaux, brutalisés par les agents du fisc et mourant par milliers et quelquefois par millions. Le tableau peint dans la manière énergique du maître est véritablement navrant ; il est même si noir que l'on se demande tout d'abord si l'auteur ne s'est pas inconsciemment complu dans une antithèse dramatique, et s'il n'a pas, pour mieux faire ressortir les habits dorés des courtisans, exagéré l'horreur des haillons populaires.

A cette demande, un des historiens les plus remarquables de notre temps, M. Albert Babeau s'est chargé de répondre, et par son exemple on a vu une fois de plus que le talent pouvait parfois l'emporter sur le génie, et qu'un esprit trop puissant et trop rigoureux était, comme une imagination trop vive, un embarras plutôt qu'une aide dans les minutieuses recherches d'histoire. Ce n'était pas, en effet, une œuvre facile que d'arriver à

[1] C'est l'avis de M. Brunetière (*Revue des Deux-Mondes*, sept. 1885). Ses appréciations sur M. Taine sont curieuses ; on y sent, nous semble-t-il, l'homme qui s'est déjà fait une idée sur la Révolution et qui se refuse à en changer. Quelques-unes de ses critiques (être incomplet au sujet de l'œuvre de la Constituante, avoir trop séparé le terrorisme de l'invasion) sont justes ; les autres, non. D'ailleurs, au point de vue littéraire, l'article est un des moins bons de M. Brunetière. Il reproche justement à M. Taine de la confusion ; le prévenu a déteint sur le juge.

[2] Expressions de La Bruyère cité par Taine, *L'Ancien régime*, p. 429 et suiv.

Digitized by Google

une appréciation exacte de cet ancien régime pourtant si peu éloigné de nous. Sans parler des déclamations hostiles ou non qui ont tant contribué à altérer sa vraie physionomie, on se trouve ici en présence de difficultés d'un ordre spécial ; l'embarras, en ce sujet, ne provient pas de l'absence de documents, mais au contraire de leur multiplicité, et surtout de leur diversité [1]. Que l'on veuille peindre la misère ou décrire le bonheur du peuple à la veille de 1789, on n'a qu'à choisir ; on choquera Voltaire contre La Bruyère, Rigby contre Saint-Simon, Walpole contre Massillon, Arthur Young contre lui-même. Pour faire la part aux deux opinions et soupeser impartialement le pour et le contre, il fallait beaucoup d'érudition, beaucoup de finesse et beaucoup de bon sens. M. A. Babeau avait heureusement toutes ces qualités [2].

Avec lui, plus d'imaginations, plus de tirades déclamatoires, pas même de récriminations (ce qui est rare) contre ceux de ses devanciers qui n'ont pas pensé comme lui ; il les excuse au contraire [3]. Ce n'est pas une plaidoirie ou un réquisitoire qu'il fait, c'est une enquête précise, minutieuse, complète, basée surtout sur des documents d'archives, car en ces matières ce n'est pas assez de recourir aux renseignements officiels : comme le fait remarquer finement M. A. Babeau, l'homme du peuple, au XVIIIe siècle, ressemble toujours un peu à ce paysan dont parle Jean-Jacques, qui n'avait rien à lui donner à manger, et pourtant trouvait au fond de sa cachette des aliments suffisants quand il voyait n'avoir pas affaire à un gabelou [4]. Sans doute, il ne faut

[1] Voyez un très bon article de M. Brunetière à ce sujet. *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1883.

[2] Nous nous en voudrions de ne pas citer au moins ici les travaux des disciples de M. Le Play, les monographies des *Ouvriers des deux mondes*, et surtout Ch. de Ribbe, *Les familles et la société en France avant la Révolution*, 1873.

[3] « La santé se décrit mal parce qu'elle ne se sent pas comme la maladie, parce qu'elle est l'état normal et qu'il semble superflu d'en exposer les symptômes : de là tant d'historiens qui n'ont présenté que les crimes, les guerres, les pestes et les disettes, et qui en ne parlant que des maux, ont fait croire que les maux seuls existaient.» A. Babeau, *La ville sous l'ancien régime*, introd., p. 5.

[4] « Si l'on réfléchit que ces statistiques étaient demandées pour faire la répartition des impôts entre les villages on comprendra que les habitants, pour en être déchargés, aient exagéré l'état de gêne peut-être réelle où ils se trouvaient.... Il faut se défier des plaintes contenues dans les cahiers des Etats généraux. Les paysans à qui l'on a demandé de rédiger leurs doléances ne s'en sont pas fait faute ; ils ont cherché tous leurs griefs, ils ont

Digitized by Google

rien exagérer sur ce point, et nous devons prendre garde, comme l'ivrogne à cheval de Luther, de ne pas tomber d'un côté en voulant nous relever de l'autre ; il est bien certain qu'au siècle dernier le bien-être matériel était moins développé que de nos jours ; dans les campagnes en particulier, la différence, moins grande que ce que l'on a dit parfois, est pourtant sensible, et le progrès a été réel [1]. Le seul fait de la vapeur employée comme force motrice, par exemple, en raccourcissant les distances et en permettant de jeter en quelques semaines une quantité considérable de blé sur un point donné, a rendu impossibles les disettes comme on en avait vu trop souvent au siècle dernier, comme on en vit malheureusement une, justement en 1788-1789 ; le paysan, à cette époque, ressemblait trop, suivant l'expression de M. Taine, à un homme qui marche enfoncé dans l'eau jusqu'aux épaules : à la moindre crue, à la plus petite fondrière, il court risque de se noyer [2].

D'ailleurs, nous avons sur ce point un témoin qui ne trompe pas, l'oscillation de la population ; en 1788, la décadence causée par les fautes de Louis XIV et de Louis XV était enrayée depuis longtemps ; la dépopulation avait commencé en 1672 ; en 1698, la France ne renfermait que dix-neuf millions d'habitants, sous le régent que seize; mais cette baisse rapide se ralentit peu à peu, puis s'arrête : la population reste quelques années stationnaire ; puis, à partir de 1753, le mouvement ascensionnel commence et s'accroît dans des proportions presque mathématiques ; en 1789, la population était de vingt-cinq millions d'habitants. Sans doute les impôts étaient lourds ; les douze cents millions qu'il avait fallu emprunter pour la guerre d'Amérique [3] se résolvaient en une aggravation de charges pour les classes inférieures ; sans doute encore, les dernières récoltes avaient été mauvaises, et les étrangers qui parcouraient alors la France pouvaient voir les choses sous un jour défavorable. Mais il n'en est pas moins

étalé tous leurs maux, ils ont mis en relief toutes leurs misères. » A. Babeau, *Le Village* p. 363-365. Comparez *La vie rurale dans l'ancienne France*, par le même, p. 121.

[1] Peut-être M. A. Babeau appuie-t-il un peu sur son idée quand il dit : « Au XVIIIe siècle, les petites propriétés étaient aussi nombreuses que de nos jours... Les maisons étaient à peu près analogues à celles des paysans de nos jours ; il en était de même de leur mobilier. » *Le Village*, p. 368.

[2] Taine, *L'Ancien régime*, p. 440.

[3] M. de Lavergne voit dans cet emprunt la principale, presque l'unique cause de la Révolution (*Les Assemblées provinciales*).

Digitized by Google

vrai que la situation était moins sombre qu'on ne l'a cru ; sur ce point, la rigueur scientifique de M. Taine a trop facilement dégénéré en rigidité.

Ce qu'on peut dire aussi, en guise de consolation, c'est que si la France connaissait parfois la misère, elle la connaissait encore moins souvent que les nations voisines. Le régime féodal était moins dur que partout ailleurs, sauf en Angleterre [1] ; au point de vue du bien-être et de l'exploitation agricole, la France était bien supérieure à toute l'Europe continentale : les écrits des voyageurs ne laissent aucun doute à cet égard [2]. Les historiens qui ne se sont occupés que de la cour, du gouvernement, se sont laissé prendre aux apparences [3] : « la France ressemblait à un fruit dont le cœur est resté sain, tandis que l'enveloppe est rongée par un mal extérieur [4]. » Le pays surtout était uni ; on s'aimait ; « les classes, malgré la hiérarchie qui existait entre elles, étaient moins divisées que de nos jours [5]. » On était plus gai ; on avait moins de soucis, moins d'ambition, moins de besoins [6]. D'ailleurs, sous le règne de Louis XVI, un souffle d'espérance commune animait tous les membres de ce grand corps ; on marchait, la main dans la main, vers un but que la masse du pays ne distinguait que confusément encore, mais que les hautes intelligences apercevaient avec netteté et que tous sans exception désiraient : « on se sentait porté vers des horizons nouveaux où les réalités se mêlaient aux mirages sans qu'aucune déception n'en eût encore terni l'éclat [7]. » La liberté communale [8] faisait flo-

[1] Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, 1856.

[2] Voyez les impressions du docteur Rigby en traversant la Catalogne au sortir du Roussillon ou le pays de Clèves et la Hollande au sortir de nos provinces du nord. Voyez les fréquentes comparaisons que fait A. Young entre les pays qu'il traverse et les plus riches provinces anglaises. Le témoignage de Voltaire aussi n'est pas sans valeur; il avait beaucoup voyagé et quand il disait : « Voyagez, Messieurs, et vous verrez si vous serez ailleurs mieux nourris, mieux habillés, mieux abreuvés et mieux voiturés, » il devait reproduire la vérité.

[3] Ainsi M. A. Sorel, *l'Europe et la Révolution française*, 1885, I, 92 et *passim*. Cela explique les différences si considérables que présentent les jugements des historiens proprement dits qui sont restés au point de vue politique, et ceux des sociologues ou des économistes qui ont surtout étudié dans l'Ancien régime sa constitution sociale.

[4] A. Babeau, *la Vie rurale dans l'ancienne France*, p. 341.

[5] A. Babeau, *la Ville sous l'ancien régime*, II, p. 178.

[6] A. Babeau, *le Village*, p. 372 ; *la Ville*, II, p. 179.

[7] A. Babeau, *la Vie rurale*, p. 125.

[8] Le mot peut sembler trop fort. Voyez cependant A. Babeau, *le Village*, p. 377.

Digitized by Google

rir les villes ; si les campagnes de la France étaient moins riches que celles de l'Angleterre, ses cités l'emportaient sur celles de sa rivale ; Bordeaux en 1788 était plus riche et plus peuplé que Liverpool. Partout, principalement dans les pays d'états, les travaux publics étaient poussés activement. Le commerce extérieur venait de doubler en moins de quinze ans ; il était monté de cinq cents millions à un milliard. Nos colonies étaient aussi florissantes que les colonies anglaises ; c'était « l'émigration riche » et non « l'émigration pauvre » qui les peuplait [1]. En résumé, et toutes les pièces du dossier bien étudiées, la situation de la France était prospère, et il n'y avait qu'à laisser le pays continuer sans soubresaut sa renaissance, pour qu'il arrivât au degré matériel qu'il n'a acquis de nos jours qu'au prix de convulsions terribles et d'un affaissement politique trop profond : « La plupart des progrès qui se sont développés de nos jours, dirons-nous avec M. A. Babeau, avaient été préparés au XVIIIe siècle ; même sans la Révolution, le temps eût nécessairement fait germer les semences qu'il avait jetées [2]. »

Nous nous sommes quelque peu étendu sur cette question à cause de sa gravité d'abord, car de la réponse qu'on lui donne dépend la solution sur la nécessité ou la contingence de la Révolution, et aussi à cause des couleurs trop sombres qu'a broyées M. Taine pour peindre cette époque. D'ailleurs les travaux de M. Babeau, postérieurs aux siens, semblent l'avoir convaincu, car il a montré plus de bienveillance pour l'Ancien Régime dans son quatrième volume [3]. On a voulu voir une contradiction dans ce qui n'est qu'une simple correction. Pour achever ce que nous avons à dire sur cette époque, nous n'avons plus qu'à citer quelques ouvrages. Les études locales de M. de Calonne et de l'abbé Mathieu doivent être au moins mentionnées [4]. M. Albert Duruy et l'abbé Allain ont étudié l'instruction publique sous l'Ancien Régime de la Révolution [5] ; ici aussi, il a fallu une enquête mi-

[1] Voyez Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*. Sur le sens d'émigration pauvre et émigration riche, voyez Le Play, *La réforme sociale*, chap. XXXIX. Cf. L. de Lavergne, *Introduction à l'économie rurale de l'ancienne France*.

[2] A. Babeau, *La ville sous l'ancien régime*. Dans le même sens G. de Molinari, *L'évolution politique et la Révolution*, 1884, p. 271-278.

[3] Taine, *La Révolution*, III, 398-439.

[4] A. de Calonne, *La vie agricole sous l'ancien régime, Picardie et Artois*, 1883 ; — l'abbé Mathieu, *L'ancien régime en Loraine*.

[5] A. Duruy, *L'instruction publique et la Révolution*, 1882 ; — l'abbé Allain,

Digitized by Google

nutieuse, car on avait à lutter non seulement contre les préjugés de nos jours, mais contre l'attaque des philosophes de l'*Encyclopédie* au sujet de l'éducation des jésuites, attaques qui fournissaient sur ce point à la légende l'apparence de rigueur scientifique dont elle avait trop souvent manqué. Grâce à ces travaux, aujourd'hui « on peut bien se permettre de penser que la France ne croupissait pas absolument dans les ténèbres avant 1789 [1]. »

Enfin l'épisode le plus important pour nous du règne de Louis XIV, les Assemblées provinciales, a été étudié par M. Léonce de Lavergne « avec autant de sagacité libérale que d'impartialité historique [2]. » L'étendue de son érudition donne le plus grand poids à son opinion sur la Révolution : « J'avais eu surtout pour but, dit-il en parlant de sa première édition, de démontrer la folie de l'esprit révolutionnaire, et la possibilité d'accomplir sans troubles et sans secousses les plus grands progrès [3]. »

Avec le second volume des *Origines de la France contemporaine*, nous entrons de plain pied dans l'histoire de la Révolution. Ici ce qui frappe tout d'abord, c'est la multitude des faits, le touffu du détail ; les petits événements, les faits locaux, les citations fourmillent au point d'éblouir et de fatiguer le lecteur. Mais c'est grâce à cela que dans ce récit, le cinq-centième peut-être qui ait été fait de la Révolution française, M. Taine a su être « inventeur ; » il a été en effet d'une originalité flagrante ; il a lu tous ses devanciers, et cependant son livre ne ressemble à aucun des leurs [4]; il a renouvelé de fond en comble une matière que l'on aurait pu croire épuisée, ou tout au moins profondément

L'instruction primaire en France ; — A. Babeau, *L'école de village pendant la Révolution*. Voyez aussi les études locales de MM. Robillard de Beaurepaire, de Charmasse, Tartière, de Resbecq, comte Serrurier, etc., etc.

[1] A. Duruy p. 48. « L'enseignement secondaire était sous l'ancien régime et sans qu'il en coutât presque rien au trésor, dans un état de prospérité où il n'est parvenu de nos jours qu'au prix de longs efforts et de grands sacrifices, » p. 31. D'après le rapport de M. Villemain, il y avait en 1789 un élève sur 31 habitants, en 1843 un sur 37. La comparaison est concluante.

[2] Expressions de Guizot sur Léonce de Lavergne.

[3] L. de Lavergne, *Les assemblées provinciales*, 1863, préface, p. III. « Rien ne montre mieux, ajoute-t-il, le point de civilisation où la nation était parvenue en 1789 que la multitude d'hommes éminents qui apparaissent à la fois dans tous les ordres et dans toutes les provinces. La Révolution en a tué les trois quarts par l'exil ou l'échafaud, et il a suffi de ceux qui sont restés pour illustrer la période révolutionnaire. » *Idem*, p. XI. La préface tout entière est à lire.

[4] Ceux qui nous semblent avoir eu quelque influence sur M. Taine sont

Digitized by Google

connue [1]. Recommençant sur des proportions colossales ce que Michelet avait fait en petit, il ne s'est pas attaché au récit de ce qui s'est passé à Paris et à Versailles ; il a tissé dans son livre l'histoire de la province tout entière, faisant chaque six mois, chaque trois mois son « tour de France, » et enregistrant avec une implacable monotonie les meurtres, les violences, les séditions, toutes les taches de sang ou de boue qu'il rencontre sur sa route et qui lui permettent de suivre à sa trace la course affolée de la brute populaire exaspérée par la souffrance ou la peur.

Avec lui, on saisit pour la première fois l'universalité du mouvement insurrectionnel de 1788-1789, le rôle passif du pouvoir et de la noblesse, l'impétuosité de l'élan du peuple ; on a enfin la vraie physionomie de Paris, celle dont Carlyle et Michelet n'avaient vu que le masque extérieur et grimaçant, dont G. de Cassagnac avait parfois saisi le véritable caractère [2] ; ce n'est plus une cité de philosophes en haillons se soulevant au nom du droit et de la justice pour revendiquer la liberté politique foulée aux pieds depuis huit siècles, c'est une énorme populace affolée par la faim et la peur, et qui ne sait que se ruer tête baissée sur le mot d'ordre de ses tribuns improvisés, et écraser dans sa course de brute les adversaires qui cherchent à l'abattre et les alliés éclairés qui cherchent à la calmer [3]. Ce n'était pas le Paris de nos jours, la capitale cosmopolite, c'était la vieille cité française conservant chez ses habitants tous les caractères des ancêtres, le fanatisme sanguinaire des ligueurs, la forfanterie gouailleuse des frondeurs et l'éternelle badauderie des bourgeois des bonnes villes.

Avec M. Taine, on rencontre enfin une juste appréciation de

Carlyle et Michelet. Comparez avec les pages correspondantes de M. Taine les jugements de Carlyle sur l'œuvre de la Révolution (I, 276, III, 325), sur l'œuvre de la constituante (I 280-290), sur les jacqueries (I, 297), sur le jacobinisme (II 25 41) et ceux de Michelet sur le caractère envieux (II, 235) et pleurard (V, 31) des jacobins, sur leur « force d'ascension » (*la conquête jacobine* de M. Taine) (VII, 62), sur le caractère inquisitorial (V, 300) et dictatorial de la Convention (VII préface), sur Pétion (III, 103), Robespierre (IV, 167, VI, 95), sur Marat (I, 310-338). Comparez encore à Taine Esquiros (sur Danton I, 206), Burke tout entier, G. de Cassagnac et Mortimer-Ternaux (*passim*).

[1] En étudiant la province, « M. Taine a renouvelé l'histoire de la Révolution » dit M. Biré, *Légende des girondins*, p. 362, note 2.

[2] Granier de Cassagnac, III, 123, Carlyle I, 279, Michelet, VII, préface.

[3] Taine, *la Révolution*, I, p. 16 et 36.

Digitized by Google

la Constituante, ce « concile œcuménique de la raison humaine, » devant laquelle tous les historiens français sauf un seul[1], s'étaient profondément inclinés. C'est avec une ténacité impitoyable qu'il la poursuit, raillant ses folies grotesques, ses pasquinades comiques, inventoriant les vieux monuments de marbre ou de granit que son fanatisme iconoclaste renverse follement, et dressant en regard les beaux palais qu'elle élève, palais de plâtre et de pisé que la prochaine pluie réduira en boue et le vent d'après en poussière [2]. On a reproché à l'auteur sa sévérité; elle n'est pourtant que juste. Sans doute la Constituante a fait du bien comme du mal, et M. Taine ne parle que du mal ; mais c'est qu'en 1789 le bien était inévitable et que le mal pouvait être évité. N'importe quelle assemblée aurait « semé les bons germes » qu'a semés la Constituante. Nobles ou démagogues, tous les Français d'alors s'accordaient sur les principaux points de réforme politique et sociale ; comme le dit fort bien E. Quinet, le développement des droits civils se fait par « une sorte de végétation à laquelle rien ne peut s'opposer [3]. » Un peu plus tôt, un peu plus tard, l'égalité devant l'impôt et devant la justice, par exemple, ne pouvait pas ne pas être proclamée. En ces matières tout s'enchaîne ; le code complète Pothier, qui complète Daguesseau. Le bien aurait toujours paru, et le mal aurait pu ne pas paraître. « Personne n'a gagné à la Révolution ; tout le monde y a perdu [4]. »

C'est aussi M. Taine qui le premier a découvert et a étudié à fond le jacobinisme, ce produit vénéneux d'une société en décomposition [5]. Dans cette sorte de pathologie sociale éclate toute la puissance de son génie. L'ouvrage tout entier n'est que la lugubre épopée de ce poison politique. Dès le premier volume, *l'Ancien Régime*, on assiste à la formation du redoutable agent ;

[1] C'est Granier de Cassagnac. Les étrangers sont en général sévères ; voyez Burke, Carlyle, H. de Sybel, Flint.

[2] Taine, *la Révolution*, I, le livre second tout entier.

[3] E. Quinet, *la Révolution*, I, 198.

[4] L. de Lavergne, *les Assemblées provinciales* préface, p. XI. Le jugement peut paraître un peu absolu ; il est bon de rapprocher la phrase citée du contexte. Comparez Granier de Cassagnac (III *in fine*). Au lieu de hâter la civilisation, la Révolution a été une stupide et sanglante inutilité. » A. Nettement (*Hist. de la littérature sous la Restauration*, II, p. 149). « Elle a renié le passé, ensanglanté le présent et compromis l'avenir. » Carlyle (III, 325). » Qu'est-ce que la Révolution ?.... c'est la folie qui siège dans le cœur des hommes. »

[5] Taine, *La Révolution*, II, p. 18.

Digitized by Google

d'après l'auteur, il naît de la combinaison de deux ingrédients inoffensifs en eux-mêmes, l'acquit scientifique et l'esprit classique : les progrès de la science, rehaussant l'homme à ses propres yeux, le font croire à sa bonté naturelle, à son excellence native, à sa perfectibilité infinie ; l'esprit classique agissant sur ces idées premières, en fait sortir un petit nombre d'abstractions claires, logiques, et dont la réalisation semble aussi facile qu'elle est séduisante [1]. Mais ces deux éléments signalés par M. Taine suffisent-ils pour expliquer la terrible violence du poison ? Nous ne le croyons guère : réduite à ces deux principes, la philosophie sociale du XVIIIe siècle serait restée inoffensive ; il fallait, pour rendre toxique la combinaison, qu'un troisième élément, inoffensif lui aussi en apparence, vînt se mêler aux deux autres pour féconder les germes préexistants et faire naître le terrible destructeur. Ce troisième élément, il faut l'appeler par son nom, c'est la bêtise, la sottise humaine. Déjà E. Quinet l'avait proclamée comme la cause de l'avortement de la Révolution [2]; le coup d'œil était juste, plus juste peut-être que ne le croyait E. Quinet ; sans la bêtise humaine, pas de fanatisme, donc pas de jacobinisme ; sans jacobinisme, pas d'avortement de la Révolution ; jusque-là, le composé était inorganique et inoffensif ; dès lors, il devient vivant et meurtrier. Le fanatisme est dans la nature humaine comme la bêtise, sa mère ; il se nourrit de bien comme de mal, et peut en s'appliquant au premier le rendre aussi destructeur que le second. « Le fanatisme, a remarqué un penseur pénétrant, procède toujours par la suppression de toutes les résistances ; le fanatisme philosophique supprime les idées, le fanatisme historique supprime les faits, le fanatisme politique supprime les hommes [3]. » C'est ce qu'ont fait en politique les jacobins, comme en histoire leurs panégyristes.

Dans cette sorte de bactériologie historique, M. Taine est arrivé à des résultats aussi remarquables que ceux de M. Pasteur dans les sciences naturelles. C'est avec soin, je dirais presque avec amour [4] qu'il suit les redoutables vibrions ; ils naissent à

[1] Taine, *l'Ancien Régime*, p. 220, 303 etc.
[2] E. Quinet, *la Révolution*, I, 331.
[3] Donoso Cortès, *Œuvres*, I, 181.
[4] Voyez dans la préface du tome IV des *Origines* la description de la joie qu'éprouve le naturaliste a disséquer « un beau monstre. »

Digitized by Google

peine qu'ils s'attaquent aux organes les plus fragiles de la société. Nul n'échappe à la maladie nouvelle ; chez la plupart, le poison se borne à désorganiser l'économie cérébrale, à paralyser l'énergie, à affoler l'imagination ; mais chez d'autres, mieux préparés ou moins réfractaires, le virus se développe dans sa plus terrible violence : déclassés de toutes provenances, ambitieux déçus et aigris par l'insuccès, viveurs avides de jouissances, philanthropes obnubilés par ce nouveau haschich, simples scélérats décidés à tout, les sujets sont aussi nombreux que variés, et le clinicien peut se promettre, à la prochaine apparition du fléau, la plus riche collection de cas intéressants. Jamais en France ou à l'étranger les circonstances n'avaient été plus propices ; aussi, à peine l'épidémie éclate-t-elle qu'elle atteint déjà le pays tout entier [1]. De même qu'au moyen âge la seule apparition d'un loup-garou dans les campagnes ou d'un démoniaque dans un couvent suscitait aussitôt des bandes de lycanthropes ou de possédés, de même, à la fin du siècle dernier, les premiers jacobins font naître à leur entour d'innombrables adeptes, plus affolés et plus possédés qu'eux-mêmes, et qui, une fois la crise passée, se demanderont avec stupeur d'où provenait cette infernale danse de Saint Guy qui leur a fait mener pendant dix ans une sarabande épileptique [2]. Aussi quel spectacle à la fois comique et navrant présente la France à cette époque ! Devant ce sabbat d'hystériques écumants, la foule s'est enfuie comme on s'écarte sur le passage d'un chien hydrophobe ; il ne reste plus en scène que quelques milliers d'enfiévrés et de fous furieux ; dès que quelqu'un, à dessein ou par inadvertance, comprime un des points hystérogènes, les aristocrates, le tyran, Pitt et Cobourg, immédiatement la crise se déclare, terrible, inouïe, et fait trémousser dans le sang nos « agités » d'un bout à l'autre de la France [3].

Aujourd'hui l'histoire a rendu à cette époque sa véritable physionomie ; derrière la bande de démoniaques hurlants qui se tordent, écument et déchirent tout ce qu'ils atteignent, elle a su distinguer l'immense troupeau des spectateurs, affolé par cet horrible spectacle, piétiné, massacré à loisir jusqu'au jour où

[1] Taine, *la Révolution*, II, chapitre premier, III, chapitre second.
[2] Les mémoires du conventionnel Baudot sont particulièrement intéressants à ce sujet (Quinet, *la Révolution*).
[3] Taine, *la Révolution*, III, tout le livre troisième.

Digitized by Google

l'hystérique en chef ayant été dans une crise déchiré par ses propres compagnons, il rentre soudain en scène, s'empare des plus forcenés, leur passe la camisole de force, les enferme à triple tour dans leurs cabanons et se repose enfin de tant d'horreurs et de folies. Mais ce n'est pas cet épilogue qui attire M. Taine ; comme ses devanciers, il résume en quelques pages les cinq années qui suivent le 9 thermidor. Ce qu'il étudie à fond et raconte en détail, c'est le développement de la faction maîtresse, « la conquête jacobine » et « le gouvernement révolutionnaire. » D'émeute en émeute, de meurtre en meurtre, on descend les cercles de plus en plus resserrés de cet enfer historique, sans pouvoir s'arracher à ce guide aussi effrayant dans ses mornes répétitions que le vieux Gibelin de Florence; rien ne peut donner l'idée de cette promenade lugubre à travers cette colossale *Citta dolente* où hurlent et pleurent ving-cinq millions de victimes ; l'angoisse devait être à peine aussi forte quand on entassait dans un cirque romain des milliers de captifs, et qu'on lâchait sur eux une bande de bêtes féroces. Chaque mois, chaque semaine, chaque jour, le monstre approche ; chacun de ses efforts renverse une des fragiles barrières qui le séparent encore de l'énorme masse affolée ; s'il se retire, comme au 20 juin, c'est pour revenir plus furieux, comme au 10 août. Après chacun de ces assauts. M. Taine s'arrête, et d'un regard enveloppe la France entière [1], montrant à ceux qu'il guide dans ce sombre voyage les lueurs incendiaires et les flaques de sang qui brillent par centaines et par milliers aussi loin que la vue peut s'étendre. Rien de plus effrayant que ces haltes répétées : incendies au nord, assassinats au midi, confiscations à l'est, massacres à l'ouest, la France n'est plus qu'une proie vivante, et son sang coule à flots sous le poignard des bandits qui la torturent.

Enfin, après un volume consacré à descendre ce sanglant Calvaire, on arrive au fond de l'abîme, c'est la Terreur. L'horreur semblait avoir ses dernières limites, ce nouveau volume l'augmente encore. Les milliers de foyers allumés par le jacobinisme sur vingt points à la fois se fondent en un brasier unique plus insatiable que celui du Moloch phénicien ; les innombrables abcès qui s'étaient formés de tous côtés font place à une gan-

[1] Voyez surtout le tour de France après le 10 août. *La Révolution*, II, 313-366.

Digitized by Google

grène immense, générale; tout tombe en décomposition. Ici les mots ne suffisent plus, il faudrait des chiffres et des faits, et ceci nous entraînerait bien loin de notre sujet. Cependant, au milieu de ces atrocités sans nom, de ces mares de sang dont l'odeur vous suffoque, de ces noyades, de ces guillotinades, de ces mitraillades, l'impassible historien continue à expliquer à ceux qui le suivent les scènes de mort qui se déroulent sous leurs yeux. Parfois il plonge la main dans le gouffre où se débat la France sous la main de ses bourreaux et en retire un d'entre eux, un des plus forcenés, Marat, Robespierre ou Danton, qu'il désarticule méthodiquement pour expliquer le jeu des muscles, la composition des tissus, le rôle des nerfs; parfois il professe sur la naissance et les phases de la fièvre révolutionnaire, étendant sous tous les yeux les courbes de température, les schémas des organes atteints, les observations prises au chevet du malade; d'autres fois enfin il se contente de crayonner, au fur et à mesure qu'ils défilent devant lui, les jacobins subalternes, chacun avec sa posture atroce ou ridicule, sa physionomie de fantoche ou de matamore. Descriptions, pathologie, anatomie, le tout est parfait de rigueur scientifique et d'abondance de détails. Si nous avons fait quelques restrictions sur certains points précédents, nous ne pouvons que nous incliner ici, et souhaiter ardemment qu'un pareil livre se trouve entre les mains de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Révolution. Le Sphinx taciturne qui depuis un siècle présidait à nos destinées est aujourd'hui vaincu, et son énigme est enfin dévoilée.

Avec M. Taine l'histoire de la Révolution française n'est pas finie (le mot fin n'existe pas en matière historique), mais elle est fixée. On peut dire qu'il a posé partout les rubriques des chapitres qu'on écrira après lui. Les chercheurs qui viendront après fouilleront plus profondément certains points, élucideront certains côtés laissés à dessein dans l'ombre, relèveront sans doute quelques inexactitudes, mettront en lumière quelques faits locaux inaperçus [1]. C'est ce qu'ont fait déjà MM. Ernest Daudet, Ch. d'Hé-

[1] Il est très possible que, malgré son érudition, M. Taine, au cours d'un ouvrage aussi colossal, ait laissé échapper quelques erreurs de détail; le contraire serait plus qu'étonnant. En voici, par exemple, une toute petite que nous a révélée la lecture des Archives du Gard. L'auteur dit (I, 453) qu'en avril 1792, vingt châteaux furent incendiés dans ce département; il aurait fallu dire dans un seul des huits districts de ce département; le nombre total est bien plus considérables. De pareilles inexactitudes sont

Digitized by Google

ricault, P. Janet, G. Bord, Ch. de Martel[1], et bien d'autres, et ce que font encore tous ceux qui marchent sur leurs traces, et notamment les nombreux érudits des départements qui écrivent des monographies de villes ou de provinces sous la Révolution. A notre grand regret, nous ne pouvons énumérer ici ces travaux; comme nous l'avons déjà dit, nous ne faisons nullement un catalogue. Nous ne pouvons même pas analyser les ouvrages des historiens que nous venons de nommer; cela nous ferait sortir de notre cadre; d'ailleurs la plupart d'entre eux sont écrits sous l'impression latente ou expresse des *Origines de la France contemporaine*, et ce que nous venons de dire de ce dernier ouvrage peut donner une idée suffisante de l'esprit général des autres; enfin ces divers travaux, très sérieux et intéressants, sont fort importants pour l'historien proprement dit, ils le sont beaucoup moins pour celui qui y cherche non l'étude des événements mais la façon même de les envisager. Ce n'est là que le complément de l'œuvre commencée, l'achèvement du tableau dont les traits principaux étaient déjà dessinés.

D'ailleurs le mouvement de cette sorte de renaissance historique est si large qu'il embrasse même les points laissés à dessein par M. Taine hors de ses études. Ici encore, il faut nous borner à de simples citations; nous sommes critique et non historien. Chaque domaine est fouillé par un érudit spécial. C'est ainsi que M. René Stourm écrit l'histoire des finances révolutionnaires avec sa haute compétence en ces matières; que MM. Félix Rocquain et Aimé Cherest étudient les préliminaires de 1789, et se demandent, surtout le second, s'il était bien possible, comme on le croit communément aujourd'hui, de doubler sans encombre ce terrible cap des tempêtes qui sépare les deux sociétés féodale et moderne[2]; que M. H. Forneron, dans un livre

excusables; ce sera l'œuvre des écrivains futurs de les relever et de les rectifier.

[1] E. Daudet : *Histoire des conspirations royalistes dans le midi de la France*, 1881. — Ch. d'Héricault : *la Révolution de thermidor*, 1876. — P. Janet : *Le socialisme révolutionnaire*, 1881. — G. Bord : *La prise de la Bastille et les conséquences de cet événement*, 1882.— Ch. de Martel : *Etudes sur Fouché*, 1873. — A. Schmidt : *Paris sous la Révolution* (traduction P. Viollet), 1867-1870.

[2] René Stourm : *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution*, 1885.— Félix Rocquain : *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*, 1878. — Aimé Cherest : *la chute de l'ancien régime*, 1884. Nous avons déjà noté le pessimisme de ce dernier.

Digitized by Google

diffus mais dont le début a de la valeur [1], se fait l'historien de l'émigration ; enfin que M. Albert Sorel étudie la diplomatie de la Révolution. Ce dernier ouvrage, dont le premier volume seul a paru, complètera l'ouvrage de M. Taine ; à eux deux ils formeront un tout parfait. On avait reproché à M. Taine d'avoir trop abstrait l'histoire intérieure de la Révolution de son histoire extérieure ; nous ne trouvions pas la critique fondée ; on avait tellement abusé de ce mélange des victoires et des fournées de la guillotine, soit pour atténuer l'horreur excitée par ces crimes atroces, soit même pour les expliquer et partant les excuser, qu'il était utile, nécessaire même de montrer la spontanéité du terrorisme et de prouver que la marche des alliés et le manifeste maladroit de Brunswick avaient été de simples prétextes « pour mettre une rivière de sang entre les Français et les émigrés. » Malgré tout, il y avait une lacune, et voulue, dans l'ouvrage de M. Taine ; cette lacune a été comblée par M. A. Sorel. Son livre, écrit avec autant d'érudition que d'impartialité, est un digne complément des *Origines*. Ici comme ailleurs, la légende se meurt : la Révolution, cela n'est que trop certain, a à se reprocher d'avoir déchaîné sur l'Europe vingt ans de guerres sanglantes, et ce qui est plus grave, d'avoir indirectement causé la ruine de la Pologne [2].

Donc, aujourd'hui, l'histoire de la Révolution est achevée dans ses traits généraux. Nous voilà bien loin des dithyrambes de Michelet et des effusions de Lamartine ; mais un siècle qui repousse le surnaturel en métaphysique peut-il le conserver en histoire ? La Révolution est désormais dépouillée de son auréole surhumaine ; elle rentre dans la catégorie des faits discutables et discutés. Nous aimerions nous aussi à présenter quelques observations à son sujet, mais nous devons nous borner. Qu'il nous suffise d'avoir résumé en ces quelques pages l'évolution des idées d'un siècle à l'égard de la Révolution, et d'avoir exposé les derniers efforts de l'esprit révolutionnaire contre l'esprit critique ; aujourd'hui la victoire de ce dernier est assurée. Puisse-t-elle répandre son influence bien en dehors du petit cercle où se livrent ces batailles pacifiques, et amener tous les Français à une plus saine et plus véridique appréciation de leur histoire ! HENRI MAZEL.

[1] H. Forneron : *Histoire générale de l'émigration*, 1884. A lire l'exposé des causes de l'émigration (I, 76-210).
[2] A. Sorel : *l'Europe et la Rév. française*, I, 318, 323, 543.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LES LETTRES ET LES REGISTRES DES PAPES [1].

Parmi les sources de l'histoire ecclésiastique, les plus importantes et les plus fécondes sont manifestement les Lettres des Souverains Pontifes. Centre de l'unité catholique, l'Église Romaine est, par là même, le foyer où convergent et d'où émanent toutes les lumières de l'intelligence chrétienne, le tribunal où viennent se juger toutes les grandes causes de l'humanité régénérée, comme tous les litiges qui s'agitent dans son sein sous l'influence des passions ou des intérêts particuliers. Or c'est ce qui forme précisément l'essence même de l'histoire ecclésiastique. Aussi, tous les esprits sérieux de notre temps, qui ont compris le rôle de l'Église dans les évolutions de la vraie et unique civilisation, ont-ils pris à tâche de mettre en lumière et à la portée des historiens les documents émanés de la chancellerie pontificale. Les Allemands, en ce point comme en beaucoup d'autres, semblent, au premier abord, nous avoir devancés. Cependant, cette gloire qu'on leur attribue trop facilement, n'est pas absolument méritée. Ils ont seulement perfectionné ce que des Français ignorés ou trop longtemps méconnus avaient commencé avant eux. Il nous a semblé utile de dire la vérité sur ce sujet.

Personne n'ignore le grand mouvement vers les études littéraires et historiques qui s'est principalement manifesté en France sous la Restauration et s'est continué depuis le règne de Louis-Philippe jusqu'à nos jours. Mais ce que beaucoup semblent ignorer, c'est la part active que prirent à ce mouvement les catholiques, notamment les hommes remarquables qui dirigeaient alors en France ce qu'on appelait le grand parti catholique. M. le comte de Montalem-

[1] *Analecta novissima ; Spicilegii Solesmensis altera continuatio*, t. I. *De epistolis et registris romanorum pontificum* disseruit Joannes Baptista Cardinalis Pitra, Episcopus Portuensis et S. Rufinæ, S. R. E. Bibliothecarius. Parisiis. Roger et Chernowiz Bibliopolis, MDCCCLXXXV, grand in-8° de 630 pages.

Digitized by Google

bert, par ses discours, ses brochures, son *Histoire de sainte Élisabeth* de Hongrie dont l'*Introduction* est un tableau achevé du XIIIe siècle, par ses *Moines d'Occident* conçus et commencés à Solesmes, sous l'inspiration de Dom Guéranger, alors son intime ami; celui-ci, de son côté, par ses *Institutions liturgiques*, qui renferment l'histoire d'une des plus grandes institutions de l'Église ; Monseigneur Gousset, archevêque de Reims ; Rohrbacher et tant d'autres, apportèrent un appoint considérable aux revendications de la vérité contre les préjugés gallicans.

Un ouvrage écrit à Solesmes, *Les origines de l'Église Romaine*, attira l'attention des savants sur un genre de documents jusqu'alors trop méconnu, nous voulons dire les catalogues et les chroniques pontificales. Autour de Dom Guéranger, des esprits d'élite se préparaient par la prière et l'étude aux luttes de la pensée. Son Éminence le Cardinal Pitra, alors le R. P. Dom Pitra, se distingua entre tous ses confrères.

Tandis qu'il s'occupait activement de son *Histoire de saint Léger*, qui lui mérita une place des plus marquées parmi les érudits de notre temps, Dom Pitra, avec la coopération de l'abbé Migne, commençait la publication de la *Patrologie latine*, jadis assez peu estimée du monde savant, mais aujourd'hui justement appréciée comme la collection la plus complète des Pères de l'Église, et, somme toute, la plus exacte de toutes celles qui ont paru jusqu'ici. On le comprend sans peine, l'abbé Migne était incapable de réunir les immenses matériaux de ce monument grandiose. Il lui fallait un homme assez versé dans la bibliographie patristique pour lui indiquer les meilleures éditions à reproduire. Cette science, aussi rare qu'étendue, Dom Pitra la possédait dans un degré suffisant en 1844 ; mais, par des voyages successifs dans les principales bibliothèques de l'Europe, il l'éleva à un degré de perfection vraiment exceptionnel.

Il avait trouvé sa voie. A côté des imprimés il rencontra de nombreux manuscrits encore inexplorés, qu'il compulsa avec autant d'intelligence que d'activité. Ses portefeuilles se remplirent de documents patristiques inédits, qui donnèrent naissance, de 1852 à 1858, aux quatre volumes du *Spicilegium Solesmense* [1]. Créé cardinal au commencement de l'année 1863, il publia de 1864 à 1868 deux volumes splendides sous le titre de *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*, que suivirent bientôt, de 1876 à 1883, cinq volumes d'*Analecta sacra*.

Pendant la publication de son Spicilège de Solesmes, il continuait à

[1] C'est pendant cet intervalle qu'il publia *La Hollande catholique* et ses *Études sur les Acta sanctorum des Bollandistes*, qu'il aurait pu intituler, *Iter Hollandianum* et *Iter Belgicum*.

Digitized by Google

prêter son indispensable concours à M. l'abbé Migne, qui, à son instigation, avait élargi le cadre ordinaire des *Collections des Pères*, et avait introduit dans la sienne toutes les œuvres littéraires qui pouvaient servir au progrès de la science sacrée, de la théologie et de l'histoire.

Les canons des conciles, les diplômes des souverains, les chartes les plus importantes concernant la vie des saints, et surtout les lettres et les décrets des Souverains Pontifes y obtinrent la place qui leur était due. Les dissertations publiées depuis deux siècles sur les points les plus importants de l'histoire ecclésiastique y furent également insérées.

Dom Coustant, l'un des plus savants et des plus judicieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, avait formé le projet de publier toutes les lettres des Papes depuis saint Clément Ier jusqu'à Innocent III, et un premier et unique volume parut à Paris en 1721. Il y inséra les documents pontificaux depuis l'an 67 jusqu'à l'an 440. Dom Pitra trouva le moyen d'utiliser ce monument de la science bénédictine et de reproduire ces documents à leur date respective, avec *les notes* de D. Coustant, dans la *Patrologie* de Migne.

Cet aperçu rétrospectif, qui paraît nous écarter de notre sujet, nous y prépare au contraire et nous y amène naturellement. Il nous montre comment le cardinal Pitra est plus que personne en mesure de nous initier aux diverses phases de la question qu'il traite dans son dernier volume.

Simple moine bénédictin, il avait étudié en France, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Bavière, en Russie et en Autriche, les trésors de la science patristique, sans négliger, nous l'avons dit, de mettre en lumière les œuvres des Pontifes Romains. En 1851, lorsque Philippe Jaffé publia ses *Regesta pontificum romanorum*, qui eut un succès si mérité, plus de cent volumes de la *Patrologie latine* de Migne avaient déjà paru, et avaient préparé de nombreux matériaux au savant allemand.

Celui-ci, il faut l'avouer, en mettant en évidence l'importance et la multitude des lettres pontificales, contribua puissamment à porter l'attention de ses compatriotes d'abord, de tous les savants de l'Europe ensuite, sur ce genre de monument historique.

Placé par la Providence à la source même des informations, le cardinal Pitra utilisa tous ses loisirs pour recueillir sur ce sujet les notes les plus précieuses et glaner au besoin, pour ses Spicilèges, quelques épis féconds, au profit de la science et de la sainte Église. C'est le résultat de ces recherches et de ces travaux qu'il vient de livrer au public, non plus dans la langue de Tacite, mais en notre langue et dans ce style vif et animé qui rend intéressants les sujets les plus exclusivement réservés aux érudits.

Digitized by Google

L'illustre cardinal craint que son livre n'arrive trop tôt ou trop tard. Il vient à son heure : assez tôt pour compléter les travaux déjà faits et pour faciliter les recherches des jeunes savants français et allemands qui dépouillent à l'envi, au grand profit de l'histoire, les archives pontificales.

Dans une courte préface, il expose la genèse de son volume et les difficultés qui en ont retardé la publication.

Ce volume est divisé en deux parties principales : La première consiste en une magistrale *Étude sur les lettres des Papes ;* la deuxième contient des *Miscellanea pontificia* pour la plupart fort importants.

Il entre en matière par cette belle pensée : « L'esprit de l'Église et la charité chrétienne expliquent ce phénomène de lettres sans nombre qui, depuis les apôtres jusqu'à nos derniers missionnaires, passent de main en main parmi les chrétiens... L'abondance des documents épistolaires produits par le christianisme fait un singulier contraste avec le peu de lettres qui nous viennent des anciens. Malgré son génie curieux et causeur la Grèce est muette, peu s'en faut, dans sa correspondance authentique... De nos jours encore, l'Orient, même lettré, n'est-il pas aussi muet, dans ce commerce des intelligences, que l'ancien paganisme ? Les chrétiens, au contraire, s'écrivent comme ils s'aiment... Saint Pierre commence avec ses frères de Bithynie... Les martyrs continuent... La plénitude de la tradition, la discipline, la constitution, toute la vie de l'Église sont tellement empreintes dans ces nombreux monuments épistolaires, que si tous les autres venaient à périr, il serait assez, ce semble, de cette immense correspondance pour construire les annales et la théologie de l'Église. Nous serions tenté de dire que les lettres des Papes suffiraient. Car au milieu de cet échange universel de pensées dans le monde catholique, dans ce concert des âmes une voix domine et ne se tait jamais. Interrogée à tous les points de l'horizon elle répond. C'est la voix du *Père*, la bulle du *Seigneur apostolique ;* c'est *l'autorité* partout envoyée, partout reconnue. A tout événement considérable on recourait à Rome pour l'entériner. »

On le voit, l'éminent Prince de l'Église prouve magistralement l'importance de l'*étude sur les lettres des Papes* qu'il va entreprendre.

Le monde devrait être plein de documents pontificaux, puisque, au moyen âge, il n'y avait pas une seule cathédrale, un seul monastère qui n'eût son Bullaire. Mais « quand Luther brûla sur la place de Wittemberg la bulle de Léon X, il allumait un bûcher qui a fait le tour de l'Europe. »

Aujourd'hui l'Angleterre et l'Allemagne protestantes, la Russie schismatique, aussi bien que les pays catholiques, recueillent avec avidité les restes dispersés de ces trésors historiques jadis si mépri-

Digitized by Google

sés : « C'est un signe du temps, dit le cardinal Pitra, qui nous frappait, il y a trente ans, à l'apparition des *Regesta* de Jaffé, que nous fûmes heureux d'annoncer aux catholiques de France, et de saluer comme un présage providentiel. Combien de travaux depuis ont répondu à cet appel et à l'initiative du savant Israélite [1] ! La munificence de Pie IX permit que neuf volumes énormes sortissent des archives du Vatican, lorsque l'infatigable Theiner dota de leurs bullaires la Hongrie, la Pologne, la Russie, l'Irlande, les provinces Danubiennes, l'État pontifical... »

Potthast a continué Jaffé jusqu'au quatorzième siècle, et tandis qu'une nouvelle édition de ce dernier va plus que doubler les documents qu'il a signalés, M. Ewald vient de découvrir deux cent vingt lettres inédites ou mal connues, et M. Pflungk-Harttung a déjà publié trois volumes d'*Acta pontificum romanorum inedita*. « La France n'a pu rester étrangère à ce mouvement... Après Baluze, Bréquigny et La Porte du Theil, un nouveau jour a pu être jeté par Léopold Delisle sur les registres d'Innocent III. » Et plusieurs élèves de l'Ecole des chartes sont chargés de mettre au jour les registres d'Innocent IV, de Benoît IX, d'Honorius IV, de Nicolas IV et de Boniface VIII.

« Enfin, sous les auspices de Léon XIII, le cardinal Hergenröther aborde courageusement l'un des plus vastes et des plus intéressants registres, celui de Léon X. C'est ainsi, comme il arrive à tous les actes considérables de la Papauté, que la lettre de Léon XIII aux trois cardinaux [2] sur l'importance des études consacrées au pontificat répond à une longue préparation du monde savant, et comme à une attente générale, en dépit des perturbations politiques. »

L'histoire du dépôt des *Regesta* des Papes présente donc, à l'heure actuelle, un intérêt particulier. Le cardinal Pitra nous la donne à grands traits, mais avec une richesse de détails inédits qui lui a déjà mérité de justes félicitations.

« En créant les quinze congrégations romaines, Sixte V interrompit sans retour la série des registres parvenus jusqu'à lui, au nombre de plus de deux mille volumes. Mais, en posant cette création colossale, le hardi pontife sentit le besoin de recueillir et de soustraire aux ravages du temps ce qu'avaient écrit avant lui les successeurs de Pierre, sur l'administration de l'Église.

« Il s'adressa, comme il convenait, au bibliothécaire de la Sainte

[1] Un de ses compatriotes et coreligionnaires m'a appris qu'il est mort catholique : c'est une récompense de ses travaux.

[2] SS. DD. NN. Leonis divina Prov. PP. XIII, epistola ad S. R. E. Cardinales Ant. de Luca vice-Cancell., S. R. E. I. B. Pitra bibliothec. S. R. E., Josephum Hergenrother Tabulariis Vatic. præfect. Romæ, 1883.

Digitized by Google

Église Romaine, Antoine Carafa, ami de Baronius. En même temps, il encourageait un savant jurisconsulte, Laertio Cherubini, à commencer un nouveau Bullaire à partir de saint Léon le Grand. »

Ici le savant cardinal nous ouvre les trésors de sa vaste érudition bibliographique, en nous faisant connaître les diverses éditions du Bullaire romain, depuis ses premières ébauches, à la fin du XVe siècle, jusqu'à la publication des trois volumes des *Epistolæ decretates summorum pontificum* préparées par Antoine Carafa et mises au jour par son collaborateur, Antoine d'Aquin, en 1591, aux ides de novembre, *in ædibus populi romani :* édition rarissime, et dont la Continuation, comprenant de riches matériaux, avait déjà complètement disparu, lorsque, un siècle plus tard, le chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur confia à Dom Coustant une nouvelle édition des lettres des Papes.

Le cardinal Pitra s'étend avec complaisance sur l'œuvre de ce Bénédictin et de son collaborateur moins connu, Dom Mopinot, non certes par esprit de corps, mais par devoir ; car on ne saurait trop faire ressortir la science profonde, la critique judicieuse, la doctrine sûre de ce digne enfant de saint Benoît, dont tous les travaux publiés sont réputés des chefs-d'œuvre par les hommes les plus compétents.

« Après vingt ans de travaux, le premier volume, avons-nous dit, parut en 1721. Dom Coustant mourut le 18 octobre de la même année. Peu après, le disciple (D. Mopinot) rejoignait le maître. »

Le cardinal Pitra, qui avait su apprécier, longtemps avant Jaffé, les trésors d'érudition contenus dans ce volume, a le droit de se plaindre du peu de profit qu'en ont tiré les auteurs allemands des *Regesta pontificum romanorum*, et de voir traité avec trop de sévérité la lettre de saint Clément *ad virgines* et deux lettres de saint Pie Ier tout au moins douteuses. Ils n'ont pas même su tirer un sage parti des *Philosophumena*, soit en signalant les décrets de saint Zéphyrin et de saint Callixte qui y sont mentionnés, soit en rejetant le prétendu pontificat de saint Hippolyte de Porto qu'a imaginé Döllinger.

L'éminent auteur donne, selon nous, la vraie raison de la pénurie de documents antérieurs à Constantin conservés à Rome. Pendant dix ans, Dioclétien fit une guerre acharnée aux monuments historiques du christianisme autant qu'aux évêques, aux prêtres et aux diacres. Prudence et Lactance ont signalé ce fait ; et plus qu'ailleurs, à Rome, où la police impériale était en rapport avec l'Église chrétienne, les mesures dévastatrices durent être rigoureusement exécutées.

Mais, comme le remarque éloquemment le cardinal Pitra, « quelles que soient les lacunes et les pages blanches de l'histoire de Rome chrétienne avant Constantin, il n'y a place ni pour l'hypothèse gallicane de la papauté, ni pour les utopies protestantes sur les églises

Digitized by Google

primitives, ni pour la conception rationaliste d'un lent progrès du Saint-Siège, encore moins pour la tardive éclosion de la foi nicéenne.»

Et il le prouve par l'épître de saint Clément aux Corinthiens, écrite en 97 au plus tard, et par les actes et les décrets des Papes que nous a conservés Eusèbe de Césarée, écrivain assurément peu suspect de favoriser les prétentions autoritaires des évêques de Rome.

« Le plus étrange est que le centre de l'Église ait pu rester là, de saint Pierre à saint Sylvestre... Le plus solide édifice qui soit sous le soleil a été bâti sur un sol qui tremblait et brûlait. »

Après sa conversion, Constantin abandonne la ville de Rome à l'influence, sinon à l'autorité du Souverain Pontife. Sans doute, dit notre cardinal, le diplôme « de la donation de Constantin est apocryphe [1]. Mais la cession morale est si réelle, que désormais la capitale de l'empire est ailleurs et sans retour. »

Désormais les preuves abondent de la correspondance incessante établie entre le Saint-Siège et le monde entier : « Ante annos plurimos, » écrivait saint Jérôme à la veuve Ageruchia [2], « cum *in chartis ecclesiasticis* juvarem Damasum Romanæ urbis episcopum, et *Orientis atque Occidentis synodicis consultationibus responderem.* »

Et, ce qui nous intéresse pour la question présente, c'est que le même Docteur nous apprend que dès lors chacune de ces réponses du Saint-Siège était consignée dans un registre qu'il appelle *chartarium* [3]. C'est la première mention historique de ces sortes d'archives pontificales.

Or, comme, d'après le saint Docteur, les consultations venaient de tous les points du monde catholique, les lettres des Papes qui nous restent de cette époque et des temps antérieurs ne sont donc que des épaves échappées aux naufrages des siècles. Et il n'est pas impossible que, parmi les vingt-neuf pièces inédites que M. Hartthung vient de publier, d'après un manuscrit de Turin, plusieurs ne soient authentiques. « Mais, dirons-nous après le cardinal Pitra, que Dom Cous- « tant nous serait ici nécessaire pour jeter la sonde en ces bas-fonds ! »

Car, l'éminent critique le démontre avec son érudition habituelle, le faux *Isidore* n'est pas le premier qui ait fabriqué ou dénaturé des lettres pontificales. Déjà, au ve siècle, des lettres portant les noms vénérés de saint Félix Ier, de saint Jules Ier, de saint Damase et de saint

[1] En note il nous apprend qu'il existe quelques exemplaires latins de cette donation antérieurs aux faux Isidore. Ce serait une pièce à publier d'après ces manuscrits.

[2] Saint Hieron. *Epist.*, CXI, alias XCIII.

[3] *Patrol lat.*, t. XXIII, col. 471, S. Hieron. *Apologia contra Rufinum*, Lib. III, cap. 20 : « Si a me fictam epistolam (papæ Anastasii) suspicaris, cur eam *in Romanæ Ecclesiæ chartario non requiris*, ut cum deprehenderis ab episcopo non datam manifesti me criminis reum teneas ? »

Digitized by Google

Célestin Ier, circulaient en Orient et profitaient aux Apollinaristes et aux Eutychiens, qui les avaient tout au moins falsifiées. Le cardinal Pitra nous fait l'historique de ces fausses décrétales, qui troublèrent l'Orient jusqu'au jour où Léonce de Byzance en démontra l'origine.

Il ne faudrait pourtant pas croire que tout, dans ces fausses décrétales de l'Orient, comme dans celles de l'Occident, fût absolument apocryphe. On peut même croire qu'il y eut autant de falsifications que de fabrications complètes. Il est certain, en effet, que, si le dogme est resté constamment immuable dans l'Église, les expressions humaines dont nous sommes contraints de nous servir, étant de leur nature imparfaites en face de la réalité infinie, ont dû être, pour la plupart, l'objet de tâtonnements avant d'être officiellement acceptées. C'est ainsi que les mots *natura*, *substantia*, *hypostasis*, *corpus*, ont subi quelques variations dans leur signification théologique.

Le Concile de Nicée avait pris le mot *hypostasis* dans le sens de *substantia*. Les Ariens l'ayant employé dans le sens de *persona*, il s'éleva, à ce sujet, une grande controverse dans l'Église. En 362, les confesseurs de la foi, réunis à Alexandrie, sous la présidence de saint Anathase, déclarèrent que, après les explications données par les partisans de saint Paulin et de saint Mélèce d'Antioche, on pouvait dire indifféremment qu'il n'y a qu'une seule hypostase, ou qu'il y a trois hypostases dans la Trinité [1]. On voit par une lettre de saint Jérôme à saint Dámase que la discussion durait encore en Orient sur ce sujet [2]. De fait, saint Damase, dans ses lettres aux Orientaux [3], écrites en grec, emploie encore le mot *hypostasis* dans le sens de *substance*. Cependant, quelques années plus tard, le sens de *personne* était généralement et définitivement adopté.

Le mot *physis* en grec et *natura* en latin a été employé par saint Hilaire en Occident, et par saint Cyrille d'Alexandrie dans le sens de la personnalité du Fils de Dieu fait homme.

De même le mot *Christus* signifiait chez les anciens le Fils de Dieu fait homme. Nestorius a été le premier, croyons-nous, à l'employer dans le sens d'*humanité*. Le mot *humanitas Christi* était étranger à la langue ecclésiastique avant les ve et vie siècles. On disait *homo*, *filius hominis* du temps de saint Augustin. Mais, du temps de saint Hilaire, on se servait des expressions *caro* et *corpus*, pour affirmer, contre les anciens hérétiques, la réalité de la chair du Fils de Dieu.

[1] Mansi, *Concil.*, III, 350.
[2] S. Hieron. *Epist.* xv.
[3] Sozomen. *Hist. eccles.*, IV, 35.

Digitized by Google

Les documents antérieurs à Apollinaire où ces expressions se rencontrent peuvent donc être authentiques dans leur substance.

De ces considérations on est en droit de conclure qu'il faut se garder d'accuser les anciens Pères d'avoir erré dans la foi par cela seul que leur langage n'a pas la précision des termes théologiques acceptés plus tard par l'Église.

Mais si l'on peut discuter sur certains textes de saint Jules Ier, on ne peut assez s'étonner de voir les continuateurs de Jaffé présenter comme authentiques les lettres du pape Libère aux Orientaux, que l'on a publiées parmi les *Fragmenta S. Hilarii*. Précisément parce que, dans cette collection indigeste, il se trouve une ou deux lettres authentiques de ce pontife, on ne comprend pas qu'un critique sérieux puisse accepter les autres, absolument différentes de style et de pensées.

Du reste, M. le commandeur de Rossi a naguère publié et commenté avec sa science habituelle, et le cardinal Pitra reproduit après lui, un éloge métrique de ce pape [1] qui détruit sans retour les accusations portées contre lui. Mais cette question historique mérite d'être traitée à part ; et nous ne renonçons pas à le faire un jour, si Dieu nous prête vie.

Le cardinal Pitra signale avec raison les lacunes surprenantes qui se trouvent, non seulement dans Jaffé, mais encore dans ses continuateurs relativement à plusieurs monuments des pontificats de saint Sylvestre, de saint Damase, de saint Innocent, de saint Zosyme, de saint Boniface Ier, de saint Célestin Ier, de saint Xiste III ; d'autant que tous ces documents sont signalés dans le volume publié par D. Coustant.

Le cardinal Pitra nous raconte, en termes émus, les péripéties par lesquelles ont passé les notes manuscrites de D. Coustant, de D. Mopinot et de D. Labat, réunies pour la continuation des *Lettres des Papes* et des *Conciles français*. Transportées à Rome par le cardinal Fesch, elles ont été un arsenal où plus d'un savant a puisé sa gloire littérale, au détriment même du dépôt.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'éminent auteur dans l'exposition qu'il fait des trésors de judicieuse critique que renferment les papiers de D. Coustant. « Nous espérons, écrit-il, recueillir un spicilège de ces notes (de D. Coustant et de D. Mopinot) sur les lettres de saint Léon le Grand au tome Ve des *Analecta*, et les joindre aux notes du P. Sirmond. »

[1] Cet éloge a été découvert à la suite des œuvres de saint Fortunat, évêque de Poitiers, dans un manuscrit ayant jadis appartenu à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qui a été *transporté* de Paris à Saint-Pétersbourg, pendant la révolution française du dernier siècle.

Digitized by Google

Nous prenons acte de cette promesse, qui réjouira tous ceux qui s'intéressent à la critique de l'antiquité chrétienne.

A propos d'un fascicule publié en 1867, à Brunsberg, par M. André Thiel d'Ermeland, et emprunté aux notes de D. Coustant, sur les sept premiers successeurs de saint Léon, le savant cardinal fait observer que les *Regesta* ne l'ont pas assez étudié. Or, les lettres des sept pontifes avaient été extraites par D. Coustant d'un manuscrit de saint Josaphat-les-Chartres qui renfermait « une collection canonique semblable à celles du manuscrit de Londres, de celui de Turin et du cardinal Deusdedit. C'est l'unique manuscrit qui parle expressément d'un *registre* de Gelase. »

Après nous avoir montré les recueils des lettres pontificales faits en dehors de Rome, principalement en Gaule, au VIe siècle, l'éminent critique ajoute : « Rome, à la même époque, eut aussi ses collections, ses canonistes et même des controverses sur ces textes disciplinaires. Les nombreuses et fortes lettres du grand pape Hormisdas, font entrevoir un mouvement curieux et studieux autour du berceau des archives pontificales. Alors de la Scythie venait à Rome un moine petit de taille, ou de surnom modeste, Denys, qui eût l'honneur d'être le premier nommé en tête des canonistes latins, et de fixer la première année de l'ère chrétienne. »

A propos de ce fameux canoniste, le cardinal Pitra nous initie aux débats qui s'agitèrent alors à Rome et qui furent clos par une lettre du pape Hormisdas, publiée pour la première fois, en 1864, par le même cardinal, dans le tome Ier de ses *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*. On peut comparer ce qu'a écrit M. Revillout, dans le *Journal asiatique* [1], sur ces incidents qui ont accompagné la publication de la collection canonique du moine scythe.

Le cardinal Pitra nous fait connaître, avec une abondance merveilleuse d'érudition, jusqu'à cinq éditions différentes de cette même collection, dont la dernière vient d'être révélée par D. Guerrino Amelli, d'après un manuscrit de Novarre.

« Nonobstant quelques oppositions contemporaines, ajoute-t-il, tel fut le succès de l'œuvre principale de Denys, que, peu après sa mort, son ami Cassiodore assurait qu'elle était en très grande vogue dans toute l'Église. Elle pénétra rapidement en Gaule, en Espagne et jusque parmi les savants moines d'Irlande... Malgré ce succès, il est étrange qu'il n'en reste pas un seul exemplaire parfaitement sincère, qu'il n'y en ait jusqu'ici aucune édition exacte. Aucune de ces collections, parait-il, n'a jamais eu une autorité officielle. La recension qui porte le nom du pape Adrien et la compilation d'Isidore Mercator

[1] *Journal asiat.*, 1875, t. XXV, p. 501 ; t. XXVI, p. 473.

Digitized by Google

envahirent une place qu'achevèrent de prendre Réginon, Burchard, Yves de Chartres, et les nombreux traités didactiques jusqu'au décret de Gratien. »

A côté, et sur le modèle de Denys le Petit, on forma des collections canoniques pour des métropoles ou des nations. Telles sont celles de Thessalonique, d'Arles, de Vienne, des Gaules, de l'Espagne, sur lesquelles notre cardinal fournit les plus curieux détails, ainsi que sur les recueils d'Acace de Constantinople, du Mont-Cassin et du *Vaticanus* 4961, du milieu du VIe siècle.

L'auteur de cette dernière collection cite le *scrinium* de l'Église romaine, ce qu'avait aussi fait, en 531, le pape Boniface II : « Et scriptorum fides in Sedis Apostolicæ requiratur *scrinio*. » C'est là troisième mention historique des archives pontificales.

Il est assurément regrettable que les lettres du pape Vigile n'aient pas été conservées dans ces Archives ; elles auraient pu couper court aux calomnies dont ce pontife a été l'objet, comme le démontre ici le savant cardinal, et par ses observations critiques, et par la publication de la belle dissertation apologétique, œuvre de D. Coustant. Nous en avons parlé assez longuement, ici même, pour nous dispenser d'y revenir.

Les auteurs des *Regesta* sont, encore une fois, pris en flagrant délit de négligence pour les pontificats de saint Léon, de saint Hilaire, de Simplice, de Félix III, de Félix IV, de saint Hormisdas, des deux Pélage, et même de saint Grégoire le Grand.

Avec saint Grégoire le Grand s'ouvre la série des *Registres* officiels des Papes. M. Ewald a étudié le registre de ce pontife avec une prédilection marquée et un incontestable succès, bien que ses conclusions ne soient pas toutes définitives.

Il appartenait à l'auteur de l'*Histoire de saint Léger, évêque d'Autun*, de féliciter les auteurs des *Regesta* d'avoir accepté comme authentiques les privilèges des monastères de cette ville, qui ont suscité de si vifs débats parmi les diplomatistes, et qui sont enfin, semble-t-il, sortis victorieux de ce long combat. Il faut en dire autant de la question de savoir si saint Grégoire le Grand a été enfant de saint Benoît. Un vieux diplôme en lambeaux, vidimé par Grégoire IX et reconnu comme authentique par Jaffé et ses continuateurs, sans parler des documents publiés par les savants Camaldules, Mittarelli et Costadoni (*Annal. Camald.*, t. IV, pp. 362, 600) ne permet plus d'émettre aucun doute à cet égard.

Mais ce qui est absolument neuf dans les observations du cardinal Pitra sur le *Registre* de saint Grégoire, c'est l'idée d'y avoir cherché et découvert la création par ce grand pape des officiers de la curie romaine, hiérarchiquement constitués sur le modèle de la cour de By-

Digitized by Google

zance. Cette idée est vraiment féconde et de nature à résoudre plus d'un problème historique.

Un autre point de critique historique est soulevé par le cardinal. On sait que, tout récemment, un jeune archiviste de l'École des chartes, M. Noël Valois, a essayé de déterminer les règles de style étudiées et observées par les notaires de la chancellerie pontificale, à la fin du XIIe et au XIIIe siècle. Le savant cardinal demande « s'il ne faudrait pas en faire remonter l'origine à Grégoire le Grand et en retrouver les modèles dans son registre? »

Cette question mérite assurément d'être étudiée de près.

Le Registre du grand pape de la fin du VIe siècle fournit au savant auteur des *Analecta* l'occasion de mettre en pleine lumière l'antiquité, l'immense étendue et l'administration du domaine temporel du Saint-Siège, à cette époque. Il y a là des observations que feront bien de méditer ceux qui accusent saint Grégoire VII d'avoir le premier visé à l'indépendance temporelle.

Ne passons pas sous silence les preuves accumulées en faveur de la formule d'anathème du privilège d'Autun, dont le cardinal Pitra poursuit la destinée, à travers les siècles, depuis Grégoire le Grand jusqu'à Urbain II, qui en promulgua une nouvelle. C'est toute une thèse de diplomatique.

Suivant de près toutes les allusions aux *Registres* des Papes, il les trouve mentionnés pour Grégoire II, Zacharie, Adrien Ier, Pascal Ier et Léon IV, du VIIe au IXe siècle.

Rien n'échappe à son érudition. Aussi les auteurs des *Regesta* sont-ils mis en demeure de compléter, dans une nouvelle édition, ce qu'ils ont omis sur Honorius Ier, Jean IV, Théodore et saint Martin Ier. Il venge, en même temps, les privilèges monastiques concédés par ce dernier contre la partialité de certains critiques : « Quoique défectueux par quelques détails, dit-il, presque tous sont excellents *quoad substantiam*, comme Dom Coustant et Dom Mabillon l'ont constamment soutenu, prouvé, démontré. Pourquoi les *Regesta* ont-ils admis d'autres titres qui n'offrent pas moins de difficultés ? Comment ont-ils fait grâce à la lettre d'Adrien Ier à Tilpin de Reims, rejetée par Hinschius et par les Bollandistes ? »

Nous ne dirons rien du *Codex carolinus* — recueil des lettres des Papes adressées à Charles Martel, Pepin et Charlemagne,— à propos duquel notre éminent auteur trouve le moyen de dire des choses neuves et intéressantes. Mais nous ne pouvons faire la même chose de la collection canonique de saint Isidore de Séville, dite *Hispana*. C'est un des plus précieux documents qu'ait fourni Dom Pitra à la *Patrologie latine* de Migne.

Digitized by Google

« Il est étrange, dit-il, que depuis trois cents ans on ait parlé à satiété du faux Isidore, longtemps confondu avec le docteur de Séville, pendant que l'œuvre canonique de celui-ci restait inconnue. Imprimée enfin dans ce siècle, à Madrid (de 1805 à 1821), elle n'a presque pas franchi les Pyrénées. — Il est manifeste que si le plan de cette collection fut tracé, comme on le croit, par saint Isidore au IVe concile de Tolède qu'il présidait, le recueil fut, longtemps après lui, continué, remanié, ampliflé, jusqu'au XVIIIe concile de Tolède, en 732. Arevalo paraît croire que l'œuvre initiale est de beaucoup antérieure à saint Isidore, et que l'ensemble appartient moins à lui qu'à toute l'Église d'Espagne, qui l'aurait élaborée pendant trois siècles, ce qui lui valut une grande autorité, au point qu'Alexandre II l'appelle *Corpus canonum*..... Nous l'avouons : désenchanté de l'édition de Gonzalez, nous regrettâmes de n'avoir pas fait copier, pour l'usage de la *Patrologie*, un manuscrit que possédait la France, *daté de l'an 787*... Nous l'avions rencontré en 1846 dans la bibliothèque de Strasbourg... C'est le *codex Rachionis*, que les bombes prussiennes ont détruit. »

Suit une description du manuscrit, avec le prologue et des variantes importantes.

« On a pu remarquer une coïncidence surprenante, continue le savant cardinal ; le *codex Rachionis* est daté de l'an 787. De 787 à 813 court le long épiscopat de Riculphe de Mayence. Or Hincmar dit de ce Riculphe : « Studieux amateur de ces canons, comme des capitulaires royaux, il obtint un livre des épîtres que rassembla Isidore, apporté d'Espagne ; et de ce livre il a fait remplir ces contrées-ci. » Immédiatement suit un texte copié littéralement dans la préface du faux Isidore. »

Le clerc de Mayence, auteur de la collection des fausses décrétales, a manifestement connu la collection *Hispana*, puisqu'il en extrait l'ordre des Conciles ; mais, en dehors de ce léger emprunt, sa mensongère compilation n'a de commun que le nom avec l'œuvre de saint Isidore. Deux autres ouvrages, les *Capitula Hadriani*, et les Capitulaires de Benoît le Lévite (pseudonyme sans doute) semblent sortir de la même officine.

Le cardinal Pitra remarque qu'on n'a pas jusqu'ici édité dans son intégrité primitive l'œuvre du faussaire. Il relève l'importance des notes inédites de Dom Coustant, et l'insuffisance de l'édition d'Hinschius.

« Hinschius lui-même pourrait revenir avec fruit au travail de sa jeunesse, aussitôt que le Culturkampf lui rendra des loisirs académiques[1].

[1] Nous voudrions que, dans les fastes de cette persécution, le nom d'Hinschius ne fût pas celui de notre auteur. (*Note du card. Pitra.*)

Digitized by Google

« Plus on approfondit les sources du (faux) Isidore, plus il appert qu'il a peu inventé : il n'a fait le plus souvent que produire l'antiquité sous une nouvelle et fausse étiquette. C'est une œuvre Rhéno-allemande, beaucoup moins favorable qu'on ne l'a dit à la prépondérance romaine, et conçue bien plutôt en vue de l'indépendance de l'épiscopat... La collection fût restée abondonnée, même en Allemagne, si Reginon et Burchard n'en avaient détaché de nombreux fragments dans leurs Manuels, qui ne furent que trop répandus en France. Nos canonistes du IXe au XIe siècle, souvent dominés par les querelles du moment, accueillirent trop facilement cette importation étrangère. Isaac de Langres, Hérard de Tours, plus tard Yves de Chartres et d'autres donnèrent assez de crédit aux marchandises d'Isidore pour les introduire dans le décret de Gratien. La réserve des papes fut longue et prudente... Le faux Isidore ne pénétra en Italie que par les collections Anselmiennes de Milan et de Lucques. En 1085, le cardinal Otton, depuis Urbain II, dans un synode allemand de Gestung, parle avec mépris de ces fausses pièces d'hommes suspects et obscurs. »

On le conçoit, nous ne faisons ici qu'analyser les savantes observations de l'auteur des *Analecta* sur les fausses décrétales.

Son étude sur le *Liber diurnus*, édité, il y a quelques années, par M. Eugène de Rozière (1869), mérite d'être méditée. Il nous en fait l'histoire bibliographique avec le charme d'un intéressant conteur. « Ce morceau considérable, ajoute-t-il, en parlant de l'*Introduction* de M. de Rozière, fait du *Liber diurnus* un livre de polémique, empreint des préoccupations qui précédèrent le concile du Vatican. »

« Et maintenant, sommes-nous bien en présence d'un code de la chancellerie pontificale, rédigé par la main des archivistes du Saint-Siège, usité du Ve au XIe siècle, » comme le prétend M. de Rozière ?

« D'abord les éditeurs eux-mêmes permettraient d'en douter. Holstein, Garnier, Baluze commencent par le découper à leur aise, en divisions arbitraires. Non seulement ils déplacent toutes les formules, mais ils les amplifient à leur gré, puisant librement dans Grégoire le Grand, saint Boniface, Deusdedit, un Ordre romain, des manuscrits de Pistoie, de Verceil, de la Vallicellane, de la Vaticane. Dix-huit formules de ce genre sont mêlées à l'œuvre du prétendu chancelier. Le nouvel éditeur les a bien reléguées en appendice, mais sous des chiffres continus, formant la série ininterrompue de CXXX formules, tandis que l'unique manuscrit, facile à reconstituer, n'en compte que CXI.

« A s'en tenir à ce corps plus authentique, il n'est guère admissible que la vaste chancellerie romaine ait eu, jusqu'au XIe siècle un

Digitized by Google

manuel aussi mesquinement circonscrit. Plus de la moité des pièces concerne les chancelleries épiscopales, les modèles pour écrire aux papes, correspondre entre évêques, rédiger les actes capitulaires épiscopaux, monastiques, au sujet d'un oratoire, d'un baptistère, d'un reliquaire, pour un déplacement, pour un esclave, pour un oblat, etc. »

Cette preuve à elle seule, et cependant le Cardinal en ajoute bien d'autres, suffit pour détruire les affirmations de M. de Rozière.

« En résumé, conclut l'éminent écrivain, le livre, très inoffensif en soi, pourrait n'être que l'un de ces innombrables *Dictamina*, *ars notaria* [1], dont nous citerons plus loin toutes sortes de variétés, œuvres privées et offrant presque toujours le désordre inextricable du *diurnus*, comme tout livre fait au jour le jour, au hasard des « besoins et des occurrences. »

Nous nous sommes attardés à rendre un compte plus étendu des monuments historiques qui peuvent particulièrement intéresser la *Revue des questions historiques*. Nous recommandons néanmoins à ceux qui voudraient avoir des notions complètes sur les *Lettres pontificales* du IXe au XIIIe siècle, de parcourir, la plume à la main, les pages consacrées par le cardinal Pitra à cette période du moyen âge. Ils y apprendront tout ce que l'érudition moderne a pu découvrir de documents, redresser d'erreurs, compléter de questions historiques et diplomatiques.

Le registre de Jean VIII, dont il existe au Vatican une copie incomplète du XIe siècle, venue du Mont-Cassin, est particulièrement étudié dans ses détails. Il résulte des observations du savant Bibliothécaire de la Sainte Église Romaine que ce registre comprenait autrefois deux volumes, et que les fragments découverts au *British Museum* ont été extraits du premier volume aujourd'hui perdu. Le pape Jean VIII nous apparaît, grâce aux découvertes modernes, sous un aspect bien différent de celui que lui avaient jusqu'ici prêté les historiens.

Un rouleau de Ravenne nous a dévoilé des faits importants du règne de Sergius IV. Mais voilà que le cardinal Pitra publie et commente une lettre de l'empereur byzantin Romanus Lécapène au pape Jean XI, dans laquelle il fait allusion à un projet d'alliance matrimoniale entre l'un des fils de ce prince et la sœur du souverain Pontife. Cette lettre a surtout pour but de faire agréer par le pape l'élévation sur le trône patriarcal de Constantinople du jeune Théophylacte, âgé de treize ans, fils du même empereur. Elle se termine, chose remar-

[1] Ces modèles n'auraient-ils pas été empruntés, en partie, à la chancellerie byzantine? C'est notre opinion ; mais ce n'est pas le lieu de la développer.

Digitized by Google

quable, par une formule d'anathème qu'on dirait empruntée à celle des privilèges d'Autun et que le cardinal Pitra appelle grégorienne. Le prince propose à Jean XI de rédiger un tôme (Bulle) signé par lui et tous les évêques d'Italie et garanti par cette formule :

« Si quelqu'un ne reçoit pas ou ne confesse pas juste et raisonnable « la consécration du seigneur Théophylacte, patriarche de Constan- « tinople, *soit des empereurs, des sénateurs et des archontes*, soit des « hommes du clergé jusqu'au dernier et plus humble d'entre eux, « que celui-là soit soumis aux liens du Très Saint et vivifiant Esprit « et des bienheureux apôtres coryphées, et qu'il soit jeté sous l'ana- « thème éternel. »

Ce document est assurément l'un des plus curieux parmi ceux qui ont été mis au jour de notre temps.

Après un coup d'œil sur l'origine de la féodalité dans les États soumis au Souverain Pontife, l'éminent auteur reprend l'historique des collections canoniques de Reginon, abbé de Prum, de Burchard, d'Anselme de Lucques, de Bonizon, de Deusdedit, assignant à chacune son caractère au point de vue de la critique historique, et entremêlant ces discussions scientifiques des plus justes considérations sur l'état social et les rapports entre le sacerdoce et l'empire, relevant la partialité de ceux-ci et complétant les données de ceux-là.

Enfin arrive le décret de Gratien, qui nous est présenté sous son vrai jour.

A ce propos, une vue d'ensemble sur les archives pontificales, depuis leur origine, permet d'en apprécier toute la portée.

Dans la seconde partie de son *Étude sur les lettres des Papes*, le cardinal Pitra fait l'histoire des *Archives pontificales* au point de vue des *Registres* qu'elles contiennent, depuis le règne d'Innocent III jusqu'à celui de Sixte V, et même jusqu'à Pie VI. Puis il nous fait pénétrer dans une salle de la chancellerie, et là, sous la présidence de Nicolas III, nous entendons distinguer les diverses *formes* des lettres apostoliques, et dans quelles conditions elles étaient dictées et expédiées. Un texte de 1278, imparfaitement publié par Merkel, nous permet d'en saisir toutes les nuances.

Le registre d'Innocent III, le plus complet après celui de saint Grégoire le Grand, est étudié avec une science qui sera certainement appréciée par M. Léopold Delisle. Mais celui d'Honorius III fournit au cardinal matière à des observations plus importantes. « Potthast a résumé dans ses Regesta quatre mille cinq cent quarante-trois lettres de ce pape, et il a su qu'il en existait plus de cinq mille dans le registre original. On peut compter par mille les omissions, car la majeure partie des lettres analysées par Potthast sont en dehors du registre. Ce registre de cinq mille lettres est donc à peine effleuré. »

Digitized by Google

Et le savant bibliothécaire analyse les cinq énormes volumes qui le composent. Même travail pour Grégoire IX. Puis viennent des observations sur Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV.

Il nous arrête un peu plus devant la sainte figure de Grégoire X, qu'il nous peint de main de maître. Ainsi des autres pontifes jusqu'à Clément V.

Une notice historique sur les chanceliers de la cour pontificale convient bien à la plume d'un bibliothécaire de la Sainte Église Romaine. Le cardinal Pitra l'a écrite *con amore*.

Une liste des cartulaires de plusieurs églises italiennes, d'après la bibliothèque vaticane, avec une note sur celui de la cathédrale de Tivoli, sera fort goûtée des amateurs de ce genre de documents.

Un coup d'œil sur les Universités et leurs relations avec les Papes au XIIIe siècle, et sur les Bullaires, est loin de constituer un hors d'œuvre.

On le voit, nous avons hâte d'arriver à la seconde partie du volume, car l'espace dont nous pouvons disposer ici est restreint et menace de nous manquer.

Cette seconde partie, intitulée *Miscellanea pontificia*, s'ouvre par trois catalogues des Papes inédits ; suit une liste des *Bibliothécaires de la Sainte Église Romaine* depuis le règne de Sergius Ier [1] (?) jusqu'à nos jours ; puis une liste de registres pontificaux dont il reste quelque mention de fragments jusqu'à Clément VIII.

Vient ensuite l'*Apologie du Pape Vigile*, dont nous avons déjà parlé : chef-d'œuvre de discussion historique, que devra lire et goûter tout homme soucieux de chercher la vérité.

Nous ne pouvons malheureusement pas même énumérer chacun des épis de ce spicilège. Notons seulement une lettre du saint pape Anastase Ier à saint Venerius, évêque de Milan, dans laquelle le Pontife confirme la sentence de condamnation contre Origène, qu'il avait déjà fait connaître, l'*année précédente*, au bienheureux Simplicianus [2], prédécesseur de Venerius [3].

Cette lettre avait déjà été publiée deux fois dans des feuilles publiques ; mais cette publication avait échappé aux recherches des auteurs des *Regesta*, qui ne l'ont citée (n.281) que d'après la mention qui en est faite dans une lettre du même Pape à Jean, patriarche de Jérusalem [4].

C'est sans aucun doute par pure distraction que notre cardinal l'a

[1] Le premier bibliothécaire, Grégoire, peut être révoqué en doute. Il serait plus sûr de commencer par le règne d'Adrien Ier ; car avant ce dernier les Bibliothécaires ne figuraient pas dans les Bulles pontificales.

[2] *Patrolog. lat.*, t. XX, col. 73 ; XXII, 772.

[3] Bolland., *Act. SS.*, t. I Maii, p. 499 ; t. III Aug., p. 281.

[4] *Patrolog. lat.*, t. XX, col. 72, 627 ; XLVIII, 233.

Digitized by Google

attribuée au pape Anastase II, qui a vécu un siècle plus tard. Nous disons que la lettre à Simplicianus a été écrite l'*année précédente*, parce que la dénonciation contre Rufin eut lieu cette année-là.

Le texte publié par le cardinal Pitra, extrait d'un manuscrit de Bruxelles du IXe siècle, est si corrompu que, malgré l'habileté de l'illustre correcteur, il garde encore bien des fautes. Ainsi, au lieu de « sanctæ memoriæ Simplicianum *præterito tempore* præeuntem nos ad Dominum, » je proposerais *præterito anno*, employé par saint Jérome dans la même circonstance [1].

Afin d'attirer l'attention des auteurs des *Regesta*, notre savant critique reproduit, à la page 496, les premières lignes d'une très importante lettre dogmatique de saint Paschal Ier à l'empereur Léon l'Isaurien, sur le culte des saintes images, dont il a publié le texte entier dans le tome II de ses *Juris ecclesiastici Græcorum monumenta*. On a vraiment lieu de s'étonner qu'un ouvrage d'une si grande notoriété dans le monde savant ait échappé aux investigations de M. Ewald.

Signalons encore le serment prêté, en 1085, par Robert Guiscart au pape saint Grégoire VII, d'après une minute originale conservée dans un manuscrit de Saint-Paul-Hors-des-murs. Puis deux lettres de l'empereur Jean Comnène au pape Honorius II, et une autre de Manuel Comnène à Alexandre III.

Soixante lettres inédites d'Innocent III et quarante-une d'Honorius III [2] se rapportant principalement aux croisés et aux Églises de l'Orient ; deux lettres d'Urbain IV, avec les notes écrites dans le tome IV du registre de ce Pape ; deux de Clément IV ; deux de Jean XXI ; une de Nicolas III ; une d'Honorius IV ; deux de Jean XXII ; une de Martin V ; une de Paul II confirmant une bulle de Pie II ; une de Jules III nommant bibliothécaire de la Sainte Église Romaine le cardinal Marcel Cervin ; et enfin un discours de Baronius, Bibliothécaire S. E. R., au pape Paul V : tels sont les épis vraiment féconds en renseignements utiles que renferme cette partie des *Analecta novissima*.

Malgré la longueur de cet article, nous n'avons fait qu'effleurer les sujets que nous avons signalés. Que d'indications précieuses semées dans le texte ou dans les notes de ce volume, et que nous avons dû passer sous silence ! Aux amateurs de l'inédit, de

[1] Cf. *Patrol. lat.*, t. XLVIII, col. 233, *nota*, et t. XXIII, col. 472, n. 21.

[2] Qu'il nous soit permis de signaler la lettre XL, adressée à Barthélemy, abbé de Fleury, dans laquelle Honorius III fait cette remarquable déclaration, qui confirme la thèse que nous avons soutenue ailleurs : « Præfatum monasterium *in quo, sicut* felicis memoriæ Eugenii, Adriani et Alexandri et aliorum prædecessorum nostrorum romanorum pontificum *testantur privilegia*, gloriosi confessoris Christi *Benedicti corpus requiescere creditur.* »

Digitized by Google

l'inconnu, d'aller chercher dans cette mine d'érudition tout ce qu'un labeur intelligent y a accumulé de trésors en tous genres.

DOM FRANÇOIS CHAMARD,
Bénédictin.

II

LE DERNIER LIVRE
DE M. FUSTEL DE COULANGES [1].

M. Fustel de Coulanges vient de livrer au public le résultat de recherches nouvelles sur la période de transition de l'antiquité au moyen âge. La première des dissertations que contient ce volume est la seule qui concerne la société romaine : elle est consacrée au colonat ; les autres traitent de la constitution de la propriété foncière chez les Germains et de l'organisation de la justice dans le royaume franc. Toutes se distinguent par ces remarquables qualités d'exposition et de style qui permettent de suivre l'auteur sans la moindre fatigue à travers la discussion des sujets en apparence les plus arides : nul plus que lui ne possède le talent de se faire lire.

Je n'ai pas la prétention de me prononcer ici sur tous les problèmes soulevés par M. Fustel au cours de cet important ouvrage. Toutefois il me paraît difficile d'en accepter certains arguments et certaines conclusions : ce sont mes doutes et mes objections que je prends la liberté de soumettre aux lecteurs de la *Revue*.

Deux causes principales ont préparé la révolution qui, dans l'Empire romain, transforma les cultivateurs en colons : l'une, intérieure, la dégradation lente de la classe des fermiers libres ; l'autre, extérieure, l'introduction dans les campagnes de nombreuses tribus de Germains transplantés par le gouvernement impérial. Ce sont là des vérités que ne conteste pas M. Fustel : non seulement il reconnaît l'existence de ces causes, mais il ajoute qu'elles avaient produit leur effet dans les mœurs avant de le produire dans les lois : pour lui, le colonat existait avant les mesures administratives si nombreuses

[1] *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, par M. Fustel de Coulanges. Paris, Hachette 1885, in-8° de 530 p.

Digitized by Google

que prirent à l'égard des colons les empereurs du IVe siècle. « Les érudits modernes, écrit-il, qui ont dit que c'était l'intérêt fiscal qui avait fait imaginer le colonat ont dépassé la vérité... L'inscription au cens n'a pas fait les colons : mais elle a été le premier titre certain qui ait marqué officiellement leur condition. » Ailleurs, M. Fustel revient sur cette idée : « Un lien s'est établi, par un simple fait d'écriture, entre l'homme et la terre... L'inscription au cens public fut un titre authentique, officiel, indélébile, qui, sans qu'on y eût pris garde, régla et fixa la situation de l'homme. Elle fut une immatriculation et presque une attache au sol... » Sauf quelques nuances, c'est la conclusion de l'étude de M. Terrat, qui écrit : « La loi impose comme un devoir ce qui n'était qu'un simple fait auparavant, et crée un lien indissoluble à la place de l'habitude qu'avait le cultivateur libre de rester sur le même domaine [1]. » Toutefois M. Terrat semble attribuer plus d'importance que M. Fustel à l'influence du gouvernement : pour lui le colonat est le résultat de l'action du pouvoir et révèle le plan d'un système administratif : « Un vaste réseau de lois couvre l'Empire et trace autour de certaines conditions un cercle infranchissable. » De même que le curiale est attaché à la curie municipale et le membre des *collegia* à sa corporation, le colon est rivé à la terre. « Pris dans une des mailles de ce filet, le colon n'est pas l'esclave de la glèbe ; c'est l'esclave administratif [2]. »

C'est au IIIe siècle au plus tôt que la fiscalité romaine s'empara du colonat : mais M. Fustel de Coulanges étudie la condition de ces paysans libres, véritables ancêtres des colons, qui se succédèrent de générations en générations sur les grands domaines romains ; cette étude lui est facilitée par la découverte récente de l'inscription de Souk-el-Khmis qui expose les doléances des paysans du *Saltus Burunitanus* [3]. Aucune loi ne les enchaînait à la terre : ils y étaient retenus, dit excellemment M. Fustel, « soit par cet amour qui lie le paysan au sol où il a une fois mis son labeur, soit par la crainte de ne pouvoir trouver d'autres terres à cultiver ni d'autres moyens de vivre. » A quoi bon imaginer des dispositions qui les fissent dès cette époque serfs de la glèbe ? Ils demeurent sur le domaine en vertu des mêmes raisons qui, de nos jours, attachent le tenancier irlandais à sa misérable cabane : si pauvre qu'elle soit, elle est son dernier abri contre la misère, la faim ou l'exil.

Toutefois, si je n'éprouve aucun embarras à reconnaître, au IIe siècle, l'existence d'une classe de fermiers héréditaires, colons de

[1] *Du colonat en droit romain* (thèse pour le doctorat en droit). Versailles, 1872, in-8°, p. 85.
[2] *Ibid.*, p. 103.
[3] Ce document est de la fin du IIe siècle.

Digitized by Google

fait sinon de droit, j'hésite moins encore à contester les motifs que propose M. Fustel pour expliquer la formation de cette classe nouvelle. Le système qu'il esquisse repose à mon avis sur une interprétation erronée des textes des jurisconsultes romains. Mais avant de combattre les idées de l'éminent écrivain, il convient de les exposer sommairement.

Considérons avec M. Fustel les fermiers du Ier siècle, par exemple ceux de Pline le Jeune. De son temps, au moins en Italie, sévit une crise agricole ; soit par leur propre faute, soit par celle des événements, peut-être pour les deux causes, les paysans sont hors d'état de payer leur fermage. En vain les propriétaires accordent des remises partielles ; l'arriéré est trop lourd pour que le paysan puisse réussir à s'en acquitter. Aussi se décourage-t-il ; « il cultive mal et gâche tout ce que la terre produit, parce qu'il ne se sent aucun intérêt à rien ménager [1]. » Heureuse notre génération si elle ne souffre pas trop cruellement des mêmes maux qui ont si durement éprouvé Pline et ses contemporains !

Le propriétaire gardait-il ou expulsait-il ces fermiers insolvables ? M. Fustel croit trouver dans un texte du Digeste la réponse à cette question [2]. « Il y a, dit-il, des fermiers arriérés qui partent, et des fermiers arriérés qui restent. Or ceux qui partent, ce sont ceux qui ont trouvé caution, c'est-à-dire ceux qui ont trouvé un homme assez riche et assez confiant à la fois pour répondre de leur dette... Ceux qui n'ont pas trouvé de répondant ne sont pas partis. » Il leur a donc fallu garder leur ingrate exploitation ; voilà des fermiers qui sont liés au sol par leur dette : « La terre les retient, non pas encore à titre de colons, mais à titre de débiteurs. »

Cependant, d'après M. Fustel, la situation de ces fermiers insolvables qui restent sur le domaine s'est profondément modifiée. Jadis ils étaient assujettis au paiement d'un fermage en argent ; Pline a cru bon de les transformer en colons partiaires, changement de tout temps favorable à des paysans pauvres. Probablement ce qui se passa sur les terres de Pline « s'accomplit partout dans tous les cas semblables ! »

A en croire l'auteur, ce seul fait constitue pour les classes agricoles une véritable dégradation. En effet M. Fustel tient la situation légale du colon partiaire pour inférieure à celle du fermier par contrat. « La loi, ajoute-t-il, qui protège le fermier, ne protège pas le métayer. S'il y a entre son propriétaire et lui une convention verbale, ce n'est pas une convention que la loi reconnaisse ; et elle ne donne

[1] Voir la correspondance de Pline le Jeune, *passim*, notamment III, 19 ; IX, 37 ; X, 8.
[2] 20, § 3, D., XXXIII, 7, *De instructo vel instrumento legato.*

Digitized by Google

lieu à aucune action en justice... Il ne reste aucune garantie au cultivateur, sauf celle que la loi assure à sa liberté native. » Le propriétaire ne pourra donc jamais faire de lui un esclave ; à cela près il pourra tout sur lui. Ainsi de déduction en déduction, l'habile écrivain nous a conduit de la classe des fermiers libres à celle des colons du Bas Empire que les lois plutôt que les mœurs distinguent des esclaves.

Telle est l'explication des origines du colonat que présente M. Fustel. Il l'appuie sur des textes juridiques ; caril est de ceux qui, à l'exemple de M. Th. Mommsen, ont compris quelle mine précieuse offre le Digeste aux investigations, non seulement des juristes, mais encore des archéologues et des historiens. Toutefois son interprétation des fragments des jurisconsultes me paraît contenir des erreurs assez graves pour entraîner, si elles sont démontrées, le rejet du système proposé. Je vais essayer de fournir la preuve de cette assertion ; la question touche de trop près l'histoire des classes agricoles pour que le lecteur refuse de prêter attention aux développements parfois techniques à travers lesquels il me sera nécessaire de le conduire pour atteindre mon but.

Le premier fondement du système de M. Fustel est un fragment des *Responsa* du jurisconsulte Cervidius Scœvola : M. Fustel prétend en conclure qu'à la fin de leur bail, les fermiers insolvables étaient indéfiniment retenus sur les terres qu'ils cultivaient, à moins qu'ils ne fournissent un répondant pour l'arriéré.

Qu'on me permette d'abord une observation : de l'avis de M. Hirschfeld [1], les *Responsa* de Scœvola ont été écrits sous Septime-Sévère. C'est déjà loin du temps de Pline le Jeune : n'est-il pas dangereux d'emprunter le commentaire d'une de ses assertions à la consultation d'un avocat postérieur de cent ans !

Cette considération n'est, à coup sûr, nullement décisive contre les raisonnements de M. Fustel ; mais la simple lecture de ses arguments me semble inspirer tout naturellement une autre objection. N'est-il pas invraisemblable de penser que des propriétaires soient assez déraisonnables pour s'obstiner à garder sur leurs terres des paysans découragés et ruinés ? Fermiers ou métayers, ce seront de détestables cultivateurs; représentez-vous un paysan qui ne travaille que pour s'acquitter de son arriéré, et demandez-vous si la terre y gagnera. Au surplus, le droit ne fournit aucun moyen de retenir sur le domaine un fermier dont le bail est expiré.

Toutefois on devrait bien adhérer à cette explication, si étrange qu'elle puisse paraître, si elle était vérifiée par le texte de Cervidius Scœvola. Fort heureusement on va voir qu'il en est tout autrement.

Voici le texte en question :

[1] Dans l'*Hermes*, année 1877.

Digitized by Google

Prædia ut instructa sunt cum reliquis colonorum legavit ; quæsitum est an reliqua colonorum qui, finita conductione, interposita cautione, de colonia discesserant ex verbis suprascriptis legato cedant : Respondit non videri de his reliquis esse cogitatum [1].

Pour donner raison à M. Fustel, il faudrait déduire de ce texte qu'à la fin de leur bail, les fermiers insolvables doivent ou trouver un répondant ou demeurer sur le domaine. Or telle n'est pas la question qui était posée à Scœvola : il avait seulement à décider si, un domaine ayant été légué avec l'arriéré dû par les fermiers, il fallait comprendre dans le legs le reliquat dû par ceux *qui, interposita cautione, discesserant*. Pas un mot du texte n'indique que les fermiers hors d'état d'*interponere cautionem* aient été retenus sur la terre qu'ils cultivaient.

D'ailleurs l'expression *interponere cautionem* n'a pas ici le sens de fournir caution que lui attribue M. Fustel. Il convient d'expliquer ces mots afin de faire comprendre au lecteur comment s'était soulevée la difficulté résolue par le jurisconsulte.

Arrivé à la fin de son bail, mon fermier est en retard de plusieurs termes ; je pourrais les lui réclamer en justice par une action née du contrat de louage, qui est une action de bonne foi : c'est dire que le juge apprécierait la valeur de mes prétentions, non suivant le droit strict, mais suivant l'équité, et tiendrait compte, s'il y avait lieu, des contre-prétentions que le fermier pourrait soulever contre moi. Comme il ne me plaît pas de conserver une créance indéterminée, partant discutable, je m'entends avec mon débiteur pour transformer ma créance de bonne foi en une créance de droit strict : nous pouvons facilement atteindre ce résultat en coulant la créance dans le moule de la stipulation, contrat verbal et solennel ; me promettez-vous, à telle date, de me payer telle somme, demanderai-je à mon fermier ? — Je vous le promets, me répondra-t-il. Voilà la *cautio* de Scevola [2] ; désormais, quand à l'échéance je réclamerai ce qui m'est dû, il me suffira de prouver que la stipulation s'est régulièrement formée : la somme indiquée dans les paroles solennelles devra nécessairement se retrouver dans la condamnation prononcée en ma faveur, sans que le juge en puisse rien rabattre par des considérations d'équité. A l'emploi de ce procédé j'ai gagné de consolider ma créance et de la rendre indiscutable : cela me procure l'avantage que trouverait un Français créancier de dommages intérêts contestables, sinon quant au principe, du moins quant au montant, à se faire

[1] 20, § 3, D., XXXIII, 7.

[2] De nombreux textes emploient les mots *cautio, cavere*, dans le sens de stipulation. Cf. 6, D., XVIII, 7, *De servis exportandis ;* 79, D., XLV, 1, *De verborum obligationibus ;* 121, pr., D., h. t.; et les textes cités dans Gneist, *Die formellen Verträge*. (Berlin, 1845, in-8°, p. 234.)

Digitized by Google

remettre par son débiteur des billets à ordre pour l'intégralité de la somme réclamée.

Cependant, grâce à cette opération, la créance de bonne foi née du louage s'est éteinte pour faire place à une créance de droit strict née de la stipulation : c'est précisément ce fait qui engendre la difficulté soumise à Scœvola. Le légataire auquel le testateur avait attribué, avec le domaine, le reliquat des fermages, prétendait y comprendre celles des créances de fermages qui avaient été ainsi transformées. Scœvola se refusa à les considérer comme étant encore des accessoires du fonds ; il n'y vit plus des créances de fermages et donna tort au légataire. Telle est la seule question résolue par ce texte, qui porte uniquement sur l'interprétation d'un legs ; il n'y est pas question de fermiers qui fournissent caution, à plus forte raison n'y est-il pas dit que les fermiers hors d'état de fournir caution pour l'arriéré de leurs fermages pouvaient être retenus sur le domaine après l'expiration de leur baïl. M. Fustel a donc eu tort de chercher dans cette réponse de Scœvola une base du système imaginé par lui pour expliquer le développement du colonat.

J'en viens à la seconde des propositions sur lesquelles est bâti le système de M. Fustel : le colonat partiaire n'est pas un contrat reconnu par le droit, par suite le métayer n'est pas protégé contre le propriétaire. Telle est, en effet, l'idée que l'auteur se fait de la législation romaine à l'époque la plus brillante de l'Empire.

Or il s'en faut de beaucoup que les jurisconsultes et les Empereurs aient ignoré le colonat partiaire: au contraire ils l'ont considéré comme un contrat sanctionné par une action, et s'ils ont paru hésiter, c'est uniquement sur le point de savoir quel contrat ils devaient y voir : louage ou société [1] : l'hésitation est si naturelle qu'on la retrouve chez les commentateurs de notre Code et dans notre jurisprudence. Au surplus, loin de faire des colons partiaires, comme le prétend M. Fustel, une catégorie inférieure, oubliée par la loi, voisine de l'esclavage, le législateur romain finit par leur donner une situation nettement déterminée en les assimilant autant que possible aux fermiers [2]; en tous cas il ne les avait jamais laissés sans protection. Ici encore le fondement du système proposé par M. Fustel ne saurait résister à la critique du juriste.

Nous sommes donc en droit de rejeter les explications fournies par M. Fustel pour rendre compte d'un fait en lui-même incontestable,

[1] 25, § 6, *Digeste*, XIX, 2. *Loc. conduct.* — 52, § 2, D., XVII, 2, *Pro socio*. Voir sur ce point une dissertation de M. Stouff sur *Le colonat partiaire*. Grenoble, 1884, in-8°.

[2] 21, *Code*, IV, 65, *De locato et conducto*. (Dioclétien et Maximien).

Digitized by Google

l'immobilisation des paysans, qui peu à peu s'attachent à la terre par d'indissolubles liens.

Ces observations et quelques autres qu'il serait facile d'y ajouter ne sauraient m'empêcher de rendre hommage à la fermeté avec laquelle M. Fustel de Coulanges dessine les grandes lignes du colonat et met en évidence le progrès que réalisa cette institution. Le colonat ne fut funeste « ni à l'homme ni au sol : » par suite de la confusion qui s'opéra entre diverses catégories de cultivateurs, les descendants des esclaves devinrent souvent des tenanciers libres. Cependant M. Fustel montre clairement (et c'est là un des grands mérites de cette magistrale étude) qu'on retrouve dans le colonat romain le germe des trois grandes déchéances des classes serviles au moyen âge, la poursuite, le formariage et la main-morte. En particulier, je suis très porté à le croire, c'est dans la restriction imposée par les propriétaires à la liberté des mariages entre colons qu'il faut chercher l'origine des droits qu'à la fin du moyen âge on expliqua par la légende du *jus primæ noctis*.

Suivons maintenant M. Fustel sur un autre terrain, celui du régime des terres en Germanie. Tel est le sujet de la seconde dissertation, à laquelle est d'ailleurs intimement liée la troisième, intitulée : *de la marche germanique*. L'auteur veut tenter d'y résoudre la question suivante : les Germains connaissaient-ils la propriété foncière ? Il s'agit bien entendu de la propriété individuelle et exclusive telle que nous la concevons.

Voici la réponse de M. Fustel : « J'incline à croire que la propriété prévalait, puisque c'est elle qui a marqué de son empreinte l'ensemble du droit germanique. Mais à côté d'elle plusieurs modes de communauté ont pu être admis... » — En somme, M. Fustel pense que la propriété individuelle était le régime le plus fréquemment employé : toutefois il concède que cette propriété subissait l'influence du droit de la famille. Pour lui il y eut peut-être propriété pour la famille et communauté dans l'intérieur de la famille ; mais il n'y eut pas communauté du sol entre les membres de la tribu. « Quand l'histoire remonte au début des sociétés, ce qu'elle y peut saisir dans l'état actuel de la science, ce n'est pas la communauté du sol, c'est la propriété de famille. » Là-dessus l'auteur traite de conjecture le système connu d'après lequel l'ordre naturel des choses a dû amener d'abord la communauté absolue, puis la propriété familiale, enfin la propriété privée.

Je n'ai nullement le désir d'entrer en lice pour la défense de ce système ainsi présenté ; il a des partisans fervents qui ne manqueront pas de le soutenir. Mais en dépit de la savante argumentation de

Digitized by Google

M. Fustel, je persiste à croire que la communauté de tribu ou de village a été une forme répandue (je ne dis pas unique) de la propriété des anciens Germains.

Il est permis d'invoquer en ce sens le témoignage formel de César, qui ne laisse pas que d'embarrasser M. Fustel. On connaît aussi sur le même sujet le fameux chapitre XXVI de la *Germania* de Tacite [1]. M. Fustel s'efforce, non sans peine, de prouver que Tacite n'y décrit point la constitution de la propriété, mais le régime de la culture, et qu'il n'a d'autre but dans ce passage que celui d'opposer l'agriculture enfantine des barbares à l'agriculture perfectionnée de l'Italie. A mon avis, en vain tourmente-t-on de toute manière le texte de Tacite, le lecteur y trouvera toujours deux faits :

1° L'occupation temporaire d'une certaine quantité de terres par les membres d'une communauté [2] ;

2° Des répartitions annuelles auxquelles chacun participe suivant sa qualité.

Ainsi entendu, Tacite ne semble être en désaccord ni avec lui-même ni avec César, ce qui nous évite le souci de concilier les deux grands historiens.

M. Fustel de Coulanges ne se borne pas à invoquer leur témoignage : il cherche dans les lois barbares la solution de la question qu'il s'est posée. Il cite en particulier la loi salique et fait remarquer que même les textes du *Pactus antiquior* mentionnent fréquemment des jardins et des champs [3] qui semblent soumis au régime de la propriété individuelle : ainsi la loi punit quiconque commet un vol dans le champ d'autrui. A mon avis, de telles mentions s'expliquent sans difficulté, d'abord parce qu'au temps de la loi salique, de l'aveu général, à côté de la propriété collective la propriété individuelle était largement pratiquée ; ensuite parce que, sous le régime de la communauté de village, chaque chef de famille était possesseur exclusif de sa maison et de son enclos. D'ailleurs ce régime ne supprime pas les voisins dont il faut respecter les droits ; un paysan ne saurait, sous prétexte des droits de la communauté, s'attribuer

[1] Agri, pro numero cultorum, ab universis in vices occupantur, quæ mox inter se secundum dignationem partiuntur ; facilitatem partiendi camporum spatia præstant. Arva per annos mutant, et superest ager.

[2] Les textes de la loi salique, rapprochés de celui de Tacite, montrent, à mon sens, que ce groupe est plus étendu que la famille : c'est une association d'individus unis par leurs intérêts et la communauté de l'origine qu'ils s'attribuent : c'est une tribu ou une fraction de tribu. Voyez le chapitre de M. Sumner-Maine sur *La tribu et la terre* dans son livre : *Les institutions primitives*.

[3] Contrairement à une opinion très répandue, M. Fustel de Coulanges n'admet pas que la première rédaction de la loi salique soit antérieure à Clovis.

Digitized by Google

la moisson qui croît dans le lot voisin du sien, ni conduire son troupeau dans les prés d'une autre communauté ; cela suffit à expliquer plus d'un texte de la loi salique.

Au surplus on trouve dans les coutumes franques des textes qui supposent clairement la propriété collective. J'appellerai l'attention du lecteur sur deux de ces textes, dont M. Fustel ne me semble pas avoir réussi à atténuer le témoignage :

Le premier est emprunté au célèbre titre XLV de la loi Salique, *de migrantibus :*

« Si quis super alterum in villa migrare voluerit, si unus vel aliquis de ipsis qui in villâ consistunt eum suscipere voluerit, si vel unus exteterit qui contradicat, migrandi ibidem licentiam non habebit.. »

Voici comment j'interprète ce texte, adoptant sur ce point l'opinion de Schroeder, dans ses remarquables études sur les Francs [1], dont M. Fustel ne me semble pas avoir tenu compte. Le texte prévoit l'hypothèse où le lot d'un membre de la communauté doit pour une raison ou une autre, entre vifs ou après décès, être transmis à un étranger ; l'aliénation est subordonnée à l'assentiment unanime des membres de la communauté ; n'y eût-il qu'un seul opposant *(vel unus)*, le nouvel acquéreur sera expulsé à la suite d'une procédure rigoureusement déterminée par la loi. N'est-ce pas une allusion très claire à la communauté de village ?

M. Fustel de Coulanges a si bien compris l'importance de cette objection contre son système, qu'il vient de consacrer une dissertation spéciale à l'étude du titre *de migrantibus* [2]. Ce texte est, à vrai dire, la position capitale que se disputent partisans et adversaires de la propriété collective.

L'explication proposée par M. Fustel peut se résumer ainsi : *Migrare super alterum* signifie s'installer chez un autre ; interprétation qui semble incontestable. Mais tandis que dans l'opinion générale, le précédent possesseur est mort ou s'est retiré volontairement, M. Fustel voit en lui la victime d'une usurpation. Le *migrans*, dit-il, n'est pas un honnête laboureur qui viendrait demander une place dans un village et qui voudrait y acquérir par achat une maison ou une pièce de terre ; c'est un intrus qui s'établit sur une terre appartenant à autrui sans y avoir aucun droit. Aussitôt nous nous demandons pourquoi la loi remet aux habitants du village le droit de protester contre cette entreprise. Le propriétaire lésé ne peut-il se défendre

[1] *Die Franken und ihr Recht,* dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte,* partie germanique, 1881, II, p. 49 et suiv.

[2] *Revue générale du droit de la législation et de la jurisprudence,* janvier-février 1886.

Digitized by Google

lui-même ? Sous le régime de la propriété individuelle, c'est lui seul que cette affaire concerne. M. Fustel a réponse à cette objection : d'après lui, la loi suppose un propriétaire hors d'état d'agir lui-même, *apparemment*, ajoute-t-il, *parce qu'il est absent ;* aussi pour mieux sauvegarder ses droits, la loi autorise tout voisin complaisant à prendre en main la cause de l'opprimé. Ainsi ce texte, où l'on a coutume de voir un vestige de la propriété collective, ne contiendrait qu'une mesure de protection énergique en faveur de la propriété individuelle.

Pour réfuter cette conjecture, il suffirait de renvoyer le lecteur au texte lui-même ; il n'y trouvera pas le moindre indice d'où il puisse conclure qu'il s'agit des biens d'un absent. Si l'on ne veut se résoudre à compléter le texte par un effort d'imagination, il faut bien écarter cette hypothèse ingénieuse, et admettre que la terre occupée par l'étranger était devenue vacante par le désistement du précédent possesseur [1]. On s'y résignera d'autant plus facilement que cette opinion est confirmée par un article ajouté au titre XLV postérieurement à sa rédaction primitive :

« Si vero alium in villa aliena migrare rogaverit antequam conventum fuerit....., sol. XLV culpabilis judicetur. »

Pardessus entend ainsi ce fragment : l'habitant qui accueillera l'étranger avant d'avoir obtenu le consentement de tous sera passible d'une amende de quarante-cinq sous. A dire vrai, c'est une allusion nouvelle à la propriété collective ; mais c'est l'explication la plus naturelle du texte. Aussi elle embarrasse visiblement M. Fustel; s'il la repousse pour être d'accord avec lui-même, il s'en faut de beaucoup qu'il réussisse à y substituer une explication satisfaisante.

Un autre texte non moins connu, le fameux édit de Chilpéric, démontre nettement l'existence de ces communautés. Le législateur s'y exprime ainsi :

« Simili modo placuit atque convenit ut si quicumque *vicinos habens* aut filios aut filias post obitum suum superstitutus fuerit, quamdiu filii advixerint, terras habeant sicut et lex Salica habet. Et si subito filii defuncti fuerint, filia simili modo accipiat terras istas... Et si moritur,... frater terras accipiat, non vicini [2]. »

Ce n'est pas ici le lieu de rapporter les diverses interprétations qui ont été données de ce passage ; en tous cas il me paraît difficile de

[1] Je sais bien que M. Fustel invoque en sa faveur l'interprétation du titre *De migrantibus* donnée en 819 par le *Conventus* d'Aix-la-Chapelle. Mais quelle que soit cette interprétation, il me semble bien difficile d'en tirer un argument pour expliquer un texte antérieur de plus de trois siècles, et écrit pour une société toute différente de la société carolingienne. Voir cette interprétation dans les *Capitulaires* de Boretius, p. 293.

[2] Hilperici Regis Edictum, § 3. Voyez Hessels et Kern, *Lex Salica*, titre

Digitized by Google

nier que la réforme de Chilpéric ait eu pour but d'admettre à la succession un plus grand nombre de membres de la famille : pour leur faire place on recula le rang des *vicini* qui étaient jadis appelés immédiatement après les fils, seuls successeurs auxquels la loi salique permit de transmettre la terre [1]. Ainsi, par l'effet d'une modification naturelle, on voit dans les villages francs du VIe siècle les droits de l'individu et de la famille conquérir le terrain que perdent les droits de la communauté. A travers les révolutions qui bouleverseront plus d'une fois l'Europe occidentale, cette lutte de la propriété individuelle contre la propriété collective se poursuivra, sans qu'on puisse dire encore qu'elle soit complètement terminée.

Si l'on éprouvait quelques scrupules à traduire *vicini* par habitants du village, un autre texte pourrait être invoqué à l'appui de cette traduction : c'est le chapitre de la loi salique *de homine inter duas villas occiso :*

Lorsqu'un homme a été trouvé assassiné, le comte fait appeler au son du cor les habitants de la *villa* voisine, les *vicini*, — et il ouvre la procédure par ces paroles qu'il leur adresse : *Homo iste in VESTRO agro est occisus*. Ce que nous savons des droits des *vicini* nous permet de constater l'exactitude de cette expression.

Sans pousser plus loin l'examen des textes, je me crois en droit de refuser mon adhésion à la proposition ainsi formulée par M. Fustel de Coulanges : « Aucun des codes qui ont été rédigés par les Germains ne contient une seule mention du régime de communauté du sol. Il n'y a pas d'indices de terres indivises ou de terres communes. » Je tiens au contraire que la loi salique fait allusion à des villages où l'on trouvait des terres communes et des terres divisées entre chaque famille : les partages se font moins fréquemment que du temps de Tacite [2], mais le domaine supérieur de la communauté se manifeste par le droit d'agréer ou de rejeter les acquéreurs étrangers, et par le droit de reprendre la terre attribuée au cultivateur qui à sa mort ne laisse pas un fils, ou après l'édit de Chilpéric, ne laisse ni fils, ni fille, ni frère, ni sœur... Mais il ne faut rien exagérer, la société

LXXVIII. J'ai reproduit le texte avec les corrections incontestables qui le rendent intelligible. M. Fustel de Coulanges ne réussit pas à le mettre en harmonie avec son système. Voir *Revue générale*, p. 8, not. 3.

[1] Voir sur ces matières la dissertation de Gierke dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, 1876. Dans un récent article sur *le droit de succession dans les lois Barbares*, M. Glasson déclare que le mot *vicini* de l'édit de Chilpéric « désigne bien certainement les membres de la communauté agraire. » *Nouvelle Revue historique de Droit*, 1885, p. 604.

[2] Cf. de Sybel, *Entstehung des Deutschen Königthums* (2e édit., Francfort, n-8o, 1881), pp. 28-30.

Digitized by Google

pour laquelle a été rédigé le *Pactus antiquior* connaissait aussi, avec la propriété collective, la propriété individuelle : à côté des communautés de village on rencontrait, dans les campagnes franques, de grands domaines appartenant à un seul propriétaire, homme riche et puissant, ou bien au roi et plus tard à l'Église : l'établissement des Francs dans l'Empire et l'imitation provoquée par les mœurs de la société gallo-romaine durent développer ce genre de propriété parmi les envahisseurs. Autrefois il n'en était pas ainsi : c'est parce que la propriété collective fut pour un temps généralement pratiquée que les vieilles coutumes germaniques sont bien plutôt en harmonie avec le régime de la communauté qu'avec celui de la propriété individuelle.

Cette considération explique comment, d'après l'ancien droit, le créancier ne peut se satisfaire que sur les meubles de son débiteur : il n'y a pas de saisie immobilière là où les immeubles appartiennent non au débiteur, mais à la communauté. M. Fustel de Coulanges reproche à M. Sohm d'avoir admis cette doctrine [1] : mais, à vrai dire, elle seule suffit à expliquer ce principe du droit commun de l'Europe occidentale au moyen âge : les meubles sont le siège des dettes. C'est qu'il fut un temps où la terre était insaisissable : ce qui subsiste de ce principe dans le droit du XIIIe siècle, c'est que les dettes suivent les meubles, dans la communauté entre époux comme dans les successions, et qu'avant de saisir les immeubles, les créanciers sont tenus d'épuiser leurs droits sur les meubles. Cette antique règle, dont on retrouve la trace depuis l'époque carolingienne jusqu'à l'ordonnance de 1539, était ainsi formulée par les échevins de Lille : « Se vous trouvés le corps dou debteur, si l'arriestés. Se vous ne trouvés le corps, si arriestés ses meubles cateuls. Se vous ne trouvés meubles cateuls, si mettés main à ses yretages [2]. »

On pourrait citer dans nos coutumes beaucoup d'autres vestiges de la communauté de village, par exemple ce retrait de voisinage qui s'est maintenu précisément en Flandre et en Artois, c'est-à-dire dans des contrées où l'influence franque s'est fait profondément sentir [3]. M. Fustel accordera, je le sais bien, que la communauté de village, pour n'être pas une institution des temps barbares, s'est développée au moyen âge : « Les érudits modernes, dit-il, qui attribuent à la vieille Germanie les pratiques de la *marche* commune et des *allmende*

[1] Voir en particulier Sohm, *Die Fränkische Reichs und Gerichtsverfassung* (Weimar, 1871), p. 117 et ss.

[2] Livre de Roisin, VIII.

[3] Cf. l'article de M. Viollet sur le caractère collectif des anciennes propriétés immobilières, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1873.

Digitized by Google

n'ont, pour affirmer leurs affirmations, que des textes du XIIe siècle.» Je crois avoir démontré, après beaucoup d'autres, que la communauté du village existait au VIe siècle : je suis donc en droit de conclure que les communautés du XIIe siècle sont souvent les continuatrices des associations de l'époque barbare.

La dernière et peut-être la plus remarquable des dissertations de M. Fustel est consacrée à l'organisation de la justice dans l'Empire franç. Je ne pourrais, sans abuser de l'espace qui m'est laissé, soumettre à la critique les diverses opinions de M. Fustel: je tiens seulement à indiquer quelques-unes de ses conclusions.

L'auteur traite la justice populaire des Germains à peu près comme il a traité leur propriété collective. L'existence d'une telle organisation judiciaire n'est à son avis constatée ni par César ni par Tacite ; il est plus que douteux que les jurys de canton aient existé en Germanie. Il en fut de même aux temps mérovingiens ; il ne faut pas voir dans le *mallus* un tribunal populaire ; le *mallus*, c'est le tribunal où le représentant de la royauté rend la justice en public, suivant des habitudes aussi romaines que germaines [1] ; le public est là non pour prononcer la sentence, mais pour en garder le souvenir et en porter témoignage.

Ceux qu'on appelle *judices*, ce sont précisément les fonctionnaires royaux, comtes, vicaires ou centeniers, qui président le *mallus* ; comme les magistrats romains, ils sont assistés d'assesseurs, qu'on nomme rachimbourgs, dont la mission n'est point permanente, dont le choix est « abandonné aux circonstances. » Le comte, entouré de ses assesseurs, accueille à son tribunal toutes les classes et toutes les races, le *mallus* n'est nullement le tribunal spécial des Francs.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces conclusions, qui, cependant, paraissent contenir une très large part de vérité. Sans aller jusqu'à nier, avec M. Fustel, l'existence d'une justice populaire dans la Germanie primitive, il faut certainement admettre que, dès l'établissement du royaume Franc en Gaule, le roi et ses agents ont pris sur l'organisation de la nation une influence prépondérante ; au surplus, pas n'est besoin de réfléchir longtemps pour se convaincre de l'im-

[1] Pour prouver que la justice se rendait en public sous l'Empire romain, M. Fustel cite des constitutions par lesquelles les empereurs du IVe siècle tentent de maintenir la règle de la publicité et de la procédure. Leurs efforts répétés furent impuissants à empêcher cette règle de tomber en désuétude ; au Ve siècle, les Francs ne trouvèrent plus dans l'Empire de magistrats qui rendissent publiquement la justice; la procédure se passait loin des regards du peuple, dans le *secretarium* du gouverneur. Cf. Bethmann-Hollweg, *Der Civilprozess des gemeinen Rechts*. (Bonn, in-8°, 1866), III, p. 189.

Digitized by Google

possibilité de gouverner la Gaule franque par d'autres moyens que ceux d'une hiérarchie administrative et judiciaire au service d'une royauté absolue. Forcément cette royauté était destinée à devenir l'organe principal de l'État franc ; aussi, n'ai-je pas de peine à accepter en grande partie les idées de M. Fustel sur l'organisation judiciaire. Toutefois il conviendrait de faire des réserves sur plus d'un point ; je n'en indiquerai qu'un seul. A propos du rôle des rachimbourgs dans la procédure criminelle, l'auteur expose des idées qui ne seront pas sans causer aux lecteurs un profond étonnement. Jusqu'à présent on admettait que, d'après le vieux droit germain, la composition pécuniaire était le mode primitif de répression des crimes; la peine, telle que nous la concevons aujourd'hui, n'était infligée au nom de la société que dans des circonstances exceptionnelles auxquelles Tacite fait allusion [1]. Quand la race franque eut un Empire à gouverner, il fallut bien que l'État apportât plus d'énergie au maintien du bon ordre, à la répression des crimes, à la protection des faibles : alors le système de la peine se développa ; alors le roi, par lui-même ou par les fonctionnaires ses délégués, infligea des peines en des cas très nombreux dans lesquels il agissait, non pas en vertu de lois précises, mais à raison de son pouvoir illimité et des besoins de la société. Peu à peu, ce système nouveau empiéta sur le système ancien et insuffisant de la composition. Ainsi s'explique, en général, le dualisme que M. Sohm a mis en lumière ; deux législations sont appliquées dans l'État franc, l'une procédant des vieilles traditions de la race germaine, l'autre issue des nécessités sociales qui ont doté la royauté mérovingienne du pouvoir absolu et lui ont créé des devoirs nouveaux [2].

Au contraire, d'après M. Fustel, les anciens Germains assuraient la répression au moyen d'un véritable système de peines, corporelles et pécuniaires ; à côté du tribunal, officieusement, victimes et criminels pouvaient, par un arrangement privé, substituer une indemnité à l'action en justice : tel était le rôle de la composition. Au surplus l'idée de la composition n'est pas exclusivement germanique : le droit romain connaît une institution qui y ressemble, puisque le titre du Digeste *de pactis* spécifie les cas où la partie lésée peut s'entendre avec le coupa-

[1] *Germania*, c. XII.

[2] On est d'accord pour reconnaître que le droit criminel a franchi trois étapes; vengeance, composition pécuniaire et peine infligée par l'État. Toutefois ce serait une erreur de croire que cette évolution s'est accomplie de la même façon dans toutes les sociétés: au contraire on peut dire que le développement du droit varie de peuple à peuple. Sur ce point, je m'associe volontiers aux idées exprimées par M. Bernhöft récemment, au cours de son mémoire sur la loi de Gortyne. *(Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenchaft*, VI, 1886, p. 283.)

Digitized by Google

ble pour éteindre l'action. Viennent les invasions : il ne faut pas croire que les Germains vont immédiatement généraliser l'usage de la composition, puisque chez eux elle n'occupe qu'un rang secondaire. « C'est le contraire qui est vrai, dit M. Fustel. La composition repoussée des premières lois écrites par les barbares, admise d'abord par l'inspiration de l'Église, a été grandissant toujours, et c'est au VIIe, au VIIIe siècle qu'elle est devenue la règle générale. » D'ailleurs, à cette époque la distinction subsiste encore entre la peine et la composition ; l'accord qui détermine la composition se fait par les soins des rachimbourgs, tandis que la peine est prononcée par le comte ; celui-ci est un juge, ceux-là sont des arbitres officieux ; la peine est imposée au nom du droit strict, la composition est le fruit d'un arrangement conclu sous l'œil paternel des rachimbourgs. C'est encore le dualisme de M. Sohm, mais cette fois il est renversé ; la peine appartient au système du vieux droit germanique, la composition est une création postérieure.

Nous savons par M. Fustel qu'il en est de même de l'histoire de la propriété : la propriété individuelle est ancienne, la propriété collective est une innovation. Ainsi, en Germanie, les barbares étaient en possession des idées essentielles sur lesquelles reposait la civilisation romaine, notion de la propriété individuelle, notion de l'État qui punit : chose étrange, si l'on s'en rapporte aux écrits de l'éminent auteur, c'est précisément après la rencontre des Romains et des Barbares que se sont altérées ces idées communes aux deux races qui se pénétraient ; alors se sont formées les institutions caractéristiques des siècles postérieurs, la communauté agraire et la composition. Voilà toute la différence entre M. Fustel et l'opinion commune : il considère comme propres au moyen âge les institutions auxquelles nous sommes accoutumés à attribuer une origine germanique.

C'est dire que M. Fustel de Coulanges restreint autant qu'il peut la part de l'élément germanique dans la formation de notre civilisation. On reconnaîtra à ce trait l'écrivain qui disait naguère : « L'invasion n'a apporté en Gaule ni un sang nouveau, ni une nouvelle langue, ni de nouvelles conceptions religieuses, ni un droit particulier, ni des institutions qui vinssent de la Germanie [1]. » Ainsi formulée, cette thèse ne me paraît pas plus exacte que la thèse contraire ; toutefois, je tiens à le reconnaître, on ne sait ce qu'on doit admirer le plus du talent ou de la science que M. Fustel dépense à la servir.

PAUL FOURNIER.

[1] *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, 2me édition, p. 479.

Digitized by Google

III

LA CIVILISATION EN ITALIE AU TEMPS DE LA RENAISSANCE [1].

—

Nous demandons tout d'abord la permission de faire quelques réserves au sujet d'un livre que tout le monde admire et que tout le monde a raison d'admirer, car c'est un des ouvrages les plus suggestifs qui aient été écrits de notre temps, une mine presque inépuisable d'idées et d'aperçus intéressants sur la plus attachante peut-être de toutes les époques de l'histoire, la Renaissance. A vrai dire, le principal et presque le seul reproche que l'on puisse adresser à Burckhardt, c'est d'être un esprit trop allemand et trop anti-catholique ; trop allemand, c'est-à-dire chez qui parfois la phraséologie vague tient lieu de profondeur, le préjugé d'idées personnelles, et le paradoxe d'originalité ; trop anti-catholique, dès qu'il s'agit des couvents et de la papauté, l'auteur admet les yeux fermés les calomnies les plus basses et les racontars les plus vulgaires. Avouons aussi que ce livre sur un des plus beaux sujets qui se puisse imaginer semble à première vue un des plus obscurs qui se puisse lire : il faut, et l'inconvénient n'est pas mince, une étude approfondie pour découvrir le lien qui rattache les uns aux autres tant de chapitres si variés. Même dans le détail, l'auteur suppose évidemment que le public connaît d'avance le sujet dont il va parler, puisque l'allusion est un de ses procédés favoris. Enfin, l'analyse minutieuse et raisonnée, exacte sans doute, mais bien froide, suffira-t-elle à rendre l'idée de cet âge enthousiaste où l'humanité se jeta avec une ardeur quelquefois aveugle, mais toujours héroïque, dans les voies diverses qui s'ouvraient devant elle ? Sans doute on peut sourire quand Michelet entonne la trompette de l'Archange pour parler de la Renaissance : mais que l'on rapproche les pages brûlantes qu'il consacre à telles idées ou à tels hommes, — à Léonard de Vinci, par exemple, — des lignes desséchées que Burckhardt donne aux mêmes sujets : quelle vie d'un côté, et de l'autre quels êtres de raison ! Pourquoi Burckhardt n'a-t-il pas du moins reçu en partage le coloris puissant du grand peintre des journées révolutionnaires, M. Taine ?

[1] *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, par J. Burckhardt, traduction de M. Schmitt. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1885, 2 vol. in-8° de 378 et 389 p.

Digitized by Google

Le présent ouvrage, traduit par M. Schmitt, n'est pas une histoire de la Renaissance italienne ; ce sujet, Burckhardt l'a traité ailleurs [1] ; ce n'est pas non plus une simple introduction à l'histoire de la Renaissance ; le titre, fort peu clair, je crois, même en Allemand, *die cultur der Renaissance in Italien*, est incompréhensible en français, si on le traduit exactement ; « le plus sûr moyen de l'entendre, dit avec esprit M. Gebhardt, est encore de lire le livre même [2]. » En somme, on est en présence d'un « *État de l'Italie et de l'esprit italien du XIVe au XVIe siècle.* » Comment s'est formé la personnalité, ou, pour mieux dire, l'individualisme de l'Italien ? comment s'est-il manifesté par la politique, l'art, la morale ? Comment a-t-il réagi sur tous les événements et jusque sur les principes ? Comment explique-t-il une révolution qui de l'Italie s'est étendue à toute l'Europe occidentale ? tel est le problème à la solution duquel Burckhardt a consacré ses deux volumes : la psychologie de l'Italien, l'état intime de son âme, cause première de la Renaissance, telle est l'idée maîtresse que l'auteur n'abandonne jamais, qu'il traite de « la Tyrannie », de « la guerre considérée comme un art », de « la Papauté », de « Rome la ville aux ruines célèbres », de « l'Humanisme », de « la Vie d'intérieur », des « Fêtes », de « la Moralité » ou de « la Religion. » Là est l'unité de l'œuvre et sa puissance synthétique.

C'est une vérité aujourd'hui banale, la Renaissance a été tout autre chose et beaucoup plus que la Renaissance de l'antiquité, la Renaissance de l'esprit humain, si l'on veut. Cela est vrai même dans l'Art : l'art de la Renaissance exprime des sentiments, des idées que l'antiquité n'a jamais connus ou qu'elle n'a jamais traduits avec la même vigueur ou la même finesse. Quant à la forme, sans vanter la science anatomique du moyen âge, il est cependant certain qu'il a vu bien des choses que l'antiquité avait ignorées et qu'il les a apprises aux artistes de la Renaissance. Christs en croix décharnés et convulsionnés, Christs au tombeau longs et grêles, tout raidis par la mort, Madeleines échevelées, les bras tordus de désespoir, vierges accroupies, écrasées sous la douleur, apôtre et moines émaciés, anguleux, barbus, que de révélations d'une réalité jusqu'ici inconnue ou redoutée, révélation que l'antiquité dans son respect superstitieux pour la forme humaine n'eût jamais pu, ni voulu faire. Pour connaître toute la vérité sur le corps humain, toutes les ressources d'expression qu'il peut fournir et qui sont infinies, il fallait ne pas reculer, même devant la laideur. L'art italien ne peut pas plus s'expliquer par l'art antique que Dante ne s'explique par Virgile dont il s'intitule pourtant le dis-

[1] *Geschichte der Renaissance in Italien.* Stuttgardt, 1878.
[2] *Revue des Deux Mondes,* 1er novembre 1885.

Digitized by Google

ciple indigne et passionné. Le principal élément du génie dantesque, ce n'est point l'imitation d'Homère et de Virgile : avant tout, Dante est l'homme de son temps, par le tour d'imagination, les habitudes d'esprit, les prédilections et les haines. On peut en dire autant non seulement de tous les grands artistes de cette époque, mais de tous les Italiens, qui, dans une branche quelconque de la culture intellectuelle, ont été les initiateurs ou les représentants de la Renaissance. Ces hommes sont eux-mêmes : leur époque est peut-être parmi les époques historiques celle qui a l'originalité la plus forte, la caractéristique la plus frappante. Pourquoi donc s'obtiner à la voir toujours sous un biais, de côté, comme une toile qu'on éclairerait toujours par une même et unique fenêtre ? Pourquoi ne pas se placer résolument, nettement, en face du tableau mis en pleine lumière, de façon à le saisir dans son ensemble, dans sa totalité harmonieuse et vivante ? Cette conception n'est-elle pas plus grande et plus juste que celle d'une Renaissance qui serait un recommencement pur et simple, la réapparition d'une expérience déjà faite, d'une civilisation déjà vécue ?

Ainsi l'a compris Burckhardt, et ce n'est pas à notre avis l'un des moindres mérites de son livre que d'avoir remis, sans en avoir l'air, l'influence de l'antiquité à sa vraie place. La *Résurrection de l'Antiquité* n'est que la troisième des six parties dont l'ouvrage se compose, et on ne l'étudie qu'après avoir exposé le *Mécanisme de l'État ;* puis le *Développement de l'Individu*, avant de montrer les diverses manifestations de la Renaissance, sortie de la rencontre du génie italien et du génie antique.

L'état social de l'Italie au XIVe siècle était merveilleusement propre à former un certain nombre de tempéraments robustes et énergiques, à fortifier les originalités, voire les monstruosités, à donner aux esprits un tour indépendant, aux imaginations une allure hasardeuse et violente. Sauf dans les quelques républiques qui avaient survécu à la querelle du Sacerdoce et de l'Empire et aux luttes civiles qui l'avaient suivie, la constitution politique de l'État ne reposait sur aucun principe : la personne du chef était tout, et ce chef ne devait rien qu'à lui-même. L'illégitimité était le vice originel de tous : aucune trace en Italie de cet amour, de ce respect des peuples qui faisait la force des princes légitimes d'Occident ; l'investiture impériale n'y pouvait rien ; on se disait que si les Empereurs eussent été bons à quelque chose, ils auraient empêché la tyrannie, bien loin de la reconnaître. Le tyran n'arrive au pouvoir et ne s'y maintient que par l'extrême tension de ses facultés personnelles ; tous les ressorts de son être sont perpétuellement en jeu, car d'autres individualités s'opposent à la sienne. Il jouit en apparence d'un pouvoir absolu ; son

Digitized by Google

idéal, c'est la monarchie qu'a naguère organisée Frédéric II dans les Deux-Siciles ; c'est l'anéantissement de l'État féodal, c'est la transformation du peuple en une multitude inerte capable seulement de payer l'impôt ; ses moyens d'exercer le pouvoir sont la ruine, l'exil, l'extermination de ceux qui le gênent, les armes dont se servaient les partis sur les débris desquels il s'est élevé. La fausse toute-puissance, la soif de jouir, l'égoïsme sous toutes ses faces d'une part, les ennemis et les conspirateurs de l'autre, font de lui presque inévitablement un tyran dans la mauvaise acception du mot. A qui peut-il se fier ? Il n'y a pas de légitimité : dans les moments de crise, un cousin ou un oncle résolu écartent, dans l'intérêt de la maison elle-même, le prince détesté ou affaibli, son fils mineur ou incapable. Et quelles haines suscite le tyran ! Quelles colères et quels mépris accumule un Agnello de Pise qui avait l'habitude de sortir à cheval, un sceptre d'or à la main, et qui, rentré dans son palais, se montrait à la fenêtre « ainsi qu'on montre des reliques, » appuyé sur des tapis et des coussins de brocart d'or ; il fallait le servir à genoux et lui parler comme à un pape ou à un empereur. Cette existence splendide, mais inquiète et maudite, était sans cesse menacée. Toute résistance légale était impossible ; le tyran était considéré comme l'ennemi commun : est-il surprenant que dans les villes italiennes comme dans les villes antiques, le tyrannicide devînt un idéal ouvertement proclamé ? C'est à peine commettre une impiété que d'accomplir le meurtre à la porte de l'église ou pendant le service divin.

Grâce à Dieu, la tyrannie, dès le XVe siècle, devait présenter un spectacle moins atroce ; un grand nombre de petits tyrans avaient cessé d'exister ; les puissants s'étaient arrondis et avaient donné à leurs états une organisation plus savante et plus régulière ; ils ne pouvaient plus se permettre de crimes inutiles ; enfin, au XVIe siècle, grâce à l'influence des étrangers et à la réaction politique, un nouveau progrès s'accomplit ; jusqu'au siècle précédent, à l'illégitimité politique des princes s'ajoutait souvent l'illégitimité de la naissance ; les Aragonais de Naples, par exemple, étaient une branche bâtarde de la maison ; et personne n'y trouvait à redire ; désormais, on traita la question moins légèrement ; lorsque le cardinal Hippolyte de Médicis prétendit régner sur Florence, il fit valoir qu'il était le fils d'une femme noble, tandis que le duc Alexandre avait pour mère une servante.

Le type le plus parfait et en même temps le plus élevé de la tyrannie italienne est sans contredit la souveraineté des ducs de Milan, celle des Visconti et celle des Sforza. On reconnaît dans Bernabo Visconti un air de famille avec les plus cruels des empereurs romains: son gouvernement semble n'avoir pour but que la chasse au sanglier;

Digitized by Google

celui qui ose empiéter sur les droits de l'auguste chasseur périt dans les plus affreux supplices ; le peuple tremblant est obligé de nourrir pour lui cinq mille chiens de chasse. Plus grand est son neveu Jean-Galéas qu'un complot heureux a rendu maître du pouvoir ; celui-là a le goût du colossal ; s'il élève le dôme de Milan, il se plaît aussi à construire des digues gigantesques qui lui permettent de détourner les affluents du Pô ; du moins sa vanité le sert ; il s'allie avec la famille royale de France : il obtient de Wenceslas le titre de duc, demande celui de roi, et rêve celui d'empereur, lorsque la mort le surprend en 1402. Mais combien plus odieux est Jean-Marie Visconti ! Lui aussi est célèbre par ses chiens : il les a dressés à mettre des hommes en pièces. Lorsqu'au mois de mai 1409, le peuple épuisé par la guerre lui fit entendre un jour le cri de *Pace ! Pace !* il le fit charger et deux cents personnes furent massacrées. A la suite de l'événement, il fut défendu sous peine du gibet de prononcer les mots de *pace* et de *guerra ;* même les prêtres durent dire désormais : dona nobis *tranquillitatem!* Sous le dernier Visconti, Philippe-Marie, l'organisation politique de l'État n'a qu'un objet, la sécurité du prince ; le duc avait semé partout la division : il avait soin dans chaque service d'accoupler un honnête homme et un coquin.

On sait comment les Visconti furent remplacés par les Sforza. Au milieu des luttes perpétuelles qui avaient ensanglanté les villes italiennes au XIVe siècle, l'esprit militaire, chose étrange, avait achevé de s'éteindre. Alors avaient paru de tous côtés ces fameux condottières, chefs de fortune ou nobles seigneurs, francs scélérats pour la plupart, gens à mourir en se riant des foudres de l'Église. Chez eux la cruauté, la trahison, le mépris des choses sacrées étaient poussés jusqu'à leurs dernières limites ; mais la personnalité prenait un développement presque extraordinaire, et il n'était pas rare de voir un condottière s'élever, même sans usurpation, au rang de souverain. C'était la forme la plus admirée de l'illégitimité. Parmi les condottières, aucuns n'eurent une fortune aussi brillante que les Sforza. Le fondateur de la famille, Jacques Sforza, était un brave paysan, fort populaire, qui s'était fait une renommée à part entre tous ses confrères en condottiérisme ; il tenait ses engagements ! Jacques avait vingt frères et sœurs ; toute la maison n'était qu'un arsenal et un corps de garde ; la mère et les filles elles-mêmes étaient de véritables guerrières. François, son fils, travailla, dès l'origine, à fonder une grande domination ; grâce à ses qualités militaires et à sa mauvaise foi sans borne, il enleva le duché de Milan aux Visconti et cet homme fut peut-être de tous les Italiens le plus apprécié du XVe siècle : jamais on n'avait vu triomphe plus éclatant du génie et de la force individuelle. Ce bonheur, il est vrai, ne devait pas durer : Marie-

Digitized by Google

Galéas, ce prince si fier de sa belle main, de ses grandes richesses et de son éloquence, mais qui ne reculait pas devant les fantaisies les plus singulières ou les cruautés les plus abominables, périt assassiné ; l'autorité fut confiée à ses frères, dont l'un, Ludovic le More, s'empara de tout le pouvoir, sans tenir compte des droits de son neveu qu'il oublia dans un cachot. Et Ludovic lui-même, qui disait encore en 1496 que « le pape était son chapelain, l'empereur Maximilien son condottière, Venise, son chambellan, le roi de France son courrier, » finit par être trahi par le seul homme dont il ne se fût pas défié, une seconde fois par les Suisses, pris par les Français et emprisonné au château de Loches.

Au XVIe siècle, on ne devait plus tolérer de telles usurpations ; les grands états de Milan, de Venise, de Florence, de l'Église et de Naples étaient arrivés à maintenir entre eux une sorte d'équilibre ; les étrangers seuls pouvaient par la force des armes troubler l'état de possession des puissances italiennes.

Retrouverons-nous dans l'Italie méridionale, dans ce royaume de Naples, où le système féodal a subsisté depuis les Normands sous la forme de baronnies indépendantes, quelque chose d'analogue aux faits que nous venons d'observer dans le duché de Milan ? Là, du moins, il y a des dynasties royales, celle d'Anjou et celle d'Aragon : mais il semble en vérité que dans ce siècle la nature ait voulu comme les hommes se jouer de ce principe d'hérédité si nécessaire aux États de forme monarchique que le règne d'un fou y est moins dangereux que la transmission irrégulière du pouvoir. Jamais succession ne connut plus d'incertitudes et de difficultés que celle de Naples. Robert le Sage l'obtint au détriment de son neveu Charobert, roi de Hongrie, et la laissa, faute d'héritier mâle, à sa petite-fille Jeanne Ire ; celle-ci, dépossédée par Louis de Hongrie, puis rétablie, mourut sans enfant, quoiqu'elle eût été quatre fois mariée ; elle légua tour à tour son royaume à Charles de Duras, descendant de Charles Ier, et à Louis d'Anjou, frère de Charles V, roi de France. Charles de Duras l'emporte, mais il périt assassiné ; Ladislas, un enfant, lui succède, et il est réduit par Louis II d'Anjou aux provinces septentrionales de son royaume, mais, au bout de quelques années, il regagne le reste, conçoit de grands projets et meurt au moment où il commence à les exécuter, n'ayant à son tour d'autre héritière qu'une femme, sa sœur Jeanne II ; celle-ci n'a point d'enfants ; elle adopte successivement Alphonse V d'Aragon et Louis III d'Anjou, pour léguer finalement le trône à René, frère de Louis ; mais René est prisonnier du duc de Bourgogne ; Alphonse s'empare de la couronne par la force et par la ruse ; il la conserve par son alliance avec Milan, Florence et Venise, et, d'accord avec le pape, la transmet à son fils naturel Ferdinand :

Digitized by Google

une branche illégitime de la maison d'Aragon va régner à Naples. Et de quelle manière ? A peu de chose près, comme les tyrans du Nord. Sans doute Alphonse fait exception. Il est libéral, éclairé, magnanime ; il aime à donner, même à ses ennemis, et sa générosité ne connaît plus de mesure quand il s'agit de récompenser les travaux littéraires. Mais que dire de Ferdinand, son fils, sinon qu'il se signale entre tous les princes d'alors par son épouvantable tyrannie et l'habitude des cruautés les plus monstrueuses. Il se plaisait, sinistre manie, à conserver dans son voisinage ses ennemis, soit vivants et enfermés dans des cages bien solides, soit morts et embaumés, avec le costume qu'ils portaient de leur vivant ; il ne faisait même pas mystère de sa collection de momies. Il doubla sa tyrannie de celle de son fils Alphonse, duc de Calabre, qu'il associa à son gouvernement : «c'était, dit Commines, l'homme le plus cruel, le plus pervers, le plus vicieux et le plus commun qu'on eût jamais vu. » Devenu roi, Alphonse soupçonne de trahison son propre frère Frédéric, le seul honnête homme de la famille, et l'insulte gravement. Enfin, il perd la tête et s'enfuit, laissant son fils, le jeune Ferdinand, livré sans défense à la vengeance des Français et à la trahison de tous. Une dynastie qui avait régné comme celle-là aurait dû vendre chèrement sa vie, si elle avait voulu se ménager une chance de restauration. Mais, pour citer encore Commines, « jamais homme cruel ne fut hardi, » et la dynastie aragonnaise eut la fin qu'elle méritait.

L'organisation des grandes républiques, Venise, Florence ou Gênes est plus favorable encore au développement de l'individu que celle des États monarchiques ; ici l'exercice du pouvoir, là les révolutions contribueront à la transformation de l'Italien du XIVe siècle en un homme vraiment moderne. Laissons de côté Gênes où les luttes des partis ont eu un caractère tellement sauvage et ont été accompagnés de perturbations si violentes que l'on comprend à peine comment les Gênois ont pu s'y prendre pour retrouver une existence supportable après toutes les révolutions et toutes les occupations dont ils ont souffert. La seule leçon que l'on puisse tirer de cette histoire, et peut-être a-t-elle des applications même de nos jours, c'est que le travail de la masse et la richesse acquise par le commerce, peuvent remédier dans une certaine mesure à l'incertitude de l'existence politique, et suffire assez longtemps à soutenir l'État. Insistons davantage sur Florence, la ville du mouvement, et Venise, la ville de l'immobilité apparente : elles présentent les plus forts contrastes que l'on puisse imaginer, chacune étant unique en son genre.

Les écrivains attribuent aux fondateurs de Venise le pressentiment de sa grandeur future. Le poète Sabellico fait dire au prêtre qui bénit la ville naissante : « Quand nous tenterons un jour de grandes choses,

Digitized by Google

« c'est alors, ô Ciel, que nous aurons besoin de ton appui. Aujour-
« d'hui, c'est au pied d'un pauvre autel que nous t'implorons ; mais
« si nos vœux ne sont pas stériles, un jour viendra où cent temples
« de marbre et d'or s'élèveront en ton honneur ! » Leurs vœux ne furent pas stériles : à la fin du xve siècle, Venise avait étendu sa domination sur tout le nord-ouest de l'Italie ; elle possédait trois des grandes routes de l'Orient; son commerce annuel s'élevait à cinq cents millions, et ses bénéfices à deux cent cinquante ; les richesses s'entassaient dans ses murs ; la plus belle des villes d'Occident, « elle paraissait l'écrin du monde » (Sabellico). Aussi se retranchait-elle dans un isolement dédaigneux ; ses citoyens, d'une fierté tout aristocratique, se sentaient partout solidaires les uns des autres, et se croyaient fort au-dessus du reste des Italiens. La République comptait moins sur le dévouement de ses sujets que sur leur bon sens ; vaincue par Louis XII, elle les déliait de leur serment de fidélité. Sa politique était avant tout égoïste et prudente ; égoïste, jusqu'à refuser des secours aux Florentins attaqués par le duc de Milan, dans l'espérance hautement avouée que, s'ils étaient vaincus, ils émigreraient à Venise avec leurs métiers à tisser la soie et la laine ; prudente, jusqu'à commettre la faute où tombent parfois les gens trop sages qui croient leurs ennemis incapables d'entreprises qu'ils trouvent eux-mêmes téméraires et absurdes. Mais politique bien grande dans ses résultats, puisque Venise put survivre aux coups les plus terribles, la découverte des Indes orientales, la chute des Mamelouks en Égypte et la Ligue de Cambrai.

Venise n'était point une ville lettrée, et elle ne devint artiste qu'à la fin du xve siècle. Florence au contraire fut le foyer intellectuel de l'Italie, le centre le plus important où s'élabora l'esprit italien et même l'esprit moderne de l'Europe en général : elle est, on peut le dire, le premier des États modernes de l'Europe. Ici le peuple entier s'occupe de ce qui ailleurs n'intéresse qu'une famille ou une aristocratie. Ses chefs inventent la science des finances, l'économie politique, la statistique ; ses écrivains étudient les lois du développement des États, et découvrent une nouvelle philosophie de l'histoire.

Nulle part, les causes des événements ne sont mieux reconnues, nulle part leurs conséquences mieux étudiées. Et pourtant, ce peuple si intelligent, ce peuple doué d'une si haute personnalité politique, ne devait jamais arriver à une puissance comparable à celle des Vénitiens : dans aucune ville, les partis n'ont été si forts, ni si divisés. Lorsque Dante comparait Florence remaniant sans cesse sa constitution à un malade qui se retourne sur sa couche, il mettait le doigt sur l'éternelle plaie de sa patrie. Florence avait aussi le mal-

Digitized by Google

heur d'exercer une domination détestée sur des ennemis vaincus, mais autrefois puissants ; et elle avait enfin contracté la déplorable habitude des interventions étrangères. Ce n'était pas qu'elle manquât de patriotisme : elle le prouva lors du fameux siège de 1529. Mais les haines étaient les plus fortes ; et d'ailleurs combien d'exemples pouvait-elle alléguer, si elle eût été tentée de se justifier !

Longtemps les Italiens avaient tourné leurs regards vers l'Allemagne. Qui ne connaît les appels éloquents de Pétrarque et de Dante aux Empereurs ? Mais les Empereurs s'étaient conduits de manière à dégoûter les villes italiennes de leur intervention ; Charles IV de Luxembourg avait agi en vrai marchand forain, trafiquant de tous les droits de l'empire ; les voyages de Frédéric III d'Autriche n'avaient été que des parties de plaisir faites aux frais des princes. Quant à Maximilien, il n'interviendra plus en Italie en vertu du droit supérieur que lui donne l'Empire, mais comme un prince étranger, au même titre que Louis XII ou Ferdinand d'Aragon : c'est une politique nouvelle qui commence. Lorsqu'en 1502 on attendait Louis XII à Gênes, qu'on détruisait la grande salle du palais des doges, et que partout on peignait des fleurs de lis, l'historien Senarega allait demandant de tous côtés ce que signifiait cette aigle qu'on avait toujours épargnée au milieu de tant de révolutions, et quels droits l'Empire avait sur Gênes. Personne ne savait lui répondre autre chose que la phrase sacramentelle : Gênes est une *camera imperii*. Au xve siècle, vivait encore dans l'imagination des Italiens (qu'on se rappelle Savonarole), l'idée d'un prince sage, grand et juste, qui redresserait tous les torts : seulement ce n'était plus l'Empereur, mais le roi capétien de la France. Laurent le Magnifique n'était pas sans redouter les effets de cette croyance des Italiens. Lorsque Louis XI lui proposa des auxiliaires contre Ferdinand de Naples et Sixte IV, il lui répondit avec une rare hauteur de vues et un noble désintéressement : « Il m'est impossible de sacrifier la sécurité de toute l'Italie à mon intérêt ; plût à Dieu que les rois de France n'eussent jamais l'idée d'essayer leurs forces dans ce pays ! Si l'on en vient là, l'Italie sera perdue. » Les esprits sérieux prévoyaient la conquête étrangère bien avant l'expédition de Charles VIII, mais ce fut seulement après que le roi de France eut repassé les Alpes que tout le monde comprit que l'ère des interventions venait de commencer. A partir de ce moment les malheurs s'enchaînèrent : l'Italie fut la proie des Français et des Espagnols. Mais, tout en déplorant la conquête espagnole, il faut se demander si elle n'a pas préservé l'Italie d'une conquête plus terrible ; dans la fureur de leurs divisions, les Italiens n'avaient pas craint d'appeler les Turcs ; les Vénitiens les avaient attirés à Otrante contre les Aragonais de Naples ;

Digitized by Google

ceux-ci en revanche avaient excité Bajazet II contre Venise ; qui sait si l'Italie eût d'elle-même échappé à la barbarie musulmane ?

Les États de l'Église sont en Italie une création tout à fait exceptionnelle, et cependant eux-mêmes n'ont pas échappé au régime tyrannique des principautés italiennes du XVe siècle. Le Saint Siège était sans doute l'autorité la plus ancienne et la plus légitime de la Péninsule, mais combien d'assauts avait-il subis dans les deux derniers siècles, indépendamment des plus terribles, la captivité d'Avignon et le grand schisme ?

La chrétienté entière avait été agitée au XIVe siècle par la lutte des deux pouvoirs spirituel et temporel, et, au XVe, l'Église assemblée dans ces conciles avait tenté de restreindre les prérogatives du Souverain Pontife. A Rome, la domination temporelle du pape était loin d'être acceptée de tous : témoins la célèbre entreprise de Rienzi en 1347, les conspirations d'Étienne Porcaro et de Tiburzio, en 1453 et en 1460, contre les papes Nicolas V et Pie II. Les grandes familles des Colonna, des Savelli, des Orsini, des Anguillara, bravaient ouvertement la papauté. Au dehors, les princes voisins ne cherchaient qu'à s'agrandir et par tous les moyens : ce n'étaient que perpétuelles intrigues, incessantes trahisons. Que pouvaient les papes, presque toujours âgés, et en tout cas privés de la garantie dynastique, sinon se mettre sur la défensive et entrer à leur tour dans le mouvement politique ?

Là est l'excuse de quelques-uns des papes du XVe et du XVIe siècle, la justification des plus grands. Il n'est pas jusqu'au népotisme, si justement flétri, qui ne fût dans certains cas une véritable nécessité : n'était-ce pas la seule manière pour les papes de créer l'apparence d'une dynastie, de contracter des alliances princières, de protéger, quelquefois d'étendre leur État ? On peut en dire autant des moyens terribles que Sixte IV employa pour dompter Rome et ses environs : en existait-il d'autres pour mettre fin au désordre ? Jules II ne fut-il pas le sauveur de la papauté temporelle ? Alexandre VI lui-même passa pour un grand pape aux yeux de ses contemporains, malgré les abominations que Burckhardt raconte avec un si vif plaisir, et qu'il exagère de son mieux. Nous n'en reconnaîtrons pas moins qu'à force de préoccupations politiques et mondaines les papes s'éloignèrent de leur mission religieuse, sans jamais l'abandonner complètement, et qu'ils se servirent trop souvent de leur puissance spirituelle pour masquer et corriger leur faiblesse temporelle. Il fallut que Clément VII inscrivît dans ses Annales le nom de Luther et celui de Calvin, la séparation de l'Allemagne des États scandinaves et de l'Angleterre ; il fallut la dévastation de Rome pour que la papauté sortît de l'état d'abaissement où l'avaient fait tomber des

Digitized by Google

préoccupations d'un ordre purement matériel, et reprît à la tête de la catholicité un rang d'où elle n'aurait jamais dû descendre.

Telle était la situation politique de l'Italie au XIVe et au XVe siècle, profondément incertaine, lamentable par bien des côtés, et cependant acceptée par la plupart des Italiens, car « la soif des jouissances intellectuelles et artistiques, l'amour du plaisir, l'importance de la personnalité avaient étouffé le patriotisme. » Seules quelques voix généreuses faisaient appel au sentiment national : mais déjà hélas ! il était trop tard ; l'étranger était aux portes.

II

L'organisation de ces États, qu'ils soient républicains ou despotiques, est la cause principale du développement de l'Italien ; c'est grâce à elle surtout qu'il est devenu un homme moderne. Dès la fin du XIIIe siècle, l'Italie commence à fourmiller de personnalités marquantes ; les grandes figures se multiplient. Ce n'est pas seulement le souverain, ce n'est pas seulement le condottière qui est arrivé à donner à sa personnalité l'extension la plus complète : parmi les sujets, beaucoup ont acquis la leur, à l'exemple des maitres et des héros du jour, et surtout parce qu'il leur a fallu vivre à côté de la tyrannie, ou en dehors. Déjà la lutte des partis avait produit beaucoup d'individus distingués, fait ressortir beaucoup de qualités qui eussent été cachées en temps ordinaire.

Combien l'exil en avait mis au jour ! L'exilé ne pouvait être que lui-même ; il ne valait que par ses qualités propres, par ses talents, par sa science. « Il n'y a que celui qui a tout appris, dit Ghiberti, qui ne soit un étranger nulle part. » Il s'élevait au-dessus de la patrie locale, concevait la patrie italienne, parfois il se sentait et se disait citoyen du monde ; le cosmopolitisme était la forme extrême de l'individualisme. Mais l'exil, malgré tout, n'atteignait que le petit nombre : parmi ceux qui restaient, la plupart, comme il arrive aujourd'hui dans nos villes de province à demi-mortes, ne connaissaient d'autre occupation que le plaisir et le désordre ; l'élite s'adonnait au travail, pour le bonheur d'apprendre et de savoir ; la curiosité pouvait plus aisément que de nos jours se satisfaire ; tout était nouveau, et comme aucune science n'était fort avancée, on pouvait les étudier toutes. « L'*homme universel* » appartient à l'Italie du XVe siècle. Il n'y a guère de biographie dont le héros ne possède les aptitudes les plus diverses, les talents les plus variés. Tel Léon-Baptiste Alberti, que

Digitized by Google

Burckhardt met, avec quelque exagération, ce nous semble, au nombre des « géants intellectuels » de l'époque. Ce qui est sûr, c'est que, dès son enfance, il avait excellé dans tout ce que les hommes applaudissent; on racontait de lui des tours de force et d'adresse incroyables; il avait appris la musique sans maître, ce qui n'empêcha ses compositions d'être admirées par les gens du métier; il fit du droit pendant de longues années, et laissa un nom glorieux dans l'histoire de l'architecture; il écrivit en latin des œuvres dont plusieurs furent prises pour des œuvres de l'antiquité, et en italien des traités de morale, de philosophie et d'histoire. Astronome, orateur, poète, architecte, son esprit n'était fermé à aucune idée, son âme à aucun sentiment : la vue de quelques beaux arbres ou d'une riche campagne lui arrachait des larmes; vrai précurseur d'un Léonard de Vinci, le plus universel peut-être des génies !

Ce développement de l'individu devait engendrer des sentiments nouveaux, la passion de la gloire, de la renommée, et par contrecoup la raillerie personnelle, la critique acérée, le doute irrévérencieux. La renommée n'est qu'un prolongement de la personnalité au delà du milieu qu'elle remplit, au delà même du tombeau; la fureur de l'acquérir pousse aux actions les plus belles et parfois aux plus monstrueuses; on voit surgir de nouveaux Érostrates; les renommées anciennes et obscurcies on aime à les faire revivre pour s'en parer; les villes ne laissent plus dans l'oubli aucune gloire locale. Mais la médaille a son revers. Ces chercheurs de renommée deviennent la proie du public, des railleurs et des critiques; aux chants de défi des vieux paladins, aux injures grossières du moyen âge, succède une raillerie plus fine et toute personnelle; l'allusion, la parodie sont ses armes favorites; la calomnie entre en scène, et ne respecte aucune réputation, même les mieux assises; un Pierre Arétin tiendra pour ainsi dire en état de siège toutes les célébrités de l'Italie, et n'aura d'éloges que pour ceux qui paieront sa plume mendiante et vénale. Pourquoi s'incliner devant les particuliers? N'a-t-on pas perdu toute retenue même devant les choses les plus saintes? La France de Voltaire est une moindre école de blasphème que l'Italie de la Renaissance.

Ainsi, dès le milieu du XIVe siècle, l'Italien peut être regardé comme un homme moderne; même sans l'antiquité, il aurait presque certainement découvert la plupart des voies qu'il s'est frayées, Il n'en est pas moins vrai que dans la Renaissance tout porte plus ou moins l'empreinte du monde antique. Ce n'est pas le génie italien seul, c'est son alliance avec l'antiquité qui a régénéré l'Occident. C'est grâce à l'étude de l'antiquité que s'est formé, à côté de l'Église, un milieu intellectuel nouveau où ont vécu, depuis quatre siècles, bon

Digitized by Google

nombre des esprits les plus cultivés de l'Europe. La Résurrection de l'antiquité, voilà donc un fait décisif et primordial dans l'histoire qui nous occupe. A ce point de vue encore quel pays pouvait être plus fécond que l'Italie? N'y avait-il pas conformité entre l'esprit italien, tel que l'avait fait le milieu où il s'était développé depuis la fin de XIIIe siècle, et l'esprit antique? Dans la littérature sérieuse du Moyen-Age l'inspiration paraît unique, parce qu'elle vient de doctrines religieuses communes à tous : les grandes œuvres de l'antiquité sont des œuvres individuelles, faites pour en susciter d'analogues. Enfin pour l'Italie, la chaîne n'était pas rompue entre les temps anciens et les temps nouveaux ; l'antiquité était là comme ces graines conservées mille ans en Égypte et qui n'attendent pour germer qu'un milieu favorable ; dès que la barbarie cessa dans la Péninsule, dès que les esprits furent ouverts, le peuple italien vit clair dans son passé ; il entendit la voix de ces ruines éloquentes qui couvraient une partie de son sol. « Les pierres des murs de Rome, écrivait Dante, méritent la vénération de tous, et le sol sur lequel la ville est bâtie est plus respectable que les hommes ne le disent. » Du jubilé de l'an 1300, Jean Villani rapportait la résolution de devenir historien ; le Pogge associait déjà l'étude des monuments, celle des auteurs et des inscriptions ; Pie II recherchait les anciennes voies romaines, les vieux aqueducs, et se voyait dédier la *Roma triumphans* de Blondus, premier essai d'une description complète de l'antiquité romaine ; sous Alexandre VI et sous Jules II se poursuivaient les fouilles les plus importantes. Toutefois, que l'on y prenne garde, ce qu'on appelle l'art ancien s'offrit alors avec diversité très grande : monuments à demi-ruinés, statues de toutes les époques, sarcophages romains et chrétiens, monnaies, médailles, pierres gravées. Était-il possible qu'un esprit, même très exercé, tirât une esthétique ayant quelque unité et quelque suite de semblables documents ? S'il est vrai qu'en architecture la première renaissance artistique doit presque tout à l'antiquité, en sculpture elle lui doit peu de chose, et en peinture presque rien. La Renaissance n'est ni une imitation partielle, ni une compilation ; ce serait une erreur que d'aller chercher la trace de l'antiquité dans chacune de ses manifestations prises à part ; et d'ailleurs il faudrait dire de quelle antiquité l'on entend parler ? de la grecque ? ou de la romaine ? mais celle-ci sur bien des points combattait celle-là, et dans chacune que de courants divers, presque opposés ! C'est dans un sens très général que l'on peut dire que la Renaissance a pris l'antiquité pour guide ; elle s'est inspirée du même esprit, et elle lui a emprunté l'idée, la passion, le culte de la forme : voilà le vrai.

Le premier coup populaire et senti de la Renaissance devait être frappé dans l'art, et il le fut par Brunelleschi. Mais le retour vers

Digitized by Google

les lettres anciennes devait précéder la rénovation artistique, et avoir des effets plus profonds et plus durables ; là ce ne sont plus seulement des formes admirables, c'est la substance même de nos idées qui, en bien des matières, nous est venue des auteurs antiques. Le XIVe et le XVe siècles sont l'époque des grandes trouvailles : qui ne connaît les pieux efforts de Petrarque pour exhumer l'antiquité ? Simple moine, le pape Nicolas V s'était endetté pour acheter des manuscrits ; souverain pontife, il en réunit plus de cinq mille au Vatican; il s'occupe de propager les ouvrages connus ; il fait traduire Homère, Strabon, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Diodore, Aristote et Platon ; il est l'inspirateur des savants qui travaillent autour de lui. Le temps était loin où Boccace avait peine à se laisser persuader par Pétrarque que l'étude de l'antiquité pût convenir à un théologien. Une classe d'hommes s'était formée qui avait entrepris de faire de l'antiquité la base même de toute culture intellectuelle : les *humanistes* tenaient la plupart des chaires ; ils étaient devenus presque partout les dispensateurs de l'enseignement; les princes mêmes étaient leurs élèves. Tel fut l'illustre Vittorino da Feltre, qui vécut à la cour de Jean-François de Gonzague, et à qui nous ne pouvons nous empêcher de consacrer quelques lignes, comme au modèle des maîtres. Toute sa vie n'eut qu'un but, l'enseignement et l'éducation ; il savait presque tout et il n'écrivit presque rien. Il commença par élever les fils et les filles de la Maison régnante, et fit même une véritable savante de l'une des princesses confiées à ses soins ; puis des élèves lui vinrent de tous les points de l'Italie et de l'Allemagne ; il leur adjoignit des enfants pauvres qu'il nourrit et instruisit gratuitement. Sa compagnie préférée était celle de ses jeunes disciples ; il demeurait avec eux, et pendant les vacances aimait à les avoir autour de lui dans sa maison de campagne ; possesseur d'une riche bibliothèque, il en prêtait volontiers les livres. Capable de mener de front les exercices du corps et les travaux de l'esprit, il étudiait avec ardeur et s'était endurci à tout supporter ; il s'habillait toujours de même, hiver comme été ; par le froid le plus rigoureux, il ne portait que des sandales. Quant à ses passions, à son goût pour le plaisir, à son penchant à la colère, il les combattit si bien qu'il resta chaste pendant toute sa vie et que rarement il blessa quelqu'un par une parole injurieuse. Profondément chrétien, il lisait chaque matin des livres de dévotion, puis il se flagellait et allait à l'église ; ses élèves étaient obligés de la fréquenter à son exemple, de se confesser une fois par mois et d'observer les jeûnes prescrits. Ce maître éminent fut vénéré de ses contemporains.

D'abord timides, hésitants, obscurs, les humanistes avaient peu à peu conquis la plus haute influence ; ils semblaient devenus indis-

Digitized by Google

pensables aux républiques aussi bien qu'aux princes et aux papes ; on réclamait leur concours pour la rédaction des lettres, des ordres et des instructions, pour les discours publics et solennels; on leur donnait des places de confiance ; dans les petites cours, l'humaniste devenait un vrai factotum, singulier hommage de la puissance au savoir, et qui par malheur devait tourner la tête aux savants. Les promoteurs de l'humanisme furent parfois de simple citoyens, surtout à Florence, comme Piero de Pazzi, ce jeune homme brillant qui « ne songeait qu'à prendre du bon temps, » et que le savant Niccoli convertit au culte de l'antiquité latine; comme Giannozo Mannetti, qui, après avoir travaillé quinze ans chez un banquier, sentit « combien cette occupation était vaine, » et s'enterra dans les livres ; comme Vespasiano, qui comprit et apprécia tout le mouvement intellectuel de son temps. Mais les plus grands protecteurs de l'humanisme sont encore les souverains ; le secret de la merveilleuse influence des Médicis, c'est qu'ils se sont mis à la tête de ce mouvement qui passionnait tous les esprits; Alphonse le Grand n'avait pas de résidence plus aimée que la Bibliothèque du château de Naples ; quant aux Papes, la sécurité avec laquelle ils envisageaient les conséquences de la culture de leur époque a réellement quelque chose d'imposant. Nicolas V était tranquille sur le sort de l'Église parce que des milliers d'hommes savants lui prêtaient leur appui, et Léon X proclamait dans le privilège du « Tacite, » qui venait d'être retrouvé, que la plus noble tâche du souverain était de protéger les lettres. Comment les Papes ont-ils soutenu sans réserve la cause d'une révolution qui devait tourner en partie contre l'Église, c'est ce que nous examinerons plus loin. Ce ne fut d'ailleurs qu'au XVIe siècle que l'humanisme devint franchement antichrétien, ou plutôt que l'on porta contre les humanistes les accusations d'hérésie et d'incrédulité auxquelles ils devaient succomber. Jusque-là on s'était borné à les taxer d'orgueil, à leur reprocher leurs excès scandaleux, mais on dépendait trop d'eux pour les attaquer à fond. Pour leur malheur ils se déchirèrent entre eux, et ils échangèrent devant le public ces injures violentes par lesquelles ils semblaient vouloir anéantir leurs adversaires. Les faveurs exagérées, l'incertitude matérielle où ils vivaient, leur existence agitée, dévorante, en butte à des inimitiés mortelles, à de brusques disgrâces, enfin l'influence de la philosophie antique purement rationnelle, expliquent leurs fautes et par là même le discrédit profond où ils tombèrent au XVIe siècle ; les guerres d'Italie, le sac de Rome et la réaction catholique devaient les achever ; mais leur œuvre était accomplie ; la Renaissance, qui par trois fois s'était vainement présentée aux hommes, était comprise et accueillie.

Digitized by Google

Grâce à eux l'antiquité revivait ; tous les genres classiques refleurissaient ; comme au temps de Pline le Jeune, une lettre était un travail littéraire sur un thème donné ; dans les églises, aux jours de fête ou de deuil, un orateur, même laïque et marié, prononçait un discours latin ; l'histoire se modelait sur Tite-Live ; les poètes traitaient dans la langue de Virgile et d'Ovide des sujets didactiques ; leurs contemporains, si épris du beau, prenaient à les lire un plaisir que nous avons peine à comprendre ; des traités et des dialogues avaient répandu partout les doctrines de l'antiquité ; ce qui est pour nous simple lieu commun était alors des vues laborieusement retrouvées sur des objets dont personne n'avait plus parlé depuis des siècles. L'enthousiasme était universel. Mais déjà les aptitudes nationales menaçaient d'être étouffées ; bientôt la littérature allait être réduite à un amas de citations ; on avait secoué le joug de la philosophie et la morale chrétienne pour aller demander aux anciens la solution de tous les problèmes ; l'intelligence libre et spontanée retrouvait de nouvelles barrières. Des esprits clairvoyants reconnurent le danger ; Pic de la Mirandole défendit éloquemment la science et la vérité de tous les temps contre les esprits étroits qui mettaient au-dessus de tout l'antiquité classique, et méprisa les pédants qui accordaient une valeur exagérée à cette forme qui n'était pas la leur ; d'autres firent comme lui ; et surtout d'admirables écrivains surent s'inspirer de l'esprit et de la forme antiques sans copier servilement ; la Renaissance fut sauvée de son propre excès, et resta ce qu'elle devait être, une régénération.

Comment l'esprit italien, développé à un degré remarquable chez l'individu et affiné par l'antiquité, allait-il se servir de cette arme nouvelle, de ce moyen de se manifester au dehors, la forme classique, c'est maintenant ce qu'il convient de considérer en quelques mots. « Il allait, dit Burckhardt, s'appliquer à la découverte du monde extérieur, oser le décrire et le figurer. » Au développement de cette idée est consacrée la quatrième partie de l'ouvrage, qui porte ce titre significatif, « la découverte du monde et de l'homme. » Nous devons avouer que cette partie, bien qu'elle renferme encore nombre de détails intéressants et de vues originales, n'a pas répondu à notre attente ; quelques réserves que nous fassions sur les idées de Michelet, à qui Burckhardt a emprunté cette expression si énergique de « découverte, » il nous faut bien reconnaître qu'elles sont à la fois plus larges et plus profondes. Les deux chapitres de Burckhardt sur les « Voyages des Italiens, » et sur « la Science de la Nature en Italie, » ne renferment guère que des indications assez décousues ; quant à la « découverte de l'homme, » l'auteur s'y perd dans des digressions théoriques sur les divers genres poétiques, mal justifiées

Digitized by Google

par ce sous-titre : « description spirituelle dans la poésie. » Enfin nous retrouvons ici la trace des préjugés de l'historien.

Le moyen âge aimait-il la science de la nature ? En appréciait-il la beauté ? Ne lui a-t-il manqué que de savoir exprimer ce qu'il savait et ce qu'il sentait ? Aux yeux des sectateurs les plus fanatiques de la Renaissance et de beaucoup d'écrivains allemands et de penseurs rationalistes, le moyen âge haïssait et maudissait la nature, ou il la méprisait de tout le mépris de l'esprit pour la matière. On connaît à ce sujet l'anecdote que raconte H. Heine dans son livre de l'Allemagne. « Un jour de mai 1433, du temps du Concile de Bâle, une société d'ecclésiastiques alla se promener dans un bois, près de la ville. Il y avait des prélats, des docteurs, des moines de toutes les couleurs, et ils disputaient sur des points de difficulté théologique, distinguant, argumentant, s'échauffant sur les Annates, les Expectatives et les Restrictions, recherchant si Thomas d'Aquin a été un plus grand philosophe que Bonaventure ; que sais-je, moi ? Tout à coup au milieu de leurs discussions dogmatiques et abstraites, ils se turent et restèrent comme enracinés dessous un tilleul en fleurs, où se cachait un rossignol qui roucoulait et soupirait les mélodies les plus molles et les plus tendres. Tous ces savants personnages se sentirent merveilleusement touchés; leurs cœurs scolastiques et monastiques s'ouvrirent à ces chaudes émanations du printemps ; ils se réveillèrent de l'engourdissement glacial où ils étaient plongés ; ils se regardèrent avec surprise et ravissement,— lorsqu'un d'eux remarqua subtilement que tout ceci ne lui semblait pas très canonique, que ce rossignol pourrait bien être un démon, que ce démon les détournait de leur conversation chrétienne par ses chants séducteurs, qu'il les entraînait à la volupté et aux doux péchés, et il se mit à l'exorciser avec la formule usitée alors: «adjuro te per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos, etc.» On dit que l'oiseau répondit : « Oui, je suis un malin esprit ! » et qu'il s'envola en riant. Pour ceux qui l'avaient entendu chanter, ce jour-là même ils tombèrent malades et moururent bientôt. » La forme est originale et peut-être un peu vive ; mais il est difficile de mieux montrer l'antagonisme radical entre le monde métaphysique où se mouvaient les grands esprits du moyen âge, et la nature vivante, objet du culte passionné des savants et des artistes de l'âge nouveau. Qu'on se rappelle encore l'interprétation que donne Michelet du « Bacchus » et du « saint Jean » de Léonard de Vinci : « Bacchus ou saint Jean, n'importe, c'est le même personnage... Regardez le jeune Bacchus au milieu de ce paysage des premiers jours. Quel silence ! Quelle curiosité ! il épie dans la solitude le premier germe des choses, le bruissement de la nature naissante... » Burckhardt appartient à la même école qu'Henri Heine et Michelet, et, quoiqu'il ne le dise pas, la con-

Digitized by Google

ception naturaliste du monde et de la vie lui paraît évidemment préférable à la conception chrétienne ; le christianisme a déclaré mauvaises quantité de choses qui étaient naturelles et conséquemment bonnes ; le moyen âge profondément chrétien devait anathématiser la nature elle-même, et pour que le christianisme ne périt pas, à la façon des bons moines de Bâle, il fallait tuer la science de la nature. En vertu de quoi, Burckhardt n'hésite pas à accuser les inquisiteurs de véritables assassinats. « Le point qu'il s'agirait d'éclaircir, dit-il avec des sous-entendus pleins de malice, serait de savoir *si* et *dans quel cas* les inquisiteurs dominicains (et aussi les franciscains) prononçaient des condamnations, *tout en ayant conscience de la fausseté de ces accusations*, soit pour frapper les ennemis de leurs doctrines à eux, *soit par haine de l'observation de la nature en général et surtout des sciences expérimentales*. » Quoiqu'il en soit, pour les Italiens du xve siècle, la nature est certainement purifiée depuis longtemps et délivrée de la funeste influence des démons : non-seulement ils l'étudient en savants mais ils l'aiment en artistes. Notre auteur nous paraît même en savoir bien long lorsqu'il affirme hardiment « que les Italiens sont les premiers modernes qui aient vu dans un paysage un objet plus ou moins beau. » En vérité, qui vous l'a dit ? Tout ce que nous pouvons affirmer c'est qu'ils ont été les premiers à savoir rendre leurs impressions. Æneas Sylvius décrit avec enthousiasme les splendeurs des paysages italiens ; sur le chemin qui contourne le délicieux lac de Nemi, à l'ombre des châtaigniers et des arbres fruitiers, il sent que si l'imagination d'un poète doit s'enflammer quelque part, c'est ici, dans la cachette de Diane. « Pendant l'été brûlant et pestilentiel de 1462, il s'était retiré sur le Monte Amiata ; pour la *segnatura*, qui avait lieu à certains jours fixes, il recherchait toujours de nouvelles places bien ombragées : « novos in convallibus fontes et novas inveniens umbras, quæ dubiam facerent electionem ; » le soir il avait l'habitude de s'asseoir devant le couvent, à l'endroit où l'on domine la vallée de la Paglia, et de deviser gaiement avec les cardinaux. Ce sont là des jouissances modernes ; beaucoup d'anciens avaient aimé la nature, mais ils ne l'avaient ni comprise, ni sentie de la même façon. Sauf les réserves que nous avons faites, il est vrai de dire que la Renaissance est revenue à la nature, qu'elle l'a mieux connue et plus goûtée que les âges précédents. C'est par l'étude de la nature qu'elle a renouvelé l'art, c'est par l'étude de l'individu qu'elle a renouvelé la science de l'homme. Elle interroge la nature et l'homme tout autrement que n'avaient fait l'antiquité et le moyen âge. L'antiquité choisit, combine, résume, extrait d'une multitude d'individus les traits généraux et immuables ; la Renaissance s'attache à traduire la personnalité du modèle ; elle se ferait un scrupule de rien corriger, de

Digitized by Google

rien amender ; elle a pour idéal le portrait, tandis que l'antiquité aboutit *au canon ;* et à ce point de vue l'art byzantin du moyen âge se rapprocherait peut-être plus de l'art antique que celui de la Renaissance. De même le moyen âge a entrepris de peindre l'homme, et on ne peut pas dire sans absurdité qu'il ne l'a pas connu ; qui oserait l'affirmer notamment de saint Thomas ? Mais c'est le *genre* homme qu'il a surtout prétendu décrire ; la Renaissance au contraire a représenté l'*individu* humain, toujours infiniment plus vivant, et plus capable en tout cas de séduire nos esprits modernes ; elle a remplacé la psychologie théorique par la poésie et par l'histoire. Les premiers, les grands poètes du XIVe siècle ont décrit librement l'homme moral. Dans les œuvres du Moyen-Age proprement dit, il y a quelques traits immortels, quelques tableaux de sentiment et de passion, mais ils sont disséminés dans une mer de choses conventionnelles et souvent cachés par la barbarie de la forme. Une simple innovation matérielle, l'invention du *sonnet* força les Italiens à dégager leur pensée et à la concentrer dans un petit nombre de vers. Pour emprunter à Burckhardt une expression vigoureuse et juste, « le sonnet devient une sorte de *condensateur* poétique comme n'en possédait aucun autre peuple. » Il nous reste de Dante des *sonnets* et des *canzoni* qui sont d'admirables peintures de sentiments tout personnels. Sa *Vita nuova*, attachante histoire de jeunesse, où l'auteur s'observe et se décrit aussi minutieusement que s'il parlait d'un autre, suffirait à établir une ligne de démarcation entre le Moyen-Age et les Temps modernes. A l'autre extrémité de la Renaissance italienne, dans la *Jérusalem délivrée*, la peinture des caractères apparaîtra comme l'une des grandes préoccupations du poète. En dehors du domaine de la poésie, la Renaissance renouvellera l'histoire par la biographie, l'un des genres où elle excelle. Il manquait aux vieux chroniqueurs le sentiment de l'individualité du personnage à peindre : Joinville est une exception à peu près unique ; qu'il est difficile de reconstituer l'image d'un Frédéric II ou d'un Philippe le Bel ! Dès le XIVe siècle au contraire les écrivains italiens se plaisent à enrichir leurs œuvres de « portraits » dont quelques-uns sont tracés de main de maître ; les grands historiens Machiavel, Guichardin, Varchi, mettent en lumière avec l'art le plus parfait les traits qui peuvent trahir au dehors l'âme de leurs personnages ; ils ont contribué plus que les anciens à ramener l'histoire vers l'étude personnelle de l'homme ; la peinture de l'homme extérieur, de sa manière d'être, de toutes les formes de son activité, les intéresse autant que celle de l'homme intérieur, et beaucoup plus que celle de l'homme abstrait. Comme on caractérise une personne, on juge et l'on caractérise des populations entières. Culte de la nature et de la personnalité vivante, la Renaissance est là.

Digitized by Google

Toute époque de culture intellectuelle qui forme un tout complet, marque de son empreinte la vie sociale elle-même. Lors de la Renaissance il s'est formé en Italie une classe cultivée, au sens moderne du mot, devant laquelle ont à peu près disparu les différences d'origine et de caste. Les nobles et les bourgeois s'étaient mêlés de fort bonne heure dans les villes, et il en était résulté une communauté d'existence et de plaisirs, entre gens de même fortune et de même loisir, qui avait tout naturellement effacé les distinctions partout ailleurs en vigueur. Dante s'accusait d'avoir parlé de la noblesse de la naissance comme d'un mérite ; « attendu qu'elle n'est après tout qu'un manteau que le temps rogne sans cesse, si l'on n'en rehausse pas tous les jours la valeur. » La noblesse pauvre fait triste figure en ce temps de réunions joyeuses et de grand luxe. Alors se développent, grâce à la vie de société, la politesse exquise, l'esprit de conversation, le désir de plaire. L'homme du monde accompli ne doit ignorer ni l'équitation, ni l'escrime, ni la danse ; il doit être passionné de musique, et ne rien laisser échapper du mouvement des esprits qu'il a sous les yeux. Dans ces cercles charmants la femme est considérée à l'égal de l'homme ; elle a reçu la même éducation, et elle a les mêmes droits, la même personnalité ; causant de tout, elle entend tout sans le moindre embarras ; dire d'elle qu'elle a l'esprit viril, c'est l'éloge le plus apprécié qu'on lui puisse donner.

Cette vie mondaine a tout naturellement comme conséquence le luxe du vêtement et celui du logis ; ce que les peintres italiens représentent comme étant le costume du temps est ce qu'on voyait de plus beau et de plus élégant en Europe. Dans les maisons, l'art intervenait pour ennoblir le luxe [1] ; partout des *trésors* ou *musées*, car les deux mots ont encore le même sens, qui, non seulement charment les yeux, mais forment le goût, et exercent une insensible mais perpétuelle influence sur le génie des artistes : ils vivent dans une atmosphère dont leur esprit est tout imprégné ; le luxe, ainsi qu'on l'a dit, devient une nouvelle Muse ; nous ne connaîtrions pas les inventaires des collections de la Renaissance ; il ne nous resterait ni étoffes, ni tentures, ni armes, ni pièces d'orfévrerie de cette époque que l'examen de quelques œuvres d'art suffirait à nous en donner la plus haute idée.

Le luxe de cette époque ne diffère pas seulement du luxe antique par l'incroyable diversité de ses éléments, mais encore par la manière dont il se manifeste. Nous en surprenons pour ainsi dire la mise en action dans les fêtes qui se multiplient au xve siècle, « leur âge

[1] Nous demandons la permission de renvoyer sur cette question à l'*Histoire du luxe* de H. Baudrillart, t. III, *Moyen âge et Renaissance.*

Digitized by Google

d'or. » L'origine, les deux formes principales des fêtes publiques en Italie, comme dans tout l'Occident, sont le mystère et la procession. Les mystères ressemblent à ceux des autres nations ; la procession de la Fête-Dieu y est sans rivale, témoin celle qui fut célébrée par Pie II à Viterbe en 1462, et dont nous avons conservé la magnifique description. Aux pompes religieuses sont venues s'adjoindre les représentations profanes ; le plus souvent elles présentent un enchaînement mythologique et allégorique facile à comprendre ; le bizarre n'y manquait pas d'ailleurs ; on voyait apparaître de gigantesques figures d'animaux d'où sortaient tout à coup des légions de masques. Qu'on lise dans Burckhardt le récit des fêtes que le cardinal Pietro-Riario fit célébrer à Rome en 1473, lors du passage de la princesse Léonore d'Aragon qui allait épouser le prince Hercule de Ferrare. On put admirer Orphée charmant les bêtes sauvages, Persée et Andromède, Cérès dans un char attelé de dragons, Bacchus et Ariane traînés par des panthères ; puis l'éducation d'Achille ; ensuite un ballet dansé par les amants célèbres de l'antiquité et par une troupe de nymphes, lequel divertissement fut interrompu par une bande de centaures qu'Hercule vainquit et mit en fuite. Que nous sommes loin des fêtes antiques ! Rapprochons de force et pour un moment les Panathénées d'Athènes et le carnaval de Venise. Est-il possible d'imaginer deux conceptions plus opposées ? L'aspect, l'occasion, l'objet, le sens, tout diffère. D'un côté une composition savante, harmonieuse, qui prend tout le jour, réclame toute la cité, se déroule avec la majesté et l'ordonnance logique d'une tragédie ; de l'autre, rien que de décousu, de fragmenté ; une cavalcade après un carroussel ; des festins, des bals, des scènes allégoriques ; les grands se donnent en spectacle, les pauvres forment la haie ; aucun caractère national ; les richesses proviennent de tout pays ; aucune portée morale ; les sujets représentés n'indiquent d'autre souci que le besoin de s'amuser, d'autre résultat que de mettre en évidence certaines personnalités puissantes, riches surtout. Il semble que l'âme de la cité soit absente : par le côté esthétique cependant, ces fêtes ont quelque chose de grand : ce qui reste aujourd'hui de ces brillantes manifestations est bien peu, par le défaut de costume et surtout par le dédain des classes cultivées.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent de l'antiquité suffit à faire comprendre que si nous ne lui attribuons pas tout ce qu'il y a de bon et de grand dans la Renaissance, nous ne sommes pas tentés non plus de lui attribuer tout le mal, car il y a eu du mal et beaucoup. Pendant le xve siècle, à côté d'une civilisation éclatante, a régné en Italie une véritable barbarie morale, par l'absence de tout droit public, par l'ébranlement de tous les principes et de toutes les garanties sur lesquels repose la société, par le relâchement des mœurs

Digitized by Google

et l'affaiblissement de la foi chrétienne. Sans doute, ainsi que le fait observer avec raison Burckhardt, « parce que la gloire et la honte sont plus éclatantes qu'ailleurs, nous n'en sommes pas plus avancés pour dresser le bilan général de la moralité. Quel œil pourrait sonder les profondeurs où se forment les caractères et les destinées des peuples, où les qualités naturelles et les qualités acquises composent un tout nouveau, où le caractère primordial se refond deux ou trois fois, ou même des dons intellectuels qu'à première vue on serait tenté de regarder comme primitifs, ne sont qu'une acquisition relativement tardive et nouvelle... Comment ferons-nous pour démêler ces mille courants où l'intelligence et la moralité se mêlent et se confondent sans cesse? » Pourrons-nous cependant jeter un voile sur tant de crimes, tant de vengeances atroces et raffinées, tant d'assassinats payés, tant d'empoisonnements demeurés célebres ? Oublierons-nous que c'est un Machiavel qui dit sans détour : « Oui, nous autres Italiens, nous sommes profondément irréligieux et dépravés. » Quant à l'incrédulité italienne, n'est-elle pas chose avérée ? « Les iniquités et les péchés s'étaient multipliés en Italie, dit Benivieni, parce que ce pays avait perdu la foi du Christ. On croyait généralement que tout dans le monde, et les choses humaines surtout, n'avait d'autre cause que le hasard. Certains pensaient qu'elles étaient gouvernées par les mouvements et les influences célestes. On niait la vie future, on se moquait de la religion. Les sages du monde la trouvaient trop simple, bonne tout au plus pour les femmes et les ignorants. Quelques-uns n'y voyaient qu'un mensonge d'invention humaine... Toute l'Italie, enfin, et surtout la ville de Florence était livrée à l'incrédulité... Les femmes elles-mêmes niaient la foi du Christ, et tous, hommes et femmes, retournaient aux usages des païens, se plaisaient dans l'étude des poètes, des astrologues et de toutes les superstitions. » Singulière humiliation pour la raison humaine, elle avait abondonné les grandes et fortes croyances, mais elle avait foi aux démons et aux sorcières !

Cette indifférence religieuse ou cette incrédulité parfois militante, Burckhardt, à la suite de Machiavel, n'hésite pas à l'attribuer presque exclusivement à l'état de l'Église catholique et aux exemples funestes du clergé. « C'est à l'Église dégénérée, dit-il, qu'incombe la plus lourde responsabilité dont l'histoire ait jamais fait mention. » Et là-dessus, oubliant, comme Voltaire à la fin du siècle de Louis XIV, qu'il écrit une histoire générale, il va cueillir dans les pamphlets protestants, une série d'anecdotes scandaleuses, que nous serions fâché de répéter ici, et dont il termine le récit par cette réflexion modérée : « Voilà, *sans compter le reste*, les turpitudes de la vie claustrale. » Que serait-ce s'il eût compté le reste !

Digitized by Google

Nous reconnaissons d'ailleurs, avec Bossuet et tous les historiens sérieux, que jamais réforme ne fut plus nécessaire que celle de l'Église au XVIe siècle, et nous n'avons pas la prétention de diminuer sa part de responsabilité dans l'affaiblissement de la foi. Le désordre de l'Église demeurera l'une des causes principales du désordre moral et du scepticisme religieux au cours du XVe siècle. Devons-nous ajouter que l'antiquité a exercé une influence fâcheuse, et dans ce cas de quelle façon répondre à cette question qui s'est déjà posée devant nous : Comment les papes ont-ils dirigé, au moins à ses débuts, un mouvement qui devait tourner contre la morale et contre la foi chrétienne ?

Que l'antiquité ait agi sur certains hommes, notamment sur les humanistes, dans un sens opposé au christianisme, cela n'est pas douteux. La philosophie ancienne, quelquefois si belle et satisfaisante pour l'esprit, ne pouvait que développer en eux les tendances rationalistes ; moralement, l'idée de la grandeur historique se substitua chez beaucoup à l'idéal plus humble de la vie chrétienne ; on regarda comme indifférentes les fautes en dépit desquelles les grands hommes étaient devenus grands ; il y avait d'ailleurs une opposition fondamentale entre un certain esprit antique et l'esprit chrétien ; tous ceux qui prétendent suivre la nature, s'abandonner à toutes ses forces et à toutes ses aspirations, regardent la conscience du chrétien comme triste, timorée, prête à voir partout un fond de corruption, une origine souillée, jetant sur tout amour et sur toute beauté sa lumière blafarde et tremblante ; ce qu'ils voudraient au fond, les hommes qui entendent ainsi la vie et qui jugent de la sorte, en les opposant, la nature et le christianisme, c'est la liberté de faire le mal sans scrupule et sans remords ; ils ne se disent pas que, même avant le christianisme, plus d'un philosophe païen avait protesté contre une telle conception, et donné pour base à la morale la lutte contre la nature perverse. En vain les esprits les plus éminents crurent trouver un moyen de résistance au mal dans le sentiment de l'honneur, dans ce mélange de conscience, de dignité et d'égoïsme, qui survit chez tant de nos contemporains, à la ruine de tous les principes ; il produisit de singulières illusions et, quoi qu'en dise Guichardin dans ses aphorismes, s'il préserva d'actions réputées honteuses, il ne garantit pas du mal. Mais, de ce mal, l'antiquité est-elle la seule cause, ou même la principale avec les vices du clergé ? Évidemment non. Le désordre social, la tyrannie d'une part, l'anarchie de l'autre, quels agents de démoralisation ! Les Italiens méprisent les lois parce que leurs souverains, quelque titre qu'ils portent, sont illégitimes, et leurs fonctionnaires abjects ; ils ne respectent rien, parce que, de ce qu'ils voient, presque rien n'est res-

Digitized by Google

pectable. La personnalité poussée à l'extrême, l'existence d'individus même remarquables mais trop détachés les uns des autres, sont choses dangereuses pour les États ; ils vivent surtout d'associations, c'est-à-dire de corps où règnent des vertus sociales, vertus qui peuvent se résumer en un mot, le sacrifice. Les Jésuites qui, au XVIe siècle, ont reconquis une partie du monde à la foi catholique, devaient comprendre que l'individualisme était le vrai mal dont mourait la société issue de la Renaissance : leur ordre allait se fonder, protestation vivante, sur le principe de l'immolation de l'individu : de là leur force singulière au milieu de tant d'êtres isolés.

Parmi des causes si multiples de désordre moral et d'incrédulité, l'antiquité, comme on le voit, ne tient qu'une place modeste. Mais, si restreinte qu'ait été son influence morale, les papes, en en protégeant l'étude, ont-ils donc manqué de clairvoyance ou de moralité ? Les premiers, à l'aurore du quinzième siècle, ont eu la confiance la plus absolue ; les symptômes du mal ne se manifestaient pas encore ; leurs successeurs, il est vrai, les papes politiques, ne firent que peu d'attention au danger intellectuel qui menaçait l'Église dont ils avaient la garde ; quant aux derniers papes de la Renaissance, ils ont réprimé les excès de ce qui avait mérité le nom de néo-paganisme. La Renaissance doit-elle donc être comprise par les catholiques dans la même réprobation que la Réforme ? N'est-elle qu'une autre face d'un même mouvement révolutionnaire ? Problème capital, douloureux même pour quelques esprits, qui ne peuvent admettre que deux siècles de l'histoire d'un coin du monde soient l'idéal unique du genre humain. N'est-ce pas au contraire un encouragement singulier pour tant d'hommes distingués, que préoccupe de nos jours ce grand problème de l'union de la science et de la foi, d'avoir pour modèles et pour garants un Nicolas V et un Pie II ? Évidemment ils ont cru l'accord possible, et ils ont pensé que, malgré les dangers présents et certains, il ne fallait pas se mettre en travers d'un mouvement légitime des esprits vers quelque chose d'excellent en soi. L'esprit moderne est poussé par une force invincible à étudier les hommes et les choses ; cette étude, il la regarde comme sa plus noble mission. Quand et comment le ramènera-t-elle à Dieu ? Nous ne savons, mais nous osons compter qu'elle l'y ramènera. Le moyen âge a trouvé une solution qui convenait à l'état de ses connaissances ; elle ne suffisait plus au XVe siècle. La Renaissance en a cherché une nouvelle ; elle ne l'a pas donnée aux Italiens ; l'Italie a eu le sort des découvreurs de mondes nouveaux ; elle a travaillé pour d'autres ; c'est la France qui, au XVIIe siècle, a le mieux réalisé la fusion de l'esprit antique et de l'esprit chrétien, d'où est sorti l'esprit moderne. Mais les grandes questions ont encore une fois changé de face ; elles se sont

Digitized by Google

multipliées ; et l'on a trouvé des réponses aux réponses que leur avait faites le XVIIe siècle. L'idée chrétienne est de nouveau menacée au nom de la raison indépendante et de la nature mieux connue. Aux savants chrétiens de nos jours il appartient de découvrir et de formuler les solutions nécessaires ; nous le savons par l'expérience du passé, les grandes causes ne périssent pas tant qu'il existe quelqu'un pour les défendre.

ALFRED BAUDRILLART.

IV

LA LIGUE ET LES PAPES [1]

La France, à mesure que s'achevait le XVIe siècle, présentait le plus triste spectacle. Catherine de Médicis avait adopté pour politique, en dehors de toute règle et de tous principes, une perpétuelle oscillation entre les partis opposés, et Henri III, au sein de la cour la plus corrompue de l'Europe, n'étalait ses pénitences publiques que pour renouveler le lendemain les mêmes scandales.

La Ligue fut l'énergique protestation de la nation qui, en vertu de ses traditions séculaires, voulait assurer le maintien de la foi, le respect des institutions et des libertés, la paix, la sécurité publique. Son berceau fut à Péronne, au milieu de ces populations, qui se signalèrent dans les croisades, se constituèrent les premières en communes et revendiquèrent sous les successeurs de Philippe le Bel le glorieux nom de Francs de France. Au XVIe siècle se retrouvaient les mêmes aspirations, et ce fut aux États de Blois qu'elles reçurent leur consécration solennelle par la sanction royale et le vote à peu près unanime des mandataires des trois ordres.

L'éternel honneur des ligues catholiques fut de sauver la France de l'invasion des reîtres comme de celle des Anglais. Elles restèrent fidèles et respectueuses vis-à-vis de la royauté qui manquait sans cesse à tous ses devoirs en trahissant les intérêts les plus sacrés du

[1] *La Ligue et les Papes*, par le comte Henri DE L'ÉPINOIS. Paris, Victor Palmé, 1886, in-8° de VIII-672 p.

Digitized by Google

pays ; et en même temps on sentait vibrer dans toutes leurs déclarations je ne sais quel souffle puissant de patriotisme qui contrastait avec de lâches complaisances et d'ignominieux compromis. Si plus tard elles se rapprochèrent de Philippe II (avec des réserves que M. de l'Épinois a parfaitement indiquées), ce fut seulement après l'extinction des Valois, afin d'échapper à la souveraineté d'un roi huguenot.

Quelle fut l'action des papes dans ces discordes civiles? Leur rôle fut-il dicté par la haine et la passion ? Fut-il au contraire conciliant et modérateur ? Il est dans le domaine de l'histoire peu de questions qui présentent un si vif intérêt.

Déjà M. de Hübner avait écrit sur ce sujet l'un des chapitres les plus importants de son *Histoire de Sixte-Quint*. M. le comte de l'Épinois, qui a eu l'accès des archives du Vatican, reprend aujourdhui le même travail d'une manière plus complète pour mettre en pleine lumière, d'après les sources précieuses qu'il a eues à sa disposition, l'intervention pontificale dans les affaires de France pendant les troubles de la Ligue.

L'ouvrage de M. de l'Épinois présente dix divisions principales, que nous étudierons avec lui : *Préliminaires, les Barricades, la Réconciliation, l'assassinat du duc de Guise, le meurtre de Henri III, l'intervention pontificale sous Sixte-Quint, Grégoire XIV, Innocent IX et Clément VIII, l'abjuration de Henri IV, Conclusion.*

I. Préliminaires. — La mort du duc d'Alençon (9 juin 1584) ne permettait plus à Henri III de garder quelque illusion sur l'extinction prochaine de la maison de Valois. Il reconnut pour son successeur le roi de Navarre ; et celui-ci s'adressa dès ce moment à Grégoire XIII pour négocier sa rentrée dans le giron de l'Église. Bien que M. de l'Épinois n'ait rien révélé sur ce fait, il ne paraît point douteux. Philippe II, écrivant le 29 juin 1584 à Olivarez, exprimait l'espoir que le pape ne s'intéresserait plus au prince de Navarre et n'ajouterait pas foi à ses démonstrations [1]. Cependant Henri de Navarre, dont l'habileté n'était pas exempte de duplicité, chargeait en même temps Pardaillan d'appeler les Anglais et les Allemands en France ; et le pacte de Magdebourg apprit aux catholiques qu'ils allaient être de nouveau livrés à l'invasion de l'étranger. Leur réponse fut l'association conclue à Joinville. « Les pernicieux débordements des Hugue-« nots, déclarent-ils dans un éloquent manifeste, ont entraîné une « ruine universelle à laquelle il n'y a qu'un seul remède : revenir « aux exemples de nos pères en anéantissant toutes les hérésies. La « piété et la justice, « ces vrays piliers des sceptres et couronnes, » ont

[1] Arch. de Simancas.

Digitized by Google

« disparu, et l'autorité royale est méprisée. Que le roi fasse droit à « la requête de ses sujets catholiques ; qu'il considère leur fidélité : « ils ne veulent plus vivre en esclaves, mais recouvrer leurs libertés. « La grande voix du peuple est la voix de Dieu[1]. » Quelques semaines plus tard, Henri III subit le traité de Nemours et s'incline devant l'influence des Guise. Il se rend au Parlement et déclare que sa volonté est de n'avoir que des sujets « réunis par une même foi, religion, volonté et amitié. » La diversité des religions a été la cause de tous les troubles [2].

Tout est dissimulation dans la conduite de Henri III. Il charge l'évêque de Paris de déclarer au pape qu'il estime beaucoup le duc de Guise ; mais il reste secrètement favorable aux Huguenots. Quelles seraient les conséquences de l'admission des décrets du Concile de Trente? La plupart des conseillers du roi ne possèdent-ils pas des abbayes, et n'en est-il pas de même des dames de la Cour[3] ?

La paix de Nemours n'était qu'une de ces paix *plâtrées* comme on en vit un si grand nombre au XVIe siècle. A peine était-elle conclue que Catherine de Médicis pressait Henri de Navarre de se déclarer catholique : il eût pu se rendre lui-même à Rome sans avoir rien à redouter du roi d'Espagne, et là, grâce à la médiation du cardinal Farnèse, il lui aurait été aisé de se réconcilier avec le pape : ce qui eût tout terminé, *con esto se acabaran sus cosas* [4].

La reine-mère adresse en même temps des ouvertures à Philippe II : non seulement elle renoncera à ses prétentions sur le Portugal, mais de plus elle restituera Cambray, « le seul reste de si chers et si précieux labeurs d'ung fils de France. » — Philippe II hésite : il charge Mendoça de consulter Mucius, mais en lui recommandant le secret sur cette « pratique » du roi de France [5].

Le duc de Guise répond immédiatement à Mendoça : « Le but qu'on se propose est de faire perdre au roi d'Espagne le titre de protecteur de la religion catholique et de conclure ensuite un traité avec les Huguenots, non seulement « pour les assurer, mais encores pour les eslever chefs à la future succession de cest estat. » Ce serait la ruine de la religion ; ce serait la perte de tous ceux qui sont « acquis » au roi d'Espagne. On verrait à la mort de Henri III les Huguenots écraser les catholiques et reprendre leurs alliances avec les Allemands et les Anglais, de telle sorte que le roi d'Espagne

[1] J'ai publié des extraits plus étendus de ce manifeste dans mon livre : *Les Huguenots et les Gueux*, t. VI, p. 593.
[2] Arch. nat., K 1563.41.
[3] Lettre de Mendoça, du 16 novembre 1585.
[4] Lettre de Mendoça, du 16 novembre 1585.
[5] Lettre de Philippe II à Taxis, du 6 septembre 1585.

Digitized by Google

en recueillerait, avec l'oppression de la religion, « ung acheminement secret à une vengeance préméditée contre luy-mesme. » Et le duc de Guise ajoutait que la reine-mère lui avait offert le prince de Condé comme époux de sa fille, mais qu'il aimerait mieux la voir morte [1].

Que le duc de Guise ne donne pas suite à l'invitation de Catherine de Médicis qui l'appelle à Gaillon : ce serait à son grand péril [2].

Ce qui importe aux yeux des catholiques, c'est d'écarter le roi de Navarre de la succession au trône. « Je me suis adressé à Rome, écrit le duc de Guise le 25 août 1585, pour qu'on hâte le procès du prince de Béarn, relaps et hérétique. Qu'il ne cherche plus à faire le catholique. Il faut prévenir l'extermination de la religion [3]. » En effet, le 5 septembre 1585, Sixte-Quint déclara Henri de Bourbon, hérétique relaps, inhabile à succéder à la couronne de France. Cette bulle avait été accordée à la requête du duc de Nevers [4].

Quelles sont, en ce moment, les relations des Guise avec Philippe II ?

Le duc de Guise est chargé de dettes et se voit réduit à vendre ses domaines [5]. Pour payer ses soldats, les subsides du roi d'Espagne lui sont indispensables. « Nous ne pouvons, écrit-il à Mendoça, poursuivre et maintenir ce qui est nécessaire pour le soutien d'un si grand faix sans la faveur et ayde du roy votre maistre [6]. »

Il adresse les remercîments les plus vifs au roi d'Espagne, qui se dévoue au service de Dieu. « Nous n'oublierons, ajoute-t-il, aucun moyen pour engager notre roi dans une guerre irréconciliable avec les hérétiques [7]. » Le même jour, il mande à l'ambassadeur espagnol : « Quelque chose que puisse advenir, je ne perdray jamais la volonté de servir à mon païs, à ma religion et à mes bons seigneurs et amis entre lesquels je recongnoy devoir plus d'obligation au roy vostre maistre que à tous autres. Aussy luy rendray-je toute ma vie le plus fidèle service [8]. »

Certes, le duc de Guise déclare que, tout en assurant le service de Dieu, il contribuera à assurer aussi « le bien, grandeur et repos des États du Roi Catholique [9] ? » Mais on chercherait vainement dans ses

[1] Lettre du duc de Guise à Mendoça, du 1er octobre 1585.
[2] Lettre de Mendoça, du 16 novembre 1585.
[3] Arch. nat., 1563. 110.
[4] Lettre d'Olivarez du 12 juin 1585. Arch. de Simancas.
[5] Lettre de Mendoça du 11 septembre 1585.
[6] Lettre du duc de Guise à Mendoça, du 22 octobre 1585.
[7] Lettre du duc de Guise à Philippe II, du 14 septembre 1585.
[8] Lettre du duc de Guise à Mendoça, du 14 septembre 1585.
[9] Lettre du duc de Guise à Mendoça, du 24 novembre 1585.

Digitized by Google

lettres la moindre trace de l'intention de placer la couronne fleurdelysée sur le front de Philippe II. En ce moment, le cardinal de Bourbon est considéré comme le légitime héritier des Valois.

La politique espagnole est toujours vacillante et douteuse. En ce qui touche les affaires de France, écrit Philippe II à Olivarez, il faut faire ce qui conviendra le mieux selon les circonstances, *hacer lo que mas convenga segun que el tiempo mostrare* [1]. Dans d'autres lettres se retrouve sa préoccupation d'entretenir les troubles en France, pour que de ce côté on n'ait rien à redouter.

II. Les Barricades. — Entre la journée des Barricades et celle de la Saint-Barthélemy, il y a plus d'un point de comparaison. Le duc de Guise, comme Coligny, crut, par sa présence, dominer le roi. Henri III qui, comme duc d'Anjou, avait pris une part si importante au massacre du mois d'août 1572, appela des troupes près de lui, vraisemblablement afin de le renouveler contre les catholiques. On retrouve près de Catherine de Médicis Tosinghi, l'un de ceux qui ont frappé Coligny, et qui, ce jour-là, eût été prêt à frapper le duc de Guise. Mais, ce qui éloigne toute similitude, c'est que le peuple de Paris qui, en 1572, persécutait les Huguenots, s'arma en 1588 pour protéger les catholiques.

III. La réconciliation. — M. de l'Épinois a parfaitement indiqué la part prise par le nonce Morosini à la réconciliation. Le traité du 15 juillet 1588 confirmait le traité de Nemours : Henri III, en y adhérant malgré lui, ne devait pas l'observer avec plus de sincérité.

Nous eussions seulement désiré que M. de l'Épinois eût insisté davantage sur les intrigues des Anglais, tantôt avec Henri III et le duc d'Épernon, tantôt avec le roi de Navarre. On redoutait l'astuce d'Élisabeth ; on n'avait point oublié le funeste traité de Hamptoncourt en 1562. Dès le 16 novembre 1585, Mendoça prévenait Philippe II que la reine d'Angleterre traitait avec M. d'Épernon, gouverneur de la Normandie, et qu'elle offrait de lui envoyer des troupes pour combattre les Guise. En 1588, Élisabeth voulait occuper Boulogne. En 1589, elle offrait à Henri III, s'il consentait à se déclarer en faveur des Huguenots, trois cent mille écus une fois payés et cent mille écus par mois [2]. Mais il serait bien plus intéressant encore de connaître les secrètes négociations de la reine d'Angleterre avec le roi de Navarre et les Huguenots. Le bruit était répandu que des troupes anglaises allaient débarquer à Dieppe et occuper Rouen [3]. Sur ces points, les précieuses collections du *Record office* ne seraient point inutilement

[1] Lettre de Philippe II, du 29 juin 1584. (Arch. de Simancas.)
[2] Lettre du seigneur de Pardieu, du 3 août 1589. (Arch. de Bruxelles.)
[3] Lettre de Jeannin, du 21 août 1589. (Arch. de Bruxelles.)

Digitized by Google

consultées ; et la crainte de l'invasion étrangère justifierait, dans une large mesure, les alarmes patriotiques du duc de Guise et de ses amis.

IV. L'ASSASSINAT DES GUISE.— Une assemblée des États du royaume, réunie à Blois comme celle de 1576, devait affermir la paix du royaume : elle fut marquée par de honteuses représailles exercées par des spadassins au nom du roi de France.

Les dépêches citées par M. de l'Épinois révèlent l'inquiétude que ressentaient les esprits les plus éclairés. « Le vrai danger pour le duc de Guise, écrivait l'ambassadeur d'Espagne, serait d'être tué dans le cabinet du roi par une dizaine d'hommes apostés. » Ce fut ce qui arriva. Le duc de Guise fut poignardé par les Quarante-cinq, et quelques heures plus tard, son frère le cardinal fut cruellement massacré dans l'une des tours du château.

Le duc de Guise n'avait point perdu la confiance qui relevait de son courage : il avait cru que le roi n'oserait point. Si le roi avait osé, c'était par ce seul motif que les bourgeois de Paris n'étaient plus là pour protéger le Balafré.

Une vive émotion éclata à Paris, en apprenant ce qui venait de se passer au château de Blois. On forma des compagnies qu'on appelait les bandes noires. On prêcha dans les églises contre le tyran ; on promit dix mille écus à quiconque le mettrait à mort ; et le peuple put même un instant prendre possession du palais du Louvre [1].

A Rome, l'indignation ne fut pas moins profonde. Il faut lire, dans le beau livre de M. de l'Épinois, les pages où il retrace la colère de Sixte-Quint en apprenant l'assassinat du cardinal de Guise. Nous croyons toutefois qu'au lieu de se borner à mentionner le consistoire du 9 janvier 1589, d'après un document officiel, il eût pu utiliser la relation adressée par Olivarez à Philippe II. Le pape se leva : « Telle « est ma douleur, dit-il, que je puis à peine prononcer une parole. « Un roi a tué un cardinal sans aucune forme de procès. » A ces mots, il s'arrêta, et répéta à plusieurs reprises qu'il lui était impossible de parler. Puis, recouvrant quelque calme, il reprit : « Le roi « de France, qui est soumis à Dieu, a violé les préceptes de Dieu ; il « mérite un grand châtiment. Sommes-nous revenus aux jours où un « roi d'Angleterre faisait frapper saint Thomas ? Et néanmoins il y a « ici des cardinaux qui voudraient ne pas châtier ce crime : ce serait « violer toutes les règles qui remontent à l'origine même de l'Église. » Et comme le cardinal de Joyeuse voulait justifier son maître, Sixte-Quint lui ordonna de se taire [2]. Un autre cardinal, le cardinal Far-

[1] Lettres du nonce Morosini, du 16 et du 24 janvier 1589.
[2] Arch. de Simancas.

Digitized by Google

nèse, avait osé dire qu'on s'exposait à perdre la France, comme on avait déjà perdu l'Angleterre [1].

M. de l'Épinois rapporte les négociations qui eurent lieu, aussitôt après l'assassinat des Guise, entre Sixte-Quint et Philippe II. Il importe d'en établir nettement le caractère. Le cardinal Gesualdo s'était rendu chez le comte Olivarez pour lui proposer d'agir d'un commun accord. Philippe II répond qu'il accepte la proposition de Sa Sainteté de s'entendre sur le choix de celui qui conviendra le mieux pour être roi de France, et qu'il aura toute satisfaction si ce choix porte sur le cardinal de Bourbon. Il est prêt à joindre ses troupes à celles du pape, de sorte que leurs forces réunies atteignent cinquante mille hommes, et, de plus, il remettra chaque mois à la Ligue une certaine somme d'argent pour soudoyer les troupes françaises. Le 30 août 1589, Philippe II revient sur ces graves questions dans une lettre à Olivarez : « Si le prince de Navarre feint de vouloir devenir catholique, il ne faut pas que le pape croie à sa sincérité. Il faut qu'aidé des moyens qui lui sont offerts, il place sur le trône de France un prince vraiment catholique, qui y extirpe l'hérésie. » Et en marge de ce document remis par Olivarez au pape, se lisent ces lignes, probablement tracées par Sixte-Quint lui-même : *Io non se questo zelo del re di Spagna fosse del tutto scevro della cupidigia di far suo il regno di Francia*. Rien n'est plus vague, rien n'est plus réservé, en effet, que l'instruction adressée par Sixte-Quint au nonce à Madrid. Le but principal de l'expédition doit être l'élection d'un roi catholique, mais non pas de faire la guerre au prince de Navarre. Sa Sainteté n'a d'autre intérêt que celui de la religion, et elle ne juge pas convenable d'exclure les Bourbons s'ils se convertissent à la religion catholique [2].

Au même moment, le candidat des Huguenots tentait à Rome des démarches qui sont restées à peu près ignorées. Le bruit avait couru que Sixte-Quint déposerait le roi de France : c'est le moment que le roi de Navarre choisit dans l'intérêt de son ambition. « On répète tout bas, écrit Olivarez, que le prince de Navarre, si le nonce lui fait connaître ce qu'il a à faire, le fera aussitôt ; et si le pape a recours à quelques démonstrations, il se joindra au pape [3]. »

V. Le meurtre de Henri III. — Treize jours après l'assassinat du duc de Guise, Catherine de Médicis rend le dernier soupir. Henri III n'a pas le loisir de pleurer sa mère, car il s'arme contre ses sujets qui, en vertu d'une déclaration de la Sorbonne, refusent désormais de le reconnaître pour roi. On trouve dans les récits de M. de l'Épinois

[1] Lettre d'Olivarez, du 15 janvier 1589. (Arch. de Simancas.)
[2] Arch. du Vatican.
[3] Lettre d'Olivarez, du 15 janvier 1589. (Arch. de Simanças.)

Digitized by Google

les détails les plus intéressants sur le mouvement qui s'était répandu dans toute la France.

Le 24 mai 1589, un monitoire affiché à Rome sommait le roi de France de comparaître en personne ou par procureur dans un délai de soixante jours.

C'était en mêlant ses drapeaux à ceux du roi de Navarre que Henri III se dirigeait vers Paris. Jacques Clément pénétra toutefois au milieu des Huguenots jusqu'au logis occupé par le dernier des Valois, et le crime de Saint-Cloud châtia le crime de Blois.

La lutte changeait de caractère. D'une part les catholiques ; de l'autre les Huguenots. « Nous avons affaire, écrit le duc de Lorraine au prince de Parme, présentement au roy de Navarre, suppliant très humblement vostre Altesse de vouloir faire advancer ses forces [1]. »

VI, VII, VIII. L'INTERVENTION DU SAINT-SIÈGE SOUS SIXTE-QUINT, GRÉGOIRE XIV, INNOCENT IX et CLÉMENT VIII. — M. de l'Épinois se retrouve ici complètement sur son terrain. Ses patientes recherches dans les Archives du Vatican n'ont laissé rien à ajouter à ce que nous offre son livre.

Henri IV, aussitôt après la mort de Henri III, avait promis de se convertir dans le délai de six mois : ce fut le duc de Piney qui alla plaider sa cause à Rome. A cette époque appartient la mission du cardinal Caetani en France (1er août 1589-24 septembre 1590). Caetani était chargé d'encourager la Ligue contre le roi de Navarre ; mais, dès qu'il fut arrivé en France, il reconnut que les intrigues de Philippe II soulevaient de vifs murmures, et que tout le monde, à peu d'exceptions près, acclamerait le roi de Navarre s'il se faisait catholique ; car il marchait de victoire en victoire, et à Paris même le découragement était profond. Sixte-Quint, à sa mort, en était arrivé au point de déclarer qu'il ne voulait favoriser personne.

Grégoire XIV, suivant une ligne de conduite différente, accorda des subsides à la Ligue et lui fournit même des soldats ; mais ces secours servirent à peu de chose. La durée du pontificat de Grégoire XIV fut à peine d'une année ; celui d'Innocent IX fut plus court encore; Clément VIII encouragea les efforts du prince de Parme, mais il put constater leur stérilité. Le 2 décembre 1592, Alexandre Farnèse expirait à Arras. « L'intervention militaire, dit fort bien M. de l'Épinois, pouvait être considérée comme terminée. »

IX, X. ABJURATION DE HENRI IV, CONCLUSION. — Henri IV hésitait à se séparer des capitaines huguenots qui l'aidaient à gagner ses batailles ; mais, quand une nouvelle assemblée des députés des États se

[1] Arch. de Bruxelles.

Digitized by Google

réunit à Paris pour statuer sur l'avenir de la monarchie, il leur annonça par l'archevêque de Bourges, le 17 mai 1593, sa résolution d'abjurer la religion protestante. Le 13 juillet, une trêve qu'on pouvait assimiler à la paix, était signée : onze jours plus tard, la cérémonie de l'abjuration s'accomplissait à Saint-Denis au pied de ces tombeaux qui retraçaient d'autres gloires disparues, d'autres grandeurs éteintes. « J'ai enfin satisfaict, écrivait Henri IV à Pisani, au désir commun de tous mes bons amis et serviteurs catholicques, mais premièrement à moy-mesme... Ce que j'ay faict a esté de ma franche volonté [1]. »

Cependant deux ans devaient s'écouler avant que le pape prononçât solennellement la sentence d'absolution.

Il ne reste à M. de l'Épinois, après avoir établi les faits par de nombreuses citations, qu'à en tirer la déduction logique.

Les papes soutinrent la Ligue parce qu'elle luttait pour sauver des mains des partisans de la Réforme les traditions religieuses et nationales ; mais ils se placèrent au-dessus de l'ambition des uns et des intrigues des autres, en se préoccupant avant tout de ce qui pouvait assurer sur des bases solides la conservation de la foi. Dans un ordre subsidiaire, le pape, comme prince souverain en Italie, voyait autour de lui la domination des Espagnols presque toujours arrogante et menaçante ; il n'avait pas à se louer de Philippe II, qui entendait lui prescrire ses volontés. Ce danger eût été bien plus grand encore si la France avait été incorporée dans la monarchie espagnole. De là la ferme résolution de reconstituer la monarchie française dans son indépendance et dans son intégrité, sous un prince catholique, ou sous un prince donnant des garanties sérieuses de sa conversion au catholicisme.

Grâce aux érudites recherches de M. de l'Épinois, ces points sont mis hors de doute. On ne saurait assez reconnaître avec quel soin ont été étudiés les nombreux documents conservés aux archives du Vatican ; et désormais, l'histoire de la Ligue ne pourra être sérieusement et impartialement abordée sans que le livre que nous avons rapidement analysé soit placé au premier rang des sources à consulter. C'est mieux qu'une œuvre d'érudition : c'est, sur un terrain où les passions les avaient obscurcis, la revendication définitive des droits de la vérité.

BARON KERVYN DE LETTENHOVE.

[1] Lettre de Henri IV, du 8 août 1593.

Digitized by Google

V

LA COALITION DE 1701 CONTRE LA FRANCE

ET LES TRAITÉS DE RASTADT ET D'UTRECHT [1].

Le maréchal de Villars, dont la modestie ne fut jamais une des vertus, écrivait au commencement de ses *Mémoires* [2] : « Après beaucoup d'actions particulières, après de grandes batailles, le sort de l'État lui fut confié, et peut-être n'y a-t-il pas d'exemple qu'un même général ait eu à ses ordres des armées si nombreuses pendant tant d'années et dans des conjonctures plus difficiles, qu'il ait terminé si heureusement une aussi cruelle guerre, et que ce même général ait conclu et signé la paix avec le général le plus estimé des ennemis. » La fin de la guerre de succession d'Espagne, les grandes victoires de Villars, ses négociations de Rastadt avec le prince Eugène, son rival de la veille sur le champ de bataille, le rétablissement de l'équilibre européen par les traités d'Utrecht, tel est le vaste sujet que vient de traiter à nouveau, et avec autant de compétence que d'intérêt, un ancien diplomate connu déjà par d'importants travaux sur la politique étrangère contemporaine.

On peut avouer sans honte que les nombreuses coalitions contre la France, que M. le marquis de Courcy énumère dans son Introduction, eurent presque toutes pour cause une ambition démesurée ou de maladroites exigences. François Ier, comme Louis XIV, comme plus tard Napoléon Ier, ne tirèrent pas beaucoup de profit de l'audace avec laquelle ils voulurent imposer à l'Europe leurs orgueilleuses prétentions. Le vieux roi, qui personnifie dans notre histoire la monarchie absolue, après avoir étonné le monde par sa gloire et sa puissance, faillit perdre en quelques années tout le fruit d'un demi siècle de victoires et de grandeur, pour avoir voulu tenter de réunir sous un même sceptre les restes de l'héritage de Charles-Quint et les possessions agrandies du royaume de France. On eut laissé Philippe V recueillir paisiblement la couronne d'Espagne que lui léguait le testament de

[1] *La coalition de 1701 contre la France*, par le marquis DE COURCY. Paris, E. Plon et Nourrit, 1886, 2 vol. in-8°.

[2] *Mémoires du Maréchal de Villars*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par le marquis de Vogüé, membre de l'Institut, tome Ier, 1884, in-8°. — Le savant éditeur a redonné au récit la forme indirecte qu'il avait dans les manuscrits primitifs.

Digitized by Google

Charles II, si en passant les Pyrénées le jeune duc d'Anjou eût renoncé franchement à tous ses droits sur la succession de Louis XIV. Et après quinze ans de luttes sanglantes et de revers douloureux, à peine rachetés par quelques éclatants succès, il fallut en revenir aux concessions raisonnables qu'il eût été si facile d'accorder dès le premier jour.

Toute cette histoire bien connue, — événements militaires, situation intérieure de l'Espagne, négociations diplomatiques, — est résumée dans le premier volume de M. de Courcy avec un réel talent d'écrivain. Peut-être l'auteur, au lieu de consacrer un long Appendice à reproduire des notices abrégées sur les principaux personnages du temps, aurait-il pu profiter plus complètement qu'il ne l'a fait des travaux de ses devanciers, par exemple des pièces, si capitales et si magistralement commentées, publiées par M. Mignet dans ses *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, ou même de l'ouvrage plus modeste de M. H. Reynald sur *Louis XIV et Guillaume III*, ou encore des intéressantes études de M. Topin sur *l'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*. Mais nous ne voulons nous attacher qu'à ce qui est vraiment neuf dans l'ouvrage du marquis de Courcy, à ce qui offre la saveur si goûtée aujourd'hui de l'inédit. C'est du dépôt des archives des affaires étrangères que nous viennent ces documents originaux, fort dignes d'attention et qui se rapportent particulièrement aux conférences de Rastadt.

Villars a-t-il été, comme il voudrait nous le faire croire, aussi habile diplomate qu'il fut grand et heureux général? S'est-il laissé duper par l'apparente bonhomie du prince Eugène? Louis XIV, qui lui écrivait le lendemain de la victoire de Denain : « On ne peut trop louer la manière dont vous avez conçu le dessein, le secret avec lequel vous l'avez conduit et tout ce que vous avez fait pour l'exécuter avec autant de succès... Rien n'est plus capable de favoriser et d'avancer les négociations de la paix que de reprendre cette supériorité que nos troupes avaient eue pendant si longtemps et qu'elles avaient malheureusement perdue depuis quelques années... C'est le fruit que j'espère retirer du service très important que vous venez de me rendre [1], » avait-il raison plus tard, quand il lui mandait fièrement : « Vous ne vous rebuterez sur aucun des articles dont je vous ai même parlé de vous relâcher. Je souhaite la paix; mais nulle raison ne me presse de la conclure. Si les conférences de Rastadt durent, vous forcerez certainement le prince Eugène à convenir des principales conditions que je désire. S'il rompt les conférences, vous me rendrez un assez grand service et je vous saurai plus de gré de la fermeté que vous aurez témoignée en exécutant mes ordres, que si

[1] Fontainebleau, 29 juillet 1711. — Tome 1er, p. 313.

Digitized by Google

vous aviez fait une paix qui ne conviendrait ni à ma gloire, ni à l'état présent de mes affaires [1]. »

On trouve exposé, dans le remarquable ouvrage de M. de Courcy, avec beaucoup d'art et de finesse, tout un curieux chapitre d'histoire diplomatique, en même temps que le récit d'un duel pacifique entre les deux plus grands hommes de guerre du commencement du XVIIIe siècle. Le portrait des personnages est tracé d'une façon fort piquante; celui du maréchal nous intéresse davantage: en voici les principaux traits. « Audacieux jusqu'à la témérité; ingénieux dans la conception de ses plans militaires et presque constamment heureux dans leur exécution; doué d'un zèle infatigable pour le service de son pays et pour celui de ses propres intérêts; courtisan très habile et très fin, quoique sans humilité et sans bassesse; insatiable de gloire, d'argent, de distinctions et d'honneurs; homme de bon sens et de bon conseil pour tout ce qui ne touchait pas directement à sa personne, très libéral et très éclairé pour son époque; fanfaron, faisant de bons mots et diseur de gasconnades; fatiguant sans cesse les autres de soi-même et de ses mérites; parlant et écrivant avec une impétuosité qui lui permettait rarement d'être clair et méthodique; comptant fort peu d'amis, comme tous les égoïstes, mais fidèle à ses rares affections; très populaire, comme méritent de l'être les généraux qui rendent d'éminents services à leur pays; occupant, dans le monde, une grande situation qu'il avait su y conquérir, mais disposant, en réalité, dans la politique, d'un crédit peu considérable, » Villars, presque seul au château de Rastadt pour débattre vis-à-vis du prince Eugène les intérêts multiples d'un traité compliqué, put bien parfois fléchir sur quelques points qu'il eût été aisé de maintenir; il s'abusait peut-être quand il déclarait que les bonnes dispositions du prince Eugène et les sages conseils qu'il donnait à l'empereur venaient surtout des égards personnels que le général autrichien avait pour lui et de la grande amitié qui le liait à son habile adversaire. Dans cet état d'esprit, il n'hésitait pas à écrire à Louis XIV, d'un ton que le roi ne devait pas être habitué à entendre : « Je ne sais si on donne M. le Prince Eugène pour un comédien, mais, quand gens comme nous affirment une chose sur leur honneur, on peut les croire. Pour moi donc, je ne n'imagine pas que le métier de négociateur exige tant de finesse; on peut ne pas tout dire; mais on ne se dédit pas de certaines choses avancées avec serment. J'ose répondre à votre Majesté qu'elle peut compter les conférences rompues dans l'instant que le prochain courrier n'apportera pas un ordre de se désister du dédommagement pour l'électeur de Bavière [2]. »

[1] Dépêche du 11 décembre 1713. *Le Roi à Villars.*
[2] *Villars au Roi.* Rastadt, 18 décembre 1713.

Digitized by Google

Après un long échange de dépêches, le roi céda sur presque tous les articles proposés par Villars ; et la paix fut signée à Rastadt et à Bade. Est-ce par simple jalousie que, six mois plus tard, Pastor écrivait à Torcy : « Le secrétaire autrichien Penterriedter m'a parlé du grand ascendant que M. le prince Eugène a eu sur l'esprit du maréchal de Villars à Rastadt, tout ce qu'il lui a dit ayant porté coup ; ajoutant que tout autre que ce prince n'aurait pas pu réussir à procurer à l'Empereur une paix si tolérable dans une si mauvaise situation de ses affaires [1]. »

Si ce débat rétrospectif n'est pas clos, toujours est-il qu'on trouve, pour la première fois, dans le livre de M. le marquis de Courcy tous les éléments pour l'examiner dans ses moindres détails. On y rencontre aussi de très curieux renseignements sur l'état de l'Espagne pendant ces dix années de crises si souvent renouvelées. Le caractère de Philippe V, ses rapports avec son aïeul, le rôle de la princesse des Ursins, sa rapide disgrâce, autant de faits que des dépêches heureusement retrouvées présentent sous un aspect qui n'avait pas encore été envisagé. C'est ainsi que l'attention est particulièrement attirée sur le récit fait par le roi d'Espagne lui-même des circonstances dans lesquelles il laissa renvoyer brutalement par la nouvelle reine une femme, dont pendant treize ans les services avaient paru indispensables à la monarchie [2].

On voit quel large profit le chercheur avide de documents, aussi bien que le lecteur ami des beaux ouvrages, pourra tirer des deux volumes si bien remplis que vient de publier M. de Courcy. Si Villars fut de l'Académie sans connaître les premiers éléments de la langue française et sans pouvoir même relire son écriture, nos diplomates contemporains savent du moins charmer leurs trop longs loisirs en enrichissant notre littérature et en montrant combien ils étaient dignes de servir utilement leur pays.

G. Baguenault de Puchesse.

[1] Dépêche du 2 mai 1714. Arch. des affaires étrangères.
[2] Tome II, p. 426 et suiv.

Digitized by Google

VI

LES LIVRES DE MAHAUT COMTESSE D'ARTOIS ET DE BOURGOGNE

1302-1329.

—

Comme toutes les femmes de la famille royale de France, comme ses cousines Jeanne de Navarre et Jeanne de Bourgogne, Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, s'intéressait au culte des lettres ; elle aimait les livres et se plaisait à les lire. Les comptes de son hôtel fournissent la preuve de ses goûts éclairés, mais aucun inventaire ne nous étant parvenu de sa librairie, la liste de ses livres relevée çà et là dans des documents malheureusement incomplets, est nécessairement incomplète elle-même : elle ne nous peut montrer qu'une partie de sa bibliothèque.

Mahaut n'avait eu d'ailleurs qu'à suivre l'exemple de son père, le comte d'Artois Robert II, qui lui aussi achetait les livres richement enluminés, et encourageait de sa parole et de ses deniers les poètes et les écoliers. C'est ainsi qu'en 1298, il payait six livres huit sous « pour escrire et noter seze offices monseigneur saint Loeys et pour le parcemin, » et, en avril 1300, il achetait à Jean de Fauquemont un beau bréviaire pour sa femme, Marguerite de Hainaut ; c'est ainsi qu'il faisait des pensions à l'enlumineur Mariot, à Hue, frère de Raoul du Creux son chapelain, *in studio litterali studens* [1], une rente annuelle de dix livres et demie à Philippe de Lorris, étudiant à Paris, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un bénéfice ; des poètes, comme Jean de Journy et Adam de la Halle, l'avaient accompagné dans ses lointaines expéditions de l'Italie : c'est là bas qu'Adam avait composé sa charmante pastorale de *Robin et Marion*. Aussi méritait-il d'être cité par Jean de Meun à côté de Gauvain le neveu d'Arthur, comme un modèle accompli de « gentillesse. »

En 1305, la comtesse Mahaut fait écrire les « Croniques des Rois de France ; » c'est un exemplaire de luxe orné de « XL lettres d'or as

[1] Arch. du Pas-de-Calais, A. 31, acte du 25 juillet 1285, et plus tard, vers 1290 « Pour le pension que messire li cuens a donné a Huon du Crœs, frere monsgr Raoul sen chapelain, tant com lui plaira, pour aler al escole, dont il a les lettres monsigneur, XII lb. ».

Digitized by Google

commencemens des istoires, » et enlûminé de vermillon et d'azur ; elle en fait en même temps écrire et enluminer un abrégé [1].

Le 30 novembre 1308, elle fait payer par Denis d'Hireçon, son trésorier, sept livres dix sous « pour deux romans achetés à Arras, l'un de l'histoire de Troyes et l'autre de Perceval Le Galoys [2]. » L'histoire de Troyes était fort appréciée alors à la cour d'Artois, car en 1321 Thierry d'Hireçon en achète pour lui-même un exemplaire, mais écrit en latin [3].

Deux ans plus tard, Mahaut achète, avec divers joyaux, des biens de feu Eudes de Lielle, « II romans et III autres livres » pour dix livres tournois, et la même année, par l'intermédiaire de Jean de Courcelles, son chapelain, « un rouman de Tristain acheté a Arraz » au prix de sept livres parisis, sans doute la rédaction de ce poème par Lucas chevalier du Gast. (A. 275.)

En 1311, elle fait remettre soixante sous « à maistre Pierre Derseiller pour sa paine qu'il eut pour faire les vers qui sont sour la tombe monsgr d'Artois qui Dix absoille. » Cette inscription, qui se lisait sur la tombe du comte d'Artois en l'abbaye de Maubuisson, a disparu depuis longtemps et je n'en ai pas retrouvé de copie. Gollut [4] nous a conservé l'épitaphe en vers d'Othon comte de Bourgogne et d'Artois, à qui Mahaut faisait dans le même temps ériger un magnifique tombeau en l'abbaye de Charlieu : ce sont des hexamètres latins, que l'on peut avec assez de vraisemblance attribuer à Me Pierre Derseiller.

[1] « Pour escrire, du commandement madame, les Croniques des rois de France, qui contiennent en l'exemplaire XXVIII quoiers, VIII s. de cascun coier widier et escrire, valent XV lb. IIII s. Pour le parchemin aceté pour lesdites croniques faire, dont il en i a ou livre LVII quoiers, XVI d., le quoier, LXXIIII s. VIII d. Pour enluminer ledit livre de vermillon et d'asur, XX s. Pour XL lettres d'or as commencemens des istoires faire et enluminer, IIII lb. X s. Pour le loier et pour l'apparellier tout sus, XX s. Pour l'abregié des croniques desdis rois de France enluminer et pour le parcemin XVIII s. » Arch. du Nord. A. 399.

[2] A. 244.— « Je Jehans de Courceles, chapelains ma dame d'Artois et de Bourgogne, fas savoir a tous que Denys, trezoriers madite dame, a paié pour deus romans achetés à Arras par ma main, l'un del histoire de Troyes, et l'autre de Perceval Le Galoys, sept lb. et X sols par. En tesmoing de ce j'ai seelées ces lettres de mon seel. Doné l'an MCCC et wit le deerrain jour de novembre. » (Arch. du Pas-de-Calais, comm» tous les documents suivants, à moins d'indication contraire.)

[3] A. 850. — « Pour deux trousses de froncine prises a Jaquemart Viellet pour faire le rommant de Troies en latin, XXVI s. Pour ledit rommant escrire et enluminer, IIII lb. III s. »

[4] Gollut, *Les mémoires historiques de la République Séquanoise et des princes de la Franche Comté de Bourgogne*, p. 465.

Digitized by Google

Le compte d'hôtel de la Toussaint 1312 contient les mentions suivantes : « A III escrivains de Hesdin pour escrire le romant du grant Kam, pour corrigier et pour parkemin, XXXIX s. Pour enluminer ledit romant, pour loier et pour une couverture, III s. IIII d.— A Maroie l'escrivaine, pour escrire unes heures de le Crois, du S. Esprit et de le Trinité pour madame, et pour le parkemin, XXVs. — A ladite Maroie, pour les coiers des espitres et des euvangiles des tabliaus d'argent, et pour parchemin, XVI s. A Henri de Besençon, pour enluminer les coiers, Vs. » (A. 298.) Le roman du grand Kan — le voyage de Marco Polo — était aussi du goût de Thierry d'Hireçon, qui en fait copier à Arras un exemplaire pour son usage personnel [1].

Lorsqu'en 1316 les confédérés d'Artois envahirent le château d'Hesdin, ils firent main basse sur les joyaux et les livres de la comtesse ; celle-ci réclama au Parlement, et dans la liste qu'elle présenta des objets volés figurent « XII romans que grans que petitz, c'est assavoir : III romans de Tristran, de quoi l'on a recouvert l'un, I romans des fais d'outremer, I romans des enfances Ogier, I romans del ordenance maistre Tancre, I romans de Renart, I romans des coustumes de Normandie, I romans de la Violette petit, la Bible en romans laquele madame a recouvrée, I romans de la vie des Sains, et I romans du grant Kaan. [2] » L'ensemble des volumes non recouvrés est évalué à 200 livres ; le Parlement, par son arrêt du 11 mai 1321, fit droit à la juste réclamation de la comtesse d'Artois, mais en abaissant à 100 livres cette estimation [3]. Mahaut eut d'ailleurs la bonne fortune de rentrer en possession des ouvrages ainsi distraits de sa librairie d'Hesdin.

[1] A. 839. — « A Huon le Maironneur, pour sa paine d'escrire le grant Kaan, XXXVIII s. » (1315.)

[2] Un autre texte de la même liste (*Arch. nat.*, kk. 393, fol. 44), ajoute « un romant des quaternes monsgr de Bourgogne. » Ce livre n'est pas repris dans l'arrêt du Parlement.

[3] *Archives nationales*, kk. 393. — M. Le Roux de Lincy, qui a publié la première de ces listes en 1851, dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 3e série, III, 63, donne de ces livres l'explication suivante : 1° *Tristan* en trois volumes, rédaction de Lucas, chevalier du Gast. 2° *Roman des fais d'outremer* indication insuffisante : Guillaume de Tyr ou le roman de Godefroi de Bouillon ? 3° *Les enfances Ogier*, œuvre du troisième Adenès. 4° *Mestre Tranque* lui est inconnu. 5° *Roman de Renart* l'un des plus célèbres poèmes du moyen âge. 6° *Roman de la Violete*, composé par Gilbert de Montreuil. 7° *Bible en roman*, c'est-à-dire en français, sans doute la traduction de Guyard des Moulins du volumineux ouvrage de Pierre le Mangeur. 8° *Roman des vies des Saints*, c'est-à-dire une histoire en français des vies des Saints. 9° *Roman du grand Kan*, voyage de Marco Polo. — Il faut remarquer que Guyard des Moulins était au temps de Mahaut chanoine, puis doyen de la collégiale d'Aire.

Digitized by Google

Le « roman de la vie des Sains » est probablement celui que Mahaut avait acheté avec le « roman des Veus du Paon, » au libraire parisien Thomas de Maubeuge, qui en donnait quittance de huit livres parisis le 9 septembre 1313. [1] Ce second ouvrage n'était guères prisé des lecteurs sérieux, si l'on en croit l'auteur du *Songe du vieux pèlerin* qui le signale au jeune roi Charles VI comme « rempli de bourdes, » œuvre d'un « légier compagnon, dicteur de chansons et de virelais qui estoit de la ville d'Avaines [2]. » L'auteur des « Vœux du Paon » est Jacques de Longuyon qui le composa dans les premières années du XIVe siècle. Mahaut du reste, après les événements de 1316 et la mort de Robert, son fils unique, survenue l'année suivante, n'achète plus guères que des livres de philosophie ou de piété, non qu'elle en manquât auparavant—les notes d'orfèvres attestent plus d'un fermoir d'argent remis à ses heures, — mais ils figurent désormais seuls dans ses comptes. C'est une preuve de plus de la transformation qui s'opère alors dans ses habitudes et dans son caractère.

En 1316 elle achète à Paris « unes Heures » pour son fils au prix de dix sous ; en 1322 d'autres Heures valant six sous « pour la nièce damoiselle Agnes ; » en 1323 une bible en trois volumes fournie par Girart Cabin au prix de soixante livres et un missel de quatre livres pour les dames Chartreuses de Gosnay [3], monastère qu'elle venait d'édifier.

Les Frères prêcheurs de Paris se chargent d'écrire les livres des Dominicaines de la Thieulloye, et le paiement en est porté aux comptes du receveur d'Artois en 1324 : « A frère Guillaume de Maiscon dou couvent des frères mineurs de Paris pour livres escrire pour le couvent de le Thieulloye, VIXX lb. ». Guillaume de Macon, en son nom et pour sa communauté, donne quittance, le 19 mars 1325, de trente l. par. reçues pour l'écriture et le façon des livres de chœur de ces religieuses [4]. On trouve encore à la date du 18 juillet 1327,

[1] « Je Thomas de Maubeuge, libraire, fais savoir a tous que j'ai eu et receu de maistre Estienne, tressorier madame d'Artois et de Bourgogne, pour deus rommans, l'un de la vie des Sains, et l'autre des Veus du Paon, vendus et delivres a madame d'Artois et de Bourgogne, wit livres parisis. En tesmoing de ce j'ai mis mon seel a ces lettres. Donné le IXe jour de septembre l'an mil IIIe et XIII. » (A. 312.)

[2] *Hist. littér. de la France*, XXIV, 224.

[3] A. 342, 1003, 412, 413. « A Girart Cabin, pour une bible en III volumes pour les Chartrusains de Gosnoy. »

[4] « Noverint universi presentem litteram inspecturi quod ego frater Guillelmus Matisconensis ordinis et conventus fratrum predicatorum Parisiensium pro scribendis et faciendis libris choralibus ad opus conventus sororum de Attrebato, quem conventum excellens domina comitissa Attrebatensis fundavit, recepi et confiteor me recepisse a venerabili viro et magistro Johanne

Digitized by Google

une quittance de trois l. par. au nom de « Grart de Monstrœl, escrivain des livres de le Tieulloie. » (A. 465.)

Au mois de mars 1322, Mahaut paye quatre livres parisis aux exécuteurs de la reine Marie, veuve de Philippe le Hardi, morte l'année précédente, pour un graduel noté. En 1324, elle achète pour son usage un « rouleau d'oraisons » enluminé et enfermé dans un étui d'argent [1] ; l'année suivante une bible sur parchemin, reliée en cuir rouge, en deux volumes, vendue quinze livres par Gilles *de Roseto*, chanoine de Saint-Étienne des Grès à Paris [2] ; en 1326 à Nicole le libraire de la rue Neuve Notre-Dame, un volume contenant « heures dou Saint-Esprit et heures de la Crois, » un autre des vigiles des morts ; au même, en 1327, « unes hores de Saint Loeys » au prix de trente-huit sous.

La même année, elle paye six livres à un religieux, « frère Pierre de Bame, pour un Boesse en français qu'il fit faire pour madame. » C'était sans doute le livre *De la consolation* que Philippe le Bel avait fait traduire par Jean de Meun, et dont les copies se multiplièrent si rapidement au XIVe siècle.

Comme son confrère Nicole, c'est dans la rue Neuve Notre-Dame que demeure le libraire Thomas de Maubeuge, à qui Mahaut avait acheté naguères le roman des Vœux du Paon et la vie des Saints ; en 1328 elle le charge de « rappareiller le messel et les breviaires » de sa chapelle, et lui achète « un romant contenant la vie des sains, les miracles Notre Dame, la vie des sains peres et plusieurs autres hystoires » et « une bible en françois » : elle lui avait commandé ces deux volumes au prix convenu de quatre-vingt et cent livres parisis, dont il donne quittance le 18 janvier 1328 [3].

de Salinis thesaurario ejusdem domine XXX lb. par. in pecunia numerata. In cujus rei testimonium, sigillum quo utor duxi presentibus apponendum. Datum anno Domini M° CCC vicesimo quarto XIXa die marcii. » (A. 443.)

[1] A. 428. — « Pour un roloa d'oroisons pour madame, pour escripture, pour l'enluminer et pour I estuil d'argent, XXXVII s. »

[2] A. 443. — « Universis presentes litteras inspecturis, Officialis curie parisiensis, salutem in Domino. Notum facimus quod in nostra presentia personaliter constitutus, magister Egidius de Roseto, Suessionensis diocesis, canonicus Sancti Stephani de Gressibus Parisius recognovit se vendidisse et nomine venditionis concessisse honorabili domine comitisse Attrebatensi quamdam bibliam in pergamento vitulino in duobus voluminibus, coopertam corio rubea pro pretio quinquaginta quique librorum paris. eidem venditori solutarum in pecunia numerata ». etc. (4 janvier 1325.)

[3] A. 470, 482. — « Je Thomas de Malbuyge, libraire, demorant à Paris en la rue Nove Nostre Dame, fais savoir a touz que j'ay heuz et receuz de monsgr Guillaume de Salins, chapelein madame d'Artois, pour un livre en françois que j'ay venduz et delivrez a madite dame, contenant la vie des Sains, les miracles Nostre Dame et plusieurs autres hystores, par marchié

Digitized by Google

Ce libraire paraît d'ailleurs avoir joui d'une grande vogue dans la première moitié du XIVe siècle : en 1323 il vend au comte d'Hainaut un « rommant de Loherens [1], » en 1349 au duc de Normandie un « rommant de moralité sur la bible [2] ; » la Bibliothèque nationale conserve un manuscrit dont les cent quarante-neuf premiers feuillets ont été écrits de sa main ou sous sa direction en 1318 [3].

Me Robert l'écrivain reçoit, en 1328, douze sous pour « trois kadrans pour la chambre, pour les estuis et pour les escriptiaus. » (A. 480.) Le 6 février 1329, Mahaut fait remettre à Laurent de Mœurs, chanoine de Nevers, vingt florins, prix d'un bréviaire qu'il a vendu à Thierry mort récemment évêque d'Arras [4] ; en 1330, après son décès, son trésorier paie à Jean de Lausanne, « penanchier l'evesque de Paris, » cent douze livres « pour une bible en latin et une vie des sains en franchois pour les dames de Gosnay, » et à Gobin de Rouen 187 l. 8 sous pour deux cent vingt-huit « douzaines de veelin » pour les livres des dames de la Thieuloye [5].

Les achats de parchemin et de registres pour les comptes sont d'ailleurs très fréquents. En 1309 Jean de Courcelles paie soixante-deux sous « pour parchemin pour faire les transcris de lettres d'Artois et pour faire un livre des registres de ces lettres ; » en 1320, on paie également trente-quatre sous six deniers « pour parchemin pour faire un registre pour enregister les lettres madame, pour la façon dudit registre et pour le ruiller » ; il s'agit de cartulaires aujourd'hui perdus.

Nombreuses aussi sont les mentions d'achat de riches fermoirs

fait, quatre vint livres parisis, Item pour une bible en françois, cent livres parisis, dun je me tien pour bien paiez. Donné sous mon sel, le XVIIIe jour de janvier l'an mil CCCXXVII. »

[1] Devillers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, III, 151.

[2] Laborde, *Preuves*, II n°, 7283.

[3] Ms. 218., Suppl. Français : « Ci commencent les croniques des roys de France.... lesquelles Pierres Honnorez du Nuef Chastel en Normandi fist escrire et ordener en la maniere que elles sont, selone l'ordenance des croniques de Saint Denis, a mestre Thomas de Maubuege, demorant en rue Nueve Nostre Dame de Paris, l'an de grace Nostre Seingneur MCCCXVIII. » *Historiens de France*, XXI, 676.

[4] A. 495.

[5] A. 494. « A frere Pierre procureur des chartrous de Paris et a frere Jehan Fanier procureur des dites dames, pour faire escripre les livres pour les dites dames, baillies par pluiseurs parties, CCLIII lb XI s. » — En 1331 on achète pour la chapelle du château d'Hesdin « un psaltier et un office du S. Sacrement » au prix de trente-deux sous. En 1344, le receveur d'Artois donne dix livres « pour paier partie del escripture et du parchemin d'un breviaire » que Robert Ghéluy fait faire pour le duc de Bourgogne.

Digitized by Google

pour les livres d'heures : « pour un fermaillet as hores madame ; — pour rappareiller les fermailles des deux heures madame et pour y mettre uns tissus neus « etc. Le luxe des livres, on le voit, existait au commencement du XIVe siècle, et l'on pourrait appliquer aux contemporaines de la comtesse Mahaut ces vers qu'Eustache Deschamps met un peu plus tard dans la bouche d'une grande dame :

Heures me fault de Nostre-Dame
Si comme il appartient à fame
Venue de noble paraige,
Qui soient de soutil ouvraige,
D'or et d'azur, riches et cointes
Bien ordenées et bien pointes,
De fin drap d'or très bien couvertes,
Et quand elles seront ouvertes,
Deux fermaux d'or qui fermeront [1].

La comtesse d'Artois donnait elle-même à la lecture un temps considérable ; elle avait fait installer en son château d'Hesdin un pupitre pour lire ses romans d'une façon plus commode [2] ; elle les emporte en voyage, comme ses Heures, dans des étuis ou des bourses de cuir [3]. Ce sont des amis, d'un commerce agréable, dont on ne veut point se séparer ; on les mène avec soi à Paris, en Artois, en Bourgogne. Aussi les écoliers vont-ils volontiers, à leurs jours de fêtes, saluer cette comtesse d'Artois si familière avec leurs études : ils sont sûrs de recevoir un bon accueil et quelques deniers. A Arras, à Hesdin, ils viennent à l'hôtel de la comtesse fêter la Saint-Nicolas, ou souhaiter la bienvenue à son fils Robert, qu'elle avait pris soin d'élever dans ce culte des lettres qui lui était si cher.

JULES-MARIE RICHARD.

[1] Edit. Crapelet, p. 209.
[2] A. 290. Payement à un févre pour « deus blans lachés mis al estaplel ou madame list ses romans. » (1312.)
[3] A. 474. « A Quoqaigne le brayelier pour II grans bourses de cuir pour les romans madame, XLII s. » (1328.) — Plusieurs achats d'étuis pour les Heures.
[4] « Le VIe jour de décembre fut donné as clers del escole de Hesdin pour leur feste S. Nicolas, XVI d. » (A. 261.) — « Le XXIe jour de mars donné au roy des escoles de Hedin qui vindrent veoir monsgr, VII s. » (1315) — Bibl. nat. ms. 6217.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Voici encore un nouveau volume sur un sujet dont on s'occupe beaucoup en Angleterre comme en France depuis un demi-siècle, savoir les anciennes religions de l'Orient. J'ai déjà eu occasion de signaler les publications de ce genre éditées par la *Christian Knowledge Society ;* la société des traités religieux n'a pas voulu rester en arrière, et j'ai à annoncer aujourd'hui un excellent petit livre de M. le professeur Sayce, traitant de l'Assyrie et de sa civilisation dans les temps les plus reculés [1]. Les attaques contre les livres de l'ancien Testament ont tellement redoublé pendant ces dernières années qu'il était indispensable de mettre à la portée des lecteurs les moins au courant de la science archéologique les résultats auxquels sont arrivés les érudits et les spécialistes. On peut se fier à M. Sayce et adopter toutes ses conclusions à l'aide des renseignements que lui donnent les textes cunéiformes, il suit pas à pas l'histoire des rois d'Assyrie, et il met plus particulièrement en relief les guerres entreprises par ces monarques contre les Juifs. L'attaque de Sennacherib contre Jérusalem est un épisode sur lequel le lecteur fera bien de s'arrêter, et toute cette partie du volume devrait être étudiée d'une façon parallèle, pour ainsi dire, avec le récit du texte sacré. Ce que l'auteur nous dit de la religion des Assyriens, de la littérature et de leur art est plein de vues ingénieuses, et peut servir d'introduction agréable à la science plus ardue des inscriptions cunéiformes.

— Le volume de M. Scott ne nous reporte pas, il s'en faut de beaucoup, à une date aussi reculée que celui de M. le professeur Sayce; mais la destruction d'Herculanum et de Pompéi est un événement dont l'intérêt augmente tous les jours, grâce aux fouilles qui se poursuivent avec tant de zèle et d'intelligence [2]. L'université d'Oxford a eu

[1] *Assyria : its Princes, Priests and People.* By A. H. Sayce, M. A. London, Religious Tract Society, 1886, in-8° de 190 p.

[2] *Fragmenta Herculanensia.* A descriptive Catalogue of the Oxford Copies of the Herculanean Rolls, with Texts, etc. Edited by Walter Scott. M. A., Fellow of Merton College, Oxford. Clarendon Press, 1886, in-8° de 200 p.

Digitized by Google

parfaitement raison de publier le recueil des textes découverts sous les ruines des deux villes ; non pas qu'ils soient d'une grande importance au point de vue littéraire, mais parce que le personnage auquel les manuscrits appartenaient a laissé un nom dans l'histoire romaine, n'étant autre, paraît-il, que le beau père de Jules César. Il est intéressant de savoir d'ailleurs comment ces *Fragmenta Herculanensia* sont arrivés à Oxford, de quelle manière ils ont été découverts, déchiffrés et expliqués, et quelles vicissitudes ils ont subies avant de paraître sous la forme d'un volume élégamment imprimé et édité avec le soin et l'intelligence que M. Scott apporte à toutes ses publications.

— Quelle est la philosophie de l'histoire? A quels résultats sommes nous arrivés après dix-huit siècles de luttes, de travaux et de difficultés sans fin ? M. Lilly n'adopte pas l'opinion pessimiste de Voltaire, tant s'en faut ; l'humanité a marché, dit-il, de progrès en progrès, jusqu'à l'époque de la Renaissance, du moins ; le christianisme marque, il va sans dire, la date la plus importante ; puis vient l'ère du pape Grégoire VII ; lorsque Hildebrand monta sur le siège pontifical, l'Église courait le risque de devenir une simple organisation féodale sujette au caprice des rois et des autres puissances temporelles ; elle recouvra alors son influence, et devint une force civilisatrice dont les bienfaits se continuèrent jusqu'au xve siècle. M. Lilly déteste la renaissance ; il n'y voit absolument en politique que le triomphe du despotisme ; dans l'art et la littérature que l'imitation servile et aveugle des grands modèles classiques ; en philosophie, que la préparation au sensualisme. La France du xviiie siècle, avec ses *philosophes* et ses courtisanes, est le produit de la Renaissance, et la Révolution, si préconisée aujourd'hui, est, avec ses folies, ses cruautés et ses erreurs, le développement logique et normal des théories de Rabelais. Si l'Angleterre a jusqu'ici échappé à ce désastreux état de choses, c'est qu'elle a conservé sa foi au surnaturel et qu'elle n'a jamais subi entièrement l'influence des doctrines du xve siècle. Il y a certainement des réserves à faire sur quelques-unes des idées émises par M. Lilly, mais les conclusions auxquelles il arrive sont d'une exactitude complète[1].

— Le vingtième volume de l'*Encyclopædia Britannica* a récemment paru, et contient deux articles de M. George Saintsbury sur Rabelais et Racine[2] ; il est impossible d'imaginer rien de moins satisfaisant que ces morceaux de critique ; M. Gardiner, d'autre part, nous donne d'excellentes notices sur Ralegh, et sur Pym et Prynne, qui

[1] *Chapters in European History*. By William Samuel Lilly. London, Chapman and Hall, 1886, 2 vol. in-8° de 640 p.

[2] *Encyclopædia Britannica : a Dictionary of Arts, Sciences, and General Literature*. Ninth Edition. Edimburgh, Adam and Charles Black, 1886, vol. XX, in-8° de 860 p.

Digitized by Google

jouèrent, comme on sait, un rôle capital dans les guerres civiles du XVIIe siècle.

—Je rendais compte, il y a quelque temps, dans le courrier de cette *Revue* (vol. XXXVIII) du tome Ier de la publication de M. Howlett. Le deuxième volume ne s'est pas fait attendre; et, contenant, comme il le fait, des parties absolument neuves, il ne saurait manquer d'exciter l'intérêt des travailleurs[1]. Ces nouveautés sont d'abord une suite de la chronique de Guillaume de Newburgh, puis la chronique en vers connue sous le nom de *Draco Normannicus*. Quant au premier de ces morceaux, il est édité par M. Howlett d'après deux manuscrits conservés l'un à la Bodléienne, l'autre au British Museum ; le récit s'arrête à l'année 1298, et abonde en particularités curieuses, surtout à propos de ce que l'on appelle en général *la guerre des barons*, depuis 1263 jusqu'en 1265. William de Newburgh est un chroniqueur auquel on peut se fier, et outre le mérite de la sincérité et de l'exactitude, il a aussi celui de nous raconter certains faits qu'on ne trouve pas ailleurs, du moins relatés avec le même soin et le même détail. Quant au *Draco Normannicus*, ce n'est pas sans doute un chef d'œuvre de poésie, mais comme document historique il serait impossible d'en exagérer la valeur. Écrit par Étienne de Rouen, moine de l'abbaye du Bec, il se rapporte principalement aux faits et gestes du roi Henri II, en Normandie et en Bretagne ; il s'agit beaucoup aussi de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas à Beckett, que notre poète détestait cordialement, comme le faisait d'ailleurs toute la communauté religieuse dont il était membre. Le texte du *Draco* a été imprimé par M. Howlett sur le manuscrit unique de la bibliothèque du Vatican; c'est un chef d'œuvre d'érudition et de critique. Un troisième volume doit compléter incessamment l'excellente publication de M. Howlett ; il nous donnera la chronique de Robert de Thorigni, si importante pour l'histoire des relations de Henri II avec le roi de France Louis VII.

— Par une coïncidence assez singulière, il se trouve que nous avons à recommander à nos lecteurs trois ouvrages qui nous permettent de suivre l'histoire d'Angleterre sans interruption depuis les Tudor jusqu'aux Stuart. Voici d'abord un réquisitoire foudroyant contre Édouard VI et la Réforme[2]. Il eût été à désirer que M. Lee mit un peu plus de mesure

[1] *Chronicles of the Reigns of Stephen, Henry II, and Richard I.* Vol. II. I. *The Fifth Book of the Historia rerum Anglicarum of William of Newburgh.* II. *A Continuation of William of Newburgh's History to A.D. 1202,* III. *The Draco Normannicus of Etienne of Rouen.* Edited by Richard HOWLETT, of the Middle Temple, Barrister-at-Law. Published by the Authority of the Lords of the Treasury. London, Longmans and C°, 1886, in-8° de 350 p.

[2] *King Edward the Sixth, Supreme Head : an Historical Sketch.* By Frederick George LEE, D. D. London, Burns and Oates, 1886, in-8° de 250 p.

Digitized by Google

dans ses attaques; mais, cela accordé, nous n'avons qu'à le louer d'avoir placé dans son véritable jour ce système politico-ecclésiastique désigné sous le nom d'Anglicanisme. On parle souvent de tyrannie sacerdotale; jamais il n'y eut rien d'égal à l'affronterie avec laquelle une poignée de courtisans rapaces, immoraux, sans vergogne, violèrent la constitution anglaise au nom d'Édouard VI, foulèrent aux pieds les droits de l'Église, tyrannisèrent les consciences, et, sous prétexte de réformer les abus, s'arrangèrent de façon à remplir leurs poches et à thésauriser aux dépens de la nation entière. Je dis aux dépens de la nation entière, et surtout de la population pauvre, puisque la suppression des *chanteries* et des corporations charitables tarissait à leur source les revenus d'où dépendait la bienfaisance publique. C'est l'influence des réformateurs de la France et de l'Allemagne qui amena un tel état de choses en Angleterre, et le docteur Lee n'affirme aucun fait, ne donne aucun détail que pièces en mains. Sous le règne d'Édouard VI, l'Église, il faut le répéter sans cesse, devint l'esclave de l'État, et il en résulta les abus les plus scandaleux, la destruction de toute discipline, la profanation des sacrements et l'intrusion dans le saint ministère de sujets dont l'ignorance égalait l'immoralité.

— Le règne de Charles Ier, au point de vue de l'histoire ecclésiastique, est moins repoussant que l'époque des Tudor, mais c'est toujours la notion de l'omnipotence de l'État qui prévaut, et on voit déjà la figure de Hobbes poindre à l'horizon. En traitant de l'histoire de Charles Ier, M. Chancellor s'est borné à nous raconter les vingt-cinq premières années de la vie de ce prince [1]; la plupart des auteurs ont, nous dit-il, précisément négligé cette époque, la plus intéressante, peut-être, de toute son existence. Muni de notes et de renseignements puisés à toutes les sources, dans les trésors de huit grandes bibliothèques, M. Chancellor nous a donné un ouvrage fort amusant, consciencieusement écrit, et où je n'ai à relever comme fait presqu'incroyable qu'un détail que voici : après avoir remercié différentes personnes des conseils et des encouragements de toute espèce qu'elles lui ont prodiguée, il insiste sur ce point qu'il leur est redevable de la permission de fréquenter le British Museum, *permission qui lui avait été jusqu'alors refusée*. Voilà ce qu'il faudrait expliquer.

— M. Chancellor nous tient au courant des débuts du règne, le Major Walford nous en raconte la catastrophe [2]; Cromwell et sir

[1] *The Life of Charles I, 1600-1625*. By E. Beresford CHANCELLOR. London, Bell and Sons, 1886, in-8° de 180 p.

[2] *The Parliamentary Generals of the Great Civil War*. By N. L. WALFORD, Major, R. A. London, Chapman and Hall, 1886, in-8° de 320 p.

Digitized by Google

Thomas Fairfax sont les véritables héros d'un livre où il est presqu'autant question de stratégie et de l'art de la guerre que d'histoire. Les personnes les moins familières avec un sujet éminemment technique apprendront sans difficulté du Major Walford comment on se battait au XVIIe siècle, de quelle façon les piquiers et les mousquetaires maniaient leurs armes, et pourquoi la bataille de Naseby marqua une époque distincte dans l'histoire de la guerre civile. Les portraits des principaux officiers sont bien touchés, et le récit de la campagne de Cromwell en Irlande est un morceau plein d'animation et d'entrain. Le livre dont je viens de rendre compte fait partie de l'excellente série de *Biographies militaires* que j'ai eu plus d'une fois l'occasion d'analyser.

— Mme Everett Green nous conduit, dans son nouveau volume de *Calendars*, jusqu'à la fin du Protectorat et au rétablissement de l'autorité royale[1]; les documents ordinaires dont elle s'est servie dans les tomes précédents pour donner le sommaire des événements (ordres et instructions du conseil privé) manquent absolument quant aux années 1658-59, de sorte que Mme Green a dû s'appuyer sur des pièces d'une autre origine conservées parmi les trésors de la Bodléienne à Oxford. Il est intéressant de voir l'effet que produisit la mort de Cromwell au moment où sa puissance semblait le plus solidement établie, et où les mesures sévères prescrites par la haute cour de justice avaient, selon toute apparence, affermi à l'intérieur le gouvernement de la république. Les rênes du pouvoir passaient naturellement d'Olivier à Richard, mais les officiers supérieurs intervinrent, et le nouveau Protecteur se vit obligé d'abdiquer. S'il faut en croire certaines pièces analysées par Mme Green, Theetwood, un des principaux parmi les officiers, aurait songé dès la mort de Cromwell à s'emparer de l'autorité, et il eût probablement été facile d'obtenir à prix d'or son désistement, mais Richard refusa de recourir à de tels moyens, et il se conduisit dans tout cet épisode sinon avec courage, du moins avec honnêteté ; le pouvoir suprême ne lui convenait évidemment pas, et il fut trop heureux de rentrer dans la vie privée. Le volume de *Calendars* dont je viens de parler nous donne, comme les précédents, des détails du plus haut intérêt sur la situation religieuse de l'Angleterre au XVIIe siècle, les *entremangeries* des différentes sectes, la persécution exercée par le gouvernement de Cromwell, etc., etc. Les lecteurs qui s'occupent de questions relatives au commerce et à la marine trouveront aussi à glaner dans cet in-quarto.

[1] *Calendar of State Papers, Domestic Series*, 1658-59. Edited by Mary Anne EVERETT GREEN. Published under the Direction of the Master of the Rolls, and with the Sanction of Her Majesty's Secretary of State for the Home Department. London, 1886, in-4° de 430 p.

Digitized by Google

— L'histoire d'un régiment, bien conçue et bien écrite, devrait être du plus haut intérêt, parce qu'elle est essentiellement liée à celle d'une nation, et qu'on peut y suivre non seulement la politique étrangère de cette nation, mais le progrès de la discipline, et la biographie émouvante des hommes les plus distingués à diverses époques dans la carrière des armes. Voilà pourquoi le livre de M. Mackay [1] est assuré d'une légitime popularité, quoiqu'il ne puisse passer que pour le développement d'un autre ouvrage composé il y a longtemps par le colonel Monro. Le régiment de Mackay (ou Mackey, comme on disait alors) fut levé pour la première fois en 1626; il consistait en montagnards écossais, et joua un rôle très actif dans les divers épisodes de la guerre de Trente ans. Le roi de Danemark, Gustave-Adolphe, le chancelier Oxenstierna furent successivement les maîtres dont Mackay reçut les ordres, lui et ceux qui lui succédèrent dans le commandement: la bataille de Nordlingue vit les *Highlanders* se précipiter comme des furieux sur les troupes impériales; le carnage fut horrible, et ceux des soldats de Mackay qui réussirent à s'échapper passèrent au service de la France sous les drapeaux du duc de Saxe-Weimar. Il résulte de la courte analyse ci-dessus que le livre de M. Mackay est une source abondante de renseignements pittoresques et animés sur la guerre de Trente ans; c'est un tableau devant lequel bien des amateurs seront tentés de s'arrêter ; on y est transporté en un clin d'œil de Magdebourg à Paris, et du palais de Stockholm à celui du Louvre.

— Nous voici maintenant en plein dix-septième siècle [2] ; Charles Ier et Cromwell ont disparu, et nous avons devant nous le méprisable amant de Louise de Kerouaille dont le regrettable M. Forneron nous racontait il n'y a pas longtemps la curieuse histoire. Les papiers de famille des Lauderdale se rapportent principalement à l'Écosse, comme on devait s'y attendre ; mais il ne faut pas oublier que le siège du gouvernement était à Saint-James, et lord Lauderdale faisait partie d'un cabinet détesté de la majorité de la nation et méprisé de la nation entière. En lisant ces intéressants papiers, où les noms de cavaliers et de têtes rondes reparaissent à chaque page, en retrouvant le récit des batailles de Dumcloe et de Bothwell-Bridge, on croit être en compagnie de sir Walter Scott, et s'attarder sur les pages émouvantes des *Puritains d'Écosse*. Ici encore le clergé anglican fait assez triste figure avec ses velléités de persécution et sa rage contre les non-

[1] *An Old Scots Brigade ; being the History of Mackay's Regiment, now incorporated with the Royal Scots.* By John Mackay (late) of Herriesdale. London, Blackwood and Sons, 1886, in-8° de 200 p.

[2] *The Lauderdale Papers.* Edited by Osmund Airy. Vol. III, 1673-1679. rinted for the Camden Society. London, 1886, in-4° de 210 p.

Digitized by Google

conformistes. Dissidents eux-mêmes, ces messieurs ne sauraient tolérer la moindre infraction au texte du livre des prières communes, et pour établir l'anglicanisme sur les ruines des diverses nuances du puritanisme, ils se servent des montagnards qu'ils détestent presqu'à titre égal comme appartenant à l'Église catholique. Le volume dont je parle ici est le dernier d'une excellente publication, mais qui serait encore plus précieuse si l'éditeur, M. Airy, avait ajouté des notes et un index tant soit peu complet.

— Voici un livre dont la destinée a été assez curieuse [1]. Recommandé chaudement pour l'impression par M. Taine et M. Sorel comme se rapportant aux événements de notre Révolution, on aurait cru qu'il trouverait sans difficulté un éditeur à Londres ; point. C'est l'Université de Cambridge qui s'est chargé de le mettre au jour, à défaut d'un libraire assez osé pour risquer deux ou trois mille francs sur des documents n'offrant ni l'intérêt de la nouveauté ni celui du style. Il n'en reste pas moins évident pour M. Browning, le docte éditeur, et nous sommes de son avis, que si la commission des archives croit utile et nécessaire de mettre à la portée des travailleurs dans des volumes annotés avec soin les textes des chroniqueurs et des annalistes du moyen âge, on ne voit pas pourquoi les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles seraient négligés. L'in-octavo que j'ai devant moi comprend : 1° les dépêches officielles de lord Gower, ambassadeur d'Angleterre à Paris depuis le mois de juin 1790 jusqu'au fatal 10 août; 2° des dépêches de M. Lindsay qui resta à Paris comme chargé d'affaires après le départ de lord Gower ; 3° des lettres écrites par le colonel Monro à lord Grenville (massacres de septembre) ; 4° un journal du second lord Palmerston, pour les mois de juillet et d'août 1791 ; 5° une suite de lettres en français adressées à lord Elgin en 1794 ; 6° un récit jusqu'à présent inédit de la fuite de la famille royale à Varennes. De toutes ces pièces, celles que j'ai indiquées sous les numéros 3 et 5 sont les plus intéressantes.

— Le premier volume d'une nouvelle histoire de la Révolution française, par M. Stephenson, vient de paraître ; je me borne à l'annoncer aujourd'hui, n'ayant pas eu l'occasion d'y jeter les yeux.

— La biographie de sir Herbert Edwardes [2] augmente une série d'ouvrages dont j'ai eu plusieurs fois à entretenir mes lecteurs, et qui forment naturellement une part si considérable de la littérature his-

[1] *The Despatches of Earl Gower, English Ambassador at Paris from June 1790, to August 1792.* Edited for the Syndics of the University Press by Oscar Browning, M. A., Cambridge, University Press, 1886, in-8° de 430 p.

[2] *Memorials of Sir H. B. Edwardes.* By his Wife. London, Kegan Paul, Trench and C°, 1886, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

torique du royaume uni. Les événements racontés dans ces deux gros volumes ont été déjà décrits, soit par les officiers qui y ont joué un rôle plus ou moins actif, soit par les historiens qui s'en sont occupés *ex professo ;* Malleson, Kaye, Bosworth Smith, pour ne citer que ceux-là, nous ont dit ce qu'il y avait à dire sur les affaires de l'Afghanistan ; mais il est certainement utile de savoir les opinions d'un acteur principal dans les grandes entreprises militaires, et on ne regrettera pas le temps donné à la lecture de ce nouvel ouvrage. Lady Edwards y laisse toujours ou presque toujours la parole à son mari, et nous ne saurions que l'en remercier ; c'était un des représentants les plus distingués d'une école d'officiers et d'administrateurs dont la race tend à disparaître de jour en jour, et qui comprenait l'attitude vis à vis de l'Hindoustan à un point de vue qu'on n'admettrait plus à cette époque-ci.

— L'ouvrage de M. Mackay[1] vient combler une lacune, et il la comble d'une manière très satisfaisante. Jusqu'à présent la littérature anglaise n'avait rien à nous offrir sur l'histoire des États-Unis d'Amérique depuis le commencement de la guerre de l'indépendance ; je dis *rien*, parce que le livre de Bancroft, scandaleusement partial, jouissait à peu près de la même autorité que le roman de lord Macaulay et l'histoire de M. Froude. On relèvera sans doute bon nombre d'omissions et d'erreurs dans le livre dont je parle, mais je crois qu'à tout prendre c'est un travail estimable, et sans aucun doute le meilleur que nous ayons sur le sujet dont il traite.

— La carrière du colonel Chesney est celle d'un homme qui est sous l'empire d'une idée fixe et qui est parfaitement déterminé à réaliser cette idée coûte que coûte. Voilà ce qui fait l'intérêt de la présente biographie et en justifie la publication[2]. Né pour la profession des armes, le colonel Chesney n'a jamais eu la chance qui a poussé aux rangs élevés nombre de ses compatriotes dont il était à bien des points de vue le supérieur par le talent et l'énergie ; mais il s'est acquitté fidèlement et consciencieusement de la tâche que Dieu lui avait assignée, et il a laissé derrière lui la réputation d'un officier de très grand mérite. Il commença sa carrière en qualité d'officier d'artillerie au service de la Turquie contre la Russie ; mais il arrivait trop tard, et le traité d'Andrinople vint arrêter son activité ou plutôt lui assi-

[1] *The Founders of the American Republic : a History and Biography.* By Charles MACKAY. London and Edinburgh, Blackwood, 1886, in-8° de 420 p.

[2] *The Life of the late General F. R. Chesney, Colonel Commandant Royal Artillery, D. C. L., F. R. S., F. R. G. S., etc.* By his Wife and Daughter, Edited by Stanley LANE-POOLE. London, W. H. Allen and C°, 1886, in-8° de 480 p.

Digitized by Google

gner une direction nouvelle. Le colonel Chesney avait toujours été convaincu que la véritable route, la route la plus directe aux Indes, était par la vallée de l'Euphrate, et, après des efforts inouïs, des alternatives de succès et de revers, il réussit à faire adopter ses plans en haut lieu. Le roi Guillaume lui-même l'appuya de toute son influence; le Parlement vota une subvention de vingt mille livres sterling (cinq cent mille francs) ; le bureau des Indes accorda un supplément de cinq mille livres, et les travaux furent commencés. L'intérêt de la biographie du colonel Chesney roule, comme de raison, sur l'histoire de cette entreprise, mais il n'en est pas moins très sérieux ; les volumes qu'il a publiés lui-même attestent sa valeur d'observation, et on se rappellera que M. de Lesseps lui a rendu justice en déclarant que l'idée première du canal de Suez appartient à l'officier anglais.

— Il arrive trop souvent que les travaux entrepris sous les auspices du gouvernement sont mis entre les mains de personnes incapables et inintelligentes. La faveur qui ne devrait jouer ici aucun rôle, agit au grand détriment de la science, et produit des résultats tantôt sérieux, tantôt risibles, mais toujours déplorables. Voilà ce qui a lieu pour la commission des manuscrits historiques, et les journaux littéraires ont relevé dernièrement des sottises d'une nature à faire demander aux savants d'après quels titres se font les nominations des membres du bureau, et de quelles connaissances historiques et paléographiques ils doivent justifier avant d'entrer en fonctions. Il y a là un état de choses auquel il faudra apporter remède le plus tôt possible.

GUSTAVE MASSON.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

Notre dernier aperçu se terminait par l'énumération des pertes que la Russie a faites en la personne de plusieurs excellents ouvriers de la science historique. Nous devons hélas! en enregistrer aujourd'hui de nouvelles. Ainsi la mort a enlevé Michel Koutorga, ancien professeur d'histoire aux universités de Pétersbourg et de Moscou, dont plusieurs travaux ont paru dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, qui a fait époque dans l'enseignement universitaire de l'histoire ; Adolphe Bergé, président de la Société archéologique du Caucase, auteur d'une quantité d'écrits sur ce pays; Stchébalski, dont on a entre autres, l'important ouvrage sur la *régence de la princesse Sophie* (sœur de Pierre Ier), et Pierre Lavrovski, plus connu, il est vrai, comme slaviste, mais qui a laissé aussi des travaux remarquables sur l'histoire, parmi lesquels la dissertation sur la chronique novgorodienne de Joachim [1], et l'ouvrage sur Cyrille et Méthode [2], pour ne citer que les plus considérables.

— Le monde slave, qu'il a passé toute sa vie à étudier, compte encore beaucoup de partisans zélés marchant sur les traces du défunt. De ce nombre est M. Pervolf, professeur à Varsovie; il vient de publier, sur *les Slaves dans leurs rapports mutuels*, le commencement d'un travail qui sera volumineux [3]. D'après l'auteur, les Slaves du midi et du Danube seraient venus en Europe avant Jésus-Christ, ainsi que les Gaulois, les Grecs, les Germains; cette thèse, plus ou moins prouvée, il expose l'histoire politique des diverses branches de la famille slave, et en examine ensuite l'état social sous toutes ses faces : colonisation, familles, communes, assemblées nationales, législation, mythologie, littérature. Le tableau que M. Pervolf en a tracé n'a rien de bien nouveau, mais, comme aperçu général, il sera fort utile aux gens peu versés dans ces matières. Le deuxième volume traitera de l'unité de race exprimée dans la littérature slave; le troisième sera consacré aux rapports mutuels des peuples slaves et le quatrième à leur renaissance, ainsi qu'au développement de l'idée slave durant les derniers cent ans. — La même idée slave domine dans les articles d'Axakof,

[1] Publiée dans les *Mémoires savants de l'Académie*, 1854 .
[2] Harkov, 1863.
[3] Varsovie, 1886.

Digitized by Google

dont ses amis ont fait imprimer un choix [1]; si ses progrès sont incontestables, son inefficacité pratique ne l'est pas moins.

— L'*Histoire du droit russe* [2], par M. Samokvassov, a sa place ici plutôt qu'ailleurs, malgré le titre qu'elle porte : car, au lieu de nous transporter dans le domaine de la jurisprudence, elle nous entretient uniquement de la nationalité des Scythes et de l'origine des Slaves de Russie. L'unité de ces deux nations serait, d'après l'auteur, un fait certain, établi sur des bases positives ; toutefois les preuves données à l'appui ne portent pas la conviction dans l'esprit du lecteur. Les noms propres de la langue scythique conservés chez Hérodote ne se laissent guère interpréter par le slavon, tandis que celui-ci a gardé des traces du gothique. Quant à l'origine des Slaves de Russie, M. Samokvassov les fait descendre des Gètes ou des Daces des auteurs classiques. D'autres estiment plus probable que les Gètes ou les Daces étaient les ancêtres des Albanais, comme les Scythes le sont des Ossètes de nos jours. Le principal argument en faveur de l'origine géto-dacienne des Russes et des Polonais est tiré du grand nombre des monnaies romaines du deuxième siècle qu'on a trouvées dans les bassins de l'Oder, de la Vistule, du Niemen, du Dniepr et de l'Oka. Le fait ne laisse que d'être curieux, mais on ne saurait en tirer rien qui favorise la thèse de l'auteur.

— Un autre travail, intitulé : *Divinités des anciens slaves* [3], contient un exposé systématique de la mythologie slave. C'est le premier essai qui soit fait en Russie de réduire ainsi en système les croyances religieuses des peuples slaves. L'auteur de la monographie, M. Famitsine, remonte à l'origine des choses, aux Aryas d'Iran et des Indes ; il passe ensuite aux Pélasges et aux peuples italiques ; il montre l'affinité des mythes pélasgiques avec ceux des Slaves et insiste surtout sur la mythologie des Lithuaniens. Personne n'ignore le lien intime qui unit ces deux dernières races et dont leur langue rend un éclatant témoignage. Les chants populaires, les croyances, les traditions et en partie au moins les contes, ont fourni de précieux éléments à cette étude qui, sans être exempte de défauts et de lacunes, mérite assurément l'attention des savants.

— Depuis quelque temps la Russie occidentale attire la curiosité des historiens russes; on se met à étudier le passé de la Lithuanie et de la Russie-Blanche, on recherche les documents concernant les relations de ces contrées avec Moscou. Dernièrement un jeune professeur, M. Barbachef, a publié un travail sur *Vitovt et sa politique avant*

[1] Moscou, 1886, tome Ier.
[2] Varsovie, 1884, 2de partie.
[3] Harkov, 1884.

Digitized by Google

la bataille de Grunwalden (1410). Dans cette étude, il s'attache à prouver que le grand duché de Lithuanie de la fin du XIVe et du commencement du XVe peut à bon droit et doit être nommé russo-lithuanien, à cause de la prépondérance de l'élément russe dans la population, et dans les sphères religieuse, sociale et politique, ainsi que dans le langage. Il fait consister le mérite de Vitovt en ce qu'il a donné à ses successeurs les moyens de résister plus longtemps aux tentatives d'union définitive avec la Pologne. — Il prétend que ce prince a reçu le baptême trois fois, en 1383 et 1386 celui des catholiques, et en 1384 celui des grecs schismatiques, tandis que des auteurs graves nient le dernier fait.

— C'est la place de mentionner l'opuscule de M. Koialovitch, intitulé : *La bataille de Grunwalden* (1410) [1], et écrit à l'occasion du tableau du célèbre peintre polonais Matéïko, représentant ce combat mémorable, dans lequel les chevaliers de l'ordre teutonique ont essuyé une défaite complète. L'écrivain russe, dont on connaît le patriotisme outré et l'antipathie pour tout ce qui est polonais, proteste contre la gloire revendiquée par le peintre pour ses compatriotes, et essaie de démontrer que, sans les troupes russes de Smolensk, qui étaient placées au centre de l'armée alliée, la victoire serait restée à l'ennemi.

— Un savant tchèque, M. Rjejabek, vient de publier sur Georges II, dernier prince de la Petite Russie, un travail, accompagné de notes de M. Linitchenko et de l'académicien Kounik. Ce dernier a réussi à réhabiliter le chroniqueur Stryikowski, en montrant qu'il avait entre les mains une chronique russo-lithuanienne, aujourd'hui perdue.

— M. Sapounov continue la publication des *Antiquités* de Vitebsk. Après le premier volume, dont il a été rendu compte en son temps [2], il fait paraître le quatrième, contenant des documents pour la plupart inédits. Ces pièces se rapportent à l'occupation de la province de de Polotsk par Jean IV (1562-1580) et à la réoccupation de la même ville, ensemble avec Vitebsk, par le tsar Alexis Michaïlovitch (1654-1667). Pour l'intervalle entre ces deux périodes, on manque de documents originaux; l'éditeur a tâché de combler la lacune à l'aide des données puisées chez des auteurs contemporains. Il a ajouté, en outre, un aperçu général de la lutte entre la Pologne et Moscou, commencée dès le XIVe siècle. Le nouveau volume, ainsi que le premier, est enrichi d'une foule de portraits, de plans, de dessins et de fac-simile.

— Moscou va avoir son histoire. Le conseil municipal de la vieille capitale l'a décidé, et il faut le féliciter d'avoir confié l'exécution de cette heureuse pensée à M. Zabéline, archéologue et historien dis-

[1] Saint-Pétersbourg, 1885, in-12 de 20 p.
[2] *Revue des quest. histor.*, octobre 1885.

Digitized by Google

tingué. Le 1er volume du grandiose travail est déjà entre les mains du public; il porte le titre de *Matériaux pour servir à l'histoire, à l'archéologie et à la statistique de la ville de Moscou*[1], et il sera suivi de trois autres volumes. Nous avons là l'inventaire le plus complet des églises et des couvents qui existaient à Moscou aux XVIIe et XVIIIe siècles, avec les noms des prêtres et des supérieurs qui les administraient. Dieu veuille que l'entreprise ne s'arrête pas en chemin, et qu'il soit donné à M. Zabeline, non seulement de recueillir les matériaux nécessaires à la construction de l'édifice, mais encore de l'élever.

— A l'occasion du troisième centenaire de Voronège, le comité statistique de cette ville a entrepris la publication d'un *Recueil jubilaire* dont les deux premiers volumes viennent de voir le jour[2]. En même temps le secrétaire du comité, M. Veinberg, s'occupe activement de la mise en ordre et de la description des archives de la ville; sept fascicules sont déjà imprimés.

— Il serait injuste de passer sous silence le traité de M. Mirkovitch sur le *moment de la consécration des saintes hosties*[3]. S'il y était question uniquement du dogme qu'enseigne l'Église catholique et qui est placé au-dessus de toute controverse, il n'y aurait point lieu de nous arrêter sur ce travail ; mais le point de vue dogmatique n'y occupe qu'une place secondaire ; avant tout c'est une étude historique, et à ce titre elle intéresse les lecteurs de la *Revue*, d'autant plus que les débats auxquels la *forme* du sacrement de l'Eucharistie avait donné lieu dans l'Église de Moscou sont presque inconnus dans l'Occident. M. Mirkovitch en fait l'historique ; il en retrace l'origine, la marche et les résultats ; il cite à l'appui de nombreux témoignages. En même temps il ne perd jamais de vue les deux courants d'opinion, les deux tendances, byzantine et romaine, qui, au XVIIe siècle, exerçaient leur influence sur les esprits, en les partageant en deux camps opposés dont Moscou et Kief étaient alors les centres. Les deux tendances adverses avaient pour représentants d'une part les savants ecclésiastiques Épiphane avec Euthyme et les deux frères Likhudes, grecs d'origine ; d'autre part, Siméon de Polotsk, Silvestre Medvédief et Innocent Monastyrski.— L'auteur passe en revue en les analysant sommairement, les écrits composés sur la question par les uns et les autres. Il va sans dire qu'il se range du côté des partisans de l'école moscovite, c'est-à-dire qu'il attribue la consécration de l'hostie aux paroles sacramentelles de N.S. unies à la prière qui les suit dans la liturgie grecque, et où le prêtre invoque le Saint-Esprit

[1] Moscou, 1884, in-4° de 1384 p. à 2 col.
[2] Voronège, 1886, 2 vol. de 1500 p. environ.
[3] Wilno, 1886, in-8° de 254, XXVI et IV p.

Digitized by Google

(epiklesis) ; mais il fait preuve de naïveté en disant que le concile de 1690, présidé par le patriarche de Moscou, nommé Joachim, a tranché la question, en condamnant la doctrine catholique professée par les savants ecclésiastiques de Kief. Il y aurait encore bien des choses à redire [1] ; toutefois, comme étude historique, le travail de M. Mirkovitch pourra être consulté avec fruit.

— M. Tsvétaiev, qui depuis longtemps étudie l'histoire du protestantisme en Russie, et dont nous avons à ce sujet plusieurs monographies, vient de mettre au jour ses nouvelles recherches sur l'*histoire des confessions étrangères en Russie aux XVIe et XVIIe siècles* [2]. L'ouvrage se compose de deux parties tout à fait distinctes. Les temples et le clergé (*sic*) protestants font le sujet de la première partie, divisée en trois chapitres. Ce qui nous intéresse davantage, c'est la seconde partie, où il s'agit de la construction de la première église catholique à Moscou. Nous y apprenons les efforts longtemps inutiles qu'ont fait les catholiques pour obtenir l'autorisation d'avoir une église et des prêtres pour la desservir, les obstacles que leur créaient les protestants résidant à Moscou et qui exploitaient habilement les préventions des Russes contre les Latins. Les mêmes préventions se retrouvent sous la plume de notre auteur et l'ont empêché d'être impartial ; son histoire est écrite, il est vrai, d'après des documents ; mais outre qu'il en ignore de très importants, la façon dont il présente les choses fait qu'on a de la peine à le croire sur parole. Quand il affirme, par exemple, qu'un missionnaire jésuite avait plusieurs favorites [3], que les Pères entretenaient une correspondance *scandaleuse*, on serait tenté de l'accuser de mauvaise foi. En effet, si la chose était vraie, rien n'était plus facile que de produire à l'appui les pièces originales, puisqu'on les conserve aux archives de Moscou. Il y aurait bien d'autres observations à faire, par exemple sur le titre de jésuite que l'auteur donne à Kurtz (Curtius), ambassadeur d'Autriche [4], tandis que les jésuites Eméliano et Berula sont appelés prêtres séculiers.

— Nous devons à l'académie ecclésiastique de Kazan la publication des *Mémoires* de Basile Loujinski, archevêque (non-uni) de Polotsk [5]. L'auteur de ces *Mémoires* a été, avec Antoine Zoubko, archevêque de Minsk, le principal complice de Joseph Siemaszko dans l'œuvre du passage des Ruthènes-unis à l'Église dominante de Russie, en 1839. Fils d'un

[1] Le célèbre auteur du *Rituel grec*, Jacques Goar, dominicain, est par deux fois appelé jésuite (p. 95 et 202). — Le négociant italien Guasconi, de même (p. 18, note).

[2] Moscou, 1886, in-8° de IV-462 et LIX p.

[3] Page 369.

[4] Page 414 et 422.

[5] Kazan, 1885, in-8° de 312 p.

Digitized by Google

prêtre uniate, il avait fait ses études au séminaire central de Wilno, et fut en 1834 sacré évêque d'Orsza. Cinq ans après, il passa au schisme grec, obtint le siège archiépiscopal de Polotsk, qu'il occupa jusqu'à 1866, et mourut à Saint-Pétersbourg, en 1879, presque nonagénaire. Ses *Mémoires*, bien qu'ils eussent été rédigés en 1866, ne virent le jour que l'année dernière, ainsi que ceux de Siemaszko, qui étaient restés également cachés au public durant de longues années. L'auteur s'est borné à exposer l'histoire de la défection de ses diocésains, c'est-à-dire de la Russie Blanche et de la Volhynie, et à montrer à cette occasion que Siemaszko y avait pris une part peu considérable, quoiqu'il s'en attribuât tout le mérite. Loujinski tâche en outre de persuader aux lecteurs que, dans toute cette affaire ténébreuse, on avait pour médiateurs l'archevêque Lissowski et l'évêque Krassinski (ce qu'il n'a point réussi à démontrer) ; il s'étend davantage sur ce qu'il a fait lui-même dans son diocèse. La dernière partie du volume [1] contient des pièces justificatives, qui ont leur importance. L'ensemble de l'exposé n'a pas la même franchise que l'autobiographie de Siemaszko, avec qui il tombe souvent en désaccord. Toutefois l'historien de l'Église grecque-unie devra tenir compte de ces *Mémoires*, où il trouvera beaucoup de données nouvelles.

— On lira avec intérêt l'esquisse biographique de *Valentin Haüy, créateur de la méthode d'enseigner aux aveugles*, par Skrébitski [2]. Le nom de Valentin Haüy, si connu en France, est presque ignoré en Russie, quoique cet homme de bien ait séjourné à Pétersbourg plus de dix ans, qu'on y jouisse encore des fruits de son zèle bienfaisant. Appelé dans la capitale de l'empire par Alexandre Ier, Haüy y fonda un institut des aveugles qui existe toujours, mais qui n'a guère conservé de souvenirs écrits de son fondateur. Il a fallu les chercher ailleurs pour composer sa biographie ; encore n'a-t-on trouvé dans diverses archives que peu de documents ; malgré cela, M. Skrebitski a réussi à retracer un tableau intéressant des luttes que Haüy eut à subir contre un bureaucratisme étroit et tracassier. Sous ce rapport, son livre ne laisse pas que d'être instructif ; c'est une page d'histoire contemporaine, tous les jours nous montrant par de nouveaux exemples ce que peuvent l'ignorance jalouse et le formalisme routinier pour empêcher les entreprises les plus bienfaisantes.

— Nous signalerons encore l'esquisse biographique de Baloudianski, secrétaire d'état et sénateur, imprimée en 1882, mais qui ne fut mise au jour qu'après la mort de son auteur, M. Baranof (1885). Sans être complète, elle contient, sous une forme concise, des données puisées à

[1] Pages 281-312.
[2] Saint Pétersbourg, 1886, in-8°.

Digitized by Google

de très bonnes source (*Mémoires* de la baronne Médem, fille de Baloudianski), et elle mérite l'attention comme étant l'unique travail qui fasse connaitre le haut dignitaire et les services éminents qu'il a rendus à la Russie, sa seconde patrie. Légiste distingué, Baloudianski fut associé à Spéranski dans l'œuvre gigantesque dont celui-ci récolta toute la gloire, je veux dire la collection complète des lois de l'empire publiée par ordre de Nicolas Ier. Ses connaissances, aussi variées que solides, le faisaient rechercher par les personnes de tout rang ; quant à la jurisprudence, il l'enseigna à l'université de Pétersbourg avec éclat et forma des élèves devenus illustres. On a de lui une histoire de l'Église catholique écrite en russe et imprimée à Pesth, en Hongrie, dont il était originaire. Venu en Russie en 1803, Baloudianski mérita la confiance de deux empereurs, Alexandre et Nicolas, qui purent apprécier en lui les qualités du savant modeste et de l'ouvrier inconfusible. Il mourut en 1847, à l'âge de soixante-seize ans. L'esquisse de Baranov n'est qu'un essai, qui devrait faire place à une monographie détaillée.

— Il nous tarde de mentionner la nouvelle édition de l'étude pleine d'intérêt de M. Pypine sur *le mouvement social en Russie sous Alexandre Ier*[1]. Le fond en est resté le même; les changements ne portent que sur des faits isolés, ou sur ce que les documents découverts depuis ont rendu nécessaire de modifier. Le savant académicien demeure toujours convaincu que le développement social qui a suivi la guerre de Crimée avait ses racines dans la fermentation des esprits provoquée par la campagne de 1812. On lit avec un vif intérêt les pages où il retrace le tableau de la société d'alors, la montre éprise des idées libérales et en demandant la réalisation tantôt au mysticisme, tantôt aux sociétés bibliques, tantôt aux théories constitutionnelles. — Sans ces aspirations, dont la compression n'a fait qu'augmenter l'intensité, les réformes du règne dernier eussent été impossibles.

— Les dernières publications de la Société de Palestine contiennent les pèlerinages de Sabas, archevêque de Serbie, de Basile, négociant, et de Daniel, métropolitain de Smyrne[2]. Les Voyages de saint Sabas, qui a visité deux fois la Terre Sainte, sont extraits de sa *Vie* écrite en slavon et conservée dans deux rédactions de mérite fort inégal. L'une d'elles a pour auteur le moine Dométien, disciple de Sabas; l'autre, plus courte et aussi plus récente, est attribuée à Théodose, également moine. Le texte de Dométien est reproduit d'après l'édition de feu Danichitch[3], et celui de Théodose d'après une rédaction russe laquelle

[1] Saint-Pétersbourg 1885, in-8°.
[2] 1885, livraisons V, VI et VIII.
[3] Belgrad, 1865.

Digitized by Google

n'est pas entièrement conforme à l'original. Il est à désirer que l'Orient latin rende accessible au public français ce précieux document du XIIIe siècle qui nous fait connaître l'insigne piété du fondateur de la hiérarchie serbe (mort en 1236). Dans la sixième livraison, nous avons le texte du pèlerinage fait dans les années 1465-1466 par un négociant nommé Basile, et décrit par lui-même. L'éditeur n'avait à sa disposition qu'un manuscrit du XVIe siècle, le seul qu'on connaisse jusqu'à présent, ce qui explique les obscurités qu'offre parfois le récit imprimé. Ces deux livraisons ont paru sous la direction de l'archimandrite Léonide.

— Le professeur Destounis a traduit du grec en russe le voyage de Daniel, métropolitain de Smyrne, en accompagnant sa traduction d'une préface et de commentaires critiques. Connaisseur de la littérature néo-hellénique, le savant éditeur a pris pour base le manuscrit de Venise, en négligeant le texte imprimé par Mingarelli. Daniel fit son pèlerinage en Terre Sainte vers la fin du XVe siècle.

— De toutes les publications de la Société de Palestine, la plus considérable est sans contredit celle qui contient les *Pèlerinages de Basile Barski aux Lieux Saints d'Orient depuis 1723 jusqu'à 1747* [1]. Nous avons plus d'une fois entretenu les lecteurs de cette édition critique, dont la première moitié est aujourd'hui achevée, et qu'on peut à bon droit appeler *princeps*, bien que l'ouvrage ait été déjà imprimé six fois. C'est que la présente édition est faite sur l'autographe même de l'infatigable voyageur, tandis que toutes les éditions précédentes sans exception donnent un texte défiguré à plaisir. Afin de rendre le récit plus intéressant, l'éditeur, M. Nicolas Barsoukof, l'a fait précéder d'une introduction dans laquelle il raconte la vie de Barski, rédigée dans le style et à l'aide de cet écrivain à la fois original et populaire.

— La septième livraison du Recueil nous initie aux découvertes faites à Jérusalem, dans la propriété russe, voisine du saint sépulcre. Dès sa fondation, la Société de Palestine a ordonné des fouilles qui eurent pour résultat des découvertes exécutées sous l'inspection de l'archimandrite Antonin et de l'architecte Schik. On croit avoir retrouvé les traces d'une basilique de l'empereur Constantin et les restes de l'ancienne muraille avec la porte, conduisant de la ville au mont Golgotha. L'exposé de ces fouilles avec les plans de la basilique et des autres constructions était à peine publié dans le Recueil, que parut l'opuscule de M. Mansourov, intitulé : *La basilique de l'empereur Constantin* [2]. L'auteur s'y attache à réfuter toutes les assertions principales de M. Schik; il lui oppose ses propres observations, faites sur place avec le concours d'un autre architecte, M. Eppinger; mais sur-

[1] Saint-Pétersbourg, 1885, 1er vol., in-8° de LXVI-428 p.
[2] Moscou, 1885, avec 14 plans.

Digitized by Google

tout il combat le plan de restauration de la basilique Constantinienne proposé par M. Schik, et qu'il dit être basé sur des données imaginaires. — Les recherches ultérieures montreront laquelle des deux théories est plus près de la vérité.

— La *Société des anciens textes* a achevé la splendide édition du *Chant ecclésiastique figuré*, grâce aux libéralités de M. Morozof [1], et mis au jour la Vie de Serge de Radonège (mort en 1391), d'après un ms. du xve siècle [2], et une Homélie sur l'Épiphanie attribuée, selon nous à tort, à Clément, disciple des SS. Cyrille et Méthode [3]. En outre, elle vient de terminer deux autres publications fort intéressantes : la la Vie de saint Niphon, évêque de Constance dans l'île de Chypre, contemporain de saint Athanase, et celle de Théodose, évêque d'Édesse, qui vivait au ixe siècle. L'une et l'autre sont illustrées et reproduisent l'original avec la plus grande fidélité, au moyen d'un calque. Les deux premières livraisons de cette édition fort coûteuse ont paru il y a quelques années [4]. La Vie de Théodose d'Édesse n'est guère connue en Occident. Un fragment grec jusqu'ici inédit en fut récemment découvert et interprété par M. Vassilievski [5].

— Les publications de la Société d'histoire russe se succèdent avec une constance qui ne se dément point. Après avoir donné en 1884 sept volumes, elle en fit paraître l'année dernière quatre autres, et en prépare autant pour l'année présente. Le vol. XLIX contient les dépêches de Campredon, ambassadeur, et du sieur La Vie, consul, suivies d'un mémoire de Ledran sur les relations politiques de Pierre Ier avec la France (depuis janvier 1722 jusqu'au 23 décembre), et d'une notice sur les revenus de l'État ainsi que sur l'administration durant les dernières années du même règne. C'est la suite du volume XXXIV ; les document en sont tirés des archives des affaires étrangères de Paris. Le mémoire de Ledran ne s'y trouve qu'en partie ; le reste se lit dans le volume LIIe du Recueil, qui sert de continuation au quarante-neuvième et donne les dépêches de Campredon relatives à l'année 1723 et au temps suivant jusqu'à la mort de Pierre Ier. On y a ajouté les instructions données à Campredon par son gouvernement touchant l'alliance entre la France et la Russie, et la nécessité de réconcilier celle-ci avec Georges Ier roi d'Angleterre. Les deux volumes ont paru sous la direction de M. Stendman, secrétaire de la Société. La correspondance politique de Catherine II et son commerce épistolaire avec les têtes cou-

[1] Saint-Pétersbourg, 1885, in-4° de 266 p. (408-674).
[2] *Ibid.*, 1885; in-8° de xxviii, 165 et xiv p.
[3] *Ibid.*, 1885, in-8° de 7 et 30 p.
[4] 1879 et 1880.
[5] *Recueil de la Société de Palestine*, 1886, t. IV, liv. 2.

Digitized by Google

ronnées ou les hommes d'états étrangers et russes, des instructions données par elle à des agents diplomatiques ou aux commandants de son armée font le sujet du volume LI, préparé par les soins du baron Buhler, avec le concours de M. Oulianitski. Enfin, dans le volume L^e, nous avons les dépêches adressées par Charles Withword à son gouvernement et les instructions reçues par lui de mars 1708 à octobre 1711. Ces documents se rapportent aux événements qui ont marqué la période du temps depuis l'entrée des Suédois dans l'Ukraine jusqu'à la paix conclue avec la Turquie après l'expédition du Pruth. Un des prochains volumes du Recueil contiendra la correspondance du duc de Richelieu, gouverneur d'Odessa, avec l'empereur Alexandre Ier et ses ministres.

— Avant de terminer, j'appellerai l'attention des lecteurs de la *Revue* sur la nouvelle édition des lettres de Grimm à Catherine II, faite par la même Société, sous la direction de M. Grot, académicien, à qui cette tâche revenait de droit. Après avoir publié les lettres de l'Impératrice au baron Grimm dans l'ordre chronologique [1], il les a données ensuite dans une édition séparée, où elles sont disposées d'après les matières. Grimm les avait religieusement conservées, puis les remit au gouvernement russe. Quant aux lettres adressées par lui à son Auguste correspondante, on en fit paraître d'abord une cinquantaine, les seules qui fussent alors connues [2]. Plus tard, M. Fourman en découvrit bon nombre d'autres dans la bibliothèque de son père. Les unes et les autres, réunies dans l'ordre du temps, sont maintenant imprimées dans un volume unique, qui est tout en français, muni d'une préface, de notes et d'une table de matière. Les nouvelles lettres donnent beaucoup de détails sur la révolution française, et en général l'élément politique y abonde. Inutile de dire que ce volume sert de complément obligé à la correspondance de l'Impératrice. Après la mort de Catherine II, Grimm continua de correspondre avec le nouvel Empereur, Paul Ier, et de lui servir d'intermédiaire dans la distribution de ses largesses aux membres de la famille royale et à d'autres français. Une liste des dépenses, placée à la fin de ce volume, porte que les sommes transmises à Grimm, depuis 1765 jusqu'à 1797 inclusivement, s'élevaient à 306,441 roubles, 253,279 livres et 200,000 florins hollandais, dont une partie était destinée à l'achat des objets d'art. On sait peu de chose sur les dernières années de Grimm, mort en 1807, avec le titre de résident russe de Hambourg.

J. MARTINOV, S. J.

[1] *Recueil de la Société d'histoire russe,* 1878, t. XXIII.
[2] *Ibid.*, t. XXXIII.

Digitized by Google

CHRONIQUE [1]

Une grande joie a été donnée aux collaborateurs de cette *Revue*, et certainement elle sera ressentie par nos lecteurs. Dans sa séance du 11 juin, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a décerné le grand prix Gobert pour 1886 à notre cher Directeur, M. le marquis de Beaucourt, pour son *Histoire de Charles VII*.

Le second prix est échu à M. Fister, professeur à la faculté de Nancy pour ses *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*.

L'Académie française avait décerné, le 25 mars, le grand prix Gobert à M. Thureau-Dangin pour son *Histoire du Gouvernement de Juillet* et le second prix à M. Decrue pour sa biographie du *Connétable Anne de Montmorency*. Le prix Thérouanne a été partagé: quinze cents francs ont été décernés à M. le baron Kervyn de Lettenhove pour son livre si savant les *Huguenots et les Gueux*, qui rétablit la vérité sur plus d'un point obscurci par l'esprit de parti ; quinze cents francs ont été alloués à M. Stourm pour son ouvrage sur les *Finances de l'ancien Régime et de la Révolution ;* M. Dubedàt a reçu mille francs pour son *Histoire du Parlement de Toulouse*.

Le prix Thiers a été également partagé entre M. Barthélemy Pauquet pour son livre sur les *Origines de la Révolution en Bretagne*, M. Miron de L'Espinay pour son étude sur *François Miron* et M. Paul Allard pour son *Histoire des persécutions au IIIe siècle*.

Le prix Bordin a été partagé entre M. le comte de Reiset pour son livre sur *Les modes et usages au temps de la reine Marie-Antoinette*, et M. le comte de Baillon pour son étude sur *Henriette d'Angleterre*.

Le prix Langlois a été donné moitié à M. Bouché-Leclercq pour sa traduction de l'*Histoire grecque* de Curtius et de l'*Histoire de l'Hellénisme* de Droysen, moitié à M. Trawinski pour sa traduction du *Manuel d'Archéologie* de Gohl et Koner.

Le prix Lagrange a été décerné à M. Chabaneau, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Montpellier, pour ses travaux sur la poésie provençale, en particulier pour son travail sur l'origine et l'établis-

[1] Une indisposition de M. Marius Sepet nous prive pour cette fois de son précieux concours.

Digitized by Google

sement des jeux floraux et l'édition de la Biographie des Troubadours en langue provençale.

Enfin disons que le prix Stanislas Julien, destiné à récompenser les meilleurs ouvrages relatifs à la Chine et à l'extrême Orient a été décerné par la commission au P. Séraphin Couveur, de la Compagnie de Jésus, pour son *Dictionnaire français-chinois* de la langue mandarine. L'ouvrage a été exécuté à l'imprimerie de la mission dans la province de Pékin.

Dans les séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous relevons les communications suivantes. Le 19 mars, on a lu une note envoyée par M. Le Blant sur les dernières fouilles exécutées à Rome dans les catacombes de Sainte-Félicité et dans celles de Saint-Sébastien. Le dernier numéro du *Bullettino di archeologia cristiana* du savant commandeur J. B. de Rossi contient une relation complète de ces travaux. Le 26 mars, M. Boissier a réfuté l'opinion émise par M. Hochart qui niait l'authenticité du passage de Tacite relatif aux chrétiens. Cette authenticité ne peut être contestée. Disons ici que M. Cuq, dans un mémoire inséré dans les *Mélanges* de l'École de Rome en 1886, sur la nature des crimes imputés aux chrétiens, propose de lire *conjuncti* au lieu de *convicti*. Le 7 mai, une grande nouvelle a été donnée par M. le comte Riant : dans une cachette pratiquée dans l'épaisseur d'une muraille de la cathédrale de Bari on a trouvé plus de deux mille chartes byzantines, écrites sur parchemin bleu. Le 14 mai, M. Le Blant a annoncé que M. de Rossi avait trouvé dans un village près de Ravenne, enfermé dans le sarcophage d'un évêque lombard, un manuscrit sur la couverture duquel on voit d'un côté la figure de l'évêque, et de l'autre une femme portant sur un plateau un vase sacré en forme d'agneau. Plusieurs objets étaient près du manuscrit. Les vêtements de l'évêque sont ornés de croix en feuilles d'or cousues sur le tissu. Sur ces feuilles on voit le Poisson, dont l'image disparue, à Rome au IVe siècle, resta employée dans les provinces jusqu'aux VIe et VIIe siècles. Sur d'autres feuilles d'or ou d'argent, on remarque un évêque baptisant par infusion une femme ; des deux côtés du Christ, représenté sous la forme du Poisson, on voit deux colombes, sur chacune desquelles tombe un flot sortant d'une grappe de raisin. Sur une autre plaque, saint Jean est représenté baptisant le Christ, au-dessus duquel plane une colombe. Sur une autre encore on voit dans une barque le Christ et Pierre ; autour de la barque s'agitent les flots de la mer qui symbolisent le monde. Trois brebis nagent vers l'esquif. Une autre fois la barque est portée sur le dos du Poisson mystique. Ailleurs on voit une ancre dont la hampe est tenue par deux personnages. L'ancre ramène du fond des flots deux brebis posées sur ses branches. Elles symbolisent deux âmes sauvées par la foi. Ailleurs encore, au milieu des

Digitized by Google

douze apôtres, le Poisson porte sur une nageoire un vase et sur l'autre un pain. Une femme a dans ses mains un assez grand vase, en forme d'un agneau portant la croix sur son front, et posé sur un plateau garni de douze gobelets, le tout en argent. Sur le ventre de l'agneau est appliquée une croix grecque, qui a été découpée dans une mince lame d'or et sur les bras de laquelle sont représentés les évangélistes. — On comprend ce que ces découvertes ont d'intéressant à tous les points de vue.

Les découvertes qui se font en Tunisie sont également dignes d'attention. On sait qu'une mission permanente, dirigée par M. Réné de la Blanchère, membre des Écoles d'Athènes et de Rome, a été installée à Tunis, pendant que des explorations, faites principalement par des officiers instruits détachés de leurs régiments, comme M. Henri Barry, fils du général Barry, relèvent les plans, dessinent les ruines et rendent ainsi les plus grands services à la science. Aussi, lors du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des provinces, tenu le 27 avril, on a décidé qu'il y aurait au *Bulletin* un appendice spécialement destiné à consigner les découvertes archéologiques faites dans ce pays. Les fouilles pratiquées en Algérie ont également enrichi la science. Dernièrement, à Philippeville, on a trouvé une plaque de marbre contenant une inscription du ve ou vi^e^ siècle, où est mentionnée la consécration d'un temple chrétien par l'évêque Ravigius, en l'honneur d'une célèbre martyre qu'il ne nomme pas.

En France, où il semblerait que les découvertes fussent désormais impossibles, on a retrouvé, sur le sommet du Puy-de-Dôme, des ruines, que M. Ravaisson, au nom de l'Académie des Inscriptions, est allé examiner. Ces ruines sont celles d'un grand temple consacré au Mercure Arverne, désigné sous le nom de Doumias, le principal Dieu des Gaulois. Les travaux de déblaiement ont été interrompus, et M. Ravaisson a demandé à l'Académie d'intervenir près de l'autorité pour qu'on les continuât, car ces ruines offrent pour l'archéologie nationale un intérêt de premier ordre.

Moins importante sans doute comme centre religieux, mais curieuse aussi est la découverte d'une villa romaine faite dans la prairie de Chamiers, à trois kilomètres de Périgueux. Déjà on a dégagé les fondations d'un théâtre, celles d'une habitation privée, d'un temple et de thermes, assez bien conservés sur le bord de la rivière. Les conduites d'eau, les chaudières ou hypocaustes sont très reconnaissables. Cette découverte fait penser à celle de Sanzay, due au P. de la Croix, si bien décrite par M. Berthelé, le zélé archiviste des Deux-Sèvres. Au milieu des débris de toute sorte on a recueilli à Chamiers des pièces de monnaie à l'effigie de Néron et de Faustine, des fûts de colonne, des chapiteaux corinthiens, des fragments de vases, de

Digitized by Google

fresques, de mosaïques. On a retiré aussi une statue en bronze de Mercure.

C'est de l'archéologie chrétienne, si précieuse pour nous parce que les éléments semblent plus rares sur notre sol, que s'occupe un habile ingénieur, M. Stanislas Ratel, dans sa brochure *Les Basiliques de saint Martin à Tours*. M. Ratel décrit les fouilles entreprises sous sa direction à partir de 1857, et indique sur des plans géométriques la place des diverses fondations reconnues. On est arrivé à ce triple résultat : 1° de fixer l'emplacement du tombeau de saint Martin avec une certitude à l'abri de toute critique, 2° de révéler les églises qui l'ont successivement renfermé : église du ve siècle bâtie par saint Perpet sur la chapelle élevée par saint Brice ; église du B. Hervé au xie siècle, plus grande que la précédente ; église de la fin du xiie et commencement du xiiie siècle, modification de celle d'Hervé; 3° de retrouver sur l'emplacement du tombeau des fragments de marbre qui ont permis d'en opérer la restitution. Chemin faisant, M. Ratel rend un juste et touchant hommage à son ami M. le comte Pedre Moisant qui fut, dit-il, l'inspirateur et le protecteur de ces recherches archéologiques; il admire la sagacité de notre savant professeur à l'École des chartes, M. Quicherat qui, par l'étude des textes anciens, avait restitué la basilique Saint-Martin : les assertions du savant archéologue ont été confirmées par les fouilles entreprises. Il faut, dit justement M. Ratel, renoncer à toute d'idée d'analogie avec les églises latines et avec Quicherat faire remonter au ve siècle la disposition, si particulière à la Gaule, des églises qui ont leur chevet monté sur une colonnade et leur transept couronné d'une tour. Ces recherches, poursuivies depuis près de trente ans, maintenant abandonnées, non sans tristesse pour ceux qui aiment nos antiquités religieuses, devaient servir de point de départ à la reconstruction de la vieille basilique de Saint-Martin. La France, qui s'était émue à ce projet si religieux et si patriotique, avait donné pour cette grande œuvre, aujourd'hui délaissée, l'aumône qu'on avait sollicité de sa foi. On ne pense plus à nous rendre la basilique de Saint-Martin, qui nous eût fait illusion et eût semblé comme le palladium sacré de nos croyances religieuses et nationales. Le travail de M. Ratel est d'autant plus précieux qu'il va rester forcément inachevé.

Ce ne sont point les vieilles pierres qu'évoque M. Hauréau, mais ce sont les vieux manuscrits. Il a examiné devant l'Académie des Inscriptions la collection de cent quarante-un sermons publiés au xviie siècle par dom Beaugendre, sous le nom d'Hildebert de Lavardin, évêque du Mans à la fin du xiie siècle. L'examen des manuscrits et de leurs caractères intrinsèques et extrinsèques, lui a fait restituer cinquante-cinq de ces sermons à un scolastique d'Angers, vingt-cinq à Pierre

Digitized by Google

Lombard, sept à Maurice de Sully, vingt-trois à des anonymes, etc... Combien en reste-t-il donc au pauvre évêque Hildebert? Peut-être pas quatre!

On dépouille Hildebert, on enrichit Pétrarque, ou du moins on reconnaît en un manuscrit l'écriture même du célèbre poète. M. Pierre de Nolhac, ancien membre de l'École française à Rome, a suivi la trace de ce manuscrit autographe, sur lequel Alde avait imprimé son édition des *Canzoni* en 1501; il trouve ce manuscrit acheté par Bembo, puis entré dans la collection de Fulvio Orsini et légué avec les autres richesses de ce célèbre amateur à la Bibliothèque Vaticane, où il est inscrit sous le n° 3195. L'absence de mention exacte avait dissimulé jusqu'ici son origine. Seulement le manuscrit est écrit par deux mains différentes : Pétrarque n'a écrit que la fin ; mais le commencement l'a été sous ses yeux et dès lors l'autorité entre les deux parties est égale.

La Société bibliographique a tenu le 17 mai sa séance annuelle, sous la présidence de M. l'abbé Connelly, conseiller honoraire à la Cour de cassation. M. le marquis de Beaucourt, l'infatigable président de la Société, a exposé les travaux de l'année et les résultats obtenus, les conférences données au salon bibliographique, les études de la conférence d'histoire, les deux groupes nouveaux constitués sous les auspices de la Société, je veux dire la Société d'histoire diplomatique et la Société d'études bibliques. Deux revues serviront d'organes à ces Sociétés et rendront d'utiles services à la science. M. de Beaucourt a ensuite signalé les diverses publications faites par la Société, depuis l'important *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance* jusqu'à l'*Almanach historique* et l'*Almanach des campagnes ;* enfin il a parlé, et après lui le secrétaire de la Société comte de Bizemont a parlé spécialement des publications populaires et de la diffusion des bonnes lectures dans les classes les moins instruites, car, a dit M. de Bizemont en terminant son rapport, « c'est le mauvais livre qui entraîne la société à sa perte, seul le bon livre peut la sauver. » M. l'abbé Connelly est venu ensuite, avec l'autorité qui s'attache à son nom, féliciter la Société de « travailler d'une façon si bien appropriée aux nécessités présentes, au relèvement moral et intellectuel de notre pauvre pays..., œuvre à coup sûr de premier ordre ; je ne sais véritablement, a-t-il ajouté, aucune œuvre de charité corporelle, de secours matériel, qu'on puisse lui préférer. » Il a félicité les membres de la Société d'aider de toute leur puissance au développement de la science, à ses progrès, à sa grandeur. « Vous voulez seulement, leur a-t-il dit, la dégager de cet élément étranger, parasite, de l'hostilité contre la vérité naturelle et révélée qu'on y a introduit. » Il les a encouragés « à se mêler avec l'ardeur et la dignité

Digitized by Google

de chrétiens, au mouvement scientifique de notre temps. Il faut persévérer énergiquement dans la voie où vous marchez, a-t-il dit, vouloir exceller dans les sciences humaines, parce que c'est uniquement à la supériorité que s'attachent le respect et l'influence. Le défenseur de la cause chrétienne dans l'ordre des sciences historiques naturelles, médicales, juridiques, doit être au moins l'égal de ses contradicteurs. La cause de Dieu n'est pas faite pour être servie par des médiocres. » Je m'arrête, il faudrait tout citer, mais on lira son discours dans le *Bulletin de la Société bibliographique*.

M. de Beaucourt a annoncé, dans la même séance, que le conseil d'administration s'était occupé de la réunion en 1888 d'un nouveau Congrès bibliographique international. Le premier a été tenu il y a huit ans, en 1878, avec la haute approbation de S. S. Léon XIII. Avant ce Congrès, c'est-à-dire l'an prochain, se tiendra un Congrès international de savants catholiques. On sait que, sur l'initiative de M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet, M. Paul Allard, président du Congrès des catholiques à Rouen, a formé une section d'apologétique et que l'on a décidé d'ouvrir, en avril 1887, un Congrès international, où seraient traitées les questions scientifiques qui intéressent plus spécialement la Religion. La commission, chargée de préparer le Congrès, a tenu le 15 juin, sous la présidence de Monseigneur d'Hulst, une réunion plénière dans les salons de la Société bibliographique. Le *Congrès scientifique international des catholiques* aura lieu à Paris, dans la semaine de Paques, c'est-à-dire du 12 au 17 avril 1887. Les programmes ont été publiés. Voici celui que j'avais été chargé de rédiger et qui a été adopté par la section d'histoire :

« La Commission avait d'abord pensé qu'il était impossible d'indiquer les questions historiques à choisir dans le cadre immense de l'histoire ecclésiastique. Tout fait, tout personnage, toute institution se rattachant à l'Église, dépendant de son influence, ou ayant réagi sur sa discipline, sur son mode d'action dans le monde, peut faire l'objet d'un traval propre à intéresser le Congrès. Il en est de même des documents ou des ouvrages qui se rapportent à ces faits ou à ces institutions.

« En donnant cette indication générale, la Commission avait seulement engagé les membres de la Section à éviter les questions qui demandent des connaissances théologiques spéciales et aussi celles qui ont un intérêt purement local ou restreint à une catégorie trop étroite de personnes.

« Toutefois la Commission croit devoir signaler particulièrement les questions suivantes :

« 1° — De la propagation du Christianisme dans les différentes contrées.

Digitized by Google

« 2° — De la prétendue déviation du Christianisme primitif par suite spécialement : 1° d'une usurpation des Souverains Pontifes établissant leur primauté spirituelle et leur pouvoir temporel ; 2° d'une introduction de doctrines nouvelles sur l'Eucharistie, les pratiques religieuses ; 3° de la persécution érigée en principe contre tout dissident depuis le temps de saint Martin et d'Ithacus.

« 3° — De la prétendue opposition du catholicisme à la liberté, qui serait attestée par : 1° le rôle de l'Église dans le mouvement communal et l'abolition du servage ; 2° l'abandon de l'Irlande à l'Angleterre sous Adrien IV ; 3° l'opposition à la grande Charte en Angleterre ; 4° le régime établi dans le Midi de la France après la guerre des Albigeois ; 5° l'opposition de la papauté à l'indépendance et à l'unité de l'Italie. — A ce sujet, examiner le rôle de l'Église dans les associations pour la paix de Dieu, les ligues lombardes, etc.

« 4° — De la prétendue oppression dont le catholicisme aurait été l'instrument contre la philosophie et la science, oppression qui serait attestée par : 1° la condamnation de Scot Érigène, d'Abailard, de Roger Bacon, etc. ; 2° l'interdiction d'enseigner les écrits d'Aristote, le droit romain, l'étude du corps humain, etc.. — A ce sujet, examiner l'enseignement dans les universités, les monastères, les paroisses.

« 5° — De la prétendue persécution du catholicisme contre : 1° les hérétiques Albigeois en France, Hussites en Allemagne, Lollards en Angleterre, Morisques en Espagne ; 2° les sorciers ; 3° les Juifs. — A ce sujet, examiner la procédure criminelle, l'inquisition, etc.

« 6° — De l'accusation de corruption portée contre les chefs et les membres de l'Église, spécialement contre Clément VI, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, Léon X, Jules III.

« 7° — De la prétendue persécution de l'Église contre les savants des XVe, XVIe et XVIIe siècles : Platina, Pomponius Lœtus, Vanini, Giordano Bruno, Campanella, Copernic, Galilée, l'Académie del Cimento, etc.

« 8° — De l'attitude de l'Église vis-à-vis des protestants : la Saint-Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes. De l'attitude des protestants vis-à-vis des catholiques en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Danemark, etc.

« 9° — Examiner si le catholicisme, faussé par l'adjonction d'idées nouvelles au XVIe siècle, soutenu par le despotisme aux XVIIe et XVIIIe siècles, a conduit vers la décadence les nations catholiques ? — Si le protestantisme, le philosophisme et la libre-pensée ont été une cause de progrès en donnant aux nations plus d'activité et de liberté ?

« 10° — Rechercher si les faits de l'histoire montrent qu'il y a

Digitized by Google

incompatibilité entre la doctrine et les œuvres catholiques d'une part, et l'esprit de justice et de liberté d'autre part. »

Si ces questions étaient élucidées, les préjugés contre la Religion, qui s'appuient précisement sur ces apparences, pourraient être bien affaiblis. Détruire les préjugés en expliquant les erreurs ou les malentendus qui leur donnent naissance, voilà ce que l'on devra faire dans ce congrès.

C'est dans de semblables réunions que l'on se voit, que l'on échange ses idées, que l'on s'éclaire, que l'on s'anime en exprimant ses craintes et aussi ses espérances.—Dans le Congrès annuel de l'école de la paix sociale, fondée par M. Le Play, M. Delaire a lu un rapport sur les travaux des membres de la Société. Il y a là des investigations historiques qui sont d'autant plus précieuses à suivre, qu'on est moins habitué à voir les efforts dirigés de ce côté plus intime de la vie sociale des peuples.—Dans le Congrès tenu par les catholiques sous la présidence de M. Cheneslong, M. Champeaux a entretenu l'assemblée de l'enseignement supérieur catholique qui à Lille comprend cinq facultés, possède une bibliothèque de plus de soixante-dix mille volumes, et vient de s'annexer une école des hautes études industrielles et une école supérieure d'agriculture. Mgr d'Hulst a ensuite parlé des résultats obtenus pendant les dix premières années des facultés catholiques en France et a démontré la nécessité d'un enseignement supérieur chrétien. M. Antonin Rondelet a signalé les cours de la salle Albert le Grand où, sous des maîtres comme MM. Huit, Lecoy de la Marche, Marius Sepet, etc., les jeunes filles peuvent compléter leur éducation. Partout on a parlé de travail, partout ont retenti les plus généreux accents.

Dans le cinquième congrès de la *Ligue de l'enseignement*, ouvert à Rouen le 29 avril sous la présidence du maire de la ville, et en présence du préfet du département, on a pensé au contraire à faire célébrer la Révolution partout en France, « même dans les plus petits hameaux. » Or on sait que le mot « Révolution » veut dire ici anéantissement du catholicisme. Les prudents le dissimulent, les habiles peuvent le nier, mais les sincères le proclament. N'avons-nous pas entendu au conseil municipal de Paris, M. Hovelacque, demander la suppression dans les écoles communales du *Premier livre de lecture* pour les enfants, par M. Bruno? Quels sont les griefs? C'est que ce livre parle des devoirs de l'homme envers Dieu et déclare qu'aimer Dieu et le bien aimer est le premier devoir de la morale.

Moins absolus dans leurs actes et même dans leur pensée assurément, mais obéissant, sans s'en rendre compte peut-être, au mouvement qui tend à se séparer du passé comme désormais inutile à connaître, plusieurs — et parmi eux des hommes distingués, — parlent

Digitized by Google

de l'urgence de « créer un enseignement secondaire français, » comme si nous n'en avions pas encore eu! et ils en cherchent les bases dans les programmes d'un enseignement spécial, comme si, avant d'aborder une spécialité d'études, il ne fallait pas pour tous cet enseignement nommé si bien par nos pères les humanités. Les uns demandent la suppression des langues mortes, d'autres la suppression de l'histoire antérieure à 1789. Il y a dans toute cette manie de proscrire ce qui semble ne rien rapporter, ne servir à rien, un déplorable symptôme. Pour nous, nous voulons que l'on maintienne l'étude de l'histoire, à la condition que l'histoire soit bien enseignée, que l'on ne trouve pas tout mal dans le passé, tout irréprochable dans le présent, qu'en un mot l'on n'introduise pas la politique dans les classes. Des erreurs d'appréciation en politique amènent des erreurs d'appréciation en histoire, et la réciproque existe, parce qu'on oublie la loi de la justice historique.

M. Francisque Bouillier a traité récemment cette question avec une grande élévation de pensée. « Les faits, disait-il, ont beau être semblables par le dehors, la justice historique doit varier ses arrêts, en augmenter ou en atténuer la rigueur, suivant les forces et les lumières de chacun, selon les temps et les lieux, sinon elle ne serait pas la justice. La justice, faisait observer le savant écrivain, est toujours la même, mais le mérite et le démérite, le degré de responsabilité sont sujets à varier. L'historien doit donc avoir toujours cela devant les yeux s'il veut juger équitablement le passé. En effet, les institutions, les mœurs, les événements, les personnages historiques, ne devront pas être jugés de la même manière s'ils sont anciens ou modernes... Sans doute la gradation de la moyenne de la moralité selon les temps et les peuples est chose délicate à établir, car s'il y a erreur de juger le passé avec nos idées, l'indulgence rétrospective de l'historien ne doit pas cependant être sans borne, et on ne peut accorder à ce passé, par cela seul qu'il est le passé, une complète amnistie. Du reste, ce n'est pas la quantité du mal produit, c'est la quantité de responsabilité encourue qu'il faut voir ; et alors, dit M. Bouillier, l'historien, s'il veut être juste, doit faire fléchir la rigidité de la règle morale et ne pas juger les cruautés d'un peuple barbare comme les mêmes faits passés au milieu d'un peuple civilisé : il devra se représenter les terribles conditions d'existence des peuples barbares, où une ignorance invincible pour ainsi dire diminue la responsabilité. On peut donc être indulgent pour des coutumes admises par la tradition, les préjugés, l'assentiment général et, pour juger avec équité, il faudra replacer ces coutumes dans leur milieu et dans leur temps... Montesquieu a dit : « Pour bien juger les hommes, il faut leur passer leurs préjugés. » Non, dit M. Bouillier, mais il faut en tenir compte dans

Digitized by Google

une juste appréciation historique. Ainsi certaines lois, certaines coutumes, quelque bizarres ou barbares qu'elles soient, s'expliquent et s'atténuent plus ou moins, si elles ne se justifient pas. Et alors le philosophe déclare que s'il faut être indulgent pour le passé, « il convient d'être d'autant plus sévère pour nous-même qui avons plus d'expérience et plus de lumières; plus la civilisation progresse, plus la justice exige que la sévérité soit plus grande, en un mot elle ne s'accorde pas plus de l'uniformité des jugements sur le bien que de leur uniformité sur le mal. » On lira avec intérêt, en faisant toutefois quelques réserves, ces pages où règne une sérénité de pensée digne véritablement d'un législateur rappelant les principes de la justice historique.

La Société des Antiquaires de Picardie vient de célébrer le cinquantenaire de sa fondation, sous la présidence du vénérable M. J. Garnier, son secrétaire perpétuel presque depuis l'origine. Un congrès a été tenu à Amiens à cette occasion, du 8 au 11 juin, et une magnifique exposition archéologique, dont les organisateurs ont été M. A. Janvier, M. le baron de Calonne, M. Pinsard, M. Poujol de Fréchencourt, etc., a été ouverte le 1er juin et doit se prolonger jusqu'au 4 juillet [1].

L'activité est toujours grande dans les champs de l'Histoire. On annonce un travail sur Georges Cadoudal et sa Chouannerie, où il y aura des pièces d'un réel intérêt, entre autres cette lettre du comte d'Artois, déjà publiée, d'après une copie authentique du temps, dans la *Revue de la Révolution* de M. d'Héricault et G. Bord, où le comte d'Artois, parlant du général Hoche et « des officiers ou soldats qui partagent les sentiments que ce général lui a fait connaître, » autorise l'abbé Bernier et « le fidèle Stoflet à promettre, au nom du Roi, au général Hoche, non seulement la conservation de leurs grades, mais des grâces proportionnées à la nature des services qu'ils pourraient rendre. » — M. Robert de Lasteyrie a publié le premier fascicule d'une *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, qui sera d'un grand secours. — Le P. Denifle, sous-archiviste au Vatican, continue de préparer l'*Histoire des Universités au moyen âge*, dont le tome premier, où est étudiée l'origine des Universités, a déjà paru à Berlin.— Une Société d'archéologie chrétienne s'est formée à Athènes sous la présidence de M. Lampakis.

M. Ch. Émile Ruelle vient de terminer, par la publication du quatrième fascicule son répertoire des ouvrages, mémoires et notices concernant l'histoire, la topographie, la religion, les antiquités et le

[1] Voir l'intéressante *Notice* publiée par les soins de la commission.

Digitized by Google

langage de la Gaule, jusqu'à la fin du ve siècle, qui a paru sous le titre de *Bibliographie générale des Gaules*. Nous le félicitons d'avoir mené à bonne fin cet important ouvrage. — En même temps nous recevons le premier fascicule du *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne* (Rennes, Plihon), que prépare, depuis plusieurs années, notre collaborateur M. René Kerviler. L'ouvrage sera divisé en deux parties : *Les Bretons*, comprenant, par ordre alphabétique, les noms et les articles concernant les Bretons qui ont écrit ou dont on a écrit ; *La Bretagne*, comprenant, par ordre de matières, la bibliographie de tous les ouvrages écrits sur cette province. Le premier fascicule de la première partie comprend les noms bretons de A à ANDELOT, et forme 160 pages in-8°. C'est un travail colossal, et nous faisons des vœux pour que le savant et infatigable auteur le mène à bonne fin.— Un autre de nos collaborateurs, M. Arthur Loth, vient de faire justice, dans une intéressante brochure, intitulée : *Le chant de la Marseillaise, son véritable auteur* (Palmé, gr. in-8° de 100 p. avec fac simile), de la fameuse légende de Rouget de Lisle ; il est maintenant établi, sur des preuves irréfragables, que la Marseillaise est un chant religieux, composé par Jean-Baptiste-Lucien Grisons, qui fut maître de musique de la cathédrale de Saint-Omer de 1775 à 1787. Nous félicitons vivement M. Arthur Loth de cet excellente discussion, si bien menée et si concluante. — M. Albert Schulz vient de publier une *Bibliographie de la guerre Franco-Allemande et de la Commune de 1871* (Le Soudier, in-8° de 128 p.) ; elle comprend les ouvrages publiés de 1871 à 1885, en français et en allemand, sur les événements accomplis en France en 1870-71 ; classée par ordre alphabétique de noms d'auteurs, elle se termine par une table systématique.

Nous avons reçu les ouvrages suivants, dont nous entretiendrons prochainement nos lecteurs : le tome III de la traduction de l'*Histoire de l'Eglise* du cardinal Hergenröther (Palmé, in-8°); *Saint Pierre et les premières années du christianisme*, par M. l'abbé Fouard, (Lecoffre, in 8°) ; *la France en Orient au XIVe siècle, expéditions de Boucicaut*, par M. Delaville-le-Roulx (Thorin, 2 vol. gr. in-8°); *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, par le baron Alphonse de Rubbe, t. IV (Labitte, gr. in-8°); *Opérations militaires dans les Alpes et les Apennins pendant la guerre de succession d'Autriche*, par M. Henri Mauris (Baudoin, gr. in 8°) ; *Les dernières années du duc d'Enghien*, 1801-1804, par le comte Boulay de la Meurthe (Hachette, in-12); *Guerres de Religion, le capitaine Merle et ses descendants*, par le comte A. de Pontbriant (A. Picard, gr. in-8°) ; *Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI*, par la comtesse d'Armaillé (Perrin, in-12); *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, par M. Maurice Poinsignon (A. Picard, 2 vol. in -8°); *Spicilegium Briva-*

Digitized by Google

tense, Recueil de documents relatifs au Brivadois et à l'Auvergne par M. Aug. Chassaing (A. Picard, in-4°).

Citons encore : *la Chronologie des premiers âges de l'humanité, d'après la Bible et la science*, par le R. P. J. Brucker (extrait de *la Controverse et le Contemporain*); *Fouilles et sépultures mérovingiennes de l'Eglise Saint-Ouen de Rouen*, par le comte d'Estaintot (br. gr. in-8°); *La restauration artistique de l'hôtel de Pincé*, par M. André Joubert (br. gr. in-8°, avec quatre grav.); *Lettres inédites de Henri IV à M. de Pailhès et aux consuls de Foix*, publiées par le vicomte Ch. de la Hitte (br. gr. in-8°); *Un cadet en 1792 : Charles de Cornier*, par M. J. de Vivie (gr. in-8°); *Les noms des rues de Paris sous la Révolution*, par M. Paul Lacombe (br. gr. in-8° extraite de la *Revue de la Révolution*, tirée à cent ex.)

Ainsi, partout les études sont poussées activement, et de jeunes érudits viennent remplacer ceux qui disparaissent. M. Forneron a été enlevé encore bien jeune : ses publications étaient faites un peu vite, mais il y avait des documents et de la couleur. En Allemagne Léopold de Ranke est mort le 23 mai. Le quatre-vingt-dixième anniversaire de sa naissance avait été célébré le 21 décembre dernier. A quatre-vingts ans il avait commencé une *Histoire du monde* dont cinq parties comprenant chacune deux volumes ont paru. La première partie est consacrée aux plus anciens peuples et aux Grecs ; la seconde à la République romaine ; la troisième à l'Empire romain ; la quatrième à l'Empire de Constantinople et aux Germains ; la cinquième à la domination du monde par les Arabes et à l'Empire de Charlemagne. Les ouvrages de Ranke, notamment son *Histoire des Papes au XVIe siècle*, son premier chef d'œuvre, dit-on, et son second chef d'œuvre, l'*Histoire d'Allemagne au temps de la Réforme*, ont eu une grande vogue, et ont été beaucoup loués par les catholiques. A notre avis cet éloge ne saurait être accepté sans réserve. Sans doute les ouvrages de Ranke sont en notable progrès sur ceux de ses devanciers: l'historien n'y montre pas la haine habituelle des protestants, et il sait rendre plus d'un hommage aux Souverains Pontifes ; mais trop souvent aussi les préjugés protestants lui dictent des jugements inexacts. Dans toutes les questions religieuses, dont il est insuffisamment instruit, on trouve quelque chose à reprendre. Un auteur allemand le prouvera bientôt, il faut l'espérer, car nous savons que de l'autre côté du Rhin on prépare un ouvrage où on examinera l'autorité de Ranke comme historien.

D'autres écrits montreront les progrès des catholiques sur le terrain historique. Le docteur Georges Huffer, ancien rédacteur aux *Historisches Jahrbuch* et à présent professeur particulier à l'Académie de Munster en Westphalie, va publier une Histoire de saint

Digitized by Google

Bernard, abbé de Clairvaux. A en juger par les fragments déjà imprimés dans les Revues et par le volume d'Études préliminaires, paru à Munster, l'ouvrage sera remarquable. Le premier volume de l'*Histoire des Papes dans les temps modernes*, par M. le docteur Louis Pastor, professeur à l'Université d'Insbruck, dont les lecteurs de cette *Revue* n'ont pas oublié l'intéressant *Courrier*, fait la plus grande sensation en Allemagne, et tout le monde s'accorde sur sa valeur. Le savant P. Grisar, déjà connu par d'importants travaux, où la science du théologien s'unit à l'érudition de l'historien, prépare laborieusement une *Histoire des Papes au moyen âge*, qui doit comprendre plusieurs volumes. Écrite d'après les sources que le père Grisar est allé souvent recueillir dans les Bibliothèques et les Archives de Rome, cette Histoire donnera ainsi toute satisfaction aux savants, et les hommes du monde pourront aussi, grâce à l'élégance de la forme, en faire leur profit.

Ainsi les études historiques tendent chaque jour davantage à se soustraire à l'influence protestante et rationaliste. Puissent-elles renverser tout à fait les barrières où les préjugés arrêtent les esprits souvent les mieux doués. La science est appelée aujourd'hui à un véritable apostolat. Il faut la science avec ses investigations les plus minutieuses, mais il faut la foi pour donner les points de vue élevés, et cet accord heureux viendra servir la vérité !

HENRI DE L'ÉPINOIS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES.

La *Revue celtique* [1] contient un savant article de M. d'Arbois de Jubainville sur *Les attributions judicaires de l'autorité publique chez les Celtes*. L'auteur montre que, dans le droit celtique, le pouvoir public ne peut faire arrêter et juger l'auteur d'un crime que lorsque ce crime a été commis contre la sûreté de l'État. La punition du meurtre d'un particulier, du vol, etc., est laissée à l'initiative privée. Le savant membre de l'Institut étudie ensuite, dans la coutume irlandaise, le duel judiciaire et la saisie mobilière et immobilière; il donne de curieux détails sur ces deux espèces de saisie, d'après les textes de lois irlandaises qu'on possède encore; mais il constate dans ces textes des interpolations postérieures, au milieu desquelles on peut reconnaître le droit primitif dans toute sa vigueur.

— M. Paul Allard continue ses travaux sur les persécutions. Dans deux nouveaux articles [2], il traite de l'intervalle qui sépara la persécution de Gallus de celle de Valérien, et commence le récit de la persécution de Valérien à Rome et en Afrique. Nous avons parlé assez souvent de ces intéressants travaux pour ne pas nous y appesantir.

— M. Ernest Lavisse poursuit ses *Études sur l'histoire d'Allemagne* par un article intitulé : *La foi et la morale des Francs*, en tête duquel il inscrit comme première source le bel ouvrage d'Ozanam : *La civilisation chrétienne chez les Francs* [3]. Mais quelle différence entre les admirables leçons d'Ozanam, où il montre si bien l'influence civilisatrice de l'Église s'insinuant peu à peu dans les mœurs des barbares, et l'étude de M. Lavisse, qui présente au contraire l'Église comme corrompue dans sa foi et dans ses mœurs par les restes encore vivaces du paganisme et les passions brutales des nouveaux convertis ! L'un établit que l'Église a moralisé et a fini par vaincre la barbarie; l'autre prétend que la barbarie a pénétré dans l'Église, en mêlant aux dogmes des pratiques superstitieuses et en y amenant un effroyable dérègle-

[1] Livr. de janvier 1886.
[2] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de mars et d'avril 1886.
[3] *Revue des deux mondes*, livr. du 15 mars 1886.

Digitized by Google

ment de mœurs. Nous ne voulons pas dire que le clergé de l'époque mérovingienne ne fût composé que de saints; mais pourquoi appliquer à tous les vices de quelques-uns? De ce que Grégoire de Tours raconte sans s'indigner les fautes de quelques évêques, faut-il en conclure qu'il était habitué à de semblables mœurs? M. Lavisse trouve la principale cause de cette prétendue décadence dans le manque d'organisation hiérarchique de l'église de Gaule, qu'il compare à celle de l'église d'Orient. Il est vrai qu'en occident il n'y eut point de patriarcat; mais il nous semble que l'Église, qui avait adopté les divisions civiles de provinces et de cités pour placer ses métropoles et ses évêchés, avait une organisation suffisamment solide, puisque cette organisation a persisté dans ses grandes lignes jusqu'à nos jours.

— Les croisades de Jérusalem ont été l'objet de nombreuses études; celles contre les Sarrazins d'Espagne sont moins connues. Au XIe siècle cependant, un grand nombre de seigneurs des provinces de l'est de la France prirent part à ces dernières. M. Petit de Vausse a consacré à ce sujet un court travail, sous le titre : *Croisades bourguignonnes contre les Sarrazins d'Espagne au XIe siècle*[1]. Parmi les seigneurs qui allèrent ainsi combattre les Maures, il faut citer surtout Thibaut de Semur comte de Chalon, Eble comte de Rouci, le duc Hugues Ier de Bourgogne, le comte Hugues de Chalon, Savary de Donzy et une foule d'autres. Ces croisades donnèrent lieu à des alliances entre les seigneurs français et les rois d'Espagne : Constance de Bourgogne épousa Alphonse VI, roi de Léon, et appela près d'elle son neveu Henri, qui devait fonder peu après la dynastie bourguignonne de Portugal. De même Raymond de Saint-Gilles épousait une fille d'Alphonse VI, tandis que Raimond de Bourgogne, comte d'Amaous, devenait la tige des rois de Castille et de Léon.

— La courte chronique de Guyenne que M. Germain Lefèvre-Pontalis vient de publier dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[2], et qui va du XIIe siècle jusqu'à 1442, contient la mention d'un certain nombre de faits inédits et la fixation de la date précise de plusieurs autres. Le jeune érudit a enrichi cette courte publication d'un grand nombre de notes très précises et rédigées avec le soin le plus minutieux, pour lesquelles il n'a épargné ni sa peine ni son travail.

— Un érudit allemand, M. Kaltenbrunner, a émis récemment l'opinion que les registres des papes du XIIIe siècle n'étaient pas les originaux, mais des copies postérieures. La raison qu'il donnait de cette opinion, c'est qu'on trouve sur la marge de plusieurs d'entre eux des mentions de copistes et l'indication du nombre de cahiers copiés par

[1] *Revue historique*, livr. de mars-avril 1886.
[2] Livr. 1 et 2 de 1886.

Digitized by Google

eux. M. G. Digard a entrepris de réfuter cette théorie [1], et il a établi avec beaucoup de clarté que ces registres sont bien les originaux. L'écriture varie d'une pièce à une autre; des pièces sont biffées; il y a des corrections, etc.... Les mentions de copistes relevées par M. Kaltenbrunner sont des indications d'une transcription de ces registres sur des doubles aujourd'hui perdus. En effet les comptes d'Urbain V établissent que ce pape fit copier les registres du XIIIe siècle, lorsqu'il voulut ramener le saint-siège d'Avignon à Rome, pour ne pas exposer les originaux aux dangers d'un transport.

— La découverte d'une charte de Joinville est une véritable bonne fortune; aussi M. Saige s'est-il empressé de publier la curieuse pièce qu'il a retrouvée dans le riche fonds de Rethel, conservé aux archives du palais de Monaco [2]. C'est un jugement arbitral rendu par le sénéchal de Champagne en 1251 dans une contestation soulevée entre les deux frères Gaucher et Manassès de Rethel. Une reproduction, malheureusement bien mauvaise, d'un type encore inconnu du sceau de Joinville, accompagne cette publication.

— La publication faite par M. de Curzon [3] du procès-verbal de réception d'Alexandre de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, comme chevalier de Malte, au Temple de Paris, le 1er février 1604, est intéressante, parce que ce document donne sur cette cérémonie beaucoup plus de détails que l'Estoile et surtout parce qu'il est le seul en son genre; les registres de l'Ordre ne racontent jamais qu'en quelques lignes les réceptions de chevaliers.

— Sous le titre : *La Reconnaissance catholique en France sous Louis XIII* [4], M. le vicomte de Meaux expose la magnifique floraison d'ordres religieux qui, amenée par la Réforme, s'accomplit en France pendant tout le règne de Louis XIII. Les congrégations de l'Oratoire, des Prêtres de la mission, des Filles de la charité sont de cette époque; les Visitandines, fondées un peu plus tôt, prennent une rapide extension; les Feuillantines, les Ursulines et d'autres ordres moins connus s'introduisent en France. En même temps, les Bénédictins opèrent leurs grandes réformes de Saint-Maur et de Saint-Vanne; un foule d'abbayes de femmes, telles que Montmartre, Port-Royal, Saint-Paul de Beauvais, reviennent à l'ancienne discipline sous la direction d'abbesses illustres. Les Jésuites couvrent la France de leurs collèges et saint Vincent de Paul institue ses magnifiques œuvres de charité. A côté du clergé régulier, le clergé séculier fournit de nobles exemples; ses mœurs

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1re et 2e livr. de 1886.
[2] *Ibidem,* id.
[3] *Ibidem,* id.
[4] *Le Correspondant,* livr. des 10 et 25 mars et 10 avril 1886.

Digitized by Google

s'épurent sous l'impulsion donnée par de grands évêques. Le goût de la piété et de l'austérité pénètre même dans la société laïque et leur exagération donne naissance aux solitaires de Port-Royal-des-Champs.

— Un moliériste ne se lasse jamais de parler de son idole ou de ce qui la touche. M. G. Larroumet, dont nous avons déjà signalé les études sur Molière et sur sa troupe, vient de donner, dans la *Revue des deux mondes* [1], un nouveau travail intitulé : *Un bourgeois de Paris au XVIIe siècle*. Ce bourgeois de Paris, c'est le père de Molière, marchand-tapissier dans la rue Saint-Honoré. La famille de Molière, son père, sa mère, sa belle-mère, la jeunesse et l'éducation du futur grand comédien, ses débuts au théâtre, ses relations plus ou moins amicales avec son père, tels sont les divers sujets que l'auteur a traités. Son article est la réunion de tout ce qu'on sait sur la jeunesse et la famille de Molière, et l'exposé des opinions les plus probables sur les points douteux de son existence. On voit que ce sujet a déjà été traité bien des fois d'une manière ou d'une autre. Cependant on lit avec plaisir l'article de M. Larroumet, qui a su mettre dans son récit beaucoup de charme et d'intérêt.

— M. Paul de Raynal continue sa longue étude sur le mariage de Louis XV [2]. Nous avons dit, dans la dernière livraison de la *Revue*, que l'auteur avait d'abord traité le sujet des fiançailles du jeune roi avec une infante. Le duc de Bourbon, qui était devenu premier ministre, crut plus avantageux de faire épouser à Louis XV une fille du prince de Galles. Les négociations laborieuses que nécessita le renvoi de l'infante sont rapportées avec les plus grands détails par M. de Raynal, ainsi que celles qui accompagnèrent la demande de la princesse anglaise. Georges Ier ayant refusé sous le prétexte de la différence de religion, le roi de France, qui avait renvoyé l'infante, se trouvait fort embarrassé ; il fallait le tirer au plus vite de cette situation délicate. Le duc de Bourbon, qui avait d'abord eu le projet d'épouser Marie Leczinska, prit le parti de renoncer pour lui-même à la main de la princesse polonaise et de la proposer au roi. Louis XV accepta ; mais de nouvelles difficultés faillirent faire manquer le mariage. L'impératrice Catherine de Russie, à la nouvelle du renvoi de l'infante, offrit la main d'une de ses filles et avec tant de persistance qu'il y avait lieu de craindre de graves conséquences en cas d'un refus. Le duc de Bourbon refusa cependant et, après une enquête sur la santé de Marie, qu'on avait prétendue épileptique, le mariage de Louis XV et et de la fille de Stanislas fut enfin déclaré.

[1] Livr. du 15 mai 1886.
[2] *Le Correspondant*, livr. des 10 et 25 mars et 10 mai 1886 : *Le mariage d'un roi.*

Digitized by Google

— Vers la fin d'avril 1786, Mirabeau, qui, brouillé avec son père, n'avait pour vivre que les brochures qu'il écrivait, fut chargé par M. de Vergennes, à la prière de M. de Calonne, d'une mission secrète à Berlin. C'était le prince Henri de Prusse qui, partisan de l'alliance française, avait demandé l'envoi d'un agent plus actif et plus clairvoyant que M. d'Esterno, l'ambassadeur de France. Mirabeau envoya donc de Berlin des lettres et des rapports ; mais cette correspondance n'arrivait pas directement au ministre des affaires étrangères. Elle passait par les mains de l'abbé de Périgord, qui devait devenir plus tard si célèbre comme diplomate sous le nom de Talleyrand. Celui-ci déchiffrait les dépêches et les remettait à M. de Calonne, qui faisait passer les plus importantes sous les yeux du Roi. Mirabeau était alors fort lié avec Talleyrand ; et cette liaison entre deux hommes qui n'avaient de trait de ressemblance que leur excessive ambition est fort curieuse. M. Ch. de Loménie, qui a écrit l'article que nous analysons : *Mirabeau et Talleyrand; une mission secrète en Prusse sous le règne de Louis XV*[1], fait très bien ressortir les traits particuliers de ces deux caractères, et son étude sur leurs relations et sur la mission de Mirabeau est fort intéressante. Ajoutons que cette mission ne produisit pas le fruit qu'on en attendait. Mirabeau se fit détester à Berlin et le prince Henri, qui l'avait demandé, se fatigua lui-même de ce remuant personnage. Six mois après son départ, il fut rappelé à Paris.

— *Une invasion prussienne en Hollande en 1787*[2], tel est le titre sous lequel M. Pierre de Wit a raconté la révolution de 1786-87 dans les Pays-Bas, ou plutôt la lutte entre le stathouder Guillaume V et la majorité des députés des États provinciaux et des États généraux désignés sous le nom de patriotes. Le stathouder, dont les mesures autoritaires avaient allumé l'incendie, fut réduit à réclamer l'aide de son beau-frère le roi de Prusse. La France soutenait les patriotes ; l'Angleterre, dont les affaires en Hollande étaient gérées par l'habile ambassadeur sir James Harris, poussait Guillaume V à la guerre. De prétendues insultes faites à la princesse d'Orange décidèrent le roi de Prusse à envoyer une armée sous les ordres du duc de Brunswick. La France n'était pas en mesure de porter secours aux patriotes, et le premier ministre, Loménie de Brienne, n'osa pas s'opposer à l'invasion prussienne. Les sept provinces furent conquises en quelques jours ; Amsterdam, dernier boulevard des patriotes, dut céder devant des forces supérieures ; le stathouder rétabli devint plus puissant que jamais et exila les principaux patriotes, dont un grand nombre chercha refuge en France. Cet article, fait d'après les documents diplo-

[1] *La Nouvelle Revue*, livr. du 1er mai 1886.
[2] *Revue des deux mondes*, livr. du 1er mars 1886.

Digitized by Google

matiques trouvés en Hollande et à Paris, est intéressant ; l'auteur, qui descend d'un des chefs des patriotes, donne naturellement le beau rôle à ces derniers.

— Nous avons été un peu déçus en lisant l'article de M. de Chennevières sur *Les bals de Marie-Antoinette* [1]. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire d'après le titre, un récit artistique des fêtes données par la reine à Versailles ou à Trianon et des costumes qu'elle y porta. C'est simplement une succession de notices, d'anecdotes, de détails parfois curieux sur l'intendant des Menus-plaisirs, Papillon de la Ferté, sur les dessinateurs de costumes et les peintres décorateurs comme Challe, les Bocquet, Sageret, Mazière et Moreau, que la Reine employa pour la décoration et l'ordonnance de ses fêtes. Cette étude est malheureusement fort incomplète ; il y aurait eu à faire sur ce curieux sujet un travail beaucoup plus considérable et qui aurait présenté un grand intérêt. — Citons encore dans la *Revue britannique* [2] l'étude que M. de Viguerie a consacrée aux *Salons de Mme Necker et de Mme Récamier*, ou plutôt à la peinture du caractère de ces deux aimables femmes.

— Sous le titre : *La fuite de Louis XVI et les essais d'intervention en 1791 ; Varennes et Pillnitz* [3], M. Albert Sorel raconte les négociations diplomatiques qui précédèrent la déclaration de Pillnitz. L'auteur montre fort bien que l'idée qu'on se fit, en France, de cet acte, était tout à fait exagérée et que l'opinion publique se laissa guider par les commentaires violents et trompeurs qu'en firent les émigrés. Ce n'était qu'un expédient de chancellerie, rempli de savantes réserves et de minutieuses atténuations et destiné à donner aux émigrés et aux princes un semblant de satisfaction sans engager en rien les deux puissances signataires, la Prusse et l'Autriche ; le public français en fit la « préface du manifeste du duc de Brunswick, » et cet acte, « combiné pour retarder les événements », les précipita. M. Albert Sorel, qui a un tact très fin et un réel talent pour démêler l'écheveau embrouillé des intrigues diplomatiques, expose avec clarté, au cours de son article, les motifs différents, les ambitions diverses et souvent contradictoires, les visées particulières de chacune des puissances d'Europe. Son travail présente un tableau complet et fort intéressant de la diplomatie européenne pendant le milieu de l'année 1791. L'exposé de la politique des cabinets de Vienne et de Berlin et la peinture du caractère prudent et temporisateur de l'empereur Léopold sont surtout remplis d'intérêt.

[1] *Gazette des Beaux-Arts*, liv. de juin 1886.
[2] Livr. de février 1886.
[3] *Revue des deux mondes*, livr. du 15 mai 1886.

Digitized by Google

— Nous avons déjà eu occasion de signaler les études que M. Simon Brugal a faites sur les deux premiers camps de Jalès ; il vient de publier, sur la troisième fédération[1], un travail qui termine son œuvre. Cette troisième conspiration avait été préparée de longue date et semblait devoir réussir. Il ne s'agissait de rien moins que de soulever tout le midi contre l'Assemblée législative. Mais le malheur voulut que, quelques jours seulement avant la date fixée pour l'explosion simultanée, les autorités républicaines eurent vent de l'affaire. Saillans crut devoir brusquer les choses. Il s'empara du fort de Banne ; mais le directoire de l'Ardèche parvint à réunir une véritable armée. Saillans dut céder au nombre ; fait prisonnier, il fut assassiné à coups de sabre et ses compagnons subirent le même sort. Ce récit très complet contient beaucoup de détails inédits puisés par l'auteur dans des archives particulières et dans les dépôts publics. — Dans la même *Revue*, M. Paul Lacombe a donné un travail plein d'actualité sur *Les noms des rues de Paris sous la Révolution*[2]. Les révolutionnaires d'alors étaient, pour ces changements de noms, guidés par les mêmes passions que les révolutionnaires d'aujourd'hui. L'auteur publie des documents fort curieux sur ce sujet, émanés des diverses sections de la capitale. — Citons encore la belle étude de M. le baron Ernouf sur l'*Influence* désastreuse *de la Révolution sur l'industrie et le commerce français*[3] et l'intéressant article d'iconographie publié par M. le marquis de Surgères sur *Les portraits de Charette dessinés et gravés*[4]; une très curieuse gravure, qui représente le masque de Charette d'après le moulage fait le jour de son exécution, est jointe à cet article.

— La publication faite par M. Bezault[5] du procès-verbal de la fête civique célébrée à Longjumeau, le 20 nivose an II, à l'occasion de la prise de Toulon, n'est qu'un spécimen de plus de l'absurdité qui présidait à toutes les fêtes révolutionnaires. Il y a cependant un trait qui ne se rencontre pas habituellement : c'est le repas pris « fraternellement à la même gamelle par tous les citoyens et citoyennes » dans le « Temple de la raison », ci-devant l'église.

— L'étude de M. Bardoux sur *La bourgeoisie française sous le Directoire et le Consulat*[6] est plutôt l'étude des sentiments, des idées et des opinions de la bourgeoisie que de sa condition sociale et de sa manière de vivre. L'auteur inféode la bourgeoisie à la Gironde ; il la représente comme l'héritière des hommes de 89, gardant fidèlement au fond

[1] *Revue de la Révolution*, livr. de mars, avril, mai et juin 1886.
[2] *Id.* livr. de février, mars et avril 1886.
[3] *Id.* livr. de février, mars et avril 1886.
[4] *Id.* livr. de mai 1886.
[5] *La Révolution française*, livr. de mars 1886.
[6] *Revue des deux mondes*, livr. du 15 mars 1886.

Digitized by Google

du cœur les principes de la Constituante. En somme, cette étude est un peu superficielle et trop doctrinale. L'auteur semble l'avoir écrite avec une idée préconçue, qui lui a fait voir sous un faux jour la bourgeoise de cette époque. Enfin il a eu le tort de généraliser et d'appliquer à l'ensemble ce qui pouvait être vrai d'une petite partie de la classe moyenne.

— Les archives diplomatiques de la Russie ont fourni à M. Al. Tratchevsky la matière d'une très curieuse étude sur *L'Espagne à l'époque de la Révolution française* [1]. L'ambassadeur de Russie à Madrid était alors l'habile Zinoviev ; sa correspondance est remplie de détails d'un grand intérêt sur le roi Charles IV, la reine Marie-Louise et les deux ministres qui se succédèrent dans le gouvernement : le comte de Floridablanca et Godoy prince de la Paix. Les portraits du roi et de la reine sont d'une grande justesse de touche ; le tableau de la décadence de l'Espagne est également fort exact. Cette étude, faite presque exclusivement d'après des documents russes, montre tout le parti qu'on peut tirer des archives diplomatiques pour l'histoire étrangère. Les diplomates sont souvent doués d'une vue très juste des événements et de leurs conséquences, et leurs appréciations de la politique d'un pays, près duquel ils sont en mission, sont en général d'une grande vérité. Ce travail en est une preuve.

— Nous avons rendu compte, dans la *Revue*, de l'étude que M. Ernest Daudet a publiée dans la *Revue des deux mondes* sur *Les Bourbons et la Russie pendant l'émigration (1798-1801)*. Aujourd'hui, sous le titre : *Louis XVIII et Paul Ier. Études sur l'émigration d'après des documents inédits (1795-1798)* [2], le même auteur traite un sujet qui, chronologiquement, aurait dû précéder sa première publication. C'est l'histoire de Louis XVIII depuis la mort de Louis XVII jusqu'à l'époque où Paul Ier offrit au comte de Lille un asile au château de Mittau. Louis XVIII avait d'abord trouvé asile à Vérone, sur le territoire vénitien ; mais, le Directoire ayant exigé de la Seigneurie son expulsion, le prince crut ne pouvoir mieux faire que d'aller rejoindre l'armée de Condé dans le duché de Bade. Il ne put y rester longtemps ; l'Autriche, qui avait pris à sa solde le corps des émigrés, ne voulait pas que le comte de Lille y fût présent et lui signifia d'avoir à se retirer. Les succès de Moreau l'y forcèrent d'ailleurs, et le malheureux prince se réfugia à Blankenberg, dans le duché de Brunswick, le seul état d'Allemagne qui consentit à lui donner asile ; encore le duc laissa-t-il le comte de Lille louer une petite maison à la veuve d'un brasseur, sans vouloir lui offrir l'hospitalité dans un château qu'il possédait dans

[1] *Revue historique*, livr. de mai-juin 1886.
[2] *Le Correspondant*, livr. des 10 et 25 avril et 10 mai 1886.

Digitized by Google

le voisinage. Ce fut là que, en décembre 1796, il apprit la mort de Catherine II et l'avènement de Paul Ier au trône de Russie. Le nouvel empereur avait un caractère fantasque qui fit craindre à Louis XVIII que les bons procédés de l'impératrice à son égard ne se changeassent en relations moins amicales. Heureusement ces alarmes ne se réalisèrent pas. Saint-Priest, envoyé à Saint-Pétersbourg, fut fort bien reçu par le czar et obtint de lui pour Louis XVIII l'autorisation de résider au château de Gevers, dans le duché d'Oldenbourg, sur lequel le czar avait des droits. Paul Ier y ajouta le don d'une pension et l'entretien d'une maison complète. Puis, la conquête de la Hollande ayant rendu le séjour de Gevers peu sûr, le prince, qui n'avait pas encore quitté Blankenberg, fit demander au czar le château de Mittau, que celui-ci lui accorda. Cette très intéressante étude de M. Daudet contient des détails très curieux et tout à fait inédits, notamment sur les négociations du comte de Saint-Priest en Autriche et en Russie en faveur de Louis XVIII, sur l'organisation du parti royaliste en France, sur la cour de Russie et la vie de Louis XVIII dans ses diverses résidences. Mais le ton si respectueux, si sympathique que M. Daudet avait pris dans ses premiers articles, dont nous parlions plus haut, ne se retrouve plus dans ceux-ci au même degré. Cette dignité de Louis XVIII dans ses infortunes et sa misère, que M. Daudet avait fait si bien ressortir précédemment, est presque complètement passée sous silence. A Vérone, le roi est représenté comme étudiant constamment avec le comte d'Avaray le cérémonial du sacre, et l'auteur ne dit pas où il a pris cette méchante remarque. Il y avait lieu pourtant de faire ressortir la grandeur d'âme de ce prince qu'aucun gouvernement ne veut recevoir et que sa pénurie oblige à loger à Blankenberg dans trois misérables chambres qu'il loue à un brasseur.

— Après que Napoléon eut été transporté à Sainte-Hélène, et pendant les six ans qu'il vécut encore, les bonapartistes réfugiés aux États-Unis tentèrent plusieurs fois de l'arracher des mains des Anglais. Ces tentatives échouèrent toutes à leur début et sont très peu connues. M. J. A. da Costa a découvert, dans les archives du Brésil, un certain nombre de documents diplomatiques se rattachant à l'une d'elles, et a écrit à ce sujet un article [1] qui, tout intéressant qu'il est, l'aurait été davantage si l'auteur avait mis dans son récit plus de clarté et de méthode. Voici le résumé rapide des faits racontés par M. da Costa. En 1817, la province de Pernambuco, au Brésil, se mit en révolution et proclama la république; les bonapartistes des États-Unis crurent trouver dans ce fait un moyen de réaliser leurs espérances et d'enlever Napoléon. Quelques-uns d'entre eux se rendirent dans ce pays ; mais,

[1] *Revue du Monde latin,* livr. de février et de mars 1886.

Digitized by Google

lorsqu'ils y arrivèrent, la république avait cessé d'exister ; ils furent emprisonnés ; trahis au Brésil et aux États-Unis par des complices, ils passèrent en jugement, et finalement l'entreprise échoua.

— L'histoire sommaire de l'Académie française, de son règlement et des différentes modifications qu'ils ont subies tous deux, a été racontée par M. Guillaume Depping [1]. Il est intéressant de suivre dans son travail les changements successifs que les diverses époques apportèrent au règlement de l'Académie. On sait que celui qui est actuellement en vigueur lui a été donné en 1816 par Louis XVIII et qu'il diffère sensiblement du règlement primitif.

—Nous recommandons à ceux de nos lecteurs qui voudraient s'égayer de lire l'article de M. G. d'Orcet sur *La danse macabre* [2]. Ce sujet, qui aurait pu donner lieu à une étude intéressante s'il avait été traité sérieusement, a fourni à l'auteur l'occasion de débiter une succession d'absurdités, parfois absolument incompréhensibles. Nous en citerons quelques-unes comme exemples : « Bourguignons et Armagnacs était le nom que se donnaient ailleurs Gibelins et Guelfes. Les Bourguignons étaient blancs, les Armagnacs rouges. Cette dernière couleur était celle adoptée par Jeanne d'Arc, qui la fit prévaloir. Cette lutte, terminée en France par ses prodigieux succès, se continua, en Angleterre, dans celle des deux Roses. La danse macabre, qui est généralement peinte en blanc, appartient aux Gibelins. » Et plus loin : « Examinée au point de vue cryptographique, la danse des morts prend un tout autre caractère ; la Mort tenant une flèche est *morvan*, la Mort habillée en moine et armée d'un *falcon* est le *faucon* de la *morte main* qui, avant le christianisme, était déjà l'emblème des gens de *main morte*, ou des classes qui ne travaillent pas de leurs mains. La Mort qui danse et la Mort qui joue d'un instrument est la *méridienne* et la *morte main australe*. Il en est resté dans notre langue le juron de *morguienne*. » Qui jusqu'à présent savait que « le nom des Albigeois signifie *geai blanc* ou *gibelin?* » Encore une citation qui jette un jour tout nouveau sur la révocation de l'édit de Nantes : « Les doctrines de l'hérésiarque Kerdon s'affirmèrent au grand jour dans celles de Calvin... Sous Louis XIV, les Kerdonites avaient pour Argine, ou pour chef, la célèbre Olympe Mancini, qui engagea contre son ancien amant une lutte dans laquelle toute sa famille (de Louis XIV sans doute) fut empoisonnée. Louis XIV exaspéré répondit par la révocation de l'édit de Nantes et par les dragonnades. »

— La publication des résultats des fouilles faites à Tyrinthe par M. Schliemann a fourni la matière d'un fort intéressant article de

[1] *Revue politique et littéraire*, livr. des 13 et 20 février 1886.
[2] *Revue britannique*, livr. de mai 1886.

Digitized by Google

M. Émile Burnouf[1], dans lequel il expose d'abord la manière dont il faut procéder aux fouilles, ce qui demande plus de soins, de précautions et de délicatesse qu'on ne le croit généralement. Puis il étudie les interprétations données par M. Schliemann ou ses collaborateurs aux résultats de leurs fouilles, et il en combat quelques-unes. Pour lui le principal des édifices qu'on a découvert à Tyrinthe, était, non pas une demeure princière, mais un temple dédié à Hercule; la citadelle elle-même est l'œuvre des Pélasges et non des Phéniciens, qui n'ont pas joué en Grèce le rôle important qu'on leur prête.

— Après Tyrinthe, Carthage. M. Salomon Reinach, qui, l'année dernière, a été envoyé, avec M. Babelon, en mission à Carthage, a rendu compte de ses fouilles dans la *Revue politique et littéraire*[2]. Le sol de Carthage a déjà été fouillé plusieurs fois, mais jamais sérieusement. MM. Reinach et Babelon y ont fait exécuter des tranchées qui leur ont permis d'atteindre le sol vierge et de reconnaître l'emplacement d'un certain nombre de monuments puniques. Ils ont en outre recueilli quelques œuvres d'art, des bijoux, des terres cuites, des ex-voto. Il serait utile qu'on entreprît, comme on l'a fait pour Pompeï, le déblaiement complet de la ville ; on ferait certainement des découvertes imprévues et du plus haut intérêt pour l'étude de l'archéologie carthaginoise.

— *La Gazette archéologique*[3] contient une intéressante description d'un *bassin de bronze du XIe ou du XIIe siècle représentant la jeunesse d'Achille*, par M. Maurice Prou. Les personnages représentés sur cette coupe ont le costume et les armes du moyen âge, le casque à nasal et le grand bouclier triangulaire. La scène qui représente le centaure Chiron apprenant à jouer de la lyre à Achille est surtout très curieuse. — La même livraison contient un bon article de M. Ch. de Linas sur un livre à reliure d'ivoire conservé à la bibliothèque de Rouen. On connaît la compétence de M. de Linas sur cette matière; si elle n'était pas si bien établie, nous serions tentés de croire qu'il s'est trompé en faisant remonter au quatrième siècle les deux plaques d'ivoire qui forment les plats de la reliure du volume. L'auteur pense que ce diptyque a dû servir, avant sa reliure, de canon d'autel.

— M. Léon Palustre termine son travail sur *Les monuments d'art de la ville du Mans*[4] par la description des tombeaux de Charles d'Anjou et de Guillaume de Langey, qui se trouvent tous deux dans la cathédrale. Le premier est l'œuvre du sculpteur italien Laurana ; l'autre,

[1] *Revue des deux mondes*, livr. du 1er mars 1886.
[2] Livr. du 13 février 1886.
[3] Livr. 1-2 de 1886.
[4] *Gazette des Beaux-Arts*, livr. d'avril 1883.

Digitized by Google

si remarquable, d'un sculpteur inconnu. M. Palustre signale encore la vierge en marbre blanc de l'église de la Couture, et mentionne pour mémoire les belles tapisseries du XVIe siècle, représentant l'histoire de saint Gervais et de saint Protais, qu'on conserve dans la sacristie de la cathédrale.

— Nous avons signalé, dans la dernière livraison de la *Revue*, l'article de M. Eug. Lefèvre-Pontalis sur la date de l'église de Saint-Germer, qu'il attribue au second quart du XIIe siècle. M. A. de Dion a repris le même sujet dans le *Bulletin monumental* [1]. Selon sa théorie, l'église actuelle serait un édifice du XIe siècle remanié au XIIe ; son principal argument est l'épaisseur inusitée des piliers de la nef. Il suppose que ces piliers contiennent des piliers plus anciens qu'on aurait entourés de nouvelles assises au XIIe siècle pour les rendre capables de supporter la voûte qu'on éleva alors. — M. Eug. Lefèvre-Pontalis a répondu dans la même livraison à son contradicteur, et a établi péremptoirement, par des exemples pris dans tout le Beauvaisis, que la grosseur des piliers de Saint-Germer n'est pas une exception, qu'on ne peut attribuer avec certitude au XIe siècle aucune partie de l'église actuelle, et que rien n'autorise à supposer d'anciens piliers encastrés dans les piliers actuels. Ajoutons que M. de Dion semble affectionner particulièrement cette théorie de placage fait à l'époque gothique sur des parties d'édifices romans ; nous avons déjà eu occasion de la signaler ici à propos des tours de la cathédrale de Coutances [2]. Cette théorie peut être bonne parfois ; mais il faut prendre garde de la trop généraliser sans preuves suffisantes.

— M. Bouchot a découvert, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, deux volumes de dessins d'architecture se rapportant aux divers collèges de jésuites bâtis en France au commencement du XVIIe siècle. Ces albums étaient attribués à François Stella. Comme Stella était mort à l'époque où plusieurs de ces dessins avaient été faits, M. Bouchot jugea que leur attribution à cet architecte était fausse. Par une série d'inductions très ingénieuses, il est arrivé à les restituer à leur véritable auteur, Étienne Martellange, qui bâtit un nombre incroyable d'églises et de collèges de jésuites en France. L'auteur a profité de sa découverte pour donner une bonne notice biographique sur le célèbre architecte et des descriptions sommaires des plus remarquables de ses dessins [3].

— Dans sa *Promenade archéologique dans le val d'Aran* [4], M. J.

[1] Livr. de janvier-février 1886.
[2] Voir la *Revue* du 1er juillet 1885.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re et 2e livr. de 1886.
[4] *Bulletin monumental*, 1re et 2e livr. de 1886.

Digitized by Google

de Laurière décrit les monuments curieux de cette vallée pittoresque. Citons notamment le château de Castelléon, la curieuse tombe d'Étienne de Merry, une superbe croix processionnelle du XVe siècle conservée à Trédos, enfin l'église de Salardu, qui date des XIIe et XIIIe siècles et dans laquelle se trouve un Christ en bois sculpté du XIIe siècle. — Dans la même revue, M. l'abbé Thédenat a donné une bonne notice sur *Deux masques d'enfants de l'époque romaine, trouvés à Lyon et à Paris* [1].

— Parmi les revues de province, nous avons à signaler un certain nombre de bons articles. De ce nombre est le travail consacré par M. A. de Lantenay à l'histoire de *L'Oratoire à Bordeaux* [2]. L'auteur, qui a travaillé d'après des sources inédites, raconte avec beaucoup de détails les difficultés que rencontra, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, la congrégation de l'Oratoire pour établir un collège à Bordeaux. Elle ne put le faire qu'en 1763, époque à laquelle elle remplaça les jésuites dans le collège de la Madeleine. — Le rapport inédit de M. de Nointel, intendant du Bourbonnais, sur l'état financier et commercial de cette province en 1697, édité par M. Grassoreille [3], présente un certain intérêt.

— M. de la Nicollière-Teijeiro publie une étude très complète sur *La marine bretonne aux XVe et XVIe siècles* [4]. Il montre combien ces souverains qui se succédèrent sur le trône ducal eurent de sollicitude pour la marine, qui était pour leurs sujets une source de prospérité. Ils la favorisèrent de toutes manières : détruisant les pirates, donnant des privilèges aux armateurs, anoblissant même les capitaines qui leur avaient rendu à la guerre des services éclatants. — Dans la même revue, M. René Kerviler continue ses *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux États généraux et à l'Assemblée nationale de 1789* [5], et donne les biographies de Chaillon, de l'abbé Chevalier, de Corroller du Moustoir et de Cottin.

— Nous avons signalé déjà avec éloge le très bon travail de M. Robert Triger, *Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise : Frênay le Vicomte de 1417 à 1450* [6]. C'est une excellente page d'histoire locale, très complète, très bien écrite, remplie de détails nouveaux sur la guerre anglaise dans le Maine, la vie dans une place de guerre à cette époque, l'organisation de la défense contre les envahisseurs, etc... Nous ne nous étendons pas sur ce travail, qui

[1] *Bulletin monumental*, 2e livr. de 1886.
[2] *Revue catholique de Bordeaux*, livr. de mars, avril, mai et juin 1886.
[3] *Revue Bourbonnaise*, liv. de mars 1886.
[4] *Revue historique de l'ouest*, livr. de novembre 1885 et de mai 1886.
[5] *Ibidem*, livr. de mars et de mai 1886.
[6] *Revue historique et archéologique de Maine*, 1re et 2e livr. de 1886.

Digitized by Google

a déjà, croyons-nous, paru en brochure et a été accueilli comme il le mérite.

— M. l'abbé Clément a fort bien décrit l'église d'Huriel (Allier) [1]; on voit que c'est un archéologue qui parle, et un archéologue qui connaît son métier. Le sujet était d'ailleurs intéressant : le plan basilical de l'église et la coupole qui voûte le carré de son transept, en font un spécimen remarquable de l'architecture du XIe siècle dans ces contrées.

— Les études sur la vie privée sont toujours accueillies avec faveur, surtout quand elles sont bien faites. C'est le cas de l'article de M. André Joubert : *La vie agricole au Maine au XIVe siècle, d'après le rouleau inédit de Madame d'Olivet (1335-1342)* [2]. Ce rouleau est un document des plus intéressants; il mesure plus de neuf mètres de long et contient « une série de baux et de comptes de diverses métairies » appartenant à Eustache de Beauçay, dame d'Olivet, femme d'André de Laval. On y trouve les plus curieux renseignements sur la vie des paysans, les instruments aratoires, la culture, le prix des denrées, les redevances dues au seigneur. Ce rouleau, dont M. André Joubert s'est servi très habilement pour sa peinture de la vie agricole dans le Maine à cette époque, est un témoignage de plus apporté à ceux qu'ont réunis MM. Luce, Delisle et Lecoy de la Marche sur l'heureuse condition des paysans dans la première moitié du XIVe siècle. Certains possédaient même une véritable aisance et vivaient largement. La peste de 1348, qui dépeupla les campagnes, et surtout les désastres de la guerre de Cent ans, pendant laquelle la majeure partie du royaume fut dévastée, incendiée et pillée par les gens de guerre, vinrent détruire cette prospérité.

— Dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise* [3], M. Alfred Ramé revient sur le fameux monument de Mellebaude à Poitiers et donne l'opinion personnelle qu'il s'est formé à la suite d'une visite à cette crypte et de la lecture du beau livre publié sur ce sujet par le R. P. de la Croix. M. Ramé est d'avis, et nous croyons qu'il a parfaitement raison, que cette crypte n'est autre qu'un monument funéraire bâti par Mellebaude pour lui servir de sépulture. Les Normands violèrent le tombeau et la crypte servit ensuite d'ossuaire. Quant aux soixante-douze martyrs, M. Ramé les rejette avec raison. — Sur le même sujet et dans la même revue [4], M. Berthelé relève, avec sa verve ordinaire, les erreurs et les citations tronquées contenues dans la bro-

[1] *Revue Bourbonnaise,* livr. de février et de mars 1886.
[2] *Revue historique et archéologique du Maine,* 2e et 3e livraisons de 1886.
[3] Livr. de février 1886.
[4] *Id.*, livr. de mars 1886.

Digitized by Google

chure que Mgr Barbier de Montault a écrite pour répondre à M. Alfred Ramé. Il montre la légitimité de la comparaison établie entre la crypte de Saint-Vénerand à Clermont, et celle de Mellebaude.

Citons encore la curieuse publication faite par M. Albert Babeau d'un fragment de l'itinéraire et du récit de voyage de quatre pèlerins qui partirent de la Brie en 1532 pour se rendre à Jérusalem. Ce fragment ne concerne que la partie du voyage relative à la Champagne ; il fait regretter que la publication n'ait pas été intégrale [1]; — la brève étude de M. Bladé sur *Les institutions de l'Aquitaine avant la domination romaine* [2] ; — la *Notice historique* de M. le docteur Barthélemy *sur l'industrie des ménétriers* [3]; — le trop court article de M. de Carné sur *L'instruction à l'école des pages* [4], qui contient des détails si nouveaux sur les leçons de tout genre que les rois faisaient donner à leurs pages; — la suite du travail de M. Aurélien Vivie sur *Les prêtres et les religieuses devant la commission militaire* de Bordeaux [5]; — l'étude de M. Edmond Cabié sur *L'ancienne étendue de la forêt de Bouconne* [6], en Gascogne, sujet difficile qui demandait une grande précision et une méthode rigoureuse ; — le *Commentaire* donné par M. A. Gasquet *d'un passage de Grégoire de Tours* [7] relatif à l'ambassade que l'empereur Anastase envoya à Clovis pour lui remettre les insignes du patriciat et du consulat ; — enfin la curieuse *Consultation d'un avocat breton au XIVe siècle*, publiée par M. de la Borderie [8].

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. d'avril 1886.
[2] *Revue de Gascogne*, livr. d'avril 1886.
[3] *Revue de Marseille et de Provence*, livr. de mars et d'avril 1886.
[4] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de mai 1886.
[5] *Revue catholique de Bordeaux*, livr. d'avril et de juin 1886.
[6] *Revue de Gascogne*, livr. de mai 1886.
[7] *Revue d'Auvergne*, livr. de mars et d'avril 1886.
[8] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de mars 1886.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Un Arbitrage pontifical au XVIe siècle, par Méthode LERPIGNY. Paris, Palmé, 1886, in-12 de 274 p.

L'incident des îles Carolines a provoqué dans les revues d'Italie un certain nombre d'articles sur l'arbitrage pontifical et ses origines historiques. Le travail le plus sérieux est celui de M. Soderini, publié dans la *Rassegna italiana*. Cependant la critique italienne lui reproche justement de n'avoir pas mentionné l'arbitrage de Grégoire XIII entre Ivan IV de Moscou et Étienne Bathory, roi de Pologne. Cet événement remarquable forme le sujet du livre que nous annonçons.

C'était vers la fin de l'année 1580. Depuis deux ans Moscou était en guerre avec la Pologne ; Bathory marchait de victoire en victoire : encore une campagne et les aigles polonaises pénétraient dans le cœur même du pays. Alarmé par ces succès, aux prises avec mille difficultés intérieures, le tsar de Moscou inaugure une politique jusque-là inouïe au Kremlin : un messager d'Ivan IV vient frapper à la porte du Vatican, conjure Grégoire XIII de réconcilier son maître avec Bathory et fait entrevoir que les Moscovites prendront prochainement les armes contre les Turcs. Sans se faire d'illusions sur la valeur de ces belles assurances, le pape envoie le jésuite Possevino pour décider la question sur les lieux et lui donne ses pleins pouvoirs.

Le rôle d'arbitre était difficile à remplir. Au fond, on désirait la paix des deux côtés, mais on désirait avec la même ardeur des conditions avantageuses. La Livonie était le plus sérieux obstacle : Bathory la demandait tout entière; Ivan voulait à tout prix en retenir ne fût-ce qu'un lambeau, pour ne pas s'isoler complètement de l'Europe. Toutes ces questions furent discutées pendant un long mois, au cœur de l'hiver, en pleine campagne, par les représentants des deux parties. Les incidents les plus curieux s'y produisent, et l'auteur les rapporte d'après les sources russes et polonaises qui lui semblent assez familières. Il ne fallut rien moins que l'énergique ténacité de Possevino et sa haute capacité de travail pour obtenir un résultat. En somme, Bathory obtint la Livonie, on ne laissait à Ivan que l'espoir de faire des conquêtes sur la Baltique. Hommage fut rendu à l'intervention pontificale, le succès des négociations fut attribué à Grégoire XIII.

Bathory resta toujours reconnaissant au Saint-Siège et se mit à son

Digitized by Google

service avec un dévouement chevaleresque. Il n'en fut pas ainsi d'Ivan: au lendemain de la trêve du 15 janvier 1582, il négocie une alliance politique contre Bathory avec la reine Elisabeth et un mariage avec la nièce de celle-ci. Quand on parle à Londres de l'arbitrage du pape, l'ambassadeur moscovite répond que Bathory ne serait pas l'ennemi du tsar, si le pape les eût réconciliés tous les deux.

A. D.

—

Deux grands évêques de Lyon, saint Just et saint Nizier, par le R. P. GOUILLOUD, S. J. Paris, Delhomme et Briguet; Lyon, ancienne maison Briday, 1886, 2 vol. in-8° de x-236 et IX-211 p.

Ce volume continue la série des doctes et intéressants travaux du P. Gouilloud, qui ont eu pour objet *saint Pothin* (premier évêque de Lyon) *et ses compagnons martyrs, saint Irénée et son temps, saint Eucher, Lérins et l'Eglise de Lyon au Ve siècle.* Comme précédemment, ce sont des études biographiques et historiques et non pas des Vies proprement dites qu'il offre au public, car les documents ne sont pas assez nombreux pour former la trame d'un récit complet. En revanche, il place deux grands évêques dans le cadre des principaux événements de leur époque, et il fait de ces événements comme le cortège de leur mémoire.

Le IVe siècle, celui de saint Just, abonde en faits religieux, mais ces faits avaient pour théâtre les églises des villes d'Orient; en outre Lugdunum n'était alors que la métropole de la *première Lyonnaise*, et n'était plus capitale de la Gaule Celtique. En dépit des difficultés qu'il rencontrait, l'auteur a su animer son sujet et l'éclairer, non pas d'un plein jour, mais « d'une rayonnante éclaircie. »

C'est d'abord un coup d'œil sur l'histoire religieuse du IVe siècle, agité par des guerres civiles qui imposent au clergé un rôle délicat. Ces déchirements se compliquent des efforts suprêmes de l'idolâtrie aux abois et des luttes violentes de l'arianisme. Au milieu de ces orages, l'épiscopat catholique est à la hauteur de sa mission, et Justus, pendant vingt-cinq ans, est l'une des ses gloires. Par malheur, les sources où l'auteur a dû puiser sont rares. La plus considérable et la plus sûre est la vie de saint Just *(Vita brevior Sancti Justi)* écrite par un contemporain inconnu. C'est un in-folio en trois ou quatre colonnes, esquisse majestueuse et grave, mais incomplète, que Surius a élargi, dans sa *Vita prolixior*, par une amplification enthousiaste, émaillée de réflexions, et qu'une critique sérieuse doit émonder. Avant d'aborder saint Just, le P. Gouilloud observe avec raison que cet évêque, de saint Irenée à saint Eucher, se dégage seul avec quelque éclat des nuages de la légende; donc il n'a pu que relever, pour les autres, des faits clairsemés et les rattacher aux intérêts supérieurs de leur temps. Arrivant à Justus, il rencontre à peine quelques pâles lueurs sur son origine, sa naissance et ses premières années. Puis il le voit, à Vienne, élevé au diaconat, à l'heure où le christianisme triomphe. Lorsque Justus occupe le siège épiscopal de Lugdunum, cette ville éprouve le contre-coup des tumultes sectaires de l'Orient, de la rébellion de Magnence, de l'apostasie de Julien. L'auteur groupe chronologiquement autour du vaillant prince

Digitized by Google

de l'Église tous les souvenirs importants qu'il peut cueillir. Il le montre au concile de Valence où les abus sont réformés, au concile d'Aquilée qui combat les ariens et un antipape. Il signale sa correspondance avec saint Ambroise, l'illustre archevêque de Milan, et son incessante activité qui embrasse tous les besoins de son église. Tout à coup un scrupule de conscience, relatif à un meurtre dont il n'est pas responsable, l'entraine en Égypte, au désert de Scété où il mène, sous la direction du grand saint Macaire, une vie angélique. Le P. Gouilloud décrit avec une émotion pénétrante les merveilles des monastères qui peuplent ces solitudes. C'est là que Justus finit ses jours à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Sa dépouille mortelle est amenée à Lugdunum, et aussitôt la population de la cité le proclame bienheureux. Son culte, les miracles et les pèlerinages qui glorifient ses vertus sont ici racontés avec un art sans apprêt qui emprunte son charme aux touchantes manifestations de la piété populaire. Pour achever cette vie posthume, le savant écrivain nous transporte par la pensée sur les hauteurs où l'église des Machabées devient l'église de saint Just. On assiste aux dévastations que lui font subir en 1562 les huguenots et en 1793 les révolutionnaires, aux transformations successives de ce monument et aux vicissitudes du collège des chanoines qui y est établi. Tout cela est exposé d'après les traditions et les monuments écrits.

Un appendice fait connaître les successeurs de saint Just jusqu'à saint Eucher, ainsi que la *Vita brevior* traduite sur le texte latin des Bollandistes.

Etudions maintenant saint Nizier. Ce magnanime évêque du VIe siècle était loin d'être assez connu. Aucune de ses biographies n'est abordable au commun des fidèles. Il y avait donc une lacune à combler, et telle a été la tâche de l'auteur. Dès lors il a mis en œuvre avec soin les textes anciens et les traditions locales: « attacher au nom de ce bienheureux patron, dit-il, le cortège de ses grandes actions et de ses vertus incomparables, édifier ainsi la piété des fidèles, enfin fournir aux orateurs sacrés des matériaux plus que suffisants pour louer notre glorieux pontife, tel est le triple but que nous nous sommes proposé dans cette étude biographique (p. 11). »

Ce *triple but* si utile a été obtenu.

Il fallait d'abord expliquer comment se modifièrent, au VIe siècle, les conditions politiques et religieuses de la Gaule, spécialement de Lugdunum. Dans cette situation nouvelle on saisit bien l'action féconde de Nizier. Afin de l'expliquer véridiquement, l'auteur a pour guide Grégoire de Tours, petit neveu du pontife. C'est ainsi que l'auguste figure de celui-ci se détache, à la fois douce et austère, sur un fond où tant de vertus héroïques se mêlent aux tragédies cruelles et honteuses de l'ère mérovingienne.

Nizier fut promu à l'épiscopat dans la dernière année du règne de Childebert (551), alors que la conquête de la Burgondie avait été faite par les Francs et qu'une fusion s'était opérée entre eux et les vaincus. Politiquement, Lugdunum n'était alors qu'un chef-lieu d'administration civile gouverné par un comte; religieusement, l'idolâtrie avait à peu près disparu, l'arianisme comptait peu d'adhérents.

Quelle fut, en ces circonstances, la mission de Nizier et comment sut-il la remplir? Pour élucider cette dou-

Digitized by Google

ble question, le P. Gouilloud a compulsé judicieusement la *Vie* de ce pontife, écrite par un *Anonyme* de Lyon, que le P. Chifflet, jésuite, a mise en lumière, et aussi tout ce que Grégoire de Tours a publié sur son oncle dans sa *Galerie de Confesseurs*, et au 8e chapitre des *Vitæ patrum*. En s'efforçant de compléter l'*Anonyme* dans la mesure du possible, il a tracé les lignes principales de son étude. Si, malgré tout, la moisson de faits n'est pas luxuriante, au moins Grégoire de Tours nous révèle avec une fidélité irréprochable la conduite privée de Nizier et son administration municipale : nous avons ainsi devant nous, dans un puissant relief, l'homme et l'évêque, avec l'éclat des prodiges authentiquement constatés par des témoins oculaires ou sévèrement contrôlés. D'autres informations que la page 30 résume ont été colligées, et, grâce à toutes ces recherches, l'auteur a reconstitué dans son ensemble la carrière de Nizier.

Il naît en 503 ou 514, deux ans après la mort de Clovis. Ses parents gallo-romains sont d'une grande race; ils lui font donner une belle éducation cléricale et littéraire, et, à ce propos, voici le tableau des études au VIe siècle. Le jeune Nizier, miraculeusement guéri par saint Martin, reçoit d'Agricola, évêque de Chalon-sur-Saône, la consécration sacerdotale. Prêtre, il se livre au travail manuel et il contiuera sans préjudice de ses devoirs ces occupations matérielles, à l'exemple d'autres évêques, pour soulager les populations ravagées par les incursions des barbares, par la famine ou la peste. Sacerdos, son oncle, à qui sont dues les églises de Sainte-Eulalie (plus tard Saint-Georges) et celle de Saint-Paul, par suite du mouvement de translation des habitants sur les bords de la Saône, le désigne pour lui succéder. Il le remplace en effet, et ici l'auteur réunit, en faveur de ce glorieux épiscopat, les textes de l'*Histoire des Francs* qui de près ou de loin le concernent. « En résumé, conclut-il, saint Nizier fut un pontife de vertus et de gravité antiques. Homme tout céleste, ange de pureté, séraphin épris des douceurs de la prière et des contemplations éternelles, ascète d'une grande austérité pour lui-même, père clément au repentir autant que juge sévère envers les grands coupables, tel nous apparait saint Nizier à travers les pages de sa vie qui sont parvenues jusqu'à nous (p. 137). »

L'origine et les phases historiques du clergé de saint Nizier occupent ensuite l'habile historien. A mesure que le christianisme se propageait dans Lugdunum, le clergé était la famille de l'évêque; les prêtres formaient son conseil. Ils menaient, sous la direction de Nizier, une vie commune inaugurée par saint Pothin et ses compagnons. L'oratoire, dédié aux apôtres saint Pierre et saint Paul, était devenu une basilique. Quand celle-ci ne fut plus cathédrale, le corps de prêtres qui la desservaient, eut un supérieur à titre d'abbé : advint la décadence religieuse que la règle de Chrodogon, évêque de Metz, et une bulle d'Innocent IV adressée au recteur des clercs, combattirent efficacement. Quant à l'historique des destructions et des reconstructions du monument religieux de saint Nizier, il se prolonge jusqu'à la description de l'achèvement de l'église actuelle justement admirée. Nous remarquerons seulement, avec un éminent érudit, M. Steyer, cité par le P. Gouilloud, qu'au moyen âge, travailleurs, bourgeois et lettrés jetèrent dans la vieille basilique les

Digitized by Google

fondements de la constitution qui devait régir cinq cents ans la cité lyonnaise.

La crypte retient aussi quelque temps le savant annaliste ; il la dépeint saccagée par les huguenots, souillée par les jacobins, peu accessible au public, et enfin, d'après l'initiative du curé actuel, restaurée et solennellement bénite en 1884.

Huit pièces justificatives d'une réelle valeur terminent ce volume, tout à fait digne de ses ainés. Par son attrait littéraire, par ses qualités d'érudition et de critique, il se recommande à la double estime de la religion et de la science, non moins qu'à la reconnaissance des Lyonnais.

Oserons-nous, en finissant, soumettre à l'auteur des observations ou plutôt des *desiderata* pour une seconde édition de son livre. Il y a de temps en temps des citations insuffisantes, quelques répétitions de mots et de faits, en dehors de celles que le sujet exige. En outre, ne serait-il pas convenable que les indications de sources fussent placées dans les *Introductions*, au lieu de couper des récits déjà commencés ?

Quoi qu'il en soit, nous attendons avec impatience la suite de ces solides et brillantes *études*. Cette galerie est trop belle pour rester interrompue. Les sollicitations qui ont décidé le P. Gouilloud, comme il nous le dit, à reprendre la plume pour le grand honneur de saint Just et de saint Nizier, le presseront d'aller au bout de son œuvre, nous en sommes certain.

GEORGES GANDY.

Dissertation sur le lieu de naissance de saint Vaast, *suivie de l'ancienne vie du Saint*, par l'abbé ARBELLOT, chanoine de Limoges, Paris, René Haton, 1886, in-8° de 75 p.

Une controverse s'est récemment élevée sur le lieu d'origine de saint Vaast, qui fut évêque d'Arras et catéchiste de Clovis. Si les divers historiens le disaient Franc, les uns le faisaient naître à Toul et les autres, plus nombreux, sur les confins du Périgord et du Limousin. Mais où exactement ? La plupart avouaient l'ignorer, et lorsque, dans le diocèse d'Arras on croyait que le saint Evêque était Limousin, ailleurs on contestait cette origine et on le revendiquait comme une des gloires du diocèse de Périgueux. Une sainte émulation s'établit alors, et au nom des historiens du Limousin, M. le chanoine Arbellot a réuni tous les textes connus, les a contrôlés et discutés. Il établit que le saint était né à Courbefy, localité située à peu près à égale distance de Périgueux et de Limoges, mais qui appartient à ce dernier diocèse. Pas n'est besoin d'entrer dans la discussion minutieuse des raisons pour et contre de cette affirmation ; les preuves nous semblent concluantes. Disons seulement qu'après les avoir données et établies, le savant auteur a transcrit d'une manière définitive le texte de la vie du Saint, telle qu'elle résultait des plus anciens textes, avec les diverses variantes des nombreux manuscrits qu'il a eus à sa disposition.

G. DE S.

Digitized by Google

La Chartreuse de Notre Dame du Puy, par l'abbé G. Arsac, professeur d'histoire à la Chartreuse, etc. Le Puy, typographie Freydier, 1885, in-12 de viii-390 p.

Cette intéressante monographie se divise en trois parties : La Chartreuse à Charensac ; la Chartreuse à Villeneuve-de-Corsac ; le petit séminaire. La plupart des documents ont été empruntés soit aux archives départementales, soit aux à celles de Saint-Sulpice.

Le 17 juin 1628, l'évêque du Puy remettait au P. visiteur des Chartreux l'ancienne léproserie qui allait devenir la cent-soixante et unième maison de l'ordre. L'auteur remarque le luxe des formalités qui présidèrent à cette remise : délibérations du bureau de la maladrerie, des chanoines, de chacune des villes du Velay, de la Chambre de réformation des maladreries, du Parlement de Toulouse, du chapitre général des Chartreux ; décision épiscopale, décision du Père Général, arrêt du Parlement, lettres royales, enregistrement de ces lettres (p. 48.)

A cette première Chartreuse en succède plus tard une nouvelle, qui s'élève dans de tout autres conditions : plusieurs planches gravées nous en figurent ou l'ensemble ou diverses parties, que l'auteur décrit du reste avec grands détails. Ce sont ces bâtiments dont s'empara la Révolution, qu'elle détruisit en partie, dont elle fit vendre le reste, et qui, plus tard, rachetés par des hommes prévoyants, offrirent en 1818 un asile au petit séminaire diocésain. On trouve dans ce livre les fermes réponses des Chartreux aux autorités civiles en 1790, le sort de chacun d'eux pendant la période révolutionnaire, des détails précieux sur la vente des bâtiments du monastère et des biens qui en dépendaient. Ce n'est pas un spectacle moins touchant que celui des efforts des prêtres du diocèse pour préparer la fondation d'un Petit Séminaire : laborieux enfantement dont l'histoire éclaire les difficultés que rencontrèrent nos pères, aux premières années de ce siècle, pour la restauration des institutions les plus nécessaires à l'Église.

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails ; mais il nous sera permis de recommander ce livre pour la méthode avec laquelle il est conduit, pour les documents précieux qu'il rassemble, et à raison aussi de la lumière que jette sur certains points de l'histoire générale de l'Église en France une étude qui n'a pourtant pour objet qu'un monastère et un séminaire.

Victor Pierre.

—

Les Augustins réformés et l'Église de Saint-Vincent de Paul de Marseille, par Félix Vérany. Marseille, Joseph Chauffard, 1885, in-12 de 288 p.

On vient de construire à Marseille, dans un des plus riches quartiers de cette grande cité, une fort belle église en l'honneur de saint Vincent de Paul. Elle remplace une église plus ancienne et bien plus modeste qui, avant la révolution, était desservie par les Augustins réformés, que Louis XIII appelait les *Petits Pères*. M. Vérany a eu l'heureuse idée de faire la monographie de cet humble sanctuaire et du couvent qui s'y trouvait joint. Puis il raconte comment, après le concordat, cette église devint le centre de l'une des paroisses les plus importantes de

Digitized by Google

Marseille. Enfin il donne la description détaillée de la nouvelle basilique, qui l'a si heureusement remplacée.

A vrai dire, c'est plutôt un recueil de précieux souvenirs sur les Augustins réformés, leur église et la nouvelle paroisse de Saint-Vincent de Paul qu'une grande histoire ; mais que de choses curieuses, que de détails oubliés ou peu connus, que de recherches longues et patientes se trouvent réunis dans les neuf chapitres de cette intéressante monographie ! Tous les Marseillais dont les cheveux ont tant soit peu blanchi, seront heureux, comme le dit l'auteur, de retrouver, dans ce gracieux volume, les impressions de leur enfance et de leur jeunesse. En le lisant, ils croiront prendre part à une aimable causerie de ces bons vieux parents d'autrefois, qui contaient si bien et dont la mémoire n'oubliait rien de ce qu'ils avaient vu et entendu durant leur longue existence. C'est en effet avec un charmant abandon, et sans s'oublier lui-même, que M. Vérany nous raconte une foule d'anecdotes relatives aux nombreux personnages dont il nous fait le portrait, depuis les Religieux Augustins, arrivés à Marseille en 1605, jusqu'au vénérable curé qui gouverne aujourd'hui la paroisse de Saint-Vincent de Paul, dont il a fait construire la belle église.

Ce livre arrive donc à temps pour fixer les souvenirs du passé, et les habitants de Marseille doivent être reconnaissants à l'infatigable collectionneur de toutes ces traditions locales, qui auraient péri sans lui et qui seront fort utiles au futur historien de l'église de Marseille. — Notons en passant, et pour la seconde édition de cette double monographie, quelques néologismes à supprimer comme *minimité* (p. 44), *convocateurs* (p. 62) etc.; la confusion qu'a faite l'auteur de l'introduction de la cause d'un saint personnage avec sa béatification (p. 178) ; de plus quelques dates inexactes, qui sont peut-être le fait de l'imprimeur. Nous ne croyons pas non plus que le célèbre compositeur Palestrina, loin d'avoir été cardinal, ait jamais reçu les grands ordres sacrés. Quant au pieux Augustin appelé le frère Fiacre, que l'auteur décore du titre de saint comme le bienheureux solitaire irlandais de ce nom, il n'a pas même, que nous sachions, reçu le titre de *vénérable*. — Ces petites remarques prouveront à M. Vérany que nous l'avons lu avec attention et aussi, nous l'ajouterons, avec un véritable intérêt.

D. Th. Bérengier, O.S.B.

—

Le Compte des Recettes et Dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, *de 1367 à 1370*, publié par E. Izarn, avec une introduction par Gustave A. Prevost. Paris, Alph. Picard, 1885, in-8° de cxlvi-503 p.

En éditant le précieux manuscrit de la Bibliothèque nationale qui renferme les comptes de l'administration de Charles le Mauvais dans ses possessions normandes, M. Izarn a rendu à l'étude de l'histoire un important service. Ce document abonde en renseignements utiles, tant au point de vue de la juste appréciation des faits, des institutions militaires, administratives et financières en vigueur au xive siècle, que sous le rapport des mœurs, des usages, de l'art même de ce temps.

Souverain de la Navarre avec le titre royal, Charles le Mauvais ne régnait pas d'une façon sensiblement moins effective dans ses domaines

Digitized by Google

de Normandie qui comprenaient plus du tiers de cette province. La presque totalité des diocèses d'Évreux et de Coutances, la plus grande moitié de ceux d'Avranches et de Lisieux, en faisaient partie. A l'apanage paternel du comté d'Évreux étaient venus se joindre le comté de Mortain, celui de Longueville, Mantes, Meulan, Pacy, Nogent; puis le traité de Mantes, du 22 février 1353, avait livré au roi de Navarre, en échange de ses droits maternels sur le comté de Champagne, avec le comté de Beaumont-le-Roger, les vicomtés de Conches, de Breteuil, d'Orbec, de Pont-Audemer, de Valognes, de Carentan et de Coutances, concession qui, loin de le satisfaire, ne fut à ses yeux qu'un moyen de s'élever à un plus haut degré de puissance. Maître de ce vaste et fertile territoire, Charles le Mauvais ne se borna pas à jouir des biens et des droits accordés aux princes apanagés ; il y exerça sans réserve la plupart des attributs de la souveraineté. Il contraignit les possesseurs de fiefs au service militaire, même contre le roi de France, et en fit les auxiliaires des Anglais et les ennemis de leurs concitoyens. Il leva sur le pays à son profit exclusif toutes les contributions imposées ailleurs par le Roi et les États pour la défense du royaume, et souvent même de son autorité privée en aggrava le poids. Quand Charles V, pour détacher le roi de Navarre de l'alliance anglaise, se détermina à traiter avec lui (6 mars 1365), il ne put en obtenir que l'abandon des comtés de Longueville, de Mantes et de Meulan en échange de Montpellier, et se crut obligé à le laisser en possession des exorbitantes prérogatives usurpées précédemment. Ce ne fut que vers la fin de son règne, en 1377 et 1378, que Charles V, las de supporter l'existence inquiétante d'un petit état indépendant et toujours disposé à se montrer hostile, se décida à ruiner le pouvoir de son perfide parent. Il éprouva peu de résistance. Si le roi de Navarre avait su, vingt ans auparavant, se faire passer pour le défenseur des droits et des intérêts populaires, l'expérience n'avait montré en lui qu'un maître exigeant et cupide. Ceux-là même qu'il s'était flatté de gagner par ses largesses, avaient appris combien ses dons étaient d'une réalisation difficile et incertaine. Les comptes édités par M. Izarn nous les montrent souvent, après de longs délais, réduits à se contenter d'un faible à compte sur les sommes qui leur avaient été promises. Cette puissance du parti navarrais, qui avait si longtemps bravé les forces du gouvernement royal et mis en péril son existence, s'évanouit en quelques mois sans laisser d'autres traces que celles des dévastations qu'elle avait attirées sur la Normandie.

On ne peut trop louer le soin scrupuleux avec lequel M. E Izarn s'est acquitté de la tâche d'éditeur. Il a donné un texte reproduit avec une exactitude parfaite, qu'une table alphabétique des plus complètes rend facile à étudier et commode à consulter. Mais, ce qui ajoute une grande valeur à cette publication, c'est l'excellente introduction qu'y a jointe M. Gustave A. Prevost. Ne se bornant pas à signaler ce que le Compte du roi de Navarre renferme de plus instructif, il a réuni en un traité substantiel toutes les notions qui permettent d'en faire usage avec fruit et d'y puiser les indications importantes qu'il peut fournir. Ce

Digitized by Google

qu'était le domaine de Charles le Mauvais en Normandie, les vicissitudes qu'il avait subies, les revenus qu'il produisait, les impôts qui y étaient levés, le système administratif et financier qui y régnait, les monnaies, les armures, le mobilier, les joyaux, le personnel enfin de la petite cour de Navarre, tout ce que le document renferme d'instructif, est passé en revue avec une clarté d'exposition et une justesse d'appréciation qui ne laissent rien à desirer. Ce n'est pas trop dire que d'affirmer que la notice de M. G. A. Prevost sera désormais indispensable à ceux qui voudront acquérir une connaissance sérieuse de l'état de la France sous les premiers Valois.

S'il y a quelques observations critiques à formuler, elles ne portent que sur des points d'une importance secondaire. Pourquoi le respect exagéré de M. Prevost pour le texte qu'il commente lui fait-il donner à Eustache d'Aubrecicourt, ce curieux type du *chevalier aventureux* et parfois du *condotierre*, le nom défiguré d'Aubichicourt? L'orthographe du temps était trop capricieuse pour mériter d'être prise pour guide, au risque de la confusion à laquelle elle doit inévitablement conduire. C'est ainsi que Guillaume Carbonnel de Brevant devient le seigneur de Beuvran, grâce à l'à peu près dont les rédacteurs du Compte, comme tous leurs contemporains, se contentaient aisément en fait de noms. Nous sommes devenus plus difficiles. Si nous ajoutons que certains passages se seraient bien trouvés d'une correction plus minutieuse des épreuves, nous aurons épuisé la liste des reproches que l'on peut adresser à cette remarquable étude.

L. DE N.

Jeanne d'Arc à Domremy. *Recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle*, accompagnées de pièces justificatives, par Siméon LUCE, membre de l'Institut. Paris, H. Champion, 1886, gr. in-8° de CCCXV-416 p.

M. Siméon Luce a donné à la *Revue des deux mondes* plusieurs études, du plus haut intérêt, sur ce qu'on pourrait appeler les préliminaires de l'histoire de Jeanne d'Arc ; il les réunit aujourd'hui dans un beau volume, avec de nombreux compléments et un choix de pièces justificatives qui ne remplit pas moins de 360 pages.

Dans une courte préface (p. I-XV), l'auteur expose ses idées sur Jeanne d'Arc : « La Pucelle n'est pas seulement le type le plus achevé du patriotisme, elle est encore l'incarnation de notre pays dans ce qu'il a de meilleur. » Mais le caractère de Jeanne ne porte pas seulement l'empreinte du génie national dans ce qu'il a de plus caractéristique et en quelque sorte de permanent ; il porte aussi la marque de la France de l'époque, du pays natal de Jeanne, de la période même qui précéda immédiatement sa mission : l'ardeur enthousiaste de la foi religieuse, la croyance même au surnaturel, et surtout le culte mystique de la royauté. « Nous croyons, dit l'auteur, avoir indiqué le premier les circonstances locales qui expliquent le caractère exalté que revêtit ce culte dans la patrie de Jeanne d'Arc au commencement du XVe siècle, en même temps que nous avons essayé de reconstituer, au prix des plus longues et laborieuses recherches, l'histoire de ce petit coin de terre pendant les années qui ont précédé immédiatement sa mission. »

Tel est donc le but que s'est proposé M. Siméon Luce : « Déterminer les

Digitized by Google

influences héréditaires, locales, provinciales, les circonstances de temps et de lieu qui se sont réunies pour faire produire à ce génie, incarné dans une créature d'élite, les fruits merveilleux que l'on sait. » L'auteur, « laissant de parti pris aux théologiens et aux métaphysiciens le soin d'affirmer ou de nier le surnaturel, qui échappe à l'investigation scientifique, » a voulu simplement « faire œuvre d'historien. » Selon lui, la plupart des écrivains se sont médiocrement préoccupé des circonstances de temps et de lieu ; et il va même jusqu'à ajouter : « Comme ils avaient à cœur de mettre en lumière le caractère purement divin de la mission, la recherche approfondie, minutieuse des antécédents historiques, des influences ambiantes allait contre le but qu'ils se proposaient, car, comme dit l'Écriture, l'esprit d'en haut souffle où il veut. » Pour M. Luce, « Jeanne n'est pas seulement une vierge inspirée de Dieu ; elle est encore l'expression sublime de l'âme du peuple de France au milieu d'une des crises les plus graves que notre pays ait jamais traversées. » Pour justifier la réserve que l'auteur veut garder, il s'appuie sur deux contemporains dont il cite les appréciations, Thomas Basin, évêque de Lisieux, et le pape Pie II.

Le curieux exposé historique qui suit (p. XVII-CCCXV) échappe à l'analyse. Il se compose de douze chapitres. Le premier nous montre quelle fut la situation dans la vallée de la Meuse durant les première années du XVe siècle. Le second est consacré aux origines de la famille de Jeanne d'Arc. Le troisième nous transporte à Domremy et dans la châtellenie de Vaucouleurs entre 1412 et 1425, et nous fait assister à toutes les péripéties qui traversèrent l'enfance de Jeanne d'Arc. Le quatrième fait voir quelle était alors l'étendue et la popularité du culte de Saint-Michel. Le cinquième traite de la piété de Jeanne et de ses visions en 1425. Le sixième contient l'exposé des faits accomplis à Domremy et Vaucouleurs de 1425 à 1428. Le septième nous fait suivre Jeanne à Neufchâteau, à Vaucouleurs et à Nancy. Le chapitre huit est intitulé : *Bedford et l'épiscopat de la province de Sens en 1429 ;* le chapitre neuf : *Les Dominicains à la cour de Bourgogne et les Franciscains à la cour d'Anjou-Sicile ;* le chapitre dix : *Jeanne d'Arc et le père Richard ;* le chapitre onze : *Jeanne d'Arc, Colette Boilet et les pratiques de la dévotion franciscaine ;* le chapitre douze : *Jeanne d'Arc et le grand jubilé du Puy en 1429.* — On voit à combien de questions neuves, obscures, pleines d'intérêt pour l'histoire de la Pucelle, M. Siméon Luce a touché dans cet exposé, et je n'ai pas besoin de dire qu'il l'a fait en maître.

La pagination régulière du volume s'ouvre avec les *Preuves*, qui portent ce titre : *La mission de Jeanne d'Arc étudiée dans ses origines* (p. 1-279). Il y a là deux cent trente-six documents, ou extraits de documents, depuis la donation faite en 1799, par Thibaud de Lorraine, seigneur de Rumigny et de Florines au couvent des Cordelières de l'ordre de Sainte-Claire à Neufchâteau, jusqu'aux lettres de rémission données par Charles VII, en juillet 1445, à Barthélemy de Clermont au sujet du meurtre d'un chef de bande qui, trente ans auparavant, avait pillé les deux villages de Greux et de Domremy. A cette riche moisson, glanée avec tant d'ardeur et de persévérance, soit aux Ar-

Digitized by Google

chives nationales, soit dans les collections de notre grande Bibliothèque, soit surtout aux archives de la Meuse, est venu s'ajouter un *regain* qui forme un *Supplément aux Preuves* (p. 281-357) contenant quarante et un nouveaux documents, et enfin une pièce additionnelle du 31 mars 1427. Une ample table analytique, dressée par notre collaborateur M. Henri Stein, termine le volume (p. 363-416).

M. Siméon Luce apporte par ce savant travail un important contingent à l'histoire de Jeanne d'Arc, et par là il acquiert de nouveaux titres à la gratitude de tous ceux qui ont le culte du passé et qui vénèrent la mémoire de la libératrice de la France.

G. DE B.

—

Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre (1537-1542), publiée par M. Jean KAULEK avec la collaboration de MM. Louis FARGES et Germain LEFÈVRE-PONTALIS. Paris, Alcan, 1885, in-8° de XXII-499 p.

Les archives du ministère des affaires étrangères, longtemps fermées au public, lui sont aujourd'hui très libéralement ouvertes. La commission, sous la surveillance de laquelle elles sont placées, déploie beaucoup de zèle et d'activité dans l'accomplissement de sa tâche. Elle ne se contente pas de multiplier les instruments de travail destinés à rendre les recherches plus faciles ; elle a entrepris un certain nombre de publications qui mettront à la portée de tous ceux qui s'occupent d'études historiques les documents de nature à les intéresser. J'entends parler ici de ces inventaires analytiques, de ces recueils de textes qui se sont succédé à des intervalles assez rapprochés, depuis l'apparition d'un premier volume contenant le catalogue de la riche collection des *Mémoires et Documents*, véritable bibliothèque manuscrite, distincte des archives diplomatiques. C'étaient celles-ci qu'il s'agissait surtout de faire connaître, en publiant parallèlement les instructions données aux représentants de la France à l'étranger, et les dépêches envoyées ou reçues par ces mêmes ambassadeurs. Les instructions des « ambassadeurs et ministres de France » en Autriche et en Suède forment la matière de deux volumes qui ont déjà paru, le premier sous le nom de M. Albert Sorel, le second sous celui de M. Geffroy. Ils inaugurent une série de publications dont l'inventaire de la correspondance politique sera le complément et le commentaire obligé.

Le volume dont le titre est transcrit en tête de cet article appartient à cette deuxième collection, qui, à en juger par ce seul exemple, ne sera pas moins intéressante que la première. Il est l'œuvre collective de trois archivistes du ministère des affaires étrangères, ce qui explique le soin avec lequel il a été composé et publié. Il contient l'analyse des tomes III, IV et V de la correspondance politique d'Angleterre. On a cru pouvoir négliger les tomes I et II, qui offraient peu d'intérêt et auxquels on reviendra ultérieurement. Il est à désirer que cette lacune soit comblée le plus tôt possible, car, en fait d'inventaires, il est fort délicat de choisir, et ce serait créer un fâcheux précedent que de se borner aux documents jugés intéressants.

Le premier des deux ambassadeurs

Digitized by Google

dont la correspondance se trouve analysée, est Louis Perreau, seigneur de Castillon. C'est un personnage obscur et sa biographie est encore mal connue, bien qu'elle ait coûté à M. Kaulek d'assez longues recherches. Né dans les dernières années du xve siècle, il était fils de Jean Perreau, notaire, secrétaire et clerc des comptes du roi. Il fut chargé de nombreuses missions diplomatiques et fit deux courts séjours en Angleterre, une première fois de novembre 1533 à mars 1534, et une seconde fois de 1537 à 1539.

Charles de Marillac n'est point un inconnu comme Castillon. Issu d'une des meilleures familles de l'Auvergne, il fut successivement avocat, conseiller et président au Parlement de Paris. Il était né vers 1510 et mourut en 1560, archevêque de Vienne. Sa carrière fut donc des plus brillantes, et ce n'est pas uniquement aux négociations auxquelles il prit part qu'il doit sa notoriété. Comme Castillon, il ne passa que peu de temps à Londres, quatre années en tout (1538-1542).

Le volume qui renferme la correspondance de ces deux ambassadeurs a été composé, autant que le permettaient des ressources beaucoup plus modiques, sur le plan de la belle publication anglaise des *Calendars of State papers*. Il contient la reproduction intégrale d'un grand nombre de dépêches et l'analyse souvent très détaillée de toutes celles dont le texte n'est point imprimé. Une table, très complète et faite avec soin, rend les recherches faciles et était, à vrai dire, absolument indispensable, car un semblable recueil n'est pas pour être lu d'un seul trait. Son utilité est de fournir sur une foule d'incidents diplomatiques et même, sur les principaux événements du xvie siècle, de précieuses lumières.

Il est impossible de donner en quelques mots une idée exacte de l'intérêt multiple qu'offre la lecture de ces dépêches, écrites dans une langue un peu verbeuse et embarrassée, mais d'une saveur singulière et parfois fort piquante. Certes ce n'est point encore là la précision nerveuse et un peu sèche, qui est l'idéal du style diplomatique. La correspondance de Castillon et de Marillac ressemble plutôt à une causerie, prolixe si l'on veut, mais bien instructive et où les détails qu'un diplomate de profession jugerait peut-être inutiles, ont encore leur prix.

Je ne formulerai qu'une seule critique, qui n'atteint point d'ailleurs la publication elle-même. Pourquoi est-il dit à la première page de l'avant-propos que ce volume et ceux qui le suivront doivent « concourir à l'éducation politique de la démocratie française ? » Une pareille entreprise est la plus chimérique du monde. Le démocrate de nos jours n'est point exempt du préjugé que l'on a si amèrement reproché à l'ancienne noblesse. Il croit tout savoir sans avoir jamais rien appris et se soucie médiocrement d'être instruit.

R. D.

—

Trois amoureuses au XVIe siècle. par H. DE LA FERRIÈRE. Paris, Calmann Lévy, 1885, in-12 de 337 p.

Sous ce titre, un peu romanesque, M. de la Ferrière a réuni trois études sur d'intéressants personnages de ce xvie siècle qui n'a pas de secrets pour lui.

Les intrigues du duc de Nemours avec Françoise de Rohan ne tiennent que par un fil assez mince à l'histoire

Digitized by Google

générale et ne forment en quelque sorte qu'une cause célèbre. Isabelle de Limeuil eut du moins le mérite, peu enviable, d'être un instrument de règne pour Catherine de Médicis, avant de devenir la femme d'un financier italien.

Marguerite de Valois n'a été étrangère à aucun des grands événements auxquels sa longue existence lui a permis de se mêler. C'est un portrait plutôt qu'une biographie que le comte de la Ferrière a essayé de faire, après tant d'autres, dans ces pages piquantes, pleines d'anecdotes et de fines observations. Il y a ajouté quelques lettres inédites tirées des archives d'État qu'il a passé tant d'années à dépouiller à Londres, à Saint-Pétersbourg et à Paris, pour préparer sa grande publication de la correspondance de la reine-mère.

La lecture agréable de ce petit volume peut ainsi apporter un utile contingent d'informations à ceux qui aiment les petits côtés de l'histoire. L'auteur est assez riche pour détacher de sa collection plus d'un joyau. Il avait déjà publié en un volume ses curieuses recherches sur les *Projets de mariage de la reine Elisabeth*. Nous aurons sans doute bientôt quelque autre œuvre du même genre ; et, après la femme de Henri IV, nous pourrions bien voir apparaître le Béarnais lui-même et quelque aventure de sa vie privée.

C. B. DE P.

—

Mémoires inédits de Henri de Mesmes, *seigneur de Roissy et de Malassisse, podestat de Sienne, diplomate, conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes au conseil d'état, chancelier du roi de Navarre et de la reine Louise de Lorraine*, etc., etc., suivis de ses pensées inédites écrites pour Henri III, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et précédés de la vie publique et privée de Henri de Mesmes avec notes et variantes par Edouard FREMY, premier secrétaire d'ambassade. On les vend à Paris chez Ernest Leroux [1886], in-12 de 242 p.

M. Fremy apprécie très bien les *Mémoires* de Henri de Mesmes, auxquels il attribue (p. 6) des « qualités inestimables, » y louant surtout la simplicité, la sincérité. Après avoir signalé le jugement sain et sûr de l'auteur, l'élévation de ses sentiments qui donne à sa parole une incontestable autorité, il ajoute que, dans cette autobiographie d'un magistrat, d'un diplomate et d'un lettré, la forme n'est pas moins digne d'attention que le fond, le style de M. de Mesmes offrant autant d'énergie que de concision. Chaque lecteur redira avec l'éditeur du journal (p. 7) : « On y reconnait l'esprit fin et solide de l'homme dont l'éloquence, d'après Scévola de Sainte-Marthe, surpassait celle de tous les orateurs de son temps, et que Le Laboureur a qualifié de *très grand, habile et subtil personnage de l'Estat.* » L'analyse donnée de ce journal, dans les pages suivantes, est accompagnée d'observations excellentes. En voici une, par exemple, sur l'abandon de la coutume touchante et salutaire des *livres de famille* (p. 8) : « La voix de ces morts vénérés qui prodiguaient à leurs descendants des conseils et des consolations, était un secours puissant pour ranimer les cœurs brisés, pour relever les courages abattus par les luttes de la vie. L'émulation suscitée par l'exemple des vertus et des hauts faits des aïeux, perpétuait les traditions d'honneur et de loyauté dans les

Digitized by Google

familles : l'histoire trouvait, en outre, dans ces vieux titres régulièrement transmis d'une génération à l'autre, une source de précieux renseignements que rien ne saurait remplacer. »

M. Fremy, en prenant dans le récit de la vie publique et privée de son héros, ce héros même pour guide, a eu soin de rapprocher des témoignages du narrateur, les témoignages de divers contemporains, et aussi de divers écrivains postérieurs tels que Le Laboureur déja cité, lequel a donné raison au podestat de Sienne contre Blaise de Monluc, qu'il appelle un *gouverneur ingouvernable*. H. de Mesmes, au sujet de sa querelle avec Monluc en Italie, fait, du reste, cet aveu dépouillé d'artifice : « Moy qui suis mal endurant, et qui porterois volontiers en ma devise, si je n'en avois une aultre, ce qu'un de la maison de Candalle portoit : *qui m'aymera, je l'aymeray.* » A des citations historiques M. Fremy joint des citations littéraires, comme (p. 44-46) des pièces de vers de Jean Passerat et comme (p. 51-52) des vers latins où N. Perrot célébra le don d'une médaille à l'effligie d'Aristote fait par H. de Mesmes au chancelier de l'Hospital. On remarquera, parmi les pages les plus intéressantes du livre, celles qui concernent la magnifique bibliothèque de celui qui fut un des plus fervents collectionneurs de son temps (p. 95-98 et 109-115).

M. Fremy a reproduit le texte du manuscrit de la Bibliothèque nationale (n° 729 du fonds français), lequel est de la propre main de l'auteur. Il a conservé généralement l'orthographe du XVIe siècle et rétabli, en notes, de nombreux passages rayés par l'auteur qui ne sont pas à dédaigner. Plusieurs fragments des *Mémoires* de H. de Mesmes avaient déjà été publiés d'après des copies imparfaites ; jamais encore le texte autographe et intégral n'avait été présenté au public. Non seulement on possède enfin un texte complet, irréprochable de ces curieux mémoires, mais encore un texte éclairé par des notes abondantes et qui ne laissent rien à désirer. Indiquons, entre autres, les notes sur Jean Dorat, Lazare de Baïf, l'helléniste Jacques Toussaint, les évêques Duchâtel et Danès, Adrien Turnèbe, Denis Lambin, Honoré Châtelain, Guy du Faur de Pibrac, Arnauld du Ferrier, Paul de Frik, Jean de Morvillier, etc. Une note importante (p. 201-202) contient l'*index* des principaux opuscules et fragments de H. de Mesmes conservés à la Bibliothèque nationale (F. F. n° 729). C'est à ce recueil que l'éditeur a emprunté quelques pensées inédites écrites par l'éminent homme d'État pour Henri III, pensées qui sont pleines de sens et de sagesse.

Il faut féliciter M. Fremy d'avoir publié un livre d'un aussi vif intérêt et d'une aussi haute moralité, livre digne à tous égards de l'homme de tant de mérite en qui, comme s'exprime son habile biographe (p. 121), nous saluons un des meilleurs soutiens « de ces chères et saintes traditions d'honneur, qui, dans la suite des âges, ont fait la grandeur et la consolation de la patrie. »

T. DE L.

—

Une révolte à Péronne sous le gouvernement du maréchal d'Ancre, *l'an 1616*, avec des documents inédits, publiés par Alfred DANICOURT. Péronne, imprimerie Eugène Quentin, 1885, pet. in-8° de XIV-166 p.

La principale pièce du recueil de

Digitized by Google

M. Danicourt est une plaquette rarissime intitulée : *Manifeste des Peronnois aux fidèles François*, plaquette divisée en deux parties : 1° *Conférence, ou Assemblee pastoralle, faicte au village de Gentelles, le premier jour d'octobre an present mil six cent et seize, entre les plus anciens Bergers de la contree*, etc. ; 2° *Discours veritable de ce qui s'est passé en la ville de Peronne, au mois d'aoust dernier, an present 1616.* C'est un récit très minutieux de la lutte engagée entre les bourgeois de Péronne et le maréchal d'Ancre, gouverneur de la ville, et de la victoire des premiers. C'est aussi un énergique plaidoyer en faveur des Péronnois que les partisans de Concini appelaient *mutins* et *criminels de lèse-majesté*. Le maréchal d'Ancre y est aussi vivement pris à partie, que le duc de Longueville y est glorifié. On lira avec intérêt cette pièce qui est tantôt une satire, tantôt une apologie, et où la verve ne manque pas. Que l'on en juge par ce passage où sont récapitulés les griefs des habitants de Péronne (p. 151) contre les officiers du *sieur* de Conchines, lesquels « faisoient en tous endroits de grandes et audacieuses menaces, au préjudice et désadvantage desdits habitans, disant que dans peu de jours, il y auroit mil hommes et plus en garnison audit Peronne : que lors ils seroient maistres absoluts ; qu'ils gouverneroient à baguettes lesdits habitans : qu'ils leur tailleroient des croupieres, feroient bonnes fricassées de leurs oreilles : en feroient pendre vingt-deux, qu'ils avoient par memoire : disposeroient librement, et à volonté, de leurs femmes, filles et biens, bref qu'ils feroient si bien que Monsieur le Mareschal leur maistre, demeureroit seigneur souverain et absolut dudit Peronne. »

A la suite de cette curieuse pièce, M. Danicourt a reproduit un extrait de l'édit de Loudun pour la pacification des troubles du royaume (6 mai 1616), la *Déclaration du Roy, sur ce qui s'est passé en sa ville de Péronne* (25 octobre 1616), divers documents inédits tirés des archives de la ville de Péronne (résolutions et comptes de l'Échevinage) qui éclairent et complètent divers points du *Manifeste des Peronnois*. Le volume, orné des portraits du duc de Longueville et de Concini, d'une vue de Péronne au XVIe siècle, d'après un tableau du musée de la ville, d'une vue du château de Péronne, fait également honneur au goût et à l'érudition de l'éditeur, et nous n'aurions que des éloges à donner à M. Danicourt, s'il ne s'était montré trop sévère pour le maréchal d'Ancre ; il semble avoir épousé la querelle de ses concitoyens du XVIIe siècle. Nous lui opposerons un travail récent (car la question Concini est, en quelque sorte, à l'ordre du jour) où le maréchal est traité avec plus de justice. Nous voulons parler de l'excellent ouvrage publié par M. F. Pouy sous ce titre : *Concini, maréchal d'Ancre, son gouvernement en Picardie, 1611-1617* (Amiens, 1885, grand in-8°).

T. DE L.

—

Le Cardinal de Richelieu, *étude biographique*, par L. DUSSIEUX. Paris, Victor Lecoffre, 1886, in-8° de XI-383 p.

Le titre qui conviendrait à ce livre serait : *Notes sur le cardinal de Richelieu*. Ce n'est pas une étude biographique. Les parties principales de la carrière du grand ministre y sont à peine effleurées, et l'auteur s'est surtout intéressé aux détails de la vie privée de son héros : la façon

Digitized by Google

dont sont groupés les événements fait que les mêmes reviennent à tout instant sous des rubriques nouvelles; en outre M. Dussieux ne craint pas d'intercaler d'un seul bloc dans son récit jusqu'à trente et quarante pages d'un autre auteur, et cela très fréquemment. On voit que cet ouvrage est fort éloigné d'être une œuvre d'art ; avec un peu de sévérité, il pourrait même s'appeler une compilation. Les meilleures sources de l'auteur sont les publications de MM. Avenel et Marius Topin, les monographies de MM. Zeller et Geley. L'une des moins bonnes est le livre d'Aubery, panégyriste du cardinal. Ainsi qu'Aubery du reste, M. Dussieux fait plutôt l'éloge que l'histoire de Richelieu. Nous avons relu avec intérêt le récit des débuts du grand homme dans la vie politique: il est toujours piquant de le voir si bon espagnol avec la reine-mère dans le commencement. M. Dussieux a aussi rassemblé de curieux détails sur ses résidences, ses collections, ses relations avec les gens de lettres. Mais M. Dussieux aura bien du mal à nous convaincre que Louis XIII n'ait pas subi l'influence de Richelieu en homme simplement résigné. Voici quelques-uns des arguments de M. Dussieux: « Si Louis XIII avait gémi sous le joug de Richelieu, il ne l'aurait pas constamment et énergiquement défendu contre sa mère, son frère, sa femme, etc... Dans toutes ses lettres au roi, le cardinal se fait *aussi humble que possible*, et l'on est frappé quelquefois du degré auquel s'abaissent *cette humilité et cette flatterie...* » Sont-ce là des raisons ?

Les mots soulignés ci-dessus serviront, sans que j'ajoute rien, à montrer que le style de l'auteur n'est pas toujours bon.

G. DE B. D'A.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis le traité de Westphalie jusqu'à la révolution française, publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères. *Suède*, avec une introduction et des notes, par A. GEFFROY, membre de l'Institut. Paris, F. Alcan, 1885, gr. in-8° de CII-517 p.

La France a eu, de 1652 à 1789, de nombreux ambassadeurs ou envoyés extraordinaires en Suède, depuis Chanut, représentant du roi agissant comme médiateur dans les conférences ayant pour objet la conclusion d'une paix entre la Pologne et la Suède, savoir : le baron d'Avaugour, ambassadeur près du roi Charles X Gustave en 1654; le chevalier de Terlon, envoyé au même prince de 1662 à 1665 ; Arnaud de Pomponne, adjoint à Terlon comme ambassadeur extraordinaire en 1665, et qui, après avoir séjourné en Suède jusqu'en 1668 y retourna en 1671 ; Honoré Courtin, ambassadeur la même année, quand Pomponne eut été appelé aux affaires étrangères ; le marquis de Feuquières en 1672 ; Bazin de Baudeville en 1682 ; le marquis de Béthune en 1691 ; le comte d'Avaux, envoyé extraordinaire en 1692 ; le comte de Guiscard en 1699; le marquis de Bonnac, envoyé extraordinaire en 1701 ; M. de Besenval, envoyé extraordinaire en 1707 ; le comte de Croissy en 1715 ; le comte de la Marck en 1717 ; le comte de Brancas de 1725 à 1727 ; M. de Castéjà de 1727 à 1737; le comte de Saint-Séverin, de 1737 à 1741 ; le marquis de Lanmary de 1741 à 1749 ; le marquis d'Havrincourt de 1749 à 1763 ; le baron de Breteuil de 1763 à 1768 ; le comte de Modène de 1768 à 1771 ; le comte

Digitized by Google

de Vergennes de 1771 à 1774 ; le comte Dusson de 1774 à 1782 ; le marquis de Pons de 1782 à 1790.

Chacun de ces ambassadeurs, envoyés extraordinaires, ou ministres plénipotentiaires, recevait au départ une instruction lui traçant la marche à suivre et indiquant l'objet spécial de sa mission ; parfois, dans le cours de cette mission, de nouvelles instructions étaient données : il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance de tels documents pour l'intelligence des affaires politiques et de la direction imprimée à notre diplomatie ; aussi leur publication est un immense service rendu à l'histoire.

En s'acquittant de cette tâche pour la Suède, comme M. Sorel s'en était acquitté déjà pour l'Autriche (voir t. XXXVI, p.682), M. Geffroy, si bien préparé par ses études antérieures, nous donne, en tête du *Recueil des instructions*, une vaste introduction, où il fait ressortir l'importance capitale des relations avec la Suède, les difficultés qu'elles présentaient, et où il résume, dans ses grandes lignes, l'histoire de ces relations. Spectacle admirable et bien digne d'attention, à l'heure présente, que celui de ces diplomates habiles, infatigables dans leur dévouement, d'un désintéressement qui allait jusqu'à se ruiner pour le service du Roi, d'une fierté et d'une délicatesse qui rehaussaient l'éclat de leurs mérites. Nous passons en revue toutes ces figures, dont plusieurs ont été illustres. On tirera grand profit de cette lecture ; on n'y trouvera pas moins de charme.

Le volume s'ouvre par une table analytique et l'introduction des chapitres qui est comme la clé du livre ; il se ferme par une ample table alphabétique des noms qui se trouvent mentionnés. L. C.

Lettres inédites de la reine Marie Leckzinska et de la duchesse de Luynes au président Hénault, publiées avec portraits, fac-simile et introduction, par M. Victor DES DIGUÈRES. Paris, H. Champion, 1886, in-8° de 469 p.

La famille Le Veneur de Tillières possédait dans son château de Carrouges une magnifique galerie de portraits et une riche collection de documents historiques. Parmi ceux-ci se trouvaient les *Mémoires* du comte de Tillières, qui sont devenus la propriété du duc d'Harcourt et ont été publiés par M. Hippeau en 1862, et les *Mémoires* du président Hénault, dont le possesseur actuel, M. le baron de Vigan, a fait profiter le public dès 1855. Les lettres de Marie Leckzinska, de la duchesse de Luynes, du roi Stanislas et de la maréchale de Luxembourg ont passé entre les mains de M. Victor des Diguères, et font l'objet du volume que nous avons sous les yeux.

L'auteur avait à sa disposition quatre cent cinquante-six lettres de la Reine. Il ne s'est pas contenté de nous donner le texte de ces documents, ou du moins de ceux d'entre eux qui méritaient les honneurs de la publicité ; il a voulu faire œuvre d'historien. Dans une longue introduction, il étudie le caractère de Marie Leckzinska, les appréciations dont elle a été l'objet de la part des contemporains ; il dégage les traits principaux résultant de cette correspondance intime échangée pendant dix-huit années entre la Reine et le surintendant de sa maison ; il esquisse la physionomie du roi Stanislas, du dauphin, si prématurément enlevé ; il présente au lecteur les personnages de l'intimité de la Reine, le président Hénault et sa

Digitized by Google

famille, et la duchesse de Luynes, dont il nous donne la correspondance avec le président Hénault.

Après les trente-neuf lettres de la duchesse, viennent les lettres de la Reine, au nombre de deux cent cinquante-cinq, soigneusement annotées. Il ne manque à cet intéressant volume qu'une table alphabétique, qui n'aurait pas été sans utilité pour retrouver facilement les nombreux personnages qui figurent dans ces pages et dont la biographie est élucidée par de curieux détails.

Nous devons des félicitations et des remerciments à M. Victor des Diguères pour la façon habile et consciencieuse avec laquelle il a rempli sa tâche.

La figure de Marie Leckzinska apparaît sous un jour nouveau ; « il est difficile, comme le dit très bien l'auteur, de se soustraire à l'attrait de sa piété, au milieu d'une cour dissolue ; de sa bienfaisance, à une époque d'égoïsme sensuel, et de sa résignation en présence des plus douloureuses épreuves. » Un curieux portrait de Nattier et un fac-simile de l'écriture de la Reine, ainsi qu'un portrait du président Hénault, complètent utilement cette intéressante publication.

G. DE B.

—

Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution, par G. N. DUFORT, comte DE CHEVERNY, introducteur des ambassadeurs, lieutenant-général du Blaisois (1731-1802), publiés avec une introduction et des notes par Robert DE CRÈVECŒUR. Paris, Plon et Nourrit, 1886, 2 vol. in-8° de XVI-438 et 470 p.

Les mémoires sur le XVIIIe siècle sont difficiles à publier : soit à cause de leur prolixité, soit par la nature même des détails qu'ils contiennent, ils ne peuvent guère être l'objet d'une publication intégrale. Pourtant notre époque qui, avant toutes choses, a le désir d'être bien informée, et qui professe pour les textes un respect inconnu à nos devanciers, a vu paraître *in extenso* les *Mémoires* du marquis d'Argenson et les *Mémoires* du duc de Luynes, sans parler du *Journal* de l'avocat Barbier, du *Journal* de Mathieu Marais, etc... Voici une nouvelle source d'information que nous offre M. Robert de Crèvecœur, en mettant entre les mains du public les *Mémoires* de son grand-père Jean-Nicolas Dufort, comte de Cheverny, introducteur des ambassadeurs, né à Paris d'une famille de robe, le 3 février 1731, mort en Blaisois en 1802, après avoir traversé, au milieu des plus grands périls, les mauvais jours de la Révolution. C'est donc à la fois le tableau de la société la plus brillante du XVIIIe siècle et l'esquisse de ce que fut la Terreur en Blaisois, que nous trouvons dans ces deux curieux volumes. L'auteur n'a point écrit au jour le jour ; il a rédigé de mémoire ses souvenirs, à partir de 1795, et consigné, sans s'astreindre à un ordre chronologique rigoureux, tout ce qui lui venait à l'esprit ; en outre, il place sous nos yeux une immense galerie de personnages, avec des portraits pleins de vie et d'originalité. Mais il fallait suppléer à l'absence de chronologie et établir l'identité des personnages : c'est là une tâche que l'éditeur a remplie avec beaucoup de soin ; en outre, une table alphabétique permet de se retrouver au milieu de ce dédale de noms.

Les *Mémoires* que nous annonçons n'étaient pas complètement incon-

Digitized by Google

nus. Ils étaient restés en possession des descendants de l'auteur jusqu'en 1862 ; ils avaient passé ensuite aux mains d'une personne étrangère à la famille qui, bientôt, en fit hommage à la Bibliothèque de Blois. C'est là que des érudits comme MM. A. Baschet, Vatel et Taine les ont consultés avec fruit ; c'est là que le petit-fils de l'auteur a été les prendre pour les offrir au public. Laissons-le nous expliquer comment il a rempli sa tâche.

« Il est à peine besoin de dire que des souvenirs comme ceux-ci, écrits par forme de passe-temps et sans aucune prétention historique ou littéraire, renferment bien des passages dépourvus d'intérêt et qu'on ne pouvait songer à publier. L'extrême incorrection du style nécessitait aussi de nombreuses retouches. C'est avec beaucoup de soin et de scrupule que j'ai fait ce double travail, tenant essentiellement à conserver aux Mémoires leur caractère et leur physionomie. Ce ne sont pas des extraits que le lecteur a sous les yeux, mais l'œuvre même de l'auteur, débarrassée, autant que possible, des répétitions, des longueurs et des inutilités. — Dans un ordre d'idées d'ifférent, j'ai dû pratiquer d'autres corrections, en fort petit nombre d'ailleurs, dissimuler certains noms, supprimer des faits touchant de trop près à la vie privée, et aussi, sans toutefois montrer une pruderie excessive, retrancher des anecdotes trop risquées. »

Nous devons faire observer que plusieurs passages sentent encore fortement leur XVIIIe siècle, et que l'auteur ne se soucie guère de moralité. Rien d'attristant, sous ce rapport, comme le tableau qu'il fait de la haute société. Il faut dire qu'il vivait dans le monde le plus corrompu. Mais le scepticisme glacial du temps se retrouve à toutes les pages et jusque dans la dernière période de cette si brillante existence, empoisonnée par les proscriptions révolutionnaires et par la ruine.

G. DE B.

—

Les Français en Russie et les Russes en France. *L'ancien régime, l'émigration, les invasions*, par Léonce PINGAUD, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. Paris, Didier, 1886, in-8° de XX-482 p.

Le nom de M. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, est depuis longtemps connu, et l'auteur n'a pas besoin d'être présenté aux lecteurs de cette *Revue*. Son nouvel ouvrage présente tous les genres d'intérêt, scientifique, politique, anecdotique. Sur beaucoup de points, il nous apprend des choses nouvelles et inédites ; il rectifie nos idées sur d'autres que l'on croyait connaître ; enfin, il abonde en récits piquants et curieux. La variété est le trait distinctif de l'ouvrage, et c'est même là ce qui rend très difficile de l'analyser en quelques lignes. « A deux reprises, dit l'auteur, la France a fait invasion en Russie, sous Catherine II par les idées, sous Alexandre Ier par les armes. » Rien de plus opposé naturellement que la peinture de ces deux invasions. C'est un spectacle intéressant que celui de Catherine, si empressée à conquérir les suffrages des philosophes, si peu disposée à mettre en pratique leurs idées, si irritée lorqu'un autre peuple les a prises à la lettre : la jolie, l'édifiante rencontre entre l'autocratie en quête de flatteries et la philosophie devenue courtisane ! C'est un spectacle moins glorieux encore, surtout pour notre nation, que celui

Digitized by Google

de « cette racaille, la plus indigne qui se puisse imaginer » (Diderot), de ce ramassis de gens hors la loi et la morale, « de femmes galantes, d'aventuriers, de femmes de chambre et de domestiques déguisant leur ancien état » (Ségur), qui s'est rué sur la Russie pour y faire des dupes et les exploiter. Mais quel spectacle héroïque nous donnent les Ségur et les Roger de Damas, ces admirables volontaires de l'armée russe ! quelle charmante et vaillante lettre écrit le comte de Roger de Damas à sa sœur, la comtesse de Simiane, avant l'assaut d'Otchakow ! Puis viennent les heures tristes et sombres : ce sont les émigrés de la Révolution soumis à la plus rude discipline, victimes de tous les caprices, Louis XVIII avec ses fidèles abandonnés à Mittau, et les fantaisies tragiques d'un Paul Ier; c'est la haine du parti national qui grandit peu à peu et ne distingue plus entre les Français, sous le règne de cet élève du Vaudois La Harpe, de cet Alexandre Ier imbu par son maitre d'idées libérales et presque républicaines, que la Révolution ne corrige guère et qui cèderont à peine devant le mysticisme de Mme de Krüdener ; c'est l'armée française en Russie, Moscou en feu, la retraite et l'armée russe en France... Même au milieu de ces lugubres récits se détachent quelques pages plus consolantes : Joseph de Maistre et la propagation discrète du catholicisme parmi des âmes d'élite ; le duc de Richelieu et la fondation d'Odessa ; une nouvelle Russie, enrichie, civilisée, créée pour ainsi dire par le génie français.

L'influence des Russes sur la France a été naturellement jusqu'à nos jours beaucoup moindre que celle des Français sur la Russie : longtemps les Russes ne sont venus chercher à Paris qu'une école de bon ton et aussi de dissipation ; plus tard, il est vrai, la liberté de penser et de croire à leur guise. Mais l'influence française elle-même n'a pas gagné les couches profondes de la société russe : elle a été superficielle. La fusion qui s'est faite entre quelques-unes des grandes familles des deux pays, la fascination qu'exerce la littérature russe sur une certaine catégorie de nos écrivains, doivent-elles faire prévoir une pénétration plus complète de la France et de la Russie ? Nous ne le croyons pas. Les différences sociales et religieuses sont essentielles, et, même politiquement, la Russie semble s'écarter de plus en plus des voies où la France s'est engagée. Après la lecture du livre de M. Pingaud, on doit conclure qu'il y a plutôt une sympathie de mode et une haine commune qu'une affinité naturelle et des goûts semblables entre la France éminemment latine et la Russie plus qu'à demi asiatique.

ALFRED BAUDRILLART.

Les derniers jours du Consulat. Manuscrit inédit de Claude FAURIEL, membre de l'Institut, publié et annoté par Ludovic LALANNE. Paris, Calmann Levy, 1886, in-8° de LXIII-503 p.

M. Ludovic Lalanne a trouvé dans les papiers de Condorcet un manuscrit n'ayant aucun rapport avec les papiers auxquels il était mêlé, écrit avant le 25 mars 1805, puisque l'amiral Bruix, mort ce jour-là, y est mentionné comme vivant. Ce manuscrit donnait une esquisse historique de la destruction de la République après le 18 Brumaire, des notes sur la conspiration où Georges Cadoudal, Pichegru, Moreau etc., furent com-

Digitized by Google

pris, un tableau historique du procès.

L'ouvrage a donc été écrit au moment même, ou très peu de temps après les événements qui y sont retracés. Il était resté anonyme. Quel pouvait en être l'auteur? M. Ludovic Lalanne, dont l'érudition n'est plus à louer, y a reconnu la main de Claude Fauriel, mort en 1844, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres. Il explique comment ce manuscrit se trouva dans les papiers de Condorcet, comment Fauriel le rédigea, pourquoi il ne le publia pas sous l'Empire, ni sous la Restauration, avant 1822, époque où il cessa d'être à sa disposition. Le manuscrit ne portait aucun titre général : M. Ludovic Lalanne lui a donné celui sous lequel il le publie.

Cet ouvrage est important pour l'histoire. Sans doute on sent qu'il est écrit par un républicain passionné contre Bonaparte qui supprime la liberté pour monter au pouvoir ; son indignation donne parfois à son style comme un reflet de Tacite ; des mots resteront : on retiendra « le ton résolu de l'homme qui a mis son courage à être servile, » les « gens plus calmes qui avaient acquis l'assurance de n'étonner personne par de nouvelles bassésses, » l'homme « le plus propre à mettre de la gravité dans la bassesse, » etc., etc. Mais l'auteur est une intelligence supérieure qui a vu ce qu'il raconte et précise des détails qu'on n'invente pas. Le récit de M. Thiers dans son *Histoire du Consulat*, si partiale pour le premier Consul, est pris ici plusieurs fois en flagrant délit d'inexactitude. Dans son indulgence extrême pour les hommes et les choses du pouvoir, M. Thiers a passé sous silence certains faits qui ne sont pas à l'honneur de ces hommes et dont la prétérition enlève dès lors au récit la physionomie qu'il devrait avoir.

Le point neuf et saillant, et qui forme le grand interêt du volume, est l'exposé de la conspiration, imaginée par la police, sous l'inspiration de Bonaparte et la direction de Fouché, afin d'envelopper pour ainsi dire dans un vaste filet, dans lequel on devait les pousser à volonté, les ennemis réels ou supposés du premier consul. La police a voulu compromettre Moreau, Pichegru, Georges Cadoudal et elle a eu des agents provocateurs en Angleterre et en France. David, puis Méhée vont en Angleterre commencer des intrigues qui, par suite des fausses notions données par eux sur l'état des esprits, doivent se dénouer en France en y amenant les agents du comte d'Artois, puis Pichegru, qui viendra retrouver Moreau. Les détails donnés ici sont saisissants; le récit tient l'attention en éveil, excite la curiosité. L'auteur ne croit pas que Pichegru se soit étranglé de ses mains, il montre les tortures que l'on a fait subir aux accusés, il constate que l'opinion sur Georges Cadoudal changea notablement en sa faveur etc.; le récit des audiences du procès et des manœuvres de la police est dramatique. Le premier consul et les hommes de son entourage n'y ont pas un beau rôle : aussi quelques-uns verront dans ce livre un pamphlet ; mais si c'était l'histoire? M. Lalanne le met hors de doute par les notes, les documents qu'il y a joints. On ne pourra plus écrire sur cette époque sans recourir au volume de Fauriel ; on peut n'en pas adopter tous les jugements, mais les faits y sont précis; malheureusement inachevé, il a été completé par M. Ludovic Lalanne à l'aide des notes de l'auteur et de documents inédits. L'annotateur nous apprend qu'il y a une trentaine d'an-

Digitized by Google

nées on a enlevé des archives de la Préfecture de police, par ordre, deux cartons où se trouvaient des papiers concernant le procès du duc d'Enghien. Il y avait encore dans le dossier une bague qu'au moment de mourir le Prince avait remise à l'un des assistants avec des cheveux et une lettre pour les faire parvenir à la princesse de Rohan. M. Lalanne rappelle sur cet assassinat du dernier des Condé quelques détails curieux.

H. DE L'E.

—

Discours sur l'histoire de France, par le comte Charles DE MOUY. Paris, Hachette, 1885, in-12 de II-322 p.

Rien que par la nature du sujet, l'ouvrage de M. de Moüy mérite la louange. Il faut du courage et des habitudes d'esprit élevées pour entreprendre d'écrire un livre de cette sorte. « J'ai voulu, dit l'auteur, étudier les lois d'après lesquelles la France s'est développée, constater l'unité et la persévérance du génie national, exposer l'idéal que douze siècles ont poursuivi. » Ces lignes, placées en tête de la préface, résument bien le discours. On aperçoit du premier coup que la critique d'une œuvre de ce genre n'est pas facile à faire en quelques lignes ; elle exigerait pour le moins un volume. Chacun a sa philosophie de l'histoire à soi ; j'entends chacun de ceux qui se donnent le mal de se la faire. La philosophie de l'histoire est matière sur laquelle on peut discuter longtemps, et, si l'on y risque de ne tomber complètement d'accord avec personne, on y gagne du moins de s'ennoblir et de se fortifier l'esprit. M. de Moüy est de plus arrivé à cette consolante conclusion que « nos annales, bien examinées, nous contraignent à l'espérance en nous donnant la certitude de la vie et la confiance de la victoire. »

J'admire donc la tentative de M. de Moüy et sur aucun point je n'entrerai en discussion avec lui. Qu'il me permette cependant de lui faire observer que par instants, à force de monter haut, il n'est pas facile à suivre. Par exemple, est-ce infirmité de mon esprit ? j'avoue ne point bien saisir le sens de cette déclaration : « Rien n'est fortuit dans les choses humaines, mais tout se déduit des règles logiques combinées avec le caractère des hommes pour atteindre un but nécessaire soit par leur accord, soit par leur contradiction. » La phrase est obscure, mais ce qui me paraît clair, c'est, contrairement à l'assertion de l'auteur qu'il nous arrive des choses que nous avons le droit d'appeler fortuites : ainsi je sors pour aller à la Bastille et je rencontre un ami qui m'emmène aux Champs-Élysées ; n'est-ce pas une aventure fortuite, et que viennent faire là les lois nécessaires et le but nécessaire aussi ? — Autre exemple : « Les éléments opposés se recueillent avant d'entrer en lutte, et l'attente est une des conditions de la fécondité. » Cela ne m'était jamais venu à l'esprit.

Il nous serait aisé de multiplier ces citations ; mais, en le faisant, nous pourrions donner de l'ouvrage une impression moins bonne qu'il ne mérite.

G. DE B. D'A.

—

Les Artisans et les Domestiques d'autrefois, par ALBERT BABEAU. Paris, Firmin-Didot, 1886, in-8° de XV-363 p.

J'ai rendu compte dans la *Revue* (t. XXXIII, p. 698, t. XXXVI, p. 693) des deux derniers ouvrages de M. Babeau, avec une sympathie qui

Digitized by Google

prend sa source non seulement dans l'amitié dont m'honore cet excellent érudit, mais encore et surtout dans les précieuses qualités qui distinguent tous ses travaux. On retrouve dans les *Artisans et les Domestiques d'autrefois* la même érudition sûre et variée, la même clarté d'exposition, les mêmes mérites de simplicité et de sobre élégance dans le style, enfin le même patriotisme large et vrai qui ont fait décerner aux *Voyageurs en France*, par l'Académie des sciences morales, le prix Audiffret, « fondé en faveur de l'ouvrage le plus propre à faire connaître et aimer la patrie. »

La ville et *Le village sous l'Ancien régime* nous avaient renseignés avec exactitude sur la vie publique des bourgeois et des paysans français aux deux derniers siècles. *La vie rurale dans l'ancienne France* nous avait initiés aux détails de l'existence intime des gens de la campagne. *Les Bourgeois, les Artisans et les Domestiques d'autrefois* ne nous laisseront rien ignorer de ce que nous désirons savoir de la situation morale et matérielle des habitants des villes. *Les Bourgeois d'autrefois* seront bientôt aux mains du public. La tâche que M. Babeau s'est imposée est achevée en ce qui concerne *Les Artisans et les Domestiques*, et il nous donne en un volume qui n'est pas inférieur à ses aînés les résultats de ses recherches sur la condition de cette classe de notre ancienne société.

On sait quelle est sa méthode. Il s'agit pour lui tout d'abord de recueillir en grand nombre des faits et des détails incontestables empruntés aux meilleures sources imprimées et inédites ; d'une part, monographies municipales, mémoires, livres de raison, récits contemporains, vieux romans, dialogues et pièces de théâtre, journaux du temps, livres populaires jusques et y compris l'almanach dont l'intérêt historique est infiniment plus grand qu'on ne pourrait le croire ; d'autre part, textes inédits, inventaires spécialement, et actes notariés fournis par les Archives nationales et nos dépôts départementaux et particulièrement par les archives de l'Aube. Une fois recueillis et dûment constatés, les faits sont classés dans un ordre logique, et leur exposition forme une synthèse harmonieuse établie avec un charme très pénétrant et sans le moindre parti-pris. Cette sincérité dans les recherches et l'exposition est un des caractères les plus évidents des œuvres de M. Babeau et donne aux conclusions qu'il formule une force singulière. Quand nous l'avons accompagné chez l'artisan, chez le maître, dans l'intérieur tour à tour somptueux ou modeste où le laquais majestueux et l'humble servante accomplissent leur fonction sociale, quand, sous la conduite sympathique de ce guide qui connaît merveilleusement les êtres, nous avons fait connaissance avec le logis de l'ouvrier, son mobilier, les conditions de son existence journalière, avec la maison, les ateliers, la famille du patron, quand nous avons étudié les rapports des maîtres et des serviteurs, nous sommes étonnés et ravis de la somme de notions précises que nous avons acquises sans effort, et du charme que nous a fait éprouver une enquête si bien menée; nous sommes tout disposés aussi à admettre des conclusions qui s'imposent à quiconque a étudié les faits sans prévention.

On trouvera dans le livre de M. Babeau, traitées avec science et modération, des questions trop vivantes hélas ! aujourd'hui, celles de l'organisation du travail, de l'association

Digitized by Google

et des grèves. On y pourra glaner des faits nouveaux apportant une utile contribution à l'histoire de l'enseignement (IIe part. ch. IV. *L'enfant*). Il convient enfin de signaler à la fin du volume les monographies de familles et d'industries, composées d'après l'excellente méthode de Le Play.

La remarquable *Introduction* de ce volume doit être spécialement mentionnée. M. Babeau y fait justice, avec toute l'autorité que lui donnent ses travaux antérieurs et l'œuvre remarquable que j'analyse aujourd'hui bien trop rapidement à mon gré, des exagérations de droite et gauche auxquelles a donné lieu la comparaison entre l'état social de nos pères et celui de nos contemporains. Remarquons du reste que l'école révolutionnaire a, plus que tout autre, à faire son profit des observations du savant historien. Il n'est rien de plus juste et rien aussi qui s'applique plus directement aux fabricants patentés de manuels dits civiques que ces nobles paroles de notre auteur : « On parle beaucoup, et avec raison, de l'amour de la patrie. Mais ceux-là même qui veulent faire de l'idée de patrie une sorte de religion supérieure à la religion proprement dite, oublient que la patrie veut dire « terre des pères » et qu'ils manquent à ce qu'ils doivent à la mémoire de leurs pères en cherchant à inspirer pour eux le mépris et la pitié. Sans doute, il ne faudrait pas admirer nos pères sans réserve ; mais si l'on pénètre dans leur vie intime de même que dans leur vie publique, on reconnaîtra que, s'ils n'ont pas été sans défauts, ils nous présentent encore des exemples à suivre et qu'ils méritent, à bien des égards, l'estime et le respect. On a dit que « le respect du passé est la piété filiale des peuples. » Nous éprouverions une sorte de satisfaction patriotique, si nos études, en montrant nos pères tels qu'ils étaient, pouvaient contribuer à augmenter cette piété filiale. »

M. Babeau peut jouir en conscience de cette « satisfaction patriotique. » Peu d'écrivains ont plus que lui contribué à restaurer dans les esprits le culte de la vieille France, et ses *Artisans* augmenteront encore la reconnaissance que ses précédents travaux lui ont méritée de la part des hommes d'étude et des hommes de cœur.

ERNEST ALLAIN.

—

La société et les mœurs en Béarn, par G. B. DE LAGRÈZE. Têtes de chapitres et lettres initiales, par Gaston de Lagrèze. Pau, Cazaux, 1886, gr. in-18 de 568 p.

Le nouvel ouvrage de M. de Lagrèze se divise en six livres *(la Société chevaleresque, la Société royale, la Société béarnaise sous l'ancien régime, la Société révolutionnaire, la Société de Pau, Pau station hivernale)*. Voici comment le savant auteur nous parle de son recueil (p. 6) : « En abordant cette étude des curiosités de mœurs de la société béarnaise, il convient de déclarer que ce n'est ni un vain étalage d'érudition, ni une recherche obstinée de la légende. Ces récits procèdent de la réalité des faits et non point des fantaisies de l'imagination ; ce n'est pas du roman, mais seulement ce que l'histoire a de plus romanesque. Dans les Chartes explorées, dans les vieilles chroniques, on peut glaner encore des curiosités de mœurs, des détails de vie intime, des faits intéressants par leur originalité même, des particularités que la grave histoire a pu dédaigner, mais qui sont

Digitized by Google

une révélation, une peinture de la manière dont vivaient nos pères. »

Aimez-vous l'*anecdote?* Il en a mis partout,

peut-on dire de M. de Lagrèze. Empressons-nous d'ajouter que, parmi toutes ces anecdotes, les unes sont entièrement nouvelles, les autres généralement peu connues, et que le talent du narrateur donne aux unes et aux autres un charme particulier. Et quelle précieuse variété dans ces récits successivement consacrés à la chasse, au cheval, au jeu, à la table, au jambon de Bayonne, aux divertissements du moyen âge, aux baptêmes, aux mariages, aux enterrements, à la condition de la femme, aux bâtards, aux mœurs féodales, à la sorcellerie, à Pau capitale, aux toilettes de la cour, au parnasse béarnais, au théâtre du XVIe siècle, à la danse de la même époque, à une fête royale, à un « drame vécu » au château de Pau, à l'enlèvement d'une fiancée, aux eaux des Pyrénées, aux étrangers à Pau, aux mœurs béarnaises sous les rois, à l'abandon de Pau par la cour, au gouverneur du Béarn, vice-roi de Navarre, aux intendants, au parlement, à la noblesse béarnaise, à la bourgeoisie, aux châteaux et maisons, aux salons de Pau, à l'Académie béarnaise, à la langue béarnaise, aux raffinements de la table, aux divertissements populaires, au costume national, aux mœurs de l'ancien régime, à la révolution à Pau, aux clubs, aux mœurs sous la Terreur, aux salons de Pau, aux fêtes publiques, à l'esprit béarnais, à la cour royale, au barreau, à la transformation de Pau, aux salons de la station hivernale, à l'histoire intime de Pau, etc. !

Le livre de M. de Lagrèze est une encyclopédie béarnaise non moins fidèle qu'attrayante. Tous les personnages célèbres à divers titres qui ont appartenu au Béarn par leur naissance ou par leur séjour, revivent dans ces pages si pittoresques, depuis Gaston Phébus jusqu'à Gordon Benett. Citons, parmi tant de personnages, Marguerite d'Angoulême, Antoine de Bourbon, Jeanne d'Albret, Henri IV, Catherine de Navarre, Marguerite de France, Du Bartas, Auger Gaillard, le poète-charron dont M. de Lagrèze cite le testament inédit conservé aux Archives de Pau (E. 2103), Sully, Palma Cayet, Antonio Perez, Louis XIII, le duc de Caumont-La Force, le comte Antoine de Gramont et le maréchal duc de Gramont, Pierre de Marca, Foucault et les autres intendants ses successeurs, Renaud d'Élissagaray, fils d'un pauvre paysan et qui devint le *restaurateur de la marine française*, le maréchal de Gassion, l'académicien Garat, le poète Cyprien d'Espourrin, le docteur Théophile de Bordeu, Bitaubé (de l'Institut) qui, « dans son château de Rébénac, composa de ravissantes romances béarnaises qui valent mieux que ses travaux sur le grec, » Bertrand Barère, l'*Anacréon de la guillotine*, Sanadon, l'évêque constitutionnel d'Oleron, le sanguinaire Monestire (du Puy-de-Dôme), sous le proconsulat duquel « les chevaux à courte queue furent déclarés suspects, » le marquis et la marquise de Gontaut-Biron, la duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry, le comte d'Esclignac, le baron de Capdeville, le duc de Montpensier, Hatoulet, bibliothécaire de la ville de Pau, Navarrot, le *Béranger béarnais*, etc.

Les sources où M. de Lagrèze a puisé pour nous faire si bien connaître la société et les mœurs en Béarn depuis le moyen âge jusqu'à

Digitized by Google

nos jours, sont nombreuses : outre ses souvenirs, pour les choses dont il a été témoin, et les traditions, pour les choses antérieures, il a consulté une foule de livres et d'opuscules, quelques-uns de la plus grande rareté ; il s'est avantageusement servi, pour la période ancienne, de la chronique manuscrite d'Armand Squerrer (voir, p. 40-43, le menu qui nous a été conservé par le naïf chroniqueur d'un repas donné par Gaston X de Béarn, *le plus triomphant repas qui fut vu*), et, pour la période moderne, du mémoire de l'intendant Lebret. Mais les plus précieux éléments d'information lui ont été fournis par les Archives des Basses-Pyrénées, au milieu desquelles il a passé tant de studieuses années, et par sa propre collection d'autographes, dont nous avons eu l'occasion d'admirer la richesse. Au trésor de Pau il a notamment emprunté onze actes de 1336 à 1556 par lesquels diverses personnes s'engagent à ne plus jouer sous peine d'amende, un des contractants s'engageant, de plus, s'il ne peut payer l'amende, à sauter du pont de pierre d'Orthez dans le Gave (p. 24-27), l'inventaire de la vaisselle trouvée au château de Pau, après la mort du comte Jean (p. 36), les lettres de Daniel de Tristan, curé de Gan et ancien secrétaire du cardinal Dubois (pp. 48, 329-330), divers contrats de mariage aux clauses singulières (p. 67-78), le testament, en date de 1480, du curé de Rizanos, réglant ce qui doit être donné à dîner le jour de son enterrement (p. 83), un acte du 17 septembre 1398 par lequel un mari promet à sa femme de ne jamais la battre hors le cas de flagrant délit (p. 106), etc. De ce que j'appellerai son propre trésor M. de Lagrèze a tiré divers documents très intéressants, des vers inédits d'Auger Gaillard (pp. 184-187, 215), une lettre, du 2 décembre 1603, d'Antoine de Gramont au marquis de Poyanne (p. 252), une lettre, du 3 janvier 1758, du duc de Gramont aux jurats de Pau (p. 256), le livre de ménage, pour l'année 1659, du président de Marca, fils du célèbre historien du Béarn, Pierre de Marca, alors archevêque de Toulouse (p. 361-365), les pensées inédites de Barère de Vieuzac (p. 384), etc.

Le volume, qui doit de gracieux ornements au crayon délicat du fils de l'auteur, est assuré d'un grand succès. On louera l'érudition si variée de l'auteur non moins que la verve spirituelle de l'écrivain. Mais l'éloge qui touchera le plus, nous en sommes certain, l'ancien et vénéré magistrat, c'est celui que tous lui donneront d'avoir apprécié les hommes, les événements, les idées, avec un large et généreux sentiment de justice, et d'avoir, d'un bout à l'autre de son livre, montré un égal amour pour son pays natal et pour la vérité.

T. DE L.

—

Études et souvenirs, par le comte de FALLOUX de l'Académie française, Paris, Perrin, 1885, in-8° de 413 p.

Sous le titre d'*Études et souvenirs*, l'éminent académicien a réuni, peu de mois avant sa mort, un certain nombre d'articles et de discours composés de 1842 à 1884. Articles et discours touchent aux sujets les plus différents : musique, agriculture, nobles vies d'amis regrettés, liberté religieuse, etc... Deux nous semblent intéresser surtout l'histoire : *l'évêque d'Orléans et l'abbé Lagrange* et la *Saint-Barthélemy*. M. de Falloux s'est posé deux questions au sujet du

Digitized by Google

livre de M. l'abbé Lagrange : était-il opportun de l'écrire? a-t-il été bien fait? Sa réponse est affirmative, après mûr examen, sur les deux points, et finalement il cite La Bruyère par forme de conclusion : « Quand un livre vous élève l'esprit et qu'il vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage : il est bon et fait de main d'ouvrier. »

L'étude de M. de Falloux sur la Saint-Barthélemy est un morceau d'histoire excellent. Avec une clarté merveilleuse, avec une logique serrée, l'auteur établit que le massacre n'a pas été prémédité. L'un de ses meilleurs arguments lui est inspiré par la lecture de la correspondance de La Motte-Fénelon, ambassadeur de France à Londres lors de l'événement. « On n'y trouve pas une ligne, pas un mot qui fasse pressentir le massacre des huguenots. Tout au contraire, les assurances de pacification, les témoignages de sincérité y abondent tellement, que le trentième jour d'août l'ambassadeur, complètement pris au dépourvu par les premières rumeurs qui pénétrent dans le public, expédie en toute hâte un exprès vers le roi pour lui peindre son embarras et solliciter des instructions. » Et M. de Falloux fait observer que si la Saint-Barthélemy eût été préméditée, le Louvre n'eût pas manqué de préparer La Motte-Fénelon à présenter l'événement à Élisabeth le mieux possible afin de le faire accepter à cette princesse protestante. Nous avons rencontré nous-même, dans la correspondance de Jean de Vivonne de Saint-Gouard, ambassadeur à Madrid, même ignorance et même surprise, que nous avons prises également pour des preuves très fortes de la non préméditation.

La notice de M. de Falloux mérite, selon nous, de prendre place et de rester à côté des études de MM. Baguenault de Puchesse et Loiseleur, et des meilleures qui aient été consacrées au problème de la Saint-Barthélemy.

G. DE B. D'A.

—

Étude historique sur Douillet le Joly, *canton de Fresnay-sur-Sarthe*, par Robert TRIGER. Mamers, 1884, in-4 de XVIII-384 p.

Dans l'introduction, l'auteur aborde peut-être sans trop de raisons le côté philosophique de l'histoire, en donne un résumé préliminaire de l'ouvrage avec une indication des sources. Malgré l'incendie du 24 juin 1792, où les habitants commirent l'insigne folie, bien commune à cette époque, de brûler tous les titres de leur histoire, M. Triger a pu voir les archives seigneuriales, où se conserve le peu de pièces échappées au désastre, celles des notaires successeurs des tabellions de Douillet, celles de la paroisse, celles du département. Il n'a pas craint de pousser jusqu'à Paris, de fouiller nos grands dépôts et, grâce à sa persévérante énergie et à la bonne méthode qu'il a puisée à l'École des chartes, il a tracé un chapitre d'histoire locale qui peut compter parmi les meilleurs. Il a su contrôler en effet les travaux de ses devanciers, parmi lesquels il faut citer les *Chroniques* de Douillet, entreprises par le curé sur l'ordre de monseigneur Bouvier.

Le premier chapitre de la première partie, intitulée : *Douillet avant 1789*, est consacré à la topographie et précédé d'une bonne carte. Il aurait peut-être mieux valu le

Digitized by Google

placer en tête de l'introduction ; car ce chapitre de géologie n'est pas exact seulement avant 1789, mais encore de notre temps.

A l'époque gallo-romaine, discutant avec mesure l'opinion de M. Longnon, l'historien de Douillet place son pays dans le territoire des Cénomans et reconnaît l'existence de la ville romaine de Roullé. A l'aide de deux médailles, il l'assigne au IIIe siècle de l'ère chrétienne, et prenant parti avec une grande modération pour une prédication sporadique de l'Évangile au IIe siècle, il discute avec beaucoup de logique la fondation attribuée à S. Thuribe (a. D. 150) par l'historien des *Gestes des évêques du Mans*.

Des chapitres suivants, consacrés au monastère de Vendœuvre au domaine agricole sur l'emplacement actuel de « Doliacum » à la fondation de Saint-Cénery, à l'« oppidum » de la forêt de Sillé, aux sarcophages retrouvés sur l'emplacement de Douillet au XIe siècle, aux peintures du XIIIe siècle, et à la vie quotidienne, des Corbon, Moré, Courtarvel, Flaye, Renier, Tragin, et Bouteveille, le plus intéressant sans contredit et tracé de main de maître, est celui qui embrasse la paroisse de Douillet pendant la guerre de cent ans, de 1350 à 1450. Esquissant d'un trait la physionomie des Ferquin, devenus seigneurs de Douillet par leur alliance avec les Tragin, l'auteur aborde la lutte soutenue par Ambroise de Loré pour l'indépendance nationale. Une carte des environs de Douillet facilite singulièrement la tâche du lecteur. Et sans les craintes qui ont dicté la note 2 de la page 60 et qui nous paraissent peu compréhensibles, notre satisfaction serait complète ; on sent que l'auteur a eu pour modèle l'*Histoire de Saint-Sauveur-le-vicomte*, et qu'il en a bien profité.

La paroisse de Douillet à la fin du moyen âge ne semble pas offrir le même intérêt au premier coup d'œil. Mais quand on étudie avec le soin qu'y a mis M. Triger, la société paroissiale du moyen âge, on y découvre beaucoup de richesses et de travail.

A partir de 1539, le tableau change : les intempéries, la famine, les dépenses extraordinaires, un assassinat même commis à la porte de l'église sur un prêtre, signalent la période suivante. Cependant la réforme n'empêche pas la pieuse affection des paroissiens pour leur église. Les dons se multiplient. Les désordres même amenés par la ligue ne ralentissent pas la foi catholique. C'est à peine si l'un des Cocherel appartient à la religion réformée et encore toute sa famille est-elle contre lui. Et ce qui reste de calviniste dans la contrée est ramenée au giron de l'Église, en 1624, par les prédications d'un jésuite « venu en mission à Fresnay. »

La période la plus brillante de l'histoire de Douillet est sans contredit le XVIIe siècle, que domine l'influence bienfaisante de l'évêque de Nîmes, Cohon. Celui-ci, avant son élévation, et même lorsqu'il était prédicateur du Roi, avait été curé de Douillet. Pendant ce temps, le seigneur, Jean de Montesson, avait tellement conquis la confiance des habitants que ceux-ci le nommaient leur procureur. Les assemblées de communauté ont une grande force et leurs délibérations sont prises avec intelligence.

Un résumé de la situation administrative et économique de Douillet et son cahier de doléances nous instrui-

Digitized by Google

sent sur la situation à la fin de l'ancien régime.

Une des premières conséquences de la révolution fut le schisme des curés jureurs, et Douillet en souffrit jusqu'en 1803. La seconde fut le recrutement, et Douillet commença à ne plus compter autant de partisans du nouveau régime. La troisième furent les réquisitions par les armées de la républiqne, et notamment celle de jeunes et infortunés cochons. Du coup les habitants de Douillet passèrent aux chouans.

Ces troubles laissèrent des traces telles que, pour les aplanir, il fallut non seulement l'autorité violente du premier consul, mais surtout le calme et la sagesse de la Restauration. L'ancien seigneur, devenu maire, n'y avait pas peu contribué par la fermeté de son attitude et les services nombreux rendus au pays. Depuis lors les améliorations sont nombreuses.

Les pages dans lesquelles M. Triger a retracé l'administration de la commune pendant ce dernier siècle, celles dans lesquelles il a rassemblé tous les documents qui ne pouvaient entrer dans le corps de son travail, mais qui devaient servir à faire connaître plus intimement la vie et les mœurs de Douillet, sont à lire. La netteté, la concision, et aussi l'impartialité de ces lignes sont des plus remarquables.

De bonnes tables chronologiques font connaître les administrateurs de la paroisse et de la commune, les curés et prêtres, les procureurs de fabrique, les terres et rentes léguées à cette fabrique, les notaires, les seigneurs et propriétaires des anciens fiefs, les maîtres de forges.

Enfin, pour résumer l'ouvrage, nous trouvons une table des chapitres, une table des planches et des gravures, une table alphabétique des noms de personnes et de lieux.

On ne saurait assez féliciter l'auteur du résultat qu'il a obtenu. Non seulement il a épuisé son sujet, il a tracé un vrai modèle inspiré par les meilleurs exemples ; le résumé que nous en avons fait suffit pour en donner une idée à nos lecteurs, mais tous ceux qui voudront se lancer dans de pareilles études devront le lire et s'en pénétrer. C'est donc à notre avis un des meilleurs livres qu'il nous ait été donné d'apprécier.

BOURMONT.

—

Les sires et les barons de Chacenay, par M. l'abbé LALORE. Troyes, Léopold Lacroix, 1885, in-8° de XXIII et 477 p.

Depuis quelques années plusieurs érudits ont consacré leur activité et leur critique à reconstituer l'histoire des grands fiefs de Champagne et des familles qui les ont possédés ; je ne serais pas étonné que l'ouvrage publié il y a seize ans par M. Aug. Longnon, intitulé *Livre des vassaux* de cette province, n'ait contribué à faire voir tout ce qu'il a encore à chercher et à trouver dans cet ordre d'idées. L'histoire vraie d'une région, telle qu'on la comprend aujourd'hui, ne sera abordable qne le jour où l'on connaîtra celle des grands fiefs et celle des établissements religieux, avec tous les documents d'archives qui s'y rattachent. M. l'abbé Lalore a largement contribué à vulgariser ces sources précieuses par ses publications de cartulaires, et par ses recherches sur les familles de Trainel et de Chacenay ; et nous savons que son zèle n'est pas prêt de se ralentir ; il nous fait espérer encore de

Digitized by Google

ces volumes que chacun de nous attend avec curiosité et qui, une fois placés dans nos bibliothèques, sont feuilletés presque chaque jour.

Le livre que nous avons sous les yeux, orné de plans, de gravures archéologiques, de planches de sceaux et d'armoiries, est divisé en plusieurs parties : 1° La collection des titres de la seigneurie de Chacenay et de celle des Tours-Sainte-Parisse, son démembrement depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'en 1785 ; c'est un ensemble de quatre cent trente-cinq articles dans lesquels on trouve la copie, *in extenso*, des actes les plus importants, et un résumé complet de ceux qui ont été déjà publiés ou dont il suffit d'avoir une mention sommaire ; 2° l'histoire chronologique de la baronnie de Chacenay sous les premiers seigneurs qui en portaient le nom et leurs successeurs, les Arcis, les Grancey, les Anglure, etc.; 3° la chronologie des seigneurs de Tours-Sainte-Parise depuis le démembrement de ce fief en 1308. — Des *additions* et des *corrections* et une excellente table complètent ce volume.

Il y a déjà longtemps que nous savions que ce volume était en préparation ; mais nous n'avons pas perdu à attendre. M. l'abbé Lalore a un droit de plus à la reconnaissance des Champenois curieux de connaitre l'histoire de leur province; en la lui témoignant, en notre nom personnel, il ne nous est pas permis d'oublier le courtois empressement avec lequel le représentant actuel des anciens barons de Chacenay a cherché à aider dans son labeur le savant qui devait tirer de l'oubli le célèbre donjon si heureusement relevé de ses ruines par son propriétaire. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Histoire de la ville de Riez (*Basses-Alpes*), par J.-J.-M. FERAUD, président d'honneur de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, membre de plusieurs autres Sociétés savantes. Aix, imprimerie Nicot, 1885, in-8° de 241 p.

M. l'abbé Feraud débuta dans la littérature historique en donnant aux *Annales des Basses-Alpes*, de 1838 à 1840, une série de documents sur Riez, sa ville natale. Aujourd'hui, âgé de 75 ans et sentant le besoin du repos, le vénérable curé des Sièyes consacre une monographie complète à la même ville, « terminant ainsi, dit-il (p. 6), notre carrière littéraire par le même sujet qui l'a ouverte.» Le travail de M. l'abbé Feraud est fort recommandable : l'auteur étudie successivement Riez pendant la période celtique, sous la domination romaine, pendant la période moderne jusques et y compris le XIXe siècle. Esprit très éclairé, très judicieux, le nouvel historien évite les erreurs de ses devanciers, parmi lesquels figure en première ligne l'abbé Simon Bartel, curé de Valensole, auteur de la *Nomenclature historique sur les évêques de Riez* (Aix, 1636, in-4°). L'intrépide travailleur, auquel on doit tant d'excellentes publications dont on trouvera la liste (pp. 4-6), a consulté avec le plus grand zèle divers documents inédits conservés dans des collections particulières ou dans les archives communales de Riez. Il a mis un soin particulier à écrire l'histoire des évêques de cette ville, complétant et rectifiant sur plusieurs points le *Gallia christiana*, notamment pages 80, 96. Indiquons, parmi les notices les plus intéressantes sur les prélats qui ont gouverné l'église

Digitized by Google

de Riez, celles qui concernent saint Maxime (pp. 48-53), Fauste, l'ancien abbé de Lérins (pp. 53-55), Hugues Raimond (p. 80), Marc Lascaris de Tende (pp. 130-133), Lancelot de Carle (pp. 143-144), au sujet duquel aurait pu être consultée la notice de Guillaume Colletet et les documents et notes qui l'accompagnent, dans les *Vies des poètes bordelais et périgourdins*, 1873, pp. 5-50, Louis Doni d'Attichi (pp. 169-180). Les deux derniers chapitres (*Mœurs et coutumes populaires* et *hommes illustres de Riez*) sont fort curieux.

Nous ferons seulement observer que le mot *illustres* est bien pompeux appliqué à des écrivains comme le Père Miraillet, le Père Grenon, le poète Gaspard Abeille, le journaliste Alphonse Rabbe, etc., et que le mot *célèbres* serait plus que suffisant. Observons encore que l'article sur le chanoine français Arnoux (pp. 222-223) pourrait être complété, au point de vue bibliographique, par le catalogue intitulé : *La bibliothèque de Mlle Gomin* (Agen, 1885, p. 17).

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se procurer un ouvrage fort instructif et à donner en même temps un témoignage de sympathie à l'humble prêtre de campagne qui, toute sa vie, fut fidèle au précepte : *Ora et Labora*.

T. DE L.

—

Histoire de Vierzon et de l'abbaye de Saint-Pierre, par le comte DE TOULGOËT-TREANNA. Paris, Picard, 1884, gr. in-8° de XII-535 pages, avec plans, sceaux, monnaies, bois.

C'est une bonne fortune pour une ville comme Vierzon de rencontrer un historien consciencieux et enthousiaste d'un passé aujourd'hui presque oublié. M. le comte de Toulgoët-Tréanna s'est plu à réunir, avec une intelligente patience, tous les documents dont Vierzon a été le théâtre ; il nous donne aujourd'hui le résultat de ses recherches sous forme d'une histoire complète de Vierzon, dans laquelle aucun côté des fastes de la cité n'est laissé dans l'ombre. Érudit autant qu'archéologue, l'auteur a demandé à l'érudition aussi bien qu'à l'archéologie la solution des problèmes qui le préoccupaient, et a fait passer dans son récit la vivacité des impressions qu'il a ressenties chaque fois qu'il lui était donné d'éclaircir un point obscur, de redresser une erreur, ou de proposer une solution nouvelle. En mainte circonstance, cependant, il a dû renoncer à atteindre la certitude absolue ; souvent aussi le patriotisme local (comme par exemple pour Agnès Sorel) l'a poussé à détruire des légendes sans édifier sur leurs ruines aucun monument solide. C'est une tendance contre laquelle il est bon de prémunir le lecteur.

Mais ce qu'il faut louer sans réserve, c'est l'étendue des recherches; l'auteur a demandé à toutes les sources dont il a pu disposer de lui fournir la lumière, et l'illustration de son livre (plans, sceaux, monnaies) est aussi artistique que scientifique.

C'est dans l'histoire de l'abbaye de Dèvre, contemporaine de Charlemagne, que M. de Toulgoët trouve l'origine de l'histoire de l'abbaye royale de Vierzon et celle de la ville elle-même. Il nous fait assister à la naissance de la puissante maison de Vierzon qui, issue d'un chevalier de fortune au xe siècle, s'éteint avec

Digitized by Google

Hervé III sous les murs de Tunis (1270). Vierzon passe alors par mariage dans les maisons de Brabant et de Juliers, jusqu'à ce qu'elle soit confisquée par la couronne de France au milieu du XVIe siècle. Le rôle féodal de Vierzon est fini ; la vie municipale de la cité commence ; jouissant d'une autonomie communale, siège d'un bailliage, d'un grenier à sel, d'une maitrise des eaux et forêts, elle ressent le contre coup des événements qui agitent la France, jusqu'à ce que la révolution fasse de Vierzon le chef-lieu d'un district et le siège d'un tribunal.

Le volume se termine par une série de cinquante-trois pièces justificatives, s'étendant de 791 à 1789, et judicieusement choisies. Il faut regretter que l'auteur n'ait pas daté celles-ci de la date *vraie* et s'en soit tenu à celle qu'elles portaient ; il en résulte, dans le cours de l'ouvrage, de légères erreurs sur l'époque des événements auxquels elles ont trait.

J. D. L. R.

—

Légende de Montfort-la-Cane, racontée par le baron Lud. DE VAUX et dessinée par Paul Chardin. Paris, E. Leroux, 1886, in-4o de 183 p. 25.

Ce livre, au premier abord, ne semble pas être du domaine de la *Revue :* M. le baron de Vaux a créé une nouvelle très dramatique et bien écrite à propos d'une légende bretonne. Mais, à côté de l'œuvre d'imagination, il y a un ensemble de recherches, de notes et de dessins qui intéressent tout particulièrement l'historien et l'archéologue. La légende de la cane qui venait, le jour de la fête patronale, dans l'église Saint-Jacques de Montfort, a eu une certaine célébrité, rappelée par M. l'abbé Guillotin de Corsen dans son *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*. On la trouve, détaillée, dans l'édition de la *Vie des saints de Bretagne* d'Albert Le Grand, donnée en 1837 par M. Miorsec de Kerdanet. M. Paul Chardin, qui a acquis une juste notoriété par ses travaux archéologiques, et par son talent tout spécial de dessinateur, a enrichi cette publication de nombreuses gravures dont les sujets sont empruntés à des monuments de la Bretagne. L'ouvrage de MM. de Vaux et Chardin est un de ceux dont la place est marquée sur la table du salon de tout manoir breton où se rencontrent des lectrices qui veulent passer une heure agréable, et des lecteurs plus graves qui aiment à voir de fidèles reproductions des souvenirs architectoniques de leur province.

A. DE B.

—

Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, *sa vie et sa correspondance avec son frère Charles II*, par le comte DE BAILLON. Paris, Em. Perrin, 1885, in-8o de 458 p.

L'histoire des relations politiques de la cour de France avec celle d'Angleterre au XVIIe siècle se confond un peu avec le souvenir des alliances matrimoniales qui unirent les deux couronnes. Il y a quelques années déjà, M. de Baillon avait écrit la vie d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, cette fille de Henri IV qui devait voir son mari Charles Ier monter sur l'échafaud et qui vint finir ses jours en France près de sa fille, mariée elle-même au frère de Louis XIV. C'est l'histoire de cette malheureuse princesse, si connue par l'éloquente oraison fu-

Digitized by Google

nèbre de Bossuet, qu'on nous donne aujourd'hui. Elle est intéressante surtout par les lettres inédites de Charles II à sa sœur, que l'auteur a été chercher au *Record office* et qu'il a enchâssées dans son récit.

Cette correspondance rehausse un peu dans notre esprit le caractère, assez misérable pourtant, du roi d'Angleterre dont Monk avait fait la restauration. Il avait quelques qualités privées, et il aimait sincèrement sa famille, au milieu de ses légèretés et de ses débauches. Sa sœur Henriette obtenait de lui ce qu'elle voulait. Louis XIV usa largement de cette influence, qui passait bien avant celle de ses ambassadeurs. Les négociations étaient menées d'une façon assez secrète ; et le duc d'Orléans lui-même, à son grand déplaisir, n'en était pas informé. Il est vrai que son intimité avec la princesse n'était point des plus étroites. Philippe était incapable d'apprécier ses qualités exquises et de répondre aux aspirations de son intelligence ou de son cœur. Du reste, il avouait lui-même « qu'il ne l'avait pas aimée au delà de quinze jours, » tout en demeurant jusqu'au bout jaloux de son influence ou de ses succès. Sa mauvaise humeur contre elle allait souvent jusqu'à la brutalité ; et, la voyant malade, il avait l'odieux courage de dire tout haut que les astrologues lui avaient prédit qu'il aurait plusieurs femmes. Un an après la mort si saisissante d'Henriette, Monsieur épousait la princesse Palatine. Mais M. de Baillon démontre très clairement que, dans cette fin soudaine, tout soupçon d'empoisonnement doit être écarté.

Le but politique des efforts de la duchesse d'Orléans lui survécut jusqu'à la mort de Charles II. Lors de son dernier voyage en Angleterre, elle avait amené à son frère une jeune fille d'honneur qui, par son esprit et sa beauté, devint bientôt la vraie souveraine de la Grande Bretagne. Cette Louise de Kéroualle, dont un autre écrivain vient de raconter la vie, lui doit ainsi l'origine de sa singulière fortune. Mais il ne semble pas qu'Henriette-Anne ait trempé sciemment dans cette intrigue, dont le hasard fit les premiers frais et que Louis XIV n'hésita pas plus tard à reconnaître ouvertement. Si la duchesse d'Orléans fut souvent légère, elle conserva du moins son honneur autrement intact que celui de sa mère ; et elle put dire à son lit de mort, devant son époux plus silencieux que vraiment ému : « Hélas ! Monsieur, vous ne m'aimez « plus il y a longtemps, cela est in- « juste ; je ne vous ai jamais manqué. ».

M. le comte de Baillon a raison de croire à cette solennelle déclaration : elle donne la juste conclusion de l'histoire sur une courte vie, qui n'est restée célèbre que par une mort héroïquement supportée.

G. B. DE P.

—

Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth, 1649-1734, par H. FORNERON. Paris, E. Plon, 1886, in-12 de 278 p.

Voici le dernier ouvrage d'un historien jeune encore, que la mort a enlevé au mois de mars, presque au moment où paraissait cette courte et légère étude, dans laquelle on retrouve les qualités brillantes qui avaient vivement attiré l'attention, sur l'*Histoire de Philippe II* et sur celle des ducs de Guise.

M. Forneron ne connaissait pas l'époque de la révolution d'Angleterre aussi bien que le XVIe siècle : il hasarde quelquefois, sur la cour de

Digitized by Google

Louis XIV ou sur celle de Charles II, des assertions qui ne sont pas suffisamment appuyées de preuves : mais il avait à un rare degré l'art précieux de faire parler les documents et de mettre les personnages dans leur cadre.

Le sujet qu'il a pris était de ceux qui demandent une touche légère ; c'est une étude de mœurs autant que d'histoire. Si Louise de Kéroualle est « la petite bretonne » qui nous a fait gagner la Flandre et la Franche Comté, elle n'a pu obtenir ce grand résultat que par des moyens que la politique excuse plus que la morale. Pendant quinze ans, la duchesse de Portsmouth régna despotiquement sur le cœur facile de Charles II ; et on doit lui rendre cette justice qu'elle fit constamment les affaires de la France en même temps que les siennes propres. A la mort inopinée d'Henriette d'Angleterre, Louis XIV fut heureux de trouver une autre influence féminine qui, aidée de fortes subventions, dont elle prenait indirectement sa part, jouait le rôle d'intermédiaire mieux qu'un ambassadeur et plus adroitement qu'un vulgaire espion. Grâce à la neutralité bienveillante de la Grande Bretagne, le roi put put être le maître en Europe ; mais la honte que ressentirent les Anglais de cette longue « servitude française, » ne fut pas pour rien dans la chute des Stuarts.

La France du moins fut jusqu'au bout reconnaissante : à la mort de Charles II en 1685, elle recueillit la duchesse de Portsmouth et lui continua cinquante ans encore ses pensions et presque ses honneurs, de même qu'elle donna asile à la branche détrônée et lui fournit des subsides et un appui malheureusement peu efficaces.

Les intrigues que raconte M. Forneron sont trop multipliées et reposent trop exclusivement sur de menus détails, pour que nous puissions en donner une analyse même succincte. Son livre peut se lire comme un roman ; il en a le piquant ; et « l'amour » y joue naturellement un grand rôle. Le caractère du roi Charles II n'en sort pas grandi ni ennobli, et l'on s'explique le mépris dans lequel le tenaient ses sujets. Louis XIV, au contraire, apparait sous un aspect presque nouveau, en homme qui, malgré sa dignité et sa grandeur, ne dédaignait pas dans la politique les petits moyens. M. Forneron avait déployé dans ce petit volume sa sagacité et son éclat ordinaires. Pourquoi faut-il que ce réel talent ait si tôt disparu ?

G. Baguenault de Puchesse.

—

Il Regesto Sublacense dell' undecimo secolo, publicato da L. Allodi e G. Levi. Roma, presso la Società Romana di storia patria, 1885, in-8° de xx-278 p.

Voici une magnifique édition du *Regestum Sublacense*, contenant la copie des privilèges ou donations en faveur du monastère de Subiaco. Muratori dans son *Antiquitates Italicæ*, Galletti dans *del Primicerio della S. Sede apostolica*, bien d'autres auteurs comme MM. Ferrucci, Corvisieri, Tommasetti, Calisse etc., récemment encore dans *Gli studi in Italia* M. Cherubini, ont publié des documents ou des fragments, et des analyses de ces documents; mais une édition complète manquait. MM. Allodi et Levi viennent de la donner avec le soin le plus minutieux et un luxe typographique qui fait grand honneur à la Société romaine dont la générosité a payé les frais. Le

Digitized by Google

manuscrit, tel qu'il est actuellement conservé, ne renferme qu'une partie de ce qui existait : il y manque plusieurs cahiers. En tête, après un document de Lothaire et un d'Othon se trouve une chronologie des Papes qui est importante; puis viennent les privilèges des Souverains Pontifes, et ensuite les documents relatifs aux possessions du monastère.

Le manuscrit est du XIe siècle, écrit probablement vers le temps d'Alexandre II. Le nom de ce Pontife est au moins le dernier écrit avec l'écriture ordinaire : après ce nom on voit d'une autre main ceux de Grégoire VII, d'Urbain, etc. Les documents sont du IXe, Xe, XIe siècle, sauf trois antérieurs et un postérieur, datant du XIIIe siècle, qui se trouve écrit sur une marge du manuscrit. Tous les originaux de ces actes sont perdus ; mais si l'authenticité de deux ou trois peut être contestée, l'ensemble de cette copie doit être tenue pour sincère et authentique, car si on a relevé quelques erreurs de dénomination, il faut certainement les attribuer au copiste. Les auteurs de cette belle publication, enrichie de trois *facsimile*, ont copié exactement le manuscrit, conservant bien entendu l'orthographe, même fautive, mais encore la ponctuation et les grandes et petites lettres mises en tête des mots. Peut-être ce dernier soin est-il de trop : une observation générale eût suffi à indiquer la rectification faite. Ainsi on a souvent imprimé, comme c'était écrit dans le manuscrit, les noms propres *erasni* par exemple, *theodori*, par une petite lettre, et la préposition *cum* ou la conjonction *seu* par une grande lettre, parce qu'elle se trouve ainsi dans le manuscrit. Il y a pour le lecteur un travail à faire, une habitude à prendre pour établir le texte, que les éditeurs eussent pu lui épargner sans manquer à leur devoir de transcripteurs fidèles. Un *index* très détaillé contient non seulement les mots qui présentent un intérêt lexicographique, mais encore tous ceux qui peuvent servir de guide pour les études à faire sur le *Regestum* au point de vue du droit, de l'agriculture, de l'économie rurale, comme aussi au point de vue de l'histoire territoriale des possessions de la célèbre abbaye de Subiaco.

H. DE L'E.

—

La Corsica e Cosimo I de' Medici. Studio storico di Giovanni LIVI. Firenze-Roma, 1885, in-8° de XIII-413 p.

L'auteur commence par rappeler comment Pise, après la bataille de Meloria, perdit la souveraineté de la Corse en 1284 : il signale les bienfaits de son gouvernement et note au contraire les tendances fatales de la république génoise. Le Banco de Saint-Georges, qui prit ensuite la direction des affaires, se montra pire que la république. Aussi de nombreux Corses émigrèrent en Toscane et plus d'un servit dans les bandes de Jean de Médicis. M. Livi réfute diverses erreurs sur le grand patriote Sampiero, généralement répandues, acceptées par Gregorovius. Sampiero fut l'âme du mouvement qui porta les Corses vers Cosme de Médicis. Deux fois les Corses offrirent à Cosme la souveraineté, deux fois l'empereur et le roi d'Espagne l'empêchèrent d'accepter.—Les discordes civiles recommencèrent ; Georges Doria parvint à les apaiser, et Gênes resta maîtresse de l'île jusqu'au XVIIIe siècle, époque où commencent les troubles dont le résultat fut,

Digitized by Google

après diverses interventions françaises, de donner la Corse à la France. Le titre ne donne donc pas une idée exacte de ce qu'il y a dans ce volume. C'est l'histoire des relations de la Corse avec les Médicis, mais aussi avec la maison de Savoie et avec la France. L'auteur n'est pas sympathique aux Français : il dénonce le honteux traité qui leur livra la Corse ; il parle des actes inhumains commis par eux. Napoléon a pu seul réconcilier la Corse avec la France ; mais si les relations existant de tout temps avec la Toscane eussent amené l'union avec ce pays, la Corse « serait heureuse aujourd'hui d'appartenir à la nouvelle famille italienne. » Y a-t-il là une pensée politique, une revendication qui se prépare ? Peut-être. Quoi qu'il en soit, il y a là des documents curieux, les uns insérés dans le texte, les autres réunis dans les quatre-vingt-dix pages de l'appendice.

H. DE L'E.

—

Corrispondenze di Diplomatici della Repubblica é del Regno di Italia, 1796-1814, compilazione archivistica di Cesare CANTU. Milano, 1885, gr. in-8° de 630 p.

L'infatigable M. César Cantù a réuni en ce volume des lettres et extraits de lettres, émanées de diplomates envoyés par la République cisalpine et le royaume d'Italie à Turin, à Florence, à Rome. Il y a joint d'autres lettres de divers fonctionnaires et aussi du secrétaire d'État du Pape, etc. Les représentants de la République donnent la main aux révolutionnaires, les encouragent et complètent leur œuvre. Leurs lettres sont à ce titre très curieuses. Ce n'est pas la dépêche officielle d'ambassadeurs, mais les rapports intimes, la correspondance particulière et à cœur ouvert de gens qui pensent de même et peuvent tout se dire. La lecture est instructive et a le piquant des confidences ou des indiscrétions. M. Cantù a relié brièvement çà et là par quelques lignes ces extraits ou lettres, en les accompagnant de notes qui, sur chaque personnage mis en scène, fournissent des renseignements précis. Le volume est divisé en six parties : la première parle de la République cisalpine, la seconde du Piémont, la troisième de la Ligurie, la quatrième de Parme, la cinquième de Rome, la sixième de la Toscane. La correspondance ne fournit pas seulement des renseignements sur l'Italie, mais sur d'autres faits transmis par d'autres fonctionnaires. Ainsi une lettre sur la conspiration de Pichegru et de Cadoudal, une autre sur l'attentat commis contre les diplomates à Rastadt : une relatant une conversation entre Marescalchi, Greppi et le premier Consul, le 28 thermidor an VIII (1800) sont curieuses. Curieuse aussi est la lettre où Birago nous montre Bonaparte en Égypte, assistant vêtu à l'oriental aux fêtes pour l'anniversaire de la naissance de Mahomet.

Les lettres sur les mouvements des Barbets en Ligurie, sur la mort du général Duphot à Rome, sur l'établissement de la République romaine, faite avec l'assistance des troupes françaises, donnent des détails, énoncent des impressions que l'histoire doit recueillir. Je vois que la dépense faite pour les illuminations à Rome en cette circonstance fut soldée par les Juifs habitant la ville. J'ai lu avec grand intérêt les lettres donnant des détails précis sur l'attitude de la population et les mouve-

Digitized by Google

ments contre la République romaine en 1798, et ensuite en 1808, en faveur du Souverain Pontife. La société des san-fédistes, formée par le P. Paccanari, et confondue avec les sociétés de saint Louis, du sacré Cœur de Jésus, est l'objet de plusieurs rapports. Des témoins oculaires nous renseignent sur diverses circonstances du voyage de Pie VI, emmené captif, puis sur l'occupation de Rome par le général Miollis, la protestation du Pape, etc. On voit que pendant le carnaval, pour témoigner en faveur du Pape, personne ne prit part à des réjouissances; Rome, dit-on, était plutôt un désert qu'une capitale.

Les agents de Napoléon sont révolutionnaires, impies. Comme le souverain qui leur commande, ils parlent et agissent avec un suprême mépris du Pape, des cardinaux, des princes romains, de la population fidèle. Leur colère contre eux fait le plus grand honneur à cette noblesse romaine dont l'agent écrit que son attitude « est très honteuse : » nous traduisons, nous, « très honorable, » car on ne peut être plus hostile au droit, à la justice, plus dévoué aux mesures despotiques et iniques que les agents dont les lettres sont publiées.

L'impression qui résulte de cette correspondance est que Napoléon voulait la religion comme un instrument de règne, mais entendait ne laisser à ses ministres aucune liberté pour remplir leur mission. Après les travaux d'Artaud, de M. d'Haussonville, après celui paru l'an dernier de M. Mayol de Luppé, il semblait qu'il restât peu à apprendre sur l'arrestation du Pape, et son emprisonnement à Savone. Il y a cependant dans les lettres des Résidents pour le royaume d'Italie à Gênes, Turin, etc., publiées ici, des passages à retenir.

Quelques fautes d'impression appelleraient un errata : ainsi Panaro est mis pour Tanaro, La Courbe pour Lecourbe, Cacoult pour Cacault, Marol de Lupé pour Mayol de Luppé, etc. Dans une note, M. Cantù, au sujet des *Mémoires* de Consalvi publiés par Crétineau-Joly, écrit : « ils sont peut-être apocryphes et certainement interpolés, » assertion qui étonne après les débats auxquels donna lieu l'accusation semblable portée par le P. Theiner. Toutes les pièces données n'ont pas le même intérêt : elles sont présentées un peu au décousu, si l'on peut parler ainsi, mais étant ce qu'elles sont, des lettres confidentielles, il ne pouvait guère en être autrement. L'éditeur saute avec le correspondant d'un sujet à un autre, sans transition. Ce n'est pas un ouvrage, un récit historique, ce sont des documents, émanés souvent d'agents subalternes, où il y a parfois des inutilités, du fatras, mais dont l'ensemble offre un intérêt réel et présente les éléments d'un tableau qu'il ne s'agit plus que de mettre en place pour qu'il soit vivant.

H. DE L'E.

—

Un Roi et un conspirateur. Victor-Emmanuel et Mazzini, *leurs négociations secrètes et leur politique, suivi de M. de Bismarck et Mazzini,* d'après des documents nouveaux, par AUGUSTE BOUILLIER. Paris, Plon et Nourrit, 1885, in-12 de IV-288 p.

Il y a quelques années parut à Turin un livre très curieux intitulé POLITICA SEGRETA ITALIANA, où étaient reproduites les lettres échangées, par l'intermédiaire de M. Diamilla-Muller, entre Mazzini et le roi Victor-Emmanuel. Nous en avons alors rendu compte. Le fonds du livre que nous annonçons a été pris dans

Digitized by Google

les documents publiés par l'éditeur italien, et M. Bouillier l'a complété par d'autres informations puisées à diverses sources. Il a écrit à ce sujet sur Mazzini et Victor-Emmanuel une étude qui est digne d'attention. La politique secrète, observe l'auteur, n'a jamais tenu dans l'histoire une place plus grande que de nos jours, car les hommes d'état qui ont tenté de grandes choses ont dû les soustraire aux investigations du public, aux interpellations des députés, aux indiscrétions des journalistes, qui disent tout quand il faudrait tout cacher. Or les négociations secrètes ouvertes entre Mazzini et Victor-Emmanuel, entre Mazzini et M. de Bismarck, sont très intéressantes à connaître, parce que, en plus d'une affaire, elles montrent « le dessous des cartes. » M. Auguste Bouillier est frappé tout d'abord de ce fait, qui est pour ainsi dire la conclusion historique et pratique de son livre : la puissance de la politique royale, l'impuissance de la politique révolutionnaire. Mais, disons-le, il est difficile de séparer ainsi — et les faits rappelés le prouvent — une politique qui, avec des moyens différents sans doute, poursuivit le même but, car la politique du roi n'a eu de puissance que parce qu'elle a trouvé les voies préparées par la politique révolutionnaire de Mazzini, et celle-ci triompha véritablement lorsque le roi marcha et mit ses armes à son service. L'auteur peut dire sans doute que le parti d'action n'est arrivé à rien, n'a rien pu sans le roi ou contre le roi, mais il doit ajouter, et malgré lui il ajoute que le roi n'est arrivé à quelque chose que parce qu'il a emboité le pas derrière le parti d'action et qu'il a obéi à son mot d'ordre. Mazzini, en effet, a fait passer l'achèvement de l'unité italienne avant la réalisation de son idéal politique de République, et c'est là un trait de génie. Réservant sa liberté d'action pour l'avenir, il offrit de marcher d'accord avec le roi pour délivrer la Vénétie. Son plan était d'y provoquer une insurrection, pour donner au roi l'occasion de déclarer la guerre à l'Autriche et de soutenir l'insurrection comme il l'avait soutenue à Modène, à Florence, à Naples. Victor Emmanuel, obligé de compter avec l'Europe, trouva inadmissible que le parti d'action prît l'initiative et déclara que toute tentative serait réprimée par la force ; toutefois, selon Mazzini, l'initiative ne devait pas venir du dehors, mais partir de la Vénétie. Mazzini, dit M. Bouillier, ne pouvait donc être un libérateur; seulement il a été un précurseur. En 1831 il fonda *la jeune Italie*, société dont les membres juraient de consacrer leur vie et leurs efforts à l'Italie, de lutter pour en faire une nation une, libre, indépendante et républicaine. En 1848, grâce à sa propagande active, il fit pousser le cri de : *Mort à l'Autriche* et « ranima le germe longtemps étouffé de la nationalité italienne. » Comme l'écrit l'auteur, l'initiative du mouvement italien lui appartient incontestablement. Peut-être M. Bouillier a-t-il fait la part trop belle à Mazzini et surtout à Victor-Emmanuel : je ne souscrirais pas à tous ses jugements, mais tout ce qu'il dit est curieux, puisé à des sources authentiques. La politique du gouvernement français, qui a aidé à faire l'unité italienne, a été une politique néfaste pour nous, M. Bouillier le dit parfaitement ; mais, même au point de vue italien, je ne saurais louer, comme le fait l'auteur, une politique qui a bouleversé les traditions nationales italiennes pour ren-

Digitized by Google

verser le droit à Parme, à Modène, à Florence, à Naples, à Rome. Contre ce droit et la justice on a dû, pour établir l'unité de gouvernement dans le pays, appliquer le principe que Mazzini appelait essentiellement révolutionnaire, celui des nationalités. Victor-Emmanuel a été hardi et il a osé : « Dévoué à l'Italie il n'a jamais hésité, comme il le disait, à risquer pour elle sa vie et sa couronne. » Il devint ainsi, écrit M. Bouillier, « par son habileté le roi d'un grand pays. » Oui, mais les moyens qu'il employa le condamnent ; cette habileté, qui est incontestable, ne saurait amnistier l'injustice, et si la conclusion du livre de M. Bouillier sur l'impuissance des révolutions à rien fonder est vraie, on peut se demander si l'œuvre révolutionnaire de Victor-Emmanuel est bien, comme le dit l'auteur, une œuvre de réorganisation politique. M. Bouillier nie que la transformation qui a abouti à l'unité italienne ait été une révolution proprement dite ; je trouve difficile cependant de lui donner un autre nom. Une dernière observation : lorsque l'auteur écrit, pour indiquer une analogie, que l'état pontifical, au XVIe et XVIIe siècle, « s'est annexé Bologne, Ferrare, Ancone, Urbin, » le mot *annexé* est tout à fait impropre; c'est recouvré qu'il faudrait dire.

H. DE L'E.

—

Chronique de l'île de Chypre, par Florio BUSTRON, publiée par R. DE MAS LATRIE. Paris, Impr. nat., 1885, in-4o de 531 pages. (Extrait du t. V des *Mélanges historiques* de la *Collection des documents inédits*.)

Le monde savant accueillera sans nul doute avec gratitude la publication du texte de Florio Bustron ; le mouvement historique qui dirige, depuis dix ans, les études des érudits d'une façon spéciale vers l'histoire de l'Orient latin ne sera pas étranger à ce résultat. Il faut savoir gré à M. René de Mas Latrie, d'avoir, à l'exemple de son père, dont les travaux sur l'île de Chypre font autorité, entrepris de donner au public la chronique de Bustron. Déjà plusieurs chroniqueurs chypriotes, Léonce Machera et Georges Bustron ont été édités ; l'œuvre de Bustron, jointe aux publications annoncées ou en cours d'impression d'Amadi, de Diomède Strambaldi et de Philippe de Navarre, complètera le *corpus* des chroniques relatives à l'île de Chypre.

Il est inutile de faire ressortir ici l'intérêt et l'importance de la chronique de Bustron pour l'histoire du Levant au moyen âge ; cette chronique s'étend des dernières années du XIIe siècle à 1489, embrassant une période de près de trois siècles ; sans être originale, au moins jusqu'à l'époque de Catherine Cornaro, elle est empruntée aux sources chypriotes les plus autorisées, dont quelques-unes sont encore inédites, et revêt un caractère incontestable d'authenticité et de confiance proclamé par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de l'Orient latin au moyen âge ; c'est un guide sûr et digne de toute créance.

La compétence de l'éditeur est une garantie de la conscience avec laquelle la publication a été préparée et menée à bonne fin. Nous regretterons seulement que M. de Mas Latrie n'ait pas étendu, plus qu'il ne l'a fait, les notes et éclaircissements qu'il était, mieux que personne, en mesure de donner au public, et se soit borné à l'établissement du texte

Digitized by Google

d'après les manuscrits connus et à de trop rares appendices. Dans l'établissement même du texte, nous aurions aimé que l'éditeur nous dit pour quelles raisons les leçons du manuscrit de Londres ont été écartées. Le volume se termine par une très utile table analytique et chronologique (p. 477-8), et par des index onomastiques et topographiques très étendus (p. 489-530).

Cette publication est une bonne fortune pour les érudits qui font de l'Orient latin au moyen âge l'objet de leurs études. Ils y trouveront un témoignage précieux et digne de foi, édité avec les meilleures garanties d'exactitude et de compétence.

J. D. L. R.

—

Historia da administraçaô publica em Portugal nos seculos XII a XV, por Henrique Da Gama Barros. Tomo I. Lisboa, imprensa nacional, 1885, in-8° de 647 p.

L'histoire du Portugal avant Vasco de Gama est peu connue et peu populaire en France, bien que le premier prince qui ait régné sur ce pays fût d'origine française. Les historiens portugais ont toujours délaissé un peu le moyen âge, cherchant plutôt à raconter les grandes entreprises maritimes du XVIe siècle ou à vanter le génie du ministre Pombal : à plus forte raison l'étranger doit-il ignorer des faits mal étudiés dans le pays même où ils se sont passés. Le sujet choisi par M. Da Gama Barros était de nature à tenter les efforts d'un érudit : marchant sur un terrain à peu près inexploré, il pouvait aisément se rebuter ou faire fausse route. Il y avait en effet plus d'un écueil à éviter. En écrivant l'histoire de l'administration publique en Portugal depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Jean II (1495), on pouvait se renfermer exclusivement dans son sujet et négliger de considérer les rouages de cette administration chez les peuples voisins ; on pouvait aussi, par un vice de composition absolument contraire, examiner beaucoup plus le mécanisme de l'organisation publique au moyen âge en général que celui du Portugal en particulier. L'une et l'autre faute eussent fait tort à la démonstration, mais M. da Gama Barros a réussi à surmonter toutes les difficultés et à donner un premier volume qui fait honneur à ses talents d'historien, et aussi à ses qualités de style : son livre se lit couramment, avec plaisir, sans fatigue, bien qu'il soit écrit en sa langue nationale ; et cela ne contribuera pas peu à son succès en France.

Le premier chapitre est consacré à l'étude du droit écrit et de la tradition, c'est-à-dire des sources sur lesquelles s'appuiera sa démonstration ultérieure. Ces sources sont le code visigothique, le droit canonique, le droit romain et la coutume locale d'où sont sortis les « leis » et les « foraes » (fueros). Ces pages préliminaires ont l'avantage d'être claires et précises, et d'apporter le résultat des recherches les plus récentes des juristes compétents.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur nous montre comment le droit public du Portugal tire son origine des traditions visigothiques, comment doit s'expliquer le progrès de l'autorité monarchique, et quels furent les caractères essentiels du système féodal, comparés au régime politique que subissait la France à la même époque. Sur les questions du service militaire, du droit de propriété, des relations de l'État et

Digitized by Google

du clergé, M. da Gama Barros établit sans cesse ses arguments et ses déductions sur des comparaisons soigneusement amenées et des exemples méthodiquement choisis. Cette partie de l'ouvrage est des plus instructives et des mieux comprises. Boutaric et Garsonnet sont aussi familiers à l'auteur que Lopes ou Ribeiro ; les citations sont claires et mesurées, les sources bien choisies, les renvois bien indiqués.

Il n'est pas possible d'analyser ici en détail un livre aussi vaste et aussi rempli de faits ; qu'il me suffise de signaler les chapitres consacrés à la noblesse, au clergé, à la classe populaire, aux ordres militaires, aux légistes et aux fonctionnaires royaux, aux importantes réformes apportées dans l'organisation gouvernementale par Dom Pedro Ier. Ce premier volume se termine par quelques pages rapides sur la succession royale et la régence du royaume d'après les lois portugaises. Ici encore la discussion est nette et la conclusion conforme aux traditions de l'histoire.

Je terminerai en déclarant que tout lecteur français qui s'intéresse à l'histoire politique et sociale du moyen âge trouvera profit à lire cet ouvrage, écrit sans parti pris et avec une connaissance approfondie du sujet traité. On n'en pourrait pas dire autant de tous les travaux historiques modernes qui, sous un masque d'érudition trompeur, laissent apercevoir d'innombrables lacunes dans l'esprit de leurs auteurs.

H. S.

—

Compendio de la Historia de Mexico, *desde sus primeros tiempos hasta la caida del Segundo Imperio*, por el Lic. Luis Perez Verdia. Guadalajara, 1883, in-8° de 346 p.

On signale depuis quelques années un véritable réveil scientifique au Mexique, et il se produit, en ce pays, un important mouvement intellectuel. Jusqu'à présent, il avait surtout été dirigé dans le sens des sciences naturelles et mathématiques. L'apparition du présent ouvrage mérite d'être salué comme un symptôme d'heureux augure. Ne devons-nous pas y voir le signe avant-coureur d'un nouveau courant qui entraînera les esprits vers les études historiques et ethnographiques ? L'auteur a prétendu faire, non pas ce que l'on appelle vulgairement progresser la science, mais seulement donner à la jeunesse mexicaine des notions exactes et suffisamment étendues sur les événements dont la Nouvelle-Espagne a été le théâtre depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque contemporaine.

Nous avons la satisfaction de le reconnaître, le but que se proposait le docte professeur, il l'a réellement atteint et son résumé mérite de passer pour fort bien fait. La lecture de son *Compendio* sera profitable non seulement aux habitants du Mexique, mais encore à quiconque s'occupe d'histoire générale et du passé du genre humain. Tout au plus pourrions-nous relever quelques légères erreurs, à peu près inévitables d'ailleurs dans un travail de cette nature. Ainsi, c'est à tort qu'il compte au nombre des plantes cultivées par les anciens Mexicains (p. 45), le dattier et le bananier. Ces deux végétaux sont, suivant toute apparence, d'importation étrangère, et leur introduction en Amérique ne remonte pas au-delà de l'époque de la découverte. L'on pourrait regretter aussi que l'auteur n'ait à peu près rien dit de l'histoire des Yucatèques,

Digitized by Google

de leurs mœurs et de leur religion. La péninsule du Yucatan, dont les habitants pouvaient passer au moment de la conquête pour la race la plus civilisée du Nouveau-Monde, continue bien cependant à faire partie intégrante du Mexique.

Tout ceci ne touche que le côté scientifique de l'ouvrage en question. Un mot nous reste à dire au sujet de l'esprit dans lequel il est rédigé et de stendances de l'auteur. Attaché à la forme républicaine et aux idées avancées, il n'est pas, cependant, ce que nous appellerions en France un anticlérical. Ainsi, il blâme les mesures vexatoires dont la compagnie de Jésus fut l'objet, et regrette son expulsion (p. 210); il déplore l'extension et les progrès de la franc-maçonnerie. D'un autre côté, nous ne saurions souscrire à l'éloge qu'il fait du curé Hidalgo, le promoteur ou plutôt l'un des promoteurs de l'insurrection contre la domination espagnole. Toute question politique ou nationale mise de côté, ce prêtre qui, poussé par un groupe de révolutionnaires aussi ennemis de la religion catholique que du roi d'Espagne, prenait le commandement des insurgés, les laissait par faiblesse se livrer à toutes sortes d'excès et se montra constamment général fort médiocre, nous semble bien peu digne de sympathie. Évidemment, le patriotisme trouble légèrement la vue de notre auteur dans le récit qu'il nous fait de la campagne de Saint-Jean d'Ulloa et de la première guerre des Français au Mexique. Que les troupes mexicaines aient fait preuve de bravoure, nous ne le contestons pas; mais cela n'empêche que notre pays n'ait été poussé à bout par les dénis de justice de leur gouvernement, et obligé de demander réparation par les armes.

L'indignation que cause à M. Verdia l'insurrection du Texas et son annexion aux États-Unis, nous paraît difficile à comprendre. Est-ce que les Texiens n'avaient pas le même droit à se séparer du Mexique que les Mexicains à se révolter contre la domination espagnole ? L'auteur vante également de toutes ses forces la résistance de Puebla à l'armée française et met l'héroïsme des *Poblanos* bien au-dessus de celui des défenseurs de Metz et de Strasbourg. Impossible encore ici de nous ranger à son avis. Les habitants de Puebla n'ont fait, en réalité, qu'une guerre de barricades, mais sans tenter de véritable sortie, ce qui n'indique pas des hommes très solides au feu. De plus, nos compatriotes avaient, par un sentiment d'humanité poussé jusqu'au scrupule, refusé de bombarder la ville, qu'ils se résignèrent à prendre, pour ainsi dire, maison par maison. L'on sait, au contraire, de quelle façon les Allemands procédèrent vis-à-vis de nos villes frontières. Si donc celles-ci n'ont pas autant résisté que Puebla, c'est que, par le fait, la résistance se trouvait matériellement impossible. On ne saurait attribuer leur reddition à un manque de bravoure de la part de nos soldats.

Telles sont les réflexions que nous suggère la lecture du livre de M. Verdia. Les quelques critiques auxquelles il nous paraît donner lieu, ne nous empêchent en rien de reconnaître son mérite, et nous pouvons le citer comme le meilleur résumé de l'histoire du Mexique qui ait paru jusqu'à ce jour.

Cte DE CHARENCEY.

—

Digitized by Google

Étude sur les lanternes des morts, par l'ABBÉ LECLER, doyen de Compreignac (Haute-Vienne), 2e partie. Limoges, Ducourtieux, 1885, in-8° de 85 pages et 12 planches.

Il y a quelque temps déjà, la *Revue* a signalé (t. XXXIII, p. 345) l'étude de M. l'abbé Lecler sur les lanternes des morts. Le même savant vient de compléter ses recherches et de publier une seconde partie de son travail. L'opinion qu'il avait émise que l'usage de ces monuments a pris naissance en Limousin, qu'il s'est peu à peu répandu dans les régions voisines d'abord, puis de là dans des provinces plus éloignées, se trouve de nouveau affirmée et établie par la discussion des quelques objections qu'a soulevées la publication de la première partie. Mais ce n'est pas le côté le plus important de ce deuxième fascicule. Le nombre des monuments relevés par l'abbé Lecler est considérablement augmenté, puisque de soixante-dix-neuf qui se trouvaient décrits d'abord, il s'élève à cent douze maintenant. La critique de l'auteur s'est exercée avec soin, et quelques-uns comme la « lanterne de l'hôpital de Saint-Jean, » et les « aiguilles de Figeac » lui paraissent avec raison devoir en être retranchées.

De même que pour le premier travail, sont reproduits les dessins de ces monuments soit qu'ils existent encore, soit qu'ils aient été arrachés de l'oubli par quelque publication antérieure. Douze planches nouvelles accompagnent cette seconde partie et en rehaussent l'intérêt. Il serait vraiment à désirer que les savants que ces recherches intéressent fissent parvenir au savant archéologue leurs observations personnelles ainsi que les croquis des monuments similaires dont ils pourraient avoir rencontré les vestiges. Ces documents, rassemblés ainsi, pourraient lui permettre, en donnant un nouveau supplément, de composer un traité définitif sur la matière.

G. DE S.

—

Le Galet inscrit d'Antibes, *étude d'archéologie religieuse gréco-orientale*, par H. BAZIN, agrégé de l'Université. Paris, Ernest Leroux, in-4° de 28 pages.

L'auteur de ce curieux travail, un des membres les plus distingués de l'administration universitaire, joint les convictions du chrétien à la science de l'érudit. Ce qui donne à sa brochure un intérêt tout spécial, c'est que le galet auquel elle est consacrée constitue une rareté archéologique dont on aurait peine à citer un second exemple. La forme des lettres atteste que l'inscription qu'il porte a dû être composée au ve ou au plus tard au IVe siècle avant notre ère.

Divers archéologues s'en sont déjà occupés. M. Heuzey y voit une de ces pierres sacrées, ou *bétyles*, adorées en différentes régions de l'Asie occidentale. D'ailleurs la surface arrondie et parfaitement unie du galet s'oppose à ce que cette pierre ait été destinée à être encastrée dans les murailles de quelque édifice. Mais les pierres non travaillées qui étaient vénérées en plus d'un sanctuaire, au témoignage de Pausanias, avaient une forme plus ou moins élancée, conique ou pyramidale, représentant de loin le port d'une statue. Or le galet d'Antibes a dû visiblement être posé à plat sur l'autel. M. Bazin pense donc que c'était une offrande déposée par un de ces *thiases* ou associations religieuses

Digitized by Google

dont la présence a été constatée partout où les idées orientales se sont mêlées aux usages helléniques.

Vénus est nommée dans l'inscription : or, Marseille avait un temple dédié à cette déesse, symbolisant la force vivifiante et génératrice de la nature, et quand la cité phocéenne fonda la colonie d'Antipolis pour se mettre à l'abri des incursions des Ligures, elle ne manqua pas assurément de placer la ville nouvelle sous la sauvegarde d'une de ses divinités préférées. En outre, c'était la déesse de la mer, la protectrice des marins : raison de plus pour lui consacrer le caillou que les eaux avaient roulé dans leur sein.

Si la lecture de cette dissertation, en raison des questions auxquelles elle touche, ne peut être conseillée qu'aux savants familiarisés avec les croyances et les superstitions du paganisme, en revanche les initiés y trouveront une discussion des plus attachantes, où l'élégance de la forme n'ôte rien à la justesse et à la solidité du raisonnement.

C. H.

—

Dictionnaire des émailleurs, *depuis le moyen-âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, par Emile MOLINIER, attaché à la conservation du musée du Louvre. Paris, Rouam, 1885, pet. in-8o de IV-115 p., avec 67 marques et monogr.

Ce petit volume fait partie des *Guides du collectionneur*. Pour le juger équitablement, il convient de donner acte à l'auteur de son intention de s'adresser, non aux savants de profession, mais aux amateurs. Après avoir traité, dans un avant-propos, de l'émail et des différentes manières dont on l'a employé (p. 1-6), il donne par ordre alphabétique la nomenclature de tous les émailleurs à lui connus, avec biographie, œuvres, signatures et marques. On pourrait chicaner M. Molinier sur la classification, qui est loin d'être rigoureuse : *Bartholus* est après *Benavente* et *Benoit; Gonzalez* avant *Garnier—Giuliano; Paolo* est à la p. 77 au lieu d'être à la 68e. Tantôt les personnages sont classés sous leur nom (*Borgino*), tantôt sous leur ville d'origine (*Bridier, Claire, Valladolid*); tantôt les dénominations sont conformes aux monuments (*Gonzalez de Madrit Johan*), tantôt elles sont modernisées (*Martial* pour *Marsau*). D'après ce système, j'aurais écrit *Boninsegna* plutôt que *Bonensegna;* au lieu de *Giudino* je lirais *Guidino* (diminutif de Guido). Dans un livre qui n'est qu'un résumé, l'important eût été d'indiquer exactement les sources des renseignements et les collections qui conservent les monuments. N'est-il pas à craindre qu'on applique à l'auteur ce qu'il dit (p. 50) de M. Ardant ? « Cet érudit ne cite presque jamais la source où il a puisé, et, en pareille matière, les erreurs de dates sont trop faciles à commettre pour que l'on puisse croire un auteur sur parole, quelle que soit sa réputation au point de vue de l'exactitude. » Des indications comme celle-ci : DAVILLIER, *Orfèvrerie Espagnole* (p. 33) ou *Orfèvrerie en Espagne* (p. 68) sont insuffisantes. A la suite du Dictionnaire proprement dit on trouve un « Essai d'une bibliographie des livres relatifs à l'histoire des émaux (p. 93-104) » ; un auteur a signalé (*Bull. archéol. de la Corrèze*, t. VII, p. 409-11) une série d'omissions qu'on regretterait de croire intentionnelle. Le volume se termine par une « liste des principales collections publiques ou privées renfermant des émaux (p. 104-13). » U. C.

Digitized by Google

L'Université d'Orléans pendant sa période de décadence, d'après des documents récemment découverts, par M. J. Loiseleur. Orléans, H. Herluison, 1886, in-8° de 78 p.

On sait la place qu'occupa au moyen âge et à la renaissance, dans l'histoire intellectuelle de la France, la célèbre université de lois d'Orléans. Presque toutes les nations de l'Europe y envoyaient des étudiants; et il en est sorti jusqu'à la révolution une école de jurisconsultes, dont le dernier fut le grand Pothier, le véritable auteur du code civil. Mais les plus belles institutions n'échappent pas à la décadence ; et, quand la Révolution est arrivée, l'Université d'Orléans n'avait plus qu'un reste de vie sans gloire. De longues discussions des professeurs entre eux, des luttes avec des universités rivales ; une indulgence excessive dans les examens et la collation des grades lui avaient enlevé presque tout son ancien crédit. Avec une tolérance incroyable six mois d'études suffisaient aux étudiants de marque pour y prendre tous leurs degrés; et on cite Massillon qui, arrivé à Orléans le 24 novembre 1717, en sortit le 11 décembre de la même année bachelier et licencié *in utroque jure*. M. Loiseleur relève ces faits douloureux ; et il ajoute des détails non moins piquants sur les comptes de l'Université et la mesquine parcimonie dont elle faisait preuve, jusque dans sa manière de faire « rhabiller et raccoutrer » les robes des docteurs régents.

On n'accusera pas l'auteur de fétichisme pour les vieilles gloires locales; et l'on regretterait presque cette ardeur à nous montrer la vérité toute nue, si nous ne lui devions quelques curieuses observations et une étude de mœurs que les pièces inédites analysées rendent plus intéressante encore.

G. B. de P.

—

Quelques pages inédites de Louis de Rechignevoisin de Guron, évêque de Tulle et de Comminges, publiées par Ph. Tamizey de Larroque. Tulle, 1885, in-8° de 38 p.

Il n'est rien que M. Tamizey de Larroque ne découvre, quand il s'agit d'éclaircir des points obscurs de notre histoire au XVIe ou au XVIIe siècle. Il connaît mieux les faits et les personnages de l'époque que ne les connaissaient les contemporains. Qui a jamais entendu parler de cet habile et zélé collaborateur de Mazarin et de Richelieu que l'on nommait Guron et qui mourut à Tulle en 1693 à 77 ans? Il avait cependant pris soin d'envoyer à Baluze son autobiographie, que vient de retrouver M. Tamizey de Larroque, avec huit lettres inédites, et qu'il publie, non sans l'accompagner de notes critiques aussi précieuses que le texte.

Ces pièces nous apprennent que Mazarin récompensait peu les services rendus, et que les revenus des évêchés et des bénéfices ecclésiastiques étaient plus à son usage qu'à celui des serviteurs de l'état en même temps que de sa personne. Ajoutons que Guron n'était pas plus heureux, quand il demandait à Colbert l'évêché de Castres (1662), et à Lionne celui de la Rochelle (1667). C'était pourtant un homme à ménager, et qui connaissait bien des secrets. Dans une lettre du 4 mai 1681, adressée à Étienne Baluze, il donne des renseignements assez curieux sur l'archevêque de Paris, Pierre de Marca, et il ajoute qu'en 1641 et 1642 le cardinal de Richelieu « voulant

Digitized by Google

dominer dans l'Église, comme il faisait dans l'Etat, » eut la pensée de se faire « patriarche d'Occident ; » qu'il communiqua ce projet au chancelier Seguier et à Marca, chargeant ce dernier de rédiger son ouvrage, qui pût préparer l'affaire. L'archevêque était du reste assez peu favoble à cet acte, dont il prévoyait les « impossibilités ; » et Richelieu ne tarda pas à mourir. Mais cette ambition du cardinal, ajoutée à tant d'autres, était restée à l'état de doute mystérieux. M. Tamizey de Larroque en donne aujourd'hui la preuve. C'est un service de plus qu'il rend aux études historiques ; et on peut affirmer que ce ne sera pas le dernier.

G. B. DE P.

—

La jeunesse du Maréchal de Chamilly. *Notice sur Noël Bouton et sa Famille*, de 1636 à 1667, par M.E. BEAUVOIS. Beaune, 1885, gr. in-8o de 145 p.

Le présent ouvrage ne constitue, pour ainsi dire, que la suite des travaux que M. Beauvois a consacrés à une famille ayant joué un rôle assez considérab ledans l'histoire de Bourgogne.

M. Beauvois commence par faire remarquer que jamais jusqu'à présent, la biographie de Noël Bouton, l'éminent défenseur de la ville de Grave, n'a été écrite autant en détail qu'elle le mérite. Palliot, lui-même, qui a consacré tant de pages à des membres obscurs de la famille de Bouton, ne dit presque rien du futur maréchal. En effet, son histoire généalogique s'arrête au moment où ce dernier, âgé à peine de trente-deux ans, n'avait pas beaucoup eu le temps de se signaler. Quoi qu'il en soit, Noël Bouton naquit en 1636 ; c'était le onzième enfant de Nicolas Bouton et de son épouse, Marie de Cirey. Le père du futur maréchal s'était signalé comme homme de guerre ; mais en dépit des préjugés d'une époque où les souvenirs féodaux avaient encore gardé tant d'empire, on ne saurait guère approuver la fidélité avec laquelle il servit son maître, le prince de Condé, puisque ce fût au détrinent de ses devoirs de Français et de fidèle sujet du Roi.

L'auteur nous fait un tableau flatteur, mais vrai, de la conduite de Louis XIV au siège de Stenay; ce prince, que n'avait pas encore enivré la prospérité, fit preuve de qualités éminentes, aussi bien pendant les opérations de la guerre, que dans sa conduite vis-à-vis des rebelles enfin soumis. Nicolas Bouton, en particulier, fut l'objet de la clémence royale, et put rentrer en possession de ses biens, antérieurement confisqués. Plus heureux que son père, Noël Bouton resta constant dans sa fidélité au roi de France, ce qui, par parenthèse, l'avait obligé à combattre dans un autre camp que le camp paternel.

Nous nous bornerons à dire quelques mots, en passant, des campagnes faites par le futur maréchal. M. Beauvois, qui n'étudie que la jeunesse de son héros, parle à peu près exclusivement de celle qu'il fit en Portugal, sous les ordres de Schomberg. Louis XIV, qui favorisait en secret l'insurrection des Portugais contre l'Espagne, voyait avec plaisir la noblesse française se mettre au service du prince de Bragance. Noël Bouton, qui déjà portait le titre de comte de Chamilly-St-Léger, fut pourvu par lui de la charge de capitaine au régiment de cava-

Digitized by Google

lerie de Briquemault. Le Mestre de camp était, en sa qualité de Bourguignon, un compatriote du jeune officier. Ce dernier lui rendit même, par la suite, un signalé service en le faisant sortir de la Bastille. Briquemault y avait été enfermé en raison de quelques critiques un peu trop vives contre Louvois.

Le dernier chapitre de l'ouvrage de M. Beauvois, et celui qui, à coup sûr, intéressera le plus grand nombre de lecteurs, est intitulé : *Les lettres Portugaises*. L'auteur y traite de cette prétendue correspondance entre une religieuse de Portugal et un jeune capitaine français dans lequel on se plut à reconnaître Noël Bouton, comte de Chamilly. Il en démontre, sans peine, le caractère apocryphe. Nous ne pouvons que l'en féliciter. Rien, en effet, de plus utile, à notre avis, que de débarrasser l'histoire de ses fausses légendes qui en altèrent trop souvent la véracité.

Cte DE CHARENCEY.

—

Le Révérend Père Jean Bedel. *Sa vie et ses œuvres*, par l'abbé Ch. CHAPELIER. Nancy, imprimerie Berger-Levrault, 1885, in-8o de x-116 pages.

Comme M. l'abbé Chapelier le constate dans sa *Préface*, on ne possède, jusqu'à ce jour, aucune biographie de Jean Bedel, dont Moréri, Feller, Michel (*Biographie de l'ancienne province de Lorraine*), Bégin (*Biographie de la Moselle*), ne citent pas même le nom, et qu'ont mentionné brièvement, sans nul détail biographique, dom Calmet (*Bibliothèque lorraine*), Chevrier (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*) et quelques autres écrivains. Le travail dont nous nous occupons vient combler une lacune d'autant plus regrettable, que l'historien du B.P. Fourier méritait mieux, comme le déclare Monseigneur l'évêque de Saint-Dié dans sa lettre à l'auteur, que l'on mit son grand mérite en lumière. Pour composer sa toute neuve monographie, M. l'abbé Chapelier a puisé à des sources de haute valeur, les *Mémoires* de Gilles Drouin, conservés parmi les manuscrits de la Bibliothèque publique de Nancy, et surtout les lettres du B. P. Fourier « recueillies autrefois par les Chanoines Réguliers de la Congrégation de Notre-Sauveur, et de nos jours, mises en ordre et autographiées par le R. P. Rogie, clerc régulier de la même congrégation, à Sainte-Claire de Verdun. » Les trois parties de l'ouvrage (*Biographie du R. P. Jean Bedel, bibliographie de son œuvre, appréciation de son œuvre*), sont également excellentes. On saura désormais tout ce qu'il importe de savoir sur la vie de Jean Bedel (né au village d'Anzelot à une époque qui n'a pu être retrouvée, mort à Pont-à-Mousson, le 10 mai 1657) et sur ses écrits. Nous devons accorder une attention particulière à l'étude bibliographique, où non seulement sont décrites avec une minutieuse précision toutes les éditions de la *Vie du R. P. Pierre Fourier*, depuis celle de 1645 (Paris, in-8o) jusqu'à celle de 1869 (Mirecourt, in-4o), mais où sont encore indiquées les différences qui les caractérisent. L'abbé Chapelier décrit aussi très soigneusement un opuscule rarissime de Jean Bedel : *Discours aux juifs de Metz sur la conversion du sieur Paul du Vallié, médecin du Roy en la garnison de Brisach appelé le docteur Paulus* etc. (Metz, 1651, petit in-8o dont on ne connaît que quatre exemplaires). La bro-

Digitized by Google

chure de M. l'abbé Chapelier, tout en nous faisant connaître de la façon la plus détaillée la laborieuse et édifiante vie de Jean Bedel, nous aide à mieux connaître en bien des points (Voir par exemple, p. 11, une note sur un catéchisme manuscrit du pieux réformateur, conservé dans la bibliothèque de Saint-Mihiel), le bienheureux Pierre Fourier, qu'il surnomme (p. x) « le François de Sales et le La Salle de notre chère Lorraine. »

T. DE L.

—

Un patricien au dix-septième siècle. Louis de Geer. *Etude biographique*, par Pierre DE WITT. Paris, Perrin, 1885, in-16 de 177 p.

La vie de Louis de Geer est dépourvue de grands incidents, mais féconde en enseignements salutaires que l'auteur n'a pas manqué de dégager. « Après beaucoup de luttes, malgré de grandes difficultés, dit M. de Witt, Louis de Geer a réussi. Il a été heureux, malgré de profonds chagrins. Le secret de son bonheur et de son succès est très simple. Il a cru, il a travaillé. Croire et travailler : mots bien vieux assurément et que l'on dit bien usés. Que l'on ne s'y trompe pas cependant, l'avenir est à ceux qui sauront les comprendre et les appliquer... » Tout le petit livre de M. Pierre de Witt est sur ce ton. La vie de Louis de Geer est effectivement celle d'un grand travailleur et d'un homme de bien. Ce négociant intelligent et actif fut en outre « bon mari et bon père de famille. » Ses relations avec Gustave-Adolphe et Christine de Suède peuvent à la rigueur le faire considérer comme un petit personnage historique. Si l'histoire de son mariage est poétique, celle de sa mort est fort belle. Se promenant un jour dans les rues de Dordrecht, il aperçoit sur un perron une jeune fille, se dit qu'elle sera sa femme, s'approche, lui parle, la fait rougir et s'enfuir; trois ans plus tard, après avoir voyagé, il revient à Dordrecht, va demander la main de celle qu'il n'a pas oubliée, l'épouse : il en eut seize enfants. Et quand il mourut, ce fut bien préparé, réglant toutes ses affaires, s'occupant des pauvres et de sa postérité, surtout priant Dieu.

G. DE B. D'A.

—

Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, *évêque d'Amiens* (1683-1774), par Charles SALMON, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, membre de la Société des Antiquaires de Picardie. Amiens, Hecquet-Décobert, 1884. in-8° de VIII-136 p.

M. Charles Salmon nous offre une notice fort intéressante sur la vie de l'un des plus grands évêques de France au XVIIIe siècle; mais il aurait pu donner un titre plus capable d'attirer l'attention du grand nombre. Plusieurs auteurs avaient donné des esquisses d'une si belle vie, l'abbé Proyart, Mgr Mioland, M. le chanoine Roza, Mgr Guillon et M. Delgove, curé-doyen de Poix, chanoine honoraire d'Amiens, qui a publié en 1872 une histoire définitive. M. Salmon a l'avantage de donner pour la première fois, d'une manière absolument complète, le texte des lettres adressées à Mgr de la Motte par Madame Louise de France. Ce sont ces lettres vraiment touchantes qui forment le principal attrait du petit volume que nous avons sous les yeux. Du fond du cloître, la sœur Thérèse de Saint-Augustin s'intéres-

Digitized by Google

sait à tout ce qui touchait l'Église, et en particulier les maisons de son ordre. On la voit prendre soin de la communauté d'Amiens aux prises avec de grandes difficultés ; mais surtout l'intégrité de la foi menacée par le jansénisme tenait son esprit en éveil. Elle pouvait épancher ses sentiments dans le cœur de Mgr de la Motte, qui fut avec Christophe de Beaumont l'une des plus fermes colonnes de l'orthodoxie. Il y a là des leçons utiles pour tous.

Dom PAUL PIOLIN.

—

Les Archives de la ville de Honfleur, par Charles BRÉARD, Paris, Alph. Picard, 1885, in-8° de LXIV-421 p.

Le classement des archives communales dans une ville de quelque importance est une œuvre laborieuse, mais présentant le plus souvent un très vif intérêt ; surtout quand il s'agit d'une place maritime, on est certain d'y trouver une ample récolte de faits curieux et de féconds enseignements. Ayant spontanément embrassé cette tâche au profit de sa ville natale, M. Ch. Bréard nous donne le résultat de ses travaux dans un beau volume qui met à la disposition du public tout ce que les archives de Honfleur contiennent d'intéressant. Malheureusement ce dépôt n'a été conservé intact que depuis les guerres de la Ligue, et les documents trop clairsemés des temps antérieurs ne servent guère qu'à exciter des regrets sur tout ce qui a subi la destruction. Rien ne remonte jusqu'à l'époque de l'occupation anglaise. Mais pour les deux derniers siècles, comme pour certains intervalles privilégiés du XVIe siècle et de la fin du XVe, on trouve une abondance de renseignements utiles sur l'histoire de Honfleur, les événements politiques où cette ville s'est trouvée mêlée, et les vicissitudes de son port, jadis un des premiers du littoral de la Manche.

M. Bréard a placé en tête de son livre une excellente introduction. Il initie le lecteur aux détails de l'organisation et de l'administration du corps de ville et donne par ordre chronologique la liste des gouverneurs, lieutenants, maires et échevins qui y ont pris part. Il explique ce qu'étaient les attributions et la compétence du siège de l'Amirauté et indique l'importance des armements soumis à sa juridiction. Le texte du catalogue des archives commence par un inventaire de l'an 1746 intégralement reproduit (p. 1-39), pièce sans intérêt et qu'on aurait pu se borner à indiquer. La série : *Chartes des rois, correspondances*, etc., renferme plusieurs importants diplômes du XVe siècle, et quelques autres pièces intéressantes. Mais c'est surtout la série suivante : *Administration communale, registres de délibération* (p. 67-264), qui abonde en renseignements curieux. C'est là qu'on peut suivre de près toutes les phases de prospérité ou de ruine que, plus que toute autre cité maritime, le port de Honfleur a connues. Tantôt donnant aux navires un facile accès, tantôt obstrué par des atterrissements énormes, suivant que le courant du fleuve dégageait ses abords ou prenait une direction contraire, il ne restait parfois ouvert à la navigation qu'au prix de travaux difficiles et persévérants. Ce n'était pas seulement contre la nature que les marins de Honfleur avaient à lutter. Si la paix maritime venait à régner pendant un petit nombre

Digitized by Google

d'années, leurs armements prenaient aussitôt un rapide essor. Mais comme prélude à toute déclaration de guerre, les Anglais ne manquaient jamais de saisir traîtreusement les navires de la France, jetant ses armateurs dans la ruine et ses matelots en captivité. Il fallait la prodigieuse vitalité dont la vieille marine française ne s'est pas lassée de donner des preuves, pour résister à de pareils désastres et renaître sans cesse de la destruction.

Les pièces de la série : Comptes des deniers (p. 265-297), se rapportent le plus souvent aux travaux du port ou des fortifications. Celles de la série : Marine, Amirauté (p. 299-315), intéressantes pour notre histoire maritime, offrent malheureusement de trop nombreuses lacunes. Les séries : État civil (p. 317-346), et : Aveux (p. 347-398), n'ont guère qu'un intérêt local. Puis vient se placer un fonds tout spécial et qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer ici. Il est formé des papiers de M. de Martange, officier général français, longtemps attaché à la personne du prince Xavier de Saxe (p. 389-408). Militaire distingué, mais vaniteux et sans prévoyance, Martange ne cessa de lutter contre des embarras pécuniaires inextricables, qui firent de cet homme un composé malheureux du politique, du soldat et de l'aventurier. Des mémoires sur les affaires de Pologne ou sur la cour de Saxe se rencontrent dans sa correspondance avec beaucoup de lettres dont ses intrigues personnelles et la détresse de ses finances font trop exclusivement les frais.

M. Ch. Bréard n'a rien négligé pour donner à cette publication tout l'intérêt et toute l'utilité dont elle offrait les éléments. Il était impossible d'apporter à l'histoire de Honfleur le concours d'un travail plus dévoué et l'appoint de plus solides matériaux. On ne peut que féliciter une ville qui trouve à son profit un labeur si soigneux et si éclairé.

L DE N.

—

Bibliotheca Storica Italiana, publicata per cura della R. Deputazione di Storia patria :

I. *L'opera cinquantenaria della R. Deputazione di Storia patria di Torino.* Notizie di fatto storiche, biografiche et bibliografiche sulla R. Deputazione e sui deputati, per primo mezzo secolo dalla fondazione raccolte per incarico della medesima dal suo segretario Antonio MANNO. Torino, fratelli Bocca, 1884, gr. in 8° de XVII-524 p.

II. *Catalogo dei codici manoscritti della Trivulziana*, compilato da Giulio PORRO, vice-presidente della R. Dep. di Storia Patria. *Id., ibid.*, gr. in-8° de XV-532 p.

III *Bibliographia storica delle stati della monarchia di Savoia*, compilata da Antonio MANNO e Vincenzo PROMIS. Volume primo. *Id., ibid.*, gr. in-8° de XXVIII-463 p.

A l'occasion de son cinquantenaire, la *Reale Deputazione* de Turin a voulu perpétuer le souvenir de ses travaux et de tous ceux qui y ont pris part. Dans le beau volume, préparé par le baron Ant. Manno, qui ouvre la série nouvelle intitulée : *Bibliotheca storica italiana*, nous trouvons tout d'abord un bref avant-propos sur les origines de la *R. Deputazione* et sur ses collections. L'œuvre elle-même se déroule ainsi : Première partie : *Histoire*. Ch. I. Dispositions législatives ou autres relatives à la *R. Deput.*, depuis le décret de constitution de Charles-Albert en date du 20 avril 1833. — Ch. II. Actes de la *R. Deput.* — Deuxième partie : *Bibliographie*. Ch. I. Liste des membres et des correspondants,

Digitized by Google

par ordre de nominations ; tableau de la composition actuelle de la *R. Deput.*— Ch. II. Bio-bibliographie des membres. Ici, dans l'ordre alphabétique avec quelques renseignements biographiques sur les personnages défunts, on donne l'indication complète des travaux publiés par chacun des membres de la *R. Deput.* Cette énumération est fort intéressante, et fournira aux travailleurs de précieux renseignements sur des écrits peu connus, tirés à petit nombre ou dispersés dans une foule de recueils. C'est là l'œuvre principale accomplie par M. Ant. Manno, et qui mérite les meilleures félicitations pour le soin consciencieux apporté à son exécution. — Troisième partie : *Bibliographie.* Nous avons ici l'énumération complète des publications de la *R. Deput.*, avec la table de chacun des dix-huit volumes de l'*Historiæ Patriæ Monumenta* et des vingt-trois volumes des *Miscellanea di storia patria.* — Enfin le volume se termine par une ample table alphabétique fort bien faite.

Le second volume de la *Bibliotheca storica italiana* est consacré au catalogue des manuscrits de la riche Bibliothèque Trivulzienne de Milan (bibliothèque privée qui ne compte pas moins de soixante-dix mille volumes). Ce catalogue a été dressé par le comte Giulio Porro, vice-président de la *R. Deput.*, qui vient récemment d'être enlevé à la science. L'auteur a suivi l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou du titre du volume ; mais il donne, à la fin de son travail, une liste par ordre numérique des deux mille deux cent soixante-seize manuscrits décrits dans le catalogue, avec renvoi à la page où cette description est faite. Il serait superflu d'insister sur les richesses de cette collection et sur les ressources de toute nature que l'œuvre du comte Porro apporte à l'érudition. Dans sa préface, l'auteur trace l'historique de la formation des collections des Trivulze.

Le troisième volume de la nouvelle collection est consacré à une *Bibliographie historique des états de la monarchie de Savoie*, dont il forme la première partie. Ce travail est dû à MM. Ant Manno et Vinc. Promis. Il est le fruit de recherches commencées depuis huit années et laborieusement poursuivies. L'œuvre est ainsi divisée. I. *Histoire générale :* A. *Histoire de la maison royale ;* B. *Histoire de la monarchie.* — II. *Histoire particulière :* C. *Pays et annales ;* D. *géographie et généalogie.* — Nous n'avons ici que la première partie, avec les additions. C'est un travail des plus importants, qui fait le plus grand honneur à ses auteurs. Conçu sur un très vaste plan, embrassant l'histoire économique, l'administration, les travaux publics, le commerce et l'industrie, le droit, l'instruction publique, les journaux politiques et scientifiques, l'histoire militaire avec toutes ses branches, l'histoire naturelle, il offre un immense répertoire qui rendra d'incomparables services aux travailleurs.

B.

—

Jahresberichte der Geschichtswissenschaft, *im auftrage der historischen gesellschaft zu Berlin*, herausgegeben von Dr J. Hermann, Dr J. Jastrow et Dr Edm. Meyer, 4e année (1881). Berlin, E. S. Mittler et fils, 1885, in-8° de XII-154 + 386 + 300 p.

Il existe en Allemagne un certain nombre de recueils annuels qui, répondant à un besoin tout moderne,

Digitized by Google

mais universel, tiennent le public au courant des nouvelles découvertes et des nouveaux travaux sur telle ou telle question. La plupart des sciences, les mathématiques, l'histoire naturelle, la physique, la médecine, possèdent ainsi de ces répertoires internationaux, si je puis dire, où viennent converger de nombreuses collaborations. Les sciences géographiques ont leur organe accrédité dans le *Geographisches Jahrbuch*, fondé par Behm et continué par M. le professeur Hermann Wagner : le tome X vient de paraître (Gotha, J. Perthes, 1885), avec un index des matières contenues dans les dix premiers volumes de la collection. La fondation des *Jahresberichte der Geschichtswissenchaft*, spécialement destinée aux sciences historiques, est plus récente, puisque voilà seulement le quatrième tome sorti des presses de Mittler, à Berlin. J'ai appelé ce genre de recueil international : en effet la rédaction fait appel à des collaborateurs divers, spécialisés dans une branche de la science de l'histoire : ils écrivent en allemand, il est vrai (à l'exception de l'article *France, moyen âge*, pour lequel il a été fait une heureuse exception), mais ils s'appellent Cipolla, Schjöth, Hjärne, Densurianu, Molinier, et sont de nationalité italienne, norvégienne, suédoise, roumaine et française. Si au premier abord cette diversité de noms paraît nuire à l'unité du recueil, il suffit de jeter un coup d'œil attentif pour être aussitôt détrompé. D'ailleurs la valeur des articles sur la paléographie, la diplomatique, l'Égypte, les Juifs, la Hongrie qui sont signés par Wattenbach, Bresslau, Stern, Steinschneider et Schwicker n'est pas à discuter. A côté de cela, on regrettera l'absence de travaux d'ensemble sur l'histoire romaine, sur l'histoire moderne de l'Autriche, sur l'histoire de la Russie. Pourquoi cette dernière nation n'est-elle aucunement représentée ? Pourquoi aussi les deux articles consacrés à la France depuis 1515 jusqu'à 1789 et de 1789 à 1880 n'occupent-ils que dix pages alors que le travail de M. Molinier sur le moyen âge en a près de cinquante ? Voilà une disproportion étrange. M. J. Hermann ne paraît pas fort au courant des nouvelles publications sur la France moderne et contemporaine, et elles sont nombreuses chaque année. D'ailleurs chaque volume du *Jahresbericht* apporte une sérieuse amélioration au précédent : aussi, dans quelques années, pourrons-nous compter sur un travail irréprochable. Déjà l'excellent index qui termine la publication peut rendre d'immenses services pour compléter, à mesure qu'elles vieillissent, les trop rares bibliographies spéciales que nous possédons. Il faut donc savoir gré à la rédaction du recueil de son initiative et de sa persévérance.

H. S.

L'Administrateur Gérant, VICTOR PALMÉ.

Bruxelles. — Imp. A. Vromant, 3, rue de la Chapelle, 3.

Digitized by Google

Publications de la Librairie Victor PALMÉ
79, RUE DES SAINTS-PÈRES.

APOLOGIE SCIENTIFIQUE DE LA FOI CHRÉTIENNE

Par le Chanoine F. DUILHÉ DE SAINT-PROJET
ANCIEN DOYEN DE LA FACULTÉ LIBRE DES LETTRES DE TOULOUSE

NOUVELLE ÉDITION

Un beau volume in-8° de XVI-479 pages. . . . . 6 francs.

LE MÊME, édition in-12. — Prix, 3 fr. 50

HISTOIRE CONTEMPORAINE
DE LA FRANCE
PAR J.-A. PETIT

Douze beaux volumes in-8° . . . . . 72 fr.

ONT PARU :

Tome I.	— **La Révolution.** 1 vol. in-8° de XVI 540 pages. . .	6 fr.
Tome II.	— **La Terreur.** 1 vol. in-8° de 401 pages	6 fr.
Tome III.	— **La Réaction thermidorienne.** 1 vol. in-8° de 501 p.	6 fr.
Tome IV.	— **Le Directoire.** 1 vol. in-8° de 485 pages	6 fr.
Tome V.	— **Le Consulat.** 1 vol. in-8° de 499 pages.	6 fr.
Tome VI.	— **L'Empire.** 1 vol. in-8° de 586 pages.	6 fr.
Tome VII.	— **Restauration et Cent-Jours.** 1 vol. in 8° de 448 p.	6 fr.
Tome VIII.	— **Louis XVIII.** 1 vol. in 8° de 496 pages	6 fr.
Tome IX.	— **Charles X.** 1 vol. in-8° de 504 pages	6 fr.
Tome X.	— **Monarchie de Juillet.** 1 vol. in 8° de 492 pages. .	6 fr.

Les deux autres volumes paraîtront prochainement.

L'IMPOSTURE DES NAUNDORFF

par Pierre VEUILLOT

avec une préface par EUG. VEUILLOT

Un volume in-18 de 175 pages. . . . . 1 fr.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20 fr**
Étranger . . . . . — **25 fr.**

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue des Saints-Pères, 76.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. DE BEAUCOURT, rue de Sèvres, 85, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. VICTOR PALMÉ, éditeur, rue des Saints-Pères, 76.
La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites.*

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

76, rue des Saints-Pères, 76,

LA LIGUE ET LES PAPES

PAR

le comte Henri de L'Épinois

Ancien élève de l'École des chartes, Membre de l'Académie romaine de la Religion catholique

Un beau volume in-8° de 672 pages. . . . . 7 fr. 50

COURS ÉLÉMENTAIRE

D'APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE

Par Mgr M.-H. RUTTEN

CAMÉRIER SECRET DE S. S. LÉON XIII, VICAIRE GÉNÉRAL DE Mgr L'ÉVÊQUE DE LIÈGE

QUATRIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

Un volume in-12 de XIX-537 pages. . . . . 4 francs

BRUXELLES — IMPRIMERIE ROMANT, 3, RUE DE LA CHAPELLE.

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE
NOV 1 1886
LIBRARY

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

80e LIVRAISON

1er OCTOBRE 1886

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76
1886

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1886.

I. — LE PONTIFICAT DE NICOLAS II (1059-1061), par **M. l'abbé O. Delarc.**

II. — LA CONSPIRATION DES POUDRES (1603-1606), par le **R. P. E. Prampain,** S. J.

III. — L'ŒUVRE SCOLAIRE DE LA RÉVOLUTION. — LES DÉBATS DES CONSEILS DU DIRECTOIRE, par **M. l'abbé Allain,** archiviste du diocèse de Bordeaux.

IV. — PIE VI, LE DIRECTOIRE ET LE GRAND DUC DE TOSCANE, par **M. Ludovic Sciout.**

V. — MÉLANGES : UNE HISTOIRE DES ATTAQUES CONTRE LES LIVRES SAINTS, par **M. l'abbé C. Douais,** professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

LA RÈGLE DU TEMPLE, par **M. Léon Lecestre.**

LA TACTIQUE AU XIIIe SIÈCLE, par **M. l'abbé U. Chevalier.**

LA FACTION DU CŒUR NAVRÉ. — ÉPISODE DES GUERRES DE RELIGION (1573), par **M. Denis d'Aussy.**

L'AUTEUR DU *MARIALE* ET DE L'HYMME *OMNI DIE*, par le **R. P. Dom Germain Morin,** moine bénéd. de Maredsous.

VI. — COURRIER ALLEMAND, par le **Dr Louis Pastor.**

VII. — COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson.**

VIII — CHRONIQUE, par **M. H. de L'Épinois.**

IX. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine.**

X. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Digitized by Google

LE PONTIFICAT DE NICOLAS II

1059-1061.

HARVARD COLLEGE
NOV 1 1886
LIBRARY

Avant de s'asseoir sur la chaire de Saint-Pierre et d'immortaliser le nom de Grégoire VII, Hildebrand a été pendant environ un quart de siècle, de 1046 à 1073, le conseiller et le guide de la papauté. Huit papes, Grégoire VI, Clément II, Damase II, saint Léon IX, Victor II, Étienne IX, Nicolas II, Alexandre II, se sont, pendant ce temps, succédés sur le saint Siège, et presque tous se sont inspirés des conseils de Hildebrand; quelques-uns n'ont été qu'un instrument docile dans sa main. Aussi saint Pierre Damiani écrivait-il à son collègue, non sans une pointe d'ironie :

Papam rite colo sed te prostratus adoro,
Tu facis hunc Dominum, te facit ipse Deum.

Cette situation, que nous retrouvons dans l'histoire de France avec le cardinal de Richelieu et Louis XIII, explique comment la crise violente qui a agité l'Église et l'empire durant le pontificat de Grégoire VII, a ses origines dans les pontificats antérieurs. Sous le couvert de ses prédécesseurs, Hildebrand avait inauguré et poursuivi la lutte pour la réforme du clergé et pour la revendication de la liberté de l'Église, bien avant d'agir lui-même en son propre nom et d'user de son autorité de pontife suprême.

C'est ainsi, sans parler de la guerre faite à la simonie et à l'incontinence des clercs, que la question du mode d'élection des souverains pontifes fut posée au synode romain du mois d'avril 1059, durant le pontificat du bourguignon Nicolas II. Il n'en était pas de plus importante à régler, car l'Église venait de subir une

Digitized by Google

série de papes fort peu recommandables, imposés par le caprice de la plèbe de Rome ou par la tyrannie insupportable et rapace des dynastes du Latium. Il avait fallu la merveilleuse vitalité de l'Église et l'assistance divine que Jésus-Christ lui a promise, pour qu'elle ne succombât pas ou qu'elle ne perdît pas à tout jamais son empire sur les âmes, dans des épreuves aussi longues et aussi douloureuses.

En 1046, le roi de Germanie, Henri III, étant venu à Rome pour y ceindre la couronne impériale, se fit également proclamer patrice de Rome, et, en vertu de ce dernier titre, prétendit avoir la haute main sur les élections à la papauté. Il déposa, durant ce même voyage, les trois prétendants qui se disputaient le pontificat suprême et, sans examiner si l'un des trois, le pape Grégoire VI, ne méritait pas un meilleur sort, il choisit dans son entourage l'évêque de Bamberg et le donna, après un simulacre d'élection, pour pape à Rome et à l'Église.

Jusqu'à sa mort, Henri III continua à exercer ce patronage, et Rome étonnée vit une série de pontifes venus d'au-delà des Alpes se succéder sur le saint Siège. Il faut rendre cet hommage à la mémoire d'Henri III que les papes désignés par lui édifièrent l'Église par leurs vertus et par l'intégrité de leur vie ; l'un d'eux, Léon IX, est honoré comme un saint. A ce point de vue, l'intervention de la toute-puissance impériale se substituant aux caprices de la foule romaine et aux calculs cupides et simoniaques des grandes familles du Latium, fut un véritable bienfait pour le saint Siège. Mais cette situation présentait aussi de graves dangers pour l'avenir ; on le vit bien à la mort d'Henri III, bientôt suivie de celle du pape Victor II. L'empereur laissait pour lui succéder un enfant de cinq ans, le jeune Henri IV, sous la régence de sa mère, l'impératrice Agnès, française de naissance, dont les intentions étaient certainement droites, mais dont la volonté n'était pas assez ferme pour maîtriser les grands vassaux ecclésiastiques ou laïques. Comment les droits du patriciat romain, dont Henri IV avait hérité de son père, seraient-ils exercés dans ces conditions ?

Cette question s'imposa à tous ceux qui, à Rome, se préoccupaient de la dignité de l'Église ; même du vivant d'Henri III, les papes allemands avaient eu bien de la peine à se faire accepter en Italie. Que serait-ce maintenant que l'empereur reposait dans les cavaux de la cathédrale de Spire ?

Digitized by Google

Ce furent ces justes appréhensions qui inspirèrent les législateurs du synode de 1059; on verra avec quelle prudence ils ont ménagé la transition qui, dans leur pensée, devait graduellement conduire à l'émancipation électorale de l'Église romaine. Divers mémoires ont été écrits à notre époque pour reconstruire le texte authentique du décret du synode de 1059; ce sont là d'intéressants travaux de critique historique, mais ils ne sont pas indispensables pour connaître l'esprit et les dispositions principales de ce décret : on les connaît depuis longtemps. A un suffrage universel vicié, confisqué par la violence des uns, la rapacité des autres, maintenu ensuite dans une dépendance absolue par un souverain tout-puissant, le synode dirigé par Hildebrand, présidé par Nicolas II, a voulu substituer une élection à deux degrés; les cardinaux-évêques de l'Église romaine, d'accord avec le roi de Germanie, devaient choisir le candidat sur l'élection duquel le clergé et le peuple de Rome avaient ensuite à se prononcer. Le fils d'Henri III continuait ainsi à exercer dans une mesure qui n'avait plus rien d'excessif ses droits de patrice, et ses successeurs, si le saint Siège leur reconnaissait personnellement ce privilège, agiraient de la même manière.

Il est bien rare qu'une évolution historique, même des plus légitimes, puisse s'accomplir d'une manière pacifique; il semble que l'humanité soit condamnée à payer de son sang tout progrès politique ou religieux; que de fois même son sang coule à flots sans amener de résultat appréciable!

L'œuvre réformatrice du synode de 1059 n'a pas échappé à cette loi qui reparaît si souvent dans l'histoire; la Germanie, plus jalouse de ses prérogatives que soucieuse de la dignité et de l'avenir de l'Église, refusa d'y souscrire, et peu après donna son assentiment et son appui au schisme de l'antipape Cadalus; Rome et l'Italie furent profondément troublées par ces divisions, qui se traduisirent maintes fois par de sanglants combats, et, plus tard, la lutte gigantesque entre Henri IV et Grégoire VII, dont quelques incidents sont encore dans toutes les mémoires, coûta la vie à des milliers d'hommes et agita jusque dans ses fondements la chrétienté toute entière.

Digitized by Google

I

La nouvelle de la mort du pape Étienne IX, survenue à Florence le 29 mars 1058, fut connue à Rome le 4 avril et y causa une vive émotion ; aussitôt les pillards, dont les châteaux commandaient le *Campo romano* et une partie de Rome, saisirent l'occasion qui se présentait pour placer sur le saint Siège un pape de leur choix. Le fils d'Albéric, Gregorio, comte de Tusculum et frère de l'ancien pape Benoît IX, Gérard, comte de Galeria et fils de Rainer, les fils de Crescentius de Monticelli, près de Tivoli, c'est-à-dire ceux ou les fils de ceux qui pendant longtemps avaient imposé à l'Église des papes détestables, gagnèrent le peuple en faisant distribuer dans les auberges de grandes sommes d'argent volées au trésor de l'Église Saint-Pierre ; et, pendant la nuit, au milieu d'un effroyable tumulte, malgré les protestations indignées et les anathèmes de plusieurs cardinaux, ils élurent et intronisèrent pape un Romain, Jean, évêque de Velletri. La tradition voulait que le nouveau pape fût sacré par le cardinal-évêque d'Ostie, mais les *Capitani* ne pouvaient songer à Pierre Damiani, titulaire de ce siège ; il ne se serait pas prêté à une comédie sacrilège ; aussi ils s'emparèrent d'un prêtre de l'église d'Ostie et l'obligèrent à faire lui-même le sacre. Pour mieux montrer que l'esclavage de l'Église romaine et la tyrannie des dynastes du Latium recommençaient, ceux-ci donnèrent à leur élu le nom de Benoît X, qui rappelait celui de Benoît IX, de funèbre mémoire [1].

La crise était des plus dangereuses pour l'avenir de l'Église

[1] Sur l'élévation de l'antipape Benoît X, cf. Leo de Marsi, II, 99 dans Pertz : *Monumenta Germaniæ Histor. SS.*, t. VII, p. 695. — *Annales Romani* dans Pertz : *M. G. SS.*, t. V, p. 470. — Bonitho dans Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 641, sq. — Les catalogues des papes disent unanimement (Watterich, t. I, p. 203) que Benoît X a usurpé le saint Siège pendant huit mois et vingt jours ; or comme Nicolas II a été sacré et intronisé à Rome au Latran le 24 janvier 1059, il en résulte que l'antipape a été proclamé dès le 5 avril 1058 (Jaffe, *Reg. Pontif.*, p. 383). Les *Annales Romaines* rapportent au contraire que Benoît X fut élu seulement après que Hildebrand eut fait choix de l'évêque de Florence pour monter sur le saint Siège ; évidemment il y a là une erreur de chronologie. Au sujet du sacre de Benoît X par un prêtre d'Ostie, voyez la lettre de saint Damiani, que nous donnons plus loin, elle fournit plusieurs détails intéressants.

Digitized by Google

romaine ; les résultats acquis durant les douze dernières années par les cinq papes qui s'étaient succédés sur le saint Siège et par leurs collaborateurs, se trouvaient remis en question.

On ne pouvait compter sur une intervention directe de la Germanie pour renverser l'intrus, et celui-ci gagnait tous les jours de nouveaux partisans : il avait pour le soutenir non pas seulement les bandits de l'*Agro romano*, mais encore ceux qui se résignaient à accepter les faits accomplis, les Italiens, les Romains, qui voulaient un pape de leur nation, parlant leur langue, et non plus un pape étranger, enfin les membres du clergé, et ils étaient nombreux, qui avaient des raisons personnelles pour s'opposer à la réforme de l'Église.

Dès qu'il connut la situation, Hildebrand, qui revenait d'une mission au-delà des Alpes, n'hésita pas [1] ; il vint à Florence où il se concerta avec Gottfried, duc de Lorraine et de Toscane, sur la conduite à tenir. Il rallia et rassura les cardinaux restés fidèles à l'Église, mais qui s'étaient enfuis de Rome dans toutes les directions, affolés par l'apparition des *Capitani*, et écrivit aux meilleurs représentants du clergé et du peuple romain pour préparer l'élection d'un pape légitime.

Tous ceux qui, à Rome, ne voulaient pas d'un pontife imposé par la violence, adhérèrent aux vues de Hildebrand et lui firent connaître leur assentiment. Fort de cet appui et d'accord avec le duc Gottfried, Hildebrand indiqua alors comme candidat à la papauté Gérard, évêque de Florence depuis 1046 [2]. Gérard était bourguignon ; il sortait, de même que le pape Étienne IX, de cette illustre école canonicale de Liège qui, durant le XIe siècle, a donné à l'Église tant et de si remarquables prélats ; l'intégrité de sa vie, sa science, ses mœurs irréprochables l'avaient désigné à Hildebrand comme le plus apte à continuer sur le saint Siège l'œuvre de la réforme [3].

[1] « Hildebrands Anwesenheit bei Gottfried am 15 juni 1058 zu Chiusi steht urkundlich fest ; vergl. (Camici) Goffredo I. Ducca p. 5. » Note de Giesebrecht, *G. der Kaiserzeit*, t. III, p. 1085, 4e édit.

[2] « Hildebrandus reversus ab imperatrice,. contra ejusdem apostolici (Stephani IX) interdictum invasam a pessimis hominibus cum ecclesiam comperisset, Florentiæ substitit, suisque litteris super hoc Romanorum meliores conveniens eorum que ad omnia quæ vellet consensum recipiens, mox annitente Gotfrido duce Girardum Florentinum episcopum in Romanum papam elegit. » Leo de Marsi, III, 12. *M. G. SS.*, t. VII, p. 705.

[3] Voyez une note de Höfler snr l'école de Liège au XIe siècle. *Deutschen Päpste*, 2e Abtheil, p. 381.

Digitized by Google

Mais, même après ce choix, la situation restait très grave ; comment conduire à Rome l'évêque Gérard ? comment y faire procéder à son élection par le clergé et par le peuple et le faire sacrer et introniser ? Le duc Gottfried, tout en approuvant la décision et la ligne de conduite de Hildebrand, semblait avoir perdu l'énergie dont il avait fait preuve dans ses luttes contre Henri III. Peut-être craignait-il d'assumer vis-à-vis du gouvernement de la Germanie une responsabilité trop lourde en contribuant, sans le prévenir, à l'élévation d'un nouveau pape ; et puis, son frère Étienne IX étant mort, le duc n'avait plus les mêmes raisons pour témoigner à l'égard du saint Siège un dévouement aussi absolu.

Quoi qu'il en soit, Hildebrand voulut, avant d'aller plus loin, s'assurer que l'impératrice Agnès et le jeune Henri IV ne feraient pas d'opposition à l'élection de Gérard, et une ambassade, composée des principaux Romains restés fidèles au parti de la réforme, se rendit à la cour de Germanie. Les *Annales romaines* disent que Hildebrand fit partie de cette ambassade ; la connaissance qu'il avait de la cour de Germanie rend l'affirmation assez plausible ; il est certain qu'il en fut l'inspirateur et le conseiller. Aussi est-il malaisé de croire que les ambassadeurs aient tenu à Henri IV et à sa mère un langage aussi humble et aussi soumis que le suppose Lambert de Hersfeld. Gérard était déjà désigné comme candidat à la papauté avant le départ des ambassadeurs, et la mission de ces derniers consistait uniquement à faire ratifier ce choix. L'accord se fit en effet, et l'impératrice chargea le duc Gottfried de conduire à Rome et d'y faire élire et sacrer l'évêque de Florence [1].

[1] *Lamberti Hersfeldensis Annales*, ad an. 1059 (1058) *M. G. SS.*, t. V, p. 159. — *Annales Romani M. G. SS.*, t. V, p. 470. — Lambert et les *Annales Romaines* affirment également qu'une ambassade romaine fut envoyée à la cour de Germanie au sujet de l'élection du futur pape. Mais, ainsi qu'il a déjà été dit, les Annales se trompent en plaçant cette ambassade avant l'élévation de Benoît X. L'antipape ayant été intronisé aussitôt après la mort d'Etienne IX et étant maître de Rome, l'ambassade romaine envoyée en Germanie n'a pu être composée que des adversaires de Benoît X, c'est-à-dire de ceux qui s'inspiraient des conseils de Hildebrand ; il se peut donc que les *Annales romaines* soient dans le vrai en disant que Hildebrand fit partie de l'ambassade. Qu'en se rendant en Germanie les Romains eussent déjà en vue l'élection de l'évêque de Florence, c'est ce que confirme cette phrase de Lambert : « Rex habita cum primoribus deliberatione, Gerhardum Florentinum episcopum, in quem et Romanorum et

Digitized by Google

Avant de voir comment le duc Gottfried s'acquitta de cette mission et dans quelles circonstances se fit l'élévation du nouveau pape, il est intéressant de connaître une curieuse lettre de Pierre Damiani sur ces événements ; elle montre combien était profond le trouble causé dans les consciences par l'intrusion violente de Benoît X, puisqu'elle nous apprend qu'un personnage aussi important que l'était l'archevêque de Ravenne avait besoin d'être édifié sur les droits respectifs et la valeur morale des deux prétendants à la papauté.

AU SEIGNEUR HENRI, AU TRÈS RÉVÉREND ARCHEVÊQUE, PIERRE, MOINE PÉCHEUR, PRÉSENTE L'EXPRESSION DE SON HUMBLE SOUMISSION.

« En voyant les lettres scellées du sceau de Votre Sainteté, je les ai ouvertes avec joie et empressement, et je les ai lues avec un vif intérêt. J'y ai trouvé une nouvelle preuve de votre bienveillance pour moi et l'assurance que vous voulez bien accéder à la demande que je vous ai faite. Au bas de votre lettre, vous exprimez le désir que je vous écrive ce que je pense de celui qui occupe présentement le Siège apostolique et de celui qui semble élu à ce même Siège ; quelques fidèles de votre église auraient pu vous faire connaître mon sentiment sur ces deux hommes ; néanmoins, je me conforme à votre volonté. Autant que je puis en juger, l'un des deux est simoniaque sans aucune circonstance atténuante, car il a été intronisé de nuit par des bandes armées, tumultueuses et en fureur ; c'est en vain que nous tous, les cardinaux-évêques de Rome, nous avons protesté, réclamé et anathématisé d'une façon terrible. C'est l'influence détestable de l'argent qui a été employée ; des sommes ont été distribuées au peuple dans les divers quartiers, dans les impasses et les ruelles ; le trésor du bienheureux Pierre a été pillé et la ville entière est devenue une honteuse officine de Simon, dans laquelle on n'entend que le bruit des marteaux sur les enclumes. O crime, ô lugubre prodige ! C'est l'argent de Pierre qui est donné à Simon pour son trafic honteux, l'argent de ce Pierre qui a maudit à tout jamais Simon et son commerce. Il est vrai qu'il (Benoît X) cherche à pallier ce crime : il prétend avoir été entraîné, avoir eu la main forcée ; je ne sais pas au juste ce qui en est, et dans une certaine mesure je l'admets, car cet homme est si nul, si peu intelligent, qu'il a pu ne pas se rendre compte de ce qui se passait autour de lui ; néanmoins il est coupable, dans ce sens qu'il reste volontairement dans le gouffre honteux dans

Teutonicorum studia consenserant, pontificem designat, Romamque per Gotefridum marchionem transmittit. »

Digitized by Google

lequel il a été précipité. Si c'est malgré lui qu'au début il a commis l'adultère, pourquoi maintenant s'y délecte-t-il ?

« Sans m'étendre outre mesure sur cette lamentable promotion, laissez-moi ajouter que comme nous tous les évêques nous avions dû nous dérober par la fuite, ces satellites de Satan se sont emparés de force d'un prêtre d'Ostie, absolument incapable de lire couramment une page quelconque, et l'ont obligé à l'élever (Benoît X) au sommet de l'apostolat. Vous qui connaissez les canons, vous savez très bien que, même si l'on faisait abstraction de tous les autres griefs, le seul fait d'une telle ordination suffit pour que tout soit frappé de nullité. Évidemment ce prêtre doit être déposé, puisqu'il a exercé des fonctions réservées aux évêques ; mais alors comment une cérémonie qui mérite une telle peine à celui qui l'a faite peut-elle être de quelque utilité à celui qui en a été l'objet? En outre, le pape Étienne, de pieuse mémoire, ayant réuni dans l'Église les évêques et les citoyens romains, le clergé et le peuple, avait prescrit, sous peine d'anathème, que, s'il venait à mourir avant le retour d'Hildebrand, sous-diacre de l'Église romaine, et alors en mission auprès de l'impératrice, on ne pourvût pas à la vacance du Siège apostolique jusqu'à ce qu'il fût arrivé.

« Je ne répondrais pas entièrement à votre question, si je ne déclarais que celui qui est élu (Gérard) me paraît un homme instruit, d'un esprit sagace, d'une chasteté reconnue de tous et d'une grande libéralité. Je m'arrête pour ne pas paraître trop m'attacher aux détails, sous prétexte d'être complet. Quant à l'autre, s'il peut m'expliquer convenablement, je ne dis pas un verset d'un psaume, ce serait trop, mais un passage d'une homélie, je cesse toute opposition, je me rends, je lui baise les pieds ; je ne lui donnerai pas seulement le titre d'Apostolique, mais, si vous voulez, je l'appellerai Apôtre [1]. »

La lettre du cardinal est, on le voit, pleine d'énergie et ne manque pas d'esprit ; mais le vaillant polémiste n'a-t-il pas dépassé la mesure dans le portrait qu'il trace de Benoît X ? Avant d'accepter de s'asseoir lui-même sur le saint Siège, Étienne IX avait proposé aux Romains d'élire pape Jean, évêque de Velletri, c'est-à-dire Benoît X. Auparavant, Léon IX avait déjà fait de lui

[1] Migne, *Patr., lat.*, t. 144, col. 290 sqq. — Les éditeurs de saint Damiani ont supposé à tort qu'il s'agit dans cette lettre de l'antipape Cadalus et non de Benoît X ; ce que la lettre rapporte d'Etienne IX mourant aurait dû les empêcher de commettre cette erreur.

Digitized by Google

un cardinal ; il ne devait donc pas être aussi nul que P. Damiani le suppose [1].

En janvier 1059, c'est-à-dire lorsque les ambassadeurs furent revenus de la cour de Germanie, deux synodes furent tenus à Sienne et à Sutri ; à Sienne les cardinaux-évêques, les représentants du clergé et du peuple romain élurent solennellement pour pape l'évêque Gérard, qui prit le nom de Nicolas (II) [2] ; à la réunion de Sutri assista Guibert, évêque de Parme, et nommé récemment par l'impératrice Agnès chancelier du royaume d'Italie. Il adhéra avec les évêques de la Toscane et de la Lombardie à la condamnation de Benoît X, qui fut déclaré parjure et intrus ; le duc Gottfried assistait également au synode de Sutri [3].

Sur ces entrefaites, les Transtévérins firent dire à Hildebrand de se hâter d'arriver avec le pape élu ; Hildebrand accourut, amenant Nicolas II avec lui. Du Transtévère, ils gagnèrent l'un et l'autre l'île de Lycaonie (San-Bartolomeo), et Rome fut alors divisée en deux camps ; c'étaient tous les jours des combats et

[1] Leo de' Marsi, II, 94 *M. G. SS.*, t. VII, p. 693. — De même, lorsque Hildebrand reproche aux Romains d'avoir voulu faire un pape de l'évêque de Velletri, les Romains lui répondent : « quoniam bonus, sapiens, humilis, castus, benignus et quidquid bono in aliquo reperitur, monstratur in isto. » (Ex Petri Guillermi cod. Vatic., 3762, dans Watterich, t. I, p. 208.) — Il faut bien dire cependant qu'après avoir été obligé de renoncer à ses prétentions à la papauté, l'antipape déchu fut traité de *Minchione* par ses compatriotes, terme de mépris qui ne désigne en aucune façon un homme intelligent mais plutôt un *minus-habens*, un niais. — Leo de' Marsi écrit : « Johannem Veliternensem episcopum, *Mincium postea cognominatum*. *Chron. M. Cass.*, II, 99. — De même Bonitho *ad amic.* dans Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 642. « Benedictus qui alio nomine Mincius vocabatur. » Pierre Damiani traite également de *Minchione* l'antipape Cadalus qui disputa le saint Siège à Alexandre II : « In qua nimirum sede (apostolica), cum admirari soleamus reverendæ majestatis antistitem, nunc despicabilis personæ cernimus *Mintionem*. » Le mot *minchione* encore en usage en Italie désigne parfois, il est vrai, un malin qui fait la bête.

[2] « Interea Deo amabilis Hildebrandus, cum cardinalibus episcopis et levitis et sacerdotibus Senam conveniens, elegit sibi Gerardum Florentiæ civitatis episcopum, quem alio nomine vocavit Nicholaum. » Bonitho *ad amic.*, dans Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 642. — Benzo parle aussi mais à sa façon, c'est-à-dire en pamphlétaire du synode de Sienne : « Prandellus autem (c'est le nom qu'il donne souvent à Hildebrand), non immemor suæ factionis, cum prenominatis Sarabaitis qui erant socii suæ simulationis, ingressus est Senas, ubi cum Beatrice, nescientibus Romanis, erexit alterum idolum, falsum atque frivolum. » Benzo ad Henr. IV, L. VII, c. 2. *M. G. SS.*, t. XI, p. 671.

[3] Bonitho : *ad amic.* VI ; Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 642.

Digitized by Google

des homicides dans les rues de la cité. La discorde se mit entre les comtes qui embrassèrent les uns un parti, les autres un autre, et Hildebrand, aidé de Nicolas II et de tous ses partisans, parvint à enlever la préfecture de Rome à Pierre, du quartier Sant'Angelo, près de l'île de Lycaonie ; il fut remplacé par un Transtévérin, Jean Tinioso. Les défenseurs de Benoît X finirent par être vaincus et l'antipape, abandonnant le Latran, se réfugia au *Castrum* de Passarano, chez Regem, fils du préfet Crescentius. Hildebrand se rendit aussitôt au Latran avec Nicolas II, qui y fut ordonné pape. Des sommes d'argent furent distribuées et beaucoup de Romains jurèrent fidélité au nouveau pontife, lequel, allant de sa personne dans les rues de la ville, obligeait les derniers adhérents à Benoît X à lui prêter serment malgré eux. Plusieurs prêtaient serment de la main gauche en disant : « Nous avons juré fidélité à notre maître le pape Benoît en levant « la main droite ; aussi ne pouvons-nous lever pour toi que la « main gauche. » Benoît sortit de nuit et en secret du *Castrum* de Passarano et alla à Galeria auprès du comte Girard, fils de Rainer [1].

Cette union de l'antipape avec Gérard de Galeria était de mauvais augure pour l'avenir du pontificat de Nicolas II ; évidemment Benoît X songeait à jouer le rôle déjà joué par Benoît IX ; il voulait s'appuyer sur les comtes romains, harceler le nouveau pape, lui disputer l'adhésion du peuple de Rome ; et, avec l'impuissance de la cour de Germanie, le peu de bonne volonté de Gottfried de Lorraine et la mobilité bien connue des Romains du moyen âge, on pouvait s'attendre à tout.

Pour conjurer ce danger, Hildebrand ne vit qu'un moyen, c'était de faire alliance avec les Normands de l'Italie, et il conseilla cette alliance à Nicolas II. Assurément la proposition dut paraître étrange, surtout aux prélats de la cour pontificale qui avaient assisté aux efforts de Léon IX et d'Étienne IX pour

[1] Sur ces événements, cf. *Annales Romani M. G. SS.* t. V, p. 470. Les deux expéditions, dont nous parlerons bientôt, des Normands dans le Latium prouvent bien que Nicolas II n'est pas entré dans Rome et ne s'y est pas maintenu aussi facilement que quelques chroniqueurs, Bonitho par exemple, le supposent. En réalité, Benoît X et ses partisans n'ont cédé qu'à la force ; aussi sur ce point les *Annales romaines* nous paraissent être dans le vrai.

Digitized by Google

expulser ces mêmes Normands de l'Italie ; mais, dans l'isolement où se trouvait la papauté, aucune autre combinaison n'était possible, et Nicolas, accédant au plan de son intelligent conseiller, lui permit de se rendre à Capoue, auprès de Richard [1]. Le prince de Capoue jouissait déjà à cette époque d'une bonne réputation auprès des gens d'église ; ses excellents rapports avec Didier, le nouvel abbé du Mont-Cassin, sa récente visite à la célèbre abbaye étaient certainement connus à Rome et avaient dû disposer favorablement les esprits en sa faveur. Hildebrand, aidé probablement dans ses négociations par l'abbé Didier, réussit à s'entendre avec Richard, et ce dernier lui confia trois cents Normands commandés par trois comtes dont nous ne connaissons pas les noms, et ce fut avec cette escorte que le moine ambassadeur regagna Rome [2].

Au mois de février 1059, une armée normande, appelée par le pape, parut donc pour la première fois dans ce Latium qui a été le théâtre de tant et de si grands événements, et, sans perdre de temps, Nicolas II et Hildebrand la conduisirent eux-mêmes au siège de Galeria, après l'avoir augmenté de tous les Romains qui voulaient combattre l'usurpateur. Les Normands, fidèles à leur manière de faire la guerre, s'emparèrent des châteaux des environs de Galeria et commencèrent à incendier, à piller et à ravager affreusement le pays ; beaucoup de personnes des deux partis périrent atteintes par les flèches ; toutefois il ne fut pas

[1] « Tunc Ildibrandus archidiaconus per jussionem Nykolay pontifici perrexit in Apulea ad Riczardum Agarenorum comitem et ordinavit eum principem, et pepigit cum eo fedus et ille fecit fidelitatem Romane ecclesie et dicto Nicolao pontifice quia antea inimicus et infidelis erat tempore Leoni pape. » *Annales Rom, M. G. SS.* t. V, p. 471. — Les *Annales romaines* placent la mission de Hildebrand peu après l'intronisation de Nicolas II dans le Latran, par conséquent en février ou mars 1059, peu de mois après la première prise de Capoue par Richard. Ce n'est pas en Pouille, comme le disent à tort les *Annales romaines*, mais dans le pays d'Aversa et de Capoue que se rendit Hildebrand pour rencontrer Richard. Enfin, il est bien difficile de croire, malgré l'assertion des *Annales romaines*, que Hildebrand ait, lors de cette première entrevue, « ordonné », c'est-à-dire sacré Richard prince. Cette assertion, très probablement erronée, provient sans doute de ce que le plénipotentiaire de l'Église romaine reconnut implicitement ou explicitement le titre de prince de Capoue que Richard venait de prendre conjointement avec son fils.

[2] « Tunc dictus princeps (Riczardus) misit tres comites suos cum nominato archidiacono Romæ cum trecentis militibus Agarenorum in auxilium, Nycolay pontifici. » *Annales Romani*, l. c.

Digitized by Google

possible de s'emparer de Galeria dans cette première expédition, mais le comte Gérard et Benoît X, effrayés par cette démonstration, se tinrent tranquilles dans leur forteresse jusqu'à ce qu'une nouvelle armée normande les obligeât à se soumettre complètement [1].

Nicolas II et Hildebrand profitèrent de ce calme pour faire un voyage à Spolète, à Farfa et à Osimo, afin d'y étudier la situation des églises, et, dans cette dernière ville, le pape sacra cardinal-prêtre Didier, abbé du Mont-Cassin [2]. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de Didier ; mais la place qu'il tient dans l'histoire de la papauté au XIe siècle est si importante qu'il est utile de considérer ici de plus près cette attrayante physionomie.

Dauferius qui, en devenant moine, reçut le nom de Desiderius, en français Didier, naquit à Bénévent en 1027. Son père était membre de la dynastie lombarde, qui possédait la principauté de Bénévent depuis de longues annéee. Comme Dauferius était fils unique et d'une santé assez délicate, les parents attendaient avec impatience le moment de le marier ; mais le jeune homme montrait un grand attrait pour la profession religieuse et monastique et fort peu de dispositions pour la vie séculière. Toutefois, les instances qu'on fit auprès de lui furent si vives qu'il consentit à se fiancer à une jeune fille d'une famille noble. Peu après, le père de Dauferius fut tué par les Normands dans l'une des nombreuses rencontres qui eurent lieu vers 1047 entre les Bénéventins et les Normands, et cet événement faisant revenir Dauferius sur sa résolution, le décida à renoncer à tout projet de mariage et à fuir au désert pour y servir Dieu dans la pénitence. Voici, d'après Leo de' Marsi, l'intéressant récit de cette fuite.

« Dauferius communiqua son projet à un religieux nommé Jaquintus qu'il connaissait depuis longtemps et qui était de bon conseil, même pour les affaires du monde ; il lui demanda avec instance de lui

[1] « Tunc dictus Nicolaus cum ipsis et cum Romano exercitu qui ey fidelitatem fecerant, perrexit Galeriæ ad obsidenda hac expugnandam eam. Ceperunt expugnare castella que in circuitu ejus erant, apprehendere depredare et incendere ; ubi multi de sagittis perierunt ex utraque parte. Galeria vero quia erat fortissima, nil agere potuerunt ; ad ultimum reversi sunt unusquisque ad propria, Agareni vero reversi sunt in Apulea. » — *Annales Romani, M. G. SS.* t. V, p. 471.

[2] Leo de' Marsi : *Chronica Mont. Casin.*, III, 12. *M. G. SS.* t, VII, p. 705.

Digitized by Google

venir en aide. Dauferius avait alors vingt ans. *Tu sais, ô mon père,* disait-il à Jaquintus, *comment mes proches m'ont fait prendre des engagements avec ce siècle misérable. Mais, je te déclare que depuis longtemps j'ai résolu de servir Dieu ; aussi je te supplie, en son nom, de m'aider selon ton pouvoir à rompre ces liens et à gagner une solitude ignorée de tous.* Jaquintus lui promit son appui tout en l'avertissant de bien examiner si ce projet ne lui était pas suggéré par le démon ; mais le jeune homme resta ferme dans ses résolutions, et Jaquintus, après lui avoir imposé diverses épreuves, put se convaincre que ces pensées venaient de Jésus-Christ. Un jour, vers l'heure des vêpres, ils montèrent l'un et l'autre à cheval et, accompagnés de quelques domestiques, sortirent de Bénévent comme pour faire une promenade et se rendirent à l'église Saint-Pierre, à quelque distance de la ville. Là, ils remirent les chevaux aux domestiques, ainsi que le glaive que portait Dauferius, et entrèrent dans l'église pour prier, tout en laissant leurs gens au dehors. Ils ne firent guère que traverser l'église, sortirent aussitôt par une porte opposée et s'engagèrent à pied dans la campagne ; mais il était déjà tard et ils avaient huit milles à parcourir pour parvenir à l'endroit qu'ils voulaient atteindre ; aussi durent-ils marcher toute la nuit au milieu des ténèbres, et ils n'arrivèrent qu'au point du jour dans une retraite qu'habitait un pauvre ermite nommé Santari. Le solitaire, surpris et heureux de cette visite, les introduisit dans sa cellule, et, embrassant à plusieurs reprises Dauferius, lui demanda le motif de son voyage. Lorsqu'il le connut, il demeura stupéfait qu'un jeune homme de si noble apparence, si délicat, si riche et d'une famille si distinguée, renonçât avec tant de fermeté aux vanités et aux pompes du monde, pour servir Dieu par une vie des plus mortifiées. Mais l'ermite savait que rien n'est difficile ou impossible à Dieu ; aussi, après lui avoir rendu de grandes actions de grâces, il accéda à la demande du jeune homme et le revêtit d'un habit religieux, pour faire immédiatement disparaître en lui le vieil homme. Sur le soir, Jaquintus revint à Bénévent et Dauferius resta seul avec Santari.

« Pendant ce temps les domestiques, restés à la porte de l'église avec les armes et les chevaux, avaient attendu quelques instants le retour de leur maître ; lorsqu'ils surent qu'il s'était enfui, ils retournèrent à Bénévent à l'entrée de la nuit et causèrent un grand émoi en racontant à la mère de Dauferius et à ses parents ce qui venait de se passer. La pauvre mère passa la nuit dans les larmes, et, le lendemain matin, les parents de Dauferius et les amis de la maison partirent à cheval dans diverses directions à la recherche du fugitif, et, connaissant ses goûts et ses inclinations, ils ne manquèrent pas de se rendre à l'ermitage de Santari.

Digitized by Google

« Ils y pénétrèrent brusquement, et ayant aperçu Dauferius revêtu de la robe monastique, ils injurièrent grandement Santari, allèrent jusqu'à le frapper, puis dépouillèrent brutalement le jeune novice de son habit qu'ils déchirèrent ensuite de leurs propres mains. Dauferius dut, malgré ses efforts, reprendre son premier costume ; il fut aussitôt après hissé sur un cheval, et ses parents, tenant le cheval par la bride, comme s'ils amenaient un captif, rentrèrent triomphalement à Bénévent [1]. »

Dauferius ne se laissa pas décourager par le peu de succès de son premier essai de vie religieuse ; il passa un an à Bénévent, surveillé de très près par sa mère et ses parents, qui redoutaient une nouvelle escapade, et pendant ce temps, on ne put le déterminer ni à faire un nouveau pas vers le mariage ni à prendre part aux dissipations de la vie mondaine. De guerre lasse, la mère de Dauferius permit alors à son fils d'avoir des entretiens avec les prêtres de l'*episcopium* de Bénévent ; elle espérait par là, puisqu'elle ne pouvait garder son fils dans le monde, l'amener du moins à se contenter d'entrer dans les ordres, sans aller s'ensevelir dans la solitude ; elle calculait que Dauferius arriverait facilement aux honneurs ecclésiastiques et qu'elle ne serait pas entièrement privée de lui. Mais à l'*episcopium*, Dauferius fit la connaissance de Siconolfe, prieur du couvent de Sainte-Sophie de Bénévent, et médita avec lui un autre projet d'évasion. Les moyens furent cette fois mieux combinés, et Dauferius gagna Salerne, où il demanda à son parent, le prince Guaimar, aide et secours, afin de pouvoir suivre sa vocation. Guaimar l'envoya non loin de Salerne, au monastère de la Cava, qui, sous le gouvernement de l'abbé Alfère, commençait alors à édifier la chrétienté. Dauferius ne devait pas jouir longtemps de cette solitude. Landulfe, prince de Bénévent, accourut lui-même à Salerne demander à Guaimar qu'il lui livrât le tenace jeune homme, et l'on finit par accepter de part et d'autre un compromis ; Dauferius revint à Bénévent, mais pour y être moine au monastère de Sainte-Sophie. C'est alors qu'il reçut le nom de Desiderius (Didier).

Il serait trop long de suivre le jeune religieux au monastère de Tremiti, dans l'île de ce nom, sur les bords de l'Adriatique,

[1] Leo de' Marsi : *Chronica Mont. Cassin.* III, 1 sqq. *M. G. SS.* t. VII, p. 699 sqq.

Digitized by Google

puis au désert de la Majella, qu'il dut quitter pour rentrer à Bénévent, sur un ordre de Léon IX, alors dans cette ville.

Le pape préparait alors contre les Normands la campagne qui se termina par Civitate, aussi est-il facile de s'expliquer qu'il ait voulu avoir Didier auprès de lui dans ces conjectures. Didier appartenait à la dynastie lombarde que les Bénéventins venaient de chasser pour se soumettre au pouvoir temporel du Saint-Siège ; par conséquent, la présence du prince bénéventin auprès de Léon IX, son adhésion au nouvel ordre de choses consolidaient le pouvoir naissant du pape et préparaient l'abdication des autres membres de la dynastie. Didier accepta cette situation délicate et vécut à la cour de Léon IX où il devint l'ami du cardinal Humbert, du chancelier Frédéric de Lorraine et des autres chefs de l'école réformatrice. A partir de ce moment, son attrait pour la solitude diminua graduellement pour faire place au désir de servir activement l'Église dans les grandes luttes morales et politiques qu'elle inaugurait.

Après la mort de Léon IX et pendant le pontificat de Victor II, Didier vint au Mont-Cassin professer la vie religieuse et, en 1057, nous le trouvons à Capoue prieur du couvent bénédictin dépendant de cette abbaye.

Ce fut alors qu'il fit, dans les circonstances suivantes, la connaissance de Richard comte d'Aversa. En 1057, Landulfe, prince de Capoue, se trouvait dans une situation des plus critiques par suite de nouvelles attaques de Richard contre Capoue et ce fut peut-être la nécessité qui l'amena à vouloir exiger de Didier et de son couvent, des concessions auxquelles Didier refusa de consentir. Comme Landulfe ne tenait aucun compte de cette résistance, Didier sortit de Capoue et vint trouver Richard qui lui fit un accueil excellent et lui garantit les propriétés du monastère de Capoue, situées en dehors de la ville. Ces premiers rapports entre Didier et Richard furent le début de l'étroite amitié qui les unit le reste de leur vie et qui procura de grands avantages aussi bien à la cause des Normands qu'à celle des bénédictins.

Rentré au Mont-Cassin peu après ces incidents, Didier y fut désigné à l'unanimité par les religieux pour succéder au pape Étienne IX comme abbé du Mont-Cassin lorsque ce pape viendrait à mourir, car Étienne avait gardé le titre et les pouvoirs d'abbé du Mont-Cassin, même après être monté sur le saint

Digitized by Google

siège. Ce fut en cette qualité d' « abbé élu du Mont-Cassin » que Didier fut désigné par le pape pour aller à Constantinople avec l'ambassade qui ne dépassa pas Bari, parce que Étienne IX mourut sur ces entrefaites. Ce voyage fournit à Didier l'occasion de connaître de la manière suivante Robert Guiscard : lorsqu'il apprit à Bari la mort du pape, il se demanda, non sans inquiétude, comment il regagnerait le Mont-Cassin ; il lui fallait traverser les pays occupés par les Normands et il craignait que ceux-ci, connaissant déjà la mort de leur adversaire Étienne IX, ne fissent un mauvais parti à ses ambassadeurs, d'autant mieux que les Normands savaient probablement que ces ambassadeurs se rendaient à Constantinople pour y conclure une alliance contre eux. Didier délibéra avec Argyros sur la conduite à tenir ; mais ne voyant rien de mieux à faire, il réitéra ce qui lui avait déjà réussi à Capoue, il vint trouver les Normands. Robert Guiscard lui fit un accueil analogue à celui que Richard lui avait fait et lui donna trois chevaux pour rentrer plus facilement au Mont-Cassin ; il y rentra le 18 avril 1058, et le lendemain, le jour même de Pâque, il fut, à l'âge de 31 ans, solennellement intronisé abbé du Mont-Cassin [1].

Tel était l'homme sur lequel Hildebrand jeta les yeux pour lui aider à conclure une alliance entre le saint Siège et les Normands ; quand Hildebrand vint voir Richard à Capoue, il est fort probable que Didier y vint aussi et lui fut d'un grand secours à cause de son amitié naissante avec le prince de Capoue. Aussi lorsque, à Osimo, le 6 mars 1059 et le dimanche suivant, Nicolas II sacra Didier abbé du Mont-Cassin et cardinal de l'Église romaine, lorsque, à la même époque, il le nomma délégué du Saint-Siège pour la Campanie, la principauté de Bénévent, la Pouille et la Calabre, il récompensait des services déjà rendus à la papauté ; en outre, en accordant tous ces honneurs au jeune abbé, le pape visait surtout à faire de lui l'intermédiaire entre Rome et les Normands.

Pendant que le pape et Hildebrand se servaient des Normands

[1] Sur les débuts de Didier, devenu plus tard pape sous le nom de Victor III, cf. les premiers chapitres du troisième livre de la *Chronicon Casinense* de Leo de' Marsi, qui a traité ce sujet avec sa précision ordinaire. Aimé lui est bien inférieur sur cette question ; ce qu'il raconte des premières années de Didier (III, 49) trahit la mise en scène et l'exagération.

Digitized by Google

pour rendre quelque sécurité à la ville de Rome et à son territoire, le cardinal P. Damiani faisait prévaloir à Milan l'autorité du successeur de saint Pierre. Pressé de se rendre à la cour de Germanie, Hildebrand avait fait à Milan, durant le pontificat d'Étienne IX, un séjour trop court: le temps lui avait manqué pour porter remède à la déplorable situation religieuse de cette église; aussi, peu après l'intronisation de Nicolas II, Pierre Damiani, accompagné d'Anselme, évêque de Lucques, fut chargé de rétablir la discipline ecclésiastique dans la métropole de la Lombardie.

Aussitôt après son arrivée à Milan, Pierre Damiani réunit un synode diocésain, qu'il présida; il plaça à sa droite, comme second légat du Saint-Siège, Anselme de Lucques, et à sa gauche, Guido, archevêque de Milan. Celui-ci eut une attitude des plus humbles et des plus soumises, offrant, si le légat l'exigeait, de se placer à ses pieds sur un simple tabouret; voyant le saint Siège en bonne harmonie avec la cour de Germanie, avec le duc Gottfried et avec les Normands, Guido avait compris que toute opposition de sa part entrainerait sa perte et il s'était résigné. Mais une partie du peuple milanais ne suivit pas cet exemple: craignant pour l'indépendance de l'église de Saint-Ambroise, qu'on lui disait être menacée par la suprématie et l'ingérance du pontife romain, il se porta vers l'église où se tenait le synode; un violent tumulte s'éleva, les sons des cloches, les appels aux armes retentirent de toutes parts, et on ne parlait de rien moins que de massacrer les deux légats.

P. Damiani tint tête à l'orage avec son intrépidité ordinaire; il se porta au devant des furieux, les harangua et parvint à dominer les vociférations et à calmer la foule; il exposa aux Milanais que les premiers apôtres de leur ville, saint Nazaire, saint Protais, saint Gervais étaient venus de Rome, que leur Église était dans tout le sens du mot une fille de l'Église romaine et qu'elle devait, suivant le conseil de saint Ambroise lui-même, d'autant plus de respect et de déférence à sa mère que celle-ci voulait uniquement veiller à l'honneur et à la prospérité de la métropole lombarde.

Resté tout à fait maître de la situation, Damiani fit signer à l'archevêque et aux principaux de son clergé une déclaration solennelle par laquelle, après avoir condamné et déploré ce qui se passait à Milan depuis trop longtemps, ils s'engagèrent à ne

Digitized by Google

plus exiger de redevance pour la collation des saints ordres, des dignités ou des bénéfices ecclésiastiques, pour les consécrations d'églises, etc., en outre à ne plus permettre que les prêtres, les diacres, les sous-diacres fussent mariés ou eussent des concubines.

Damiani se demanda ensuite, et non sans anxiété, ce qu'il devait faire des clercs dont l'ordination avait été manifestement entachée de simonie; fallait-il regarder ces ordinations comme nulles ? mais alors c'était le clergé de Milan tout entier qui était frappé de déchéance, car c'est avec peine qu'on eût trouvé à Milan un ecclésiastique qui n'eût donné de l'argent pour entrer dans les saints ordres.

Après des hésitations, après avoir cité pour autoriser son avis divers passages des saints Pères, Damiani s'arrêta aux décisions suivantes qu'il soumit humblement à l'autorité du Saint-Siège, se déclarant prêt à les modifier ou à les rapporter si elles étaient répréhensibles. Pour avoir non pas institué dans l'église de Milan, mais continué à percevoir des redevances simoniaques, l'archevêque Guido consentit à ce qu'une pénitence de cent ans lui fût imposée, avec la possibilité de se racheter moyennant une somme déterminée pour chacune de ces années; le prélat déclara en outre qu'il allait se rendre en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne. Les clercs qui, pour leur ordination, n'avaient payé que les taxes ordinaires, sans trop se rendre compte de la faute qu'ils commettaient en agissant ainsi, étaient condamnés à jeûner au pain et à l'eau pendant cinq ans, deux jours par semaine en temps ordinaire et trois jours par semaine durant les deux carêmes qui précèdent la fête de Paques et celle de Noël. Ceux qui avaient versé plus que les taxes ordinaires pour se faire plus facilement ouvrir les portes de la cléricature, devaient jeûner durant sept ans de cette manière, et, ce temps écoulé, ils devaient également jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis, leur vie durant. Ceux que le jeûne fatiguait beaucoup ne seraient tenus de jeûner qu'une fois par semaine, à la condition de racheter l'autre jour par la récitation d'un psautier, ou de la moitié du psautier avec cinquante génuflexions, ou en nourrissant un pauvre, en lui lavant les pieds et en lui donnant ensuite une pièce de monnaie. Enfin, l'archevêque avait à indiquer aux divers délinquants quel

Digitized by Google

pèlerinage ils auraient à faire à Rome ou à Tours pour satisfaire à la justice de Dieu.

Pierre Damiani ne voulut pas consentir à ce que tous les clercs qui obéissaient à ces prescriptions fussent maintenus dans leurs charges et dignités ecclésiastiques, mais seulement ceux qui étaient instruits, chastes et appréciés pour la gravité de leurs mœurs; la pénitence des autres leur vaudrait uniquement d'être relevés de l'excommunication qui pesait sur eux et d'être réconciliés avec l'Église.

C'est le cardinal Damiani lui-même qui, dans un opuscule dédié à Hildebrand et qui est parvenu jusqu'à nous, raconte les incidents et les résultats de sa mission à Milan; malheureusement ces résultats furent assez éphémères [1].

[1] La relation de saint Damiani sur sa mission à Milan forme le cinquième opuscule dans ses œuvres complètes (Migne, *Patr., lat.*, t. 145, col. 89-98); il est dédié à Hildebrand et porte le titre suivant : *Actus Mediolani, de privilegio romanæ ecclesiæ ad Hildebrandum, S. R. E. cardinalem archidiaconum* (lege *subdiaconum*); nous n'avons fait dans notre exposé que reproduire ou résumer les données de saint Damiani. — Arnoulf (*Gesta Archiep. Mediolan.*, III, 14. *M. G. SS.*, t. VIII, p. 21) parle aussi de la mission remplie à Milan par saint Damiani et ne la distingue pas assez de celle qui avait été confiée à Hildebrand durant le pontificat d'Etienne IX. Arnoulf se moque de la vérité au point d'écrire que la vue du clergé de Milan remplit saint Damiani d'admiration ; le légat affirmait n'en avoir jamais vu de pareil : « nusquam se talem vidisse clerum ;» si Damiani a prononcé ces paroles, il voulait dire évidemment qu'il n'en avait jamais vu d'aussi simoniaque et d'aussi dépravé. Enfin Bonitho (*ad amicum*, dans Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 643) rapporte que la légation de saint Damiani eut lieu sur la demande de plusieurs clercs et de plusieurs laïques de Milan et il place cette légation avant la célébration du synode romain de 1059 ; son témoignage sur ce point de chronologie est tout à fait explicite. C'est aussi le sentiment d'Arnoulf puisque, après avoir parlé de saint Damiani à Milan, Arnoulf s'indigne de ce que l'archevêque Guido ait été mandé au synode romain et qu'il ait répondu à cette invitation ; les détails que fournit Arnoulf prouvent qu'il s'agit bien du synode romain de 1059. — On ne s'explique donc pas que beaucoup d'historiens aient placé l'ambassade de saint Damiani après le synode de 1059 ; c'est aller directement contre l'ordre suivi par Arnoulf et Bonitho. Les deux motifs suivants, qui ne paraissent pas fondés quand on les examine de près, ont contribué à propager cette erreur : 1° Bonitho dit que saint Damiani est allé à Milan après l'expédition des Normands dans le Latium, et comme cet historien ne parle que d'une seule expédition des Normands à Rome durant le pontificat de Nicolas II, on en a conclu qu'il s'agissait de celle qui a eu lieu après la célébration du concile durant l'automne de 1059. Mais nous savons maintenant par les *Annales romaines* qu'il y a eu deux campagnes des Normands dans le Latium en 1059, l'une avant, l'autre après le synode ; Bonitho a donc très bien pu placer la mission de saint Damiani entre la

Digitized by Google

II

Le 13 avril 1059, Nicolas II réunit au Latran un synode auquel prirent part cent treize évêques, et qui est resté célèbre dans l'histoire de l'Église à cause du decret qu'il a rendu sur le mode d'élection du souverain pontife. Il existe plusieurs textes différents de ce décret ; aussi de nos jours une polémique assez vive s'est élevée pour savoir quelle est la version authentique [1]. Nous

première expédition et le synode. 2° Le rapport de saint Damiani est adressé à Hildebrand *archidiacre* de l'Eglise romaine ; or, a-t-on dit, Hildebrand n'était pas encore archidiacre mais seulement sous-diacre lors du synode de 1059, donc la mission à Milan a eu lieu après ce synode. — Il se peut très bien qu'il n'y ait là qu'une faute de copiste ; avant d'être pape, Hildebrand était très connu, très célèbre comme archidiacre de l'Eglise romaine, aussi dans beaucoup de chroniques, de documents contemporains, lui donne-t-on par suite d'erreurs du même genre, le titre d'archidiacre pour des époques où il ne l'était pas. On peut aussi supposer que saint Damiani n'a terminé la rédaction de son mémoire que plusieurs mois après sa mission, c'est-à-dire lorsque Hildebrand était devenu archidiacre. Le 14 octobre 1059, Hildebrand signait une bulle pontificale en qualité d'archidiacre de l'Eglise romaine tandis qu'au mois d'août précédent, au synode de Bénévent, il n'était encore que cardinal sous-diacre.

[1] Jusqu'en 1837, c'est-à-dire jusqu'à la publication du second volume des lois dans la collection des *Monumenta Germaniae* de Pertz, on regardait comme authentique le texte du décret synodal de Nicolas II rendu en 1059, touchant l'élection des souverains pontifes, qui a été inséré dans un grand nombre d'ouvrages et de collections, notamment dans le décret de Gratien (*Decretum Magistri Gratiani*, prima pars, distinctio XXXIII, c. 1 éd. Richter et Friedberg, Lipsiæ, 1879, t. I, col. 77 sq.) et dans Mansi (*Collectio concil.*, t. XIX, col. 903 sq.)

En 1837, Pertz donna de ce décret dans le volume indiqué plus haut : (*Mon. Germ.*, *hist.*, *Legum*, t. II, pars altera p. 177), un autre texte qui sur deux ou trois points importants différait du texte accepté jusque-là. La version de Pertz était surtout une copie du Codex 1984 du Vatican ; elle trouva créance dans le monde savant et pendant quelque temps fut généralement adoptée. Divers critiques prétendirent ensuite que le document des *Monumenta Germaniae* était défectueux et il s'en suivit une controverse dans laquelle les uns tenaient pour l'ancien texte, d'autres pour celui de Pertz; enfin quelques-uns pensèrent, et je me rangerais volontiers à leur avis, qu'il y avait dans l'un et l'autre texte des omissions ou des interpolations. Dans les luttes si ardentes qui remplirent la fin du XIe siècle, chacun cherchant pour sa cause des armes dans la tradition, il arriva trop souvent que des textes furent tronqués, interpolés, etc., et le décret de Nicolas II n'échappa pas à ces falsifications. Ainsi un contemporain Anselme, évêque de Lucques, écrit en parlant de ce décret : « Præterea autem præfatus Wicbertus (l'antipape Guibert qui voulut renverser et remplacer Grégoire VII) aut sui ut suæ parti favorem ascriberent, quædam in eodem decreto ad-

Digitized by Google

proposerons la suivante, en donnant dans les notes les raisons qui militent en sa faveur, et en indiquant en italique dans le texte les passages controversés.

« Au nom de Notre-Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ, l'an 1059 de son Incarnation, durant le mois d'avril, Indiction XII°, par devant les saints Evangiles, sous la présidence du très révérend et bienheureux apostolique Nicolas pape, dans la basilique du patriarcat du Latran, appelée Constantinienne, les très révérends archevêques et évêques ayant pris place ainsi que les vénérables prêtres et les diacres, le même vénérable pontife définissant au sujet de l'élection du souverain pontife, en vertu de l'autorité apostolique, à dit :

« Frères bien aimés et coévêques et vous tous membres du Christ

In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, anno ab Incarcatione ejusdem 1059, mense Aprili, indictione 12, propositis sacrosanctis evangeliis, præsidente quoque reverendissimo ac beatissimo Nicolao apostolico papa in basilica Lateranensis patriarchii, quæ agnominatur Constantiniana, considentibus etiam reverendissimis archiepiscopis et episcopis et venerabilibus presbyteris atque diaconis, idem venerabilis pontifex auctoritate apostolica decernens de electione summi pontificis inquit :

Novit beatitudo vestra, dilectissimi fratres ac coepiscopi, inferiora quoque membra Christi non latuit, defuncto piæ memoriæ dompno Stephano

dendo, quædam mutando, ita illud reddiderunt a se dissidens, ut aut pauca aut nulla exemplaria sibi concordantia valeant inveniri. Quale autem decretum est, quod a se ita discrepare videtur, ut quid in eo potissimum credi debeat, ignoretur ? » Sancti Anselmi Lucensis *ep. contra Guibertum antipapam* L. II, dans Migne, *Patr., lat.*, t. 149, col. 464. — Voici la liste incomplète des mémoires publiés sur le texte de ce décret synodal de Nicolas II : *Ueber das Decret des Papstes Nicolaus II über die Papstwahl*, von prof. Waitz, dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, quatrième vol. 1864, p. 103-119. — Dans le même vol. de la même revue, p. 535 sqq. : *Ueber die Fälschung des Decrets Papst Nicolaus II uber die Papstwahl* von Will, avec une courte replique de Waitz. — Une dissertation de Saur : *De statuto Nicolaï II ;* — l'important article de Giesebrecht : *Das echte Decret Nicolaus II uber die Papstwahl und die Fälschungen*, dans le *Munchen., historich. Jahrbuch für 1886*, p. 156 sqq. Les répliques de Waitz et de Saur dans les *Forschungen zür deutschen Geschichte*, t. VII, p. 401 sqq., et celle de Sybel dans le *Historischer Zeitschrift*, 1867, t. I, p. 166 sqq. — Hinschius (*Kirchenrecht*, I, 1, p. 248-261). — Un nouvel article de Waitz dans les *Forschungen*, t. X, p. 614. — L'ouvrage de Zöpffel : *Die Papstwahlen*, p. 11 sqq. — Enfin la dissertation de Weitzsäcker dans le *Jahrbuch für deutsche Theologie*, t. XVIII, p. 486. Reprendre et contrôler les arguments pour et contre présentés et répétés par ces critiques nous entraînerait trop loin ; il suffit d'exposer les motifs qui montrent l'authenticité de tel ou tel passage dans le texte que nous avons adopté.

Digitized by Google

moins élevés en dignité, Votre Béatitude n'ignore pas combien à la mort de notre prédécesseur de pieuse mémoire le seigneur Etienne, ce siège apostolique dont Dieu m'a confié la garde a eu d'adversités à supporter; les changeurs simoniaques ont de nouveau fait retentir leurs marteaux sur leurs enclumes de telle sorte que la colonne du Dieu vivant en était comme ébranlée et semblait vaciller sur sa base; le filet du pêcheur suprême paraissait devoir être englouti dans les profondeurs d'un naufrage tant les flots étaient en fureur. Aussi, si votre fraternité le trouve bon, nous devons prudemment et avec le secours de Dieu, prévenir le retour de pareilles crises et réformer pour l'avenir le statut ecclésiastique afin que de semblables calamités (ce qu'à Dieu ne plaise) ne reparaissent pas.

« En conséquence et conformément aux traditions de nos prédécesseurs et des autres saints Pères, nous decrétons et nous statuons que le pontife de cette Église romaine universelle venant à mourir, les cardinaux-évêques traitent ensemble les premiers et avec le plus

prædecessore nostro, hæc apostolica sedes, cui Deo auctore deservio, quot adversa pertulerit, quot denique per simoniacæ hæreseos trapezitas repetitis malleis crebrisque tunsionibus subjacuerit, adeo ut columpna Dei viventis jamjam pene videretur concussa nutare et sagena summi piscatoris procellis intumescentibus cogeretur in naufragii profunda summergi. Unde, si placet fraternitati vestræ, debemus auxiliante Deo futuris casibus prudenter occurere et ecclesiastico statui, ne recidiva quod absit, mala prævaleant, in posterum providere.

Quapropter, instructi prædecessorum nostrorum aliorumque sanctorum patrum auctoritate, decernimus atque statuimus ut obeunte hujus romanæ ecclesiæ universalis pontifice, imprimis cardinales *episcopi* [1], diligentissima

[1] Jusqu'à ces mots : *imprimis cardinales*, les deux textes, celui du droit canon et celui de Pertz n'offrent pas de variantes appréciables, mais on lit dans le premier *cardinales episcopi*, et le texte de Pertz n'a pas ce dernier mot. La question est donc celle-ci : Nicolas II et son synode ont-ils décidé que les seuls cardinaux-évêques de l'Eglise romaine devaient, d'accord avec le roi de Germanie, indiquer le futur pape ou bien tous les cardinaux romains évêques, prêtres, diacres, sous-diacres devaient-ils prendre part à cette désignation préliminaire du futur pontife ? Les raisons suivantes montrent qu'il ne s'agissait que des cardinaux-évêques, par conséquent que le texte donné par Pertz est incomplet sur ce point. 1° Dans une encyclique que Nicolas II envoya peu après la tenue du synode à la chrétienté entière pour promulguer et faire connaître les décrets synodaux, voici comment il résume celui qui a trait aux élections à la papauté : « Primo namque, inspectore Deo, est statutum ut electio Romani pontificis in potestate cardinalium episcoporum sit; ita ut si quis apostolicæ sedi sine promissa concordi et canonica electione eorum, ac deinde sequentium ordinum religiosorum, clericorum et laicorum consensu, inthronizatur, is non papa vel apostolicus, sed apostaticus habeatur. » Mansi, *Coll. Concil.*, t. XIX, p. 897. Migne, *Patr. lat.*, t. 143, col. 1315. 2° De même dans une bulle aux évêques suf-

Digitized by Google

grand soin de l'élection, sans léser l'honneur et le respect dûs à notre très cher fils Henri, actuellement roi et, si Dieu le veut, futur empereur, ainsi que nous le lui avons accordé par l'intermédiaire de son nonce Guibert, chancelier de Lombardie, et que nous l'avons accordé à ceux de ses successeurs auxquels ce siège apostolique aura personnellemeut reconnu ce droit, qu'ils s'adjoignent ensuite les clercs recommandables des autres ordres et enfin que les laïques donnent leur adhésion à la nouvelle élection; pour couper court à toute ten-

simul consideratione tractantes, *salvo debito honore et reverentia dilectissimi nostri filii Heinrici, qui in presentiarum rex habetur et futurus imperator Deo concedente speratur, sicut jam sibi mediante ejus nuntio Langobardie cancellario Wiberto concessimus et successorum illius, qui ab hac apostolica*

fragants d'Amalfi, Nicolas II écrit : « Primo namque, inspectore Deo, est statutum, ut, si quis apostolicæ sedi sine concordi et canonica electione ac benedictione cardinalium episcoporum, ac deinde sequentium ordinum religiosorum clericorum inthronisatur, non papa vel Apostolicus habeatur. » Mansi : *Collec. Conc.* t. XIV, col. 907, Migne : *Patr. lat.* t. 143, col. 1317. 3° Dans un synode plus récent, le pape Nicolas II réitéra dans les termes suivants le décret de 1059 : « Nihilominus auctoritate apostolica decernimus, quod in aliis conventibus nostris decrevimus : ut si quis pecunia vel gratia humana vel populari seu militari tumultu sine concordi et canonica electione ac benedictione cardinalium episcoporum ac deinde sequentium ordinum religiosorum clericorum fuerit apostolicæ sedi inthronizatus, non papa vel apostolicus, sed apostatus habeatur, liceat que cardinalibus episcopis cum religiosis et Deum timentibus clericis et laicis invasorem etiam cum anathemate et humano auxilio et studio a sede apostolica repellere et, quem dignum judicaverint, proponere ; quod si hoc intra Urbem perficere nequiverint, nostra auctoritate extra Urbem congregati in loco, qui eis placuerit, eligant, quem digniorem et utiliorem apostolicæ sedi perspexerint, concessa ei auctoritate regendi et disponendi res ad utilitatem sanctæ Romanæ ecclesiæ, secundum quod ei melius videbitur juxta qualitatem temporis, quasi jam omnino inthronizatus sit ». Mansi, *Collec. Conc.*, t. XIX, p. 899. — Ces trois textes de Nicolas II lui-même prouvent surabondamment qu'il faut lire *cardinales episcopi* dans le décret synodal de 1059. Quelques passages de S. Pierre Damiani, c'est-à-dire d'un cardinal-évêque durant le pontificat de Nicolas II, permettent de conclure dans le même sens. Ainsi P. Damiani écrit à l'antipape Cadalus qui disputait le saint Siège à Alexandre II et prétendait succéder à Nicolas II : « Quo pacto præsumpsisti, vel, ut mitius loquar, acquiescere potuisti, ignorante Romana Ecclesia, romanum te episcopum elizi ? Taceamus interim de senatu, de inferioris ordinis clero, de populo. Quid tibi de cardinalibus videtur episcopis ? qui videlicet et romanum pontificem principaliter eligunt, et quibusdam aliis prærogativis, non modo quorum libet episcoporum, sed et patriarcharum, atque primatum jura transcendunt » : P. Damiani *epist. ad Cadoloum*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 144, col. 238. — Dans la même lettre Pierre Damiani dit un peu plus loin, col. 243 : « Nimirum cum electio illa per episcoporum cardinalium fieri debeat principale judicium, secundo loco jure præbeat clerus assensum, tertio popularis favor attollat applausum : sicque suspendenda est causa, usque dum regiæ celsitudinis consulatur auctoritas. »

Digitized by Google

tative de vénalité que les hommes religieux soient donc avec notre très illustre fils le roi Henri, les promoteurs de l'élection du futur pontife et que les autres les suivent.

« Si l'Église (romaine) offre un sujet ayant les qualités requises, qu'ils le choisissent, sinon qu'il soit pris dans une autre Église.

« Dans le cas où la perversité des hommes impies et mechants prévaudrait de telle sorte qu'il fût impossible de procéder à Rome à une élection calme, sincère et exempte de simonie, que les cardinaux évêques, même en petit nombre, s'adjoignent les clercs religieux et les laïques catholiques et qu'ils aient le droit, d'accord avec le roi très

sede personaliter hoc jus impetraverint [1], sibi sequentium ordinum religiosos clericos adhibeant, sicque laici ad consensum novæ electionis accedant ut nimirum ne venalitatis morbus qualibet occasione subrepat, religiosi

[1] Quel est le rôle de la couronne de Germanie dans l'élection des papes d'après le décret synodal de 1059? Une remarque importante, c'est que dans les deux documents cités plus haut, dans l'encyclique et dans la bulle aux évêques suffragants d'Amalfi, Nicolas II n'en dit pas un mot; ce silence surprend d'autant plus, que ces documents ne sont publiés que pour faire connaître les décisions synodales. Il n'en est pas non plus question dans le décret d'un synode plus récent de Nicolas II que nous avons également cité. En outre si l'on examine la phrase de notre texte dans lequel il est question d'Henri IV et de ses successeurs, il est facile de voir que cette phrase semble une interpolation ; elle est intercaléo dans une autre phrase dont elle gène la marche, ainsi dans Hugo de Flavigny, dans Mansi, dans le droit canon on lit simplement : *Cardinales diligentissima simul consideratione tractantes, sibi sequentium ordinum religiosos clericos adhibeant, etc...*, et la construction grammaticale y gagne ainsi que le sens. Est-ce à dire qu'il faille rejeter ce passage? Je ne le pense pas et j'ai suivi sur ce point, pour les raisons suivantes, l'exemplaire du Vatican. 1° L'autre version du décret, celle du droit canon, contient également la phrase concernant la couronne de Germanie, à l'exception de ces mots : *Mediante ejus nuntio Langobardiæ cancellario Wiberto* qui n'ajoutent rien au sens principal. Seulement ce passage est placé après la phrase : *Eligant autem de ipsius Ecclesiæ gremio, si reperitur idoneus ; vel si de ipsa non invenitur, ex alia assumatur.* Puisque toutes les copies du décret portent ce passage, il faut en conclure qu'il faisait partie du texte primitif. On peut discuter pour savoir s'il était en tel ou tel endroit du texte primitif, mais ce qui est incontestable et ce qui est l'essentiel c'est qu'il y était. 2° P. Damiani affirme que le synode de 1059 a reconnu le droit qu'avait le roi de Germanie, en qualité de patrice de Rome, de coopérer à l'élection du pape ; il a écrit vers 1062 un opuscule intitulé *disceptatio synodalis* dans lequel il suppose un dialogue entre un avocat de la couronne de Germanie et un défenseur de l'Eglise romaine, et voici les paroles qu'il met, au cours de la discussion, dans la bouche de l'avocat : « Huc accedit quod præstantius est, quia Nicolaus papa hoc domino meo regi privilegium, quod ex paterno jam jure successerat, præbuit, et per synodalis insuper decreti paginam confirmavit. Cum ergo privatus quisque a suo decidere jure non debeat, donec ventilato negotio judicialis in eum sententia promulgetur : quo pacto majestas regia prærogativam hanc suæ digni-

Digitized by Google

invincible, d'élire le pontife du siège apostolique dans l'endroit qui leur paraîtra le plus propice.

« L'élection une fois faite, si la guerre ou tout autre empêchement suscité par la malignité des hommes ne permet pas que l'élu soit, conformément à la tradition, intronisé sur le siège apostolique, il aura néanmoins, tout comme le pape, le droit de gouverner la sainte Église romaine et de décider pour tout ce qui concerne cette Église. On sait que le bienheureux Grégoire a agi de cette manière avant son sacre.

« Si, malgré le présent décret rendu en synode, quelqu'un, à l'aide

viri *cum serenissimo filio nostro rege Heinrico* [1] præduces sint in promovendi pontificis electione, reliqui autem sequaces [2].

Eligant autem de ipsius Ecclesiæ gremio, si reperitur idoneus, vel si de ipsa non invenitur, ex alia assumatur[3].

Quodsi pravorum atque iniquorum hominum ita perversitas invaluerit, ut pura, sincera atque gratuita electio fieri in Urbe non possit, *Cardinales*

tatis amisit, quam et ex apostolicæ sedis liberalitate percepit, et ex paterno imperialis fastigii jure successit ? » Le défenseur de l'Eglise romaine ne nie pas que le droit du roi ait été reconnu par le synode, il répond au contraire : « Privilegium invictissimo regi nostro ipsi quoque defendimus, et ut semper plenum, illibatumque possideat, vehementer optamus. » *Disceptatio synodalis,* dans les œuvres de P. Damiani : Migne, *Patr. lat.*, t. 145, col. 71. La reconnaissance du privilège royal par le synode de 1059 étant établie, on s'est demandé si le roi de Germanie avait simplement à confirmer l'élection du pape déjà faite ou si son action pouvait se manifester durant l'élection même pour faire réussir ou faire ecarter tel candidat. Le texte du synode se borne à constater le droit de la couronne sans en préciser l'exercice avec une telle minutie ; dans un milieu aussi mouvementé que l'Italie du XIe siècle comment aurait-on songé à régler d'une façon quasi mathématique les futures élections à la papauté ? Il suffisait de donner les principes généraux et c'était déjà une tâche assez lourde; pour le reste on devait évidemment agir suivant les circonstances.

[1] Ces mots ne se trouvent pas dans le texte du droit canon ; ils semblent indiquer que le roi peut agir dès le début de l'élection avec les cardinaux-évêques.

[2] La version du droit canon ajoute ici le passage suivant que je n'ai pas inséré dans le texte parce que c'est visiblement un commentaire, une glose, plutôt qu'une ordonnance : « Et certe rectus atque legitimus hic electionis ordo perpenditur, si perspectis diversorum patrum regulis seu gestis etiam illa beati Leonis sententia recolatur : « Nulla, inquit, ratio sinit, ut inter « episcopos habeantur, qui nec a clericis sunt electi, nec a plebibus expetiti, « nec a comprovincialibus episcopis metropolitani judicio consecrati. » Quia vero sedes apostolica cunctis in orbe terrarum præfertur ecclesiis atque ideo super se metropolitanum habere non potest, cardinales episcopi procul dubio metropolitani vice funguntur, qui electum antistitem ad apostolici culminis apicem provehunt. »

[3] C'est ici que la version adoptée dans le droit canon place le passage concernant le privilège de la couronne de Germanie, depuis ces mots :

Digitized by Google

d'une sédition ou d'une prise de possession ou par tout autre moyen, était élu, ou même ordonné et intronisé, tous doivent voir en lui non pas le pape ou l'apostolique mais un apostat, et de par l'autorité de Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul, qu'il soit à tout jamais anathématisé avec tous ses promoteurs, ses fauteurs, ses partisans, qu'il soit retranché de la sainte Église comme un antéchrist, un intrus, un destructeur de toute chrétienté. Sans lui reconnaître le droit d'exposer sa défense, qu'il soit dégradé de la dignité ecclésiastique qu'il avait auparavant et que l'on ne puisse jamais revenir sur cette décision. Quiconque lui aura donné son adhésion, ou lui aura témoigné quelque respect comme à un pontife légitime, ou aura osé le défendre de quelque manière que ce soit, sera puni de la même peine que lui.

« Anathème éternel et excommunication au téméraire qui ne tiendra pas compte de notre présent decret, qui, au mépris de ce statut, essayera dans sa présomption de subjuguer et de troubler l'Église romaine, qu'il partage le sort des impies lesquels ne ressusciteront pas au jugement. Que dans cette vie et dans la vie future, il

episcopi cum religiosis clericis catholicisque laicis, licet tantum pauci sint [1], jus tamen potestatis obtineant eligere apostolicæ sedis pontificem *cum invictissimo rege* [2] ubi congruentius judicaverint.

Plane postquam electio fuerit facta, si bellica tempestas vel qualiscumque hominum conatus malignitatis studio restiterit, ut is, qui electus est, in apostolica sede juxta consuetudinem inthronizari non valeat, electus tamen sicut papa auctoritatem obtineat regendi sanctam Romanam Ecclesiam et disponendi omnes facultates illius. Quod beatus Gregorius ante suam consecrationem fecisse cognoscitur.

Quod si quis contra hoc nostrum decretum synodali sententia promulgatum per seditionem vel præsumptionem aut quodlibet ingenium electus aut etiam ordinatus seu inthronizatus fuerit *non papa sed Sathanas, non apostolicus, sed apostaticus ab omnibus habeatur et teneatur* [3] *et* auctoritate divina et sanctorum apostolorum Petri et Pauli perpetuo anathemate cum suis auctoribus, fautoribus et sequacibus omnibus a liminibus sanctæ Ecclesiæ separatus abjiciatur, sicut antichristus et invasor atque destructor totius christianitatis. Nec aliqua super hoc audientia aliquando ei reservetur sed ab omni ecclesiastico gradu, in quocumque prius erat, sine retractatione deponatur. Cui quisquis adheserit vel qualemcumque tanquam pontifici reverentiam exhibuerit aut in aliquo illum defendere præsumpserit, pari sententia sit mancipatus.

Quisquis autem hujus sententiæ decretalis nostræ temerator extiterit et

Salvo debito honore jusqu'à *impetraverint*, à l'exception de ce passage *mediante ejus nuncio Langobardie cancellario Wiberto.*

[1] Le manuscrit du Vatican porte... *in Urbe non possit, licet tantum pauci sint, jus*, etc. — Le sens est alors évidemment trop vague et l'addition de l'autre version le complète et le définit.

[2] Ces mots ne sont que dans le manuscrit du Vatican.

[3] Le passage souligné n'est pas dans la version du droit canon.

Digitized by Google

éprouve les effets de la colère de Dieu tout-puissant, du Père, du Fils et du Saint-Esprit et la fureur des saints apôtres Pierre et Paul dont il a voulu perdre l'Église. Que sa maison soit déserte, que nul n'habite sous sa tente, que ses enfants soient orphelins et sa femme veuve. Qu'il soit renversé lui et ses fils, qu'ils soient réduits à mendier leur pain et chassés de leurs maisons, que l'usurier s'acharne après ses biens et que des étrangers bénéficient de ses travaux. Que la terre entière combatte contre lui, que tous les éléments lui soient contraires; puissent les saints dont les reliques sont à Rome le couvrir de confusion et montrer que déjà en cette vie la vengeance de Dieu s'exerce sur lui. Que la Grâce de Dieu tout puissant protège au contraire ceux qui se conformeront au présent decret et, de par l'autorité des bienheureux princes des apôtres Pierre et Paul, qu'elle les absolve de tous leurs pechés. Amen. »

Romanam Ecclesiam sua præsumptione confundere et conturbare contra hoc statutum temptaverit, perpetuo anathemate atque excommunicatione dampnetur et cum impiis, qui non resurgunt in judicio, deputetur. Omnipotentis scilicet Dei Patris et Filii et Spiritus sancti contra se iram sentiat et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, quorum presumit confundere Ecclesiam, in hac vita et in futura furorem repperiat. Fiat habitatio ejus deserta et in tabernaculo ejus non sit, qui inhabitet; fiant filii ejus orfani et uxor ejus vidua; commotus amoveatur ipse atque ejus filii et mendicent et ejiciantur de habitationibus suis, scrutetur fenerator omnem substantiam ejus, et diripiant alieni omnes labores ejus; orbis terrarum pugnet contra eum et cuncta elementa sint ei contraria, et omnium sanctorum Rome quiescentium merita illum confundant et in hac vita super eum apertam vindictam ostendant. Observatores autem hujus nostri decreti Dei omnipotentis gratia protegat et auctoritate beatorum principum apostolorum Petri et Pauli ab omnibus peccatorum vinculis absolvat. Amen.

Nicolas, évêque de la sainte Église romaine catholique et apostolique, a souscrit au décret promulgué tel qu'il est lu ci-dessus.

Boniface, par la grâce de Dieu, évêque d'Albano; Ubert, évêque de la sainte église de Silva-Candida; Pierre, évêque d'Ostie; Pierre, évêque de Labicum: tous ces évêques romains ont souscrit avec Jean, évêque de Porto.

Jean, cardinal du titre de Saint Marc; Léon, cardinal du titre de saint Damase; Vivus, cardinal du titre de Sainte-Marie Transtibérine; Didier, cardinal du titre de Sainte Cécile: tous ceux-là ont souscrit.

Mancinus, diacre; Crescentius, diacre; Amantius, diacre: tous ces diacres de la sainte Église romaine ont souscrit.

Hildiprandus (sic), moine et sous-diacre et les autres sous-diacres de l'Église romaine ont souscrit.

Guido, archevêque (de Milan); Dominique, patriarche de Grado; Ugo,

Digitized by Google

archevêque de Besançon; Hildeprand, archevêque de Capoue; Ulderic, archevêque de Bénévent ; Alphanus, archevêque de Salerne : tous ceux-là ont signé.

Jean, évêque de Sabine, Jean, évêque de Tibur, Roland, évêque de Sutri, Ailard, évêque et abbé de Saint-Paul, Léon, évêque de Gaëte, Jean, évêque de Terracine, Pandulfe, évêque de Marsi, Atto, évêque de Teate, Dominique, évêque de Valva, Jean, évêque de Penna, Palumbus, évêque de Sora, Pierre, évêque de Castellanetum, Lodoicus, évêque de Nocera, Hermann, évêque de Castellum, Henri, évêque de Spolète, Maginard, évêque d'Urbino, Godefroid, évêque de Pérouse, Hageno, évêque d'Autun, Godefroid, évêque de Avellana, Ulderic, évêque de Fermo, Berard, évêque d'Ascoli, Ugo, évêque de Camerino, Guillaume, évêque de Numana, Transmond, évêque de Fiesole, Jean, évêque de Soana, Rofred, évêque d'Ateste, Albert, évêque de Narni, Bernard, évêque de Agatha, Teuzo, évêque d'Orvieto, Jean, évêque de Chiusi, Jean, évêque de Sienne, Guido, évêque de Volterra, Pierre, évêque de Vulturne, Benoit, évêque de Suesse, Azzo, évêque de Foligno, Pierre, évêque de Teramo, Girard, évêque de Rosella, Anselme, évêque de Lucques, Pierre, évêque de Pesaro, Adulfe, évêque de Montefeltre, Rodulfe, évêque de Gubbio, Theodotius, évêque de Sinigaglia, Martin, évêque de Fondi, Ardin, évêque de Todi, Arduin, évêque de Fano, Arnoulf, évêque de Cosenza, Etienne, évêque de Troia, Benoit, évêque de Fossombrone, Ugo, évêque de Gallipolis, Girard, évêque de Rieti, Gisbert, évêque de Toscanella, Achinus, évêque d'Assise, Ingo, évêque de Bagnarea, Vegrimo, évêque de Populonia, Herasme, évêque de Segni, Arechis, évêque d'Alifa, Cunibert, évêque de Turin, Opizo, évêque de Bobbio, Benzo, évêque d'Albe, Otto, évêque de Novarre, Henri, évêque d'Ivrée, Guillaume, évêque de Populonia, Grégoire, évêque de Vercelli, Ubert, évêque de Gênes, Déodat, évêque de Corbino, Jean, évêque de Trevi, Jean, évêque d'Alatri, Placitus, évêque de Veroli; tous ceux-là ont donné leur approbation [1].

Le sens du décret est donc celui-ci : à la mort du pape, les sept cardinaux-évêques de l'Église romaine, désignés aussi sous le nom de cardinaux du patriarcat du Latran, c'est-à-dire les évêques d'Ostie, de Silvacandida ou Sainte-Rufine, de Porto, d'Albano, de Sabine, de Tusculum (Frascati) et de Præneste (Palestrina) devaient se concerter entre eux et, d'accord avec Henri IV ou avec ses successeurs, si le Saint-Siège leur a personnellement reconnu ce privilège, désigner le futur pape ;

[1] Pour les signatures du synode, voyez le texte de Pertz : *M. G. Legum*, t. II, p. 179.

Digitized by Google

pour être valide, son élection devait cependant être confirmée par le clergé et par le peuple de Rome. En cas d'empêchement, l'élection pouvait avoir lieu hors de Rome, et dans les conditions indiquées plus haut ; la présence ou l'adhésion de tous les cardinaux-évêques n'était pas indispensable pour la validité et la légitimité de l'élection. La coopération de la couronne de Germanie à l'élection du pape est envisagée par le décret non pas comme un droit strict et permanent, tout à fait irrévocable, mais simplement comme un privilège que le Saint-Siège peut abroger si la conduite, l'attitude du successeur d'Henri IV rendent cette mesure opportune. Tout en ménageant la transition, le décret synodal de 1059 est donc une tentative pour rendre à l'Église romaine sa liberté électorale, pour la délivrer de la tyrannie du patrice de Rome qui s'arrogeait dans les élections à la papauté une influence prépondérante, ce patrice fût-il un empereur ou un tyranneau du Latium. Le décret visait également pour y mettre fin ces mouvements populaires, ces acclamations par le peuple de tel ou tel candidat qui s'imposait ensuite au choix du clergé et des cardinaux, quoique l'argent distribué dans les tavernes fût, dans certains cas, la seule raison de l'enthousiasme de la foule.

Enfin le décret ne songe pas seulement à l'avenir ; on y reconnaît aussi la préoccupation de légitimer par un vote solennel, si elle avait besoin d'être légitimée, la procédure suivie pour l'élection de Nicolas II. Le pape avait été élu à Sienne et le décret porte que l'élection du pape peut avoir lieu hors de Rome si les circonstances ne permettent pas de la faire à Rome même ; ce sont les cardinaux réunis et réconfortés par Hildebrand qui se mettent d'accord avec la couronne de Germanie pour élever Gérard à la papauté, et le décret dit qu'on agira de la même manière dans les futures élections ; il est peu probable que tous les cardinaux-évêques fussent réunis à Sienne, et le décret prévoit aussi ce cas déclarant que l'élection n'en est pas moins valide et définitive ; il n'est pas jusqu'à cette stipulation du décret d'après laquelle le pape élu peut, avant d'être sacré et intronisé à Rome, exercer tous les droits et jouir de tous les privilèges du pape légitime qui ne s'applique à Nicolas II, agissant déjà comme pape au synode de Sutri avant d'être sacré et intronisé à Rome. Remarquons en terminant cette analyse qu'au dire de plusieurs contemporains, Hildebrand fut l'inspirateur et le principal

Digitized by Google

auteur de cet important document diplomatique. Il porte bien en effet la marque de ce grand esprit, la trace de ses efforts incessants, pour rendre à l'Église, à la papauté la dignité et la liberté indispensables à l'accomplissement de leur mission [1].

Après avoir rendu cet important décret, le synode publia plusieurs canons que le pape lui-même a, dans deux documents officiels, résumés de la manière suivante :

« A la mort du pontife de Rome ou à la mort de l'évêque de toute autre ville, nul ne doit faire main basse sur son héritage, il revient intégralement à ses successeurs.

« Nul ne doit entendre la messe d'un prêtre s'il sait que ce prêtre a une concubine ou une *subintroducta*. Le saint synode a en effet promulgué une sentence d'excommunication contre ceux qui n'observeraient pas la prescription suivante : Après le décret touchant la chasteté des clercs, publié par notre prédécesseur de pieuse mémoire le très saint pape Léon, nous défendons de la manière la plus absolue et nous interdisons de la part de Dieu tout puissant et au nom des bienheureux apôtres Pierre et Paul, à tout prêtre, tout diacre et tout sous-diacre qui prend publiquement une concubine ou qui ne la quitte pas après l'avoir prise, de chanter la messe, de lire à la messe l'Évangile ou l'Épitre, d'assister dans le *presbyterium* aux offices divins avec ceux qui obéissent à cette ordonnance, de recevoir de l'Église quelque redevance; ces défenses et interdictions dureront jusqu'à ce que avec le secours de Dieu nous ayons nous-même prononcé notre sentence à l'endroit du délinquant.

« Nous prescrivons, en outre, que les clercs des ordres énumérés plus haut qui, obéissant à notre prédécesseur, gardent la chasteté, aient, comme il convient à des clercs vraiment pieux, un réfectoire et un dortoir communs, situés près des églises pour lesquelles ils ont été ordonnés ; de même qu'ils mettent en commun tout ce qui leur revient de ces églises.

« Nous leur demandons de tendre de toutes leurs forces à la vie des apôtres, c'est-à-dire à la vie en commun, afin qu'après être arrivés à la perfection, ils méritent d'être admis dans la patrie céleste avec ceux qui sont récompensés au centuple.

« Les dîmes et les prémices ainsi que les offrandes faites aux églises

[1] Voyer dans Jaffe, *Mouumenta Bambergensia* (Berlin, 1869), p. 105, la lettre des évêques du conciliabule de Worms à Grégoire VII ; dans cette lettre, qui est du mois de janvier 1076, les évêques, parlant du décret de Nicolas II rendu au synode de 1059, écrivent à Grégoire VII : « Hujus consilii seu decreti tu ipse auctor et persuasor subscriptor que fuisti. » La lettre forme le nº 48 du *Codex* d'Udalric.

Digitized by Google

de Dieu pour les vivants ou pour les morts, doivent être intégralement acquittées par les laïques et mises à la disposition des évêques, pour être distribuées conformément aux règles canoniques; ceux qui les retiendront seront exclus de la sainte Église.

« Un clerc ou un prêtre ne doit jamais obtenir une église à l'aide d'un laïque, que ce soit gratuitement ou à prix d'argent.

« Nul ne doit prendre l'habit de moine dans l'espérance ou avec la promesse de devenir abbé.

« Nul ne doit être ordonné ou être promu à une dignité ecclésiastique quelconque d'une manière simoniaque.

« Les laïques ne doivent pas juger les clercs de quelque ordre qu'ils soient et les exclure des églises.

« Nul ne doit prendre femme parmi ses consanguins jusqu'à la septième génération ou aussi loin que la parenté peut être constatée.

« Un laïque ayant en même temps une femme et une concubine ne peut être en communion avec l'Église.

« Un laïque ne doit pas être d'une manière trop précipitée élevé à une dignité ecclésiastique quelconque; auparavant, il devra, après avoir quitté l'habit du siècle, vivre avec les clercs et donner des preuves de sa vocation [1]. »

[1] Ce résumé des canons du concile se trouve dans l'encyclique du pape (Mansi, *Collec. Conc.*, t. XIX, col. 897). Migne, *Patr. lat.*, t. 143, col 1315), et dans la lettre pontificale aux évêques de la métropole d'Amalfi (Mansi: *l. c.*, col. 907, Migne, *l. c.*, col. 1317). Nicolas II envoya également au clergé et aux fidèles de la Gaule, de l'Aquitaine et de la Gascogne, un exposé des décisions synodales (Mansi, *Coll. Concil.*, t. XIX, col. 873. — Migne, *Patr. lat.*, t. 143, col. 1314); cet exposé ne coïncidant pas tout à fait avec ceux des deux lettres précédentes, il est évident que le pape choisissait dans les décrets du synode ceux qui intéressaient plus spécialement le pays auquel la lettre était adressée. Telles sont les stipulations suivantes insérées dans le document pontifical.

« De his autem clericis qui tonsuram projiciunt et a clericatu recedunt, quos apostatas Julianistas jure vocitamus, statuimus ut, nisi ad professionem clericatus redierint, omni christiana communione priventur.

« De monachis vero propositum non servantibus decrevimus ut, quousque ad propositum redeant. et in monasterio regulariter consistant, communione privati permaneant.

« Illi etiam qui peregrinos, vel oratores cujuscumque sancti, sive clericos, sive monachos, vel feminas seu inermes pauperes deprædati fuerint, vel bona eorum rapuerint, vel in malum eis obviaverint, anathematis vinculo feriantur, ni digne emendaverint.

« De confiniis cœmeteriorum, sicut antiquitus a sanctis Patribus statutum est, statuimus ita: Ut major ecclesia per circuitum sexaginta passus et habeat, capellæ vero, sive minores ecclesiæ triginta. Qui autem confinium eorum infringere tentaverit, vel personam hominis aut bona ejus inde abstraxerit, nisi publicus latro fuerit, quousque emendet, et quod rapuerit reddat, excommunicetur. »

Digitized by Google

Le synode poursuivait donc la lutte contre la simonie et l'incontinence des clercs; il l'accentuait même, puisqu'il allait jusqu'à défendre aux laïques d'assister à la messe d'un clerc concubinaire; ces canons prouvent aussi que l'assemblée de 1059 avait à cœur de favoriser et de développer la vie canoniale parmi les clercs, c'est-à-dire de les grouper en communautés dont les membres, renonçant à toute propriété particulière, mangeaient à la même table, dormaient dans le même dortoir et chantaient en commun les louanges de Dieu, l'office prescrit par la liturgie. La vie canoniale a été en honneur dans le clergé avant le XIe siècle; elle ne date pas des réformateurs de l'Église à cette époque; mais ces réformateurs, Hildebrand surtout, ont multiplié leurs efforts pour l'introduire dans les divers diocèses de la chrétienté. Préoccupée avec raison de l'influence parfois désastreuse que le contact trop direct avec le monde peut avoir sur le clerc, l'école réformatrice voyait au contraire dans la vie canoniale, dans la vie commune, un préservatif contre les deux fléaux du clergé de l'époque, la simonie et l'incontinence. Le renoncement à toute propriété coupait court aux tentations de la simonie, la vie en commun dans des maisons où la femme n'avait pas accès mettait à l'abri de bien des dangers, rendait à peu près impossibles des liaisons coupables.

Le mot chanoine (*canonicus*) [1] n'a donc pas au XIe siècle le sens qu'il a aujourd'hui en France, car aujourd'hui le chanoine ne renonce pas à sa fortune privée et ne vit pas en communauté

Le premier de ces décrets présente un intérêt particulier; quelques historiens, Hefélé par exemple (*Concilien Geschichte*, t. IV, p. 776) ont prétendu, en effet, qu'au XIe siècle le prêtre pouvait, s'il résignait son bénéfice et renonçait à toute charge et à toute fonction dans l'Église, rentrer purement dans la vie laïque et se marier, que ce mariage était valide aux yeux de l'Église. Pour Nicolas II au contraire, le clerc, quel qu'il soit, qui abandonne sa tonsure, et sort de la cléricature, c'est-à-dire, rentre dans la vie laïque n'est qu'un imitateur, un complice de Julien l'apostat et demeure excommunié jusqu'à résipiscence. De même pour les moines. Il est donc vrai de dire qu'au XIe siècle, l'Église regardait comme perpétuel le vœu de chasteté, émis par celui qui entrait dans les ordres sacrés ou dans la vie monastique. On a pris le change parce que plusieurs fois et avec raison, les papes ont invité les clercs concubinaires à quitter leurs charges et dignités, mais ils n'étaient pas pour cela relevés des obligations de la vie cléricale et autorisés à se marier.

[1] Du mot grec Κανών, règle; d'ou chanoine qui suit un règlement particulier.

Digitized by Google

avec ses confrères; c'est surtout un titre honorifique et le seul vestige du passé est l'obligation qui incombe encore au chanoine titulaire de réciter avec ses confrères une partie de l'office liturgique.

Il ne faut pas non plus confondre au moyen âge le chanoine et le moine; il y a entre les deux des différences faciles à constater. Le chanoine n'a pas le costume du moine, il peut manger de la viande, n'est pas soumis aux macérations, aux pénitences spéciales à la vie monastique, il consacre sa vie au ministère paroissial, au gouvernement à la direction des âmes, toutes choses qui, dans l'origine surtout, étaient étrangères à la vocation du moine.

Pour que l'institution des chanoines rendît les services qu'on attendait d'elle, il était important de la conserver dans son esprit primitif; aussi, dans le discours suivant, Hildebrand dénonça au synode de 1059 les statuts pour la vie canoniale promulgués par l'empereur Louis le Débonnaire dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle en 817; il reprochait à ces statuts de permettre aux chanoines de garder ou d'acquérir une fortune privée.

« Dans cette ville de Rome, dit Hildebrand, dans les provinces et les paroisses qui lui sont plus étroitement attachées et qui relèvent d'elle plus spécialement, quelques clercs, enflammés par l'Esprit-Saint du feu de la charité parfaite, ont, déjà depuis un certain temps, à l'exemple de l'Église primitive, adopté et professé la vie commune, ne se réservant rien en propre, c'est-à-dire donnant tout ce qu'ils ont aux pauvres, ou le laissant à leurs familles ou bien en faisant donation aux églises du Christ. Mais il arrive que ceux qui, par amour pour la perfection, ont embrassé une vie plus sévère, qui, l'austérité aidant, veulent entrer par la porte étroite, sont sollicités de se laisser peu à peu gagner par le froid de l'iniquité, de revenir en arrière et de tomber dans une sorte d'apostasie en renonçant aux engagements qu'ils avaient pris; parmi eux se rencontrent d'imprudents jeunes gens ou des vieillards suspects qui, faisant abstraction des vœux qu'ils ont émis ou que leurs parents ont émis pour eux, cherchent à posséder quelque chose en propre. Pour couvrir leur prévarication, ils invoquent surtout quelques chapitres d'une règle qui, dit-on, sur l'ordre de l'empereur Louis, aurait été compilée, je ne sais par qui, pour les chanoines... Ces chapitres sont sous vos yeux, aussi que votre sainte assemblée veuille bien les examiner, le jugement que vous porterez ensuite sera aussi compétent qu'il est nécessaire. Ceux qui

Digitized by Google

ont promis par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs parents de vivre dans une congrégation de chanoines sans rien avoir en propre, ceux qui ont commencé à mener cette vie seront ainsi avertis de ne pas regarder et de ne pas revenir en arrière; ceux qui n'ont pas encore mis la main à la charrue sauront à quoi ils s'engagent s'ils se décident à l'y mettre. Que Votre Sainteté daigne également faire réciter la formule par laquelle jusqu'à nos jours les clercs de cette ville de Rome se sont engagés à vivre en communauté, à l'exemple de l'Église primitive ; si cette formule mérite d'être approuvée, que votre autorité veuille bien le faire, qu'elle soit au contraire amendée si elle en a besoin. Quelques-uns de ces clercs, soit supérieurs, soit inférieurs, soucieux de persévérer dans la voie dans laquelle ils se sont engagés, m'ont demandé à moi qui ne suis que le très humble serviteur de Votre Sainteté, de vous prier de rendre votre décision le plus promptement possible, car, après avoir pris connaissances de ces chapitres trop accommodants, plusieurs ont complètement abandonné la vie commune, ou, s'ils y restent, ils se font une fortune personnelle ; s'ils ne la font pas parce qu'ils ne peuvent la faire, ils n'en demeurent pas moins persuadés qu'il est licite d'agir ainsi... »

Nicolas II répondit d'une manière favorable à la requête de Hildebrand; la décision qu'on vous prie de rendre, dit-il en substance, est d'autant plus urgente que souvent on s'adresse à ce siège apostolique pour savoir à quoi s'en tenir sur ce point.

La règle faite pour les chanoines, et qui était divisée en deux livres, fut donc examinée par l'assemblée ; le premier livre ne souleva pas de critiques ; il contenait surtout des passages des pères sur la vie morale des clercs, sur les vertus qu'ils devaient pratiquer, mais il n'en fut pas de même du second livre. Cette parole du Christ : « Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne saurait être mon disciple, » ce second livre semblait la commenter et l'expliquer de la manière suivante : « Celui qui ne garde pas tout ce qu'il a ou qui ne se fait pas une fortune par les moyens à sa disposition ne saurait être mon disciple. » De même pour les religieuses : depuis les apôtres jusqu'à l'empereur Louis, elles avaient, en entrant dans la vie religieuse, renoncé à toute propriété particulière ; elles n'avaient commencé à jouir des biens de l'Église qu'après s'être dépouillées complètement de leurs biens propres. L'empereur Louis avait, au contraire, admis que la religieuse pouvait posséder, avoir son pécule spécial et jouir en même temps des biens de l'Église. L'Asie, l'Afrique, l'Europe

Digitized by Google

à l'exception d'un petit pays de la Germanie, n'avaient jamais connu de congrégations de religieuses ayant un tel droit. Quelle que fût sa piété, l'empereur Louis n'avait pas qualité pour les fonder; il n'était que laïque, il aurait dû agir avec le consentement et en vertu de l'autorité du saint Siège apostolique romain. Enfin quand on arriva à l'article de la règle d'après lequel on devait donner par jour à chaque membre de la Congrégation quatre livres (alias six) de pain et six mesures de vin pesant chacune une livre, toute l'assemblée fit entendre des clameurs : ce n'était pas là, disait-on, une règle pour des chanoines et des chanoinesses, mais pour des cyclopes, pour des matelots, pour des matrones intempérantes. La conclusion fut que l'assemblée condamna une pareille règle [1].

Le synode ne se borna pas à traiter les questions de discipline ; il eut aussi à décider sur une question de dogme, soulevée par l'hérésiarque Bérenger, diacre de l'église Saint-Maurice à Angers. La doctrine de Bérenger avait déjà été condamnée, au mois de septembre 1050, par le synode de Vercelli, présidé par le pape Léon IX, et une seconde fois en 1054, au synode de Tours, tenu par Hildebrand, alors légat du saint Siège dans les Gaules. Quoique Bérenger eût assisté en personne à cette dernière assemblée et eût été témoin de sa condamnation, il n'en continua pas moins à répandre ses erreurs ; la mort de Léon IX, les pontificats trop courts de Victor II et d'Etienne IX ne permirent pas au saint Siège de revenir sur cette affaire pour arrêter l'hérésie naissante ; mais, en 1059, Bérenger, cédant enfin aux pressantes admonestations de Hildebrand, se décida à venir à Rome et à soumettre au pape et au synode son enseignement sur le sacrement de l'autel. Il n'était pas sans inquiétude ; aussi, pour captiver les bonnes grâces de Hildebrand, il se fit appuyer par la curieuse lettre de recommandation qui suit :

« A Hildebrand, fils vénérable de l'Église romaine, le comte Geoffroy souhaite de ne pas se montrer indigne d'une si illustre mère.

« Bérenger se rend à Rome comme tu l'avais désiré et comme tu le

[1] *Annales ordinis S. Benedicti*, de Mabillon, l. LXI, 33, t. IV, p. 585. — Sur l'origine de cette règle des chanoines, dite règle d'Aix-la-Chapelle et condamnée par le synode, voyez Mabillon, *l. c.*, et Héfélé, *Concilien Geschichte*, t. IV, p. 9 sqq. première édition.

Digitized by Google

lui avais intimé par écrit. C'est à toi maintenant à faire preuve de magnanimité chrétienne pour qu'il ne te retrouve pas tel que tu as été à son égard quand tu es venu au milieu de nous en qualité de représentant de l'autorité apostolique. Il avait attendu ton arrivée comme on attend l'arrivée d'un ange, ne prévoyant certes pas que tu te bornerais à rendre la vie aux âmes, qui ne vivaient plus et à mortifier celles qui étaient vivantes. En effet, étant convaincu, comme tu avais pu l'être, de la fausseté de l'accusation d'hérésie que faisaient peser sur lui des hommes détestables, remplis d'une jalousie et d'un orgueil absolument incurables, tu ne les as cependant pas, comme aurait dû le faire un champion de la vérité, frappés des censures de la puissance apostolique, tu n'as pas confondu ces adversaires ; non, tu as joué le rôle de ce personnage dont il est dit : c'était un disciple de Jésus, mais secrètement par crainte des Juifs. Par égard pour toi, je ne parle pas de celui qui après avoir dit : « Je ne vois aucun motif de condamner cet homme à mort, » n'a pas usé de son pouvoir royal pour l'empêcher de mourir, et cependant tu as été encore plus faible que lui, car enfin Pilate n'a pas craint de faire comparaître le Seigneur Jésus, il a osé proclamer l'innocence du Seigneur Jésus. Toi, au contraire, lorsque les adversaires de Bérenger ont été réunis, tu n'as pas osé prendre sa cause en main et la juger sans le concours de la foule, tu as craint d'excommunier cet inepte qui lançait l'anathème à quiconque prétendait que le pain restait sur l'autel (après la consécration) et cependant tu savais que le langage de cet homme n'était qu'une témérité impie contre la vérité de la saine doctrine, tu as gardé un silence tout à fait contraire à l'évangile... En tenant ce langage, mon intention n'est ni de t'injurier, ni de te faire affront, mais simplement de t'avertir, toi qui m'es cher; tu comprendras ainsi combien il peut être honteux de dissimuler lorsque la dissimulation conduit à ne pas réprimer ceux qui devaient être réprimés, tu te rendras compte que maintenant, l'occasion étant favorable, tu dois réparer par une libre et complète adhésion à la vérité cette dissimulation dont tu t'es rendu coupable. Oui, voici le moment favorable, tu as maintenant Bérenger en face du Seigneur apostolique. Si de nouveau, tu te laisses capter par les erreurs des ineptes, il demeurera bien établi que tu n'as pas, d'une manière raisonnable, remis au moment opportun la solution de la question, mais que, par pusillanimité et par crainte, tu n'as pas osé prendre en main la cause d'un innocent. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'affaire se terminait de cette façon, il nous faudrait renoncer aux grandes espérances que nous avions fondées sur toi et tu commettrais une énormité contre toi-même pour ne pas dire contre Dieu. Tu ne serais plus qu'un Orient bien néfaste venu dans notre Occident, non pas pour illuminer nos ténèbres mais au contraire pour obscurcir et

Digitized by Google

éteindre nos lumières autant que tu l'aurais pu. Tous ceux, j'ai pu m'en convaincre par moi-même, qui dans nos pays se distinguent par leur érudition, tous ceux qui jugent d'après les saintes écritures, avaient déclaré que la doctrine de Bérenger était conforme à nos saints livres, tous comptaient grandement sur ton autorité pour affirmer et proclamer la vérité. Nous savons que ta dissimulation a été pour eux une cause de pénible confusion ; lorsque tu es venu au milieu de nous, tu as obligé à un honteux silence ceux dont les bouches s'ouvraient déjà pour faire connaître la vérité. Bien plus ! j'apprends que ceux qui ouvertement rougissent du Christ et de ses maximes, étant très anxieux durant ton séjour au milieu de nous, allaient répétant partout, pour cacher leurs craintes, que l'important n'était pas de discuter touchant le corps et le sang du Christ, mais de savoir comment le chrétien doit se conduire dans la vie. Si cette erreur vulgaire vient à se développer, ce sera une hérésie capitale et il ne sera plus possible d'affirmer cette résurrection de la chair qui a été célébrée dans le Christ et au sujet de laquelle l'apôtre a dit : ce corps de corruption revêtira l'incorruptibilité, ce corps de mort revêtira l'immortalité ; il en sera ainsi si nous concédons plus longtemps qu'en dehors de ce qui concerne le sacrement, le corps du Christ puisse être d'une manière sensible rompu par les mains des prêtres ou broyé par les dents. Tu proclamais hautement, tu affectais de répéter que ta Rome avait été invincible dans sa foi et dans ses armes, mais toi-même, tu feras le plus grand tort à sa gloire si à notre époque où Dieu a permis que tu fusses le plus éminent de ceux qui entourent le siège apostolique, ta dissimulation et le silence temporisateur du siège apostolique permettent à cette erreur, véritable source d'hérésies, de se fortifier. Il ne faut pas qu'un autre te ravisse ta gloire et c'est cependant ce qui arrivera si un autre combat pour la vérité tandis que tu te confineras dans un honteux silence. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, souviens-toi de la parole de saint Paul : « Sortons du camp, allons vers lui, sachons partager son ignominie [1]. »

[1] Cette lettre de Geoffroy d'Anjou ou Geoffroy Martel à Hildebrand a été retrouvée et publiée par H. Sudendorf dans son livre : *Berengarius Turonensis, oder eine Sammlung ihn betreffender Briefe*. Hamburg, 1850, in-8°, p. 215. — A la page 128 sqq., de son ouvrage, Sudendorf a donné un commentaire très étudié et très complet de cette lettre ; de même à la page 69 sqq., se trouve une biographie du comte Geoffroy d'Anjou. Geoffroy Martel, cinquième comte d'Anjou, régna du 21 juin 1040 au 16 novembre 1060 ; il succéda à son père le comte Foulque Nerra. Consulter sur lui les *Chroniques des comtes d'Anjou*, publiées par la société de l'histoire de France, et l'introduction à ces chroniques par E. Mabille. Il est regrettable que l'important ouvrage de Sudendorf n'ait pas été connu et mis à profit par les éditeurs de la publication de la Société de l'histoire de France. Sur le côté théologique de la lettre de Geoffroy Martel, voyez la note insérée plus loin.

Digitized by Google

Malgré ces chaleureuses lettres de recommandation, qui évidemment ont été écrites par Bérenger lui-même au nom de Geoffroy d'Anjou, le séjour de l'hérésiarque à Rome fut pour lui un désastre complet. Lorsque le pape Nicolas apprit que, d'après Bérenger, le pain et le vin restaient sur l'autel après la consécration sans qu'aucune modification se fût produite dans leurs essences respectives, il lui accorda la permission d'exposer et de défendre son sentiment devant l'assemblée [1]. Bérenger n'en fit rien et resta muet ; il prétendit plus tard que la crainte de la mort dont il se sentait menacé, l'avait décidé à ne rien dire [2]. Lanfranc soutient au contraire que, si l'hésériarque garda le silence, c'est qu'il était couvert de confusion et dans l'impossibilité de donner de bonnes raisons à l'appui de sa doctrine [3]. Elle fut solennellement condamnée par le pape et par le synode tout entier ; en outre Bérenger fut obligé d'allumer lui-même un brasier au milieu de l'assemblée et d'y brûler de sa propre main les écrits contenant ses erreurs. « Ton corps s'est incliné pour allumer ce brasier, lui écrivait plus tard Lanfranc, mais ton orgueil est resté inflexible et n'a pas plié [4]. »

Une profession de foi touchant le corps et le sang du Christ dans le sacrement, fut ensuite, par ordre du pape, rédigée par le cardinal Humbert et présentée à Bérenger, avec l'injonction de s'y soumettre. Bérenger l'examina avec soin et déclara qu'elle

[1] « Nicolaus papa, comperiens te docere panem vinumque altaris, post consecrationem, sine materiali mutatione in pristinis essentiis remanere, concessa tibi respondendi licentia, cum non auderes pro tuæ partis defensione aliquid respondere. » Lanfranci, *Liber de corpore et sanguine Domini*, c. v dans Migne, *Patr. lat.*, t. 150, col. 415.

[2] « Comminatione mortis et forensibus etiam litibus, indignissima mecum agebatur tumultuaria perturbatione, usquequaque obmutui. » Berengarii, *De sacra cœna*, p. 73, éd. Vischer. Berlin, 1834.

[3] « Cum autem sub Nicolao venisses Romam fretus iis qui plus impensis a te beneficiis quam ratione a te audita, opem tibi promiserant, non ausus defendere quod antea senseras. » Lanfranci, *L. de corpore*, etc., c. II, Migne, *l. c.*, col. 411.

[4] « Cætera (la doctrine de Bérenger) quidem a beatæ memoriæ Nicolao, totius christiani nominis summo pontifice et a centum tredecim episcopis Romæ audita, examinata atque damnata sunt. Tu quoque inclinato corpore, sed non humiliato corde, ignem accedisti, librosque perversi dogmatis in medio sancti concilii in eum conjecisti, jurans per id quod rebus omnibus incomparabiliter majus est fidem, a Patribus qui præsentes erant, traditam, inviolabiliter te servaturum, veteremque doctrinam tuam de corpore et sanguine Domini, ab illa die aliis non prædicaturum. » Lanfranci, *De corpore*, dans Migne, *l. c.*, col. 409.

Digitized by Google

serait désormais l'expression et la règle de sa croyance, qu'il l'acceptait de la manière la plus absolue et sans aucune restriction, et il la lut et la signa en témoignage de son adhésion ; elle était ainsi conçue :

« Moi, Bérenger, diacre indigne de l'Église de Saint-Maurice d'Angers, connaissant la véritable foi catholique et apostolique, j'anathématise toute hérésie, notamment celle dont j'ai été accusé jusqu'à présent, laquelle prétend qu'après la consécration, le pain et le vin placés sur l'autel sont seulement un sacrement (un symbole) et non le véritable corps et le véritable sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que ce corps ne peut pas dans le sacrement être d'une manière sensible traité par les mains du prêtre ou rompu ou broyé par les dents des fidèles. J'adhère au Saint-Siège romain et apostolique, et je professe de cœur et de bouche, au sujet des sacrements de la table du Seigneur, la foi que le vénérable pape et seigneur Nicolas et ce saint synode ont, en vertu de l'autorité évangélique et apostolique, indiqué comme traditionnelle et m'ont prescrit de professer : à savoir qu'après la consécration, le pain et le vin placés sur l'autel sont non pas seulement un sacrement (un symbole), mais le véritable corps et le véritable sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que ce corps peut, d'une manière sensible et non pas seulement dans le sacrement, mais en vérité, être traité par les mains du prêtre, être rompu et broyé par les dents des fidèles ; je le jure au nom de la sainte et consubstantielle Trinité et en face des saints évangiles du Christ. Tous ceux qui se prononceront contre cette foi sont eux, leurs dogmes et leurs sectateurs, dignes d'un anathème éternel. Si jamais j'avais moi-même l'audace de croire ou de professer une doctrine en opposition avec celle-là, que l'on me fasse éprouver la sévérité des saints canons. Après avoir lu et relu ce qui précède j'y souscris spontanément [1]. »

[1] Bérenger et Lanfranc sont d'accord sur la formule de rétractation signée par l'hérésiarque d'après l'ordre du synode, et l'un et l'autre disent aussi qu'elle a été rédigée par le cardinal Humbert. Voici le texte même de la rétractation : « Ego Berengarius, indignus diaconus ecclesiæ Sancti « Mauricii Andegavensis, cognoscens veram catholicam et apostolicam « fidem, anathematizo omnem hæresim, præcipue eam de qua hactenus « infamatus sum, quæ astruere conatur panem et vinum quæ in altari po- « nuntur, post consecrationem solumnodo sacramentum, et non verum « corpus et sanguinem Domini nostri Jesu-Christi esse, nec posse sensua- « liter in solo sacramento manibus sacerdotum tractari, vel frangi aut fide- « lium dentibus atteri. Consentio autem sanctæ Romanæ et apostolicæ sedi « et ore et corde profiteor de sacramentis Dominicæ mensæ eam finem tenere « quam Dominus et venerabilis papa Nicolaus et hæc sancta synodus aucto- « ritate evangelica et apostolica tenendam tradidit mihique firmavit ; scili-

Digitized by Google

Malgré cette rétractation si explicite, Bérenger n'en revint pas moins à sa théorie dès qu'il put la professer sans danger pour sa personne, car il est le premier à nous apprendre qu'il avait peu de goût pour le martyre. Dans les écrits qu'il composa à l'issue du synode de 1059, il adressa, mais de loin, force injures au cardinal Humbert, auteur de la formule de rétractation qu'il

« cet panem et vinum quæ in altari ponuntur, post consecrationem non « solum sacramentum, sed etiam verum corpus et sanguinem Domini nostri « Jesu-Christi esse, et sensualiter non solum sacramento sed in veritate « manibus sacerdotum tractari, frangi et fidelium dentibus atteri, jurans per « sanctam et homousion Trinitatem et per hæc sacrosancta Christi Evangelia. « Eos vero qui contra hanc fidem venerint, cum dogmatibus et sectatoribus « suis æterno anathemate dignos esse pronuntio. Quod si ego ipse aliquando « aliquid contra hæc sentire aut prædicare presumpsero, subjaceam cano- « num severitati. Lecto et perlecto sponte subscripsi, » Lanfranci, *L. de Corpore*, c. II, dans Migne, *Patr. Lat.*, t. 150, col. 411. — Les diverses phrases de la rétractation que Bérenger cite et critique dans son *de sacra cœna* sont identiques à celles de Lanfranc.

En rédigeant cette formule de rétractation, le cardinal Humbert a employé quelques termes qui ne sont plus usités par les théologiens catholiques quand ils parlent de l'Eucharistie ; aussi, pour comprendre quelle signification avaient ces termes dans la pensée du cardinal Humbert, est-il utile de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les idées philosophiques et théologiques de Bérenger. — Dans le livre du reste assez diffus, assez difficile à résumer *de sacra cœna*, Bérenger réitère à plusieurs reprises contre Lanfranc l'argumentation suivante : « Tu prétends qu'après la consécration il n'y a sur l'autel qu'une portioncule de la chair du Christ (Lanfranc ne disait pas une portioncule mais le corps entier) et qu'elle est invisible, c'est-à-dire qu'elle n'est pas vue des yeux du corps. C'est comme si tu disais qu'on voit la couleur et les qualités de ton nez et qu'on ne voit pas ton nez. La vérité c'est que la couleur et les qualités ne sont vues que lorsqu'on voit l'être coloré, le sujet des qualités. Le sujet et les qualités ne sont séparées que par l'intelligence et non par la vue et les autres sens corporels : en réalité ils restent toujours unis. »

Partant de cet axiôme : la substance et les modes sont inséparables, Bérenger en conclut que le corps de Jésus-Christ n'est pas là où l'on ne voit pas les modes, la couleur de ce corps et que le pain reste après la consécration puisque l'on voit ses modes, sa couleur, sa forme. Depuis le Concile de Trente, quelques théologiens catholiques enseignent au contraire qu'après la consécration, les apparences ou espèces eucharistiques ne sont pas les modes du pain mais simplement un mirage, un fantôme qui leur ressemble ; ces espèces ne prouvent pas par conséquent la présence du pain. Au moyen âge, les adversaires de Bérenger et surtout les docteurs de l'école de saint Thomas d'Aquin combattirent avec insistance le principe de l'hérésiarque sur l'indissolubilité des modes ou des accidents et de la substance ; leur argumentation était celle-ci : entre la substance et les accidents il y a une distinction réelle qui permet à la Toute-Puissance divine de les isoler par miracle. Ainsi dans le sacrement de l'autel, les accidents du pain et du vin demeurent sans leur substance ; après la consécration rien n'est changé pour les sens, même couleur, même goût, mêmes qualités qu'auparavant, celles du

Digitized by Google

avait signée ; il le traite dédaigneusement de « Bourguignon ». Quant à Hildebrand, malgré les flatteries, les insinuations et les objurgations de Geoffroy d'Anjou, non seulement il ne fit rien pour empêcher la condamnation de Bérenger, mais plus tard, étant devenu pape, il obligea ce même Bérenger à revenir aux formules de l'Église catholique sur le sacrement de l'autel.

L'exposé des travaux du synode de 1059 serait incomplet si

pain et du vin. Les paroles sacramentelles opèrent un changement de substance mais ne détruisent pas les modes. Il est bien probable que ce fut précisément l'hérésie de Bérenger qui détermina chez ses adversaires le mouvement d'idées d'où devait sortir l'opinion de saint Thomas.

Bérenger niait donc la Transsubstantiation ; Jésus-Christ n'était présent dans le sacrement de l'autel que *spiritualiter*, le fidèle pensait à lui à l'occasion d'un signe sensible, mais il n'y avait aucune présence réelle. Ces préliminaires posés, le sens du mot *sensualiter*, tel que l'emploie Bérenger, est facile à définir. Pour Bérenger, les sens sont le criterium unique et infaillible de la vérité ; si les sens affirment la présence d'un objet, l'objet est présent ; s'ils nient cette présence, l'objet est absent ; *sensualiter et realiter* sont donc synonymes pour Bérenger. Aussi traite-t-il Lanfranc de fou parce que Lanfranc *carnem esse sensualiter in altari et eam tamen videri non posse contendit;* de même il dit dans sa lettre à Adelmann : le corps de Jésus-Christ n'est pas sur l'autel *sensualiter, ad sensualitatem sacramenti... sed ad spiritualitatem.*

Comme pour Bérenger *sensualiter* était synonyme de *realiter*, on l'a obligé, dans la formule de rétractation qu'il a signée, à écrire que Jésus-Christ était présent *sensualiter* dans le sacrement de l'autel.

C'était couper court à son argumentation et se servir contre lui des termes mêmes dont il s'était servi. — Il ne faudrait pas conclure de là que le cardinal Humbert, que Lanfranc et l'école orthodoxe du XIe siècle entendissent le mot *sensualiter* comme signifiant que, dans le sacrement de l'autel, le corps de Jésus-Christ puisse tomber sous nos sens, être vu de nos yeux, perçu directement par le goût ; telle n'est pas leur pensée. Lanfranc et ses amis ne cessent de répéter que nous ne pouvons voir de nos yeux la chair de Jésus-Christ, qui cependant est sur l'autel après la consécration ; encore une fois, ils emploient le mot *sensualiter* dans le sens de *realiter* et sans accepter la théorie philosophique de Bérenger que les sens sont le criterium infaillible de la vérité. C'est précisément parce que les orthodoxes d'un côté et Bérenger de l'autre partaient d'un principe philosophique différent qu'il aurait mieux valu employer dans la formule de rétractation le mot *realiter* au lieu du mot *sensualiter*. Bérenger soutint en effet dans la suite que le cardinal Humbert avait voulu l'obliger à croire que le corps du Christ dans le sacrement de l'autel tombait sous les sens. Humbert n'avait jamais pensé à cela, mais l'hérésiarque jouait son jeu en établissant une confusion que le mot *sensualiter* rendait possible. Les docteurs du moyen âge l'ont compris, et le *sensualiter* a disparu dans l'exposition du dogme de l'Eucharistie. — Quant aux expressions : *manibus sacerdotum tractari, frangi et fidelium dentibus atteri,* elles sont justes dans ce sens que Jésus-Christ étant réellement présent dans l'Eucharistie, son corps est porté à tel endroit ou à tel autre par les mains du prêtre, son corps est pour ainsi dire manipulé ; de même ce corps est soumis par celui qui communie à une

Digitized by Google

nous ne citions un singulier passage de Benzo, évêque d'Albe en Piémont, sur cette assemblée. Benzo écrit, avec son style de pamphlétaire : « Prandellus (c'est ainsi qu'il désigne Hildebrand) ayant réussi à corrompre les Romains par ses parjures et en leur distribuant de grandes sommes d'argent, prescrivit la tenue d'un synode durant lequel il plaça une couronne royale sur la tête de son idole (le pape Nicolas II). Voyant cela les évêques furent comme frappés de mort. On lisait sur le cercle inférieur de la couronne : *Corona regni de manu Dei*, et sur l'autre cercle : *Diadema imperii de manu Petri* [1]. » Quelle est la valeur de cette donnée ? On aimerait à la voir confirmée par quelque auteur contemporain plus sérieux que l'évêque d'Albe ; il se peut toutefois qu'elle soit vraie pour le fond, sinon pour quelque détail, et que Hildebrand, voulant affirmer l'indépendance souveraine du chef de l'Église, ait placé une couronne royale sur la tête du successeur de saint Pierre. Deux motifs rendent cette supposition assez plausible : d'abord Benzo a assisté en personne à ce synode, sa signature se trouve au bas du décret sur les élections à la papauté, il a donc été témoin oculaire ; en outre, en racontant l'avènement à la papauté des successeurs de Nicolas II, les chroniqueurs contemporains ne se bornent pas à dire qu'ils ont été sacrés et intronisés, ils disent aussi qu'ils ont été *couronnés*. Or cette expression de *coronatus*, *coronati*, n'est jamais employée pour les prédécesseurs immédiats de Nicolas II [2].

L'indépendance temporelle du pape était certainement, dans la pensée de Hildebrand, la condition indispensable de l'indépendance spirituelle du Saint-Siège ; aussi allons-nous le voir négocier avec les chefs Normands, presque aussitôt après le synode

sorte de manducation; Jésus-Christ n'a-t-il pas dit plusieurs fois : Celui qui mange mon corps et boit mon sang, etc. — Mais il ne faudrait pas les entendre dans ce sens que le corps du Christ fût lacéré par les dents des fidèles comme une chair ordinaire, de telle sorte que ce corps ne fût plus qu'un cadavre ; Jésus-Christ ne peut mourir qu'une fois, et la manducation ainsi entendue supposerait une seconde mort. De même, si l'hostie est brisée par les mains du prêtre, le corps du Christ n'est pas brisé, mais, d'après le dogme catholique, il est tout entier dans chacune des parcelles de l'hostie.

[1] Benzonis ep. Alb. ad Henricum IV. Lib. VII, dans les *M. G. SS.*, t. XI, p. 672.

[2] Voyez sur les couronnements des papes une intéressante note de Giesebrecht qui résume la question : *Geschichte der d. Kaiserzeit*, 3e vol., p. 1086 de la 4e édition.

Digitized by Google

de 1059, un traité d'après lequel ces chefs prêtent entre les mains du pape un serment qui, d'après le droit féodal, n'est dû qu'à un souverain temporel.

III

Un auteur anonyme rapporte en effet que les Normands de la Pouille, c'est-à-dire Robert Guiscard et ses compagnons, qui n'avaient pas pris part à la première expédition dans le Latium et n'avaient pas encore négocié avec le Saint-Siège, envoyèrent à Nicolas II des ambassadeurs pour lui demander de venir en Pouille et de les réconcilier avec l'Église ; ils promettaient une entière satisfaction pour tout ce que le pape pouvait avoir à leur reprocher. Si cette ambassade des Normands de la Pouille a eu réellement lieu, elle dut causer un vif plaisir à Nicolas II et à Hildebrand, car elle allait au devant de leurs désirs et servait les intérêts de la papauté. Aussi, après avoir pris conseil des cardinaux, Nicolas II répondit aux ambassadeurs qu'il se rendrait à leur invitation et partirait incontinent pour la Pouille [1].

Le pape, accompagné de Hildebrand, des cardinaux Humbert, Boniface et Jean, et de plusieurs autres prélats [2], quitta Rome en juin 1059, passa au Mont-Cassin, où il prit avec lui le nouveau cardinal légat Didier [3], et se rendit à Melfi, capitale normande de la Pouille. Il y tint un grand concile, composé de cent évêques environ, venus de toutes les parties de l'Italie méridionale, et auquel assistèrent les comtes Normands, ayant à leur tête Robert Guiscard et Richard de Capoue. Les actes du concile

[1] «Normanni ad præsentiam ejusdem præsulis (Nicolaï II) nuntios transmiserunt rogantes, ut in Apuliam descenderet et, satisfactione suscepta, eos ecclesiæ Dei reconciliare paterna pietate deberet. Quibus verbis auditis post deliberationem consilii pontifex ab urbe romana exivit et in partes Apuliæ venit. » — *Codex archivi Vaticani A*, dans Watterich, t. I, p. 209 sq.

[2] Cf. dans Muratori, *R. I. S.*, t. I, p. 515, la bulle du *Regestum* du monastère de Saint-Vincent sur le Vulturne par laquelle le pape Nicolas II adjuge à Jean, abbé de ce monastère, le prieuré *S. Mariæ Castanietensis*. On y lit la liste des personnages qui accompagnèrent le pape dans ce voyage à Melfi et à Bénévent.

[3] Leo de' Marsi, III, 13. « Eodem tempore idem papa ad hoc monasterium in ipsa beati Joannis nativitate adveniens, sociato sibi Desiderio, in Apuliam descendit. »

Digitized by Google

de Melfi ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et les deux historiens des Normands d'Italie, Malaterra et Aimé, qui souvent consacrent de longs développements à des incidents de peu d'importance, gardent sur cette assemblée un silence inexplicable. C'est un poète, Guillaume de Pouille, qui a, mais bien incomplètement, comblé la lacune des chroniqueurs, il écrit :

« Robert Guiscard assiégeait Cariati [1], afin que la prise de cette ville fît en Calabre une impression profonde, lorsqu'il apprit l'arrivée du pape Nicolas II; il laissa aussitôt la plus grande partie de sa cavalerie devant Cariati pour continuer le siège, et alla à Melfi avec le reste de ses troupes. Le pape fut reçu à Melfi avec les plus grands honneurs. Il venait traiter diverses questions ecclésiastiques, car, dans ces contrées, les prêtres, les lévites et tous les clercs se mariaient ouvertement. Nicolas II tint à Melfi un concile qui compta cent prélats convoqués par le pape ; il y recommanda aux prêtres et à tous ceux qui servaient à l'autel d'avoir pour armure la chasteté ; il les appela les époux de l'Église et leur prescrivit de se montrer tels, ajoutant que celui qui s'adonne à la luxure ne saurait être un véritable prêtre. De cette manière, il fit tout à fait [2] disparaître de ces pays les épouses des prêtres et menaça d'anathème ceux qui n'obéiraient pas à ses injonctions. Le synode terminé, le pape Nicolas II accorda, à la demande d'un grand nombre, la dignité de duc à Robert. Seul, parmi les comtes, il fut honoré de ce titre, aussi prêta-t-il au pape serment de fidélité; la Calabre et la Pouille lui furent accordées avec la domination sur toutes les populations indigènes [3]. »

[1] Guillaume de Pouille, se préoccupant toujours très peu de la chronologie, place le concile de Melfi presque aussitôt après la mort du comte Umfroy ; il suppose que Robert Guiscard assiégea Cariati dès qu'il eut présidé aux funérailles de son frère, et le siège de Cariati était à peine commencé que le nouveau comte de Pouille apprenait, toujours d'après Guillaume, l'arrivée de Nicolas II. Nous savons, au contraire, qu'Umfroy mourut au mois d'août 1057, que le concile de Melfi se tint près de deux ans après en juin 1059 et que Robert Guiscard ne fut certes pas absorbé durant tout ce temps par le siège de la petite ville de Cariati.

[2] Le poète est trop optimiste, car de nombreux documents prouvent que dans l'Italie méridionale les prêtres persistèrent longtemps encore à se marier.

[3] Ad Calabros rediit (Robertus). Cariati protinus urbem
Obsidet, hac capta reliquas ut terreat urbes.
Interea papæ Nicholai forte secundi
Comperit adventum ; dimittitur obsidione
Plurima pars equitum, comitatur pars minor illum.
Melfia suscipit hunc, et ibi susceptus honore
Magno papa fuit. Hic ecclesiastica propter

Digitized by Google

Les archives du Vatican nous ont heureusement conservé les formules du double serment que Robert Guiscard prêta au concile de Melfi entre les mains du pape Nicolas, lorsqu'il fut élevé à la dignité de duc ; en voici la traduction :

« Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc de Pouille et de Calabre et duc futur de la Sicile si l'un et l'autre me sont en aide, voulant confirmer la tradition et faire preuve de fidélité pour toutes les terres que je possède en domaine propre, où que j'ai cédées à quelques-uns de ceux qui sont venus d'au delà des monts, je promets de payer tous les ans une rente de *douze deniers* de Pavie pour chaque paire de bœufs. Je paierai cette rente au bienheureux Pierre et à toi Nicolas, pape, mon seigneur, à tes successeurs, à tes nonces ou aux nonces de tes successeurs. Elle sera réglée tous les ans, lorsque l'année sera finie, c'est-à-dire le saint jour de Pâques. Je prends l'engagement pour moi et pour mes héritiers ou mes successeurs, de payer cette rente à toi, Nicolas pape, mon seigneur et à tes successeurs. Que Dieu et ses saints évangiles me soient ainsi en aide. »

« Moi, Robert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc de Pouille et de Calabre et duc futur de la Sicile, si l'un et l'autre me sont en aide, je serai, à partir de ce moment, fidèle à l'Église romaine et à toi, Nicolas, pape, mon seigneur ; jamais je ne prendrai part à une conjuration ou à une entreprise qui pourrait te faire perdre ou la vie, ou un membre, ou la liberté. Si tu me confies un secret en me recommandant de le garder, je ne le confierai sciemment à personne, de peur qu'il n'en résulte pour toi quelque dommage. Partout et contre tous je serai, dans la mesure de mes forces, l'allié de la sainte Église ro-

Ad partes illas tractanda negotia venit.
Namque sacerdotes, levitæ, clericus omnis
Hac regione palam se conjugio sociabant.
Concilium celebrans ibi papa, faventibus illi
Præsulibus centum jus ad sinodale vocatis,
Ferre sacerdotes monet altaris que ministros
Arma pudicitiæ ; vocat hos, et præcipit esse
Ecclesiæ sponsos, quia non est jure sacerdos
Luxuriæ cultor. Sic extirpavit ab illis
Partibus uxores omnino presbiterorum,
Spretores minitans anathemate percutiendos.
Finita synodo, multorum papa rogatu
Robertum donat Nicholaus honore ducali.
Hic comitum solus concesso jure ducatus
Est papæ factus jurando jure fidelis.
Unde sibi Calaber concessus et Appulus omnis
Est locus, et Latio patriæ dominatio gentis.

Guillierm. Apulien. L. II. v.382-406. Pertz, *Mon. G.SS.*, t. IX, p. 261 sq.

Digitized by Google

maine pour qu'elle conserve et qu'elle acquière les régales de saint Pierre et de ses domaines. Je te prêterai main-forte pour que, en toute sécurité et honorablement, tu occupes le siège de Rome. Quant aux terres de Saint-Pierre et à celles du principat[1], je ne chercherai ni à les envahir, ni à les acquérir, ni même à les ravager sans une permission expresse de toi ou de tes successeurs, revêtus de l'honneur du bienheureux Pierre. Je paierai consciencieusement, tous les ans, à l'Église romaine la rente fixée pour les terres de saint Pierre que je possède ou que je posséderai. Je soumettrai à ta puissance, avec tous leurs biens, les églises qui sont actuellement en mon pouvoir et je les maintiendrai dans la fidélité à la sainte Église romaine. Si toi ou tes successeurs, vous venez à quitter cette vie avant moi, d'après les conseils que je recevrai des meilleurs cardinaux et des clercs et des laïques de Rome, je m'emploierai pour que le pape soit élu et ordonné selon l'honneur dû à saint Pierre. Je garderai fidèlement vis-à-vis de l'Église romaine et vis-à-vis de toi les engagements que je viens de prendre, et j'agirai de la même manière à l'égard de tes successeurs qui auront été promus à l'honneur du bienheureux Pierre et qui m'accorderont l'investiture que tu m'as accordée. Qu'ainsi Dieu et ses saints Évangiles me viennent en aide[2]. »

[1] Il s'agit de la principauté de Bénévent.

[2] «Ego Robertus Dei gratia et sancti Petri Dux Apuliæ et Calabriæ, ut utroque subveniente, futurus Siciliæ, ad confirmationem traditionis et ad recognitionem fidelitatis, de omni terra quam ego proprie sub dominio meo teneo et quam adhuc ulli ultramontanorum umquam concessi ut teneat, promitto me annualiter pro unoquoque iugo boum pensionem, scilicet duodecim denarios Papiensis monetæ, persoluturum beato Petro et tibi domino meo Nicolao papæ et omnibus successoribus tuis, aut tuis aut tuorum successorum nuntiis. Huius autem pensionariæ redditionis erit semper terminus finito vere anno, sanctæ resurrectionis die dominico. Sub hac conditione huius persolvendæ pensionis obligo me et omnes meos sive heredes sive successores tibi domino meo Nicolao papæ et successoribus tuis. Sic me Deus adiuvet et hæc sancta evangelia. »

«Ego Robertus Dei gratia et sancti Petri Dux Apuliæ et Calabriæ et utroque subveniente, futurus Siciliæ, ab hac hora et deinceps ero fidelis sanctæ Romanæ Ecclesiæ et tibi domino meo Nicolao Papæ. In consilio vel in facto, unde vitam aut membrum perdas aut captus sis mala captione non ero. Consilium quod mihi credideris et contradices, ne illud manifestem, non manifestabo ad tuum damnum, me sciente. Sanctæ Romanæ Ecclesiæ ubique adiutor ero ad tenendum et ad acquirendum regalia sancti Petri ejusque possessiones pro meo posse, contra omnes homines. Et adiuvabo te ut secure et honorifice teneas Papatum Romanum ; terramque sancti Petri et principatum nec invadere nec acquirere quæram nec etiam deprædari præsumam absque tua tuorumque successorum, qui ad honorem sancti Petri intraverint, certa licentia, præter illam quam tu mihi concedes vel tui concessuri sunt successores. Pensionem de terra sancti Petri quam ego teneo aut tenebo, sicut statutum est, recta fide studebo ut illam annualiter Romana habeat ecclesia. Omnes quoque ecclesias, quæ in mea persistunt dominatione,

Digitized by Google

Ces deux formules font voir sur quelles bases fut conclue à Melfi l'alliance du saint Siège et des Normands. Robert Guiscard et Richard de Capoue, car tout indique que Richard a prêté entre les mains de Nicolas II un serment analogue à celui de Robert, s'engageaient à défendre la papauté contre tous ses ennemis

cum earum possessionibus dimittam in tua potestate et defensor ero illarum ad fidelitatem sanctæ Romanæ ecclesiæ. Et si tu vel tui successores ante me ex hac vita migraveritis, secundum quod monitus fuero a melioribus cardinalibus, clericis Romanis et laicis adiuvabo ut Papa eligatur et ordinetur ad honorem sancti Petri. Hæc omnia suprascripta observabo sanctæ Romanæ ecclesiæ et tibi cum recta fide, et hanc fidelitatem observabo tuis successoribus ad honorem sancti Petri ordinatis, qui mihi firmaverint investituram a te mihi concessam. Sic me Deus adiuvet et hæc sancta evangelia.»

Ex Cod. Arch. Vat. WATTERICH, *Pont. Rom. Vit.*, t. I, 233-4.

Ces deux documents ont été publiés pour la première fois par Baronius dans son *Histoire de l'Eglise*, ad an. 1059, n. 70 ; il les avait extraits du *Liber censuum ecclesiæ romanæ* qui se conserve encore dans les archives du Vatican. Dans ces dernières années, Watterich en a donné une nouvelle édition revue sur le manuscrit ; c'est ce texte que nous avons suivi. Bien des historiens se sont déjà demandés si ces deux formules étaient authentiques ; au XVIIIe siècle, les jurisconsultes et les savants du royaume de Naples en admettaient ou en niaient l'authenticité suivant qu'ils prenaient parti pour la couronne de Naples ou pour le Saint Siège dans les démêlés qui eurent lieu à cette époque. De nos jours, la question est plus facile à résoudre ; elle ne présente plus qu'un intérêt historique sans conséquence pratique et avec Amari (*Storia dei Musulmanni di Sicilia*, t. III, p. 48, note) je crois que ces deux formules de serment sont vraiment authentiques. D'abord les renseignements qu'elles nous fournissent sont confirmés par trois auteurs, 1° par Leo de' Marsi : il écrit au début du c. 15 du l. III de la *Chronicon Casinense:* «Eisdem quoque diebus et Richardo principatum Capuanum et Robberto ducatum Apuliæ et Calabriæ atque Siciliæ confirmavit (Nicolaus II), sacramento et fidelitate romanæ ecclesiæ ab eis primo recepta, nec non et investitione census totius terræ ipsorum, singulis videlicet annis per singula boum paria denarios duodecim.» Ce texte est d'autant plus important qu'en l'écrivant, Leo ne s'inspirait pas d'Aimé, lequel n'a rien dit du concile de Melfi. 2° L'auteur de la *Chronicon breve Normannicum* écrit à l'année 1059 : «Robertus comes Apuliæ factus est dux Apuliæ, Calabriæ et Siciliæ a papa Nicolao in civitate Melphis; et fecit ei hominium de omni terra.» 3° Enfin nous lisons dans le *Liber ad amicum* de Bonitho: «Venerabilis vero a Deo protectus pontifex, Apuliam tendens, Normannos vinculo excommunicationis absolvit. Tradens que eis per investituram omnem Apuliam et Calabriam et terras beati Petri, ab eis olim invasas, excepto Benevento, omnes inde diciones accepit et eos sibi jurare coegit.» Bonitho, *Liber ad amicum*, VI dans Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 643. Romuald de Salerne dit également en parlant des rapports de Robert Guiscard et du pape Nicolas II : *ejusque ligius homo effectus.*

L'examen du texte des deux formules témoigne aussi en faveur de leur authenticité. Dans son livre : *La Insurrezione Pugliese e la conquista Normanna*, t. II, pp. 52, 53, Blasiis nie l'authenticité de la formule d'après laquelle Robert Guiscard s'engage à payer tous les ans une somme à la cham-

Digitized by Google

temporels, à ne pas envahir la principauté de Bénévent, à payer une redevance annuelle à la chambre apostolique, enfin, dans l'esprit de Hildebrand c'était peut-être le point le plus important, à faire respecter les dispositions du dernier synode romain sur l'élection des papes. De son côté, le Saint Siège reconnaissait les

bre apostolique, et cela à cause de *la singolarita del tributo*. Cette clause est cependant très conforme aux habitudes de la chancellerie romaine au XIe siècle. Dans presque toutes les bulles octroyées à cette époque par les papes pour confirmer les monastères dans la possession de leurs biens temporels et de leurs privilèges spirituels, on voit qu'ils stipulent que le monastère payera tous les ans telle ou telle redevance à la chambre apostolique. Rien de surprenant que le pape ait agi de même vis-à-vis de Robert, surtout si l'on considère qu'il lui accorde une faveur, et que le trésor pontifical laissait beaucoup à désirer. Comme nous l'avons vu, Leo de' Marsi confirme sur ce point la donnée fournie par la formule du serment. Le passage du serment par lequel Robert Guiscard s'engage à soutenir le parti des « meilleurs cardinaux » dans les élections à la papauté, est une preuve incontestable de l'authenticité de ces formules ; il accuse une connaissance trop approfondie de la situation de l'Eglise romaine à ce moment pour être l'œuvre d'un faussaire écrivant à une autre époque. Les critiques qui, de nos jours, ont étudié les décrets du concile romain du mois d'avril 1059, n'ont peut-être pas assez remarqué le secours que pourrait fournir la formule du serment prêté à Melfi par Robert Guiscard, pour connaître l'esprit de la législation de ce concile. A Melfi, Nicolas II et Hildebrand n'étant plus comme à Rome tenus à autant de ménagements par la présence du chancelier de Lombardie, c'est-à-dire du représentant du gouvernement de Germanie, laissent voir plus explicitement le but qu'ils poursuivent. Ce but est de mettre l'élection des papes entre les mains de ceux qui veulent la réforme de l'Eglise, sans tenir compte, non pas seulement de la tyrannie des *Capitani romani*, mais même des prétentions de la cour de Germanie, car le lecteur remarquera que la formule du serment ne parle en aucune façon des droits de la couronne de Germanie dans l'élection des papes, silence significatif et important à signaler.

A l'appui de ce qui vient d'être dit en faveur de l'authenticité des deux formules du serment prêté à Melfi par Robert Guiscard, qu'il me soit permis de reproduire ici la formule encore inédite du serment que prêtaient à leur abbaye les vassaux du Mont-Cassin. J'ai copié cette formule dans le *Regestum* de Pierre Diacre, n° 360, qui se trouve dans les archives de ce monastère. L'insertion de ce document dans le manuscrit même de Pierre Diacre prouve qu'il remonte à l'époque normande, et la présence au concile de Melfi de Didier, abbé du Mont-Cassin et cardinal, la part considérable qu'il eut dans toutes ces affaires, expliquent fort bien les curieuses ressemblances que le lecteur remarquera entre la formule en usage au Mont-Cassin et celle du serment de Robert Guiscard :

« Forma juramenti quod prestare et facere tenentur qui noviter a monasterio Casin. ad fidelitatem et vassalagium recipiuntur.

« Positis manibus supra sanctis evangeliis et flexis genibus dicet ille qui monasterio Casinensi est juramentum fidelitatis et vassalagii prestaturus.

« Ego talis ab hac hora in antea fidelis et obediens ero beato Benedicto et Dn meo tali abbati Casini suisque successoribus sanctæ que ecclesiæ Casini, non ero in concilio aut consensu vel facto ut vitam perdant aut membrum

Digitized by Google

conquêtes qu'avaient faites ou que feraient les Normands dans la Pouille, dans la Calabre et dans la Sicile et consentait à regarder comme ses alliés, presque comme ses représentants dans l'Italie méridionale, ces mêmes Normands qui, quelques mois auparavant, n'étaient guère, aux yeux des prédécesseurs de Nicolas II,

aut capiantur mala capcione, consilium vero quod mihi crediturí sunt per se aut per nuncios suos, sive per litteras ad eorum dapnum me sciente nemini pandam et si scivero fieri vel procurari sive tractari aliquid quod sit ipsorum dapnum illud pro posse impediam et si impedire non possem illud eis significare curabo, abbatiam Casinensem et bona sancti Benedicti tam in abbacia Casinensi quam alibi existentia adjutor eis ero ad retinendum et defendendum ac recuperandum recuperata manu tenendum contra omnem hominem, universas et singulas condiciones ad quas alii Casinenses vassalli tenentur plenarie adimplebo et inviolabiliter observabo nec ullo unquam tempore veniam contra illam. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei evangelia. (Ex Petro Diacono, n. 360.)»

Après avoir parlé de l'authenticité des deux formules du serment prêté à Melfi par Robert Guiscard, il n'est pas possible de passer sous silence une question que soulève l'histoire du concile de Melfi. En vertu de quel droit le pape Nicolas II accordait-il à Robert Guiscard l'investiture de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile ? La réponse à cette question est fort difficile; aussi rien de plus discordant que les sentiments des historiens sur ce point. Etait-ce parce que le pape, s'inspirant des idées que Hildebrand, devenu Grégoire VII, devait chercher plus tard à faire prévaloir, s'arrogeait un *dominium directum* sur le sud de l'Italie ? A ce point de vue, il est intéressant de constater, nous l'avons déjà fait une première fois, que d'après Benzo, évêque d'Albe (mais l'autorité de ce pamphlétaire est bien discutable), les papes ceignirent pour la première fois une couronne royale dans le synode du mois d'avril 1059, et que ce fut Hildebrand qui la mit sur la tête de Nicolas II : « Corrumpens igitur Prandellus (Hildebrandus) Romanos multis pecuniis, multis quê perjuriis, indixit synodum, ubi regali corona suum coronavit hydolum... legebatur autem inferiori circulo eiusdem serti ita : corona regni de manu Dei. In altero vero sic : Diadema imperii de manu Petri. » (*M. G. SS.* t. XI, p. 672.) Même en admettant comme fondée la donnée de Benzo, il n'est pas possible de croire que le pape se regardât à Melfi comme le véritable souverain de l'Italie méridionale ; rien dans l'attitude de la papauté à ce moment n'autorise à penser qu'elle avait de telles prétentions ; cette explication n'est pas soutenable.

D'autres historiens ont dit que les adversaires des Normands dans la Pouille, la Calabre et la Sicile étant des Grecs schismatiques ou des Sarrasins infidèles, le pape avait adjugé ces pays aux Normands qui étaient orthodoxes, et cela en vertu du droit qu'avait le pape de disposer des biens des schismatiques, hérétiques, païens, etc... Il est facile de répondre : 1° qu'au XIe siècle, ce droit n'était pas reconnu au pape : rien ne le prouve ; 2° que les Grecs n'avaient pas formellement et définitivement rompu à cette époque avec l'Eglise latine ; les empereurs de Constantinople auraient volontiers et pour des raisons politiques adhéré à une œuvre de pacification religieuse entre les deux Églises, et l'on peut présumer avec quelque probabilité qu'il y a eu des évêques grecs de l'Italie au concile de Melfi. 3° Cette explication de la conduite de Nicolas II est en outre insuffisante ; ainsi le pape, dans cette même assemblée, reconnut Richard comme prince de Capoue;

Digitized by Google

qu'un ramassis d'aventuriers et d'excommuniés. Il suffit de connaître le moyen âge pour comprendre que si ce traité présentait de grands avantages pour le saint Siège, en revanche, cette sanction de la plus haute puissance morale qui fût sur terre était d'une importance hors ligne pour la consolidation et l'avenir des établissements normands en Italie.

Les stipulations de Melfi furent — il est à peine nécessaire de le dire, car les pensées de ce grand serviteur de l'Église se trahissent à chaque ligne — l'œuvre du cardinal Hildebrand; à l'alliance Byzantine, rêvée par Léon IX et Étienne IX, et, à l'alliance avec la couronne de Germanie, alors sur la tête d'un enfant, Hildebrand substituait hardiment l'alliance avec les excommuniés de la veille, avec les vainqueurs de Civitate. Certes les Normands, venus en Italie au XIe siècle, avaient de grands défauts; mais, après tout, c'était un peuple jeune, plein de bravoure, donnant des preuves d'une foi naïve au milieu des emportements les plus con-

dira-t-on que la dynastie lombarde de Capoue, chassée l'année précédente par Richard, était hérétique ou schismatique ? Elle l'était si peu que Hildebrand, membre de cette famille, était archevêque de Capoue, reconnu par le Saint Siège, et qu'il assista en cette qualité au synode romain du mois d'avril 1059. Voyez les signatures du concile données plus haut.

Après avoir écarté ces solutions, voici celle que je proposerais. 1° Nicolas II a agi à Melfi à peu près comme a agi le pape Pie VII lorsqu'il est venu à Paris couronner Napoléon Ier. Il a accepté les faits accomplis sans examiner comment ils s'étaient accomplis : il avait besoin de l'alliance des Normands; aussi a-t-il reconnu le pouvoir qu'ils avaient acquis à la pointe de leur epée, et ne leur a-t-il pas demandé de quel droit ils s'étaient établis en Italie. Ajoutons que, pour la Sicile en particulier, Nicolas II devait, comme pape, désirer vivement que les Normands en fissent la conquête pour en chasser les Musulmans : de là son empressement à accorder à Robert Guiscard l'investiture de cette île, quoique les Normands n'y possédassent pas encore un pouce de terre. 2° L'Eglise romaine avait eu — comme les lettres de saint Grégoire le Grand en font foi — des domaines considérables dans le sud de l'Italie, dans les pays occupés maintenant par les Normands; en outre, depuis l'accord conclu entre Henri III et Léon IX, elle se regardait comme maîtresse, non pas seulement de la ville, mais probablement aussi de la principauté de Bénévent. Or les Normands avaient envahi et occupé ces domaines particuliers et n'avaient pas respecté les pays de la principauté de Bénévent. C'est ce que le texte du serment laisse entrevoir et ce que dit explicitement Bonitho dans cette phrase ; *terras beati Petri ab eis* (Normannis) *olim invasas*. (Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 643). — Aussi je serais porté à croire que cette rente annuelle de douze deniers, monnaie de Pavie, pour chaque paire de bœufs, ne concernait que les terres qui avaient été la propriété particulière de l'Eglise romaine, et aussi quelques dépendances de la principauté de Bénévent. Il serait absurde de l'entendre de toute la Pouille et de la Calabre.

Digitized by Google

damnables, on l'avait bien vu lors de la bataille de Civitate; ce peuple avait un but, un programme d'avenir très défini; c'était, dans le chaos italien de cette époque, la seule force organisée, la seule capable de soutenir efficacement la papauté.

Le concile de Melfi ne tarda pas à donner des résultats qui, dès le début, prouvèrent combien avait été sage et pratique la politique inaugurée par le nouveau pape et par Hildebrand. En effet, à l'issue du synode de Melfi, Nicolas II se rendit à Venosa, où il consacra une église, probablement celle qui contenait les restes des premiers comtes normands; et, après avoir tenu à Bénévent un synode auquel assistèrent différents comtes normands établis dans la principauté de Bénévent, et les princes lombards de Bénévent devenus les représentants de l'autorité du Saint-Siège, il reprit le chemin de Rome, ramenant avec lui toute une armée normande. Il s'agissait de recommencer la guerre contre les comtes romains et contre leur pape Benoît X, et, cette fois, l'expédition, plus nombreuse et mieux préparée, eut un plein succès.

Après avoir traversé la Campanie, les Normands attaquèrent d'abord, au sud-est de Rome, Alberic, comte de Tusculum près de Frascati, et gagnèrent ensuite Numentanum, maintenant Mentana; et partout, marquant leur passage par d'épouvantables ravages, obligèrent les comtes à ouvrir les portes de leurs châteaux et à faire acte de soumission à l'Église romaine et à Nicolas II. Mais le plus important était de forcer dans sa dernière retraite le comte de Galeria, Girard, fils de Rainer, et d'obliger Benoît X, auquel il donnait l'hospitalité, à renoncer à ses prétentions à la papauté et à reconnaître Nicolas II. Pour y parvenir les Normands vinrent de Mentana à Rome, où ils passèrent le Tibre, et, leur armée, qui comptait déjà une véritable multitude de fantassins et d'arbalétriers, s'augmenta encore de tous les soldats romains qui voulaient combattre pour le pape légitime. Tous marchèrent sur Galeria contre Girard et Benoît X.

A la vue de ces troupes, Girard comprit qu'il ne s'agissait plus d'une de ces démonstrations platoniques comme les empereurs de Germanie en avaient fait souvent contre les comtes romains et qui se terminaient par une simple promenade militaire; toute sa fierté disparut, et il déclara à Benoît X qu'il l'abandonnait à son sort. L'antipape, montant sur les murs de Galeria,

Digitized by Google

maudit les Romains et leur cria : *C'est malgré moi que vous m'avez fait votre pontife : si vous me promettez une entière sécurité, je renoncerai au pontificat.* Alors trente représentants de la noblesse romaine jurèrent qu'on respecterait sa vie, ses membres et sa liberté, et qu'il pourrait vivre en paix à Rome et y jouir de tous ses biens. Le pape Nicolas regagna ensuite Rome avec son armée, car lui-même s'était mis à la tête de l'expédition, et l'antipape, se dépouillant de ses insignes pontificaux, vint habiter la maison de sa mère près de Santa-Maria-Majore [1].

Lorsque, après cette courte et décisive campagne, les Nor-

[1] Sur cette seconde campagne des Normands à Rome et dans le Latium. 1° Les *Annales romaines* : «Tempore vero messis iterum dicti Agareni Romam venerunt ad dictum pontificem Nicolaum; tunc pontifex cum suis Romanis fidelibus et cum dicti Agareni iterum ad obsidendum Galeriam perrexit. Tunc dictus comes, metuens de obsidione Romanorum, penituit se eum recepisse. Dictus Benedictus pontifex talia cum cognovisset, ascendit supra muros Galerie, cepit Romanum populum signare et maledicere et talia dicere cepit. Vos me invitum nolentem que elegistis pontificem ; vos me securum facite, et ego renuo vestrum esse pontificem. Triginta vero ex nobilibus Romanis et securitatis sacramenta fecerunt, de vita, de membris, de mala captione, et ut securus in urbe viveret ipse cum suis rebus. Dictus Nicolaus pontifex cum suo exercitu Romam est reversus, nominatu vero pontifex Benedictus exuit se pontificalibus vestimentis et reversus est Romam in domum suam.» Watterich, t.I, p. 217 sq. Ce passage des *Annales romaines* présente une difficulté chronologique. Elles disent que la seconde expédition normande dans le Latium eut lieu au temps de la moisson en 1059, et qu'elle fut commandée par le pape Nicolas II. Mais nous savons par ailleurs qu'elle a eu lieu après le concile de Melfi, que ce concile s'est tenu en juillet 1059 et que le pape était encore à Bénévent au mois d'août de cette année (Jaffé, *Regesta Pontif.*, p. 386). Ce n'est donc pas au temps de la moisson mais durant l'automne ou au commencement de l'hiver que cette expédition a eu lieu. 2° Le codex des archives du Vatican attribué à Boson donne sur cette campagne les renseignements les plus précis : « Normanni vero ad ipsius (Papæ Nicolai) commonitionem collecto exercitu subsecuti sunt ejus vestigia et transeuntes Campaniam, Prænestinorum, ac Tusculanorum et Numentanorum terras hostiliter invadentes, eis tanquam contumacibus et Domino suo rebellantibus damna gravissima intulerunt. Deinde fluvium Tiberis cum immensa militia et fortitudine armatorum peditum et sagittariorum copiosa multitudine transeuntes Galeram et universa comitis Gerardi castella usque Sutrium devastarunt. Post multa denique damna et exspoliationes, capitaneorum cervicositas valde contrita redire ad mandatum et subjectionem domini sui pontificis coacta est. » — Codex archivi vaticani A. dans Watterich, t. I, p. 211. — 3° Enfin Bonitho s'exprime dans le même sens que Bozon mais plus succinctement : « Non solum Tusculanorum et Prenestinorum et Numentanorum superbiam calcavere, sed et Romam transeuntes, Galeriam et omnia castra comitis Gerardi usque Sutrium vastavere, quæ res Romanam urbem a capitaneorum liberavit dominatu. » Bonitho dans Jaffe, *Mon. Greg.*, p. 643.

Digitized by Google

mands regagnèrent l'Italie méridionale, ils méritaient vraiment la reconnaissance de l'Église romaine et de toute la chrétienté, car ils venaient, en quelques jours, de faire disparaître ces nids de bandits, ces repaires de brigands qui, depuis de si longues années ravageaient et déshonoraient Rome et la campagne romaine. Pour comprendre la valeur de ce service, il faut lire les plaintes des pèlerins que la piété attirait à Rome, et qui étaient régulièrement détroussés par ces pillards; il faut surtout étudier cette lugubre histoire de la papauté durant le xe siècle et la première moitié du xie. Les empereurs d'Occident qui prenaient les titres pompeux de patrice de Rome et de protecteur de l'Église auraient dû débarrasser depuis longtemps le Latium de cette tyrannie, et l'incurie dont ils firent preuve à cet égard est si étrange qu'on se demande si elle n'a pas été calculée pour maintenir l'Église romaine dans l'embarras, dans la nécessité d'implorer toujours du secours. Mais les Normands firent cette besogne d'une façon si radicale que la domination des *Capitani* disparut à jamais.

Robert Guiscard et Richard de Capoue n'assistèrent pas à l'expédition normande dans le Latium. Robert ne devait venir à Rome que plus tard, pour y laisser une trace sinistre et ineffaçable de son passage.

IV

Aussitôt après la célébration du synode de 1059, Nicolas II prit des mesures pour que les décrets et statuts de cette assemblée fussent promulgués et acceptés dans toute la chrétienté ; en France notamment, où l'hérésie de Bérenger avait de puissants protecteurs et de nombreux adhérents, la condamnation et la rétractation de l'hérésiarque furent proclamées partout par les soins du pape [1]. Rien n'indique que dans cette circonstance le

[1] Lanfranc écrit à Bérenger : « Nicolaus papa gaudens de conversione tua, jusjurandum tuum scriptum misit per urbes Italiæ, Galliæ, Germaniæ, et ad quæcumque loca fama tuæ pravitatis antea potuit pervenire. » *De corpore et sanguine Domini*, l. II, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 150, col. 411, 412. — Quant aux décrets du synode, nous avons encore, outre l'encyclique destinée à toute l'Église (Migne, *Patr. lat.*, t. 143, col. 1315, 1316), une lettre spéciale adressée aux évêques de la Gaule, de l'Aquitaine et de la

Digitized by Google

roi de France Henri Ier ait fait quelque opposition au saint Siège; ce prince, qui avait fait preuve à l'égard de plusieurs papes, notamment à l'égard de Léon IX, d'une hostilité déclarée, revint dans les dernières années de sa vie à une politique plus modérée; et lorsque, le 23 mai 1059, il fit sacrer à Reims et associer à l'empire son jeune fils Philippe âgé de sept ans, si les légats du pape assistèrent et prirent part à cette cérémonie, ce fut probablement après une entente préalable entre le saint Siège et la couronne de France. Ces légats étaient Hugo, archevêque de Besançon et Ermenfroid, évêque de Sion dans le Valais. Comme Hugo avait, quelques semaines auparavant, assisté au synode romain [1], on peut présumer qu'il fut chargé par Nicolas II de faire connaître en France les prescriptions synodales, et peut-être aussi de remettre à la femme d'Henri Ier à la reine Anne et à Gervais, archevêque de Reims, les lettres que Nicolas II leur écrivit sur ces entrefaites.

Anna était une princesse russe, fille du grand duc Jaroslaw Wladimirowitsch, qu'Henri Ier avait épousée en 1044, surtout à cause de sa grande beauté ; le pape se borne dans sa lettre à lui donner des conseils pour son avancement dans la piété; il y ajoute quelques éloges et des exhortations pour qu'elle rende le roi son mari plus équitable envers ses peuples et mieux disposé envers l'Église [2].

La lettre de Nicolas II à l'archevêque de Reims contient quelques reproches à l'adresse de ce prélat ; le pape l'accuse notamment de ne pas tenir assez compte des prescriptions du saint Siège; il espère cependant que ces bruits ne sont pas fondés, surtout parce qu'un personnage important a rendu un bon témoignage en sa faveur. Nicolas II recommande également à Gervais de s'employer à opérer un rapprochement entre Rome et le roi de France, à obtenir en particulier qu'Henri Ier ne s'obstine pas à vouloir donner l'évêché de Mâcon à un candidat tout à fait nul, complètement incapable d'être évêque [3].

Gascogne (Migne, *Patr. lat.*, t. 143, col. 1314), et une autre aux évêques de la métropole d'Amalfi (Mansi, : *Collec. Conc.*, t. XIX, col. 907; Migne, *Patr. lat.*, t. 143, col. 1317).

[1] Sa signature est au bas des actes du Concile.

[2] Cette lettre du pape ayant été, dit-on, rédigée par Pierre Damiani, a été insérée dans les œuvres de ce docteur. Migne, *Patrol. lat.*, t. 144, col. 447.

[3] *Nicolaï II epistola ad Gervasium Remensem archiepiscorum*, dans

Digitized by Google

Voici la majeure partie du procès verbal du sacre de Philippe Ier, auquel assistèrent les légats du pape ; c'est certainement l'une des pages les plus importantes de l'histoire de la royauté française au XIe siècle.

« L'an de l'Incarnation du Seigneur 1059, Indiction XII, le dernier jour de la trente-deuxième année du roi Henri, la quatrième année du pontificat du seigneur Gervais archevêque, le jour de la Pentecôte 23 mai, le roi Philippe a été sacré de la manière suivante dans la grande église, devant l'autel de Sainte-Marie, par le vénérable archevêque de Reims.

« La messe étant commencée, avant la lecture de l'épître, le seigneur archevêque se tourna vers lui, lui exposa la foi catholique et lui demanda si telle était sa foi et s'il était disposé à la défendre. Celui-ci ayant répondu d'une manière affirmative, on lui remit une déclaration qu'il lut lui-même quoiqu'il n'eût que sept ans et à laquelle il souscrivit. Cette déclaration était ainsi conçue :

« Moi Philippe, bientôt, avec le secours de Dieu, roi des Francs, je promets au jour de mon ordination, par devant Dieu et ses saints, de maintenir pour chacun de vous et pour les églises qui vous sont confiées, les privilèges canoniques, les lois et la justice ; avec le secours de Dieu je les défendrai autant qu'il sera en mon pouvoir, ainsi qu'un roi doit le faire dans son royaume pour chaque évêque et pour chaque église qui lui est confiée. Je promets également d'employer mon autorité à l'exécution des lois concernant les peuples dont vous avez la garde.

« Après avoir lu cette déclaration, il la remit entre les mains de l'archevêque, en présence de Hugo, archevêque de Besançon et de Ermenfroy, évêque de Sion (dans le Valais), légats du pape Nicolas, des archevêques Mainard de Sens, Barthélémy de Tours, des évêques Baudouin de Noyon, Frolland de Senlis, Litbert de Cambrai, Guidon d'Amiens, Aganon d'Autun, Hardouin de Langres, Achard de Châlons-sur-Saône, Isembard d'Orléans, Hugo de Nevers, Heudon de Soissons, Roger de Châlons-sur-Marne, Élinand de Laon, Imbert de Paris, Gautier de Meaux, Godefroid d'Auxerre, Hugo de Troyes, Icterius de Limoges, Guillaume d'Angoulême, Arnould de Saintes, Quiriacus de Nantes, et des abbés Adémar de Saint-Rémy, etc.

« L'archevêque, prenant ensuite en main la crosse de saint Remy, démontra d'une façon calme et pacifique que l'élection et le sacre du

Migne, *Patr. lat.*, t. 143, col. 1347. — Il se peut que le personnage important dont parle le pape soit Hildebrand qui, après ses missions dans les Gaules, connaissait fort bien les évêques de ce pays.

Digitized by Google

roi lui revenaient de droit depuis que saint Remy avait sacré et baptisé le rois Louis (Clovis). Il ajouta qu'en donnant cette crosse à saint Remy, le pape Hormisdas lui avait donné le pouvoir de faire ce sacre et le principat sur toute la Gaule, enfin que le pape Victor lui avait à lui-même confirmé ces droits ainsi qu'à son église. Cela dit et le roi Henri son père y consentant, il le choisit pour roi.

« Après lui votèrent les légats du siège romain, mais seulement à tire d'honneur et de déférence, car il est bien reconnu que l'élection peut avoir lieu sans le consentement du pape; après les légats, les archevêques et les évêques, les abbés et les clercs. Puis Guido, duc d'Aquitaine, Hugo fils et légat du duc de Bourgogne, les légats du marquis Baudouin, les légats de Geoffroy, comte d'Anjou, ensuite les comtes Rodolphe de Valois, Herbert du Vermandois, Guido du Ponthieu, Guillaume de Soissons, Rainald, Roger, Manassès, Hilduin, Guillaume d'Auvergne, Heldebert de la Marche, Foulques d'Angoulême, le vicomte de Limoges. Enfin les soldats et le peuple, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, approuvèrent d'une voix unanime et firent par trois fois entendre ces acclamations : « Nous le voulons, nous l'approuvons, qu'il en soit ainsi [1] ! »

L'amélioration survenue dans les rapports entre Rome et la couronne de France permit au pape d'envoyer dans ce pays, durant les derniers mois de 1059, un cardinal romain chargé de relever la discipline qui, dit Nicolas II, était dans le plus triste état. Pour ménager les susceptibilités du roi, le pape prit pour légat un français, le cardinal Étienne qui, le 31 janvier 1060, présida un premier synode à Vienne et, le 17 février de la même année, un second à Tours. Dix archevêques ou évêques assistèrent à cette dernière assemblée. Les canons du synode de Vienne sont en grande partie perdus, mais ce qui nous en reste prouve qu'ils étaient identiques à ceux du synode de Tours ; il n'y a de changé que la date, le nom de la ville et le nombre des évêques ; évidemment Etienne avait emporté de Rome le texte même des canons à promulguer. Ceux du synode de Tours sont au nombre de dix, les cinq premiers sont dirigés contre la simonie sous ses diverses formes et la condamnent de la manière la plus expresse. Le VIe est ainsi conçu : « Un évêque, un prêtre, un diacre, un sous-diacre qui a un commerce charnel avec une

[1] *Recueil des historiens des Gaules*, t. XI, p. 32. — L'archevêque Gervais émet dans son discours des propositions qui sont, au point de vue historique, bien contestables.

Digitized by Google

femme et qui connaît la défense portée par le Seigneur pape Nicolas, doit immédiatement quitter cette femme ou bien le service de l'Église et son bénéfice ; s'il ne le fait pas, il ne pourra jamais être réintégré dans le degré de la cléricature qu'il avait auparavant. » Le VIIe canon défend aux clercs de porter les armes, sous peine de perdre leur bénéfice et d'être exclus du clergé. Le VIIIe canon menace d'anathème les laïques qui disposeraient d'une façon quelconque des revenus ou offrandes des églises, les gardant pour eux ou les donnant à d'autres. Le IXe, qui traite du mariage, porte en substance : « Celui qui aura épousé sa parente (*consanguineam*) ou la parente d'une femme avec laquelle il aurait eu des rapports charnels et qui ne se sépare pas d'elle dès qu'il connaît cette parenté, de même celui qui prend la femme d'un autre, ou bien qui, ayant renvoyé sa femme sans une sentence rendue par l'évêque, en prend une seconde, ne pourra franchir le seuil de l'église, sera privé du corps et du sang du Christ et regardé comme un membre gâté séparé du corps par le glaive du Saint-Esprit. Il devra, pour être réintégré, faire une salutaire pénitence. » Le Xe et dernier canon concerne les moines, qui ne doivent pas quitter la vie religieuse sous peine d'être des apostats, exclus du royaume de Dieu et de tout commerce avec les chrétiens. L'abbé ou l'abbesse qui, après trois avertissements, refuserait de recevoir les religieux ou religieuses demandant avec un cœur contrit à rentrer dans leur couvent sera puni de peines canoniques [1].

Pendant que le cardinal Étienne réformait ainsi les abus et restaurait la discipline ecclésiastique dans les provinces ecclésiastiques de Vienne et de Tours, Hugo, le vénérable abbé de Cluny, remplissait, également au nom du Saint-Siège, une mission analogue dans les provinces d'Avignon et de Toulouse. Hugo tint dans ces deux villes des synodes dont les prescriptions ne sont pas parvenues jusqu'à nous, mais on peut présumer qu'elles étaient à peu près semblables sinon identiques à celles des synodes de Vienne et de Tours [2].

[1] Sur les deux synodes de Vienne et de Tours, cf. Mansi, *Coll. Conc.*, t. XIX, col. 925 sqq. — Au sujet du VIe canon du synode de Tours qui semble permettre aux clercs de se marier, même après être entrés dans les ordres sacrés, s'ils renoncent à toute dignité et à tout bénéfice ecclésiastique, voyez la note au sujet des canons du synode de 1059.

[2] Mansi, *Collec. Conc.*, t. XIX, col. 929, pour le synode d'Avignon.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, et lorsque les réformes inspirées et prescrites par la papauté pouvaient enfin être appliquées en France, le roi Henri Ier mourut, le 4 août 1060, laissant pour lui succéder cet enfant de huit ans sacré à Reims, l'année précédente, en présence des légats du pape. « Je suis fort attristé, écrivait l'archevêque de Reims à Nicolas II, de la mort du Seigneur roi ; votre prudence doit déjà connaître cet événement. Vous savez aussi combien les nôtres sont difficiles à gouverner et impatients de tout joug ; je crains donc que notre royaume ne soit désolé par les dissensions. Accordez-moi vos conseils, je vous en prie, pour que nous puissions les éviter ; vous devez ces conseils à tous les royaumes, puisque vous êtes le père de tous ; mais vous les devez surtout au nôtre comme un devoir que les meilleurs remplissent toujours à l'égard de leur patrie [1]. » Nous voyons par cette même lettre que Gervais, ayant envoyé des ambassadeurs à Rome, était parvenu à se disculper auprès du pape des accusations portées contre lui, en outre que Nicolas II avait l'intention, suivant en cela l'exemple de Léon IX, de se rendre en France afin d'activer l'œuvre si importante de la réforme. — Durant la minorité du jeune roi Philippe Ier, la régence fut confiée à son oncle Baudouin V, comte de Flandre, mari d'une sœur du roi Henri Ier.

Guillaume, duc de Normandie, le futur conquérant de l'Angleterre, avait épousé Mathilde, fille de ce Baudouin V ; mais comme elle était sa parente, le Saint-Siège condamna ce mariage ; avec sa ténacité habituelle, Guillaume refusa de se soumettre et prétendit quand même garder sa femme. Le pape, voulant le forcer à obéir, jeta alors l'interdit sur les états du duc. Pour faire cesser cette situation très douloureuse pour les fidèles, Guillaume pria alors Lanfranc de s'entremettre entre le pape et lui : Lanfranc vint à Rome, où sa grande réputation de science dialectique l'avait précédé depuis longtemps ; il trouva Nicolas II personnellement bien disposé pour le duc, et plaida surtout la cause des populations de la Normandie, qui, disait Lanfranc, n'ayant pas conclu ce mariage et ne pouvant pas le dissoudre, en supportaient cependant les dures conséquences. Le pape, se rendant à ces observations, leva l'interdit qui pesait sur la Normandie, et

[1] *Gervasii Remorum archiepiscopi epistola ad Nicolaum II*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 143, col. 1360 sqq.

Digitized by Google

accorda une dispense pour légitimer le mariage du duc et de Mathilde; en retour Nicolas II demanda que Guillaume fît élever et dotât deux monastères, un pour les hommes, un pour les religieuses. De cette décision pontificale sont sortis deux chef-d'œuvres de l'architecture au XIe siècle, aujourd'hui encore la gloire de la ville de Caen, l'église de Saint-Étienne, construite pour l'abbaye aux hommes, et celle de la Sainte-Trinité pour l'abbaye aux dames [1].

Après avoir rempli en France la mission que Nicolas II lui avait confiée, le cardinal Étienne vint en Germanie; mais ce fut pour essuyer un échec, car au moment où la couronne de France se rapprochait sensiblement de la papauté, un mouvement en sens contraire se produisit en Germanie. Les causes et les incidents de cette évolution du gouvernement de la Germanie sont presque entièrement passés sous silence par les chroniqueurs et les documents contemporains ; c'est à peine si l'on peut glaner çà et là quelques renseignements indispensables pour définir cette situation.

Le décret synodal de 1059 sur l'élection des papes et l'alliance du saint Siège avec les Normands furent évidemment les deux premiers motifs de la brouille entre Rome et la régence en Germanie. Tout en ménageant la transition, le pape, comme nous l'avons vu, se réservait d'apprécier si les successeurs d'Henri IV devaient participer à l'élection du pape ; auparavant, Henri III avait pourvu aux vacances du siège de Rome comme s'il s'agissait d'un simple évêché de ses états ; aussi cette revendication de la liberté électorale pour l'Église romaine fut envisagée en Germanie comme une atteinte aux droits et privilèges de la couronne. De même, l'alliance de Nicolas II et des Normands menaçait l'influence et la domination des Germains en Italie ; mais à qui la faute si Hildebrand avait négocié et conclu cette alliance? Pendant de trop longues années, Henri III et ses prédécesseurs immédiats avaient laissé la papauté aux prises avec les dynastes du Latium et des pays voisins; lorsqu'elle était devenue comme le jouet et un apanage de famille de ces bandits, les empereurs teutons n'avaient tenté pour la délivrer aucun effort militaire sérieux. Les Germains ne devaient donc s'en prendre qu'à eux-mêmes si, au lendemain de l'intrusion de

[1] *Lanfranci Vita*, t. III, 8, dans Migne, *Patr. lat.*, t. 150, col. 35 sqq.

Digitized by Google

Benoît X, lorsque cette intrusion prouvait que le feu couvait toujours sous la cendre, Hildebrand avait recruté des alliés autrement utiles que ne l'avaient été les souverains de la Germanie.

A ces causes de mécontentement, il faut ajouter que quelques évêques de la Germanie acceptèrent avec d'autant moins de docilité les observations et la direction de Nicolas II que le pape était français et non un compatriote, un Germain, comme ses prédécesseurs depuis 1046 ; il n'avait pas parmi eux les mêmes attaches, les mêmes liens d'amitié. Dès le début de son pontificat, Nicolas II eut à prendre parti pour l'abbaye de Hersfeld et son abbé Meginher contre Burchard, évêque d'Halberstadt, et à menacer ce dernier des peines canoniques s'il continuait à molester le monastère [1]. Quelque temps après, Liupold, archevêque de Mayence, étant mort, Siegfried, abbé de Fulda, fut choisi pour le remplacer, et l'impératrice régente demanda pour lui le pallium à Nicolas II ; les cardinaux Humbert et Boniface répondirent à l'impératrice par une lettre que nous possédons encore et qui, malgré quelques compliments sans importance adressés à la souveraine, prouve qu'une certaine tension existait déjà dans les rapports entre Rome et la couronne de Germanie ; la conclusion de la lettre était que Nicolas II regrettait de ne pouvoir satisfaire l'impératrice en envoyant le pallium, mais que Siegfried devait venir en personne le chercher à Rome [2]. Enfin, d'après le cardinal Deusdedit cité par Baronius, le pape aurait eu aussi quelques réprimandes à adresser à Anno, archevêque de Cologne [3].

A un moment donné, et sans qu'il soit possible de préciser à quelle date ni dans quelle ville cet événement a eu lieu, les principaux représentants du gouvernement de la Germanie se réunirent avec quelques évêques du même pays ; et, comme le dit Pierre Damiani, avec une audace incroyable, sans autre formalité, ils condamnèrent Nicolas II de par une sentence synodale

[1] *Lamberti Hersfeldensis Annales*, ad an. 1059, dans Pertz, *M. G. SS.*, t. V, p. 159 sq.

[2] Cette lettre a été conservée dans les œuvres de saint Pierre Damiani. Epp. L. VII, 4; Migne, *Patr. lat.*, t. 144, col. 442 sq.

[3] Deusdedit dans Baronius ad an. 1059. — Voyez aussi Benzo ad Heinricum IV, l. VII, 2 dans Pertz, *M. G. SS.*, t. XI, p. 672.

Digitized by Google

et déclarèrent frappés de nullité les ordonnances et décrets rendus par lui [1]. Il est évident que ceux qui se sentaient atteints par les défenses portées contre la simonie et l'incontinence des clercs contribuèrent largement à faire prendre cette mesure tout à fait révolutionnaire ; mais il serait injuste d'en rendre solidaire et responsable tout le clergé et même tout l'épiscopat de la Germanie. Sur ces entrefaites, et probablement durant l'été de 1060, après la réunion du conciliabule schismatique, le cardinal Étienne arriva en Germanie ; et la manière dont fut accueilli le représentant du pape mit le sceau à la rupture. Pendant cinq jours, il sollicita vainement une audience pour présenter officiellement les actes du synode romain: l'audience fut refusée; les portes ne s'ouvrirent pas devant l'ambassadeur du pape; Étienne regagna l'Italie après avoir été complètement éconduit par le gouvernement de la régence [2].

[1] Trois textes, provenant de trois auteurs contemporains italiens, car les chroniqueurs de la Germanie n'ont pas osé en parler, établissent le fait de cette condamnation. 1° Anselme, évêque de Lucques écrit dans son traité contre l'antipape Guibert que le roi et les grands de la Germanie «præfatum Nicolaum Coloniensem archiepiscopum pro suis excessibus corripuisse, graviter tulerunt, eumque ejus gratia, quantum in se erat, a papatu deposuerunt, et nomen ejusdem in canone consecrationis nominari vetuerunt.» Migne, *Patr. lat.*, t. 149, col. 463 sq. 2° Benzo, l. VII, 2. Pertz, *M. G. SS.*, t. XI, p. 672, s'exprime dans le même sens qu'Anselme de Lucques sur le fait et les motifs de la condamnation de Nicolas II en Germanie. 3° Enfin Pièrre Damiani écrit dans son opuscule intitulé *Disceptatio synodalis :* « Rectores aulæ regiæ cum nonnullis Teutonici regni sanctis, ut ita loquar, episcopis conspirantes contra Romanam ecclesiam, concilium collegistis, quo papam quasi per synodalem sententiam condemnastis, et omnia quæ ab eo fuerant statuta, cassare incredibili prorsus audacia præsumpsistis. Migne : *Patr. lat.*, t. 145, col. 79. On a prétendu plusieurs fois que ce passage de P. Damiani visait le conciliabule de Bâle tenu par des grands et des évêques de la Germanie, plus tard, durant le pontificat d'Alexandre II ; mais, comme l'a très bien remarqué Giesebrecht (*Annales Altahenses, Anhang*, p. 154, note), cette opinion est insoutenable. P. Damiani veut dans cette *Disceptatio synodalis* légitimer la conduite tenue à Rome lors de l'avènement du pape Alexandre II; il dit que si on n'a pas demandé au roi de Germanie son approbation pour l'élection d'Alexandre II, c'est à cause des procédés de la cour de Germanie à l'égard du Saint-Siège avant la mort de Nicolas II. Il ne parle donc pas du conciliabule de Bâle qui, s'étant tenu après l'avènement d'Alexandre II, ne pouvait excuser la conduite des cardinaux lors de cet avènement; il ne peut parler que d'une assemblée tenue du vivant de Nicolas II. Ce pape était mort lors de la tenue du conciliabule de Bâle, comment supposer alors que le passage de P. Damiani concerne cette assemblée puisqu'il parle de la déposition du pape; on ne dépose pas un mort.

[2] « Stephanus cardinalis presbyter apostolicæ sedis, vir videlicet tantæ gravitatis et honestatis nitore conspicuus, tantis denique, sicut non obscu-

Digitized by Google

Ce serait dépasser les limites d'un article et abuser de l'hospitalité de la *Revue* que de raconter ici les divers incidents de la fin du pontificat de Nicolas II et les conséquences de la rupture entre Rome et la Germanie. Une certaine obscurité, provenant du manque de renseignements positifs, entoure du reste les derniers mois de la vie de ce pape ; après avoir marqué son passage sur le saint Siège par cette tentative pour assurer à l'Église des pasteurs dignes de leur haute mission, Nicolas II mourut à Florence, le 27 juillet 1061. Même après être devenu pape, il était resté évêque de cette ville, où il aimait à venir se reposer des fatigues et des orages de son séjour à Rome ; ce fut aussi à Florence, dans l'église de sainte Reparata, qu'il fut enseveli, et on grava sur sa tombe l'inscription suivante :

Conditur hoc antro sacræ substantia carnis
Præsulis egregii Nicolai dogmate sancto :
Qui fulsit cunctis, mundum replevit et orbem
Intactis nituit membris castoque pudore ;
Quæ docuit verbis actu que peregit opimo.
Sidereæ plenus mansit splendore Sophiæ,
Cœlorum claris quem servant regna triumphis.
Ut veneret soliis procerum per sæcula natum.

O. Delarc.

rum est, virtutum floribus insignitus, cum apostolicis littteris, ad aulam regiam missus, ab aulicis administratoribus non est admissus; sed per quinque fere dies, ad B. Petri et apostolicæ sedis injuriam, præ foribus mansit exclusus. Quod ille, utpote vir gravis et patiens æquanimiter tulit ; legati tamen officium quo fungebatur, implere non potuit. » P. Damiani *Disceptatio synodalis*, dans Migne, t. 145, col. 80.

Digitized by Google

LA CONSPIRATION DES POUDRES

1603-1606.

Avec Élisabeth, s'éteignant au château de Richmond, finissait la dynastie des Tudors. Pour la troisième fois, depuis la conquête, une famille nouvelle allait monter sur le trône d'Angleterre.

Les droits du sang y appelaient Jacques Stuart d'Écosse ; mais, tout d'abord, le sentiment national accueillit froidement un prétendant étranger. On parlait de sourdes oppositions, de libertés revendiquées. Le dévouement intéressé d'un homme intrigant et audacieux aplanit soudain les obstacles.

Aussitôt que la maladie de la reine ne laissa plus d'espoir, Sir Robert Cecil, secrétaire d'État, se saisit de Lady Arabella Stuart, cousine du roi d'Écosse, la seule dont les prétentions pouvaient rivaliser avec les droits de Jacques ; et, le 24 mars 1603, le matin même de la mort d'Élisabeth, avant que la nouvelle, arrivée de Richmond, fût connue dans la capitale, le secrétaire d'État précédé du Lord Maire de Londres, entouré de ses collègues du Conseil Privé, proclamait solennellement, à Whitehall et à la Croix de Cheapside, les droits héréditaires du roi Jacques VI aux couronnes d'Angleterre, de France et d'Irlande.

Fils du célèbre William Cecil, baron de Burleigh, l'ancien ministre d'Élisabeth et le perfide ennemi de Marie Stuart, accusé lui-même d'avoir précipité la fin tragique du comte d'Essex, ami secret de Jacques VI, Robert Cecil semblait perdu d'avance et spécialement désigné aux ressentiments du futur souverain. Mais Cecil voyait loin et clair. Une correspondance mystérieuse avec Holy-Rood lui dévoilait, depuis trois ans, le caractère, les défauts, les goûts de Jacques Stuart : l'égoïsme vaniteux du faible roi ne gardait point rancune à qui savait se rendre utile et

Digitized by Google

plaire. Cecil tenta, par des services rendus, d'effacer le passé et d'assurer l'avenir.

Six semaines plus tard, le 7 mai 1603, Jacques Ier d'Angleterre fit, à Londres, son entrée triomphale. Les grands du royaume s'avancèrent en foule à sa rencontre. Parmi les plus empressés, on remarqua Sir Walter Raleigh, Lord Cobham et le jeune Lord Grey, compromis, comme Cecil, dans le procès d'Essex. Le roi les reçut d'un visage sévère. Il témoigna plus de bienveillance au comte de Northumberland et l'admit au conseil ; mais toutes les faveurs royales tombèrent sur Cecil et sur ses amis : Henry Howard recouvra son titre de comte de Northampton ; Thomas devint comte de Suffolk ; quant à Sir Robert Cecil, il fut, en l'espace de deux années, créé baron Essendon, vicomte Cranborne et comte de Salisbury. Au conseil il prenait la première place.

Lord Cecil tenait le pouvoir. Le conserverait-il? Tout dépendait de la solution d'une question politique inopinément posée : la paix ou la guerre.

Un envoyé du cardinal archiduc, gouverneur des Pays-Bas pour Philippe III d'Espagne, venait d'arriver à Londres. Le comte d'Aremberg apportait au nouveau roi les compliments de son maître et la liberté des prisonniers anglais ; aux membres du conseil, il apportait des présents et des promesses. L'Espagne, lassée d'un conflit de trente-deux années, cherchait l'occasion de poser les armes. Cette ambassade divisa en deux camps le pays et la cour. L'opinion publique, soulevée par Lord Grey, par Raleigh, par les Puritains, réclamait la guerre en faveur des Hollandais calvinistes. Jacques Ier n'aimait pas les révoltés ; il désirait la paix, mais craignait de la conclure ; il flottait incertain. D'Aremberg se tourna vers Cecil. Avec sa pénétration habituelle, celui-ci avait déjà étudié le jeu, compté tous les points. La guerre, c'était le pouvoir passant aux hommes d'épée : à Northumberland, à Raleigh, à Grey, ses rivaux. La paix, c'était son maître satisfait, sa prépondérance au conseil affermie, c'était l'or espagnol emplissant ses coffres ; mais c'était aussi la lutte avec des hommes populaires, c'était, peut-être — danger plus grave — les catholiques et les Jésuites, soutenus par l'Escurial, saisissant l'influence sur le fils de Marie Stuart, dominant tout, conduisant tout. Enfin, Lord Cecil fixa son prix à d'Aremberg et lui promit la paix. Il avait arrêté le plan qui désormais réglera sa politique : détruire l'un par l'autre ses ennemis, opposer les

Digitized by Google

catholiques aux puritains, puis les puritains aux catholiques ; compromettre aux yeux du monde les jésuites d'Angleterre, les rendre à ce point odieux que lui seul pût conclure avec l'Espagne une alliance solide et fructueuse : tel était ce programme. Les moyens de l'exécuter s'offrirent d'eux-mêmes.

Northumberland comprenait l'état précaire de sa situation à la cour. Lord Cobham, Sir Walter Raleigh supportaient mal leur disgrâce. Le dépit les jeta dans d'obscurs complots. Que prétendaient-ils faire? On l'ignore. Peut-être songeaient-ils à porter au trône Arabella Stuart.

Vers le même temps, deux prêtres catholiques, en contestation avec Rome, Clarke et Watson, s'unissant aux puritains et au jeune Lord Grey, tramaient un projet parallèle rattaché, sans doute, au précédent. Il s'agissait d'enlever le roi, sur le chemin de Greenwich à Windsor, pour lui arracher un édit de tolérance. La chute de Cecil et de ses amis devait suivre la réussite de l'une ou l'autre de ces conspirations. Elles échouèrent toutes les deux.

Le Père Henry Garnett, provincial des jésuites d'Angleterre, voyait, non sans terreur, les catholiques s'engager dans une voie aussi dangereuse que criminelle. Il commanda l'obéissance et fit avertir le Conseil Privé du dessein de Watson. L'hésitation des puritains entraîna, d'ailleurs, l'abandon de l'entreprise (24 juin 1603). Cet incident déconcerta Cecil, qui laissait grandir le complot pour frapper les coupables avec plus d'éclat. On n'en fit pas moins une enquête ; elle amena la découverte du complot de Raleigh. Le 29 novembre 1603, Watson et Clarke furent pendus ; Lord Cobham et Lord Grey, graciés sur l'échafaud, languirent enfermés à la Tour, ainsi que Walter Raleigh. Le parti de la guerre expirait, vaincu, déconsidéré. Restaient debout, il est vrai, Northumberland, sorti à temps du complot, et les jésuites qui l'avaient dénoncé. Lord Cecil ne triomphait qu'à demi. Pour achever ses plans il attendit une occasion nouvelle. Le désespoir et l'exaltation religieuse de quelques hommes devaient trop tôt la fournir. Déjà se préparait, dans l'ombre, le dessein meurtrier qui se nommera un jour la Conspiration des Poudres.

C'est l'histoire de cette conspiration que nous allons présenter au lecteur. Un long séjour en Angleterre nous ayant permis de visiter le théâtre où s'accomplit ce grand drame et d'étudier des documents jusqu'ici peu connus, nous espérons jeter quelque lumière sur un sujet étrangement défiguré par l'esprit de parti ;

Digitized by Google

n'avançant, du reste, aucun fait, sans l'appuyer d'une autorité sérieuse, et fermant également l'oreille aux voix de la haine et aux voix de l'amitié.

I

Jacques Stuart portait un nom qui, pour les catholiques, était plein de souvenirs et d'espérances. Ces espérances et ces souvenirs le roi d'Écosse les avait habilement ravivés au cœur des gentilshommes et des prêtres venus, à Édimbourg, saluer en lui l'héritier présomptif d'Angleterre. Il fit plus, il donna des assurances formelles. Le missionnaire Watson ayant écrit, en faveur de Jacques VI, contre les prétentions de l'infante Claire Isabelle, en fut récompensé par la protestation du bon vouloir royal envers les catholiques [1]. Avant la mort d'Élisabeth, le comte de Northumberland rapporta d'Écosse l'autorisation du roi d'annoncer aux catholiques anglais qu'ils seraient bien traités sous son règne [2]. Enfin, Thomas Percy, cousin de Northumberland, ayant obtenu audience de Jacques Ier, déjà proclamé à Londres, en reçut aussi de solennelles promesses de tolérance pour la religion romaine [3].

Ce fut donc par un immense cri de joie que les catholiques d'Angleterre acclamèrent l'avènement du roi Jacques. A une ère de persécutions et de violences allait succéder un règne de justice et de liberté; après tant d'orages, le calme allait venir. Seul, l'ancien parti catholique espagnol [4] conserva quelques mécon-

[1] Aveu volontaire et libre d'Anthony Copley, du 14 juillet 1603. Public Record Office, Domestic series, *James I.* Vol. II, n. 51.

Ce fut la violation des promesses royales qui poussa Watson à tramer le malheureux complot qui porte son nom.

[2] Réponse du comte de Northumberland. Lambeth, 23 nov. 1605. *P.R.O. Gunpowder Plot Booch*, n. 113.

[3] Interrogatoire de Garnett, du 12 mars 160$\frac{5}{6}$. *Records of the English province.* London, 1878, IX series, p. 156.

Jacques Ier nia plus tard les promesses faites aux catholiques. C'était sa coutume. On trouvera des preuves de la duplicité royale dans l'affaire du cardinalat et de la lettre de 1598. (V. Lingard, *History of England*, 4th ed., vol. IX, note E, p. 366.)

[4] Dans l'histoire de l'époque, on désigne sous le nom de parti catholique espagnol, un certain nombre de catholiques remuants qui s'appuyaient sur

Digitized by Google

tents. Deux membres de cette faction mourante, Wright et Guy Fawkes, allèrent à Madrid sonder les dispositions des ministres de Philippe III [1]. Le duc de Lerme leur donna des paroles évasives. Au fond, il ne voulait plus la guerre; il traitait avec Cecil, et, dans cette négociation, l'or pèserait plus que le fer. La démarche de Wright resta, d'ailleurs, un fait isolé. L'enthousiasme des catholiques grandissait d'une manière irrésistible. Quand le roi traversa les comtés du Nord, dans son voyage d'Édimbourg à Londres, tous accoururent sur son passage. On en vit, en signe d'allégresse, placer, à la disposition de la foule, des tonneaux de vin précieux. D'autres jetaient, à pleines mains, l'argent dans les rues [2]. Des déclarations, des adresses assuraient à Jacques Stuart qu'il trouverait, en ses sujets catholiques, la même fidélité qu'avait éprouvée sa mère [3]. Les jésuites priaient pour lui dans leurs séminaires étrangers. A Rome et en Angleterre, on croyait à la prochaine conversion du roi [4].

Tant d'espérances s'évanouirent comme un rêve.

Au commencement de septembre 1603, quatre mois après l'entrée de Jacques Ier à Londres, parut une déclaration royale aux archevêques et aux évêques anglicans. Le roi protestait de sa fermeté à soutenir l'Église établie, il traitait d'insensé l'espoir des papistes et enjoignait aux magistrats de donner force à la loi pour la préservation de la religion du royaume. La lettre contenait également des menaces aux puritains [5].

l'Espagne, et songeaient à renverser Élisabeth au moyen d'une intervention étrangère. En 1602, Thomas Winter, représentant de ce parti, avait arrangé, d'accord avec les conseillers de Philippe III, un plan d'invasion en Angleterre. L'avènement de Jacques Stuart fit avorter ce projet.

[1] V. Stowe's *Chronicles. King James I.* London, 1632, p. 874.

[2] V. John Gerard 's *Narrative of the Gunpowder Plot*, published from the Stonyhurst MSS, by the Rev. J. Morris, S. J. Roehampton, 1871.

Le Père John Gerard, missionnaire jésuite, ami intime et directeur spirituel de quelques-uns des conspirateurs fut, comme tel, impliqué par Cecil dans le complot des poudres. Après avoir échappé aux recherches, il écrivit une relation complète des événements dont il s'était trouvé le témoin innocent et involontaire. Sa relation est, évidemment, écrite dans un sens favorable aux catholiques; mais elle renferme de curieux renseignements sur les faits, et nous nous en servirons plus d'une fois, dans cette étude, en lui appliquant, bien entendu, les règles d'une impartiale critique.

[3] V. Déclaration des catholiques anglais au roi. *Calendar of State Papers*, Domestic series, James I, 1603-1610. London, 1857, p. 5 et 18.

[4] V. Lettre du P. Robert Parsons. Rome, 14 mai 1603. *Cal. of State Papers*, p. 8.

[5] V. Le roi aux archevêques et aux évêques, sept. 1603. *Cal. of State Papers*, p. 40.

Digitized by Google

Le prétexte de cette déclaration était le complot de Watson, la cause en était ailleurs.

Le roi Jacques avait fait son choix. L'Église établie plaisait à ce prince vaniteux et absolu. A peine monté sur le trône, il s'était vu par elle traité en pontife. Il se trouvait entouré d'une hiérarchie d'évêques dont la discipline soumise reconnaissait le souverain pour chef spirituel. Quelle différence avec une Église qui placerait toujours au-dessus du roi le Pape de Rome! D'ailleurs, il n'avait plus besoin des papistes puisque les anglicans l'avaient si bien accueilli [1].

Quant aux puritains, Jacques Ier détestait, du fond du cœur, leur indépendance, leurs formes républicaines; mais avec les puritains il fallait compter. Cecil, qui ne les craignait plus, depuis la ruine de leurs chefs, et qui se proposait de combattre par eux les catholiques, plaidait habilement en leur faveur. Ils possédaient à la Chambre des Communes de nombreux députés, ils pouvaient, au prochain Parlement, soulever une opposition formidable. Ne serait-il pas plus politique de rapprocher dans une étroite union les deux partis protestants du royaume? Le seul point, il est vrai, sur lequel anglicans et puritains pouvaient s'entendre, c'était la guerre au catholicisme [2]. Jacques Ier écouta Cecil. Non seulement il oublia les paroles données, il devint persécuteur.

Une fois la persécution résolue, les édits et les lois de proscription se succèdent et frappent comme la foudre.

Le 15 décembre 1603, la lettre royale de Windsor ordonne l'exécution des lois contre les papistes récusants [3].

Le 22 février 1603, l'Édit de Westminster commande à tous les jésuites, séminaristes [4] et autres prêtres ayant reçu l'ordina-

[1] V. Aveu volontaire d'A. Copley. *Loc. cit.*

[2] Ce fut, en effet, sur ce terrain que s'opéra la conciliation entre les anglicans et les puritains aux conférences de Hampton Court, janvier 1604 et, à la première session du Parlement, 19 mars, même année.

[3] V. *Cal. of State Papers*, p. 60.

Les récusants ou réfractaires étaient les catholiques qui refusaient d'assister au service religieux de l'Église anglicane. Ils étaient frappés d'une amende de vingt livres — cinq cents livres françaises — par mois lunaire. Jacques Ier avait suspendu cette taxe onéreuse, il la rétablit tout à coup, en l'exigeant même pour les mois écoulés.

[4] On appelait séminaristes les prêtres catholiques sortis d'un des séminaires anglais établis à l'étranger : les principaux étaient ceux de Douai, de Saint-Omer, de Rome et de Séville.

Digitized by Google

tion d'une autorité étrangère, de quitter le royaume avant le 19 mars [1].

Dès sa première session — mars, avril 1604 — le Parlement remet en vigueur le code oppressif et sanguinaire d'Élisabeth : peine de mort pour tout prêtre ordonné à l'étranger saisi sur le territoire anglais, peine de mort ou confiscation des biens pour quiconque lui a donné assistance et asile. Il y ajoute même d'autres rigueurs : la perte des droits civils pour tout sujet du roi ayant résidé, résidant, ou qui résiderait à l'avenir dans un collège d'outre-mer [2].

Bientôt les catholiques d'Angleterre revirent, avec leurs anxiétés et leurs douleurs, les jours noirs de la persécution religieuse. Ils revirent les espions, les chasses au prêtre, les perquisitions nocturnes, la violation des domiciles. Les puritains choisis, de préférence, pour mener ces expéditions s'en acquittaient, le plus souvent, avec de haineuses brutalités. Au milieu de la nuit, une troupe de gens armés cernait à l'improviste le château d'un gentilhomme catholique. Les portes tombaient enfoncées : on sondait les murs, on brisait à coups de hache les boiseries qui pouvaient masquer des cachettes, on fouillait les appartements et les meubles pour y découvrir des ornements ou des livres papistes, on fouillait les archives de famille pour y saisir des papiers accusateurs, on ne respectait pas même le lit des femmes. Voilà ce qui se passait, en Angleterre, dans ce pays où l'intérieur domestique le *home* est regardé comme un asile sacré. Ces violences dépassaient tellement la mesure, qu'en les apprenant des seigneurs écossais de la suite du roi s'écrièrent indignés : « Si quelqu'un, en Écosse, osait ainsi pénétrer, malgré nous, dans nos demeures, nous commencerions par lui casser la tête [3] ! »

On devine la stupeur, l'affliction des catholiques anglais, replongés soudain dans le trouble et dans la misère des persécutions. Plus l'espérance avait brillé lumineuse, plus la déception fut profonde, plus amer fut le désespoir. Il y eut des résignations sublimes, il y eut des cris de colère.

Robert Catesby, descendant de William Catesby, ministre de

[1] Voir le texte dans Rymer, *Fœdera, conventiones et Acta publica*, t. VI p. 110-111.
[2] V. Stat. 27. Elizabeth, et Stat. James 1, c. 4.
[3] V. John Gerard's *Narrative*, ch. II, p. 36.

Digitized by Google

Richard III, appartenait à une noble et ancienne famille du royaume. C'était un gentilhomme d'environ trente-cinq ans, grand, bien fait, d'une mine haute et fière, d'un caractère ardent et résolu. Son père, le pieux Sir William Catesby, l'avait élevé dans la religion catholique ; mais, à l'âge de vingt ans, Robert, maître de sa fortune et de ses actions, épousa une jeune fille protestante, se fit protestant lui-même, et, après la mort prématurée de sa femme, se jeta à cœur perdu dans tous les désordres. Vers 1598, ramené, par les jésuites missionnaires, aux mœurs et à la foi de sa jeunesse, Catesby, changeant une vie d'extravagances en une vie austère, n'obéit plus qu'à une seule pensée : employer à la délivrance de ses frères persécutés son épée, son esprit inventif et son opiniâtre volonté. Dans cette vue, ayant d'abord stipulé, en cas de réussite, pour la liberté de conscience, il prit part à la révolte du comte d'Essex, combattit avec une téméraire bravoure, fut blessé, pris et condamné à mort. Il eut le bonheur de racheter sa vie pour une rançon de trois mille livres.—environ trois cent mille francs de notre monnaie[1];— mais, loin d'être corrigé par cette aventure, il s'attacha bientôt au parti catholique espagnol, dont il devint l'un des membres les plus entreprenants.

Ses folies passées, sa rançon, les amendes énormes payées, par son père et par lui, comme réfractaires, avaient amoindri la fortune, autrefois considérable, de Catesby. Cependant il possédait encore, dans le Northamptonshire, le château de famille d'Ashby St Legers, où résidait sa mère, ainsi que l'important domaine de Lapworth, dans le comté de Warwick. Le désir de satisfaire une piété fervente — il communiait exactement le dimanche et les jours de fête[2], — probablement aussi le besoin d'intrigues l'attiraient de préférence à Londres, où voiler ses démarches était plus facile. En fréquents rapports de conscience et d'amitié avec les Pères jésuites, il avait loué une habitation à Moorcroft, au nord de Londres, à quelques milles de White Webbs[3], résidence

[1] Voir sur la valeur de l'argent au XVIe et au XVIIe siècle les remarquables travaux de M. C. Leber, *Mémoires des Inscriptions et Belles-Lettres*, sept. 1841.

[2] John Gerard's *Narrative*, ch. III, p. 56.

[3] White Webbs était une maison vaste et isolée, sur la lisière d'Enfield Chase, à dix milles, nord, de Londres. Le P. Garnett l'avait louée, sous le nom de Mr. Meaze, pour servir de refuge et de lieu de réunion aux jésuites dispersés. On y pratiqua des cachettes, des sorties dérobées. Les Pères mis-

Digitized by Google

secrète du Père Garnett. Catesby se retirait également dans une petite maison située près du palais de Lambeth, sur la rive droite de la Tamise, en face de l'abbaye de Westminster et du Parlement.

Tel était l'homme qui allait devenir l'auteur et le chef principal du complot des poudres. Dominé par une idée, égaré par ses ardeurs de néophyte, il oublia que, si les mœurs du temps admettaient l'insurrection armée, l'assassinat est toujours un crime.

Vers la fin de septembre 1603, quelque temps après la déclaration de Jacques Ier aux évêques anglicans, Catesby vint à White Webbs saluer le Père Garnett. La conversation tomba bientôt sur la lettre royale et sur la persécution qu'elle annonçait aux catholiques.

« Le roi ne tient pas ses promesses, s'écria Catesby, il y aura « des soulèvements ! — Je vous en supplie, dit Garnett, n'allez « pas, ni vous, ni votre ami Mr. Winter, vous mêler à rien de pa- « reil. Le Pape le défend expressément. J'en ai reçu l'assurance « formelle, en juillet dernier, dans une lettre du Père Général. « Songez, d'ailleurs, que vos relations fréquentes avec nous sont

sionnaires y venaient, tour à tour, conférer avec leur supérieur, rendre compte de leur conscience et renouveler leurs vœux.

Catesby, Winter, et d'autres amis des Pères s'y présentaient souvent. En l'absence de Garnett, les conspirateurs y tinrent plusieurs séances. Ce furent autant de présomptions contre le Provincial. Le 11 novembre 1605, White Webbs fut fouillé par ordre du Conseil. On y trouva des livres de prières, mais ni munitions, ni papiers suspects, comme on s'y attendait. (V. Rapport d'Israël Amice et de Th. Wilson au Conseil, *Cal. of State Papers*, p. 250. Interrogatoires de Garnett, du 6 mars 1606, et d'Ed. Oldcorne, du 6 mars, *Records*, IX ser., p. 154 et 266). Le P. Garnett habitait aussi sous des noms supposés : Walley, Darcy ou Farmer, deux autres maisons, l'une à Londres, dans Thames Street, l'autre, dans le Kent, à Erith.

Sir Ed. Coke, au jugement de Garnett ; et, récemment, M. Hepworth Dixon (V. *Her Majesty 's Tower*. London, 1870, p. 4) ont reproché aux jésuites ces faux noms, ces nombreux domiciles, ces déguisements variés. Contraints de se cacher, pour exercer leur ministère, les jésuites, ainsi que tous les prêtres catholiques, dissimulaient, il est vrai, leurs noms et s'habillaient en marchands, en cavaliers, en gentilshommes. Où est le crime ? Ce n'est pas seulement en Angleterre, ni au XVIe siècle, que le clergé persécuté a subi ces nécessités douloureuses. Quand elles s'imposent, la faute en est à l'intolérance ou aux troubles d'une époque ; et reprocher à des prêtres condamnés à l'échafaud, ou désignés aux fureurs de la foule, de ne pas se montrer en soutane romaine et sous des noms connus, c'est faire preuve, semble-t-il, de quelque injustice ou de quelque naïveté.

Digitized by Google

« bien connues, nous passerions pour vos complices. » — Catesby promit qu'il ne bougerait pas [1].

Catesby trompait Garnett; il roulait déjà, dans son esprit, le plan qu'il exécuta plus tard.

En méditant, en calculant les chances, Catesby avait compris qu'en temps ordinaire une insurrection des catholiques ne réussirait point. Ils étaient trop peu nombreux, trop divisés [2]. Mais, si le roi, la famille royale, les membres du Conseil, les lords, en un mot, tous leurs ennemis disparaissaient, frappés du même coup, on pourrait, à la faveur d'une panique inévitable, s'emparer du gouvernement par surprise ou par force. Pour obtenir ce résultat, il suffisait de placer sous la grande salle de Westminster une trentaine de barils de poudre — la dynamite n'était pas encore inventée, — d'attendre un jour de séance royale, et de jeter l'étincelle au volcan.

Durant six mois, le conspirateur murit son projet en silence, ou, du moins, n'en parla qu'à mots couverts.

Peu de jours après son entrevue avec le Père Garnett, Catesby reçut, à sa maison de Lambeth, la visite de Thomas Percy, intendant et cousin éloigné du comte de Northumberland. Percy avait mené, lui aussi, une vie de débauches et de duels; lui aussi était un protestant converti par les missionnaires. Comme John Wright, son beau-frère, comme Catesby, il avait combattu pour Essex, puis s'était engagé dans la faction espagnole; mais nous avons vu qu'il abandonna ce parti, se rendit à Édimbourg, en rapporta aux catholiques des promesses de tolérance et devint l'un des plus chauds partisans de Jacques Stuart. Sur la recommandation de Northumberland, il entra même dans la compagnie des gentilshommes pensionnaires, ou gardes nobles du roi. Les événements qui suivirent irritèrent profondément Percy. A la

[1] V. Interrogatoire de Garnett du 13 mars 1606. *Records*, IX ser., p. 157. La défense du saint Père, à laquelle Garnett fait allusion, fut signifiée au clergé d'Angleterre à la suite de la conspiration de Watson. Clément VIII offrit même au roi de rappeler les missionnaires qu'il jugerait dangereux à la sûreté de l'Etat... *Paratissimum esse... eos omnes e regno evocare quos Sua Majestas rationabiliter judicaverit regno et statui suo noxios fore.* Ap. Lingard, *History of England*, vol. IX, p. 22, note.

[2] De regrettables querelles, aujourd'hui oubliées, séparaient alors le clergé séculier d'Angleterre. Naturellement, la division des pasteurs divisait aussi le troupeau. Sur cet état de choses, v. lettre du P. Rivers du 9 juin 1602, *Records*, I ser., p. 38.

Digitized by Google

honte d'avoir été joué, se joignait le remords d'avoir contribué, sans intention, au malheur de ses amis. Il exposa vivement ses griefs à Catesby ; et, s'animant jusqu'à la fureur, jura qu'il tuerait le roi [1]. Dans cet homme exaspéré Catesby devina un futur complice. « Attendez un peu, lui dit-il, j'ai trouvé un expédient plus sûr [2]. » Mais il refusa de s'expliquer davantage.

Ce fut seulement au mois de mars 1604, quand le Parlement eut remis en vigueur les lois cruelles d'Élisabeth, que Catesby s'ouvrit de ses projets à un gentilhomme du Worcestershire, Thomas Winter de Huddington, son ami le plus intime et le plus cher. Dès les premiers mots, Winter pâlit d'horreur. « Au Parlement « s'est fait le mal, dit froidement Catesby, au Parlement aura lieu « l'expiation. — C'est frapper à la racine, répondit Winter, mais « si le coup vient à manquer, quel scandale pour la cause catho- « lique ! — La nature de la maladie veut un remède énergique.— « Soit, reprit encore Winter, mais il faudrait d'abord employer « des moyens moins violents [3]. »

A cette époque, Juan Fernando de Velasco, duc de Frias, connétable de Castille, ambassadeur de Philippe III, attendait à Bergues le moment de passer le détroit et de signer à Londres une paix définitive. Winter et Catesby convinrent de tenter un dernier effort. Winter irait en Flandre ; il verrait Velasco, il solliciterait, pour les catholiques, la médiation du roi d'Espagne. Si cette démarche réussissait, on abandonnerait le complot ; si elle échouait, on s'occuperait de le mettre à exécution.

Winter partit donc pour Bergues, où il eut une conférence avec le connétable. Velasco promit bien de plaider avec chaleur, devant le roi, la cause des catholiques ; mais il laissa entendre que l'Espagne, désirant la paix, ne ferait aucun sacrifice pour acheter la tolérance. Assez déconcerté, Winter alla de Bergues à Ostende consulter Sir Thomas Stanley, colonel d'un régiment de

[1] V. Interrogatoire de Garnett du 12 mars $160\frac{5}{6}$. *Records*, IX ser., p. 156.

[2] V. Stowe's *Chron.*, p. 825. — C'est par erreur que Stowe et le Dr Lingard ont placé cet entretien pendant l'absence de Winter aux Pays-Bas. Le P. Garnett en indique précisément la date, fin septembre ou commencement d'octobre 1603 *About Michælmas*, et le voyage de Winter n'eut lieu qu'en mars, avril 1604.

[3] V. Aveux de Thomas Winter, du 23 nov. 1605. Ap. Howell, *State Trials*. London, 1816, vol. II, p. 204.

Digitized by Google

réfugiés anglais au service de l'archiduc. Stanley affirma qu'il ne fallait compter sur la médiation ni de l'archiduc, ni du connétable. Hugh Owen [1], agent des catholiques anglais près la cour de Bruxelles, tint le même langage. Dès lors, Winter, complètement désabusé, ne pensa plus qu'à seconder les plans de Catesby. A Ostende, il rencontra un gentilhomme catholique du Yorkshire [2], nommé Guy Fawkes, qui avait dernièrement accompagné Christophe Wright à Madrid. Sir Thomas Stanley recommanda Fawkes comme un excellent officier, d'une bravoure, d'une fidélité à toute épreuve, et Winter, trouvant en lui un précieux auxiliaire, le détermina sans peine à le suivre en Angleterre, où des amis communs pourraient avoir besoin de ses services [3]. Tous deux revinrent à Londres, vers Pâques, qui tombait, en l'année 1604, le 8 avril; ils s'établirent chez Catesby.

[1] Hugh Owen, dont le nom reviendra plus d'une fois dans cette étude, fut l'un des membres les plus intrigants et les moins scrupuleux du parti espagnol ; très probablement il connut et approuva le complot des poudres. Cecil, comte de Salisbury, dans le dessein de jeter l'odieux sur les jésuites, ne manqua pas, au procès, de le désigner comme l'un d'entre eux et recommanda particulièrement, à Sir Edward Coke, Attorney General, de le noircir autant que possible, dans son réquisitoire. (V. Directions de Lord Salisbury à Sir Edw. Coke. *Records*, IX ser., p. 260, et *Cal. of State Papers*, p. 306.) Certains auteurs, parmi lesquels M. Hepworth Dixon, ont reproduit la version de Salisbury.

Nous ne possédons sur Hugh Owen aucun détail précis; mais nous avons acquis la certitude, en consultant les catalogues de l'Ordre, qu'aucun personnage de ce nom n'appartint, à cette époque, à la Compagnie. Il y eut bien plusieurs jésuites du nom d'Owen : Thomas Owen, recteur du collège de Rome, de 1610 à 1618; le Frère Nicholas Owen, serviteur du Père Garnett mort à la Tour, en 1605 ; mais le seul Hugh Owen indiqué sur les catalogues est né en 1615 et mort en 1686.

Guy Fawkes, il est vrai, dans sa déclaration du 9 novembre, donne à l'agent Hugh Owen le titre de jésuite ; cette assertion a peu de valeur, si l'on se souvient que Fawkes n'écrivit point lui-même cette déclaration, qu'on lui en arracha la signature par les tourments du chevalet, qu'il ne put la relire et qu'il s'évanouit avant que sa main tremblante eût achevé de signer son nom. (V. *Cal. of State Papers*, p. 247.)

Ajoutons enfin que, dans les questions posées au P. Thomas Strange, le 23 novembre 1605, Owen est mentionné comme *un certain Hugh Owen* (V. *Records*, IX ser., p. 12), et que Stowe, en sa chronique, le nomme constamment *un gentleman*. (V. Stowe's, *Chron.*, XVIII, p. 875).

[2] V. Liste des récusants du Yorkshire, East Reading, adressée à Salisbury. *Cal. of State Papers*, p. 222.

[3] V. Aveux de Winter, *loc. cit.*, p. 205, et interrogatoire de Fawkes du 8 novembre. *Cal. of State Papers*, p. 246.

Digitized by Google

Instruit de l'insuccès de Winter auprès du connétable, Thomas Percy accourut, un soir, à Lambeth. Il frémissait de colère.

« Eh bien, messieurs, s'écria-t-il, parlerons-nous toujours et n'agirons-nous jamais [1] ? » Catesby jugea le moment favorable; prenant son ami à part, il lui dévoila tout. Percy hésita un moment, mais, la passion l'entraînant, il consentit ; il proposa même, comme un associé utile, son beau-frère John Wright, récemment converti au catholicisme et la meilleure épée du royaume. Les conspirateurs se trouvaient alors au nombre de quatre ; ils s'adjoignirent Guy Fawkes, qui ignorait encore la nature du complot, et l'on avisa en commun au moyen de mener à bien l'entreprise.

Catesby avait remarqué une petite maison de pierre, nommée Vinegar House, située place du Parlement et s'appuyant aux murs de la vieille Chambre des Lords. Cette maison appartenait à la Couronne : c'était l'habitation de John Whynniard, gardien de la lingerie royale. Des caves de Vinegar House, rien ne devait être plus facile que de pousser une mine sous les voûtes du Parlement ; mais Catesby se savait suspect [2] : comment obtiendrait-il la location d'une résidence officielle ? Percy déclara qu'il en faisait son affaire.

On loua d'abord, chez une veuve Herbert, dans Butcher Row, derrière l'église Saint-Clément [3] un logement pour Fawkes qui, sous le nom de John Johnson, passerait pour le serviteur de Percy. Là, Catesby, Thomas Winter, Percy, John Wright et Guy Fawkes résolurent de s'obliger, par un serment redoutable, au secret et à la persévérance dans leur dessein. Un autel fut dressé, dans une chambre haute, et le Père John Gerard fut prié d'y célébrer la messe. A cette époque de persécution, pareil désir n'avait rien d'extraordinaire. Le Père Gerard, ignorant complètement ce qui

[1] V. Stowe' s *Chron.*, XVIII, p. 875.

[2] Les chefs du parti espagnol, tous anciens conspirateurs, étaient si étroitement surveillés, la police du secrétaire d'Etat était si vigilante, que les premières démarches de Catesby éveillèrent les soupçons. Quinze jours, environ, après le retour de Winter et de Fawkes, l'espion Henry Wright écrivait qu'une conspiration se tramait. Sa lettre n'indique point, il est vrai, la nature du complot, mais elle offre d'en nommer les auteurs. (V. p. 428).

Cette promptitude d'information a fait penser que Cecil pouvait n'être pas étranger à la création du complot des poudres. (V. p. 429, note).

[3] V. Information au Conseil Privé. *Cal. of State Papers*, p. 244.

Digitized by Google

allait se passer, accepta l'invitation. Pendant qu'il préparait les ornements sacrés, les conjurés se réunirent dans la salle basse, jurèrent sur l'Évangile, puis montèrent assister à la messe où ils reçurent, tous les cinq, la communion pour consacrer ce pacte criminel [1]. Triste exemple des aberrations de la conscience humaine.

Aussitôt après le serment de Butcher Row, Percy s'occupa de Vinegar House. Il apprit que Whynniard, y habitant rarement, l'avait sous-louée à un antiquaire du Warwickshire, M. Henry Ferrers. Percy gagna Mrs. Whynniard : il prétendit que ses fonctions de Pensionnaire le forçaient de se loger à proximité de la cour, il offrit une indemnité de vingt livres ; bref, grâce à l'entremise de Dudley Carleton, gentilhomme du comte de Northumberland, un arrangement se conclut avec Henry Ferrers, et, le 24 mai 1604, Percy entra en possession de la maison contiguë au Parlement [2].

Malgré le succès de cette démarche, malgré les engagements pris, l'exécution du projet fut différée encore. Velasco de Frias venait d'arriver à Londres : peut-être, cédant aux prières et à l'influence du connétable, le roi accorderait-il quelque liberté à ses sujets catholiques? Le 14 août 1604, en audience royale,

[1] V. Aveux de Winter, *loc. cit.*, p. 206, et interrogatoire de Fawkes du 9 novembre 1605. P. R. O. *Gunpowder Plot Book*, n. 54.

Winter et Guy Fawkes s'accordent sur ce point que la prestation du serment eut lieu dans une salle différente de celle où fut célébrée la messe. Mais, de plus, Fawkes, dans son interrogatoire, dit positivement que le Père Gerard ne connaissait point leur dessein. *And in the same house, they did receive the sacrament of Gerard the Jesuite to perform their vow and of the secrecy aforesaid... but that Gerard was not acquainted with their purpose.* Une déclaration si nette déplut à Sir Edward Coke ; il fit lire l'interrogatoire au jugement, mais à l'exception de la phrase qui disculpait Gerard. Nous avons constaté nous-même, sur l'original, qu'avant cette phrase existe un trait, avec les mots, en marge, *usque huc :* lire jusqu'ici. Le Dr Lingard a, le premier, signalé cette fraude.

De son côté, le Père Gerard affirme qu'il n'a jamais dit cette messe (V. John Gerard's *Narrative*, ch. XII, p. 201). Il y aurait peut-être moyen de concilier ces assertions contraires en supposant que Guy Fawkes, arrivé depuis peu de jours, en Angleterre, ne connaissait pas personnellement le Père Gerard et fut ensuite mal renseigné ; enfin, en rappelant la circonstance où cette déclaration fut signée. Mais nous préférons nous en tenir aux pièces du procès pour montrer que nous n'accordons aux accusés que le minimum de la justice.

[2] V. Interrogatoire de Susan Whynniard du 7 novembre. *Cal. of State Papers*, p. 243, et arrangement entre Henry Ferrers, *ibid.*, p. 113.

Digitized by Google

Velasco parla, il est vrai, en faveur des catholiques anglais. Il assura même que Philippe III, son maître, regarderait comme une grâce personnelle l'indulgence qui leur serait témoignée. Jacques Ier, de l'avis de Cecil et de ses ministres, demeura inflexible. Bien plus, pour décourager de nouvelles instances, il rendit, ce jour là même, l'édit de Woodstock ou d'Oxford, qui renouvelait aux sheriffs des comtés l'ordre d'appliquer rigoureusement les lois pénales [1]. La paix définitive entre les deux couronnes n'en fut pas moins signée, le $\frac{19}{29}$ août 1604 [2].

Avec ce dernier rayon d'espoir disparurent, chez les conjurés, les dernières incertitudes. Catesby acheta la poudre. Comme la cave de Vinegar House se trouva trop étroite pour la contenir, ainsi que les outils et le bois destinés à façonner les tonnelets, il fut convenu de tout préparer à la maison de Lambeth. Un nouveau complice, Robert Keyes, ami de Lord Mordaunt, surveilla ce dépôt [3]. Les barils, une fois terminés, une fois remplis, seraient, pendant la nuit, transportés, sur la Tamise, aux escaliers de Queen's bridge ; de là, par des ruelles écartées, dans Vinegar House. On percerait alors le mur qui séparait la cave des voûtes du Palais, et, à la prochaine session du Parlement, le 7 février 1604, jour fixé pour la séance royale d'ouverture, éclaterait la vengeance.

La première partie de ce programme s'accomplit sans encombre. Un certain nombre de barils de poudre étaient emmagasinés ; déjà l'on s'apprêtait à trouer le mur, lorsque, le 15 septembre, Percy reçut avis que Sa Majesté avait désigné Vinegar House comme siège de la commission chargée d'étudier le projet d'Union entre l'Écosse et l'Angleterre. Il devait donc, momentanément, mais au plus tôt, en abandonner la jouissance [4].

Que faire ? enlever, en si peu de temps, la poudre, sans être aperçu, était impossible; la laisser dans la cave était bien chanceux ! Ce fut pourtant à ce dernier parti qu'on s'arrêta. On couvrit les tonneaux, à la hâte, et le hasard voulut que, pendant trois mois, rien ne fût découvert.

[1] Voir le texte dans H. More, *Historia missionis anglicanæ*. Audomari, 1660, lib. VII, p. 306.

[2] V. Rymer, *Acta publica*, t. VII, p. 120, 121.

[3] V. Interrogatoire de Robert Keyes du 30 novembre 1605. *Cal. of State Papers*, p. 264.

[4] V. Proclamation du 15 septembre, Windsor. *Cal. of State Papers*, p. 149.

Digitized by Google

Les commissaires terminèrent leurs travaux, le 6 décembre 1604. L'union des deux royaumes s'était résolue sur une poudrière !

Dès le 10, au soir, les conspirateurs rentraient, un à un, dans Vinegar House. Afin de ne pas exciter les soupçons par des allées et venues, ils s'étaient munis de biscuit, de pâtés de viande et d'œufs durs [1]. Tous portaient, en cas d'attaque, des pistolets ou des arquebuses. Le 11 novembre, ils commencèrent la mine [2], mais le mur, construit en larges pierres, avait neuf pieds d'épaisseur. Quinze jours d'un travail opiniâtre l'entamèrent à peine. Sur ces entrefaites, Fawkes ayant appris que l'ouverture du Parlement était prorogée du 7 février au 3 octobre, les conjurés se séparèrent immédiatement pour aller passer chez eux les fêtes de Noël (24 décembre 1604) [3].

Cependant, la conduite mystérieuse de Winter et de Catesby n'échappait point au Père Garnett. Ils semblaient s'écarter de lui, ils tenaient de secrètes conférences avec les esprits les plus audacieux. Évidemment un complot s'ourdissait. Ces soupçons furent bientôt confirmés. Vers la fin de juin 1604, Catesby, revenant à White Webbs, déclara qu'il y avait quelque chose en train. Garnett lui rappela ses promesses, la défense du Saint Père. — « Mais, répliqua malicieusement Catesby, vous m'avez « autrefois montré des brefs du Pape qui ordonnaient d'empêcher « le roi d'arriver au trône, il est donc bien permis de l'en renver- « ser [4]. » — A peu de temps de là, Winter répondait à son tour aux

[1] V. Aveux de Winter, *loc. cit.*

[2] V. Déposition de Fawkes, ap. Howel, *State trials*, p. 202.

[3] V. Proclamation pour la prorogation du Parlement, *Cal. of State Papers*, p. 179.

V. Déclarations volontaires de Garnett, du 13 et du 14 mars, 1606. *Records*, IX ser., p. 157 et 159.

[4] Au commencement de l'année 1601, le Père Garnett reçut un exemplaire de deux brefs de Clément VIII, adressés, l'un aux seigneurs catholiques, l'autre à l'archiprêtre et au clergé d'Angleterre. Ces brefs défendaient de reconnaître les droits d'un prince — quelque proche que fût sa parenté — qui ne s'engagerait pas sous serment, comme les rois ses ancêtres, non seulement à tolérer la religion catholique, mais encore à la protéger de tout son pouvoir. (Voir le texte latin : *Records*, IX ser., p. 160).

Les deux brefs devaient être publiés par les soins du nonce de Flandre, aussitôt la mort d'Élisabeth. Ils ne le furent point. Le Père Garnett, témoin de l'enthousiasme avec lequel l'avènement de Jacques Ier fut accueilli en Angleterre et à Rome, brûla l'exemplaire en sa possession ; malheureuse-

Digitized by Google

remontrances du Provincial : « Je vous obéirai, mais je reste « convaincu qu'il est permis de défendre sa religion, par les « armes ; la parole formelle du Pape pourrait seule me faire « changer de sentiment [1]. »

Le Père Garnett conçut, dès lors, la pensée de recourir à l'autorité du Saint-Siège pour apaiser l'agitation des catholiques.

En août, en septembre 1604, il écrit aux supérieurs de Rome des lettres où se peignent ses inquiétudes et les difficultés de la situation. — « Si la tolérance n'est pas accordée, les catholiques ne resteront pas tranquilles. Ici, nous sommes impuissants. Que le Pape défende à tous les catholiques de remuer [2]. »

Et, plus tard, répondant à l'accusation anonyme, venue de Padoue, que des jésuites excitaient les catholiques à la révolte: — « Nous pouvons, dit-il, engager les bons catholiques à rester en paix, mais nous ne saurions empêcher quelques têtes chaudes d'agir... Nous conseillons si peu la révolte que nos ennemis nous accusent de flatter le Conseil [3]. »

Tandis que le Père Garnett, en implorant l'intervention du Saint-Siège, s'efforçait d'assurer la tranquillité du royaume, Catesby recrutait de nouveaux complices. Il entraîna d'abord Robert, frère de Thomas Winter, et John Grant, de Norbrook, qu'il rencontra à Oxford [4]; ensuite Christophe, frère de John Wright. Toutefois, avant de ramener au travail ses compagnons ainsi renforcés, il jugea prudent d'affranchir leurs âmes des scrupules qui commençaient à s'y élever. Faire sauter des ennemis, des persécuteurs, paraisait à tous chose très naturelle ; mais au Parlement se trouvaient des catholiques, des amis ; pouvait-on frapper l'innocent avec le coupable ? Pour rassurer les consciences, la décision d'une autorité incontestée était nécessaire. Catesby l'obtint avec une habileté qui touche à la perfidie.

Un des articles du traité conclu avec l'Espagne permettait aux

ment, il avait commis l'imprudence d'en donner lecture à Winter et à Catesby. V. Interrogatoire de Garnett, du 14 mars 1606. *Records*, IX ser., p. 159.

[1] V. Interrog. de Garnett, *ibid.*

[2] V. Lettre chiffrée de Garnett, du $\frac{19}{29}$ août 1605. Ap. John Gerard's *Narrative*, ch. v, p. 72, 73.

[3] V. John Gerard's *Narrative*, ch. IV, p. 64 et seq.

[4] V. Interrogatoire de Rob. Keyes, du 31 novembre 1605, et de John Grant, du 17 janvier 1606. *Cal. of State Papers*, p. 264 et 281.

Digitized by Google

volontaires anglais de servir, contre les Provinces-Unies, sous le drapeau du cardinal archiduc : Catesby s'était fait autoriser à lever un régiment de trois cents cavaliers. Dans sa pensée, ce n'était qu'un prétexte destiné à couvrir ses achats d'armes et de chevaux, — car il rêvait déjà de soulever les comtés, au lendemain de l'explosion,—mais il parlait ouvertement de son prochain départ. Le Père Garnett, heureux de détourner de ce côté l'activité de son turbulent ami, avait même écrit, en sa faveur, au vice-supérieur de la mission anglaise, à Bruxelles, le Père Baldwin [1], honoré de la confiance de l'archiduc Albert. Catesby se présenta donc, au mois de janvier 1604, chez le Père Provincial : « Mon Père, dit-il, vous savez que je vais combattre dans les « Flandres : à mes yeux, cette guerre est juste, mais c'est une « guerre de sièges, où souvent il arrive qu'on attaque un fort « par la mine et qu'on fasse sauter, en même temps que la « garnison ennemie, un certain nombre d'innocents : enfants ou « femmes. Est-ce là chose permise ? — C'est là une des horreurs « de la guerre, répondit Garnett, mais les théologiens de toutes « les communions s'accordent à l'autoriser comme une nécessité « fatale. Autrement, il dépendrait toujours de l'ennemi d'em- « pêcher qu'on l'assiège [2]. » Catesby n'en demanda pas davantage. Retournant auprès des conjurés, il affirma que le Provincial des jésuites approuvait leur œuvre. Ce fut, au procès, une des plus lourdes charges contre Garnett.

[1] Le Père William Baldwin, de son vrai nom Bawden, remplaça, en 1600, le Père Holt à Bruxelles. A peine y fut-il arrivé que les espions de Cecil le signalèrent comme un agent de l'Espagne, ce que sa charité pour les exilés anglais, ses relations avec Hugh Owen et son intimité avec l'archiduc rendaient, à un certain point, vraisemblable. Salisbury et Sir Ed. Coke mirent tout en œuvre pour impliquer dans le complot des poudres un jésuite de cette importance. L'archiduc Albert, sommé par le roi de livrer Baldwin, refusa net. Mais, en 1610, Baldwin, traversant le Palatinat pour se rendre à Rome, fut arrêté à Sychem par les soldats de l'électeur Frédéric IV, conduit enchaîné à Dusseldorf et remis à Sir R. Winwood, qui l'envoya à Londres sous la garde de Sir J. Morlase et du capitaine Dewhurst. (V. Lettre de Sir R. Winwood à Salisbury, 8 septembre 1618, *Records*, VII ser., p. 518.) Baldwin comparut aussitôt devant le Conseil Privé.

Malgré l'acharnement de ses accusateurs, on ne put rien prouver contre lui et il fut déclaré innocent. On le retint cependant prisonnier à la Tour jusqu'en 1618, tant la colère de Salisbury et du roi était grande. (V. Lettre du Père Edward Coffin. *Records*, VII ser., p. 508.) Les historiens protestants ont reproduit les accusations de Salisbury et de Coke contre le Père Baldwin, sans mentionner son acquittement.

[2] V. John Gerard's *Narrative*, ch. IV, p. 64 et seq.

Digitized by Google

Vers le milieu de janvier 1604, les travaux de mine reprirent à Vinegar House. Les infiltrations, la solidité des pierres massives présentaient, à chaque instant, des obstacles imprévus. Sans se rebuter, pourtant, les conspirateurs continuaient à percer le mur, quand, un jour, ils s'arrêtèrent alarmés par un bruit mystérieux qui semblait se produire presque sous leurs pieds. Fawkes sortit à la découverte et revint annoncer que ce bruit provenait du charbon qu'on remuait dans une cave voisine [1]. Cette cave, située au fond d'une cour fermée, se trouvait juste sous la Chambre des Lords. On résolut de l'obtenir à tout prix. Percy s'adressa encore une fois à Mrs. Whynniard: il cherchait depuis longtemps un local pour abriter sa provision de bois ; la cave d'à côté ferait précisément son affaire. Moyennant quelques démarches près de son amie Ellen Bright Skynner, Mrs. Whynniard régla, en faveur de Percy, une cession de bail en due forme [2]. La mine fut aussitôt abandonnée (25 mars 1605), et les barils de poudre, secrètement transportés dans la nouvelle cave, disparurent sous les trois mille bûches qu'y empilèrent Guy Fawkes et Gideon Gibbins, portier de Vinegar House [3].

Tout étant prêt, les conjurés se séparèrent, pour se réunir de nouveau, en septembre, quelques jours avant l'ouverture du Parlement.

On était en juin 1605. La persécution commencée depuis dix-huit mois redoublait de rigueur. A l'occasion d'une rixe entre les catholiques et les agents de l'évêque de Hereford, des ordres, émanés du Conseil, enjoignirent aux assises de siéger toutes les six semaines pour recevoir les dénonciations, pour juger les coupables. Les geôles se remplirent, les catholiques indigents succombèrent écrasés d'amendes plus lourdes que du temps même d'Élisabeth ; les riches eux-mêmes se virent plongés dans la misère par les terribles effets de l'excommunication anglicane [4] ;

[1] V. Déposition de Guy Fawkes, *loc. cit.*, p. 202.

[2] V. Interrogatoires d'Ellen Bright et de Susan Whynniard. *Cal. of State Papers*, p. 241, 243.

[3] V. Interrogatoire de Gideon Gibbins. *Cal. of State Papers*, p. 240.

[4] Celui que frappait un arrêt de *excommunicato capiendo* était passible d'emprisonnement ou de bannissement, déclaré incapable de recouvrer ses prêts et ses rentes, de vendre et d'acheter, de faire ou de recevoir des legs ou donations. C'était notre ancienne mort civile. Sur ce redoublement de persécution : V. lettre de lord Northampton, juillet 1605, ap. Lingard,

Digitized by Google

il y eut des condamnations à mort; enfin, pour augmenter la terreur, on répandit le bruit qu'à la session prochaine, le Parlement, par des mesures décisives, anéantirait l'ancienne religion.

Ces fureurs, ces menaces inspiraient à Catesby une secrète joie. Si les catholiques souffraient, ils viendraient plus nombreux se ranger sous sa bannière, quand, après l'explosion, il appellerait aux armes la *gentry* des comtés. Déjà, les fautes de l'ennemi lui amenaient une importante recrue. C'était Ambrose Rokewood, de Stanningfield, jeune et riche propriétaire du Suffolk. Amateur de grandes chasses, cavalier incomparable, il entretenait, à Coldham Hall, un haras de chevaux magnifiques, précieuse ressource pour les opérations futures. Rokewood venait d'être traduit devant les magistrats du Middlesex ; « il aimait Catesby comme son âme ; » la cause des persécutés, la cause de son ami lui parut une juste cause ; son concours fut assuré [1].

Mais, pour la révolution que méditait Catesby — ses plans grandissaient chaque jour, — il ne suffisait plus d'une poignée d'hommes déterminés. Il fallait, aussitôt le Parlement foudroyé et le roi mort, une force armée prête à saisir la Tour; il fallait, dans les cours étrangères, de secrètes intelligences, des agents sûrs. Guy Fawkes retourna en Flandre. Décider Sir William Stanley à franchir le détroit, au premier signal, à la tête de son régiment de refugiés, avertir Hugh Owen de pressentir et de gagner les princes, telle était la mission qu'il accomplit avec assez de bonheur. A la vérité, il ne rencontra pas Stanley, alors en Espagne ; mais Owen, qu'il vit à Bruxelles, s'engagea pour Sir William absent et pour lui-même [2].

De son côté, mais dans un autre but, le Père Garnett ne restait pas inactif. Il fatiguait Rome de ses avis, de ses prières. Sa persévérance l'emporta. A une lettre pressante, du 8 mai, le Père Général, Claude Aquaviva répondait le $\frac{15}{25}$ juin 1605, au nom du Souverain Pontife et au sien : « Votre Révérence emploiera tous ses efforts à dissuader les catholiques des projets

Hist. of England, vol. IX, p. 46, note ; et lettre du Père Garnett du $\frac{11}{21}$ octobre 1605, ap. J. Gerard' s *Nar.*, p. 79.

[1] V. Interrog. d'Amb. Rokewood, du 2 décembre, *Cal. of State Papers*, p. 266.

[2] V. Aveux de Winter, *loc. cit.*, p. 208.

Digitized by Google

qu'ils méditent. Ces projets ne pourraient se tramer ni s'accomplir, sans les plus graves inconvénients pour l'Église : ils jetteraient les catholiques dans les plus grands dangers ; et, par dessus tout, le Saint Vicaire du Christ, non seulement les désapprouve, mais ordonne positivement de les abandonner [1]. »

La lettre arrivait à propos pour calmer les anxiétés du Provincial : le 9 juin, dans une entrevue, à Queenhithe, Catesby avait laissé entendre que l'*affaire allait bien*.

Garnett ne perdit pas un moment. Vers la fin de juin 1605, peut-être au commencement de juillet [2], se rendant à Fremland, dans le comté d'Essex, où Catesby se trouvait avec ses amis, il leur communiqua les ordres de Rome. — « Ce sont vos lettres, « s'écria Catesby furieux, ce sont vos timides conseils qui font « tenir au Pape ce langage ; s'il connaissait les souffrances des « catholiques, s'il entendait nos raisons, il jugerait, il parlerait « autrement [3]. » — Aussitôt, Garnett proposa d'envoyer à Rome un messager discret qui exposerait la situation au Saint Père et rapporterait sa décision. Le choix tomba sur Sir Edward Baynham, qui se préparait alors à partir pour l'Italie. Catesby convint de ne rien brusquer avant son retour.

Cet arrangement ne tranquillisa pas entièrement Garnett. Dans sa réponse du $\frac{14}{24}$ juillet au Père Général, on lit la secrète angoisse de son âme : il s'empresse d'informer ses supérieurs des mesures qu'il a prises, de l'envoi de Sir Ed. Baynham à Rome [4]; mais il craint qu'une simple prohibition du Saint

[1] V. le texte. P. R. O. *Dom. James I*, vol. XIV, n. 41 ; et H. More, *op. cit.*, lib. VII, p. 325.

[2] Le Dr Lingard place cette entrevue de Garnett et de Catesby au mois d'août 1605. C'est une erreur : 1° Garnett dit, dans son interrogatoire du 12 mars 1606, qu'il reçut la lettre du Père Général et du Pape vers la Saint-Jean d'été, c'est-à-dire, *dans les derniers jours de juin*, ce qui concorde bien avec la date de cette lettre, $\frac{15}{25}$ juin 1605. 2° Garnett dit également (V. Interrog. du 12 mars) que ses conférences de Fremland avec Catesby, suivirent celle de Queenhithe, qu'il place le 9 juin. Enfin, ce fut dans cette conférence de Fremland qu'il fut convenu d'envoyer Baynham à Rome ; détermination annoncée par Garnett au P. Général dans sa lettre du 14 juillet. (V. *Records*, IX ser., p. 156.)

[3] V. Eudœmon Joannes, *Ad actionem proditoriam*. Cologne, 1610, cap. IX, p. 251.

[4] De fait, Baynham ne partit qu'au mois de septembre. C'était, à l'insu de Garnett, un complice secret de Catesby.

Digitized by Google

Père ne suffise point à contenir les esprits excités ; il craint, surtout, l'attentat de quelque désespéré sur la personne du roi ; il voudrait qu'un Bref, officiellement publié, défendît aux catholiques, sous peine des censures de l'Église, de recourir aux armes [1].

Sans doute, il y avait un moyen plus simple et plus prompt d'en finir avec ces conspirations, avec ces inquiétudes. Garnett aurait pu, il aurait dû peut-être révéler au Conseil le danger qui menaçait l'État. Question bien délicate ! Certes, s'il eût connu la nature du complot, le Provincial des jésuites eût, sans hésiter un instant, agi contre les amis de l'Ordre comme il avait agi naguère contre Watson et Clarke, ses ennemis. Mais, loin de savoir en détail le plan des conjurés, il n'avait du fait lui-même qu'une idée générale et très indécise. Par son influence, par l'autorité du Saint-Siège, il espérait encore arrêter, sur la pente du crime, des catholiques égarés. Fallait-il renoncer à cet espoir, les trahir et les livrer au glaive ?

Ce moyen suprême lui manqua tout à coup.

Le 22 ou le 23 juillet 1605, Garnett se trouvait à Fremland [2]. Vers le soir, le Père Greenway demande à son supérieur un entretien, sous le secret de la confession ; il raconte, tout tremblant, que Catesby vient de lui dévoiler, au saint tribunal, un épouvantable dessein : faire sauter le palais de Westminster avec les lords, les ministres, le roi. La mine est prête, le jour est fixé à la première séance du Parlement. Greenway a condamné cet attentat dans les termes les plus énergiques, mais Catesby ne s'est pas laissé convaincre, et finalement, l'a prié de lui procurer, sur cette grave affaire, l'avis de son Provincial.

[1] Voir le texte latin de cette lettre : P. R. O. *Dom. James I.*— John Gerard' s *Nar.*, ch. v, p. 76. — Lingard, *Hist. of England*, vol. IX, note B, p. 358.

[2] Cette date et ce lieu, nous paraissent avoir été ignorés des historiens précédents. Quelques-uns, se basant sur le réquisitoire de Sir Ed. Coke, ont placé la confidence de Greenway au mois de juin 1605. Le docteur Lingard, s'appuyant sur l'autorité de J. Gerard et de Eudœmon Joannes, la suppose, au château de Harrowden, du 22 au 28 octobre, même année. Aujourd'hui le doute n'est plus possible. Dans son interrogatoire du 12 mars 1606, le Père Garnett dit, positivement, que ce fut un peu avant la Saint-Jacques (25 juillet) à Fremland, Essex, que Greenway lui révéla le complot de faire sauter le Parlement. *He sayth that a little before St James'tide last, at Fremland, in Essex, nere Sr. Ken. Sulyardes, Tesimond (Greenway) revealed to him...of that conspiracy of blowing up the Parliament House, with powder.* (V. *Records*, IX ser., p. 155.)

Digitized by Google

Celui-ci demeurait attéré. Malgré lui, il se trouvait initié aux détails d'un complot horrible. Après avoir sévèrement réprimandé Greenway de son imprudence, il lui ordonna de taire cet entretien à tout être vivant [1] ; mais le mal était fait. Las des remontrances de Garnett, Catesby venait de lui fermer à jamais la bouche [2].

Découragé, vaincu dans sa lutte pour la paix, obsédé, nuit et jour, de sanglantes images, hors d'état de vaquer à son ministère [3] l'infortuné Provincial résolut d'entreprendre un long pèlerinage au pays de Galles, à la source de Saint-Winifred [4]. D'ailleurs ses deux maisons de White Webbs et de Thames Street étaient, depuis quelque temps, étroitement surveillées. A la fin d'août 1605, le Père Garnett quitta Londres. Il ne devait plus y rentrer que pour mourir.

Son pèlerinage terminé, Garnett traversa lentement les comtés de Worcester, de Warwick et de Northampton, visitant, sur son passage, les familles amies. Le 19 septembre, il reçut encore du Père Parsons une demande de renseignements sur les complots tramés par les catholiques. A quoi bon répondre maintenant et que dire ? Cependant, le 11 octobre, il écrivait du château de Harrowden : « ... Je suis certain que la plus saine partie des catholiques supportera ses souffrances avec patience, mais que les procédés barbares des officiers subalternes n'entraînent pas quelques individus à des actions désespérées, c'est ce dont je ne puis répondre, c'est ce que la sagesse du roi doit prévoir [5]. »

Le Parlement, une seconde fois prorogé, s'ouvrait le 5 novembre.

Quinze jours à peine séparaient de la date fatale, quand le Père Garnett reçut une invitation pressante de venir au château de

[1] V. Eudœmon Joannes, *Ad actionem proditoriam*, ch. IX, p. 260.

[2] Challoner (*Memoirs of missionary priests*, 1742, part. II, Appendix, p. 478), insinue que Catesby découvrit, en confession, le secret du complot, à l'instigation de Cecil, comte de Salisbury. Cette allégation reste sans preuves.

[3] V. Eudœmon Joannes, *op. cit.*, ch. IX, p. 260, 261.

[4] Les historiens protestants et, spécialement M. Hepwoorth Dixon, n'ont pas manqué de présenter le pèlerinage et le voyage de Garnett comme un prélude du drame, une préparation au soulèvement. Mais, selon leur habitude, ils ne prouvent pas ce qu'ils avancent.

[5] V. le texte in extenso, John Gerard's *Narrative*, ch. V, p. 79, 80. — Lingard, *Hist. of Engl.*, vol. IX, note C, p. 360.

Digitized by Google

Coughton célébrer les fêtes de la Toussaint. Il hésita longtemps. A n'en pas douter, il s'y trouverait au milieu des conspirateurs, car ce château venait d'être loué par l'un des complices de Catesby. C'était gravement se compromettre, il le reconnut plus tard [1]. Il quitta cependant Harrowden, et rentra dans le Warwickshire. Sa résolution était prise : il tenterait un dernier effort, il verrait Catesby, il le vaincrait par ses prières et par ses larmes. Mais lorsque le Père Garnett arriva à Coughton, il n'y rencontra point Catesby. Un événement imprévu retenait ce conspirateur près du théâtre de ses complots.

II

Catesby venait d'enrôler ses derniers complices. Arrivé au moment décisif, il s'était aperçu qu'il manquait d'hommes, qu'il manquait surtout d'argent, ce nerf des révolutions comme de la guerre. Un jeune gentilhomme du comté de Stafford, Stephen Littleton, de Holbeach House, séduit par une commission de capitaine dans le prétendu régiment de Catesby, leva rapidement une compagnie de cavaliers. Deux riches catholiques fournirent les fonds nécessaires, Sir Everard Digby, seigneur de Drystoke, en Rutlandshire, et de Goathurst, dans le Buckingham, donna quinze cents livres ; Francis Tresham, beau-frère de Lord Mounteagle et cousin de Catesby, en promit deux mille. Digby, plus sage que ne l'annonçait son âge — il avait vingt-six ans — résista, d'abord, avec indignation ; mais Catesby l'ayant assuré que le Père Garnett avait approuvé un cas tout semblable, il se dévoua corps et biens à un complot que, dès lors, il estima légitime. Quant à Tresham, il céda aussi, après une discussion très vive, mais de si mauvaise grâce que Catesby regretta d'avoir laissé échapper son secret et pressentit un traitre (14 octobre 1605).

[1] V. Lettre de Garnett à Anne Vaux du 2 et 4 mars 1606. *Records*, IX ser., p. 84.

[2] V. Lettres de Sir Everard Digby à sa femme, *passim*. Ces lettres, écrites au jus de limon par Sir Everard, durant sa captivité à la Tour, furent conservées, comme des reliques, dans la famille Digby. Trouvées, en 1675, chez M. Charles Cornwalis, exécuteur testamentaire de Sir Kenelm Digby, elles ont été publiées par MM. Rice Rudd et Wogan of Gray's Inn, Esq. (London, 1678).

Digitized by Google

A cette époque, le plan des conjurés, longtemps étudié, longtemps mûri, se trouvait enfin définitivement arrêté.

Une liste des lords catholiques : Northumberland, Mordaunt, Stourton, Rutland, Montague, Arundel, de tous ceux, en un mot, qu'on voulait sauver, fut soigneusement dressée. Les mesures étaient prises pour les avertir, au dernier instant, de s'absenter du Parlement le 5 novembre [1].

Ce jour-là, au début de la séance royale, pendant les prières d'usage, Guy Fawkes mettrait le feu à la mèche, dont la durée était calculée d'avance ; il gagnerait, en hâte, un bateau amarré aux escaliers de Queensbridge, ramerait jusqu'au yacht de Tresham, qui l'attendrait, sous voiles, au pont de Londres, passerait en Flandre, y publierait un manifeste justificatif de l'attentat; puis reviendrait en Angleterre, ramenant avec lui des munitions, des armes et le régiment de Stanley.

Aussitôt le Parlement en cendres, aussitôt le roi et Henry prince de Galles emportés par l'explosion, on devait saisir les membres survivants de la famile royale. Les rôles étaient distribués. Catesby s'emparerait de la princesse Élisabeth ; Percy enlèverait le duc d'York. La qualité de gentilhomme pensionnaire donnait accès dans les appartement royaux. Percy résolut de poster un peloton de cavaliers aux portes du palais, d'entrer avec un homme sûr dans la chambre du jeune duc, de l'amuser jusqu'à l'instant où retentirait la détonation, de l'emporter, alors, dans ses bras, et de galoper vers Charing Cross, où il le saluerait roi d'Angleterre. Catesby avait aussi son plan. Il se proposait de réunir, soit à Dunchurch, soit à son château d'Ashby, une nombreuse troupe d'amis sous prétexte d'une grande chasse. De là, se portant rapidement sur Combe Abbey, il se rendrait maître d'Élisabeth. Si Percy avait échoué dans son entreprise, la princesse serait proclamée à la place de Charles d'York. Dans les deux cas, un Lord Protecteur catholique — son nom est resté un mystère — exercerait la régence [2].

Habilement combiné, à première vue, ce plan n'était, au fond, qu'une décevante chimère. En admettant même que tout réussît d'abord au gré des conspirateurs, leur entreprise n'en

[1] V. Déclaration de Guy Fawkes du 16 novembre 1605. — Interrog. de Amb. Rokewood du 2 décembre. *Cal. of State Papers*, p. 258 et 266.

[2] V. Déposition de Guy Fawkes, ap. Howell, p. 203.— Aveux de Winter, *ibid.*, p. 207.

Digitized by Google

demeurait pas moins impraticable, impossible. Quand une révolution triomphe, c'est que la nation tout entière est asservie ou complice. Mais ici, une douzaine de gentilshommes catholiques — jusque là, il est vrai, parfaitement honorables [1] — se présentaient couverts du sang d'un massacre atroce, désavoués par leur propre parti, abhorrés des puritains comme des anglicans et ils espéraient imposer au pays indigné un gouvernement de leur choix ! La folie était trop grande.

Plus grande encore était l'illusion de supposer qu'un complot tramé depuis plus de dix-huit mois dans Londres, un secret connu en Angleterre, en Flandre, en Italie, pouvait échapper à la vigilance inquiète d'un ministre tel que Cecil, comte de Salisbury. L'œil toujours au guet, l'oreille toujours ouverte aux rapports d'une légion d'espions, Salisbury suivait, jour par jour, les développements de la conspiration. Dès avril 1604, l'alchimiste Henry Wright, de Clerkenwell, lui apprend qu'assisté d'un certain Joseph Davies, il a découvert *l'entreprise des traîtres ;* il possède une liste de leurs noms, il en désignera, si l'on veut, soixante au lieu de vingt qu'on lui demande. Mais tout est subordonné au pardon de Joseph Davies. Ce pardon est aussitôt accordé, le 25 avril [2]. Le 29 du même mois, information reçue de Flandre des démarches d'Owen et du Père Baldwin, en vue de *la grande affaire qui doit rester secrète* [3]. Le 30 juin 1604, rapport d'un espion nommé Wynn, avertissant que les catholiques et les jésuites se réunissent pour concerter des moyens de salut. Le principal de ces moyens est un grand secret [4]. Au commencement de septembre 1605, une lettre de Georges Southaick, agent du Conseil à Paris, informe l'ambassadeur anglais qu'une conspiration s'ourdit à Londres [5].

[1] L'historien protestant Hume leur rend ce témoignage. « On accorde cette justice aux conspirateurs, dit-il, que ce ne fut ni le désespoir de leur fortune qui les précipita dans cette entreprise, ni les désordres de leur vie passée qui les avaient préparés au crime. Il paraît qu'avant cet audacieux complot leur conduite, en général, avait été sans reproches. » (V. Hume, *Maison de Stuart.* Paris, 1798 (traduction), t. I, p. 64.

[2] V. Henry Wright à Sir Th. Chaloner, 22 avril, et Henry Wright à Salisbury. *Cal. of State Papers,* p. 99, 305.

[3] V. Information. *Cal. of State Papers,* p. 108.

[4] V. Rapport à Sir Th. Chaloner. *Cal. of State Papers,* p. 126.

[5] V. Lettre de Georges Southaick à Levinus Munck, 10 novembre 1605. *Cal. of State Papers,* p. 249.

Digitized by Google

Preuve non moins évidente que Salisbury est au courant du complot, c'est qu'il prend les précautions nécessaires pour l'écraser s'il éclate. Lord Compton, lieutenant du comté de Warwick — centre de l'insurrection projetée par Catesby — reçoit, le 30 juin 1605, ordre du Conseil Privé d'exercer ses milices ; il s'assurera de l'état des armes, s'il manque de mousquets ou de piques, l'armurier de Londres, Nicholson lui en fournira [1]. A partir de ce moment, l'activité insolite qui règne dans les comtés, les revues fréquentes, les envois de munitions auraient suffi à donner l'éveil aux conjurés. Mais ils étaient le jouet de cet aveuglement qui frappe les criminels.

Connaissant, à n'en pas douter, l'existence du complot, Salisbury pouvait aisément l'étouffer à sa naissance. Un policier naïf eût agi de la sorte; Salisbury avait bien d'autres vues. L'occasion si longtemps cherchée, il la tenait enfin. Ce complot, il fallait, tout en le surveillant, le laisser grandir. Quand assez de hauts personnages catholiques, de jésuites, si c'était possible, y seraient compromis, alors on agirait avec vigueur, avec éclat. Une conspiration papiste découverte à la veille de réussir, une enquête, des arrestations soudaines exciteraient l'opinion en Angleterre ; l'habileté du ministre serait vantée par la foule, récompensée par le roi. Un procès d'État soulèverait un scandale énorme dont le bruit retentirait dans l'Europe entière. La cause des catholiques anglais serait abandonnée par l'Espagne elle-même. Attendre c'était gagner. Salisbury attendit donc, augmentant par son apparente ignorance l'audace des conjurés. D'autres lui prêtent un rôle encore plus pervers [2].

[1] V. Le Conseil Privé à Lord Compton. *Cal. of State Papers*, p. 226.

[2] D'après le sentiment général des catholiques anglais, la conspiration des poudres fut, originairement du moins, un complot ministériel monté par Cecil, comte de Salisbury.

On peut citer à l'appui de cette thèse :

1° Mgr Challoner, qui l'a développée dans ses ouvrages (V. *Memoirs of missionary priests*, 2 vol., 1742, *passim*). Il apporte, lui-même, le témoignage de la Grammaire politique (*Political grammar*, London, 1742) et celui de Mr. Osborne, qui appelle la conspiration *un adroit stratagème du secrétaire d'Etat*, *a neat device of the Secretary*.

2° Une lettre du Père Martin Grene, datée de Sherbourne, 1er janvier 1606. Il y reproduit une parole prononcée, dit-on, par Usher, évêque anglican d'Armagh : *Si les catholiques savaient ce que je sais, l'odieux de la conspiration des poudres ne retomberait pas sur eux.* (V. *Records*, VII ser., p. 498.)

3° Les mémoires manuscrits d'Anne Neville, abbesse de Teignmouth, pe-

Digitized by Google

Il est possible, du reste, que Salisbury n'ait pas connu, tout d'abord, le plan complet des conspirateurs. Les rapports d'espion sont, de leur nature, très inexacts, très exagérés. Peut-être n'apprit-il les détails précis, l'existence de la mine, l'endroit où gisait la poudre, qu'à la suite des événements que nous allons raconter.

Francis Tresham, ce complice de la dernière heure, n'était entré qu'à regret dans la conspiration. Caractère froid et réservé, âme religieuse, esprit mobile et craintif, il ressentit bientôt l'inquiétude et les repentirs. Pouvait-il attacher son nom à un crime qui allait couvrir de sang sa patrie, charger de haines et d'opprobres l'Église catholique d'Angleterre ? Le seul moyen de conserver sa fortune, son honneur et celui de l'Église, sa vie et celle de ses complices, c'était d'anéantir le complot. Quelques jours après son affiliation, du 14 au 26 octobre, Tresham, rencontrant à White Webbs Catesby, Fawkes et Winter, essaya d'abord de les fléchir : il leur énuméra les mauvaises chances de leur plan, il les supplia d'en retarder du moins l'exécution. En attendant, quitter l'Angleterre était facile ; dans une nuit, son yacht les porterait à l'étranger. A la colère mal dissimulée de Catesby, à ses réponses vagues, Tresham comprit que raisons et prières seraient inutiles. Il résolut de tout révéler [1].

Le samedi, 26 octobre 1605, le beau-frère de Tresham, Lord Mounteagle, qui résidait alors en son hôtel de Montagu Close, déclarait, à l'étonnement général de sa famille, qu'il irait, ce soir-là, souper à sa maison de campagne de Hoxton. Il s'y rendit,

tite-fille du comte de Dorset, homme politique influent du temps d'Élisabeth et de Jacques Ier, écrits vers 1684. *Cette conspiration*, dit-elle, *fut un vrai complot des hérétiques contre les catholiques pour les détruire*. (V. *Records*, IX ser., p. 120, note.)

L'écrivain protestant Miss Aikin constate l'existence de ce courant d'opinion, au XVIIe siècle : « Plusieurs n'hésitèrent pas à affirmer que tout ce complot, comme celui de Raleigh et de Watson, n'était qu'un complot d'Etat, *a State trick*, destiné à prendre au filet certaines personnes. » (V. *Memoirs of Court of King James I.* London, 1822, p. 258.)

Nous n'avons trouvé, ni dans les papiers d'Etat, ni ailleurs, aucune preuve positive du rôle d'instigateur attribué à Salisbury. Cette absence de documents n'infirme pas l'opinion des auteurs cités, mais elle nous interdit de l'accepter comme certaine. L'axiome de droit : *Is fecit cui prodest* ne suffit pas à établir la vérité d'un fait historique.

[1] V. Déclaration de F. Tresham du 13 novembre. P.R.O. *Dom. James I*, vol. XVI, n. 63.

Digitized by Google

en effet, accompagné d'un de ses gentilshommes, Thomas Ward, ami de Winter, et secrètement affilié au complot. A peine étaient-ils à table, qu'un page se présente une lettre à la main : il l'a reçue d'un inconnu avec injonction pressante de la remettre à Monseigneur en personne. Mounteagle rompit le cachet et tendant la lettre à Ward : « Lisez haut, » dit-il. — C'était un avis anonyme : on y conjurait Mounteagle, en termes mystérieux, de ne pas assister au prochain Parlement. Dieu et les hommes se préparaient à punir la perversité du siècle : ce Parlement recevrait un coup terrible, mais ne verrait pas la main qui le frapperait. Aussitôt cette lettre brûlée le danger serait passé [1].

Cela ressemblait assez à une mystification. Cependant Mounteagle se lève, demande son cheval, et d'un seul temps de galop, arrive à Whitehall. Par hasard, sans doute, le Conseil s'y trouvait assemblé, à dix heures du soir, dans la chambre de Salisbury. La lettre est lue. « Il doit s'agir de quelque complot, dit Salisbury ; j'en ai des avertissements d'outre-mer. » Le Conseil convint de garder le secret. Défense absolue de laisser soupçonner, par un mot, par un signe, la réception de la lettre ou la découverte d'un complot [2]. On attendrait le retour du roi, qui chassait à Royston.

Salisbury était bon courtisan. Il en savait, sur cette affaire, plus que le roi n'en pourrait dire ; mais il laissait à la perspicacité de son maître l'honneur de déchiffrer l'énigme. Quant aux conspirateurs, plus leur sécurité serait grande, plus leur capture serait facile.

Toutefois, le secret de la lettre fut mal gardé. D'accord ou non avec Mounteagle, Thomas Ward se rendit, le dimanche 27 au soir, chez Winter, lui raconta ce qui s'était passé la nuit précédente et lui conseilla de fuir. Sans se déconcerter, Winter répondit, en souriant, qu'on avait abusé de la crédulité de Lord Mounteagle ; mais, dès qu'il put sortir inaperçu, il courut, à White Webbs, apprendre la nouvelle à Catesby.

D'abord ébranlé, celui-ci reprit bientôt courage. Il soupçonnait Tresham ; mais Tresham avait-il révélé leurs noms, les particularités du complot ? Peut-être, cette lettre n'était qu'un strata-

[1] Voir le texte : P. R. O. *Gunpowd. P. Bk.*, n. 2.— John Gerard's *Nar.*, ch. VII, p. 96.
[2] V. Stowe's *Chron.*, p. 878.

Digitized by Google

gème pour hâter leur fuite. Il fallait mander Tresham et l'interroger. Si ses réponses ne paraissaient pas nettes et franches, un coup de poignard les délivrerait d'un traître.

Le vendredi 1er novembre, fête de Tous les Saints — jour où le Père Garnett espérait rencontrer Catesby à Coughton, — Catesby et Winter attendaient, sur la route de Barnett, Tresham appelé par un impérieux message. Il arrive : « Votre lettre nous a trahis, » lui dit soudain Catesby ! — Ce fut pour Tresham un moment critique : une hésitation dans la voix, une contraction du visage et il tombait mort aux pieds de ses amis. Mais Tresham ne broncha pas : il n'avait rien écrit, rien révélé. Oui, le complot était découvert, on n'en pouvait plus douter ; s'ils voulaient sauver leur vie, son yacht manœuvrait sur la Tamise ; s'ils avaient besoin d'argent, il leur apportait cent livres. Éblouis par tant de sang-froid, les conjurés balbutièrent quelques excuses ; Tresham crut les avoir persuadés [1]. Sur ces entrefaites, Fawkes, revenant de visiter la cave, déclara que tout y était en ordre : aucune des marques tracées sur le sol n'était effacée. La résolution d'aller jusqu'au bout s'affermit.

Ce même jour aussi, Salisbury se présentait chez le roi, revenu de Royston depuis la veille. La lettre lui fut remise ; Jacques la lut plusieurs fois, passa deux heures en consultation avec ses ministres, et, guidé, affirme-t-il, par les lumières de l'Esprit Saint, parvint à conjecturer qu'il s'agissait d'une mine et de tonneaux de poudre placés dans les caves du Parlement [2]. L'ordre fut

[1] V. Déclaration de Fr. Tresham du 13 novembre, *loc. cit.*

[2] D'après notre principe arrêté de ne jamais modifier un fait historique, touchât-il à la légende, sans fournir les preuves matérielles et évidentes de son inexactitude, nous avons suivi, pour la découverte du complot, le récit officiel écrit par le roi lui-même, publié par l'évêque Montague et adopté jusqu'ici par la plupart des historiens. (V. *History of the Gunpowd. Plot written by the King James I himself*, ap. Howell *State trials*. p. 201-202.)

Mais si, faute de documents authentiques — peut-être en découvrira-t-on quelque jour — nous ne rejetons pas la version officielle, nous devons déclarer qu'elle ne supporte point, à nos yeux, l'examen d'une sérieuse critique.

L'envoi de la prétendue lettre anonyme à Lord Mounteagle présente un tissu d'invraisemblances. Nous ne sommes pas le seul à l'avoir constaté. Parmi les contemporains cette lettre rencontrait déjà des incrédules. Le Père Gerard n'y croyait que par courtoisie (V. John Gerard's *Nar.*, ch. VII, 100, 102). Ceux qui osaient discuter une affirmation royale n'y croyaient pas du tout. — « Beaucoup pensaient que la lettre à Lord Mounteagle était une fabrication du gouvernement, et que Salisbury avait reçu des indications

Digitized by Google

renouvelé de ne rien faire qui pût alarmer les conspirateurs ; mais on veillait. Depuis trois jours déjà, Georges Southaick, l'un des plus habiles agents de Salisbury, s'était mis en campagne, épiant activement toute personne, toute démarche suspecte [1].

Winter reçut pourtant un dernier avis. Il venait de Ward et de Tresham : le roi, les ministres connaissaient l'existence de la mine, des fouilles allaient commencer sous Westminter. Les conjurés tinrent conseil. Quelques voix proposèrent de partir, sans retard, pour les Flandres ; mais Catesby, toujours aveuglé, toujours indomptable, traita de fables l'avertissement suprême ; il décida qu'on attendrait Percy (3 novembre).

Celui-ci arriva, le soir même, du fond du Yorkshire. Ayant obtenu un laisser passer, il revenait, en poste, *pour le service spécial du roi* [2]. Bien moins encore que Catesby voulut-il

sur la mine, de sources qu'il ne voulait pas découvrir. » (V. Miss Aikin, *Memoirs of court*, p. 258.) De nos jours, M. Hepworth Dixon, avec lequel nous sommes heureux de nous rencontrer une fois d'accord, estime cette lettre une comédie. (V. *Her Majesty' s Tower*, ch. XVI, p. 162 et seq.)

Quelle que soit, en effet, l'origine de la lettre — on l'a attribuée à Mrs. Abington, sœur de Mounteagle, à F. Tresham, et même au roi de France, Henri IV, — comment, supposer que la personne intéressée au salut de Mounteagle ou de Jacques leur ait adressé une énigme qui risquait si fort d'être méprisée ou incomprise ? Mrs. Abington et Tresham n'avaient-ils pas mille moyens d'avertir plus sûrement leur frère? Henri IV eut-il fait écrire un billet anonyme à Mounteagle ? Enfin, le souper d'Hoxton, la conduite de Mounteagle faisant lire, à haute voix, devant ses domestiques, sans en prendre auparavant connaissance, une lettre reçue dans des circonstances aussi mystérieuses, paraissent inexplicables, si l'on n'admet pas une scène convenue d'avance.

Nous serait-il permis de hasarder ici une hypothèse ? Voici, d'après nous, ce qui a dû se passer : Tresham voulant empêcher le crime, mais n'osant se confier à Salisbury, révéla tout, sauf le nom de ses complices, à Lord Mounteagle. Celui-ci alla trouver le secrétaire d'Etat, et, par cet aveu d'importance, acheta l'oubli de ses relations avec l'ancien parti espagnol et avec les conspirateurs. Mounteagle et Salisbury inventèrent alors l'expédient de la lettre qui devait du même coup dérouter les conjectures sur l'auteur de la dénonciation et flatter les prétentions prophétiques de Jacques Ier. Les recommandations pressantes de Salisbury à Sir Ed. Coke, de taire, dans son réquisitoire, l'origine de la lettre, de justifier *avec éclat* Mounteagle d'avoir dénoncé le complot après en avoir fait partie (V. Directions de Salisbury à Sir Ed. Coke. *Records*, IX ser., p. 260) ; le soin avec lequel on a fait disparaître le nom de Mounteagle de toutes les pièces du procès (V. *Gunpowder Plot Bk*, n. 117 et 124) donneront, peut-être, à notre hypothèse quelque valeur.

[1] V. Georges Southaik à Levinus Munck. *Cal. of State Papers*, p. 240.

[2] V. Passe accordée par les Commissaires du Nord. *Cal. of State Papers*, p. 237.

Digitized by Google

entendre parler d'atermoiements ou de fuite. Les rôles furent une dernière fois assignés. Percy et Winter se placeraient à la tête du mouvement de Londres ; Catesby et John Wright dirigeraient l'insurrection dans le comté de Warwick. Fawkes resta pour mettre le feu à la mine.

Le lundi 4, dans l'après midi, il fut témoin d'une scène étrange. Deux seigneurs catholiques, Mounteagle et Suffolk, le Lord Chambellan, descendirent dans la cave où il veillait sur la poudre. Tous deux causaient légèrement. Suffolk, promenant autour de lui des regards indifférents, comme s'il s'agissait d'une visite pour la forme, demanda par qui ce lieu était occupé ? Sur la réponse de Fawkes : « Bien, dit-il, Percy a fait une bonne provision de bûches pour la nuit de Noël [1]. » — Aussitôt qu'ils se furent retirés, Fawkes courut chez Percy : rien n'était découvert ! Percy communiqua cette nouvelle à Rokewood [2] et à Keyes. Le soir, à dix heures, les trois conjurés firent le tour de Westminster et de Whitehall ; tout était tranquille comme à l'ordinaire.

Vers deux heures du matin — c'était le mardi, 5 novembre 1605, jour fixé pour l'ouverture de la session, — Guy Fawkes acheva les derniers préparatifs : il creva l'un des barils, répandit sur le sol une longue traînée de poudre, revêtit des habits de voyage et monta l'escalier qui menait de la cave à la petite cour murée. Au moment où il en poussait la porte, il se sent saisi par des mains vigoureuses. En un instant, il est terrassé, garrotté, fouillé. Sir Thomas Knyvet, juge de paix de Westminster, gardien de la Monnaie, l'entourait avec ses soldats. On trouva sur Fawkes des mèches, un morceau de bois mort, un briquet ; dans la cave, sous les tas de bûches et de charbon, trente-deux barils de poudre [3], et derrière la porte une lanterne allumée.

Malgré l'heure matinale, le roi et ses ministres tenaient conseil à Whitehall. Fawkes est introduit. Sa contenance assurée ne dénote aucune crainte. Il se nomme Johnson, servi-

[1] V. Stowe's *Chronicles*, p. 879.

[2] V. Interrogatoire de Rokewood du 2 décembre. *Cal. of State Papers*, p. 266.

[3] V. Stowe's *Chron.*, *ibid.* — Cette lanterne est aujourd'hui conservée dans une des salles de la Bodléienne.

Digitized by Google

teur de Percy; le roi n'est pas son maître, car le roi est un hérétique ; il voulait le faire sauter avec le Parlement ; il regrette d'avoir manqué son coup : Dieu aurait tenu la chose secrète, le diable seul a tout dévoilé [1]. Devant cette énergie farouche, Jacques Stuart éprouvait, tour à tour, l'admiration et l'effroi : « L'Angleterre, dit-il, a trouvé aujourd'hui son Mucius Scevola [2]. »

Ce premier interrogatoire terminé, Fawkes fut conduit à la Tour.

On se figure aisément l'émotion que souleva dans Londres la découverte d'une pareille trame. A la morne stupeur causée par l'horreur de l'attentat, succédèrent des élans furieux, de redoutables transports. La foule confondait, dans sa colère et dans ses menaces, le roi d'Espagne, l'archiduc, le roi de France, les catholiques anglais. Vainement ceux-ci, par la voix de l'archiprêtre Blackwell, répudiaient-ils avec indignation le complot [3]. Vainement le poète catholique Ben Johnson s'offrait-il à Salisbury pour rechercher les coupables [4] ; tout était à craindre d'une population affolée, en délire. Le roi, il faut lui rendre cette justice, interposa son autorité. Le 7 novembre, une proclamation défendit de mêler à la conspiration les rois de France et d'Espagne ; le même jour Jacques Ier, dans son discours au Parlement, déclara qu'il savait distinguer d'une poignée de scélérats ses sujets catholiques innocents et fidèles [5].

Cependant, à l'exception de Percy dont le faux Johnson se déclarait serviteur, les conjurés demeuraient inconnus. A la Tour, Guy Fawkes avait subi tous les degrés de la torture, *depuis les moins rudes jusqu'aux plus atroces* [6], sans laisser échapper une parole. Quand, le 8 novembre, il se décida enfin à nommer ses complices, ils s'étaient révélés eux-mêmes en prenant ouvertement les armes.

Partis pour Ashby, dès l'aurore du mardi, 5 novembre, John Wright et Catesby chevauchaient, en sécurité, sur la route de

[1] V. Stowe's *Chron.*, p. 879.
[2] V. *History of the G. P. written by the King*, ap. Howell, *State Trials*. p. 201.
[3] V. Adresse de Geor. Blackwell. *Cal. of State Papers*, p. 243.
[4] V. Ben. Johnson à Salisbury. *Cal. of State Papers*, p. 245.
[5] Voir la proclamation dans Stowe, p. 880-881 ; le discours royal dans John Gerard's *Nar.*, chap. VIII, p. 117-118, et dans Hume, *Maison des Stuarts*, t. I, p. 66.
[6] V. Le roi aux Lords Commissaires. *Cal. of State Pap.*, p. 241.

Digitized by Google

Saint-Albans. Arrivés près de Brickhill [1], le galop de deux cavaliers leur fit tourner la tête. Ils reconnurent Keyes et Rokewood. Quelques mots rapides s'échangèrent: Fawkes était pris, la mine éventée. Keyes, rôdant le matin près de Westminster, avait appris, le premier, de la rumeur publique, la découverte du complot. Il courut avertir Winter et Catesby, puis s'échappa de Londres. Rokewood, lui, confiant dans la vitesse de son cheval pur sang, n'avait quitté la ville qu'après onze heures. On criait dans les rues la proclamation lancée contre Percy [2].

Mais cet habile conspirateur avait si bien pris ses mesures que, pendant deux jours, on le poursuivit dans les directions les plus opposées. Tandis que l'archevêque Bancroft le signalait à Croydon, Sir Ed. Yorke dans le Nord, le Lord Grand Juge à Gravesend, le Constable de Rochester à Douvres [3], Percy, averti, le 5 au matin, par Keyes, galopait avec Christophe Wright vers le Warwickshire. Catesby et ses compagnons l'ayant joint à Fenny Stratford, tous ensemble se dirigèrent vers Ashby Saint-Legers [4].

D'après le plan arrêté, deux grandes réunions se tenaient le 5 novembre: l'une à Dunchurch, présidée par Sir Everard Digby, l'autre chez la mère de Catesby, au château de Saint-Legers. Les gentilshommes des comtés voisins, convoqués pour une chasse à courre, mais affiliés de près ou de loin au complot, étaient venus, lance au poing, pistolets à l'arçon, suivi des nombreux valets armés de mousquetons et d'arquebuses. On attendait le mot d'ordre avec impatience : quand, à six heures, Mrs. Catesby pria ses hôtes de prendre place à table pour le repas du soir, plusieurs cavaliers s'écrièrent qu'ils ne boiraient pas avant d'avoir saisi la princesse Elizabeth, chez Lord Harrington [5].

Un instant plus tard Robert Catesby se précipitait dans la salle, et la vérité était connue.

Les convives se lèvent en tumulte, demandent leurs chevaux et leurs armes, courent à Dunchurch consulter leurs amis. A

[1] V. Interrogatoire de H. Huddleston, Esq., du 6 déc. *Records*, IX ser., p. 16.
[2] V. Proclamation. *Cal. of State Pap.*, p. 239.
[3] V. Lettres des personnages susnommés. *Cal. of State Pap.*, p. 239, 241, 246.
[4] V. Interrog. de H. Huddleston. *Records*, IX ser., p. 10.
[5] V. Interrogatoire de William Boyse. *Cal. of State Pap.*, 244.

Digitized by Google

peine la nouvelle s'est-elle répandue que la désertion commence. En un moment, il ne resta plus de cette foule enthousiaste que ceux trop compromis déjà pour reculer [1].

Ils délibérèrent : en comptant les domestiques, tous bien armés, ils formaient encore une troupe d'environ cent cavaliers [2]. Dans le Warwickshire, il n'y avait plus rien à faire, rien à tenter ; mais s'ils parvenaient à se jeter dans le pays de Galles, la population catholique et belliqueuse s'y soulèverait sans doute en leur faveur. On se rendit à cette proposition, présentée par Catesby.

A dix heures du soir, la troupe quittait Dunchurch. Dans la nuit, elle enlève, près du château de Warwick, les chevaux d'armes d'une école de dressage [3]. De là, passant par Alcaster, elle entre dans le Worcestershire, et s'arrête le 6 novembre non loin de Droitwitch, à Huddington, chez Robert et Thomas Winter. Un jour fut donné au repos. Maintenant que les conjurés envisageaient froidement la situation, elle paraissait fort critique. Partout leurs amis, leurs parents les avaient repoussés, les avaient maudits [4], partout les milices prenaient les armes : le pays entier se levait contre eux. Il ne leur restait plus qu'à mourir en gentilshommes et en soldats, l'épée à la main. Le 7 novembre, à l'aube du jour, après avoir reçu l'absolution et la communion des mains du Père Hart, chapelain de Winter [5], ils

[1] V. Interrogatoire de Sir Ev. Digby et d'Amb. Rokeword du 2 déc. P. R. O., *Gunp. Plot. Bk*, nos 135 et 136.

[2] V. Les Sheriffs du Warwicksh. aux Sheriffs du Worcestersh. *Cal. of State Papers*, p. 242.

[3] V. Le bailli de Warwick au Conseil. *Cal. of State Pap.*, p. 245.

[4] Grâce aux recommandations du P. Garnett et de l'archiprêtre Blackwell, la plupart des catholiques refusèrent de se joindre aux rebelles ou les abandonnèrent dès qu'ils connurent leurs projets. John Talbot, beau-père de Robert Winter, chassa même Thomas Winter, qui vint implorer son secours. (V. Interrog. de Th. Winter, du 5 nov. *Cal. of State Papers*, p. 267.)

[5] V. Interrog. de Rob. Rapier, de Rob. Winter et de Stephen Littleton. *Cal. of State Papers*, pp. 261, 280, 281.

Le P. Hart, S. J., de son vrai nom Hammond, fut, plus tard, arrêté et mis en jugement, sous la prévention d'avoir, par ce fait, approuvé le complot. Conclure qu'un confesseur approuve un crime parce qu'il l'absout est assez peu logique. Si le P. Hart donna l'absolution aux conspirateurs, c'est qu'ils témoignèrent du repentir ou donnèrent des preuves de bonne foi subjective : « Je lui déclarai, dit Rokewood, que j'étais désolé de n'avoir « pas révélé un complot aussi sanguinaire ;» — et Morgan : « Je lui avouai que

Digitized by Google

montèrent à cheval, et, par Hewell Grange, Stoke Prior, Dudley Castle, arrivèrent, le soir, sur les frontières du comté de Stafford, au château de Stephen Littleton, Holbeach House, près Stourbridge [1]. Sir Richard Walsh, qui les suivait à distance, à la tête des milices du Worcester, prit immédiatemont ses dispositions pour attaquer Holbeach le lendemain.

De leur côté, Catesby et les siens se préparaient au combat. Une victoire déciderait peut-être les catholiques ; elle ouvrirait, du moins, la route du pays de Galles. Malheureusement, le 8 au matin, leur poudre se trouva humide. Pendant qu'ils en faisaient sécher une partie, devant le foyer, un charbon ardent sauta sur cette poudre et l'enflamma. Le plafond de la salle vola en éclats ; Catesby, Grant, Rokewood roulèrent sur le sol, le visage et les mains cruellement brûlés [2]. Beaucoup, voyant dans cet accident le jugement de Dieu, profitèrent de la confusion pour s'enfuir. Les autres résolurent de lutter jusqu'à la mort.

L'assaut commença vers onze heures. Les soldats de Sir Richard Walsh se précipitèrent dans la cour du château en dirigeant sur les rebelles un feu très vif de mousqueterie. Aux premières décharges, les deux Wright furent tués, Keyes, Grant et Rokewood blessés grièvement. Catesby, sommé de se rendre, ne répondit pas. Il tira une croix d'or qu'il portait sur le cœur, la baisa, puis allant s'adosser à Percy qui, debout au milieu de la cour, défiait seul tous les assaillants: « Winter, cria-t-il, viens mourir avec nous. » Winter avait le bras droit fracassé par une balle ; il prit son épée de la main gauche, et accourut près de ses amis. L'aspect de ces trois désespérés était si terrible que personne n'osa croiser le fer avec eux. On les attaqua, de loin, à coups d'arquebuse Percy et Catesby chancelèrent en même temps, le corps traversé de la même balle : Percy tomba roide mort ; Catesby se releva, se traîna sur les genoux et, gagnant le vestibule, expira au pied d'un tableau de la sainte Vierge. Winter, accablé par le nombre, blessé à nouveau d'un coup de pertuisane, fut pris

« j'entrai dans le complot sans en connaître le but ; je n'avais en vue que le « bien de la cause catholique. » (V. Interrog. de Rokewood et de Morgan, du 21 janvier 1605. *Cal. of State Papers*, p. 282.) Hart fut acquitté, 1607.

[1] V. Sir Richard Walsh au Conseil. *Cal. of State Papers*, p. 247.

[2] V. Déposition de Fawkes, ap. Howell, *loc. cit.*, p. 182.

Digitized by Google

vivant ainsi que Rokewood, Grant, Keyes et Bates serviteur de Catesby [1]. L'insurrection était finie.

Sir Everard Digby, Stephen Littleton, Robert Winter, qui avaient réussi à s'échapper, tombèrent successivement au pouvoir des Sheriffs des comtés. Huit jours après le combat de Holbeach, tous les survivants des conspirateurs étaient écroués à la Tour et dans les différentes prisons de Londres.

III

Au XVIIe siècle, la loi ne connaissait pas l'indulgence pour les crimes politiques. Le sort des vaincus n'était donc pas douteux. Complices d'un effroyable complot, criminels de haute trahison, pris, en révolte ouverte, les armes à la main, leur sang devait expier l'outrage. Juger des gens condamnés d'avance est une longueur, j'allais dire une rigueur inutile. Mais bonne et prompte justice n'importait guère à Salisbury; renverser les obstacles à sa politique l'occupait davantage.

Le grand lord catholique Northumberland venait d'être confiné au Palais de Lambeth, sous la garde de l'archevêque de Canterbury. Quand même sa parenté et ses relations avec Percy ne lui coûteraient ni la vie, ni la liberté, il resterait, du moins, humilié, amoindri. Pour le secrétaire d'État, la ruine d'un rival au Conseil était quelque chose; mais la ruine des jésuites, ses rivaux à Madrid, c'était le grand, le dernier triomphe. Or, l'occasion s'offrait de les déconsidérer, de les perdre sans retour. Dans les réponses d'accusés abattus par le malheur, effrayés par la mort prochaine, harassés par d'incessants interrogatoires, la dextérité du Grand Juge Popham découvrirait bien quelque parole accusatrice. Salisbury ordonna d'instruire le procès des conspirateurs. Une note, de sa main, désignait ceux qui pouvaient spécialement fournir des preuves contre la Compagnie [2].

L'événement trompa ces calculs.

Fawkes, brisé par les tortures, révéla, il est vrai, le serment

[1] V. Aveux de Winter, ap. Howell, *loc. cit.*, p. 209. John Gerard's *Narrative*, ch. VII, pp. 108, 109, 110.
[2] V. Note de Salisbury. *Cal. of State Papers*, p. 263.

Digitized by Google

de Butcher row ; il nomma le Père Gerard, mais en le disculpant de toute participation formelle à cet acte coupable [1]. Thomas Winter protesta qu'*ils n'avaient pas de prêtres parmi eux* [2]. Digby, à son tour, déclara que, si leurs prêtres ne s'y étaient point opposés, des troubles auraient, depuis longtemps, éclaté pour délivrer les catholiques [3]. Du 6 novembre au 26 janvier, les dépositions, sur ce point, devaient se succéder identiques, invariables [4].

A toute accusation il faut, au moins, un prétexte. Le prétexte même ne se rencontrait pas.

Sans se décourager, Salisbury poursuivit l'enquête. Parmi les prisonniers se trouvait un homme de condition obscure, faible esprit, cœur pusillanime. Bates, serviteur de Catesby, avait été initié au complot. Tant que vécut son maître, il se montra fidèle ; Catesby mort et la conspiration déjouée, il ne songea plus qu'à mériter la vie. Sir William Waad, lieutenant de la Tour, instruisit Salisbury des dispositions du captif. Bates fut circonvenu, on fit luire à ses yeux le pardon et la liberté. A cette tentation trop forte, le malheureux succomba. Il déposa : 1° que peu de jours après son entrée dans la conspiration, il alla confesser son crime et les inquiétudes de son âme au Père Greenway : celui-ci l'avait rassuré, lui avait dit que la cause était bonne et l'avait absous, en lui recommandant le secret ; 2°, que, le 6 novembre, Sir Everard Digby l'envoya porter, à Coughton, une lettre au Père Garnett, et qu'aussitôt, le Père Greenway courut à Huddington où il conféra longuement avec Catesby [5].

[1] V. Déclaration de Fawkes du 9 nov. *Cal. of State Papers*, p. 247. Voir aussi notre note, page 416.

[2] V. Interrogatoire de Th. Winter, à Worcester. *Cal. of State Papers*, p. 254.

[3] V. Interrogatoire de Digby. *Cal. of State Papers*, p. 266.

[4] Pour expliquer l'unanimité des accusés à justifier les jésuites, les historiens protestants ont supposé une entente, un serment préalable. C'est, de leur part, une hypothèse gratuite. M. Hepworth Dixon ajoute que le silence des accusés avait pour seul but de sauver les jésuites exposés aux coups de la loi, car, s'ils évitèrent de compromettre Garnett et Gerard, ils chargèrent, dans leurs dépositions, le Père Hugh Owen qu'ils savaient en Belgique. Cet argument tombe de lui-même. Nous avons démontré, plus haut, que Hugh Owen n'était pas un Père de la Compagnie (v. p. 414, note 1).

[5] V. Interrogatoire de Bates du 4 décembre et du 13 janvier. *Cal. of State Papers*, p. 267 et 279.

Les aveux de Bates comprennent, on le voit, deux dépositions distinctes : la seconde, celle du 13 janvier, assez inoffensive a été reconnue véridique

Digitized by Google

Cette déclaration ne sauva point Bates, mais elle suffit à Salisbury pour impliquer dans le complot Greenway, Garnett et les jésuites.

Le 15 janvier 1606 une proclamation, datée de Westminster, décréta de haute trahison les Pères Gerard, Garnett et Greenway.

Considérant, y était-il dit, que d'après les interrogatoires des plus notables complices de ce projet barbare, il est, à cette heure, clair et évident que ces trois jésuites en furent les auteurs principaux,

Nous promettons récompense à ceux qui les livreront,

Et voulons que la rigueur des lois frappe, sans espoir de pardon, ceux qui leur donneraient aide ou asile [1].

Des trois accusés mentionnés dans la proclamation, l'un, le Père Greenway, était déjà en sûreté sur le continent. Le Père Gerard devait échapper au zèle des *poursuivants* ainsi qu'aux pièges des traîtres [2]. Celui dont tous les efforts tendirent à empêcher le crime, le Père Garnett, fut moins heureux.

par les Pères Garnett et Oldcorne (v. Interrogatoire de Garnett du 13 févr. *Records*, IX ser., p. 225). La première, celle du 4 déc. qui constituerait une grave accusation contre le P. Greenway, semble avoir été désavouée implicitement par Bates, dans une lettre écrite, à son confesseur, quelques jours avant son exécution. Après avoir raconté les moyens employés pour le séduire, il dit textuellement : — ... « A ma dernière comparution devant « eux, j'ai avoué que je croyais M. Greenway instruit de l'affaire, je n'ac- « cusai point les autres ; j'ai dit seulement que les ai vus en compagnie de « mon maître, chez Mylord Vaux, que j'ai vu aussi M. Walley (Garnett) et « M. Greenway, à Coughton, ce qui est vrai, car j'y fus envoyé porter une « lettre, et M. Greenway revint avec moi chez M. Winter où il vit mon « maître, et de là se rendit chez M. Abington. Voilà ce que j'ai dit, et rien « de plus. » — (Voir le texte in-extenso, John Gerard's *Narrative*, ch. XII, p. 211.)

Que devient, après cette lettre, l'histoire de la confession de Bates et de l'approbation donnée par Greenway ? A-t-elle été inventée par Salisbury ? Mais, alors, comment Bates l'aurait-il signée ? Et si Bates a réellement fait une déposition mensongère de cette gravité, pourquoi ne l'a-t-il pas formellement désavouée dans sa rétractation ? Or, il n'en parle même pas et ne semble viser que son dernier interrogatoire.

De son côté, Greenway, dans une note que le Dr Lingard dit avoir eu entre les mains (*V. Hist. of Engl.*, vol. IX, note D, p. 358) affirme que Bates ne lui a jamais dit un mot sur ce sujet. Tout ceci est un mystère.

[1] Voir le texte dans Rymer, *Acta publica*, VII, pp. 145, 146.

[2] Une dame catholique, Lady Anne Markham, attribuant sans doute au P. Gerard les malheurs de son mari Sir Griffin Markham, exilé à la suite du complot de Watson, offrit à Salisbury de lui livrer Gerard pour prix de la grâce de Sir Griffin. (V. Lettres de Lady Anne Markham à Salisbury, du

Digitized by Google

Nous avons vu que ce Père s'était rendu, vers la fin d'octobre, à Coughton. Il espérait y rencontrer Catesby, lui parler, le fléchir. On sait pourquoi Catesby ne vint pas.

Alors, après avoir célébré les fêtes de la Toussaint, Garnett attendit, impuissant et anxieux, le dénouement prochain du drame. Le 3 novembre, Sir Everard Digby quitta Coughton pour le rendez-vous de Dunchurch. Le 5 novembre, pendant toute la journée, aucune nouvelle. Enfin, le 6 au soir, Bates apporta une lettre : elle était signée Digby et Catesby. Ils suppliaient Garnett de leur accorder son assistance, en exhortant les catholiques du pays de Galles à prendre les armes. S'il refusait de leur venir en aide, lui et tous les catholiques seraient enveloppés dans la ruine commune [1]. Le Père Garnett lut cette lettre devant Greenway, arrivé depuis la veille ; on n'y disait pas un mot du projet de faire sauter le Parlement, ni de l'échec de ce projet; ce fut Bates qui raconta tout. Lady Digby s'était approchée; elle fondait en larmes. La réponse du Père Garnett ne laissa pas d'espoir aux révoltés. — « Je suis désolé, dit-il à Bates, que, sans écouter les « conseils de leurs amis, vos maîtres se soient engagés dans cette « fatale entreprise. Qu'ils l'abandonnent. Quant à les secourir « dans le pays de Galles, je ne le puis, ni je ne le veux [2]. » — Pour expliquer ce refus, pour l'adoucir, peut-être, Greenway monta à cheval, suivit Bates à Huddington, et causa longuement avec Catesby. Que se passa-t-il dans cette entrevue? Ému sans doute au spectacle de la situation désespérée de ses amis, le Père Greenway, oubliant les paroles de son supérieur, céda à un mouvement que l'irréflexion seule peut excuser : courant chez M. Abington, riche catholique du comté, il le supplia de voler

18 nov. et du 3 janv. *Cal. of State Papers*, p. 259 et 278.) Sur les indications de cette dame, le château de Harrowden fut minutieusement fouillé, mais le P. Gerard échappa à toutes les recherches, gagna un asile sûr, dans un comté éloigné, d'où il écrivit au duc de Lenox une. lettre justificative des accusations portées contre lui (V. Lettre de Gerard le jésuite, du 23 janv. 1606, P. R. O *Dom. James I*, vol. XVIII, n° 35, et, John, Gerard's *Narrative*, chap. IX, p. 142); il quitta heureusement l'Angleterre mêlé à la suite de l'ambassadeur d'Espagne, le 3 mai 1606, le jour même du supplice du P. Garnett.

[1] V. Interrogatoire de Garnett du 13 fév. 1606. *Records*, IX ser., p. 146, 147.

[2] V. Lettre du P. Garnett à Anne Vaux, sans date. *Records*, IX ser., p. 107 et interrog. de Garnett du 13 fév. *Ibid.*, p. 146.

Digitized by Google

au secours des rebelles [1]. Cette démarche échoua, M. Abington ayant déclaré qu'il ne bougerait ni lui, ni les siens ; mais elle fournit aux ennemis de l'Ordre un nouveau prétexte d'accusation.

Coughton n'était pas une retraite sûre. D'un moment à l'autre, ce château, maintenant connu comme un foyer de conspiration, pouvait être fouillé. Le Père Garnett chercha un autre asile.

A quelques jours de là, il reçut du Père Edward Oldcorne l'invitation de venir le rejoindre à Hinlip House, près de Worcester. La maison était vaste, pourvue de nombreuses cachettes, M. Abington, son propriétaire, l'y recevrait avec joie. Si, dans ces temps de troubles, une demeure devait être respectée, c'était, assurément, celle de Mrs. Abington, sœur de Lord Mounteagle, alors en grande faveur. On y attendrait la fin de l'orage. L'offre fut acceptée. Le 30 novembre, le Père Garnett adressa au Conseil Privé une éloquente protestation de son innocence [2]; puis, quittant Coughton, il arriva le 6 décembre à Hinlip [3]. C'était sa dernière étape avant la Tour de Londres et l'échafaud.

Grâce à des précautions minutieuses — dans leurs rares voyages, les Pères ne sortaient et ne rentraient que de nuit, — grâce à la discrète fidélité des serviteurs de la famille Abington, six semaines environ s'écoulèrent, sans qu'on parût soupçonner la présence de nouveaux hôtes au château de Hinlip. Mais en même temps que la Proclamation du 15 janvier arrivèrent aux différents magistrats des lettres de Levinus Munck, secrétaire de Salisbury. Toute maison suspecte d'abriter les proscrits devait être rigoureusement fouillée.

[1] V. Interrogatoire du Père Ed. Oldcorne, du 6 mars 1606. *Records*, IX ser., p. 225. — Cet acte fut désavoué et blâmé par le P. Garnett à son jugement.

[2] Voir le texte : *Records*, IX ser., p. 66 et seq.

[3] La date de l'arrivée du Père Garnett à Hinlip House est longtemps restée incertaine. Nous croyons pouvoir la fixer. Le Frère Nicholas Owen, serviteur du Père Garnett à Hinlip, déclare qu'il demeurait dans cette maison depuis six semaines quand il y fut arrêté. (V. Aveux de Nich. Owen du 1er mars 1606. *Records*, IX ser., p. 259). Or, l'arrestation est du 23 janvier ; il y serait donc venu le 6 ou le 7 décembre. D'autre part, le P. Ed. Oldcorne dit que le Père Garnett arriva à Hinlip vers la Sainte Barbe (4 déc.) ce qui concorde avec la déposition précédente (V. Interrogatoire d'Ed. Oldcorne, du 6 mars, *Records*, IX ser., p. 225).

Digitized by Google

L'une de ces lettres, adressée à Sir Henry Bromley, juge de paix de Worcester, désignait spécialement Hinlip House [1].

Dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 janvier, les Pères Garnett et Oldcorne s'étant rencontrés près d'Evesham, revinrent ensemble au château [2]. Absents depuis plusieurs jours ils n'avaient connaissance ni de la Proclamation du 15, ni du danger qui les menaçait. A peine avaient-ils reposé quelques heures qu'un vieux domestique les éveilla brusquement, et les conduisit, ainsi que leurs deux serviteurs Nicholas Owen et Ralph Ashley, à des cachettes habilement dissimulées dont il fit jouer les ressorts. Presque au même instant, par la grille du parc arrachée, Sir Henry Bromley, suivi d'une centaine d'hommes armés, envahissait la maison. Il montra la proclamation et signifia ses ordres.

M. Abington était en visite chez Mrs. Talbot, à Pepperhill, et ne devait rentrer que le lundi 20 janvier, au soir [3]. En son absence, Ms. Abington accueillit gracieusement Bromley, lui remit toutes les clefs, l'invitant à remplir librement la mission dont il était chargé. Pour ne pas gêner les recherches par sa présence, elle se retirerait dans sa chambre.

Fouiller Hinlip House n'était point tâche aisée. Bâtie dans le style Tudor par John Abington, trésorier d'Élisabeth, cette noble habitation présentait quatre façades d'aspect différent. Chacune d'elles comprenait plusieurs pavillons, inégaux de forme et de grandeur, unis par des tourelles, reliés par un dédale d'escaliers et de corridors. Une telle construction déroutait le regard, déconcertait toute idée d'ensemble. Au rez-de-chaussée, comme dans la plupart des châteaux anglais, s'ouvrait un hall spacieux et très élevé. Autour du hall, régnait une large galerie ornée, sur trois de ses côtés, de cheminées monumentales. Le corps de ces cheminées recelait les cachettes. Un épais mantelet de chêne, recouvert de deux rangs de briques noircies, en masquait complètement l'issue. Aux coups de sonde et de marteau, cet assemblage rendait un son plein qui trompait l'oreille la mieux

[1] V. Levinus Munck à Sir H. Bromley. *Records*, IX ser., p. 73.
[2] V. Interrogatoire d'Ed. Hall (Oldcorne) du 24 fév. *Records*, IX ser., p. 224.
[3] V. Sir H. Bromley au Conseil. *Records*, IX ser., p. 75.

Digitized by Google

exercée. Dans l'une de ces cachettes, celle de gauche en entrant, le Père Garnett et le Père Oldcorne venaient de se blottir [1].

Une liste des habitants du château à la main, Sir Henry Bromley parcourut les chambres. Excepté quelques livres, il ne découvrit rien de suspect : toutefois, dans les appartements réservés aux étrangers, des lits encore chauds confirmèrent ses soupçons [2]. Il posta donc des sentinelles dans les corridors et fit garder les portes, ordonnant qu'on lui amenât toute personne qui tenterait de sortir de la maison ou d'y entrer.

Du 19 au 23 janvier, peine perdue, recherches inutiles. Vainement, d'après les instructions de Levinus Munck, souleva-t-on les planchers, perça-t-on les boiseries et les murs avec des tarrières. Sir Henry se demandait s'il n'abandonnerait pas les perquisitions, quand le jeudi 23 au matin, deux hommes, deux spectres parurent dans la galerie. Les soldats les saisissent, les interrogent : d'où viennent-ils ? Ils sont de la maison. Sont-ils prêtres ? Ils sont catholiques. Le soir même, Bromley écrivait au Conseil qu'il tenait Greenway et Oldcorne. Il ne tenait que deux pauvres Frères, Owen et Ashley, que la faim, peut-être le généreux espoir de sauver le Père Provincial faisait sortir de leur cachette. Mais cette capture redoubla l'activité des perquisitions. Les fouilles continuèrent.

Durant trois jours encore, elles n'amenèrent aucun résultat, si ce n'est de rendre intolérable la situation de Garnett et d'Oldcorne. La cachette où ils restaient confinés renfermait bien quelques provisions, mais elle était encombrée d'ornements sacrés, de mobilier de chapelle, de livres amoncelés à la hâte. Les Pères devaient s'y tenir accroupis ; leurs jambes constamment répliées enflèrent avec d'atroces douleurs. Ne valait-il pas mieux se livrer ? Garnett affirme que s'il avait connu la Proclamation,

[1] Nous avons eu l'occasion de visiter deux fois Hinlip House. Cette belle demeure, transformée en pensionnat de jeunes filles, existait encore, presque intacte, en 1829. Aujourd'hui, il n'en reste plus que des parties défigurées. La photographie d'une gravure sur bois de J. Ross (Worcester, 1776) ; un vieux plan fort bien fait, trouvé dans les archives d'une famille catholique du Worcestershire, et les traditions locales, nous ont permis de reconstituer, à peu de choses près, le château d'Hinlip tel qu'il existait lors de l'arrestation du Père Garnett.

[2] V. Sir H. Bromley au Conseil, 23 janv. *Records*, IX ser., p. 75.

Digitized by Google

s'il avait su la charge de haute trahison qu'encourait M. Abington en leur donnant asile, il n'aurait pas hésité un instant et serait allé se constituer prisonnier aux mains de son hôte [1].

Enfin, le dimanche 26, dans la matinée, Sir Henry Bromley, qui venait de prendre une nuit de repos à son château de Holt, reçut une lettre de Sir Richard Lewkener, commissaire royal du Worcestershire. M. Humphrey Littleton, condamné à mort pour avoir caché Robert Winter et Stephen Littleton, son cousin, demandait à faire des révélations importantes : le Père Oldcorne avait approuvé la conspiration, il se trouvait actuellement à Hinlip ; son ancien domestique, prisonnier à Worcester, pouvait indiquer l'endroit de sa cachette [2].

Bromley revint au galop à Hinlip House, et quelques instants plus tard, les Pères Garnett et Oldcorne tombaient en son pouvoir. Il y avait sept jours, sept nuits et plusieurs heures qu'ils vivaient dans cet étroit réduit [3].

A Worcester, où les prisonniers furent conduits, le Père Garnett fut reconnu et identifié par un prêtre catholique, Anthony Sherlock, dont la persécution avait fait un traître [4]. Quant à Sir Henry, il s'honora en traitant ses captifs avec courtoisie. Holt Castle leur servit de prison jusqu'à ce que les soins de la famille

[1] V. Lettre de Garnett à Anne Vaux, du 2 mars. *Records*, IX ser., p. 80.

[2] V. Relation de Humphrey Littleton, du 26 janv. 1606. *Records*, IX ser., p. 218 et seq.

H. Littleton dit, un jour, devant le P. Oldcorne que le complot des poudres était criminel puisqu'il n'avait pas réussi.— Ce n'est pas le succès, répliqua Oldcorne, c'est le but proposé qui établit la moralité d'un acte : la tribu de Benjamin remporta la victoire sur les tribus fidèles ; Saint Louis échoua contre les Turcs ; les Chrétiens ont perdu Rhodes. Il en est de même, relativement au complot de Catesby. Laissons-en le jugement à Dieu. — (V. Déclaration volontaire d'Ed. Oldcorne, du 12 mars, 1606, *Records*, IX ser., p. 237.)

Vraie en soi, cette réponse était, il faut l'avouer, bien froide, bien indifférente, en présence d'un tel crime ; mais en conclure, comme le fit Littleton dans ses dépositions, que le Père Oldcorne estimait *légitime l'entreprise de Catesby* (V. *Relation*, p. 219), c'était du même coup une erreur de logique et une calomnie. Littleton le reconnut lui-même. A Worcester, au pied de la potence de Red Hill — car sa dénonciation ne lui valut pas la vie — il avoua la fausseté de son accusation et demanda pardon aux Pères Oldcorne et Garnett de les avoir trahis. (V. John Gerard's *Nar.*, ch. XIV, p. 276.)

[3] V. Lettre de Garnett à Anne Vaux, *loc. cit.*

[4] V. Lettre de Sir H. Bromley à Salisbury, du 30 janv., et interrog. de Anth. Sherlock, du 30 janv. *Records*, IX ser., p. 76, 74.

Digitized by Google

Bromley eussent rendu à leurs corps épuisés les forces nécessaires pour entreprendre le voyage de Londres[1]. Ils y arrivèrent le 6 février 1605[2]. Les deux Frères Ralph Ashley et Nicholas Owen furent conduits à la Tour ; le Père Oldcorne et le Père Garnett au Gatehouse de Westminster.

Dès fenêtres de sa prison, Garnett pouvait apercevoir les têtes des principaux conjurés, plantées aux piques du palais. Le lundi 27 janvier, les accusés avaient comparu, tous ensemble, devant les Lords Commissaires siégeant à Westminster[3]. Ils plaidèrent *innocents*[4], non qu'ils niassent leur culpabilité, mais parce qu'on avait mêlé au réquisitoire des charges étrangères. Ils voulurent protester une seconde fois que les trois jésuites, désignés dans la Proclamation, n'avaient jamais participé au complot[5].

L'exécution suivit de près le jugement. Un seul conjuré, Francis Tresham, manqua à l'appel du bourreau. Une maladie soudaine l'avait enlevé dans sa prison de la Tour.

Le jeudi 30 janvier 1606, Sir Everard Digby, Robert Winter, John Grant et Thomas Bates moururent de la mort des traîtres — la potence et l'écartèlement — sur la place de Saint-Paul.

Le lendemain, 31 janvier, Thomas Winter, Ambroise Rokewood, Robert Keyes, Guy Fawkes subirent le même supplice dans la cour du Parlement, à Westminster.

Tous marchèrent courageusement à la mort ; les uns, comme Digby, Winter et Rokewood, témoignant un vif repentir de leur crime ; les autres, comme Grant et Robert Keyes, affirmant qu'ils avaient cru bien faire et qu'ils mouraient dans cette conviction[6].

Une semaine environ après son arrivée, le 13 février, le Père Garnett fut cité à la Table du Conseil. Sur le chemin de Gate-

[1] V. Lettre de Garnett à Anne Vaux, *loc. cit.*
[2] V. Sir H. Bromley à Salisbury. *Records*, IX ser., p. 76.
[3] V. Stowe's *chron.*, ch. XVIII, p. 881.
[4] En Angleterre, tout accusé peut, devant ses juges, plaider *guilty* ou *not guilty*, coupable ou innocent. S'il plaide coupable, il indique qu'il accepte l'accusation telle qu'elle est portée contre lui et n'a rien à dire pour sa défense. S'il plaide innocent, il réclame un jugement et des débats contradictoires.
[5] V. Jugement de Garnett. *Records*, IX ser., p. 189.
[6] V. Stowe's *chron.*, ch. XVIII, p. 882.

Digitized by Google

house à Whitehall, le peuple se pressait curieux, innombrable.— C'est le Provincial ! c'est un jeune Pape ! criait la foule.— Introduit dans la salle du conseil, Garnett s'agenouilla. Les lords l'invitèrent à se lever [1]. Durant tout le procès, on affecta de traiter le Père Garnett avec respect et déférence. En grandissant l'accusé, on grandissait la cause.

D'après la loi du royaume, Garnett, ordonné prêtre sur le continent par l'autorité romaine, était, de ce seul chef, criminel de lèse-majesté [2]. Mais, dans la pensée de Salisbury, ce n'était pas comme prêtre catholique, c'était comme instigateur de la conspiration que le Provincial des jésuites devait monter à l'échafaud. Il voulut l'établir tout d'abord. « Sachez-le bien, « monsieur Garnett, dit-il, ce n'est point de votre religion, de « votre prêtrise, ni de la Présence réelle qu'il s'agit aujourd'hui.» — Aussitôt il entama la question de suprématie [3]. Sur ce terrain brûlant, Garnett montra la prudence d'un théologien consommé. On lui présenta, alors, vingt-sept questions habilement conçues, portant principalement sur ses rapports avec les conspirateurs, sur sa présence à White Webbs, à Saint-Winifred, à Coughton, sur la lettre de Digby, enfin sur les prières récitées, le premier novembre, pour le succès de la cause catholique [4] ?

Si, de nos jours, le Père Garnett eût comparu devant une commission du Conseil Privé d'Angleterre, devant ces honorables lords, il eût dit la vérité et la vérité eût été comprise. Mais, à une époque où les haines religieuses étouffaient dans les âmes tout sentiment d'équité pour un adversaire, fallait-il se confier à la loyauté de juges tels que Suffolk, Northampton et Salisbury? Garnett ne le pensa pas. Outre sa personne, il avait à sauvegarder des amis, des bienfaiteurs, qu'un seul mot pouvait perdre. S'appuyant donc sur le principe de droit qu'en matière criminelle et pénale le coupable, à plus forte raison l'innocent, n'est pas tenu de s'accuser lui-même, tant qu'on n'a pas fait la preuve contre lui, il opposa aux questions insidieuses de si savantes évasions qu'il ne laissa prendre à ses ennemis aucun

[1] V. Lettre de Garnett à Anne Vaux, du 2 mars. *Records*, IX ser., p. 82.
[2] V. Stat., 27, Elizabeth.
[3] V. Lettre de Garnett à Anne Vaux, du 2 mars. *Records*, IX ser., p. 82.
[4] V. Interrogations posées à Garnett. *Records*, IX ser., p. 145.

Digitized by Google

avantage [1]. Quand, après trois heures d'interrogatoire, Garnett revint au Gatehouse, il put se rendre le témoignage de n'avoir compromis personne [2].

Le Conseil s'avouait vaincu. Dans les réponses du Provincial, pas plus que dans sa conduite, il ne pouvait découvrir une seule base d'accusation. Sir William Waad, lieutenant de la Tour de Londres, promit d'être plus heureux.

Dès le lendemain, 14 février, les Pères Garnett et Oldcorne quittèrent le Gatehouse pour la prison de la Tour. D'abord Garnett y habita un sombre cachot du *Keep*, où il passa deux nuits sans sommeil. Mais, le troisième jour, la captivité sembla s'adoucir ; son geôlier le conduisit à l'une des meilleures chambres de la *tour sanglante*, lui donna des marques discrètes de sympathie, l'avertit qu'il lui fournirait, sur sa demande, une nourriture moins grossière, du claret et du vin de Portugal ; bien plus, Sir Ed. Coke, l'Attorney Général, se montrait courtois, enjoué même, et, Waad, le brutal lieutenant, quand il ne parlait pas des jésuites, se déridait quelquefois [3].

Si le prisonnier avait pu savoir qu'à quelques pas de lui le Père Oldcorne restait suspendu, jour après jour, cinq heures consécutives au chevalet de Topcliff [4], que l'héroïque Frère Owen traînait, au milieu des tortures, une longue agonie [5], il eût soupçonné le piège caché sous les bienfaits d'un ennemi.

[1] V. Interrog. de Garnett à Whitehall, du 13 fév. 1606. *Records*, IX ser., p. 146-147.

[2] V. Lettre de Garnett à Anne Vaux, *loc. cit.*

[3] V. Lettre de Garnett à Anne Vaux, du 2 mars. *Records*, IX ser., p. 83.

[4] V. Jhon Gerard's *Narrative*, ch. XI, p. 181.

Le chevalet de Topcliff, ainsi appelé du nom de son inventeur, consistait, dit le Père Gerard, qui y fut plusieurs fois appliqué, en une haute colonne au sommet de laquelle on suspendait le patient par les poignets. Après une heure de ce supplice, les douleurs ressenties dans la poitrine et dans les entrailles devenaient atroces.

[5] V. John Gerard's *Narrative*, ch. XI, p. 186 et seq.

D'après tous les écrivains catholiques, le F. Nicholas Owen expira dans les tortures. Malgré la hernie dont ce malheureux était affligé, malgré la loi qui, dans ce cas, interdisait la question, Owen resta suspendu si longtemps au chevalet que ses entrailles s'échappèrent de sa blessure. Pour dissimuler le crime, les bourreaux imaginèrent un suicide, et les historiens protestants ont accepté cette version. Aucun, il est vrai, n'a songé à nous expliquer comment on avait laissé un couteau à un accusé de cette importance, ni comment un homme dont les mains étaient enflées par la torture au point de ne pouvoir soulever une plume, trouva moyen de s'ouvrir le ventre et de s'arracher les entrailles.

Digitized by Google

Entre le Père Garnett et son geôlier l'intimité, la confiance allaient croissant. Cet homme paraissait touché des souffrances des catholiques. Quelques petits présents le décidèrent, il offrit ses services : peut-être pourrait-il faire passer une ou deux lettres. Profitant de cette bonne volonté, le Père Garnett écrivit à son neveu, Thomas Garnett, alors détenu au Gatehouse. La lettre réclamait certains objets à l'usage du prisonnier ; mais, sur les pages blanches, le Père Garnett traça, au jus de limon, une brève relation de son état, de son interrogatoire et de son innocence. Soit trahison probable, soit défiance du lieutenant de la Tour, cette lettre fut présentée au feu, déchiffrée, et arrêtée. D'habiles faussaires d'écriture en imitèrent la partie non secrète, et la copie trompa si bien Thomas Garnett qu'il envoya aussitôt les objets demandés [1]. Encouragé par la réussite apparente de son stratagème, le Père Garnett écrivit dans la suite plusieurs lettres à l'Honorable Anne Vaux, sa pénitente, et l'amie dévouée de la Compagnie [2]. Toutes furent lues, gardées, imitées de la même façon que la précédente. Ces moyens de police tournèrent contre leurs auteurs. Dans les libres effusions d'un prisonnier, on espérait découvrir des preuves de culpabilité, des pièces de conviction ; il ne s'y trouva pas un mot de nature à compromettre Garnett. Ses lettres devenaient pour lui un témoignage d'innocence [3].

Waad prépara d'autres embûches.

De nouveau, le complaisant geôlier proposa ses services. Comme le Père Garnett parlait souvent d'Oldcorne, le traître lui dit un jour, en confidence, que ce Père occupait la chambre

[1] V. John Gerard's *Narrative*, ch. XI, pp. 166, 167.

[2] L'Hon. Anne Vaux et sa sœur Helen Brookesby, fille de William, troisième seigneur de Vaux of Harrowden, et d'Elizabeth Beaumont de Grace Dieu, s'étaient vouées, elles et leur fortune, au service des missionnaires catholiques et spécialement du Père Garnett. Elles habitaient souvent White Webbs et suivaient le Provincial dans ses courses apostoliques. Si leur présence égara quelquefois les soupçons et diminua le danger, elle donna lieu aussi à d'injustes calomnies. Le Père Garnett se crut obligé de les démentir solennellement au pied de l'échafaud. Des intimités qui, en temps ordinaire, paraîtraient, à bon droit, choquantes deviennent saintes et héroïques aux jours troublés des persécutions.

[3] Ces lettres sont au nombre de six cataloguées au *Gunpowder Plot Book* sous les nos 241 à 246. Publiées in extenso dans les *Records* (V. IX ser., p. 80, 103, 106 et 107), elles nous ont fourni, pour cette étude, de nombreux et curieux détails.

Digitized by Google

voisine. Les portes des deux cellules se trouvaient juste en face, séparées par un étroit corridor ; en faisant glisser le panneau d'un guichet dissimulé dans le haut de chaque porte, les prisonniers pourraient se voir, se parler [1]. Garnett accepta l'offre avec reconnaissance. Quatre fois, les 23, 25, 27 février et le 2 mars, les Pères, montés sur une escabelle, conversèrent à leur guichet : ils en profitèrent pour se confesser mutuellement, pour convenir des réponses à faire dans leurs interrogatoires. Le Père Garnett apprit à Oldcorne que Greenway était en sûreté ; pour lui, il jugeait impossible de nier leur habitation à White Webbs, mais il soutiendrait qu'il ignorait toute l'affaire. Sa présence à Coughton soulevait contre lui de graves soupçons : on lui reprochait d'y avoir récité des prières pour le succès de l'entreprise ; effectivement il avait fait des prières, mais il s'en justifierait aisément [2]. Par bonheur, les juges n'avaient pas connaissance de la grande... [3] Enfin, on l'accusait d'avoir, sous le règne d'Élisabeth, approuvé le projet de faire sauter le Parlement au moyen de la poudre [4].

Conversations imprudentes, entrevues fatales !... Pendant chacune d'elles, deux scribes, Forsett et Lockerson, cachés dans un retrait du mur, épiaient, écrivaient chaque parole.

[1] V. Déclaration d'Ed. Oldcorne. *Records*, IX ser., p. 229.

[2] La justification était facile, en effet. Les prières tant reprochées à Garnett consistaient dans le Ps. 78 : *Deus, venerunt gentes.....*, et dans l'hymne *Auferte gentem perfidam*. Le psaume 78, est celui que récite l'Eglise catholique pour détourner les fléaux et les calamités ; or, on savait que, dès sa première séance, le Parlement proposerait des lois très sévères contre les récusants. Quant au verset : *Auferte gentem perfidam*, il se trouve dans l'hymne des vêpres de la Toussaint ; Garnett ne pouvait se dispenser de le chanter ce jour-là. Avouons, toutefois, que pour les membres du Parlement, destinés à sauter en l'air, quatre jours plus tard, ce verset pouvait prendre une signification lugubre.

[3] Il s'agissait de la grande maison de Fremland où eurent lieu, en juin 1605, les entrevues entre Garnett et Catesby,

[4] Ce serait là une lourde charge contre le Père Garnett si, comme le rapportèrent les espions, Garnett avait reconnu qu'une telle accusation était fondée. Mais Forsett et Lockerson déclarent eux-mêmes qu'ils *supposaient* que ses paroles signifiaient cela, et plus loin ils ajoutent que le chant des coqs et des poules les empêchaient d'entendre (V. Conversation du 27 fév., *Records*, IX ser., p. 149-150). Or, ce que, très probablement, Garnett racontait à Oldcorne, est ce qu'il écrivait, le 3 mars, à Anne Vaux : — « Maître Catesby m'a fait le plus grand tort. Il a dit à ses complices qu'il m'a posé une question sur l'affaire de la poudre, du temps de la reine Elisabeth, et que j'avais répondu : c'est légitime. Tout cela est complètement faux. » V. Lettre du 3 mars. *Records*, IX ser., p. 108.

Digitized by Google

Le 5 mars 1606, les membres du Conseil Privé : Worcester, Suffolk, Northampton, Salisbury, se réunirent à la Tour. Le Père Garnett paraît. On lui pose brusquement la question : Vous avez eu des conférences avec Oldcorne ? Depuis plusieurs jours, Garnett éprouvait de cruelles insomnies [1]. Sa tête s'égarait. Troublé par cette question inattendue, il hésite d'abord ; il répond qu'il ne sait ce dont on lui parle, qu'il ne déposera pas contre lui-même [2]. Alors l'accusé est conduit à la salle de torture [3] : on lui dit que tout est connu, on lui répète mot à mot ses conversations avec Oldcorne, on le confronte avec Forsett et Lockerson. Le Père Garnett comprit que désormais les dénégations seraient inutiles et coupables : elles ne serviraient qu'à multiplier les enquêtes, à compromettre des innocents. Greenway l'avait autrefois délié du secret de la confession, dans le cas où, ce secret n'étant plus utile aux conjurés, une révélation lui épargnerait la torture [4] ; il déclara donc aux juges que tant qu'on n'avait articulé contre lui aucune preuve, aucun fait positif, il avait usé du droit imprescriptible des accusés : maintenant il dirait toute la vérité [5].

La vérité, il la dit, en effet ; mais on n'y voulut pas croire. Il avoua ses relations d'amitié avec les conspirateurs, ses soupçons, sa connaissance vague et sommaire d'un complot qui se tramait.

[1] Le Père John Gerard attribue cet état de stupeur et de vertige à des toxiques violents administrés au Père Garnett dans la nourriture et dans le vin qu'on lui servait. (V. John Ger., *Narrative*, 173, 174.) De leur côté, les écrivains protestants n'ont pas rougi d'en attribuer la cause à l'ivresse.

[2] V. Interrogatoire de Garnett du 5 mars, *Records*, IX ser., p. 154.

[3] Le Père Garnett fut-il torturé ? Le Père Gerard dit qu'on lui appliqua la question pendant quelques instants (*Ib.*, p. 174). Nous n'en avons rencontré la preuve nulle part.

[4] V. Lettre de Garnett à Anne Vaux, du 3 avril. *Records*, IX ser., p. 104.

[5] Les historiens catholiques qui ont écrit sur ce sujet, rapportent différemment la manière dont le Père Garnett fut amené aux aveux. Ils racontent, d'après Gerard et le Dr Lingard, que dans une des conversations avec Oldcorne, le Père Garnett lui répondit : *Il existe au monde un seul homme vivant qui pourrait me compromettre en cette matière.* A l'interrogatoire du 5 mars, on aurait demandé à Garnett : *quel était l'homme vivant qui pouvait l'accuser ?* et Garnett aurait nommé Greenway. Cette version repose, sans doute, sur une tradition contemporaine, puisqu'elle est adoptée par le Père Gerard (V. ch. XI, p. 174) ; mais nous osons affirmer qu'aucune phrase semblable ne se trouve ni dans les quatre rapports de Forsett et de Lokerson, ni dans le compte-rendu, écrit sur l'ordre des Lords, par le Père Oldcorne. Nous avons ces procès-verbaux sous les yeux. (V. *Records*, IX ser., pp. 148 à 153 et p. 228 et seq.)

Digitized by Google

ses efforts pour l'entraver, ses démarches à Rome, ses instances suppliantes à Fremland, près de Catesby; il avoua qu'il apprit, plus tard, l'horrible projet des conjurés, mais de science incommunicable, mais sous le secret de la confession sacramentelle.

A partir de ce jour, le sort de Garnett fut décidé. Ayant eu connaissance d'un complot contre la sûreté du roi et de l'état, il ne l'avait pas révélé. Le crime était clair. L'accusé parlait, il est vrai, d'un secret inviolable, d'un sceau sacré apposé à ses lèvres ; mais la religion anglicane ne reconnaît pas la confession comme sacrement. Aux yeux des protestants, le Père Garnett devenait donc coupable ; en revanche, aux yeux des catholiques, il devenait martyr.

Salisbury tenait sa proie. Sans perdre un moment, il fait publier dans Londres, il écrit à ses amis, à ses ambassadeurs près les cours étrangères : on a découvert le rôle du Provincial dans le complot des poudres, il a tout avoué; les jésuites sont les principaux conspirateurs, il faut en convaincre le monde; Garnett est puni, non pas comme prêtre, comme religieux, mais comme criminel de haute trahison [1].

La politique accrédita souvent de pareilles calomnies.

IV

Au mensonge des proclamations officielles et des circulaires diplomatiques, restait à joindre l'autorité de la chose jugée. Le Père Garnett fut invité à préparer sa défense.

Le 28 mars 1606, une voiture fermée le conduisit au Guildhall[2]. A neuf heures il parut à la barre.

Entrèrent bientôt, après lui : le Lord Maire de Londres, les comtes Charles de Nottingham, Thomas de Suffolk, Edward de Worcester, Henry de Northampton, Robert de Salisbury; le Lord Grand Juge, Sir John Popham, le premier Baron de l'Échiquier, Sir Thomas Fleming et Selwyn, juge aux plaids communs.

[1] V. Lettre de Salisbury à Sir H. Bruncard ; du même au comte de Mar ; du même à Sir Henri Wotton, ambassadeur à Venise. *Cal of State Papers*, pp. 295, 298, 301.

[2] V. Sir W. Waad à Salisbury. *Records*, IX ser., p. 164.

Digitized by Google

C'étaient les Commissaires de Sa Majesté pour la cause. Ils s'assirent et siégèrent en cour de justice [1].

Dans la salle, pleine de spectateurs, des personnages de haute distinction paraissaient aux places réservées. On y remarquait surtout d'illustres dames, Lady Arabella Stuart, Lady de Suffolk, Lady Walsingham. Le roi lui-même assistait, caché derrière un rideau [2].

Appelé à haute et intelligible voix, le prisonnier leva la main et entendit lecture de l'acte d'accusation : — Le 9 juin dernier, en la paroisse de Saint-Michel, quartier de Queenhithe, à Londres, lui, Henry Garnett, avait, de concert avec Robert Catesby, — tué récemment en ouverte rébellion contre Sa Majesté — conspiré la mort de notre souverain seigneur le roi et de son fils, prince de grande espérance ; et, avait, pour mieux accomplir son dessein diabolique, fait transporter quantité de poudre à canon sous le Palais du Parlement, afin de faire sauter, d'un seul coup, le roi, le prince, la princesse, les pairs temporels et spirituels, les chevaliers, les bourgeois, toute l'assemblée de l'honorable cour ; et de plus, avait soulevé sédition en ce royaume, déterminé des princes étrangers à l'envahir et médité ainsi sa totale subversion [3].

Cette lecture terminée, on posa à l'accusé les questions ordinaires : « Que plaidez-vous ? — *Innocent !* Mylords [4], répondit « Garnett. — Par qui voulez-vous être jugé ? — Par Dieu et par « mon pays. »

Alors, un jury de douze membres fut élu, prêta serment, et les débats s'ouvrirent.

Ils commencèrent par une courte allocution du sergent en droit, Sir John Cooke, qui développa le texte : *Nihil opertum quod non revelabitur*, classant les preuves contre Garnett en trois catégories : les signes dénonciateurs, *loquentia signa*, le témoignage des choses, *testimonia rerum*, les aveux des accusés, *confitentem reum et reos confitentes* [5]. Ce fut un sommaire en tête d'un long chapitre.

[1] V. Jugement de Henry Garnett, clerc supérieur des jésuites, publié d'après les MSS du British Museum. *Records*, IX ser., p. 164 et seq.

[2] V. Lettre de J. Chamberlain à Dudley Carleton. *Records*, IX ser., p. 100.

[3] V. Jugement de H. Garnett, *ibid.*, p. 164-165.

[4] *Not guilty*. V. p. 447, note 4.

[5] V. Jugement de H. Garnett. *Records*, IX ser., p. 165.

Digitized by Google

En effet, Sir Edward Coke, Attorney Général, remplissant le ministère d'accusateur public, entama aussitôt son interminable réquisitoire, plein de déclamation, plein de violences de langage, triste et curieux spécimen de l'éloquence du temps.

Après avoir établi, provisoirement, la culpabilité de Garnett sur le principe : *plus peccat auctor quam actor*, principe démontré par l'exemple d'Ève, l'Attorney Général se lança dans une longue justification des lois suaves, douces et miséricordieuses portées contre les catholiques récusants — ce point lui avait été spécialement indiqué par Salisbury [1] ; — puis remontant au règne d'Élisabeth, il rappela les complots tramés contre la reine, s'efforçant de montrer partout la main des jésuites, faisant des Pères Campian et Garnett les précurseurs et les fourriers de l'Armada, réfutant les brefs de Clément VIII par une généalogie des Stuarts, illustres descendants *des deux Marguerites*. Revenant alors à Garnett, il démontra en lui l'auteur de la conspiration des poudres, étayant ses preuves sur l'affirmation de Catesby à ses complices que le Provincial des jésuites avait approuvé un cas semblable, sur les lettres de recommandation données par Garnett à Fawkes et à Baynham, sur les révélations de Greenway, sur la prière : *Auferte gentem perfidam*, récitée à Coughton le 1er novembre. De là — dans le dessein probable d'embrouiller l'accusé et de dérouter sa défense — il partit pour de nouvelles digressions : la grandeur du roi, l'union des Roses et des Lions, la restriction mentale, la puissance spirituelle des Papes, leur prétention de disposer des couronnes et d'excommunier les rois. Enfin, il termina par une ardente péroraison contre les jésuites et contre le clergé séculier d'Angleterre, dont les membres, liés l'un à l'autre par la queue, comme les renards de Samson, conspiraient la trahison et la ruine de l'État [2].

A son tour, le Père Garnett obtint la parole. La confusion, les obscurités du réquisitoire ne l'égarèrent pas. En quelques phrases claires, mesurées, il exposa la doctrine de l'Église et des Universités sur la restriction mentale et sur l'excommunication ; il justifia les récusants de ne pas communiquer avec les héréti-

[1] V. Directions à Sir Ed. Coke. *Records*, IX ser,, p. 260.
[2] V. Jugement de H. Garnett, *loc. cit.*, pp. 165 à 180.

Digitized by Google

ques ; il vengea la mémoire des Pères de sa Compagnie [1] ; puis, arrivant aux accusations portées contre lui-même :

« Mylords, dit-il, j'avoue que surtout après l'éloquent discours « de Mr. l'Attorney Général, les présomptions paraissent contre « moi. Cependant, l'humanité et la religion demandent qu'on « décide de la vie d'un homme, non sur des présomptions, « mais sur des preuves certaines, mais sur les dépositions de « témoins oculaires ; or tout cela fait défaut.

« J'affirme, au nom de la vérité, que j'ai toujours détesté ce « crime ainsi que les autres trahisons, j'affirme que toujours j'ai « fait ce que j'ai pu pour les empêcher, pour les anéantir [2].

« Oui, j'ai su, dès le début, d'une manière générale, que Catesby « méditait certains projets avantageux, disait-il, à la cause catho- « lique ; je l'en dissuadai énergiquement, il me promit de les « abandonner, je crus à sa parole et je ne le dénonçai pas. C'est « le conseil de Notre Sauveur : si votre frère pèche, avertissez-le, « s'il se corrige ainsi, vous aurez sauvé votre frère. Je le sais, « mylords, la loi n'en juge pas de même; elle n'admet pas que le « salut de l'État soit abandonné aux soins, à la vigilance d'un « simple particulier; du moins, l'horreur que m'inspiraient ces « complots me paraît suffisamment démontrée par ce fait, que je « sollicitai, que j'obtins de nos supérieurs une défense expresse à « tous les catholiques de rien entreprendre contre le roi; cette « défense je désirais la voir sanctionnée par les censures les plus « sévères. Si j'avais approuvé la conspiration, l'aurais-je fait con- « damner?

— « Prétendez-vous donc dire, interrompit l'Attorney, que vous « agissiez ainsi pour notre bien? Vous avez agi comme le chasseur « qui lance sur la perdrix son chien d'arrêt, mais retient les autres

[1] V. Jugement de H. Garnett. *Records*, IX ser., p. 180 et seq. — H. More, *Missio anglicana*, pp. 317 et seq. — Nous avertissons le lecteur que la défense et l'interrogatoire de Garnett représentant neuf grandes pages de texte très serré, il nous a été impossible de citer in extenso. Nous croyons, cependant, donner ici les traits principaux et l'exacte substance de ces intéressants débats. Inutile d'ajouter que ce résumé est rigoureusement tiré et traduit du jugement.

[2] Malheureusement le P. Garnett avait brûlé tous les brouillons de sa correspondance avec Rome (V. Interrog. de Garnett du 12 mars. *Records*, IX ser., p. 157) ; il ne pouvait donc fournir aucune preuve des efforts tentés par lui pour entraver le complot. Ses lettres, retrouvées aux archives romaines, ont été publiées par le P. Gerard.

Digitized by Google

« de peur qu'ils ne la fassent envoler. Cette défense, vous l'avez « obtenue pour empêcher des complots partiels d'entraver votre « principal, votre infâme complot.

— « Monsieur, répliqua Garnett, cette défense s'étendait à « tous les complots en général; vous pouvez mal interpréter mes « intentions, j'ai dit ce qu'elles étaient. » — Et poursuivant sa défense : « On m'accuse encore d'avoir donné des lettres de re- « commandation à Guy Fawkes et à Thomas Winter. C'est la vé- « rité, mais j'en donnais de semblables à tous les gentilshommes « catholiques et j'ignorais qu'une trahison fût le but de ce voyage.

— « Comment, dit Salisbury, ne m'avez-vous pas déclaré que « vous aviez choisi Sir Edward Baynham [1] comme envoyé près « du Pape; ne m'avez-vous pas avoué que Baynham allait à Rome « pour instruire le Pape du complot?

— « Mylord, quand j'envoyai Sir Edward à Rome, j'ignorais « moi-même le complot, je ne pouvais donc supposer que Sir « Edward en eût connaissance.

— « Eh bien, reprit l'Attorney, Guy Fawkes a confessé que « Baynham se rendait à Rome pour informer le Pape de cette « trahison!

— « C'est possible, monsieur, mais j'ignorais son dessein.

— « Voilà s'écria l'Attorney, voilà les sages précautions qu'a « prises Garnett pour nous empêcher de sauter en l'air! »

Ensuite, après avoir rappelé la solution donnée à Catesby sur l'attaque d'un fort par la mine ; après s'être moqué de l'explication fournie par le Père Garnett sur les prières du jour de la Toussaint, il essaya d'accabler l'accusé sous ses propres aveux et fit tomber l'interrogatoire sur le sujet délicat de la confession de Greenway.

« Je l'ai avoué, répondit le Père Garnett, j'ai connu le com- « plot dans tous ses détails, mais c'était en confession et sous la « condition expresse de n'en rien révéler, si ce n'est pour éviter « la torture.

— « Eh quoi, dit Northampton, vous pouviez révéler le secret

[1] Le texte du jugement porte : Sir *Edmond* Baynham. C'est une erreur de copiste. Dans toutes les pièces du procès, Baynham est nommé : Sir *Edward*.

Digitized by Google

« de la confession pour sauver votre personne de la torture et « vous ne pouviez le révéler pour sauver l'État.

« — Mylord, je ne pouvais révéler ce secret que dans le seul « cas où l'on m'avait permis de le faire.

— « Soit, insista Coke ; vous ne pouviez révéler la confession « de M. Greenway, mais vous pouviez révéler ce qui concernait « Catesby et ses complices.

— « Jamais, monsieur: le secret de la confession s'étend aussi « bien à ce qui concerne une tierce personne qu'à ce qui con- « cerne le pénitent lui-même. »

Ensuite, l'Attorney incrimina la présence de l'accusé dans le Warwickshire au moment de l'insurrection; et comme Garnett répondit qu'il s'y trouvait par hasard, au retour d'un pèlerinage à Saint-Winifred :

« Très bien, répliqua Salisbury ; mais qu'avez-vous fait, le « 6 novembre, quand Bates vous apporta la lettre de Catesby, ne « lui avez-vous pas envoyé Greenway qui, d'après Oldcorne lui- « même, se mit à soulever le pays ?

— « Mylord, il le fit, à mon insu, et sans mon consentement. »

Le jugement durait depuis dix heures. Malgré la fatigue, le Père Garnett ripostait avec sang-froid aux interruptions qui hachaient sa défense ; le roi lui-même s'intéressait à l'accusé. Sir Edward Coke jugea le moment venu d'employer les grands moyens. Il demanda permission de lire une lettre écrite, à la Tour, par Francis Tresham, sur son lit de mort. Tresham y déclarait avoir accusé faussement Garnett de participation au complot espagnol tramé sous Élisabeth. Tresham n'avait pas vu ce Père depuis quatorze ans, il l'affirmait sur son salut. Or, Tresham et Garnett s'étaient rencontrés plusieurs fois l'année précédente. De nombreux témoins, Garnett lui-même, l'attestaient.

Grand fut l'effet produit sur l'assistance par ce parjure au bord de la tombe [1]. Salisbury en profita habilement pour discréditer

[1] Il n'est nullement prouvé que Tresham ait commis un parjure à ce moment suprême. Dans son interrogatoire du 29 nov. 1605 (V. *Cal. of State Papers*, p.263), Tresham avait accusé le P. Garnett de complicité dans le complot espagnol de 1602. A l'heure de la mort, le 22 déc. 1605, il se repentit de cette déposition et dicta, à William Vavasour, une rétractation adressée aux Lords Commissaires, dans laquelle il déclarait : qu'il ignorait si Garnett avait eu connaissance du complot espagnol, car il n'avait ni vu Garnett, ni entendu parler de lui depuis seize ans — et non quatorze selon

Digitized by Google

les déclarations des conspirateurs mourants : le témoignage de Digby, la rétractation de Bates. Pouvait-on croire des hommes qui mentaient au moment de paraître devant Dieu? « Car enfin, « dit il, répondez, Monsieur Garnett, Tresham a-t-il menti oui « ou non? »

— « Je ne sais, mylord, répondit Garnett déconcerté.

— « Mais enfin, que pensez-vous?

— « Mylord, je pense qu'il n'a pas dit la vérité. »

Des éclats de rire s'élevèrent dans la salle. Le jury reçut ordre d'entrer en délibération. Il rentra bientôt apportant son verdict. Garnett était jugé coupable.

L'huissier réclama le silence. Les Lords demandèrent au Père Garnett s'il avait quelque chose à dire contre ce verdict.

« Non, répondit-il, ma vie et ma mort sont entre les mains de « Sa Majesté. Dieu sauve le roi[1]! »

Entre le jugement et l'exécution, trente-cinq jours s'écoulèrent. Ce cruel délai fut pour le Père Garnett un temps d'épreuves. Nouvelles douloureuses, chagrins amers fondaient sur lui, sans abattre son courage, mais non sans blesser son cœur. C'était le supplice du Père Oldcorne et du Frère Ralph Ashley, le pillage de sa maison d'Erith, l'arrestation de ses amis Robert et Richard, la saisie du chiffre de sa correspondance et tous ses frères par là compromis; c'étaient surtout les bruits calomnieux répandus sur son compte : ses révélations prétendues, sa conversion à l'anglicanisme [2]; c'étaient peut-être aussi les repentirs d'une trop grande faiblesse pour des amis coupables. « Il plaît à Dieu de multiplier mes croix » écrivait-il le 21 avril, dans une de ses dernières lettres datée de la Tour [3].

Ces croix, ces amertumes n'empêchaient point Garnett d'accomplir ce qu'il croyait être son devoir.

Dans la semaine qui suivit sa condamnation, il prépara deux

Coke (V. *Cal. of State Papers*, p. 503). Par ces paroles Tresham semble bien vouloir dire : Je n'avais pas vu Garnett depuis seize ans avant le complot espagnol, c'est-à-dire, avant 1602. Mais Sir Ed. Coke et Salisbury les interprétèrent différemment devant la cour. Le P. Garnett n'avait pas lu la rétractation de Tresham; sans songer à l'artifice, il crut, comme le laissaient entendre ses ennemis, que Tresham parlait de l'année 1605, et contribua, par sa réponse, à affaiblir non seulement l'autorité de la rétractation de Tresham, mais aussi les déclarations des autres conjurés.

[1] V. Jugement de H. Garnett. *Records*, IX ser., p. 189 et 190.

[2] V. John Gerard's *Nar.*, ch. xv, p. 287.

[3] V. Lettre de Garnett à Anne Vaux, du 21 avril. *Records*, IX ser., p. 105.

Digitized by Google

lettres : la première adressée à l'Honorable Anne Vaux, ne devait être publiée qu'après son supplice. Elle contenait les adieux, les prescriptions du Provincial aux Pères de la Compagnie, ainsi qu'une explication aux catholiques d'Angleterre sur sa conduite à la Tour et devant ses juges [1]. La seconde était au roi : le Père Garnett y demandait pardon de la faute commise contre Sa Majesté souveraine, en ne révélant pas la connaissance vague qu'il avait eue du complot, en dehors de la confession ; il y exhortait aussi les catholiques à ne jamais troubler la paix du royaume [2]. Jacques Ier ne publia pas cette lettre loyale ; mais Garnett en répéta le contenu sur l'échafaud.

Ce fut le 3 mai 1606, au matin, que Sir William Waad, lieutenant de la Tour, avertit son prisonnier de se préparer à mourir. Le Père Garnett descendit aussitôt, remercia affectueusement tous ceux qui lui avaient témoigné quelque sympathie, se plaça lui-même sur la claie, s'y couvrit d'un long manteau noir, et se mit à prier. Au milieu des rues étroites de la cité, le cortège s'achemina lentement vers l'endroit du supplice.

Une foule compacte couvrait la place ouest de l'église Saint-Paul. En face de l'Évêché, sur une haute plate-forme, se dressait le gibet des traîtres ; au pied de cet échafaud, un large bloc de chêne sur lequel, d'après la sentence, le patient, vivant encore, devait être écartelé. A peine délié, à peine remis de l'étourdissement causé par les secousses de la claie, le Père Garnett monta sur la plate-forme et salua gracieusement la foule. Cette foule qui l'avait d'abord accueilli par d'outrageantes clameurs, se tut en le voyant si calme et si souriant dans la mort [3].

Alors le docteur John Overals, doyen de Saint-Paul, et le docteur Georges Abbot, doyen de Winchester, s'approchèrent, chapeau bas, du condamné. — « Monsieur Garnett, dit Overals, je viens,

[1] V. Lettre de Garnett à Anne Vaux, du 3 avril. *Records*, IV sér., p. 103 et seq.

[2] V. Déclaration de Garnett au roi. *Records*, IX ser., p. 104, notes.

[3] Nous avons emprunté le récit de l'exécution du Père Garnett au manuscrit du Père Gerard (V. ch. xv, pp. 290 et seq.) et à l'ouvrage de Mgr Challoner (V. *Memoirs* of *Missionnary priests*. App. pp. 483 et seq.) Eux-mêmes ont tiré ces détails de la relation d'un témoin oculaire, Henry Holland, qui entra en 1609 dans la Compagnie de Jésus. Il existe au Record Office une copie, en latin, de cette relation. (V. *Dom. James I*, vol. XXI, n° 5.)

Digitized by Google

« au nom de Sa Majesté, vous demander, à cette dernière heure de « votre vie mortelle, de remplir les devoirs d'un loyal sujet en « dévoilant les trahisons et complots dirigés contre le roi et « l'état [1].

— « Ayez la bonté, monsieur, répondit le Père Garnett, de dire « à Sa Majesté que j'ai été jugé. J'ai répondu alors à toutes les « charges portées contre moi. Aujourd'hui, je n'ai plus rien à dire. » Et comme les deux docteurs le pressaient de se convertir à la vraie foi : — « N'ayez pas d'inquiétudes sur le salut de mon âme, « dit-il, je suis prêt. »

On respecte, aujourd'hui, les condamnés à mort. Prolonger leur agonie, les troubler à cette heure dernière, semblerait un crime, une profanation. Mais il entrait dans les plans de Salisbury qu'en face de l'éternité le Provincial des jésuites se reconnût, ou du moins fût reconnu coupable. Le Père Garnett cherchait du regard une place où il pût se recueillir pour prier un moment, lorsque les Sheriffs et le Recorder de Londres, Sir Henry Montague, s'avancèrent à leur tour :

« Par ordre de Sa Majesté, dit le Recorder, nous sommes ici « pour vous rappeler le souvenir de votre trahison, vous enga- « ger à reconnaître votre condamnation juste et à demander le « pardon du roi.

— « Je ne suis point coupable du complot des poudres, répon- « dit le Père Garnett ; je suis condamné, mais c'est uniquement « pour n'avoir point trahi le secret de la confession.

— « Cependant, reprit Montague, vous étiez au courant des « desseins des conspirateurs, hors de la confession. M. Catesby « vous en instruisit en particulier, vous l'avez écrit et signé de « votre main.

— « Non, monsieur, je n'ai pas écrit cela. M. Catesby m'a seu- « lement averti, en termes généraux, que quelque chose se pré- « parait pour le bien des catholiques, mais sans rien spécifier da- « vantage. S'il s'agit de n'avoir point révélé les soupçons que

[1] Il s'agissait probablement d'obtenir du P. Garnett le nom du personnage choisi par les catholiques comme Lord Protecteur du royaume, dans le cas où le complot aurait réussi. D'après le P. Gerard, on offrit plusieurs fois à Garnett la liberté et la vie s'il consentait à désigner ce seigneur, qu'on supposait être Northumberland (V. cap. xv, p. 288).

Digitized by Google

« firent naître en moi les actes et les paroles de M. Catesby, « oui, j'en demande pardon au roi de tout mon cœur [1].

— « Entendez-vous, messieurs, cria le Recorder, Garnett de- « mande pardon au roi de la trahison des poudres.

— « Vous me faites tort, monsieur, je ne puis demander par- « don d'un crime que je n'ai pas commis.

— « Eh quoi ! nierez-vous votre signature. Nous avons votre « déclaration écrite. » — Et se tournant vers ses suivants : « Qu'on lui montre sa propre écriture !

— « Vous ne me montrerez jamais pareille déclaration signée « de de ma main ! Jamais !»

La foule commençait à s'émouvoir. Des cris partirent : « La pièce, montrez la pièce ! » Sir Henri Montague rougit : — « Nous ne l'avons pas ici, nous la chercherons » bulbutia-t-il.

— « Je crains que vous ne la trouviez pas, monsieur, dit Garnett, en souriant. » — Puis se tournant vers la foule :

« C'est aujourd'hui l'invention de la Sainte-Croix ; c'est en ce « jour aussi que finiront mes croix et mes souffrances. Je meurs « innocent des trahisons dont on m'accuse. La confession seule « m'a fait connaître le complot des poudres, et, si cet horrible « attentat eût réussi, je l'aurais maudit ainsi que ses auteurs. Je « le jure sur mon salut éternel ! »

En achevant ces paroles, le Père Garnett fit le signe de la croix et se livra à l'exécuteur. Le peuple l'entendit murmurer encore : « Marie, mère de grâce ! Marie, mère de miséricorde ! Seigneur, « je remets mon âme entre vos mains ! »

Un instant après, il était lancé dans l'espace : puis le couteau fouilla ses entrailles, démembra son corps...

De telles scènes grandissent ceux qui meurent et rapetissent ceux qui tuent.

Robert Cecil, comte de Salisbury, atteignit son double but. Ses rivaux politiques, le comte de Northumberland, l'habile Lord Montague perdirent leurs charges, payèrent des amendes énormes et furent enfermés, pour la vie, à la Tour de Londres. L'Espagne crut, ou feignit de croire, à la trahison des jésuites anglais ; momentanément, elle les abandonna.

[1] C'est évidemment d'après ces paroles que la plupart des historiens protestants ont affirmé que le P. Garnett mourut en demandant pardon de son crime. Howell, dans ses *State trials*, a été plus loyal. (V. p. 355.)

Digitized by Google

Ce ne fut pas tout ; des écrivains à gages, Abbot, Casaubon, Collier, travaillèrent à perpétuer l'œuvre de Salisbury. Pendant plus de deux siècles, le roman, le pamphlet montrèrent Garnett creusant la mine sous le Parlement ; pendant plus de deux siècles, le 5 novembre, jour anniversaire du complot des poudres, la foule brûla, en effigie, le Pape et Garnett. Ainsi naît, ainsi s'accrédite une erreur.

La défense, pourtant, ne manqua pas aux accusés. Le cardinal Bellarmin, les Pères Fronton-Duc et Eudœmon-Joannes, le janséniste Arnaud lui-même publièrent d'éloquentes apologies. Elles ne furent point écoutées. Au milieu des aveuglements et des ardeurs de la lutte, la polémique ne convainc personne, parce que personne ne veut être convaincu.

Si nous avons essayé cette impartiale étude, c'est que, peu à peu, quand vieillissent les faits avec les âges, les passions s'apaisent, les préjugés tombent. On revise, alors de sang-froid les grands procès oubliés ; on s'accorde à penser que, s'il faut entendre les bourreaux, il est juste aussi d'entendre les victimes. L'heure de l'histoire, l'heure de la vérité, vient tard, mais elle arrive.

E. PRAMPAIN.

Digitized by Google

L'ŒUVRE SCOLAIRE DE LA RÉVOLUTION

—

LES DÉBATS DES CONSEILS DU DIRECTOIRE

La Convention se sépara le 4 brumaire an IV, après avoir mis la dernière main à l'œuvre de destruction commencée par la Constituante et la Législative. Du vaste édifice scolaire que leur avait légué l'Ancien Régime, il ne restait guère que des ruines. Les universités, les collèges, les écoles spéciales, les petites écoles avaient disparu. Seuls le Collège de France, le Muséum et l'Observatoire avaient échappé à ce qu'on appelait en ce temps « la faux réformatrice. »

Les essais de réorganisation avaient été nombreux. Les votes n'avaient pas plus manqué que les discours. Mais à chaque reprise de la discussion, des systèmes nouveaux avaient été proposés : chaque loi adoptée avait annulé la loi précédente et on s'était mis aussitôt en devoir d'abattre les constructions neuves qui sortaient à peine de terre pour rebâtir chaque fois sur un plan nouveau. S'il est juste de reconnaître que certaines mesures de détail avaient été prises et sagement maintenues, il faut avouer aussi que les lois organiques réglant les conditions d'existence de l'enseignement secondaire et de l'instruction populaire n'avaient eu encore aucun effet utile. Ce fait grave était tellement incontestable que la Convention avait employé ses derniers jours à faire encore une fois table rase, et à annuler par la loi du 3 brumaire an IV ses précédents décrets.

Telle était la situation à l'heure où furent votées ces dispositions définitives qui devaient régir pendant près de sept années [1]

[1] Du 3 brumaire an IV (24 octobre 1795) au 11 floréal an X (1 mai 1802).

Digitized by Google

l'instruction publique dans notre pays. Le Directoire était chargé de les faire exécuter, malgré leur imperfection et la difficulté des temps. Les Conseils devaient tenter de les améliorer ou mettre au jour un nouveau système.

Le pouvoir exécutif et le corps législatif n'eurent garde de négliger cette partie essentielle de leur tâche. La question était de celles qui s'imposent. Il s'agissait de savoir si les lettres et les sciences périraient définitivement dans le naufrage de la vieille société, ou si, par d'énergiques efforts, on parviendrait à sauver quelques débris de l'héritage intellectuel de la patrie française.

Or, en dépit de tentatives sans cesse renouvelées, les pouvoirs publics, durant cette période lamentable du Directoire, n'aboutirent à aucun résultat appréciable. Les Conseils notamment s'épuisèrent en vaines discussions sans qu'un seul des beaux projets présentés à chaque session par les leaders de la faction dominante aboutît à une résolution définitive. En l'an V, les citoyens de Barr se plaignaient, dans une pétition aux Cinq-Cents, de voir toutes les discussions relatives à l'instruction publique se terminer par « l'ordre du jour et l'ajournement [1]. » L'accusation était fondée à cette date; elle le fut tant que fonctionna la constitution de l'an III [2].

Malgré leur stérilité au point de vue pratique, ces discussions présentent d'ordinaire un vif intérêt. Il y a là une mine, insuffisamment exploitée jusqu'ici, où l'on peut rencontrer, en dépensant beaucoup de patience, au milieu d'une masse énorme de scories et de déchets, des filons précieux. On y trouve des textes importants qui contribuent largement à démontrer, d'un côté l'incroyable insuffisance pédagogique des hommes de la Révolu-

[1] Rocquain, *L'état de la France au 18 Brumaire*. Paris, 1874, in-12, p. 401.

[2] On sait que, d'après la Constitution de l'an III, l'initiative des lois appartenait aux Cinq-Cents, les Anciens n'ayant pas d'autre rôle que celui d'approuver ou de rejeter leurs résolutions. Cinq projets seulement furent votés par les Cinq-Cents et transmis aux Anciens, 1° en pluviôse an IV, relativement aux livres élémentaires; 2° en messidor an IV, relativement à l'emplacement des écoles centrales; 3° en messidor an V, relativement aux bourses fondées dans les anciens collèges; 4° et 5° en fructidor an V, relativement au sursis à apporter à la vente des bâtiments ayant servi à l'enseignement public, et à l'aliénation des presbytères. Les deux premières résolutions seulement donnèrent lieu à discussion.

Digitized by Google

tion, l'inconsistance de leurs idées, leur invincible penchant à se contenter d'à peu près et de spéculations vaines, leur oubli constant des réalités vivantes; d'un autre côté et par leurs propres aveux, le néant de leur œuvre et le complet avortement de leurs efforts. C'est bien ici le cas de dire : *habemus confitentes reos*, surtout si l'on considère que la plupart des discussions qui vont passer sous les yeux du lecteur sont postérieures au 18 fructidor et ont été soutenues dans une assemblée d'où la violence avait exclu tous les adversaires des idées républicaines.

Il faut observer au surplus que les débats scolaires des Conseils du Directoire ont pour thème cette loi de Brumaire an IV qui est le dernier mot, l'œuvre définitive de la Révolution en matière d'enseignement, qu'en prêtant l'oreille à ces débats nous pourrons nous renseigner sur l'exécution de la loi, sur les lacunes et les vices que l'expérience y avait fait bien vite découvrir. Cette loi subsista pourtant et survécut même au Directoire, tant fut absolue l'impuissance de la première République à mener à terme les réformes durables.

Telles sont les considérations qui m'ont engagé à entreprendre cette étude où je suivrai simplement l'ordre chronologique, en me bornant d'ailleurs à ce qui concerne les écoles primaires et les écoles contrales. J'ai collationné soigneusement les analyses et citations du *Moniteur* avec les originaux imprimés conservés à la Bibliothèque nationale [1]. Le présent travail aura cet avantage qu'on y trouvera réunis une multitude de textes disséminés dans les colonnes du *Moniteur*, que peu de gens ont sous la main [2], et dans les milliers de plaquettes, d'une insigne rareté pour la plupart, que conserve notre grand dépôt de la rue de Richelieu [3].

[1] Histoire de France, L e 43, L e 45.

[2] D'autant mieux que la *Réimpression* se transforme, à partir de floréal an IV, en une simple et très brève analyse.

[2] M. Guillaume a donné dans le *Dictionnaire de Pédagogie* de Buisson (aux mots, *Conseil des Anciens* et *Conseil des Cinq-Cents*, un bref résumé de ces discussions, résumé incomplet, du reste, et soigneusement dirigé dans le sens apologétique. — La même besogne a été faite par Hippeau dans *l'Instruction publique en France pendant la Révolution ; débats législatifs*. Paris, 1883, in-12, p. 227-314. — L'un et l'autre ont mis uniquement à contribution le *Moniteur*.

Digitized by Google

I

Ce fut le 14 brumaire an IV que les questions d'enseignement furent abordées pour la première fois à la tribune des Cinq-Cents. Lakanal y lut un long rapport sur les livres élémentaires examinés par la commission nommée pour cet objet spécial par la Convention nationale. Cette pièce fort longue est totalement réfractaire à l'analyse, elle n'offre d'ailleurs qu'un très médiocre intérêt. Tout au plus pourrait-on, en l'examinant même superficiellement, se faire l'idée de la pauvreté navrante des élucubrations qu'on prétendait imposer aux élèves des écoles publiques [1]. Les conclusions du rapport furent adoptées sans discussion le 28 pluviôse et immédiatement transmises au Conseil des Anciens, où elles servirent de thème, le 11 germinal, à un débat intéressant.

Le rapporteur de la commission fut Barbé-Marbois, qui traita la question avec de grands développements, présenta des considérations intéressantes sur l'état actuel de l'instruction publique et retraça les principales phases de son histoire depuis la chute de l'Ancien Régime. Il y a là une série de constatations dont on a essayé d'affaiblir la portée en faisant remarquer que Barbé-Marbois était royaliste. J'observerai à mon tour qu'il s'agissait de faits parfaitement notoires, renfermés dans une courte période de cinq ou six années, sur lesquels il était impossible d'en imposer à qui que ce fût. De plus Fourcroy qui prit la parole après Barbé-Marbois et qui, autant que personne, aurait eu intérêt à le combattre sur ce terrain, se vit obligé de convenir de l'exactitude matérielle de ses assertions [2].

Le rapporteur rappelle tout d'abord que, dès le début de la

[1] Ce rapport est *in-extenso* au *Moniteur* des 5, 6, 7, 8 Frimaire. Il a été imprimé à part : *Rapport fait au Conseil des Cinq-Cents par Lakanal, un de ses membres, sur les livres élémentaires présentés au concours ouvert par la loi du 9 pluviôse an II. Séance du 14 brumaire an IV.* Paris, Imp. nat., brum. an IV, in-8°.

[2] *Corps législatif. Rapport fait au Conseil des Anciens, au nom de la Commission nommée par le Conseil sur la résolution du 28 pluviôse, relativement aux ouvrages qui doivent servir de livres élémentaires dans les écoles primaires. Séance du 30 ventôse an IV.* Paris. Imp. nat., an IV, in-8°.

Digitized by Google

Révolution, tous les établissements d'instruction publique furent atteints et frappés. La destruction fut rapide et presque universelle. En 1791, Talleyrand réclamait déjà la prompte création d'écoles : « La décadence rapide et spontanée des établissements actuels qui, dans toute la France, dépérissent comme des plantes sur un terrain nouveau qui les rejette, annoncent clairement que le moment est venu d'entreprendre ce grand ouvrage. » Or depuis cette époque, ajoute Barbé-Marbois, « l'enseignement et l'instruction ont toujours rétrogradé. » Les anciens maîtres sont dispersés et en proie à la misère la plus profonde. « Les enfants qui avaient huit à neuf ans quand la Révolution a commencé et qui atteignent leur seizième année, tous ceux qui, dans le même intervalle, auraient dû accomplir ou commencer leur éducation, nous demandent de les arracher à l'ignorance qui menace le reste de leur vie, et de quelque diligence que nous usions à leur égard, nous verrons dans les écoles, ainsi qu'au temps de la Renaissance des lettres, des étudiants de dix-huit à vingt-cinq ans. »

Barbé-Marbois stigmatise ensuite les écoles établies en vertu des premiers décrets de la Convention. Il nous montre les maîtres sans considération, les écoliers impatients de toute discipline, l'immoralité affichée au grand jour, et « les parents se hâtant de retirer leurs enfants de ces écoles devenues celles de la licence : la plus profonde ignorance leur paraissait mille fois préférable à une science payée par le sacrifice de tout ce qui donne du prix et du lustre à la jeunesse. »

Il aurait fallu non pas détruire, mais restaurer : « Que dirait-on aujourd'hui, si l'on eût incendié toutes les fermes, toutes les granges, brisé tous les instruments aratoires, chassé et déporté les laboureurs sous prétexte que notre agriculture était vicieuse et routinière ? Ce que jamais on n'eût osé faire à l'égard de l'exploitation des terres, on se l'est permis relativement à la culture de l'esprit. »

Quel est l'état vrai de l'instruction primaire? « Dans les communes rurales, vous apercevrez quelques écoles éparses à des distances incommodes pour l'enfance, et surtout pendant l'hiver; les élèves y viennent, mais en très petit nombre, parce que les circonstances retiennent aux travaux tous ceux qui peuvent y être employés avec un commencement d'utilité ; la chambre où

Digitized by Google

le maître donne ses leçons est ordinairement humide, sans plancher, mal éclairée ; et la cherté de toutes choses empêche les élèves d'être suffisamment pourvus de ce qui est nécessaire à leur instruction. Les maîtres sont peu assidus, parce que, fort mal payés, il faut qu'ils exercent en même temps une autre profession et qu'ils cultivent, pour vivre, ou leur jardin ou leurs portions communales ; ils remplissent leurs fonctions de la manière la plus indépendante ; et les officiers municipaux des campagnes n'ont pu se persuader encore que la surveillance de l'éducation leur était attribuée.

« Ces maîtres sont réduits à la moitié ou peut-être au tiers du nombre ancien et de jour en jour il est plus difficile de remplacer ceux qui viennent à manquer. Le nombre des enfants qui sortent de ces écoles instruits dans l'art d'écrire et de calculer n'est pas égal à la moitié de ce qu'il était autrefois. »

Dans les villes, grâce aux anciens religieux, notamment aux Frères, grâce aux ci-devant religieuses dont Barbé-Marbois ne craint pas de faire l'éloge, la situation est moins mauvaise, mais elle reste fort précaire en raison de l'insuffisance notoire des ressources des instituteurs.

On en peut dire autant de la condition des professeurs des rares collèges qui ont échappé aux nouveaux Vandales. « Quelques maîtres ne voient à leurs leçons que deux ou trois élèves. Le corps législatif est bien déterminé à prévenir par tous les moyens possibles les désertions des collèges. Votre intention, citoyens collègues, est donc de relever, d'encourager, de rétablir l'instruction publique. »

Mais, pour réussir dans cette œuvre difficile, il importe de procéder avec maturité et sagesse, sans se laisser aller, comme on l'a fait trop souvent, notamment dans la création de l'École Normale de l'an III, à des utopies irréalisables. Qu'on s'occupe tout d'abord des écoles primaires : « Pour arrêter les progrès d'un mal dont on s'est aperçu trop tard, on s'est empressé de les décréter ; mais on éprouve des difficultés à les organiser, soit dans les villes, soit dans les campagnes, parce que les fonds nécessaires ne se trouvent point, et parce que les maîtres ont été dispersés. Les écoles supérieures n'auront pas moins de peine à s'établir, et par les mêmes causes, si la sollicitude de toutes

Digitized by Google

les autorités constituées n'était assez puissante pour vaincre tous les obstacles... »

Barbé-Marbois fait ici quelques remarques sur les lacunes que présente l'organisation établie par la loi de Brumaire pour les écoles primaires et les écoles centrales, notamment en ce qui concerne la discipline et les programmes. L'expérience devait montrer, à courte échéance, le bien fondé de ces observations.

Quant à l'enseignement supérieur, le rapporteur observe qu' « il n'y a plus aujourd'hui dans toute la République, de cours un peu régulier pour les lettres, les sciences et les arts qu'à Paris, au Collège de France et à l'École polytechnique ; mais ces deux ateliers du développement des connaissances humaines sont loin de pourvoir à tous les besoins d'un vaste empire. » Il fait de ces deux institutions un éloge mérité, parle ensuite des écoles de santé, notamment de celle de Paris, où « l'on remarque une affluence extraordinaire qui est encore à désirer pour d'autres écoles, » du Conservatoire de musique, florissant, il est vrai, mais « insuffisant pour la vaste étendue de la République. Il ne peut remplacer près de deux cents conservatoires utiles qui, unis à des établissements frappés sans retour par la sagesse nationale, ont dû périr avec eux : c'est là cependant que d'habiles maîtres formaient des sujets distingués. »

Barbé-Marbois arrive enfin à l'objet principal de son rapport. Il n'est pas partisan des livres élémentaires officiellement imposés ; il n'a pas de peine à montrer ce que cette combinaison présente d'illibéral, de gênant pour les hommes de talent, et aussi jusqu'à quel point elle est impraticable. Cependant, pour accomplir jusqu'au bout le mandat qu'il avait reçu de ses collègues, il présente avec Malleville, Lacuée et Baudin une série de rapports sur les livres de valeur diverse, et sans valeur aucune quelquefois, que l'ancienne commission nommée par la Convention avait retenus.

Le rapport concluait au rejet pur et simple de la résolution des Cinq-Cents. Cela ne pouvait faire le compte des conventionnels qui avaient réussi, au prix de tant d'efforts, à imposer leur réélection. Fourcroy se fit leur organe et, dans un long discours, tenta de répondre à l'argumentation serrée de Barbé-Marbois. Il se montra modeste, ne manqua pas d'habileté dans ses déductions et finit par enlever le vote de l'assemblée. Son discours

Digitized by Google

est intéressant [1] ; il convient d'en donner l'analyse et d'en citer les passages les plus caractéristiques.

Fourcroy ne manqua pas de glisser son propre éloge dans l'exorde de sa harangue. Le caractère était, chez lui, bien loin d'être à la hauteur de la science, et tout le monde sait qu'il déshonora sa carrière politique par les palinodies les plus effrontées. Il avait un étrange appétit de réputation, de pouvoir et d'argent [2]. Je passe sur tout ce qui lui est personnel et j'arrive aux faits qu'il allègue.

Il reconnaît tout d'abord les funestes effets de la Terreur sur le progrès des sciences et la marche de l'enseignement public. Il parle de cette époque « où la hache des Vandales et la torche d'Omar menaçaient d'anéantir toutes les productions du génie ; où des juges barbares et sanguinaires laissaient percer dans leurs arrêts atroces les vues dévastatrices qu'ils étaient chargés d'exécuter ; où toute instruction était interrompue sur le sol de la République, toutes les écoles fermées, toutes les lumières repoussées, les hommes de lettres, les savants désignés comme coupables ou marqués comme suspects et voués au supplice ; où la grossièreté du langage, la rudesse des manières [3], si contrastantes avec l'aménité française, l'ignorance même des premières notions humaines étaient vantées comme des vertus républicaines ; où, pour échapper à la proscription, les hommes qui s'étaient déjà distingués par la culture de leur esprit mettaient tous leurs soins à cacher leurs connaissances. » Il rappelle ensuite les efforts faits, après le 9 thermidor, pour reprendre les traditions et rebâtir l'édifice en ruines de l'éducation nationale. Ici se place naturellement l'éloge obligatoire de l'École polytechnique, des écoles de médecine, du Muséum et du Conservatoire, et quelques mots sur l'École Normale. Après avoir célébré la grandeur de l'idée, Fourcroy est obligé de reconnaître l'insuffisance de l'exécution et l'insuccès incontestable de l'entreprise, « la marche même suivie dans cette école ayant semblé

[1] *Opinion de Fourcroy, prononcée dans la séance du 11 germinal, sur la résolution du 28 pluviôse relative à l'impression des livres élémentaires.* Paris, Imp. nat., an IV, in-8°. Cf. le *Moniteur* du 17 germinal.

[2] Voir dans le Dictionnaire de *Pédagogie* l'article *Fourcroy* (1re part., p. 1043).

[3] Fourcroy oubliait que, dans ses harangues au Club des Jacobins, il parlait volontiers « du sans-culotte son père, et des sans-culottes ses sœurs. »

Digitized by Google

exiger, il faut en convenir, cette sévère mesure » de la suppression totale. Il doit confesser aussi l'inanité des efforts tentés jusqu'en brumaire an IV : « Tous les travaux présentés à la Convention par le comité qui en était chargé, s'étaient ressentis des oscillations et des tourmentes révolutionnaires. Vingt fois et sous vingt formes différentes, les mêmes idées avaient été produites, écartées et reproduites de nouveau. Après le 9 thermidor, on chercha tous les moyens de lier tous les projets, de rétablir de l'ensemble entre eux, de *restaurer au moins une partie de ce qui avait tant souffert.* »

L'orateur, après avoir analysé les dispositions de la loi de Brumaire, insiste sur la nécessité de mettre promptement à exécution les articles concernant les écoles spéciales. Il aurait pu faire les mêmes réclamations à la fin de la période Directoriale, puisque le titre III de la loi n'eut pas le moindre commencement d'exécution. Après un nouvel éloge de l'École polytechnique, des écoles de médecine, du Conservatoire, du Muséum et de l'Institut, il en vient à l'examen de la situation par rapport aux écoles primaires et aux écoles centrales : « De ce plan d'instruction dont je viens d'offrir l'esquisse et dont les bases appartiennent au génie de Condorcet, de ces établissements que les circonstances et le malheur des temps ont forcé la Convention nationale de réduire en quelque sorte à l'absolu nécessaire pour la République, quelles sont les parties actuellement exécutées et en pleine activité ? Combien y a-t-il de ces écoles primaires, premier besoin du peuple et d'écoles centrales ouvertes [1] ? A Paris même, où tous les moyens d'exécution semblent devoir se trouver sous la main de l'administration qui y siège, *voyez ces institutions encore en projets et les citoyens réclamer presque en vain l'instruction dont les sources sont taries depuis plusieurs années.* Que sera-ce, si nous nous transportons dans les départements les plus éloignés du centre ? *Partout on se plaint du défaut d'enseignement ;* dans les villes même les plus peuplées, à peine trouve-t-on quelques maisons particulières où l'on puisse faire donner à ses enfants les premiers éléments de la lecture et de l'écriture. Voilà l'état au vrai de l'instruction publique en France. Il n'y a que l'Institut et quelques écoles supérieures, soit parmi

[1] Il faut observer que la première organisation des écoles centrales avait été votée depuis plus d'un an (ventôse an III).

Digitized by Google

les spéciales, soit parmi celles des services publics, qui soient entièrement organisées, qui marchent bien, et c'est dans ces premiers établissements que le législateur doit reposer toute sa confiance.

« Loin de nous le découragement, qui ne peut atteindre que des esclaves ; examinons soigneusement le mal pour le réparer et soyons sûrs qu'une fois bien connu *(sic)* le remède sera facile à trouver, mais ne nous dissimulons rien, sondons la plaie dans toute sa profondeur : oui, *l'instruction publique est presque nulle dans sa partie la plus immédiatement nécessaire au peuple :* c'est donc spécialement sur cette partie que les législateurs doivent avoir l'œil fixé, et c'est aussi pour l'organisation et l'usage des écoles primaires que la résolution du 28 pluviôse ordonne l'impression des livres élémentaires. »

On le voit, loin de nier les faits allégués par Barbé-Marbois, Fourcroy en reconnaît l'exactitude, et c'est là précisément qu'il trouve ses meilleurs arguments en faveur du projet : « *Les détails dans lesquels je suis entré sur l'état des différentes branches de l'instruction publique... prouvent assez qu'elle est dans un état de langueur et d'appauvrissement dont il est bien temps de la faire sortir, si l'on ne veut pas plonger deux générations de suite dans une ignorance qui imprimerait une tache ineffaçable à notre législation, comme elle serait une source de malheurs pour le peuple français.* Depuis cinq ans, on fait les mêmes plaintes et le mal n'a été qu'en empirant, sans qu'on lui ait opposé un remède capable d'en détruire la cause funeste... *Plus la détresse où nous sommes par rapport à l'instruction publique est grande et fâcheuse,* plus sans doute le Conseil doit accueillir avec empressement les circonstances qui se présentent de faire quelque chose pour elle. »

Que conclure de cette première discussion, sinon la vérité de cette thèse, soutenue depuis longtemps par tous les esprits impartiaux, que les années écoulées depuis l'ouverture des États généraux jusqu'à la dissolution de la Convention avaient été marquées par la destruction complète du vaste établissement scolaire élevé par l'Ancien Régime, et que l'assemblée régicide, malgré son activité fébrile, malgré tant de discours, tant de votes, tant de décrets contradictoires, n'avait pu arriver à rétablir autre chose qu'un petit nombre d'écoles spéciales ?

Digitized by Google

II

La question des écoles centrales revint en messidor à la tribune des Anciens. Le 8 de ce mois, les Cinq-Cents avaient voté sans discussion[1] une résolution concernant l'attribution aux nouveaux établissements des bâtiments affectés aux ci-devant collèges[2]. Le rapport, concluant à l'adoption du projet, fut présenté par Fourcroy, et voté sans difficulté le 25.

Le rapporteur débute en demandant l'urgence[3]. Il était temps en effet de s'occuper de la question. Les lois organisant les écoles centrales remontaient l'une à seize, l'autre à neuf mois. D'ailleurs il était utile que le conseil des Anciens témoignât par des actes de l'intérêt qu'il portait aux choses de l'enseignement, ses débats et résolutions devant *donner à l'exécution des lois qui concernent l'instruction une activité et un succès qui sont malheureusement encore à désirer*. L'euphémisme est assez remarquable. D'ailleurs les circonstances sont favorables. Nous sommes à l'heure où les victoires de Bonaparte promettent une paix glorieuse et enrichissent la République des trésors des arts conquis en Italie.

Il importe, du reste, de ne pas s'exagérer la valeur intrinsèque de la loi de Brumaire. « Commençons, citoyens collègues, dit Fourcroy, par écarter toutes les illusions qui pourraient nous séduire : *ne croyons pas avoir beaucoup fait lorsque nous n'avons crayonné encore que de faibles esquisses ; ne nous dissimulons ni nos pertes, ni notre faiblesse*. Si nous avons l'espérance bien fondée de nous relever promptement de *l'état de langueur où l'instruction est chez nous*, ne prenons pas cet espoir pour une jouissance... Je l'ai dit dans un autre discours : *L'instruction publique n'est encore qu'un projet attaché à la constitution fran-*

[1] En tout cas, il n'y en a trace ni au *Moniteur* ni dans la collection d'opinions et de rapports de la Bibliothèque nationale.

[2] On trouvera le texte de cette résolution ap. Duruy, L'*Instruction publique et la révolution*. Paris, 1882, in-8°, p. 183.

[3] *Rapport fait par Fourcroy sur la résolution du 8 messidor an IV relative au placement des écoles centrales. Séance du 15 messidor, l'an IV*. Paris, Imp. nat., an IV, in-8°.

Digitized by Google

çaise. Ce projet même est une première esquisse qui n'a ni la dignité ni la grandeur dignes du peuple français. »

Je ne puis me dispenser d'observer ici que Fourcroy, un des pédagogues les plus autorisés de la Convention, ne semble pas tenir en haute estime l'œuvre définitive de la « grande assemblée. » Et comme, après tout, « c'est à cette esquisse qui n'a ni la dignité ni la grandeur dignes du peuple français » qu'ont abouti tous les efforts de la Révolution triomphante, je ne vois pas trop la raison d'être des dithyrambes plus ou moins officiels entonnés chaque jour à la louange de ses législateurs dont on chante sur tous les modes la gloire et les services.

Je continue la citation : « Ceux qui ont contribué à l'établissement du projet actuel savent qu'il contient une foule de pierres d'attente, qu'il est susceptible d'amélioration et d'agrandissement. Ils l'ont en quelque sorte mesuré sur les circonstances au milieu desquelles il a été adopté... Mais ses auteurs ont fondé leurs espérances sur le Corps législatif qui devait leur succéder. Ils ont senti que, plus heureux qu'eux, les premiers législateurs constitutionnels reprendraient et étendraient leur plan, agrandiraient leurs premières pensées, compléteraient ce qu'ils n'auraient pu qu'ébaucher, et que, faible dans son commencement, mais susceptible d'une grande extension, cette ébauche pourrait devenir, dans des temps plus heureux, un riche tableau des connaissances humaines. »

Ces espérances de la Convention, si tant est qu'elle ait été aussi clairvoyante sur les lacunes de son œuvre que veut bien le dire Fourcroy, ne devaient pas être réalisées. Nous verrons que le Corps législatif du Directoire n'aboutit pas à améliorer, même dans une faible mesure, l'œuvre de la Convention. La loi de Brumaire n'était pas de celles qui s'améliorent, mais de celles qu'on abroge.

« Les auteurs de la loi, continue Fourcroy, savaient qu'entre les écoles primaires et les écoles centrales, ils laissaient un vide qui serait tôt ou tard rempli par des écoles secondaires, et que la force des choses conduirait le législateur à les établir... Ils connaissaient encore tout le parti que le législateur pourrait tirer des écoles spéciales, source féconde de tout ce qu'il y a de grand, de beau, de sublime dans l'enseignement des hautes sciences, des lettres et des arts. » Ici encore les espérances de la Con-

Digitized by Google

vention devaient être déçues : ni les écoles secondaires, ni les écoles spéciales ne furent établies, tant que fonctionna la Constitution de l'an III. De sorte que, pendant des années, l'instruction publique demeura à demi-organisée, les projets fort discutables d'ailleurs de la Convention restant à l'état d'esquisse à peine ébauchée. Les conventionnels avaient-ils d'ailleurs réellement conçu de si hautes espérances? « Ils ne pouvaient se dissimuler, dit Fourcroy, les immenses obstacles qui se présenteraient dans l'exécution de leur plan, tout réservé qu'il était. Les événements n'ont que trop prouvé qu'ils avaient bien jugé, et comment auraient-ils pu se tromper à cet égard ? N'avaient-ils pas l'assurance que les hommes et les choses manqueraient à la fois ? Les premiers, livrés longtemps à la proscription, n'avaient-ils pas été obligés de se cacher ou d'abandonner leurs études chéries? Les objets nécessaires à l'instruction n'étaient-ils pas ou détruits, ou dilapidés, ou exportés, ou non reproduits en raison de leur consommation?... Des obstacles trop réels devaient retarder l'organisation des écoles primaires et des écoles centrales. Quoique décrétées depuis huit mois, quoique déjà préparées par des décrets antérieurs qui ont aujourd'hui près de deux ans de date, les écoles primaires et les écoles centrales ne sont encore qu'en projets. » Retenons cette constatation, et admirons en passant l'heureuse action de la Révolution sur l'enseignement public : le personnel proscrit et dispersé, le matériel détruit ou dilapidé, et comme résultat final, à cette date de messidor an IV, le néant.

A-t-on lieu du moins d'être rassuré pour l'avenir? Fourcroy voudrait bien le croire ; en tout cas il indique le moyen de triompher de certaines difficultés qui s'opposent à l'application de la loi. La première gît dans son obscurité : elle est mal comprise des administrateurs qui doivent en procurer l'application. On s'aperçoit un peu tardivement « qu'il était au pouvoir des législateurs » de parer à cet inconvénient grave, « en développant leur pensée, en faisant connaître avec plus de précision et d'exactitude ce qu'ils ont voulu aux hommes chargés d'accomplir leurs vœux et de réaliser leurs espérances. » Il sera du devoir des Conseils d'éclairer les administrateurs, de corriger par des modifications convenables ce que les institutions présentent de défectueux.

Digitized by Google

La seconde difficulté est infiniment plus grave, puisqu'elle est inhérente au fond même de la loi. Elle inaugure un changement radical dans le système de l'enseignement secondaire. Sous l'Ancien Régime, il était presque exclusivement littéraire ; dans la nouvelle organisation, « les langues ne sont qu'un des moindres objets et peut-être même trop resserré des études. L'élément scientifique prédomine maintenant, à la grande joie du chimiste Fourcroy qui entonne, à ce propos, un hymne pompeux en l'honneur de la Convention. Mais comment arriver à fournir les écoles du matériel indispensable, comment trouver des professeurs capables d'accomplir la nouvelle besogne qu'on leur impose? On a eu vite fait de détruire, on peut encore déclarer « que la suppression des universités et des collèges qui en dépendaient fut une chose utile et que leur remplacement par les écoles centrales fut une chose grande ; » mais la difficulté essentielle subsiste, et les établissements ne s'organisent pas ou s'organisent mal. N'a-t-on pas vu « des administrateurs ouvrir des écoles centrales dans des salles vides, laisser les professeurs livrés à leurs propres ressources, sans leur fournir aucun des moyens d'instruction qui doivent caractériser ces institutions recommandables, et croire que leur établissement consiste dans le placement de quelques tables et de quelques chaises, au milieu de vastes monuments dénués de tous les objets dont la loi avait ordonné le rassemblement? »

Fourcroy conseille de résister à la tentation de faire grand qui empêche de faire l'indispensable, de se contenter du nécessaire, plus facile à se procurer qu'on ne veut bien le croire, de former rapidement des professeurs de belles-lettres aux connaissances scientifiques qu'ils doivent transmettre aux élèves, de n'avoir pas pour les institutions pédagogiques de l'Ancien Régime une horreur absolue qui interdise de leur faire le moindre emprunt. Il faudra notamment en revenir à l'usage des devoirs écrits et des leçons apprises, et ne rien négliger pour maintenir la discipline parmi les écoliers. Conseils excellents sans doute, mais qui ne furent guère écoutés. Fourcroy put s'en convaincre quand, rallié à Bonaparte, il procéda, en qualité de conseiller d'État, à l'enquête de l'an IX dans les départements du nord et de l'ouest.

Digitized by Google

III

Après ces grands efforts, aboutissant au vote de la loi ridicule concernant les livres élémentaires et de la résolution nécessaire et pratique ayant pour objet « les emplacements des écoles centrales, » le silence se fit pendant six mois à la tribune au sujet de la loi de Brumaire. Le 29 frimaire an V, un député aux Cinq-Cents qui devait se faire une certaine notoriété par ses rapports et ses discours sur l'enseignement, Roger-Martin, développa une motion d'ordre relativement à l'instruction publique [1]. Une commission avait été nommée pour préparer la création des écoles spéciales énoncées au titre III du décret organique légué par la Convention. L'orateur propose « d'embrasser dans toute son étendue l'objet important de la loi du 3 brumaire et de demander à la commission non des vues isolées sur quelques parties de l'enseignement, mais des moyens de perfectionnement et de réforme sur toutes, d'où puisse résulter enfin un travail digne des lumières et de l'attente d'un grand peuple, un système raisonné d'instruction publique..... Des motifs puissants, ajoutait-il, vous en imposent l'absolue nécessité. En effet, citoyens représentants, il n'est plus permis de se dissimuler qu'*il existe une improbation générale contre le plan d'instruction proposé par la la loi du 3 brumaire*, qu'il est temps de peser les motifs de ce mécontentement universel, de redresser l'opinion sur ce point ou de réformer la loi. »

Roger-Martin ne se contente pas de cette affirmation grave, il indique fort exactement les erreurs pédagogiques où sont tombés les auteurs de la loi de Brumaire [2] : « Dans ce système,

[1] *Motion d'ordre de Roger-Martin sur la loi du 3 brumaire, relative à l'instruction publique. Séance du 29 frimaire an V.* Paris. Imp. nat., nivôse an V, in-8°. — Le *Moniteur* du 2 nivôse analyse cette motion en quelques lignes.

[2] Il est indispensable, pour l'intelligence des discussions qui vont suivre, de résumer ici les dispositions des deux premiers titres de la loi du 3 brumaire. Tit. I, 11 articles : Etablissement dans chaque canton d'une ou plusieurs écoles dont les arrondissements seront déterminés par les administrations départementales ; dans chaque département, plusieurs jurys d'instruction nommés par les dites administrations auxquelles appartiendra la

Digitized by Google

dit-il, il n'existe nulle connexité, nulle analogie entre l'école primaire et l'école centrale ; les travaux de l'une sont étrangers à ceux de l'autre ; il se trouve même entre elles un vide, une période de temps assez longue où la plupart des élèves ne pouvant ni profiter de l'école primaire, ni être admis dans l'école centrale, resteraient privés de tout secours d'instruction publique. » Supposons l'enfant arrivé à l'école centrale, il y trouvera durant chacune des trois périodes de deux années chacune, un triple enseignement embrassant des matières disparates. S'il se borne à une branche, il ignorera beaucoup de choses nécessaires, s'il s'applique au programme entier il ne tardera pas à subir les inconvénients « de cette instruction encyclopédique qui ne forme que des hommes superficiels et présomptueux. » Tel qu'il est établi par la loi, avec un seul maître, l'enseignement des langues anciennes est une dérision, il faut, pour obtenir un résultat pratique, le confier à plusieurs professeurs. Il n'est pas moins nécessaire de modifier l'ordre des cours ; la physique qui suppose de nombreuses connaissances préliminaires, doit être renvoyée aux dernières années; la grammaire générale est l'affaire des écoles spéciales. Les départements doivent être autorisés à s'associer pour entretenir des écoles communes ; le nombre des professeurs doit varier selon les besoins et l'importance des établissements. Enfin il est essentiel d'améliorer dans ses détails le titre Ier de la loi relatif aux écoles primaires.

On le voit, Roger-Martin portait la main sans scrupule sur la

nomination et la destitution des instituteurs qui seront présentés par les municipalités et examinés par les jurys ; règlements arrêtés par les administrations de département, les municipalités restant chargées de veiller à l'exécution ; programme : lecture, écriture, calcul, morale républicaine ; pour les instituteurs, un logement ou une indemnité et une rétribution scolaire dont les indigents seront dispensés dans la proportion d'un quart. Tit. II, 12 articles : une école centrale par département avec dix cours divisés en trois sections affectées aux élèves de douze, quatorze et seize ans (1° dessin, histoire naturelle, langues anciennes ; 2° mathématiques, physique et chimie expérimentales ; 3° grammaire générale, belles-lettres, législation, histoire) ; bibliothèques, jardins et cabinets attachés à chaque école ; professeurs nommés comme ceux des écoles primaires, jouissant d'un traitement fixe égal à celui des administrateurs de département et d'un traitement éventuel provenant de la rétribution dont un quart des élèves peut être exempté ; faculté pour les villes ayant possédé des collèges d'établir des écoles supplémentaires, à leurs frais.

Digitized by Google

charte scolaire qui résumait les idées et les efforts de la Convention. J'ajouterai que ses idées étaient justes, mais pas assez larges, en ce sens que la loi de Brumaire n'était pas susceptible de réformes partielles, et qu'au lieu d'en essayer l'amélioration, il aurait fallu l'abroger. Malheureusement les Cinq-Cents se montrèrent sourds aux conseils de Roger-Martin; comme toujours, on remit au lendemain la grosse affaire de la réforme de l'enseignement et on se contenta de voter l'impression du discours et l'ajournement.

IV

En prairial an V, des élections à peu près libres avaient donné dans les Conseils la majorité aux modérés, majorité éphémère que devait bientôt disperser la violence. Le nouveau Tiers fut installé le 1er prairial. Dès le 12, Dumolard, député de l'Isère, reprit la question d'enseignement à propos d'un rapport de Calès [1] proposant l'établissement de nouvelles écoles de médecine [2]. « Il est essentiel, fit-il observer, de dire enfin toute la vérité sur ce qui concerne l'organisation actuelle de l'instruction publique : il est trop vrai de dire que nous n'avons rien de bon en ce genre et que les nouvelles institutions n'ont produit aucun résultat heureux. Je n'ignore pas qu'il existe beaucoup de lois à cet égard, que des établissements sont élevés, des professeurs entretenus, mais *je ne vois d'élèves nulle part*, et je l'attribue aux vices de l'organisation. Il est temps de refondre et de réunir les lois nombreuses et contradictoires rendues sur cette matière importante. Je demande qu'une commission s'occupe d'un travail général sur l'Instruction publique [3]. » L'attaque était directe et difficile à repousser, car malheureusement le fait énoncé par Dumolard était incontestable [4]. Les auteurs de la loi de Brumaire

[1] *Rapport fait par J. M. Calès, dép. de la Haute-Garonne, au nom de la commission d'instruction publique, sur les écoles spéciales de santé. Séance du 12 prairial an V.* Paris, Imp. nat., pr. an V, in-8°.

[2] Aucun des discours prononcés à cette occasion ne paraît avoir été imprimé. Le résumé de la discussion se trouve au *Moniteur* du 16 et du 17 prairial.

[3] *Une foule de voix :* Appuyé, appuyé !

[4] On peut s'en convaincre en parcourant les rapports cités par A. Duruy,

Digitized by Google

ne pouvaient pas cependant passer condamnation sans essayer de défendre leur œuvre. Chénier entreprit, non sans habileté, cette besogne difficile. Le lecteur observera qu'il se garde bien de discuter à fond la question de fait. « On propose de revenir sur tout ce qui a été fait à l'égard de l'instruction publique. On ne se donne pas la peine d'examiner la loi qui a créé les établissements qu'on veut détruire, on oublie que cette loi fut le résultat d'un examen très approfondi de la commission des Onze [1]. N'est-ce pas *exagérer* que de dire que les établissements actuels n'ont rien produit? Attendons que les institutions se soient assises et qu'elles aient pris racine pour en exiger d'heureux fruits. » Il conclut en demandant l'ordre du jour ; mais le Conseil se rendit aux observations en sens contraire d'Hermand et de Boissy-d'Anglas, un des auteurs de la loi de Brumaire. Hermand confirma l'exactitude des appréciations de Dumolard : « La Révolution française a eu deux époques ; celle où il fallait détruire est passée, il faut régénérer et rétablir aujourd'hui. Ce n'est pas la chose la moins difficile. Nous avons sous divers noms plusieurs établissements d'instruction publique, mais *si j'excepte l'École polytechnique, je ne vois aucun résultat satisfaisant.* » Je passe rapidement sur les opinions en sens divers d'Émery, de Beytz [2], de Hardy, qui n'avait pas grande confiance dans le résultat pratique des travaux d'une nouvelle commission [3]. Je cite seulement quelques mots du discours de Boissy-

passim, et les statistiques de MM. Maggiolo, Fayet, Puiseux, Ricordeau, etc. que j'ai résumées et discutées dans mes articles sur *les écoles primaires de l'an III à l'an X* (*Lettres chrétiennes*, sept.-oct. 1882) et *les écoles centrales de l'an III à l'an X* (*Contemporain*, février 1883).

[1] Commission nommée en floréal an III pour préparer les lois organiques de la constitution et composée de Lesage, Daunou, Boissy-d'Anglas, Creuzé-Latouche, La Réveillère-Lépeaux, Lanjuinais, Berlier, Louvet, Durand-Maillane, Baudin des Ardennes et Thibaudeau. — Ce fut Daunou qui fut chargé du rapport relatif à l'organisation de l'instruction publique.

[2] « J'appuie la proposition de Dumolard, en faisant observer toutefois que si les établissements actuels ne marchent pas, la cause en est au manque de fonds. En attendant qu'on puisse les vivifier, ne détruisons pas ce qui reste et qu'on remplacerait difficilement. Je veux parler des universités qu'on a commencé par renverser, avant de savoir ce qu'on mettrait à la place. »

[3] « La commission dont on vous propose l'établissement ressemblera fort à la montagne enfantant une souris. Dans les trois précédentes assemblées nationales, on nomma aussi des commissions encyclopédiques. Qu'ont-elles produit ? *Rien*, si ce n'est l'ouvrage très estimable de l'évêque d'Autun... Représentez-vous sept ou huit têtes apportant des idées neuves à votre commission, renversant tout ce qui existe, brochant sur le tout et en définitive

Digitized by Google

d'Anglas : « Il ne s'agit point ici de détruire ce qui existe. On peut nous citer quelques exemples de succès, mais en général on ne peut disconvenir que l'Instruction publique est dans un délabrement absolu. Il y a des parties très belles, telles que l'École polytechnique; il y en a d'autres défectueuses. Il s'agit de revoir toutes les parties de l'établissement, de les régulariser, de leur donner un mouvement uniforme et de les coordonner à la constitution. Pour cela il faut un examen général et c'est l'objet de la commission dont j'appuie la formation. » Puis donnant la réplique à Hardy : « Le préopinant nous trouve fort riches en institutions relatives à l'Instruction publique. Eh bien ! je ne lui demande que l'inventaire de nos richesses. Qu'il veuille bien permettre qu'on le dresse, car nous ne le connaissons pas du tout. *(On rit.)* Je demande qu'une commission soit nommée pour nous dire où nous en sommes et proposer des moyens d'amélioration. »

V

On sait comment les Conseils furent épurés le 18 fructidor an V. Les auteurs du coup d'état condamnèrent à la déportation quarante-deux députés aux Cinq-Cents et onze membres du Conseil des Anciens, entre autres Boissy-d'Anglas, Dumolard, Gilbert-Desmolières et Barbé-Marbois. Les élections de quarante-huit départements furent annulées. Grâce à ces invalidations violentes, les révolutionnaires avaient le champ libre ; ils n'avaient pas à craindre d'être arrêtés dans la voie des réformes par des modérés intéressés à calomnier la Constituante et la Convention. Les orateurs que nous entendrons désormais sont des républicains véritablement « purs et patriotes, » dont les panégyristes de l'œuvre scolaire de la Révolution auraient mauvaise grâce à récuser le témoignage.

ne produisant rien qui ne doive être également attaqué à la session prochaine. » Il est difficile de mieux exprimer le néant des travaux des assemblées révolutionnaires en pratique d'enseignement.

[1] Je ne puis qu'indiquer un très curieux passage du discours de Gilbert-Desmolières sur les finances, où l'état déplorable de l'instruction publique est très nettement exposé. (Séance du 26 prairial. *Moniteur* du 2 messidor.)

Digitized by Google

Roger-Martin déposa, le 6 brumaire an VI, au nom du Comité d'instruction publique, un nouveau projet de réforme qui fut discuté le 27 du même mois et le 11 frimaire [1]. Il commença par retracer l'histoire de l'enseignement national pendant tout le cours de la Révolution. Je vais donner de cette partie de son discours des extraits assez étendus. Le *Moniteur* l'a résumée en quelques lignes, et je ne sache pas qu'elle ait jamais été citée. C'est un témoignage bon à exhumer, qui répond assez directement aux déclamations des historiens de la secte.

« Vos vœux et ceux de tous les amis de la Patrie appellent depuis longtemps parmi nous la restauration et le perfectionnement de l'instruction publique ; mais jusqu'ici de grands obstacles ont arrêté la marche des législateurs dans cette carrière difficile, et, depuis plusieurs années, *l'ignorance semble se jouer des efforts qu'on fait pour la combattre.*

« La commission dont je suis l'organe vient soumettre à votre discussion les moyens qu'elle a cru les plus propres pour faire cesser cette lutte scandaleuse.

« Chacun de vous se rappelle que les Assemblées qui vous ont précédés dans la carrière législative se sont imposé la tâche de reconstruire l'édifice de l'éducation nationale, et cependant, après sept années de travaux législatifs, après des tentatives souvent réitérées, et toujours par des hommes d'un grand talent ou d'une grande célébrité, un système général et bien ordonné d'instruction publique qui développe dans chaque individu ses facultés intellectuelles, morales et physiques, et les fasse servir au bonheur du plus grand nombre, qui inspire à tous les âges et à tous les états le désir de s'instruire, cet amour éclairé de l'ordre, des lois et du gouvernement qui doit être le but principal de toutes les institutions républicaines, un tel système, dis-je, est au rang de ces problèmes politiques dont on cherchera longtemps encore une solution complète.

« L'Assemblée Constituante paraissait faite pour trouver sur l'objet qui nous occupe cette solution tant désirée, mais le temps a manqué au développement de ses vues et tous ses travaux sur cette matière

[1] *Rapport fait par Roger-Martin sur les écoles primaires, secondaires et centrales, au nom de la commission d'Instruction publique composée des représentants du peuple Chénier, Mortier-Duparc, Bailly, Gomaire, Saincthorent, Leclerc (Maine et Loire) Villars, Béranger et Roger-Martin. Séance du 6 brumaire an VI.* Paris, Imp. nat., brum. an VI, in-8°. — Cf. *Moniteur* des 1er et 2 frimaire.

Digitized by Google

se réduisent au plan d'enseignement consigné dans le rapport de Talleyrand-Périgord...

« La législature qui lui succéda entreprit vainement la même réforme... Elle n'a laissé de ses travaux sur l'instruction publique qu'un vaste projet présenté par Condorcet au nom d'une commission particulière.

« Tel était l'état des choses relativement à l'instruction publique, lorsque la Convention nationale a commencé sa session. On n'avait jusque-là que des vues plus ou moins étendues, de vastes projets de réforme, mais aucun changement réel ne s'était opéré. Les universités, les collèges subsistaient avec tous leurs préjugés et leurs formes antiques [1], et de tels établissements, les seuls en possession de former la jeunesse, étaient faits sans doute pour inspirer quelque méfiance aux fondateurs de la République.

« Ils crurent donc, ces fondateurs, qu'il était plus urgent, du moins plus sûr pour le maintien du nouveau Régime, *de détruire que de réformer* de pareilles institutions, et par une mesure extrême, ces sources antiques d'erreurs et de vérités, ces foyers de lumières et de préjugés furent fermés à la fois dans toute l'étendue de la République.

« Les amis comme les ennemis de la liberté applaudirent de concert à *ce décret excessivement révolutionnaire*. Il offrit aux uns l'espérance de voir anéantir pour toujours, aux autres celle de voir régénérer incessamment et devenir plus florissantes des institutions longtemps vénérées sur lesquelles se fondait la gloire littéraire de la France. Un nombreux comité fut formé dans le sein de la Convention nationale pour travailler à cette régénération si désirée et si désirable, mais *aucun grand résultat ne fut produit. Il paraît qu'une main invisible arrêta sans cesse les efforts de ce comité, et jusqu'aux derniers jours de sa session, l'assemblée parut faiblement occupée de la restauration et de l'avancement de l'instruction publique.*

« A la vérité, une école d'un genre nouveau et dont le but était d'instruire ou de perfectionner les maîtres eux-mêmes dans l'art d'enseigner, fut érigée à grands frais dans la commune de Paris. Des instituteurs, ou plutôt des hommes aspirant à le devenir, y furent appelés de toutes les parties de la République, et des savants dans tous les genres y donnèrent des leçons. Mais, soit défaut d'ensemble

[1] Cette assertion n'est pas entièrement exacte. La plupart des collèges n'avaient qu'une existence nominale, la suppression des octrois, des dîmes, la confiscation des biens ecclésiastiques et surtout les lois concernant le serment schismatique ayant presque complètement ruiné les établissements et dispersé le personnel.

Digitized by Google

dans les moyens, ou d'une détermination précise dans le but de l'institution, l'utilité de l'École Normale n'a nullement répondu à la grandeur de l'entreprise et encore moins à l'immensité des frais qu'elle a entraînés à sa suite.

« Cependant gardons-nous de croire que le projet de perfectionner et de rendre uniformes les méthodes d'enseignement, de propager les découvertes par une sorte de tradition orale... puisse être regardé comme une de ces entreprises insignifiantes dans lesquelles il suffit d'un mauvais succès pour y renoncer à jamais.

« Quoi qu'il en soit, à cette époque, la Convention parut si peu compter sur les résultats de l'École Normale qu'elle négligea encore d'organiser l'enseignement général qui devait en être la suite immédiate. Elle ne mit en activité que quelques écoles consacrées aux besoins du gouvernement, connues sous le nom d'écoles de *services publics*. Par le même motif, elle donna naissance aux trois grandes écoles de médecine qui subsistent aujourd'hui, dans la forme qu'elles reçurent à cette époque. Mais toutes ces institutions partielles créées par la Convention à différentes époques et pour différentes vues, doivent être raccordées avec l'ensemble de l'enseignement public et prendre une forme qui les rendra et plus utiles et moins dispendieuses.

« Enfin la Convention nationale, arrivée aux derniers instants de sa session, porta la loi du 3 brumaire, loi qui embrassant toutes les branches de l'instruction publique, devait les coordonner d'après un système général, devait régénérer toutes nos institutions littéraires et donner à cette partie de l'économie sociale *le mouvement et la vie qu'elles n'avaient pu recevoir encore*.

« Personne de vous n'ignore jusqu'à quel point, à cet égard, l'intention du législateur a été remplie. *Vous savez que de tous les établissements publics créés ou recréés par cette loi, l'Institut national, à proprement parler, est le seul qui par les grands talents qu'il renferme, plutôt que par l'esprit de son organisation intérieure, ait pu acquérir de la consistance et prendre une marche assurée.*

« *Les écoles primaires fondées par cette loi n'existent qu'en projet ;* elle renferme dans le traitemeut trop modique des instituteurs *un principe de nullité qui doit les empêcher de naître. — Les écoles centrales n'ont reçu, pour ainsi dire, qu'une demi-existence ; un grand nombre d'entre elles n'ont pu se former ; les autres, en général peu fréquentées, se traînent partout dans un tel état de langueur et de médiocrité*, que le Conseil a chargé sa commission d'examiner de nouveau leur organisation intérieure et de lui proposer à ce sujet les changements qu'elle croirait utiles.

« *Quant aux écoles spéciales* dont la même loi a fait le troisième et

Digitized by Google

dernier degré d'instruction publique, *elles n'ont été, à proprement parler, qu'annoncées* par le législateur, puisque lui-même a déclaré qu'elles ne pourraient se former qu'après une nouvelle disposition législative qui en fixerait l'organisation et le placement.

« ... Tels sont les établissements, les lois et les plans même de restauration offerts jusqu'ici au corps législatif relativement à l'instruction publique. *Tout ou presque tout est encore en projets, en espérances, peu en réalités. Faut-il attendre du temps qu'il consolide ceux de ces établissements qui existent à peine et chancellent incessamment sur leur base?* Mais si le temps n'affermit que ce qui est né sain et robuste, il tue ce qui est informe ou mal organisé. »

Il est impossible de contester l'exactitude de ce résumé historique, dû à un homme compétent et fort attaché du reste aux principes de la Révolution. Quiconque a étudié les récents travaux, ou simplement suivi de près, au *Moniteur*, les diverses phases par lesquelles est passée l'instruction publique, de 1790 à l'époque où nous sommes arrivés, est au courant de l'insuccès des travaux de la Constituante, de la Législative et de la Convention. Il faut de plus relever ici cet aveu important que, plus de deux ans après sa promulgation, la loi si imparfaite de Brumaire an IV, nullement exécutée au point de vue de l'enseignement primaire et de l'enseignement spécial, n'avait presque produit aucun effet utile dans le domaine de l'enseignement secondaire.

Après ces longs préliminaires, Roger-Martin arrive à l'objet spécial de son rapport, je veux dire les modifications et perfectionnements dont la commission jugeait susceptible la loi de Brumaire. Il s'agit d'abord d'améliorer les écoles primaires, de les fonder sur la base d'une école pour trois mille habitants, de donner aux instituteurs un traitement de quatre cents livres, puis de combler le vide qui existe entre elles et les écoles centrales : « Il existe une telle disproportion entre l'école primaire et l'école centrale que jamais un élève sortant de l'une ne pourra parvenir à l'autre et en suivre utilement les leçons sans passer par une éducation privée qui, se plaçant entre les deux, rompra le fil de l'instruction publique et dérangera sa marche. C'est en grande partie pour réparer cet inconvénient grave, pour combler l'intervalle vide où le jeune homme, dans le système actuel, doit passer plusieurs années dépourvu de tout secours d'éducation

Digitized by Google

nationale que la commission propose, sous le nom d'écoles secondaires, un degré d'enseignement tenant le milieu entre l'école primaire et l'école centrale. »

Il faut, en effet, dans un état libre, mettre à la portée du plus grand nombre « les connaissances simples et usuelles sans lesquelles les bienfaits du gouvernement sont oubliés ou méconnus, l'égalité politique n'est qu'une chimère et la liberté un vain nom. » Or on ne peut placer la source de ces connaissances que dans les écoles secondaires. Il est impossible d'en confier l'enseignement aux instituteurs primaires : « Forcés de montrer à la fois les principes de la lecture et de l'écriture, les premières notions de la morale et du calcul, toujours dépourvus de secours étrangers, au moins dans la plupart des communes rurales, pourront-ils jamais sortir de la sphère rétrécie de nos ci-devant petites écoles? Cet inconvénient, toujours réel, ne sera-t-il pas plus sensible dans ces premiers temps où les *écoles primaires étant encore rares,* l'instituteur sera obligé d'y recevoir une multitude d'élèves et de rabaisser l'enseignement à leur portée?»

Les écoles secondaires devront être organisées sur les bases suivantes. Il y aura trois instituteurs dans chacune d'elles et on en établira trois ou quatre par département, « de préférence dans les communes possédant jadis des petits collèges, parce que tous les moyens accessoires de l'instruction publique s'y trouveront rassemblés plus facilement qu'ailleurs. » Les leçons y seront plus fréquentes et de plus longue durée « que dans les degrés supérieurs de l'instruction publique. » — La première année, on perfectionnera l'écriture et le calcul, on enseignera les principes ordinaires de l'arpentage, les premiers éléments de la langue française, un catéchisme civique sur la morale et la constitution dont les élèves apprendront par cœur les passages saillants et sur la déclaration des droits et des devoirs, enfin « un recueil bien assorti d'hymnes républicains. » On emploiera la deuxième année « à un plus grand développement de géographie et de langue française, aux premiers éléments du latin, à des notions sur l'agriculture et les arts mécaniques ; et la troisième année aux tours élégants de la langue française, à quelques principes de goût et de style, à la traduction de quelques ouvrages latins de médiocre difficulté, à des connaissances plus étendues en fait d'agriculture et d'arts mécaniques, à l'étude abrégée du code rural, forestier et criminel. »

Digitized by Google

Ces écoles seraient destinées à une classe très nombreuse et « très importante à éclairer, » aux enfants des « familles placées entre la petite aisance et une honnête fortune, comme la plupart des artisans dans les villes et les laboureurs propriétaires dans les campagnes. »

Il n'est que juste de reconnaître dans ce plan une somme assez considérable d'idées raisonnables et pratiques, mêlées du reste d'utopies difficiles à réaliser. La place me manque pour le discuter; le lecteur heureusement n'aura pas de peine à faire le départ. Mais n'est-ce pas précisément en raison de ce qu'il renfermait de vues utiles que le système de Roger-Martin ne put jamais obtenir l'adhésion des Cinq-Cents?

Je continue l'analyse du rapport. Quant aux écoles centrales, il faudrait modifier quelques points de leur organisation intérieure et en réduire le nombre. « Chaque école serait composée d'un inspecteur général des études, d'un bibliothécaire et de onze professeurs, savoir : un pour le dessin ; deux pour la grammaire française, grecque et latine ; un pour les belles lettres dans chacune de ces langues; un pour la géographie et la chronologie; un pour l'histoire naturelle ; un pour la logique et la philosophie spéculative; un pour les éléments de mathématiques pures ; un pour ceux de mathématiques appliqués; un pour la physique expérimentale et la chimie ; un pour la morale et la législation. »

C'est à tort que la loi de Brumaire a établi uniformément une école centrale par département : si on les conserve toutes, « n'est-il pas hors de doute que la plupart d'entre elles seront plus dépourvues d'élèves que ne l'étaient jadis nos ci-devant petits collèges ? » Roger-Martin propose donc de maintenir seulement quarante-deux écoles centrales, dont trois en Belgique et deux en Savoie et dans le comté de Nice.

Enfin la commission se réserve de faire ultérieurement au Conseil des propositions au sujet d'établissements d'enseignement supérieur qu'on appellerait lycées, au sujet des écoles spéciales et de la restauration des académies de province.

Tel était dans ses grandes lignes le projet dont la discussion devait remplir plusieurs séances.

Baraillon prit le premier la parole pour combattre les conclusions de la commission [1]. Il convient de remarquer que ce dé-

[1] *Opinion de Jean-François Baraillon, député de la Creuse, sur les trois*

Digitized by Google

puté avait été l'un des organisateurs des écoles centrales, qu'il avait été envoyé en mission pour cet objet par la Convention. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il défende aussi vivement cette partie de l'œuvre scolaire de la précédente assemblée. « C'est, dit-il, lorsque la loi du 3 brumaire de l'an IV est en vigueur, lorsque l'expérience a parlé, lorsqu'on se félicite de toutes parts sur la stabilité de ces établissements, c'est alors qu'on entreprend de révolutionner pour la quatrième fois l'instruction publique. Édifier et détruire sans cesse, n'est-ce pas montrer ou une excessive faiblesse, ou une criminelle insouciance, ou un mépris profond pour la cité, n'est-ce pas se jouer de son opinion, n'est-ce pas prodiguer, dilapider ses finances ? » Voilà des réflexions que Baraillon aurait bien dû faire à la tribune de la Convention, où elles auraient eu une application fort directe. L'ex-conventionnel veut bien avouer pourtant que « la Convention a commis de grandes fautes à l'égard de l'instruction publique. Les décrets des 27 brumaire et 7 ventôse de l'an III [1] en sont la preuve. Aussi furent-ils inexécutables. Mais éclairée par le temps et par les commissaires envoyés dans les départements [2], elle ne tarda pas à profiter de ses erreurs, et l'on vit paraître la loi du 3 brumaire dont il a déjà été question. Cette loi n'est pas exempte de quelques imperfections, mais du moins elle est calquée sur les besoins de l'enfant. » C'est justement ce qu'il faudrait démontrer.

D'après Baraillon, il est faux de dire « que les écoles primaires n'existent qu'en projet. Elles subsistent partout où elles ont été organisées, elles sont ce qu'elles peuvent être, c'est-à-dire qu'on y enseigne à lire, à écrire, à calculer et les éléments de la morale républicaine. La commission elle-même ne propose rien de plus ni rien de mieux. » L'assertion sur l'existence des écoles est fort vague ; l'orateur précise plus loin en parlant « d'à peu près cinq mille écoles, » soit un peu plus de cinquante, en moyenne, par

projets de résolution relatifs aux écoles primaires, secondaires et centrales, présentés, au nom de la Commission d'instruction publique. Séance du 27 brumaire an VI. Paris, Imp. nat., frimaire an VI, in-8°. — Cf. le *Moniteur* du 2 frimaire.

[1] Votés sur le rapport de Lakanal relatifs, le premier aux écoles primaires, le second aux écoles centrales.

[2] Je viens de dire que Baraillon fut un de ces commissaires; ceci explique surabondamment son attitude dans cette question.

Digitized by Google

département. Il n'était pas difficile à satisfaire quant au nombre des écoles; en ce qui regarde les objets enseignés, à quoi bon suspendre pendant des années toute instruction primaire pour en revenir simplement au programme de l'Ancien Régime, avec l'unique modification de la morale républicaine substituée au catéchisme? Si du reste, continue l'orateur, les écoles ne sont pas plus multipliées, si les écoles existantes sont désertes, cela ne tient pas à la modicité du traitement accordé aux instituteurs. Quand la Convention leur eut assigné douze cents livres, « partout on rencontra beaucoup d'hommes pour recevoir le traitement, presque nulle part on ne trouva un instituteur; on fit à cet égard, et en pure perte, des sacrifices immenses. Les commissaires envoyés dans les départements vous diront que, quoique l'instruction fût gratuite, les écoles de campagne n'en étaient pas moins désertes pendant l'été, qu'il ne s'y rendait que très peu d'élèves pendant l'hiver; ils vous diront enfin que *la Nation n'en recueillit aucun fruit*. Ce n'est pas la modicité du traitement des instituteurs qui *nullifie* les écoles primaires, c'est, il faut le dire, le défaut de bonne volonté de la part des citoyens qui, à peine sortis du régime monarchique, de ce régime où l'on créait, où l'on voulait des ignorants, ne savent pas encore le prix de l'instruction. C'est le peu d'aisance en général des cultivateurs et des artisans, aisance qui se réalisera peu à peu sous le gouvernement républicain. *C'est l'extrême rareté, on pourrait même dire la disette absolue de bons instituteurs. C'est enfin le peu de considération dont ils jouissent, l'état d'abjection auquel est réduite une profession des plus méritantes parce qu'elle est des plus utiles.* Voilà les sources du mal; la création de nouveaux établissements ne ferait pas venir un élève de plus. » Il faut reconnaître que la situation de l'instruction primaire, telle que la décrit Baraillon en Brumaire an V, est lamentable de tout point : peu d'écoles, des instituteurs ignorants et décriés, une population appauvrie et qui se refuse à confier ses enfants aux maîtres officiels. Nous savons que ce tableau est rigoureusement exact. Les décrets de la Convention n'avaient reçu qu'un commencement d'exécution, en ce qui concerne la fondation des écoles. La proscription des congréganistes, l'obligation d'un enseignement non confessionnel et républicain avait irrité les familles restées en majorité chrétiennes, et les enfants qui recevaient à cette époque quelque

Digitized by Google

instruction étaient presque tous confiés aux écoles libres et catholiques qui renaissaient de toutes parts [1].

La situation des écoles centrales, malgré les protestations intéressées de Baraillon, n'était pas beaucoup plus brillante. A la vérité « il se refuse à croire qu'il y ait des départements où elles ne soient point organisées. Il connaît lui-même les travaux et les succès de plusieurs ; » mais il doit ajouter : « Il est vrai, à l'égard de certaines, que la malveillance a cherché à les avilir, qu'elle est même arrivée à décourager les professeurs. Il est vrai aussi que, dans ces derniers moments, des jurys royaux y ont introduit des ennemis de la constitution, des réfractaires, des ignorants (bel éloge, on le voit, du personnel) ; mais ce n'est là qu'une gangrène partielle très aisée à extirper. Reste maintenant à déduire pourquoi *elles sont peu fréquentées.* » Nouvel aveu, bon à souligner.

« Je commence par soutenir que les écoles centrales actuellement existantes sont aussi fréquentées qu'elles peuvent l'être, eu égard aux circonstances. En effet *les corps enseignants détruits par la Convention, n'ont été réellement remplacés qu'après le très long terme de quatre ans.* » La levée en masse envoya les élèves et les maîtres aux frontières ; d'autre part la misère était grande, les impôts étaient excessifs, le numéraire manquait partout. Un peu plus tard les enfants se refusèrent obstinément à reprendre le cours de leurs études, les parents n'ayant aucune confiance dans la durée du mode de gouvernement et d'éducation, ne firent rien pour les contraindre. « Enfin il faut aussi compter pour quelque chose le peu d'attrait qu'offre toujours un nouveau système d'instruction, surtout quand il est encore peu connu, conséquemment mal apprécié. » Pour qui sait lire entre les lignes, il n'est pas difficile de trouver ici la constatation de l'extrême répugnance des classes éclairées pour le système nouveau d'enseignement secondaire.

Baraillon essaie ensuite de démontrer le mal fondé de l'allégation du rapporteur au sujet de la disproportion existant entre les écoles primaires et les écoles centrales. Il n'y réussit pas, car il s'agit ici d'une chose évidente, que toutes les habiletés de

[1] Cf. Duruy, ch. VII. — V. Pierre, *l'École sous la Révolution française.* Paris, 1881, in-12, p. 142 seq., 182-207.

Digitized by Google

langage sont impuissantes à dissimuler. L'orateur veut bien convenir pourtant que les écoles centrales auraient besoin de quelques réformes, qu'il serait nécessaire de supprimer les chaires d'histoire et de grammaire générale et d'adjoindre deux professeurs à l'unique maître chargé de l'enseignement des langues anciennes, « étant impossible qu'un seul professeur enseigne la langue latine jusqu'au point où il convient de la savoir pour la comprendre, » enfin d'exiger que les élèves fussent soumis à des examens, pour être admis à l'école centrale et pour y passer d'un cours à l'autre.

Quant aux écoles secondaires, il en combat très vivement la création, se basant sur l'impossibilité de trouver des maîtres, sur l'exagération du programme, sur le ridicule de l'enseignement de l'agriculture et des arts mécaniques qu'on prétend y introduire.

Il n'admet pas davantage la proposition de Roger-Martin tendant à l'établissement de dix mille écoles primaires, soit une école par trois mille habitants. « Si on eût examiné la loi du 27 brumaire de l'an III, on aurait encore évité une grande erreur. La Convention avait eu du moins la sagesse d'adapter son décret aux localités ; c'est ce qu'on ne fait pas dans le projet de résolution. En effet dans les contrées fertiles, une population de trois mille habitants ne couvre quelquefois qu'une très petite surface ; mais il en est tout autrement dans les pays stériles, dans les montagnes. L'enfant aurait à faire trois, quatre et jusqu'à six lieues pour aller et venir de l'école : que l'on juge ensuite si la proposition est admissible. »

Baraillon examine ensuite le côté financier de la question : le budget actuel de l'instruction publique est de trois millions trois cent mille francs ; le projet de la commission entraînerait une dépense supplémentaire de trois millions deux cent quarante-cinq mille francs, raison péremptoire pour le rejeter, étant donné l'état des finances, étant donnée surtout, ajouterai-je, la dilapidation à jamais déplorable des ressources accumulées par la piété des siècles pour le service de l'enseignement public.

Ce qu'on demandait à la commission, dit encore Baraillon, c'étaient des mesures pour le perfectionnement des écoles centrales. « Il eût été plus avantageux de les améliorer que d'exhumer *les écoles normales qu'un trop funeste exemple doit faire oublier à jamais*, » que de parler de lycées qui inutiliseraient

Digitized by Google

les écoles spéciales [1]. « Vous ne vous déciderez pas légèrement à renverser des institutions vraiment utiles. Le projet présenté a déjà produit les plus sinistres effets en paralysant subitement et les professeurs et les élèves, en portant dans toutes les parties de l'enseignement l'incertitude, la stupeur et le dégoût. Vous vous empresserez d'en faire cesser le scandale. Vous vous prononcerez donc fortement contre cette manie de systèmes, ce prurit d'innovations qui avilit tout, qui corrompt, qui empoisonne tout [2]. Ce ne serait pas assez de passer à l'ordre du jour, d'ordonner un renvoi ; vous devez ici un grand exemple ; je demande la question préalable sur les trois projets de résolution qui vous sont présentés au nom de votre commission d'instruction publique. »

La discussion reprit le lendemain. Pison-Dugalland [3] attaqua vivement, lui aussi, le projet de la commission. Il dit que, d'après les articles 297 et 298 de la constitution, la République ne doit aux citoyens que deux degrés d'instruction publique, « *les écoles primaires de canton* et les écoles centrales de département. » Il ne faudrait ajouter un troisième degré que dans le cas où l'utilité en serait assez évidente pour faire accepter au pays de nouveaux sacrifices. Du reste, il faut compter beaucoup sur la nature et le génie. L'Ancien Régime, malgré ce qu'avaient d'imparfait ses établissements d'enseignement, n'a jamais manqué de jurisconsultes, de magistrats, d'écrivains. L'intérêt de la société s'oppose à ce qu'on multiplie indéfiniment les demi-savants et même qu'on prodigue les connaissances approfondies qui détourneraient les laboureurs et les artisans de leurs travaux. Une armée de savants serait peu propre à obéir, une assemblée primaire composée de grammairiens et d'orateurs ne serait pas celle dont les élections seraient les plus promptes et les plus sincères. La fondation de nouveaux établissements n'est pas nécessaire ; ce qui s'impose c'est la création de bourses nombreuses. Que l'on considère ce qui se passait avant la Révolu-

[1] Il ne faut pas oublier qu'elles avaient été seulement *annoncées* par la loi de brumaire et qu'elles n'existèrent jamais.

[2] Quel dommage, encore une fois, que Baraillon n'ait pas fait partager à la Convention des vues si sages!

[3] *Opinion de Pison-Dugalland, sur le rapport de la commission d'Instruction publique. Séance du 28 brumaire an VI.* Imp. nat., frim. an VI, in-8°. *Cf. Moniteur* du 3 frimaire.

Digitized by Google

tion : « L'Ancien Régime n'avait guère d'autres écoles publiques que les écoles de jésuites diversement remplacées après la destruction de cet ordre ; et telle province divisée aujourd'hui en trois départements n'avait qu'un ou deux de ces collèges [1]. Et cependant ces établissements suffisaient sous le rapport de la grammaire, de la latinité, des belles-lettres à l'enseignement de plus de cent mille prêtres séculiers ou réguliers, d'un nombre de magistrats non moins grand que le nombre actuel, d'un nombre infini de gens de loi, d'un nombre au moins suffisant de médecins. Nous n'avions que quelques écoles privilégiées de mathématiques ou de génie civil et militaire et nous n'avons jamais manqué d'architectes ni d'officiers. L'impulsion du génie, l'émulation de la gloire, et les avantages pécuniaires de l'art d'écrire ne nous ont jamais laissé manquer de poètes, de littérateurs, ni de philosophes plus ou moins illustres. Une seule compagnie savante, l'Académie des sciences, à peine stipendiée par le gouvernement, suffisait à la gloire et à l'avancement des sciences exactes; et l'on pourrait craindre que des écoles primaires dans chaque canton et des écoles centrales affectées à chaque département, joint à cela les écoles spéciales et l'Institut national ne suffisent pas à nos besoins intellectuels! L'expérience et le raisonnement écartent cette crainte. » Il faut faire ici la part de l'erreur et de la vérité, en reconnaissant que l'ancienne organisation scolaire, malgré ses imperfections et ses lacunes, avait suffi dans une assez large mesure aux besoins intellectuels du pays, mais en remarquant aussi que les nouveaux établissements, bien plus imparfaits, bien moins nombreux, étaient impuissants à remplacer ce qu'on avait si follement détruit.

Pison-Dugalland s'élevait encore contre les propositions de la commission, en l'accusant de porter de six à neuf ans la durée des études secondaires. Il faut s'en tenir à six années et commencer à douze ans seulement, l'enfant étant avant cet âge incapable de s'adonner avec profit aux sciences auxquelles la commission voudrait qu'on l'appliquât. L'orateur concluait en demandant la question préalable sur l'établissement des écoles

[1] Cette assertion de fait est inexacte. Les jésuites dirigeaient seulement un cinquième des collèges. De plus Pison-Dugalland oublie les universités, le Collège de France, etc.

Digitized by Google

secondaires, des discussions distinctes et séparées sur les écoles centrales et les écoles primaires, une étude spéciale du point de vue financier, et l'attribution de trois séances par décade aux débats scolaires, jusqu'au vote définitif de la loi.

Jard-Panvilliers [1] répondit à Pison-Dugalland. D'après lui, les théories du député de l'Isère étaient subversives de tout enseignement public, la société dans un état libre devant à ses membres, non seulement les premiers principes de l'instruction, mais tous les éléments nécessaires pour perfectionner les citoyens dans les connaissances utiles. Sans doute le projet de la commission prête à des critiques, mais il faut l'examiner à loisir et non le repousser dédaigneusement par la question préalable.

Il était difficile à Roger-Martin de garder le silence en présence des attaques prodiguées à son projet [2]. Il combattit, au nom de l'égalité, les idées quelque peu rétrogrades en effet de Pison-Dugalland, puis il établit par de minutieux calculs la nécessité d'établir neuf mille huit cents écoles primaires, « en restreignant aux seuls enfants mâles un projet qui eût dû embrasser également l'éducation des enfants des deux sexes. » Il serait difficile de faire plus, faute de moyens pécuniaires et surtout faute d'hommes ; « il serait même impolitique de donner subitement et par une seule impulsion, le mouvement à toutes les parties d'une aussi vaste machine : on offrirait par là des chances trop faciles au royalisme, qui ne manquerait pas, malgré toute la surveillance possible, d'en faire son profit et de s'emparer pour corrompre la génération future d'un grand nombre de ces instituteurs qu'on ne pourrait en ce moment que mal choisir parce qu'on aurait un trop grand nombre de choix à faire. » Le lecteur remarquera combien nous sommes loin de la théorie d'une école par commune qu'on a si généreusement prêtée aux hommes de la Révolution.

Quant aux écoles secondaires, malgré toutes les objections

[1] Ce discours ne paraît pas avoir été imprimé et ne m'est connu que par une analyse très sommaire du *Moniteur* du 3 frimaire.

[2] *Observations faites par Roger-Martin, rapporteur de la commission d'instruction publique, sur trois projets de résolution présentés, au nom de la même commission, dans la séance du 6 brumaire.— Séance du 28 brumaire an VI.* Paris, Imp. nat., frimaire an VI, in-8°. Le *Moniteur* analyse ce discours en quinze lignes.

Digitized by Google

présentées, il convient d'en presser l'établissement. Ce sera le moyen de garder les enfants le plus longtemps possible et de ne pas les exposer au danger de l'enseignement privé ; ces écoles sont parfaitement adaptées aux besoins des classes moyennes ; elles étaient d'ailleurs dans les plans de Talleyrand et de Condorcet.

Enfin Roger-Martin est toujours d'avis de réduire le nombre des écoles centrales. Trop nombreuses elles seraient nulles. « Quiconque soutiendra le contraire doit se souvenir qu'autrefois il y avait en France bien moins de collèges renfermant un enseignement complet qu'il ne serait établi aujourd'hui d'écoles centrales aux termes de la loi du 3 brumaire [1] ; et cependant, malgré tant de motifs qui existaient autrefois et n'existent plus aujourd'hui, pour se livrer à de longs cours d'études, qui ignore que la plupart de ces maisons d'éducation étaient peu fréquentées, que les élèves se rendaient de préférence dans quelques villes anciennement renommées pour la science des maîtres et les brillants succès de l'enseignement public, et qu'enfin la plupart des autres établissements étaient livrés à une éternelle langueur ? La même chose arrivera infailliblement si l'on place aujourd'hui une école centrale dans chaque département. La plupart d'entre elles seront mal pourvues en maîtres et en élèves. L'exemple du passé et l'expérience bien convaincante de deux années ne permettent pas de révoquer en doute cette affligeante vérité. » Roger-Martin concluait en s'opposant à la suppression « de la partie la plus républicaine du projet, » celle qui concernait les écoles secondaires et en s'élevant contre la clôture.

Elle ne fut pas prononcée en effet, et le Conseil entendit encore dans cette séance du 28 brumaire un long discours de Luminais [2]. Il commença par refaire sommairement l'histoire de l'enseignement pendant la Révolution. Il ne marchanda pas la vérité à la Convention. « Cette assemblée qui fit tant de choses et de si difficiles, malgré les horribles tempêtes qui l'agitèrent continuel-

[1] Cette assertion est erronée ; en s'en tenant aux chiffres de Villemain, que M. Silvy a démontrés être inférieurs à la réalité, la France possédait en 1789, cent huit collèges de plein exercice.

[2] *Opinion de Luminais sur le projet de Roger-Martin tendant à établir des écoles secondaires et à restreindre le nombre des écoles centrales. Séance du 28 brumaire an VI.* Paris, Imp. nat., frim. an VI, in-8°. Cf. *Moniteur* des 3 et 4 frimaire.

Digitized by Google

lement, ne put produire sur l'instruction publique, après une session de trente-cinq mois *(sic)*, que la loi du 3 brumaire, cet enfant débile de sa décrépitude. »

Luminais voudrait un petit nombre de vrais savants et un très grand nombre d'hommes instruits. Il disserte longuement sur la distinction à établir entre la science et l'instruction ; il s'élève avec force contre la prétention d'étouffer la science, « acte de barbarie et de vandalisme, digne des temps désastreux que nous avons traversés, » et en même temps il affirme que « prodiguer la science sans choix et sans mesure, la souffler dans toutes les têtes est une folie impolitique. »

« Quand je pense, s'écrie-t-il, que la Convention, par sa loi du 3 brumaire, avait jeté brusquement quatre-vingt-dix-huit écoles centrales sur le sol français, tandis qu'il n'y avait pas encore une seule école primaire d'organisée, qu'elle donnait des professeurs de langues anciennes et de langues vivantes à des hommes qui n'entendaient pas le français, qu'elle établissait des professeurs de législation pour des hommes qui ignoraient le code rural et qui ne savaient pas même qu'ils existaient dans une République, quand j'ai observé ces énormes abus, j'ai béni cent fois la sage et prévoyante commission qui a eu le courage de retrancher la moitié de ces vains arsenaux de charlatanisme et de pédanterie. »

Pour lui, quinze ou vingt écoles centrales suffisaient, avec des professeurs célèbres, des élèves nombreux, « un enseignement bien surveillé, bien réglementé, bien suivi; » et il essaye de démontrer qu'elles fourniraient à la France un nombre de savants qui répondrait à tous les besoins réels. Le pays veut qu'on mette à la portée des citoyens les moyens élémentaires d'instruction, c'est-à-dire les écoles secondaires qui sont, quoi qu'on en ait pu dire, absolument nécessaires. En effet, « ou les neuf professeurs des écoles centrales enseigneront des sciences élevées, hors de la portée du plus grand nombre, ou ils se borneront à enseigner des choses simples, faciles et utiles que tout le monde peut et doit savoir et qui font partie de ce que j'appelle l'instruction. Dans le premier cas, ils seront inutiles au but que nous nous proposons, qui est de procurer au plus grand nombre une instruction facile. Dans le second cas, pourquoi les concentrer tous dans un même lieu et ne pas les partager sur différents

Digitized by Google

points du même département? » On établirait dans chacune de ces circonscriptions trois ou quatre écoles, ce qui permettrait aux familles de donner à leurs enfants une instruction suffisante « qui deviendrait le domaine de tous et non le patrimoine exclusif de quelques-uns. »

« De leur côté, les professeurs des écoles secondaires, n'ayant pas des choses si relevées à enseigner à leurs élèves, descendront de cette élévation sublime où se sont guindés la plupart de nos professeurs d'écoles centrales, et se rapprocheront un peu plus de leurs élèves. Au lieu de leur lire comme ces derniers, une heure par jour seulement, des discours académiques hérissés d'une métaphysique obscure, parés d'un certain jargon scientifique qu'ils donnent pour de la profondeur, inabordable enfin aux hommes faits qui n'ont pas de la raison et du bon sens, ils leur exposeront clairement, quatre heures par jour, les éléments des connaissances indispensables les plus usuelles. »

Luminais ne se contente pas de critiquer fort justement le système d'enseignement des écoles centrales, il expose nettement leur situation réelle au point de vue de la fréquentation. Il est impossible de le taxer d'exagération. Les chiffres officiels et les rapports administratifs recueillis par M. Duruy sont là pour attester l'exactitude de ces assertions [1]. « La meilleure preuve, dit-il, que l'organisation actuelle des écoles centrales est mauvaise, c'est qu'elles ne sont pas fréquentées. Examinez seulement ce qui se passe à Paris, sous vos yeux: si dans une des villes les plus populeuses du monde, et où les sciences sont le mieux cultivées, il n'y a pas, sur deux mille habitants, un élève qui suive les écoles centrales, en exceptant toutefois les boursiers qui sont obligés de les suivre, jugez par là de leur fréquentation dans les autres départements. *Je suis convaincu que dans toutes les écoles centrales, chaque professeur, l'un portant l'autre, n'a pas cinq élèves qui l'écoutent habituellement.* Or, c'est payer un peu cher l'éducation de cinq élèves. On vous a dit que les écoles centrales étaient en pleine activité; je le crois bien : *c'est l'activité silencieuse qui règne dans les tombeaux* ; *la nature et le temps y travaillent seuls à la destruction.*

[1] Voir le chap. IV et les pièces justificatives.

Digitized by Google

Si, par activité, on veut entendre la nomination des professeurs à leurs places et le payement de leurs honoraires, je conviens qu'on peut leur reconnaître quelque activité ; mais si, par ce mot, on entend la fréquentation des élèves, je soutiens, avec tous les hommes de bonne foi, que jamais mot n'a été plus mal appliqué. »

Enfin Luminais soutenait en forts bons termes la nécessité de l'établissement des écoles secondaires : « Je ne m'appesantirai pas à combattre cette assertion paradoxale qu'entre savoir lire et écrire et savoir les hautes sciences, il n'y a point de degré intermédiaire. Il n'est aucun bon esprit pour qui le contraire ne soit démontré et qui ne s'aperçoive qu'entre ces deux connaissances, il est un état moyen d'instruction qui est le seul qui convienne au plus grand nombre, et je crois vous avoir démontré qu'il doit être l'unique objet d'enseignement dans les écoles secondaires. Certes il ne faut pas avoir l'imagination bien exaltée pour être convaincu de cette vérité. »

L'orateur était dans le vrai ; mais comment obtenir l'assentiment des Cinq-Cents dûment épurés à une mesure qui aurait radicalement modifié cette loi sacro-sainte du 3 brumaire, relique précieuse de la glorieuse Convention ? Personne n'essaya pour cette fois de combattre ses arguments, et le Conseil se contenta d'ajourner la discussion.

VI

Elle fut reprise le 11 frimaire [1]. Maugenest prit le premier la

[1] Je ne dirai qu'un mot d'une motion d'ordre de Garnier de Saintes, citée par extraits dans le compte rendu de la séance du 9 frimaire inséré dans le *Moniteur* du 16. L'orateur déplore « l'état d'abandon où l'éducation a été laissée depuis le commencement de la Révolution. » Il constate l'impopularité de la morale républicaine et les progrès inquiétants des écoles privées. L'esprit public ne s'améliore pas. « Les enfants sont encore élevés dans les préjugés sur lesquels la superstition et le despotisme avaient élevé leur trône. Comment un heureux changement aurait-il pu s'opérer, lorsque la jeunesse est livrée à des instituteurs qui font filtrer dans ses veines le poison du royalisme, dessèchent dans son cœur l'amour du bien, corrompent ses goûts, flétrissent son âme et énervent son courage ? Quel bien peut-on attendre des écoles particulières, quand on voit les élèves des écoles mêmes publiques, insulter par leur mollesse et leurs préjugés aux braves défenseurs de la patrie ?... On ne vit jamais tant de systèmes divers sur l'éducation et cependant on ne fit jamais si peu pour elle. » Garnier concluait en deman-

Digitized by Google

parole pour combattre le projet de la commission [1]. Selon lui, le grand obstacle à l'exécution de la loi de Brumaire, relativement aux écoles primaires, a été l'aliénation des presbytères rachetés sous des noms empruntés par les communes qui les rendaient aux curés et « repoussaient les instituteurs. » Il proteste contre le projet de n'établir qu'une école pour trois mille habitants. Les écoles ainsi réparties seraient trop éloignées des enfants. « La loi du 3 brumaire donne une école par mille habitants [2], c'est-à-dire trois ou quatre au moins par canton. Il me serait aisé de vous prouver que ce nombre est encore insuffisant, » qu'il faudrait une école par cinq ou six cents habitants, mais « il faut se borner, quant à présent, à l'exécution de la loi du 3 brumaire. Les commencements sont toujours pénibles ; » mais, quand l'esprit public aura progressé, les communes demanderont elles-mêmes la multiplication des écoles ; « quand une fois les habitants des campagnes seront dégoûtés des prêtres [3], ils paieront sans doute à un maître d'école utile ce qu'ils donnaient à un curé peu nécessaire. »

Il faut au moins aux instituteurs un traitement de deux cents francs, sans quoi ils continueront à périr de misère. Par ce moyen du reste on aura la facilité de faire choix d'hommes plus recommandables. « Ce n'est pas, comme on a voulu le faire entendre, le défaut de bonne volonté des citoyens qui a ***nullifié le très petit nombre d'écoles existantes, c'est l'ineptie, l'immoralité des pédagogues qui s'en sont emparés***. Les parents sentent tout le

dant « une loi qui mette les maisons d'éducation particulière sous la surveillance directe du gouvernement et lui confère les moyens de s'assurer que les instituteurs et les institutrices n'enseignent à leurs élèves que des principes avoués par la raison et une morale qui imprime dans l'âme l'amour de l'équité et des lois. » Toujours le libéralisme des Jacobins au pouvoir ! — Le conseil refusa de voter l'impression de « cette amplification de rhétorique, » et renvoya les propositions de Garnier à la commission d'Instruction publique.

[1] *Opinion de Maugenest sur le projet de résolution relatif aux écoles primaires, secondaires et centrales. Séance du 2 frimaire an VI.* Paris, imp. nat., frim. an VI, in-8°. Cf. le *Moniteur* du 17 frimaire.

[2] Cette assertion est erronée. La loi du 27 brum. an III (ch. I, art. 2) exigeait bien une école par mille habitants, mais cette disposition avait été abrogée par la loi du 3 brumaire an IV qui dit seulement (Tit. I, art. 1.) « Il sera établi dans chaque canton de la République, une ou plusieurs écoles primaires dont les arrondissements seront déterminés par les administrations de départements. »

[3] Il paraît qu'on n'en était pas encore là.

Digitized by Google

prix d'une bonne éducation. Faites choix de sujets dignes de leur confiance, et tous s'empresseront de faire jouir les enfants du bienfait de nos institutions. »

L'orateur propose un moyen fort libéral de remplir les écoles publiques : « Dans un gouvernement démocratique, il faut accoutumer de bonne heure les hommes à l'égalité. Obligez les pères et mères d'envoyer leurs enfants à l'école communale ; ce sera le vrai moyen de leur apprendre à mépriser les distinctions de fortune et de naissance... Vainement on m'objecterait que la mesure que je propose est contraire à la liberté. Les enfants appartiennent à la patrie encore plus qu'à leurs parents, c'est pour la société entière qu'elle les réclame... ; il ne doit pas être permis aux pères et mères de les soustraire à sa sollicitude. »

Je passe sur des vues passablement utopiques touchant l'enseignement agricole dans les écoles primaires. L'orateur réclame ensuite l'établissement d'une école par mille habitants, et même le partage en deux sections des arrondissements les plus étendus, le maître devant se porter le matin dans l'une et le soir dans l'autre. Il repousse, sans apporter aucun argument nouveau, l'institution des écoles secondaires. En ce qui regarde les écoles centrales, il n'en voudrait qu'une pour deux départements. « Elles lui paraissent beaucoup trop multipliées : *dans plusieurs, le nombre des instituteurs excède celui des élèves, et dans celles qui sont le plus fréquentées, à peine y voit-on cinquante ou soixante jeunes gens*, dont les progrès encore ne sont pas très satisfaisants pour leurs parents. » Il y aurait aussi « beaucoup d'améliorations à faire dans leur enseignement. »

Maugenest conclut en demandant l'ordre du jour sur les projets de la commission, qui restera chargée « de présenter sans délai les moyens convenables pour mettre en activité le mode d'instruction décrété par la loi du 3 brumaire. »

Avec Mortier-Duparc, qui lui succéda à la tribune, nous voyons apparaître un nouveau système, celui des écoles primaires renforcées[1]. Il y aurait, dans chaque département, un certain nombre d'écoles complètes réunissant les différents maîtres enseignant déjà dans les communes où elles seraient établies. L'enseigne-

[1] *Opinion de P. Mortier-Duparc, député de la Sarthe, sur l'organisation des enseignements primaire et central. Séance du 2 frimaire an VI.* Paris, Imp. nat., frim. an VI. — Cf. *Moniteur* du 17 frimaire.

Digitized by Google

ment y serait plus élevé, et on y ferait une sorte de cours normal pour les instituteurs destinés aux écoles incomplètes. Il faudrait également renoncer à l'uniformité dans le programme et le personnel des écoles centrales, en raison des différences profondes qui existent entre les départements, au double point de vue des ressources et des besoins intellectuels.

Je ne m'attarderai pas à exposer dans le détail et à discuter ce système, qui du reste n'eut point de succès auprès du Conseil, et je me contenterai d'emprunter au discours de Mortier-Duparc le tableau qu'il trace de la situation scolaire de la République.

« Vous avez depuis longtemps reconnu la nécessité de compléter, d'améliorer le plan d'instruction esquissé par la loi du 3 brumaire an IV. Les rédacteurs de cette loi savaient bien qu'elle ne contenait que les bases d'un travail qu'ils se proposaient d'achever. *Cependant sur ce plan incomplet, on a établi des écoles primaires et centrales dont la plupart ne donnent que de faibles signes de vie, prouvant la nécessité de mettre la dernière main à ce grand ouvrage.*

« L'expérience a fait sentir ce qui manque, ce qui surabonde dans le système d'études établi par la loi du 3 brumaire : *une existence réelle à donner aux écoles primaires* et à leur enseignement, un vide à remplir entre leur enseignement et celui des écoles centrales, l'enseignement de ces dernières à répartir dans une proportion plus convenable aux localités et plus avantageuse...

« L'école centrale de Paris est une jeune beauté qui languit et se consume. Les professeurs y sont très savants, mais très ménagers d'instruction : au lieu d'élèves, ils ne veulent que des auditeurs muets et passifs. Je conviens qu'il existe dans les écoles centrales de quelques départements une instruction plus accommodée à la force moyenne des élèves, mais on ne le doit qu'au zèle de quelques professeurs qui, doués d'un talent peu commun, *ont pris sur eux d'améliorer le plan de la loi du 3 brumaire, de donner à l'enseignement une organisation dont la loi l'a laissé manquer. Il est impossible que l'institution des écoles centrales reste dans un pareil état d'abandon. Quant aux écoles primaires, chacun sait que la plupart n'existent que de nom. Elles manquent d'instituteurs, de livres élémentaires et de méthodes d'enseignement.* Il est évident que la loi du 3 brumaire doit être complétée ou retouchée dans ses principales dispositions. »

Le dernier orateur entendu dans cette discussion fut Ehrmann[1].

[1] *Opinion de J.-F. Ehrmann, dép. du Pas-de-Calais, sur le projet de réso-*

Digitized by Google

Il ne s'occupa que des écoles primaires, combattit le projet de la commission comme insuffisant et consacrant un état de choses inférieur à celui qui existait sous l'Ancien Régime. Chaque commune doit avoir son école ; « la ci-devant Alsace jouissait de cet avantage [1]. » Au lieu de théories et de discours, au lieu de « spéculations de cabinet, » il faudrait une enquête locale sérieuse.

La discussion fut close après que Lamarque se fut nettement expliqué sur la position de la question. Il fut arrêté : 1° que chaque département conserverait son école centrale ; 2° que le projet d'écoles secondaires était repoussé par la question préalable; 3° que l'ajournement était prononcé sur la question des écoles primaires. Encore un aveu d'impuissance après de bien longs débats.

VII

Tandis que les Conseils perdaient le temps en discussions stériles, les écoles officielles continuaient à languir. De toutes parts, en revanche, s'élevaient des écoles libres, bien vite remplies par les enfants des familles de plus en plus nombreuses qui voulaient pour eux un enseignement sérieux et une éducation chrétienne. Le Directoire se préoccupait de cette situation, et s'efforçait de la modifier par toutes les mesures que pouvait lui suggérer son intolérance jacobine. Les Cinq-Cents, de leur côté, ne restaient pas en arrière. En ventôse et germinal,

lution pour l'organisation des écoles primaires, présenté au nom de la commission d'instruction publique par Roger-Martin. Séance du 2 frim. an VI. Paris, Imp. nat., frimaire an VI. — Résumé en quelques lignes dans le *Moniteur* du 17 frimaire.

[1] Après avoir cité l'exemple du pays de Bade, où l'on ne trouve guère de personnes qui ne soient versées dans l'écriture, la lecture et le calcul, Ehrmann ajoute : « Mais qu'ai-je besoin de recourir à nos voisins, quand j'ose vous assurer avec la fierté d'un républicain français qu'une grande partie des départements du Haut et Bas-Rhin et des pays réunis qui parlent la langue allemande, ont joui de ces avantages jusqu'au moment où les Omars modernes ont ravagé le champ fertile de l'éducation dans ce pays, comme les sangliers du Rhin dévastent les contrées adjacentes à ce fleuve. Recréer ce qui existait de bon, corriger le défectueux, ce principe de toute politique lumineuse s'applique plus particulièrement à l'enseignement public, et alors on n'a pas besoin de distribuer avec chaque almanach, un nouveau plan qui ne peut tenir contre l'expérience. »

Digitized by Google

plusieurs séances furent consacrées à la discussion d'un rapport de Luminais [1] concernant le mode de surveillance à établir sur l'enseignement privé. Il était l'organe d'une commission nommée en conséquence d'une motion frénétique présentée par Chazal dans la séance du 12 vendémiaire [2]. « Si nous voulons, disait le rapporteur, assurer la perpétuité de notre gouvernement, de nos lois, de nos institutions, il faut tirer l'éducation de cet état de torpeur et d'anéantissement où elle se trouve ; il faut faire plus, il faut la créer, il faut lui donner la vie et la vigueur... Presque partout des instituteurs mercenaires, dès longtemps façonnés à des inclinations serviles, envieillis sous la rouille des préjugés, ne se doutant même pas de la dignité de leur profession, plus attentifs à un sordide intérêt qu'au doux espoir de former des hommes libres et vertueux, laissent, sans s'inquiéter, couler dans les cœurs tendres de leurs jeunes élèves les poisons corrupteurs du royalisme et de la superstition. D'autres plus éclairés et non moins coupables leur font, de dessein prémédité, avaler ces poisons à pleine coupe. »

Le remède à cette situation consiste à mettre sous la surveillance de la police quiconque enseigne une science, une doctrine, un art libéral quelconque. Il s'agit de favoriser les écoles publiques dont les maîtres sont retenus dans la pratique et l'enseignement des doctrines républicaines par la crainte de l'autorité qui les surveille de près. Les réactionnaires refusent leurs enfants

[1] *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Luminais, au nom d'une commission spéciale composée des représentants du peuple Jean Debry, Mortier-Duparc, Roger-Martin, Gay-Vernon, Luminais, concernant le mode de surveillance à établir sur les chefs des établissements particuliers d'instruction et d'éducation et sur tous les individus privés qui enseignent soit chez eux, soit chez les autres. Séance du 28 nivôse an VI.* Paris, Imp. nat., pluviôse an VI. — Cf. *Moniteur* des 5 et 6 ventôse.

[2] *Motion d'ordre et projet de résolution sur les pensionnats et autres maisons d'éducation des deux sexes, par J.-P. Chazal. Séance du 12 vendémiaire an VI.* Paris, Imp. nat., vendémiaire an VI. — Cf. le *Moniteur* du 17 vendémiaire. Je citerai seulement quelques phrases de ce factum furibond qui conclut en demandant qu'on déporte à perpétuité les instituteurs et institutrices qui professeraient la haine de la république et de ses lois : « Nous n'aurons pas la stupidité des rois. Tout sera républicain dans notre république. Nous punirons les traîtres qui professeront sa haine et nous exigerons encore qu'on y professe son amour. Instituteurs, vous le ferez naître, ou l'on vous arrachera le dépôt sacré des enfants de la patrie. Nous l'arracherions au père lui-même s'il organisait pour eux la dégradation de la servitude. »

Digitized by Google

aux écoles républicaines : si l'on surveille étroitement les pensionnats, il ne restera plus aux familles que la ressource de l'éducation strictement privée; mais il faut poursuivre les contre-révolutionnaires dans ce dernier retranchement, en ayant l'œil sur les instituteurs particuliers, en leur imposant le serment d'enseigner la doctrine républicaine. De plus, nul ne pourra enseigner la morale s'il n'est veuf ou marié, et tout enseignement sera spécialement interdit aux prêtres. Enfin on établira un *Bulletin des instituteurs*, naturellement fort officiel, qui sera lu dans les écoles et donné en prix aux enfants. Les dispositions du projet s'appliquent aussi aux institutrices ; car, pour consolider la République, il faut conquérir à ses doctrines l'esprit et le cœur des femmes françaises. On criera si l'on veut « à la gêne, à l'inquisition ! » Qu'importe ? puisque ces cris seront ceux « des ennemis de notre régénération politique. »

Le cynisme jacobin de ce projet était tellement révoltant que, même dans une assemblée aussi asservie que le conseil des Cinq-Cents, il provoqua des protestations. Gay-Vernon, régicide, ex-évêque constitutionnel, proposa un amendement restreignant l'obligation du mariage aux *chefs* d'institution et aux professeurs *publics* de morale [1]. Le 28 ventôse [2], Roger-Martin protesta contre la disposition proposée : « Si vous adoptez, dit-il, cet article tel qu'il vous est proposé, vous privez les écoles d'une foule d'instituteurs qu'il sera impossible de remplacer. Quelque protection que vous deviez au mariage, il me semble que, *dans un moment où la pénurie d'instituteurs se fait sentir, où il n'existe presque pas d'établissements d'éducation*, vous ne devez pas en diminuer le nombre par une disposition qui ne pourrait que nuire à l'intérêt général. » Plusieurs orateurs se succédèrent à la tribune, et le Conseil finit par repousser l'article, comme inconstitutionnel, par la question préalable. Mais les fanatiques ne se tinrent pas pour battus, et obtinrent que la commission fût chargée de présenter un article interdisant formellement l'enseignement aux prêtres. La question revint dans la séance

[1] *Opinion de Gay-Vernon, sur le projet de Luminais concernant le mode de surveillance à établir sur les chefs d'établissements particuliers d'instruction et d'éducation et sur les individus qui enseignent. Séance du 2 ventôse an VI.* Paris, Imp. nat., ventose an VI, in-8°.

[2] *Moniteur* du 1er germinal.

Digitized by Google

du 4 germinal. Luminais [1], après un exposé des motifs odieux et grotesque, proposa une nouvelle rédaction, vivement combattue par divers représentants. On ne put parvenir à s'entendre et l'ajournement fut encore prononcé, mais définitivement cette fois.

VIII

Battu sur la question des écoles secondaires, Roger-Martin cherchait du moins à obtenir du conseil la réforme de la malencontreuse loi de Brumaire, en ce qui concernait l'enseignement primaire. Dès le 8 octobre, il avait déposé un nouveau rapport suivi d'un long projet de résolution [2]. Son travail commençait par les lamentations ordinaires.

« La législation française n'a fait jusqu'ici dans l'importante carrière de l'enseignement que des pas incertains et qui ne nous ont nullement rapprochés du but auquel nous devons tendre. Toutes les dispositions législatives sur l'instruction primaire se bornent en effet à quelques articles de la loi du 3 brumaire desquels il *n'a* résulté *(sic)* qu'un faible acheminement vers le bien qu'on se proposait. A la vérité de grands obstacles s'opposaient à l'accomplissement de ce bien. D'abord l'imperfection de la loi en elle-même, puis la pénurie des finances, enfin et par dessus toutula constante perversité des factions qui faisaient tous leurs efforts pour empêcher cette institution de naître parmi nous.

« La loi ordonne vaguement et sans fixer les bases qu'il sera établi des écoles primaires dans tous les cantons de la République ; elle laisse aux administrations centrales les soins d'en déterminer les arrondissements et par conséquent d'en fixer le nombre, puis elle indique en masse les objets de l'enseignement, elle en confie la surveillance aux corps administratifs, elle établit des jurys pour la nomination aux places et se borne à assigner aux instituteurs, pour tout traitement, un logement gratuit et une rétribution casuelle impo-

[1] *Rapport de Luminais, sur l'examen d'une proposition de Montmayou, excluant les prêtres catholiques des fonctions de l'enseignement. Séance du 4 germinal an VI.* Paris, Imp. nat., an VI. — Cf. le *Moniteur* du 12 germ.

[2] *Rapport fait par Roger-Martin sur l'organisation des écoles primaires. Séance du 8 ventôse an VI.* Paris, Imp. nat., ventôse an VI.—Ce rapport est simplement annoncé au *Moniteur* du 11 ventôse avec cette mention: « L'impression et l'ajournement sont prononcés. »

Digitized by Google

sable sur une partie de leurs élèves. Or quelque respect que mérite une loi promulguée, votre commission ne peut se dispenser de vous faire apercevoir des vices qui, indépendamment de toute autre cause, devraient suffire pour en rendre l'exécution impossible. Ces vices résultent de deux omissions de grande importance. La première consiste à n'avoir pas assigné aux instituteurs un traitement fixe et proportionné à leurs besoins; la deuxième à n'avoir pris aucune précaution contre l'esprit de parti auquel rien n'a coûté jusqu'ici pour enlever la jeunesse française à l'instruction des écoles républicaines. »

Cette condition matérielle, inférieure à celles des maîtres des ci-devant petites écoles [1], empêche le recrutement des instituteurs. Leur traitement casuel étant d'ailleurs proportionné au nombre des écoliers, que deviendront-ils dans les endroits fort nombreux où l'école est à peu près vide, « soit par l'effet du fanatisme, soit par la discordance des opinions politiques ? » Pour corriger ce vice de la loi, qui explique clairement pourquoi « elle est restée sans exécution, » il faut contraindre toutes les familles à payer la contribution scolaire, qu'elles profitent ou nom de l'enseignement officiel. « Cette mesure, qu'on pourrait accuser de sévérité... parce qu'elle presse les parents d'envoyer les enfants à l'école publique, nous a paru dans le fond ne présenter qu'une disposition de la plus exacte justice ; d'ailleurs elle offre un autre avantage c'est... de déconcerter les combinaisons de l'esprit de parti qui pourrait être tenté d'éloigner les enfants de l'école publique pour nuire d'autant au progrès de l'instituteur. » Quel aveu du discrédit des écoles républicaines ! Roger-Martin propose aussi d'ajouter au logement un traitement fixe payé par le canton.

Enfin il faut détruire « une autre cause de *nullité* dans les résultats, » en prenant « des précautions contre l'esprit de parti

[1] « Quel est l'instituteur des ci-devant petites écoles qui sous le régime despotique de ces temps où l'enseignement public était pour ainsi dire livré au hasard et mis au rabais par des prêtres et des moines, quel est l'instituteur qui n'ait parmi nous la perspective d'un meilleur sort ! Et cependant aujourd'hui la loi met l'enseignement public au rang des premières dettes sociales; aujourd'hui on exige des instituteurs plus d'instruction et des connaissances plus variées. Pouvait-on donc se flatter qu'en augmentant les charges, d'un côté, et diminuant les salaires, de l'autre, on trouverait assez d'aspirants à ces sortes de places d'instituteurs pour les campagnes, où les ressources sont moindres et les besoins d'instruction plus pressants que jamais ? »

Digitized by Google

auquel on a laissé les moyens de tout oser et tout entreprendre pour arracher la jeunesse française à l'instruction des écoles républicaines. De là sont nées, sous l'influence de la faction royale, cette foule d'institutions particulières qui, sur tous les points de la République, disputent encore sous vos yeux de bassesse et d'empressement à qui servira le mieux la cause de la superstition et du despotisme, à qui obscurcira le plus parfaitement l'intelligence des élèves, à qui nuira le plus au régime républicain, en corrompant davantage les générations futures. »

Il est bien aisé de saisir la vérité à travers ces déclamations. Quoique fassent les pouvoirs publics, pour entraîner dans le mouvement révolutionnaire la masse de la nation, elle est réfractaire à leurs sollicitations et à leurs efforts. Les écoles républicaines sont rares, elles sont vides, et les puissants du jour se remettent à rêver non pas seulement d'instruction obligatoire, mais d'école publique obligatoire: « Vous prouverez aux factions que s'il est du devoir du législateur d'adopter le système d'éducation le plus analogue à la constitution de l'État, c'est un de ses devoirs encore d'imposer à tous les citoyens l'obligation de s'y conformer. » Adjurations vaines. Le conseil des Cinq-Cents commençait à se lasser de rouler cet éternel rocher de Sisyphe, et le projet de Roger-Martin alla, sans discussion, rejoindre tant d'autres essais dans les cartons du comité d'instruction publique.

IX

Si le Conseil était las, Roger-Martin était tenace. La situation de l'enseignement continuait d'ailleurs à être déplorable. Après trois mois d'attente vaine, il revint à la charge par une motion d'ordre: « La barbarie est sur le point d'envahir ses plus brillantes conquêtes... Les établissements clandestins où l'on conspire sans cesse contre la raison et la liberté se multiplient de toutes parts. Il est urgent d'élever, à côté de ces ateliers obscurs d'incivisme et de mensonge, l'édifice imposant de l'instruction publique, d'of-

[1] Sa motion et les discours de Briot et de Portiez ne semblent pas avoir été imprimés. Je résume, d'après le *Moniteur* du 20 prairial, cette discussion qui eut lieu le 17 du même mois.

Digitized by Google

frir au peuple français, non quelques fragments isolés d'une éducation nationale, mais un grand ensemble d'établissements littéraires. » Il faut revoir les projets de la Constituante et de la Législative et demander à la commission d'instruction publique « un plan général d'enseignement. »

La motion fut appuyée par Briot :

« Il est temps, dit-il, que les législateurs fixent leur attention sur l'instruction publique. Elle est le besoin de tous les citoyens et le devoir du gouvernement envers eux. Il faut le dire pourtant, elle est sans vie et sans organisation. » A l'exception des héros des armées, la jeunesse est devenue une horde impure et assassine, la honte de la République.

« A quoi attribuer ces grands malheurs ?... A la désorganisation de l'instruction publique. Les projets les plus dignes d'un peuple régénéré ont été présentés par les premiers talents de nos diverses assemblées législatives. Pourquoi voyons-nous à peine autour de nous quelques institutions dignes du premier peuple du monde ? Il faut créer un ministère de l'instruction publique.

« *Les écoles centrales sont à peine organisées*. Dans plusieurs, le besoin, la négligence des autorités découragent les professeurs. *Les écoles primaires ne sont point organisées*, et dans plusieurs communes les places d'instituteurs sont remplies par des royalistes et des fanatiques ignorants... Il faut remédier aux abus qui existent, il faut surtout un plan complet d'organisation, il faut que l'opinion publique se forme et se prononce enfin et que ce ne soit plus un honneur pour certaines gens de négliger et d'avilir les institutions républicaines, il faut que les instituteurs soient encouragés et honorés. »

La discussion fut close sur quelques observations de Portiez. Il fit observer « que toutes les législatures s'étaient occupées d'instruction publique, et que cependant *c'est cette partie de la législation qui est la plus incomplète ou la plus mal exécutée.* » Il se demanda si cet état de choses provenait des imperfections de la loi, du manque d'instituteurs ou du manque d'élèves, et conclut qu'il fallait réclamer du Directoire des renseignements précis. Le Conseil s'empressa d'adopter ce nouveau mode d'ajournement.

Quelques jours après, nouvelle motion d'ordre, émanant cette fois de Dulaure [1]. Il faut revivifier l'esprit public, régénérer

[1] *Motion d'ordre par J.-A. Dulaure, représentant du peuple, député par*

Digitized by Google

l'éducation nationale. « On sent partout le besoin d'une organisation nouvelle. Nous n'avons jamais eu de système général d'instruction ; on a successivement adopté des mesures partielles, sans liaison, sans ordre, sans rapports avec la situation de l'esprit public. » Les Conseils devraient cesser de s'en rapporter à leurs propres lumières, faire appel aux savants, constituer ce que nous appellerions aujourd'hui une commission extra-parlementaire. Il faudrait aussi détruire le respect exagéré de la tradition, composer et distribuer dans toute la République une instruction sur les erreurs et préjugés les plus répandus, faire de cette instruction un livre obligatoire dans les écoles, donner les places aux élèves des écoles officielles, discuter la création d'un ministère de l'instruction publique. L'impression et le renvoi à la commission furent votés.

Dans la séance du 8 messidor, Heurtaut-Lamerville présente quelques observations sur la motion de Dulaure. Le projet de commission extra-parlementaire ne lui sourit pas; il ne croit pas nécessaire de refondre entièrement la législation ; il suffira de la coordonner et de la compléter. « Nos lois sur l'instruction sont nombreuses et n'en sont pas moins incomplètes ; ce ne sont que des jalons plantés à de grandes distances et qui conduisent à un désert; *la loi du 3 brumaire elle-même n'est qu'une ébauche imparfaite à laquelle on pourrait croire qu'une grande importance n'était pas attachée.* Cette loi n'a que des pierres d'attente à l'édifice de l'instruction publique ; elle n'a point précisé ce qui serait enseigné dans les écoles primaires ; elle n'a point fait aux instituteurs un traitement suffisant ; elle ne les a point entourés d'assez de considération ; elle les a livrés à la jalousie des instituteurs particuliers et à l'inimitié des fanatiques ; elle n'a point indiqué les moyens de peupler les écoles ; elle n'a point revêtu le Directoire d'assez de pouvoir dans la partie d'exécution où les circonstances exigent qu'il ait le plus de latitude. » L'orateur concluait en demandant simplement « une bonne loi réglementaire à la loi du 3 brumaire, » et proposait de prendre

le département du Puy de Dôme. sur l'instruction publique. Séance du 1er messidor an VI. Paris, Imp. nat., messidor an VI, in-8°. — Cf. *Moniteur* du 4 messidor.

[1] *Motion faite par Heurtaut-Lamerville sur l'instruction publique. Séance du 8 messidor an VI.* Paris, Imp. nat., messidor an VI, in-8°. — Cf. *Moniteur* du 10 messidor.

Digitized by Google

pour base le projet de résolution présenté en ventôse par Roger-Martin.

Briot, au contraire, tenait pour le plan général [1] : « Il est une vérité fortement sentie, c'est qu'il existe un vide entre les écoles primaires et centrales. Dans ce vide se sont placés les instituteurs qui, il faut le dire, ont bien servi la cause du royalisme et de la superstition. Je ne crois pas que la commission persiste dans son projet sur les écoles secondaires. Cependant, s'il n'existait pas d'autre moyen de remplir le vide dont on se plaint, il faudrait bien le reproduire... La commission combattra tous les préjugés. Elle examinera s'il ne conviendrait pas de donner aux écoles des grandes communes une plus grande latitude d'enseignement qu'à celles des moindres communes, afin de les rapprocher ainsi des écoles centrales. La loi du 3 brumaire à cet égard est imparfaite, son plan est manqué et d'une exécution impossible. La commission vous propose le moyen d'obvier à ces inconvénients. » Les propositions d'Heurtaut-Lamerville et de Briot furent en effet renvoyées à la commission.

X

Celle-ci n'arrivait pas à se faire entendre du Conseil, malgré des décisions réitérées mettant à l'ordre du jour la question toujours urgente de la réforme de l'enseignement; quatre mois s'écoulèrent encore sans qu'elle fût apportée à la tribune. Enfin, le 3 brumaire an VII, les Cinq-Cents reçurent du Directoire les renseignements réclamés par Portiez le 17 prairial de l'année précédente. Le pouvoir exécutif, après avoir vivement critiqué les lois de frimaire an II et brumaire an III, reconnaissait que celle de brumaire an IV, actuellement en vigueur, avait été fort mal appliquée : « A peine le gouvernement fut-il en activité qu'un de ses premiers soins fut d'organiser les écoles primaires dans toute l'étendue de la République. Les administrations centrales furent invitées, pressées par des circulaires et par correspondance journalière de s'occuper avec ardeur de cet objet important. Toutes promirent, mais il s'en faut beaucoup que l'exécution

[1] *Moniteur* du 10 messidor.

Digitized by Google

ait répondu à ces promesses. *A l'exception en effet d'un très petit nombre de départements, les écoles primaires ou n'existent pas, ou n'ont qu'une existence précaire. La plupart des instituteurs languissent dans les horreurs du besoin et luttent en vain contre le torrent des préjugés du fanatisme et de la superstition. Si tout n'est pas à créer dans cette partie, tout est du moins à animer et vivifier* [1]. » Le Directoire se donne ensuite beaucoup de mal à expliquer ce fâcheux état de choses et propose diverses mesures de détail pour l'améliorer. Il se déclare plus satisfait de la situation des écoles centrales tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire aussi de ce côté-là.

Une motion d'ordre de Bonnaire vint quelques jours après réveiller l'attention et le zèle du Conseil. Le 16 brumaire, il demanda qu'au commencement de chaque séance la parole fût donnée à la Commission d'instruction publique [2]. « Comptons l'organisation de l'instruction publique parmi nos besoins les plus urgents : n'oublions pas que l'an XII approche, qu'à cette époque tout Français, pour être citoyen, doit savoir lire et écrire[3]; que cependant *presque nulle part les écoles primaires ne sont en activité ;* qu'ainsi chaque moment de retard raye, pour la suite, une foule de Français de la liste des citoyens.

« Ne voyons-nous pas que les écoles de la monarchie se nourrissent et s'engraissent des pertes et de la ruine des écoles nationales ? qu'on y perpétue les préjugés et la haine de la République ?... Quel vaste champ n'ouvrons-nous pas aux intrigues, à l'or corrupteur, en laissant toujours, malgré tant de funestes leçons, croupir la masse de la population dans l'ignorance, je dirai presque dans l'abrutissement ! »

Cet énergique appel fut entendu et le défilé des rapporteurs de la commission commença. Le rapport général fut présenté, par Roger-Martin, trois jours après [4]. Fidèle à ses habitudes, il

[1] Ap. Hippeau, p. 291. — Ce message n'est point mentionné par le *Moniteur*, dans le compte-rendu de la séance.

[2] *Moniteur* du 22 brumaire.

[3] L'article 16 de la Constitution de l'an III portait en effet qu'à partir de l'an XII, les jeunes gens ne pourraient être inscrits sur le registre civique, s'ils n'avaient prouvé qu'ils savaient lire et écrire et exercer une profession mécanique.

[4] *Rapport général fait par Roger-Martin sur l'organisation de l'instruction publique. Séance du 9 brumaire an VII.* Paris, Imp. nat., brum. an VII, in-8°.

Digitized by Google

lut un long travail où il ne manqua pas de tracer le tableau de la situation. Le *Moniteur* a eu grand soin de laisser totalement dans l'ombre cette partie du rapport, accablante pour les pédagogues de la Révolution. C'est une raison de plus pour la remettre aujourd'hui en lumière.

« Personne n'ignore qu'au grand détriment de l'esprit public et pour le malheur de la génération prochaine, une irrésistible fatalité semble se jouer, depuis plusieurs années, des efforts qu'on n'a cessé de faire pour le perfectionnement de l'éducation nationale ; qu'au milieu de la confusion générale, suite nécessaire de tant de bouleversements, le fil de l'instruction a été rompu, et que *les premières écoles, celles que la constitution réclame avec le plus d'instance, n'existent encore que sur quelques points de la République ;* que même dans ces lieux privilégiés, faute de direction et d'encouragement, surtout faute de salaire pour les instituteurs, le fanatisme, l'ignorance, les préjugés s'emparent à l'envi de ces utiles établissements ; que dans les autres, ils languissent abandonnés et tendent chaque jour vers une destruction prochaine ; *qu'un grand nombre d'écoles centrales n'ont pu être organisées, même imparfaitement ;* que la plupart manquent de professeurs et que toutes sont mal pourvues d'élèves ; que chacune suit des plans et des méthodes qui lui sont propres, et qu'en général il n'y a dans cette partie de l'enseignement national ni ordre, ni ensemble, ni uniformité.

« *Quant aux degrés supérieurs d'instruction publique* et à tous ces établissements spécialement consacrés chez les nations éclairées au perfectionnement des sciences et des beaux-arts, sans renouveler à leur égard d'inutiles regrets, peut-être même d'injustes censures, on peut affirmer qu'*il n'existe à proprement parler que de vastes ruines* et que les lois rendues jusqu'à ce jour n'offrent que quelques institutions éparses incapables de réparer dignement nos pertes. »

Roger-Martin insiste encore sur l'indispensable nécessité d'un degré d'enseignement intermédiaire entre les écoles primaires et les écoles centrales, indique les perfectionnements à apporter au programme de ces dernières, discute le budget qu'il convient d'affecter normalement à l'instruction publique (treize millions soixante-dix-huit mille francs) et répond en ces termes aux objections élevées contre cette augmentation de dépenses. « Sous l'Ancien Régime, il s'était répandu parmi nous une sorte de munificence nationale pour tout ce qui avait rapport à l'instruction publique.

Digitized by Google

Une foule d'établissements de bienfaisance offrait aux enfants de la classe la moins aisée les principes élémentaires de l'instruction et même d'une éducation assez soignée; les pensions ou places gratuites destinées à l'indigence, souvent usurpées par l'intrigue, présentaient de grandes ressources aux talents dépourvus de fortune. Plusieurs universités, une foule de collèges, dont la plupart richement dotés, offraient partout un enseignement gratuit. Seulement, quand les lumières qu'on y avait acquises allaient devenir un moyen de fortune, un titre légal pour exercer une procession lucrative, il fallait obtenir des grades et acquitter pour la première fois une sorte de contribution fiscale en général assez légère tournant tout entière au profit des maîtres. » Sera-t-on « moins généreux pour l'instruction nationale, sous le nouveau régime que ne l'étaient jadis les prêtres et les rois ? »

Roger-Martin conclut en exposant un vaste système, comprenant vingt-cinq mille écoles primaires, quatre cent quatre-vingt-quinze écoles renforcées, quatre cent quatre-vingt-quinze écoles de filles, cent trois écoles centrales, cinq lycées « où l'enseignement des sciences et des arts sera porté au plus haut degré d'élévation que permette l'état actuel des connaissances, » de nombreuses écoles spéciales et des sociétés savantes subventionnées. Diverses modifications sont apportées dans le régime des écoles centrales ; les instituteurs primaires reçoivent un traitement.

Les détails d'exécution furent présentés, d'abord par Heurtaut-Lamerville pour les écoles primaires, puis par Bonnaire pour les écoles centrales. Le premier lut son rapport dans la séance du 22 brumaire[1]. Il fit observer qu'il s'agissait de « venir au secours de la loi de Brumaire et non de l'opprimer. » Les écoles primaires proprement dites étaient multipliées dans la proportion d'une école par mille ou douze cents habitants ; dans les principales villes, deux ou trois instituteurs réunis enseignaient dans les écoles renforcées, destinées à « rapprocher, sans la dénaturer, » l'instruction primaire de celle des écoles centrales.

[1] *Rapport fait, au nom des commissions d'instruction publique et des institutions républicaines réunies, par Heurtaut-Lamerville, député du Cher, sur les écoles primaires. Séance du 22 brumaire an VII.* Paris, Imp. nat., brumaire an VII, in-8°.

Digitized by Google

— Quant au programme, on s'attachait à un enseignement civique établi sur la base de la déclaration des droits et devoirs. Dans les écoles renforcées, un des instituteurs devait « se charger des enfants les plus tardifs, l'autre devait élever à quelques connaissances supérieures, les jeunes citoyens doués de plus d'aptitude. » L'usage des livres classiques prescrits par le Directoire était forcé, et les attributions du pouvoir exécutif étaient développées par rapport à la surveillance de l'instruction primaire. — Un jury de département examinait et élisait les instituteurs et les professeurs d'écoles centrales. Il ne pouvait choisir que des citoyens inscrits sur le registre civique, à l'exclusion des ministres de tous les cultes. Les instituteurs, outre le logement, devaient recevoir un traitement de cent cinquante à quatre cents francs, selon l'importance des localités, et une rétribution mensuelle de vingt-cinq centimes à un franc, payée par toutes les familles sans exception et recouvrée par le percepteur. Les écoles primaires de filles étaient établies à raison de cinq par département. Diverses récompenses plus ou moins civiques étaient proposées aux maîtres et aux élèves. « Citoyens représentants, s'écriait en terminant Heurtaut-Lamerville, vous ne pouvez donner trop d'attention, d'intérêt et d'appui aux écoles primaires, les véritables écoles de l'universalité du peuple français. *Il faut absolument les retirer de l'état d'engourdissement où elles sont plongées dans la plupart des départements.* » Le Conseil se contenta de voter l'impression à trois exemplaires [1].

Bonnaire fut entendu le lendemain [2]. Il attribua la désertion

[1] Un peu plus tard, Heurtaut-Lamerville présenta une nouvelle rédaction de son plan. En voici le résumé : une école primaire sera établie, si elle ne l'est déjà, dans chaque chef-lieu de canton ; il pourra y avoir une école et même plusieurs dans les autres communes. Il sera établi une école primaire renforcée dans la commune la plus peuplée de chaque arrondissement correctionnel. S'il y a deux mille cinq cents hab., il y aura deux instituteurs, trois dans les communes de cinq mille hab., un plus grand nombre dans les communes de dix mille hab. Tout placement d'écoles sera déterminé par l'administration centrale avec l'approbation du Directoire. Je passe sur les détails relatifs au programme et à l'inspection. *(Nouvelle rédaction du projet de résolution présenté, au nom de la commission d'instruction publique sur les écoles primaires, par Heurtaut-Lamerville. Séance du 9 nivôse an VII.* Paris, Imp. nat., nivose an VII, in-8°.)

[2] *Rapport fait par Bonnaire (du Cher), au nom des commissions d'instruction publique et des institutions républicaines réunies, sur les écoles centrales.*

Digitized by Google

des écoles centrales à « l'esprit constant d'opposition aux lois émanées de la représentation nationale, à l'opiniâtreté et à l'aveuglement de certains pères de famille... Les écoles particulières se sont emparées des enfants; en favorisant les anciens préjugés, en s'attachant avec scrupule aux anciennes méthodes, elles ont dépeuplé les écoles nationales. » Puisque les écoles secondaires ont été rejetées, il faut ajouter aux écoles centrales un second cours de langues latine, grecque et française. La commission maintient l'ancien programme, sauf la substitution d'un cours d'analyse de l'entendement à celui de grammaire générale. Il n'est pas nécessaire, au surplus, que les écoles centrales soient sur le même pied dans tous les départements. « *Quelques-unes seulement sont en pleine activité*, lorsque dans d'autres lieux on s'est épuisé en efforts pour réunir un petit nombre de professeurs choisis à la hâte, qui, trop souvent au-dessous de leurs fonctions, *ont achevé de discréditer les écoles nationales* déjà en butte à tant d'attaques et de calomnies. » — Il faut garantir aux professeurs leur situation et leur assurer une retraite. La fondation de pensionnats près des écoles centrales s'impose, le système exclusif de l'externat ayant été une des causes de leur insuccès. — La disposition restreignant à la constatation de l'âge des élèves les conditions d'admission dans un cours quelconque est irrationnelle et doit être rapportée. Il y faut substituer un examen. — Enfin l'uniformité de règlements doit être prescrite en tout ce qui regarde l'ordre et la division des cours, la distribution des études, la durée des classes, les congés, les vacances, les méthodes et les examens.

L'œuvre de la commission fut complétée par un quatrième rapport. Dulaure en fut chargé, et traita de la surveillance et de la police des écoles publiques et particulières [1]. La liberté d'enseignement, proclamée par l'article 300 de la constitution,

Séance du 23 brumaire an VII. Paris, Imp. nat., brumaire an VII, in-8°. — Le *Moniteur* du 26 indique seulement le titre du rapport, en mentionnant l'impression et l'ajournement.

[1] *Rapport et projet de résolution présentés par J.-A. Dulaure, dép. du Puy-du-Dôme, au nom de la commission d'instruction publique et des institutions républicaines, sur la surveillance et la police des écoles publiques et particulières. Séance du 2 frimaire an VII.* Paris, Imp. nat., frimaire an VII, in-8°. — Il y eut aussi un rapport de Briot sur les lycées. Je n'en parle pas, puisqu'il concerne l'enseignement supérieur.

Digitized by Google

était anéantie par ce projet. Se basant sur ce principe que « les enfants appartiennent plus à la patrie qu'à leurs parents, » la commission et son rapporteur soumettaient indistinctement les écoles privées et les écoles libres à une inspection inquisitoriale, prescrivaient l'usage exclusif des livres officiels pour l'enseignement « de la grammaire, du calcul, de la morale, de la politique, de la physique, etc., » imposaient enfin un examen aux enfants élevés chez leurs parents.

La discussion de ces rapports occupa, en tout ou en partie, huit séances, sans qu'on pût aboutir à la moindre décision.

Le 21 nivôse, on s'occupa de fixer l'ordre des débats, Housset et Roger-Martin demandèrent sans succès qu'on s'occupât d'abord du rapport général ; Pison-Dugalland et Andrieux obtinrent qu'on s'en tînt à la décision prise de discuter d'abord le projet d'Heurtaut-Lamerville relatif aux écoles primaires [1]. Le 24, on entendit Duplantier [2] et Boileau [3]. Ils déclamèrent l'un et l'autre contre la liberté, bien restreinte pourtant, laissée aux écoles privées. Pour sauver la République, il faut imposer l'éducation uniforme et commune. D'après Duplantier, si l'on autorise les particuliers à enseigner, « les professeurs républicains tomberont dans la solitude, l'abandon et l'avilissement ; leurs chaires seront désertes et leur doctrine méconnue. » Il concluait en réclamant pour les instituteurs nationaux le droit exclusif d'enseigner la morale ; en proposant d'interdire aux établissements particuliers de recevoir des élèves avant l'âge de douze ans, l'obligation devant exister jusqu'à cet âge, pour tous les enfants, de fréquenter les écoles publiques.

Dans la séance du 28, Joubert [4] déclara le projet insuffisant au point de vue de l'éducation républicaine, et insista sur la nécessité de faire participer activement les maîtres et les enfants aux fêtes

[1] *Moniteur* du 25 nivôse.

[2] *Opinion de J. P.F. Duplantier, député de la Gironde, sur l'établissement des écoles primaires. Séance du 14 nivôse an VII.* Paris, Imp.nat., pluviose an VII, in-8°. — Cf. *Moniteur* du 29 nivôse.

[3] *Opinion de Jean-Edme Boileau, député de l'Yonne, sur l'organisation des écoles primaires. Séance du 24 nivôse an VII.* Paris, Imp. nat., pluviose an VII, in-8°. — Cf. *Moniteur, ibid.*

[4] *Opinion de Joubert (de l'Hérault), sur le projet de résolution présenté par la commission d'instruction publique, sur l'organisation des écoles primaires. Séance du 28 nivôse an VII.* Paris, Imp.nat., pluviose an VII.—Cf. *Moniteur* du 1er pluviose.

Digitized by Google

décadaires et annuelles. « Tout nous avertit, dit-il, de la nécessité de conquérir à la République les affections du jeune âge et de former des citoyens. Le nombre des anciens amis de la liberté diminue tous les jours... *Une lacune de près de dix années dans l'instruction publique condamne encore des milliers de nos jeunes concitoyens à une éternelle ignorance* et à l'esclavage de toutes les erreurs qu'elle traîne après elle. »

Sherlock [1], en déclamant plus que de raison, préconise l'éducation commune comme seule capable de former de bons républicains et de maintenir l'égalité. « Quant aux professeurs d'enseignement, » il demande « que le gouvernement les surveille, mais que le trésor public ne les paye pas ; qu'ils soient indemnisés par les parents des enfants. » Touchante sollicitude de la part de ce jacobin de bonne marque !

Bonnaire [2] suit pas à pas le projet, et le défend contre les attaques nombreuses dont il avait été l'objet. Il voudrait « qu'il y eût une école dans chaque commune, que les moyens d'instruction fussent uniformément répartis sur tous les points de la France ; mais il est une résistance que tous les efforts des législateurs ne sauraient vaincre, c'est celle des localités. Il faut donc commencer par les communes qui présentent le plus de ressources et graduer l'enseignement de manière à faire disparaître cet intervalle effrayant qui existe aujourd'hui entre les deux premiers degrés d'instruction et qui a fait éclore cette nuée d'écoles fanatiques où le royalisme aiguisait ses poignards. » Il regrette que les institutions privées soient protégées par la constitution, mais on leur imposera l'enseignement de la morale républicaine, on les surveillera étroitement, « on fermera d'une main impitoyable les repaires où le fanatisme agiterait ses torches... Au reste il est un moyen qui rentre dans les vues de Duplantier et qui laisse intacte la disposition constitutionnelle. Sans toucher aux écoles particulières, on pourrait ordonner que tous les enfants sans distinction seront tenus d'assister aux leçons des instituteurs primaires... Par là,

[1] *Opinion de Sherlock, député de Vaucluse, sur la nécessité de rendre l'instruction publique commune à tous les enfants des Français. Séance du 24 nivôse an VII.* Paris, Imp. nat., pluviose an VII, in-8°.

[2] *Opinion de Bonnaire (du Cher), sur le projet d'organisation des écoles primaires. Séance du 28 nivôse an VII.* Paris, Imp. nat., pluviose an VII.

Digitized by Google

sans détruire les écoles particulières que la constitution tolère, on les rendrait inutiles, ou du moins elles ne viendraient qu'en seconde ligne. » On voit que les casuistes républicains n'étaient pas embarassés pour tourner la loi et étrangler la liberté.

Challan [1] et Brémontier [2] présentèrent quelques amendements. La place me manque pour les étudier en détail. Je relèverai seulement dans l'*opinion* du premier cette constatation peu flatteuse pour les instituteurs officiels : « Par quelle fatalité a-t-il échappé jusqu'à ce jour aux jurys des choix d'hommes peu éclairés, quelquefois immoraux et le plus souvent antirépublicains ? » Puis je citerai quelques passages caractéristiques du discours du second, celui-ci d'abord, qui témoigne une fois de plus de la désertion des écoles officielles, du zèle et de l'activité avec lesquels les catholiques avaient de toutes parts rouvert leurs écoles : « Le jury ne vaincra point les résistances que, dans l'état actuel des choses, il est du moins prudent de supposer de la part des préjugés fanatiques et royaux qui infectent encore une grande partie de nos campagnes ; il n'entraînera pas la détermination des pères de famille que de trop long délais apportés à l'organisation des écoles primaires ont rendus apathiques et insouciants sur le sort de l'instruction publique, ou qui, décidés à procurer à leurs enfants une éducation quelconque et dans l'impossibilité de les instruire eux-mêmes, les ont confiés à des instituteurs particuliers assez ignorants ou assez criminels pour dépraver l'esprit de leurs jeunes élèves en leur enseignant toutes les jongleries, toutes les absurdités de la religion romaine ; » cette autre phrase qui montre bien le petit nombre des écoles officielles : « Cet enseignement générateur de toutes les vertus, cette force morale dont l'absence inspire aux patriotes tant de regrets douloureux se fait désirer encore sur la plus grande partie du territoire français ; » enfin cet aveu, assez inattendu sous une telle plume, du zèle de l'Église de France pour l'enseignement populaire : « Si nous examinons combien de moyens, combien d'organes étaient em-

[1] *Opinion de Challan, sur le projet de résolution présenté au nom de la commission d'instruction publique, concernant les écoles primaires, par Heurtaut-Lamerville. Séance du 28 nivôse an VII.* Imp. nat., pluv. an VII, in-8°.

[2] *Corps Législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de Brémontier, député de la Seine-Inférieure, sur l'organisation des écoles primaires. Séance du 28 nivôse an VII.* Imp. nat., pluviose an VII, in-8°.

Digitized by Google

ployés dans l'Ancien Régime pour dépraver l'esprit national et façonner à une honteuse abjection les enfants destinés aux diverses conditions de la société, nous verrons que *jusque dans les moindres hameaux il se trouvait ordinairement un vicaire ou une sœur d'école, dite sœur grise, qui se distribuaient le soin d'enseigner bien ou mal à lire, écrire, calculer et ce qu'ils appelaient le catéchisme.* Ferons-nous pour la propagation des vérités et de la raison moins que ne faisaient l'ancien gouvernement et les prêtres pour le succès de leur absurde doctrine ? »

Nous retrouvons les mêmes doléances et les mêmes aveux dans le discours prononcé dans la séance du 1er ventôse par Sonthonax [1], républicain éprouvé, qui s'était signalé à Saint-Domingue par ses exploits révolutionnaires. Il reconnaissait que les instituteurs publics étaient tombés dans le mépris et la misère, et s'offensait de l'insolente prospérité des institutions libres. Il ajoutait : « On vous a proposé d'établir une seule école dans chaque chef-lieu de canton. Il vous sera facile de sentir qu'un aussi petit nombre d'établissements rendrait l'instruction presque entièrement nulle. Votre intention est sans doute de procurer au peuple plus de facilité pour acquérir les ressources (*sic*) indispensables qu'il n'en avait sous l'Ancien Régime, et cependant le projet qui vous est proposé ne me paraît pas remplir ce but. *Autrefois la plus petite commune avait son maître d'école, et dans les endroits trop pauvres le curé ou le vicaire se chargeaient souvent de ce respectable emploi.* Ceux dont le bénéfice consistait dans la portion congrue trouvaient dans cette fonction une ressource contre l'indigence. Si la majorité des prêtres s'était ainsi rendue utile à la classe infortunée, si la modicité de leurs revenus, si la salutaire influence de leurs travaux les eût tenus auprès du peuple pour former son cœur et compatir à ses besoins, la philosophie, loin de réclamer l'abolition du sacerdoce, l'eût regardé comme l'institution la plus bienfaisante, la plus chère à l'humanité. »

Dans la même séance, le conseil entendit un très long discours de Pison-Dugalland, qui examina le projet dans tous ses détails et présenta divers amendements. Je me vois forcé de renoncer à

[1] *Opinion de Sonthonax, sur le projet présenté par la commission d'instruction publique, relativement aux écoles primaires. Séance du 1er ventôse an VII.* Imp. nat., ventôse an VII, in-8°. — Cf. le *Moniteur* du 5 ventôse.

Digitized by Google

l'analyse de son opinion, qui n'offre du reste rien de particulièrement remarquable [1].

Le 13 germinal, la discussion fut rouverte par une motion d'ordre de Bailleul qui, lui aussi, occupa très longuement la tribune, présenta des considérations vagues, reconnut l'insuccès des efforts tentés depuis la Révolution, et finit naturellement par offrir un nouveau plan qui ne devait même pas avoir l'honneur d'être discuté [2].

La commission ne pouvait laisser indéfiniment attaquer son œuvre sans essayer de répondre aux objections qu'on lui opposait de toutes parts. Heurtaut-Lamerville s'acquitta de ce soin dans cette même séance du 13 germinal [3]. Il le fit avec une certaine modération et un vrai talent, discutant pas à pas les discours et les amendements de ses collègues. Je citerai sa réponse à Sonthonax, qui montre une fois de plus la fausseté de l'opinion si répandue d'après laquelle les hommes de la Révolution auraient eu le mérite de proclamer l'indispensable nécessité d'une école au moins dans chaque commune : « Il serait impossible aujourd'hui de faire les fonds pour cinquante mille instituteurs et plus encore de trouver ces instituteurs eux-mêmes. » Heurtaut termina en adjurant le Conseil de mettre un terme à une discussion stérile, durant laquelle chaque orateur présentait un plan nouveau. Il faudrait en venir à la discussion des articles. Il est urgent d'en finir : « L'instruction publique ne s'établit pas. Cependant les institutions particulières ne sont pas assujetties à une surveillance assez précise ; il y a une instruction ennemie de l'autre et deux éducations dans la République. Cependant les *instituteurs se rebutent et les enfants croissent dans l'ignorance.* Cependant les ennemis de l'instruction publique se félicitent de nos retardements ; ils répandent peut-être dans les départements que c'est une œuvre au-dessus des forces humaines et *que rien ne peut remplacer les curés, les vicaires et les sœurs grises.* »

[1] Ce discours ne paraît pas avoir été imprimé, mais il est *in extenso* au *Moniteur* des 14, 15 et 16 germinal. Cf. Hippeau (p. 267 seq.), qui le date à tort du 29 pluviose an VI.

[2] *Motion d'ordre faite par J.-Ch. Bailleul, dép. de la Seine-Inférieure, sur la discussion relative à l'instruction publique. Séance du 13 germinal an VII.* Paris, Imp. nat., germinal an VII, in-8°.

[3] *Discours de Heurtaut-Lamerville, rapporteur du projet de résolution concernant les écoles primaires, en réponse aux opinions émises à la tribune sur ce projet. Séance du 14 germinal an VII.* Paris, Imp. nat., germinal an VII.

Digitized by Google

Vaines objurgations, le Conseil se contenta d'ordonner l'impression à trois exemplaires et l'ajournement.

Le délai fut pourtant moins long qu'à l'ordinaire. Le 18 germinal, Dulaure adjura ses collègues de discuter le projet de la commission dans l'ordre indiqué par Heurtaut. Son discours fut du reste fort mal accueilli. Boullay de la Meurthe parla en faveur du système du *laisser-faire*, le seul, qui, d'après lui, soit applicable dans un grand pays, surtout après une crise aussi violente, et s'éleva fortement contre l'enseignement obligatoire [1]. Louvet, au contraire, aurait voulu que les élèves des écoles privées fussent contraints de fréquenter assidûment les écoles publiques, que cette fréquentation fût une condition indispensable pour être appelé aux fonctions dépendant de l'État. Il voyait là les seuls moyens de *relever l'instruction publique de l'état de défaveur, de langueur et de presque abandon auxquelles elle est réduite depuis dix ans* [2]. André du Bas-Rhin ne voulait pas plus que Boullay de l'obligation, mais il soutint comme constituant un progrès le système de la commission. Il aurait voulu qu'on multipliât les écoles autant que sous l'Ancien Régime: «L'instruction primaire n'aura l'extension dont elle est susceptible que quand il y aura un instituteur dans chaque commune qui peut acquitter son traitement, et je dois ranger dans cette catégorie toutes celles où il y a eu des instituteurs privés connus sous le nom de maîtres d'école. » Les communes paieront assurément; elles paient déjà et très largement les instituteurs réfractaires [3].

Ce fut dans la séance du 1er floréal an VII que la question d'enseignement fut traitée pour la dernière fois. On entendit d'abord un spirituel et libéral discours d'Andrieux, qui critiqua avec beaucoup de finesse la plupart des dispositions proposées par la commission. Il ne croit pas à la nécessité urgente des institutions d'enseignement supérieur réclamées par elle ; les sciences et les arts ne sont pas en train d'être anéantis en France. Ce qui périclite, c'est l'enseignement primaire. Il serait bien utile d'avoir une école dans chaque commune; mais on se heurterait

[1] *Moniteur* des 22, 23 et 29 germinal. Discours non imprimés.

[2] *Opinion de Louvet (de la Somme) sur l'instruction primaire et sur les moyens de vivifier les écoles nationales. Séance du 18 germinal an VII.* Paris, Imp. nat., germinal an VII.

[3] *Opinion de André, du Bas Rhin, sur le projet de résolution relatif aux écoles primaires. Séance du 21 germinal an VII.* Paris, Imp. nat., germinal an VII.

Digitized by Google

à des impossibilités matérielles : il faut donc se contenter de la proportion indiquée par la commission. « De ce que nous ne pouvons pas faire assez, ne tirons pas la conséquence que nous ne devons rien faire du tout ; l'instruction primaire est de première nécessité, répandons-la autant que possible et surtout ne l'ajournons pas. » Il est indispensable d'écarter toute contrainte, de laisser aux pères de famille le choix des maîtres de leurs enfants, de n'interdire à personne l'enseignement de la morale, de confier l'élection des instituteurs publics aux assemblées primaires, de renoncer à l'utopie des méthodes uniformes et des livres imposés [1].

La thèse jacobine fut reprise franchement par Bonnaire : « On a beaucoup parlé des droits des pères de famille : ou ils sont amis, ou ils sont ennemis de l'ordre de choses actuel ; s'ils en sont amis, ils se conformeront aux lois qu'il établit et ne répugneront pas à confier leurs enfants à des instituteurs républicains ; s'ils sont ennemis, je ne vois pas comment on pourrait réclamer pour eux une liberté dont certes ils ne pourraient qu'abuser. »

Il est absolument indispensable d'établir les écoles primaires : « La révolution, a-t-on dit, a étendu le cercle des lumières, elle a beaucoup répandu d'instruction et de connaissances, j'en conviens ; mais ce n'est que dans une certaine classe, chez les personnes déjà instruites, dans les têtes déjà préparées à recevoir de fortes leçons par une instruction préalable, mais *la révolution a laissé les ignorants dans une nuit plus profonde que jamais... Sur la masse populaire ses efforts ont été stériles.* »

L'enseignement primaire doit être l'œuvre de l'État : « Si les communes paient les instituteurs, il n'y en aura pas [2]. »

Bonnaire concluait en demandant qu'on délibérât sur les articles de la commission. On lui accorda la satisfaction platonique de l'impression de son discours [3], et on vota un ajournement qui cette fois fut définitif. La question était enterrée, sans qu'une seule des réformes proposées eût été l'objet d'un vote.

[1] *Corps Législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion d'Andrieux (de la Seine) sur l'instruction publique dans les écoles primaires. Séance du 1er floréal an VII.* Paris, Imp. nat., messidor an VII.

[2] *Moniteur* du 6 floréal.

[3] Ce discours ne se trouve pas dans la Collection de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Il résulte de ce long exposé, dont les éléments ont été fournis par des documents authentiques se complétant et se contrôlant mutuellement : 1° qu'au moment où la constitution de l'an III commença à être mise en pratique, c'est-à-dire en octobre 1795, l'instruction publique était dans le plus déplorable état ; 2° que la loi du 3 brumaire an IV était, de l'aveu de tout le monde, vicieuse dans la plupart de ses dispositions essentielles ; 3° que cette loi, œuvre définitive de la Convention, ne put être appliquée que très imparfaitement ; 4° que rien ne fut fait par les assemblées du Directoire pour améliorer la législation dont on reconnaissait, dont on proclamait les lacunes et les erreurs ; 5° que, spécialement au point de vue de l'instruction primaire, la désorganisation avait été complète et la réorganisation dérisoire, que les rares écoles officielles avaient été méprisées et désertées tandis que les écoles chrétiennes et libres renaissaient de toutes parts et possédaient exclusivement la confiance des familles ; 6° que les artisans de l'œuvre scolaire de la Révolution se voyaient contraints de reconnaître que la situation de l'enseignement populaire en l'an VII était inférieure à celle qu'avait léguée l'Ancien Régime ; 7° que l'état de choses de tout point lamentable de l'an IV ne s'était nullement amélioré en l'an VII.

Il y a là une série de constatations, dues aux hommes de la Révolution eux-mêmes, dont il est impossible de méconnaître la valeur, et contre lesquelles ne sauraient prévaloir les déclamations plus ou moins éloquentes de leurs héritiers légitimes.

ERNEST ALLAIN.

Digitized by Google

PIE VI

LE DIRECTOIRE ET LE GRAND DUC DE TOSCANE

Après l'occupation complète de Rome par l'armée du Directoire [1], Pie VI fut enlevé nuitamment du Vatican, de peur d'une émeute, et transporté à Sienne [2], sans que le grand duc de Toscane eût été seulement prévenu de son arrivée dans ses états. Néanmoins le Directoire se mit immédiatement à tourmenter le gouvernement Toscan par des réclamations continuelles et des exigences odieuses, au sujet du malheureux Pontife, comme s'il n'avait été conduit à Sienne que sur les vives instances du grand duc.

Berthier, qui se rendait de Rome à Bologne, passa la journée du 11 ventôse à Florence et donna des instructions au chargé d'affaires Jacob. Celui-ci alla trouver les ministres Manfredini et Fossombroni, et leur déclara que le Directoire ne verrait pas avec plaisir le Pape résider dans les états du grand duc, et qu'il *était de l'intérêt de la Toscane* qu'on le déterminât à se retirer à Malte [3] ou en Portugal. Manfredini répondit que le Pape ayant été conduit à Sienne par des officiers français, on devait naturellement croire que cette résidence lui avait été assignée par le Directoire ; « que d'ailleurs les égards dus aux grandes puis-

[1] V. *Revue des questions historiques*, livr. de janvier 1886, notre article *le Directoire et la République romaine.*

[2] Le 25 février 1798, 7 ventôse an II, au couvent des Augustins.

[3] Pourquoi à Malte, qu'on a l'intention secrète d'attaquer bientôt ? c'est donner au Pape la liberté en apparence pour la lui reprendre presque immédiatement ; combinaison du reste bien digne du Directoire ! Pourquoi parler du Portugal avec qui la France a rompu toute relation ? espérait-on profiter du séjour du Pape dans ce pays, pour crier contre certains actes de son ministère, accuser ce gouvernement de le seconder dans ses manœuvres contre-révolutionnaires, et en prendre prétexte pour réaliser le projet d'une expédition en Portugal, contraindre l'Espagne à s'y associer, et lui faire supporter les plus lourdes charges de cette guerre ?

Digitized by Google

sances catholiques, à la religion du pays et surtout au grand âge du Pape, faisaient un devoir au grand duc d'attendre sur cet objet l'avis du roi d'Espagne et de l'empereur, ou la *notification d'une réquisition formelle du Directoire ;* qu'au reste, l'intérêt même du grand duc répondait que le séjour du Pape dans ses états ne donnerait aucun sujet de plainte au gourvernement français [1]. »

Le grand duc prit ainsi un engagement dangereux en lui-même, et très imprudent avec un gouvernement aussi déloyal que le Directoire : il eut bientôt de trop nombreuses occasions de s'en apercevoir. Le Pape est gravement malade et ne peut supporter un voyage pénible. Le grand duc, dans l'intérêt de Pie VI, et aussi dans l'intérêt de sa propre réputation, désire que le Pape ne soit pas brusquement enlevé de sa nouvelle résidence forcée, pour être transporté on ne sait où. Il redoute vivement, pour le Souverain Pontife, les lâches insultes, les odieux traitements des geôliers du Directoire, et l'impossibilité où ils le réduiront de faire le moindre acte de son ministère. Il prévoit que cette horrible captivité, cette annihilation complète du ministère papal lui seront vivement reprochées par les princes catholiques et leurs sujets, qui depuis longtemps déjà l'accusent de faiblesse. Il faut aussi qu'il se tienne en garde contre la perfidie du gouvernement français, qu'il n'ait pas l'air de lui céder trop vite. Car si le Pape meurt des suites de ce nouveau voyage forcé, le Directoire en rejettera hypocritement la responsabilité sur le grand duc et, pour le compromettre auprès des puissances et des peuples catholiques, il fera partout courir le bruit qu'il était fort aise de se débarrasser d'un hôte aussi gênant, et que s'il eût insisté davantage et mieux exposé le déplorable état de sa santé, les Directeurs, dont l'humanité est si bien connue, auraient laissé Pie VI en Toscane. Le gouvernement français a l'arrière pensée de détrôner le grand duc tôt ou tard, quoi qu'il fasse : s'il s'oppose au départ du Pape, il l'accusera de conspirer avec lui contre la France ; s'il le laisse partir, il exploitera contre lui le mécontentement du monde catholique. Aussi refusera-t-il toujours par hypocrisie de donner cette *réquisition formelle* que le grand duc exige pour laisser partir le Pape.

Mais le gouvernement toscan se trouvait par son refus dans

[1] Archives nat., A F³ 88.

Digitized by Google

la pénible alternative ou de devenir complice de la mort de Pie VI, ou de se faire son geôlier aux ordres du Directoire. Affolé par la peur, il se résigna trop aisément à certaines conséquences de ce dernier rôle. Tous les ministres, tous les amis de Pie VI furent écartés de lui ; le cardinal Maury, proscrit de France et de tout pays occupé par les armées françaises, ne put obtenir l'autorisation de séjourner en Toscane [1].

Mais le Directoire voulut bientôt se venger sur Pie VI de l'énergique résistance opposée par un si grand nombre de ses sujets à la nouvelle république romaine. Il y eut le 7 ventôse à Rome une insurrection assez grave, mais elle fut écrasée par l'armée française : on désarma le Transtévère et plusieurs quartiers ; une commission militaire établie au château Saint-Ange fit fusiller les jours suivants vingt-deux malheureux compromis dans cette émeute. Mais les paysans avaient pris les armes dans un grand nombre de localités, et cette guerre de détail donnait beaucoup d'embarras au gouvernement français. Les quatre commissaires du Directoire, Daunou, Monge, Faipoult, Florent, qui dirigeaient en réalité la république romaine [2], prirent prétexte de ces insurrections pour demander au grand duc d'envoyer le Pape en Sardaigne. Le 14 floréal ils écrivirent au Directoire que le *voisinage du Pape* (qui donc l'avait transporté à Sienne ?) était la cause de cette insurrection, et qu'il était nécessaire de l'éloigner de la Toscane. Le Directoire fut de cet avis [3], et ils ne perdirent pas un moment pour demander au grand duc l'éloignement de Pie VI. Le 28 floréal ils en rendirent compte au Directoire.

« Nous avons eu l'honneur de vous exposer, dans notre lettre du

[1] Le 28 pluviôse (17 février 1799), le lendemain de la proclamation de la république romaine, un arrêté de Berthier expulsa tous les émigrés français et *notamment* le cardinal Maury. Le grand duc n'osa point le recevoir ; Maury lui demanda un sauf-conduit pour se rendre dans les états de l'Empereur ; le gouvernement toscan n'osa pas même le lui accorder aussitôt ; il en demanda humblement la permission au représentant du Directoire, qui déclara n'avoir pas connaissance de ses intentions à ce sujet, et Manfredini dut écrire à Berthier avant de prendre cette décision. (Archives nat., A F³ 88.)

[2] V. *Revue des questions historiques, l. c.*

[3] En marge de cette pièce, on lit : « Renvoyé au ministre des relations extérieures pour rendre compte demain des mesures qu'il a prises pour éloigner le Pape de la Toscane. » Le 1er prairial an VI. MERLIN. — Archives nat., A F³ 88.

Digitized by Google

14 floréal, les motifs qui nous paraissaient devoir déterminer le Gouvernement à demander l'expulsion du *ci-devant Pape* [1] des états de Toscane. Aujourd'hui les circonstances sont devenues si pressantes que nous nous croyons obligés de prendre une mesure qui nous semble la plus sûre et la plus prompte *pour écarter le danger qui menace l'existence de cette république* [2].

« Nous vous transmettons copie de la lettre que nous écrivons à cet effet au grand duc de Toscane. Nous avons préféré cette manière de former notre demande comme devant être plus efficace. Toutes les mesures sont prises pour la prompte et exacte exécution du transport *du ci-devant Pape* à Cagliari. Un bâtiment sera frété à Livourne, il sera escorté par un bâtiment armé qui s'y rendra de Civita Vecchia : le bâtiment de transport aura une garde de douze à quinze hommes. C'est le consul de la république à Livourne, le citoyen Kersey, qui est chargé de tout ce qui est relatif à l'exécution. Nous espérons le meilleur effet de cette mesure. Elle ôtera tout espoir aux mécontents et révoltés des départements voisins de la Toscane, et contribuera puissamment à apaiser les mouvements qui y ont éclaté.

« Les mouvements ont tellement paru tenir à un plan concerté qu'on a fait arrêter la nièce du Pape, femme du ci-devant duc Braschi[3]. Salut et respect. « Signé : MONGE, FLORENT, FAIPOULT, DAUNOU. »

Voici maintenant la lettre qu'ils ont adressée au grand duc, et dont ils envoient copie au Directoire ; elle est du 23 floréal an VI (12 mai 1798).

« Sérénissime prince,

« Le *séjour prolongé* de Pie VI à Sienne est la cause des mouvements séditieux qui éclatent sur divers points du territoire romain depuis Viterbe jusqu'à Citta di Castello. La connaissance exacte que nous avons prise du caractère de ces troubles et de toutes leurs circonstances ne nous permet plus aucun doute sur leur origine. *C'est*

[1] Qu'entendent-ils par le *ci-devant Pape?* Veulent-ils dire que Pie VI n'est plus chef de l'Église ? Cependant lorsqu'ils négocient avec les puissances, les agents du Directoire sont obligés de le reconnaître comme tel.

[2] V. le *Directoire et la république romaine*, janvier 1886.

[3] Archives nationales, AF³ 88. Les biens de Pie VI et de sa famille étaient confisqués par la convention secrète du 6 germinal an VI entre le Directoire et la nouvelle république romaine (v. notre article précité) et l'on s'étudiait à dénoncer et Pie VI et son neveu comme des conspirateurs dangereux, pour confisquer leurs biens, sans être obligé de révéler l'existence de ce honteux traité, qui n'était connu que d'un très petit nombre de révolutionnaires.

Digitized by Google

de Sienne que le signal en est donné, c'est de Pie VI et de ceux qui l'entourent que les agitateurs reçoivent leurs instructions.

« Les forces que la République française entretient sur le territoire romain *sont sans doute plus que suffisantes pour réprimer quelques paysans révoltés*, et le résultat le plus certain de ces mouvements est la perte des malheureux qu'on y entraîne. Mais c'est ce résultat même, ce sont ces faciles et tristes victoires que nous sommes impatients de faire cesser, et les sentiments d'humanité qui animent Votre Altesse royale nous sont de sûrs garants de l'empressement avec lequel elle voudra concourir à mettre un terme à cette inutile et déplorable effusion de sang.

« Nous sommes persuadés, d'ailleurs, Sérénissime Prince, que jaloux de maintenir dans vos états la tranquillité publique et tous les biens qui en dérivent, vous ne pouvez voir sans douleur que l'on cherche à vous donner la guerre civile pour voisinage, et même à établir dans l'une de vos villes le foyer des dissensions que l'on se promet d'allumer dans le sein de la république romaine. De tels projets sont trop contraires à la sagesse qui caractérise votre administration, *comme ils seraient inconciliables aussi avec les relations de paix, d'amitié et de bonne intelligence, qui existent entre Votre Altesse royale et la République française.*

« Toutes ces considérations démontrent combien il est urgent d'éloigner Pie VI des frontières de l'état romain. Nous vous invitons, Sérénissime Prince, à le transférer à Livourne, où nous faisons arriver un vaisseau chargé de le conduire à Cagliari.

« Le *concours de Votre Altesse royale* et de la République française pour *cette indispensable opération* garantit pleinement à Pie VI [1] les égards dus à son âge et à ses infortunes.

« Nous prions votre Altesse royale de recevoir l'hommage de notre respect. »

Cette lettre est extraordinairement polie, dans la forme, pour des agents du Directoire, écrivant à un prince de vieille race, sans armée, et qui est tout à fait sous la dépendance de leur gouvernement. Ils se rendent très bien compte qu'ils lui proposent une véritable infamie : on le reconnaît aisément à ce ton mielleur, à toutes ces précautions oratoires. Ils ne veulent pas avouer formellement que cette insurrection contre leur ridicule république romaine est très grave, que l'armée française a beaucoup de peine à la réprimer, que les caisses des deux républiques

[1] Ils ne parlent pas au grand duc du *ci-devant Pape.*

Digitized by Google

sont vides : et pourtant ils ont proclamé la gravité de la situation en décrétant des mesures terribles contre les insurgés ! Ils s'en prennent à Pie VI de l'aversion de ses sujets pour cette prétendue république, qu'ils exploitent, qu'ils grugent ; ils font les bons apôtres, et, suivant l'habitude de tous les proscripteurs et assassins révolutionnaires, ils proposent des mesures meurtrières, sous prétexte d'empêcher le sang de couler. En vrais Tartufes, ils déplorent la guerre des paysans au nom de l'humanité, et n'osant envoyer Pie VI mourir à Sinamary de la *guillotine sèche*, ils espèrent arriver au même résultat en lui faisant faire, par humanité, un voyage qui le tuera. Mais le but du Directoire et de ses agents était si clair que le grand duc, malgré son état de dépendance [1], ne put se résoudre à jouer le rôle à la fois honteux et compromettant qui lui était assigné : il prit le parti de faire traîner indéfiniment la négociation, en attendant une réquisition formelle qui dégagerait sa responsabilité et son honneur.

Il envoya à Rome M. Manfredini conférer avec les Commissaires : ce diplomate leur remit un mémoire très complet sur l'attitude que la Toscane entendait conserver à l'égard de Pie VI.

[1] Le grand duc avait toujours eu les plus grands ménagements pour la révolution. Après le 10 août, quand les ministres étrangers quittaient Paris, il ordonna au sien d'y rester. Il accéda néanmoins à la coalition, en octobre 1793, mais pour ainsi dire contraint et forcé par les Anglais. Cacault, resté à Florence, intriguait secrètement pour le réconcilier avec le gouvernement français et vantait auprès du Comité de salut public les bonnes dispositions du grand duc et de Manfredini. Au grand déplaisir des puissances, le grand duc rétablit la neutralité avec la France le 23 pluviôse an III. Mais il fut bien déçu. A partir de cette époque, les agents français traitèrent la Toscane comme un état complètement vassal, et lui imposèrent une foule d'exigences humiliantes et onéreuses, sans tenir aucun compte de l'obséquiosité de son gouvernement qui fut pourtant poussée très loin. Ainsi lorsque la mort du jeune Louis XVII, parent du grand duc, fut connue à Florence, la cour hésita près de quinze jours à prendre le deuil, et, malgré ses ménagements excessifs, le ministre de France Miot la traita avec beaucoup d'arrogance. (Archives nat.) Le Directoire chercha à la Toscane une foule de mauvaises querelles au sujet de sa neutralité. Bonaparte fit tout à coup occuper Livourne, ce qui attira par représailles les Anglais en Toscane. Le grand duc, pour libérer son territoire, acheta par la convention du 21 nivôse an V l'évacuation de Livourne moyennant un million et une somme presque égale en fournitures pour l'armée française. Mais le Directoire désirait lui faire subir encore de nouvelles extorsions. L'insurrection des paysans contre la république romaine lui servit de prétexte pour s'immiscer encore plus impudemment dans les affaires de la Toscane, et la menacer de nouveaux actes de piraterie.

Digitized by Google

Dans ce curieux mémoire, le ministre commence par prouver trop aisément, que son gouvernement, affolé par la peur, a fait nombre de platitudes pour complaire au Directoire : mais bientôt, au milieu de cette excessive humilité, on sent un peu de malice italienne !

Il établit d'abord que Pie VI ne se trouve à Sienne que par le fait des seuls Français.

« L'arrivée inattendue de sa Sainteté dans la ville de Sienne, où elle fut accompagnée par deux commissaires français jusqu'au lieu de sa retraite, inspira dès lors aux habitants de la Toscane, la crainte que son séjour pût causer des inquiétudes à ce pays [1].....*Cette hospitalité, aussi dangereuse que peu désirée*, obligea le grand duc à exiger du saint Père la promesse de se tenir dans le plus parfait *incognito*, ce qu'il a observé très religieusement jusqu'à ce moment. Sa sollicitude ne voulut pas se borner à de simples insinuations et aux promesses que le saint Père lui avait faites. Il enjoignit au Conseiller d'État, gouverneur de Sienne, *de veiller exactement sur sa conduite.*

« Il fit mander aux évêques et aux chefs des corporations ecclésiastiques et religieuses de son *état, de ne pas aller lui rendre hommage, et donna les ordres les plus pressés pour que les cardinaux et prélats expulsés de l'état romain ne pussent pas séjourner dans la ville qu'on avait choisie pour résidence du saint Père.*

« Il fit ensuite insinuer à son Excellence le cardinal Lorenzana, nommé ambassadeur extraordinaire de sa Majesté catholique près de Sa Sainteté, *de ne pas déployer un caractère public, et de résider à Florence au lieu de séjourner à Sienne, comme il en aurait eu le droit.*

« *On peut répondre que toutes ces mesures ont été exécutées à la lettre*, et que tout le monde sans exception a dû s'y conformer.

« C'est par la stricte exécution desdites précautions, et de *beaucoup d'autres* qu'on a prises à cet égard, que le Gouvernement de Toscane, *sans empêcher au saint Père l'exercice de son ministère apostolique et spirituel* (ce qu'il ne manqua pas de faire sentir d'abord au général Berthier), est (*sic*) réussi à mettre obstacle aux intrigues de tous ceux qui auraient voulu abuser de leurs relations avec le saint Père pour troubler de quelque manière que ce fût la tranquillité de l'état romain [2]. »

[1] Il adresse ensuite au Directoire des éloges assez plats, et étale complaisamment la conduite plus que circonspecte de son gouvernement.

[2] Archives nat., A F³ 77.

Digitized by Google

Cette protestation en faveur de la liberté du ministère spirituel du saint Père est admirable. Elle ne peut être considérée que comme une timide réserve pour l'avenir, car il est bien évident que le Pape, privé de tout rapport avec les cardinaux et les prélats qui doivent traiter avec lui des affaires de l'Église, ne pouvant voir ni les évêques, ni les chefs de corporations religieuses, ni les ambassadeurs des puissances catholiques, était dans une impossibilité aussi complète d'exercer son ministère spirituel que si les Français l'avaient gardé à Rome, prisonnier au château Saint-Ange. Il ne pouvait en effet rien dire, rien faire savoir, concernant la direction de l'Église, que furtivement et servi par un heureux hasard.

Le gouvernement toscan en est donc réduit à se vanter d'être pour le Pape un geôlier très sûr et très digne de la confiance du Directoire. Fossombroni ajoute encore que, si le gouvernement s'est admirablement conduit, les Toscans, quoique très religieux, se sont si soigneusement conformés à ses désirs « qu'ils ont semblé ignorer que le chef de l'Église était au milieu d'eux; » et c'était pendant le carême !

Mais ensuite il fait ressortir habilement les variations du Directoire. Le grand duc n'a jamais voulu conserver le Pape dans ses états ; dès qu'il a été informé que le Directoire désirait le voir se retirer dans les états de l'Autriche, il a envoyé Manfredini à Vienne pour se concerter avec le ministre de l'empereur et l'ambassadeur français Bernadotte pour le prompt départ de Pie VI. Mais tout à coup Bernadotte quitte Vienne, à la suite d'un incident fâcheux, et la négociation est arrêtée.

Alors le Directoire, par l'organe de son ministre des relations extérieures, propose d'envoyer le Pape en Espagne ou en Portugal : on s'empresse de suivre cette nouvelle négociation. Le grand duc en parle à M. Azara, ambassadeur d'Espagne. Il était en route pour Paris, afin que ce projet de voyage fût exécuté « sans délai » dès que tout serait arrangé, et le chargé d'affaires Jacob en conférait avec le gouvernement toscan, lorsque la lettre des commissaires exigeant le départ précipité du Pape lui fut remise.

Elle est donc tombée au milieu d'une négociation régulière, très sérieusement entamée avec la France et l'Espagne ; le grand duc croit qu'il faut simplement la poursuivre, et voir si elle

Digitized by Google

aboutira. Il faut attendre un peu. Son Altesse le charge donc de prier « les très dignes Commissaires de vouloir bien examiner, avec toute l'attention que cette affaire demande, » s'il est vraiment établi que le séjour du Pape à Sienne soit la cause de mouvements populaires dans la république romaine, vu la manière de vivre du Pape, et puisque *la vigilance qu'on exerce sur lui* n'a pas été trompée, et qu'on n'a pu rien alléguer contre personne de son entourage.

« Il est d'autant plus essentiel de faire part aux citoyens commissaires de nos doutes sur l'exactitude des rapports qu'ils peuvent avoir reçus, que le Directoire exécutif lui-même, alarmé par des renseignements entièrement faux qu'on lui avait adressés à l'égard de la conduite du Pape en Toscane, a dû se convaincre, qu'ils étaient destitués de tout fondement, comme il a déclaré dans la note ci-jointe, n° 2. »

D'ailleurs le gouvernement toscan n'aurait-il pas empêché toute intrigue ? N'a-t-il pas défendu de venir en aide, même indirectement, aux insurgés, en interdisant de leur vendre de la poudre et des munitions de guerre, et en envoyant des troupes pour les empêcher d'entrer en Toscane ? Et en même temps il a donné asile aux membres de beaucoup de municipalités qui, poursuivis par les insurgés, ont trouvé sûreté et protection à San Sepolcro, Anghiari, Cortone, et autres villes toscanes situées près de la frontière [1].

[1] Depuis l'établissement de la république romaine, le gouvernement français, sous prétexte de la protéger, n'avait cessé de tourmenter le gouvernement toscan. Il avait voulu lui dicter une proclamation défendant à tout prêtre non muni de passeports des agents militaires français, ou des autorités établies par la France dans les états du Pape, d'entrer en Toscane. Le gouvernement du grand duc fit publier dans les communes touchant à l'état écclésiastique une proclamation qui défendait à tous les habitants de cet état de passer en Toscane, ou d'y séjourner sans *une juste cause*. Les agents français se plaignirent : ils voulaient que les prêtres fussent visés spécialement par un arrêté. En vain le gouvernement toscan leur répondit que cet arrêté général était plus favorable à la République, puisqu'il interdisait ainsi l'entrée de la Toscane à des chefs de bande paysans ou contrebandiers ; cet arrêté fut mal accueilli : le grand duc aurait dû faire exactement ce qu'on exigeait de lui et copier les mesures révolutionnaires en prenant un arrêté spécial contre les prêtres. Le général français commandant la Romagne avait déclaré *soupçonner* l'évêque de San Sepolcro d'avoir contribué à exciter des troubles dans les états de l'Église, Fossombroni déclara avoir de bonnes raisons de croire que ce soupçon n'était pas fondé; mais, pour complaire aux Français, il invita l'évêque à écarter tout soupçon.

Digitized by Google

Il fait remarquer aussi, avec beaucoup de raison, que si le voisinage du Saint Père avait quelque influence sur les insurrections, elle s'exercerait naturellement sur les pays les plus rapprochés de sa résidence, tandis que, d'après les commissaires eux-mêmes, c'est à Citta di Castello, ville très éloignée de Sienne, que l'insurrection a éclaté avec le plus de violence.

Son Altesse, dit spirituellement Fossombroni, est sensible à la bonne opinion que les Commissaires ont de son humanité, et elle entend prouver qu'elle la mérite. « Comme son système de politique et ses sentiments bien connus ne lui ont fait jamais désirer la présence d'un personnage qui pouvait compromettre en quelque manière la tranquillité de la Toscane, ainsi *il répugnerait à cette humanité qu'elle se fait un devoir de professer, d'obliger le Saint Père de quitter instantanément le Grand Duché dans l'état de maladie où il se trouve maintenant*, tandis qu'une *force étrangère* l'a conduit dans la ville qu'il habite... »

Si le Saint Père accède à la proposition des Commissaires français de quitter la Toscane, le grand duc lui en fournira très volontiers les moyens. Il invite donc « les très dignes Commissaires » à examiner si, au point de vue de la satisfaction et de la tranquillité générales, il ne vaudrait pas beaucoup mieux faire précéder le départ du Pape par un arrangement où figureraient les principales puissances catholiques, l'Espagne notamment, qu'interrompre brusquement la négociation actuelle par la déportation inattendue de Pie VI en Sardaigne.

Son Altesse peut répondre de la docilité de son peuple, qui a déjà montré tant de résignation. Mais elle ne peut exercer aucune influence sur les autres puissances, et elles éprouveraient peut-être une irritation très vive, en voyant le Saint Père subir un pareil traitement. Dans ce cas les sentiments d'humanité viendraient donner partout une nouvelle force au fanatisme religieux. Ce danger ne sera pas à redouter si le séjour du Pape est fixé par un accord entre les puissances catholiques ; et pour arriver à cet accord une négociation est entamée déjà, et elle va peut-être aboutir.

Il insiste sur la nécessité de s'entendre avec l'Espagne. Sa Majesté catholique s'intéresse beaucoup au Pape. Les Commissaires et le général Gouvion Saint-Cyr en auront la preuve dans une note que le cardinal Lorenzana s'est empressé d'adresser au gouvernement toscan, dès qu'il a appris la demande des Commissaires [1].

Digitized by Google

La bonne entente qui existe entre la France et la Toscane, excite l'envie de certains politiques brouillons, et ils cherchent constamment à l'altérer par de faux rapports : que les Commissaires s'en méfient ! Enfin « le grand duc a pu exiger du Pape une conduite rigoureusement circonspecte ; *il a pu faire partir en foule les cardinaux et prélats attachés au service du Saint Siège;* il a pu enfin contenir le peuple toscan dans la plus grande impassibilité à l'égard du Pape. Il est disposé à donner à la République française de nouvelles marques de loyauté et d'attachement ; *mais il se flatte que l'on n'exigera que ce qui peut se concilier avec les principes de la religion que lui et son peuple professent, et avec les convenances qu'il faut toujours respecter.* »

Ici, du moins, le ministre du grand duc se relève et fait tenir à son souverain un langage digne de lui. Il termine en disant qu'il espère que les Commissaires tiendront compte de ses observations, et que cette négociation aboutira de telle manière « que le grand duc..... n'ait rien à se reprocher du côté de la justice, de la religion et des égards que l'on doit à la vieillesse et à l'infirmité. »

II

Pour calmer un peu l'impatience des Commissaires, Ferdinand III prit le parti d'éloigner le Pape de Sienne, ville assez voisine de la frontière de la république romaine, et, d'accord avec

[1] Cette lettre est assez ferme. Bien qu'il se soit abstenu de prendre un caractère public, le cardinal déclare qu'il lui est impossible de ne pas intervenir. Le Saint Père, à cause de son grand âge, et de sa maladie récente, est incapable de supporter les fatigues du voyage de Sardaigne ; cette raison suffit, quand bien même d'autres raisons de dignité et de convenance ne s'opposeraient pas à ce départ forcé ! le roi s'intéresse vivement à cette affaire, et tient à ce qu'on aie pour le chef de l'Église les égards qui lui sont dus. Il a fait connaître son opinion au Directoire lui-même, une négociation est entamée, et son ambassadeur doit faire les plus grands efforts, pour que le séjour du Souverain Pontife ne soit pas changé pendant qu'on négocie. Le cardinal est certain que les désirs du grand duc, prince religieux, sont conformes à ceux du roi son oncle. Il ne croit pas nécessaire d'insister sur les sentiments qu'il doit éprouver, et sur ce qui est exigé dans cette circonstance par l'honneur de la religion et la nécessité de ramener le calme et la paix dans les esprits (16 mai 1798).

Digitized by Google

eux, il lui donna pour résidence une chartreuse située à deux lieues de Florence. On affecta de répéter qu'on avait fait partir le Pape à cause d'un tremblement de terre qui avait fait écrouler le plafond de sa cellule. Il fut conduit à la Chartreuse, le 25 mai 1798. Cette concession aurait suffi si les Commissaires avaient été de bonne foi en prétendant que de Sienne, le Pape, aidé d'un entourage qui n'existait pas, organisait des insurrections ; mais personne ne prenait cette accusation au sérieux. Les Commissaires la lançaient en avant, suivant l'habitude révolutionnaire, pour demander une iniquité; et pourvu que l'iniquité fût accomplie, ils ne tenaient pas à ce que l'on crût à la réalité de leur accusation, et s'inquiétaient même fort peu de la contredire ouvertement par leurs actes. Ce qu'ils voulaient, c'était imposer au Pape un voyage qui serait probablement mortel, afin de se venger sur lui de la haine des campagnes pour leur république romaine : aussi recommencèrent-ils bientôt à demander la déportation de Pie VI en Sardaigne.

Le 2 prairial, ils écrivent au Directoire et se déclarent satisfaits de la tournure que prend la négociation. D'ailleurs la situation est un peu moins grave, et la récente indisposition du Pape permet d'attendre la réponse du Directoire. Car ils voulaient d'abord, sans lui en référer de nouveau, faire partir bien vite le Pape. Mais ce n'est que partie remise; ils insistent toujours sur ce qu'ils appellent *sa translation*. « Nous pensons que *les convenances exigeront qu'elle soit annoncée à Pie VI par le gouvernement toscan et exécutée par ses ordres, et par ses agents exclusivement, jusqu'au lieu de sa déportation.* » Ils tiennent à compromettre le malheureux grand duc, et à l'avilir devant toute l'Europe, et se réservent de dire impudemment : « Qui a opéré cette translation ? c'est le grand duc : nous n'y sommes pour rien ! » et ils comptent que le grand duc, craignant toujours d'être détrôné, gardera le silence le plus complet sur les injonctions, sur les menaces que le Directoire lui a faites, et qu'il supportera ainsi presque tout l'odieux de cette lâche vengeance.

Le grand duc n'osait faire au Pape que des visites secrètes; mais des espions le surveillaient de très près et le dénonçaient avec tant d'acharnement au Directoire, comme complotant contre lui avec Pie VI, que le Souverain Pontife l'invita, dit-on, dans son intérêt, à interrompre ses visites.

Digitized by Google

L'invasion des états pontificaux et l'établissement de la république romaine ont fortement ébranlé la paix boiteuse de Campo-Formio. Les Directeurs et leurs agents craignent de pousser l'Autriche à bout par un attentat trop direct contre la vie du Souverain Pontife, qu'ils ont détrôné par surprise, au risque de recommencer la guerre. Ils voudraient satisfaire impunément leur haine infernale contre Pie VI, et se laver les mains audacieusement, en disant que tout est arrivé par la faute d'un prince religieux, du grand duc de Toscane, frère de l'Empereur, et ils espèrent que la honte en rejaillira sur l'Autriche, qui aura laissé commettre cette lâcheté!

L'ordre était déjà donné au consul français de Livourne de tout préparer pour l'embarquement du Pape. Les Commissaires demandaient en même temps au gouvernement toscan d'expulser son neveu le duc Braschi, qui l'avait accompagné dans son exil, ou pour mieux dire dans sa captivité; le laisser près de lui, disaient-ils, ce serait encourager les mécontents, « ce serait annoncer que le transport de Pie VI à la Chartreuse, près Florence *n'est qu'un changement de séjour, et non une préparation à une translation prochaine hors de l'Italie.* » Il leur fallait absolument expliquer la confiscation de ses biens sans révéler la convention du 6 germinal! Le grand duc céda devant les menaces fort peu voilées qu'ils lui adressèrent: le duc Braschi dut quitter son oncle pour se réfugier à Venise, et l'on vendit ses biens à Rome [1].

Dans la Chartreuse de Florence, le Pape fut peut-être encore plus surveillé qu'à Sienne; l'ambassadeur français à Florence ne

[1] V. *Le Directoire et la république romaine*, déjà cité. L'un des commissaires, Daunou, écrivait le 14 prairial à la Réveillère :« Le Pape est à la Chartreuse près de Florence, mais il vaudrait bien mieux qu'il fût à Cagliari. On dit que M. Manfredini, qui est arrivé ici, est parti pour Paris. Dans les entretiens que nous avons eus avec lui, il m'a semblé que vous n'aviez qu'à parler pour être obéis, quelle que soit votre volonté sur la destinée du Pape. En Toscane il est trop près de la république romaine, à Naples de même, en Espagne il acquerrait trop d'influence. Il n'y a rien qui lui convienne comme Cagliari.» *Mémoires de la Réveillère*, tome III, p. 383. — Ce défroqué réclamait l'exil de Pie VI dans l'espoir de détruire l'autorité pontificale.— Il écrivait aussi le 3 prairial : « Vous déciderez entre Cagliari et l'Espagne ou le Portugal. J'aimerais mieux que ce ne fût pas l'Espagne. Il me semble qu'il serait digne de M. Azara de ne point se prêter à réorganiser la ridicule et dangereuse puissance qu'on appelle spirituelle. » *Ibid.*, p. 378.

Digitized by Google

cessait de l'espionner, et de tourmenter le gouvernement du grand duc pour qu'il rendît encore sa captivité plus étroite. Toutes les personnes à qui l'on pouvait prêter le désir de voir Pie VI étaient signalées à l'ambassadeur français par ses espions, dénoncées par lui au gouvernement toscan, qui devait, à l'en croire, les traiter comme pendant la terreur en France on traitait les suspects. A chaque instant l'ambassadeur Reinhard obsédait les ministres par des récits de complots fantastiques, et leur faisait les injonctions les plus impérieuses et les plus insolentes d'éloigner telles ou telles personnes. Son but était d'excéder ainsi le gouvernement Toscan et de le faire tomber dans le piège qui lui était tendu par le Directoire. Aussi Consalvi, qui s'était particulièrement adressé au gouvernement français, rencontra chez le premier ministre toscan « les manières les plus dures, et le plus impoli des refus. » Il ne put voir Pie VI que furtivement [1], et fut contraint de quitter la Toscane après un très court séjour.

Le Directoire ne cessait de tourmenter et de menacer le grand duc pour qu'il envoyât Pie VI en Sardaigne, sans tenir compte de la négociation commencée ; le bruit courait que les Français voulaient enlever le Pape de la Chartreuse, et que le grand duc, pour éviter d'être détrôné par eux comme l'avait été Pie VI, serait obligé de supporter cette infamie sans protester.

Dans le courant de messidor, Reinhard, voyant que ses continuelles vexations ne produisaient pas l'effet attendu par le Directoire, renouvela très énergiquement sa demande [2]. S'il faut l'en croire, le ministre toscan répondit qu'il y consentait parfaitement, mais en lui faisant l'objection accoutumée : comment faire si les médecins déclarent que Pie VI ne peut voyager par mer ? « Il suffirait, répondit Reinhard, de *constater que Pie VI se porte aussi bien qu'on peut se porter à son âge, pour ne pas se croire responsable des accidents que personne ne peut prévoir.* » Cette hypocrite réponse ne pouvait qu'alarmer le gouvernement toscan. Il objecta que le Pape pourrait être enlevé par les

[1] « La pauvreté et la solitude de ces murs, le spectacle de deux ou trois malheureuses personnes composant tout son service, m'arrachaient les larmes des yeux. » Consalvi, *Mémoires*, tome II, p. 89.

[2] Lettre de Reinhard du 27 messidor an VI (14 juillet 1798). Archives nat., A F³ 88.

Digitized by Google

Anglais pendant la traversée. « Qu'en feraient-ils? » disait Reinhard d'un air ironique (bien que ce dénouement ne fût pas du goût du Directoire), « peut-être le conduiraient-ils en Irlande! Cependant conviendrait-il d'armer une escadre et de livrer combat? » — « Oh! répondit le ministre de Toscane, ils voudraient l'avoir mort ou vif. » Reinhard prétend avoir reconnu à ce dernier trait qu'on cherchait simplement une difficulté. Il fut convenu entre eux que cette conférence resterait secrète.

Mais, le 16 messidor, Reinhard se rendit chez Fossombroni, et le ministre toscan lui déclara qu'il n'était pas possible de garder le secret, car tous les yeux étaient fixés sur Pie VI, et qu'il remettrait une note.

En rendant compte au Directoire de ses démarches, Reinhard, qui est un diplomate habile, insinue d'excellents conseils. Après tout, le séjour du Pape à la Chartreuse n'entraîne pas d'assez grands inconvénients pour rendre son éloignement indispensable. Il a même l'avantage d'imposer à la Toscane une lourde responsabilité, et le gouvernement français la tient ainsi dans une dépendance encore plus étroite. Mais, si l'on transporte le Pape à Cagliari, il faut prévoir un nouveau déchaînement de sottise et de malveillance, et il se livre aux déclamations les plus odieuses contre Pie VI. Est-ce par fanatisme, ou pour flatter le Directoire, et, grâce à ces insultes, se faire pardonner le sage conseil qu'il ose lui donner ?

Cependant Reinhard, pour obéir au Directoire, poursuivit cette négociation, qu'au fond du cœur il trouvait inopportune, et eut avec Manfredini une longue conversation, tout à fait caractéristique, dont il rend compte dans sa dépêche du 6 thermidor an VI (24 juillet 1798).

« ... Nous avons ensuite parlé de Pie VI. « Franchement, ai-je dit, « pourra-t-il partir, ou non ? » — « Ma foi, dit M. Manfredini avec « humeur, je n'en sais rien, je ne suis pas son médecin, je ne l'ai point « vu depuis deux mois ! Cependant, s'est-il repris, je crois qu'il ne « peut pas partir, il ne peut plus tenir debout, il ne peut plus dire « la messe. » — « La messe, ai-je interrompu, je la lui ai entendu « dire ! » — « Mais, a dit M. Manfredini, vous savez que les Papes « ont une manière de la dire assis. » — « Cela se peut, *car je ne l'ai* « *pas vu* » (la galerie où je me promenais à la Chartreuse, et où il n'y

Digitized by Google

avait personne, était séparée par un mur de la petite chapelle, où il disait la messe [1]). — « Quoi qu'il en soit, a continué M. Manfredini, il « répugne à l'hospitalité de chasser un malade. Si j'avais un malade « dans ma maison, ou l'émigré le plus dangereux, un (ici sa voix, sa « mine, son geste, ont exprimé un mouvement d'horreur) un révolu- « tionnaire, je lui permettrais d'y rester jusqu'à sa guérison. » —« A la « bonne heure, ai-je dit, le grand duc, catholique, ami des puissances « catholiques, croit devoir des égards au Pape, à l'opinion » — « *Et à* « *notre peuple !* m'interrompit M. Manfredini ; *mais nous qui avons à* « *répondre du sort de l'Italie*, nous devons aussi des égards, et c'est « ce que j'ai dit dans ma note. » — « Je verrai cette note, m'a dit « M. Manfredini encore avec humeur. Nous répondons de la Toscane ; « le grand duc, n'a, je ne dis pas qu'à commander, mais seulement qu'à « donner un signe de ses intentions pour être obéi ; mais comment « voulez-vous que nous répondions des têtes folles de l'état romain ? « *Je vous dirai qu'en proposant la Chartreuse, j'ai eu l'arrière-pensée* « *de l'y tenir comme enfermé sous clef.* (Voilà précisément la propo- « sition de M. de Badani.) Vous vous flâtes alors à la Toscane, pour- « quoi ne vous y fiez-vous plus aujourd'hui ? *Ou bien si vous vouliez* « *absolument l'éloigner de l'Italie, envoyez-le par terre, en Suisse, à* « *Venise, en Allemagne ; il ferait une poste par jour, mais enfin il* « *partirait. Il avait été question du couvent de Melk*, vous n'avez « plus voulu : cependant les habitants de ce pays ne sont pas aussi su- « perstitieux qu'on le croit, et en Allemagne où différentes religions « sont constitutionnellement établies, le Pape y serait peut être moins « dangereux que partout ailleurs. *Croyez, quoi que vous fassiez, que* « *si celui-ci meurt vous aurez un autre Pape !* »— « Où ? »—« Je n'en « sais rien, *mais positivement vous en aurez un autre.* » — « Qui ? » « Les cardinaux, là où ils seront en plus grand nombre ? »

« En attendant, ai-je dit, les ordres de mon gouvernement deman- « dent une décision de votre part ; vous avez refusé de faire trans- « porter Pie VI *sous votre pavillon, je ne sais trop pourquoi.* » — « Eh ! a dit M. Manfredini encore avec humeur, parce qu'il serait « pris ! » — « Par qui ? » — « Par le premier corsaire, par les An- « glais ! » — « On m'a dit, ai-je repris, qu'il y avait du barbaresque, « et voilà peut-être une raison : c'est au moins la seule que je puisse « recevoir. » — « Oui, a dit Manfredini, la mer en fourmille ; les Gé-

[1] On voit comme Reinhard disait impudemment : « J'ai vu », *à travers un mur*, il l'avoue ensuite ! Ce n'était pas pour conférer avec Pie VI qu'il venait à la Chartreuse, mais pour l'espionner bassement auprès de subalternes ! Peut-être lui avaient-ils dit que le Pape récitait son office, et lui, protestant et alors révolutionnaire, avait-il compris que Pie VI disait la messe.

Digitized by Google

« nois ont fait sortir leurs galères ; et votre frégate, elle n'est pas ar-
« mée ! » Pendant tout cet entretien sur le Pape, il m'a paru que M. Manfredini n'était guère content de moi. Je crois en deviner la raison, qui est très individuelle : c'est cependant par cette raison même qu'en exécutant vos ordres avec fermeté, je me suis toujours exprimé avec le plus grand ménagement sur le chef d'une église à laquelle je n'ai jamais appartenu [1]. C'est par cette raison encore qu'informé par le citoyen Kersy de la présence des barbaresques, *j'en ai parlé moi-même* [2]. »

On voit que le Directoire mettait une obstination très significative à faire faire au Pape, sous le couvert du grand duc, cette traversée maritime, si dangereuse pour un vieillard malade et près de sa fin. Il voyait de graves inconvénients à l'envoyer en Autriche ; pourtant, s'il avait survécu à la traversée, il se serait trouvé dans un pays extrêmement hostile à la France, et tout à fait à la discrétion des Anglais et de la coalition. On est vraiment tenté de se demander si le Directoire n'était pas trop assuré d'être débarrassé de Pie VI *en tout cas*, grâce à cette traversée. Pouvait-il croire qu'un conclave se réunirait moins aisément, parce que le Pape serait mort à Cagliari et non à l'abbaye de Melk? Aux questions si précises de Manfredini sur cette grave éventualité, Reinhard n'a pu rien répondre. Il est même probable qu'il n'a pas été fâché de les poser indirectement au Directoire ; car nous savons qu'il n'était pas chaud partisan de la déportation du Pape en Sardaigne : et le Directoire, dans sa haine furieuse contre Pie VI, non seulement comme Pape, mais aussi comme homme, paraissait s'imaginer très sottement qu'il suffisait de précipiter sa mort pour enterrer avec lui la question de la Papauté !

Ses instances, ses menaces contre la Toscane étaient devenues si vives, que Pie VI se trouva dans la nécessité de protester ouvertement : car son silence aurait été exploité contre lui. L'intervention de l'Espagne était la seule qui eût quelque poids auprès du Directoire. Pie VI écrivait le 25 juillet 1798 à M. d'A-

[1] Archives nat., A F³ 88. Il n'a pas, tant s'en faut, les mêmes ménagements pour Pie VI en écrivant au Directoire.

[2] Ce trait est audacieux, car c'est Manfredini qui en a parlé très catégoriquement. Reinhard annonce en outre au Directoire que la Toscane lui a accordé l'expulsion de nombreux émigrés.

Digitized by Google

zara pour réclamer la protection de son souverain. Cette lettre fut envoyée au Directoire, ainsi traduite [1] :

« Je profiterai de l'occasion favorable qui se présente, pour vous instruire de la situation dans laquelle se trouvent actuellement les affaires relatives à ma personne.

« Ces jours derniers le Directoire, par l'organe de son ministre, a fait à ce gouvernement les instances les plus énergiques pour qu'il me notifiât l'intention qu'il avait de me faire passer à Cagliari. Le gouvernement m'a fait savoir les intentions du Directoire par le canal de l'archevêque d'Isonium, mon nonce près de cette cour. Voyant d'un côté l'impossibilité d'exécuter ce projet, et de l'autre la nécessité d'un puissant médiateur, j'ai aussitôt imploré la médiation de Sa Majesté catholique, en faisant appeler auprès de moi Don Eusèbe Bardani d'Azara, votre digne neveu, secrétaire de la légation espagnole. Dans la conférence que nous eûmes, je lui exposai l'impossibilité où j'étais de faire ce trajet, vu mon grand âge, les maux que je souffre, et ma faiblesse qui depuis quelque temps s'est augmentée au point qu'*il m'est impossible de faire un pas sans être soutenu par deux personnes robustes*. Je ne puis pas vous dépeindre l'empressement et le zèle que m'a témoigné le susdit Don Eusèbe. Les faits en fournissent une preuve irrécusable. Il a exposé le tout fidèlement, avec énergie, au ministre français, en appuyant ses allégations de pièces authentiques, et en se montrant prêt à en fournir d'autres suivant l'exigence des cas. Cette pressante médiation a touché le ministre, et on a envoyé un courrier à Paris, pour convaincre le Directoire que je suis absolument hors d'état de faire le trajet qu'on demande, et auquel je m'assujettirais, si ma santé et mon âge me le permettaient. C'est donc à vous à couronner l'œuvre si heureusement commencée par

[1] Les Directeurs étaient animés d'une haine violente contre Pie VI, parce qu'il avait condamné la Constitution civile, et ainsi infligé à la révolution un échec humiliant. Peu importait qu'il n'eût condamné la constitution civile qu'après avoir longtemps attendu, et épuisé tous les moyens de conciliation ! Il avait tenu tête à la révolution : tout était donc permis contre lui ! La constitution civile avait été abolie, un système diamétralement contraire adopté par la Constitution de l'an III : le clergé constitutionnel était traité en suspect par ceux-là mêmes qui l'avaient imposé de force ; et cependant les Directeurs, en négociant avec le Pape comme prince temporel, lui avaient imposé le retrait de la condamnation de la constitution civile, en exigeant de lui des prérogatives accordées seulement à des états faisant profession de catholicisme, et scandaleusement inconstitutionnelles. Ils ne pouvaient pardonner à ce vieillard désarmé son refus persistant, et encore moins l'impossibilité où ils s'étaient trouvés, après une rupture, d'exécuter leurs menaces, et le sot rôle joué par eux dans cette négociation, qu'ils durent abandonner à Bonaparte, en sacrifiant leurs ridicules prétentions anti-religieuses et leurs exigences inconstitutionnelles.

Digitized by Google

votre neveu. Je connais le zèle et l'attachement que vous avez toujours eus pour ma personne, et je crois qu'il est inutile d'ajouter de nouvelles raisons pour vous engager à agir en ma faveur, avec toute l'énergie possible, au nom de votre souverain. Je suis sûr de tout obtenir d'un pareil médiateur, et alors je pourrai affirmer avec vérité que l'oncle et le neveu sont ceux qui ont concouru à me délivrer du danger évident de perdre la vie dans un passage de mer même très court.

Et en vous donnant la bénédiction apostolique, je signe ci-dessous, dans la Chartreuse près Florence, le 25 juillet 1798, l'an vingt quatrième de notre pontificat. PIUS VI [1].

Reinhard reprit encore la négociation avec Fossombroni et insista pour le départ du pape. Mais l'Espagne, moins dépendante que la Toscane, fit sans doute des protestations secrètes; des deux parts, on répétait sans cesse les mêmes arguments [2]. Le 6 fructidor, Reinhard écrivait encore qu'il avait énergiquement réclamé le départ de Pie VI. Il paraît que le grand duc, excédé des persécutions de Reinhard et de ses plaintes continuelles sur les prétendues communications de Pie VI avec les insurgés, lui offrit de se charger lui-même de sa surveillance. Reinhard refusa, non pas, croyons-nous, par délicatesse, mais parce que le Directoire, en acceptant cette offre, aurait déchargé le grand duc d'une responsabilité apparente qu'il voulait exploiter sans relâche contre lui, au grand détriment de son honneur, et aussi de l'indépendance et des intérêts de la Toscane !

III

Le grand duc avait traité en 1795 avec la République française, dans l'espoir de vivre tranquille, de n'être plus sous la sujétion de plus puissants que lui : il avait cru sans doute qu'à cause de sa neutralité il serait ménagé par les deux partis. Son espoir avait été cruellement déçu. Le Directoire était devenu bien vite pour la Toscane un maître insolent, tyrannique et cupide. Le grand duc, pour lui complaire, avait expulsé les prévenus d'émigration, les proscrits de fructidor, les émigrés attachés à des légations étrangères, et reconnu les républiques révolutionnaires

[1] Archives nat., A F³ 78.
[2] Lettre du 9 thermidor, à Talleyrand.

Digitized by Google

fondées en Italie : « Il a reconnu, écrivait Cacault[1], la république Cisalpine d'une manière très polie et sans la moindre difficulté ; il a reconnu également le gouvernement provisoire de Gênes, et a reçu son envoyé à Florence et son consul à Livourne. » Il eut tout lieu de se repentir d'avoir reconnu la Cisalpine, car, à Florence comme à Turin, l'ambassadeur de cette république ne cessait de travailler à exciter des mouvements révolutionnaires et formulait constamment d'insolentes prétentions.

Lorsque la république romaine fut établie, le malheureux grand duc, pris entre la France, la Cisalpine et cette nouvelle république romaine, se trouva dans la situation la plus pénible pour sa tranquillité et pour sa dignité. A Rome comme à Milan, on l'insultait et on travaillait à le détrôner. Lorsque Reinhard vint représenter le Directoire à Florence (prairial an VI), Fossombroni se plaignit vivement des odieux procédés qu'employait la Cisalpine pour révolutionner la Toscane : on venait de prendre ses agents la main dans le sac. « Vous prendrez connaissance de la procédure sur la dernière conspiration, et vous verrez que le frère de l'Empereur n'est entouré que de brigands et d'assassins[2]. » Naturellement, Reinhard plaida en faveur de la Cisalpine, que le Directoire avait l'habitude de pousser en avant pour révolutionner le Piémont et la Toscane, quitte à la désavouer lorsque ses tentatives n'avaient pas réussi. Les manœuvres révolutionnaires et l'insolence de la Cisalpine excitaient l'indignation du gouvernement toscan, et Reinhard ne réussissait pas à obtenir de lui qu'il se déclarât battu et content. Manfredini lui-même, l'ami de la France, était très irrité. Reinhard, dans sa correspondance (29 thermidor), constate avec dépit que le peuple toscan, sauf de rares exceptions, est tout entier contre la France : « A Livourne, dit-il, on est fanatique des Anglais. » Il accuse les ministres de mauvaise foi, parce qu'ils lui tiennent un peu tête, et que la mauvaise foi du Directoire ne leur en impose plus autant[3]. Cependant le gouvernement toscan décréta l'expulsion générale des

[1] Alors chargé d'affaires en Toscane, 16 vendémiaire an VI. Archives nat., A F³ 88.

[2] Archives nat., A F³ 88.

[3] Le consul Kersey lui avait fait une liste de quarante-deux émigrés à embastiller. Reinhard proposa à Fossombroni de se faire leur geôlier, mais il refusa. Lettre de Reinhard du 14 fructidor, *ibid.*

Digitized by Google

émigrés français ; mais Reinhard, qui aurait voulu proscrire lui-même ces malheureux, faire enfermer dans une forteresse[1] ceux qu'il avait désignés et agir en Toscane comme un proconsul de la Convention, ne lui sut aucun gré de cette concession si longtemps réclamée.

Le grand duc avait reconnu la république cisalpine et s'en était bien mal trouvé ; au nom de la logique, le Directoire le sommait de reconnaître aussi la république romaine. Reinhard insista vivement dans ce but auprès de Fossombroni. Voyant tous ses arguments réfutés l'un après l'autre, il finit par le prendre de haut et par lui parler de la *nécessité*. Fossombroni rapporta cette menace au grand duc, qui, en réponse, lui donna communication d'un numéro du *Moniteur républicain de Rome*, journal rédigé sur les instructions des autorités françaises et romaines ; il s'y trouvait une lettre où le grand duc était comparé à Caligula, et où on lui disait que, comme Caligula, les poignards sauraient l'atteindre au milieu de ses gardes prétoriennes. La cour de Florence commence alors à comprendre qu'elle joue un rôle de dupe, que ses basses complaisances pour le Directoire seront inutiles, et Reinhard mande (6 fructidor) qu'on désespère maintenant en Toscane de se sauver par la neutralité. Cependant il insiste sur la reconnaissance; on lui oppose le principe qu'on s'est fait « de ne pas reconnaître les premiers les républiques nouvelles. » Il eut une conversation orageuse avec le ministre Corsini, qui lui objecta la mauvaise situation politique de la république romaine, la misère qui y régnait, les insurrections continuelles qu'elle dénonçait à ses voisins; il déclara même carrément qu'il n'y avait pas un Romain sur dix qui l'acceptât. Reinhard lui répondit avec beaucoup de hauteur que la Toscane avait à choisir entre cette reconnaissance et la guerre (lettre du cinquième jour complémentaire, an VI). Fossombroni prétendit tenir de l'ambassadeur toscan à Paris, M. Angiolini, que le Directoire ne pressait pas le départ de Pie VI. Néanmoins les ministres toscans, complètement découragés, s'attendaient aux plus grands désastres. Cependant, malgré l'insistance et les menaces du Directoire, la Toscane ne fit qu'une demi-concession, et la république romaine n'obtint d'elle qu'une reconnais-

[1] Son prédécesseur Miot écrivait au Directoire que la Toscane n'était pas aisée à révolutionner, qu'il fallait bien mieux l'exploiter.

Digitized by Google

sance tacite, indirecte [1]. Reinhard n'avait pas cessé d'insister pour une reconnaissance publique, formelle ; mais Fossombroni lui répéta encore qu'un État de second ordre devait attendre que les grandes puissances lui en donnassent l'exemple, et remit à l'ambassadeur français un mémoire rempli de griefs contre la république romaine (27 vendémaire an VII).

Le Directoire se mit alors à chercher un prétexte pour tirer de l'argent du grand duc, comme compensation, et essaya de faire payer à la Toscane, au moyen d'une opération financière imposée au commerce de Livourne, une véritable contribution déguisée. La somme obtenue par le traité du 21 nivôse an V paraissait bien mesquine au Directoire. Il trouvait que la Toscane, entre la république cisalpine et la république romaine, toutes deux si bien pressurées, s'en tirait vraiment à trop bon compte. Sacerdoti, consul de la république cisalpine à Livourne, avait été chargé par Amelot, commissaire pour les finances, et par le général en chef de l'armée d'Italie, de négocier un emprunt d'au moins un million, hypothéqué sur les domaines nationaux de la Cisalpine [2]. Reinhard fut chargé d'inviter le gouvernement toscan à laisser faire cette opération sans obstacle. Ce gouvernement déclara d'abord qu'il n'avait pas à se mêler de spéculations commerciales, individuelles; mais, apprenant que l'emprunt devait être fait par les Juifs, Fossombroni déclara qu'ils formaient une corporation particulière, régie par des règlements spéciaux, et qu'on ne pourrait les autoriser à faire cette opération sans violer la neutralité. D'ailleurs les Juifs trouvèrent insuffisantes les garanties qui leur étaient offertes, et refusèrent les offres de Sacerdoti; les Français, très irrités de cet échec, en arrivèrent bien vite à demander de l'argent à la Toscane avec menaces.

[1] Le 20 vendémiaire, Reinhard écrit que les armes du nonce du Pape ont disparu de son palais. On en avait prescrit l'enlèvement dès l'arrivée de Pie VI, mais l'exécution de cet ordre avait été différée. Arch., *ibid.*

[2] Reinhard, qui augurait mal de cette négociation, se permit quelques réflexions critiques « sur cette nécessité de faire vivre d'expédients l'armée française, entourée de tant de gloire et de respect, même de ses ennemis, dans cette même Italie où, d'après le bruit public, tant d'employés avaient en quelques mois ramassé des millions. » Lettre du 11 brumaire an VII. Archives nat., AF³ 88. Il reconnaît que le gouvernement toscan observe la neutralité, et que nos corsaires pillent les neutres et font détester la France.

Digitized by Google

Mais le Directoire n'en réclamait pas moins la déportation de Pie VI en Sardaigne. A partir de l'an VII, Reinhard est chargé de persécuter le gouvernement toscan pour obtenir de lui et le voyage du Pape, et de l'argent; le Directoire espère que le grand duc, pour subir une extorsion moindre, consentira à déporter Pie VI.

Au commencement de l'an VII, Reinhard fait une nouvelle tentative contre le Pape auprès de Manfredini. L'homme d'état toscan lui répond encore que l'humanité ne permet pas à son gouvernement de se prêter à cette translation, qui serait mortelle : que le Directoire envoie deux médecins français ou italiens constater l'état de Pie VI, et l'on se conformera à leur décision.

Reinhard lui pose alors une seconde question : si le gouvernement français demandait que Pie VI *fût transporté dans quelque localité du continent*, le gouvernement toscan y prêterait-il les mains, et donnerait-il son assistance? Manfredini lui répond que, dans ce cas, son gouvernement ferait escorter le Pape jusqu'à la première ville frontière, et répondrait de la tranquillité publique dans toute partie de la Toscane qu'il lui faudrait traverser. Il demanderait seulement qu'on lui permît de régler sa marche comme l'exigeraient son âge et ses infirmités.

Le Directoire n'avait qu'à le prendre au mot : il n'en eut garde ; il tenait trop au trajet par mer !

Reinhard lui transmit ces réponses le 7 brumaire ; dans cette même lettre, Reinhard dit que Pie VI se berce de l'espoir de remonter bientôt sur son trône, et l'accable d'injures grossières, ignobles même.

Alors les demandes d'argent recommencent. Un français, nommé Auzou, est envoyé de Milan par le général en chef pour presser Reinhard d'imposer à la Toscane le plan d'emprunt de Sacerdoti; mais Reinhard lui déclare nettement qu'après l'échec de cet agent, il n'y a d'autre moyen assuré de succès *que les bataillons.* — « Qu'à cela ne tienne, lui répond Auzou; ils sont prêts; » et l'envoyé lui annonce qu'en cas de refus, il expédiera immédiatement un courrier, et les troupes françaises envahiront bien vite la Toscane [1]. Ce genre de piraterie avait été déjà pratiqué contre

[1] Lettres des 25 et 29 brumaire. Archives nat., A F³ 88.

Digitized by Google

Gènes [1]. Alors Reinhard se lave les mains par avance de ce qui peut arriver, et remet une note très brève au gouvernement toscan, en faveur de l'opération d'Auzou. Le bruit court bien vite que les Français vont entrer en Toscane, et même que des quartiers sont commandés pour eux à Pistoie et à Florence. Mais en même temps on demandait directement au grand duc de se charger d'une certaine quantité de *cédules* nouvellement créées dans la Cisalpine, c'est-à-dire de donner beaucoup de bon argent contre un papier très exposé à subir une colossale dépréciation.

Les ministres firent à Auzou la même réponse qu'à Sacerdoti [2]. Reinhard l'appuya inutilement. On en était là, lorsqu'on vit arriver tout à coup un aide de camp de Championnet. Le général de l'armée de Rome demandait tout simplement que le grand duc prît dix-huit cents actions, de mille livres chacune, pour l'acquisition du domaine de la Mesola, dans les anciens états de l'Église, sur lequel les Français avaient basé certaines combinaisons financières. Enfin on jetait le masque! Reinhard dut appuyer cette demande auprès de Manfredini, qui lui répondit par un refus formel. La discussion fut vive, et Manfredini, exaspéré de toutes ces demandes d'argent, tantôt déguisées hypocritement, tantôt brutales, finit par lui dire crûment : « Ceux qui veulent faire la guerre doivent avoir de l'argent, et quand on en manque on fait la paix [3] ! » A Florence on ne se faisait plus guère illusion sur les projets réels du Directoire.

[1] En germinal an IV, la république de Gènes ayant refusé au Directoire un emprunt de vingt millions, Salicetti, d'accord avec Schérer, fit marcher des troupes sur Gènes, malgré sa neutralité scrupuleuse, pour lui arracher de l'argent : ils espéraient lui extorquer trois millions. L'arrivée de Bonaparte, qui n'était pas prévenu, entrava l'exécution de ce beau plan. En vendémiaire an V, le Directoire, sur le point de conclure un traité avec Gènes, lui demandait comme condition préliminaire le don de cinq millions argent comptant. Le petit conseil vota un emprunt forcé pour lui payer quatre millions. — En frimaire an VII, on imposait encore à Gènes ruinée un emprunt de huit cent mille livres. Archives nat., A F³ 66-185.

[2] Ils objectèrent que si le grand duc se faisait ainsi garant de cette opération, les puissances étrangères déclareraient la neutralité violée, et par représailles confisqueraient les propriétés des Toscans situées sur leur territoire.

[3] En même temps Amelot envoyait à Gènes un agent italien chargé de faire accepter aussi par le gouvernement ligurien huit cents actions de la Mesola. Cet agent exigeait, de gré ou de force, les fonds dans les vingt-quatre heures. Le consul français Belleville voulut intervenir ; mais l'agent le menaça du général. Le consul écrivit que cet agent était un faux patriote et un banqueroutier frauduleux. Arch. nat., A F³ 88.

Digitized by Google

Mais un événement imprévu sauva pour le moment la Toscane d'une extorsion. Le roi de Naples venait d'envahir la république romaine et d'attaquer l'armée française. La Toscane proclama tout de suite sa neutralité ; mais, au moment même où le Directoire, pour tirer de l'argent du grand duc, le menaçait de prendre Livourne, les Anglo-Napolitains l'occupèrent tout à coup, comme les Français l'avaient occupé jadis, et désarmèrent les corsaires français qui se trouvaient dans le port. Le Directoire dut pour le moment renoncer à son exaction, car il se trouvait avoir besoin plus que jamais de la neutralité de la Toscane. Au nom de son gouvernement, Reinhard demanda, en termes captieux, à Manfredini, si, dans le cas où les troupes françaises se replieraient, la France devait regarder la Toscane comme amie ou ennemie, et si le grand duc garantissait que Pie VI ne quitterait pas la Chartreuse. Manfredini chercha d'abord à esquiver cette explication ; puis il déclara que son souverain était décidé à garder une stricte neutralité. Quant à Pie VI, c'est un hôte qu'il n'a pas demandé ni même désiré : il n'en peut être responsable. Le Directoire, en l'amenant en Toscane, n'a demandé à son prince aucune garantie ; du reste il aurait été impossible au grand duc de prendre un engagement de cette nature.

Les révolutionnaires français et italiens étaient furieux d'avoir été expulsés de Rome par le roi de Naples ; beaucoup d'entre eux avaient fui en Toscane et jusqu'à Florence. Le grand duc se dit que ces énergumènes pourraient assassiner Pie VI ou l'enlever de la Chartreuse ; il fit donc garder soigneusement sa prison. Reinhard, à la fin de sa lettre du 15 frimaire, disait : « J'ai oublié de vous dire que, depuis trois jours, la Chartreuse est gardée par une trentaine de dragons toscans, et qu'on répand dans le public que c'est parce que vingt-quatre Français armés ont voulu enlever Pie VI. »

Le roi et la reine de Sardaigne, prisonniers des Français, furent conduits en Toscane : ils devaient y attendre leur embarquement pour Cagliari, d'après la convention que le roi avait été contraint de signer le 19 frimaire. Reinhard voulut envoyer avec eux le Pape en Sardaigne, et profita de l'occasion pour renouveler ses demandes avec plus de persistance que jamais.

Le 3 pluviôse (22 janvier 1799), il écrivit au grand duc, en lui rappelant qu'il l'avait inutilement sollicité à diverses reprises

Digitized by Google

d'envoyer Pie VI en Sardaigne. Depuis « le soussigné eut occasion de renouveler ses démarches lorsque le roi de Naples entreprit de conquérir la république romaine. En effet des poignards assassins, dirigés par le fanatisme, semblaient dès les premiers commencements de l'invasion devenir plus dangereux pour les Français que les colonnes de sa Majesté Sicilienne. *Le soussigné s'en rapporte à l'histoire* entière de la révolution française pour prouver que toutes les fois qu'il s'est agi de poignards et d'assassinats, les prêtres et leurs chefs n'y ont point été étrangers.

« L'invasion du roi de Naples passa; *les révoltes suscitées dans la république romaine restèrent ;* — elles ne sont pas encore éteintes au moment actuel : le voisinage de l'ex-souverain de Rome n'a pas cessé un instant de nuire aux efforts qu'on a faits pour rétablir la tranquillité.

« C'est donc au nom de la sûreté des armées françaises, au nom du repos de l'Italie entière [1], que le soussigné demande avec plus d'instance que jamais l'éloignement de Pie VI et son voyage en Sardaigne. »

Il faut donc profiter de l'occasion actuelle, car elle remplit « au delà de ce qu'on aurait pu prévoir » ce qu'on peut demander de ménagement et de convenance « en faveur d'un vieillard chef *d'une des communautés chrétiennes* » (ce n'est plus le *ci-devant Pape*) [2].

Le roi et la reine de Sardaigne visitèrent le Pape dans sa prison, et le pressèrent, dit-on, de les accompagner à Cagliari, où du moins il serait avec eux hors de la tyrannie du Directoire. Mais il refusa, à cause de la traversée : si le Directoire avait cru qu'il pût vivre quelque temps à Cagliari, il se serait bien gardé de le lui imposer pour lieu d'exil !

Depuis l'odieuse spoliation du roi de Sardaigne, qui avait eu cependant, pour le Directoire, des complaisances encore plus fortes que les siennes, le grand duc ne pouvait plus se faire illusion sur le sort qui lui était réservé. On lui adressait déjà des accusations semblables à celles qui avaient été mises en avant pour justifier l'"invasion subite du Piémont [3]. D'un moment à l'autre,

[1] Pourquoi pas *au nom d'un Dieu de paix ?*

[2] Archives nat., A F³ 88.

[3] Le Directoire voulut rendre le grand duc responsable de l'occupation de Livourne par les Anglo-napolitains ; mais Reinhart fit valoir auprès de lui *que, tant que l'empereur n'attaquera, il est dans le système du gouvernement français que la Toscane soit ménagée,* et que l'exemple donné par la

Digitized by Google

quoi qu'il fît, il pouvait être détrôné, et aucune bassesse ne le sauverait. Aussi Fossombroni répondit en son nom avec une certaine fermeté, le 24 janvier 1799 (5 pluviôse an VII) :

« Loin de s'opposer au voyage de sa Sainteté, son Altesse royale conserve ses constantes dispositions à y consentir. Les déclarations réitérées de son Altesse royale de demeurer passive relativement au départ de cet hôte qu'elle n'a point recherché, comme elle l'avait été relativement à son arrivée imprévue ; l'offre de toutes les facilités qui pouvaient être requises pour le transporter jusqu'au lieu qui serait concerté pour son embarquement, et l'interposition de la légation espagnole pour mettre au clair les dispositions physiques par raison desquelles le Pape refusait à naviguer, sont autant de marques de l'empressement de son Altesse royale à correspondre, autant qu'il lui était possible, aux désirs de la république française.

Il répète que son Altesse persiste à concilier les égards « qu'elle professe immanquablement pour la république française » avec ce qui est dû à l'humanité, la religion et la justice. Fossombroni rappelle, avec beaucoup de précision, la surveillance étroite qui a été exercée sur le Pape par le gouvernement toscan, le soin qu'il a mis à se conformer aux intentions du Directoire, et insiste pour qu'on lui en tienne compte [1].

Le gouvernement toscan venait de payer pour qu'on le laissât un peu tranquille. Si le grand duc, exaspéré de la dernière tentative d'extorsion du Directoire, s'était joint au roi de Naples, il aurait pu susciter au Directoire de graves difficultés, et, en mettant les choses au pire, le dénouement aurait eté simplement avancé de trois mois. Il s'engagea au contraire à garder une stricte neutralité. Mais, pour la défendre, il avait dû armer quelques troupes, organiser quelques milices locales. Le Directoire déclara aussitôt, avec une indignation feinte, qu'il voyait dans un acte aussi naturel, aussi nécessité par les circonstances, une menace d'agression contre les Français et contre les républiques cisalpine et romaine ; il se mit à l'accuser de sinistres desseins, comme le roi de Sardaigne qu'il venait de

France de l'occupation de Livourne ne lui permettait pas de traiter cette occupation comme un acte d'hostilité déclarée. Mais tout à coup, sur le bruit qu'une division française était arrivée à Pistoie, les Napolitains évacuèrent Livourne.

[1] Archives nat., A F³ 88.

Digitized by Google

détrôner. Il eut l'impudence d'invoquer les dépenses que cette attitude suspecte lui aurait imposées, comme prétexte de nouvelles extorsions. Si le grand duc n'avait fait aucune disposition militaire, si les paysans romains soulevés avaient pu librement entrer en Toscane, le Directoire lui aurait amèrement reproché sa coupable inertie, aurait crié à la trahison, et finalement aurait demandé de l'argent comme indemnité des dépenses qu'il lui avait occasionnées, en ne faisant rien pour défendre sa neutralité et éloigner les bandes armées de son territoire. En vain Fossombroni donna les explications les plus complètes; le ministre cisalpin menaça d'une rupture. Sans l'évacuation subite de Livourne, la Toscane était envahie; mais Joubert n'en demanda pas moins *deux millions*, comme indemnité des prétendues « dispositions offensives et défensives » que la France avait été obligée de prendre. Avant la guerre avec Naples, on demandait à la Toscane de l'argent sans motif; la guerre avait fourni de mauvais prétextes. Pour en finir, Fossombroni offrit neuf cent mille francs, dont le tiers serait payé tout de suite; mais il demanda en compensation des garanties sérieuses pour la neutralité de la Toscane, et qu'on déclarât que la convention conclue à Bologne en l'an V subsistait toujours. Reinhard insista beaucoup pour obtenir plus d'argent; la rançon fut vivement discutée : enfin, le 22 nivôse, les ministres toscans s'engagèrent à livrer au général en chef un million, dont la moitié serait payée sous trois jours, un quart dix jours après, le dernier quart encore après dix jours. Pour le moment on n'insistait pas sur le paiement du second million réclamé. A ce prix Reinhard déclara que, d'après ce qu'il connaissait des intentions du général en chef, le gouvernement toscan pouvait regarder comme subsistante la convention de Bologne, en ce qui concernait le passage des troupes françaises et de leurs alliés en Toscane. Cette déclaration devait être envoyée à l'approbation du général avec les cinq cent mille francs [1]. Le grand duc croyait avoir acheté ainsi sa tranquillité pour quelque temps; il se trompait doublement, car il allait être encore tourmenté au sujet du Pape, et au sujet d'autres prétendues indemnités.

[1] Ce nouvel arrangement est subordonné à cette condition que le territoire toscan ne sera violé par aucune puissance; il sera valable seulement jusqu'à ce que le Directoire ait prononcé. Mais, en attendant, on a l'argent. Lettre de Reinhard du 23 nivôse. Arch. nat., *ibid.*

Digitized by Google

Nous avons vu que Reinhard s'était remis, avec plus d'instance que jamais, à lui demander le renvoi de Pie VI, et avait encore subi un refus détourné. L'ambassadeur français comptait bien venir à bout de sa résistance. Il semble même qu'il ait retardé à dessein le départ du roi de Sardaigne dans l'espoir de faire partir Pie VI avec lui. Il écrit, en effet, le 12 pluviôse (31 janvier 1799), que le prompt départ du roi conviendrait beaucoup à ceux qui ne veulent pas que le Pape l'accompagne; « celui-ci qui, après les visites et les adorations de tant d'illustres personnages, semblait avoir pris une vigueur nouvelle, est tombé subitement malade. » Chipault, chef d'escadron, et geôlier du roi de Sardaigne, accompagné de Franceschi, adjudant général, et d'Arrighi, secrétaire de Salicetti, est venu *au nom du roi de Sardaigne* l'inviter à se rendre, avec les royaux exilés, à Cagliari. Le Directoire, voyant qu'il ne peut compromettre le grand duc, voudrait maintenant faire peser sur le roi de Sardaigne la responsabilité de ce voyage dont les suites sont prévues. Quoi qu'il en fût, ce Chipault était un ambassadeur si singulièrement choisi, que personne ne pouvait prendre cette proposition au sérieux. Il trouva le Pape dans son lit, dit Reinhard, et en reçut pour toute réponse : *Impossible*.

Les ministres toscans invitèrent alors Labrador, le nouveau chargé d'affaires d'Espagne, à faire une démarche auprès de Reinhard pour l'inviter à ne plus tourmenter le Pape. Il fit la démarche, et fut repoussé. Reinhard envoya encore une note pour presser le départ de Pie VI. Il lui fut encore répondu qu'on ferait tout ce qui ne serait pas absolument contraire aux égards dont la cour de Florence ne pourrait s'écarter (lettre du 12 pluviôse).

Les choses en étaient là, lorsque Manfredini annonça tout à coup à Reinhard que le départ du roi de Sardaigne était fixé pour le lendemain. Reinhard en prévint aussitôt le Directoire, et lui déclara que ni le roi ni personne de sa suite n'en avait parlé à Chipault, et qu'au contraire ce dernier avait reçu l'ordre de faire son possible pour retarder indirectement le départ du roi, et surtout de ne permettre son embarquement que sur le consentement du général en chef: car le malheureux roi était considéré comme prisonnier de guerre. Reinhard parla du voyage du Pape à Manfredini, et prétendit qu'il fallait attribuer tous ces retards à des

Digitized by Google

combinaisons politiques : alors Manfredini le prit de haut, et déclara que c'était la première fois qu'on refusait de croire aux assurances données sur son honneur, et qu'il ne se mêlerait plus de cette affaire.

Chipault et ses deux acolytes avaient eux-mêmes déclaré, après leur visite, que le Pape était réellement malade. Reinhard le reconnaît dans une autre lettre adressée le 20 pluviôse au Directoire. D'après lui, sa tâche est terminée ; tout ceci est le résultat des intrigues de la Toscane ; maintenant l'existence de ce vieillard de quatre-vingt-trois ans *ne peut être qu'au-dessous de l'attention du gouvernement français.* Ceux qui s'en servent comme d'un instrument sont seuls responsables. Mais peut-être, comme instrument, est-il moins dangereux que ceux qui le remplaceront [1].

Telle avait toujours été sa pensée. Mais le Directoire était animé de sentiments trop bas et trop vils pour apprécier la portée politique de ses insinuations. Il ne songeait qu'à tourmenter un vieillard infirme, et à le faire mourir un peu plus tôt, sans chercher à prévoir ce qui arriverait après lui. La paix de Campo-Formio allait évidemment être rompue ; la France allait se trouver aux prises avec de terribles difficultés ; et il avait l'air de croire qu'après la mort de Pie VI, et les états catholiques, et les cardinaux et les évêques resteraient dans une stupide inaction, et que Pie VI serait le dernier Pape, comme Hompesch avait été le dernier grand maître de Malte !

Le roi de Sardaigne s'était embarqué ; mais le Directoire voulait que le Pape le rejoignît à Cagliari, et en même temps il tourmentait le grand duc par de nouvelles demandes d'argent. Il lui réclamait d'un ton menaçant des indemnités pour les Français, qui avaient, dit-on, souffert de l'occupation de Livourne par les Napolitains. C'étaient pour la plupart des corsaires. Manfredini repoussa énergiquement cette demande : les finances du grand duc étaient épuisées ; d'ailleurs, après la première occupation de Livourne par la France, aucune indemnité n'avait été payée par la Toscane aux Anglais qui avaient éprouvé des pertes bien plus graves. Et pour qui réclame-t-on ? pour des corsaires dont la rapacité a soulevé contre la France l'indignation géné-

[1] Archives nat., A F³ 88.

Digitized by Google

rale [1] ! Fossombroni profita de ce débat pour faire à Reinhard une déclaration de la plus haute importance : « Peut-être dans un mois nous n'existerons plus ; mais, tant que nous existerons, tant que le gouvernement français nous laisse subsister, notre devoir est de ménager les faibles ressources du pays. »

On comprenait très bien en Toscane que le grand duc allait bientôt être détrôné comme le roi de Sardaigne, et que toute concession au Directoire serait désormais inutile [2]. Néanmoins Reinhard, pour tirer encore un peu d'argent de la Toscane, essayait d'entretenir ses ministres dans les illusions qui leur avaient fait faire tant de sacrifices onéreux, et invitait le Directoire à ne pas les pousser tout à fait à bout.

« Notre position en Italie (11 ventôse) est brillante, mais non pas à l'abri des malheurs. Une armée trop peu nombreuse, disséminée depuis Ancône jusqu'à Naples ; *Rome entourée de révoltes, poussée elle-même au désespoir par la misère;* au delà du Garigliano un pays tout volcanique ; les fureurs toujours actives des prêtres, les machinations des ennemis qui menacent les côtes de l'Adriatique, les funestes discussions des autorités civiles et militaires, *les progrès de l'esprit de rapine parmi les officiers, ceux de l'indiscipline parmi les soldats,* l'essai délicat à faire d'un système nouveau de troupes auxiliaires, le chaos des gouvernements renversés, *l'instabilité de ceux qui sont établis*, en voilà assez pour occuper les sollicitudes du Directoire exécutif à une époque qui décidera de l'empire de la Méditerranée, du salut de Corfou, de Malte, et de l'Égypte [3].»

[1] Extrait de la lettre de Reinhard du 11 ventôse. Arch. nat., *ibid.* Fossombroni rappelle qu'un général français a dit de ces corsaires, pour qui l'on réclame si vivement, *qu'il n'en était pas un seul qui ne méritât d'être pendu.* Les équipages de ces corsaires étaient en général composés de marins de toutes les nations, et ils pillaient les neutres et même les Français. Les agents diplomatiques ne cessaient de se plaindre, et des actes de violence ouverte, et des ignobles manœuvres auxquelles ils se livraient pour faire du butin.

[2] Tout le monde s'étonnait que la Toscane ne fût pas encore envahie. Le 3 ventôse, Rivaud, commissaire en Cisalpine, envoie au Directoire une lettre interceptée disant que l'on ne touchera pas à la Toscane à cause des grandes sommes que le grand duc a payées au Directoire. S'agissait-il de la dernière extorsion ou d'autres sommes qui auraient été payées à certains personnages pour obtenir au moins un répit ? La Réveillère (*Mémoires*, t. II, p. 317) insinue que Barras avait reçu de l'argent de la cour de Turin pour retarder l'occupation du Piémont. Ce même Barras avait précédemment demandé une forte somme pour sauver la république de Venise : ce dernier marché a été prouvé par M. Bonal dans son curieux ouvrage : *Chute d'une république.*

[3] Reinhard ne le dit pas formellement ; mais peut-être craint-il que le

Digitized by Google

Si le gouvernement toscan ne reçoit point de la France, avant la guerre, la garantie de son existence, il se croira menacé de destruction, et emploiera tous les moyens pour retarder sa chute. L'ambassadeur voudrait éviter un coup de désespoir ; l'exaspération était très grande en Toscane contre les Français.

Reinhard n'avait pas encore renoncé à obtenir du grand duc la déportation de Pie VI, en lui laissant espérer qu'on lui en tiendrait compte. Mais, le 4 ventôse, Angiolini, ministre de Toscane à Paris, annonça au Directoire que le grand duc avait consenti à ce qu'on fît auprès du Pape de nouvelles démarches, et qu'on avait trouvé Pie VI dans un état déplorable. Quatre médecins avaient certifié qu'il touchait à sa fin. Peu importe donc où il mourra ; le grand duc a été aussi loin que possible, et son ministre est persuadé que le Directoire doit être satisfait.

Non, le Directoire n'était pas satisfait ! Il voulait absolument abréger les jours de Pie VI, et il ne l'a que trop bien prouvé. Il aurait pu très aisément envoyer un détachement français en Toscane, et enlever le Pape de la Chartreuse, sous les yeux du grand duc qui n'aurait protesté que par des paroles ; mais ç'eût été agir trop franchement ; il s'obstina jusqu'à la guerre avec l'Autriche à rendre le grand duc complice de cette infamie, afin d'en pouvoir rejeter sur lui les conséquences prévues. Après la communication solennelle d'Angiolini, il était bien difficile même à des gens comme les Directeurs d'insister encore. Du reste, ils avaient pris secrètement une décision à l'égard du grand duc, et le Pape allait bientôt se trouver à leur merci. Aussi Reinhard n'est plus si pressé : il écrit le 10 ventôse que Belleville, consul français à Livourne, l'a prévenu qu'une galère ligurienne attendait Pie VI à Lerici ; mais quand bien même on l'embarquerait de force, à quoi cela servirait-il, puisque ce serait le livrer aux Anglais [1] ? Il faudrait leur demander un sauf conduit. Reinhard trouve que cette demande serait très impolitique, et d'ailleurs n'aboutirait qu'à un refus.

grand duc, s'il n'est pas pris à l'improviste par les troupes françaises, ne fasse disparaître Pie VI de la Chartreuse et ne le tienne caché dans quelque retraite pour déjouer les projets du Directoire, et le remettre plus tard aux Autrichiens.

[1] Auparavant Reinhard affectait de ne pas prendre ce danger au sérieux, et disait dédaigneusement : « qu'en feraient-ils ? »

Digitized by Google

Cependant, quelques jours après, le grand duc, disent les agents du Directoire, faiblit et décida tout à coup que le Pape serait transporté à Cagliari. Il aurait pris ce parti très soudainement, au retour d'un courrier envoyé de Paris par Angiolini, sans doute pour le prévenir de l'entrée des troupes françaises en Toscane. Il se dit, sans doute, qu'au point où en étaient les choses, il n'avait plus aucune responsabilité, et que ce voyage à Cagliari, si périlleux qu'il fût pour le Pape, aurait du moins l'avantage de le tirer des griffes des révolutionnaires [1].

Dans son message du 22 ventôse an VII, le Directoire accuse le grand duc de complicité avec le roi de Naples et avec l'Autriche. Il reproduit les chicanes que Reinhard lui avait déjà adressées, afin de lui tirer de l'argent sur ses prétendus armements pendant la guerre avec le roi de Naples. Pour se justifier de ne pas avoir alors occupé la Toscane, comme ç'eût été son devoir, il déclare qu'il *vient seulement d'acquérir la preuve* que le grand duc, comptant sur la défaite des Français, avait fait des préparatifs pour les écraser. Naturellement il ne fut pas question du million qu'il avait payé.

Le grand duc fut prévenu, le 4 germinal, que l'armée française allait occuper la Toscane le lendemain matin 24 mars 1799 ; il fit publier une proclamation invitant vivement ses sujets à s'abstenir de tout acte qui pourrait irriter les Français. Les troupes du Directoire, commandées par le général Gauthier, arrivèrent dans l'après midi, et occupèrent Florence sans rencontrer aucune résistance : les soldats toscans déposèrent leurs armes. Le surlendemain, 26 mars, le grand duc avec sa famille, les premiers officiers de sa cour, et quelques domestiques, était conduit hors de Florence sous l'escorte d'un détachement français. Il devait se rendre à Vienne.

[1] Pie VI, surveillé, espionné continuellement, ne put s'occuper des affaires de l'Eglise que très rarement, en cachette, et grâce au zèle et à l'habileté de quelques personnes dévouées. Il condamna cependant le fameux serment de haine à la royauté et à l'anarchie du Directoire. On persécutait le clergé romain au sujet du serment à la république : il proposa une formule extrêmement conciliante, car elle contenait l'adhésion à la constitution républicaine pour les choses qui sont étrangères aux questions religieuses ; mais cette formule fut naturellement refusée par les révolutionnaires. Certains ecclésiastiques ayant prêté le serment pur et simple, Pie VI réussit à leur notifier qu'ils eussent à le rétracter.

Digitized by Google

On lui avait fait signer, avant son départ, la déclaration suivante :

« A Florence, 26 mars 1799.

« Le gouvernement français ayant consenti à ce que je me retire en Autriche avec ma famille, je déclare sur ma parole d'honneur de m'y rendre et d'y rester jusqu'à la paix générale.

« Le prince royal de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, grand duc de Toscane. FERDINAND. »

Le grand duc ne signa donc point une renonciation directe à sa souveraineté, une cession de la plus grande partie de son royaume, comme le roi de Sardaigne. Il est pourtant à croire qu'on lui demanda d'abord une abdication semblable.

L'ambassadeur Reinhard devint commissaire civil du Directoire, en réalité gouverneur de la Toscane. Aussitôt le commerce de Livourne fut obligé de payer un million de livres toscanes. Des biens furent déclarés nationaux, c'est-à-dire confisqués, et on leva un emprunt forcé. Il y eut de graves insurrections dans les campagnes, et, pour les réprimer, on soumit la Toscane à un véritable régime de terreur.

Pie VI retomba ainsi dans les griffes de ses persécuteurs, qui lui firent quitter la Chartreuse le 26 mars. Ne pouvant l'obliger à traverser la mer, ils se complurent à le faire voyager par terre, dans de telles conditions, qu'ils en arrivèrent bientôt à leurs fins. Néanmoins le conclave eut lieu à Venise. Jamais persécuteurs assassins ne se sont plus inutilement couverts d'infamie !

LUDOVIC SCIOUT.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

UNE HISTOIRE DES ATTAQUES CONTRE LES LIVRES SAINTS [1].

La Bible se présente comme étant le livre de vie; les meilleures âmes dans le monde civilisé ont toujours vénéré en elle la parole directe de Dieu. Pour cela même, on ne peut s'étonner que, à travers les âges chrétiens, elle ait rencontré de vives et savantes oppositions. Si l'assaut n'a jamais cessé, jamais l'attaque n'a revêtu toutefois ce caractère général qu'on remarque de nos jours. Elle prend d'ailleurs le sujet si à fond qu'elle semble devoir être décisive. Ceux qui la mènent, soit en France, soit en Angleterre, soit en Allemagne, se promettent la victoire : ils l'annoncent depuis longtemps déjà.

Une histoire des attaques contre la Bible offre donc un grand intérêt. Cet intérêt tient au sujet lui-même et à l'état actuel des esprits. Au surplus, elle apporte un secours : elle peut aider les amis de la Bible ; et pour les chrétiens qui le peuvent c'est un devoir de la défendre.

Je suis à l'aise pour parler de devoir, en annonçant une nouvelle publication de M. Vigouroux : depuis bientôt vingt ans, le savant successeur de M. Le Hir au séminaire Saint-Sulpice est sur la brèche, et il ne se dispose pas à quitter le combat. Je connais des gens qui lui trouvent une prudence excessive ; du moins, ils ne mettent pas en doute la vaillance de l'infatigable champion. Tous accordent qu'il faut dans cette lutte difficile du courage, de la prudence et du savoir. M. Vigouroux réunit certainement ces nécessaires qualités.

[1] *Les Livres Saints et la critique rationaliste. Histoire et réfutation des objections des incrédules contre les Saintes Ecritures*, par F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice, avec des illustrations, d'après les monuments, par M. l'abbé Douillard, architecte. Paris, Roger et Chernoviz, 1885-86, 2 vol. in-8° parus.

Digitized by Google

Pour beaucoup de membres du clergé français, il a été et il est encore un initiateur puissant pour la défense de la Bible, je ne dis pas seulement à Saint-Sulpice où il enseigne, mais encore par ses ouvrages dans la plupart des diocèses de France. Plaise à Dieu qu'il suscite des vocations, et que ses leçons comme son exemple fassent se lever à travers nos rangs un irrésistible vent d'émulation qui augmentera le nombre des apologistes sur le terrain absolument soulevé des Livres Saints !

Il est, en effet, lui-même, non un exégète proprement dit, mais un apologiste, non un inventeur d'idées, mais un vulgarisateur habile. Il ne commente pas la Bible doctrinalement ; mais, l'étudiant par le dehors, il consacre tous ses efforts à montrer l'harmonie qui règne entre elle et les sciences, soit physiques et naturelles, soit historiques. Il n'y a pas une seule de ses publications qui ne tourne à l'apologie des Livres Saints : ainsi *la Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Egypte et en Assyrie ;* ainsi les *Mélanges bibliques*, et même *la Bible et la critique*. Dans son nouvel ouvrage, le but n'a pas changé, mais le champ s'est étendu. Le but, c'est de « discuter et réfuter les principales objections des incrédules contre nos Livres Saints, et en particutier les plus récentes[1]. » Comme le titre l'indique, une histoire des attaques contre la Bible précède cette discussion. L'ouvrage comprendra quatre volumes. Les deux premiers ont seuls paru : ils répondent à la première partie de ce plan.

Le premier volume s'ouvre par une *Introduction*. Je ne dis rien de la *Préface*, très courte, du reste, qui n'y ajoute rien. Cette *Introduction* retiendra certainement l'attention de beaucoup de lecteurs. Elle compte quatre-vingt-dix pages et comprend cinq chapitres.

Dans le premier, le savant auteur se demande d'où proviennent les principales difficultés qui se rencontrent dans la Bible. Il les ramène aux causes suivantes : ignorance des faits et du milieu, imperfection inévitable des traductions, perte du texte original de plusieurs des livres inspirés, caractères propres de la langue hébraïque, impuissance inhérente au langage humain en général pour rendre toutes les nuances de la pensée et pour reproduire la physionomie complète des faits, erreurs des copistes, et erreurs également des interprètes et des commentateurs[2]. Ces causes des difficultés apparentes ou réelles qui se rencontrent dans la Bible avaient déjà été signalées par saint Augustin. Mais n'importe : il était bon de les rappeler ici.

Les objections, considérées non dans leurs sources mais en elles-mêmes, peuvent être rangées sous différents chefs principaux. « Les

[1] T. I, p. 60.
[2] *Ibid.*, p. 30.

Digitized by Google

unes sont historiques, géographiques ou chronologiques ; d'autres sont scientifiques et fondées sur les données des sciences profanes, l'astronomie, la géologie, la paléontologie, l'histoire naturelle d'autres enfin sont purement rationnelles et appuyées sur des invraisemblances, de soi-disant contradictions ou des impossibilités [1]. »

Les objections historiques ne datent pas d'hier : elles remontent aux premiers temps du christianisme ; elles sont les plus nombreuses. Les objections scientifiques, au contraire, rares autrefois, se sont multipliées de nos jours. Elles ont pris un caractère aigu et une importance extrême. « Les adversaires de la révélation..., au nom de la géologie, attaquent le récit de la création du monde, en prétendant qu'il est inconciliable avec les découvertes géologiques ; au nom de l'astronomie, ils soutiennent que Moïse et les autres auteurs sacrés attribuent à la terre, dans le système de l'univers, un rôle auquel elle n'a aucun droit ; au nom de la paléontologie, ils veulent reculer les origines de notre globe et de l'homme bien au delà des limites que l'on avait assignées jusqu'ici; au nom de l'histoire naturelle, ils accusent d'erreur plusieurs passages de nos Livres Saints, comme ceux, par exemple, où le lièvre est rangé parmi les ruminants et l'autruche qualifiée de cruelle [2]. »

M. Vigouroux passe ensuite aux efforts tentés dans les temps modernes pour défendre la Bible ; il en donne un aperçu rapide, trop rapide. C'est à peine s'il s'arrête un instant à ses principaux apologistes dans les temps modernes : Estius (1542-1613), D. Martin (1730), le P. Martin Wouters (1752), Guénée (1717-1803), Duvoisin (1744-1813), Du Contant de la Molette (1708-1793), Bullet (1699-1775), Bergier (1718-1790), Du Clot (1745-1821) et Glaire (1798-1879). J'ai nommé ces apologistes dans l'ordre même que leur assigne M. Vigouroux. Un grand nombre d'autres sont mentionnés dans les notes. Plusieurs de ceux-ci auraient pu prendre place dans le texte ; et on éprouve quelque surprise que M. Le Hir ne figure point à côté des Bergier et des Du Clot. Si je ne me trompe, les trop rares travaux de cet illustre critique tendent à la défense générale des Livres Saints ; et il s'est acquis un juste renom auprès des premiers orientalistes de l'Europe.

Deux autres auteurs méritaient d'être signalés tout au moins. Le P. Fabricy, dominicain, a publié au dernier siècle : *Des titres primitifs de la révélation, ou considérations critiques sur l'intégrité et la pureté du texte original des livres saints de l'Ancien Testament* (2 vol. in-8°). Cet ouvrage est important par quelques côtés. Les

[1] *Ibid.*, p. 32.
[2] Lev., XI, 6 ; Job, XXXIX. M. Vigouroux, t. I, p. 37.

Digitized by Google

notes, souvent très étendues, contiennent des indications bibliographiques précieuses pour l'histoire de la polémique scripturaire. On y trouve la réponse à beaucoup d'attaques de détail contre l'intégrité du texte de l'Ancien Testament ; et par là, il se rapporte à la défense générale de la sainte Écriture.

Je crains aussi que le manuel biblique du docteur Humbelot ait échappé à l'attention, pourtant si minutieuse, de M. Vigouroux. Il est vrai, le titre de l'ouvrage : *Sacrorum bibliorum notio generalis, seu compendium biblicum ad usum theologiæ candidatorum* (Paris, 1700), n'indique aucune intention de défense. Cependant tout le livre V, c'est-à-dire la moitié du volume, est consacré à résoudre les antilogies de la Sainte Écriture ; et beaucoup aujourd'hui, s'ils le lisaient, seraient étonnés d'y trouver un fonds si riche.

Dans le chapitre IV de l'*Introduction*, M. Vigouroux nous initie à sa méthode. « Deux voies à suivre, dit-il, se présentent à celui qui veut combattre les ennemis des Livres Saints : il peut exposer chronologiquement leur histoire et les réfuter chemin faisant, ou bien, sans tenir compte de la date où ont été formulées les objections, les étudier et les discuter dans l'ordre même des écrits sacrés. La première marche serait plus intéressante, mais la seconde est plus utile et a été universellement adoptée. Quelle que soit la date ou la source d'où émanent les difficultés accumulées contre la Bible, leur solution est indépendante de la question d'origine ; il importe donc beaucoup moins d'en raconter l'histoire et de connaître quels sont les écrivains qui les ont inventées ou répétées, que de les éclaircir et de les résoudre. Cependant, quoiqu'on n'ait pas essayé de le faire jusqu'ici, il nous semble avantageux, avant d'entrer dans la discussion détaillée des objections, d'esquisser leur histoire, afin qu'on puisse se faire une idée des progrès et de la marche de l'incrédulité [1]. »

Tout le monde saura gré à M. Vigouroux d'avoir ainsi compris son sujet, et de n'avoir pas laissé passer l'occasion d'écrire une histoire des attaques contre la Bible.

Il continue : « Nous transportant ensuite sur le champ de bataille, nous recourrons pour lutter contre les incrédules aux mêmes armes dont ils se servent pour attaquer. Ils font appel à la critique, à la philologie, à l'archéologie, à l'histoire, aux sciences ; nous les invoquerons à notre tour. Notre règle sera de suivre la méthode scientifique la plus rigoureuse. Nous ne nous appuierons pas sur l'autorité de l'Église, puisque nous répondons à ceux qui n'admettent pas son autorité ; nous étudierons le texte en lui-même, avec toutes les ressources qui seront en notre pouvoir, et nous établirons que, malgré des diffi-

[1] T. I, p. 61, 62.

Digitized by Google

cultés et des obscurités, parfois insolubles, dont nous avons plus haut indiqué les causes, il n'y a pas une seule objection contre la Bible qui soit solidement établie et capable d'infirmer l'origine divine de nos Écritures.

« Notre première loi sera donc de remonter au texte original. La règle la plus infaillible de la critique, c'est d'aller aux sources, non aux ruisseaux. Elle est pour nous d'une extrême importance. Dans la Bible le texte original seul est directement inspiré; les versions ne le sont pas. Beaucoup d'objections sont uniquement fondées sur une traduction fausse ou équivoque. Il est clair que, dès lors que Dieu n'a pas inspiré les traducteurs, quelque recommandables qu'ils puissent être d'ailleurs, l'Église n'est pas responsable des erreurs de détail dans lesquelles ils ont pu tomber [1]. »

Une discussion sur le miracle termine l'*Introduction*. Les rationalistes nient tous les miracles, soit *à priori* parce qu'ils sont impossibles, soit parce qu'on ne peut en constater un seul. « L'essence du rationalisme est de rejeter le miracle. On ne peut donc leur faire qu'une réponse unique et générale, et elle doit avoir sa place ici, sous peine de répéter la même chose à chaque fait merveilleux. Ils repoussent *à priori* tout ce qui sort de l'ordre de la nature ; nous devons examiner une fois pour toutes leurs arguments, afin de n'avoir plus à y revenir [2]. »

M. Vigouroux examine, en effet, leurs arguments. Ses réponses ne contiennent rien de neuf, y compris le mot toujours cité mais toujours vrai de Rousseau : « Dieu peut-il déroger aux lois qu'il a établies? Cette question, sérieusement traitée, serait impie si elle n'était absurde ; ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir; il suffirait de l'enfermer. » Mais, pour ne pas être neuves, ses réponses n'ont rien perdu de leur solidité. Le trait caractéristique de l'écrivain chez M. Vigouroux, c'est la clarté. Il les expose avec une lucidité parfaite; et il cite à bon droit la guérison de l'aveugle-né [3], dont le récit porte avec lui la preuve de son origine et de son historicité. Les rationalistes ne peuvent rien contre ce fait, qui est invinciblement établi. Il renverse et leur principe fondamental et leurs systèmes d'explication des miracles. Car, M. Vigouroux le dit avec raison : « S'il y a un seul miracle bien établi, tout le système rationaliste croule par la base : le surnaturel existe; on peut le constater; il n'est plus permis de le rejeter *à priori* [4]. »

[1] T. I, p. 62, 63.
[2] T. I, p. 71, 72.
[3] Joan., IX.
[4] T. I, p. 82.

Digitized by Google

M. Vigouroux divise en trois époques l'histoire des attaques contre la Bible : les premiers siècles de notre ère jusqu'à Julien l'Apostat, première époque; le moyen âge jusqu'au protestantisme, seconde époque ; les temps modernes, troisième époque. Cette division semble tout d'abord n'être que la répétition de la division usitée dans l'histoire civile et dans l'histoire ecclésiastique. En réalité, elle est parfaitement fondée en fait : car, en ce qui regarde les attaques contre la Bible, ces trois époques présentent des caractères fort tranchés.

Dans le premier volume, M. Vigouroux expose l'histoire des attaques contre la Bible pendant les deux premières époques; il entre même dans la troisième époque, et ici, il s'arrête à Spinoza. L'histoire de ces attaques jusqu'à Julien l'Apostat comprend sept chapitres : Chap. I. *Calomnies païennes contre les Juifs et les Livres Saints ;* Chap. II. *Les Gnostiques ;* Chap. III. *Celse ;* Chap. IV. *Lucien de Samosate ;* Chap. V. *Porphyre ;* Chap. VI. *Hiéroclès et Philostrate ;* Chap. VII. *Julien l'Apostat.* M. Vigouroux n'a pas jugé à propos de parler des entreprises de quelques juifs influents du IIe siècle contre la Bible, d'Aquila, par exemple. Il est certain cependant que, pour écarter la version des septante, dont les chrétiens alléguaient contre eux l'écrasant témoignage, ils en vinrent à donner une traduction de l'Ancien Testament qui le défigurait totalement. Cette manœuvre déloyale a laissé trace dans l'histoire; au temps d'Eusèbe de Césarée, elle était citée à leur charge.

Ainsi, aux premiers temps du christianisme, les attaques contre la Bible, menées par les Juifs, par les hérétiques et par les païens, présentent un quadruple caractère. Parmi les païens, les uns l'ont combattue, soit au nom de la raison offensée, comme Celse, soit au nom d'un scepticisme railleur, comme Lucien de Samosate; d'autres, comme Julien l'Apostat, au nom de l'Hellénisme en décadence et avec les moyens dont dispose la suprême puissance. Les Juifs défigurent l'Ancien Testament, pendant que les Gnostiques et les nombreuses sectes qui se rattachent à eux opèrent arbitrairement, au gré de leurs visées doctrinales, le plus souvent bizarres, des coupures intéressées autant dans le Nouveau que dans l'Ancien Testament. Les philosophes inaugurent la guerre de la raison contre la foi; et les politiques, attachés à la religion d'état et philosophes, s'efforcent de montrer que le culte nouveau est contraire aux lois.

Époque vraiment curieuse et attachante. Elle porte en germe toutes les attaques qui suivront. Tout vous y retient, autant le nom des ennemis de la Bible et leurs objections que celui de ses défenseurs et leurs réponses. Certes, Celse, Porphyre, Julien l'Apostat n'étaient pas des hommes ordinaires; aujourd'hui on a plaisir à entendre les motifs d'opposition de ces génies contre la Bible, alors si glorieusement défendue

Digitized by Google

par Origène, saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin, par les Pères de l'Église grecque et de l'Église latine. Les philosophes païens ont préparé le triomphe de la Bible; à leur manière, ils fortifient notre foi. « Elle se rit de leur impuissante fureur qui se tourmente elle-même [1]. »

Le triomphe de la Sainte Écriture, voilà le trait dominant du moyen âge. Elle est alors l'objet de la foi et de la vénération communes. C'est dans ces pages inspirées que les chrétiens apprennent à connaître le Christ et l'Église, double amour sacré, ou plutôt un seul amour dans un double objet. M. Vigouroux rapporte bon nombre de traits qui prouvent cette vénération universelle, sans prétendre, je crois, épuiser cette intéressante matière. Qui nous donnera le tableau complet de ce beau triomphe? M. Vigouroux ne pouvait en tracer que l'esquisse. Aux premiers jours de l'Église, les martyrs versent leur sang pour rendre témoignage à l'Évangile, pendant que les chrétiens des catacombes multiplient les représentations et les images des scènes scripturaires. Après la paix Constantinienne, l'art se donne libre carrière, l'éloquence célèbre l'excellence de la Bible et chante ses divines origines, les Conciles l'honorent très particulièrement, et chaque famille, au moins dans plusieurs villes de l'Orient, se munit d'un exemplaire de la Bibliothèque sacrée, que l'on ne se lasse ni de lire ni de méditer. Dès lors, on éprouve de la dévotion pour les Livres Saints. Plus tard, quand la vie religieuse s'organise en Occident, les moines, et parmi eux les moines irlandais particulièrement, s'appliquent avec un zèle toujours jeune à la transcription des Écritures. Aucune matière ne paraît trop précieuse pour orner et embellir l'œuvre divine. Nos bibliothèques publiques possèdent encore et montrent avec orgueil des exemplaires, en assez grand nombre, de ces transcriptions magnifiques qui ont été d'abord un acte de foi et que nous admirons aujourd'hui comme des œuvres de grand art.

Les renseignements bibliographiques que contient cette partie du travail de M. Vigouroux sont abondants, comme, du reste, dans tout l'ensemble de son très savant ouvrage. En les disséminant à travers les notes, il semble avoir spécialement pensé à ceux de ses lecteurs, les plus jeunes surtout, qui, mis en goût, voudraient pousser leurs recherches plus loin que lui-même. On ne peut que louer cette intention. Seulement, on eût désiré, pour certaines indications, la citation plus directe des sources; et les ouvrages de seconde main ont été assez souvent placés sur le même pied que les sources proprement

[1] S. Chysostome, cité par M. Vigouroux, t. I, p. 229.

Digitized by Google

dites. Dans une autre édition, M. Vigouroux n'alléguera plus[1] le testament de Perpétue, évêque de Tours, que l'on avait jusqu'ici regardé comme authentique, mais dont M. Julien Havet, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, déterminait l'auteur au moment où *les Livres Saints* s'imprimaient : il est de la fabrication du P. Vignié, ami de D. Luc d'Achery, qui l'a accepté et publié de confiance.

Le triomphe de la Bible pendant le moyen âge n'étouffe pas cependant toute opposition. Les Livres Saints n'ont jamais cessé d'être contredits. Ce sont d'abord les sectes manichéennes, dont le père prétendait, au IIIe siècle, que le Nouveau Testament avait été altéré et interpolé. Les Pauliciens et les Bogomiles, ses continuateurs, rejettent les livres historiques de l'Ancien Testament, et les Cathares, en Italie, reçoivent seulement les Évangiles, les Épîtres de saint Paul, les sept épîtres canoniques, les Actes des Apôtres et l'Apocalypse. En France, les Vaudois font un tel abus des traductions en langue vulgaire que l'Église est réduite à les interdire. Quant aux Albigeois du midi de la France, au XIIIe siècle, M. Vigouroux leur attribue les mêmes doctrines qu'aux Pauliciens et aux Bogomiles. Il n'est pas absolument certain cependant qu'ils aient partagé sur ce point les erreurs de leurs ancêtres directs. Ni les enquêtes de Bernard de Caux et de Jean de Saint-Pierre, faites en 1245 dans tout le Lauragais[2], ni la Somme contre les hérétiques albigeois, composée dans le midi de la France probablement et avant 1250[3], ni même la *Pratique de l'Inquisition* de B. Gui, si remplie de renseignements sur les erreurs des hérétiques[4], n'en ont conservé la moindre trace.

A la suite des hérétiques, ou plutôt à côté des hérétiques, nous trouvons toute une pléïade d'écrivains qui ont été comme les précurseurs du rationalisme moderne. Dans le haut moyen âge, à la cour de Charles-le-Chauve, Scot Érigène manifeste des tendances rationalistes assez accusées déjà; car pour lui la philosophie est la religion même, et il voit dans la raison un principe supérieur à l'autorité. Afin de faire céder l'Écriture à ses idées, il l'interprète d'une manière allégorique et métaphorique : par exemple, le Paradis terrestre représente l'état d'intégrité, et « Adam est moins un personnage historique que l'homme idéal. » Bérenger, au XIe siècle, et Amaury de Chartres, au XIIe, s'inspirent de son ouvrage *De divisione naturæ*, où il a développé ses principes.

[1] T. I, p. 262, note 2. Cette page de M. Vigouroux etait imprimée et tirée quand le travail de M. Havet a été connu.

[2] Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, ms. 609. Je prépare la publication de ces curieuses enquêtes.

[3] *Ibid.*, ms. 379.

[4] Je viens d'en donner une édition Paris, Picard, 1 vol. in-4°.

Digitized by Google

Pour Abélard, plus encore que pour Scot Érigène, la raison l'emporte sur l'Écriture. A l'exemple de son maître Roscelin, il cherche à mettre la philosophie dans un état d'indépendance absolue vis-à-vis de la théologie. Dans son *Dialogue entre un chrétien, un juif et un philosophe*, il élève des prétentions absolument rationalistes, tout en reconnaissant cependant la légitimité de la foi ; pour lui, en dernière analyse, la foi c'est la raison.

A leur tour, les faux mystiques, comme les faux philosophes chrétiens, se transforment en ennemis de la Bible. Les disciples de Joachim de Flore, aggravant les erreurs contenues dans ses ouvrages, en arrivent à écrire l'*Évangile éternel*, ce livre fameux, qui, publié à Paris en 1254, enseignait que le Sauveur n'a pas été en tous points parfait. Les Joachimites annonçaient donc un troisième testament et un second Évangile, destiné à être éternel; il devait établir le règne du Saint-Esprit, et c'est en l'année 1260 que ce règne devait commencer. Doctrine étrange assurément; cependant elle eut des disciples jusque dans les premières années du xve siècle.

M. Vigouroux rattache à l'*Évangile éternel* les erreurs, si bizarres, de Jean d'Olive, c'est-à-dire des Béguins et des *Fraticelli*. Comme les Joachimites, ceux-ci ont été de faux mystiques. Mais ce n'est point en passant par le même chemin qu'ils sont arrivés à peu près aux mêmes conclusions. B. Gui a, dans la *Pratique de l'Inquisition*, décrit leurs doctrines [1] : c'est un renseignement que j'ajoute aux indications fournies par M. Vigouroux. Pour eux, la règle de saint François était la même chose ou à peu près que l'Évangile du Christ. Quiconque attaquait en un point quelconque la règle de saint François et y contredisait attaquait en même temps l'Évangile et soutenait une doctrine hérétique. De même que le Pape ne peut rien retrancher de l'Évangile, de même qu'il ne peut rien y ajouter, de même, prétendaient-ils, pour la règle de saint François [2]. Cette égalité insolente qu'ils mettaient ainsi entre la règle de saint François et l'Évangile ne tendait à rien moins qu'à l'amoindrissement de celui-ci.

Après avoir exposé les erreurs des faux mystiques, M. Vigouroux passe aux Averroïstes et aux incrédules : car le moyen âge, sur son déclin, eut des incrédules. Peut-être notre historien eut-il avec avantage placé ce qu'il nous en dit après le chapitre ive de la seconde époque, qui traite des premiers rationalistes. Il fait lui-même la remarque qu'Arnaud de Brescia, qui le premier s'est élevé ouvertement contre l'Église et l'ordre établi, était disciple d'Abélard [3]. Flo-

[1] P. 267-276.
[2] *Ibid.*, p. 268.
[3] T. I, p. 375.

Digitized by Google

rence a donc vu, au XIIIe siècle, une société d'épicuriens se former dans son sein. Alors, on attribuait à Frédéric II le blasphème des trois imposteurs, qui mettait Moïse et Jésus-Christ au même rang que Mahomet. Le relâchement des mœurs, les divisions politiques, les philosophes arabes, Averroës surtout, amenèrent ce mouvement rationaliste vers l'incrédulité; il s'étendit à la France, à l'Espagne, et surtout à l'Italie, pendant le XIIIe, le XIVe et le XVe siècle. Ici, l'Averroïsme fut pendant longtemps à la mode, avec sa conséquence obligée, l'incrédulité, si bien que pour les peintres de l'Italie, par exemple, Averroës devint le type de l'hérésie et de l'incrédulité.

A Padoue, l'Averroïsme engendre, au XVe siècle, le néo-paganisme qui nie la révélation et la Bible. Comme lui, il ne tarde pas à se répandre dans toute l'Italie. Vanini a pu dire que l'âme d'Averroës était passée dans Pomponace, un des maîtres principaux du néo-paganisme. D'autre part, le néo-paganisme trouve un appui dans la renaissance des lettres. Laurent Valla, Pomponius Lætus, Machiavel, Jérôme Cardan accentuent par leur conduite et leurs écrits la tendance à l'incrédulité, déjà fort étendue, et l'opposition aux Saintes Écritures. Le mal atteint la France et l'Allemagne. Et « c'est à ce moment qu'éclate la crise du protestantisme. Le protestantisme est le commencement d'une période nouvelle dans l'histoire de nos Livres Saints. Il est le véritable terme, en théologie et en exégèse, de l'époque du moyen âge. Désormais, le libre examen, jusqu'ici contenu dans certaines bornes, n'aura plus de limites, ce ne seront plus des hommes, en quelque sorte isolés, qui se révolteront contre le principe d'autorité, ce seront des nations entières, et bientôt s'élèveront comme des légions frémissantes de Celses et de Porphyres pour prendre les armes contre nos Livres inspirés [1]. »

M. Vigouroux conclut en résumant les deux premières époques et en esquissant à grands traits la troisième : « Ainsi finit ce triomphe pacifique de l'Église qui avait duré environ mille ans. Entre la guerre qu'elle avait eue à soutenir contre le paganisme pendant quatre siècles et la guerre qui allait s'ouvrir contre le rationalisme il n'y avait point eu de grandes batailles au sujet des Écritures, mais seulement des escarmouches et des luttes de partisans. En dehors des Albigeois, héritiers des Manichéens, on n'avait eu affaire à aucune secte puissante et organisée. Ces hérétiques rejetaient, il est vrai, l'Ancien Testament, mais d'une manière purement arbitraire et sans contester l'existence de livres révélés et inspirés. Les principes restaient ainsi saufs. Les autres ennemis de la Bible n'en avaient

[1] T. I, p. 402, 403.

Digitized by Google

point nié formellement la divinité ; ils posaient des principes faux et subversifs, mais ils n'en tiraient point les conséquences, si ce n'est parfois en secret, comme quelques incrédules ; la plupart admettaient publiquement l'autorité de la Bible, tout en cherchant à l'amoindrir ou même à la discréditer. Il fallait la révolution sociale et religieuse que devait amener le protestantisme pour donner libre carrière à toutes les témérités, à toutes les erreurs. On dirait que le paganisme va maintenant prendre sa revanche contre son vainqueur. En mourant, il avait laissé un levain de révolte dans le manichéisme, espèce de syncrétisme populaire des religions orientales et helléniques, amalgamé de christianisme, que les Cathares entreprirent de faire triompher, du XIe au XIIIe siècle, mais sans y réussir. Il nous avait laissé aussi ses écrivains classiques, dont les œuvres, malgré de nombreuses taches, seront l'éternel honneur de l'esprit humain. Les productions de la philosophie grecque éblouirent ou même aveuglèrent des intelligences, d'ailleurs distinguées, qui ne surent pas reconnaître le mérite des auteurs païens sans tomber dans de fâcheux excès. A part les sectateurs de l'Évangile éternel, tous les autres précurseurs du rationalisme moderne, Jean Scot Érigène, Abélard, les Averroïstes, les savants de la Renaissance avaient pris directement ou indirectement dans la littérature hellénique le germe de leurs erreurs. Des hommes vont surgir qui imiteront ces funestes exemples, ils feront revivre à leur tour la religion naturelle et l'athéisme, ils ne croiront pas plus que les païens d'Alexandrie, de Rome ou de Byzance au caractère inspiré de nos Saintes Écritures. Luther leur fraiera le chemin et les guerres dont avaient été témoins les premiers siècles de l'Église recommenceront avec une impétuosité et une ardeur nouvelle. L'incrédulité moderne ira puiser dans le vieil arsenal de Celse et de Julien l'Apostat, elle reviendra à l'assaut avec ces armes rouillées de l'hellénisme vaincu et avec de nouvelles machines de guerre. L'imprimerie lui fournira des moyens de propagande redoutables ; elle recrutera de plus nombreux soldats, elle fera plus de bruit et aussi plus de victimes, elle séduira un plus grand nombre d'intelligences en proclamant les droits de la libre pensée, en exaltant l'orgueil humain et en élevant la raison au-dessus de toute autorité divine et humaine [1]. »

M. Vigouroux a divisé en quatre livres la troisième époque de l'histoire des attaques contre la Bible : livre premier : *la révolution protestante ;* livre second : *les attaques des déistes anglais ;* livre troisième : *les attaques des philosophes français contre la Bible ;* livre quatrième : *le rationalisme biblique en Allemagne.* Comme on

[1] T. I, p. 403, 404.

Digitized by Google

le voit par ces simples titres, cette troisième époque est bien la partie la plus vaste de cette vaste histoire. Elle est aussi la plus complexe par les écrivains en nombre presque infini qui y sont mêlés et par la multiplicité des principes, des hypothèses, des théories qui s'y agitent. Elle était la plus difficile à traiter pour cette raison même, et aussi parce que l'historien a dû déterminer le degré d'influence exercée par chaque écrivain, fixer son rôle et le mettre à sa vraie place.

Luther se présente le premier. Il fait la révolution protestante. M. Vigouroux le dit avec raison. « Sans le savoir et sans le vouloir, il va porter à la Bible les coups les plus redoutables et lui faire plus de mal que ses plus grands ennemis des siècles passés. En proclamant le libre examen, il sapera le christianisme par la base. Le libre examen, c'est, quoi qu'on puisse dire, le rationalisme à plus ou moins longue échéance [1]. »

Sans doute, Luther a substitué l'autorité de la Bible à toute autre autorité, car pour lui *Gottes Wort bleibt ewiglich*, « la parole de Dieu demeure éternellement. » Mais « cette parole n'est pas vivante; elle ne peut ni s'interpréter ni se défendre elle-même; elle est livrée à toutes les aberrations humaines, s'il n'y a point une autorité toujours vigilante pour la protéger et pour en fixer le sens [2]. » C'est ainsi que Luther, « sous prétexte d'affranchir le fidèle, lui enlevait tout secours et tout appui, ses guides et ses chefs [3]. »

Dès lors que la Bible est regardée comme l'unique source de la croyance, elle doit être entre les mains de tous. Luther la traduisit donc en langue vulgaire. Sa traduction est regardée comme un chef-d'œuvre de la langue allemande : elle eut un succès prodigieux. Mais cette traduction « n'est point littérale. [Luther] modifie la phrase grecque ou hébraïque, toutes les fois que le génie de la langue allemande lui paraît l'exiger, il y intercale quelques mots, le plus souvent sans portée, quelquefois fort graves, destinés à propager ses erreurs [4]. » Luther ne s'arrêta pas là. Il désavoua sans doute les conséquences que les Anabaptistes tiraient de ses principes ; mais bientôt il arracha de la Bible toutes les pages qui ne s'accordaient point avec ses dogmes toujours changeants. Ayant écarté toute autorité et supposant l'inspiration comme un *postulatum*, il préparait le jour où l'on se demanda : cette autorité unique des Écritures, sur quoi repose-t-elle ? — Sur l'inspiration. — Mais l'inspiration, par quoi est-elle établie ?

[1] T. I, p. 406.
[2] *Ibid.*, p. 409.
[3] *Ibid.*, p. 414.
[4] *Ibid.*, p. 419.

Digitized by Google

Quand on donne pour fondement à l'inspiration l'évidence et non l'autorité de l'Église, on la ruine nécessairement. Seulement ce travail de démolition ne s'est pas fait tout de suite. Carlstadt († 1541) donne à l'inspiration l'étendue la plus exagérée, et interprète le texte de la manière la plus pharisaïque. Schwenkfeldt énonce le principe que la parole extérieure de l'Écriture n'est qu'un témoignage historique ; que le véritable évangile, c'est la parole intérieure que Dieu nous fait entendre au fond de l'âme. Les Anabaptistes n'admettent que ce qui est dit expressément dans l'Écriture, et se proposent de réaliser l'idéal du royaume de Dieu qu'ils y voient. Jean de Leyde, le Moïse du nouveau peuple de Dieu, organise la nouvelle Jérusalem d'une manière biblique. Hans Denk († 1528), pour lequel la parole de Dieu écrite est inférieure à la parole de Dieu vivante au fond de l'âme, ne voit en Jésus que l'idéal de l'humanité.

La porte était donc ouverte au rationalisme, ou plutôt on voguait déjà en plein rationalisme. Luther, en mourant, « laissa à ses sectateurs une Bible mutilée et, si l'on peut dire, branlante [1]. » Quand, la réflexion venant, les protestants s'en aperçurent, ils reprirent un peu les usages traditionnels de l'Église catholique. Mais la tempête était déchaînée et elle activa le feu d'incrédulité qui avait menacé l'Italie. Pour André Césalpin († 1643) « les premiers hommes auraient été formés, non pas comme nous l'apprend la Genèse, mais par génération spontanée de la matière qui produit les grenouilles [2]. » Bernardin Ochino († 1564) soutient que la divinité de Jésus-Christ n'est enseignée nulle part dans l'Écriture d'une manière formelle. D'après Giordano Bruno († 1600), toutes les religions sont fausses, même le judaïsme et le christianisme ; et pour Vanini, il n'y a point de miracles, mais il y a une religion, c'est la religion naturelle.

Le rationalisme n'était plus à naître. Les Socin devinrent en même temps un de ses agents principaux. Ils fondèrent la secte puissante qui a été appelée de leur nom, et dont le dogme capital est la négation de la divinité de Jésus-Christ.

Parallèlement l'arminianisme s'établissait en Hollande, avec ce principe de Pierre de la Ramée pour fondement : « Nulle autorité n'est au-dessus de la raison ; c'est celle-ci qui fonde l'autorité et qui doit la régler. » Sous l'influence délétère de ce faux principe, la Hollande devint peu à peu la terre de la libre pensée. C'est la Hollande qui donna le jour à Spinoza, pour lequel il n'y a ni révélation, ni miracle, ni prophétie, et Dieu n'est pas distinct de la nature. Dès lors le mot surnaturel ne peut avoir de sens : car « ce qui est hors de

[1] T. I, p. 454.
[2] *Ibid.*, p. 464.

Digitized by Google

la nature est hors de l'être et par conséquent ne peut se concevoir. » Spinoza, devançant le rationalisme biblique du XIXe siècle, nie l'authenticité du Pantateuque et des livres de Josué, des Juges, de Ruth, de Samuel et des Rois. « En résumé, le père du panthéisme moderne attribue une formation lente et graduelle aux livres de l'Écriture, et il inaugure l'interprétation historique dont on devait tant abuser plus tard. Il n'applique encore ces principes qu'à la littérature d'Israël, non à l'histoire du peuple d'Israël lui-même, dont il élimine seulement les faits miraculeux, mais le pas le plus important est fait ; il a déblayé le chemin à ses successeurs, il a posé les bases de la théorie du développement de l'idée religieuse dans l'humanité, on n'aura plus désormais qu'à tirer les conséquences qu'il n'a pas déduites, et à supposer comme des couches diverses qui marquent la croissance naturelle de la religion judaïque et en contiennent l'explication aux yeux du rationaliste [1]. »

C'est avec Spinoza que se termine le premier volume de M. Vigouroux. Le second est énorme. L'espace dont je dispose ne peut suffire à une analyse capable d'en donner une juste idée. Je me borne à quelques brèves indications.

Ce volume contient l'exposé des attaques : 1° des déistes anglais contre la Bible (176 pages) ; 2° des philosophes français (133 pages), 3° du rationalisme biblique en Allemagne (244 pages). Il se termine par une histoire critique du transformisme (144 pages).

L'histoire des attaques des déistes anglais contre la Bible m'a paru bien traitée. Elle a produit de nombreux travaux qui ont aidé M. Vigouroux. Le déisme n'a pas fait une irruption soudaine en Angleterre. Pour se rendre compte de son développement, il faut remonter jusqu'à Roger Bacon. C'était le sentiment de Voltaire, bon juge ici. Le baron de Cherbury, qui combattit son empirisme, traça cependant le programme de la religion naturelle et fut le fondateur du déisme. Le socinianisme, l'arminianisme conservaient la Bible ; le déisme répudie toute révélation. Hobbes († 1679), Blount († 1693) secondent Cherbury. John Toland († 1722) se pose comme l'ennemi acharné du christianisme. Le comte de Shaftesbury, pour lequel le nom de déiste « est le plus grand de tous les noms, » défend la cause de la religion naturelle avec talent, dans un langage souvent plein de dédain pour les miracles et d'ironie pour la révélation : pour lui, il est impossible de savoir quelle est la véritable Écriture Sainte.

Après lui Collins († 1729) met à la mode l'expression de *libre pensée* par son *Discours sur la liberté de penser*. Il pose en principe que les prophéties, unique fondement sur lequel on veut appuyer la

[1] T. I, p. 522, 523.

Digitized by Google

foi, ne prouvent rien. Il répète avec Shaftesbury : « Les miracles ne peuvent pas démontrer la vérité d'une doctrine. »

Wolston († 1731), Tindal († 1733), Morgan († 1743), Chubb, Bolingbroke († 1751), Hume († 1776) continuent l'œuvre des premiers déistes, et font pénétrer, Chubb surtout, leurs doctrines jusque au milieu du peuple. Cependant il ne paraît pas que le déisme ait fait de profonds ravages en Angleterre : car il y rencontra une résistance « solide et brillante. »

« Par malheur, si le déisme fut presque inoffensif en Angleterre, il n'en fut point de même hors de ce pays. Le poison fut porté en France et en Allemagne, et il y fit d'innombrables victimes. Herbert, Shaftesbury avaient puisé une partie de leurs erreurs en France ou chez des écrivains d'origine française ; elles nous revinrent plus tard grossies et accumulées. De même que les philosophes empruntèrent à la Grande Bretagne une partie de leurs théories politiques, de même et plus encore ils leur empruntèrent leurs hérésies et leurs impiétés. Montesquieu, pendant un séjour de deux ans au delà de la Manche (1729-1731), y avait étudié la liberté et préparé de loin son *Esprit des lois* (1748); J. J. Rousseau avait tiré le fond du *Contrat social* (1762) de la lecture de Locke et de Sidney. Il avait aussi séjourné en Angleterre, comme Montesquieu, comme Voltaire. Mais c'est surtout Voltaire qui puise à pleines mains dans les écrits des libres penseurs anglais [1]. »

Les déistes anglais ont fait les philosophes français, ou du moins ils ont contribué puissamment à développer un mouvement d'incrédulité et d'opposition aux Livres Saints assez avancé. Rabelais avait habitué « les esprits à tourner la religion en ridicule. » Michel de Montaigne (1533-1592) est bien « à sa place, en pleine compagnie de sceptiques, » au XVIe siècle. Théophile de Viau (1590-1626), Denis Sanguin de Saint-Pavin (vers 1600-1670), Jacques Vallée (1602-1678) mettent le pyrrhonisme à la mode ; et, comme l'a dit Villemain, « il faudrait dater le XVIIIe siècle de ce fameux Bayle [2] qui, substituant l'ironie philosophique à l'âpreté sectaire, commença contre la théologie cette guerre de doute et de raillerie où Voltaire prit toute sa force. » Mais avant que Voltaire n'arrive à sa pleine renommée, parut en France, sous le voile de l'anonyme, *Les Mœurs*, dont le principe fondamental est la négation même de toute révélation. Cet ouvrage, qui a échappé aux recherches de M. Vigouroux, est le premier, en France, où l'on se soit proposé un plan de morale naturelle indépendant de toute croyance religieuse. Il fut condamné au feu par arrêt du parlement du

[1] T. II, p. 171.
[2] Né en 1647, mort en 1706.

Digitized by Google

6 mai 1748. Toussaint, son auteur, ne jouit pas, bien entendu, de la renommée de Voltaire ni des encyclopédistes. Cependant il a droit à une mention spéciale, à cause de la date et du contenu de son livre.

J'ai peu à dire ici de Voltaire et de ses auxiliaires. M. Vigouroux fournit de nombreux témoignages sur leurs visées et leurs procédés de guerre contre les Livres Saints. Il eût pu ajouter encore aux renseignements qu'il indique. Peut-être trouvera-t-on que cette partie de son œuvre, la plus attachante pour nous Français, manque d'ampleur, et qu'il n'a pas vu d'assez haut et assez profondément le XVIIIe siècle. Du moins, il a écrit quelques pages excellentes. « L'arme unique qu'emploie contre l'Écriture le chef de l'incrédulité (Voltaire), dit-il, c'est la plaisanterie. Voltaire est le Scarron de la Bible. Il ne la discute pas, il ne la critique pas, il la parodie et la bafoue. Il est tour à tour railleur, caustique, buffon, burlesque, *scurrilis*, comme disaient les Latins, jamais sérieux. Pas de raisonnement, rien que des pointes, du fin ou du gros sel et plus souvent du gros que du fin. C'est un spectacle de la foire, un jeu de marionnettes, des scènes de Guignol. L'ironie hautaine que nous avons rencontrée dans lord Shaftesbury n'a que des traits émoussés contre la révélation, à côté de ceux de Voltaire. Celui-ci savait bien ce qu'il faisait en accablant les Écritures de sarcasmes. Il voulait arriver à ruiner le christianisme, et, à ses yeux, c'était le moyen le plus efficace. Écrivant à d'Argental au sujet de son *Essai sur les mœurs*, où on lit tant de plaisanteries impies et indécentes contre les Livres Saints, il lui disait : « J'ai pris les deux hémisphères en ridicule : *C'est un coup sûr.* » Il n'avait que trop raison : le coup était sûr. C'est par sa verve intarissable, par ses inépuisables railleries, tantôt piquantes, tantôt saugrenues, spirituelles d'ordinaire, trop fréquemment honteuses et dégoûtantes, qu'il a étouffé la foi dans un grand nombre d'âmes. Ce n'est pas un titre de gloire pour la France du XVIIIe siècle de s'être laissé prendre aux bouffonneries de Voltaire. Les savants étrangers, y compris les libres-penseurs, n'ont pas manqué d'en tirer une preuve du caractère léger et superficiel qu'ils reprochent à notre nation, et il faut avouer que nous serions embarrassés pour nous défendre, si toutes les époques de notre histoire ressemblaient à celle dont Voltaire a été le guide et l'oracle [1]. »

Ironie, falsifications du texte sacré, mensonges, profanations abominables du livre le plus saint, redites calculées : voilà les moyens employés par Voltaire. « Otez-lui son esprit, il ne lui reste rien ou peu de chose. Aussi n'apprend-on guère dans ses écrits : il peut amuser, il n'instruit pas, encore moins élève-t-il les âmes. Ce n'était

[1] T. II, pp. 235, 236, 237.

Digitized by Google

pas un penseur, il n'avait rien d'original; il est tout en surface, il manque de pénétration, il ne saisit qu'un côté des choses et le défigure, l'importance du peuple juif lui échappe : « On peut parler de ce peuple en théologié, dit-il, mais il mérite peu de place dans l'histoire. » Dans l'Évangile, il n'a vu que des faits. De cette doctrine qui a changé la face du monde, qui a produit la civilisation moderne dans ce qu'elle a de grand, de généreux, tout lui a échappé, il ne l'a pas comprise. On l'a appelé le chef des philosophes. Philosophe dans le vrai sens du mot, il ne l'était point; il n'a été que le chef, l'inspirateur et le boute-en-train des sophistes de son siècle[1]. » Il a été leur roi : Il a eu sa cour et ses soldats, Diderot, d'Alembert, Buffon, Helvétius, Turgot, Condorcet, J. J. Rousseau, Montesquieu, d'Holbach, d'Argens, Lamettrie, etc. Chacun à sa manière a servi les idées du maître, malgré quelques hommages rendus par l'un ou par l'autre aux écrits sacrés, notamment aux Évangiles. Ce mouvement d'incrédulité railleuse, le philosophisme, comme on l'a appelé, a fini par les rêveries de l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, de même que le déisme anglais finit par les rêveries de l'auteur de l'*Ecce homo*.

Frédéric II, roi de Prusse, fut un des amis de Voltaire. Sous sa protection, la philosophie porta donc son venin en Allemagne. L'Allemagne devait mener la lutte la plus vive, la plus profonde, la plus savante contre la Bible.

Ce n'est pas pour la première fois que M. Vigouroux aborde l'histoire du rationalisme biblique en Allemagne. Grâce à lui, beaucoup qui, parmi nous, n'en avaient qu'une idée vague, le connaissent aujourd'hui suffisamment. On assiste à sa naissance ; il se compose alors de trois éléments divers qui se combinent ensemble : le déisme anglais, le philosophisme français et le wolfianisme. Puis on le suit dans chacune de ses phases : l'explication naturelle des miracles, avec Eichhorn (1752-1827) et Paulus (1761-1851); l'interprétation mythique des livres de l'Ancien Testament, avec Bauer (1755-1806), Vater (1771-1826) et de Wette (1780-1849); l'interprétation mythique du Nouveau Testament avec David Strauss (1808-1874); le pétrinisme et le paulinisme avec Baur (1792-1860) et l'école de Tubingue, qui a abordé et résolu avec tant de hardiesse la question de l'origine des Évangiles. M. Vigouroux consacre un chapitre [2] à la critique du Pentateuque, ou plutôt à décrire les trois systèmes qui ont été imaginés pour expliquer son origine et sa formation : l'hypothèse des sources ou des documents, l'hypothèse des fragments et l'hypothèse des compléments. Hypothèses bien fragiles. Le tenant

[1] T, II, pp. 265, 266.
[2] T. II, p. 496-524.

Digitized by Google

le plus autorisé de la troisième, M. Wellhausen, la défend non pour sa valeur intrinsèque, mais parce que le principe de l'évolution domine son esprit, et qu'il est darwiniste en exégèse et en histoire.

Là ne s'arrête point l'histoire du rationalisme biblique en Allemagne : car il a étendu ses ravages au loin, notamment en France et en Angleterre. M. Vigouroux a négligé complètement l'Angleterre. L'importation de la critique négative en France s'est faite surtout par des traductions et par des emprunts directs aux sources allemandes. Quelques écrivains y ont suffi, surtout Littré, Munck, MM. Michel Nicolas et Renan. Il eût été à la fois intéressant et utile pour nous de suivre dans le détail l'histoire de la critique négative en France au XIXe siècle. M. Vigouroux n'a pas cru devoir s'étendre longuement sur cette partie de son sujet. On peut le regretter. Sans doute l'histoire de la critique négative en France se confond sur mille points avec l'histoire de la critique négative en Allemagne. Mais la plupart des lecteurs auxquels il s'adresse s'intéressent beaucoup plus à la France qu'à l'Allemagne. Ils aimeraient mieux connaître dans le détail les procédés critiques de M. Renan, par exemple, que de M. Wellhausen. Ils auraient préféré peut-être un chapitre développé sur ce sujet à l'*Histoire critique du transformisme*, qui forme l'Appendice du tome II. Ce n'est pas que cet Appendice ne soit digne des meilleures pages de M. Vigouroux. Mais, comme Appendice, c'est un morceau un peu long (114 pages) ; il est court, comme exposé et réfutation du système de l'évolution dans ses deux phases, darwinisme et monisme. Dans une publication à part, le savant professeur de Saint-Sulpice eût exposé et jugé plus à fond l'anti-Genèse destinée, dans l'esprit de M. Wellhausen, à remplacer la Genèse véritable.

J'arrive à la fin du second volume, et je m'aperçois, trop tard, que je n'ai donné qu'une idée fort imparfaite de l'ouvrage. Je n'ai rien dit notamment des illustrations, au nombre de quarante-neuf, qui accompagnent le texte et qui sont dues aux soins de M. l'abbé Douillard, architecte ; le choix de la plupart d'entre elles est heureux et l'exécution bonne. Je n'ai signalé qu'en passant l'abondance de renseignements bibliographiques et des faits que cette histoire des attaques contre la Bible contient. Il eût fallu faire remarquer, en commençant ce compte-rendu, que M. Vigouroux est le premier qui ait entrepris d'écrire une histoire générale de ces attaques. Un autre historien, lui-même dans une autre édition, traitera sans doute de plus haut cet important sujet, en rendra certaines parties plus attachantes et montrera mieux comment tel fait a engendré les faits qui ont suivi. Mais on ne peut que féliciter M. Vigouroux de son courage et le remercier de ce nouveau service qu'il nous a rendu. Les deux premiers volumes de son ouvrage seront appréciés ; ils retracent avec exactitude les

Digitized by Google

lignes principales de l'histoire des attaques contre la Bible à travers les âges chrétiens. La conclusion qui s'en dégage est fort instructive. De Wette en a fait lui-même l'aveu. « J'étais fier, dit-il, à la pensée de pouvoir être vertueux sans le secours d'aucune foi. Mais bientôt cette illusion disparut et je me sentis misérable. Dépouillé de toute croyance en un monde immatériel, je me voyais isolé, abandonné à moi-même et avec l'humanité entière, j'étais lancé sans but dans le monde. Mon âme s'emplissait de contradictions et d'incertitudes, aucun souffle de vie ne venait réchauffer le froid de mon cœur, et la mort, comme un mauvais génie, planait sur mon existence [1]. »

Voilà une apologie éloquente de la Bible. La Bible soutient, nourrit et développe la foi ; elle donne la vie. Au contraire « la mort, comme un mauvais génie, » plane sur l'existence de tous ceux qui ont le malheur de la combattre.

C. Douais.

II

LA RÈGLE DU TEMPLE [2].

Une erreur des plus accréditées, même de nos jours, c'est la croyance à une règle secrète des Templiers, dont les statuts hérétiques auraient justifié la suppression de l'Ordre et expliqué dans une certaine mesure les rigueurs de Philippe le Bel. Cependant le procès de 1310 ne fit pas la lumière sur ce point important, et rien, depuis cinq siècles, n'est venu confirmer cette opinion. Il y a donc lieu de se demander pourquoi Maillard de Chambure avait intitulé : *Règle et statuts secrets des Templiers* l'édition qu'il donna, en 1840, de la règle de l'Ordre. M. de Curzon, dans le volume qu'il vient de faire paraître pour remplacer le texte défectueux et incomplet donné par Maillard de Chambure, a été mieux inspiré en intitulant simplement son livre : *La Règle du Temple.*

[1] Cité par M. Vigouroux, t. II, p. 425.

[2] *La Règle du Temple*, publiée pour la Société de l'histoire de France, par H. de Curzon. Paris, Renouard, 1886, in-8° de xlii-368 pages. — La distribution de ce volume, dont l'impression est terminée depuis le mois d'avril, a été retardée par suite des vacances et n'aura lieu qu'à la fin de ce mois.

Digitized by Google

Cette nouvelle édition a été faite d'après les trois seuls manuscrits que M. de Curzon ait pu retrouver. Ce petit nombre pourra paraître extraordinaire ; chaque maison de l'Ordre, semble-t-il, aurait dû posséder un exemplaire de la règle, et, par conséquent, il devrait nous en rester beaucoup. Mais il n'en a pas été ainsi : un article de la règle elle-même défendait à tout frère d'en garder un exemplaire sans l'autorisation du couvent ; et, à plusieurs reprises, les grands maîtres firent détruire tous ceux qui n'étaient pas d'une absolue nécessité. Quel était le but de cette restriction et, disons le mot, de ce secret dont les grands maîtres voulurent entourer, sinon la règle même, du moins les établissements hiérarchiques et les règlements conventuels de l'Ordre ? Il est impossible de le voir clairement, à cinq siècles de distance, et toutes les suppositions qu'on pourrait faire à cet égard risqueraient fort de s'égarer.

Telle qu'elle se présente, la Règle du Temple peut se diviser en plusieurs parties bien distinctes. « C'est d'abord une traduction en soixante-douze articles de la règle latine annexée au procès-verbal du concile de Troyes en 1128, » règle inspirée par saint Bernard. Cette traduction est en général exacte ; cependant, en certains cas, elle contredit formellement la règle latine : ainsi, au § 12, celle-ci défend tout rapport avec les excommuniés ; le texte français, au contraire, conseille de les rechercher pour les attirer dans l'Ordre et sauver ainsi leur âme. Ces soixante-douze articles traitent de l'admission dans l'Ordre, des vêtements et de l'équipement des frères, de la vie commune, de la nourriture, des jeûnes, de la discipline, enfin des chapelains, sergents et écuyers. Quelques-unes de ces prescriptions sont assez curieuses pour être citées : la chasse était défendue aux frères, sauf celle du lion, et la règle en donne pour raison ce verset des complies : *tanquam leo rugiens, circuit quærens quem deroret.* La fréquentation des femmes leur était formellement interdite, que ce fût une « veuve » ou une « pucelle », leur mère, leur sœur ou leur tante ; et la Règle fait à ce propos ces deux judicieuses remarques : « Périllouse chose est compaignie de femme... Nos créons estre périllouse chose trop esgarder face de femme. » Au § 47, on trouve cette belle phrase à l'adresse du grand maître : Le Maître doit tenir en sa main le bâton et la verge : le bâton pour soutenir la faiblesse de ses frères, la verge pour châtier leurs fautes.

A la suite de la Règle, viennent les « retrais » ou statuts hiérarchiques de l'Ordre, rédigés à une époque postérieure à la Règle. Ils dénotent en effet que l'Ordre avait déjà de l'extension et de l'influence, et plusieurs sont évidemment le fruit de l'expérience acquise. Ils débutent par les « retrais » du grand maître. Ce serait une erreur de croire que le Maître fut un souverain absolu, ou même puissant ; sans

Digitized by Google

le chapitre de l'Ordre, il ne peut presque rien, et, dans les délibérations, il n'a absolument que sa voix personnelle. Toute décision de quelque importance appartient au chapitre ; le Maître ne peut se passer de lui que pour les décisions de détail et la nomination des employés inférieurs. Son équipement donne une pauvre idée de la magnificence qu'il pouvait déployer. Pour son usage, il ne possède que quatre chevaux, comme un simple commandeur ; sa maison se compose d'un chapelain, d'un clerc, d'un frère sergent, d'un interprète sarrasin, d'un maréchal ferrant, d'un soldat d'infanterie légère appelé turcople, d'un cuisinier et de deux « garçons à pied. » C'est bien peu pour le chef d'une milice aussi riche, aussi nombreuse et aussi puissante que celle du Temple. Il est à croire que ces statuts ne furent pas longtemps observés dans toute leur simplicité, et que, de bonne heure, la maison du Maître fut montée sur un pied plus en rapport avec l'importance de sa dignité. Quant à son pouvoir dans l'administration intérieure de l'Ordre, il ne dut guère s'agrandir, et le chapitre suprême prit soin d'empêcher que le Maître n'augmentât par des empiètements successifs les maigres droits que lui attribuaient les statuts primitifs.

Au-dessous du Maître, il y a le sénéchal, le maréchal, les commandeurs de Jérusalem, de Tripoli, d'Antioche et des grandes provinces d'outre-mer. Le sénéchal, en l'absence du Maître, commande à l'Ordre tout entier ; il a également une maison, moins nombreuse que celle du Maître, et des prérogatives presque égales aux siennes. Le maréchal a la disposition des armes et des chevaux ; en l'absence du Maître et du sénéchal, il commande à leur place. Les commandeurs des provinces jouissent, dans l'étendue de leur commanderie, du même pouvoir que le Maître dans l'Ordre entier; ils sont assistés d'un chapitre sans lequel ils ne peuvent prendre aucune décision importante. Le premier d'entre eux est le commandeur du royaume de Jérusalem, qui est grand trésorier et a la haute main sur la marine de l'Ordre. Il faut encore citer le drapier, qui s'occupe de tout ce qui regarde l'habillement des frères, et le turcoplier, chef des turcoples, troupes légères auxiliaires. Les chevaliers ont trois chevaux et un écuyer. La Règle décrit en détail leur habillement et leur équipement : ils portent la cotte blanche et le grand manteau de même couleur avec la croix rouge. Les frères sergents portent la cotte noire, avec la croix rouge devant et derrière, et un manteau noir ou brun; ils n'ont pas l'armure complète comme les chevaliers et ne possèdent qu'un seul cheval. Tous ces « retrais » abondent en détails curieux et même amusants : ainsi nul frère ne peut se baigner, se saigner ou prendre médecine sans autorisation ; quand ils sont à table, aucun ne peut se lever sans congé, à moins qu'on ne crie aux armes ou au feu, ou que

Digitized by Google

« le nez saigne à aucun ; » quand la cloche sonne pour appeler les frères à la chapelle, tous doivent s'y rendre, sauf les malades et ceux qui ont la main à la pâte pour faire le pain, ou qui sont en train de ferrer un cheval ou de battre le fer pendant qu'il est chaud, ou encore de se laver la tête. Les « retrais » des frères sont suivis d'instructions détaillées sur la manière dont ils doivent se loger en campagne, se comporter pendant les marches et au moment de la bataille. — Enfin l'Ordre comptait encore des frères chapelains, qui ont leurs statuts particuliers. Ils devaient célébrer les offices et réciter les heures canoniales en présence des frères ; seuls ils avaient droit d'entendre leur confession et recevaient du pape à cet effet des pouvoirs particuliers. Ils jouissaient de certains privilèges, comme de manger à la table du Maître, de porter des gants et d'avoir des vêtements d'étoffe plus fine.

Une partie très intéressante de la Règle, c'est celle qui se rapporte à la vie conventuelle, au règlement journalier des frères et aux devoirs religieux qu'ils sont dans l'obligation de remplir. La journée commence par l'assistance à la messe; chacun doit veiller à l'entretien de son cheval et de son harnais et vaquer aux occupations dont il est particulièrement chargé dans la maison. Au réfectoire, les frères mangent deux par deux dans la même écuelle. Les mets qu'on leur sert sont simples, mais ils sont assez abondants pour que deux pauvres puissent être nourris des restes de chaque couple de frères. Pendant le repas, un clerc fait une lecture dans l'Écriture sainte. Le service religieux des chevaliers était presque le même que ceux des ordres monastiques. L'assistance aux heures canoniales à la chapelle était obligatoire; on ne pouvait s'en dispenser sans autorisation du Maître ou du commandeur de la maison. Nous disons l'assistance, et non pas la récitation; car la plupart des frères ne sachant pas lire, la récitation des heures était remplacée par un nombre fixe de *pater*, qui variait de quatorze à vingt-six pour chaque heure canoniale. Le *pater* était d'ailleurs la prière habituelle du Temple : outre ceux qui remplaçaient la lecture des heures, chaque frère devait tous les jours en réciter soixante, trente pour les frères et bienfaiteurs morts et trente pour les vivants. De plus, quand un frère mourait, on devait dire pour le repos de son âme cent *pater* en sept jours, et deux cents pour la mort du Maître. — La règle primitive prescrivait l'usage du maigre, quatre jours par semaine; mais, comme il n'est pas question de cette prescription dans les règlements postérieurs, il y a lieu de croire que, de bonne heure, l'usage du maigre fut restreint aux deux derniers jours de la semaine. Par contre, les frères avaient des jeûnes fort rigoureux ; outre les vigiles des grandes fêtes et des fêtes d'apôtres et les quatre-temps, ils observaient deux carêmes, celui de

Digitized by Google

Pâques et celui de Noël, qui commençait le lundi avant la saint Martin d'hiver (11 novembre); de plus ils jeûnaient tous les vendredis, de Noël au mercredi des cendres. — Les frères ne devaient pas avoir d'argent en propre ; c'était là une défense expresse ; et, quand on trouvait de l'argent dans les vêtements d'un frère après sa mort, on le regardait comme un voleur et on le privait des prières de l'Église et de la sépulture chrétienne. Un autre article de ces statuts, dont nous avons déjà parlé plus haut, est relatif à la défense faite aux frères de posséder un exemplaire de la règle ; les commandeurs des provinces seuls pouvaient en avoir un pour l'usage de leur grande commanderie. Cette défense avait pour but d'empêcher la communication des statuts à des séculiers ; ce qui, dit la Règle, pouvait causer du « dommage » à l'Ordre.

On connait la distribution hiérarchique de l'ordre du Temple : à la tête, le grand maître, assisté des grands officiers qui forment le chapitre suprême ; à la tête de chaque province, un grand commandeur, assisté d'un chapitre provincial ; à la tête de chaque maison, un commandeur. Aucun de ces chefs n'était absolu; rien d'important ne pouvait se faire sans l'assentiment du chapitre. Outre ces chapitres d'affaires, il y avait les chapitres ordinaires, qui se tenaient à intervalles réguliers et étaient purement disciplinaires. Les frères y faisaient à tour de rôle leur confession publique. Si un frère omettait d'avouer une faute et qu'un autre en eût connaissance, il devait l'engager à l'avouer; et, si le coupable ne le faisait pas, il était tenu en conscience de l'accuser en plein chapitre. Il est inutile de dire que cette accusation publique était entourée par la Règle des précautions les plus minutieuses, afin d'empêcher la calomnie.

Cette confession publique nous amène à parler des peines disciplinaires qui en sont la conséquence naturelle. Lorsque le frère coupable s'est confessé lui-même ou a été accusé par un autre et que l'accusation a été reconnue fondée, il doit quitter la salle du chapitre, pendant que les frères délibèrent sur la peine à lui appliquer. La pluralité des voix décide tout et celle du commandeur qui préside le chapitre, ou celle du Maître lui-même, n'a pas plus de poids que celle du dernier des frères. Le code disciplinaire du Temple comprend dix divisions. La première peine était l'expulsion de l'Ordre ou « perte de la maison; » elle était applicable aux fautes les plus graves, telles que le meurtre, le vol, l'hérésie, la simonie, la trahison, la fuite devant l'ennemi, la sodomie; il faut y ajouter le mensonge sur l'une des questions faites au séculier qui demande à entrer dans l'Ordre: s'il est marié, clerc ou rôturier. La seconde peine était la perte temporaire de l'habit ; la désobéissance grave, l'incontinence, la calomnie, la dilapidation des biens de la maison, l'indiscipline en campagne, etc.,

Digitized by Google

en étaient passibles. Les autres châtiments étaient la discipline, la prison, une pénitence d'un, deux ou trois jours par semaine pendant lesquels le frère puni était employé aux ouvrages les plus vils de la maison. La punition de certaines fautes était réservée au grand-maître ou aux anciens. Enfin il arrivait parfois qu'un frère accusé était reconnu innocent ; dans ce cas, il était « mis en paix, » c'est-à-dire absous. A la suite de ce code pénal vient une partie très intéressante de la Règle, qui est relative, comme la précédente, aux fautes commises par les frères, mais qui contient des exemples historiques de fautes commises dans différentes maisons de l'Ordre et tombées sous le coup des diverses peines que nous venons d'énoncer. C'est la seule partie de la Règle qu'il soit possible de dater d'une manière certaine ; elle a été évidemment écrite entre 1257 et 1265; car il y est fait mention d'une invasion des Tartares qui eut lieu à la première de ces deux dates, et on y parle de faits arrivés à Arsuf, Saphet, Jaffa et qui s'y sont passé avant la prise de ces places par les musulmans, c'est-à-dire, avant 1265, 1266 et 1267. L'auteur de cette partie de la Règle n'a pas été témoin de tous les exemples qu'il cite ; s'il en a connu quelques-uns directement, la plupart lui ont été rapportés par d'autres frères ; cependant ils sont tous contemporains du narrateur et se rapportent tous au milieu du XIIIe siècle. On y trouve l'application de certaines peines qui n'étaient pas mentionnées dans le code pénal dont nous venons de parler, comme les verges en public, la prison perpétuelle et les fers. Ces exemples, presque tous relatifs à la Terre-Sainte, contiennent des renseignements historiques non sans valeur sur les possessions des Templiers en ce pays. Ainsi, c'est une opinion courante que l'Ordre, après avoir acheté Chypre en 1191 à Richard Cœur-de-Lion, revendit totalement cette île, l'année suivante, à Gui de Lusignan ; or ces exemples prouvent que le Temple y avait conservé des fermes, des terres importantes, des châteaux, et y avait même un commandeur provincial.

La « Règle du Temple » comprend encore les parties du rituel de l'Ordre relatives à l'élection du grand maître, à la réception d'un frère nouveau et à la profession des chapelains. Lorsque le grand maître est mort, le maréchal convoque les commandeurs de Terre-Sainte pour venir procéder à l'élection du grand commandeur intérimaire qui doit gouverner l'Ordre jusqu'à l'élection du nouveau Maître ; car cette dernière cérémonie est toujours remise à une époque assez éloignée, afin de laisser aux commandeurs des provinces d'outre-mer le temps de se rendre en Palestine pour y prendre part. Au jour fixé, le chapitre se réunit et le grand commandeur désigne deux ou trois frères des plus marquants, parmi lesquels le chapitre élit à la pluralité des voix le « commandeur de l'élection. » On choisit un frère chevalier

Digitized by Google

pour lui servir de second et ces deux premiers électeurs en élisent deux autres, avec l'aide desquels ils en élisent deux nouveaux, et ainsi de suite jusqu'à douze. Sur ce nombre, il doit y avoir huit chevaliers et quatre sergents ; un frère chapelain est ensuite élu pour compléter le nombre de treize électeurs. Ce « conseil de l'élection » se réunit à part sous la présidence du commandeur de l'élection; et, après examen des titres et des qualités des différents dignitaires de l'Ordre qui peuvent prétendre à être grand maître, il procède à l'élection du nouveau chef, qui est nommé à la simple majorité. Puis les treize électeurs se rendent au sein du chapitre et le commandeur de l'élection fait jurer aux frères présents obéissance entière au nouveau Maître, quel qu'il soit. Ce serment fait, le commandeur se tourne vers l'élu, s'il est présent : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, lui dit-il, « frère un tel, nous vous avons élu et élisons pour notre Maître. » Aussitôt on entonne le *Te Deum* et on porte le nouvel élu en triomphe à la chapelle pour rendre grâces à Dieu. — Lorsqu'un nouveau frère voulait entrer dans l'Ordre, il devait se présenter devant le chapitre de la maison où il désirait faire profession et formuler à haute voix sa demande. Si aucune opposition n'était mise à sa réception par quelque membre du chapitre, le commandeur représentait au postulant les « grandes duretés de la maison. » Si le postulant persiste, on lui adresse alors les questions réglementaires, auxquelles il doit répondre avec la plus grande sincérité ; car tout mensonge, dans ses réponses, entraînerait son expulsion de l'Ordre : N'est-il pas marié? N'est-il pas clerc ou moine ? Est-il noble? N'a-t-il pas usé de simonie pour se faire admettre dans l'Ordre? Sur ses réponses favorables, il est proclamé frère et le commandeur de la maison lui jette sur les épaules le manteau blanc des chevaliers.

L'exposé que nous venons de faire de la « Règle du Temple » montre de quel intérêt est la publication de M. de Curzon. Dans des notes substantielles, il a éclairci et expliqué bien des points obscurs du texte; une table générale des noms propres et des noms de matières renvoie aux paragraphes de la règle ; enfin, en tête de l'ouvrage, le jeune éditeur a placé une Introduction qui résume fort bien tout le volume et qui nous a grandement servi pour la rédaction de cet article. Nous préférons ne pas parler d'une ou deux petites erreurs de détail qui ne nuisent en rien à la valeur de la publication; nous voulons nous en tenir à la bonne impression que laisse l'ensemble du volume lorsque, après avoir lu l'introduction de M. de Curzon, on parcourt attentivement le texte lui-même dans cette langue quelque peu barbare et parfois obscure du XIIIe siècle.

LÉON LECESTRE.

Digitized by Google

III

LA TACTIQUE AU XIIIe SIÈCLE.[1]

M. Delpech s'est déjà signalé par la restauration de la bataille de Muret (1213), qu'il publia en 1878, et qui fut honorée du suffrage de l'Institut. Officiellement chargé depuis de fournir un travail semblable sur la grande journée de Bouvines (1214), il s'est acquitté de sa tâche avec une fidélité scrupuleuse aux documents contemporains, et un incontestable talent de narrateur et d'érudit. Mais quels qu'aient été le soin et le fini donnés par l'auteur à cette double étude, ce n'étaient là que deux points spéciaux dans le champ beaucoup plus vaste dont il avait déjà fait l'objectif de ses observations et de ses travaux. Le récit bien détaillé et bien émouvant des deux glorieux faits d'armes est surtout, pour M. Delpech, une preuve éclatante en faveur de la thèse dont il entreprend aujourd'hui la longue et savante démonstration, à savoir : que le XIIIe siècle fut loin d'être aussi novice dans l'art de la guerre que la fausse science historique n'a cessé de l'affirmer.

Il est généralement admis en effet, qu'avant le XVIe siècle, il y eut peut-être « un métier » de la guerre, plus ou moins habilement pratiqué selon les temps, les circonstances, les aptitudes des chefs d'armée, le caractère physique et moral de leurs troupes ; mais on ajoute, qu'aux temps ayant précédé la Renaissance, il ne faut point chercher d'autre tactique que la force matérielle et l'adresse personnelle des combattants, d'autre stratégie que l'emploi de ruses et de feintes assez élémentaires, avec les inspirations subites du champ de bataille. Les chevaliers, pense-t-on, habitués dès l'enfance au maniement des armes, n'eurent communément d'autre science militaire que celle de marcher à l'ennemi par le plus court chemin ; de fournir, fer contre fer, des sortes de tournois ordinairement peu meurtriers, vu le perfectionnement des armes défensives, à moins que leur folle témérité ne les livrât en masse, et presque sans défense, aux coups de l'ennemi. Quant à l'infanterie du moyen âge, on juge, sans hésitation, qu'elle ne doit pas compter comme élément sérieux. Insuffisamment

[1] *La tactique au XIIIe siècle*, par Henri DELPECH. Paris, Alph. Picard, 1886, 2 vol. gr. in-8° de XIX-468 et 387 p., avec 11 cartes ou plans.

Digitized by Google

armées, dépourvues de toute instruction professionnelle, sans habitude de formations et de manœuvres, les troupes à pied servaient tout au plus à égorger ceux que jetaient à terre la lance des chevaliers ; ou bien, devenues embarrassantes par leur masse confuse, elles se voyaient délaissées sur le champ de bataille, quand elles n'étaient pas foulées aux pieds par leur propre cavalerie.

M. Delpech a cherché la vérité en dehors de ces affirmations que l'on peut lire dans la plupart des historiens modernes ; et il l'a trouvée au moyen du procédé éminemment scientifique : l'étude et l'examen des faits par les sources. A ceux qui, se faisant l'écho des partialités antipathiques au moyen âge, vont répétant qu'avant le XVIe siècle il n'y eut ni théorie de l'art des combats, ni véritable intelligence de la guerre, il répond par la restauration de quatre-vingt-quinze faits d'armes des XIe, XIIe et XIIIe siècles, tous retracés d'après le rapport de témoins oculaires, ou au moins avec la scrupuleuse étude des récits contemporains. Il y en a ainsi deux volumes, dont l'exposé clair et méthodique, la forme précise, pleine de mouvement et d'intérêt, servent de point d'appui à la conclusion du savant et judicieux chercheur.

Ce qu'il s'attache sutout à mettre en lumière, c'est la tactique ordinaire des armées au XIIIe siècle, la plus brillante période militaire du moyen âge, tactique vraiment passée à l'état de loi et de science, et qui consiste dans l'étroite solidarité des deux armes : infanterie et cavalerie. C'est là un fait historique dont M. Delpech peut légitimement revendiquer la découverte. C'est ainsi qu'il l'expose lui-même dans les conclusions générales qu'il a formulées sur la fin de son second volume (p. 315) :

« Cette tactique ne possédait que deux armes : la cavalerie et l'infanterie.

« Dans l'art de la guerre, elle distingua deux rôles : celui de l'offensive et celui de la défensive. Le premier appartint aux troupes à cheval ; le second aux troupes à pied. La cavalerie fut préférée pour l'offensive, parce qu'elle avait plus de vitesse et de choc. Mais on sut observer que cette arme faisait, dans les charges, une si grande dépense de forces, qu'après un petit nombre d'engagements, il lui fallait de toute nécessité prendre un temps de repos, pour laisser souffler les chevaux et se reformer. Aujourd'hui, ces entr'actes peuvent être remplis par l'artillerie ou la mousqueterie, laquelle tient en respect, avec ses projectiles, la cavalerie adverse. Le XIIIe siècle, n'ayant pas d'armes à feu, imagina de protéger ses troupes à cheval, dans l'intervalle des charges, en les ramenant derrière des masses de fantassins.

« Ce fut ainsi qu'on en vint à combiner les deux armes. Le mécanisme de cette combinaison fonctionna de la manière suivante :

Digitized by Google

« Au début des combats, on rangeait les troupes à pied en avant des troupes à cheval. L'infanterie se formait, les piquiers au premier rang, croisant la pique et accroupis derrière leurs targes ; les arbalétriers au second rang, debout et tirant par dessus les piquiers. Quand les cavaliers ennemis prenaient l'offensive, ce mur de fer recevait et rompait leur premier choc. Puis l'on profitait du désordre que ce choc produisait parmi les assaillants pour les faire assaillir à leur tour par la cavalerie, jusqu'alors abritée derrière les fantassins. Celle-ci, pour intervenir, se déployait par les ailes. Tantôt chargeant en avant de son infanterie, tantôt reprenant des forces en arrière de cette ligne, la cavalerie pouvait perpétuer sa résistance, grâce à l'appui que lui prêtait son retranchement humain.

« Si les cavaliers ennemis, non contents d'assaillir l'infanterie en face, tentaient de la tourner, celle-ci allongeait ses ailes, en dédoublant ses files, et les repliait en arrière, de manière à entourer sa propre cavalerie. Ce cercle, faisant front de tous les côtés, arrêtait de nouveau le choc de l'assaillant. Puis, la cavalerie abritée dans cette enceinte en sortait quand elle trouvait l'occasion de charger avec avantage.

« Parfois on avait à combattre une cavalerie d'une mobilité supérieure, telle que celle des Musulmans, et qui se tenait à distance, attendant que l'armée se mit en marche pour l'assaillir à l'improviste. Dans ce cas, l'infanterie menacée de cette surprise cheminait rangée, non pas en cercle, mais en carré. Le carré se formait, la tête et la queue en bataille, la droite et la gauche en colonne. Chaque carré, entourant sa cavalerie, pouvait ainsi avancer sans cesser de protéger les troupes à cheval.

« Enfin, si l'attaque de l'ennemi, tout en étant possible, n'était pas imminente, l'infanterie marchait en tête, la cavalerie en queue. Au cas où les troupes à pied étaient menacées les premières, elles s'arrêtaient ; et en attendant l'arrivée de leurs troupes à cheval, elles opposaient à l'assaillant une résistance passive, au moyen des mêmes formations défensives que nous venons de décrire. Quand c'était, au contraire, la cavalerie qui était la première inquiétée, elle devait rejoindre au plus tôt son infanterie, en ralentissant, avec son arrière-garde, la marche de l'ennemi. Ce n'était que dans les cas où il lui était impossible d'éviter la bataille immédiate, qu'elle rappelait à elle ses troupes à pied, au lieu d'aller les joindre.

« Quant aux armes de jet, on peut résumer leur tactique dans les termes suivants. Au XIIIe siècle, leur tir n'était pas assez puissant pour qu'elles pussent affronter à découvert le choc de la cavalerie. Les archers faisaient, d'ordinaire, office de tirailleurs en avant du front de bataille et se dérobaient par les ailes ou par les inter-

Digitized by Google

valles, aussitôt que commençait le choc. Pour les arbalétriers, leur poste de combat normal était en arrière des piquiers accroupis ; ils tiraient par dessus leur tête. Par exception, les armes de jet s'avançaient en potence, en avant du front de bataille, pour prendre en écharpe le front ennemi, quand la nature du terrain leur permettait de s'abriter derrière un obstacle.

« En résumé, la manière dont la cavalerie se combinait avec l'infanterie peut être comparée à la combinaison du levier avec son point d'appui. Les masses de combattants à pied étaient le pivot fixe sur lequel s'appuyaient les combattants à cheval pour prendre l'offensive.

« Ce rôle modeste des fantassins était le seul que l'on pût leur assigner, vu l'état social du moyen âge et l'imperfection de son outillage militaire. D'une part, la plus grande partie de l'infanterie se recrutait parmi les classes laborieuses, lesquelles, n'étant pas, comme la noblesse, vouées depuis leur naissance à la défense du territoire, ne possédaient qu'une éducation militaire incomplète. Il avait donc fallu, pour pouvoir les utiliser, n'exiger d'elles qu'un rôle peu mobile : une tactique de positions plutôt qu'une tactique de marches. A ce titre, la défensive de pied ferme leur convenait mieux que l'offensive, dont le rôle est toujours plus agissant. D'autre part, on observera que les armes de jet du XIIIe siècle n'avaient pas assez de puissance pour permettre au combattant à pied d'avancer sur le combattant à cheval. Il ne l'a pu que lorsque les projectiles à feu lui ont donné le moyen de foudroyer la cavalerie à distance. Au moyen âge, la cavalerie pouvait toujours, en perdant du monde, joindre l'infanterie. Si les fantassins avaient continué d'avancer au moment du choc des chevaux, ils auraient été infailliblement enfoncés, par suite du flottement de leur marche. Il n'y avait donc qu'un moyen, pour les troupes à pied, de résister aux troupes à cheval, c'était de les attendre, la pique croisée, dans une immobilité absolue. On voit, au demeurant, que la répartition de l'offensive et de la défensive entre cavaliers et fantassins était le seul système militaire praticable au XIIIe siècle. Si élémentaire que fût ce système, il reposait sur le principe de la solidarité des armes, principe que l'invention de la poudre a grandement élargi, mais qui est demeuré la base de notre tactique et qui nous vient directement du moyen âge.

« Dans les combats où l'infanterie n'avait à lutter que contre des fantassins, n'étant plus aux prises avec les mêmes difficultés, sa tactique était une franche offensive, mais par grandes masses. Les piquiers se postaient alors, de préférence, au sommet d'une pente douce, où ils se rangeaient en forme de coin, dans un ordre profond et serré. De là, ils s'élançaient, la pique en avant, de manière à

Digitized by Google

enfoncer l'ennemi par son centre. Les deux fronts obliques du coin, poussés par les masses d'hommes qui remplissaient la queue de cette formation, produisaient un effet de tranchant. Cette double pression latérale ouvrait par son milieu la ligne de bataille de l'infanterie adverse, écartait ses deux ailes en éventail et déchirait ainsi le rideau de fantassins derrière lequel s'abritait la cavalerie ennemie. »

Ces conclusions découlent-elles rigoureusement des prémisses développées dans le cours des deux volumes? A qui a lu les nombreux récits de l'auteur et confronté leur texte avec les sources contemporaines qu'il met toujours scrupuleusement en regard, il est difficile de le nier. Les choses ne se sont point passées autrement à Jaffa (1191-1192), à Arsur (1191), à Bombrac (1192), à Navas de Tolosa (1212), à Bouvines (1214), à Damiette (1242), à Mansourah (1250), à Evesham (1265), à Saint-Omer (1303), à Mons-en-Pevèle (1304), à Rosebeecke (1382) et dans maints autres combats célèbres, livrés à la même époque, sur des champs de bataille bien différents, en Europe, en Asie, en Égypte et ailleurs. Partout où l'infanterie se laisse surprendre sans l'appui de ses troupes à cheval, elle ne tarde pas à succomber sous les assauts redoublés de la cavalerie ennemie ; mais en retour, les chefs les plus habiles sont d'accord pour reconnaître que la plus brillante chevalerie est absolument hors d'état de vaincre, ou du moins de donner le maximum de son effort, si elle n'est point soutenue par des troupes à pied. Cela est si habituel, si régulier, si prévu, que les capitaines les plus en renom refusent d'engager leurs cavaliers, s'ils n'ont pas sous la main une infanterie capable de les protéger dans l'intervalle des charges ; ils font combattre à pied la plus grosse portion de leur bouillante chevalerie plutôt que de se priver de l'appui si nécessaire des fantassins ; et si, par une manœuvre habile, ils parviennent à séparer sur le champ de bataille les deux armes de leurs adversaires, ils crient aussitôt victoire, assurés qu'ils sont de les écraser l'une et l'autre, dès qu'elles ne se prêteront plus leur mutuel concours.

A ces faits si nombreux et si précis, et dont tous les préjugés sont impuissants à amoindrir la force probante, ne pourrait-on pas opposer au moins quelques objections de détail? Ce n'est point sur le champ de bataille que l'on a coutume d'improviser des manœuvres tactiques; cette cavalerie, cette infanterie surtout qui se masse ou se déploie selon l'occurrence, où donc a-t-elle fait l'apprentissage de ces méthodiques formations ?

A l'endroit des troupes à cheval, la difficulté est de facile solution. On sait que l'étude des combats formait l'occupation principale de la noblesse au moyen âge ; parfaitement exercés et rompus au maniement personnel des armes, les jeunes seigneurs profitaient de

Digitized by Google

l'expérience des vieux chevaliers, des écuyers, des sergents d'armes ayant blanchi sous le harnais, pour en apprendre les meilleures méthodes et les formations les plus décisives ; le champ de bataille de tous les jours n'avait pas de peine ensuite à compléter leur instruction. Quant à l'infanterie, méprisée d'abord, il est vrai, et laissée dans un état d'infériorité qui la rendait absolument inefficace, elle se perfectionna peu à peu dans son organisation, son armement, sa solidité. Accordons qu'il n'y eut au moyen âge ni casernes régulières, ni manœuvres de corps ou de division pour l'instruction des hommes et des chefs. Mais pourquoi l'infanterie féodale, par exemple, n'aurait-elle pas reçu préalablement, du seigneur dont elle suivait la bannière, les enseignements généraux, pouvant lui permettre de joindre son effort aux troupes à pied à côté desquelles elle était appelée à combattre ? Les archers, les arbalétriers savaient tirer un parti souvent fort meurtrier de leurs armes de jet : ils s'étaient donc auparavant familiarisés avec le fonctionnement, la portée, le maniement des arcs et arbalètes, et aussi avec les dispositions les plus favorables à prendre et à garder sur le champ de bataille. Incontestablement l'infanterie de ligne, les piquiers, ceux qui formaient la principale masse des troupes à pied, eurent préalablement de leur côté des exercices convenables. Les grandes communes qui envoyaient leur contingent, et qui avaient soin, plusieurs d'entre elles au moins, de les pourvoir d'armes offensives et défensives redoutables, de les revêtir même d'un costume régulier et uniforme, de les distribuer en unités tactiques bien déterminées, commandées de très près par des chefs hiérarchiques, avaient évidemment songé à leur faire donner à l'avance une connaissance suffisante, pour trouver sur le champ de bataille autre chose qu'une impuissante et inutile boucherie. Au surplus, M. Delpech donne une preuve authentique écrite qu'il y avait alors un véritable enseignement de guerre : c'est la loi des *Siete Partidas* de 1260, dans laquelle le roi Alphonse X de Castille énumère les manœuvres qu'il prescrit d'enseigner à son infanterie (t. I, p. 271-277). Il donne leur nom technique et décrit leur procédé de formation avec la même précision de langage que l'on trouve aujourd'hui dans la *Théorie* de nos sous-officiers instructeurs. Sur la manœuvre du *Coin*, par exemple, la loi s'exprime ainsi : « On a donné le nom de Coin (Cuñol) aux soldats qui s'agglomèrent en une seule masse dont la formation est aiguë du côté de la tête et large du côté de la queue... Pour composer le Coin, il faut procéder de la manière suivante : on place au premier rang trois combattants, derrière eux, six; à la suite douze, puis vingt-quatre, et en doublant ainsi on accroît la formation, suivant l'importance de la compagnie. » Si l'on veut une théorie complète, il n'y a qu'à en référer à l'auteur latin Végèce, qui fut

Digitized by Google

certainement connu et pratiqué au XIIIe siècle : en retraçant les manœuvres des armées romaines du IVe siècle, il fut cause qu'on en reprit au moyen âge les puissantes et régulières formations (t. II, p. 130-146).

Quand à la grande tactique, celle qui prépare et gagne les batailles en déjouant les desseins de l'ennemi, en l'attirant sur un terrain défavorable, en lui faisant payer cher ses imprudences et ses fautes, en frappant en temps opportun le coup décisif, pas n'est besoin de la trouver écrite avec la précision d'un traité didactique. Au moyen âge, on agissait plus et mieux qu'on n'écrivait : l'école de la grande guerre fut donc surtout traditionnelle et expérimentale. Combien de nos généraux les plus renommés et les plus habiles n'offrent qu'une ou deux campagnes à leur livret d'honneur. Au moyen âge, les chefs d'armée passaient littéralement leur vie sur les champs de bataille ; ils s'y heurtaient à des ennemis de tout genre ; ils s'y composaient, souvent à leurs dépens, une expérience complète des choses de la guerre, des méthodes à suivre, des ordres à garder, des précautions à prendre, de tout ce qui avait produit sous leurs yeux les plus grands résultats. Et cette science, ils la transmettaient à leurs jeunes compagnons d'armes, quand il ne leur arrivait pas d'en instruire leurs ennemis eux-mêmes à force de les vaincre : science, disons-nous, qui ne nous paraît pas plus indigne du nom du stratégie ou de grande tactique que les méthodes inaugurées depuis, ou plutôt reconnues elles-mêmes efficaces à la lumière de l'expérience. Si, pour ne citer qu'un exemple, la campagne de vingt jours, conduite par Richard Cœur-de-Lion et qu'il termina par la victoire d'Arsur (t. I, p. 381-393) n'est pas un spécimen de grande tactique, d'admirable et solide organisation, il faut renoncer à donner, comme preuves certaines, des faits évidents.

Il semble donc que l'on doive souscrire à l'opinion si puissamment motivée de M. Delpech. L'art militaire a eu le long des siècles un développement progressif ; il s'est perfectionné, ou du moins, il s'est modifié à mesure que l'invention d'armes nouvelles rendait les méthodes précédentes inutiles ou dangereuses. Mais la Renaissance n'a absolument rien inventé en fait de théories tactiques ; les procédés du XVIe siècle sont sortis de ceux du XIIIe sans solution de continuité. Et même, si l'on y veut regarder avec une modestie convenable, qui n'est qu'honnêteté historique, après avoir retrouvé dans les récits de M. Delpech tant de formations et de manœuvres assez semblables à celles de notre temps, et dont l'exécution aussi résolue qu'opportune ne déplairait peut-être pas aux stratégistes contemporains, on ne sera pas éloigné de convenir que le principal avantage de notre siècle consiste surtout dans la qua-

Digitized by Google

lité des armes. Notre art militaire a moins changé de principes qu'il n'en a modifié l'application, selon les exigences d'un outillage de plus en plus meurtrier.

Il est possible que l'on contredise à ces conclusions; ce qui ne l'est point, c'est que l'on refuse à l'auteur l'éloge bien mérité d'avoir écrit un livre vraiment nouveau, de l'avoir écrit avec la plus rigoureuse fidélité aux sources, et d'avoir projeté une vive lumière sur une époque injustement décriée.

U. CHEVALIER.

IV

LA FACTION DU CŒUR NAVRÉ.

ÉPISODE DES GUERRES DE RELIGION.

(1573)

Voltaire n'aimait pas les détails dans l'histoire : « c'est une vermine, dit-il, qui tue les grands ouvrages. » A ne considérer que l'intérêt dramatique et les exigences de la mise en scène, on serait tenté de lui donner raison ; mais ceux qui, moins préoccupés du mérite littéraire, poursuivent avant tout la recherche du vrai, ne seront pas de son avis. Entrer dans les détails, même dans les détails les plus minutieux, ce n'est pas seulement un devoir de conscience pour l'historien, c'est aussi le meilleur moyen de prouver qu'il s'est pénétré de son sujet et de donner à ses jugements une autorité incontestable. Que d'erreurs, que de fausses appréciations nos historiens modernes, même les plus célèbres, n'ont-ils pas propagées sur la foi de leurs devanciers? S'agit-il par exemple des guerres civiles du XVIe siècle? En dehors des mémoires et des récits contemporains où éclatent à chaque page les rancunes politiques et religieuses, combien peu sont allés demander des éclaircissements sur des faits souvent dénaturés par l'esprit de parti, aux chroniques locales, aux pièces publiques ou privées, aux écrits des personnages désintéressés. C'est à l'aide d'un document de ce genre, encore inédit, que nous voudrions étudier un épisode rapporté à peu près dans les mêmes termes par La Poplinière,

Digitized by Google

d'Aubigné, le président de Thou[1], et, après eux, par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de la réforme. Il s'agit du dessein attribué à Catherine de Médicis de s'emparer de La Rochelle par trahison, et au mépris des dispositions de l'édit de 1573. Cette tentative aurait eu les plus graves conséquences : elle aurait servi, tout à la fois, de prétexte aux Rochelais pour entrer dans la ligue protestante, et au parti des *politiques* pour justifier son appel aux armes ; ce n'est donc pas simplement un point d'histoire locale dont nous nous occupons ici; aussi croyons-nous devoir rappeler les événements qui ont précédé l'entreprise imputée à la reine mère, pour qu'on se rende mieux compte des circonstances au milieu desquelles elle se serait produite,

Les guerres de religion présentent un double caractère qui permettrait de les diviser en deux périodes bien distinctes. Dans la première, la lutte s'engage entre la royauté et les grands seigneurs appuyés sur une fraction de la noblesse ; dans la seconde la bourgeoisie des villes relève le drapeau de la réforme tombé dans le sang de la Saint-Barthélemy, et c'est son invincible ténacité qui finit par faire accepter la tolérance religieuse. Le premier siège de La Rochelle marque le point de départ de cette seconde période ; le simulacre de capitulation qui le suivit n'en imposa pas à l'opinion publique : on le considéra, avec juste raison, comme l'échec le plus grave qu'eût encore subi l'autorité du roi. Tandis que les Huguenots, vengeant glorieusement leurs défaites passées, donnaient les preuves d'une union, d'une fermeté, d'un courage admirables, les catholiques constataient avec effroi l'anéantissement de cette belle organisation militaire qui, sous François Ier et Henri II, avait triomphé de la puissance la plus formidable de l'Europe. Vingt-cinq à trente mille hommes avaient succombé pendant ce long siège, moins sous le fer et par le feu de l'ennemi que par la misère et les maladies, conséquences de l'incurie et de la mauvaise administration. Souvent l'indiscipline de la noblesse avait entravé les opérations militaires, et la trahison ouverte de certains chefs achevait de démoraliser des troupes qui, mieux commandées, auraient certainement assuré la victoire. Il se trouvait dans l'armée royale un très grand nombre de jeunes calvinistes qui avaient pris les armes après la Saint-Barthélemy, soit entraînés par l'amour de la guerre, soit pour mieux faire constater leur prétendue conversion. A leur tête étaient le roi de Navarre, le prince de Condé et le vicomte de Turenne; unis à quelques seigneurs de l'entourage du duc d'Alençon, ils persuadèrent ce dernier de se mettre à la tête d'une faction politique. Le plus jeune fils de Catherine de Médicis avait tous les vices de ses aînés sans avoir aucune de leurs brillantes qualités ; petit de taille,

[1] La Poplinière, L. XXXVII, f° 202. D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. II, ch. IV, p. 112. De Thou, l. LVII, p. 19.

Digitized by Google

laid de visage, peu adroit aux exercices du corps, il ne possédait ni l'éloquence, ni la bravoure, ni les dehors séduisants du duc d'Anjou. Leur seul point de ressemblance était la dépravation des mœurs. Une ambition inquiète, plutôt fondée sur l'envie que sur le sentiment de sa valeur méconnue, le tourmentait ; enfin, dit Mézeray, il « estoit resveur et peu catholique. » De pareilles dispositions devaient en faire un instrument docile entre les mains de ceux qui l'entouraient. On fit appel à tous les ambitieux, à tous les esprits brouillons, et il se forma ainsi une espèce de ligue dont le duc d'Alençon fut reconnu le chef. Ce parti des *politiques*, d'abord composé d'intrigants et de sceptiques, eut cette bonne fortune de voir successivement entrer dans ses rangs tous ceux que la modération de leur caractère éloignait des opinions extrêmes ; mais, au début, les projets les plus téméraires, on pourrait dire les plus extravagants, s'agitaient parmi les jeunes conjurés : il s'agisait tantôt de s'entendre avec les Rochelais et de profiter d'une de leurs sorties pour attaquer le quartier du duc d'Anjou et s'assurer de sa personne ; tantôt de s'emparer de la flotte royale et de faire des villes de Saint-Jean d'Angely et d'Angoulême le centre d'un soulèvement coupant la retraite à l'armée du roi. Aussitôt que La Noue, abandonnant tout espoir d'amener les Rochelais à accepter la paix, eut renoncé à son rôle de négociateur, et se fut retiré dans le camp des assiégeants, on le pressa d'entrer dans la ligue des *politiques ;* il accepta d'autant plus volontiers que, dans son opinion, il fallait un prince à la tête des réformés pour assurer le succès de la lutte ; c'était, à ses yeux, comme à ceux de la plupart des gentilshommes, la seule condition légitimant la révolte contre l'autorité du roi. Il saisit immédiatement toute la portée que donnait aux projets des *mal-contents* le concours du duc d'Alençon, et il n'eut pas de peine à les dissuader de leurs folles entreprises pour s'arrêter à des combinaisons plus sérieuses. L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne fut une chance de plus en faveur de la réussite du complot. Les jours de Charles IX étaient comptés ; il s'agissait, aussitôt la mort du roi, de s'emparer du pouvoir, d'interdire à son frère l'entrée du royaume et de placer sur le trône le duc d'Alençon. Tous les ennemis personnels du duc d'Anjou, ceux des Guise, les Montmorency et les sommités du parti calviniste entrèrent dans cette conspiration, que les princes allemands encourageaient de tous leurs vœux [1]. Le but poursuivi par les *mal-contents* était sans doute exclusivement politique, mais les réformés avaient trop à gagner à un semblable changement de règne, pour ne pas accepter, malgré les répugnances de quelques puritains rigides, l'alliance qui leur était offerte.

[1] *Mém. de la Huguerie,* t. Ier, p. 294.

Digitized by Google

La paix de La Rochelle laissa subsister entre les deux partis les mêmes éléments d'irritation, et les protestants, sûrs désormais de l'appui d'un prince du sang, se préparèrent ouvertement à la lutte. Une sourde agitation, encouragée par le maréchal de Damville, se manifestait déjà dans le midi, et une assemblée générale des églises s'était réunie à Montauban pour préparer cette fusion d'intérêts entre les politiques et les réformés, désirée avec ardeur par tous ceux qui poursuivaient à tout prix le triomphe de la cause. L'importance acquise par La Rochelle pendant la dernière guerre, faisait considérer son adhésion à la ligue protestante comme absolument indispensable. C'est pour obtenir ce résultat que nous allons voir se reproduire ces sanglantes intrigues dont le mobile semble avoir échappé à la plupart des historiens.

Le lendemain du jour où l'édit de paix fut enregistré par le parlement de Paris (14 août 1573), mourait, à La Rochelle, Mignonneau, le dernier des trois maires coélus pendant le siège. Le premier, Bouchet, était mort sur la brèche ; le second, Morisson, à la suite des fatigues excessives que sa charge lui avait imposées. Ce fait inouï dans les fastes municipales, laissait la cité sans administrateurs. Le trouble qui agitait encore les esprits pouvait rendre l'élection difficile et peut-être préjudiciable aux intérêts du parti calviniste. Le maire élu l'année précédente, Jacques Henry, prit une initiative hardie ; invoquant son titre de premier échevin, il se fit remettre par les héritiers de Mignonneau les clés des tours et les insignes de la mairie : le corps de ville ratifia le fait accompli et décida même qu'il ferait loi à l'avenir. Jacques Henry, esprit borné, cœur haineux, était absolument soumis à l'influence des ministres qui exerçaient alors sur le « menu peuple » une autorité balançant celle du corps de ville, et paralysant souvent son action. Ces ministres, qui pendant le siège avaient été au nombre d'environ cinquante, s'étaient montrés les plus ardents partisans d'une défense désespérée ; leur sombre fanatisme ne reculait devant aucune extrémité, et jamais peut-être la détestable maxime *la fin justifie les moyens*, ne rencontra sectaires plus violents et plus convaincus [1]. Cependant, malgré leurs efforts et leurs exhor-

[1] Pendant le siège, un soldat rochelais vint révéler au duc de Nevers que lui et plusieurs autres de ses compagnons avaient mission de l'assassiner, ainsi que le duc d'Anjou et le duc de Guise. Cette révélation, que récompensa une grosse somme d'argent, pourrait à bon droit paraître suspecte, si elle ne s'accordait pas avec les excitations sanguinaires des ministres. Dans le même temps parut à La Rochelle un pamphlet prescrivant comme une œuvre pie le massacre des prisonniers de guerre. « Il semble, dit un écrivain rochelais, que cette thèse qui fait un crime de la pitié, doive être écrite avec tout l'emportement de la passion ; on frémit bien davantage à la trouver froide, calme, ne se départant jamais de la forme pédantesque d'une

Digitized by Google

tations, les Rochelais refusaient d'entrer dans la ligue. La bourgeoisie, durement éprouvée par un siège de quatorze mois, se préparait à réparer ses pertes et, satisfaite de la liberté religieuse qui lui avait été accordée, elle ne songeait point, dans son égoïsme, que le plus grand nombre des réformés l'attendaient encore. N'osant combattre ouvertement leur répugnance pour tout ce qui réveillait l'idée de nouvelles hostilités, Jacques Henry séduisit l'esprit de ces commerçants par l'appât des larges indemnités que l'assemblée des églises ne refuserait pas à une ville presque ruinée pour la commune défense. On se décida à députer Dartigues vers cette assemblée: il en rapporta, avec de vagues promesses de secours, des lettres reçues par les Consuls de Montauban, et annonçant une nouvelle et prochaine Saint-Barthélemy. Ces lettres étaient de simples dénonciations anonymes, mais elles jetèrent l'alarme dans la population rochelaise et ce fut pour les ministres une indication qu'ils n'eurent garde d'oublier. Odet de Nort [1], le plus fougueux d'entre eux, ne négligeait rien pour entretenir la défiance et la discorde; il répandit le bruit que la Cour avait formé le projet de s'emparer par surprise de La Rochelle et d'y établir une garnison royale. Toutes les fois que leur susceptibilité était éveillée à l'endroit de leur indépendance municipale, les membres du corps de ville imposaient silence, momentanément du moins, à leurs divisions. On n'eut pas de peine à les persuader que Biron, alors gouverneur de la Saintonge, le comte du Lude qui commandait à Niort, et ses lieutenants Puygaillard et du Landreau, n'attendaient que le moment favorable pour mettre à exécution leur dessein de surprendre La Rochelle; les bruits les plus alarmants continuaient à circuler : des soldats cachés, soit dans des barques chargées de bois, soit dans des charrettes recouvertes de branchages, devaient s'introduire dans la ville et ouvrir ensuite les portes aux compagnies de Du Lude [2]. Madame de Brisembourg [3], sœur de Biron, à qui son frère, prétendait-on, avait fait cette confidence, s'était empressé d'en informer ses coreligionnaires. La prudence bien connue de Biron rendait le fait difficile à croire, mais des esprits prévenus se laissent faci-

discussion théologique et s'étayant uniquement de nombreux passages de l'ancien et même du nouveau Testament... Cet effroyable écrit est encore sans doute un des crimes de la Saint-Barthélemy qui l'a inspiré, mais on se surprend à craindre que ces hommes qui s'en plaignent ainsi ne fussent capables de la commander. » (Delayant, *Hist. bibliograph. du siège de La Rochelle de 1573.*)

[1] Né à Agen, mort à La Rochelle en 1593.

[2] Arcère, *Hist. de La Rochelle.* Delayant, *Hist. des Rochelais*, t. Ier, p. 293.

[3] Jeanne de Gontaut, mariée en 1569 à Pierre Poussard, seigneur de Brisembourg.

Digitized by Google

lement tromper. Un ancien maire, Amateur Blandin, récemment converti au catholicisme, et un échevin, Jacques Du Lyon, seigneur de Grand Fief, étaient sourdement dénoncés comme les instigateurs du complot. Blandin crut prudent de s'éloigner de La Rochelle, et l'événement prouva combien ses appréhensions étaient fondées. Tout à coup, au milieu de la plus grande effervescence des esprits, le ministre De Nort produit une lettre qui jette dans la ville le plus vif émoi [1]. Laissons parler un contemporain, Amos Barbot [2], dont le manuscrit va nous donner sur ces événements de précieuses indications. « L'auteur de la lettre, dit-il, par infirmité des persécutions s'en estant révolté (ayant abandonné la religion réformée), vouloit refaire profession en sincérité de cœur, et pour en tesmoigner le zèle et son affection, il avertissoit cette ville, meu et porté de dezir pour sa conservation et celle de l'église de Dieu, d'ung dessein prest à esclore sur icelle, afin que promptement on y pourveut, et d'y donner garde et adviser au dedans autant et plus qu'au dehors. Sans qu'en ladicte lettre il employe de nom pour souscription, et faict seulement la figure d'ung cœur navré par une espée qui le transperçoit de part en aultre, d'où pluzieurs factions tragiques que la passion et animosité suscitèrent ensuite ont esté appelées la *faction du cœur navré*. » Le porteur de cette lettre, ajoute Barbot, « n'a esté ni veu ni cogneu. » La manœuvre était grossière. On pensa tout d'abord que cet écrit avait été mis au jour « pour faire prendre ouvertement les armes par le peuple, à quoy les pasteurs contribuoient grandement, et, entre iceux, le sieur De Nort, qui n'avoit jamais voulu apporter de volonté pour ladicte paix soubs les articles qu'elle estoit conceue. » Cette première machination risquait d'échouer devant l'incrédulité générale ; les ministres annoncèrent alors que les troupes catholiques marchaient sur La Rochelle : « l'advis en venoit d'ung personnage estant près de la personne du comte Du

[1] Le 10 décembre 1573, la lettre portait la date du 8.

[2] Amos Barbot, bailli du grand fief d'Aunis, nous a laissé un *Inventaire des titres, chartres et privilèges de Rochelle et du pays d'Aulnis despuys l'establissement du corps de ville avec les illustres maisons qui ont tiré leur origine de la mairie de la Rochelle jusqu'en 1574*. Ce manuscrit, dont l'original faisait anciennement partie de la bibliothèque de Saint-Germain des Prés et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, a été écrit vers l'an 1600. Nous avons consulté pour notre travail la copie collationnée conservée à la Bibliothèque de la Rochelle. Amos Barbot, s'il n'a pas été témoin oculaire de tous les faits qu'il rapporte, de 1560 à 1574, a du moins connu les principaux auteurs et a vécu au milieu d'eux. C'est ce qui donne à son témoignage une haute importance. « Son récit, dit Delayant (*Etude bibliographique sur le siège de la Rochelle de 1572*, p. XVIII), est de tous le plus complet, puisqu'il a seul des explications auxquelles rien ne peut suppléer, puisque seul il fait sentir la vie réelle de la ville, il en peint la physionomie à l'issue du siège... »

Digitized by Google

Lude. » Mais les plus ardents parmi les capitaines calvinistes, Gargoulleau, Saujon, Normand et Vaudorne, interviennent, refusent de continuer leur service si les traîtres ne sont pas punis, et proposent d'arrêter immédiatement ceux qu'on leur désignera. Sur l'indication des ministres et sur celle du maire, ils s'assurèrent de cinq capitaines étrangers : Aman Niou, dit Lazardonnière, Louis Vienne, dit La Porte, Guillaume David, dit La Plante, Turgier et Lasalle [1]. Ces officiers étaient demeurés à La Rochelle après le siège et s'étaient attiré l'animadversion publique en se plaignant hautement d'avoir été mal récompensés de leurs services. Le maire, Jacques Henry, loin de s'arrêter dans la voie où on prétendait l'engager, profita au contraire de cette occasion pour satisfaire, au prix d'un crime, ses haines particulières. Les malheureux officiers, soumis à d'horribles tourments [2], avouèrent tout ce qu'on voulut et indiquèrent les complices qui leur furent désignés, parmi ceux-ci Guillaume Guy [3], fils d'un ancien maire, et Claude Huet, le plus riche négociant de la ville ; tous deux étaient ennemis personnels du maire et de Jean Salbert, un des chefs du parti calviniste [3]. Huet s'échappe d'entre les mains des gardes chargés de l'arrêter, accourt à l'hôtel-de-ville où le Conseil était réuni ; à sa vue, Guy, qui dans son trouble avait eu la faiblesse de l'accuser, se rétracte et proclame son innocence. Huet se défend avec énergie : il se dit victime des rancunes du maire, qui n'a pu lui pardonner d'avoir, pendant le siège, rédigé et fait signer une pétition en faveur de la paix. Le Conseil déclare qu'il n'y a pas lieu d'informer contre lui ; mais les amis du maire soulèvent la populace : un furieux, nommé Bazas, se précipite sur Huet et essaie de le frapper d'un poignard ; l'intrépide échevin détourne le coup, et saisissant l'assassin à la gorge, il l'aurait étranglé si on ne le lui avait pas arraché d'entre les mains.

Les prisonniers furent traduits devant le présidial. Les seuls documents produits par l'accusation étaient la lettre anonyme que De Nort disait lui avoir été remise et les papiers qu'on prétendit avoir trouvé à

[1] Comme on l'a vu, la lettre anonyme, conçue en termes fort vagues, ne mentionnait aucun nom. Delayant dit cependant (*Hist. des Rochelais*, t. Ier, p. 294) : « *On désignait* les traîtres, Lazardonnière, » etc. — Arcère est plus près de la vérité en disant : « Loin d'aller à la source du mal et d'en suivre la trace, ils jetèrent les yeux sur quelques soldats qui s'étaient plaints hautement du maire... » (*Hist. de La Rochelle*, t. I, p. 537.)

[2] Ils en mettent dedans les torments et tortures, la faysant soulever en l'air et leur donnant des contrepoids de pesanteur extrême pour les faire tirer en toutes les parties de leur corps, afin que par la douleur ils confessassent et accusassent qui on voudroit et de qui on voudroit se venger. (Ms. d'Am. Barbot, f° 181.)

[3] Guillaume Guy, sieur de la Bataille, était receveur du Taillon ; son père avait été maire en l'année 1565.

Digitized by Google

Saint-Rogatien dans la maison de Jacques Du Lyon. On avait répandu le bruit que ce dernier, surpris par le capitaine Gargoulleau chargé de s'assurer de sa personne, était mort les armes à la main en se défendant; mais, d'après Amos Barbot, il aurait été simplement assassiné[1]. Lazardonnière fut roué vif sur la place du Château et sa tête exposée sur la porte de Cougnes. Le lendemain La Plante et La Porte subirent le même sort. Tous protestèrent de leur innocence, et La Plante déclara qu'il ne s'était avoué coupable que vaincu par les douleurs. On entendit alors un ministre, Charles Dumoulin[2], dire, en montrant les membres ensanglantés de la victime : *Voyez ses bras ; a-t-il si grand mal? une mouche n'en serait pas morte!* Quelques jours plus tard Turgier et la Salle furent exécutés : quant aux bourgeois arrêtés en même temps que Guy et Huet, ils furent remis en liberté[3]. Guy, soumis à la torture, montra la même faiblesse qu'à la séance du Conseil ; il s'avoua coupable; puis, au moment où on lui lut la sentence qui, comme ancien maire, le condamnait à avoir la tête tranchée, il jura qu'il était innocent; enfin, sur l'échafaud, prêt à subir le dernier supplice, il fut interpellé par Huet : « Guillaume Guy, « mon amy, vous sçavez ce que vous avez dict de moy par votre « procès et comme vous m'avez deschargé; ce maintenant, je vous « prie de bon cœur que toute l'assemblée soit instruite de mon inno- « cence... » — « Monsieur Huet, répondit le malheureux Guy, je « vous ay deschargé par mon procès et je vous descharge encore pré- « sentement comme estant innocent du faict; et pour cet effect, je « vous ay requis pardon et encore de rechief je vous le requiers, « d'autant que je vous ay accusé à tort et que vous estes innocent. On « me l'a faict dire. Je vous prie, pardonnez-moy comme je prie Dieu « qu'il me pardonne mes péchez, mais non pas cette trahison, car je « n'en suis pas coupable[4]. »

Guillaume Guy et ses cinq co-accusés périrent victimes d'un assassinat juridique. Les juges, dit Amos Barbot, « ayant rendu témoignage qu'ils avoient esté violentez et contraincts par menaces de mort, jusque

[1] « Tuent et assassinent ledit sieur Du Lyon en sa dite maison, luy faisant donner le coup par ung nommé Ferrand, gascon... »

[2] Dumoulin, dit La Poplinière, « avait à commandement les trois langues hébraïque, grecque et latine. » Il fut fait prisonnier après la reddition de Fontenay-le-Comte, et pendu à Benet sur l'ordre du duc de Montpensier. Cette fin tragique, qui suivit de quelques mois l'exécution à laquelle il avait présidé, fut considérée comme le juste châtiment de son implacable dureté.

[3] « C'estoit entre deux vertes une meure pour ce que ceulx à qui on en vouloit le plus passèrent pour aller au mesme lieu que les prisonniers. » (Ms. d'Am. Barbot, p. 186.)

[4] Ms. de Barbot, f° 188.

Digitized by Google

dans leurs maisons de donner tels jugements contre le sentiment de leur propre conscience, dont ils avoient les larmes aux yeux signant le *dictum* de mort, pour garantir leurs vies et leurs familles des misères et risques qui leur estoient inévitables [1]. »

Telle fut cette conjuration du *Cœur navré*, qui eut sur l'esprit des Rochelais une influence décisive et les entraîna dans de nouvelles luttes. A partir de ce moment, « les plus modérés citoyens n'osèrent plus soutenir leurs véritables opinions ni prononcer seulement les mots de paix et de soumission; ils se turent et le pouvoir passa entre les mains des zélés [2]. » Maître à la Rochelle, le parti de l'action se hâta de donner à sa victoire le plus grand retentissement possible : un émissaire fut chargé d'apprendre aux princes allemands que l'édit de paix venait d'être violé par une entreprise sur La Rochelle : l'ambassadeur d'Angleterre, que cet envoyé vit en passant à Paris, transmit le même avis à son gouvernement [3]. Enfin le roi Charles IX, informé du complot, dont on eut soin d'accuser les seuls Rochelais, écrivit à la date du 2 janvier 1574 qu'il en désavouait les auteurs et qu'il félicitait le corps de ville de la bonne et prompte justice qu'il avait faite [4].

Le 3 janvier, quinze jours par conséquent après ces sanglantes exécutions, La Noue parut à La Rochelle. René de Rohan, Louis de Saint-Gelais, Valzergues de Céré, Pierre de Chouppes, le baron de Mirembeau, y accoururent aussitôt, sous prétexte de célébrer la Cène. La Noue crut devoir, par un acte d'humilité, se concilier tout d'abord la faveur des ministres, qui ne lui avaient pas encore pardonné son attitude pendant le siège et sa défection. Il fit avec le capitaine Saint-Étienne une confession publique, « demandant pardon à Dieu et à l'assemblée; » puis, abordant la question politique, il annonça que la ligue protestante allait prendre les armes, que La Rochelle devait de toute nécessité entrer dans cette ligue, sous peine de se voir ravir le fruit de longues et sanglantes luttes qu'elle avait soutenues; il affirma que l'édit de pacification n'était qu'un leurre, comme le prouvait la trahison à laquelle ils venaient d'échapper, que cette garantie allait au premier jour leur être enlevée, qu'alors La Rochelle serait ruinée, ses

[1] *Ibid.*

[2] Dupont, *Hist. de La Rochelle*, p, 254.

[3] Arcère, *Hist. de La Rochelle*, t. Ier, p. 540.

[4] Amos Barbot dit que cette approbation fut « extorquée » au roi... « Voyant bien qu'en l'agitation où estoient les villes pour la prise des armes, qu'il falloit approuver par tolérance tout ce qui s'y faisoit (f° 189). » Cependant l'approbation du roi ne suffit pas pour calmer les appréhensions des auteurs de ces meurtres judiciaires; un article spécial de la paix de Monsieur, en 1576, stipule qu'aucune recherche ne sera faite à l'occasion des exécutions ordonnées à La Rochelle avant l'ouverture des hostilités.

Digitized by Google

fortifications rasées, et que sur ses débris s'élèverait une citadelle, dont le nom, *Chatie-Vilains* était déjà tout trouvé. Ce thème, développé avec l'éloquence naturelle à l'illustre capitaine, car il était, dit Barbot, « des plus accords et bien disants, » entraîna les esprits poussés depuis longtemps aux plus violentes extrémités. La Rochelle adhéra à la ligue calviniste, et La Noue fut nommé général en chef des troupes protestantes dans l'Aunis, le Poitou et la Saintonge.

Nous venons d'exposer, en nous appuyant sur un témoignage d'une incontestable autorité, le véritable caractère des faits qui précédèrent à La Rochelle la reprise des hostilités. A côté des vengeances particulières dont Guillaume Guy fut victime, il y eut une machination ourdie dans le but de vaincre la résistance des Rochelais et de les entrainer dans la guerre. On fabrique des pièces fausses, on arrache des aveux par la torture, on violente la conscience des juges, et quelques malheureux étrangers sont sacrifiés aux fureurs qu'on a excitées. Les historiens protestants, la Poplinière et d'Aubigné, présentent, il est vrai, ces faits sous une autre couleur ; ils ne révoquent point en doute l'existence du complot ; mais, à défaut des preuves qu'ils n'apportent pas, leur opinion personnelle doit-elle contrebalancer le récit si précis du calviniste Barbot qui écrivait lui, sans se préoccuper des intérêts de la cause? La Poplinière publia la seconde édition de son ouvrage en 1581, sept ans par conséquent après les événements dont nous avons parlé ; il est ordinairement véridique et exact ; mais a-t-il connu la vérité ? et la connaissant, a-t-il pu la dévoiler, alors qu'une commission de ministres, présidée par De Nort lui-même, avait été chargée de corriger et d'amender son histoire ? Quant à d'Aubigné, il écrivait cinquante ans après la découverte du complot, et l'on sait que l'impartialité ne le préoccupait guère. De Thou a répété la même version ; aussi l'opinion généralement admise est-elle que la perfidie de Catherine de Médicis, tentant, en pleine paix, de surprendre La Rochelle, fut une des principales causes de la cinquième guerre civile. Les historiens rochelais qui auraient dû, mieux que personne, discerner la vérité, semblent craindre de la dire tout entière, quand ils ne cherchent pas à l'obscurcir. Tous cependant connaissaient le manuscrit de Barbot. L'oratorien Arcère, qui écrivait au siècle dernier, passe très rapidement, dans son *Histoire de La Rochelle*, sur ce sanglant épisode, dont les principaux auteurs avaient encore des représentants au temps où il vivait. Il donne comme un fait positif, mais sans appuyer cette affirmation d'aucune preuve, ce que l'auteur du manuscrit qu'il dit avoir consulté énonce comme une rumeur et un bruit répandu [1]. Enfin il est assez difficile de concilier la réalité du complot

[1] « Du Lude, Landreau et Puygaillard furent chargés de nouer cette intrigue. Ces gentilshommes s'abouchèrent avec Jacques Du Lyon, qui devait

Digitized by Google

avec le jugement que cet historien porte sur ceux qui l'auraient découvert et en auraient puni les auteurs : « Les *factieux* prirent leurs précautions pour se mettre à l'abri de toute recherche; ils déterminèrent le corps de ville à porter des plaintes au roi sur la conjuration qui devait être considérée comme un attentat contraire aux dispositions du dernier édit. Le maire, *auteur secret* ou tout au moins *complice* de ce qui venait de se passer, *approuva l'expédient* [1]. » Massiou accepte sans restriction le récit de d'Aubigné, et ajoute : « Le véritable auteur de cette intrigue, Catherine de Médicis, osa se défendre publiquement d'y avoir eu aucune part, mais il demeura démontré pour les moins clairvoyants qu'elle en avait conçu le plan et dirigé la marche [1]. » Un autre historien de La Rochelle, Dupont, va plus loin encore dans ses affirmations ; il dit en parlant d'Amateur Blandin et de Jacques Du Lyon : « Ces indignes citoyens avaient fait un traité secret avec la reine mère pour lui livrer La Rochelle [2]. » D'après lui les soldats de Du Lude et de Puygaillard se seraient même avancés *jusque sous les remparts de cette ville*. Enfin, un écrivain qui, en mainte occasion, donne la preuve de l'esprit critique le plus judicieux, Delayant, après avoir, dans un de ses ouvrages, laissé entendre que le complot du *cœur navré* pourrait bien être supposé [3], ne paraît pas en remarquer, dans son *Histoire des Rochelais*, les conséquences politiques. Tout en flétrissant les vengeances particulières si lâchement poursuivies, il porte le jugement suivant, qui nous laisse incertain sur son sentiment personnel. « L'opinion générale fut que les desseins perfides de la cour étaient avérés, le degré de culpabilité des victimes incertain, la tyrannie du maire et de son parti évidente [4]. » Telle dut être, en effet, l'opinion de ceux qui acceptèrent plus ou moins la vérité de la trame ourdie par De Nort et les exaltés du parti

faire entrer dans le complot un certain nombre de soldats. Une lettre anonyme découvrit le projet prêt à éclore. » (*Hist. de La Rochelle*, t. Ier, p. 537.) Voici le texte de Barbot auquel en réfère le P. Arcère : « En mesme temps une aultre entreprinse se manifeste que la roigne mère faisoit faire et que devoient exécuter le seigneur comte Du Lude, Du Landreau et Puygaillard par l'intermédiaire d'aultres de cette ville... : principalement dudict Du Lyon, qui avoit grand accès et familiarité avec ledict comte... De laquelle entreprinse il se donne connoissance par une créance dont jamais toutes fois le porteur n'a esté ni veu ni cogneu, quoique au subjet de ladicte entreprinse il y ait eu captures et exécutions faictes (f° 180).» Ainsi, d'après Barbot, *il se manifeste* que la reine a envoyé des ordres pour surprendre La Rochelle, et c'est la lettre anonyme qui vient donner de la consistance à ces bruits en révélant le mode d'exécution de l'entreprise.

[1] Arcère, *Hist. de La Rochelle*, t. Ier, p. 540.
[2] Massiou, *Hist. de la Saintonge*, t. IV, p. 341.
[3] Dupont, *Hist. de La Rochelle*, p. 253.
[4] Delayant, *Hist. du dép. de la Charente-Inf.*, p. 214.

Digitized by Google

calviniste; mais nous avons vu comment un contemporaiu, protestant convaincu, appréciait cette sanglante tragédie. Un autre contemporain, Pierre Brisson, n'hésite point à affirmer, dans sa chronique, « qu'en cette trahison il n'y avoit aucune apparence de vérité[1]. » Cependant l'annotateur de Brisson, M. de la Fontenelle de Vaudoré, s'appuyant sur l'autorité d'Arcère, croit à la réalité du complot et prétend que c'est aller *contre la vérité historique* de ne pas l'admettre. La vérité historique s'établit, non par des affirmations gratuites, mais par des preuves évidentes et positives, ou, à leur défaut, par des probabilités acceptables. Aucun historien ne fournit la preuve d'un accord entre les chefs catholiques et les capitaines rochelais; dans le procès fait à Lazardonnière, on entendit bien des témoins (témoins *objectables*, dit Barbot) déclarer avoir vu l'accusé parler à un gentilhomme du comte Du Lude. C'est là le seul indice qu'on puisse invoquer contre les condamnés ; on ignore absolument quelles révélations fournirent les papiers de Jacques Du Lyon produits au procès, et pourtant les accusateurs avaient le plus grand intérêt à leur donner toute la publicité possible; les mouvements des troupes de Du Lude et de Puygaillard, signalés comme un commencement d'exécution du complot, ne sont pas non plus établis. La nouvelle en aurait été portée à La Rochelle « par des officiers qui commandaient un corps posté à Mauzé[2]. » On était alors en paix et les Rochelais ne pouvaient et ne devaient avoir aucune garnison en dehors de leurs murs. Quant aux aveux des prétendus coupables, nous répéterons le mot de Bossuet : « Ils avouèrent dans les tortures, mais ils nièrent dans les supplices. »

[1] Pierre Brisson, frère de Barnabé Brisson, premier président du parlement de Paris pendant la Ligue, et dont on connait la fin tragique, nous a laissé *L'Histoire et vray discours des guerres civiles ès pays de Poictou, Aulnis, aultrement dict Roehellois, Xaintonge et Angoumois despuys l'année 1574 jusqu'à l'édict de 1576*. Il dit en parlant des exécutions de La Rochelle : « Un homme de Niort, qui estoit à la Rochelle pour la pitié qu'il eut d'un de ceulx qu'il vit exécuter et qui se disoit au supplice innocent... dict à un sien amy qu'il craignoit beaucoup estant là que les Rochelois ne voulussent rechercher quelque occasion pour luy faire tort, et qu'ils ne luy dissent comme fit le loup et la brebis qu'elle luy troublait son eau, combien qu'elle beut bien loing au-dessous de luy, et pour cette crainte, il se seroit retiré en sa maison de mort, et, à son exemple, plusieurs aultres (p. 228). »

[2] Delayant, *Hist. des Rochelois*, t. Ier, p. 206. M. Delayant a mal lu le texte de Barbot, qui porte : « Les sieurs Gargoulleau, de Sauljon, nommé Campet, le capitaine normand, Sr de Courdault, et Vaudorne, *qui estoit de près de Mauzé en ce gouvernement*, animés par ceux qui estoient perpétuellement en crainte et appréhensions, » etc.... L'indication du lieu de naissance d'un de ces officiers a été pris pour celle du poste qu'ils auraient occupé. Ce ne furent donc pas ces officiers qui revinrent en ville semer la terreur et l'irritation ; ils subirent, au contraire, l'influence des exaltés dont ils étaient entourés.

Digitized by Google

Sans doute il est permis de supposer que la reine mère n'aurait point vu d'un œil défavorable une entreprise sur La Rochelle ; on peut croire aussi que les capitaines catholiques ne négligeaient rien de ce qui pouvait assurer sa réussite ; mais, en matière aussi grave, ce n'est point avec des hypothèses que l'on peut justifier une accusation, la personne incriminée fût-elle même Catherine de Médicis. L'aphorisme *is fecit cui prodest* a besoin pour être accepté de s'appuyer sur des données certaines, et s'il devait être invoqué dans cette circonstance, ce serait, ce nous semble, plutôt contre les chefs du parti calviniste à La Rochelle que contre la reine mère. Au surplus nous avons mis sous les yeux du lecteur les pièces de ce triste procès ; nous laissons à sa bonne foi le soin de prononcer le jugement.

D. D'AUSSY.

V

L'AUTEUR DU *MARIALE* ET DE L'HYMNE *OMNI DIE*.

A la suite d'assez longues recherches, le R. P. Ragey, de la Société de Marie, vient de donner coup sur coup au public une double édition [1] du *Mariale*, long poème en l'honneur de la Vierge, dont fait partie l'hymne *Omni die dic Mariæ*, si chère au saint roi de Pologne Casimir et si répandue au moyen âge. L'œuvre entière avait déjà été publiée en 1684 par le P. Hommey, dans le *Supplementum Patrum*. Mais le récent éditeur a découvert un certain nombre de nouveaux manuscrits permettant, paraît-il, d'améliorer çà et là le texte, et même assigner enfin à l'ouvrage son véritable auteur. Cet auteur, d'après le P. Ragey, n'est autre que le grand pontife et Docteur saint Anselme de Cantorbéry.

L'affirmation est grave : et au moment où elle commence à se répandre, il est important d'en bien peser la valeur.

L'éditeur avait exposé ses arguments dans deux articles des

[1] *S. Anselmi Cantuar. archiepiscopi Mariale..*, nunc primum ex octo manuscriptis codicibus cum correctione debita typis mandatum etc. Studio et cura P. Ragey... Londini, Burns et Oates. — *S. Anselmi Cant. Arch. Mariale*, edit. secunda. Tornaci Nerviorum, Desclée, 1885.

Digitized by Google

Annales de Philosophie chrétienne [1]. Il les a de nouveau développés dans une dissertation spéciale ayant pour titre : *S. Anselmi Mariale.* Malgré tout, un savant français d'une autorité incontestable, M. Léopold Delisle [2], a cru devoir formuler ses doutes sur l'exactitude de la thèse soutenue par le religieux. Celui-ci, sans se décourager, a répondu assez longuement dans la même Revue où il avait tout d'abord exposé ses arguments [3]. M. Delisle avait jugé suffisant d'exprimer prudemment ses scrupules sur la force des preuves prises dans leur ensemble, sans s'attacher à montrer le fort ou le faible de chacune en particulier. Ce procédé a surpris le R. P. Ragey : toutefois il n'a pas songé à réfuter par de nouveaux arguments ce qui lui semble purement une fin de non-recevoir. Il termine son article en demandant qu'on attaque enfin sérieusement ses preuves, qu'on recherche les raisons les plus fortes pour démontrer que saint Anselme n'est pas l'auteur du *Mariale.*

Certes nous étions tout disposé à admettre le résultat des longs travaux du laborieux éditeur ; de tout cœur, à l'exemple du vénérable cardinal Manning, et pour le moins avec autant de raison, nous eussions mis en tête du *Mariale* le nom de « notre Anselme [4], » le dévot de la Vierge, qui fut la gloire de l'ordre monastique avant d'illustrer par ses mérites le siège primatial de Cantorbéry. Mais les droits de la vérité doivent, quoi qu'il en coûte, passer avant les pieux désirs du cœur : aussi, répondant à l'invitation du R. P. Ragey lui-même, nous nous permettons d'exposer simplement nos difficultés, sans autre intention que de faire jaillir la lumière de la discussion, autour de cette question si actuelle et si intéressante.

Le récent éditeur du *Mariale* cite huit manuscrits qui lui ont servi à établir son texte : en y ajoutant celui du P. Hommey, nous avons neuf exemplaires à interroger pour former notre opinion sur le compositeur du poème. Or, il faut bien le dire en commençant : quatre de ces manuscrits portent un nom d'auteur, celui de *Bernard ;* les cinq autres sont *sans nom :* et c'est précisément de ces cinq derniers, ou plutôt seulement de deux d'entre eux, qu'on veut déduire contre les premiers la provenance véritable de l'ouvrage. Assurément l'entreprise est hardie. Mais venons-en à l'examen des différents manuscrits.

Celui que bien des motifs nous obligent à placer avant tous les autres, est encore celui du P. Hommey (Biblioth. nationale, n° 2445

[1] Mai et juin 1883.
[2] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* an. 1885, 1re et 2e livr.
[3] *Annales de Phil. chrét.* Novembre 1885, p. 179.
[4] *Sancti Cantuariensis nostri Anselmi Mariale.* Recommandation du card.-archev. de Westminster, en tête de la seconde édition, p. XIII.

Digitized by Google

du fonds latin). D'abord, nous sommes suffisamment renseignés sur son âge : il date du règne de Louis le Jeune (1137-1180) [1]. Ensuite, il est sans contredit le plus complet, le seul complet même de tous les manuscrits du *Mariale* connus jusqu'à ce jour, puisqu'il ne renferme pas seulement les hymnes, mais aussi la préface en forme d'Invocation, dont le poète les avait fait précéder. Enfin c'est en date le premier exemplaire qui porte en toutes lettres le nom de l'auteur :

Invocatio divinæ Sapientiæ facta a Bernardo in laudem monacho [2] *perpetuæ Virginis.*

Quel est ce « moine Bernard ? » Il n'y a pas à songer au saint Abbé de Clairvaux. Le P. Hommey seul a osé s'aventurer dans une semblable hypothèse. Depuis la franche attitude de Mabillon, le silence de tous les érudits du XVIIIe siècle, enfin tout récemment les lumineuses recherches de M. Hauréau [3] nous obligent d'abandonner sans retour l'espoir d'accorder à saint Bernard la paternité du *Mariale.*

Mais à la même époque, sous l'administration de Pierre le Vénérable (1122-1156), il y avait dans l'un des monastères dépendants de Cluny un autre Bernard, qui, très probablement, ne fut jamais que simple « moine, » lequel se mêla de faire des vers, et des vers qui ont pour le moins un certain air de fraternité avec ceux du *Mariale.* Le premier et le plus connu de ses ouvrages est un poème en trois livres, intitulé *Du mépris du monde* [4]. Dans son Épître dédicatoire, Bernard nous fait connaître lui-même sa grande et constante préoccupation dans la composition de ses vers : c'est de donner la plus large place au « retour harmonieux de la rime léonine » en divisant chacun de ses vers en trois parties dont les deux premières riment toujours entre elles, de même que la dernière rime invariablement avec la partie correspondante du vers suivant. C'est précisément le même mécanisme que nous observons dans les hymnes du *Mariale.* Un exemple fera ressortir cette ressemblance ; nous choisissons dans ce but les deux premiers vers de chaque poème.

Poème *De Contemptu Mundi :*

Hora novi*ssima,*
tempora pe*ssima*
sunt, vigil*emus :*

[1] *Hist. littér. de la France,* t. XII, p. 241.

[2] Cette inversion singulière n'est pas sans exemple de la part des anciens copistes ; la seule envie de ménager par là une assonance chatouillant agréablement l'oreille suffirait pour l'expliquer.

[3] *Journal des Savants,* juillet 1882.

[4] *Hist. littér. de la France,* t. XII, p. 236 sqq. — *Kirchenlexikon.* Fribourg, Herder, 1883, au mot BERNHARD VON MORLAY, t. II, p. 435.

Digitized by Google

Ecce minac*iter*
imminet arb*iter*
ille supr*emus*.

Mariale :

Ut juc*undas*
cervus *undas*
aestuans desid*erat*,
Sic ad De*um*
fontem viv*um*
mens fidelis prop*erat*.

Nous faisons ce rapprochement uniquement au point de vue de l'agencement de la rime ; car le mètre est entièrement différent. Dans le poème de Bernard nous avons l'hexamètre conforme aux règles de la quantité classique, du moins pour ce qui est du poids des syllabes ; le rythme du *Mariale*, au contraire, « est une altération du vers appelé *trochaïque tétramètre catalectique*, » où les syllabes accentuées sont le plus souvent substituées aux syllabes longues. De ce double système de versification, il n'est pas nécessaire de conclure à une double provenance : « presque tous les poètes du moyen âge, dit M. Félix Clément, pratiquèrent les deux sortes de versifications[1].» Seulement, suivant la remarque judicieuse de M. l'abbé Pimont[2], ils savaient mettre chacune à sa place. C'est ainsi que le *Carmen de contemptu mundi*, œuvre privée, pour ainsi dire, et destinée à un cercle restreint de juges choisis, conserve encore beaucoup du style classique, tandis que les proses du *Mariale*, compositions essentiellement populaires et susceptibles d'un certain usage liturgique, sont écrites dans ce style hymnographique qui convenait mieux aux masses que la métrique savante.

D'ailleurs, nous avons un exemple des deux genres dans le *Mariale* lui-même, tel que nous l'offre le premier manuscrit. La série des proses y est précédée d'une préface en forme d'invocation en vers hexamètres, et suivie d'une Ode en vers sapphiques[3]. Dans ces pièces additionnelles, l'auteur prend un ton plus solennel et se soumet de nouveau aux règles de la prosodie classique.

Et ici, nous sommes plus complètement encore en état de poursuivre notre comparaison. Nous avons de Bernard de Morlas un second poème

[1] *Carmina e poetis christianis excerpta*. Paris, Gaume, 1854. Præf., p. xv. Cf. en particulier les œuvres poétiques de Fulbert de Chartres (*Patr. Lat.* t. CXLI, p. 339 sqq.), d'Hildebert de Tours (*Ibid.*, t. CLXXI, p. 1339, 1413, sqq., 1432), de Marbode de Rennes (*Ibid.*, t. CLXXI, p. 1771), d'Abélard (t. CLXXVIII, p. 1757, sqq.) et les poèmes atribués à saint Anselme lui-même.
[2] *Les Hymnes du Bréviaire romain*, t. I, Introduction, p. cvi.
[3] *Hist. littér. de la France*, t. XII, p. 241-242.

Digitized by Google

intitulé : *De la vanité du monde et du désir de la vie éternelle*, et adressé à un certain Raynald. Dans cette composition, le poète semble s'être donné moins de peine : ses vers ne riment plus que tantôt les uns avec les autres, tantôt avec eux-mêmes, hémistiche par hémistiche. La préface du *Mariale* est tout à fait dans le même genre : on en jugera par ce nouvel exemple :

Début du *Poème à Raynald :*

Cartula nostra tibi mittit, Rainalde, sal*utes*,
Plura videbis ibi, si non hæc dona ref*utes*.
Dulcia sunt animis solatia quæ tibi m*ando ;*
Sed prosunt minime, nisi serves hæc oper*ando*,
Vox divina so*nat* quod nemo spem sibi *ponat*
In rebus m*undi*, quæ causam dant pere*undi*.
Fortassis pu*ero* tibi frustra mittere qua*ero*
Istum sermo*nem*, quia non capis hanc ratio*nem ;*
Sed Pater imme*nsus* perfector det tibi s*ensus*,
Roboret *ætatem*, tribuat simul et prob*itatem*.

Premiers vers de l'invocation du *Mariale :*

O lumen v*erum* quo lux est facta di*erum*,
Lumen præcl*arum*, Sapientia, fons anim*arum*,
Quæ requiem f*essis* tribuis, solatia pr*essis*,
Et quæ justif*icas* animas clementer in*iquas*,
Ad te susp*iro*, te supplico teque requ*iro*,
Pane salut*ari* cupiens, te dante, cib*ari*.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la composition matérielle des vers. Si nous venons à examiner les caractères intrinsèques du style et de la pensée, la ressemblance est non moins frappante. Le point le plus saillant est peut-être la fécondité rare du versificateur ; elle a permis à l'auteur du *Mariale*, comme à Bernard dans ses ouvrages incontestés, de reproduire à l'infini la même série d'idées presque sans recourir aux allusions qui pourraient donner à son œuvre un cachet d'actualité ou d'intérêt historique, mais aussi, il faut l'avouer, sans fatiguer le lecteur qui s'est laissé prendre aux charmes réels d'un tel tour de force assumé de plein gré et scrupuleusement exécuté. Au reste, d'un côté comme de l'autre, il y a véritablement des passages sinon de génie, du moins empreints de cet élan et de cette grâce de la piété, dont les accents entraînent et séduisent facilement l'âme chrétienne.

Outre ce caractère général de ressemblance, on voit revenir sans cesse, dans le *Mariale* comme dans les deux poèmes sur le mépris du monde, la fragilité des biens du siècle opposée à la solidité de ceux du ciel, et la nécessité de la pénitence pour parvenir à ceux-ci : « tous

Digitized by Google

traits, dit l'*Histoire littéraire de la France* [1], rendus d'une manière qui décèle visiblement la plume de Bernard de Morlas. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces analogies qui, poursuivies jusqu'au bout, nous mèneraient trop loin. Nous ferons seulement remarquer que les deux poèmes dont nous avons parlé ne furent pas les seuls fruits de la fécondité poétique du moine Bernard. Dans sa préface au premier, il rappelle à son abbé que, se trouvant avec lui à Nogent-le-Rotrou, il lui avait déjà offert « quelques-uns de ses écrits, » parmi lesquels le poème *Du mépris du monde* n'était pas compris. Pourquoi le *Mariale* ne serait-il pas l'un de ces écrits qui méritèrent à Bernard les encouragements de Pierre le Vénérable ? Quoi qu'il en soit, l'examen de ce premier manuscrit nous fournit ces deux notions fort précises : 1° Le *Mariale* est l'œuvre d'un *certain Bernard ;* 2° Tout concourt à justifier l'identification de ce Bernard avec le poète clunisien du XIIe siècle, *Bernard de Morlas*.

Mais ce *codex* n'est pas le seul désormais qui porte le nom de Bernard. Le R. P. Ragey en a trouvé trois autres fournissant la même indication. L'un (Bibliothèque nationale, 3639 fonds latin) contient des extraits assez considérables du *Mariale* sous ce titre : *Bernardi Francigenæ orationes rythmicæ in honore Virginis*. Les deux autres appartiennent à la bibliothèque du *British Museum* (8 B. I. — 7 A. VI de la Bibliothèque Royale). On y lit ces deux vers, qui dans l'un précèdent le poème et dans l'autre le suivent :

Auctorem sciri si sit revera necesse,
Gallia Bernardum doctorem credidit esse.

Cette mention des copistes du XIVe siècle rend une chose indubitable : c'est qu'à l'époque de laquelle datent ces manuscrits, l'opinion générale en France donnait un certain « Bernard » et un « Bernard français » comme l'auteur du *Mariale*. Un troisième manuscrit du *British Museum*, qui présente des caractères de famille avec les deux précédents, n'offre pas de nom d'auteur, pour la bonne raison que les premiers folios, sur lesquels devait se trouver le titre, sont perdus. Son silence ne saurait donc en aucune façon tirer à conséquence.

En somme, contre nos quatre manuscrits portant le nom de Bernard, il en reste seulement quatre sans nom d'auteur [2].

[1] T. XII, p. 242.

[2] Il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin les raisons de ce silence. Deux de nos copistes viennent de nous dire d'un air assez indifférent : *Si sit revera necesse ;* ceux qui prirent la peine de copier les quatre derniers manuscrits ou ignorèrent complètement la provenance de l'ouvrage, ou ne

Digitized by Google

Toutefois, sur ces quatre manuscrits anonymes, deux seulement conservent une position neutre. C'est sur les deux derniers que se base l'argumentation destinée à dépouiller Bernard de Cluny en faveur de saint Anselme.

Le premier de ces deux manuscrits, le fameux *Psautier d'York*, (*British Museum*, n° 21927 du fonds additionnel) est mis en avant, à raison de son ancienneté prétendue, pour écarter toute hypothèse en faveur d'un auteur postérieur à saint Anselme. D'après la description qu'en donne le R. P. Ragey, ce *Codex* renferme, outre les psaumes, des cantiques tirés de l'Écriture, le symbole de saint Athanase et celui des Apôtres, le *Pater*, les litanies des saints, l'office de la Vierge et un calendrier qui est peut-être d'une date un peu plus récente que le reste du manuscrit. C'est précisément au beau milieu des psaumes qu'on lit deux hymnes du *Mariale* et un fragment d'une troisième, Or, le savant chanoine Daniel Rock, également estimé des catholiques et des protestants pour sa vaste et sûre érudition, après avoir étudié le manuscrit en question, y a laissé une note, d'après laquelle le Psautier d'York est *très vraisemblablement* du XIe siècle [1].

Une hypothèse émise en des termes semblables suffit-elle pour infirmer tous les renseignements que nous a fournis d'une façon si précise le premier manuscrit, datant à peine d'un demi-siècle plus tard que l'époque approximative assignée au psautier d'York? On sait combien il est difficile de se prononcer d'une manière certaine, par la seule vue de l'écriture, sur l'âge absolu d'un manuscrit: et pour ce qui est du XIe et du XIIe siècle en particulier, il suffit de jeter un regard sur les modèles fournis par Mabillon dans sa *Diplomatique* pour s'apercevoir tout de suite du peu de différence qui existe parfois entre des caractères tracés à la distance d'un demi-siècle à peine les uns des autres.

C'est donc véritablement ici le cas où la vraisemblance doit céder devant la certitude, et l'hypothèse faire place au fait établi sur des bases déjà solides [2].

jugèrent pas nécessaire de se mettre en frais pour l'indiquer à la postérité. Ignorance ou insouciance, telles sont les deux causes qui suffisent pour expliquer cette absence d'étiquette. On sait que ce défaut était assez ordinaire aux scribes du moyen âge. Nous en avons en ce moment entre les mains un exemple d'autant plus frappant qu'il se rapporte à Bernard de Morlas lui-même. Dans un ms. d'origine anglaise, écrit, d'après Mgr Malou (*S. Anselmi Cantuar. Meditationes*. Praefatio. Leodii, 1859, p. 12 et 16), vers le milieu du XIIe siècle ou peu après, et par conséquent contemporain de notre Bernard, nous avons retrouvé sans nom d'auteur toute la première partie du poème *De Contemptu mundi*.

[1] « Very likely it is of the XI century. »

[2] Il nous est impossible de nous étendre plus longuement sur ce point,

Digitized by Google

La preuve tirée du dernier codex (le 2882 de la collection harléienne) paraît à première vue plus concluante. En effet, ses trente-cinq premiers folios renferment un recueil des prières attribuées à saint Anselme, et parmi elles la seconde en ordre est le *Mariale*, aussi complet qu'il se trouve dans les deux autres manuscrits anglais 7 A. VI et 8 B. I.

Nous ferons avant tout observer que l'authenticité de plusieurs des prières attribuées à saint Anselme est loin d'être définitivement établie [1]. Nous ne saurions donc tirer aucune conclusion certaine de l'insertion du *Mariale* au milieu d'un recueil de prières, surtout lorsque ce recueil, comme celui dont il s'agit présentement, ne contient pas même la moindre trace du nom d'Anselme [2] ou d'un autre auteur quelconque.

Mais lors même que le copiste eût cru pouvoir mettre sa compilation sous le nom de l'illustre archevêque de Cantorbéry, la présomption pour ce qui concerne le *Mariale* serait vraiment faible. Ce n'est pas chose nouvelle pour ceux qui sont tant soit peu familiarisés avec les manuscrits du moyen âge, de rencontrer soudain, au milieu ou à la suite d'un ouvrage d'auteur connu et nommé, une composition d'un écrivain tout différent, dont le nom est complètement passé sous silence. Le ms. de la bibliothèque de Bruxelles dont nous avons parlé plus haut, renferme les vers de Bernard de Morlas à la suite des compositions poétiques du vénérable Hildebert, sans espace intermédiaire, sans autre titre ou marque de séparation que celle-ci : *Item versus*. Qui ne songerait tout de suite à faire honneur à l'archevêque de Tours de la pièce du simple moine moins connu, et dont, par conséquent, on tenait moins à reproduire le nom?

Nous avons un autre exemple d'un fait analogue pour ce qui concerne les œuvres de saint Anselme en particulier. Plusieurs manuscrits contenaient un poème *De contemptu mundi* parmi les compositions ascétiques généralement attribuées au saint docteur [3]. Mais

n'étant pas à même de voir par nous-même le mss. en question. Nous le regrettons : puisque le *Psautier d'York* a été copié dans un monastère d'Angleterre, peut-être quelque trait particulier pourrait-il révéler son âge d'une façon moins douteuse à quelqu'un familiarisé par son état même avec les origines et le développement de la liturgie monastique.

[1] Cf. Gerberon. *Opp. S. Anselmi*, Præf. *Patrol. latine*, t. CLVIII, p.35. — Mabillon, *Analecta*, p. 126 sqq. Ed. Paris, 1723. — *Hist. littér. de la France*, t. IX, 434. — Maitland, *The dark ages*. London, 1853, p. 314 sqq.

[2] *Annales*, mai 1883, p. 163.

[3] Un fait plus curieux encore peut-être pour le point qui nous intéresse, est la rencontre d'une composition de Bernard de Morlas lui-même, son *Poème à Raynald*, dans un des manuscrits dont s'est servi D. Gerberon pour éditer les œuvres de saint Anselme. (Cf. *Patr. Lat.*, t. CLVIII, 28.)

Digitized by Google

l'étude attentive du style et la découverte d'un ms. faisant d'un Roger de Caen l'auteur du poème en question ont décidé les critiques sérieux à se prononcer contre l'attribution hasardée prématurément d'après la disposition des autres manuscrits.

Or, dans le cas présent, ce n'est plus un seul *codex* qui oblige à se prononcer contre la majorité des autres manuscrits : nous en avons cité quatre portant en toutes lettres le nom de Bernard, et parmi les autres, un seul semble prêter à mêler dans la question le nom de l'illustre archevêque. En présence d'une telle inégalité, la discussion ne nous semble même plus possible.

Toutefois, et on le conçoit sans peine, le R. P. Ragey ne peut se résoudre à sacrifier ce qu'il considère comme le fruit le plus précieux de ses recherches. Aussi, à défaut d'arguments d'autorité, il se rejette sur les caractères intrinsèques du *Mariale ;* il le dit et il le répète en maint endroit de ses dissertations : lorsqu'on a vu avec quel amour le pieux moine du Bec parlait à Dieu et à ses saints, et qu'on se trouve en présence du *Mariale,* « on n'a pas besoin de recourir au ms. pour pouvoir dire : Voilà une prière qui est de saint Anselme [1]. »

L'éditeur met principalement en avant cette fécondité inimaginable avec laquelle l'auteur du *Mariale* sait reproduire à l'infini, et « presque dans les mêmes termes, » les sentiments de crainte, d'espérance et d'amour qui embrasent son âme. Mais, en réalité, cette manière n'est point particulière à saint Anselme : c'est un peu le *tort* de la plupart des écrivains, même les plus célèbres, du XIIe siècle, et nous avons vu plus haut que Bernard de Cluny, plus peut-être que tout autre, s'est distingué dans ce style presque fastidieux à force d'exubérance.

Il nous faut donc quitter ces généralités d'où ne saurait venir nulle lumière, pour serrer de plus près la comparaison. Anselme « écrivit plusieurs prières en vers [2]. » La plupart de ces vers, s'ils sont authentiques, fournissent bien plutôt un motif sérieux de se refuser à reconnaître dans le *Mariale* une œuvre du saint Docteur. On n'y voit nulle trace de ce mécanisme laborieux et déjà si perfectionné qu'on remarque dans la longue série des hymmes du *Mariale.* L'hexamètre, le pentamètre et le petit iambique en font exclusivement les frais, et l'usage de la rime est beaucoup plus rare. Enfin, il faut l'avouer, la prose d'Anselme est incomparablement supérieure à ses vers [3], et si

[1] *Annales,* mai 1883, p. 148.
[2] *Annales,* mai 1883, p. 148.
[3] L'*Histoire littéraire de la France* s'exprime ainsi au sujet du *Poème lugubre sur la mort de Lanfranc,* la seule peut-être entre toutes les poésies d'Anselme dont on puisse sûrement établir l'authenticité : « Il est compris en cinquante grands vers rimés, dans lesquels il ne faut pas chercher les

Digitized by Google

toute pensée accusant un cœur aimant et délicat s'allie merveilleusement avec son nom, il n'en est pas de même de ce raffinement de la forme qui décèle à coup sûr un autre poète qu'Anselme.

Néanmoins le R. P. Ragey insiste, afin de montrer dans tout son jour la valeur de son argument intrinsèque ; il se donne la peine de mettre en regard de chaque strophe les passages de saint Anselme qui lui semblent offrir quelque analogie avec les vers du *Mariale*. Malgré tant de travail, il était aisé de prévoir toute la faiblesse et toute l'incertitude du résultat. En effet, nous le répétons, on est loin d'être fixé sur la part réelle qui revient à saint Anselme dans ces *Recueils de prières*, où l'éditeur a puisé principalement la matière de ses rapprochements : et, fussent-elles toutes sans exception dues au génie personnel et à la piété du saint Docteur, les exemplaires en étaient-ils donc si rares [1] ou l'accès si bien fermé, qu'un poète postérieur ne pût en prendre connaissance et leur emprunter ses motifs d'inspiration ou même des expressions de nature à enrichir sa propre composition ?

Il est temps de tirer nos conclusions.

Le premier résultat des recherches si méritoires du R. P. Ragey a été de retrouver trois nouveaux manuscrits, portant le nom du véritable auteur du *Mariale*, le *moine français Bernard*, le même, suivant toute vraisemblance, que le poète Bernard de Morlas, bénédictin de l'ordre de Cluny au XIIe siècle. Non content d'avoir mis en pleine lumière ce point, appuyé jusque-là sur l'autorité d'un seul manuscrit, et ne se souciant pas d'avoir travaillé au profit d'un personnage relativement obscur, l'éditeur a cru pouvoir se servir contre lui-même de deux manuscrits anonymes pour démontrer dans le *Mariale* d'abord l'ouvrage d'un auteur antérieur au XIIe siècle, et enfin l'une des prières de saint Anselme de Cantorbéry. Nous croyons l'avoir suffisamment prouvé : il faut décidément faire le sacrifice de cette attribution séduisante pour s'en tenir aux données fournies par les premiers manuscrits, données conformes à toutes les exigences de la critique littéraire.

Un autre avantage résultant des études du patient religieux, est « qu'il a eu plus de ressources que ses devanciers pour établir le texte de son poème [2]. » Néanmoins, là encore, il nous semble qu'il a

beautés de la poésie. » (T. IX, p, 441.) Quiconque aura pris la peine de lire quelques-uns des vers en question, souscrira sans peine à ce jugement.

[1] Cf. au contraire l'*Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 430 sqq., sur l'empressement incroyable que l'on mettait de tous côtés à se procurer et à répandre ces pieux écrits, auxquels le nom d'Anselme faisait attribuer une si grande valeur.

[2] *Annales*, novembre 1885, p. 182.

Digitized by Google

cédé quelque peu à son idée dominante, en refusant d'insérer dans son édition les passages indépendants des Hymnes, qui se trouvent dans le ms. du P. Hommey. Ce manuscrit, nous l'avons dit, est le plus complet et le plus recommandable de tous sous plusieurs rapports : il fallait donc y regarder à deux fois avant de sacrifier ces pièces supplémentaires qui, bien que d'un rhythme différent de celui des Hymnes [1], sont tout à fait dans le genre des compositions analogues de l'époque, et parfaitement en rapport avec le style et le génie de celui auquel il faut se résigner à restituer ses droits à la paternité du *Mariale*.

Par ces quelques observations, nous n'entendons nullement déprécier le mérite des récentes publications du R. P. Ragey. Nous faisons des vœux, au contraire, pour que ses deux éditions, et particulièrement la dernière, véritablement « exquise au point de vue typographique, » aillent distiller de par le monde cette suave piété envers la Vierge, qui fait le charme du *Mariale*. Nous avons voulu uniquement, autant qu'il est possible dans la solitude du cloître, peu conciliable avec la fréquentation des bibliothèques publiques et l'examen des manuscrits, faire entendre dès le principe un essai de revendication en faveur d'un auteur dépossédé presque sans procès. C'est, nous le répétons, une première réponse à l'invitation adressée au public par l'éditeur lui-même. Si elle ne suffit pas, d'autres, plus au courant et mieux placés pour vérifier les sources, ne tarderont pas, nous l'espérons, à trancher la question d'une manière définitive.

Dom GERMAIN MORIN,
Moine bénéd. de Maredsous.

[1] Cette différence de rhythme s'explique d'autant mieux qu'il s'agit, nous l'avons remarqué, d'une sorte d'invocation poétique précédant l'ouvrage proprement dit.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

J'ai déjà parlé à plusieurs reprises de l'*Histoire universelle* du professeur Weiss, de Gratz ; j'ai à signaler aujourd'hui la publication d'un nouveau volume de cet excellent ouvrage : c'est la première partie du tome VIII, qui embrasse l'époque de la Terreur [1]. Weiss raconte, d'après les meilleures sources et dans une langue excellente, les suites du régicide, la rupture avec l'Angleterre, la famine, la banqueroute, la guerre civile, la terreur universelle, la jeunesse de Napoléon, la campagne de 1793 dans les Pays-Bas et sur le Rhin, la trahison de Dumouriez, la chute de la Gironde, la constitution de 1793, l'exécution de la reine et des Girondins, le soulèvement des Vendéens pour le trône et l'autel. C'est avec plaisir que nous saluons les progrès de l'œuvre du professeur Weiss : la littérature allemande ne possède rien qui puisse lui être comparé ; l'*Histoire universelle* de Weber, protestante et rationaliste, ne vaut l'ouvrage de Weiss ni pour le fonds ni pour la forme.

—Le second volume des *Sources de l'histoire allemande* de Wattenbach [2] vient de paraître : c'est la cinquième édition, que j'ai déjà signalée. L'indication des plus récentes publications est complète. Le *Guide à travers les sources*, de Herrmann Oesterley, est un livre analogue, indispensable à l'historien [3]. Le premier volume indique les collections générales, les livres de formules, les lettres, les collections relatives aux croisades, et tous les ouvrages concernant l'Allemagne. Le second volume embrasse les pays étrangers : France, Italie, Espagne, Grande-Bretagne, Scandinavie, Pays Slaves, Hongrie, Grèce, Orient. Les détails offrent de nombreuses lacunes, mais en général c'est un livre bon et utile.

—Les tomes III et IV de la nouvelle édition du *Lexique ecclésiastique*

[1] J. B. Weiss : *Lehrbuch der Weltgeschichte*. Achter Band. Erste Hälfte. Wien, Braumueller, 1886, gr. in-8° de 640 p.

[2] W. Wattenbach : *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des 13ten Jahrhunderts*. 2 Band. 5te Auflage. Berlin, Hertz, 1886, gr. in-8° de 530 p.

[3] H. Oesterley : *Wegweiser durch die Literatur der Urkundensammlungen*. Berlin, Reimer, 1885-1886, 2 vol. gr. in-8° de 574 et 423 p.

Digitized by Google

de Fribourg [1], édité par Herder, viennent de paraître : ils sont riches en matériaux. L'ouvrage mérite une traduction française. Signalons également la seconde édition de la grande *Histoire des conciles* de Héfélé; le cinquième volume, qui vient de paraître, a été préparé par A. Knöpfler[2], qui vient d'être nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Munich. La *Revue* consacrera à cet important travail un article spécial. Dans la grande collection des *Monumenta Germaniæ*, vient de paraître le quatrième volume des *Auctores antiquissimi*, contenant *Venanti Fortunati opera pedestria*, publiés par B. Krusche [3].

— Le professeur Kopallik, de Vienne, publie le premier volume d'une *Histoire de l'Église* [4] qui va jusqu'au temps de Boniface VIII. C'est un livre riche en citations et qui s'occupe surtout de la situation ecclésiastique de l'Autriche.

— Le professeur Funk publie également une *Histoire de l'Église* [5] qui va jusqu'aux temps modernes. J'ai déjà parlé de *l'Histoire de l'Église* du professeur Jungmann : je signale aujourd'hui l'apparition du sixième volume [6].

—Les *Recherches historiques* [7] de Jastrow sont d'une grande importance pour le moyen âge. Dans le premier volume, Jastrow étudie la question souvent débattue du chiffre de la population des villes allemandes à la fin du moyen âge et au commencement de l'époque moderne. Dans le second volume W. Altmann raconte, d'après les sources et les actes, l'élection d'Albert II comme roi des Romains. La *Topographie historique* de J. Wimmer [8] est un livre intéressant et instructif. Le P. Otto Ringholz publie une *Biographie de S. Odilon de Cluny* [9]. Le nouvel ouvrage du Dr Georges Hüffer sur saint

[1] *Kirchenlexicon* von Wetzer u. Welte. Zweite Auflage herausgegeben von Prof. F. Kaulen. Bd 3 u. 4. Freiburg, Herder, 1884-1886, gr. in-8° de 2110 et 2148 p,

[2] C. J. von Hefele : *Conciliengeschichte*. Fünfter Band, zweite Auflage, besorgt von A Knöpfler. Freiburg, Herder, 1886, gr. in-8° de xii-1206 p.

[3] *Monumenta Germaniæ hist. Auctorum antiquissimorum*, tom. IV, pars posterior. *Venanti Fortunati opera pedestria* rec. B. Krusch. Berlin, Weidmann, 1886, gr. in-4° de xxxiii-144 p.

[4] J. Kopallik : *Historia ecclesiæ catholicæ*. T. I. Olmütz, Slavik, 1884, gr. in-8° de 435 p.

[5] F. X. Funk : *Lehrbuch der Kirchengeschichte*. Rottenburg, Bader, 1886, gr. in-8° de xvi-563 p.

[6] B. Jungmann : *Dissertationes selectæ in historiam ecclesiasticam*, t. VI. Regensburg, Pustet, gr. in-8° de 488 p.

[7] *Historische Untersuchungen* herausgegeben von J. Jastrow. Berlin, Gaertner, 1886, gr. in-8° de 219 et 118 p.

[8] J. Wimmer : *Historische Landschaftskunde*. Innsbrück, Wagner, 1885, gr. in-8° de iv-330 p.

[9] O. Ringholz : *Der hl. Abt Odilo von Cluny in seinem Leben und*

Digitized by Google

Bernard de Clairvaux [1] est plus important : nous n'en avons encore que la première partie, intitulée *Études préliminaires*. L'auteur s'occupe surtout des plus anciennes vies du saint et de ses lettres inédites. Notons spécialement le chapitre sur la prédication de la croisade par saint Bernard en Allemagne : l'auteur y confirme la réalité des miracles du saint racontés dans l'*Historia miraculorum in itinere germanico patratorum*. Nous avons, sur l'activité politique du saint, une petite dissertation de J. Thiel [2]. E. Kilian établit d'après les sources l'itinéraire de Henri IV [3]. J. Rösker suit les rapports de Henri V avec le pape Pascal II de 1111 à 1118 [4], tandis que H. Needon donne des documents sur l'histoire du même empereur de 1105 à 1120 [5].

— Un grand pape, Grégoire IX, vient de trouver un excellent biographe. Ce livre manquait; Boehmer et Höfler s'en sont plaint. M. J. Felten a comblé cette lacune par un travail d'un grand mérite [6]. L'ouvrage est ainsi divisé : I. De la naissance de Grégoire à son élévation au trône pontifical (1227). — II. De l'élection de Grégoire (1227) à la paix du Ceperano (1230). — III. De la paix de Ceperano à la guerre de Frédéric II contre les Lombards (1230-1236). — IV. Du commencement de la guerre de Frédéric II contre les Lombards à sa seconde excommunication (1236-1239). — V. De la seconde excommunication de Frédéric II à la mort de Grégoire IX (1239-1241). Partout l'auteur s'en tient rigoureusement aux faits, fidèle à la parole de J. de Maistre : « On ne doit aux papes que la vérité, et ils n'ont besoin que de la vérité. »

—M. Rosenhagen publie un traité sur l'armée de l'Empire, de Henri VI à Rodolphe de Habsbourg [7] ; M. Rocholl, une biographie de Rupert

Wirken. Brünn, Benedictiner-Buchdruckerei, 1885, gr. in-8° de LXXXII-126 p.

[1] G. HUEFFER : *Der heilige Bernhard von Clairvaux, eine Darstellung seines Lebens u. Wirkens*. 1 Band : *Vorstudien*. Münster, Aschendorff, 1886, gr. in-8° de XI-246 p.

[2] J. THIEL : *Die politische Thaetigkeit der Abtes Bernhard von Clairvaux*. Braunsberg, 1885, gr. in-8° de 51 p.

[3] E. KILIAN : *Itinerar Kaiser Heinrich IV nach den Quellen bearbeitet*. Karlsruhe, Koester, 1886, gr. in-8° de 152 p.

[4] JOHANNES ROESKENS : *Kaiser Heinrich V und Papst Paschalis II von der Erteilung des Privilegs vom 13 April 1111 bis jum Tode des letzteren am 21 Januar 1118*. Essen, Fredebeul u. Koenen, 1885, gr. in-8° de 100 p.

[5] R. NEEDON : *Beitraege zur Geschichte Heinrichs V*. Leipzig, Graefe, 1885, gr. in-8° de 74 p.

[6] Dr JOSEPH FELTEN : *Papst Gregor IX*. Freiburg, Herder, 1886, gr. in-8° de XII-409 p.

[7] GST. ROSENHAGEN : *Zur Geschichte der Reichsheerfahrt von Heinrich VI bis Rudolf von Habsburg*. Leipzig, Fock, 1885, in-8° de 93 p.

Digitized by Google

de Deutz [1] ; l'infatigable docteur F. W. Roth, les *Visions de sainte Élisabeth et les écrits des abbés Ekbert et Emecho de Schönau* [2], avec des notes biographiques : le texte laisse à désirer. La lutte de Louis de Bavière contre la Papauté a toujours le privilège d'attirer les historiens : nous avons à signaler un nouvel écrit d'Altmann sur le célèbre voyage à Rome de ce prince [3]. Le docteur Kroeger s'occupe dans un petit écrit de l'influence et de la politique de l'empereur Charles IV dans la nomination aux évêchés d'Empire en Allemagne [4]. Signalons en même temps la publication récente de la seconde partie du second volume du grand ouvrage auquel travaille M. Werunsky, professeur à Prague : *Histoire de l'empereur Charles IV et de son temps* [5]; l'étude des sources est sérieuse, mais l'exécution laisse à désirer. M. le docteur Friedenburg publie un livre sur le landgraf Hermann II de Hesse et l'archevêque Adolphe Ier de Mayence [6].

—D'importants ouvrages ont paru sur l'histoire de l'art militaire. Je signale d'abord l'écrit du général prussien Koehler sur le *Développement de l'art militaire et de la tactique pendant la chevalerie, depuis la moitié du XIe siècle jusqu'à la guerre des Hussites*. Le premier volume a seul paru : il porte pour titre *Histoire de la guerre depuis la moitié du XIe jusqu'à la moitié du XIIIe siècle* [7]. Les campagnes de l'empereur Frédéric II sont traitées rapidement; l'interprétation des sources paraît souvent risquée. Quinze cartes ou plans éclaircissent

[1] R. Rocholl : *Rupert v. Deutz. Beitrag zur Geschichte der Kirche im XII. Jahrhundert.* Gütersloh, Bertelsmann, 1886, in-8° de x-335 p.

[2] F. W. E. Roth : *Die Visionen der heiligen Elisabeth und die Schriften der Aebte Ekbert und Emecho v. Schönau.* Nach den Original-Handschriften herausgegeben. Mit historischem Abriss des Lebens der heiligen Elisabeth, der Aebte Ekbert und Emecho v. Schönau. Ein Beitrag zur Mystik und Kirchengeschichte. Brünn (Wien, Frick), 1884, in-8° de cxxviii-414 p.

[3] W. Altmann : *Der Römerzug Ludwigs des Baiern. Ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwischen Papsttum und Kaisertum.* Berlin, Gaertner, 1886, in-8° de viii-152 p.

[4] H. Kroeger : *Der Einfluss und die Politik Kaiser Karls IV bei der Besetzung der deutschen Reichsbisthümer.* 1 Theil. Münster, 1885, gr. in-8° de 90 p.

[5] E. Werunsky : *Geschichte Kaiser Karls IV, und seiner Zeit. 2 Bd.* 2. Abth. Innsbruck, Wagner, 1886, in-8° de xii et 325-616 p.

[6] W. Friedensburg : *Landgraf Hermann II, der Gelehrte von Hessen, und Erzbischof Adolf I, von Mainz.* Ein Beitrag zur deutschen Territorialgeschichte des 14. Jahrhunderts. Marburg, Elwert's Verl., 1886, in-8° de iv-311 p.

[7] G. Köhler : *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit von Mitte des 11. Jahrhunderts bis zu den Hussitenkriegen* in 3 Bdn. 1 Bd. Kriegsgeschichtliches von Mitte des 11 bis Mitte des 13 Jahrhunderts. Breslau, Koebner, 1886, in-8° de xl-519 p.

Digitized by Google

le texte. M. Spannagel publie une étude sur l'armée allemande du commencement du xᵉ siècle à la fin du xiiᵉ [1]. M. Thierbach étudie le développement des armes à feu d'après les originaux conservés dans des collections d'Allemagne [2]. L'ouvrage, illustré de treize planches coloriées, en est au premier volume.

— L'Allemagne est toujours riche en publications d'actes et de sources relatifs à l'histoire du moyen âge. Je vais citer les nouvelles collections les plus importantes. M. Alfred Hilgard publie un beau volume de documents sur la ville de Spire jusqu'en 1349 [3]. M. Boos publie les chartes de la ville de Worms : le premier volume va de 627 à 1300 [4]. Signalons le quatrième volume, actuellement complet, des *Chartes de la ville de Brême* [5], publié par le Dʳ Ehmck et W. de Bippen ; le vingt-et-unième volume des *Sources de la province de Saxe et des contrées limitrophes* [6], par la commission historique de la province de Saxe : ce volume, préparé par Gustave Schmidt, contient des actes et des Regestes des Papes de 1295 à 1352. La seconde partie des chartes de la ville d'Hildesheim, éditées sur l'ordre du Magistrat, par Richard Doebner, va de 1347 à 1400 [7]. Le premier volume du chartier des comtes et seigneurs de Wedel va de 1212 à 1439 [8]. Depuis dix ans l'archiviste Adam Goertz a commencé

[1] C. Spannagel : *Zur Geschichte des deutschen Heerwesens vom Beginn des 10 bis Ausgang des 12 Jahrhunderts.* Leipzig, Fock, 1885, in-8° de v-77 p.

[2] M. Thierbach : *Die geschichtliche Entwickelung der Handfeuerwaffen, bearbeitet nach den in den deutschen Sammlungen noch vorhandenen Originalen.* 1 Bd. Dresden, Höckner Sep.-Cto, 1886, in-8° de xiv-167 p.

[3] *Urkunden zur Geschichte des Stadt Speyer.* Dem historischen Verein der Pfalz zu Speyer gewidmet von Heinr. Hilgard-Villard. Gesammelt und herausgegeben von Alfr. Hilgard. Strassburg, Trübner, 1885, in-4° de xii-565 p.

[4] *Quellen zur Geschichte der Stadt Worms*, auf Veranlassung und mit Unterstützungen von C. W. Heyl, vormals Mitglied des Deutschen Reichstages, herausgegeben durch H. Boos. 1 Thl. A. u. d. T. : *Urkundenbuch der Stadt Worms.* 1 Bd. 627-1300. Berlin, Weidmann, 1886, in-8° de xvi-506 p.

[5] *Urkundenbuch Bremisches.* Im Auftrage des Senats der freien Hansestadt Bremen herausgegeben von D. R. Ehmck und W. v. Bippen. 4 Bd. 2 u. 3 Lfg. Bremen, Müller, 1886, in-4° de xiv-265-606 p.

[6] *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete.* Herausgegeben von der historischen Commission der Provinz Sachsen. XXI Bd. Halle, Hendel, 1886, in-8°.

[7] *Urkundenbuch der Stadt Hildesheim.* Im Auftrage des Magistrats zu Hildesheim herausgegeben von Rch. Doebner. 2. Thl. Von 1347-1400. Hildesheim, Gerstenberg, 1886, in-8° de viii-762 p.

[8] *Urkundenbuch zur Geschichte des Schlossgesessenen Geschlechtes der Grafen und Herren v. Wedel.* Bearbeitet und herausgegeben von H. F. P. v. Wedel 1 Bd. *Die Herren v. Wedel in Stormarn und Holstein, in*

Digitized by Google

les Regestes du Rhin moyen, collection chronologique de sources pour servir à l'histoire des régences de Coblenz et de Trèves [1] : nous sommes heureux d'annoncer l'apparition du dernier volume, qui va de 1273 à 1300, avec des suppléments aux trois premiers volumes. C'est le fruit d'un énorme labeur; il est indispensable pour l'histoire du Rheinland.

Nous avons déjà parlé avec éloge de l'*Iter italicum*, dont l'auteur, l'infatigable docteur Pflugk-Hartung, vient d'être nommé professeur d'histoire à Bâle : la seconde partie vient de paraître [2]. Elle se compose en grande partie de miscellanées recueillies avec le concours d'autres savants, tels que le baron Mamo et Wüstenfeld. La valeur des documents publiés est incontestable; l'éditeur, avec son soin habituel, a joint aux pièces tous les renseignements nécessaires pour en faciliter l'usage. Signalons, en raison de leur importance particulière, les Regestes pour servir à l'histoire de Corneto qui s'étendent jusqu'au XIVe siècle ; des études sur la liste des autorités communales de Rome, sénateurs et vicaires de la ville, de 1263 à 1330 ; enfin des détails sur une révolution gibeline à Todi à l'époque de Conradin ; suivent un appendice et une table de grande valeur. Ce livre mérite un succès durable; il est indispensable à quiconque fait des recherches dans ce domaine.

Dans la grande collection des *Fontes rerum austriacarum*, le professeur Bachmann publie des lettres et des actes pour servir à l'histoire de l'Autriche et de l'Allemagne au temps de l'empereur Frédéric III [3]. On y trouve plus de cinq cents lettres ou chartes de 1448 à 1471, empruntées à un grand nombre d'archives d'Allemagne, notamment aux archives de Bamberg, de Dresde et de Weimar.

Nous avons déjà parlé des Regestes du Pape Léon X [4], publiés par

Meklenburg und in den Gebieten an der unteren Weser. 1212-1439. Leipzig, 1885 (Berlin, Eisenschmidt), in-4° de VIII-108 p.

[1] *Mittelrheinische Regesten, oder chronologische Zusammenstellung des Quellen-Materials für die Geschichte der Territorien der beiden Regierungsbezirke Koblenz und Trier in kurzen Auszügen*. Im Auftrage des Directoriums der königl. preussischen Staats-Archive bearbeitet und herausgegeben von AD. GOERZ. Königl. Archivrath. IV. Theil (1273-1300). Nebst. Nachträgen zum 1. 2. Theil. Koblenz, W. Groos (O. Kindt et L. Meinardus), 1886, lex in-8° de 738 p.

[2] *Iter Italicum* unternommen mit Unterstützung der kgl. Akademie der Wissenschaften in Berlin, von Dr JULIUS VON PFLUGK-HARTHUNG, professor in Tübingen. Zweite Abtheilung. Stuttgart, Kohlhammer, 1884, gr. in-8° de XIV-567 p.

[3] *Briefe und Acten zur oestereichisch-deutschen Geschichte im Zeitalter Friedrich's III*, gesammelt und herausgegeben von Professor A. BACHMANN. (*Fontes rerum austriacarum*. 2 Abth. Band 44). Wien, Gerold, 1885, gr. in-8° de XXXVI-712 p.

[4] *Leonis X Pontificis Maximi Regesta gloriosis auspiciis Leonis D. P.*

Digitized by Google

le cardinal Hergenröther : deux nouveaux fascicules viennent de paraître, allant jusqu'à janvier 1514. Les efforts de ce Pape pour le progrès des lettres et contre les dangers provenant des Turcs y sont mis en lumière. Des actes importants pour l'histoire des Papes en général et de Léon X en particulier ayant été récemment découverts à Saint-Jean de Latran, l'ouvrage du savant cardinal comprendra quinze livraisons au lieu des douze primitivement annoncées.

— D'autres ouvrages encore sont d'un intérêt spécial pour le moyen âge. Voici d'abord deux histoires d'évêchés. M. Jean Looshorn publie le premier volume d'une *Histoire de l'évêché de Bamberg* [1]. Il y traite de la fondation de l'évêché de Bamberg et du premier siècle de son existence. Au contraire l'*Histoire des évêques de Ratisbonne* [2], du professeur Ferdinand Janner, est terminée : elle va en trois volumes jurqu'à 1507. C'est le fruit d'études sérieuses, et les matériaux manuscrits ont été souvent utilisés. Nous recommandons chaudement ce livre, inspiré par l'amour de l'Église et la passion de la vérité.

— L'*Histoire de la constitution des États en Tyrol* [3], du professeur Albert Jäger, n'est pas moins remarquable : les deux parties du second volume ont paru. Dans la première, Jäger raconte l'origine des États de Tirol depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'à la mort du duc Frédéric en 1439. La seconde partie expose l'âge d'or des États de Tirol depuis 1439 jusqu'à la mort de l'empereur Maximilien. L'auteur déclare à la fin qu'en raison de son grand âge, et quoiqu'il ait déjà rassemblé les matériaux, il n'achèvera pas son ouvrage.

— M. Fischer publie d'importantes études sur l'histoire de la géographie et de la cartographie en Italie au moyen âge [4].

— Le docteur von der Linde, bibliothécaire de Wiesbade, publie un

P. XIII feliciter regnantis e tabularii Vaticani manuscriptis voluminibus aliisque monumentis adjuvantibus tum eidem archivio addictis tum aliis eruditis viris collegit et edidit Jos. S. R. S. Cardinalis HERGENROETHER, S. Apostolicæ Sedis Archivista. Friburgi Brisgoviæ, Herder, 1885, gr. in-4° de 384 p.

[1] JOHANNES LOOSHORN : *Geschichte des Bisthums Bamberg.* 1ter Band. München, Zipperer, 1886, gr. in-8° de VIII-544 p.

[2] PROF. Dr FERDINAND JANNER : *Geschichte der Bischöfe von Regensburg.* Regensburg. Pustet, 1883-1886, 3 vol., gr. in-8° de VIII-655-584 et 653 p.

[3] ALBERT JAEGER : *Geschichte der landständischen Verfassung Tirols.* Zweiter Band. Zwei Abtheilungen. Innsbrück, Wagner, 1882-1885, gr. in-8° de 419 et 539 p.

[4] T. FISCHER : *Beiträge zur Geschichte der Erdkunde und der Kartographie in Italien im Mittelalter.* A. u. d. T. : *Sammlung mittelalterlicher Welt- und Seekarten italienischen Ursprungs und aus italienischen Bibliotheken und Archiven herausgegeben und erläutert.* Venedig, Münster's Nachf, 1886, in-8° de VII-V-254 p.

Digitized by Google

livre important : une *Histoire de l'invention de l'imprimerie* [1], fruit d'études étendues et profondes. L'ouvrage, orné de figures et de planches, aura trois volumes : le premier, qui vient de paraître, donne les plus belles espérances pour les deux autres.

— Le docteur Roth étudie *L'imprimerie à Eltville sur le Rhin et ses origines* [2]; M. Kirchhoff *Le développement de la librairie à Leipzig jusqu'à la vingtième année après l'introduction de la Réforme* [3].

Parmi les livres relatifs à l'histoire des villes, signalons l'*Histoire de la ville de Berne en Suisse* [4], du docteur Rodt; celle de la ville de Töplitz en Bohême [5], du docteur Hallwich; des *Études sur l'histoire d'Aix-la-Chapelle* [6], par le docteur Hansen.

— J'ai déjà signalé l'étude magistrale du Dr Carl Schmidt sur le *Jus primæ noctis*. L'auteur n'a pas quitté cet intéressant sujet; son nouvel ouvrage est consacré à l'examen de deux sources historiques slaves relatives à ce droit[7]. Le résultat auquel il arrive est que ces deux récits ne peuvent avoir de valeur historique, et que la croyance à un *Jus primæ noctis* slave ne s'est développée que dans les deux derniers siècles, et sur des données fausses.

— Le docteur C. Binz publie une étude intéressante sur le médecin Jean Weyer [8], qu'il nomme le premier antagoniste de la sorcellerie. Le travail de Jean Diefenbach sur *la Sorcellerie avant et après la Réforme* [9], a plus d'étendue. Diefenbach attaque particulièrement l'*Histoire des procès de sorcellerie* de Soldan et Heppe, dont il démontre la grossière partialité. Quoique en plusieurs occasions il fasse l'apologie de l'Église, il se montre en général impartial. Dans sa préface il écrit : *Peccatur intra muros et extra.*

[1] ANT. VON DER LINDE : *Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst.* 1 Bd. Berlin, Asher u. Co, 1886, in-4° de VI-LVII-368 p.

[2] F. W. E. ROTH : *Die Druckerei zu Eltville im Rheingau und ihre Erzeugnisse.* Ein Beitrag zur Bibliografie des 15 Jahrhunders. Augsburg, Literar. Institut von Dr M. Huttler, 1886, in-8° de 31 p.

[3] ALBR. KIRCHHOFF : *Die Entwickelung des Buchhandels in Leipzig bis in das 2 Jahrzehnt nacht Einführung der Reformation.* Leipzig, Kirchhoff u. Wigand, 1885, in-8° de 88 p.

[4] ED. VON RODT : *Bernische Stadtgeschichte.* Bern, Huber u. Co, 1885, in-8° de XV-308 p.

[5] HM. HALLWICH : *Töplitz. Eine deutschböhmische Stadtgeschichte.* Leipzig, Duncker u. Humblot, 1886, in-8° de XIII-471 p.

[6] JOS. HANSEN : *Beiträge zur Geschichte von Aachen.* 1 Heft. Bonn, Weber, 1886, in-8° de VII-80 p.

[7] KARL SCHMIDT : *Slavische Geschichtsquellen zur Streitfrage über das Jus primæ noctis.* Posen, Jolowicz, 1886, gr. in-8° de 34 p.

[8] C. BINZ : *Doctor Johann Weyer, ein rheinischer Arzt, der erste Bekämpfer des Hexenwahns.* Bonn, Marcus, 1885, gr. in-8° de 167 p.

[9] JOHANN DIEFENBACH : *Der Hexenwahn vor und nach der Glaubenspaltung.* Mainz, Kirchheim, 1886, gr. in-8° de 360 p.

Digitized by Google

— L'histoire de la Réforme fait l'objet d'une suite d'importantes monographies. Signalons en première ligne le travail du docteur Stephan Ehses sur *Le landgrave Philippe de Hesse et Otto de Pack*[1]; j'avais déjà parlé d'un premier travail du même auteur sur le même sujet. Ce travail a été vivement attaqué, notamment par le docteur Schwartz et le professeur Maurenbrecher. Le docteur Ehses leur répond aujourd'hui, et prouve que le landgrave fut l'instigateur du faux commis par le docteur Pack. Voici les divisions de ce travail : « Les partisans de Luther avaient-ils jusqu'en 1528 des motifs de craindre une agression de la part des catholiques? Philippe de Hesse pouvait-il croire à l'instrument d'alliance présenté par Pack? Philippe poursuivait-il la tendance de faire appel aux armes? Situation des réformateurs de Wittenberg vis-à-vis de cette alliance et du landgrave; le procès de Cassel; déclarations du docteur Pack sur l'échafaud.» Un appendice contient deux pièces tirées des archives de Dresde et de Wurzbourg. L'écrit du docteur Ehses a un double prix : il éclaire l'histoire de la Réforme, il met en lumière la honteuse partialité qui déshonore un grand nombre de savants réformés de notre temps.

— Arthur Heidenhain étudie la politique du landgrave de Hesse et l'appui qu'il prêta aux Huguenots dans la première guerre de religion [2]. Le docteur Wrampelmeyer publie pour la première fois le *Journal de Cordatus* sur Martin Luther [3].

— Le docteur Hänselmann publie une nouvelle édition du Règlement ecclésiastique composé pour la ville de Brunswick par le docteur Bugenhagen [4]. Langenbeek écrit l'Histoire de la Réforme dans l'évêché d'Halberstadt [5]. Le professeur Cornelius de Munich a fait une petite dissertation sur le bannissement de Calvin hors de Genève en 1538 [6].

— L'ouvrage du professeur Lotheissen, de Vienne, sur Marguerite de

[1] St. Ehses : *Landgraf Philipp v. Hessen u. Otto v. Pack*. Freiburg i/Br., Herder, 1886, in-8° de xi-164 p.

[2] Arth. Heidenhain : *Die Unionspolitik Landgraf Philipps des Grossmüthigen von Hessen und die Unterstützung der Hugenotten in ersten Religionskrieg*. Breslau, Koebner, 1886, in-8° de iii-122 p.

[3] C. Cordatus : *Tagebuch über Martin Luther geführt 1537*. Zum ersten Male herausgegeben von Dr Wrampelmeyer. Halle, Niemeyer, 1885, gr. in-8° de 521 p.

[4] L. Hanselmann : *Bugenhagen's Kirchenordnung für die Stadt Braunschweig*. Wolfenbüttel, Zwissler, 1885, g. in-8° de lxxxiii-393 p.

[5] W. Langenbeck : *Geschichte der Reformation des Stiftes Halberstadt*. Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht's, Verl. 1886, in-8° de vii-129 p.

[6] C. A. Cornelius : *Die Verbannung Calvins aus Genf im Jahre 1538*. (Aus : « Abhandlungen der königl. baierischen Akademie der Wissenschaften. ») München, Franz' Verl., 1886, in-4° de 74 p.

Digitized by Google

Navarre, intéresse la France [1]. L'auteur s'y montre protestant déclaré.

— C'est également au point de vue protestant que Hertel parle de la contre-réforme à Magdebourg [2]. Le travail d'Elter sur Luther et le Reichstag de Worms [3] est sans valeur. Semmig s'occupe de la Réforme et de la contre-réforme en Silésie [4]. L'histoire de la malheureuse Irlande, depuis la Réforme jusqu'à son union avec l'Angleterre [5], fait l'objet d'un important travail de Hassenkamp : l'auteur fait preuve dans les questions religieuses d'un jugement droit ; son style est clair et rapide.

— Le docteur Fracknoi étudie sur les dépêches des nonces du Pape l'état de la Hongrie avant la bataille de Mohacs [6].

— Pour célébrer la nomination du nouvel archevêque de Cologne, l'infatigable Görresgesellschaft publie une savante étude du docteur Hipler : *Les sermons et catéchèses allemands des évêques d'Ermland Hosius* († *1579*) *et Kromer* († *1589*) [7]. Hipler donne une nouvelle édition de ces sermons et de ces catéchèses, en y joignant une biographie enthousiaste des deux prélats.

Parmi les publications de la Görres-Gesellschaft, signalons encore la belle étude du docteur Pingsmann sur la vie et les écrits de sainte Thérèse [8] : les indications bibliographiques auraient dû être plus précises ; et l'important travail du docteur A. Pieper sur la congréga-

[1] F. Lotheissen : *Kœnigin Margarethe von Navarra. Ein Cultur u. Literaturbild aus der Zeit der französischen Reformation.* Berlin, Verein für deutsche Literatur, 1885, in-8° de III-405 p.

[2] *Neujahrsblätter herausgegeben von der historischen Commission der Provinz Sachsen.* Heft 10 : G. Hertel : *Die Gegenreformation in Magdeburg.* Halle, Pfeffer, 1886, gr. in-8° de 38 p.

[3] J. Elter : *Luther und der Wormser Reichstag.* Bonn, Cohen, 1886, gr. in-8° de 72 p.

[4] H. Semmig : *Schlesiens Reformirung und Katholisirung und seine Rettung durch Friedrich d. Gr.* Leipzig, Peterson, 1886, gr. in-8° de 162 p.

[5] R. Hassenkamp : *Geschichte Irlands von der Reformation bis zu seiner Union mit England.* Leipzig, Hartel, 1886, gr. in-8° de VIII-344 p.

[6] Fracknoi : *Ungarn vor der Schlacht bei Mohàcs (1521-1526)*, auf Grund der päpstlichen Nuntiaturberichte ; im Deutsche übersetzt von Dr J. H. Schwicker. Budapest, Lauffer, 1886, gr. in 8° de VIII-314 p.

[7] Dr Franz Hipler : *Die deutschen Predigten und Katechesen der ermeländischen Bischöfe Hosius und Kromer.* Cöln, Druck und Commissions-Verlag von J. P. Bachem, 1885, Lex in-8° de VIII-180 p. (Görres-Gesellschaft zur Pflege der Wissenschaft im Katholischen Deutschland. Fest-Schrift.)

[8] *Santa Teresa de Jesus. Eine Studie über das Leben und die Schriften der h. Thesesia.* Von Dr W. Pingsmann, Subregens am Erzbischöflichen Priester-Seminar in Cöln. Cöln, J. V. Bachem, 1886, in-8° de 116 p. (Görres-Gesellschaft zur Pflege der Wissenchaft im katholischen Deutschland. Erste Vereinsschrift für 1886).

Digitized by Google

tion de la Propagande et les missions du Nord au XVIIe siècle [1]: le premier chapitre embrasse le temps de la fondation de la Propagande à l'érection du vicariat apostolique (1622-1667); le second, les années 1667 à 1709. L'auteur écrit dans un style clair et vivant; il puise principalement dans les actes de la Propagande et les archives secrètes du Vatican.

— Le P. Reichenlechner publie une belle étude sur l'ordre des chartreux en Allemagne [2]. Celle du P. A. Kobler sur les martyrs et les confesseurs de la Société de Jésus en Angleterre, de 1580 à 1681, est pleine d'intérêt. Les souffrances de ces confesseurs de la foi sont racontées d'une façon saisissante [3]. L'auteur nous apprend que leur canonisation est en instance auprès du Saint-Siège : son écrit est donc un livre d'actualité.

— Il vient de paraître une biographie populaire du célèbre P. Martin de Cochem [4].

—Le professeur Gindely, de Prague, publie deux volumes sur Wallenstein pendant son premier commandement [5]. C'est un travail de premier ordre d'après les sources : les archives d'Autriche, d'Allemagne, de France, d'Italie et d'Espagne ont été mises à contribution. Le résultat de ces recherches est très défavorable pour Wallenstein : on y voit l'origine de sa gigantesque fortune. Non seulement il mit l'Empire à contribution, mais il extorqua de grosses sommes à l'Empereur.

— M. Dannapel a fait une bibliographie très soignée des livres publiés à l'occasion du bannissement des protestants de Salzbourg, de 1731 à 1785 [6]. Le livre de Koser : *Frédéric le Grand prince*

[1] Dr A. PIEPER : *Die Propaganda-Congregation und die nordischen Missionen im siebenzehnten Jahrhundert.* (Zweite Vereinschrift der Görresgesellschaft für 1886). Köln, Bachem, 1886, gr. in-8° de 111 p.

[2] REICHENLECHNER, CYPRIAN, P. Carmelit. : *Der Cartheuser Orden in Deutschland, oder Lebens und Leidensbilder aus den deutschen Carthausen.* Wurzburg, Bucher, 1885, in-8° de 230 p.

[3] *Die Martyrer und Bekenner der Gesellschaft Jesu in England während der Jahre 1580 bis 1681,* von A. KOBLER, S. J. Mit sieben Portraits in Lichtdruck nach alten Gemälden. Innsbruck, Verlag der Vereins-Buchandlung und-Buchdruckerei, 1886, in-8° de VIII-647 p.

[4] BERNARDINA (M.): *P. Martin v. Cochem. Sein Leben, sein Wirken, seine Zeit.* Nach historischen Quellen bearbeitet. Mainz, Kirchheim, 1886, in-8° de III-215 p.

[5] GINDELY (Ant.): *Waldstein während seines ersten Generalats im Lichte der gleichzeitigen Quellen 1625-1630.* II Bde. Prag, Tempsky (Leipzig, Freytag), in-8° de V-396 et 424 pp.

[6] DANNAPPEL (E.) : *Die Literatur der Salzburger Emigration 1731-35.* Verzeichniss der deutschen und in Deutschland gedruckten Schriften welche aus Anlass der Salzburgischen Emigration erschienen sind. (Aus : *Neuer*

Digitized by Google

royal [1] est écrit avec partialité. On a tiré des papiers laissés par Droysen, l'historiographe bien connu de la cour de Prusse, un nouveau volume de son *Histoire de la politique prussienne* [2] : la partialité dont il a toujours fait preuve y est notoire. La biographie du célèbre général Hans Joachim de Zieten a été écrite par Winter [3].

—Le professeur Fournier publie des *Études et Esquisses* [4] sur Swieten, la pragmatique sanction, Marie-Thérèse, Joseph II, les Illuminés, le comte de Saint Julien et sa mission en 1800; enfin sur le Tugendbund. On ne comprend pas pourquoi l'auteur fait réimprimer ces morceaux, qui ont déjà paru.

—M. Dietz publie une *Histoire du drame musical en France pendant la Révolution et le Directoire* (1787 à 1795) [5]: c'est un travail sérieux.

— La *Collection des actes du temps de la République helvétique* (1798-1803) [6] a été entreprise par Strickler : le premier volume va d'octobre 1797 à la fin de mai 1798.

— L'historien prussien Max Lehmann publie une biographie de Scharnhorst : le premier volume va jusqu'à la paix de Tilsit [7] ; Wertheimer, une étude sur le célèbre archiduc Charles d'Autriche et la seconde coalition jusqu'à la paix de Lunéville, d'après des sources manuscrites [8] ; Schlitter, les rapports également inédits de Barthélemy de Stürmer, commissaire du gouvernement autrichien à Sainte-Hélène lors de l'internement de Napoléon, de 1816 à 1818 [9].

Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekwissenschaft). Stuttgart (München, Th. Ackermann), 1886, in-8° de 23 p.

[1] Koser (Rhld.): *Friedrich der Grosse als Kronprinz*. Stuttgart, Cotta, 1886, in-8° de VII-267 p.

[2] Droysen (J. Gst.): *Geschichte der preussischen Politik*. V. Thl. IV. Bd. Leipzig, Veit u. C°, 1886, in-8°.

[3] G. Winter : *Hans Joachim von Zieten*. Eine Biographie. Leipzig, Duncker-Humblot, 2 Bände., 1886, in-8° de XXVII-461 et VIII-528 p.

[4] Fournier (A.): *Studien und Skizzen*. Leipzig, Freytag, 1885, gr. in-8° de 360 p.

[5] Dietz. (M.): *Geschichte des Musikalischen Drama's in Frankreich während der Revolution bis zum Directorium* (1787-1795), in künstlerischer. sittlicher u. politischer Beziehung. Wien, Groscher, 1885, in-8° de VIII-472 p.

[6] *Sammlung, amtliche, der Acten aus der Zeit der helvetischen Republik* (*1798-1803*), im Anschluss an die Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede. Herausgegeben auf Anordnung der Bundesbehörden. Bearbeitet von Johs. Strickler. I. Bd.: Octóber 1797 bis Ende Mai 1798. Bern, 1886, (Basel, Schneider), in-4° de XVI-1244 p.

[7] Lehmann (Max.) : *Scharnhorst*. I. Thl. *Bis zum Tilsiter Frieden*. Leipzig, Hirzel, 1886, in-8° de XVI-543 p.

[8] Wertheimer (Ed.) : *Erzherzog Carl und die zweite Coalition bis zum Frieden von Lunéville, 1798-1801*. Nach ungedruckten Quellen. (Aus : *Archiv für österreichische Geschichte*). Wien, Gerold's Sohn, 1885, in-8° de 62 p.

[9] Schlitter (H.) : *Die Berichte des k. k. Commissärs Bartholomäus v.*

Digitized by Google

— L'ouvrage de Fournier sur Napoléon, dont le premier volume va de sa naissance à son élévation au trône, n'offre rien de nouveau [1]. Au contraire, les *Portraits de l'histoire moderne en Italie* [2], d'Alfred de Reumont, sont pleins de renseignements inattendus. Les personnages dont il est question sont Charles-Louis de Bourbon, duc de Lucques et de Parme ; Azeglio et Cavour ; Bettino Ricasoli ; Terenzio Mamiani della Rovere ; Don Michelangelo Caetani, duc de Sermoneta ; Rawdon Brown ; le sculpteur Giovanni Dupré ; Pietro Ercole Visconti, le dernier commissaire des antiquités romaines ; les trois savants Betti, Vannucci et Ricotti ; enfin Charles Hillebrand. On voit à ces noms l'importance de l'ouvrage, qui porte notamment la lumière sur l'origine du nouveau royaume d'Italie ; les savants proprement dits n'y apprendront pas moins. Reumont écrit au point de vue conservateur, mais avec beaucoup de mesure et d'objectivité. Mais plus il est calme, plus ses accusations ont de poids contre l'Italie moderne, notamment contre la destruction de Rome par les Piémontais. Le style pouvait être plus châtié : beaucoup de phrases se traînent avec trop de longueur et trop peu de clarté. Mais il faut se rappeler que l'auteur a soixante-dix ans, qu'il souffre des yeux, et que son activité infatigable a tous les droits à notre reconnaissance.

La *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ* [3], du bénédictin Gams, est un manuel utile, publié en 1873 : il vient de paraître un supplément, contenant les évêques nommés de 1870 à 1885.

La grande *Histoire constitutionnelle des États-Unis d'Amérique* [4], du professeur Holst, de Fribourg, en est à son second volume. L'ouvrage est le fruit d'études sérieuses. L'activité des rois de Prusse pour la civilisation de leur pays est décrite par Stadelmann [5]. Citons encore, parmi les ouvrages d'histoire moderne, les *Lettres* [6] des

Stürmer aus St. Helena zur Zeit der dortigen Internirung Napoleon Bonaparte's 1816-18. (Aus : *Archiv für österreichische Geschichte*). Wien, Gerold's Sohn, 1886, in-8° de 210 p.

[1] Fournier (A.) : *Napoleon I.* Eine Biographie. I. Bd. : *Von Napoleon's Geburt bis zur Begründung seiner Alleinherrschaft über Frankreich.* Prag, Tempsky, 1886 (Leipzig, Freytag), in-8° de XII-241 p.

[2] Reumont (Alfr. v.) : *Charakterbilder aus der neueren Geschichte Italiens.* Leipzig, Duncker u. Humblot, 1886, in-8° de VIII-295 p.

[3] Gams (P.-B.) : *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ,* qua series, quæ apparuit 1873, completur et continuatur ab a. ca. 1870 ad 20. Febr. 1885. A plurimis adjutus ed. P. B. G. Regensburg, Manz, 1886, in-4° de IV-148 p.

[4] Von Holst : *Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten von Amerika.* 2ter Bund. Berlin, Springer, 1885, in-8° de XX-798 p.

[5] Stadelmann (R.) : *Preussen's Kœnige in ihrer Thätigkeit für Landescultur.* 3 Theil : *Friedrich Wilhelm II.* Leipzig, Hirzel, 1885, in-8° de VIII-235 p.

[6] Stengel (E.) : *Private und amtliche Beziehungen der Brüder Gr m*

Digitized by Google

célèbres frères Grimm, l'*Histoire de la gazette littéraire le Mercure* [1]; enfin les *Mémoires* de Karl Biedermann [2], et de Georges Weber [3] : ce dernier a trait à Heidelberg et a été publié à l'occasion du centenaire de l'université ; une suite d'*Essais* et de souvenirs biographiques par le professeur Meyer [4] ; les *Considérations stratégiques* de M. Dragoni Rabenhorst sur la guerre franco-allemande de 1870 à 1871 [5]. La première partie est relative aux batailles contre l'Empire français et à la capitulation de Metz.

L'histoire littéraire donne toujours lieu à de nombreux travaux. Signalons, du professeur Werner, un coup d'œil sur la philosophie italienne au XIXe siècle [6] ; de M. Schweitzer, une histoire de la littérature scandinave depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réforme [7] ; de Julien Schmidt, récemment décédé, une histoire de la littérature allemande depuis Leibniz jusqu'à nos jours [8] : la première partie, de 1670 à 1763, a seule paru ; de M. Alfred Stern, un coup d'œil superficiel sur la littérature allemande depuis la mort de Goethe jusqu'à nos jours [9] ; d'Alberti, une biographie de Louis Börne [10]; de

zu Hessen. Sammlung von Briefen und Actenstücken, als Festschrift zum 100. Geburtstag Wilhelm Grimm's den 24 Februar 1886 zusammengestellt und erläutert. I. Bd.: Briefe der Brüder Grimm an hessische Freunde. Marburg, Elwert's Verl., 1885, in-8° de VIII-420 p.

[1] ELBEN (O.): *Geschichte des Schwäbischen Merkurs, 1785-1885*. Stuttgart, Neff, 1886, in-8° de VII-159 p.

[2] BIEDERMANN (K.) : *Mein Leben, und ein Stück Zeitgeschichte*. Breslau, Schottlaender 1886, in-8° de 393 p.

[3] WEBER (G.): *Heidelberger Erinnerungen*. Am Vorabend der sæcularfeier der Universität. Stuttgart, Cotta, 1885, in-8° de VIII-311 p.

[4] MEJER (O.) : *Biographisches Gesammelte Aufsäte*. Freiburg i./Br., Mohr, 1886, in-8° de VIII-399 p.

[5] DRAGONI EDLER V. RABENHORST (Alf.) : *Strategische Betrachtungen über den deutsch-französischen Krieg 1870-71*. I. Thl.: Kampf der Deutschen gegen das französische Kaiserreich und die Kapitulation von Metz. Temesvar, 1885 (Wien, Seidel u Sohn), in-8° de VII-181 p.

[6] WERNER (K.) : *Die italienische Philosophie im 19 Jahrhundert*. IV. Bd. Wien, Faes, 1886, in-8°.

[7] SCHWEITZER (Ph.): *Geschichte der skandinavischen Litteratur von ihren Anfängen bis auf die neueste Zeit*. I. Thl.: *Geschichte der skandinavischen Litteratur von den ältesten Zeiten bis zur Reformation*. Leipzig, Friedrich, 1886, in-8° de XXIII-226 p.

[8] SCHMIDT (Jul.) : *Geschichte der deutschen Litteratur von Leibniz bis auf unsere Zeit*. I. Bd. 1670-1763. Berlin, Hertz, 1886, in-8° de XVI-341 p.

[9] STERN (Adf.) : *Die deutsche Nationallitteratur vom Tode Goethes bis zur Gegenwart*. Marburg, Elwert's Verl., 1886, in-8° de V-162 p.

[10] ALBERTI (Cr.) : *Ludwig Börne (1786-1837)*. Eine biographisch-literarische Studie zur Feier seines 100 jahr. Geburtstages. Leipzig, O. Wigand, 1886, in-8° de 208 p.

Digitized by Google

M. Wehl, une étude d'après des sources en partie nouvelles sur la jeune Allemagne [1].

— Une mention particulière est due aux nombreuses et brillantes études historiques et littéraires du jésuite Baumgartner. Les deux plus importantes sont consacrées, l'une à la vie et aux œuvres de Joost van den Wondel [2], que la critique hostile elle-même a dû trouver remarquable; l'autre à Wolfgang Goethe [3]. Depuis des années Goethe est devenu en Allemagne l'objet d'un vrai culte; toute une littérature a pour objet sa glorification; on recherche avec ardeur toutes les particularités de sa longue vie. Tous ses biographes ont été jusqu'ici des panégyristes, et le besoin se faisait sentir qu'un écrivain traitât le sujet à un point de vue objectif. Tel a été le point de vue du P. Baumgartner. Il a étudié le sujet à fond; quelque étendue qu'en soit la littérature, il la possède. Mais il ne s'en sert qu'avec critique. Grâce à lui nous possédons enfin un vrai Goethe, nous avons la véritable portée de ses œuvres. Dans son jugement le P. Baumgartner est sévère ; mais il n'est pas plus sévère que la morale chrétienne, et c'est d'après cette mesure qu'il juge Goethe. Le résultat n'est pas favorable au poète : ce n'est plus le demi-dieu que ses dévots se sont habitués à voir, mais un homme petit, rapetissé par l'égoïsme. L'ouvrage du P. Baumgartner comprend trois parties : jeunesse, années d'études et de voyages (1749-1790); la Révolution, Goethe et Schiller (1790-1805); la ruine de l'Allemagne, la vieillesse de Goethe, Faust (1806-1832). L'auteur écrit avec esprit; son style est agréable, et son appel au public des Écoles pour ramener à la raison l'étude de Goethe se justifie de lui-même. Comme le culte de Goethe, avec tous ses excès, est également passé en France, nous souhaitons à cet ouvrage d'y trouver un traducteur.

— Le prélat Hettinger, professeur à Wurzbourg, publie deux volumes de mélanges sous ce titre : *Monde et Église* [4]. Ce recueil mérite une mention ici, à cause des importants essais historiques qu'il contient. Il est d'un intérêt spécial pour la France. Le premier volume traite de Rome et de l'Italie. Il faut signaler les morceaux consacrés à Sienne,

[1] Wehl (Fd.): *Das junge Deutschland.* Ein kleiner Beitrag zur Literaturgeschichte unserer Zeit. Mit einem Anhange seither noch unveröffentlichter Briefe von Th. Mundt, H. Laube u. K. Gutzkow. Hamburg, J. F. Richter, 1886, in-8° de VII-269 p.

[2] Alexander Baumgartner : *Joost van den Vondel.* Freiburg, Herder, 1882, in-8° de XIII-379 p.

[3] Alexander Baumgartner: *Goethe, sein Leben und seine Werke.* Zweite vermehrte und verbesserte Auflage. Vollständig in drei Bänden. Freiburg, Herder, 3 vol. in-8° de XLVI-1600 p.

[4] Franz Hettinger (Dr.): *Aus Welt und Kirche.* Bilder und Skizzen. Freiburg, Herder, 1885, 2 vol. in-8° de IV-472 et 467 p.

Digitized by Google

à Fra Bernardino Ochino, aux souvenirs de la Révolution italienne (1859-1869). Le second volume parle de l'Allemagne et de la France: il contient le meilleur morceau de tout l'ouvrage, une étude incomparable sur le grand écrivain Alban Stolz († 1883). Nos lecteurs y liront avec plaisir les chapitres sur Paris, le clergé de Paris, la bienfaisance à Paris, les tombes royales de Saint-Denis : classique dans la forme, l'auteur ne se laisse troubler, dans ses jugements sur les Français, par aucune partialité nationale.

LOUIS PASTOR,
Professeur à l'Université d'Innsbrück.

La *Revue* se fait un plaisir d'annoncer que l'auteur de ce *Courrier* a fait paraître cette année le premier volume d'une *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge* [1], écrite d'après les sources: pour ce travail, il a utilisé les archives secrètes des Papes, les archives de Milan, Florence, Sienne, Bologne, Venise, Lucques, Mantoue, les bibliothèques de Paris, Londres, Vienne, et beaucoup d'archives secondaires en Allemagne et en France. Un compte rendu spécial en sera donné dans la *Revue*. En attendant, nous en indiquons les chapitres : « Introduction sur la Renaissance littéraire en Italie et l'Église. — Coup d'œil sur l'histoire des Papes depuis le commencement de l'exil à Avignon jusqu'à la fin du grand schisme 1305-1417. — Rétablissement de la puissance des Papes, leur lutte contre l'opposition conciliaire : Martin V et Eugène IV (1417-1447). — Nicolas V premier Mécène pontifical (1447-1455). — Calixte III, défenseur de la chrétienté contre l'Islam. » — Suivent en appendice des actes inédits et des documents tirés des archives, notamment des renseignements sur la conjuration de Stefano Porcaro qui complètent l'article de M. Henri de l'Épinois (*Revue des questions historiques*, t. XXX, p. 160-177). Le second volume, qui va jusqu'à la mort de Léon X, paraîtra dans le courant de l'année prochaine.

BERNON.

[1] L. PASTOR: *Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters.* Mit Benutzung des päpstichen Geheimarchivs und vieler anderer Archive bearbeitet. Erster Band : Geschichte des Päpste im Zeitalter der Renaissance bis zur Wahl Pius'II. Freiburg, Herder, 1886 in-8° de XLVIII-723 p.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

M. le professeur Stubbs est infiniment trop modeste ; à l'en croire, le volume qu'il vient de faire paraître[1] vaudrait à peine un moment de sérieuse attention ; lorsqu'il occupait la chaire d'histoire à l'université d'Oxford (il est aujourd'hui évêque de Chester), il était obligé de prononcer un certain nombre de discours sur toutes sortes de sujets, composés en vue d'un auditoire d'amateurs ou de *dilettanti ;* quelquefois il devait au contraire traiter de questions historiques plus sérieuses, plus ardues. De là un portefeuille de conférences différant les unes des autres par la manière dont elles étaient écrites et les personnes auxquelles elles s'adressaient. Les plus populaires, dit M. Stubbs, les plus *lisibles* sembleront sans doute n'avoir pas beaucoup d'utilité ; les plus utiles n'ont pas assez d'agrément. Serait-ce donc un in-octavo sans valeur que j'ai en ce moment sous les yeux ? N'en croyez pas la modestie du savant auteur ; ne tenez aucun compte de sa préface, et soyez persuadé que vous ne sauriez avoir un meilleur guide à travers le dédale des problèmes historiques. Le présent recueil se compose de dix-sept conférences faites entre le 7 février 1867 et le 8 mai 1884 ; il ne faudrait pas s'imaginer qu'il s'agit exclusivement de l'histoire d'Angleterre, et je remarque, en parcourant la table des matières, trois discours sur l'état actuel et l'avenir des sciences historiques, un sur les meilleures méthodes à suivre pour étudier l'histoire, et deux sur les différences principales entre l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne. Je vois avec plaisir que M. le professeur Stubbs rend justice à l'activité dont nous autres Français n'avons pas cessé de donner des preuves ; il apprécie comme elles le méritent les publications de MM. Picot, Boutaric, Fustel de Coulanges, la *Patrologie* de l'abbé Migne et la collection des *Documents inédits ;* il a un mot d'éloge pour l'École des chartes.

— M. Freeman, nommé à la chaire laissée vacante par la promotion de M. Stubbs, était, on en tombera d'accord, le candidat le plus digne de lui succéder. Pour justifier le choix fait par les autorités de l'université d'Oxford, il vient de mettre au jour un volume[2] comprenant, outre

[1] *Seventeen lectures on the Study of mediæval and modern History*, by W. Stubbs, D.D. Oxford, Clarendon press, 1886, in-8° de VI-399 p.

[2] *The Methods of Historical Study*. Eight Lectures read in the Univer-

Digitized by Google

sa leçon d'ouverture, une série de huit autres traitant des méthodes pour étudier l'histoire avec fruit ; il a donc développé ce que son prédécesseur s'était borné à esquisser, et après avoir lu le résumé de M. Stubbs on aimera à étudier les détails donnés par M. Freeman. Géographie et voyages, architecture et dessin, numismatique et science épigraphique — tout ce qui, en un mot, peut aider le travailleur à bien connaître l'histoire et à se faire de saines idées sur la marche de la civilisation — est passé en revue et apprécié fort impartialement. On peut regarder ce volume comme un recueil de conseils adressés aux étudiants des universités; ce sont des jalons, un itinéraire, si l'on veut, une carte générale du pays. M. Freeman a consacré une page à Augustin Thierry : quelques personnes pourront trouver à redire au portrait un peu sévère que l'auteur anglais a tracé de notre illustre compatriote ; quant à nous, nous y souscrivons sans difficulté. La théorie de l'antagonisme des races est jugée depuis longtemps, et les champions les plus enthousiastes d'Augustin Thierry ne sauraient nier qu'il manque souvent de critique.

— M. Baldwin Brown, professeur de beaux arts à l'université d'Édimbourg, vient de publier un ouvrage [1] qui est de nature à intéresser à la fois l'architecte et le théologien; on pourrait l'intituler l'histoire du Christianisme et de l'Église chrétienne étudiée d'après le progrès de l'architecture. On conçoit la difficulté qu'il y avait à traiter ce sujet *ab ovo*, pour ainsi dire ; nous n'avons en effet aucun monument antérieur au quatrième siècle qui puisse nous donner une idée des lieux de réunion où nos ancêtres célébraient leur culte et s'assemblaient pour s'édifier en commun ; de là des théories, ingénieuses sans doute, mais n'ayant aucune base solide ; on part généralement du règne de Constantin, et on avance que les basiliques païennes servirent de modèle et de type aux premières églises chrétiennes. M. Baldwin Brown maintient qu'à son origine l'Église était organisée sur le plan et d'après le système des anciennes corporations ou associations, et par conséquent les lieux de réunion des chrétiens ressemblaient, comme architecture et distribution, aux *scholæ* et aux *curiæ* des prêtres de Mars et des différents collèges religieux ou séculiers qui formaient la base, les éléments de la société sous l'empire romain. De cette sorte, si la théorie de M. Baldwin Brown est véritable, l'Église, dans ses commencements, prendrait sa place d'un côté parmi les nombreuses associations au milieu desquelles elle vivait, et de l'autre

sity of Oxford in Michaelmas Term, 1884, with the Inaugural Lecture on the Office of the Historical Professor. By Edward A. Freeman. London, Macmillan, 1886, in-8° de vi-376 p.

[1] *From Schola to Cathedral. A Study of Early Christian Architecture and its Relation to the Life of the Church.* By G. Baldwin Brown, M. A. Edinburgh, David Douglas, 1886, in-8° de 200 p.

Digitized by Google

comme une *religio licita* tolérée au même titre que le Judaïsme. Quoi qu'il en soit de ses vues, on lira avec intérêt ce que notre auteur nous dit de la basilique et des développements successifs qui à la longue en firent les magnifiques cathédrales disséminées à travers l'Europe.

— Ceux qui veulent étudier à fond l'archéologie de l'Écosse ne sauraient mieux faire que de lire les conférences de M. Anderson [1]. Dans une première série de *lectures* il avait traité de l'ancienne église celtique et des monuments qui s'y rapportaient; aujourd'hui il nous parle du Paganisme, et il nous fait remonter à l'âge du bronze. Les conclusions auxquelles M. Anderson est arrivé sont basées en grande partie sur des fouilles auxquelles il assista, et qui amenèrent la découverte d'un grand nombre d'objets intéressants au point de vue de l'art et comme vestiges d'une civilisation encore peu comprise et sur laquelle il est impossible de prononcer avec certitude. M. Anderson nous reproduit, dans une suite de gravures faites avec le plus grand soin, des épées, des boucliers, des têtes de lance, des poignards, des haches, des casques et autres armes offensives et défensives. Un assez grand nombre de faucilles témoigne chez les Païens d'Écosse des progrès qu'ils avaient faits dans la science de l'agriculture. Un point à remarquer, c'est l'absence entière d'articles en argent; par contre, les joyaux en or sont extrêmement abondants, variés et travaillés avec un talent artistique tout à fait distingué : bracelets, diadèmes, etc., etc. Le fait est singulier, mais M. Anderson, avec sa prudence habituelle, nous invite à n'en tirer aucune conclusion soit sur la provenance du métal précieux employé par les anciens habitants de l'Écosse, soit sur les raisons qui les empêchaient de faire de l'argent l'usage habituel qu'ils réservaient au bronze et à l'or.

— Le *Record office* est aussi actif que jamais, et les publications qui en émanent mériteraient des comptes rendus détaillés, non pas de simples notices comme celles auxquelles le manque d'espace nous oblige à nous borner [2]. Ainsi des procès verbaux, fort arides en apparence, des cours de justice pendant le règne d'Édouard III, contiennent une foule de renseignements sur le droit constitutionnel de l'Angleterre, les mœurs du temps, le commerce, les manufactures, etc. Ce sont aussi des trésors d'information philologique et grammaticale qui nous intéressent particulièrement, car à cette époque le français était non seulement le langage employé officiellement dans les actes judiciaires,

[1] *Scotland in Pagan Times. The Bronze and Stone Ages.* The Rhind Lectures in Archæology for 1882. By Joseph Anderson, LL. D. Edimburgh, David Douglas, 1886, in-8° de 250 p.

[2] *Year-Books of the Reign of King Edward the Third,* Years 12 and 13. Edited and translated by Luke Owen Pike, M. A., of Lincoln's Inn. Se trouve à Londres, chez Longman, in-8° de 450 p.

Digitized by Google

mais le parler ordinaire de l'aristocratie et des classes cultivées en Angleterre.

— M. Scott a publié [1] la première histoire que nous connaissions, écrite en anglais, sur Ulfilas et les anciennes églises gothiques. Il n'a pas la prétention d'être original, car, après les recherches de savants tels que Waitz et Bessel, il n'était guère possible d'espérer trouver quelque chose de nouveau, mais il a bien résumé les nombreux matériaux qui se trouvaient à sa disposition, et les étudiants anglais pourront désormais jouir en connaissance d'Ulfilas sans se voir obligés de recourir à des monographies allemandes.

— Un des principaux éditeurs anglais, M. Murray, a commencé, il y a déjà quelque temps, la publication d'une série d'ouvrages élémentaires pour servir à l'étude de l'histoire. Cette collection, très bien faite en général, et dont la rédaction a été confiée à des littérateurs distingués, vient de s'enrichir d'un volume [2] qui est peut-être le meilleur de ceux qui ont déjà paru. Le tableau chronologique au commencement et l'index à la fin de l'ouvrage sont excellents, chacun dans son genre, et les divers chapitres sont précédés d'un sommaire fort utile et fort complet. Je regrette que M. Lodge n'ait pas jugé à propos d'insérer çà et là des listes généalogiques des principales familles. Le lecteur est renvoyé à un autre livre, celui de M. George; mais il n'est pas très commode à un étudiant d'avoir sur son pupitre ou sa table deux volumes ouverts l'un à côté de l'autre, et l'addition des tableaux généalogiques les plus importants n'aurait pas grossi de beaucoup un manuel qui est d'ailleurs admirablement rédigé. M. Lodge, comme la plupart des historiens modernes, a choisi pour point de départ la prise de Constantinople en 1453; après une introduction dans laquelle il explique la différence entre la société moderne et celle du moyen âge, il aborde successivement toutes les époques dans lesquelles il subdivise l'histoire moderne, et il en fait ressortir les traits les plus caractéristiques.

— Il y a de plus de vingt ans je disais quelques mots, dans le *Cabinet historique* (t. X, 1864), d'un auteur anglais, sir John Fortescue, peu connu en France, mais qui mériterait de l'être à plus d'un titre; je suis charmé d'avoir à revenir sur cet homme distingué à propos d'une nouvelle et excellente édition de son grand ouvrage : *The governance of England* [3]. Sir John Fortescue appartient au xve siècle, et

[1] *Ulfilas, Apostle of the Goths; together with an Account of the Gothic Churches and their Decline.* By Charles A. Anderson Scott. Cambridge, Macmillan and Bowes, 1886, in-8° de 264 p.

[2] *A History of Modern Europe.* By Richard Lodge, M. A. London, John Murray, 1886, in-8° de 220 p.

[3] *The Governance of England : otherwise called the Difference between an Absolute and a Limited Monachy.* By Sir John Fortescue, Kt., some-

Digitized by Google

il exerça les fonctions très-sérieuses de premier juge du banc du Roi. Ce qui fait l'importance du livre que vient d'écrire M. Plummer, c'est qu'on y trouve non pas un traité de jurisprudence, mais un manuel de droit constitutionnel, un examen du gouvernement de l'Angleterre à la fin du moyen âge et un exposé des réformes que l'auteur croyait nécessaires. Publier un ouvrage tel que celui-là demandait des connaissances historiques hors ligne et surtout un talent de critique remarquable; c'est ce qu'on trouvera à chaque page de la préface, des notes et des appendices de M. Plummer; par cet excellent travail de commentateur il s'est placé d'emblée sur la même ligne que le Docteur Stubbs et M. Gardner. Je recommande à mes lecteurs l'analyse que M. Plummer nous donne de deux livres qui n'existent encore qu'en manuscrit et que Sir John Fortescue a consultés : l'un est le traité *De morali principum institutione* composé par Vincent de Beauvais, l'autre est le *Compendium morale* d'un philosophe anglais, Roger de Waltram. Je ne crois pas exagérer en disant que, sous prétexte d'éditer la *Governance of England*, M. Plummer nous a déroulé le tableau des théories politiques et constitutionnelles en vogue au moyen âge.

— M. Barlow ferait bien d'étudier un peu avant de se mêler d'écrire l'histoire. D'ailleurs rien de plus inexact que le titre de son livre [1]; pourquoi s'arrêter précisément à la mort de Robert Guiscard puisqu'il se propose d'écrire l'histoire des Normands au sud de l'Europe? Est-ce que la fondation du royaume normand de Sicile ne rentre pas dans le cadre du livre? Puis M. Barlow semble n'avoir pas eu de plan bien déterminé, il emprunte aux chroniqueurs du moyen âge une foule de détails insignifiants, et puis, d'un autre côté, il néglige les faits les plus importants, ou n'en dit que très peu de chose. Je serais assez porté à croire par les citations grecques et latines ajoutées au bas des pages que M. Barlow a tant soit peu oublié ses études classiques. Enfin, quand on se mêle de corriger un écrivain tel que Gibbon, on ne devrait pas, comme le fait notre auteur, choisir précisément un des passages où le grand historien a poussé l'exactitude jusqu'à la minutie. Bref, je ne conseillerai à personne de lire M. Barlow : il n'a pas même le mérite d'être amusant.

— Ce n'est pas la première fois, et ce ne sera pas probablement la dernière que j'aurai l'occasion de parler ici des relations qui existaient il y a deux siècles entre les protestants et les catholiques d'Angleterre. Si l'on veut être bien et impartialement renseigné sur

time Chief Justice of the King's Bench. A Revised Text, edited, with Introduction, Notes, and Appendices, by Charles PLUMMER, M. A. Oxford, Clarendon Press, 1886, in-8° de 787 p.

[1] *A Short History of the Normans in South Europe*. By James William BARLOW, M. A. London, Kegan Paul, Trench and C°, 1886, in-8° de 200 p.

Digitized by Google

cet important sujet, il faut étudier, non pas les historiens de profession, mais les documents originaux, les pièces officielles qui remplissent encore aujourd'hui les cartons et les portefeuilles des archives municipales. Fort heureusement diverses sociétés d'archéologues se sont chargées d'éditer ces paperasses, et il en est résulté des publications du plus haut intérêt. Voici, par exemple, le troisième volume d'une compilation relative au comté d'Yorkshire, qui nous donne jusqu'à l'année 1634 un tableau fidèle de l'administration locale d'un des districts les plus étendus de l'Angleterre [1]. Il s'agit de tout dans ces registres en apparence si peu attrayants : commerce, police, manufactures, taxes, octrois, etc. La situation de ceux qu'on désignait sous le nom de *Popish recusants* devait nécessairement occuper une place hors ligne dans les mesures de police municipale, car les dissidents étaient soumis à une stricte surveillance, et traités en véritables parias. A ce point de vue, comme à beaucoup d'autres, l'ouvrage dont je parle est on ne peut plus intéressant ; non seulement il donne la liste complète de toutes les familles catholiques, mais il montre ce qu'il y avait de vexatoire et d'inique dans un système de gouvernement où les droits de la conscience n'étaient pas respectés.

— M. Gosse est certainement un des écrivains les plus distingués de la génération nouvelle, et sa réputation déjà établie sur des ouvrages se rapportant principalement à des sujets purement littéraires gagnera encore, s'il est possible, par la biographie de sir Walter Raleigh [2]. Cet excellent petit volume fait partie d'une série qui compte plusieurs travaux estimables, et est un chef d'œuvre. M. Gosse a réussi à nous dire, dans des limites un peu trop étroites peut-être, tout ce qu'il y avait à dire sur un des personnages les plus remarquables du règne d'Élisabeth. Rien de complexe comme l'individualité de Raleigh ; il y avait en lui l'audace, l'amour du gain et l'esprit d'aventure qui caractérisaient les flibustiers du seizième siècle ; il possédait à un haut degré l'imagination et les qualités poétiques ; son style est parfait, son génie incontestable ; et pourtant il ne réussit au bout du compte qu'à devenir l'anglais le plus impopulaire de son temps. Il y a bien des raisons pour expliquer une telle position. D'abord il jouissait de la faveur de la reine Élisabeth, et c'est ce que les courtisans et surtout l'entourage du comte d'Essex ne lui pardonnèrent jamais ; ensuite, insolent envers ses supérieurs, il était presque brutal dans ses relations avec ses subordonnés ; enfin, il ne possédait pas les qualités qui distinguent le politique, et qui font de l'esprit de souplesse et de modération une chose absolument néces-

[1] *North Riding Record Society.— Quarter Sessions Records.* Vol. III. London, printed for the Society (se trouve chez Longman), 1886, in-8° de 500 p.
[2] *Raleigh*, by Edmund Gosse. London, Longman, 1886, in-8° de 240d.

Digitized by Google

saire pour parvenir et se maintenir au premier rang. Ce n'est pas un volume de deux ou trois cents pages qui suffirait pour écrire la biographie de sir Walter Raleigh ; mais M. Gosse était obligé de se borner, et aidé de tous les matériaux que lui fournissaient les historiens venus avant lui, il a composé un travail avec lequel les lecteurs de cette *Revue* aimeront, j'en suis convaincu, à faire connaissance.

— La biographie de l'amiral Blake [1] fait partie de la même collection ; c'est un ouvrage qui se rapporte à une époque plus récente, au temps de Cromwell et des Puritains. On a peu de détails sur cet homme illustre, et ce que l'on sait de lui a trait presqu'exclusivement à sa carrière comme personnage politique. Si l'on veut donc faire connaissance avec lui il faut avoir recours à Clarendon, à Rushwatt et aux autres écrivains contemporains. Voilà où M. Hannay a puisé les éléments de son petit volume, et il a réussi à nous intéresser à une des réputations les plus pures d'un régime passablement agité. J'ai employé l'expression *personnage politique* à propos de Blake ; elle n'est qu'à moitié juste : l'amiral s'occupait très peu des discussions parlementaires, et il s'intéressait médiocrement aux chamailleries continuelles qui s'élevaient entre les Presbytériens et les Indépendants, les Calvinistes et les Sociniens. Il était *politique* en ce sens qu'il avait à jouer un rôle important dans l'histoire de son temps, et ce rôle, il l'a joué consciencieusement jusqu'au bout. Robert Blake a toujours passé pour une des illustrations de l'Angleterre, et il suffit pour sa gloire qu'il ait conçu et accompli heureusement une entreprise (l'attaque de Santa Cruz de Teneriffe) regardée cent cinquante ans plus tard par Nelson comme un chef-d'œuvre de hardiesse. Le livre de M. Hannay est très bien écrit, et on y trouvera de curieux détails sur la marine anglaise au dix-septième siècle.

— M. Gerard Daniel est le plus récent et, disons-le tout de suite, le plus malhabile des champions de Marie Stuart que nous ayons à citer [2]. Il ne prétend pas écrire de nouveau la biographie de la reine ; il se borne à l'intervalle compris entre le mariage avec Darnley et l'emprisonnement au château de Lochleven ; mais on ne saurait dire qu'il ait ni trouvé de nouveaux documents à l'appui de son éloquente défense, ni fait le meilleur usage de ceux qu'il avait à sa disposition. Marie Stuart a-t-elle agi comme complice dans le meurtre de Rizzio ? Tel est le problème dont M. Daniel a entrepris de nous donner la solution. Le fameux Bothwell figure comme de raison dans le sombre

[1] *Robert Blake*, by D. Hannay. London, Longman, 1886, in-8° de vi-194 p.

[2] *Mary Stuart*, by Gerard Daniel. London, Kegan Paul and C°, 1886, in-8° de 225 p.

Digitized by Google

tableau, et on voit en lui l'ambitieux agent d'une aristocratie qui avait tout à gagner par la captivité et la mort de la reine. En insistant sur ce point M. Daniel a parfaitement raison, mais son grand défaut est de donner trop libre cours à sa fantaisie, et nous n'avons pas besoin de dire que pour un historien l'imagination devrait être réduite au plus strict nécessaire.

— Lord Macaulay était certes un écrivain du plus grand mérite, mais il a fondé une détestable école, et laisse derrière lui de tristes imitateurs. Tel est M. Collins, l'auteur d'un volume sur Bolingbroke et Voltaire[1], qui, après avoir publié cet ouvrage sous la forme d'articles dans une revue, vient de les réunir sous une forme plus commode. La partie relative à Voltaire est sans contredit la moins intéressante des deux, car M. Collins n'a rien de nouveau à nous dire sur l'auteur du *siècle de Louis XIV*, et il se borne tout simplement à résumer M. Desnoiresterres. Quant à Bolingbroke, c'est autre chose ; nous n'avons jusqu'ici aucune biographie vraiment satisfaisante de cet hommes d'État, et M. Collins a pour ainsi dire ouvert une route où d'autres écrivains, espérons-le du moins, ne tarderont pas à s'engager. Je comprends parfaitement que les limites d'une Revue ou d'un *Magazine* ne permettent pas aux collaborateurs de s'étendre comme il serait à désirer sur certains détails de biographie et d'histoire ; mais en remaniant son travail pour un livre séparé, M. Collins aurait pu et aurait dû développer un peu plusieurs épisodes qu'il a traités trop sommairement. Pourquoi le système philosophique de Bolingbroke a-t-il eu tant d'influence malgré son peu d'originalité et de profondeur ? pourquoi, en dépit de son incontestable talent, a-t-il fait un tel *fiasco* en politique ?— voilà ce que M. Collins se borne à indiquer, et ce qui méritait d'être traité à fond, au risque de sacrifier la partie du volume relative à Voltaire.

— Les deux volumes de M. Davenport Adams[2] sont faits à coups de ciseaux ; et à travers une masse énorme d'extraits pris à droite et à gauche et cousus ensemble tant bien que mal, il est difficile de démêler ce que l'auteur pense de son héroïne. Le tome second, réservé à l'histoire littéraire du règne de la reine Anne est le meilleur des deux, ce qui ne veut pas dire, tant s'en faut, qu'il ne donne pas prise à la critique. Le fait est que tout a été dit et répété *ad nauseam* sur la « bonne reine Anne. »

GUSTAVE MASSON.

[1] *Bolingbroke and Voltaire*, by J. Churton COLLINS. London, Murray, 1886, in-8° de 220 p.

[2] *Good Queen Anne; or Men and Manners, Life and Letters in England's Augustan Age*, by W. P. DAVENPORT ADAMS. London, Remington and C°, 1886, 2 vol in-8°.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Voici les résultats des derniers concours. M. Ch. Hucort, second drogman de l'ambassade française à Constantinople, s'est déclaré l'auteur du travail sur les sectes dualistes de l'Islam auquel l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait attribué un encouragement de deux mille cinq cents francs dans le concours Bordin. M. Svoronos a déclaré également qu'il était l'auteur du mémoire sur la numismatique de l'île de Crète qui a reçu pareil honneur. Le prix du Budget a été remporté par M. Paul Girard, maître de conférences à la faculté des Lettres de Paris, dans le concours sur cette question: *De l'éducation athénienne aux IVe et Ve siècles avant notre ère.* M. Alfred des Cilleuls, chef de division à la préfecture de la Seine, a reçu de l'Académie des sciences morales une récompense de trois mille francs pour un mémoire sur l'*indigence depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789.*

Plus que jamais on interroge avec passion l'extrême Orient et on veut tirer de ses ruines le secret de son histoire et de sa civilisation. M. Dieulafoy a rendu compte à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de sa mission pour continuer les fouilles commencées à Suse. Avec un naturaliste comme M. Houssay, un ingénieur comme M. Babin, on a pu étudier en détail la topographie, la flore, la géologie de ce pays. La dernière ruine explorée a été, à côté du palais d'Artaxercès Mnémon, le palais de Darius, avec son escalier gigantesque dont les marches ont deux cents mètres de long et dix-huit de large, avec sa salle du trône, déblayée en son entier, aux proportions gigantesques, ornée de bas-reliefs où des personnages et des animaux sont sculptés dans un style que l'on nous dit remarquable.

La Palestine qui, dans ces dernières années, a été l'objet de tant d'études, a vu M. Hirsch Hildesheimer publier une géographie du pays dont M. Joseph Derenbourg a fait hommage à l'Académie. Après la Terre Sainte, voici la terre des Pharaons : que de travaux, que de découvertes on a eu à enregistrer ! M. Gustave Maspero, avant de quitter ses fonctions d'intendant des fouilles en Égypte, a eu la bonne fortune de renconter à Thèbes une sépulture absolument intacte de la vingtième dynastie. Après l'avoir décrite, il a parlé à l'Académie des Inscriptions des fouilles faites autour du sphinx qu'on a déblayé de

Digitized by Google

seize mètres, de sorte qu'on va savoir s'il repose sur un piedestal comme le représente une ancienne stèle. Plusieurs dépouillements de momies, pratiqués par M. Maspéro, ont donné lieu à une intéressante communication.

Rome continue également à exhumer les richesses cachées dans son sein. M. Ed. Le Blant a présenté à l'Académie des Inscriptions une notice sur le grand mausolée circulaire, de trente-quatre mètres de diamètre, enfoui sous trois mètres de terre, découvert il y a quelques mois à l'entrée de la voie Salaria. Il y a là une chambre sépulcrale d'un Lucius Pœtus et de sa sœur Lucilia, avec couloir à voûte en plein cintre, revêtu de stuc sans peinture, etc., datant du premier siècle de notre ère.

De tous côtés on s'occupe de cataloguer les manuscrits déposés dans les Bibliothèques. Nous parlerons plus loin du catalogue du fonds Palatin et de la Bibliothèque vaticane ; mais voici M. Basset qui présente le catalogue des manuscrits arabes des bibliothèques d'Algérie, et fait ainsi connaître des matériaux précieux pour l'histoire de notre colonie sous la domination musulmane. M. Caspar Gregori de son côté sollicite le concours pécuniaire de l'Académie des Inscriptions pour la publication du catalogue des manuscrits inédits conservés au Mont Athos.

M. S. Luce a présenté à la même Académie un mémoire de M. Em. Travers sur le lieu de la sépulture de Christophe Colomb. Il paraît que, déposés d'abord à Valladolid, transférés ensuite à la Chartreuse de Santa-Maria de las Cuevas, dans la banlieue de Séville, les restes du grand navigateur ont été emportés à Saint-Domingue, d'où, après le traité de Bâle en 1798, ils furent déposés dans la cathédrale de la Havane. Si ce mémoire éveille la curiosité, plus étendu est l'intérêt de la question étudiée par M. Courajod dans son mémoire sur la polychromie dans la statuaire du moyen âge et de la première Renaissance. Quoique contesté encore parfois, ce fait de la polychromie de la statuaire est certain. M. Courajod le prouve savamment par des arguments purement historiques et archéologiques. La plupart des statues de ces époques ont été peintes. Le tombeau de Louis XII, celui de François Ier sont peut-être les premiers monuments à citer comme dérogeant à la tradition ; mais dans la seconde moitié du XVIe siècle il y a encore beaucoup de statues peintes. L'enthousiasme pour l'antiquité porta un coup à la polychromie. Comme on retrouvait les statues antiques presque toutes sans couleurs, on put croire que les anciens avaient proscrit la peinture dans la plastique, et l'on abandonna la tradition décorative.

M. Chéruel a lu, dans les séances de l'Académie des sciences

Digitized by Google

morales et politiques des 11 et 18 septembre, un travail intitulé : *Valeur historique des Mémoires de Louis XIV.* On cite tous les jours, avec une entière confiance, les *Mémoires de Louis XIV* comme le document le plus sûr pour les premières années du gouvernement personnel de ce prince; le savant historien ne prétend pas lui enlever l'autorité qu'on lui attribue, il a cru seulement nécessaire, pour la justifier, et en même temps pour la restreindre dans de plus étroites limites, d'examiner attentivement les trois questions suivantes: 1° L'authenticité des *Mémoires* de Louis XIV est-elle bien établie? 2° A quelle époque et comment ont-ils été composés? 3° Quelles sont les erreurs et les lacunes qu'on peut y signaler, principalement pour les premières années du gouvernement personnel de Louis XIV (1661-1662). — La question d'authenticité n'est pas douteuse. Les manuscrits d'où l'on a tiré, en 1806, les deux premières éditions des *Mémoires* sont conservés à la Bibliothèque nationale, accompagnés d'un certificat du maréchal duc de Noailles, qui constate la provenance de ces manuscrits déposés par lui en 1749. Il les avait pris, sur l'ordre de Louis XIV, dans le cabinet du roi. Les conservateurs de la Bibliothèque en attestèrent le dépôt. M. Chéruel a donné un aperçu du contenu de ces manuscrits et analysé l'édition critique et complétée des *Mémoires* publiés en 1860, par M. Dréyss. Le Roi a écrit de sa main des sommaires et des annotations. Mais comment ont été rédigés les *Mémoires*, et par qui ? C'est Colbert qui en a pris l'initiative, et c'est lui qui a décidé le Roi à les faire continuer ; mais cette entreprise a subi bien des vicissitudes, et elle fut enfin abandonnée. Le savant historien a montré ensuite que, à partir de 1663, les historiographes étaient de moins en moins en relations avec les États étrangers, et qu'on trouve déjà dans les *Mémoires* des erreurs et des omissions qu'il a soigneusement relevées.

Les séances des Académies ont dont encore leur intérêt ; mais nous sommes à une époque de l'année où les érudits sont, comme tout le monde, en vacances, où chacun, emportant aux eaux, à la mer, à la campagne, les notes laborieusement amassées pendant dix mois dans les bibliothèques et les archives, prépare les mémoires et les ouvrages qui, l'an prochain, viendront éclairer tel ou tel point obscur et se présenter aux suffrages des diverses académies. Sans doute plus d'un, il faut l'espérer, pense à ce Congrès international de savants catholiques qui, au printemps prochain, dans la huitaine après Pâques 1887, doit se tenir à Paris, congrès où seront envoyées des dissertations *de omni re scibili*, car le programme est vaste et embrasse toutes les branches de la science. Or qu'est ce que la science ? La science, répond M. A. de Lapparent, dans un travail sur *la Certi-*

Digitized by Google

tude dans les sciences, publié par les *Annales de Philosophie chrétienne* [1], « la science est l'application de la raison aux données de l'expérience. » Dès lors c'est une des choses les plus dignes d'occuper l'intelligence humaine. Seulement, comme l'observe fort justement le savant professeur de l'Université catholique de Paris, nous repoussons et les téméraires que l'orgueil égare et les impatiens conduits par la haine et les préjugés. « Pour eux la science est une arme de parti, et chacune de ses conquêtes est une occasion d'arracher une nouvelle pierre à un édifice dont ils ont juré la perte. » C'est pour déjouer cette stratégie et montrer que la Science est aussi l'auxiliaire de la Vérité que les savants catholiques ont été appelés à se réunir en Congrès à Pâques 1887. Combien ils seront forts dans la position déjà si brillamment prise par M. de Lapparent, lorsque, répondant à leurs adversaires, ils leur demanderont ce qu'ils ont à mettre à la place de ce qu'ils détruisent et quelle certitude présentent leurs nouveaux dogmes ! Chaque fois qu'ils abandonnent le solide terrain des faits, ne se heurtent-ils pas à des impossibilités ou même à des contradictions formelles ? Que devient donc leur entreprise et cette prétention de refaire le monde sur des bases exclusivement scientifiques ? M. de Lapparent, dans son travail, passe en effet en revue les principales branches des connaissances humaines pour rechercher à quel degré de certitude chacune d'elles peut légitimement prétendre. Sait-on avec certitude la date de la première apparition de l'homme sur le globe ? Ne se manifeste-t-il pas au contraire sur ce point des divergences absolues ? Si des origines de l'humanité on passe à celle du monde, peut-on avec certitude indiquer le début des évolutions successives qui ont changé avec les contours des continents la population organique du globe ? L'état présent du globe lui-même est-il connu avec certitude ? On sait bien que non, et si les sciences naturelles paraissent un champ trop facile aux disputes, les sciences mathématiques ont-elles une sûreté qui défie les attaques ? Hélas ! non ; ni la théorie de la lumière, ni la théorie mécanique de la chaleur elles-mêmes, ni le mode de mouvement des molécules ne peuvent prétendre à la certitude absolue, et M. de Lapparent, avec l'incontestable autorité qui s'attache à son nom, peut justement conclure qu'autant les sciences physiques ont pu réaliser dans le domaine des faits d'admirables progrès, autant l'édifice doctrinal et philosophique est encore incertain et chancelant. Plus on y regarde de près et plus les doutes grandissent. M. de Lapparent n'a pas parlé des sciences historiques, parce que sans doute l'inanité de la certitude doctrinale à tirer des

[1] Tirage à part, br. in-8° de 19 p.

Digitized by Google

faits historiques se démontre au seul énoncé d'une telle prétention; et cependant de superbes esprits assurent et disent bien haut que l'évolution est certaine, que les sociétés modernes se séparent des antiques Églises et qu'il faut organiser la société scientifiquement, c'est-à-dire en dehors du catholicisme. Mais ils ne peuvent rien. Le but qu'ils poursuivent s'éloigne sans cesse devant eux, car ils veulent agir sans Dieu, au nom d'une prétendue certitude doctrinale des sciences et à l'encontre des lois certaines établies par Dieu. Voilà ce que le Congrès international de savants dont nous parlons doit faire toucher du doigt, en montrant que tous les faits jusqu'ici scientifiquement démontrés n'ont rien de contraire à la vérité, à la religion. On le montrera dans les sciences naturelles, physiques, etc., on le montrera dans les sciences historiques. Mais, dans ma curiosité inquiète, je voudrais savoir si, pendant ces vacances, quelque professeur de nos Universités et de nos Collèges, quelque ancien élève de l'École des chartes, ne réunit pas ses notes d'études pour élucider une question encore controversée. Que l'on se mette à l'œuvre : l'utilité et la grandeur du but à atteindre doit en effet encourager les efforts et animer l'ardeur.

L'Académie de Belgique, sans s'élever à ces hauteurs, provoque de très intéressants travaux, en mettant au concours les questions suivantes qu'elle désire voir traiter par des français : « 1° faire l'histoire de la littérature française en Belgique de 1800 à 1830; 2° quelle a été en Flandre, avant l'avènement de Gui de Dampierre, l'influence politique des grandes villes et de quelle manière elle s'est exercée ? » Les prix seront décernés en 1887. Les mémoires doivent être envoyés avant le 1er février prochain.

La géographie est trop liée à l'histoire pour ne pas signaler ici le huitième Congrès national des sociétés françaises de géographie, qui s'est tenu à Nantes du 4 au 9 août. De nombreux membres ont présenté des rapports très intéressants sur les travaux des sociétés qu'ils représentaient, et dans la section relative à l'enseignement de la géographie une discussion s'est engagée sur les mérites relatifs de la méthode analytique et de la méthode synthétique, ou, en d'autres termes, sur la question de savoir si l'étude de la topographie doit précéder ou non celle de la géographie. Le Congrès a déclaré justement que la topographie n'est qu'une branche de la géographie.

On a un peu médit des sociétés locales de géographie, de belles-lettres, d'archéologie, d'histoire. Un érudit distingué, professeur à l'Université de Liège, M. Godefroid Kurth, les a récemment vengées dans un discours sur *le but et les moyens d'action des sociétés historiques de province* [1]. Des hommes savants ont nié leur utilité ; M. Kurth

[1] Liége, br. in-8° de 22 p.

Digitized by Google

l'affirme. Il lui paraît certain que ces sociétés remplissent une mission scientifique et civilisatrice. Sans doute, elles n'ont pas à traiter les grandes questions de l'histoire nationale, mais leur but est de faire connaître tout ce qui est de nature à éclairer des historiens sur la région qui est le centre d'activité de ces sociétés. — Voici, par exemple, la question du second mariage de L. de Lavalette, duc d'Epernon. Veuf de Marguerite de Foix, fut-il fidèle au serment fait à sa première femme de ne jamais se remarier ? On l'a dit ; mais M. le marquis de Castelbajac a présenté à la *Société historique* de Gascogne une pièce découverte dans les archives de son château de Caumont : c'est l'acte de mariage de Lavalette avec Anne de Monier, passé le 24 février 1596, à Pignans (Var). Aussitôt M. Mireur, membre de la *Société d'études scientifiques* de Draguignan, présente des observations sur cet acte, et prouve que le duc d'Épernon n'a pas été à Pignans le 24 février. Il connaît jour par jour l'histoire de Pignans et prouve un alibi. L'abbé Cazauran, archiviste du grand séminaire d'Auch, s'efforce de réfuter l'argumentation péremptoire de M. Mireur; mais, dans sa brochure *le mariage morganatique du duc de Lavalette* [1] (pourquoi duc de Lavalette ? c'est Louis de Lavalette, duc d'Épernon), il ne prouve pas la présence du duc à Pignans; et, de la discussion établie, il ressort que le mariage a bien eu lieu, mais que l'acte, rédigé sans doute postérieurement, porte une date mise au hasard et inexacte. Une page d'histoire — car le duc d'Épernon est un personnage historique — a donc été retrouvée par des membres de sociétés locales.

Ces sociétés, dit encore M. Kurth, ont pour mission de réunir tous les faits locaux ayant un caractère scientifique, de les grouper et de les coordonner afin d'en faciliter la mise en œuvre. Ainsi il y a utilité à s'occuper des *lieux dits* et d'en dresser des glossaires, commune par commune, à traiter la question linguistique, à recueillir les traditions du pays, les coutumes, jeux, chants, croyances populaires. Puis, en dehors de ces résultats acquis ou à acquérir, les sociétés de province, en groupant des hommes intelligents, n'intéressent-elles pas aux études les personnes qui, sans l'existence de ces sociétés, n'y prendraient qu'une médiocre attention ? Pour développer ce goût de l'étude et des recherches historiques, M. Kurth indique les visites à se rendre entre sociétés, les visites en commun à tel ou tel monument, les conférences à établir, les concours à ouvrir sur un sujet quelconque relatif à l'histoire d'une province, ce qui a procuré déjà des monographies excellentes, car il ne s'agit pas de fixer un sujet, mais de laisser le choix libre dans une catégorie de sujets. Si un ou plu-

[1] *Mariage morganatique du duc de Lavalette.* Paris, Maisonneuve, in-8° de 15 p.

Digitized by Google

sieurs membres étaient spécialement chargés de dresser une statistique de ce qui a été écrit en chaque pays concernant la province ou la ville siège de la société, ce serait encore fournir un aliment et donner un guide au travailleur local.

M. Kurth a donc bien vu les avantages des sociétés de province, et il a indiqué quelques moyens de les développer. Une de ces sociétés, l'Académie de Sainte-Croix, fondée à Orléans sous l'inspiration de Mgr Dupanloup, vient de publier le tome V des *Lectures et Mémoires* présentés à ses séances. Il y a là des travaux remarquables : de M. Baguenault de Puchesse sur la répartition de la richesse entre les diverses classes, sur la consolation au point de vue du monde païen et du monde chrétien ; de M. Cuissard sur les jours égyptiens des calendriers, sur les jeux de la Saint-Jean, sur la musique dans l'Orléanais ; de M. Raguenet de Saint-Albin sur Jos. Étienne Vaslin, annaliste de l'église de Beauvais ; de l'abbé Laurent de Saint-Aignan sur la vie de saint Sophrone, patriarche de Jérusalem, sur le voyage de Jacques Le Saige à Jérusalem au XVIe siècle, etc., etc. On reconnaît là un foyer intellectuel. Multiplions-les, répandons les idées heureusement exprimées par M. Kurth, afin d'animer à l'étude tant d'hommes bien doués qui, dans nos villes de province, laissent, faute de culture, affaiblir leur intelligence dans une oisiveté coupable. Blasés sur tout, parce qu'en dehors du feuilleton ou du commérage du jour, ils ne prennent aucune nourriture intellectuelle, leur esprit ne semble plus susceptible d'aucune ardeur pour l'étude. Ainsi la Société bibliographique, dont le but est de grouper précisément tous les hommes intelligents, voit, depuis quelque temps, le nombre de ses membres n'augmenter que péniblement, tandis qu'en Allemagne la Société de l'histoire de la Réformation *(Verein für Reformations-Geschichte)*, fondée il y a trois ans, compte déjà six mille adhérents. Cette Société a provoqué des études sur Jean Huss par le professeur Lechler, de Leipzig, des études sur les Vaudois par le professeur K. Muller, de Halle ; sur la situation de la papauté au XVIe siècle par le professeur Nippold, d'Iéna ; sur la Réformation en Italie, par le professeur Benrath, de Bonn, etc. On reconnaît là de l'ardeur, de la vie intellectuelle.

Les étudiants et professeurs de l'Université d'Heidelberg viennent d'avoir aussi leur jour d'enthousiasme, et assurément nous les en louons. On célébrait le cinquième centenaire de la fondation de l'Université par le pape Urbain IV en 1386. L'Université acquit bientôt de la célébrité, et personne n'ignore que la célèbre Bibliothèque palatine commença à être réunie à Heidelberg vers 1482 par l'électeur Philippe. Son premier noyau fut formé par des manuscrits achetés des Grecs qui s'étaient réfugiés en Italie, après la prise de

Digitized by Google

Constantinople. Enrichie par l'électeur Othon-Henri, puis par Ulrich Függer qui lui légua sa magnifique bibliothèque, elle fut offerte en 1623 par le duc de Bavière au pape Grégoire XV et portée à Rome, où le fonds Palatin est resté un des joyaux de la Bibliothèque Vaticane. A l'occasion de cette fête centenaire de l'Université d'Heidelberg, Sa S. Léon XIII a envoyé les quatre volumes contenant le catalogue raisonné des livres et des manuscrits du fonds Palatin. On sait que le catalogue des manuscrits grecs a été rédigé avec toute la précision désirable par M. Stevenson père, auteur de la préface du catalogue des mss., que M. Stevenson fils a décrit les manuscrits latins, et que le savant commandeur de Rossi, depuis si longtemps versé dans la connaissance et l'analyse de ces manuscrits, a publié en tête du catalogue des mss. latins une notice où il retrace, dans la langue de Cicéron, l'origine et l'histoire de la Bibliothèque du siège apostolique, et des divers catalogues qui en ont été dressés. C'est un morceau capital, plein de faits nouveaux, spécialement pour l'histoire de la bibliothèque et des archives de l'Église romaine dans les premiers siècles. On y apprendra beaucoup, comme en tous les écrits dus à la merveilleuse érudition dont M. le commandeur J.-B. de Rossi a le secret. Le don du catalogue du fonds Palatin fait par le Souverain Pontife a été reçu avec gratitude, et le grand duc de Bade, en sa qualité de Recteur de l'Université, a constaté avec satisfaction l'intérêt qu'inspirait au pape la fête de l'Université. La pensée religieuse n'a pas été étrangère à la fête, et le 4 août les corporations académiques se sont rendues en procession à l'église du Saint Esprit, précédées par les sociétés musicales. Malheureusement, d'une manifestation littéraire à laquelle chacun applaudit, on a voulu faire une manifestation politique, louable peut-être en elle-même, mais déplacée en présence des délégués français qui assistaient aux toasts portés par le grand duc de Bade et le prince impérial d'Allemagne.

Les Allemands nous le disent d'ailleurs sur tous les tons, et un certain M. Paul, parlant de l'avenir de la nation française [1], ne vient-il pas de déclarer que le salut de l'Europe et du monde civilisé ne doit plus être cherché en France, mais en Allemagne? « Les Français ne courent-ils pas, dit-il, inconsciencieusement à un précipice qui menace de les engloutir? Les événements de 1870-71 ont été le commencement de la fin de toute la nation française, et tout depuis cette époque montre trop clairement son dépérissement lent mais continu. » Il y a dans les observations de M. Paul sur le décroissement de la population, l'absurdité de la ruineuse politique coloniale, le déclin

[1] *L'avenir de la nation française*, in-8° de 35 p.

Digitized by Google

du commerce et de l'industrie, l'infériorité de l'armée, plus d'un enseignement à recueillir.

Les événements de 1868 ont-ils été pour l'Italie ce que les événements de 1870, selon M. Paul, ont été pour la France? Plus d'un Italien bondirait à cette pensée; mais M. Mortillaro ne serait pas éloigné de penser qu'il y a là quelque chose de vrai. Dans ses *Notizie dei nostri tempi*, qui font suite à d'autres récits sur l'histoire contemporaine, l'auteur parle de la décadence actuelle de l'Italie, et il pourrait prendre pour texte de ces récits la phrase qu'il cite du journal *la Capitale* (23 septembre 1885), peu suspect cependant aux hommes du mouvement : « Une génération est disparue, une autre a surgi. Celle élevée sous le gouvernement des Bourbons était meilleure que celle-ci, et c'est une honte pour notre Italie libre et une. » Le but de M. Mortillaro, dans ces pages élégamment écrites et judicieusement pensées, est de « conforter les âmes dans la foi et de les exciter à la vertu en montrant le vice dans sa brutalité, le mal dans sa nudité, car, dit l'auteur, c'est une indigne trahison de flatter les vices et d'applaudir d'abominables forfaits. »

Le grand historien de l'Italie, Cesare Cantù, n'a jamais flatté le vice, jamais applaudi les forfaits; mais, dans les ouvrages de sa jeunesse, dans cette *Histoire universelle* en trente-six volumes qui a eu dix éditions à Turin, dans l'*Histoire des Italiens*, etc., il y a évidemment quelques jugements répréhensibles et sur plusieurs points des vues erronées. En chrétien et en savant, Cesare Cantù a pensé justement qu'il convenait de réunir ses ouvrages et de corriger en eux les erreurs qui seraient signalées. Sa S. Léon XIII a félicité, le 3 août, le célèbre auteur et approuvé son projet : « Comme tous vos ouvrages sont hors de pair, dit-il, et se trouvent entre toutes les mains, il vaut la peine que vous rétablissiez à un âge avancé ce qui a pu, malgré vous, s'y glisser de répréhensible pendant les années de la jeunesse. »

Le Souverain Pontife ne cesse ainsi de provoquer à l'étude et les Lettres apostoliques (30 juillet 1886) pour « ajouter, en vue du développement de la culture littéraire parmi les clercs, quelques dispositions au règlement d'études établi par le pape Pie IX dans le séminaire romain, » en sont une nouvelle preuve. Ainsi le Pape astreint les élèves des deux séminaires Romain et Pie, ayant terminé leurs études de philosophie et de théologie, à suivre assidûment pendant une année entière, à l'exclusion de toute autre étude, des cours de littérature italienne, latine et grecque. Léon XIII est surtout inspiré par le désir de relever les études littéraires, « que nous ne pouvons supporter, dit-il, de voir déchues de leur ancienne dignité par le malheur des temps. »

Cela est d'un bon exemple, au moment où l'on ne s'inquiète plus

Digitized by Google

que des études pratiques, techniques, propres à telle ou telle carrière. Maintenons ce que nos pères nommaient si bien les humanités, qui cultivent l'esprit, lui donnent de l'étendue, et le forment à l'art de bien dire.

Grâces à Dieu, il y a de vaillants champions qui, de tous côtés, étudient et offrent les moyens d'étudier. M. Hector de Ruggiero commence un *Dizionario epigrafico di antichità romane* dont le but est « de diminuer le plus possible les difficultés pratiques que la plupart des hommes studieux rencontrent à se servir des inscriptions pour les recherches historiques, archéologiques et juridiques. » Ce travail comble ainsi une lacune. Fait à ce point de vue, le *Dictionnaire épigraphique* n'est pas un vocabulaire de langue latine ; il ne relève dans les inscriptions que les mots qui ont un rapport plus ou moins direct avec les divers états de la vie publique et privée dans le monde romain, car le but de l'auteur est d'offrir le moyen de recueillir des inscriptions tout ce qu'elles offrent de précieux pour la connaissance de l'antiquité [1].

M. le Dr Caspari a publié avec des commentaires intéressants un sermon sur les sacrilèges, tiré d'un manuscrit d'Einsiedeln, transcrit en caractères mérovingiens, rempli de renseignements les plus curieux sur les superstitions populaires.

M. Scheffer-Boichorst a soumis à un examen critique le récit contenu dans la vie du pape Adrien Ier sur la promesse de donation de territoires italiens faite au Saint-Siège par Pepin et renouvelée par Charlemagne en 774. Le savant autrichien conclut à l'authenticité de ces promesses et à l'exactitude des faits racontés par le biographe du pape. Seulement il croit que l'indication des limites des territoires promis a été falsifiée après coup.

Le savant historien de la guerre de Trente ans, M. Charvériat, a lu à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, un mémoire sur la réforme du calendrier et les difficultés soulevées par son introduction en Allemagne, sujet qui fut plusieurs fois traité en Italie, il y a quatre ans, à l'occasion du centenaire de cette réforme. Dès le XIIIe siècle on parlait de réformer le calendrier Julien. Aloisio Lilio, médecin en Calabre, étant mort en achevant un grand travail sur le calendrier, son frère le présenta au pape Grégoire XIII. Le changement qui devait en résulter fut d'abord repoussé par l'empereur catholique aussi bien que par les princes protestants ; mais l'empereur, sur les instances du Souverain Pontife, consulta les électeurs, puis, après la bulle du 7 novembre 1582, invita les États de

[1] Le *Dizionario epigrafico*, édité à Rome, via Viminale 22, par Loreto Pasqualucci, est publié par fascicules mensuels de 32 pages gr. in-8o, au prix de 1 fr. 50.

Digitized by Google

l'Europe à introduire le nouveau calendrier. Dès le mois de décembre, le roi de France Henri III l'adopta. Les États catholiques l'acceptèrent les uns après les autres ; mais les États protestants gardèrent l'ancien et, dans plusieurs pays, des brochures pleines de passion combattirent la nouvelle manière de compter. Les académies protestantes, non contentes de s'agiter, ameutèrent les paysans : M. Charvériat en donne des exemples curieux. « L'irritation des protestants contre le Saint-Siège était si grande, observe l'auteur, que tout ce qui venait de lui, même le bien, était rejeté par eux. » Le maintien des deux calendriers et les troubles qui en résultèrent ont duré plus d'un siècle, et de cette dualité de chronologie découlèrent des erreurs pour des dates historiques, car lorsqu'un auteur n'avait pas soin d'indiquer le calendrier dont il s'était servi, ceux qui le copiaient, s'imaginant tantôt qu'il avait suivi l'ancien, tantôt qu'il avait adopté le nouveau, reculaient ou avançaient la date. Ainsi la mort du roi d'Angleterre Jacques Ier est indiquée au 27 mars 1625, tandis que véritablement, d'après le calendrier Grégorien, elle eut lieu le 6 avril. — Cette dissertation de M. Charvériat fait le plus grand honneur à la Société de province où elle a été présentée, et vient encore plaider la cause de ces académies locales dont M. Kurth, je l'ai dit, s'est fait le défenseur.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les intéressants articles que M. Victor Pierre a publiés ici même sur les persécutions de toute sorte qui ont suivi le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797). Il a complètement refondu son travail, et en a fait la matière d'un fort volume qui a pour titre : *La Terreur sous le Directoire*, et va paraître ce mois-ci chez Retaux. Il se partage en sept livres : I. *Le 18 fructidor.* — II. *Les déportés politiques à la Guyane.* — III. *Les émigrés et les commissions militaires.* — IV. *La persécution religieuse.* — V. *La déportation ecclésiastique à la Guyane.* — VI. *La députation à l'île de Ré et à l'île d'Oleron.* — VII. *Le 18 brumaire.* — Parmi les pièces justificatives, se trouve une liste très complète et très soigneusement vérifiée, distribuée par départements, de tous les déportés, avec des notes sur chacun d'eux. — Nous rendrons compte de cet ouvrage.

Parmi les ouvrages parus récemment, nous signalerons : *Nouvelle biographie normande*, par Mme Oursel, tome I (Paris, Alph. Picard, gr. in-8°) ; — *Ymbert de Batarnay seigneur du Bouchage* (1438-1523), par M. B. de Mandrot (Paris, Alph. Picard, gr. in-8°) ; — *Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Villiers, ambassadeur à Venise* (1600), publiées par M. Eug. Halphen (Paris, libr. des Bibliophiles, in-8° ; — *Histoire des communes rurales du canton de Doullens*, par M. l'abbé Th. Lefevre (Amiens, impr. Douillet, in-8°) ; —

Digitized by Google

Histoire générale du Languedoc, nouvelle édition, tomes IX et X (Toulouse, Privat, in-4°) ; — *Recherches historiques et diplomatiques sur les premières années de la vie de Louis le Gros*, par M. Achille Luchaire (Paris, Alph. Picard, in-8°).

Nous avons reçu les brochures suivantes, sur lesquelles nous sommes heureux d'appeler l'attention de nos lecteurs : *Les émaux limousins de la collection Basilewsky; le triptyque de la cathédrale de Chartres*, par M. Charles de Linas (Paris, Klincksieck, gr. in-8° de 61 p. avec planches); — *Émaillerie limousine ; la croix stationnale du Musée diocésain de Liège et le décor champlevé à Limoges*, par le même (id. gr. in-8° de 35 p., tiré à 100 ex.); — *Recherches historiques sur le siège du Mont Saint-Michel par les Anglais en 1423-1424*, par messire P. E. M. Labbey de la Roque. Deuxième édition augmentée de notes et de documents concernant la maison d'Auxais, par le vicomte Maurice d'Auxais, arrière petit-fils de l'auteur (Valognes, Louis Luce, in-8° de 64 p.); — *Étude sur l'emplacement du* campus muriacus, *lieu de la défaite d'Attila par les Romains*, par M. Louis Le Clert, de la Société académique de l'Aube (Troyes, Dufour-Bouquet, gr. in-8° de 19 p.); — *A propos du déluge biblique de M. Motais*, par Ch. Robert, prêtre de l'oratoire de Rennes (Amiens, Rousseau-Leroy, in-8° de 22 p.); — *Le prince Roland Bonaparte en Laponie, épisodes et tableaux*, par F. Escard (Paris, imprimé pour l'auteur par G. Chamerot, petit in-4° de 60 p. avec plusieurs dessins et une carte). Enfin le savant abbé Gainet nous a adressé la *Préface de la troisième édition de l'Histoire de l'ancien et du nouveau Testament ou de la Bible sans la Bible*. Nous reviendrons sur ce travail, où, en rendant à la *Revue des questions historiques* un hommage qui l'honore, l'auteur discute certains points de son travail critiqués par deux de nos honorables collaborateurs.

H. DE L'ÉPINOIS

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Trajan fit contre les Daces deux campagnes, dont les bas-reliefs de la colonne trajane ont perpétué le souvenir. Malheureusement, un seul historien, Xiphilin, nous a conservé le récit de ces deux expéditions, et ce récit est extrêmement succinct. M. Xénopol a entrepris, surtout au point de vue géographique, l'étude des *Guerres daciques de l'empereur Trajan* [1]. Il s'efforce de déterminer les routes suivies par l'empereur dans ces deux campagnes et de retrouver l'emplacement du pont bâti par lui sur le Danube. Les arguments et les raisons dont il se sert sont assez convaincants, et nous croyons que l'itinéraire qu'il assigne aux légions romaines est exact, malgré le manque presque absolu de documents contemporains.

— L'étude des motifs qui ont déterminé *La Conversion de Constantin* a été entreprise par M. Gaston Boissier, qui en a fait le sujet de la seconde de ses *Études d'histoire religieuse* [2]. Aucun des historiens païens, sauf Zozime, n'en parlent ; tous les récits sont donc chrétiens, et ce motif les a fait rejeter par les rationalistes, sous l'accusation de partialité. L'auteur établit d'abord que Constantin avait reçu une éducation plutôt favorable qu'hostile à la nouvelle religion, bien qu'il soit absolument certain que son père Constance-Chlore n'était pas chrétien. Maintenant, dans quelles conditions se produisit la conversion du jeune empereur ? Tout le monde connaît le récit, donné par Eusèbe qui rapporte le tenir de la bouche de Constantin, de l'apparition d'une croix lumineuse dans le ciel et du songe dans lequel l'empereur vit le Christ lui ordonnant de faire porter le labarum en tête de ses troupes, s'il voulait être victorieux. M. Gaston Boissier, tout en déclarant qu'il laisse chacun libre de croire ou de ne pas croire à ce miracle, n'en admet pas, pour sa part, la réalité. Constantin, dit-il, était fort préoccupé du combat qu'il allait engager contre Maxence ; il savait que son rival n'avait négligé aucun moyen de mettre de son côté les dieux du paganisme ; quoi de plus naturel qu'il ait songé à invoquer le Dieu des chrétiens, pour lesquels son éducation l'avait favorablement disposé ? Son imagination surexcitée lui fit

[1] *Revue historique*, livr. de juillet-août 1886.
[2] *Revue des deux mondes*, livr. du 1er juillet 1886.

Digitized by Google

croire à des apparitions miraculeuses, et il fit porter en tête de son armée l'emblème du Christ. Il ne devint chrétien que parce qu'il fut victorieux; sa conversion ne fut, au moins au début, qu'une mesure politique et non pas l'effet d'une conviction intime. N'en déplaise au savant académicien, nous ne partageons pas tout à fait sa manière de voir. Il nous semble, en cette question, vouloir ménager la chèvre et le chou et ne pas donner absolument tort aux récits d'Eusèbe et de Lactance tout en ne donnant pas raison aux rationalistes. Eusèbe raconte l'apparition de la croix lumineuse; il ajoute que toute l'armée la vit comme l'empereur, qui ne fut cependant pas convaincu, et qui eut la nuit suivante un songe dans lequel le Christ lui ordonna de faire porter le signe de la croix en tête de son armée ; il dit formellement qu'il tient ce récit de la bouche de Constantin, qui lui en assura par serment la vérité. Il nous semble que voilà un témoignage irrécusable, et que, du moment que l'on admet la toute-puissance de Dieu, il n'y a pas lieu de repousser dédaigneusement le miracle du labarum et d'en faire le produit d'une imagination malade.

— L'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours est « un livre unique, sans lequel le monde barbare serait mort et à jamais fermé et muet pour nous. » M. G. Monod en a tiré *Les aventures de Sichaire*[1], dont il donne un commentaire fort intéressant et fort bien fait. Le récit de l'évêque de Tours est des plus instructifs : il nous fait connaître, d'abord, un côté très curieux de l'organisation de la société franque et de l'exploitation des grands domaines ruraux, qui semble être l'origine de la constitution féodale de la propriété. Il contient aussi de précieux renseignements sur l'administration de la justice à l'époque mérovingienne. M. Monod n'a fait qu'effleurer ce qui se rapportait à ce sujet ; il aurait en effet fallu, pour être complet, entrer dans des détails beaucoup trop étendus pour un simple article de revue. Outre ces deux points, l'histoire de Sichaire est encore une peinture des plus saisissantes des mœurs mérovingiennes, rudes et barbares, et que l'influence de l'Église n'avait encore pu adoucir. L'auteur rend au rôle si bienfaisant de l'Église toute la justice qui lui est due ; il n'a pas de peine à reconnaître qu'elle fut l'initiatrice des barbares, dans le chemin de la civilisation et qu'elle seule leur fit entendre « des paroles de douceur, de justice et de charité qui ne trouvaient que difficilement le chemin de leurs cœurs, mais qui faisaient cependant luire peu à peu la lumière d'une idée supérieure dans leurs consciences encore obscures et troublées. »

— Sous le titre *Un homme d'État, historien et philosophe au XIVe siècle*[2], M. le général Cosseron de Villenoisy raconte la vie et

[1] *Revue historique*, livr. de juillet-août 1886.
[2] *La Nouvelle revue*, livr. du 1er juin 1886.

Digitized by Google

étudie les œuvres d'Ibn-Khaldoun, un arabe de génie, qui, tout en servant les sultans de Tunis et d'Égypte, écrivit une Histoire universelle où sont racontés les événements du monde musulman jusqu'à la fin du XIVe siècle. Dans cet ouvrage Ibn-Khaldoun fait preuve d'un esprit très élevé, très perspicace, très juste ; il mêle à ses récits des réflexions philosophiques remarquables et émet sur l'histoire des vues d'une hauteur étonnante. Les passages de son œuvre que cite l'auteur de cet article donnent une grande idée de la valeur de ce musulman, dont la réputation était parvenue jusqu'à Tamerlan lui-même.

— C'est une peinture malheureusement trop véridique de la détresse dans laquelle était tombée une de nos plus belles provinces au commencement du XVe siècle que celle que fait M. Coville dans ses *Recherches sur la misère en Normandie au temps de Charles VI* [1]. L'auteur ne s'en tient pas à ce que lui en disent les chroniqueurs ; il a fouillé les dépôts d'archives, les collections de la Bibliothèque nationale, et il en a tiré des détails navrants mais d'une vérité incontestable. Les pillages des gens de guerre anglais, navarrais, armagnacs et bourguignons avaient ruiné les paysans et le commerce des villes ; la population, par suite des meurtres, des épidémies, de l'émigration, avait effroyablement diminué ; les champs restaient incultes, et néanmoins les impôts, par la nécessité de la guerre, avaient augmenté dans une grande proportion. L'article de M. Coville est des plus instructifs ; il faut féliciter l'auteur du soin qu'il y a apporté.

— Les mémoires du XVIIe siècle nous ont fait sommairement connaître la conspiration ourdie par le chevalier de Rohan contre Louis XIV et dont un des buts, celui qui frappa le plus les contemporains, était d'enlever le Dauphin dans une partie de chasse et de le livrer aux Hollandais. M. Alfred Maury a donné récemment, dans la *Revue des deux mondes* [2], une histoire détaillée de cet événement sous le titre : *Une conspiration républicaine sous Louis XIV. Le complot du chevalier de Rohan et de Latréaumont*. Ce sont surtout les *Mémoires* inédits de Du Cause de Nazelles, qui découvrit l'affaire, qui ont servi à l'auteur pour rédiger son travail. Nous avons dit plus haut que les contemporains n'avaient guère connu du complot qu'une chose : l'enlèvement du Dauphin. M. Maury entre dans les détails les plus circonstanciés ; les principaux conspirateurs étaient le chevalier de Latréaumont et le hollandais Van den Enden, qui avaient réussi à entraîner le chevalier de Rohan sans lui dévoiler tout le complot. Leur projet n'était en effet rien moins que de livrer aux Hollandais l'entrée

[1] *Annales de la faculté de lettres de Caen*, livr. 4 de 1886.
[2] Livr. des 15 juillet et 15 août 1886.

Digitized by Google

de la Normandie en faisant soulever cette province, d'enlever le Dauphin comme otage et, si cela était possible, le Roi lui-même, et d'établir un nouveau gouvernement qui, dans les projets chimériques du médecin hollandais, aurait revêtu la forme républicaine. Ce dernier n'existait encore, lorsque le complot fut découvert, que dans le cerveau de Van den Enden ; Latréaumont en avait sans doute connaissance, mais le chevalier de Rohan l'ignorait absolument. C'est pourquoi le titre adopté par l'auteur : *Une conspiration républicaine*, nous semble bien inexact. C'est vouloir faire remonter un peu haut les précurseurs des hommes de 1792.

— La guerre de Sept ans fut, pour la France, la plus désastreuse des guerres du règne de Louis XV. Dans le courant de 1762, la chute de Pitt, chef du parti de la guerre, et l'avènement de lord Bute au pouvoir, avait permis à la France de songer à la paix. Choiseul désigna pour se rendre à Londres, à l'effet de traiter des préliminaires, le duc de Nivernais, diplomate habile qui réussit à obtenir du cabinet anglais des conditions qui, quoique très dures encore, ne l'étaient pas autant qu'on aurait pu le craindre après les désastres successifs qui nous avaient frappés. C'est l'histoire de ces négociations que M. Soulange-Bodin a entrepris de raconter sous le titre : *La mission du duc de Nivernais à Londres (1762-1763)* [1]. Les sources de son travail, quoiqu'il ne le dise pas, semblent être les précieuses correspondances diplomatiques conservées au ministère des affaires étrangères. L'auteur a su en tirer parti habilement ; mais peut-être aurait-il mieux fait de ne pas se servir uniquement de cette source d'informations.

— Nous avons déjà signalé dans la *Revue* les articles de M. le comte de Barral sur *Les derniers succès diplomatiques de la France avant la Révolution*. Le même écrivain a entrepris une étude complète de la dernière partie du règne de Louis XVI, de 1783 à 1793, et il vient de publier la partie de son travail relative à l'année 1786 [2]. Ce chapitre est moins intéressant que celui qui l'avait précédé ; presque tous les renseignements sont empruntés à la correspondance des chargés d'affaires anglais à Paris avec le cabinet de Londres, et vraiment cette correspondance n'a qu'un intérêt médiocre. La seule partie curieuse est le mémoire de M. Hailes sur l'état politique et financier de la France à cette époque, dans lequel on trouve des vues d'une grande justesse, en en exceptant toutefois l'appréciation portée par le diplomate anglais sur M. de Vergennes.

— Le 20 brumaire an II, la Convention avait décrété le culte de la

[1] *Revue Britannique*, livr. de juin 1886.
[2] *Revue du Monde latin*, livr. de juin 1886. *Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre : l'année 1786.*

Digitized by Google

Raison. Six mois plus tard, le 18 floréal, Robespierre faisait reconnaître par la même assemblée l'existence de l'Être suprême. La fête de la nouvelle divinité fut célébrée le 20 prairial, et M. Maggiolo en raconte l'ordonnance et les détails à Paris et dans les provinces [1]. Son article est intéressant ; il fait surtout ressortir « les phrases sentimentales, les lieux communs abstraits » qu'on employa partout dans les discours, les rapports et les comptes-rendus de cette fête, dont le promoteur, Robespierre, devait, moins de vingt jours après, monter sur l'échafaud.

— Dans la même *Revue* [2], M. Pagart d'Hermansart raconte les faits qui se passèrent à Saint-Omer en 1790-1791, tandis que M. de Laurétan était maire de la ville. C'est la répétition de ce qui se passa à Paris et partout : la populace qui s'ameute sous des prétextes les plus futiles ; les autorités, et surtout le maire, outragées, accusées et arrêtées malgré leurs efforts et leurs bonnes intentions.

— Dans les campagnes, la même anarchie régnait. M. Henri Mazel raconte avec les détails les plus saisissants, puisés dans les archives du département du Gard et dans certains dépôts particuliers, *L'Incendie des châteaux du Bas Languedoc* [3]. Le magnifique château d'Aubais fut le premier dévasté et bien d'autres le suivirent. Les autorités locales étaient impuissantes à empêcher le désordre ; les gardes nationales refusaient le service et les troupes régulières manquaient; les incendiaires ne s'attaquaient pas seulement aux châteaux ; un grand nombre de métairies et de maisons particulières furent également pillées.

— L'un des hommes de la Révolution qui mérite le moins la réputation qu'on lui a faite de nos jours, c'est Lakanal. M. l'abbé Allain vient de le montrer clairement dans l'intéressante étude qu'il a faite de ce personnage et de son rôle dans la Révolution [4]. Appartenant à la congrégation des doctrinaires et probablement ayant reçu les ordres, Lakanal apostasia, se maria, et fut envoyé à la Convention par le département de l'Ariège. M. l'abbé Allain, après un court résumé de sa carrière, étudie s'il mérite l'influence qu'on lui attribue dans l'organisation de l'instruction publique. Il montre qu'il n'en est pas ainsi. Le rapport qui décida la création de l'École normale est de Garat ; pour la fondation de l'Institut, il ne prit au débat qu'une part insignifiante. Quant aux lois de l'an III sur les écoles primaires et centrales, elles sont bien son œuvre ; aussi n'ont-elles pu être mises

[1] *Revue de la Révolution*, livr. de septembre 1886.
[2] *Id.*, livr. de juillet et d'août 1886.
[3] *Id.*, livr. d'août 1886.
[4] *Revue du monde catholique*, livr. de septembre 1886.

Digitized by Google

en vigueur, tant leur application était impossible. Lakanal était d'ailleurs un déclamateur qui exagéra le style amphigourique particulier à la Révolution ; M. Allain cite tels passages de ses discours ou de ses rapports qui sont des plus amusants par le pathos des expressions. Au point de vue politique, Lakanal fut le plus ondoyant des conventionnels ; il vota la mort du Roi et fut l'ami de Robespierre jusqu'au jour où, après le 9 thermidor, il l'appelle « le moderne Pisistrate. » Son seul mérite est de s'être montré humain et de n'avoir pas organisé la terreur à Bordeaux, lorsqu'il y fut envoyé en mission, comme le firent la plupart de ses collègues.

— Sous le titre : *Une civilisation retrouvée. Les Hétéens, leur écriture et leur art* [1], M. G. Perrot raconte d'abord les découvertes faites en Asie-Mineure de pierres murales portant des inscriptions gravées en relief dans une langue inconnue. Il expose comment l'on arriva à trouver que ces monuments étaient l'œuvre des Hétéens, un peuple souvent cité dans la Bible et dans les inscriptions égyptiennes et sur lequel on n'avait aucune donnée. L'écriture des Hétéens est idéographique comme celle de l'Égypte, mais seulement en partie ; car elle possède aussi des caractères syllabaires dont l'alphabet cypriote n'est qu'une réduction et un perfectionnement. On n'est pas encore parvenu à déchiffrer l'écriture hétéenne. Espérons que quelque inscription bilingue mettra les érudits sur la voie. Quant à l'art des Hétéens, il n'a qu'une « faible originalité ; » il s'est inspiré d'exemples tirés de l'Égypte et de la Mésopotamie.

— Ce n'est pas seulement en Asie-Mineure et en Égypte qu'ont lieu les découvertes les plus précieuses pour l'archéologie ; en Grèce, à Athènes, on n'est pas moins heureux. M. de Mouy, dans ses *Lettres athéniennes*, raconte aux lecteurs de la *Nouvelle revue* [2] les fouilles exécutées dans cette ville auprès du Parthénon et de l'Érechthéion, qui ont fait découvrir des morceaux remarquables de l'art archaïque grec. Ces fragments, statues, bas-reliefs, terres cuites, etc., proviennent sans doute de l'ancien Parthénon et de l'ancien Érechthéion, brûlés par les Perses, lors de la première guerre médique. Ils appartiennent à diverses époques ; il y a des fragments de statues qui dérivent directement des formes hiératiques de l'Égypte et de l'Assyrie ; d'autres, au contraire, moins raides et plus artistiques, appartiennent évidemment à l'époque qui précéda Phidias. La plupart portent des traces de peinture ; c'est une preuve de plus de la coloration habituelle des anciennes sculptures grecques.

— L'histoire de la ville de Pergame, en Asie-Mineure, était presque

[1] *Revue des deux mondes*, livr. du 15 juillet 1886.
[2] Livr. du 1er juillet 1886.

Digitized by Google

complètement inconnue; on a découvert récemment dans ses environs une inscription ou plutôt un fragment d'inscription, qui donne quelques détails sur cette cité. M. Théodore Reinach en a fait le commentaire dans la *Revue historique* [1], et voici les points acquis à l'histoire d'après son interprétation : Pergame est probablement une colonie dorienne ; elle fut gouvernée d'abord par des rois, ensuite par des prytanes pris dans l'ancienne famille royale ; enfin, vers 360 avant Jésus-Christ, le satrape Aronte, révolté contre Artaxercès Memnon, vainquit les Pergaméniens et les déporta en masse à Teuthrania, l'ancienne capitale de la région du Caïcus, aux dépens de laquelle Pergame s'était formée.

— C'est d'après l'ouvrage de Jordan sur la topographie de Rome dans l'antiquité que M. Gaston Boissier, bien plus compétent dans les matières d'archéologie classique que dans l'histoire religieuse des premiers siècles du christianisme, a écrit son intéressant article sur *Les rues du Forum et la tribune aux harangues* [2]. Après avoir donné l'opinion qui lui semble la plus probable sur la direction de la Voie sacrée, qui traversait le Forum, l'auteur montre l'emplacement qu'occupaient les rostres jusqu'à César et celui où se trouvait la tribune aux harangues, lorsque César l'eût déplacé. Le soubassement, long de vingt-quatre mètres et large de quatre, existe encore devant le Capitole, à l'extrémité du Forum et faisant face à l'arc de Fabius. On voit encore dans ce soubassement les trous dans lesquels étaient enfoncés les éperons de navires qui avaient fait donner à la tribune le nom de « rostres. » Avec une grande vérité, M. Boissier restitue cette tribune et ce coin du Forum tels qu'ils devaient être dans les premiers temps de l'empire.

— La livraison de juillet de la *Revue historique* contient un article de M. Thévenin sur *La propriété et la justice des moulins et des fours*. L'auteur y expose sa théorie personnelle sur les fours et les moulins banaux; il ne croit pas que ces fours et ces moulins aient été d'abord communs et soient devenus banaux par des envahissements du seigneur. Il critique vivement à ce sujet l'opinion de M. Viollet, qui voit dans les banalités des restes de l'ancienne communauté primitive. M. Viollet a fait à cet article une réponse intitulée : *La communauté des moulins et des fours au moyen âge* [3]. Il y cite un certain nombre de textes favorables à son opinion et qui établissent que les fours et moulins communs ont existé au moins parfois, et qu'ils ne sont devenus banaux que par vente, cession ou donation.

[1] Livr. de septembre-octobre 1886.
[2] *Journal des savants*, livr. de juillet 1886.
[3] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre 1886.

Digitized by Google

L'opinion de M. Viollet nous semble, sinon absolument évidente, au moins très probable, et nous croyons que M. Thévenin s'est trop avancé en disant que pas un texte ne signalait la communauté des moulins et des fours.

— Le rôle qu'ont joué *la légende et les femmes dans la plus ancienne histoire des Celtes et de la Gaule* [1] a été sommairement exposé par M. d'Arbois de Jubainville dans un court article où il raconte les légendes très anciennes répandues sur les Gaulois de Gaule et sur ceux d'Asie Mineure. Cet article, qui ne se ressent nullement de la sécheresse érudite habituelle à la *Revue celtique*, peut intéresser toutes les classes de lecteurs.

— M. Auguste Brutails, archiviste des Pyrénées orientales, vient de livrer au public une *Étude* très complète et très soignée sur *l'esclavage en Roussillon du XIIIe au XVIIe siècle*. Il ne faudrait pas croire que le mot « esclavage » soit, dans le titre, une amplification oratoire pour désigner le servage ; c'est bien réellement un esclavage, moins dur assurément que l'esclavage antique, mais cependant bien réel, qui exista en Roussillon jusqu'au XVIIe siècle. Les esclaves étaient presque toujours des musulmans prisonniers de guerre ou enlevés par les corsaires sur les côtes d'Afrique ; on en trouve quelques-uns circassiens, tartares et même russes, que les pirates venaient vendre en Catalogne et en Roussillon. M. Brutails donne de fort intéressants renseignements sur leur condition sociale, qui, néanmoins, vu leur petit nombre, n'avait pas donné lieu dans les coutumes locales à des dispositions spéciales. Le nombre des esclaves femmes était bien supérieur à celui des hommes ; il y eut même une époque où la mode fut d'avoir des esclaves comme nourrices. Le prix de l'esclave était fort élevé ; son maître avait sur lui des droits très étendus, mais non cependant absolus. Il pouvait avoir un pécule et se marier avec l'autorisation de son maître. Souvent on affranchissait les esclaves au bout d'un certain temps, ou ils achetaient leur liberté. Les riches archives de notaires conservées dans le dépôt des Pyrénées orientales ont fourni à M. Brutails les matériaux de son travail ; les extraits qu'il en cite en note comme pièces justificatives sont parfois extrêmement curieux.

— Parmi les archives d'Europe, l'une des plus importantes et certainement des mieux conservées sont celles de la République de Venise. Elles ont échappé presque complètement aux vicissitudes des temps et sont aujourd'hui réunies dans l'ancien couvent des Frari. Elles sont

[1] *Revue celtique*, livraison d'avril 1886.

[2] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, livraison de juillet-août 1886.

Digitized by Google

divisées en un certain nombre de fonds correspondant aux divers corps de l'État entre lesquels était partagée l'autorité. Dans chacun de ces fonds il y a trois sortes de documents : les *filze* ou minutes originales, les registres contenant les sommaires, et les rubriques ou tables. Les plus importants de ces fonds sont ceux qui étaient conservés dans la chancellerie secrète et qui contiennent les délibérations secrètes du grand conseil et du sénat, les archives du conseil des Dix et les *relazioni* ou dépêches des ambassadeurs vénétiens. Pour faire comprendre l'organisation des archives de Venise, l'auteur de l'excellent article que nous analysons [1], M. G. d'Orcet, a commencé par faire un exposé très clair de l'organisation politique de la république et du fonctionnement de ses différents corps. Nous ne pouvons que donner des éloges très grands à cette étude, qui sera lue avec beaucoup de fruits, non seulement par les érudits qui auront à consulter le dépôt des Frari, mais encore par les lecteurs plus modestes qui voudraient seulement se renseigner sur la constitution politique de la Sérénissime République.

— La dernière livraison de la *Gazette archéologique* contient le commencement d'une intéressante étude de M. Bouchot sur *Le portrait de Louis II d'Anjou, roi de Sicile* [2], dont on possédait une copie relevée autrefois par Gaignières dans les archives de la Chambre des comptes et dont l'original vient d'être légué à la Bibliothèque nationale par M. Miller. — Dans la même livraison, M. Léopold Delisle publie une étude sur trois exemplaires de la traduction française du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais. Deux planches en héliogravure reproduisent des miniatures de ces manuscrits, qui donnent une haute idée de ce que pouvait l'art français au XIVe siècle. En effet l'un de ces exemplaires est daté de 1333 ; le second fut écrit entre 1340 et 1350, et le troisième est de la fin du siècle.

— Citons encore, dans le *Bulletin monumental* [3], l'étude de M. Eugène Müntz sur *Les mosaïques byzantines portatives*, c'est-à-dire de « petits tableaux portatifs formés de cubes d'émail et de lamelles de métal, » qui ont pris naissance à Constantinople vers le Xe siècle ; on n'en possède pas d'antérieures au XIIe siècle. A côté de cet article, M. Paul Chardin commence un travail sur *Les peintures et sculptures héraldiques de l'ancienne cathédrale de Tréguier*, presque toutes détruites à la Révolution, mais qu'il est parvenu à reconstituer.

— Tout le monde a entendu parler de la découverte, faite au mu-

[1] *Revue Britannique*, livr. d'août 1886.
[2] *Gazette archéologique*, livr. 3 et 4 de 1886.
[3] Livr. de mai-juin 1886.

Digitized by Google

sée de Boulaq par M. Maspero, des momies de Ramsès II (Sésostris) et de Ramsès III. Nous n'avons pas à revenir sur les récits qui ont été faits à ce sujet ; nous voulons seulement prévenir nos lecteurs que le procès-verbal de l'ouverture des momies a été publié dans la *Revue archéologique*, livraison de juillet-août, et qu'on y a joint trois reproductions héliographiques, l'une de la momie entière, la seconde de la tête vue de face, la troisième de la tête vue de profil. Ces reproductions sont extrêmement curieuses.

— La question du tombeau de saint Martin, de sa forme, de son emplacement, a déjà été traitée par maints auteurs, dont aucuns n'ont pu s'accorder entre eux. M. Germain Bapst a repris cette question [1] et tire des textes des conclusions en partie nouvelles ; nous nous contenterons de les exposer sommairement sans les discuter, vu notre incompétence en matière si délicate. Il cherche d'abord à établir que saint Éloi n'a pas fabriqué la châsse de saint Martin, comme on a cru le voir dans une phrase de saint Ouen ; il a simplement placé au-dessus une *freda*, mot que M. Bapst explique, d'après Du Cange, par un ouvrage d'orfévrerie placé au-dessus de la châsse et dans lequel il voit le *ciborium* porté par quatre colonnes qui surmontaient le tombeau. La châsse elle-même avait été faite par l'ordre de saint Perpétue, l'un des premiers successeurs de saint Martin ; le corps du saint était enfermé dans une corbeille d'osier, enfermée elle-même dans un cercueil de vermeil, qui était contenu dans un second cercueil de laiton. Cette châsse existait encore en 1323, lors de la translation des reliques du saint.

— La ville d'Antibes est une des plus anciennes stations romaines de la Méditerranée ; elle était entourée d'une forte muraille garnie de tours dont il ne reste plus aujourd'hui que des vestiges. M. Hippolyte Bazin s'est efforcé de reconstituer le tracé de ces anciens remparts, et il y a réussi autant que cela était possible ; il a retrouvé presque partout des restes ou des substructions des anciennes murailles romaines et il a joint à son travail, intitulé *La citadelle d'Antibes, étude d'archéologie romaine* [2], un plan de la ville actuelle sur lequel il a marqué le tracé de la ville antique, d'après les vestiges que ses recherches lui ont fait découvrir. Son étude ne sera certainement pas sans utilité pour les archéologues.

— Un des chefs les plus populaires de la chouannerie dans le Morbihan, c'est Guillemot, le roi de Bignan. M. G. de Cadoudal l'a jugé, avec raison, digne d'avoir sa biographie, et il a raconté, sous une forme très intéressante, les exploits du chef de chouans [3]. Son étude

[1] *Revue archéologique*, livr. de juin 1886.
[2] *Revue archéologique*, livr. d'avril-mai 1886.
[3] *Revue de Bretagne et de Vendée*, liv. d'août 1886.

Digitized by Google

éclaire l'histoire, si peu connue et cependant si digne de l'être, de l'insurrection morbihannaise ; mais, en même temps, elle montre combien le défaut d'entente, ou plutôt l'esprit de clan qui empêcha les Bretons d'agir de concert, fut nuisible aux succès de la chouannerie. Le courage des insurgés, les défaites qu'ils infligent aux petits détachements envoyés contre eux, ne servent à presque rien ; ce n'était pas des blessures, c'était seulement des piqûres d'épingles que les bandes bretonnes portaient au taureau républicain.— La même *Revue* contient encore le remarquable *Éloge de Dom Lobineau* [1], l'historien de la Bretagne, prononcé par M. Arthur de la Borderie, et trois *Lettres inédites de la Tour d'Auvergne* [2], le premier grenadier de France, publiées par le même érudit. — Signalons aussi l'article « à peine ébauché » (l'auteur le dit lui-même) de M. l'abbé Lucas sur *L'église de Tréguier* [3]. C'est l'histoire sommaire du vieil évêché breton. Malgré son peu d'étendue, on trouve dans cette étude quelques renseignements bons à noter sur les origines de l'évêché de Tréguier.

— Nous avons déjà parlé à nos lecteurs de la question de ces cavaliers que l'on voit au-dessus du portail de certaines églises du Poitou, et pour lesquelles il s'est formé deux opinions : l'une, se basant sur une tradition locale, y voit la représentation de Constantin ; l'autre les appelle tout bonnement des cavaliers et n'en donne pas d'explication. M. Jos. Berthelé signale, dans la *Revue poitevine et saintongeoise* [4], deux documents datant du commencement de ce siècle, dans lesquels deux de ces cavaliers, à Melle et à Parthenay, sont formellement désignés comme des statues de Constantin.

— Il faut encore signaler, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, le court article de M. André Joubert sur *Les monnaies anglo-françaises frappées au Mans au nom de Henri VI* [5], entre 1425 et 1432, et celui de M. Gabriel Fleury sur une statue équestre de l'époque gallo-romaine, découverte à Villaines-la-Carelle [6].

FR. DE FONTAINE.

[1] *Id.*, livr. de juillet 1886.
[2] *Id.*, livr. d'août 1886.
[3] *Id.*, livr. de juin et de juillet 1886.
[4] Livr. XXVII.
[5] 1re livraison du tome XX.
[6] *Id.*, *id.*

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La cronologia biblico-assira, del P. Giuseppe BRUNENGO, D.C.D.G. *Appendice all'impero di Babilonia e di Ninive dalle origini fino alla conquista di Ciro, descritto secondo i monumenti cuneiformi comparati colla Biblia* del medesimo autore. Prato, Giachetti, 1886, in-8° de 92 p.

Nous avons rendu compte de l'*Impero di Babilonia et di Ninive.* Le savant auteur vient de compléter cet important ouvrage par un appendice, consacré à étudier plus spécialement la conciliation de la chronologie des livres des Rois avec la chronologie assyrienne. C'est la réunion de six articles parus primitivement dans la *Civiltà cattolica,* dont le P. Brunengo est l'un des plus éminents rédacteurs. La question qu'il traite est une des plus graves et des plus difficiles qu'aient soulevées les études assyriologiques.

La chronologie généralement reçue des rois de Juda et d'Israel est en désaccord avec les listes chronologiques qui ont été retrouvées dans la bibliothèque des rois de Ninive. Pour mettre les deux documents d'accord, on a communément identifié le roi Phul avec le roi Téglatphalasar, et distingué au contraire Salmanasar et Sargon, le vainqueur de Samarie. Un curé de Faenza, M. Massaroli, a publié, à Rome, en 1882, une brochure où il s'est proposé de soutenir, comme on le faisait avant les découvertes assyriennes, que Phul et Téglatphalasar étaient deux rois de Ninive différents, et qu'au contraire Salmanasar et Sargon étaient un seul et même personnage. Le P. Brunengo commence par le réfuter, et maintient avec raison contre M. Massaroli l'identité de Phul et de Téglathphalasar et la distinction de Salmanasar et de Sargon. Il expose ensuite la cause des difficultés chronologiques de l'histoire des Rois, provenant de l'altération d'un certain nombre de chiffres dans le texte sacré ; il apprécie et critique les différents systèmes de conciliation qui ont été imaginés à ce sujet, et il donne enfin sa propre solution.

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de la discussion contenue dans ce savant travail, mais seulement indiquer la manière dont le P. Brunengo résout le problème. Les livres des Rois et les textes cunéiformes s'accordent à placer la prise de Samarie et la fin du royaume d'Israel en 722 avant J.-C. En remontant de là au schisme même des diatribres, le chronologiste trouve, d'après les données bibliques actuelles, que Roboam, sous qui eut lieu le schisme, monta sur

Digitized by Google

le trône en 981, et que Jéroboam 1er, qui commença à régner très peu de temps après, n'y monta qu'en 961 : il y a donc une erreur de 20 ans, dont la cause nous est inconnue. Pour combler la lacune de vingt ans en Israel, on a supposé communément deux interrègnes dans ce royaume. L. P. Brunengo, s'appuyant sur ce fait, que l'histoire égyptienne et assyrienne démontrent, que la chronologie des rois de Juda était trop longue, au lieu d'allonger la durée du royaume d'Israel, raccourcit celle d'Israel, en supposant ce qu'il appelle des *conregni*, c'est-à-dire le règne en commun de deux rois, par suite de l'association du fils au trône de son père. Tous ceux qui liront l'*Appendice* du savant rédacteur de la *Civiltà cattolica* admireront la clarté, la lucidité et la précision avec lesquelles il a traité une question si abstruse.

F. V.

—

La République des Lacédémoniens, de Xénophon. *Etude sur la situation intérieure de Sparte au commencement du IVe siècle avant J.-Ch.*, par Hippolyte Bazin. Paris, E. Leroux, 1885, in-8° de xiv-285 p.

De Lycurgo, auct. H. Bazin. Lyon, Pitrat aîné; Paris, E. Leroux, 1885, in-8° de viii-141 p.

Les thèses que M. Hippolyte Bazin a soutenues en Sorbonne pour obtenir le grade de Docteur sont deux travaux sur l'histoire intérieure de Lacédémone. La thèse française est une magistrale étude sur un des points d'authenticité les plus obscurs que soulève la critique des textes anciens. L'auteur a vraisemblablement dit le dernier mot sur une question difficile et délicate, au sujet de laquelle la science allemande avait depuis longtemps épuisé les subtilités d'une critique que rien ne rebute : l'opuscule intitulé πολιτεια τῶν Λακεδαιμονίων doit-il être attribué, comme le veut une tradition constante jusqu'aux philologues novateurs du xviiie siècle, à l'auteur de la *Cyropédie* et de l'*Anabase?* Les raisons alléguées pour nier l'authenticité de ce petit livre sont-elles probantes ? Et s'il est vraiment de Xénophon, à quelle époque faut-il en fixer la date ? Autant de problèmes résolus par M. Bazin dans une étude substantielle, écrite d'un style précis, scientifique, un peu austère. Mais ne demandons pas à l'érudition pure de recourir aux fleurs de rhétorique et aux ornements de langage.

Les quinze chapitres de *la République des Lacédémoniens* traitent successivement de l'éducation, des mœurs des Spartiates, de l'armée et des prérogatives royales. Le plan est assez nettement indiqué, et l'historien le développe avec méthode. Néanmoins plusieurs savants allemands n'y reconnaissent pas la griffe de Xénophon. L'entrée en matière leur paraît brusque, les transitions trop souvent absentes, la diction parfois défectueuse : toutes choses fort éloignées des habitudes de style et de composition de l'écrivain attique. A ces objections de forme, joignez les arguments tirés du fond même de l'opuscule et des idées exprimées par l'auteur. Walckenaer et Heyne lui reprochent de la partialité pour les institutions de Lacédémone, des injustices à l'égard des autres peuples et des omissions volontaires quand il s'agit de caractériser certains usages singuliers spartiates, toutes choses absolument indignes de la véracité du consciencieux historien.

M. Bazin discute ces raisons avec beaucoup d'autorité, et conclut à la

Digitized by Google

paternité de Xénophon. A Dindorf et à Bernhardy, qui trouvent le style de *la République des Lacédémoniens* très inférieur à celui de l'*Anabase* et des *Helléniques*, il démontre par une minutieuse confrontation des divers ouvrages, que l'opuscule contesté porte la marque de Xénophon au point de vue historique et grammatical. Partout le même style, c'est-à-dire partout le même homme. En répondant à Walckenaer, au moyen d'une curieuse hypothèse, il prouve que le disciple de Socrate a eu de très bonnes raisons pour se montrer favorable aux mœurs spartiates jusqu'à l'hyperbole : il est ainsi tout naturellement conduit à fixer la date de la composition du livre et à décrire les circonstances qui ont engagé Xénophon à écrire cette apologie de sa patrie adoptive. C'est évidemment la partie la plus originale de la thèse.

La République des Lacédémoniens n'est pas un livre d'histoire, comme on se l'imagine communément. C'est un véritable manifeste politique. Sparte, après la guerre du Péloponèse, était divisée en deux grands partis : les Novateurs et les Conservateurs ; les Novateurs qui méprisaient les vieilles institutions de Lycurgue et cherchaient à ruiner l'autorité royale au profit de l'Éphorat, et les Conservateurs fidèles aux anciennes traditions. En 394, Lysandre, le chef des Novateurs, était mort, et son adversaire Agésilas gouvernait Lacédémone en maître absolu. Il est tout naturel que ce prince ait secondé de tous ses efforts une réaction en faveur des anciennes mœurs, abandonnées depuis que le luxe et la mollesse asiatique avaient envahi la cité de Léonidas. Une occasion ne tarda pas à se présenter. Les amis de Lysandre venaient de publier une proclamation, composée du vivant et au nom de leur chef défunt, par Cléon d'Halicarnasse. Pour détruire le funeste effet de cet écrit, Agésilas pria son ami Xénophon d'écrire un manifeste conservateur qui en fût pour ainsi dire l'antidote. Grâce à cette hypothèse ingénieuse, trop ingénieuse peut-être, toutes les difficultés historiques de *la République des Lacédémoniens*, qui n'est autre que ce manifeste, trouvent une solution complète. « Le tableau idéal que Xénophon nous représente a sa raison d'être : il était habile de montrer aux Spartiates que le chemin à parcourir pour revenir à la vertu de leurs pères n'était ni long ni difficile. L'exposé des institutions Lacédémoniennes par des verbes au temps présent, comme si les institutions duraient encore, n'a plus lieu de nous étonner ; si çà et là nous rencontrons le temps passé, c'est que, par honnêteté de conscience et par respect pour la vérité, à laquelle il n'osait manquer trop ouvertement, l'orateur aurait eu honte de représenter comme existant encore des usages que tout le monde savait disparus depuis longtemps. »

Nous approchons du seul point faible de ce système. Le chapitre XIV est conçu dans un esprit tout différent des autres. Autant l'écrivain est fervent admirateur de Lacédémone, s'il faut s'en tenir aux treize premiers chapitres et au XVe, autant, si on le juge d'après le XIVe, il est attristé de la décadence des Spartiates, de leur goût pour le luxe, des hommages corrupteurs qu'ils vont chercher dans les cités asiatiques. Comment concilier une telle diversité de sentiments et de langage dans le même livre ? M. Bazin recourt à la supposition suivante, un peu gratuite. Xénophon ne composa

Digitized by Google

ce XIVe chapitre que longtemps après les autres. Ses illusions sur le mérite des institutions lacédémoniennes disparaissaient une à une ; Agésilas devenait cruel et son ambition ne connaissait plus de bornes. Il se repentit d'avoir adressé à Sparte des éloges exagérés, et un jour, comprenant quels étaient ses torts et avec quelle sévérité son livre serait jugé par la postérité, il écrivit en marge du manuscrit ce chapitre XIVe, qu'un copiste peu intelligent a maladroitement placé l'avant-dernier, et qu'il faut rejeter à la fin, non comme un épilogue, mais comme une *rétractation*.

Telles sont les conclusions de cette remarquable étude. La thèse latine, dont je ne dirai qu'un mot, roule sur la vie et les institutions de Lycurgue. L'auteur a déployé dans ce travail de plus courte haleine les mêmes qualités d'érudition et de critique. La matière était non moins épineuse, puisque l'existence même de Lycurgue a été contestée. M. Bazin démontre victorieusement que le vieux législateur a réellement vécu, et qu'il ne faut pas en faire la personnification d'une dynastie sacerdotale, comme le veulent certains critiques. JEAN GUIRAN.

—

Histoire de l'Église, par S.E. le le cardinal HERGENRŒTHER. Traduction de M. l'abbé BELET. Tome III. Paris, V. Palmé 1886, in-8° de 767 p. (Bibliothèque théologique du XIXe siècle.)

Ce volume contient la suite de la troisième période, qui se termine à la mort de Charlemagne (814). Le chapitre II s'occupe de l'islamisme et ensuite des hérésies de l'Orient : Pauliciens, iconoclastes, l'adoptianisme, etc. Le chapitre III traite de la vie ecclésiastique : la hiérarchie, la discipline, le culte, la littérature, la procédure juridique. La quatrième période comprend de la mort de Charlemagne (814) jusqu'au pontificat de Grégoire VII (1073). C'est le développement de la vie de l'Église en Occident, d'abord les relations entre les Papes et les Empereurs, puis l'affermissement de la hiérarchie, du culte, les ordres religieux, la situation de l'Église dans les États chrétiens, Angleterre, France, Allemagne, Italie. C'est aussi, dans un second chapitre, les hérésies, schismes et controverses théologiques dans l'Église grecque d'abord, dans l'Église latine ensuite ; enfin c'est la propagation du christianisme en Danemark, Suède, chez les Slaves, les Bulgares, dans le centre de l'Asie. La cinquième période va de Grégoire VII à Boniface VIII (1073-1303). Le chapitre premier, le seul qui soit dans ce volume, comprend la querelle de la Papauté et de l'Empire. On voit donc, par ce simple énoncé, que si les faits en eux-mêmes ne sont pas négligés, une très large part dans l'exposition est accordée à l'histoire pour ainsi dire interne de l'Église : de là ces détails si lucides sur la hiérarchie, le culte, les hérésies. Rarement on a donné des renseignements aussi complets et aussi précis. La propagation du christianisme dans le Nord est traitée d'une manière très neuve.

Le cardinal Hergenrœther est un homme de science et de doctrine, ce qui le rend impartial : homme de science, il n'hésite pas à blâmer les actes des Papes lorsqu'ils lui paraissent défectueux, car il sait très bien que leurs défauts et leurs erreurs dans les actes temporels ne diminuent en rien leur autorité divine dans le gouvernement de l'Église. Benoît IX est nommé justement « in-

Digitized by Google

digne et ignare, » et il est parlé comme il convient de « ce jeune vicieux qui pendant onze ans allait déshonorer l'Église. » Le cardinal ne croit donc pas que la défense de l'Église consiste à nier ce qui est parce que ce qui est est répréhensible. Il saura reprocher à Martin IV « sa politique française par dessus tout, qui le mit tout entier sous la dépendance du roi Charles d'Anjou.» Célestin V est pieux, mais, « âme timorée, d'une science insuffisante, et sans nulle connaissance du monde, il ne pouvait être à la hauteur de la mission pontificale. » Plusieurs catholiques pourraient reprocher à des catholiques de parler ainsi de souverains Pontifes. J'espère qu'ils ne contesteront pas la doctrine du cardinal Hergenrœther et son dévouement à l'Église. Les divers systèmes qui ont été imaginés pour expliquer le pouvoir que les Papes et les conciles exerçaient au moyen âge, pouvoir direct ou indirect de l'Église sur les choses temporelles, usurpation des Papes, conséquence du droit public alors en vigueur, etc., sont discutés par l'auteur, et la science vient encore ici préciser la doctrine.

« La théorie du pouvoir indirect de l'Église sur les choses temporelles, représentée par le cardinal Bellarmin, peut en spéculation s'appuyer sur de bons raisonnements ; mais les faits — et un historien de l'Église doit connaître les faits et non pas seulement la théologie, — les faits, dis-je, viennent attester que le pouvoir exercé par l'Église, même en matière politique, est suffisamment expliqué par la situation où elle se trouvait et par la jurisprudence du moyen âge. On réfute ainsi le système qui attribue à la fraude et aux artifices la puissance des Papes. Les besoins du temps, l'état de la société, la jurisprudence en vigueur ont mis cette puissance entre les mains des souverains Pontifes. » —« Le catholicisme était en quelque sorte identifié avec la vie politique, et servait de modèle au droit public. A mesure que les principes catholiques perdront de leur crédit sur la société, que le droit public se transformera, la portion des droits pontificaux qui ne reposaient que sur les idées et la jurisprudence du moyen âge, devra nécessairement disparaître. Heureusement, ce qui n'était pour l'Église qu'un hors d'œuvre pouvait tomber sans qu'elle perdit sa puissance interne et essentielle. »

Cette explication est importante, et la parole du savant archiviste du Vatican lui donne de l'autorité. Ainsi en est-il de toutes les questions obscures. La science y vient appuyer la doctrine. Sur tous les points controversés, l'auteur sait dire son avis, et dans une note à la suite de chaque paragraphe il indique les ouvrages pour ou contre le sentiment exprimé. Il maintient ainsi, contre le sentiment de l'abbé Mury, l'authenticité de la Bulle *Unam Sanctam*, attaquée par des raisons absolument insuffisantes, dit-il. Le serment d'Othon I, le diplôme d'Othon III, le décret de Nicolas II sur l'élection des Papes, les *Libri Carolini*, etc., sont aussi l'objet de notes critiques de la plus haute valeur.

Le traducteur, M. l'abbé Belet, a inséré quelques additions importantes, écrites *ex professo*, ou le plus souvent extraites des ouvrages de Mœhler (ou d'un autre comme par exemple un traité sur l'Islamisme et l'Évangile qui n'a pas moins de vingt-six pages), sur l'esprit de la hiérarchie au xe siècle, sur les ornements achetés de l'Église romaine par l'abbé du Mont-Cassin, sur Rathier

Digitized by Google

comme source historique, etc., etc. Il y a donc beaucoup à apprendre dans cet important volume.

H. DE L'É.

—

Les origines de l'Église. *Saint Pierre et les premières années du christianisme*, par l'abbé C. FOUARD. Paris, Victor Lecoffre, 1886, in-8° de XXVI-563 p.

Le titre que nous venons de transcrire indique suffisamment qu'il ne faut pas chercher dans ce livre une histoire complète et exclusive de saint Pierre. C'est à peine si des vingt chapitres qui le composent la moitié se rapporte directement à son histoire ; les autres n'y tiennent que par un lien assez faible. En outre l'auteur, s'arrêtant dans le présent volume à la fin du règne de Claude, l'histoire des derniers années de saint Pierre n'y est pas comprise. Le véritable sujet de ce livre, c'est une histoire générale des vingt premières années du christianisme. On ne doit donc pas trop s'étonner que la figure de saint Pierre n'y soit pas mise dans un relief plus saisissant. Assurément tout auteur est libre de choisir son plan ; aussi, la seule critique que nous ferons à ce propos à M. l'abbé Fouard, c'est de n'avoir pas assez nettement pris son parti de la complexité du sujet et d'avoir cherché, avec plus ou moins de succès, à relier tous ses chapitres à l'histoire de saint Pierre. Cela nuit à l'effet d'ensemble et donne l'apparence de digressions à plusieurs chapitres dont la présence est justifiée par le titre général.

Les faits dont se compose cette histoire sont assez connus pour que nous n'essayions pas d'en donner l'analyse détaillée. Les premières années de l'Église, les missions et les travaux des apôtres, les fondations d'églises, l'histoire des premiers documents écrits, l'état général des esprits et des mœurs au premier siècle, dans le monde juif et dans le monde romain, tels sont les principaux sujets abordés.

Quant à la manière et au style de l'auteur on les connait suffisamment par sa *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, qui peut servir d'introduction à l'ouvrage des *Origines*. La sûreté et l'étendue de l'érudition ne le cèdent ni à l'éclat ni à la vigueur du style. Il a su renouveler son sujet en tirant un parti très habile des découvertes géographiques et archéologiques de ces dernières années : certains chapitres sont de vrais modèles de reconstitution historique, par exemple les chapitres sur les juifs de la dispersion et les juifs de Rome, le chapitre sur Antioche, etc.

Cependant nous reprocherons à l'auteur d'avoir dans certains cas fait une part trop large à la conjecture ; nous ne citerons à l'appui que le chapitre sur Saul de Tarse et celui sur l'évangile de saint Mathieu. D'autre part il nous a semblé que M. Fouard se montrait au contraire trop rigoureux pour certaines traditions respectables. Sans doute toutes les hypothèses de M. de Rossi ne sont pas également appuyées ; mais l'illustre archéologue ne manque pas de nous mettre lui-même en réserve contre celles qu'il ne trouve pas suffisamment justifiées. Quand il admet comme fondée telle ou telle opinion, il ne le fait jamais sans apporter de très solides raisons, et nous ne trouvons pas que les démonstrations de M. Fouard contre certaines assertions de M. de Rossi soient toujours convaincantes (voyez entr'autres p. 542 et 551). Enfin, en admettant sur la propagation du christia-

Digitized by Google

nisme et le développement de la révélation certaines idées qu'il n'a pas assez sévèrement contrôlées, l'auteur s'est exposé à encourir le reproche de naturalisme, qu'on n'a pas manqué de lui adresser, non sans fondement selon nous. Comment accorder, par exemple, que le sentiment d'un Dieu unique subsista assez vivace dans la religion romaine pour préparer la voie à la prédication chrétienne (p. 373) ? L'auteur, il est vrai, a essayé d'apporter dans l'Épilogue des correctifs à ce chapitre sur la religion romaine, mais il nous est difficile de ne pas voir une contradiction entre ces deux morceaux.

Nous signalerons en terminant quelques points de détail. Les actes des Apôtres (II, 10) indiquent bien qu'il y eut des Romains parmi ceux qui assistèrent à la première prédication chrétienne, mais rien n'autorise à conclure que ces étrangers « reçurent le baptême » (p. 461). Le texte d'Eusèbe cité p. 494-495 est écourté de façon à perdre une partie de sa portée. A côté du témoignage de Clément, Eusèbe mentionne celui de Papias, que l'auteur a jugé à propos de retrancher, et qui rend en effet son hypothèse inadmissible.

A la page 532, au sujet d'un texte fameux de saint Irénée sur l'époque de la rédaction des trois synoptiques. L'auteur aurait pu signaler la variante γετα δὲ τὴν τούτου ἔκδοσιν que donnent quelques manuscrits (au lieu de τουτων ἔξοδον) et qui enlèverait toute difficulté pour les deux évangiles de saint Marc et de saint Luc.

Pour le ch. XVI, sur les mœurs romaines, qui nous paraît un peu écourté, l'auteur aurait mis à contribution avec avantage le dernier volume de Mommsen sur les provinces (1885).

Nous bornerons là nos critiques ; si nous leur avons fait dans ce compte rendu une place qu'on pourra trouver trop grande, la raison en est que le nom et le livre de M. Fouard se recommandent assez par eux-mêmes pour n'avoir pas besoin d'un éloge banal. Il nous a paru plus utile de signaler dans cette œuvre les parties faibles ou contestables, afin d'attirer sur ce point l'attention de l'auteur. Du reste, ces critiques n'enlèvent rien à la valeur générale de cet ouvrage, destiné à prendre un rang distingué parmi les publications historiques de ces dernières années.

DOM F. CABROL.

—

Les Martyrs d'Afrique, *histoire de sainte Perpétue et de ses compagnons*, par A. PILLET, Lille, Lefort, 1885, in-8° de XIV-470 p.

C'est un spectacle, et très curieux, et très consolant, que la passion des Origines chrétiennes qui s'est emparée de notre époque. L'incrédulité et le septicisme, ennemis nés de toutes les grandeurs du christianisme, ont cru qu'en profitant des obscurités ou des ombres qui planent toujours sur les perspectives éloignées, ils pourraient attaquer facilement l'Église et en avoir raison sur ce terrain de leur choix ; mais la science chrétienne ne s'est pas laissée effrayer ; elle a accepté le combat ; elle a suivi le scepticisme et l'incrédulité sur le champ de bataille qu'ils avaient choisi et leur a infligé quelques-unes des plus éclatantes défaites qu'ils aient jamais subies. On a nié les persécutions, et on en a diminué le nombre et l'intensité ; on a soutenu que les martyrs n'étaient qu'un mythe, qu'une légende sans valeur ; on a prétendu qu'après tout les chrétiens, que l'empire romain

Digitized by Google

avait mis à mort, l'avaient été fort justement ; et voilà que, sur tous ces points, la lumière s'est faite ou se fait de jour en jour, lumière inattendue, ignorée des siècles passés, et à cette heure la vérité a tellement repris de force que les négateurs eux-mêmes chantent des palinodies. Patristique, histoire, jurisprudence, archéologie, sculpture, peinture, tout a été mis à contribution, et tout a fourni des éléments nouveaux pour la justification de l'Église et la glorification de la tradition chrétienne. M. le commandeur de Rossi est, sinon l'initiateur, du moins le maître incontesté de cette vaillante phalange qui a entrepris de défendre l'Église calomniée ou méconnue dans ses origines ; mais que de disciples célèbres sont venus, à la suite et sur les pas du maître, initiés par lui aux savantes et laborieuses recherches, formés par ses travaux à l'intelligence et à l'interprétation des restes de l'art, venger le christianisme des attaques dirigés contre lui et lui restituer les gloires qu'on voulait lui ravir ! Nos lecteurs connaissent les beaux travaux de M. Paul Allard, un de ces élèves de M. de Rossi devenus maîtres à leur tour, qui, dans deux ouvrages sur *les Persécutions*, a victorieusement répondu aux objections des Renan, des Aubé et autres sceptiques de notre temps.

Le travail de M. l'abbé A. Pillet, professeur aux facultés catholiques de Lille, mérite de prendre place à côté de ceux de M. Paul Allard. Lui aussi a été élève du commandeur de Rossi, et les enseignements du maître ne sont pas tombés sur une terre stérile. Le sujet qu'il a choisi est restreint, tandis que celui de M. Allard embrasse l'ensemble des persécutions, mais il est peut-être plus fouillé, plus étudié à fond ; trop épuisé même à notre avis, car les ravissantes figures de Perpétue et de Félicité disparaissent au milieu de cette étude qui fait passer sous nos yeux moins la persécution de Carthage en l'an 203 que les persécutions en général. Il est vrai qu'avec les *Actes de sainte Perpétue*, le seul document historique qu'on ait sur ce drame sanglant, on ne peut pas faire un livre ; et, d'ailleurs, si on n'arrondissait pas un peu les contours en les élargissant, le cadre et la scène ne ressortiraient pas assez aux yeux des lecteurs peu initiés. A propos de sainte Perpétue et de sainte Félicité, M. l'abbé Pillet fait donc une étude sur les persécutions. Il décrit du commencement à la fin les phases de ce drame sanglant, en prenant les héroïnes de Carthage au milieu de la société chrétienne et en les suivant jusqu'à leur dernière demeure, dans les arénaires, à travers la prison, le tribunal et l'amphithéâtre. L'auteur s'est rendu familière la littérature ancienne et moderne relative à cette matière ; il cite abondamment au bas des pages les textes des Pères et les inscriptions sacrées ou profanes ; et, grâce aux détails d'histoire, de géographie ou d'archéologie dont il a constellé son récit, il est arrivé à faire un livre assez gros et un livre aussi plein d'intérêt que facile à lire. On pourrait bien, sans doute, relever de ci de là quelques erreurs de chronologie ou quelques détails qui ne concordent pas; mais, dans un ouvrage où tant de beautés abondent, c'est bien le cas de dire avec l'ancien : *Verum ego paucis non offendar maculis !* Les *martyrs d'Afrique* prendront rang à côté des beaux travaux de Paul Allard, et resteront comme une des études les plus complètes qui aient été faites

Digitized by Google

sur une des grandes persécutions de l'Eglise.

J. P. P. MARTIN.

—

Vie du vénérable Jean de la Barrière, *abbé et réformateur de l'abbaye des Feuillants, fondateur de la Congrégation des Feuillants et des Feuillantines*, par M. l'abbé Antonin BAZY. Toulouse, Privat ; Paris, A. Picard, 1885, in-8° de XXIX-436 p.

On n'avait jamais publié la vie de Jean de la Barrière, abbé et réformateur de l'ordre des Feuillants en France à la fin du XVIe siècle. Cependant le sujet était intéressant, plein au plus haut degré d'enseignements féconds. M. l'abbé Antonin Bazy, aumônier des religieuses de N. D. du Calvaire, à Toulouse, l'a montré dans l'ouvrage qu'il nous donne, écrit d'après une vie manuscrite de Jean de la Barrière conservée à la Bibliothèque nationale à Paris, d'après les pièces des archives de la Haute-Garonne, les papiers du couvent de Saint-Bernard à Paris et quatre-vingt-dix lettres écrites par Jean de la Barrière, pieusement conservées par les membres de sa famille.

Jean de la Barrière fut un des ouvriers de cette belle Réforme catholique qui, aux XVIe et XVIIe siècles, produisit tant de fruits de sainteté. M. l'abbé Bazy parle des scandales étalés dans le monastère des Feuillants, et des austérités qui vinrent les remplacer et les expier. On verra quels rapports intimes s'établirent entre le saint religieux et le roi de France Henri III, quels furent les sentiments de ce roi, exprimés, dit l'auteur, « en des lettres charmantes dont les fins littérateurs goûteront l'élégance et la délicatesse autant que les âmes chrétiennes en seront profondément édifiées. » Quelques-uns pourront soulever un doute sur l'authenticité de la lettre du 5 juin 1589, par exemple; mais ils y trouveront toujours l'expression du sentiment de la cour à cette époque. Nul n'était plus profondément attaché à la foi catholique que l'abbé des Feuillants, nul pourtant ne fut plus opposé à la Ligue, plus attaché au Roi. Le récit des rapports politiques de la Barrière et d'Henri III, de l'entraînement en sens inverse de l'abbé choisi par la Barrière pour régir l'abbaye fondée à Paris, est une page d'histoire générale. Don Bernard de Percin de Montgaillard, connu sous le nom du *Petit Feuillant*, a été un fougueux ligueur, comme la Barrière a été un ardent royaliste. Persécuté par dom Bernard, par les religieux de son ordre, la Barrière, déposé par le chapitre général et par le délégué commis à cet effet par le Souverain Pontife, connut toutes les amertumes de la calomnie ; mais son âme resta calme et patiente. Frappé d'interdiction de dire la messe, déclaré incapable de tout gouvernement dans la Congrégation, l'ancien abbé passa ainsi huit ans dans la détresse et l'humiliation. Mais Dieu veillait sur son serviteur, et, dans des pages très attachantes, M. l'abbé Bazy nous montre l'acharnement contre lui du délégué apostolique, devenu évêque de Forli ; mais aussi il dit comment le procès put être revisé, quelle fut l'enquête ouverte par le cardinal Bellarmin, nommé commissaire par le Pape, et la justification complète, éclatante du serviteur de Dieu. Clément VIII le réhabilita, blâma l'évêque de Forli, Alexandre Franceschi (et non des François, comme l'écrit l'auteur, qui devra corriger aussi Rustichicia en Rusticucci), puis,

Digitized by Google

pour réparer ce qu'il put y avoir de scandale dans l'erreur de sa précédente condamnation, entoura désormais l'abbé de la Barrière de vénération, et, lorsqu'il fut mort, vint lui-même avec toute sa cour, par une dérogation aux usages, prier près de son cercueil ; il nomma également *proprio motu* une commission pour s'occuper de sa béatification. Cette *vie* est donc très instructive : elle édifie, et on doit féliciter l'auteur de l'avoir écrite.

H. DE L'É.

—

Practica inquisitionis heretice pravitatis, auctore Bernardo GUIDONIS, ordinis Fratrum Predicatorum. Document publié pour la première fois par le chanoine C. DOUAIS, professeur à l'Ecole supérieure de théologie de Toulouse. Paris, Alph. Picard, 1886, in-4° de XII-372 p.

M. Léopold Delisle écrivait en 1879, au sujet de la *Practica* de Bernard Gui encore inédite : « C'est un ouvrage dont le texte devra être publié, sinon en entier, au moins par extraits, quand on voudra étudier pièces en main la triste histoire des hérésies et de l'inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au commencement du XIVe siècle. » Cette histoire n'a donc pas été encore *étudiée pièces en main*, et il est dès lors assez naturel qu'elle soit imparfaitement connue. L'auteur de l'ouvrage le plus vanté de nos jours sur *les Cathares ou Albigeois*, M. Schmidt, loin de faire son profit de la *Pratique*, la croyait et la déclarait perdue. Seuls MM. Léopold Delisle et Charles Molinier l'ont analysée sérieusement, le premier dans son excellente *Notice sur les manuscrits de Bernard Gui*, le second dans sa thèse sur les sources de l'histoire de *l'Inquisition dans le midi de la France* (1880). C'est une chose remarquable que ce texte délicat, ce manuel des inquisiteurs du quatorzième siècle, soit publié pour la première fois, sans commentaire, mais avec une parfaite intégrité et dans une édition très soigneusement préparée, par un prêtre, par un professeur d'institut catholique. Nul ne s'en étonnera, pense-t-il; car — je copie ses termes — « il importe à tout le monde, en particulier à l'Église, qui n'a rien à redouter de la vérité, que la réalité des faits soit établie d'après les témoignages authentiques. » Il n'y a pas évidemment de témoignage plus authentique, sur les faits et gestes de l'hérésie et de l'inquisition, que celui de l'inquisiteur Bernard Gui, qui remplissait depuis quinze ans ses redoutables fonctions quand il en rédigea le code (vers 1421), et qui fut d'ailleurs un des religieux et des évêques les plus éminents, un des écrivains les plus féconds et les plus instruits de son époque. Sa *Practica* n'est pas un document historique ordinaire, c'est dans l'espèce le document par excellence; c'est presque l'institution inquisitoriale elle-même. Cette institution y parle et y fonctionne pour ainsi dire à chaque page. Détail significatif ! l'un des deux manuscrits de la Bibliothèque de Toulouse qui ontserv i à l'établissement du texte de cette édition porte une note de 1483, d'après laquelle, « en fait, la *Pratique* a servi de guide et de manuel aux inquisiteurs de Toulouse, auxquels cet exemplaire a appartenu, et elle a été recherchée par les Frères Prêcheurs de Bordeaux, qui en ont alors fait prendre une copie pour leur usage. »

Une analyse très sommaire de ce

Digitized by Google

gros ouvrage achèvera d'en faire sentir la valeur et la portée historiques et juridiques, et de montrer qu'il n'y a pas de texte plus sûr et plus nécessaire pour la connaissance exacte et pour la saine appréciation, soit des doctrines et des menées des sectaires poursuivis par l'Inquisition, soit des principes et des pratiques de l'Inquisition elle-même.

La *Practica* se divise en cinq parties, qui ne forment pas un corps méthodique et dont l'ordre peut paraître arbitraire ou fortuit; mais chaque membre révèle, outre la compétence d'un homme de métier, les habitudes d'ordre logique et de précision scientifique du moyen âge. D'ailleurs le désordre apparent de l'ensemble n'a pas d'inconvénient sérieux : il est facile de s'apercevoir que les deux dernières parties sont, l'une un traité canonique, l'autre une esquisse d'histoire doctrinale, et que les trois premières constituent le *formulaire pratique* des inquisiteurs. — Celles-ci ne renferment, en effet, que des formules toutes dressées, relatives : 1° à la citation et à l'arrestation des hérétiques; 2° aux grâces et aux commutations de peine; 3° enfin aux condamnations prononcées soit avec sermon public, soit autrement. En tout environ cent quarante pièces, parfois assez longues, pleines de révélations ou d'indices précieux sur les affaires ecclésiastiques et civiles, et sur les rapports de l'hérésie et de l'inquisition avec les ordinaires diocésains et les pouvoirs politiques. Beaucoup de ces formules portent encore l'empreinte des circonstances particulières, des faits personnels qui les firent naître, et touchent à des détails curieux d'histoire provinciale. L'objet n'en est pas, d'ailleurs, borné à l'albigéisme et aux sectes plus ou moins analogues; ainsi on remarquera, vers la fin de la seconde partie, une requête du sénéchal d'Agenais contre les livres des juifs (p. 69), des recherches de livres thalmudiques (p. 70, 71), des actes destinés à protéger contre de faux soupçons l'orthodoxie d'anciens templiers (p. 74, 79), etc. — La quatrième partie est un traité complet et suivi de l'office des inquisiteurs. L'objet propre de cet office, les privilèges, droits et obligations qui s'y rattachent, y sont expliqués avec autant d'ordre que de précision; rien n'y est laissé à la conjecture ou au jugement individuel; tout s'y appuie sur des textes légaux, dont la plupart sont des bulles pontificales. On a donc là tout ce qui est requis pour juger en connaissance de cause, non pas sur des faits accidentels, mais sur ses caractères propres, une institution assez mal connue de ses adversaires et de ses apologistes. On peut remarquer en passant, sur le chapitre le plus délicat (*potestas inquisitorum in puniendo*), que les pénalités de l'Inquisition atteignaient tantôt l'honneur et la réputation des coupables, tantôt leurs biens, tantôt enfin leurs personnes; et ce dernier point comportait la capture, l'emprisonnement, le bannissement des hérétiques et l'imposition de croix à porter, d'abstinences et de pèlerinages à faire, et d'autres pénitences analogues... — La cinquième partie est une statistique géographique, morale et doctrinale des sectes du midi de la France poursuivies par l'Inquisition : Manichéens, Vaudois, Faux-Apôtres, Béguins, Juifs, etc. Les dogmes, les rites, le prosélytisme, la façon de vivre de ces sectaires, leur origine, leur propagation dans telle ou telle contrée, y

Digitized by Google

sont traités avec la sûreté d'un témoin et la précision de ce que nous appelons aujourd'hui *un spécialiste*.

Il faudrait dépasser les limites d'un article bibliographique pour donner quelque idée de la richesse des renseignements condensés dans cette dernière partie et dans les précédentes. — Il suffit de comprendre l'importance et la valeur capitales de ce précieux monument de l'inquisition méridionale pour remercier M. l'abbé Douais d'en avoir enfin publié le texte. Il l'a établi sur le meilleur manuscrit connu, non sans le collationner avec un autre manuscrit, presque contemporain, qui est aussi à la Bibliothèque de Toulouse. On n'en connaît que deux autre copies, que M. Léopold Delisle a déclarées de valeur inférieure. Tel qu'il nous est livré, dans d'excellentes conditions matérielles, le travail de Bernard Gui est rendu très lisible par une distribution irréprochable des titres et des alinéas, et par le soin le plus attentif apporté à la ponctuation et à la correction littérale. Il est resté des fautes typographiques sans doute, quelques-unes même assez choquantes (par exemple le nominatif pour le génitif à la fin de l'avant-dernier titre, p. 353, et de nouveau à la table), mais nulle part, ce me semble, des incorrections qui nuisent sérieusement à l'intelligence du texte. L'éditeur n'a pas voulu accompagner sa publication de notes explicatives, ni même d'une exposition ou d'une analyse préliminaire ; il s'est contenté de donner dans une préface substantielle les explications indispensables à son lecteur. Il y aurait, ce semble, injustice à se plaindre de cette sobriété. M. Douais rend un service signalé à la science historique en lui livrant un texte bien établi, et il a eu deux raisons graves, ou du moins deux notables excuses, pour n'y pas joindre un commentaire : d'abord, ce commentaire « eût dépassé en étendue le texte dans une trop large mesure et rendu un second volume nécessaire ; » et puis « les notes auraient probablement ouvert la voie à des discussions inutiles ou irritantes. »

LÉONCE COUTURE.

—

La France en Orient au XIVe siècle. *Expéditions du maréchal Boucicaut*, par J. DELAVILLE LE ROULX, docteur ès-lettres, archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome. Paris, Thorin, 1885-1886, 2 vol. in-8° de 518 et 535 p.

M. Delaville Le Roulx a fait suivre le titre, très exact, de son nouvel ouvrage d'un sous-titre dont l'unique effet, je le crains bien, sera de persuader à une partie du public que son livre est simplement le récit des campagnes de Boucicaut. En réalité, le plan de notre confrère embrasse tout le XIVe siècle ; il empiète même quelque peu sur le XIIIe et sur le XVe : c'est une étude approfondie de toutes les croisades postérieures à celles de saint Louis. Préparatifs, plans d'attaque plus ou moins chimériques, sièges de villes, batailles rangées, tout concourt dans ces pages si pleines à mettre en évidence ce fait, généralement ignoré, que la France, malgré ses revers, n'a pas cessé durant le XIVe siècle de tourner ses regards vers l'Orient.

Ce ne sont d'abord que des projets; peu s'en faut que les chrétiens, découragés par la perte de Saint-Jean d'Acre, ne considèrent cette catastrophe comme la ruine définitive de

Digitized by Google

leurs établissements du Levant. Cependant, ils reprennent courage : bientôt l'idée de repasser la mer hante les meilleurs esprits ; Philippe le Bel lui-même se préoccupe un instant d'une action en Terre sainte. La pensée de la croisade gagne du terrain sous les successeurs de ce prince : Philippe VI est sur le point de s'embarquer quand éclate la guerre de Cent ans. Pendant la seconde moitié du siècle, l'invasion étrangère et les guerres privées ne suffisent point, bien que le fait paraisse invraisemblable, à exercer l'activité guerrière qui s'est emparée de la chevalerie ; c'est alors que la haine des mécréants entraîne vers la Terre sainte Amédée de Savoie, le comte d'Eu, le duc de Bourbon et le comte de Nevers : enthousiasme trop justifié par les progrès continus de la puissance ottomane, mais ardeur trop peu réglée pour opposer aux Musulmans une barrière efficace. La plus brillante des chevauchées ainsi entreprises pour protéger l'Europe contre l'invasion des Turcs, aboutit au désastre de Nicopolis. Il faut l'intrépidité sage de Boucicaut, il faut surtout que les Mongols, conduits par Tamerlan, opèrent sur le champ de bataille d'Ancyre la diversion que l'on sait, pour que l'empire grec de Constantinople prolonge un reste de vie jusque vers le milieu du xve siècle. De 1396 à 1409, la France, maîtresse de Gênes, se trouve mêlée plus que jamais aux événements d'Orient ; mais alors surtout elle se heurte contre l'opposition systématique de la seigneurie de Venise : la trahison de Modon fait apparaître une dernière fois la cause réelle de l'insuccès de toutes ces expéditions du Levant. Comme l'a fort bien fait remarquer M. Delaville Le Roulx, pour atteindre les bords du Nil ou les côtes de l'Archipel, une marine était devenue indispensable : les puissances chrétiennes continentales ne la possédaient pas ; il leur fallait donc recourir aux communes de la Méditerranée, qui avaient, sans doute, les moyens de transporter les croisés outre-mer, mais dont les intérêts commerciaux étaient directement opposés à toute expédition de nature à entraver le trafic avec l'Orient.

Une des plus remarquables qualités de cet ouvrage, qui en a beaucoup, est l'indépendance dont a fait preuve l'auteur en appréciant les causes et les conséquences des dernières croisades; il se tient à égale distance d'un dénigrement aveugle et d'une admiration irréfléchie. Tout en faisant, et avec raison, une large part au sentiment chrétien, il reconnaît que l'ambition et la gloriole sont pour beaucoup dans l'enthousiasme de ces croisés dégénérés. A côté d'un Raymond Lulle, rêvant de reconquérir la Palestine par l'instruction et payant du martyre son opiniâtreté à convertir les Musulmans, à côté d'un duc de Bourbon, déclarant que la chose au monde qu'il a le plus désirée est de combattre pour la Croix, parce « qu'après les faits mondains il est belle chose de servir Dieu, » à côté des dames de Gênes, employant le prix de leurs bijoux à l'équipement d'une escadre, il nous montre la vanité, la cruauté, la sottise de ces chevaliers qui, sous les murs de Nicopolis, coupaient les oreilles aux messagers porteurs de mauvaises nouvelles. Le tableau qu'il nous trace doit être vrai ; il est au moins très vraisemblable, car il montre le bien et le mal inséparablement unis, comme ils le sont généralement dans les entreprises humaines.

On ne saurait trop louer la va-

Digitized by Google

riété des recherches auxquelles l'auteur s'est livré. Il a mis à contribution les grands dépôts de chartes et les bibliothèques de France, de Belgique, de Londres et d'Italie ; il a puisé à pleines mains dans ces archives de Malte qu'il est presque seul à bien connaître ; il a lu tout ce que la France, l'Italie, la Hongrie et l'Allemagne ont imprimé sur les guerres religieuses du XIVe siècle. Trente-neuf documents, bien choisis parmi des chartes, comptes ou fragments de chroniques d'un intérêt exceptionnel, composent ses pièces justificatives et remplissent, avec les tables, son second volume.

Peut-être pourrait-on relever, au point de vue de la forme, quelque légère disproportion dans le développement de certains chapitres. En cherchant bien, on trouverait même à signaler des lacunes. Ainsi le rôle de Charles de Valois gagnerait à être précisé à l'aide des bulles de Benoît XI (Cf. Raynaldi, Potthast et Grandjean, nos 1006 à 1008 et 1315). Les conciles fourniraient de nouveaux traits sur les encouragements donnés par le clergé de France au mouvement des croisades (v. le can. 7 du concile de Rouen de 1335). Il y aurait lieu surtout de rappeler les démarches faites auprès de Charles V par Grégoire XI et par sainte Catherine de Sienne pour le décider à tenter l'aventure d'une expédition d'Orient, et les curieux rapports de la sainte avec le duc d'Anjou, qu'elle rêvait de faire placer à la tête de la croisade, méritaient d'être soumis à la critique savante de notre confrère. Mais insister sur ces rares défaillances serait de l'ingratitude. Il faut, au contraire, féliciter pleinement l'auteur de ce beau travail et souhaiter que l'érudition produise souvent des œuvres d'une aussi grande portée et d'une valeur aussi incontestable.

N. VALOIS.

—

Vie de Jeanne d'Arc, *d'après les Chroniques contemporaines*, par GUIDO GOERRES, traduit de l'allemand par LEON BORÉ. Deuxième édition, revue et corrigée par le traducteur de la dernière édition allemande. Paris, Lecoffre, 1886, in-8 de XVIII-414 p.

Les travaux nombreux dont Jeanne d'Arc a été l'objet, depuis que les publications de M. Quicherat ont mis à la portée de tous les pièces de son procès et les principaux documents de son histoire, font un peu oublier les écrivains qui, avant que la mémoire de la sainte Pucelle ait été ainsi remise en honneur, lui ont rendu un hommage dont la rareté augmentait le prix. Nous devons donc remercier M. Victor Lecoffre d'avoir rappelé à notre attention la *Vie de Jeanne d'Arc* par Guido Goerres. Cet ouvrage fut publié en 1834 à Munich pour la société bavaroise des bons livres, et parut avec une préface du père de Guido, J. Goerres. Il fut mis à la portée du public français en 1843 par une traduction de M. Léon Boré. C'est cette traduction dont M. Lecoffre nous donne aujourd'hui une édition nouvelle.

Cette *Vie de Jeanne d'Arc* est un livre sérieux, écrit avec simplicité, dans un esprit sincèrement chrétien. L'auteur, cela va sans dire, rend complètement hommage à la vérité de la mission de Jeanne, à son inspiration surnaturelle et à la sainteté de sa vie. Ajoutons que, comme la plupart des auteurs sans parti pris et qui ont plus à cœur l'éloge de notre libératrice que la condamnation du Roi, pour lequel, d'ailleurs, il est, avec l'histoire, suffisamment

Digitized by Google

sévère, il borne à la délivrance d'Orléans et au sacre de Reims la mission donnée à la Pucelle, tout en admettant, comme prédiction, l'annonce faite par elle de la prise de Paris, de l'expulsion des Anglais et de la délivrance du duc d'Orléans.

Guido Goerres, au reste, a eu recours pour la composition de son ouvrage aux sources originales, et il a profité aussi des travaux de L'Averdy et de la compilation de Buchon. Il a consulté et il cite la chronique du siège d'Orléans, le récit de Pierre Sala, la curieuse relation du greffier de la Chambre des comptes de Brabant. On regrette seulement l'attention qu'il donne, comme il était d'usage d'ailleurs à cette époque, à la vie de Guillaume de Gamaches, moins estimée depuis la critique judicieuse qu'en a faite M. Quicherat.

Il a même eu le mérite de faire connaître un récit, vulgarisé depuis, alors peu connu, consacré à Jeanne d'Arc par Eberhard de Windecken, trésorier de l'empereur Sigismond, confirmation précieuse donnée par un étranger impartial, bien informé, de haute position et de grande valeur, aux faits attribués à notre libératrice par nos chroniques nationales.

La nouvelle édition reproduit purement et simplement celle de 1843. La traduction a seulement été refondue, améliorée dans sa rédaction et mise plus en rapport avec le texte original. Nous exprimerons seulement, à l'égard de cette traduction, un regret qui s'adresse à la deuxième édition comme à la première : dans l'extrait emprunté à la relation d'Eberhard de Windecken, M. Léon Boré, à diverses reprises (p. 176 lignes 3 et 7 ; p. 178, lignes 7 et 24 et p. 180, ligne 17 de la deuxième édition, chapitre XIX ; *item* dans le chapitre correspondant de l'édition de 1843) emploie, pour traduire le mot *Magd*, par lequel le texte allemand qualifie Jeanne d'Arc, l'expression de *servante*. Cette expression, qui est un non-sens historique et détone dans le récit, est une traduction inexacte. *Magd* signifie, à proprement parler, la jeune fille, spécialement la fille non titrée, la fille du peuple ; ce n'est qu'accidentellement et par extension que ce mot veut dire fille d'auberge, servante. Il eût été à désirer que cette légère tache de l'édition de 1842 disparût dans l'édition nouvelle.

Nous ne pouvons que recommander cette deuxième édition, comme la première, à l'attention de ceux qu'intéresse tout ce qui a rapport à Jeanne d'Arc. Si l'ouvrage de Guido Goerres n'a plus l'attrait spécial qu'il offrait lorsqu'il était une des rares histoires consacrées à la Pucelle, il apporte toujours le témoignage précieux d'un étranger impartial, d'un catholique compétent pour apprécier comme elle le mérite cette mission surnaturelle. Il contient, de plus, des observations inspirées par une foi profonde, et dont notre époque, comme celles qui l'ont précédée, pourrait se faire une application utile, sur la relation qui existe dans les plans providentiels entre la corruption d'une nation et les maux dont elle est frappée, de même qu'entre son salut et la pureté, l'esprit chrétien de dévouement et de sacrifice des instruments destinés à la régénérer.

COMTE DE B.-L.

—

Gilles de Rais, *maréchal de France, dit Barbe-Bleue* (1404-1440), par l'abbé Eugène BOSSARD, docteur ès-lettres, d'après les documents inédits réunis par M.

Digitized by Google

René DE MAULDE, ancien élève de l'Ecole des chartes. Paris, H. Champion, 1886, gr. in-8° de XIX-426-CLXVIII p.

On n'avait pas encore — en dehors des pages inoubliables que Michelet a consacrées à Gilles de Rais — on n'avait pas retracé, d'après les actes authentiques, la triste carrière de cet étrange et horrible personnage dont les orgies et les crimes dépassent tout ce que l'histoire offre de plus effroyable, tout ce que pourrait inventer l'imagination la plus dépravée; et c'est un prêtre, dans un ouvrage dédié à son évêque (Mgr Freppel), qui nous offre aujourd'hui le récit complet et authentique de la vie de Gilles de Rais.

M. l'abbé Bossard appartient au pays où vécut le légendaire personnage qui, dans toute la contrée, est connu sous le nom de *Barbe-Bleue*. Bercé, dans son enfance, au récit des contes transmis de génération en génération, il a voulu démêler la légende et l'histoire. « Le héros de ce livre, dit-il, a déjà assez vécu dans la mémoire des peuples et dans la littérature pour être assuré de cette triste immortalité qui s'attache aux grands coupables; le présent ouvrage n'a pas la prétention de lui donner une plus longue vie, mais seulement de dégager des ombres son nom un peu obscurci, et d'éclairer son portrait demeuré trop longtemps dans le demi-jour douteux du conte et de la légende. »

L'auteur raconte d'abord le peu qu'on sait sur la jeunesse de son « héros. » Gilles de Laval, seigneur de Rais, était né (au plus tôt en 1405) du mariage de Guy de Laval, seigneur de Blaison et de Chemillé (héritier adoptif de Jeanne Chabot, dame de Rais), et de Marie de Craon; il perdit son père en 1415 et fut élevé sous la tutelle d'un cousin, Jean de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, désigné par son père. Fiancé dès le 14 janvier 1417 avec Jeanne Peynel, il perdit aussitôt sa fiancée. Un autre projet de mariage fut également rompu par la mort. Enfin, le 30 novembre 1420, il épousa Catherine de Thouars. C'est à ce moment que commence la carrière militaire de Gilles : il prend part à la lutte contre les Penthièvre et voit ses terres ravagées. Quand le comte de Richemont est devenu connétable, Gilles le suit et se mêle aux expéditions dirigées contre les Anglais; il figure au siège d'Orléans, à Patay, au sacre de Reims, où il est nommé maréchal de France; il accompagne le Roi jusqu'à Paris; il paraît à la fin de 1430 sous les murs de Rouen; il est au siège de Sillé-le-Guillaume en 1434, à Conlie en 1435. Sa carrière militaire est désormais terminée.

M. l'abbé Bossard entre ici dans le vif de son sujet. Il étudie la vie privée de Gilles, ses prodigalités, ses folies, son amour du luxe; il décrit les merveilles de ses hôtels et de ses châteaux, les splendeurs de ses représentations théâtrales, les pompes de sa chapelle, composée de plus de cinquante personnes; il nous le montre empruntant toujours, vendant ses terres, si bien que des lettres d'interdiction furent données, vers 1435, par la chancellerie royale. Un curieux chapitre est consacré au théâtre, et en particulier au mystère du siège d'Orléans, que Gilles fit exécuter à Orléans. A partir de 1433, le maréchal de France fait place à l'alchimiste, le glorieux compagnon de Jeanne d'Arc se livre à tous les débordements et à tous les crimes. Nous assistons à la représentation de cet horrible *mystère* qui dure dé-

Digitized by Google

sormais autant que la vie de celui qui occupe la scène. « Ni les saturnales de Néron et de Caligula, ni ces choses innommables qui, au dire de Tacite, se passaient dans le palais de Tibère, à Caprée, et que cet historien ne décrit pas, n'approchent peut-être et ne donnent même l'idée de ce qui eut lieu dans la chambre à coucher de Gilles de Rais à la Suze, à Machecoul, à Champtocé, à Tiffauges. Qu'il nous suffise de dire que, de chute en chute, Gilles se trouva un jour au fond de l'abime, face à face avec la débauche, mais une débauche telle qu'on ne peut la dépeindre (p. 219)... »

La plume de l'écrivain est obligée de s'arrêter ; après un tableau en raccourci des excès et des crimes, voici l'exposé de l'œuvre de la justice ecclésiastique et ensuite de la justice civile, jusqu'à la confession, la condamnation et la mort si chrétienne du coupable. Enfin l'ouvrage se termine par un chapitre sur les origines du conte de Barbe-Bleue.

L'auteur a-t-il pleinement réussi dans la tâche qu'il s'était imposée ? Nous reconnaissons volontiers que M. l'abbé Bossard s'est livré à une consciencieuse étude des documents et qu'il a tiré le meilleur parti des textes de la procédure, dont l'étude lui a été singulièrement facilitée, comme on le verra tout à l'heure, par un érudit qui en avait préparé une édition complète ; mais nous constatons avec regret une lacune qui se fait sentir à plus d'une page du livre et lui enlève une partie de sa valeur : la connaissance approfondie des hommes et des choses du temps manque à l'auteur. C'est sa thèse de docteur ès-lettres qu'il nous donne ici ; il y fait preuve de sérieuses qualités ; mais il n'a point vécu assez longuement dans l'époque où il nous transporte ; il n'est pas bien familiarisé avec les personnages qu'il rencontre et dont les silhouettes ne se détachent pas toujours avec netteté ; il n'a point suffisamment promené ses regards autour de son héros : de là certaines erreurs d'appréciation, certaines inexactitudes qu'il eût été facile d'éviter.

Il serait trop long d'entrer à cet égard dans une critique minutieuse. Bornons-nous à quelques exemples.

Voici comment l'auteur raconte l'arrivée de Gilles de Rais près du Roi : « La cour alors portait joyeusement le deuil de la patrie, et des maux qui pesaient sur la France, elle soutenait, sans trop de fatigues, la part la plus légère de toutes ; la vie facile qu'on menait à Chinon ou ailleurs convenait aux goûts de Gilles... Il fut surtout accepté, bien vu dans cette cour éprise d'aventures amoureuses, à cause de son luxe et de son immense fortune (p. 27). » C'est un tableau absolument fantaisiste.

M. l'abbé Bossard entreprend de prouver que Gilles ne fut pas du complot qui, au sein de la cour, aurait été formé pour perdre la Pucelle ; il ne veut pas que Gilles « ait été auprès de la Pucelle l'homme du duc (*sic*) de la Trémoille (p. 36). » Il nous semble que l'auteur se bat un peu ici contre des moulins à vent : pas n'était besoin de discuter si longuement à propos d'une assertion de Vallet de Viriville. Mais que l'ancien compagnon de Richemont se soit attaché à la fortune de la Trémoille et soit devenu son *homme-lige*, c'est un fait indubitable, comme le prouve l'acte du 8 avril 1429, cité par M. l'abbé Bossard (p. 48).

L'auteur affirme que Rais est, avec la Hire, *Richemont* et plusieurs autres capitaines autour de Rouen en

Digitized by Google

décembre 1430 (l'auteur met ailleurs la date de 1431), combattant pour le Roi et peut-être pour la Pucelle, tandis que le Roi et la Trémoille jouissent sans trouble du repos aux bords de la Loire (p. 34). » Autant de mots, autant d'erreurs, qu'il serait trop long de relever. — Nous lisons plus loin (p. 124) : Gilles apprend avec colère que le *dauphin Charles, depuis Louis XI*, est aux portes et demande l'hospitalité. » Ici la distraction est un peu forte. — La correction des noms laisse parfois à désirer : *Estouville* pour *Estouteville* (p. 14), *Bedfort* (p. 25) pour *Bedford*, lequel était le beau-frère et non le gendre du duc de Bourgogne. — Au point de vue bibliographique, il y aurait encore plus d'une observation à présenter (voir p. 26, note 3, p. 29, note 2, p. 51, note 1).

Il nous reste à parler du travail qui appartient en propre à M. René de Maulde. Dans un avant-propos, le savant archiviste paléographe nous raconte les vicissitudes de son édition du Procès de Gilles de Rais, qui devait faire partie de la collection des *Documents inédits*. Ayant dû renoncer à cette publication, M. de Maulde a été heureux de rencontrer M. l'abbé Bossard et de pouvoir joindre au récit des tristes exploits de Gilles le texte d'une partie des documents originaux utilisés par l'auteur. Nous avons donc ici un certain nombre des pièces du procès, et, en particulier, la presque totalité du procès criminel ; on a retranché seulement « quelques passages sans intérêt et pour lesquels on prononcerait le huis-clos en Cour d'assises. »

Tel est le volume de MM. l'abbé Bossard et de Maulde. Il apporte un contingent de renseignements qui méritent d'attirer l'attention du public érudit, et qui certainement donneront lieu à de nouvelles études permettant d'élucider plus d'un point obscur de cette période de notre histoire.

G. DE B.

—

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse DE RUBLE. Tome IV. Paris, Ad. Labitte, 1886, gr. in-8° de 444 p.

Depuis la publication du *Mariage de Jeanne d'Albret*, qui remonte à 1877, voici le cinquième volume consacré à l'histoire du roi de Navarre, père de Henri IV. C'est dire assez avec quel soin minutieux M. le baron de Ruble a poursuivi ses recherches sur cette intéressante période du XVIe siècle. Le tome IV retrace en détail les événements qui ont marqué la dernière année du lieutenant-général. Ces événements sont connus : ils vont de l'édit de janvier 1562, — que le parlement eut tant de peine à enregistrer le trouvant trop favorable aux calvinistes, — jusqu'au siège de Rouen et à la mort d'Antoine de Bourbon, le 17 novembre ; et chemin faisant nous assistons au massacre de Vassy, à la prise d'Orléans par Condé, aux nombreuses négociations essayées par la reine-mère pour empêcher la guerre civile, aux sièges de Beaugency, de Blois et de Bourges, à l'invasion de la Normandie par les Anglais, auxquels Coligny n'a pas hésité de livrer sa patrie par le honteux traité de Hamptoncourt.

En ne laissant rien à souhaiter du côté de l'exactitude historique, M. de Ruble n'a pas négligé le point de vue moral ; et l'appréciation des caractères tient une large place dans son étude. On est ému par le récit des derniers rapports du roi de Navarre avec Jeanne d'Albert : la femme

Digitized by Google

outragée et fanatique ne peut pardonner à ce mari, qu'elle a tant aimé autrefois, l'abandon simultané de la foi conjugale et de la religion nouvelle à laquelle elle croyait l'avoir attaché et qu'un scepticisme intéressé lui faisait abandonner avec éclat. La reine était encouragée dans sa lutte par le prince de Condé, par Coligny, par Théodore de Bèze et par Calvin. L'ambassadeur d'Espagne demandait ouvertement son renvoi de la cour ; il ne tarda pas à l'obtenir, et il exigea même que le jeune Henri de Béarn fût enlevé à sa mère pour rester au milieu des catholiques. Jeanne partit le cœur ulcéré ; et, passant par Vendome pour regagner la Navarre, elle laissa piller par les protestants la chapelle du château, les tombeaux de la maison de Bourbon, les trésors de la collégiale. La séparation ne pouvait être plus complète entre des époux mariés depuis vingt ans et qui ne devaient plus se revoir. Cependant, dès la nouvelle de la blessure du prince, Jeanne d'Albret voulut courir à Rouen : un messager arriva le 21 octobre pour annoncer son dessein, que le roi de Navarre accueillit avec bonne grâce ; mais il mourut avant qu'elle n'ait pu le rejoindre.

Les documents inédits cités par M. de Ruble sont en grand nombre : on en trouve l'analyse et la nomenclature fort précises à la fin du volume. Sa méthode de travail est un modèle. Nous avons seulement un doute à exprimer sur l'orthographe de deux noms de lieux qui reviennent souvent écrits différemment : Angerville, village de Beauce, ne doit pas être confondu avec Augerville dans le Gatinais ; et quant à Beaugency, il faut choisir entre l'usage moderne d'écrire *eau*, et tous les textes anciens qui portent *Baugency;* pure vétille, comme on voit, d'archéologie locale.

Disons en terminant que l'auteur, Dieu merci, n'est pas arrivé au bout de sa tâche. Il nous a promis de poursuivre jusqu'à la fin l'histoire de Jeanne d'Albret et d'y joindre même la jeunesse de Henri IV. Dix années nous séparent encore de la Saint-Barthélemy et de la mort si inopinée de la princesse, survenue au milieu des fêtes du mariage de son fils avec Marguerite de Valois. Les rapports de Catherine de Médicis avec la reine de Navarre nous offrent encore d'intéressants épisodes ; et nous pouvons nous en rapporter à M. de Ruble pour les mettre en pleine lumière.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Lettres inédites de Marguerite de Valois, tirées de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, 1579-1606, publiées pour la Société historique de Gascogne, par Philippe Lauzun. Paris, H. Champion; Auch, Cocharaux frères, 1886, gr. in-8° de vi-58 p. (*Archives historiques de la Gascogne*, fascicule onzième.)

M. Philippe Lauzun, à la veille de publier un important travail sur la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, et notamment sur son séjour en Agenais et en Condomois, d'après des documents pour la plupart inédits, a détaché de son riche dossier trente-neuf lettres de son héroïne, écrites presque toutes de Gascogne, où l'aimable princesse résida de 1578 à 1582, puis de 1583 à 1585. L'éditeur rappelle, dans son *Introduction*, les circonstances à la suite desquelles ces lettres « sont, depuis un siècle environ, devenues la propriété de la Russie, où elles dorment paisiblement, loin de la

Digitized by Google

mère-patrie et de leurs charmantes sœurs, dans les riches cartons de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. » Il nous apprend que le gouvernement russe, fort libéral pour tout ce qui concerne la transcription de ses documents, lui a communiqué à Paris le manuscrit acquis en 1789 par Pierre Dabrowski. Il décrit ce manuscrit et il juge ainsi (p. VI) les lettres qui y sont réunies : « Elles éclairent, et quelquefois d'un jour nouveau, bien des faits encore incertains sur lesquels l'Histoire n'a pas dit son dernier mot. Elles visent, en les citant, les personnages les plus en vue des deux cours de France et de Navarre. Elles effleurent toutes les questions du moment, soit qu'il s'agisse de faits de guerre, de problèmes politiques à résoudre, des roueries diplomatiques où cette Reine excellait si fort, soit que cette dernière se contente d'adresser à sa mère ou à son frère quelque compliment bien tourné, une recommandation en faveur d'un de ses protégés, ou plus souvent, hélas, une demande urgente de secours pécuniaires. Bref, ces lettres de la reine Marguerite nous mènent, et cela sans fatigue aucune, tant les sujets sont variés, du jour où cette princesse arriva insouciante et toute belle sur les rives de la Baïse, jusqu'au triste moment de son dernier séjour à Paris, en nous faisant passer par les phases si curieuses et si diverses de sa vie d'amoureuse et de femme politique à Nérac, de ligueuse à Agen, de prisonnière enfin dans les sombres forteresses de Carlat et d'Usson. »

Nous n'ajouterons rien à cette juste et piquante appréciation des nouvelles lettres de la reine Marguerite. Nous nous contenterons de dire que le recueil de M. Ph. Lauzun complète à merveille le recueil publié par F. Guessard pour la Société de l'Histoire de France, et que ceux qui possèdent le volume de 1842 ne peuvent se dispenser d'acquérir le fascicule de 1886.

M. Lauzun a rempli ses devoirs d'éditeur avec un soin irréprochable, tant en ce qui regarde la reproduction du texte qu'en ce qui regarde l'annotation. Cette annotation a le double mérite de l'abondance et de l'exactitude. On voit que le commentateur connaît à fond et jusque dans les moindres détails l'histoire des vingt-cinq dernières années de la vie de Marguerite. On voit aussi qu'il est familier avec tout l'entourage de la reine de Navarre. Les excellentes notes de M. Lauzun sont souvent tirées des manuscrits de notre Bibliothèque nationale, des archives municipales d'Agen, de Condom, etc. Quelques-unes de ces notes contiennent des rectifications qui doivent être signalées, par exemple (p. 31) au sujet de la date de la mort de l'évêque de Valence, Jean de Monluc, telle que l'indique le chanoine Monlezun (*Supplément* à l'*Histoire de la Gascogne*, p. 571), et au sujet (p. 39) du séjour de 1583 de Marguerite en Touraine, tel que l'indique M. H. de la Ferrière (*Trois amoureuses au XVIe siècle*, p. 218).

Le très intéressant recueil de M. Lauzun est complété par un *Itinéraire de Marguerite d'après les lettres inédites* dudit recueil et par une *Table analytique* très bien dressée.

T. DE L.

—

Cromwell et Mazarin. Deux campagnes de Turenne en Flandre. La bataille des Dunes, par le colonel Jules BOURELLY. Paris, Perrin, 1886, in-12 de III-336 p. avec pl. gravées.

Digitized by Google

Après M. Guizot, qui a raconté, au point de vue diplomatique, les phases de l'alliance de Louis XIV avec Cromwell; après M. Chéruel, qui, dans son *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, a exposé les faits d'une manière plus complète et plus étendue, voici M. le colonel Bourelly qui nous donne une étude à la fois d'histoire générale et d'histoire militaire sur une période importante de la minorité de Louis XIV, celle qui est comprise entre le traité offensif et défensif de l'Angleterre avec la France, conclu le 23 mars 1657, et le traité des Pyrénées (7 novembre 1659). La première campagne de Turenne en Flandre, signalée par son échec devant Cambrai, par la prise de Saint-Venant, le siège et la prise de Mardick ; les attaques dont la politique de Mazarin et l'alliance anglaise sont l'objet en France et la *Très humble remontrance* du cardinal de Retz ; le nouveau traité d'alliance conclu avec Cromwell le 28 mars 1658 et les préparatifs d'une nouvelle campagne ; les opérations de Turenne entre la Somme et la Lys et l'échec d'Ostende ; la marche de Turenne sur Dunkerque et le voyage de Louis XIV en Flandre ; le siège de Dunkerque ; la bataille des Dunes ; le capitulation de Dunkerque et la remise de la ville aux Anglais ; la fin de la campagne et la maladie du Roi ; enfin la paix générale assurée par le traité des Pyrénées, tel est le cadre de l'intéressant travail dû à la plume expérimentée du colonel Bourelly. Puisé aux meilleures sources, enrichi de renseignements inédits, le livre qu'il nous donne est désormais un élément indispensable pour l'étude de la minorité du règne de Louis XIV, et l'on ne saurait trouver un guide plus autorisé et plus consciencieux. Le riche dépôt des Archives des affaires étrangères a été largement mis à profit par lui, et il nous donne en appendice une curieuse relation inédite du siège de Dunkerque, due au chevalier de Clerville.

G. DE B.

—

Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition, publiée par A. DE BOISLISLE, membre de l'Institut. Tome cinquième. Paris, Hachette, 1886, in-8° de 651 p.

Il faut admirer l'infatigable activité que déploie M. de Boislisle dans la publication de sa grande édition des *Mémoires de Saint-Simon*. Le tome V contient le texte du célèbre écrivain pour l'année 1698. On y trouve la même abondance de notes, la même richesse et la même sûreté d'informations, la même érudition dans les commentaires qui accompagnent le récit. Il suffit d'ouvrir le volume et de contempler son aspect pour apprécier l'étendue et la valeur du travail accompli par le savant éditeur. A ces notes si développées qui remplissent plus de la moitié de chaque page, aux additions au *Journal de Dangeau* qui complètent le texte, vient se joindre un appendice qui remplit à lui seul le quart du volume (p. 437-596). On y trouve : 1° la suite de l'important travail sur les *Conseils sous Louis XIV*, commencé dans le précédent volume; elle est consacrée au conseil d'État d'en haut et au conseil des dépêches, et ne termine point encore cette magistrale étude ; 2° un choix de documents, parmi lesquels nous citerons des fragments inédits de Saint-Simon sur le duc de San Gemini, grand père du duc de Bracciano, sur le duc de Bracciano, sur la princesse

Digitized by Google

des Ursins, sur la maison de Rohan au XVIIe siècle, sur la promotion de l'ordre en 1688, etc.; la lettre de Saint-Simon sur l'abbé de la Trappe, le contrat de mariage de M. de Mortagne et de Mme de Quintin, une dissertation sur la princesse de Soubise et des extraits de la *Gazette d'Amsterdam* sur le camp de Compiègne. — Comme les précédents volumes, le tome V a ses *Additions et Corrections* (p. 597-612), et sa table alphabétique spéciale, contenant les noms propres et les mots ou locutions annotés dans les *Mémoires*.

G. DE B.

—

La question d'enseignement en 1789, *d'après les Cahiers*, par l'abbé Ernest ALLAIN, archiviste du diocèse de Bordeaux, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Paris, H. Laurens, 1886, gr. in-18 de VII-360 p.

A cette heure où, réagissant contre le mouvement révolutionnaire que précipitèrent les assemblées de la révolution, on aime à revenir aux vœux réels qu'avait exprimés la France régulièrement et hiérarchiquement consultée, il est intéressant de constater, d'après le texte même des *Cahiers*, d'abord la situation de l'enseignement en 1789, puis les desiderata qu'il comportait. Cette enquête n'est pas absolument nouvelle; mais, jusqu'ici, elle a été faite un peu sommairement et étudiée plus sommairement encore. Un homme dont nos lecteurs connaissent la compétence et les longues et persévérantes études sur ces questions, a pris la peine de dépouiller ces cahiers, les a classés par ordre de questions et d'origines, a reproduit tour à tour les vœux du clergé, ceux de la noblesse, enfin ceux du tiers-état; il a donné enfin, par série de matières, un Index analytique de ces vœux. Désormais, toutes les pièces du procès sont intégralement mises à la disposition des lecteurs, méthodiquement reproduites : il sera facile de se prononcer en connaissance de cause. Pour la plus grande commodité du public, M. l'abbé Allain a exposé dans deux notes l'organisation des anciennes universités et une explication des termes de pratique bénéficiale employés dans les cahiers.

Mais l'auteur ne pouvait se borner à ce travail de compilation, quelque honneur qu'il en pût recueillir, non seulement pour le soin apporté dans ses classements, mais pour la lumière qu'il jetait sur la question. Il a lui-même condensé, dans une étude spéciale qui ouvre le volume (1-136), les vœux principaux émis dans les cahiers. C'est une série de six chapitres, où il passe en revue : 1° les vues générales, comprenant des plans généraux d'enseignement, la question des congrégations, l'application des biens ecclésiastiques au service de l'enseignement, l'influence respective de l'État et de l'Église; 2° les Universités, où il s'agit de tout ce qui touche à l'enseignement supérieur, droit, médecine, chirurgie et pharmacie; 3° les Séminaires, grands et petits, avec leurs dotations et leur régie; 4° les Collèges; 5° les petites Écoles avec les Écoles normales qui sont la pépinière de leurs maîtres; 6° Enfin, les Écoles spéciales et professionnelles, qui comprennent les Écoles militaires, de marine, d'hydrographie, des ponts et chaussées, etc.

Dirai-je que le lecteur, à quelque

Digitized by Google

parti qu'il se rattache, rencontrera dans cet examen impartial plus d'une surprise ? Si l'histoire révolutionnaire veut prendre à son compte les électeurs de 89 comme des précurseurs des réformes radicales et antichrétiennes et des inventions presque ridicules qui se sont produites sous la Convention, l'erreur est complète, et, tout au contraire, nous pouvons constater que les vœux des catholiques d'il y a un siècle répondraient assez bien à ceux d'aujourd'hui. Si, d'autre part, nous espérons découvrir dans cette grande manifestation une apologie de l'Ancien Régime, notre illusion est grande ; nos ancêtres ont souvent fermé les yeux sur leurs propres qualités et rêvé des perfectionnements dont l'expérience a fait justice. Ces cahiers forment-ils même une statistique exacte de l'enseignement d'alors, primaire, secondaire ou supérieur ? Non encore, et les renseignements, patiemment recueillis depuis et dont M. l'abbé Allain lui-même a de tous côtés recherché les traces, ont une tout autre autorité historique.

Ces cahiers, il ne faut pas l'oublier, sont une œuvre politique. On ne saurait ni les accueillir ni les rejeter en bloc ; il faut les étudier et les discuter. M. l'abbé Allain n'a pas manqué à ce devoir. Çà et là, il y a sans doute quelques mécomptes dont la responsabilité remonte à cette philosophie du XVIIIe siècle qui avait gâté les meilleurs esprits ; mais ces mécomptes sont bien légers et de bien peu de poids en regard des satisfactions qu'y rencontre l'historien chrétien. De toutes parts, de tous les coins de la France, des trois grandes classes qui composaient notre vieille société, des grandes villes comme des petites, le cri est unanime, non seulement en faveur d'un enseignement chrétien, mais encore en faveur des Congrégations catholiques. C'est à elles que l'immense majorité des cahiers veut que soit dévolu le privilège de l'instruction publique ; je dis que la majorité le veut ; elle le veut même à outrance et presque au mépris de la liberté de ces Congrégations si recherchées, tant la nécessité d'un enseignement religieux était comprise et sentie de tous, même en ce temps de légèretés et d'erreurs ! Cette conclusion, qui ressort en pleine lumière, est un des bénéfices nets que nous donne le livre de M. l'abbé Allain ; mais je n'en estime pas moins la seconde conclusion à laquelle nous conduit cette étude détaillée et sur pièces : c'est qu'il ne faut, pour aucun parti, tirer trop à soi les cahiers de 89 ; il faut les lire, il faut surtout les juger, et ne pas hésiter à dire, comme Horace : *Interdum vulgus rectum videt ; est ubi peccat.*

VICTOR PIERRE.

—

Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, par Mme la comtesse D'ARMAILLÉ. Paris, Perrin, 1886, in-12 de v-501 p.

Mme la comtesse d'Armaillé nous a donné déjà d'intéressantes études sur Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV; la reine Marie Leckzinska; Marie-Thérèse et Marie-Antoinette; elle aborde aujourd'hui un sujet auquel ses travaux antérieurs l'avaient bien préparée et qui était digne de sa plume élégante et expérimentée. La vie de l'héroïque princesse qui voulut, jusqu'à la dernière heure, rester fidèle à son frère, et qui, à la suite du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, monta sur l'échafaud, a déjà été plus d'une fois écrite,

Digitized by Google

et les belles pages de M. de Beauchesne sont dans toutes les mémoires. Mais il était bon de redire à notre génération blasée et trop oublieuse des immortels exemples de sainteté donnés par une princesse dont le nom sera certainement un jour prononcé sur les autels, ce que fut Élisabeth-Philippine-Marie-Hélène de France, affublée du nom de *Capet* par la horde satanique qui plongea la France dans la boue et dans le sang.

Mme d'Armaillé prend Madame Élisabeth à son berceau ; elle la suit dans toutes les phases d'une existence inspirée par le devoir, signalée par les plus hautes vertus ; elle retrace jour par jour, à l'aide de cette correspondance qu'on ne se lasse pas de relire, les événements auxquels Madame Élisabeth fut mêlée. Bien des larmes ont dû couler de ses yeux pendant qu'elle écrivait ces pages ; bien des larmes arroseront ce livre qui est à la fois une œuvre littéraire de valeur et une bonne action. Nous eussions voulu que l'aimable auteur, en utilisant si bien les documents rassemblés de nos jours, et en y ajoutant sa petite part de butin, eût montré plus de précision dans l'indication des sources et un peu plus de critique pour passer au crible des pièces parfois d'origine un peu suspecte ; mais ce n'est point une œuvre d'érudition que nous devons attendre ici : c'est seulement un récit soigneusement élaboré, tracé d'une plume habile et émue.

Nous devons donc à la fois féliciter et remercier Mme la comtesse d'Armaillé du nouvel ouvrage dont elle enrichit notre littérature. Quelques incorrections dans les noms (en particulier *des Moustiers* pour *des Montiers*) devront disparaître dans la prochaine édition. G. DE B.

La Révolution du 31 mai et le Fédéralisme en 1793, *ou la France vaincue par la commune de Paris*, par M. H. WALLON, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1886, 2 vol. in-8°.

La France vaincue, asservie, foulée aux pieds par la commune de Paris, tel est le titre qui devrait être donné à l'histoire des années 1792 et 1793. C'est la commune de Paris qui fait la révolution du 10 août, avec la complicité des Girondins, et ensuite tyrannise la France, au moyen de l'Assemblée législative qu'elle tient asservie. Elle fait ensuite les massacres de septembre. Les départements se résignent à accepter le 10 août, mais réprouvent énergiquement les massacres et chargent leurs députés d'en poursuivre la punition. Mais la Commune, secondée par les hommes de septembre qu'elle a fait nommer à la Convention, sait tenir la majorité en échec. Du reste, les tergiversations, l'impéritie des Girondins, chefs de cette majorité, lui font la partie belle. Les départements, qui pressentent une catastrophe, offrent à la Convention une garde départementale ; elle accueille cette idée, elle n'a plus qu'à décréter; mais avant qu'elle se soit décidée, ses chefs sont voués à la proscription par les gens de la Commune.

La nouvelle des attentats des 31 mai et 2 juin produisit en province plus de douleur que d'étonnement. Depuis longtemps les amis des Girondins déclamaient, avec une violence un peu singulière chez des gens qui avaient applaudi tant d'excès, contre Marat, qui pour eux personnifiait le terrorisme; et il n'est vraiment pas étonnant qu'il se soit rencontré une Charlotte Corday. Après la proscription des Girondins, on entend dans un grand nombre

Digitized by Google

de départements des cris de rage : certaines administrations prennent des arrêtés qui flétrissent la révolution nouvelle, refusent de reconnaître la Convention mutilée, et lèvent des troupes pour marcher sur Paris. Mais c'est bien le cas de s'écrier : «Beaucoup de bruit pour rien.» Bientôt les plus hardis matamores filent doux ; et l'on assiste à une véritable épidémie de rétractations.

Pourquoi cette débandade ? Les Jacobins ont eu l'habileté de ne pas recourir tout de suite aux moyens violents. Comme ils s'en dédommageront un peu plus tard ! La Convention a été décapitée, mais M. Wallon dit très bien : « Ceux qui l'avaient décapitée le 2 juin lui avaient refait une tête, et elle siégeait toujours, elle discutait, elle décrétait comme un corps vraiment en vie. » Et la Commune gouvernait la France par ce simulacre d'Assemblée, et elle offrait aux partisans des Girondins une constitution nouvelle, bâclée en quelques jours, et elle faisait adroitement courir le bruit qu'après l'acceptation de cette constitution on procèderait à l'élection d'une nouvelle Assemblée ! Et ces administrateurs, d'abord si indignés, gobent naïvement cette énorme bourde, acceptent cette ridicule constitution et s'aplatissent devant ces proscripteurs qu'ils viennent de flétrir si justement !

La peur les avait pris bien vite : malgré leur suffisance, ils avaient dû reconnaître qu'ils n'étaient point suivis. Ce qui proteste après le 2 juin, c'est simplement une partie de la France officielle, des administrateurs de départements, de districts, et de quelques municipalités. Ils ont contre eux les Jacobins locaux ; la masse non révolutionnaire ne s'ébranle pas, et ils ne font rien pour obtenir son appui ; leurs adversaires actuels seront bien plus adroits en thermidor. Aussi ne réunit-on qu'un nombre infime de volontaires, et encore ces volontaires, lorsqu'il s'agit de se battre, ne tiennent pas. Ya-t-il jamais eu combat plus ridicule que celui de Pacy-sur-Eure, qui pourtant assura la tyrannie des Jacobins sur la France ? Il n'y eut lutte sérieuse qu'à Lyon et à Toulon, pour des causes toutes particulières à ces deux villes, et parce qu'à Lyon tous les modérés, royalistes et autres, se coalisèrent.

Mais la France aurait donc voulu, et la révolution du 31 mai, et le règne des Jacobins ? Nullement. L'expulsion des Girondins ne fut malheureusement pas considérée, par la masse honnête de la nation, comme une révolution nouvelle : elle ne regardait pas les Girondins comme ses chefs ; elle crut seulement assister à une lutte entre ses oppresseurs, les auteurs du 10 août.

Les Girondins, pas plus à la Convention que dans les départements, ne formaient point un parti compact et nettement séparé des Jacobins par ses doctrines et par ses actes. Ce groupe n'avait pas été proscrit le 2 juin pour avoir résisté aux Jacobins sur aucune question capitale : ni sur le procès du roi (les chefs avaient voté la mort), ni sur la punition des Septembriseurs (sur ce point les Girondins avaient tristement faibli), encore moins sur la persécution religieuse (ils la dirigeaient depuis deux ans) ; ils avaient voté avec les Jacobins les lois de sang du 18 mars et du 21 avril 1793, qui interdisaient à tout prêtre catholique l'exercice du culte sous peine de mort, et ces lois avaient déjà été appliquées ! D'ailleurs la Convention avait, avec leur participation, voté, avant le 31 mai, bien d'autres lois oppressives et in-

Digitized by Google

quisitoriales; aussi beaucoup de gens croyaient que la situation ne pouvait guère s'aggraver.

Les Girondins et leurs amis avaient tout récemment, de concert avec les Jacobins, imposé à la France la révolution du 10 août, traqué, emprisonné les royalistes constitutionnels, et cette persécution n'était pas encore finie dans les départements; les administrateurs girondins, d'accord avec les terroristes locaux, la faisaient marcher de front avec la persécution religieuse.

Ainsi tous les éléments de résistance qui pouvaient exister en France contre une usurpation de Paris, avaient été brisés, après le 10 août, par ceux qui devaient être proscrits le 2 juin suivant. Comment les partisans de la constitution de 1791, comment les gens religieux se seraient-ils levés en masse pour leurs persécuteurs obstinés et impénitents, qui, du reste, se montrèrent si nuls et si incapables ?

La résistance au 31 mai n'aboutit, après des bravades, qu'à de pitoyables rétractations. M. Wallon a rendu un grand service à l'histoire en donnant un recueil complet des unes et des autres. On assiste ainsi à un spectacle bien triste, parfois même répugnant ; il est impossible de tomber avec moins de dignité et avec une plus sotte confiance dans le pardon méprisant de ses adversaires. Quand tous ces gens là se furent bien aplatis, les Jacobins se mirent à les exterminer en détail.

M. Wallon fait heureusement ressortir, par le simple exposé des faits, la véritable raison du misérable avortement de la résistance girondine, tandis que l'insurrection de la Vendée, « combattant pour ces deux grandes causes, Dieu et le roi, » ne put être réprimée qu'après les plus grands efforts. Sans doute la résistance aux proscripteurs du 2 juin était juste et vraiment patriotique ; mais ces anciens complices des Jacobins, habitués à opprimer leurs concitoyens, se montrèrent incapables de défendre la liberté et la dignité nationale.

LUDOVIC SCIOUT.

—

Histoire de l'émigration. Les Bourbons et la Russie pendant la révolution française, d'après des documents inédits, par Ernest DAUDET. Paris, à la librairie illustrée, *s. d.* (1886); in-8° de 397 p.

M. Ernest Daudet a publié, dans le *Revue des deux mondes* et dans le *Correspondant*, de remarquables études dont la *Revue* a déjà entretenu ses lecteurs : elles sont consacrées à Louis XVIII et à son attitude pendant la Révolution. L'auteur nous les donne maintenant en volumes. Celui que nous avons sous les yeux raconte la vie et le rôle politique du roi sans couronne depuis Vérone (1795) jusqu'à son arrivée en Angleterre ; un second nous entretiendra des *Bourbons et de la seconde coalition.*

L'auteur a eu la main pleine de documents puisés aux meilleures sources et il en fait le plus heureux emploi. Son récit met bien en relief la figure vraiment royale de Louis XVIII et fait toucher du doigt, en même temps que l'attitude de la Russie et des différentes cours de l'Europe, les cruelles épreuves infligées au représentant de la monarchie traditionnelle. M. Daudet a le tort de l'appeler parfois le *prétendant :* terme impropre, qui jure avec le ton du récit, si sérieux, si sincère, et généralement très respectueux pour une royale infortune noblement supportée. C'est une page

Digitized by Google

d'histoire neuve et saisissante, que tout le monde voudra lire. Nous attendons avec impatience le complément de ce remarquable travail.

L. C.

—

Histoire de M. Emery et de l'Eglise de France pendant l'Empire, par M. Élie Méric. — Deuxième partie. *L'Empire.* 1800-1811. Paris, Victor Palmé, 1885, in-8° de 499 p.

Nous avons signalé (t. XXXVIII, p. 642) le premier volume de cet ouvrage. Celui-ci commence avec le Consulat et nous mène jusqu'à la mort de M. Émery (28 avril 1811). L'auteur nous le montre exhortant le clergé à faire la promesse de fidélité exigée par les Consuls, contribuant à la démission et à la nomination des évêques en 1801-1802, procédant aux translations successives et à la réorganisation du séminaire de Saint-Sulpice, conseiller titulaire de l'Université, membre de ce Comité ecclésiastique qui fut pour lui une source de tribulations, rédigeant de lumineux mémoires sur Bacon, Leibniz, Descartes, l'abbé Fleury, le cardinal Dubois; enfin, quelques semaines avant sa mort, présentant publiquement à l'Empereur de fermes remontrances, et, comme il l'écrivait lui-même, « loué pour son courage par les mêmes personnes, qui, pour la plupart, auraient besoin qu'on leur en inspirât (p. 411). » C'est le digne couronnement de sa longue carrière.

Cette biographie rencontre en chemin bien des personnages épisodiques : l'abbé Fournier, parent de M. Émery, que Fouché envoie à Bicêtre comme aliéné pour n'avoir pas ménagé en chaire tel évêque apostat qui siégeait dans le gouvernement : ce même abbé Fournier sera bientôt évêque de Montpellier, où il a laissé les plus grands souvenirs ; M. Frayssinous quitte Saint-Sulpice pour commencer ses fameuses conférences ; M. de Bausset, ancien évêque d'Alais, entreprend, sur l'avis de M. Émery, la vie de Bossuet et celle de Fénelon, toutes deux si célèbres ; le cardinal Fesch met M. Émery de moitié dans la plupart de ses œuvres et de ses décisions; enfin apparaissent dans la trame du récit l'abbé Grégoire, l'astronome Lalande, Châteaubriand, la sœur Rosalie, etc.

Une pareille vie ne peut manquer d'inspirer l'écrivain et d'intéresser le lecteur : c'est ce qui arrive. Nous l'avons déjà dit, et cela ressort davantage dans ce second volume : il ne faut pas demander à M. l'abbé Méric des recherches originales, des résultats nouveaux. Son but principal paraît avoir été de vulgariser la connaissance de la vie d'un prêtre qui a joué un grand rôle dans l'Église. Il a consulté surtout l'ouvrage de M. Gosselin, il lui a emprunté le fond de tous ses chapitres, et, dans une forme moins méthodique, mais avec plus de relief, il a retracé d'une façon agréable les principaux traits de l'histoire religieuse de cette période. Malgré des erreurs de détail, l'effet général est satisfaisant, et c'est sans doute ce mérite littéraire qu'on ne rencontre pas toujours dans des ouvrages plus étudiés, que l'Académie française a entendu récompenser en décernant cette année un prix à ces deux volumes.

Victor Pierre.

—

Correspondance du maréchal Davout, prince d'Eckmühl, *ses commandements, son ministère,* 1801-1815, avec introduction et

Digitized by Google

notes par Ch. DE MAZADE, de l'Académie française. Paris, Plon, 1885, 4 vol. in-8°.

Mme la comtesse de Cambacerès ayant désiré compléter le monument que sa sœur, Mme la marquise de Blocqueville, éleva, par piété filiale, à la mémoire du maréchal Davout, prince d'Eckmühl, a confié à M. Ch. de Mazade le soin de publier la correspondance militaire du maréchal. Il y a là une grande page d'histoire. Mme de Blocqueville avait montré l'homme privé, l'époux, le père ; la publication faite par M. de Mazade fait connaître l'homme de guerre, qui fut un des premiers lieutenants de Napoléon, celui dont il ne fut pas jaloux, comme on le dit, pour expliquer les commandements lointains dont il le chargea, mais celui sur lequel il se reposait le plus. Davout, en effet, fut, parmi les maréchaux du premier Empire, un de ceux qui eut davantage les qualités du commandement militaire et les conceptions du général. Sa correspondance publiée ici, les dépêches envoyées à ses généraux et à l'état major général permettent de suivre tous ses mouvements. En lisant ces pages, écrites la plupart au bivouac, entre les coups de fusil de la veille et ceux du lendemain, on reconnaît l'esprit net du maréchal ; son exposé est clair, ses observations et ses ordres sont précis. On admire son coup d'œil, sa décision, son inviolable droiture.

Au point de vue de l'histoire militaire, ces lettres sont extrêmement importantes, on le conçoit ; mais sous d'autres rapports on y trouve aussi des renseignements précieux à recueillir, par exemple ceux relatifs à l'exécution des décrets sur les marchandises anglaises lors du blocus continental. Le maréchal a donné à ce sujet un grand nombre d'ordres qui font juger l'application de cette mesure. Les dépêches où l'on parle des tentatives des paysans de la Prusse pour faire déserter les soldats de l'armée française, jettent un jour particulier sur ce système d'annexion à outrance qui constituait une force factice, en englobant, bon gré mal gré, des éléments peu en harmonie entre eux. Des désertions ont souvent lieu ; un mauvais esprit règne dans beaucoup de régiments, etc. Toutes les lettres n'ont donc pas trait à des mouvements de troupes, et elles rentrent ainsi dans l'histoire générale.

Une notice étendue sur le maréchal Davout a été écrite, en tête du premier volume, par M. de Mazade. Elle est intéressante, parce qu'elle reproduit très bien la physionomie de ces hommes de guerre, sortis du peuple, comme Ney, ou de la noblesse, comme Davout. Enivrés par les événements auxquels ils prirent part ; amoureux de leur Empereur qui les fascinait par ses grands coups d'épée, ils n'avaient pas eu le temps de réfléchir à ce qui manquait à cette génération sortie du XVIIIe siècle, dès lors bien indifférente pour Dieu, pour la Religion et la Royauté protectrice de la patrie. Ils n'y pensaient pas, mais lorsque le principe de la légitimité reparut, lorsque ces mêmes maréchaux et généraux, accoutumés pourtant à toute la gloire de l'Empereur et à tout le prestige qu'il imposait, rencontrèrent un prince, il est vrai goutteux, infirme, mais qui représentait vingt générations de têtes couronnées, ils ne purent se défendre d'un sentiment d'invincible respect et saluèrent le Roi. Jamais, disaient-ils, ils n'avaient éprouvé une pareille impression devant l'Empereur. Le droit traditionnel leur était apparu.

Digitized by Google

Les quatre volumes de lettres du maréchal Davout viennent servir de pièces à l'appui de la notice élégamment écrite par M. Ch. de Mazade, avec son talent ordinaire; les notes, les observations qui relient ces dépêches et exposent les événements à l'occasion desquels elles furent écrites, contribuent à donner, sur ces quinze années de luttes presque sans trêve, les renseignements les plus authentiques; événements glorieux sans doute, mais à coup sûr douloureux, car ils ont abouti à deux invasions, expiation sanglante de sanglantes orgies.

H. DE L'É.

—

Histoire de la monarchie de Juillet, par Paul THUREAU-DANGIN. Tome III. Paris, Plon et Nourrit, 1886, in-8° de 552 p.

Le troisième volume de l'*Histoire de la Monarchie de Juillet*, que vient de publier M. Thureau-Dangin, comprend la période que s'étend de 1836 à 1839. C'est le commencement des grandes luttes parlementaires. Jusque-là la bataille avait été surtout dans la rue ; c'était la monarchie qu'on visait. Désormais la monarchie semble assurée; la lutte rentre dans le Parlement; ce n'est plus au trône, c'est aux portefeuilles qu'on s'attaque. « A l'ère des combats tragiques va succéder, pendant près de cinq ans, l'ère parfois plus déplaisante et même plus nuisible des crises parlementaires. » C'est le duel acharné entre la politique de résistance et la politique de concessions, et entre les deux hommes qui personnifient ces deux politiques, M. Guizot et M. Thiers. Au début de ce volume, le 22 février 1836, c'est M. Thiers qui occupe le pouvoir, il est pour la première fois chef du cabinet, nullement étonné d'ailleurs de sa haute et rapide fortune, et persuadé qu'avec sa souplesse et son habileté, il tournera tous les obstacles et viendra à bout de toutes les oppositions. A l'intérieur, il inaugure ce système de bascule qui fut toujours le sien, flattant alternativement tous les partis, tantôt souriant à la droite, tantôt coquetant avec la gauche, mais avant tout autoritaire et personnel. A l'extérieur, sans répudier l'alliance anglaise, il fait des avances aux Puissances continentales, à l'Autriche surtout, et élabore un projet de mariage du duc d'Orléans avec une archiduchesse. En Suisse, dans l'affaire des réfugiés, il prend vis-à-vis de la Confédération une attitude énergique jusqu'à la raideur. D'un autre côté, en Espagne, il annonce une intervention publique en faveur de la jeune reine Isabelle, menacée à la fois par les carlistes et les républicains et prépare l'envoi d'une armée de secours. Il n'arrive ainsi qu'à mécontenter tout le monde, et surtout le Roi qui ne goûte ni le caractère aventureux et brouillon, ni les allures indépendantes de son ministre, et le cabinet est dissous à la fin d'août.

Cette fois, l'homme qui remplace M. Thiers à la tête du cabinet est bien l'homme du Roi ; il en a les sympathies et en adopte la politique. Mais, au début, il ne semble guère à la hauteur de la situation. Devant M. Guizot et même M. Thiers il pâlit singulièrement ; sa parole fine et distinguée manque d'éclat; on dirait que brillant au second rang, il doive s'éclipser au premier. Son ministère cependant dure plus de deux ans, et il est glorieux et fécond. Après une première période de six mois où la collaboration de M. Guizot le laisse un peu dans l'ombre, il reste pen-

Digitized by Google

dant deux ans seul ministre, ou du moins seul homme considérable dans le ministère, et dans cette situation en vue, son talent grandit comme son importance. Dès le début, il accomplit deux actes qui, par leur double hardiesse en sens inverse, attestent à la fois sa force et la tranquillité du pays : il accorde l'amnistie aux condamnés politiques et rouvre les portes de Saint Germain l'Auxerrois. En même temps, avec l'appui inespéré de la Prusse, il conclut le mariage du prince royal avec la duchesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, forçant ainsi ce qu'on avait appelé le blocus matrimonial et replaçant la dynastie d'Orléans dans la société des vieilles dynasties européennes. L'arrivée de la princesse en France, sa bonne grâce, son charme, l'accueil enthousiaste qu'elle reçoit, la joie publique qui accompagne les fêtes du mariage, marquent en quelque sorte l'apogée du ministère Molé, nous dirions même de la monarchie de juillet. Le pays est calme; les finances prospères; l'industrie et le commerce florissants et la création des chemins de fer va leur donner un nouvel essor. A l'extérieur, les rapports avec les Puissances continentales sont excellents ; l'évacuation d'Ancône prouve la bonne foi du gouvernement et sa fidélité à la parole donnée ; en Belgique, malgré l'exaltation patriotique des Belges, la ferme sagesse de M. Molé, secondé par Louis-Philippe, réussit à maintenir la paix ; en Algérie, une vigoureuse expédition enlève Constantine ; au Mexique, on tire une éclatante vengeance des injures faites à nos nationaux.

Mais le moment du triomphe précède de peu celui de la chute. Les succès du ministre et l'évidente sympathie du Roi pour lui exaspèrent ses adversaires. Le centre gauche, la gauche, la droite, s'unissent contre le cabinet; c'est le grand duel parlementaire connu sous le nom de bataille de la coalition, bataille où M. Guizot ne fut pas moins ardent que M. Odilon Barrot et M. Thiers. Le tournois oratoire fut merveilleux; seul à la tribune, M. Molé fit tête à tous, il parla dix-sept fois en douze jours; M. Guizot, douze; M. Thiers, treize. Vainqueur à la Chambre, le ministère fut vaincu dans le pays, auquel sa faible majorité l'avait forcé de faire appel.

Mais la coalition eut de plus graves et de plus regrettables résultats. Elle apporta dans le royaume une agitation, dans les esprits un trouble extraordinaires ; cette lutte, non pas des principes mais des ambitions, faussa tous les ressorts du régime parlementaire, et découvrit la royauté que les coalisés, les uns ouvertement, les autres par de transparentes allusions, n'hésitaient pas à attaquer. L'interrègne qui suivit, l'impossibilité pendant deux mois de constituer un ministère par suite des querelles des partis et de la rivalité des chefs achevèrent de désorienter et de désorganiser, et l'on a pu justement classer la coalition parmi les causes premières de l'effondrement de la monarchie en 1848. Magnifique au point de vue oratoire, elle avait été déplorable au point de vue politique. Mais tout se paie en histoire ; M. Thiers et M. Guizot devaient porter la peine des coups qu'ils avaient si inconsidérément portés à la monarchie.

C'est à cette date du 12 mars 1839 que s'arrête aujourd'hui M. Thureau-Dangin. Le volume se complète par deux remarquables chapitres sur les progrès de l'idée religieuse et sur les guerres d'Afrique. Comme pour les

Digitized by Google

livres précédents l'auteur a puisé abondamment dans des documents inédits, libéralement mis à sa disposition, dans les papiers de M. Molé, les mémoires de M. de Sainte-Aulaire, le journal de M. de Vielcastel, etc. Mais ce qui n'appartient qu'à lui, c'est le talent de la mise en œuvre, le charme de la rédaction, la calme sérénité du jugement, la sagesse et la netteté des vues. L'auteur est un libéral impénitent — j'entends libéral dans le meilleur sens du mot — et en écrivant ces pages sur une époque troublée mais pleine en somme de grandeur et d'éclat, il a dû faire d'incessants et douloureux rapprochements avec l'heure présente. Un écrivain vulgaire n'eût pas résisté à faire des comparaisons et des allusions. M. Thureau-Dangin n'a pas cédé à la tentation; il n'a pas voulu être polémiste, il a tenu à demeurer historien ; la comparaison jaillit elle-même du simple exposé des faits et la leçon en jaillit en même temps. Puisse la leçon être comprise et puissions-nous voir vérifiée cette belle parole de l'auteur, à propos de la naissance de M. le comte de Paris :

« Si les destinées de l'enfant de 1838 ont été tout autres qu'on ne les entrevoyait alors, il n'est pas dit, grâce à Dieu, que les espérances fondées sur son berceau seront à jamais trompées. Pour avoir été retardé, son rôle n'en sera-t-il même pas grandi et la France ne se trouvera-t-elle pas recevoir de lui plus encore qu'elle n'en attendait au jour de sa naissance ? »

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

—

Cours de maçonnerie pratique. *Enseignement supérieur de la Franc-maçonnerie (rite écossais ancien et accepté)*, par le très puissant souverain, grand commandeur d'un des suprêmes conseils confédérés à Lausanne en 1875. Édition sacrée s'adressant exclusivement aux maçons réguliers, publiée par un Profane. Paris, Letouzey et Ané, *s. d.* (1886), 2 vol. in-12 de LXXIX-472 et VII-532 p.

La Franc-maçonnerie sous la troisième république, *d'après les discours maçonniques prononcés dans les loges*, par Adrien LEROUX, ex-trente-troisième souverain, grand inspecteur général. Paris, Letouzey et Ané, *s. d.* (1886), 2 vol. in-12 de XXV-426 et 503 p.

Il est fort naturel que les progrès de la secte maçonnique, aujourd'hui arrivée au pouvoir, fassent surgir des publications consignant les révélations des francs-maçons triomphants, enregistrant leurs actes et la part qu'ils ont eue aux événements contemporains. Tel est l'objet des publications qui nous ont été envoyées et dont nous donnons ici les titres.

Le premier ouvrage est la reproduction d'un livre initiant les « maçons réguliers » aux mystères de la franc-maçonnerie et donnant l'explication de ce cérémonial bizarre et ridicule de l'initiation aux différents grades qui est lettre morte pour la plupart. Le second est le catalogue des chants de triomphe entonnés par les maîtres du jour et la révélation du but auquel tendait la franc-maçonnerie. « Le premier, lisons-nous, dans l'introduction de la *Franc-maçonnerie sous la troisième république*, met fin pour toujours à la fameuse légende du secret maçonnique et révèle dans tous leurs détails l'enseignement et le programme de la ma-

Digitized by Google

çonnerie ; le second montre ce que la France peut devenir entre les mains des francs-maçons.»

Il nous suffira de signaler ces ouvrages à nos lecteurs : ce sont les pièces d'un procès qui s'instruit chaque jour sous nos yeux. Il appartient à l'histoire de les recueillir.

L. C.

—

La chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle, *d'après les manuscrits contemporains*, par A. Lecoy de la Marche, archiviste aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France. Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Deuxième édition, corrigée et augmentée. Paris, H. Laurens, 1886, in-8° de xvi-547 p.

La première édition de *La chaire française au moyen âge*, parue en 1868, était depuis plus de dix ans complètement épuisée. Ce grand succès s'explique par la richesse et la nouveauté de la matière, mais aussi par l'érudition et le talent de l'auteur. C'était, pour tout résumer en un seul mot, un beau livre sur un beau sujet. Ce beau livre, M. Lecoy de la Marche l'a encore perfectionné, profitant de toutes les recherches faites en ces quinze dernières années. A force de patience et de zèle, l'auteur a pu recueillir beaucoup de nouveaux détails sur la biographie des prédicateurs, sur les usages de la chaire, sur la société contemporaine. Très attentivement améliorée, très utilement augmentée, la nouvelle édition nous semble pouvoir braver « le scalpel de ces vivisecteurs » dont l'auteur (*Préface*, p. vi) parle d'une façon si piquante et si spirituelle, car le critique le plus exigeant sera obligé de reconnaître que le savant historien de l'éloquence religieuse en France au moyen âge n'a rien négligé, dans son travail de revision, pour donner à son livre « un caractère correct et définitif. »

L'ouvrage, en tête duquel a été conservée la préface de la première édition, se divise en trois grandes parties : *Les Prédicateurs, Les Sermons*, et *La Société d'après les Sermons*. Voici les subdivisions de ces trois parties, dont la dernière est une sorte de recueil encyclopédique du plus vif intérêt : I. *Les origines de la chaire française ; Des prédicateurs en général ; Des prédicateurs de l'ordre séculier (évêques et cardinaux ; prêtres et docteurs) ; Des prédicateurs de l'ordre régulier (Dominicains et Franciscains ; ordres divers) ; Des sermonnaires anonymes.* II. *Auditoires, temps et lieux des prédications ; De la langue usitée dans la chaire ; Des différents genres de sermons et de leurs sujets ; De la méthode et du style des sermonnaires ; Du débit et de la reproduction des sermons.* III. *L'Église et le monde religieux ; La royauté et le monde féodal ; La bourgeoisie, le commerce, le peuple ; Les femmes et le luxe ; Les écoliers et l'éducation ; Les lettres, les sciences et les arts.*

L'Appendice est formé : 1° d'une *Table bibliographique indiquant les sermonnaires du XIIIe siècle ayant laissé de leurs prédications des monuments écrits ou des traces quelconques; leur qualité et les années de leur vie ou de leur mort ; les sermons composés par eux, avec le caractère ou les particularités qui les distinguent, ou, s'ils ne se sont pas conservés, les mentions qu'on en trouve ; les manuscrits et les éditions de ces sermons ;* 2° d'un *Supplément* consacré aux sermons anonymes conservés à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque Ma-

Digitized by Google

zarine, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, aux bibliothèques de l'Arsenal, de Poitiers et de Troyes ; 3° de la *Table des matières*. Nous devons une mention particulière à la *Table bibliographique*, qui, dans la précédente édition, avait été très appréciée et qui a été enrichie de cinquante-sept articles, sans parler de diverses indications nouvelles. Ainsi complétée, cette table, qui n'occupe pas moins d'une cinquantaine de pages et où figurent plusieurs auteurs omis dans tous nos recueils bibliographiques, est digne des plus grands éloges.

J'avais lu avec bonheur l'édition de 1868, où j'avais trouvé en abondance des renseignements si nouveaux, si variés, des rectifications si importantes, des anecdotes si curieuses, et où la forme m'avait plu non moins que le fond. La nouvelle édition a eu pour moi encore plus d'attrait, et, en réponse à ce modeste vœu de l'auteur: « Notre ambition sera satisfaite, si ce fruit du labeur de nos jeunes années n'a pas pris aujourd'hui trop de rides aux yeux des connaisseurs, » je puis dire en toute assurance que le fruit, loin d'avoir rien perdu de ses qualités premières, est plus savoureux que jamais.

T. DE L.

—

Astafort en Agenais (*Gascogne agenaise*). *Notice historique et coutumes*, publiées par Ch. BARADAT DE LACAZE, membre de la Société de l'Histoire de France. Paris, H. Champion ; Agen, J. Michel et Médan, 1886, gr. in-8° de 226 p.

L'ouvrage de M. Baradat de Lacaze se compose, comme l'indique le titre, de deux parties : une notice historique sur Astafort, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Agen (p. 7-109), et le texte provençal (avec traduction) des coutumes octroyées à cette ville le 12 avril 1304. C'est le début d'un travailleur qui mérite tous nos encouragements, car il a beaucoup de zèle et de conscience, et sa première publication, estimable à divers égards, nous en promet d'autres qui seront meilleures encore.

M. B. de Lacaze a procédé, dans sa notice sur Astafort, avec beaucoup d'ordre et de méthode : il s'occupe successivement de la description topographique, de l'origine de la ville, de l'étymologie de son nom, de son histoire sous la domination anglaise, sous les d'Armagnac, sous les d'Albret, enfin pendant les guerres de religion et pendant celles de la Fronde. Nous trouvons, ensuite, diverses petites études sur les églises et chapelles d'Astafort, sur les ordres et confréries, sur l'hôpital, sur les seigneurs de cette ville (vicomtes de Lomagne, les Durfort, les Révignan, les Balzac, les Narbonne-Lara, les Cassagnet), sur les droits de justice, les consuls, baylles et maires, enfin sur les plaintes et doléances que les députés du Tiers-État de la juridiction d'Astafort furent chargés de présenter à l'assemblée de la sénéchausséé, etc. Aux récits de M. B. de Lacaze sont mêlés divers documents, les uns déjà publiés, et dont une nouvelle édition n'était peut-être pas indispensable, les autres inédits tirés des archives municipales d'Agen, d'Astafort, de Condom, de Laplume, des archives particulières de l'auteur, ainsi que des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, etc.

Il y aurait beaucoup de particularités intéressantes à extraire de la

Digitized by Google

première partie du travail. Nous n'en citerons qu'une seule, bien peu connue et relative à un legs reconnaissant ou expiatoire de l'ancien frondeur, le frère du grand Condé (p. 79) : « Conti avait-il conservé un bon souvenir de l'accueil que lui avaient fait les habitants d'Astafort, ou, pris de remords, voulut-il, à sa dernière heure, réparer, dans une certaine mesure, le mal qu'il avait causé à la ville?... toujours est-il que, par son testament, il légua deux mille livres à la communauté. Le livre des Jurades constate la remise que les exécuteurs testamentaires du prince firent de cette somme aux consuls. »

L'original des coutumes d'Astafort fut stupidement brûlé en 1793 sur la place publique d'Astafort. Heureusement deux copies en avaient été prises, l'une qui, déposée en 1624 au greffe du parlement de Bordeaux pour y être enregistrée, est aujourd'hui conservée dans les Archives départementales de la Gironde, l'autre qui, faite en 1770, est entre les mains d'un collectionneur. C'est d'après ces deux copies, attentivement confrontées, que M. B. de Lacaze a donné un excellent texte de la charte communale d'Astafort, accompagné d'une traduction aussi littérale que possible. Nous regrettons que le soigneux éditeur n'ait pas entouré les coutumes d'Astafort de notes dans lesquelles auraient été rapprochées, sous chaque paragraphe, les dispositions conformes ou différentes des principales chartes communales de la même région et de la même époque. Nous prenons la liberté de lui recommander de ne pas négliger cet examen comparatif quand, suivant ses vaillantes promesses, il publiera tour à tour les coutumes de Nérac, de Sérignac, de Sainte-Colombe, de Meilhan, *in extenso*, et un extrait (la seule partie qui jusqu'à ce jour a pu être retrouvée) des coutumes d'Aubiac, de Laplume et de Montagnac.

T. DE L.

—

Histoire de La Norville et de sa seigneurie, par l'abbé A.-E. GENTY. Paris, V. Palmé, 1885, gr. in-18 de IX-364 p.

M. l'abbé Genty, trouvant dans les archives du château de La Norville un assez grand nombre de pièces intéressantes pour l'histoire de cette localité, a eu l'heureuse idée de les mettre en œuvre, après avoir étendu ses recherches dans les dépôts où il avait l'espérance de compléter ses premiers renseignements. Les archives communales de La Norville, celles du département de Seine-et-Oise, la Bibliothèque nationale et les Archives du palais Soubise ont reçu sa visite, et la moisson a été assez abondante pour permettre à l'auteur de nous donner un travail consciencieux. On entre véritablement dans l'histoire de La Norville dès la fin du XIe siècle, et l'on en peut suivre les principales phases, presque sans interruption, jusqu'à l'époque révolutionnaire. Pour le XIIIe siècle, l'auteur fournit de nombreux détails sur les fiefs dépendant de cette seigneurie, que nous voyons passer ensuite dans différentes mains. En 1610, le nouveau seigneur de La Norville, Josias Mercier, devenu seigneur haut-justicier, fit construire un château dont M. l'abbé Genty a pu nous donner une description complète ; c'est dire qu'il n'a négligé aucun des côtés de son sujet.

Digitized by Google

L'auteur avait en sa possession assez de renseignements sur La Norville pour se dispenser de faire des digressions, parfois téméraires. Ainsi, à quoi bon consacrer plusieurs pages à résumer l'histoire de la guerre de Cent Ans, surtout quand on ne cite d'autres sources que la vénérable *Histoire de France* du P. Daniel, alors qu'il y a, notamment pour le règne de Charles VII, d'éminents travaux qui méritent la préférence? Est-ce le P. Daniel qui appelle en 1427 « duc » de Richemont, le connétable de France tombé en disgrâce après sa révolte contre l'autorité royale? Richemont, après avoir porté sous la régence de Bedford le titre de duc de Touraine, l'abandonna lors de son entrée au service de Charles VII. Une autre observation : il eût mieux valu ne mettre aucun renvoi que de donner des indications de ce genre : «Bibliothèque nationale, manuscrits » ou encore : « Lebœuf » (il faudrait au moins écrire « Lebeuf »). Enfin pourquoi reproduire dans les pièces justificatives des documents déjà publiés, tels que les chartes tirées du *Cartulaire du prieuré de Longpont?* Malgré ces négligences, nous souhaitons vivement que toutes les communes de France trouvent dans leur curé un historien tel que M. l'abbé Genty.

ACH. LE VAVASSEUR.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome XIV. Paris, A. Picard ; Saintes, Z. Mortreuil, 1886, gr. in-8° de 519 p.

La Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, qui avait publié dans son tome V un manuscrit si important pour l'histoire de La Rochelle, le *Diaire* du pasteur Merlin, commence la publication, dans son tome XIV, d'un manuscrit bien plus important encore, celui d'Amos Barbot, conservé à l'état d'original à la Bibliothèque nationale (fond français, n° 18968, deux vol. in-f°) et provenant des riches collections de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. M. Denis d'Aussy donne, dans sa préface, une courte et bonne notice biographique sur Amos Barbot, sieur de Montauzier, né à La Rochelle le 9 novembre 1566, nommé en 1589 juge de la mairie et bailli du grand fief d'Aunis, mort le 22 février 1625. Après avoir complété, dans cette notice, l'étude de Léopold Delayant (*Les historiens rochelais*, 1864) et l'article de la nouvelle édition de la *France protestante*, il apprécie fort bien l'*Histoire de La Rochelle depuis l'an 1199 jusques en 1575*, montrant la valeur considérable de cette œuvre où l'on trouve tant de renseignements d'une minutieuse exactitude et où, de la première à la dernière ligne, brille l'amour de la vérité, ce qui doit nous rendre indulgents pour la rédaction de l'auteur, à la fois sèche, lourde, diffuse, et, tranchons le mot, ennuyeuse. M. d'Aussy, qui n'a point l'aveugle complaisance de certains éditeurs, reconnaît que Barbot n'a jamais eu nul souci de la forme et il compare l'aridité du livre à celle d'un procès-verbal judiciaire. Mais il ajoute avec raison que, de même que Virgile trouvait de l'or dans le fumier d'Ennius, le lecteur sérieux trouvera, en dédommagement de sa peine, d'excellentes choses, surtout au point de vue local, dans les pages du consciencieux annaliste.

Digitized by Google

Non moins consciencieux s'est montré l'éditeur de l'*Histoire de La Rochelle*, soit dans la reproduction du texte du manuscrit original, dont nous avons ici la première partie, qui s'étend jusqu'à l'année 1553, soit dans l'annotation des passages qui demandaient des explications, des additions ou des rectifications. Le sobre et net commentaire de M. d'Aussy atteste de profondes connaissances spéciales. On doit louer surtout le soin avec lequel les témoignages de Barbot ont été rapprochés, pour le plus grand profit du lecteur, tantôt des témoignages des historiens généraux de la Saintonge (Maichin, Massieu), tantôt des témoignages des historiens particuliers de La Rochelle (Arcère, Delayant, Jaillot, Jourdan, etc.), sans parler des indications fournies par les documents publiés dans les *Archives* et dans le *Bulletin* d'une Société dont l'éditeur de l'ouvrage d'Amos Barbot est un des membres les plus laborieux et les plus distingués.

T. DE L.

—

La Storia di li Nurmanni'n Sicilia, çuntata di Lu Griddu, per A. PALOMES. Palerme, Frati Priglisi, 1883-1885, trois volumes in-18 de 216-208 et 320 p.

Santa Rusulia, vergine palermitane, par le même. *Id., ibid.*, 1883, in-18 de 80 p.

Re Guglielmo I e le moneti di Cuojo, *accenui*. Palerme, Imp. de l'Armonia, 1886, in-8° de 48 p.

M. Palomes raconte, sur un ton familier et dans un dialecte local, le patois palermitain, l'histoire de la Sicile sous la domination normande. L'historien a divisé son récit en quatre parties : 1) Roger Bossu et Robert Guiscard ; 2) Roger I ; 3) Guillaume I dit le Mauvais ; 4) Guillaume II dit le Bon. Il ne nous a livré encore que les trois premières, pour lesquelles il semble avoir consulté la plupart des ouvrages classiques sur la question. Ces trois parties sont précédées d'une introduction. M. Palomes y étudie la situation de la Sicile vers l'an 800 et l'histoire des Normands avant l'expédition des chevaliers aventuriers. Il ne nous semble pas que M. Palomes puisse prétendre au rôle d'un véritable historien. Il n'a pas vu les documents inédits : il travaille sur des chroniques ou des sources de seconde main ; mais, si l'on se place au point de vue de la vulgarisation, cet essai pour populariser la connaissance de l'histoire d'une période importante des annales italiennes ne semblera pas sans mérite.

— L'étude de M. Palomes sur sainte Rosalie est écrite sur le même plan que son histoire de la domination normande. Il a ajouté à la biographie de Rosalie et au récit de sa vie posthume de sainte trois poésies que lui ont consacrées les poètes Borghi, Mamiani et Platamone.

— La dernière brochure de M. Palomes est rédigée en pur italien. C'est qu'ici le public auquel il s'adresse n'est plus le même. De la masse lisante nous sommes passés aux érudits. Guillaume I a-t-il émis de la monnaie de cuivre ? M. Palomes répond par la négative et attribue l'émission de ces monnaies à Fréderic d'Allemagne.

ALBERT SAVINE.

—

Soliman-Pacha (colonel Sève), généralissime des armées égyptiennes, *ou Histoire des guerres de l'Égypte de 1820 à*

Digitized by Google

1860, par Aimé VINGTRINIER, bibliothécaire de la ville de Lyon. Paris, Firmin Didot, 1886, gr. in-8° de 590 p.

M. Vingtrinier raconte la vie d'un homme qui, « sorti d'un milieu modeste, marin, soldat, proscrit, poursuivi par ses créanciers, pauvre à manquer de pain, s'est élevé aux plus hautes dignités, a commandé des armées, a tenu dans sa main la destinée des empires, et, toujours victorieux, est mort dans la puissance, laissant après lui, comme le vainqueur de Leuctres et de Mantinée, deux filles chargées de rendre son nom immortel. » Il était désirable qu'un écrivain consciencieux et zélé entreprît de retracer l'histoire extraordinaire du sauveur de l'Égypte, car, ainsi que l'auteur le remarque (p. 2), « l'oubli couvre vite les hommes et les événements. A peine Sève est-il mort que déjà, dans sa ville natale, on ne connaît plus sa famille ni lui-même; on ignore son enfance; les documents qui le concernent sont erronés, ou indécis, et il faut la sagacité du chasseur qui suit une trace pour retrouver quelques-uns des grands faits de sa vie. »

M. Vingtrinier donne des exemples curieux de la légèreté des biographes de Soliman-Pacha. Les uns n'ont indiqué ni son véritable nom, ni son véritable prénom ; les autres n'ont connu ni le lieu, ni l'époque de sa naissance. Plusieurs ont introduit dans la vie déjà si dramatique du colonel Sève des aventures dignes des *Mille et une nuits*. M. Vingtrinier, invoquant l'autorité des actes de l'état-civil, dissipe entièrement l'obscurité qui entourait le berceau de son héros ; il montre que Joseph Sève est né à Lyon, paroisse Saint-Saturnin, le 17 mai 1788, et qu'il était fils d'Anthelme Sève, tondeur de draps, et d'Antoinette Julliet, brodeuse, dont le père, Louis Julliet, était maître meunier. Dans tout l'ouvrage, c'est avec la même exactitude que l'auteur rétablit la vérité, s'appuyant toujours sur les meilleurs documents (papiers de famille, correspondance, états de service, etc.), suivant un peu partout Joseph Sève depuis le jour où cet enfant de onze ans fut embarqué à Toulon, à bord de la frégate le Muiron, comme aspirant de marine, le 25 septembre 1799, jusqu'au jour où il expira au Caire, le 12 mars 1860, pleuré de toute l'Égypte. On voit tour à tour, dans le vivant récit de M. Vingtrinier, le futur colonel Sève se distinguer, à l'âge de dix-sept ans, à la bataille de Trafalgar, où il reçut un coup de hache d'abordage sur le bras droit ; échapper, par la protection du général comte Philippe de Ségur, dont il avait sauvé la vie, à la peine de mort prononcée par un conseil de guerre; passer dans l'armée de terre, prendre part à toutes les guerres de l'empire ; après les Cent jours, tomber dans la misère, se faire voyageur de commerce, traqué par des créanciers, se réfugier en Égypte, toujours protégé par le comte de Ségur qui lui donna des lettres de recommandation pour Méhémet-Ali. Le vice-roi l'accueille favorablement, le nomme aga, le charge de l'instruction de l'armée qui, en peu de temps, est réorganisée. Devenu Soliman-Bey et généralissime, il gagne des batailles, exerce dans son pays d'adoption une influence féconde et mérite le titre de bienfaiteur de l'Égypte. Nous ne pouvons indiquer que les grandes lignes d'un récit qui embrasse tant de choses et où, autour du héros lyonnais, apparaissent tant de personnages célèbres. En réalité, tout en

Digitized by Google

retraçant le tableau de la vie de Soliman-Bey, M. Vingtrinier a retracé le tableau de quarante années du XIXe siècle.

Nous avons déjà loué la parfaite exactitude du narrateur. Ajoutons que, malgré sa grande sympathie pour le colonel Sève, il n'est point de ces panégyristes qui veulent à tout prix voiler des torts incontestables, et qu'il sait toujours rester impartial. Son livre sera beaucoup recherché, car s'il est, d'une part, aussi fidèle et aussi complet qu'on puisse le désirer, il est, d'autre part, écrit avec tant de clarté, d'animation et d'agrément, que la lecture en est doublement intéressante. Nous nous associons, en terminant, au vœu patriotique exprimé par l'auteur (p. 584), et nous demandons, avec lui, qu'un solennel et durable hommage soit rendu par la ville de Lyon à un de ses plus nobles enfants, à celui qui, « Français jusqu'à son dernier jour, » fut « un modèle de bravoure, de fidélité et d'honneur. »

T. DE L.

—

Nouvelles promenades archéologiques : *Horace et Virgile*, par Gaston BOISSIER. Paris, Hachette, 1886, in-12 de 376 p., avec deux cartes.

Cette nouvelle série des *Promenades* de M. Boissier me paraît plus intéressante encore que la première. Au charme d'un voyage en Italie, spirituellement raconté, à la précision des détails archéologiques, l'auteur a joint d'importantes études littéraires qui donnent au livre sa véritable unité. Le premier chapitre est intitulé : *La maison de campagne d'Horace*. On connaît la manière de M. Boissier : il n'évite pas les digressions et ne craint pas les longueurs ; c'est par les chemins de traverse qu'il arrive au but, après mainte échappée dans tous les sens. Dans son excursion à la recherche de la villa du poète, qu'il place, avec M. Rosa, à peu de distance de Rocca Giovine, non loin de Vicovaro, M. Boissier trouve moyen de nous raconter, chemin faisant, toute l'histoire du protégé de Mécène, celle de Mécène lui-même, un peu celle d'Auguste, ce qui ne l'empêche pas de décrire agréablement le site agreste et montagneux dans lequel Horace goûtait les joies du propriétaire.

Le second chapitre, *Les tombes étrusques de Corneto*, excellent et très vif résumé des travaux de M. Helbig, nous reporte brusquement en arrière, fort loin du siècle d'Auguste ; mais l'étude qui suit, *Le pays de l'Enéide*, nous y ramène tout à fait. C'est la plus longue et la plus importante partie du livre. Parcourir, un poème à la main, les lieux chantés par le poète, n'est pas une façon toute neuve de voyager. Bonstetten l'avait tentée, au commencement de ce siècle, pour Virgile, plus récemment J. J. Ampère, avec infiniment de charme, pour Homère et pour Dante. M. Boissier ne met point, dans ses prérégrinations virgiliennes, moins de science et d'agrément. Le premier paragraphe, *La légende d'Énée*, raconte un voyage préliminaire, celui de la légende elle-même, qui, partie des côtes d'Asie Mineure, fut apportée par les marins et les négociants grecs en Italie et à Rome plusieurs siècles avant Virgile, reçut peu à peu une couleur italienne, et se trouvait tout acclimatée quand le poète la recueillit pour lui donner une forme immortelle. M. Boissier, pre-

Digitized by Google

nant Virgile pour guide, accompagne, dans un second paragraphe, *Enée en Sicile*. Ici, nous suivons d'abord quelques chemins de traverse : qui s'en plaindrait ? la promenade finirait trop tôt, si l'on joignait tout de suite la grand'route. Une dissertation sur Théocrite, imité par Virgile dans les *Bucoliques*, une description de la Sicile à l'époque de Verrès, d'après les *Catilinaires*, nous conduisent enfin au troisième livre de l'*Enéide*, que l'auteur analyse en face des lieux décrits par le poète. Le même procédé se rencontre dans les deux paragraphes suivants, consacrés aux six derniers livres, qui ont le Latium pour théâtre. La description d'Ostie, et surtout de Lavinium, les recherches sur l'emplacement probable de Laurente, la comparaison entre l'aspect moderne de ces contrées, celui qu'elles offraient au temps de Virgile, ou qu'elles pouvaient présenter à l'époque de la guerre de Troie, font un cadre pittoresque à des pages de fine critique littéraire. Le caractère de cette seconde partie du poème, qui passe à tort pour la moins intéressante, et qui est certainement la plus originale, celle où Virgile doit le plus à lui-même, se trouve clairement expliqué, et ressort vivement de la vue des lieux, ou de l'impression qu'en laisse le récit de M. Boissier. Cette façon toute moderne de commenter la poésie antique est peut-être, aujourd'hui, la meilleure manière de la faire comprendre et aimer.

PAUL ALLARD.

L'épiscopat provençal au XVIIIe siècle. *Vie de Mgr J. B. M. Scipion de Ruffo-Bonneval, évêque de Senez*, 1747-1837, par le R. P. Dom Théophile BÉRENGIER. Marseille, 1885, in-8° de 70 p. tiré à trois cents exempl. papier vélin et à vingt-cinq sur papier de Hollande.

Le R. P. Dom Th. Bérengier a déjà publié, dans la série d'études qu'il consacre aux évêques provençaux du XVIIIe siècle, des notices qui ont été fort remarquées sur Mgr *Joseph François de Cadenet-Charleval, évêque et comte d'Agde* (1710-1759. Marseille, 1884), Mgr *de Forbin-Janson, archevêque d'Arles* (1711-1741). *Ibid.* 1885), Mgr *Joseph-Ignace de Foresta-Collongue, évêque et prince d'Apt* (1654-1736. *Ibid.*, 1885). La nouvelle étude du savant bénédictin ne sera pas moins appréciée que les précédentes. A l'aide des papiers conservés dans les archives d'une noble famille de Marseille, la famille des Ruffo, sur laquelle on possède un beau volume du comte Godefroy de Montgrand (*Histoire généalogique de la maison Ruffo*, 1880, grand in-8°), Dom Bérengier a très fidèlement retracé la vie de Jean-Baptiste-Marie Scipion de Ruffo-Bonneval, né à Aix-en-Provence, le 22 janvier 1747, mort plus que nonagénaire à Viterbe, le 13 mars 1837. C'est avec raison qu'il a pu dire que ce récit de l'existence si tourmentée du dernier des évêques de Senez, qui fut un véritable *confesseur de la foi*, sera pour tous un enseignement utile et un exemple salutaire. En lisant les pages consacrées par l'historien de Mgr de Belsunce aux vertus, aux épreuves, à la sainte vie de Mgr de Ruffo-Bonneval, et en les rapprochant des pages citées plus haut sur

Digitized by Google

Mgr de Cadenet-Charleval, Mgr de Forbin-Janson et Mgr de Foresta-Collongne, on voit avec admiration combien tous ces prélats furent dignes de l'illustre évêque de Marseille, et on se réjouit de penser que l'habile biographe, réunissant plus tard toutes ces notices éparses, en fera le complément et, pour ainsi dire, la couronne de la belle vie de Mgr de Belsunce.

T. DE L.

—

Frédéric-François-Xavier de Mérode, *ministre et aumônier de Pie IX*, etc., par Mgr BESSON. — Paris, Retaux-Bray, 1886, in-8° de VII-436 p.

Belge de naissance, archevêque de Mélitène *in partibus*, Mgr de Mérode a passé à Rome la plus grande partie d'une vie relativement courte, néanmoins féconde et pleine de contrastes. Enfant d'une nation neutre, il n'a cessé de combattre, dans les rangs français comme volontaire, aux côtés de Pie IX comme ministre des armes. C'était un homme ancien par ses origines et son caractère, un homme moderne par ses idées et ses actes ; nul ne savait mieux à la fois contredire les autres et s'immoler lui-même. Il eût volontiers guerroyé comme certains prélats contemporains de Richelieu ; s'il ne lutta que de loin contre les ennemis du Saint-Siège, à Rome il se dépensa en entreprises hardies et utiles. On le voit tour-à-tour percer des rues, réformer des instituts charitables, agrandir par des fouilles heureuses le champ des antiquités chrétiennes. Mgr Besson avait donc sous la main les éléments d'une biographie originale. A l'aide des lettres de Mgr de Mérode à sa famille et à ses amis, il a composé un volume où l'intérêt ne languit jamais, et où, laissant son héros se peindre le plus souvent lui-même, il n'a jamais été tenté ni d'arranger ses traits, ni de surfaire ses mérites. Peut-être même les atténue-t-il, par exemple lorsqu'il le montre (p. 279), après la mort de son beau-frère Montalembert, allant remercier le pape d'avoir ordonné un service funèbre pour l'illustre soldat de l'Église; car il oublie de nous dire que Pie IX, en interdisant un service commandé antérieurement par le prélat, avait d'avance rendu plus méritoire sa gratitude.

Ce ne sont pas seulement les œuvres de Mgr de Mérode et le talent de Mgr Besson qui recommandent cette biographie; ce sont les détails nouveaux fournis par elle aux événements qui ont accompagné, de 1860 à 1870, la chute du pouvoir temporel des papes. Ces événements semblent déjà bien loin de nous ; mais peut-être s'imposeront-ils de nouveau, par leurs conséquences, à l'attention publique, et Mgr de Mérode deviendra alors pour la cause qu'il a défendue toute sa vie un de ces témoins dont on dira après tant d'autres : *Defunctus adhuc loquitur*.

L. P.

—

L'Administrateur Gérant, VICTOR PALMÉ.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTIÈME VOLUME.

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1886.

La mission du duc de Luxembourg a Rome (1589-1590), par **M. le comte de la Ferrière** 5

Un mariage au XVIIe siècle. — Louise-Françoise de Rabutin, marquise de Coligny, par **M. le comte E. de Barthélemy** 50

Le procès de la Révolution française, par **M. Henri Mazel**. 95

Mélanges : Les lettres et les registres des Papes, par le **R. P. Dom François Chamard**, Bénédictin . . . 165

Le dernier livre de M. Fustel de Coulanges, par **M. Paul Fournier** . . . 183

La civilisation en Italie au temps de la Renaissance, par **M. Alfred Baudrillart**. 198

La Ligue et les Papes, par **M. le baron Kervyn de Lettenhove** 222

La coalition de 1701 contre la France et les traités de Rastadt et d'Utrecht, par **M. G. Baguenault de Puchesse** . . 231

Les livres de Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329), par **M. Jules-Marie Richard** 235

Courrier anglais, par **M. Gustave Masson** 242

Courrier russe, par le **R. P. Martinov**. 252

Chronique, par **M. H. de L'Épinois** 261

Revue des Recueils périodiques, par **M. Fr de Fontaine** 274

Bulletin bibliographique 289

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1886

Le pontificat de Nicolas II (1059-1061), par **M. l'abbé O. Delarc** 341
La conspiration des poudres (1603-1606), par **le R. P. E. Prampain**, S. J. 403
L'œuvre scolaire de la révolution. — Les débats des conseils du directoire, par **M. l'abbé Allain**. . . 464
Pie VI, le directoire et le grand duc de Toscane, par **M. Ludovic Sciout** 525
Mélanges : Une histoire des attaques contre les livres saints, par **M. l'abbé C. Douais** . . 559
La règle du temple, par **M. Léon Lecestre** 577
La tactique au XIIIe siècle, par **M. l'abbé U. Chevalier**. 584
La faction du cœur navré. — Épisode des guerres de religion (1573), par **M. D. d'Aussy** 591
L'auteur du *MARIALE* et de l'hymne *OMNI DIE*, par le **R. P. Dom Germain Morin**, moine bénéd. de Maredsous . . 603
Courrier allemand, par le **Dr Louis Pastor**. . . . 614
Courrier anglais, par **M. Gustave Masson** 630
Chronique, par **M. H. de L'Épinois**. 638
Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine** 650
Bulletin bibliographique 661

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La cronologia biblico-assira, del P. Giuseppe Brunengo. S. J. . 661
La République des Lacédémoniens de Xénophon, étude sur la situation intérieure de Sparte au commencement du quatrième siècle avant J.. C., par M. Hippolyte Bazin 662
De Lycurgo, disseruit H. Bazin 662
Histoire de l'Église, par S. E. le cardinal Hergenrœther, traduction de M. l'abbé Belet. Tome III. 664
Les origines de l'Église. Saint Pierre et les premières années du christianisme, par M. l'abbé Fouard 666
Un Arbitrage pontifical au XVIe siècle, par M. Méthode Lerpigny. 289
Les martyrs d'Afrique. Histoire de sainte Perpétue et de ses compagnons, par l'abbé Pillet 667
Deux grands évêques de Lyon, saint Just et saint Nizier, par le R. P Gouilloud, S. J. 290
Dissertation sur le lieu de naissance de saint Vaast, suivie de l'ancienne vie du saint, par l'abbé G. Arbellot 293
Vie du vénérable Jean de la Barrière, abbé et réformateur de l'abbaye des Feuillants, fondateur de la Congrégation des Feuillants et des Feuillantines, par l'abbé Antonin Bazy . . 669
La Chartreuse de Notre Dame du Puy, par l'abbé G. Arsac . . 294
Les Augustins réformés et l'Église de Saint-Vincent de Paul de Marseille, par M. Félix Vérany 294
Practica inquisitionis heretice pravitatis, auctore Bernardo Guidonis, ordinis Fratrum Predicatorum. Document publié pour la première fois par le chanoine C. Douais. 670
Le compte des Recettes et Dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, de 1367 à 1370, publié par M. E. Izarn, avec une introduction par M. Gustave A. Prevost 295
La France en Orient au XIVe siècle. Expédition du maréchal Boucicaut, par M. J. Delaville le Roulx 672
Jeanne d'Arc à Domremy. Recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle, accompagnées de pièces justificatives, par M. Siméon Luce 297
Vie de Jeanne d'Arc, d'après les Chroniques contemporaines, par Guido Goerres, traduit de l'allemand par M. Léon Boré. Deuxième édition, revue et corrigée par le traducteur de la dernière édition allemande 674
Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue (1404-1440), par l'abbé Eugène Bossard, docteur ès-lettres, d'après les documents inédits réunis par M. René de Maulde 675

Digitized by Google

Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre (1537-1542), publiée par M. Jean Kaulek avec la collaboration de MM. Louis Farges et Germain Lefèvre-Pontalis 299
Trois amoureuses au XVIe siècle, par M. H. de la Ferrière . . 300
Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par M. le baron Alph. de Ruble. Tome IV 678
Lettres inédites de Marguerite de Valois, tirées de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, 1579-1606, publiées pour la Société historique de Gascogne par M. Philippe Lauzun 679
Mémoires inédits de Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et de Malassise, podestat de Sienne, diplomate, conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes au conseil d'état, chancelier du roi de Navarre et de la reine Louise de Lorraine, etc., etc., suivis de ses pensées inédites écrites pour Henri III, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et précédés de la vie publique et privée de Henri de Mesmes avec notes et variantes par. M. Edouard Fremy . 301
Une révolte à Péronne sous le gouvernement du maréchal d'Ancre, l'an 1616, avec des documents inédits publiés par M. Alfred Danicourt 302
Le Cardinal de Richelieu, étude biographique, par M. L. Dussieux 303
Cromwell et Mazarin. Deux campagnes de Turenne en Flandre. La bataille des Dunes, par le colonel Jules Bourelly . . . 680
Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition, publiée par M. A. de Boislisle. Tome cinquième 681
Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis le traité de Westphalie jusqu'à la révolution française, publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères. Suède, avec une introduction et des notes, par M. A. Geffroy. 304
Lettres inédites de la reine Marie Leckzinska et de la duchesse de Luynes au président Hénault, publiées avec portraits, fac-simile et introduction par M. Victor des Diguères. . . . 305
Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution, par G. N. Dufort, comte de Cheverny, introducteur des ambassadeurs, lieutenant-général du Blaisois (1731-1802), publiés avec une introduction et des notes par M. Robert de Crèvecœur 306
La question d'enseignement en 1789, d'après les Cahiers, par

Digitized by Google

l'abbé Ernest Allain 682
Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, par Mme la comtesse d'Armaillé 683
La Révolution du 31 mai et le Fédéralisme en 1793, ou la France vaincue par la commune de Paris, par M. H. Wallon 684
Histoire de l'émigration des Bourbons et la Russie pendant la Révolution française, par M. Ernest Daudet. 686
Les Français en Russie et les Russes en France. L'ancien régime, l'émigration, les invasions, par M. Léonce Pingaud . . . 307
Les derniers jours du Consulat. Manuscrit inédit de Claude Fauriel, membre de l'Institut, publié et annoté par M. Ludovic Lalanne. 308
Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant l'Empire, par M. Élie Méric. — Deuxième partie. L'Empire (1800-1811 687
Correspondance du maréchal Davout, prince d'Eckmühl, ses commandements, son ministère, 1801-1815, avec introduction et notes par M. Ch. de Mazade 687
Histoire de la monarchie de Juillet, par M. Paul Thureau-Dangin. Tome III 689
Cours de maçonnerie pratique. Enseignement supérieur de la Franc-maçonnerie (rite écossais ancien et accepté), par le très puissant souverain, grand commandeur d'un des suprêmes conseils confédérés à Lausanne en 1875. Édition sacrée s'adressant exclusivement aux maçons réguliers, publiée par un Profane 691
La Franc-maçonnerie sous la troisième république, d'après les discours maçonniques prononcés dans les loges, par Adrien Leroux, ex-trente-troisième souverain, grand inspecteur général 691
Discours sur l'histoire de France, par le comte Charles de Mouy 310
La chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle, d'après les manuscrits contemporains, par M. A. Lecoy de la Marche. 2e édition. 692
Les Artisans et les Domestiques d'autrefois, par M. Albert Babeau 310
La société et les mœurs en Béarn, par M. G. B. de Lagrèze . 312
Études et souvenirs, par le comte de Falloux 314
Astafort en Agenais (Gascogne agenaise). Notice historique et coutumes, publiées par M. Ch. Baradat de Lacaze. . . . 693
Étude historique sur Douillet-le-Joly, canton de Fresnay-sur-Sarthe, par M. Robert Triger 315

Digitized by Google

Histoire de La Norville et de sa seigneurie, par l'abbé A.-E. Genty. 694
Les sires et les barons de Chacenay, par l'abbé Lalore . . . 317
Histoire de la ville de Riez (Basses-Alpes), par M. J.-J.-M. Feraud. 318
Histoire de Vierzon et de l'abbaye de Saint-Pierre, par le comte de Toulgoët-Treanna. 319
Légende de Montfort-la-Cane, racontée par le baron Lud. de Vaux et dessinée par Paul Chardin 320
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome XIV. 695
Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, sa vie et sa correspondance avec son frère Charles II, par le comte de Baillon 320
Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth, 1649-1734, par M. H. Forneron 321
Il Regesto Sublacense dell' undecimo secolo, publicato da L. Allodi e G. Levi 322
La Corsica e Cosimo I de' Medici. Studio storico di Giovanni Levi. 323
La Storia di li Nurmanni'n Sicilia, çuntata di Lu Griddu, par M. A. Palomes 696
Santa Rusulia, vergine parlermitane, par le même 696
Re Guglielmo I et le moneti di Cuojo, accenni, par le même . 696
Corrispondenze di Diplomatici della Republica e del Regno di Italia, 1796-1814, compilazione archivistica di Cesare Cantù. 324
Un roi et un conspirateur. Victor-Emmanuel et Mazzini, leurs négociations secrètes et leur politique, suivi de M. de Bismarck et Mazzini, d'après des documents nouveaux, par M. Auguste Bouillier. 325
Soliman Pacha (colonel Sève), généralissime des armées égyptiennes, ou Histoire des guerres de l'Égypte de 1820 à 1860, par M. Aimé Vingtrinier 696
Chronique de l'île de Chypre, par Florio Bustron, publiée par M. R. de Mas Latrie. 327
Historia da administraçaõ publica em Portugal nos seculos XII a XV, por Henrique Da Gama Barros. Tomo I. 328
Compendio de la Historia de Mexico, desde sus primeros tiempos hasta la caida del Segundo Imperio, por el Lic. Luis Perez Verdia 329
Nouvelles promenades archéologiques : Horace et Virgile, par M. Gaston Boissier 698
Étude sur les lanternes des morts, par l'abbé Lecler, doyen de Compreignac (Haute-Vienne), 2e partie 331
Le Galet inscrit d'Antibes, étude d'archéologie religieuse gréco-orientale, par M. Bazin 331
Dictionnaire des émailleurs, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par M. Émile Molinier 332

Digitized by Google

L'Université d'Orléans pendant sa période de décadence, d'après des documents récemment découverts, par M. J. Loiseleur. 333
Quelques pages inédites de Louis de Rechignevoisin de Guron, évêque de Tulle et de Comminges, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque 333
L'épiscopat provençal au XVIIIe siècle. Vie de Mgr J. B. M. Scipion de Ruffo-Bonneval, évêque de Senez, 1747-1837, par le R. P. Dom Théophile Bérengier 699
La jeunesse du Maréchal de Chamilly. Notice sur Noël Bouton et sa famille, de 1636 à 1667, par M. E. Beauvois 334
Le Révérend Père Jean Bedet. Sa vie et ses œuvres, par l'abbé Ch. Chapellier 335
Un patricien au dix-septième siècle. Louis de Geer. Étude biographique, par M. Pierre de Witt 336
Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens (1683-1774), par M. Charles Salmon 336
Frédéric-François-Xavier de Mérode, ministre et aumônier de Pie IX, etc., par Mgr Besson 700
Les archives de la ville d'Honfleur, par M. Ch. Bréard. . . 337
Bibliotheca storica italiana : I. L'opera cinquantaneria di Storia Patria di Torino per Ant. Manno. — II. Catalogo dei codici manoscritti della Trivulziana, comp. dal Giulio Porro. — III. Bibliographia storica delle stati della monarchia di Savoia, comp. da Ant. Manno e Vinc. Promis. vol. I . . . 338
Jahresberichte der Geschichtswissenschaft im auftrage der historischen Gesellschaft zu Berlin. Herausg. v. Dr J. Hermann, Dr J. Jastrow u. Dr Edm. Meyer 339

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ALLAIN (l'abbé), 682.
ALLODI (M. L.), 322.
ARBELLOT (l'abbé), 293.
ARMAILLÉ (la comtesse d'), 683.
ARZAC (l'abbé), 294.
BABEAU (M. Alfred), 310.
BAILLON (Cte de), 320.
BARADAT DE LACAZE (M. Ch.), 693.
BAZIN (M. H.), 662.
BAZY (l'abbé Ant.), 669.
BEAUVOIS (M. E.), 334.
BELET (l'abbé), 664.
BERENGIER (D. Th), 699.
BESSON (Mgr), 700.
BOISLISLE (M. A. de), 681.
BOISSIER (M. Gaston), 698.
BORÉ (Léon), 674.
BOSSARD (l'abbé), 675.
BOUILLIER (M. Aug.), 325.
BOURELLY (le col.), 680.
BRÉARD (M. Ch.), 337.
BRUNENGO (P. G.), 661.
CANTU (M. Cesar), 324.
CHAPELIER (l'abbé), 335.
CRÈVECŒUR (M. Robert de), 306.
DANICOURT (M. Alfred), 302.
DAUDET (M. Ernest), 686.
DELAVILLE LE ROULX (M. J.), 672.
DIGUÈRES (M. Victor des), 305.
DOUAIS (l'abbé), 670.
DUFORT DE CHEVERNY, 306.
DUSSIEUX (M. L.), 303.
FALLOUX (le Cte de), 314.
FARGES (M. Louis), 299.
FAURIEL (Claude), 308.
FERAUD (M.), 318.
FERRIÈRE (M. H. de la), 300.
FORNERON (M. H.), 321.
FOUARD (l'abbé), 666.
FREMY (M. Édouard), 301.
GAMA BARROS (M. H. da), 328.
GEFFROY (M. A.), 304.
GENTY (l'abbé), 694.
GOERRES (Guido), 674.
GOUILLOUD (le R. P.), 290.
HERGENRŒTHER (le card.), 664.
HERMANN (le Dr J.), 339.
IZARN (M. E.), 295.
JASTROW (le Dr J.), 339.
KAULEK (M. Jean), 299.
LALANNE (M. Ludovic), 308.
LAGRÈZE (M. G. B. de), 312.
LALORE (l'abbé), 317.
LAUZUN (M. Phil.), 679.
LECLER (l'abbé), 331.
LECOY DE LA MARCHE (M. A.), 692.
LEFÈVRE-PONTALIS (M. G.), 299.
LEROUX (M. Adrien), 691.
LERPIGNY (M. Méthode), 289.
LEVI (M. G.), 322, 323.
LOISELEUR (M. J.), 333.
LUCE (M. Siméon), 297.
MANNO (le bon Ant.), 338.
MAS LATRIE (M. R. de), 327.
MAULDE (M. René de), 675.
MAZADE (M. Ch. de), 687.
MÉRIC (l'abbé), 687.
MESMES (Henri de), 301.
MEYER (le Dr Edm.), 339.
MOLINIER (M. Emile), 332.
MOUY (le Cte Ch. de), 310.
PALOMES (M. A.), 696.
PEREZ VERDIA (M. L.), 329.
PILLET (l'abbé), 667.
PINGAUD (M. L.), 307.
PORRO (le Cte G.), 338.
PREVOST (M. Gust. A.), 295.
PROMIS (M. Vinc.), 338.
RUBLE (le bon de), 678.
SALMON (M. Ch.), 336.
TAMIZEY DE LARROQUE (M. Ph.), 333.
THUREAU-DANGIN (M. Paul), 689.
TOULGOËT-TRÉANNA (le Cte de), 319.
TRIGER (M. Robert), 315.
VAUX le bon Lud. de), 320.
VÉRANY (M. Félix), 294.
VINGTRINIER (M. Aimé), 696.
WALLON (M. H.), 684.
WITT (M. Pierre de), 336.

Bruxelles. — Imprimerie A. Vromant, rue de la Chapelle, 3.

Digitized by Google

Publications Nouvelles de la Librairie Victor PALMÉ
79, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS.

APOLOGIE SCIENTIFIQUE DE LA FOI CHRÉTIENNE

Par le Chanoine F. DUILHÉ DE SAINT-PROJET
ANCIEN DOYEN DE LA FACULTÉ LIBRE DES LETTRES DE TOULOUSE

NOUVELLE ÉDITION

Un beau volume in-8° de XVI-479 pages. . . . . 6 francs.
LE MÊME, édition in-12. — Prix, 3 fr. 50

COURS ÉLÉMENTAIRE
D'APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE

Par Mgr M.-H. RUTTEN
CAMÉRIER SECRET DE S. S. LÉON XIII, VICAIRE GÉNÉRAL DE Mgr L'ÉVÊQUE DE LIEGE
QUATRIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

Un volume in-12 de XIX-537 pages. . . . . 4 francs.

LE DARWINISME
ET
L'ORIGINE DE L'HOMME
Par l'abbé A. Lecomte
DOCTEUR ÈS SCIENCES NATURELLES
2e *édition considérablement augmentée*
Un volume in-12 de XII-411 pages, 3 francs.

COMMENT S'EST FORMÉ L'UNIVERS
SUIVI DE *SIC ITUR AD ASTRA*
Par Jean d'Estienne
2e *édition revue et augmentée*
Un volume in-12 de XII-322 pages, 3 francs.

LE DÉLUGE MOSAIQUE
L'HISTOIRE ET LA GÉOLOGIE
Par l'abbé Ed. Lambert
DOCTEUR EN THÉOLOGIE, ETC.
Un beau volume in-8° de XXVII-524 pages, 6 francs

LE BON SENS DE LA FOI
Par le R. P. Caussette
DÉMONSTRATION CATHOLIQUE
EXPOSÉE AUX POINTS DE VUE LES PLUS RÉCENTS DE LA PHILOSOPHIE ET DES SCIENCES
2 volumes in-8o de XXIII-728 et XI-653 pages.
Prix, 12 francs.

LE MONDE ET L'HOMME PRIMITIF
SELON LA BIBLE
Par Mgr Meignan
ARCHEVÊQUE DE TOURS
Un beau volume in-8° de XVII-403 pages, 6 frs.

LES CONFINS de la SCIENCE
ET DE LA PHILOSOPHIE
Par le R. P. Carbonnelle, S. J.
Deuxième édition
2 volumes in-12 de VIII 378 et 345 pages, 6 frs.

L'ACCORD DE LA SCIENCE ET DE LA FOI
Par le R. P. Mir
Traduit de l'espagnol par **le P. Houzé, S. J.**
Un volume in-12 de VIII-482 pages, 3 francs.

LES ÉLÉMENTS RAISONNÉS
DE LA RELIGION
APOLOGÉTIQUE FONDAMENTALE
APPROPRIÉE AUX COURS SUPÉRIEURS D'HUMANITÉS ET DE PHILOSOPHIE
Par Mgr Van Weddingen
Un volume in-12 de XXXII-596 pages, 4 fr. 50

QUESTIONS CONTROVERSÉES DE L'HISTOIRE ET DE LA SCIENCE
Trois volumes in-12, chacun 2 francs.

La Cosmogonie biblique, par l'abbé VIGOUROUX. — ***Les Mésaventures de Bathybius,*** par M. DE LAPPARENT. — ***Les Plaies d'Égypte,*** par l'abbé VIGOUROUX

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20 fr**
Étranger . . . . . — **25 fr.**

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue des Saints-Pères, 76.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. DE BEAUCOURT, rue de Sèvres, 85, à Paris.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. VICTOR PALMÉ, éditeur, rue des Saints-Pères, 76.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites.*

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

76, rue des Saints-Pères, 76, Paris.

HISTOIRE

DE

CHARLES VII

PAR

G. du FRESNE de BEAUCOURT

TOME III

LE RÉVEIL DU ROI

1435—1444

Un fort volume in-8° cavalier. — PRIX: 8 Francs.

EN VENTE AU MÊME PRIX :

TOME I. — **LE DAUPHIN** (*1403-1422*)
TOME II — **LE ROI DE BOURGES** (*1422-1435*)

L'*Histoire de Charles VII* vient de recevoir le grand prix Gobert décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

BRUXELLES — IMPRIMERIE VROMANT, 3, RUE DE LA CHAPELLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 098 639 693

Digitized by Google